



10.3.140/19

6. 1. 1948



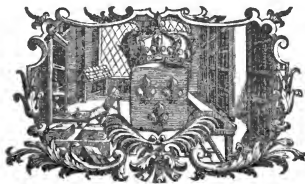
COMMENTAIRE  
L I T T E R A L  
SUR TOUS LES LIVRES  
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU  
TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, Religieux Bénédictin,  
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

---

LES EVANGILES DE S. MARC, ET DE S. LUC.

---



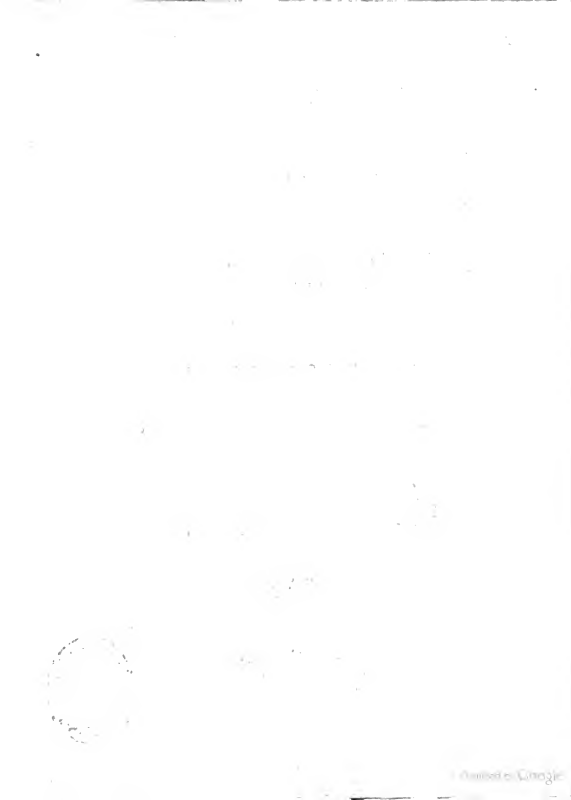
A PARIS,  
Chez PIERRE EMERY, au milieu du Quay des Augustins,  
près la rue Pavée, à l'Ecu de France.

---

M. D C C X V.

*Avec Approbation, & Privilège du Roy.*







PERMISSION DE LA DIETE  
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

NOUS Président, Visiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, assemblez en la Diète tenuë dans l'Abbaye de Saint Mihiel, avons permis, & permettons à D. Augustin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, après les Approbations & Permissions ordinaires, un Livre qui a pour titre : *Commentaire littéral sur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testament.* Fait en ladite Diète le 16. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIETE.

D. CHARLES VASSIMON;  
Sécraire de la Diète.



APPROBATION DE MONSIEUR DE LA RUE,  
Docteur de la Maison, & Société de Sorbonne.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un *Commentaire littéral, & trois Dissertations sur l'Evangil. de S. Luc, par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe.* L'Auteur y fait paroître une érudition profonde, & une parfaite intelligence des Livres Saints; il en explique les plus grandes difficultez avec beaucoup de clarté, & d'exactitude; ses recherches, & ses remarques sont également judicieuses, & curieuses: Ainsi je ne doute pas que ce nouvel Ouvrage ne soit reçu avec autant d'estime, & d'approbation, que l'ont été les doctes Commentaires, & Dissertations sur les autres Livres de l'Ecriture, dont ce Savant Religieux a déjà donné un grand nombre de Volumes au public, & dont il continuë encore tous les jours de l'enrichir. Fait en Sorbonne ce 11. Juillet 1715. DE LA RUE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Pré-vôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. PIERRE EMERY, ancien Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant fait exposer qu'il desireroit faire imprimer un Livre intitulé, *Commentaire littéral sur tous les Livres de l'Ancien, & du Nouveau Testa-*

ment, par D. Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Vaune & de Saint Eustache, s'il nous plaitoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ces nécessaires: Nous avons permis & permettons par ces Présentes audit EMERY, de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractère, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, ou faire vendre par tout nôtre Royaume pendant le tems de seize années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes: Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité: & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de nôtre obéissance, & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse, & par écrit dudit Expofant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expofant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles: Que l'impression dudit Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier, & en beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expofant, ou ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée au commencement, ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le sixième jour de Février, l'an de grace mil sept cens sept, & de nôtre regne le soixante-quatrième. Par le Roi en son Conseil. L E C O M T E.

*Registré sur le Registre, n°. 2. de La Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 165. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 12. Août 1703. A Paris ce 9. Février 1707. Signé, G U E R I N, Syndic.*





# P R É F A C E

## S U R L' E V A N G I L E

### D E

# S A I N T M A R C.



N est fort partagé sur la personne de l'Évangéliste saint Marc. Plusieurs Anciens (a) soutiennent que c'est le même dont parle saint Pierre dans sa première Épître, (b) & qu'il appelle son fils spirituel : apparemment parce qu'il l'avoit baptisé, & converti. (c) Papias, (d) & saint Irénée (e) disent qu'il étoit Disciple, & interprète de cet Apôtre ; ce qui est suivi par plusieurs des anciens, (f) & des modernes. En qualité d'Interprète il expliquoit apparemment au peuple en Grec, ou en Latin, ce que saint Pierre disoit en l'une de ces deux Langues. Saint Marc expliquoit en Grec, ce que l'Apôtre disoit en Latin ; ou interprétoit en Latin, ce qu'il disoit en Grec ; ou enfin il donnoit le tour, & le style aux Épîtres qu'il écrivoit.

Saint Epiphane, (g) & saint Hippolyte (h) dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bodlei, le faux Dorothee, Nicéphore, & d'autres croyent que saint Marc étoit du nombre des septante Disciples ; opinion qui est

(a) *Jeronym. in Catalog. Theophyl. in Marc. Origen. apud Euseb. lib. 6. c. 26. Hist. Eccl.*

(b) 1. *Petr. v. 13. Et Marcus filius meus.*

(c) *V. de Jeronym. in Isai. lxxv.*

(d) *Papias apud Euseb. lib. 2. c. 14. Hist. Eccl.*

(e) *Irena. lib. 3. cap. 8.*

(f) *Tertull. lib. 4. contra Marcionem Vite Epiphane haresi 51. Christ. homil. 59. in Marc. Jeronym. in Catalogo. Theophyl. Athanas. in Synopsi, & alia.*

(g) *Epiphane haresi 57.*

(h) *Hippolyt. in ms. Bodlei apud Mill. ante init. Marc. p. 69.*

allez commune dans l'Antiquité : (a) mais ils ajoutent une particularité singulière, qui est que saint Marc ayant été scandalisé avec les Capharnaïtes, de ce que JÉSUS leur avoit dit : (b) *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes*, il s'étoit retiré comme beaucoup d'autres ; mais que saint Pierre l'ayant ramené, il demeura toujours depuis ferme dans la foi, & qu'après l'Ascension du Sauveur, il s'attacha à saint Pierre, & l'accompagna à Rome, où il écrivit son Évangile. Voilà ce qu'on dit de plus vraisemblable sur sa personne.

L'Auteur anonyme de ses Actes dit qu'il étoit de la race d'Aaron, & qu'il portoit le bonnet des Prêtres : *Pontificalis apicis petasum*. D'autres (c) ont crû que c'étoit le même que *Jean Marc*, connu dans les Actes comme fils d'une femme de Jérusalem nommée Marie, chez laquelle l'Apôtre saint Pierre délivré de prison par un Ange, se retira, & où étoient assembles les Fidèles ; priant pour sa délivrance. (d) Ce Jean Marc étoit cousin de saint Barnabé, & il suivit saint Paul, & saint Barnabé à Antioche, & de là en Chypre ; mais étant arrivé avec eux à Perge en Pamphylie, il les quitta, & s'en retourna à Jérusalem ; (e) ce qui fut cause qu'une autrefois saint Paul ne voulut plus qu'il l'accompagnât dans un second voyage d'Asie qu'il entreprit. Mais ce sentiment est abandonné par la plupart des Ecrivains. (f) Il n'est guères probable que S. Marc, qui du consentement de tous les Anciens étoit attaché à S. Pierre, & qui dès l'an quarante-trois, selon Eusèbe, avoit écrit son Évangile, & qui fut envoyé peu de tems après en Égypte par S. Pierre, ait pu faire ces voyages avec saint Paul. Ajoutez qu'aucun des Anciens n'a donné à l'Évangéliste le nom de Jean Marc, & qu'Eusèbe les distingue comme deux personnes différentes.

De plus Marc connu dans les Actes, & dans les Epîtres de saint Paul, étoit encore en vie un peu avant la mort de l'Apôtre, puisque dans la seconde lettre à Timothée, écrire un peu avant son martyre, l'an douzième de Néron, soixante-cinq, ou soixante-six de JÉSUS-CHRIST, il prie Timothée de le lui amener d'Ephèse où il étoit alors. Or saint Marc l'Évangéliste, & Disciple de saint Pierre, est mort en Égypte, selon Eusèbe dans sa Chronique, selon saint Jérôme dans la vie de saint Marc, & selon saint Isidore dans son Martyrologe, l'an huitième de Néron, soixante-deux de JÉSUS-CHRIST. D'autres mettent sa mort, ou son martyre encore plutôt ; puisqu'Eutyçhius Patriarche d'Alexandrie dit qu'il mourut

(a) *Origen. de res. in Deum fide. Doroth. in Synops. Protosp. Diacon. apud Boll. 25. April.*

(b) *Joan. vi. 53.*

(c) *Constit. l. 2. c. 57. Ieronym. in Ep. ad Philomen. 7. 23. Scollief. Gr. in Aâ. xii. Do-*

*roth. Spantim de Marco Evangelisâ. Cambes. Auzanar. PP.*

(d) *Aâ. xii. 12.*

(e) *Aâ. xv. 37-39.*

(f) *Baron. Grot. alii.*

La première année de Néron, & que l'Auteur de sa vie écrite en Arabe, & publiée à Vratslau en 1608. dit qu'il souffrit la quatorzième année de l'Empereur Claude, & un Auteur anonyme cité par Selden, dans ses Notes sur Eutichius, dit qu'il mourut sous l'Empire de Caius Caligula. Si l'on peut faire quelque fond sur ces dates, il est indubitable que Marc cousin de Barnabé ne peut être Auteur de l'Evangile de saint Marc.

Si ces Ecrivains avancement trop la mort de saint Marc, d'autres aussi la reculent trop. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie met sa mort l'an de JESUS-CHRIST 104. sous l'Empire de Trajan, le premier jour du mois Pharmut. Il dit qu'il fut brûlé vif pour la défense de la foi par des voleurs qui habitoient un canton de l'Egypte, nommé Bucolia. Dorothee dans sa Synopse suit cette époque, & les autres circonstances marquées dans cet Ecrivain. Il faut avouer que ces caractères de Chronologie sont bien douteux, & qu'ils sont bien voir que l'année de la mort de saint Marc est incertaine; ainsi on n'en peut rien conclure en faveur du sentiment, qui veut que Jean Marc soit saint Marc l'Evangéliste.

Il n'y a guères plus d'apparence que saint Marc ait été des septante Disciples. Papias (a) dit nettement qu'il n'avoit point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il ne l'avoit point suivi. Saint Augustin dit la même chose, (b) & après lui Théodorct. (c) Tertullien (d) le met simplement au nombre des hommes Apostoliques, c'est-à-dire, des Disciples des Apôtres. Bède a suivi ces Auteurs. (e) Il croit que saint Marc étoit peut-être du nombre de ceux qui furent convertis après la Résurrection, & qui, selon les Actes des Apôtres, (f) obéissoient à la foi. Les Actes qu'on a publiés contenant la vie de saint Marc, & qui paroissent anciens, (g) disent qu'il étoit de Cyrène dans la Libye Cyrénaïque.

Saint Pierre étant allé à Rome vers l'an quarante-quatre, saint Marc l'y accompagna. C'est là, suivant la plupart des Peres, (h) qu'il écrivit son Evangile, à la prière des freres qui lui demandèrent qu'il leur donnât par écrit, ce qu'ils avoient appris de la bouche de saint Pierre. Cet Apôtre ayant connu par révélation, selon quelques-uns, (i) ce que son Disciple avoit fait, l'approuva, & donna son Evangile à lire dans les Eglises, comme un Ouvrage authentique.

Quelques-uns dans saint Chrysostome (k) ont cru qu'il l'avoit écrite

(a) Papias apud Euseb. lib. 3. cap. 39. *Histor. Ecclesiast.*

(b) Aug. de *Consens. lib. 1. c. x. & in Faust. lib. 17. c. 3.*

(c) Theodorct. *Præfat. in Histor. Solitar.*

(d) Tertull. lib. 4. *contra Marcion c. 2.*

(e) Bède in *Marc. c. 1. Itq. & pseudo-Ieron. in Marc. 1.*

(f) *Act. vi. 7.*

(g) Apud Bell. 25. *April.*

(h) Clem. Alexandr. apud Euseb. l. 2. c. 15. *Hist. Ecclesiast. Epiphani. hæres. 51. Nazianz. Car. 34. & Orat. 25. Ieron. de Vir. illustr. Theophyl. in Marc. Eutich. Alexandr. alii recentiores.*

(i) Clem. Alex. & Theophyl. locis citatis. Ieronym. Euseb.

(k) Chrysost. *humil. in Matt. I. pag. 5.*

dans l'Egypte. On veut qu'il l'ait fait en faveur des Juifs d'Alexandrie. On cite aussi Eufébe pour ce sentiment ; mais il ne dit rien autre chose, sinon que saint Marc ayant été envoyé en Egypte, y prêcha l'Evangile qu'il avoit écrit. Quelques Anciens ont attribué cet Ouvrage à saint Pierre : *Licet & Marcus quod edidit, Petri affirmetur, cujus interpres Marcus*, dit Tertullien, (a) L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, veut que saint Pierre le lui ait dicté à Rome ; & Barricides, que saint Pierre lui-même l'ait écrit ; ce qui est bien différent de saint Irénée, (b) qui dit que saint Marc le composa après la mort de saint Pierre. Toutes ces variétés de sentimens ne sont pas aisées à concilier.

Mais les difficultez que l'on forme sur le tems auquel il écrivit son Evangile, sont encore plus grandes. Eufébe le fixe en la troisième année de Claude ; d'autres en l'an quatrième du même Empereur. C'est ainsi que l'a écrit l'Arabe d'Erpenius, & l'Auteur de la vie de saint Marc, publiée par Kirstenius. Les manuscrits Grecs (c) qui portent à la fin de l'Evangile de saint Marc l'année où il l'écrivit, ne sont pas d'accord entr'eux. Les uns lisent douze ans après l'Ascension ; & les autres en plus grand nombre, dix. Euthyme, & Theophylacte suivent cette dernière leçon. La plupart des Peres croient, comme on l'a déjà dit, que ce fut du vivant de saint Pierre. Il par donc l'écrire l'an quarante-trois de JESUS-CHRIST, étant à Rome avec cet Apôtre. Saint Irénée, (d) qui croit que ce fut après la mort de saint Pierre & de saint Paul, est contraire à tous les autres ; & son autorité n'embarrasse pas peu nos Chronologistes. Quelques-uns pour se tirer d'embarras, traduisent son texte, en disant qu'il écrivit, non après la mort de ces Apôtres, mais après leur sortie de Rome. D'autres recourent à une leçon de quelques manuscrits, qui portent (e) qu'il donna son Evangile, après que saint Matthieu eut publié le sien : ce qui sauve toutes les difficultez, mais qui ne nous apprend rien de précis.

On demande en quelle langue il l'a écrit ? On croit communément qu'il l'écrivit en Grec ; & la plupart des Anciens l'ont dit ainsi, ou du moins l'ont supposé. Saint Augustin (f) dit que tous les Evangelistes, excepté saint Matthieu, ont écrit en Grec. Saint Jérôme le dit de même ; (g) & ce Pere étant prié par le Pape Damase de corriger, ou de traduire de nouveau les Evangelies, recourut au Grec comme à l'Original. Il y a toutefois

(a) Tertull. lib. 4. contra Marcionem. Ita Ieronym. de Vir. illustr. cap. 1.

(b) Irenæ. lib. 3. c. 1.

(c) Vide nov. Edit. N. T. Mill. ad calcem Marci.

(d) Irenæ. lib. 3. c. 1. Μαρκὸν ἔβη ἐν Πέτρῳ, καὶ ἐν Πέτρῳ ἔβη Μαρκὸς ἡ συντάξις, καὶ ἔγραψε τὸν Πέτρῳ, καὶ ἔβη ἐν Πέτρῳ συναρτά-

μα ἱερογλυφικῶν χαρακτῆρων.

(e) Μαρκὸν ἔβη ἐν Πέτρῳ Μαρκὸν ἡ συντάξις ἰερογλυφικῶν, &c. Ita Christ phorsen, Petrus Possin. Gros. Vide nov. edit. S. Irenæ. D. Renati Maffnet.

(f) Aug. de Confess. l. 1. c. 1.

(g) Ieronym. in Mat. 1.

quelques manuscrits Grecs de saint Marc, (a) qui portent qu'il l'écrivit en Latin; & Baronius, & Selden ont suivi ce sentiment, prétendant avoir des raisons qui ne leur permettoient pas d'en douter. Le Syriaque, & l'Arabe (b) font pour eux; & il y a outre cela une raison de convenance, qui est que saint Marc écrivant à Rome, & principalement pour les Romains, devoit, ce semble, écrire en Latin. Mais il faudroit dire par la même raison, que saint Paul écrivant aux Romains, a dû écrire en Latin; & que saint Pierre, & saint Jacques écrivant aux Juifs, ont dû écrire en Hébreu. On fait pourtant qu'ils ont écrit en Grec. Cette raison ne prouve donc rien. On fait que le Grec du tems de saint Marc, étoit presque aussi commun à Rome que le Latin; & qu'alors les moindres femmes y parloient Grec, à peu près comme Latin. (c)

S'il étoit vrai qu'on eût encore aujourd'hui l'Original écrit de la main de nôtre Evangéliste; cette dispute seroit bien-tôt finie; mais cet Original prétendu est lui-même un autre grand sujet de dispute. Baronius sur l'an quarante-cinq de JESUS-CHRIST, dit que saint Marc ayant écrit son Evangile en Latin dans la ville de Rome, fut envoyé par saint Pierre à Aquilée pour y fonder une Eglise, & qu'y étant il traduisit son Evangile de Latin en Grec; que l'Original Grec, après avoir été long-tems gardé à Aquilée, fut enfin apporté à Venise, où il se conserve encore aujourd'hui. Il avoue qu'il avance cela plutôt sur la tradition, & sur le bruit public, que fondé sur des monumens certains. On dit que l'Empereur Charles IV. ayant trouvé à Aquilée en 1355. l'Original de saint Marc, écrit de sa main en sept cahiers, en obtint avec beaucoup de peine les deux derniers, de Nicolas Evêque d'Aquilée son frere. (d) Il envoya ces deux cahiers à Prague, où ils sont conservez précieusement: & on cite une lettre du Doyen de cette Eglise, qui assure qu'ils sont en Latin. (e)

Les Vénitiens se vantent aussi de leur côté d'avoir le vrai Original de saint Marc écrit de sa propre main, & apporté d'Aquilée à Venise au quinzième siècle. Le Chanoine qui avoit ce Livre sous la garde, manda à Cornelius à Lapidé, qui l'avoit consulté sur cela, que le Livre étoit en Grec; mais d'autres personnes qu'il avoit priées auparavant de s'en informer, lui avoient répondu que le Livre étoit si vieux, & que les lettres en étoient tellement effacées, qu'on n'en pouvoit rien lire. (f) Ciaconius dans la vie de saint Pierre, dit qu'il est en Latin.

(a) In nova edit. Mill. Papat. Edl. 7. M. 1. Syr. Ar. b. Paris. 6.

(b) Voyez les Notes de Selden sur les origines d'Alexandrie d'Eutychius.

(c) Juvenal. Satyr. 6. . . . Omnia Græcè; *Chim sit turpe magis nostris nescire Latinæ.*

(d) Vide Bell. 23. April. & Epist. Jul. Fontanini ad R. P. D. de Montauscon Diarii Ital. t. 4. p. 56. & sequ.

(e) Bell. & Fontanini locis citatis.

(f) Cornet, à Lapidé in Marc p. 174.

Le Pere Mabillon (a) étant à Venise, désira voir ce monument si ancien, & si précieux ; mais il ne put l'obtenir. On lui dit qu'il étoit dans une boîte, ou reliquaire précieux, scellé avec des sceaux qui ne s'ouvrieroient pour qui que ce soit. Toutefois le Pere D. Bernard de Montfaucon a été assez heureux pour le voir ; & il en raconte un grand nombre de particularitez qui sont à notre sujet. Voici ce qui mérite plus d'attention. (b) Le manuscrit en question est écrit, à ce qu'il prétend, sur un papier d'Egypte, que plusieurs ont pris pour du vélin. Il est tellement gâté de vicieillesse, & de l'humidité du lieu où il est gardé, & où il court risque de périr bien-tôt de caducité, qu'on ne peut plus en lire un seul mot de suite ; mais seulement quelques lettres par cy, par là. Ces lettres sont constamment Latines.

Il réfute un Ecrivain, qui croyoit y avoir découvert des lettres Grecques, & le mot KATA. Il montre que ces prétendues lettres sont Latines ; que ce qu'on a pris pour KATA, est BATA, & que ce qu'on a pris pour un Δ. est un A. dont la ligne du milieu ne paroît presque plus. Il y a remarqué en quelques endroits le D. & le R. Latins, qui sont tous différens du Δ. & du P. Grecs. Il avoué qu'il n'a jamais vu de manuscrit, qui ait un plus grand air d'antiquité ; que les mots sont liez les uns avec les autres sans distinction, & les feuillets tellement collez par la moiteur, & l'humidité, qu'on ne peut les séparer. Le manuscrit est carré, & le papier de couleur de feuille-morte. Comme on ne peut plus tourner les feuillets, ni en lire l'écriture, on ne peut juger si les deux cahiers qui sont à Prague, en ont été séparés.

Mais les actes, & les lettres qui sont foi de cette translation, & que le Pere Dom Bernard rapporte dans son Voyage d'Italie, sont incontestables. Il y a sur cela plusieurs lettres de Ferdinand Archiduc d'Autriche au Baron François de la Tour, qui étoit alors Ambassadeur de la part de l'Empereur auprès des Vénitiens en l'année 1564. pour le prier d'obtenir du Doge, & du Sénat une copie des cinq cahiers qui étoient à Venise de l'Evangile de saint Marc, avec la même forme du vélin, & des caractères qui sont dans l'Original de Venise, pour les joindre aux deux cahiers qui étoient à Prague. Tout cela se voit par la lettre de l'Empereur Charles V. dont Ferdinand envoya la copie à l'Ambassadeur. Dès lors le Manuscrit étoit si gâté, qu'on ne pouvoit pas distinguer s'il y en avoit cinq cahiers ; ou plus ; & la lettre si effacée, qu'on n'en pouvoit lire que très-peu de mots. Ainsi le Baron de la Tour ne put lui envoyer que la copie d'un feuillet, avec la forme & la couleur du vélin, sur lequel le Livre est écrit. M. Fontanini de qui le Pere de Montfaucon a tiré ces particularitez,

(a) Mabillon. *Iter Italic.* p. 32.

(b) *De Montfaucon Diar. Italic.* c. 4. p. 55. & *sequ.*

montre fort bien que la République de Vénise n'a possédé le manuscrit de saint Marc, que depuis l'an 1420. qu'elle l'obtint de Messieurs de la ville de Fréjus ; où il avoit été transféré d'Aquilée après la ruine de cette Ville.

Quelques-uns (a) pour concilier ces sentimens divers, ont avancé que saint Marc avoit écrit en Grec, & en Latin ; ou qu'il avoit lui-même traduit son Evangile de Grec en Latin. D'autres (b) s'inscrivent en faux contre l'Apostolat de saint Marc à Aquilée. Les Anciens n'ont rien dit de cette particularité. On doute qu'Hermogoras, qu'on prétend lui avoir succédé à Aquilée, ait vécu du tems des Apôtres. On soutient que les actes de la mission, ou de la prédication de saint Marc à Aquilée, sont nouveaux. Enfin, l'Evangile qui se garde à Vénise & à Prague, peut être très-ancien, sans être l'Original de saint Marc ; puisqu'on convient que ce saint Livre fut traduit en Latin de très-bonne heure ; mais on n'en fait ni le tems précis, ni l'auteur.

Autant qu'on en peut juger par la comparaison du texte de saint Matthieu, avec celui de saint Marc, ce dernier avoit abrégé, & suivi saint Matthieu. Il employe très-souvent les mêmes termes ; il rapporte les mêmes histoires, & les mêmes circonstances. Il y ajoute quelquefois de nouvelles particularitez, qui donnent un grand jour au Texte de saint Matthieu. Il y a même deux ou trois miracles dans saint Marc, qui ne sont pas dans saint Matthieu. (c) Ce qu'il y a de remarquable dans son Histoire, c'est qu'encore qu'il suive saint Matthieu dans presque tout le reste, il abandonne toutefois l'ordre de sa narration depuis le Chapitre IV. 12. jusqu'au XIV. 13. de saint Matthieu. Il s'attache à l'ordre des tems marqué dans saint Luc, & dans saint Jean. Il ne parle point de la génération temporelle de JESUS-CHRIST, ni de son enfance. Il commence son récit à la prédication de saint Jean-Baptiste. Il omet plusieurs paraboles qui sont rapportées dans saint Matthieu Chapitres XX. XXI. XXV. & quelques discours de JESUS-CHRIST à ses Disciples, & aux Phariséens Chapitres V. VI. VII. XVI. XXIII.

Les Actes de saint Marc publicz par les Bollandistes, portent que ce saint Evangéliste écrivit son Evangile à Aquilée ; & on veut que l'Exemplaire dont on vient de parler, soit le même qu'il écrivit de sa main dans cette ville. Voila ce qu'on dit en faveur de l'Evangile Latin de S. Marc.

Quelques Anciens (d) ont douté de l'autenticité du dernier Chapitre

(a) Cornel. à Lapid. & Janfen. in Marcum.

(b) Tillemont Note 6. sur saint Marc.

(c) Voyez S. Marc I. 23. & les Chapitres I. II. V. IX. XVI.

(d) Ieronym. Ep. 130. Nyssen. de Resurre. homil. 2.

de saint Marc, ou du moins, des douze dernies versets de son Evangile. Mais nous avons examiné cela dans le Commentaire sur cet endroit. Saint Irénée (a) remarque que quelques hérétiques ne recevoient que le seul Evangile de saint Marc. On assure que cet Evangéliste fut destiné pour aller prêcher en Egypte, dans la Thébaïde, & dans la Libye Cyrénaïque, & qu'il y apporta son Evangile qu'il avoit écrit en Italie. Plusieurs ont prétendu (b) que les Thérapeutes dont parle Philon, (c) furent les premiers Disciples de saint Marc. Il fut martyrisé à Alexandrie, & finit sa vie par le feu; (d) ou du moins, son corps fut brûlé après sa mort.

Grotius (e) croit que saint Marc s'est servi de l'Evangile Hébreu de saint Matthieu pour faire sa Traduction, & que réciproquement l'Interprète Grec de saint Matthieu s'est servi du Texte Grec de saint Marc; parce qu'on remarque dans saint Matthieu, des expressions toutes pareilles à celles de saint Marc; comme si ce dernier, qui du consentement de tout le monde est comme l'abréviateur de saint Matthieu, n'avoit pas pu imiter les expressions du Traducteur Grec de saint Matthieu. Grotius ne croyoit pas apparemment que l'Evangile Hébreu de saint Matthieu fût déjà traduit en Grec, lorsque saint Marc commença à écrire. Il dit de plus dans sa Préface sur saint Marc, que la Traduction Latine de cet Evangéliste est très-ancienne, & que l'on a quelquefois réformé le Texte Grec sur la Version Latine.

(a) *Irena. lib. 3. c. 2.*  
 (b) *Euseb. lib. 2. c. 17. Hist. Ieronym. de Vir. illustr. Epiph. hæres. 29.*  
 (c) *Philo de Vita Contemplativa.*

(d) *Enochius Patriarcha Alexandrin. Cronis. Alexandr. Hippolyt in ms. Bodlei. Doroth. & Anonym. apud Mill. in capite Evangel. S. Marti.*  
 (e) *Grot. Prefat. in Matt.*







# DISSERTATION

SUR LES PHARISIENS, LES SADUCÉENS,  
les Hérodiens, & les Eféniens.

## ARTICLE PREMIER.

*Des Pharisiens.*

**A**VANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune secte particulière parmi les Juifs. Uniquement occupez à l'étude de leurs Loix, (a) & des cérémonies de leur Religion, ils négligeoient les études curieuses qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le Temple du Seigneur & les Maisons des Prophètes étoient leurs principales Ecoles. Là les Prêtres du Seigneur, les Scribes, les Sçavans de profession, & les hommes inspirez de Dieu expliquoient la manière de servir le Seigneur, & d'observer ses ordonnances. Tandis qu'il y eut des Prophètes dans Israël, on ne songea point à se partager sur les matières qui faisoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entrecenoit le peuple dans une grande unité de sentimens, & l'Esprit saint qui parloit le même langage dans rous les Prophètes, faisoit d'une part qu'il n'y avoit point de sectes dans la Religion, & de l'autre que leurs décisions étoient sans contradiction. Lorsqu'au tems des Maccabées, (b) on eut démolli l'Autel des holocaustes que les Gentils avoient souillé, Judas dit qu'il falloit en mettre les pierres à parr, en attendant que Dieu suscitât quelque Prophète pour sçavoir ce qu'on en devoit faire. Et quand les Juifs reconnurent Simon Maccabée (c) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un Prophète pour les instruire plus parfaitement, du choix de Dieu: *Donec surgat Propheta fidelis.*

Depuis la captivité on ne voit aucuns vestiges de secte parmi eux, jusqu'au tems des Maccabées, & de l'Empire des Grecs: Et ce fut ap-

(a) *Jesph. contra Apion, lib. 1. pag. 1038.*  
 (b) *1. Maccab. xv. 46.*

(c) *1. Maccab. xiv. 41.*

paremment à l'imitation des sectes des Philosophes de la Grèce, que les Sçavans se partagèrent parmi les Hebreux, & qu'ils composèrent trois sectes fameuses : Celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans l'ancien Testament, nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire ici connoître l'origine, & les sentimens; nous y joindrons celle des Hérodéens, dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits; quoi qu'elle ne soit point connue au moins sous ce nom parmi les Juifs.

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs, est le quatrième des Maccabées apochryphe, où nous lisons que du tems de Hircan grand Prêtre & Prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de Sçavans, celle des Pharisiens, des Saducéens, & celle des Esséniens. (a) Joseph les place un peu auparavant ces tems-là, (b) c'est-à-dire immédiatement après avoir rapporté la Lettre du grand Prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette Lettre est de l'an 380. La mort de Jonathas arriva l'année suivante, Simon lui succéda, & gouverna huit ans. Hircan succéda à Simon, & fut Chef de sa Nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'Auteur du quatrième des Macchabées, ni Joseph ne marquent pas l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'Empire de Vespasien & de Donatien, dit en un endroit (c) que depuis un très-long tems elles étoient connues dans sa Nation, sans en marquer plus précisément l'origine: Er quand on la fixeroit à l'an du monde 280. dix ans avant la Lettre de Jonathas aux Lacédémoniens; cela n'auroit qu'à environ 220. ou au plus 300. ans avant Joseph. Mais réculons-là, si l'on veut; jusqu'aux tems où des Juifs inconstants & légers se firent une gloire d'imiter les études & les exercices des Grecs, au mépris des loix & des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur Nation, (d) cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt ans; (e) je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut qu'à l'an 380.

Les Pharisiens semblent avoir voulu imiter les Stoïciens, comme les Saducéens suivirent les Epicuriens: Ils prirent les uns & les autres quelque chose de ces deux sectes: Mais ils l'accommoderent aux sentimens des Juifs, & aux pratiques de la Loi de Moïse. Les Pharisiens étoient austères

(a) 4. Maccab. c. 6.  
 (b) Joseph. Antiq. lib. 11. cap. 9.  
 (c) Lib. xviii. cap. 2. *Excellite phariseum  
 vna qm ou tu vno ayale et vna qm, et  
 et huc, et huc Sadduceus, et huc di  
 pharisei; et pharisei et sadducei.*  
 (d) 2. Maccab. 14. 15. 16. *Contempto Tem  
 ple, & sacrificiis neglectis; festinabant parisi  
 pes petri palatru, & prabitionis ejus usq;ta, &*

*patrio quid in honore nihil habentes. Græcis  
 glorias optines arbitrabantur; . . . & eorum  
 usitata amittit uter, ac pro omnia his consi  
 dultis esse suspicant; que hostes & peremptores  
 habuerant Vide & 1. Maccab. 1. 15. 16.  
 (e) Vers l'an du monde 380. où nous pla  
 çons l'établissement d'un gymnase à Jerusa  
 lem.*

nes, hautains, fanfarons, & exacts comme les Stoiciens; les Saducéens étoient plus relâchez, plus aîsez; mais inexorables dans le fait de la Justice: Les premiers reconnoissoient l'immortalité de l'âme, l'existence des Anges & des esprits; & une autre vie, où l'homme recevoit la récompense, ou la peine de ses bonnes ou de ses mauvaises actions. Les Saducéens se délieroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'âme, & toutes les suites de cette opinion. Dès le tems de Salomon il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des Epicuriens, ou des Saducéens, comme il paroît par l'Écclésiaste; (a) mais ils ne composèrent un corps de secte que long-tems depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les Pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadoc, disciple d'Antigone Sochens.

Saint Jérôme (b) met l'origine des Pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les Scribes & les Pharisiens sont venus de la division des deux fameuses Ecoles d'Hillel, & de Schammaï. A Hillel succéda Akiba, Maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en Grec les saintes Ecritures. On fait l'âge d'Aquila, il vivoit au deuxième siècle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de tems avant que Jésus-CHRIST parût.

Les Rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme. Ils reconnoissent Hillel comme le Pere du Pharisaïsme, ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relient par des louanges outrées: Il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application insatiable à l'étude; sur le nombre & le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moÿse; & d'autres au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut Chef du Sanhédrin, & devint fameux par tout le monde. Ganz dans sa Chronique le fait vivre sous Hérodes le grand. Saint Ephrem (c) dit que les Scribes & les Pharisiens comptent quatre Auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs Docteurs. Le premier est Moÿse, le second est Akiba, le troisième Anders, ou Annan, autrement appelé Judas, le quatrième les Assamonnéens; ce qui sembleroit insinuer que Akiba est beaucoup plus ancien que les Assamonnéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sçait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, & qui vécut peu de tems après notre Sauveur.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les Pharisiens tirèrent leur nom d'un mor Hébreu, qui signifie séparation, parce qu'ils se distinguoient & se sépa-

(a) Eccl. III. 21 & alibi sapient.

(b) Jeronym. in Isai. viii. Quis domus Nazarai duas familias interpretantur Sannoni &

Hillel, ex quibus orti sunt Scriba & Pharisei.

(c) Epiphani. hæres. 13

(d) מורשן פרושן אבדור.

roient en quelque sorte des autres Israélites, par la manière de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin, (a) ou à la fatalité, aux decrets éternels de Dieu, qui a réglé & ordonné toutes choses, avant tous les tems. Joseph qui étoit Pharisien, (b) & qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des Stoïciens (c) avoué que les Pharisiens ne donnoient pas tout au destin; mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire, ou de ne pas faire les actions de justice. (d) De manière que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (e) semble avoir voulu leur faire dire.

Les Pharisiens disseroient des Esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, & que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir quant au reste, de faire, ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnez à l'Astrologie, comme si par la consideration des astres, ils eussent pû parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le Ciel, & réglé dans les secrets de Dieu.

Cette secte n'étoit pas bornée à une famille, où à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des Pharisiens de toutes les Tribus, de toutes les familles, & de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur sçavoir, & de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure redoutables aux Rois mêmes; on en vit un exemple sous le règne d'Alexandra Princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le Roi son époux en mourant lui recommanda de mettre les Pharisiens dans ses intérêts: Elle suivit cet avis, & les Pharisiens profitans de l'occasion, se rendirent maîtres du Gouvernement & disposèrent de tout à leur volonté. (f) D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de science & de pieté qu'il voyoit en eux; car ils passoient pour sçavoir mieux que personne les Loix & les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austère, leur extérieur composé, leur nourriture simple; éloignez de la sensualité & du plaisir; (g) enfin attachez jusqu'au scrupule à l'observation litterale de leurs loix.

J E S U S - C H R I S T dans l'Evangile ne les ménagé nullement, & mar-

(a) Joseph. lib. 12. cap. 2. *Antiq.* Περὶ τοῦ ἀστρολογεῖν οὐ μὲν ἀποστρέφεται, ἀλλ' ἔτι καὶ ἀποδοκιμασιὴν τοῦ θεοῦ ἔχει ἐν ταῖς ἀγαθῆς ἀποφασίμασι.

(b) Joseph. in vita sua, iustit.

(c) Idem ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum. de fato.

(d) Joseph. *Antiq.* lib. 13. cap. 9. Οὐ μὲν ἀποδοκιμασιὴν τῶν, καὶ ἢ μὲν τῶν ἀποφασίμασι ἰσχυροῦς ἔσται. Τὸν δὲ ἐφ' αὐτοῖς ἀπαρξίαι, ἐμφανί-

σεν τῆ, καὶ ἢ γίνεσθαι. Et lib. 2. de Bello cap. 12. Ἐπιμαρτυροῦν τῆ καὶ ἐπὶ μεγροδύλατοι μὲν, καὶ τὸ μὲν ἀποστρέφεται ὁ θεὸς καὶ καὶ ἐν ταῖς ἀγαθῆς ἀποφασίμασι ἰσχυροῦς ἔσται.

(e) Ep'phan. *heres.* 26. Οὐ μὲν ἀποστρέφεται, ἀλλ' ἀποδοκιμασιὴν τῶν ἀποφασίμασι.

(f) Joseph. de Bello. lib. 2. cap. 4. pag. 716. Et lib. 13. cap. 12. *Antiq.*

(g) Idem lib. 12. *Antiq.* cap. 2.

Quant beaucoup de mépris de leur prétenduë vertu & de leur science ; il fait voir que leur vie réglée en apparence , avoit plus d'ostentation que de réalité. Ils jeûnoient beaucoup, faisoient de longues prières, payoient exactement la dime, mêmes des choses qui n'étoient pas ordonnées dans la Loi, distribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil & par l'hypocrisie ; c'étoit-là leurs vices dominans ; le faste, l'ostentation, l'esprit de domination & de vanité étoient les vrais principes de leur conduite ; la vaine estime des hommes, les louanges, la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des sépulchres ornés & blanchis, (a) ils paroissoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactères, ou des bandes de parchemin sur leur front, & sur leurs poignets, plus grandes que le commun des Juifs ; les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire ; & il y en avoit, dit saint Jérôme, (b) qui y attachent des épines, qui leur enflantoient les jambes lors qu'ils marchent, pour les faire souvenir de prier Dieu, & de penser continuellement à sa présence. Ils lavoient souvent leurs mains, & ne retournoient jamais à la maison après avoir été dans le marché, & dans les ruës, qu'ils ne se les lavassent depuis le coude jusqu'à l'extrémité des doigts, (c) ils se baignent même frequemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier. (d) Toute la vaisselle dont ils se servoient à table, leurs lits de table, & tout le reste étoient souvent plongez dans l'eau : par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie ; par exemple, un Publicain, ni boire, ni manger avec lui. (e)

Les traditions des Peres en matières de Religion, étoient le principal sujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions ils avoient surchargé la Loi d'une infinité d'observances frivoles ; ils l'avoient même corrompue en plusieurs articles importans, comme JESUS-CHRIST le leur reproche dans l'Evangile : Par exemple, au lieu que la Loi commande sans limitation ni exception, d'honorer & de secourir ses parens, (f) les Pharisiens enseignoient qu'en disant à leur peres & meres : (g) la chose que vous me demandez est à Dieu, je la lui ay vouée, & vous aurez part à mon offrande, ils étoient par là dispensés de l'obligation de les secourir. Lorsque leurs parens demandoient d'eux quelque chose, (h) ils juroient par le *Corban*, ou par le don de Dieu, de ne la leur pas donner, & dés-

(a) Matth. xxiii. 27.

(b) Jeronym. in Matth. xxiii. 27.

(c) Marc. vii. 4.

(d) Joseph, in vita sua.

(e) Matth. ix. 11. Luc. vii. 39.

(f) Exod. xx. 12.

(g) Matth. xv. 4. 5. 6.

(h) Marc. vii. 10. 11. 12.

lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un pere ni à une mère capable de vieillesse, & dans l'extrême nécessité. L'amour du prochain étoit presque aboli dans la pratique par leurs mauvaises interprétations. L'observation du Sabbat est un des articles sur lequel ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut souvent des prises avec eux sur cela ; & ce fut un des prétextes dont ils se servirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui n'observoit pas le Sabbat de la manière dont ils l'entendoient, ne pouvoit être envoyé de Dieu. (a) Ils soutenoient que ce jour-là il n'étoit pas permis ni à JESUS-CHRIST de guérir les malades, (b) quoiqu'il le fit par sa seule parole, ni aux malades de venir demander la guérison ; (c) ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du Sabbat (d) osât emporter son lit. Les Apôtres de JESUS-CHRIST pressés de la faim arrachèrent quelques épis, & les froissèrent dans leurs mains le jour du Sabbat ; c'en fut assez pour scandaliser les Pharisiens & pour accuser JESUS-CHRIST & ses Disciples de mépriser l'observation du Sabbat. (e)

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surrogation, le Pharisien dans le Temple se vante de jeûner deux fois chaque semaine, (f) c'est-à-dire, le lundi & le jeudi, selon saint Epiphane, (g) & ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. C'est à eux que le Sauveur en vouloit lors qu'il disoit : (h) *Lorsque vous jeûnez n'imitiez point les hypocrites ; qui marchent avec un visage pâle & défaits, pour paroître grands jeûneurs ; Pour vous quand vous jeûnez lavez votre visage, oignez vous d'huile afin que votre Pere qui voit dans le cœur, voye votre action, & vous en donne la récompense.* Les Pharisiens se plaignoient ailleurs, qu'eux & les disciples de Jean Baptiste faisoient des jeûnes fréquens ; au lieu que les Disciples de JESUS mangeoient & buvoient comme les autres hommes, (i) Et Joseph dans le Livre de sa vie, dit qu'il se mit sous la discipline d'un nommé Bannis, homme fort sévère ; qui ne mangeoit rien de cuit, ni d'appêté ; mais se contentoit d'user des alimens comme la terre les produisoit d'elle-même.

Saint Epiphane (k) raconte des effets surprenans de leur mortification, & des austérités qu'ils pratiquoient pour conserver la pureté du corps. Quelquefois ils s'imposoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant que de se marier. Ils se privoient presque entièrement du sommeil de peur de se souiller pendant le repos par

(a) Joan. ix. 16.

(b) Luc. vi. 7. Joan. ix. 16.

(c) Luc. xiiii. 14.

(d) Marc. ix. 11. Joan. v. 8. 9.

(e) Matth. xii. 1. 2. 3. &amp;c.

(f) Luc. xviii. 12.

(g) Epiphane, hares. 16.

(h) Matth. xv. 9.

(i) Marc. vii. 11.

(k) Epiphane, hares. 24.

quelque pollution involontaire ; priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchaient sur un ais de la largeur d'une spissame, c'est-à-dire, de douze doigts ; afin que, s'ils venoient à s'endormir trop profondément, ils tombassent par terre, & s'éveillaient pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales, & piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise ; il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espèce de nécessité de toujours veiller. (a) Le Sauveur leur reproche de faire de longues prières, se tenant debout dans les Synagogues, ou au coin des rues, & sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austérités n'étoient commandées par aucune Loi, & que les Pharisiens n'étoient engagés, ni par vœux, ni par aucune obligation particulière à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur, & l'attrait de sa dévotion. D'où vient qu'il n'y avoit parmi-eux sur ces pratiques aucune uniformité : Le Thalmud nous décrit sept ordres de Pharisiens : Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit & la gloire. Il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachez à cette secte, & qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification & une plus grande modestie. Les troisièmes se frap-  
poient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang : peut-être par une ostentation de vertu & de patience, ou de débilité & d'épuisement par un excès de mortification. Les quatrièmes en-  
choient leurs têtes dans un capuchon, & regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recueillement, de pénitence, & de componction. Les cinquièmes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse ? je le ferai. Qu'y a-t-il que je n'aye point fait ?* Les sixièmes obéissoient par amour pour la vertu, & pour mériter la récompense promise aux observateurs de la Loi ; & les septièmes ne remplissoient leur devoir que par la crainte de la peine, ou dans la vue interressée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers degrés de perfection Pharisaique, & diverses classes de ces célèbres sectaires du Judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des Profelytes, ou d'amener des Gentils au Judaïsme. JESUS-CHRIST leur reproche de courir la terre & la mer pour convertir un payen, (b) & après cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines & superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voye de la justice, & le vérita-

(a) Matth. xxiii. 14.

(b) Matth. xxiii. 15.

ble esprit de la Loi. Il leur reproche aussi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens Prophètes, (a) & de publier hautement qu'ils désapprouvent la conduite de leurs Peres qui les ont persecuté & fait mourir ; pendant qu'eux mêmes remplis du même esprit , persecutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs desordres, & dévouer leur hypocrisie , & leur orgueil.

La religion du serment a toujours été sainte & inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils jurassent par son nom, (b) & il leur défendoit de jurer par des Dieux étrangers. (c) Les Pharisiens expliquoient ces Loix d'une manière tout-à-fait bizarre. Celui, disoient-ils, qui jure par le Temple, n'est point obligé à exécuter son serment ; mais bien celui qui jure par l'or du Temple. (d) De même celui qui jure par l'Autel, ne doit rien ; mais celui qui jure par le présent, ou l'offrande qui est sur l'Autel, doit. Ils avoient aussi introduit d'autres juremens, par le Ciel, par Jérusalem, par leur propre tête. (e) Dans la plupart de ces sermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne se croyoient pas obligez de tenir leur promesse ; comme si la religion du serment n'étoit pas toujours violée, soit qu'on prenne à témoin des choses inanimées, & incapables de nous entendre, soit qu'on jure par des choses animées, lorsqu'on manque à sa parole, après avoir juré même par des créatures. Et le Temple, & l'Autel, & le Ciel, & Jérusalem, & les offrandes que l'on faisoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majesté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majesté, que de manquer à sa parole, après avoir juré par les choses, dont on vient de parler.

Les Pharisiens croyoient l'ame immortelle, & l'existence des esprits, & des Anges, (f) & admettoient une espèce de métempsychose, non des ames de toutes sortes de personnes ; mais seulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient passer d'un corps dans un autre : mais celles des méchans étoient jugées dans des lieux souterrains, & étoient condamnées de demeurer éternellement dans des cachots ténébreux. (g) C'est en conséquence de ces sentimens que les uns disoient que JESUS-CHRIST étoit ou Jean-Baptiste, ou Elie ; ou quelqu'un des anciens Prophètes ; (h) c'est-à-dire que l'ame de quelqu'un de ces grands Hommes, étoit passée dans son corps, & l'animoit.

(a) Matth. xxiii. 29. Luc. xi. 47. 48.

(b) Deut. vi. 13.

(c) Exod. xxiii. 13.

(d) Matth. xxiii. 16. 18.

(e) Matth. xxiii. 21. 22. & v. 33. 36.

(f) Act. xxiii. 8.

(g) Joseph. lib. 2. de Bello, cap. 12. & lib. 18.

Antiq. cap. 2. Adánovs ig mō tōis tōxōis, w tōis  
 ávōis tōis, w tōis tōis dīnōvōis, w tōis  
 pōis tōis ávōis, w tōis tōis dīnōvōis w tōis tōis  
 tōis. w tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis  
 tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis  
 tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis tōis

(h) Matth. xvi. 14.

Joseph



Joseph (a) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsèdent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, & qui en font quelquefois chafsez par les exorcismes, & les conjurations, & par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Voyez saint Mathieu, VIII. 30. 31. Les Pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, (b) & toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les Saducéens. Nous en avons traité dans une Dissertation particulière.

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, & en étoient fort jaloux; ils s'étoient saisis, comme parle JESUS-CHRIST, (c) de la clef de la science, & prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le Royaume des cieus; & cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, & n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moÿse, (d) ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractère qui leur donne autorité pour cela; qu'il faut les écouter, & pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soumettre à leurs décisions, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la Loi de Dieu. Mais, ajoute-t'il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite; car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas roucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il encore, (e) des guides aveugles, qui conduisent d'autres aveugles; & si votre justice n'est plus abondante, & plus parfaite que celle des Scribes, & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieus. (f)

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle; ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette avec jugement & connoissance, & qu'on ne défère à leur sentiment, que quand il est conforme à la Loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moÿse, sur laquelle sont assis les Pharisiens, & pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moÿse. *Utrumque debetis adversere*, dit saint Augustin, (g) & *quatenus honor delatus sit doctrina Moÿsi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur*. Mais en même-tems il ordonne de se défier du levain, ou de la doctrine des Pharisiens: (h) *Cavete à fermento Pharisæorum*; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moÿse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

(a) Joseph. lib. 7. cap. 25. de Bello, pag. 271.

(b) Matth. XXII. 23.

(c) Luc. XI. 32.

(d) Matth. XXIII. 1. 2.

(e) Matth. XXIII. 16. 17. 18. & XV. 14.

(f) Matth. v. 21.

(g) August. lib. XVI. contra Faust. cap. 29.

(h) Matth. XVI. 6.

Pour donner du crédit aux traditions, les Pharisiens les faisoient remonter à Moÿse. Ils prétendoient que les ayant reçues avec les Loix sur le mont Sinai, il avoit écrit les Loix, & avoit donné de vive voix les traditions aux Anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux, sans avoir souffert depuis tant de siècles aucune altération dans la bouche des Docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux, de vraies, & de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de Religion subsiste, sans laisser beaucoup de choses à la pratique, & à la mémoire des hommes, sur tout dans ce qui regarde les cérémonies, & les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier : & tandis qu'une autorité légitime est attentive à arrêter le progrès des fausses traditions, & des explications mauvaises qu'on veut donner à la Loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender lorsque des gens comme les Pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil, & de vanité, se saisissent du gouvernement, & dominant dans la Religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les Loix mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçues de leurs ancêtres. L'Eglise Chrétienne reçoit des traditions, mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité, conformes aux Loix, & aux Canons, approuvées par les Chefs de l'Eglise, certaines, universelles, solides & propres à édifier. Elle défavoue toutes les traditions nouvelles, douteuses, incertaines, frivoles, & contraires aux sentimens, aux Loix, & aux usages anciens & approuvés.

La secte des Pharisiens n'a pas cessé avec le Temple, elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plupart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte; (a) attachez comme les anciens aux traditions, qu'ils appellent la loi Orale, & grands ennemis de Caraites, qui s'attachent au simple texte de la Loi, sans admettre indifféremment les explications, & les traditions prétendues des Anciens. *Celui qui rejette la loi Orale, est un apostat, il mérite la mort*, disent les nouveaux Pharisiens, ou Rabbanistes : car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudèle, (b) qui vivoit sur la fin du douzième siècle, dit qu'il trouva dans son voyage des Pharisiens qui déplorent sans cesse la dissolution de Sion, & de Jérusalem; ils s'abstiennent de chair, & de vin, & vont d'ordinaire vêtus de noir : ils demeurent dans des cavernes, ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours, à l'exception du sabbat, & prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais ces

(a) *Serrav. trib'ares. cap. 16. Balaage Hist. | (b) Itineris pag. 75.*  
des Juifs, liv. 3. c. 3. att. 15.

Ecrivain , comme la plupart des voyageurs , est un peu sujet à caution. On doute de l'existence de ces prétendus Pharisiens.

Les sentimens des Pharisiens modernes, sont les mêmes que ceux des anciens , ils soumettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté ; ils disent que toutes choses sont en la main du Ciel, excepté la crainte de Dieu ; c'est-à-dire , que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre , & peuvent se déterminer librement au bien, ou au mal. M. Bafnage (\*) dit qu'ils ne sont pas éloignés de ceux qu'on appelle Remontrais en Hollande ; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires , & ils laissent à l'homme une entière liberté de se déterminer entre le bien & le mal.

On voit leur caractère & l'esprit de leur secte dans la prière de ce Pharisien, dont parle saint Luc : ( b ) Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, ravisseurs, adultères, ni même comme ce Publicain. Il reconnoît le décret de Dieu, qui l'a destiné à une vie plus pure, & plus parfaite que le reste des hommes. Mais il se vante du bon usage qu'il a fait de sa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes se livrent au mal. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché ; pour les mauvais desirs, les pensées, les simples desseins, ils se les croyoient permis, & ne les comptoient pour rien. Joseph ( c ) se raille de Polybe, qui s'imaginait que les Dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, & qu'il n'avoit pu exécuter.

Les Pharisiens d'aujourd'hui sont moins rigides que leurs ancêtres sur la nourriture, & sur les autres austérités du corps ; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocrisie, & de leur entêtement pour les traditions de leurs peres. Ils ont conservez leurs sentimens sur la métempfycose, & la révolution des ames, & sur la liberté de l'homme.

A l'égard de la métempfycose on forme des difficultez contre ce dogme, & quelques-uns ont voulu soutenir que les anciens Pharisiens même ne l'admettoient pas. Ils n'ont pour nier cela que deux raisons : L'une se prend du silence de JESUS-CHRIST, de saint Clément d'Alexandrie, & de saint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de semblable. La seconde, de ce que ce sentiment anéantit le dogme de la résurrection, que les Pharisiens admettoient sûrement ; car enfin, à quel corps appartiendra une ame, qui en aura animé successivement un grand nombre ?

(\*) Bafnage Histoire des Juifs, liv. 3. cap. 2. art. 8.

(b) Luc. xviii. 10. 17.

(c) Joseph. Antiq. l. 6. cap. 13. ἐπεὶ θανάτου μάλιστα τὸν μαγαλοθεόν, ἢ ἀγαθὸν

ἢ ἀπὸ ἀποθανόντων λέγει τὸν ἀπίστον βασιλέα τὸ τίς αὐτὸν πείσεται ἀξιωματικῶς ἔχειν οὐδένα. Τὸ δὲ μάλιστα αὐτίκα τὸ ἔργον βασιλευσάντων, ἢ ἵνα τιμωρίας αὐτῶν.

Mais à la première raison on dit, 1°. Que le silence de JESUS-CHRIST ne prouve rien, puisque le Sauveur ne s'est point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des Pharisiens. 2°. Il est indubitable que l'opinion de la métempfycofe étoit répandue parmi les Juifs du tems de nôtre Seigneur, comme il paroît par la réponse de saint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes pensoient de lui: *Les uns*, répondit saint Pierre, (a) *croient que vous êtes Jean-Baptiste, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens Prophètes.* Et le Roi Hérode, Tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de JESUS-CHRIST, crut que saint Jean avoit paru de nouveau en sa personne. (b) Les Apôtres voyant un aveugle né, demandent au Sauveur, si c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou si c'étoit ses parens, qui étoient cause qu'il étoit né aveugle. (c) Tout cela suppose visiblement l'opinion de la métempfycofe.

3°. Au silence des Livres du nouveau Testament nous opposons le témoignage de Joseph, témoignage irréprochable, puisqu'il avoit été de la secte des Pharisiens, qui dit expressément qu'ils reconnoissoient la métempfycofe des ames des gens de bien. 4°. Enfin les Pharisiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laissent pas de reconnoître la résurrection future. (d) Ils avoient que de plusieurs corps que la même ame aura animés, il n'y en aura qu'un qui ressuscitera, les autres demeurans dans la poussière, comme des troncs arides & inutiles. Mais sera-t'il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra; ou sera-t'elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'est sur quoi ils ne sont pas d'accord; les uns (e) décidans en faveur du premier corps que l'ame aura animé, & les autres (f) en faveur du dernier: mais ce partage de sentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de ces deux points de leur doctrine, la métempfycofe, & la Résurrection.

Quelques-uns (g) ont prétendu que les Pharisiens étoient des hérétiques du Judaïsme; leurs erreurs sur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaises explications de la Loi, leur sentiment sur la métempfycofe, sont plus que suffisans pour former une hérésie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, & leur acharnement à persécuter tous ceux qui les contredisoient, sont les vrais caractères de l'hérésie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de sectaires, ou d'hérétiques de la Religion Juive. Joseph (h) parle des sectes des Juifs sous le nom d'hérésie.

(a) Matth. xvi. 14.

(b) Marc. vi. 16. 17. & c. Luc. ix. 9. 10.

(c) Jean. ix. 1. 2. & c.

(d) Vide Manasse, Ben-Israel, De Resurreç. mortuorum, lib. 2. cap. 18. pag. 216.

(e) Abarbanel. Comment. in Pentateuch.

(f) Zout, Paraf. Hays, Sara, Manasse, Ben-

Israel. loco citato.

(g) Epiphani. hæres. 16. August. & Philastr. de hæresib. alii quid.

(h) Joseph. lib. 13. Antig. cap. 9. *Ἐστὶ δὲ τὸν ἕχθιστον τῶν Ἰσραὴλ ἡμίσητος καὶ ἑθελίου ἕκαστος.* Et alibi.

Mais cette preuve n'est point solide, puisque les Grecs donnent le nom d'Hérésie à ce que nous appellons secte ; & quoi que ce dernier nom aussi bien que le premier soit odieux en nôtre langue, ni l'un ni l'autre toutefois ne l'étoient pas chez les Grecs d'où nous les avons empruntez. Une secte n'est autre chose qu'un nombre de gens attachez aux mêmes sentimens, comme on en voit dans l'Eglise, tant en Philosophie, qu'en Théologie, qui sans toucher aux articles essentiels de nôtre Foi, & sans s'éloigner de l'union de l'Eglise, ont sur certains dogmes des manières d'expliquer diverses, mais toutes subordonnées à l'autorité des Pasteurs à laquelle ils demeurent soumis.

Que si sous le nom d'Hérésie on entend des erreurs soutenues opiniâtrément par une secte de personnes distinguées de toutes les autres ; il faut convenir qu'en ce sens les Pharisiens étoient hérétiques ; leurs erreurs sont bien marquées dans l'Évangile, & leur entêtement n'est point contesté : Mais s'il faut pour être hérétique, que l'on soit séparé non-seulement de sentimens, mais aussi de communion, de la société des Fidèles, ou du moins dans la disposition de s'en séparer, & de demeurer opiniâtrément attaché à son opinion, malgré les décisions contraires de son Eglise ; en ce sens on ne peut pas dire que les Pharisiens aient été hérétiques ; ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs, ils étoient même assis sur la Chaire de Moÿse, comme le dit JESUS-CHRIST : (a) Ils possédoient les premiers emplois de leur Nation ; ils passoient pour les plus habiles, les plus zélés & les mieux réglés d'entre les Juifs ; il y avoit des Pharisiens parmi les Prêtres, dans le Sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils fréquentoient le Temple, ils y offroient leurs sacrifices ; plusieurs d'entre-eux étoient vraiment gens de bien, & il y en eut qui crurent en JESUS-CHRIST, (b) comme Nicodème & Gamaliel. (c) Saint Paul appelle la secte des Pharisiens, une secte très-certaine & très-approuvée ; le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'hérésie. Leurs erreurs étoient alors ou inconnues, ou tolérées. Le sentiment de la métamorphose étoit presque générale dans tout l'Orient ; il ne faut pas s'imaginer qu'avant JESUS-CHRIST on ait eu la même précision & la même exactitude en fait de doctrine Théologique & la même étendue de connoissance que l'on a eu depuis. Enfin les plus Sçavans hommes qui ont écrit sur ce sujet, (d) n'ont pas cru que les Pharisiens fussent hérétiques. Les Peres qui ont écrit autrement, ont

(a) Matth. xxiii. 2.

(b) Joan. III. 1. Vide & ix. 16. Ab. v. 14.

(c) Ab. xxvi. 5. Secundum certissimam secundam nostram Religionis vixi Pharisi. Καὶ ἦν

ἀσπὶς ἀστάρου ἀγίου. &c.

(d) Serr. tribar. .ap. 9. Gembard. Drusus, Basnage, &c.

pris le nom d'hérésie dans l'acception de secte; & ont entendu par hérétique tout homme qui étoit dans des sentimens érronez & singuliers.

## ARTICLE II.

*Des Saducéens.*

Les Saducéens reconnoissoient pour Chef de leur secte un nommé Sadok, (a) qui étoit, dit-on, disciple, & successeur d'Antigone Sacchans, qui avoit succédé à Simon le Juste, grand-Prêtre des Juifs. Ce n'est pas à dire qu'Antigone lui ait succédé dans la souveraine Sacrificature; mais il lui succéda dans la tradition de la doctrine & comme le disciple à son maître. Simon le Juste qui suivit Onias I. dans le Pontificat fut grand-Prêtre depuis 3702. jusqu'à 3711. Il eut pour successeur Eleazar, sous lequel on prétend que fut faite la fameuse Version des Septante. Cela peut servir à fixer le commencement des Saducéens.

Antigone maître de Sadok fut Chef d'une secte particulière, qui par un excès de spiritualité, enseignoit (b) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & désintéressé: *Ne soyez point comme des esclaves*, disoit Antigone à ses disciples, *n'obéissez pas à vôtre maître simplement par la vûe des récompenses: Obéissez sans inconvéniens, & sans esperer aucun fruit de vos travaux: Que la crainte du Seigneur soit sur vous.* Ces maximes font singulières dans la bouche d'un Juif, nourri sous une Loi qui ne parle que de récompense temporelle pour les justes, & de châtimens de même nature pour les méchans: Aussi Antigone eut-il peu de sectateurs.

Sadok son disciple ne pouvant s'accommoder d'une spiritualité si pure, & si désintéressée, & ne voulant pas aussi abandonner son maître, pour qui il avoit du respect, reçût sa maxime, mais il l'interpréta dans un sens tout opposé; il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompense à attendre dans l'autre vie: Qu'il falloit faire le bien, éviter le mal en celle-ci, sans aucune vûe de crainte, ni d'espérance. Voilà selon les Hébreux l'origine des Saducéens.

Joseph ne nous apprend aucune particularité sur leur commencement; & l'Auteur du quatrième Livre des Maccabées, se contente de dire que Sadok fut Auteur des Saducéens. Si ce que les Rabbins viennent de nous

(a) Ita Lib. 4. Macc. cap. 6. & Philastr. Elias in Tsibi, R. Jacob. Praefat. in lib. En. Aush. Czvi. R. Abrah. Levi in Cabala historica. Rab. Nath. Ita Pirke-Aboth. alii plures.

(b) Vide R. Nathan. Comment. in Pirke-Aboth. cap. 1. Mavaïss, Ben-Israel in lib. 1. cap. 6. de Resurreç. mort.

raconter sur l'origine de cette secte est véritable, les Saducéens seront plus anciens que les Pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Maccabées. Les Pharisiens ne commencèrent qu'environ 160. ans avant JESUS-CHRIST, & les Saducéens parurent plus de 100. ans avant les Pharisiens.

Les Rabbins font de Sadok un schismatique qui se sépara des Juifs & du Temple du Seigneur : Il se retira à Samarie, & adora sur le mont Garizim ; Mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des Saducéens, souverainement odieuse aux Pharisiens ; & cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane (a) & dans Philastrius. Ils disent que les Saducéens font une branche des disciples de Dosithee, & que Dosithee (b) fit ce schisme avec les Juifs, & se retira à Samarie voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vécut en hermite dans une caverne, & y mourut de faim, par une vaine & folle ostentation de jeûne & d'abstinence ; c'est ce que raconte saint Epiphane : Mais Dosithee est bien plus récent que Sadok, il vivoit peu de tems après la mort du Sauveur, (c) il voulut se faire passer pour le Christ. (d)

Les Juifs (e) racontent le schisme de Sadok autrement : Ils disent qu'Alexandre le Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un Temple au Seigneur sur le mont de Garizim ; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon le Juste & Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurèrent fidèlement attachez au culte du Seigneur, & l'adorèrent dans son Temple de Jérusalem : Sadok & Boërus, ou Boërus disciple d'Antigone avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrèrent dans le parti de Sanaballat Horonite, & de son gendre Manassé, fils du grand-Prêtre Josué fils de Josédèch, & favorisèrent les Samaritains & le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le Garizim ; voilà selon eux l'origine de la secte des Saducéens.

D'autres (f) soutiennent qu'ils prirent le nom de Saducéens, qui dérive de *Zédech*, la Justice ; à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétendue justice ? si ce n'est peut être dans ce désintéressement, avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie civile, & même à plu-

(a) Epiph. hæres. 14. Sadducæi auctores  
sunt filii aut heredes.

(b) Epiph. hæres. 14.

(c) Origen. in Matth. trañ. 27.

(d) Idem lib. 2. contra Celsum.

(e) R. Abrah. Levi in Cabal. Historica,

(f) Epiph. hæres. 14. Εωσπερ, ουτοι ουκ εισ-  
τας Sadducæiους, δεδωκεν αυτη διακονησεντες της ιου-  
δαϊστικης ερημωσθησθαι. Σιδων δε ερημωσθησθαι διακονη-  
σεν. Ita Junius, & Irenæum. in Matth. xxiii.  
& Tostat. ibid.

sieurs devoirs de religion, n'ayant en vûë, ni les peines ni les récompenses de l'autre vie, ou dans cette exactitude inflexible à faire observer les Loix, & à punir les coupables sans miséricorde.

L'opinion que l'on a d'abord proposée, & qui les fait descendre de Sadok disciple d'Antigone, & successeur du grand-Prêtre Simon, est la plus vrai-semblable. Si les Saducéens eussent été Samaritains & schismatiques, Joseph n'auroit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangés parmi les anciennes sectes des Juifs; on ne les auroit pas soufferts dans le Temple, & dans les premiers emplois de la République, comme il y étoient, selon Joseph même.

La principale erreur des Saducéens rouloit sur l'existence des Anges, (a) & l'immortalité de l'ame. (b) Ils ne nioient pas l'existence de l'ame qui nous rend intelligens & raisonnables, mais ils soutenoient qu'elle mouroit avec le corps; & en conséquence, ils prétendoient que les peines & les récompenses de l'autre vie sont des pures chimères, (c) & qu'il n'y avoit point de résurrection des morts. (d) Saint Epiphane (e) dit qu'ils ignorent le saint Esprit; peut-être qu'il entendoit par là l'esprit de prophétie. Car on dit qu'ils n'admettoient point les Prophètes. Arnobe en a inferé qu'ils croyoient Dieu corporel. (f) S. Augustin (g) a pris saint Epiphane dans son sens simple & naturel, puisqu'il enseigne expressément que les Saducéens nioient le saint Esprit, & que les Pharisiens le reconnoissoient: Mais ils nioient simplement qu'il résidât dans JESUS-CHRIST.

Toutefois ni l'écriture, ni Joseph n'ont fait sur cet article aucun reproche aux Saducéens. Il ne seroit pas fort surprenant qu'ils ne connussent pas le Saint Esprit, comme une personne de la sainte Trinité. Ce mystère ne fut jamais connu bien distinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les opposer aux Pharisiens, qui selon lui, admettoient l'existence du Saint Esprit; c'est-à-dire, l'Esprit de Prophétie, qui aimoit les Prophètes, & qui étoit distingué de leurs personnes. Mais il faut reconnoître que nous ne savons pas précisément ni ce que les Pharisiens entendoient, ni ce que les Saducéens nioient sous ce nom. Si c'étoit une substance distinguée de Dieu, ou une émanation substantielle de la Divinité, une personne divine.

(a) Act. XXIII. 8. Saducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum Pharisæi autem utraque confitentur.

(b) Joseph lib. 2. cap. 12. de Billo. ἄνευ σώματος ζωοῦνται αἰσθητῶν. Et lib. 18. Antig. cap. 2. Σαδδουκαῖοι ἰσχυροῦσι ψυχὰς αἰσθητῶν οὐκ εἶναι οὐρανίου.

(c) Joseph. lib. 2. de Billo, cap. 12. ἄνευ σα

ρῶν τιμωροῦν, καὶ τιμῆς ἀμάρτων.

(d) Matth. XXII. 23. Saducæi qui dicunt non esse resurrectionem. Vide & Marc. XII. 18.

Luc. XX. 27. Act. XXIII. 8.

(e) Epiphon. hares. 14.

(f) Arnob. lib. 3. pag. 105. Vide & Scultus.

(g) August. serm. olim XI. de Verb. Domini Num. LXX. cap. 3. n. 5. p. 386.



A l'égard de la corporeté de Dieu, on ne peut pas montrer que les Saducéens l'aient jamais ruinée, ni même qu'elle soit une suite nécessaire de leur dogme sur les Anges, & sur la mortalité de l'ame. Quand ni les Anges, ni les substances spirituelles n'existeroient pas, & quand l'ame ne seroit pas immortelle, il ne s'ensuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les Saducéens recevoient les Livres de Moÿse, où il est souvent parlé des Anges, & de leurs apparitions. Comment donc pouvoient-ils nier leur existence? Nous ne savons pas comment ils se tiroient de ces difficultés, ni quelles explications ils donnoient à ces passages; mais on s'est imaginé qu'ils regardoient les Anges comme des vertus inséparables de Dieu; (a) à peu près comme le rayon & la lumière sont inséparables du soleil, & qu'ils pouvoient paroître sur la terre revêtus de différens noms, selon la diversité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce système est assez spirituel, mais il ne satisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les Anges dont les apparitions sont marquées dans les Livres de Moÿse, ne sont pas de simples écoulemens de la divinité, ce sont des hypostases toutes différentes envoyées de Dieu, agissant en son nom, & par sa puissance. Ils auroient pu dire aussi dans un sens bien plus simple, & plus aisé, que ces Anges n'étoient que des phantômes qui apparoissoient pour un peu de tems, & qui n'avoient aucune réalité; que c'étoit des corps phantastiques, remuez par la puissance du Créateur; ou si l'on veut qu'ils aient été mûs, & animés par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, selon eux, ne subsiste pas après la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des Saducéens; nous rapportons simplement leurs sentimens.

Quoi qu'ils niassent les peines & les récompenses de l'autre vie, ils ne laissoient pas d'être fidèles observateurs des Loix, & de les faire observer aux autres dans toute leur sévérité. (b) C'étoit une suite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines & des récompenses qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, & récompenser toutes les bonnes actions dans la rigueur de la justice. Ils pouvoient se fonder sur l'Ecriture mal entendue, & mal expliquée. Moÿse dans ses Loix ne parle que des récompenses temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens sensibles, ceux qui l'offensent. Les crimes de ceux de Sodome, ceux des Cananéens, ceux d'*Her*, & d'*Onan*, ceux de Pharaon, & des Egyptiens sont punis dans ce monde. Ces exemples, & tant d'autres marquez dans

(a) C'étoit le sentiment de quelques Juifs du sens de saint Justin le Martyr. Voyez Grotius sur saint Matth. xxii 23. & M. le Clerc sur les Actes, xxxiii 8. Et saint Justin, Dialogue contre Tryphon, pag. 338.

(b) *Joseph. lib. 2. de Bello cap. 12. Sadducæorum hæresis, ἀπιστία τῶ ἀθανάτου, αἰὲν ἐπιμένειν τῶν πραγμάτων ἀθάνατον, ἢ τῶν ἀθανάτων. Vide & Euseb. Hist. Eccl. lib. 2. c. 23.*

le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit, & Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde : mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toujours, & que toutes nos craintes, & nos espérances doivent se borner aux biens, ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Génèse même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit ; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense, & qui raisonne. Abraham, Jacob, & tant d'autres Saints n'ont rien reçu en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, & aux promesses que Dieu leur a faites. Il faut donc dire qu'ils l'ont reçu dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, & trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moïse : (a) *Je suis le Dieu d'Abraham ; d'Isaac, & de Jacob.* Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. Ces Patriarches sont donc vivans. C'est le raisonnement de nôtre Sauveur. (b)

On accuse les Saducéens de rejeter tous les Livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moïse. (c) Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Evangile, que du Livre de l'Exode, qu'ils recevoient, & qu'il n'usa point du témoignage des autres Livres de l'Ecriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir ; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour Canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des Anciens, ni les explications des Pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup près ni si nombreuse, ni si puissante que celle des Pharisiens, & les peuples n'avoient pas pour eux ni la même confiance, ni le même respect, que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs, & les plus considérables par leurs dignitez, étoient plus ordinairement Saducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligez de se conformer aux maximes, & aux sentimens des Pharisiens ; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple. (d)

Ce qu'on vient de dire que les Saducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultés. Scaliger (e) remarque qu'ils ne parurent qu'après que le canon des Ecritures fut fermé, & que le nombre des Livres sacrez fut fixé. Or en ce tems-là il n'y avoit plus à choisir entre ces

(a) Exod. III. 6. vs. 16.

(b) Matth. xxii. 32. Marc. xii. 26.

(c) Vide Serar. tripart. cap. 21 n. 1. & apud eum R. Eliam in Thisbi. Tertull. prescript. cap. 49. Origen. lib. 1. & traît. 22. in Matth. Jeronym. in Matth. xxii. Bida. Alii.

(d) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 2. Et d'olyus

τι ἀδελφοί μου ἰσχυροὶ ἀκούετε, τὰς ψυχὰς ἡμῶν οὐκ ἔστιν ἀποθνήσκειν. Περὶ τούτων ἀκούει ἡμεῖς, καὶ οὐκ ἔστιν ὅτι οὐκ ἀλλοίως παρέλθουσιν ; ἀλλ' ἡμῶν ἡμῶν κατ' ἀνάγκην. Περὶ αὐτῶν δὲ ἔστω ἡμεῖς καὶ λέγει δὲ καὶ μὴ ἀκούει ἀποθνήσκειν ἀλλ' ὄντων.

(e) Scalig. Elench. tripart. cap. 16.

divins Livres ; tout étoit également sacré & canonique. 1°. S'ils avoient eu à choisir entre ces ouvrages ceux qui ne fussent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moÿse, où l'on parle si souvent d'Anges, & d'apparitions. 2°. Les Saducécens assistoient au Temple, & dans les assemblées de Religion. On y lisoit tous les Livres de l'Écriture, particulièrement les Prophètes. Qui croira que ces gens là regardassent ces Livres là comme apocryphes, & de nulle autorité ? 3°. Ils attendoient le Messie, comme le reste des Juifs. Ils devoient donc recevoir aussi les Prophètes qui le promettoient, & qui traçoient son véritable caractère.

4°. Joseph (a) qui connoissoit cette secte mieux que personne, dit qu'ils étoient opposez aux Pharisiens, en ce que ceux-ci enseignoient & pratiquoient plusieurs traditions qu'ils avoient reçues de leurs pères, & qui n'étoient pas contenues dans les Loix de Moÿse ; au lieu que les Saducécens rejettent ces traditions, & soutiennent qu'on ne doit observer que ce qui est écrit. Ce passage est cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative ; & il est vrai que Joseph semble borner ce qu'il y dit aux Livres de Moÿse. Mais il ne s'ensuit nullement que les Saducécens ne reçussent pas aussi les autres Livres de l'Écriture. 5°. Les Rabbins qui ont combattu les Saducécens, ont employé contr'eux des passages tirez, non-seulement de Moÿse, mais aussi des Prophètes, & des autres Livres de l'Écriture ; & ceux-là au lieu de les rejeter, tâchent de les éluder par de vaines subtilitez, & par des explications forcées. 6°. Est-il croyable qu'ils seroient de neurez dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient possédé les premières charges de leur République, & qu'on en auroit même vu de cette secte remplir la dignité de grand-Prêtre, s'ils eussent rejeté la plupart des Livres sacrez des Juifs ? De plus, saint Pierre & les autres Apôtres (b) parlant devant des Saducécens, citent les Psaumes comme les autres Écritures.

Il semble donc que ces gens-là, comme le reste des Juifs, reconnoissoient comme divines toutes les saintes Écritures. (c) Et quand les Anciens ont dit qu'ils rejettoient tout le reste, à l'exception de Moÿse, je pense qu'il faut l'entendre dans le sens que nous avons apporté sur le passage de Joseph, c'est-à-dire, qu'ils ne recevoient pour loi, que les seuls Livres de Moÿse, & rejettoient routes les traditions des Pharisiens. Quant aux autres Livres de l'Écriture, sans les rejeter du nombre des ca-

(a) Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 18. Νέμων μὴ  
λά τὰ πρῶτα κειμένα τῶν βιβλίων ἐν ἱερουσαλὴμ οὐκ ἔστιν  
ἐπισημαίνοντες ἑαυτοὺς ὡς ἱεροσολίταις ἀλλ' ὡς  
Ἰουδαίοις ἰσχυρῶς, καὶ διὰ τὴν ἑξῆς τὴν ἑβραϊκὴν  
ἱστορίαν, λέγουσιν πάντα εἶναι ἰσχυρῶς ἰσχυ-  
ρὰ ἐν ἱεροσολοίμοις, ὅτι ἐν οὐρανῶν ἐστὶν ἡ

ἱστορία μὴ τῶν βιβλίων.

(b) Act. 17. 1. 2. v. 17.

(c) Voyez Manasse-Ben-Israel, liv. 1. c. 8.  
Neque tamen derogabant fidem Prophetis, sed le-  
ta Prophetarum in alium longè sensum interpre-  
tabantur.

noniques, ils les interprétoient suivant leurs préjugés, & détournent les passages où il est parlé des Anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirez du Pentateuque.

Il faut que dans la Religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame, & l'existence des esprits n'ayent pas passé pour articles fondamentaux, puisque les Saducéens demeuroient dans le Judaïsme, & dans la communion de leurs frères; (a) & qu'ils ont même eu des Souverains Sacrificateurs dans leur secte, quoi qu'ils n'aient ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les Pharisiens, & les Saducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tous également les Livres sacrez, mais non pas dans le même sens. Le Pharisien tenoit toute l'Escriture comme règle de foy, & toutes les traditions comme règle de conduite. Les Saducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moïse, & aux autres Auteurs sacrez, & encore expliquez à leur manière.

Les Saducéens nient le destin, dit Joseph; (b) ils disent que ce n'est qu'un mot vuide de sens, & que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croyent que nous avons une parfaite liberté, & une puissance entière de faire tout ce qui nous plait; en sorte que nous sommes les seules causes de nôtre bonheur, ou de nôtre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs, (c) qu'ils nient le destin, & la providence, ou ce qui est le même; que Dieu est hors de portée de faire, ou de connoître le mal; que l'homme est le maître de choisir le bien, ou le mal; & qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il le veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guères donner davantage à l'homme, ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons, ou que nous souffrons; c'est-à-dire si nous sommes dans une entière indépendance de son secours, pour pratiquer le bien ou fuir le mal, & qu'après cette vie il n'y ait ni peine, ni récompense; je ne vois pas ce qu'un Saducéen pouvoit demander à Dieu, ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion, & son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie, & s'il ne

(a) Manassé-Ben-Israël dans l'Épître dédicatoire de son Livre de la Résurrection, & dans son premier Livre chap. 1. dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israélites, ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, & qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siècle futur, ou au monde des ames.

(b) Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 9. Σαδδουκαῖοι γὰρ ἰσχυροῦνται ἀρνηθῆναι τὸν ἄριστον καὶ τὸν ἄριστον ἄριστον.

ἀριστον. Οὐκ ἔστι δὲ τὸ ἀριστον τὸ ἀριστον καὶ τὸ ἀριστον. Καὶ τὸ ἀριστον δὲ τὸ ἀριστον ἀριστον τὸ ἀριστον. καὶ τὸ ἀριστον ἀριστον ἀριστον ἀριστον ἀριστον, καὶ τὸ ἀριστον ἀριστον ἀριστον ἀριστον ἀριστον.

(c) Idem lib. 2. cap. 12. de Bello, pag. 788. Τὸν γὰρ ἰσχυροῦνται ἀρνηθῆναι τὸν ἄριστον, καὶ τὸν ἀριστον τὸν ἀριστον τὸ ἀριστον, ἢ ἰσχυροῦνται τὸ ἀριστον. Οὐκ ἔστι δὲ τὸ ἀριστον ἀριστον, τὸ ἀριστον καὶ τὸ ἀριστον ἀριστον, καὶ τὸ ἀριστον ἀριστον ἀριστον.

crainoit ni n'espéroit rien de sa part après la mort ; pour quoi le craint-on, le servir, & le prier ? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la Religion des Juifs étoit alors, que ce qu'elle souffroit dans son sein des gens qui étoient dans des principes si monstrueux. Le Saducéisme ne devoit pas être fort éloigné de l'Epicuréisme ; & je n'y vois de différence qu'en ce que le Saducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu, & espéroit quelque récompense temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer ; au lieu que les Epicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les Saducéens ont subsisté long-tems, & subsistent encore aujourd'hui, quoiqu'en très-petit nombre. (a) Ils sont regardez des autres Juifs, comme des hérétiques ; mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-Prêtre Hircan, Prince de sa nation, après avoir été long-tems favorable aux Pharisiens, se sépara d'eux, avec éclat, & s'attacha aux Saducéens. (b) On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, sous peine de la vie, de recevoir les maximes de Sadok. (c) Aristobule, & Alexandre Jannée fils d'Hircan, continuèrent à protéger les Saducéens, & à persécuter les Pharisiens. Maimonides (d) assure que sous le regne d'Alexandre, les Saducéens s'emparèrent de toutes les charges du Sanhédrin. Il n'y resta que le seul Simon fils de Scéra, qui tenoit le parti des Pharisiens. Mais les Pharisiens rentrèrent en faveur, & en crédit sous le regne d'Alexandra, épouse d'Alexandre Jannée. Caïphe qui condamna JESUS-CHRIST à la mort, étoit Saducéen, comme il paroit par les Actes des Apôtres, (e) aussi-bien qu'Ananus le Jeune, (f) qui fit mourir saint Jacques frere du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire passer les Saducéens pour Samaritains, & pour disciples de Dosithee, leur ont imputé d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc, & d'avoir corrompu le texte du premier chapitre de la Genèse, en lisant : *Au commencement azyma*, ou le bouc, *créa le ciel, & la terre*. Mais ces accusations se détruisent d'elles-mêmes, & ne méritent aucune attention. Les Saducéens adoroient Dieu dans son Temple de Jérusalem, & attendoient le Messie : mais ils étoient à cet égard dans les mêmes sentimens que le commun des Juifs, & que les Pharisiens eux-mêmes, qui attendoient un Libérateur, & un Monarque purement temporel. Étant les uns & les autres dans ces préjuges, il n'est pas surprenant qu'ils n'ayent pas connu JESUS-CHRIST, qui ne leur parloit que d'un regne spiri-

(a) Voyez Bainage Histoire des Juifs, liv. 3. chap. 5. art. 13. 14. 15. . . . 21. Serar. tribures. cap. 25. Manasse-Ben-Israël, de Resurres. lib. 1. cap. 1.

(b) Joseph, Antiquit. lib. 13. cap. 28.

(c) Vide Abraham-Ben-Dior, Cabala; apud Trigland. de seba Carait.

(d) Maimon. Halac. Sanhedr. cap. 11.

(e) Act. 7. 17. Vide & xv. 5.

(f) Antiq. lib. xx. cap. 8. pag. 698.

rituel. Nous ne voyons pas par l'Évangile, qu'aucun Saducéen ait crû en JESUS-CHRIST. Ils trouvoient dans leur secte, des obstacles insurmontables à la foy, & au salut que JESUS-CHRIST prêchoit.

### ARTICLE III.

#### Des Esséniens.

L'Origine des Esséniens, & l'étymologie de leur nom sont très-inconnues; ni Philon, ni Joseph ne nous disent rien d'express ni sur le tems auquel ils parurent, ni sur les Auteurs de leur secte. Le quatrième Livre des Maccabées, (a) que nous avons traduit en François, les appelle *Masdanim*, & dit qu'ils subsistoient déjà du tems de Hircan Maccabée, vers l'an du monde 3894. Joseph (b) parle d'un fameux Essénien nommé Judas, qui vivoit du tems d'Antigone fils d'Hircan, & frere d'Aristobule Roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton; & sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, & de Judas lui-même.

Plin (c) qui avoit lû avec admiration la peinture que Joseph fait des Esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, & prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siècles, sans aucun commerce avec les femmes: *Ita per saculorum millia, incredibile dictu, gens aterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée; on ne peut mettre leur commencement avant les Maccabées, & il n'est pas vrai que tous les Esséniens vécussent dans le célibat. Joseph (d) dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les règles de cette secte; mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (e) ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab, pere des Réchabites. Le seul fondement de cette opinion, est la manière de vivre des Esséniens, qui s'abstenoient de vin, (f) & qui dans le reste étoient très-tempérans. Mais comme ils logeoient dans les villes, & avoient des maisons, & des demeures pour eux, & pour leurs hôtes; on ne peut soutenir que ce soient des Réchabites, puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes, ni dans des maisons ordinaires; mais

(a) Maccab. vi.

(b) Joseph. Antiq. lib. xiii. cap. 19. pag. 455.

(c) Plin. lib. 5. cap. 37.

(d) Joseph. de Bello, lib. 2. cap. 12. in Latin.

© in Græco, pag. 788. D.

(e) Vide Suid. in Ἠγγύων, ou ἀγγύων. Nihilus asserit eorum & Alii quidam.

(f) Philo de Vita Contemplativa, pag. 300e. Οὐδὲ πῦρ οὐδὲ ἀπὸ γυναικὸς ἐπιπαννύσκει.

seulement sous des tentes, & à la campagne. Je ne lis pas non plus que les Esséniens s'abstinissent toujours de vin, ni qu'ils en fissent un article fondamental de leur observance, comme faisoient les Réchabites.

Saint Epiphane (a) croit que les Esséniens, ou Jesséniens, comme il les appelle, étoient une secte de Samaritains; que leur nom venoit de *Jessé* frere de David, ou de *Jésus*, dont le nom, selon lui, signifie Médecin; qualité qui convient parfaitement aux Esséniens, qui vouloient passer pour les médecins des ames. Il dit que du tems de l'Empereur Trajan, un nommé Elxai introduisit quelques nouveaux dogmes parmi les Esséniens, & leur donna un livre plein de ses prétendues prophéties, & qu'il avoit un frere nommé *Jéxans*, qui les engagea à adorer les astres. On ne fait d'où saint Epiphane avoit appris ces particularitez, & quelqu'autres qu'il raconte des Esséniens; mais elles sont très-suspectes, sur tout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il est sûr qu'ils étoient Juifs; & fort éloignés des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit apparemment des anciens Esséniens sur ceux de son tems, qui étoient fort corrompus; & fort décriez, jusques-là qu'on les accusoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

Sérarius (b) rapporte jusqu'à douze opinions sur le nom des Esséniens. Saumaïse (c) veut qu'ils aient pris leur nom de la ville d'Essa en Palestine, dont parle Joseph. (d) D'autres dérivent ce nom de l'Hébreu (e) *Chofen*, qui signifient le rational du grand-Prêtre. D'autres, du Caldéen *Chesin*, fort robuste; ou du Syriaque *Afan*, être chauffé; ou de l'Hébreu (f) *Asa*, guérir; ou de *Hafach*, faite, agir; ou du nom de *Jésus*, ou de celui de *Jessé*; ou du verbe (g) *Chafa*, contempler; ou de (h) *Schanah*, diviser, séparer, répéter. D'autres, (i) du Grec *Hosios*, saints; ou enfin de l'Hébreu *Chafid*, miséricorde. Et c'est cette dernière étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous trouvons les *miséricordieux* dans les Pseaumes, (k) comme composant une compagnie de gens de piété. Nous croyons que ce sont ces mêmes qui sont appelez dans les Livres des Maccabées, (l) *Affidéens*.

Drusius a prétendu que les Esséniens étoient une branche des Pharisiens, & qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hircan persécuta, (m) & qui s'é-

(a) Epiph. hær. 19. de Nazoræis.

(b) Serrar. tribar. lib. 5. cap. 2.

(c) Salmas. ad Solin., cap. 35. pag. 432.

(d) Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 11. *Συνομιτῆται*.

(e) *Χωσν*.

(f) *שפן* Pessorale.

(g) *ספן* Sanare.

(h) *ספן* Contemplari.

(i) *ספן* Secundas tenere, recedere, rep-

tere.

(k) *ספן*.

(l) *ספן*.

(m) *ספן*.

(i) Philo lib. quod omnis probus liber. pag. 276. *Εὐδαίμων διακρίσει Εὐνομίαν καὶ σωφροσύνην ἀρετῆων*.

70. Il insinué que les Esséniens en Hébreu signifient les *Sains*. Ainsi l'appuye l'étymologie qui dérive ce nom de l'Hébreu *Chafid*.

(k) *פסל* xxxvii. 1. lxxxiv. 9.

(l) 1. Macc. II. 41. *Synagoga Affidorum*.

1. Macc. xiv. 7. Vide Eccl. xliv. 10.

(m) Joseph. Antiq. lib. xiiii. cap. 12. Vide

Serrar. tribar. cap. 6. pag. 81.

tant retirez dans les déserts, s'y accoutumèrent par nécessité à un genre de vie très-dure, & y persévérèrent ensuite volontairement. Mais nous avons montré que les Esséniens étoient aussi anciens que les Pharisiens, & les Saducéens mêmes, puisque l'Auteur du quatrième Livre des Maccabées, que ni Saumaïse, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusus, n'avoient pas vu; ce Livre n'ayant paru pour la première fois que dans l'Arabe des Polyglottes de M. le Jeay; puis dis-je que cet Auteur place toutes ces sectes du tems d'Hircan, & les suppose déjà bien établies, & bien distinguées les unes des autres. Joseph lui-même, qui selon toutes les apparences, composoit son Histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer comme existans sous Hircan, puisqu'après avoir parlé de la broüillerie qui engagea Hircan de quitter la secte des Pharisiens, pour se jeter dans celle des Saducéens, il dit: (a) *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des Pharisiens, & des Saducéens, & de la troisième, qui est celle des Esséniens, dans mon second Livre de la Guerre des Juifs.*

Après les écoles, ou les communautéz des anciens Prophètes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait, ni ne plus apparent que leurs Esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé. (b) Ces Philosophes vivent entr'eux dans une parfaite union, & ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu, à garder une exacte continence, & à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élèvent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, & leurs inspirent pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit, & leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croient qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes; mais ils sont toujours en garde contre l'intempérance, & contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la dernière indifférence, & possèdent tout en commun, en sorte que nul d'entr'eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut, de renoncer à la propriété de tous ses biens, & de les mettre dans la société, en sorte que la pauvreté de l'un, ne porte point envie à l'opulence de l'autre, & que les richesses des uns, ne les élèvent point au-dessus des autres. Ils vivent comme frères dans une entière égalité & de bien, & de condition.

L'huile & les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient après en avoir seulement touché par hazard, comme s'ils avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur; mais ils évitent la malpropreté, & ont toujours des habits

(a) Joseph. *Ibidem* cap. 18. ad finem, p. 454. | (b) Joseph. l. 2. de Bell. cap. 12. 785. et seqq. bica



bien blancs. Ils établissent des dispensateurs qui ont soin de leurs biens, & qui les distribuent à chacun selon son besoin. (a) Ils ne demeurent point tous dans une seule ville, ni toujours au même lieu; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leur maison ceux de leur secte, & leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur est commun. Aussi en voyage ils ne prennent jamais de provisions; ils portent seulement quelques armes pour se défendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir soin des hôtes, & pour leur fournir les habits, & les autres choses nécessaires.

Les enfans qu'ils élèvent sont tous vêtus, & traités de la même sorte, & vivent tous sous la discipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne soient entièrement usés; ou si vieux qu'ils ne puissent plus servir. Ils ne vendent ni n'achètent rien entr'eux; mais tout le commerce se fait par échange, chacun donnant ce qui lui est superflu, & recevant ce dont il a besoin. Et même il leur est libre de prendre sans échange tout ce qu'il leur faut, & d'user de tout ce qui est à leurs freres, comme du leur. Ils font sur tout profession d'une grande piété envers Dieu; & ne parlent pas avant le lever du soleil, si ce n'est qu'ils prononcent certaines prières qu'ils ont reçues de leurs peres, comme pour inviter cet astre à se lever. (b) Après quoi ils sont envoyez par leurs supérieurs, chacun au travail, & au métier qui lui est propre.

Après avoir travaillé jusqu'à la cinquième heure, c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, & dans les autres tems à proportion, ils s'assemblent de nouveau tous ensemble, & se baignent avec des linges blancs, ils se baignent tous dans l'eau fraîche; après quoi ils se retirent dans leurs cellules, où il n'est permis à aucun étranger d'entrer. De là ils passent dans leur réfectoire commun, qui est à leur égard, comme un temple sacré, y étant assis à table dans un profond silence. Celui qui a soin de faire le pain, en donne à chacun à son rang, & le cuisinier leur sert à chacun un mets. Puis le Prêtre fait la prière; car il n'est pas permis de goûter de quoi que ce soit, qu'après avoir loué Dieu par la prière. Après leur repas, ils rendent de même grâces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçû. Après cela ils quittent leurs habits blancs, qui sont regardés ainsi qu'o des vêtemens sacrés, & retournent au travail, comme auparavant. Ils y demeurent jusqu'au soir, & alors ils reviennent au lieu où ils prennent leurs repas, & font manger leurs hôtes avec eux, s'il en est survenu quelqu'un.

(a) Au Livre xv. ch. 2. il dit que ces Dispensateurs sont de la race des Prêtres. *Κοινωνοὶ δὲ αὐτῶν ἐστὶν ἡγεμονία, καὶ ἐπιτορὰ ἐστὶν αὐτῶν.*

(b) *Ὁ δὲ ἀρχιερεὺς τῶν ἁγίων, ὅστις ἐστὶν ἡγεμονία αὐτῶν, ἔχει τὴν ἐπιτορὰν αὐτῶν, καὶ ἐπιτορὰν αὐτῶν.*

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entière dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien, & de secourir leur prochain, comme ils peuvent, & autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont très-religieux observateurs de leurs paroles, & leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus factez. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant sur tout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, & à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remèdes, des simples, des pierres, & des racines. Ils ont un très-grand soin des malades; (\*) on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur manière de vie. Ils leurs donnent une béche, une large ceinture pour le bain, & un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premièrement au réfectoire commun, & au bain: Mais on ne l'admet dans la maison qu'après encore deux autres années d'épreuves. Alors, s'il en est trouvé digne, il est reçu au nombre des Esséniens. Avant que de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles, de servir, & d'adorer Dieu dans une parfaite piété, d'observer les Loix de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on voudroit l'y forcer; de fuir les méchans, de protéger les gens de bien, de garder la foy envers tous, & fut tout envers les Princes. On lui fait promettre aussi, que s'il se trouve établi au-dessus des autres, il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, & ne se distinguera de ses freres ni par la somptuosité de ses habits, ni par aucune autre chose. Qu'il ne cachera pas à ses confreres les secrets de la secte, & ne les découvrira jamais à d'autres; mais qu'il les tiendra cachez, même au péril de sa vie; & n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres; & conservera précieusement les livres de la secte, & les noms des Anges.

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; & celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire misérablement: car étant lié par les sermens, dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, & de se voir consumé petit à petit par la disette, & la faim. Quelquefois les Esséniens, touchés de compassion,

(\*) Philo lib. *Quod omnis probus Liber.*

leur pardonnent, & les retirent chez eux, lorsqu'ils les voyent prêts à expirer, croyant que leur pénitence a été assez longue, & leur satisfaction suffisante.

Lorsqu'ils délibèrent sur quelque affaire, ils s'assemblent d'ordinaire un nombre de cent; ils examinent la chose avec un très-grand soin, & tout ce qu'ils ont résolu demeure irréfutable. Après Dieu, ils ont un souverain respect pour Moïse, en sorte qu'un homme qui seroit convaincu d'avoir mal parlé de lui, seroit mis à mort. Ils se font un devoir d'obéir aux vieillards, & au grand nombre; en sorte que quand il y en a dix d'assemblée, nul ne parle que du consentement des neuf autres. Ils n'oseroient ni cracher devant eux dans l'assemblée, ni à leur droite.

Ils sont très-scrupuleux observateurs du sabbat, non-seulement ils n'allument point de feu, & ne préparent rien à manger ce jour-là, ils ne remuent pas même un meuble, & ne se déchargent point des superfluités de la nature. (a) Les autres jours, lorsqu'ils veulent satisfaire à ce devoir, ils se retirent dans des lieux fort cachez, & après avoir creusé une fosse de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils se baissent, & satisfont à leur besoin, se couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de souiller & de ternir les rayons de Dieu: Ce sont les termes de Joseph, (b) qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuser d'adorer le soleil. Mais on ne doit pas leur imputer un sentiment si injurieux, sur une preuve si frivole. Joseph s'exprime d'une manière peu conspécue. Après tout les rayons du soleil sont les rayons de Dieu, c'est-à-dire ceux de sa créature. (c)

Après cela ils remplissent de terre le trou qu'ils ont fait, & se purifient après cette action, comme si elle leur avoit causé quelque souillure. Ils sont partagez en quatre classes; & ceux qui sont dans les dernières classes, se croient si fort au-dessous des autres, que s'ils en avoient seulement touché un, ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle qu'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-tems, & plusieurs atteignent l'âge de cent ans; ce qu'on attribue à la simplicité de leur nourriture, & au bon règlement de leur vie. Ils font paroître une fermeté extraordinaire dans les maux; & Joseph dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la dernière guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles, & croient qu'elles descendent de l'air le plus élevé dans les corps, où elles sont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à résister: elles

(a) *Ουτι ουδου τι μενεσθησιν διαβλην, ουδ' αερωατιν.*

(b) *Και μεγαλοβουλια διαδιδου, οτι μη δε αυγα εβλησεν εν θεο, διακουσιν οτι αυρα.*

(c) Moïse avoit ordonné quelque chose de semblable aux Israélites dans le désert, comme on le voit au Deutéronome.

y demeurent comme en prison tout le tems de la vie. (a) Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort, elles s'élevent aussi-tôt avec rapidité vers le Ciel, comme sortant d'une longue & triste captivité. Ils veulent que les âmes des gens de bien demeurent au-delà de l'océan, dans un pays où l'on ne sent ni la pluye, ni les vents, ni les excès du chaud & du froid, & où elles jouissent d'une beatitude naturelle, à peu près suivant l'idée que les Poètes Grecs nous donnent de leurs champs Elisiens. Les âmes des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur, & exposées à tout ce que les faisons ont de plus fâcheux, où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les Poètes nous représentent les enfers, où les Tantaies, les Ixions, les Sylyphes, & les autres scélérats souffrent la justé peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétie; & d'ordinares leurs prédictions sont suivies de l'effet; & Joseph dans son histoire en rapporte quelques exemples. (b) Il attribué cela à la lecture continuelle qu'ils font des Livres sacrez, & des Prophéties, & à la manière simple & pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société, qui ne diffère des autres, que par le mariage dans lequel ils s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent point de femmes, qu'après s'être asurez pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, & propres à leur donner des enfans; & ils usent du mariage avec tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dès qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves, ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine. (c)

Les Esséniens (d) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soutiennent que rien ne se fait que par ses decrets. Joseph (e) dans un endroit dit qu'ils attribuent tout au destin, & que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversitez, Sérarius (f) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de destin, Joseph n'entendoit autre chose, sinon le decret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, & par conséquent sans faire aucune violence au libre-arbitre. Leur secte répondoit à peu près à celle des Pythagoriciens parmi les Grecs, (g) ou à celles des Plis-

(a) Joseph. loco cit. Συμηλίκτοι μὲν ἐν τῷ αἰωνίῳ τῳ φιλίῳ, ὡς αἱ ἀρεταὶ τῆς σάρκατος, ἐν τῷ τῳ φιλίῳ καθ' ἑαυτὰς.

(b) Joseph. Antiq. lib. 13. cap. 19. De Juda Esseno. Et lib. 15. cap. 11. De Manachum Esseno.

(c) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 2. Ὅτι δὲ δὲ ἀνὰ ἑαυτῶν αἰώνιον, τὸ μὲν τῶν ἀγαθῶν φέρει ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν, ὡς. Ita & Philo lib. Quod omnia pro-

(d) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 2. Ἐσσηνοὶ δὲ ἵπαι μὲν Θεῷ ἀκατακτάτοι φιλίῳ τῶν πάντων ἰσχυροί.

(e) Idem lib. 13. cap. 9. Τὸ δὲ Ἐσσηνοὶ φιλίῳ πάντων τῶν ἐπιμαρτῶν κερὰ ἀποφασίζουσιν, ὡς μὲν δὲ ἰ μὲν κατ' αἰώνιον φέρει ἀνθρώπων ἀγαθῶν.

(f) Sérar. tripartit. cap. 4. art. 2.

(g) Joseph. Antiq. lib. 15. cap. 13. Ὅτι παρ' αἰώνι Ἐσσηνοὶ ἀκατακτάτοι, φιλίῳ τῶν πάντων ἰσχυροί, τῶν παρ' αἰώνι τῶν Πυθαγορίων καθ' ἑαυτῶν.

tes, parmi les Daces. (a) On ne connoit pas qui font ces *Pliffes*, & le passage de Joseph pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *Etiffes*; c'étoit le nom de certains Prêtres, qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces. (b)

Quoique les Esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au Temple de Jérusalem avec les autres, & n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi, pour concilier Joseph avec Philon: celui-ci (c) disant sans limitation, qu'ils n'immolent jamais de bêtes; mais qu'ils préparent, & qu'ils offrent leurs ames à Dieu. Et Joseph (d) dit qu'ils n'en offrent point dans le Temple, de peur de se souiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent, & qui ne font pas profession d'une pureté aussi exacte que les Esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs préfens, & de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon (e) témoigne que les Esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Plin semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi; (f) il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont très-fréquens dans ce quartier là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes, & dans plusieurs villages, & qu'ils préfèrent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadé que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux ames, que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture, & à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude, & de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignés des bords de la mer, dit Plin, pour éviter le concours qui s'y rencontre, & qu'ils croyent nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la Logique, ni la Physique, dit Philon; (g) toutefois Joseph (h) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des Anciens, d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines, & d'autres temédes. Leur principale application a pour objet la morale, & les Loix de Moÿse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces

(a) Joseph. Ant. lib. xviii. cap. 2. Ζῆροι οὐδὲ μαθηματικῶν, ἀλλ' ἐπιμάλοισι ἐπιφίεσσιν ἐκεῖνοι οὐκ ἐπιμάλοισι μαθηματικῶν.

(b) Strabo lib. 7. Ἐπιση γίνεσθαι τὸν θεοῦ καὶ τῆς γυναικὸς ἄνευ, ἢ ἐπιση καὶ τῆς ἀνθρώπου. Ἐπιση δὲ τὸν θεοῦ, καὶ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ.

(c) Philo lib. Quod omnis probus liber. pag. 276. Ἐπειδὴ οὐκ ἐπιση καὶ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ, καὶ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ, ἀλλ' ἐπιση καὶ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ.

(d) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 2. Ἐπεὶ δὲ τὸ ἔργον ἀναδύμασθαι τὴν ἐπιση, τοῦτο ἔστι τῆς ἀνθρώπου διαφασσῆσαι ἀγνοῦν ἢ ἐπιση, καὶ δὲ ἀνὰ ἐπιση γίνεσθαι τὴν καὶ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ τῆς ἀνθρώπου ἄνευ.

(e) Philo Quod omnis probus liber. p. 276.

(f) Plin. lib. 5. cap. 17. Infra has Engadda oppidum fuit.

(g) Philo loco citato.

(h) Joseph. lib. 2. de Bellis, cap. 12.

jours-là ils s'assembloient dans leur synagogue, (a) où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, & les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, & fait la lecture; & un autre des plus capables en fait l'explication: ils se servent beaucoup de symboles, d'allégories, & de paraboles, à la manière des Anciens. (b) On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, & l'amour de la vertu.

Il y avoit trois sortes d'Esséniens: Les premiers étoient ceux que nous avons décrit jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en ufoient, mais avec les précautions, & la modération qu'on a marquée. Les troisièmes, sont les Esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeint dans son Livre de *La Vie Contemplative*, & qui sont plus connus sous le nom de *Thérapeutes*, dont la plupart demeuroient en Egypte, & dont les Peres de l'Eglise ont voulu faire des Chrétiens. Ce sentiment a été renouvelé de nos jours, & plus d'un Savant ont écrit sur ce sujet; ce qui nous dispensera de nous étendre ici sur leur sujet.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Joseph & Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat, & les mêmes exercices. Et parmi les Thérapeutes c'étoit des vierges, ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat; mais séparées des hommes, par un mur de trois ou quatre coudées, & pouvoient fort bien entendre la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vûes. On les admettoit aussi à la table commune; les hommes étoient à la droite, & les femmes à la gauche, couchez sur de gros tapis de table, tissus d'une matière dure & grossière. Les épouses des Esséniens qui se marioient suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Évangile, & les autres Livres du nouveau Testament, n'aient rien dit d'une secte, qui faisoit tant d'honneur à la Religion des Juifs, & qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empresserent-ils pas de connoître JESUS-CHRIST? & pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrassèrent le Christianisme? Si JESUS-CHRIST avoit eu besoin de gens habiles, exercez de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la Loi, & des Prophètes, il n'auroit pas manqué sans doute, à se faire des disciples parmi les Esséniens. Mais il avoit d'autres vûes; il ne vouloit pas que l'établissement de la Religion Chrétienne parut un ouvrage humain; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

(a) Philo ubi supra. Έτι εις τασ αφισοδησεις |

(b) Idem. Τα γδ παλαιο δια συμβολων ερηνην, εις καλοισ συναγωγαις. | χαρισματα ζηλων παρ' αλλοις φιλοσοφουσι.

De plus, il ne paroît pas par l'Évangile qu'il ait prêché dans les lieux où les Esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Égypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainli il n'est pas si surprenant que l'Évangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce pays-là ; & nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de saint Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'Ascension du Sauveur plusieurs Esséniens se convertirent. Et je ne vois rien que de très-probable dans le sentiment des Peres, qui ont fait des Thérapeutes les premiers Chrétiens de l'Égypte. Il est certain que c'est sur leur modèle que l'on a établi dans l'Église, les premiers Monastères ; & c'est dans ces lieux où l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des Esséniens.

## ARTICLE IV.

*Des Hérodians.*

L'Origine des Hérodians est très-obscuré, mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, & qu'elle n'a commencé que depuis le regne d'Hérode le Grand dans la Judée. Ni Joseph, ni Philon, ni aucun Auteur de ce tems-là n'en a parlé sous leur nom d'Hérodians. Mais l'Évangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu, & dans saint Marc, qui conspirent avec les Pharisiens à Jérusalem pour surprendre JESUS-CHRIST. (a) Et encore une autrefois à Capharnaüm. (b) Et le Sauveur dit à ses Disciples de se donner de garde du levain des Phariséens, & des Hérodians ; c'est-à-dire, des sentimens, & des maximes d'Hérode, (c) ou des Hérodians, suivant plusieurs Manuscrits. (d) Depuis la mort de JESUS-CHRIST on n'en voit plus rien, ni dans les Actes, ni dans les autres écrits des Apôtres, ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célèbre, moins puissante, & moins étendue que les autres qui étoient en ce tems-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des Hérodians. Les Anciens ne sont nullement d'accord entr'eux ; & les modernes sont encore plus partagés. Plusieurs ont crû que les Hérodians tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérodes qui ont régné en

(a) Matth. xxii. 16. Marc. xii. 14.

(b) Marc. III. 6.

(c) Marc. viiii. 15.

(d) Vide Var. lectio. in N. T. Millii.

Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoissons trois Hérodes à qui les Hérodiens pouvoient être attachez. 1°. *Le Grand Hérode*, mort peu de tems après la naissance de JESUS-CHRIST. 2°. *Hérode Antipas*, fils du Grand Hérode, qui regna dans la Galilée, fit mourir saint Jean-Baptiste, & essaya de prendre JESUS-CHRIST. (a) Le troisiéme est *Hérode Agrippa*, petit-fils du Grand Hérode, qui fit mourir saint Jacques Evêque de Jérusalem, qui mit S. Pierre en prison, comme il est porté dans les Actes; (b) & qui fut frappé de Dieu comme il haranguoit à Cézarée.

Saint Epiphane, (c) saint Jérôme, (d) Tertullien, (e) ou l'Auteur qui a coulé quelques chapitres à son Livre des Prescriptions, & plusieurs nouveaux (f) ont crû que c'étoit l'ancien, ou le Grand Hérode, que les Hérodiens avoient pris pour le Messie. De son tems toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau Roi. Tout l'Orient étoit persuadé qu'il devoit alors paroître un Libérateur, & un Monarque qui regneroit sur tout le monde. On voyoit, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre sorti d'entre les mains de Juda. (g) De plus, Hérode étoit un Prince vaillant, heureux, magnifique, favorisé des Empereurs, & dont la fortune extraordinaire paroissoit tenir du miracle. Ce Prince témoignoit du respect pour les Loix de Moyse; & quoi qu'il les violât dans des points essentiels, il s'en excusoit avec soin, sur la nécessité de cultiver les Romains, (h) qui étoient alors tout puissans.

Enfin Hérode, qui étoit insiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flatteurs qui purent lui inspirer qu'il pouvoit être le Messie, & quoiqu'apparemment il n'en crut rien, il put être assez bon politique pour appuyer une opinion qui lui pouvoit être d'un si grand usage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où se conservoient les mémoires généalogiques, afin que personne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Ajoutez à cela sa jalousie contre tout ce qui faisoit ombrage à sa grandeur, & le meurtre commis contre les Innocens. Tout cela semble insinuer ou qu'il croyoit être le vrai Messie, ou qu'il n'autoit pas été fâché qu'on le crut tel.

Un Poète payen (i) nous parle d'une fête d'Hérode qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, & où l'on buvoit largement.

(a) Luc. XXI. 32. 32.

(b) Act. XII. 2.

(c) Epiphani hæres. Herodianorum.

(d) Jeronym. contra Luciferian.

(e) Tertull. de Prescription app. indic. initio.

(f) Vide Nicet. Choniat. Thejaur. orthodox. lib.

1. cap. 34. Baronius Appar. n. 5. Isaac Perf. de Sybilin. Oracul. Gest. in Matth. XXI. An.

(g) Genes. XLIX. 10.

(h) Joseph. Antiq. lib. 15. cap. 12.

(i) Perf. satyr. 5. v. 180.



*Herodis venere dies, unctaque fenestrâ  
Disposita pinguem nebulam vomuere lucerna.  
..... Tumes alba fidelia vino.*

On a prétendu (a) que c'étoit la fête de ce Prince que quelques Juifs révéroient comme le Messie. D'autres ont crû que c'étoit la fête de son petit-fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur sous Caligula, sous Claude, & sous Néron. D'autres (b) ont avancé que sous le nom d'Hérode ce Poëte a désigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit : *Il y a fête le septième de Chassen*, (c'est le mois de Novembre,) à cause de la mort d'Hérode; car il avoit hai les sages : & on se réjouit devant le Seigneur, lorsque les impies sortent du monde; car il est écrit : *La main du Seigneur est contr'eux pour les faire sortir du camp.*

Mais sans nous arrêter à montrer que la mort d'Hérode le Grand ne peut être arrivée au mois de Novembre, il est visible que cette fête n'étoit pas une réjouissance en l'honneur de ce Prince, mais au contraire, en haine de sa cruauté, & à cause de sa mort malheureuse. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir ptis Hérode pour le Messie, qui avoient institué une telle fête; mais les Pharisiens, dont Hérode avoit persécuté les principaux chefs. (c) Hérode n'avoit nul des caractères du Messie. Sa vie & sa mort ne pouvoient donner de sa personne aucune idée favorable. Il avoit vécu en Tyran, il avoit opprimé la liberté des Juifs, il n'avoit en de la religion, qu'autant que sa politique le demandoit. Il étoit mort d'une manière horrible, & qui fut regardée par les Juifs, comme une punition de la main de Dieu. (d) Cinquante députés de la Judée, soutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, portèrent des plaintes contre sa mémoire devant Auguste, & déclarèrent qu'ils aimoient mieux être gouvernez par un Gouverneur Payen, que de voir un des fils d'Hérode monter sur le trône. (e)

Ce n'étoit pas là sans doute de quoi faire un Messie, & un Libérateur d'Israël. Et quand ses flatteurs autoient pû réussir à lui former une troupe de sectateurs pendant sa vie; elle se seroit bien-tôt dissipée après sa mort, lorsque ni la crainte, ni l'espérance ne faisoient plus la même impression sur leur esprit. Il n'en avoit pas resté jusqu'à la trente-trois ou trente-cinquième année de JESUS-CHRIST. Enfin si Hérode eut crû être le Messie, auroit-il fait une assemblée à l'arrivée des Mages à Jérusalem, pour savoir en quel lieu le Messie devoit naître? (f)

(a) Cornut. in Persum. Herodis diem natalem Herodiani observant, ut etiam sabbathi.  
(b) Petit Var. Lat. cap. 18. Vitrina de Symg. lib. 1. c. 9.

(c) Joseph. de B. Judaico, l. 1. c. 21.

(d) Joseph. de B. Jo. lib. 1. c. 21. p. 772-773.

(e) Idem Antiq. lib. 17. cap. 12.

(f) Matth. 11. 4.

Le second Hérode que quelques-uns ont pris pour le chef des Hérodians, & que l'on prétend avoir été honoré parmi eux, comme le Messie, (a) est Antipas, Tétrarque de Galilée. C'étoit un Prince d'une ambition sans bornes; il se ligua avec Séjan, contre Tibère, & fut convaincu d'avoir fait un arsenal, où il y avoit pour armer soixante & dix mille hommes. (b) Il étoit très-rusé, puisqu'il se fit appeler JÉSUS-CHRIST le nomme, *Renaud*. (c) Il affectoit d'être attaché à la fortune des Empereurs Romains; & on a une de ses médailles où il se qualifie, *Amateur de l'Empereur Claude*. (d) Il paroît qu'il étoit en vie, lorsque le Sauveur disoit à ses Apôtres: (e) *De se défier du levain d'Hérode*. Enfin son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de Roi. Son entreprise fut malheureuse; (f) il fut relégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodiade, qu'il avoit enlevée à son frere Philippe, quoique celui-ci fut vivant, & qu'il en eut une fille nommée Salomé.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guères à l'idée que les Juifs avoient du Messie, qui leur étoit promis. Ils haïssoient la race d'Hérode. Le ravissement d'Hérodiade, & le meurtre commis sur la personne de Jean-Baptiste, n'étoient pas des traits propres à caractériser le Messie. Les États d'Hérode étoient très-bornés, & il falloit pour remplir les espérances des Hébreux, un Prince puissant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la servitude, & de l'oppression. Hérode Antipas ne fit rien de tout cela, & ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philatrius (g) & quelques autres ont crû qu'Hérode Agrippa, qui fut établi Roi de Judée par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux Hérodians: Mais cette opinion n'est pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des Hérodians dans l'Évangile avant le regne d'Agrippa. Ce Prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans après la mort de JÉSUS-CHRIST. Il n'eut certainement point de sectateurs; & on ne pensa point à le considérer comme le Messie, tandis qu'il vécut en simple particulier, & qu'il fut dans la disgrâce de Tibère. (h) Il faut donc abandonner cette opinion, comme dénuée de fondement.

Plusieurs nouveaux (i) ont voulu que les Hérodians fussent des Saducéens. En effet JÉSUS-CHRIST ayant dit dans saint Matthieu (k) à ses

(a) Basnage Histoire des Juifs, liv. 3. chap.

8. n. 8 16. 17. Ita Theophyl. Euzym.

(b) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 9.

(c) Luc. xliij. 32.

(d) Apud Harduin.

(e) Marc. xliij. 15.

(f) Joseph. Antiq. lib. 17. c. 9.

(g) Philast. de Hæresib. Prætol. Elench. hæres. n. 14.

(h) Joseph. Antiq. l. 18. c. 2.

(i) Vide Haradin. de Nominis Herodind. pag. 97. Le Clerc Notes sur le nouveau Testament, & Hammon. Ligfoot. horæ Hebr. Faber. Grot.

(k) Matth. xvi. 6. *Crucis et fermenti Pharisæorum & Saducæorum.*

Disciples, de se donner de garde du levain des Pharisiens, & d'Hérode; il leur dit, selon saint Marc: (a) De se donner de garde du levain des Pharisiens, & des Saducéens. Hérode ou les Hérodien font donc les mêmes que les Saducéens, puisqu'ils sont mis l'un pour l'autre dans deux passages parallèles.

Cette conclusion est fort plausible; mais elle n'est pas convaincante, 1<sup>o</sup>. Hérode pouvoit être Saducéen, sans que les Hérodien le fussent. 2<sup>o</sup>. JESUS-CHRIST a pû parler des Pharisiens, des Hérodien, & des Saducéens; & saint Marc peut avoir suppléé à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'avoit pas dit. 3<sup>o</sup>. Les Saducéens pouvoient être attachez au parti d'Hérode, sans que ce Prince fut Saducéen. 4<sup>o</sup>. Enfin l'Evangile distingue clairement les Saducéens des Hérodien; car dans le même Chapitre où il est dit que les disciples des Pharisiens, & les Hérodien vinrent pour essayer de surprendre JESUS; (b) il est marqué quelques versets après, (c) que les Saducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question. Est-il croyable que le même Ecrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, appelle les mêmes personnes de si différens noms; & qu'après les avoir simplement nommez les Hérodien au verset 17. il les nomme Saducéens, & spécifie leur dogme particulier au v. 22.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les Hérodien étoient des Payens, sujets d'Hérode Antipas. Mais il n'est nullement croyable que les Pharisiens se soient accordez avec des Payens pour tenter JESUS-CHRIST, & pour le faire tomber dans le piège. Les Payens n'entrèrent jamais dans les démêlez de JESUS-CHRIST avec les Juifs.

Drusus (d) a avancé que les Hérodien pouvoient être de ces Grecs, qu'Hérode trouva dans le désert, & qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliez. Mais Drusus a pris le mot Hébreu *Jonim*, pour des hommes, & ce sont des pigeons que le Roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, & qui y formèrent une espèce particulière.

La plupart des Peres (e) ont été de sentimens, que les Hérodien étoient des gens de la suite d'Hérode, de ses soldats, de ses officiers. Ce Prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc. (f) JESUS s'y rencontra en même-

(a) Marc. viii. 15. Caveo à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.

(b) Matth. xxii. 17.

(c) Ibidem v. 23.

(d) Drus. in præteritis. Ex libro Archæ.

(e) Chrysost. Ieronym. Drutmar. Hic. Syr.

Janf. Vatab. Eras. Gerard. Hammond Scultet. Natal. Alexand. Hic.

(f) Luc. xxii. 7. 8.

tems. Hérode avoit envie de voir JESUS, & ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui. (a) Ses gens pour contenter ou leur curiosité, ou leur malice, ou pour faire plaire aux Pharisiens, & peut-être même à leur maître, viennent tenter JESUS-CHRIST, sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le payement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On fait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs, & aux officiers des Princes, & des hommes de considération, des noms dérivez de ceux de leur maître. Ainſi on appelloit Pompéiens, Cézariens, Germaniciens, les gens & les soldats de Pompée, de César, de Germanicus. On aura pu de même donner aux domestiques d'Hérode, le nom d'Hérodiens.

Cela est plausible, & si les Hérodiens n'avoient paru que cette fois là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les rencontre en d'autres rencontres, & dans des lieux où n'étoit ni le Roi, ni la Cour. Il paroit par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée, & subsistante dans le pays, distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens par leurs principes; & que JESUS-CHRIST vouloit que ses Disciples se délassent de leurs maximes. (b)

Quelques-uns (c) ont voulu que les Hérodiens fussent des politiques, qui favorisoient la domination d'Hérode, & des Romains, & qui soutenoient contre les autres Juifs trop zélés pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut & aux Romains, & à Hérode. On leur donna le nom d'Hérodiens par insulte, comme il arrive dans les États où regnent diverses factions, que l'on appelle les uns *Royaux*, les autres *Républicains*, les autres *Libres*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les Hérodiens étoient pour le payement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr (d) a crû que les Hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme Roi, mais comme grand Sacrificateur. Joseph ne dit pas que ce Prince ait jamais été grand Sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (e) l'assure assez positivement; & on fait que le Grand Hérode depuis la mort de son beau-frere Aristobule, avoit disposé du Pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands-Prêtres. Mais quand Hérode le Grand auroit eu de son tems un parti dans la Judée, qui le reconnût pour grand-Prêtre légitime, ce qui est très-douteux, ce parti ne pouvoit plus sub-

(a) Luc. XIII. 31. 32.

(b) Vide Marc. III. 6. & VIII. 15.

(c) Origen. in Matth. tom. 17. Græc. Maldon. Ligfoot, Menet. Vide & Cyrill. Alex. lib. 2. in Isai, cap. 11. & Theophyl. in Matth.

(d) Justin. Dialog. cum Tryphone.

(e) Strabo lib. 16. pag. 765. Τὸν ἱερεῖον αὐτοῦ καὶ ἀπὸ τῆς τῆς αὐτοῦ ἑξουσίας ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἀπὸ τοῦ ἱερεῖου τῆς αὐτοῦ τῆς αὐτοῦ.

Être trente-trois ans après sa mort, dans un tems où Hérode petit-fils du Grand Hérode, ne prétendoit rien à la souveraine Sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des Gouverneurs Romains, qui étoient maîtres de la Province.

Après avoir exposé, & réfuté les diverses opinions qu'on a eues sur les Hérodians, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caractères qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les Hérodians. 1°. C'étoit une secte distinguée des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens. Personne ne les a confondu avec les Pharisiens, ni avec les Esséniens; & nous avons montré que ce n'étoit point les Saducéens. 2°. Leur nom d'Hérodians montre qu'ils avoient commencé à paroître depuis le regne des Hérodes. 3°. Ils étoient liez avec les Pharisiens; ils paroissent toujours ensemble dans l'Évangile. (A) 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains; 5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse, puisque J. C. précautionne ses Disciples contre leur levain.

Or je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient une secte connue dans le pays, & bien marquée dans Joseph. (b) Cet Historien après avoir parlé des Pharisiens, des Saducéens, & des Esséniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatrième secte de Philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef; & qui convenoient en tout avec les Pharisiens. Que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenu de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le Chef, & le maître auquel nous devons obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du tems de la prédication de JESUS-CHRIST. Et Gamaliel dans les Actes (c) nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au tems que se fit le dénombrement de tout le peuple, par l'ordre d'Auguste. (d) Joseph décrivant les sectes qui regnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, & le renversement de la ville & du Temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à délibérer s'il payeroit, ou ne payeroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, & on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (e) nous dépeint admirablement le génie des Héro-

(A) Matth. xxii. 16. xii. 14. Marc. iii. 6. viii. 15.

(b) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 1. 2. Τῆ τελευτῆ τῶν φιλοσόφων ἡ Γαλιλαίων Ἰούδας ἡγήματι κατέτα. Τὰ μὲν λοιπὰ πάσης ἡλικίας τῶν θεολογῶν ἡμετέρων, ἀνεκτιμήθη δὲ τὰ ἡμετέρου ἰσως

ἴστω ἀνεκτιμήθη, μένος ἡγήματα καὶ διοικήτω τῶν Θεῶν ἡμετέρων. Vide Joseph. lib. 2. de Bello, c. 12.

(c) Act. v. 17.

(d) Comparez Joseph, l. 18. c. 1.

(e) Matth. xxii. 16. 17.

diens, lorsqu'il dit qu'ils abordèrent JESUS en lui parlant en ces termes : *Maitre, nous savons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voye de la vérité dans la justice, sans avoir égard à qui que ce soit, parce, que vous ne considérez pas la personne des hommes.* Ils essayent de gagner JESUS-CHRIST en lui donnant des loüanges qu'il méritoit fort, & lui attribuant ce mépris des puissances, & la disposition dont ils se piquoient eux-mêmes, de souffrir plutôt toutes sortes de supplices, que de donner le nom de Seigneur à qui que ce fut.

Ils lui font ensuite une question qui découvre le fond de leur dogme, & le véritable esprit de leur secte : *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* La réponse que leur fait JESUS-CHRIST insinüe qu'ils tenoient la négative, puisqu'il leur dit : *Rendez à César, ce qui appartient à César.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut, & de demeurer dans la soumission à l'Empire des Romains, comme il le fit. Cette réponse ne regardoit pas les Pharisiens : Nous venons de voir par Joseph, que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnut point d'autre Roi que Dieu seul, étoit propre aux disciples de Judas le Gaulonite ; & que c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Pharisiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reste.

Les Hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode, dont ils étoient sujets, comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibère (a) de les délivrer de la domination des Hérodes, & de leur donner un Gouverneur Romain. Les Galiléens étoient demeurez soumis à Hérode ; ils étoient tous suspects de l'erreur des Hérodiens ; on les regardoit à Jérusalem, comme des gens dangereux. Lorsque JESUS-CHRIST parut devant Pilate, (b) on l'accusa d'être un séditieux, qui inspiroit l'esprit de révolte aux peuples, qui prêchoit l'indépendance, & qui disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César. En un mot on voulut le faire passer pour un Hérodien. Nous conjecturons que ces Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices, (c) étoient de la secte de Judas le Gaulonite, & que ce Gouverneur ne les traita avec cette rigueur, que pour avoir répandü des discours séditieux contre le Gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Joseph qui a parlé si souvent de ces sectateurs de Judas, ne leur donne jamais le nom d'Hérodiens ? Je répond, 1°. Que cet Historien ne nous a pas appris quel étoit leur nom ; il ne les désigne jamais que sous la dénomination générale de disciples de Judas le Gaulonite : ainsi on ne peut rien conclure de son silence contre le nom d'Héro-

(a) Joseph. Antiq. lib. XVII. cap. 12. pag. 610. | (b) Luc. XXIII. 2. . . . 5.

(c) Luc. XXI. 3.

*diens.* 2°. Ce nom étoit apparemment une dénomination populaire, & de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, & que Joseph n'a pas voulu leur donner. 3°. Ils sont connus dans les Livres de la Guerre des Juifs, sous le nom de *Zélez*, ou *Zélateurs*, & ce furent eux qui allumèrent le feu de la sédition, & de la guerre dans la Judée, & qui furent cause de la ruine de leur patrie. (a) Mais ce nom de *Zélez*, est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les Evangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur tems parmi le peuple.

Saint Jérôme (b) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs, lorsque saint Paul écrivit ses Epîtres; & que c'est pour s'opposer au progrès de cette hérésie, que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux Fidèles, tant Juifs que Gentils convertis, la dépendance, & la soumission aux Puissances séculières. (c) L'Apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, & a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'indépendance des Hérodiciens. (d) Il se souvenoit toujours de ce que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres, de se donner de garde du levain des Hérodiciens. (e) Saint Jérôme (f) ne doute point du tout que ce ne soit les disciples de Judas le Gaulonite, qui vinrent démander à JESUS-CHRIST: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* Et que c'est à eux qu'il fit cette réponse: *Rendez à César, ce qui appartient à César; & à Dieu, ce qui appartient à Dieu.*

(a) Joseph. Antiquit. lib. 18. cap. 1. (αὐτὸς ὁ Σάδδουκας τὸ πᾶν τὸ φιλοσηδαϊκὸν ἦν ἐν τῷ γένει, ὃ ἔστιν ἰσραὴλ ἡλικιανῶτα πρὸς τὸ πᾶν) Ἐργασίας τῶν ἠδὲν τῶν εὐκλειστῶν, ὃ τῶν ἄλλοις κακοῦ καταλαβόντων ἢ, ὡς ἐπὶ ἀποστολῆς τῆς ἀποστολῆς φιλοσηδαϊκῶς τῶν δὲ.

(b) Jeronym. in Tit. III.

(c) Rom. XIII. 1. 2. & sequ. Tit. III. 1. 2. 1. Timot. II. 1. 2.

(d) 1. Petri. II. 13. 14. 16. 17.

(e) Marc. VIII. 15.

(f) Jeronym. loc. cit. in Epist. ad Tit. III.





## DISSERTATION

## SUR LE BAPTEME.

ON remarque dans l'Ecriture trois sortes de Baptêmes ; le Baptême des Juifs , celui de Jean-Baptiste , & celui de JESUS-CHRIST. Le premier étoit ou pour se disposer à une action sainte , ou pour se nettoyer d'une souillure contractée , ou pour recevoir un profélyte. Le second étoit un Baptême de pénitence , pour disposer l'homme à obtenir la rémission de ses péchez , par la confession & la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le Baptême de JESUS-CHRIST conféroit le pardon du péché , la justification , & la grace du Saint Esprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres , il en étoit l'accomplissement & la consommation. Ainsi pour en bien connoître toute l'excellence , & tout le mérite , il est bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres Baptêmes. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette Dissertation.

## ARTICLE PREMIER.

*Baptême des Juifs.*

Les purifications , les lustrations , les Baptêmes ont été en usage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont eüe de la Divinité , & de la pureté nécessaire à ceux qui s'en approchent , leur a fait comprendre la nécessité de se purifier par le bain , & par les lustrations d'eau pure , de feu , ou d'encens. Mais nulle nation n'a été sur cela plus religieuse que les Hébreux. Moÿse leur ordonna de se purifier , & de laver leurs habits , (a) pour se disposer à recevoir les Loix du Seigneur au pied du mont Sinai , lorsque Dieu y donna des marques éclatantes de sa présence. Aaron & ses fils n'entrèrent dans l'exercice du Sacerdoce , & ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies , (b) qu'après avoir lavé tout

(a) Exod. xix. 10.

(b) Exod. xxix. 4. xl. 12. Levit. viii. 6.



leur corps dans l'eau. On voit la même chose dans la cérémonie de la consécration des simples Lévites. (a)

Toutes les souillures légales se nettoyoient par le Baptême, & ordinairement par le sacrifice. Les impuretez mêmes naturelles des hommes & des femmes, & certaines incommoditez des uns & des autres, comme la lépre, (b) & les pollutions volontaires, ou involontaires étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché un animal impur vif, ou mort, ou une personne souillée, étoit soumis à la même Loi. (c) De même que celui qui avoit été souillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché, (d) ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation solennelle, (e) ou d'un homme mort, (f) ou de toute autre chose impure. Mais ce Baptême ne nettoyoit point les souillures de l'ame. Il n'étoit point établi pour cela; il n'étoit que pour les impuretez légales & corporelles.

La manière dont se pratiquoient toutes ces purifications, étoit de se plonger tout le corps nud dans l'eau, & de laver ensuite ses habits séparément, ou de se plonger dans l'eau tout vêtu, & avec ses habits. Ces deux choses n'alloient point l'une sans l'autre, disent les docteurs Juifs: Quand l'Écriture ordonne de laver ses habits, elle entend qu'on doit aussi se laver tout le corps; & réciproquement quand elle commande de se plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera aussi ses habits.

Ce qu'on appelle Baptême par aspersion, ou par infusion, ne leur étoit point connu; & dans l'Église Chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens, on s'en tint à l'usage, & à la notion commune des Juifs, & des autres peuples. Ces sortes de Baptêmes improprement dit, doivent apparemment leur origine à certaines lustrations, ou aspersions usitées sous la Loi, & dans les cérémonies payennes, ou quelquefois on arrosoit la multitude avec une eau lustrale, ou avec le sang d'une victime d'expiation: *Spargens rore levi, & rano felicitis oliua.*

On en voit des exemples dans Moïse, à la cérémonie de la consécration des Prêtres, (g) à la fête de l'expiation solennelle, (h) & lorsqu'un lépreux étoit guéri, & qu'il offroit au Temple son offrande; (i) & dans les sacrifices solennels, & pour le péché du Prince, ou de la multitude. (k) Enfin dans les souillures ordinaires contractées par la présence d'un mort, ou par l'assistance à ses funérailles; dans ces rencontres on étoit

(a) Num. viii. 6. 7. 8.

(b) Levit. xiii. 6. 34. xvi. 6. 7. & sequ.

(c) Levit. xi. 25. 28. xxii. 6.

(d) Levit. vi. 17. 28.

(e) Num. xix. 7. 8. 22.

(f) Num. xxi. 24. xix. 14. & c.

(g) Exod. xxix. 21. Levit. viii. 11.

(h) Levit. xvi. 14. 15. 19. xix. 4. & sequ.

(i) Levit. xiv. 7. 16. 51.

(k) Levit. iv. 32. j. 4. 5. 6. 17.

arrosé d'eau lustrale; dans laquelle avoit trempé de la cendre de la vache rousse. (a)

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matière, est le Baptême que l'on donnoit aux Prosélytes. Les Juifs appellent *Prosélytes*, ceux qui se convertissoient au Judaïsme, ou simplement, ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcez à recevoir la circoncision, ni le Baptême; mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, & à observer certains preceptes, que les Hébreux prétendent avoir été donnez à Noé, & à ses enfans après le déluge. Ils les appelloient *Prosélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au Judaïsme, s'appelloient *Prosélytes de justice*; & voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premièrement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déjà reçue; car on la recevoit par exemple chez les Samaritains, chez les Ismaélites, & chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goûte de sang du lieu de la circoncision; mais régulièrement on ne la réitéroit point. On trouve toutefois qu'on l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains. (b)

Après que la playe de la circoncision étoit guérie, on donnoit le Baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçues par le simple Baptême; & il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le Baptême étoit nul. On ne le réitéroit jamais; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois Juges, & l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nez avant le Baptême de leurs peres, n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçussent aussi la circoncision, & le baptême. Mais les enfans qui naissoient après cette cérémonie, étoient censés Israélites, & n'avoient besoin que de la circoncision. Les meres qui recevoient le Baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilège à leurs enfans, qui naissoient après cette cérémonie. Ces enfans étoient censés du nombre des Israélites.

Les Rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce Baptême; les uns comme Maimonide en font remonter l'origine jusqu'à Moÿse. (c) Grotius (d) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment après le Déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange manière. Mais on n'en trouve rien d'exprés dans toutes les Loix de Moÿse, & il n'est jamais remarqué dans l'ancienne Histoire des Juifs, que l'on ait donné le Baptême ni à

(a) Num. xx. 12. & sequ.

(b) Epphan. de Ponderib. & Mensuris, pag. 172.

(c) Vide Ligfoot. Hor. Hebraic. 41.

(d) Grot. in Matth. III. 6.

Jéro & à sa famille, (a) ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à aucun des étrangers qui ont embrassé le Judaïsme. Joseph parlant de la conversion violente des Iduméens, dit que Hircan leur fit recevoir la circoncision, (b) mais il ne dit rien du Baptême.

Quelques-uns ont crû que les Juifs avoient imité cette cérémonie des Payens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils invitoient aux mystères; ou des Chrétiens, chez qui le Baptême étoit d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui vouloient faire profession de la Religion de JESUS-CHRIST. Mais & les Payens, & les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs; pour croire que ceux-ci aient voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des Pharisiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajouté beaucoup d'observations nouvelles, à celles qui sont prescrites par la Loi: & ce que nous voyons pratiquer par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, où il baptisoit tous les Juifs qui se présentoient à lui, en confessant leurs péchez, insinué que l'usage du Baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les Docteurs Hébreux attachent au Baptême des Profélytes, sont des plus singulieres. Ils enseignent qu'en vertu de cette cérémonie le profélyte reçoit du Ciel une nouvelle ame, & une nouvelle forme substantielle; en sorte qu'il est un autre homme. Ceux qui avoient été ses parens avant sa conversion; ne l'étoient plus après. Ceux qui avoient été esclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient sans enfans depuis leur Baptême, leurs biens étoient au premier saisisant. Les enfans qu'ils avoient eu avant leur conversion, n'étoient plus après cela considérez comme leurs héritiers. Par le Baptême ils recevoient comme une nouvelle naissance, (c) & une vie nouvelle. On croit que notre Sauveur y faisoit allusion, lorsqu'il disoit à Nicodème, (d) que pour devenir son disciple; il falloit renaitre: Et comment un homme peut-il renaitre quand il est vieux, dit Nicodème? Peut-il sentir de nouveau dans le sein de sa mère? JESUS-CHRIST lui répondit: *Vous êtes maître en Israël, & vous ignorez ces choses. Vous ne savez pas que les profélytes renaissent par la circoncision, & par le Baptême?*

Les Rabbins toutefois ne conviennent pas entièrement ni sur la nécessité de ce Baptême, ni sur les privilèges des profélytes. Maimonide croit cette cérémonie nécessaire; mais seulement d'une nécessité de précepte; c'est une loi politique, dont la maison du Jugement ordonne l'exécution. Mais les autres Docteurs sont plus relâchez que Maimonide. On lit dans

(a) Le Talmud Passures Lib. de Repudii § cap. 2. 1. & H. 1. de Synedr. cap. 3. Elambend. & Lisfoet.

(b) Joseph. Antiq. lib. 11. cap. 17.

(d) Joan. III. 10.

(c) Vide Selden. de Jure Nat. & Gent. lib. 2.

la Gémarré (a) que celui qui est circoncis sans le Baptême, peut être censé profélyte, & réciproquement celui qui a reçu le Baptême sans la circoncision : *Parce, dit-on, que nos peres ont été circoncis, & n'ont pas reçu le Baptême ; & que nos meres ont été baptisées, & n'ont point été en état de recevoir la circoncision.*

A l'égard des prérogatives des profélytes, les nouveaux Rabbins les étendent autant qu'ils peuvent. 1°. Les profélytes gardoient toujours leur qualité d'étrangers, sans qu'elle pût être abolie ; par une longue suite de générations. 2°. Ils ne pouvoient posséder dans Israël aucun emploi ni civil, ni militaire. 3°. Une femme profélyte ne pouvoit épouser un Sacrificateur. 4°. Les enfans d'un profélyte & d'une femme payenne, étoient toujours censés payens. 5°. Enfin si l'on accorde la vie éternelle aux profélytes, ce n'est qu'à condition qu'ils souffriront douze mois entiers dans les enfers ; parce que ce sont eux qui ont retardé la venue du Messie, & qu'on ne les considère que *comme la seigne d'Israël ;* (b) on présume que par leurs mauvaises habitudes, & par leur ignorance dans les pratiques de la Loi, ils donnent aux vrais Juifs occasion de se corrompre, & de se relâcher.

## ARTICLE II.

*Baptême de saint Jean-Baptiste.*

Jean-Baptiste après avoir passé trente ans dans la solitude, dans la mortification, & dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, & s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zèle, l'austérité, & jusqu'à l'habit de cet ancien Prophète. (c) Il commença à y prêcher la pénitence, disant que le Royaume du Seigneur étoit proche ; que la manifestation du Messie si long-tems attendu, étoit enfin arrivée ; que celui (d) à qui le Royaume, la puissance, & l'honneur avoient été promis, qui devoient dominer sur toutes les nations, & sur toutes les tribus ; dont le pouvoir étoit éternel, & dont le regne étoit immuable, & incorruptible, que ce Prince des siècles étoit prêt à paroître, & à se manifester. Que le Seigneur irrité des crimes de son peuple, se dispoisoit à en tirer vengeance ; que la coignée étoit déjà à la racine de l'arbre. Ces dis-

(a) Gemar. tit. Zabimoth. cap. 4.

(b) Voyez Basnage Histoire des Juifs, liv. 7. chap. 9. article dernier. C'est une maxime chez les Hébreux, que *Profelyti sunt noxii Is-**raëli, sicut scabies.*

(c) 4. Reg. I. Math. III.

(d) Dan. VII. 14.

tours soutenus de l'exemple du Précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays, que de Jérusalem, & de tous côtez on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le Baptême, pour confesser ses péchez, & pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, & à retourner à Dieu par une solide & sincère conversion, & leur donnoit à tous des avis proportionnez à leur état, & à leur besoin.

Le Baptême, ou l'absolution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare, ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les Prêtres, & les principaux Officiers de la nation envoyent demander à Jean Baptiste qui il étoit, & en vertu de quoi il baptisoit; (a) ils ne s'informent ni de la qualité, ni des effets de son Baptême; ils supposent qu'il n'est point différent du leur, ils veulent simplement savoir qui il est, & qui lui a donné pouvoir de baptiser? Ils avoient que le Christ, qu'Elie, qu'un Prophète ont ce droit, sans avoir besoin de la mission ordinaire des Prêtres: Ils supposent que les Prêtres seuls ont légitimement ce privilège, en vertu de leur caractère, & de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un Prophète, & n'ayant point reçu la mission de l'assemblée des Prêtres, quoi qu'il fût lui-même de race Sacerdotale, ils en conclurent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le Prophète Isaïe, laquelle crie dans les déserts; (b) Préparez les voyes au Seigneur; redressez les chemins, par où il doit passer.* Que son Baptême n'est qu'un Baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bien-tôt le Baptême du Saint Esprit, & du feu.

Le Baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La première, qu'il étoit précédé de pénitence; c'est-à-dire de douleur, de détestation des péchez, d'œuvres satisfactoires, & de changement de vie. La seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes; car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit sans autre cérémonie se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit encouru quelque souillure. Mais le Baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit suivant l'idée de saint Chrysostome, (c) comme un pont qui conduisoit du Baptême des Juifs à celui de J E S U S-CHRIST, plus élevé que le premier, plus bas que le second.

On forme ici trois difficultés: La première, si le Baptême de Jean avoit

(a) Jean I. 19. 20. . . . 25.

(b) Isaï. xl. 3.

(c) Chrysost. tom. 1. homil. 24. pag. 312. T. 1.  
 δι τῆ ἰσότητος τῆ ἑσθίας ἐφ' ἧς ἐψηλάτηεν τῶν

τῶ δι ἰσότητος ἑσθίας, καθάπερ ἦλθεν τῆ  
 ἐν ἰσότητι τῶν τῶ βαπτισμάτων, ἀπ' ἑσθίας  
 καὶ τῶν δι' αὐτῶν κρησθασιῶν.

par lui-même la vertu de remettre les péchez, ou si c'étoit une simple préparation au Baptême de JESUS-CHRIST. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchez, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions, & aux pratiques pénibles & mortifiantes. La troisième enfin, si la confession des péchez se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre, & la qualité des fautes qu'on avoit commises; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les Peres (a) mettent une grande différence entre le Baptême de JESUS-CHRIST, & celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre, ce que l'autre exécutoit. Le Baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au Baptême de JESUS-CHRIST; & la confession des péchez que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce Baptême, qui étoit comme le précurseur de celui de JESUS-CHRIST. Il lui préparoit les voyes, dit saint Chrysostome; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Après le Baptême de Jean, celui de JESUS-CHRIST étoit encore nécessaire, dit saint Augustin, (b) pour recevoir la rémission des péchez: *Quamquam isa credam baptizasse. Joannem in aqua penitentia ad remissionem peccatorum, us ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata; re ipsa verò in Domini Baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le Baptême de Jean, ne renaissent point spirituellement, & n'obtenoient point la rémission des péchez; cette grace ne s'accordoit que par le Baptême du Sauveur. (c) *Non enim renascebantur, qui Baptizate Joannis baptizabantur, sed quodam praeursorio illius ministerio qui dicebat: Parate viam Domino, huic uni in quo solo renasci poterant, parabantur.* 1

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchez, par ce qu'il dit aux Pharisiens: (d) *Faites de dignes fruits de pénitence, & ne pensez point dire en vous-mêmes, nous avons pour pere Abraham, &c.* Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, & de venir ici pour recevoir mon Baptême, à moins que vous ne produiziez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions, les exercices pénibles des pénitens. Se charger le

(a) Chrysof. homil. x. & xi. in Matth. & homil. xxiv. primi tom. pag. 311. 311. Et. & vultu exaltu & splendore Patrie. Tertull. lib. de Baptismo pag. 160. Agitur itaque baptismus penitentia quasi candidatus remissionis & sanctificationis in Christo suscipienda. Vide & Ambros. in Psal. cxviii. n. 19. Ante igitur unquamque anima quasi ad Baptismum Joannis venit, ut promittat penitentiam delictorum. Vide & Autor Quest. ad Orthodox. apud Justin. q. 37.

E. Hilar. ad Matth. III. 6. Origen. in Joan. tom. 2. Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per Apostolos fitur.

(b) August. lib. 5. contra Donat. cap. 10. Joannes tibi baptismum pertingebas, quo percepto esset baptismus etiam dominicum necessarium.

(c) Idem Eucherid. de Fide, Spe, & Charit. cap. 49.

(d) Matth. III. 8.

coûps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre; répandre des larmes; se priver des plaisirs, renoncer à ses vicieuses inclinations; car c'est-là l'idée que l'Ecriture, & les Peres nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchez; (a) que les Ninivites détournèrent la colère de Dieu; (b) qu'Elther & Mardochée obtinrent la révocation de l'Arrêt funeste, qui condamnoit à mort tous les Juifs des Etats d'Assuérus. (c) C'est ainsi que Daniel pleure les péchez de son peuple; (d) & que Joël exhorte les Israélites à retourner au Seigneur. (e) Saint Jean lui-même dans toute sa conduite, dans toute sa vie, dans tout son extérieur ne leur marquoit-il pas assez ce qu'il devoit faire? selon la remarque de saint Chrysostome. (f)

Ce n'est point assez à un homme qui a reçu une blessure, d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remèdes proportionnez au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même Pere, (g) de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé, il faut faire le bien contraire, & produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez à faire des aumônes de votre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres Peres (h) ont parlé de même; les Saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres, que par leurs discours. En vain on nous dit que le terme Grec, qui est employé par l'Evangéliste, (i) signifie proprement le regret du pécheur, & le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité Chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, & elle savoit le Grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux Réformateurs de l'Evangile. Quand une ame est bien pénétrée de componction, & de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui a déplu à Dieu; elle ne se contente pas de l'éviter, elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime, il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, & il la pratique avec zèle.

La confession que saint Jean exigeoit de ceux qui s'approchoient de son Baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensées, par paroles, par action, & par omission,

(a) 2. Reg. xi. 16. Psal. 51.

(b) Joël. iii. 6. 7. 8.

(c) Esther. ix. 1. 2. 3. 16. 17.

(d) Dan. ix. 3. 4.

(e) Joël. ii. 11. 12. 13.

(f) Chrysof. homil. x. & xi. in Matth.

(g) Idem homil. x. Μετανοία δὲ λίγην, ἢ τὴν

ἢ μετανοία ἀποστομῆς κακῶν μόνον, ἀλλὰ τὴν τὴν ἀποστομῆν ἐπιπλάσσειν κατὰ τὴν ἕρπυλλον, ἢ ἀμέλειαν, δὲ τὴν καὶ τὴν ἀποστομῆν.

(h) Vide Justin, Dialog. cum Tryphon. & alios lege Gret. ad Matth. iii. 6.

(i) Matth. iii. 2. Μετανοία.

comme le prétendent plusieurs Auteurs ; c'étoit une confession distincte & particulière, des fautes qu'ils avoient pû commettre contre la Loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes, qu'ils offroient pour le péché. (a) Le grand-Prêtre confessoit ses péchez, & ceux des autres Prêtres au jour de l'expiation solemnelle. (b) Les simples Israélites se confessoient, dit-on, (c) dix fois ce jour-là. 1°. La veille au soir, avant le souper. Et 2°. le lendemain matin ; & encore huit fois pendant le jour, en tout dix fois, en mémoire des dix fois que le grand-Prêtre prononçoit le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide assure en général que le péché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des Apôtres, (d) que les Gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs péchez aux pieds des Apôtres : *Multi credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus suos*. Saint Jacques (e) recommande aux Fidèles de *confesser leurs péchez les uns aux autres*. Les Juifs d'aujourd'hui se confessent à peu près comme nous, au lit de la mort. (f) Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent ; mais les autres expriment leurs péchez en particulier. Au commencement de l'année ils confessent aussi leurs péchez, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet, & à chaque fois qu'ils prononcent une parole de la confession, un homme qui est présent leur enfonce la tête dans l'eau, & le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite. (g)

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solemnelle ; (h) & voici de quelle manière cela se pratique. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue, l'un s'incline profondément devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord ; celui qui fait l'office de confesseur frappe trente-neuf coups d'une lanière de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots : (i) *Dieu qui est miséricordieux condamne l'iniquité, mais il n'extermine point le pécheur : il a daigné détourner sa colère, & n'a pas allumé toute sa colère*. Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en Hébreu, il les répète trois fois, & frappe un coup à chaque mot ; ce qui fait trente-neuf mots, & autant de coups. Pendant ce tems le pénitent déclare ses péchez, & se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Après cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, & reçoit à son tour trente-neuf coups de fouets de son pénitent.

(a) Levit. v. 5 Num. v. 7.

(b) Levit. xvi. 6. 11.

(c) Buxtorf. Synag. cap. 20. Morin. de Pœnit. lib. 2. cap. 22. lib. 4. cap. 33. 36.

(d) Act. xix. 18.

(e) Jacob. v. 16.

(f) Buxtorf. Synag. cap. 35.

(g) Idem. cap. 18.

(h) Buxtorf. Synag. cap. 20.

(i) Psal. lxxviii. 38.



On voit que par-là l'usage de confesser ses fautes en détail & en particulier, & devant un homme, étoit usitée parmi les Juifs, & les Chrétiens dès le tems des Apôtres, & l'a toujours été depuis. Ainsi l'on ne dit rien que de très-croyable, quand on avance que la confession qui se faisoit à saint Jean, étoit à peu près comme celle qui est aujourd'hui usitée parmi nous. Les Pères, & les meilleurs Commentateurs l'ont entendu en ce sens. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait (a) le marque distinctement. *La Confession des péchez, dit-il, est une marque d'une ame qui est pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confesser ses péchez; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Chrysostome: (b) *La confession est nécessaire à ceux qui sont nettoyez par le Baptême, & à ceux qui ne le sont pas; ceux-ci, afin que les blessures profondes qui se sont faites puissent se guérir, & qu'ils puissent se présenter aux sacrez mystères; c'est-à-dire au Baptême. La confession est aussi nécessaire à ceux qui ont été autrefois nettoyez par le Baptême, afin qu'ils puissent expier les fautes qu'ils ont commises depuis leur régénération, & mériter d'approcher de la sainte Table.*

Grotius sur cet endroit, se déclare pour la confession particulière, contre le sentiment de la plupart de ses confrères. « Quant à la question » qu'on forme entre les Savans, dit-il, si dans les passages des Nombres, » & du Lévitique, où il est parlé de confession, il s'agit d'une simple con- » fession de l'homme à Dieu; ou si l'homme devoit déclarer ses péchez » aux Prêtres; je tiens pour très-probable l'opinion de ceux qui veulent » que l'ont ait fait une confession particulière de ses péchez au Prêtre, » dans les choses qui n'emportoient pas la peine de mort, contre le cou- » pable; car dans les autres cas, il suffisoit de s'accuser en général. Et il » est très-croyable que la même chose s'observoit avec encore plus de pié- » té & de confiance par ceux qui venoient à Jean-Baptiste, qui étoit Prê- » tre, & Prophète, & d'ailleurs d'une fidélité reconnuë. On peut voir » sur cela Maldonat, Janfénius, Estius, & les autres Commentateurs Catholiques sur le troisiéme Chapitre de saint Matthieu.

Les Scholastiques demandent quelle étoit la forme du Baptême de saint Jean? (c) car il faut trouver dans les Sacremens la matière, & la forme qui en font l'essence. Les uns soutiennent que saint Jean n'avoit aucune forme particulière pour son Baptême; défaut qui suffit seul pour l'exclure de la catégorie des Sacremens. D'autres (d) croyent qu'il conféroit

(a) *Opus imperfectum in Matth. homil. 3.*

(b) *Chrysost. in ill. Matth. homil. x. Voyez l'Homélie > xv. 1. de saint Basile, sur la Pénitence.*

(c) *Scot. D. ff. 2. qu. 2. art. 1. Durand. Gabr.*

*Franc. Suarez.*

(d) *D. Thom. 3. part. qu. 38. art. 6. ad 5. Et alii multi.*

son Baptême, *au nom du Christ futur*; ce qu'on confirme par quantité de raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines & positives, d'une chose de fait que ni l'Histoire sacrée, ni l'Écriture ne nous ont point apprises.

Le Baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui; & les Disciples qu'il avoit formé ne furent pas dissipés par sa mort. Quelques-uns d'entre'eux vinrent à JESUS-CHRIST, & se rangèrent sous sa discipline; & c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti, comme il le montra assez par la députation qu'il lui fit étant en prison, quelque tems avant sa mort. (a) Les autres continuèrent à prêcher la pénitence, & apparemment à donner son Baptême; car on croit que pendant sa vie ses Disciples ne se mêlèrent jamais de le donner; (b) & il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer après sa mort, puisqu'il s'avoit que le Messie devoit se manifester incontinent, & par sa manifestation abroger son Baptême. Mais ils ne laissèrent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie, homme savant, & zélé pour la Doctrine de JESUS-CHRIST, vingt ans après la mort du Sauveur, vint à Ephèse, ne connoissant encore que le Baptême de Jean. (c) Et plusieurs Ephésiens, lorsque saint Paul y arriva après Apollon, (d) n'avoient reçu que ce Baptême, & ne savoient pas même s'il y avoit un Saint Esprit que l'on reçoit par le Baptême de JESUS-CHRIST.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (e) des Disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis*; ils sont en assez petit nombre, & répandus dans l'Arabie, dans la Perse, & le long du Golphe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Caldée, & on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le Baptême de saint Jean, & firent un mélange de la Doctrine Chrétienne, & des pratiques Judaïques; à quoi ils ont ajouté depuis plusieurs révérences du Mahométisme. Ces Chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste Auteur de leur créance, de leurs rites, & de leurs livres; & eux-mêmes se qualifient, *Disciples de saint Jean*. Ils reçoivent tous les ans le Baptême de saint Jean; & ce Saint est leur grand & unique Saint, avec son pere & sa mere. Ils prétendent que le tombeau du Précurseur est proche de *Chusfer*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croyent

(a) Matth. xi. 2. 3.

(b) Cyrill. trad. 2. in Joan. cap. 57. August. serm. 5. in Joan. &amp; lib. 5. de Baptismo, cap. 23.

(c) Act. xviii. 25.

(d) Act. xix. 1.

(e) Chardin, voyage de Perse, t. 2. p. 107 &amp; suiv. Gouvernement politique des Perses.

qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas JESUS-CHRIST pour Fils de Dieu, mais seulement pour Prophète, & pour l'Esprit de Dieu. Opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appelé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, & qu'il a un fils qui est Gabriel, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des Anges, & des Démons corporels, de l'un & de l'autre sexe, & capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent, ou croient consacrer un pain paîtri, avec du vin, & de l'huile; & qu'après l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des Evêques, & des Prêtres qui se succèdent de pere en fils; leur Prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bœuf. Ils reçoivent tous les ans leur Bapême par aspersion, ou par immersion, à leur volonté, & au nom de Dieu seul; car ils ne reconnoissent ni le Fils, ni le Saint Esprit. Les Prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications, & les impuretez, à peu près comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes, & lorsqu'ils se marient, on les baptise l'époux & l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces Chrétiens, sitoutefois on peut les appeler de ce nom, ne sont ni Juifs, ni Idolâtres, ni Mahométans; & que l'ignorance, & la superstition ont altéré les semences du Christianisme qu'ils avoient pu recevoir au commencement par quelque personne, comme Apollon, qui ne connoissoit que le Bapême de saint Jean-Baptiste.

Calvin & Bèze, (\*) & ceux qui les ont suivis, soutiennent que le Bapême de Jean-Baptiste est le même que celui de JESUS-CHRIST; & que ceux qui avoient reçu le premier, ne furent point baptisez de nouveau. L'un & l'autre avoient pour objet JESUS-CHRIST, & étoit le symbole de la pénitence, & de la rémission du péché. Saint Paul n'exigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisez du Bapême de saint Jean, que de croire en JESUS-CHRIST d'une foy plus expresse, pour mériter la grace du pardon de leurs péchez. Ils ajoutent que JESUS-CHRIST n'ayant point reçu d'autre Bapême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit différent du Bapême de JESUS-CHRIST, nous ne recevriens donc pas le Bapême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux Bapêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un Bapême d'eau, pour disposer à la pénitence: Le second est le Bapême du Saint

(\*) *Vide Calv. & Beza in A.B. xix. 4. 5. Ligfoot. alios.*

Esprit, & du feu. (a) De plus, saint Luc dans les Actes (b) marque clairement que ceux qui n'avoient reçu que le Baptême de Jean, furent de nouveau baptifés au nom du Seigneur J E S U S : *His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu*. Il est ridicule de traduire comme ils font : *Et ceux qui étoient Jean-Baptiste, recevoient de lui le Baptême du Seigneur Jesus*. Il est certain que saint Jean prêchoit la venue du Messie; mais il est très-douteux qu'il ait baptifé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le Baptême, de J E S U S - C H R I S T, si nous ne recevons pas le Baptême qu'il a reçu, est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le Baptême que J E S U S - C H R I S T a reçu, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier, il n'y a attaché aucune promesse: mais il nous a commandé de recevoir le second, & il y a attaché la promesse de la rémission des péchez. (c)

### ARTICLE III.

#### *Du Baptême de Jesus-Christ.*

**S**I nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le Baptême institué par J E S U S - C H R I S T, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être si diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du Baptême que J E S U S - C H R I S T reçut de Jean-Baptiste, & ces paroles du Précurseur, qui dit que J E S U S - C H R I S T (d) *est venu baptiser par l'Esprit, & par le feu*. Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vûë le Texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtes au Baptême de saint Jean, & que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, J E S U S vint aussi à lui pour être baptifé. Jean l'empêchoit, disant: C'est à moi à être baptifé de vous. Mais J E S U S lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice, & toute perfection; & en même-tems il entra dans le Jourdain pour être baptifé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchez, J E S U S n'eut pas été plutôt plongé dans l'eau par la main de Jean, que sortant du Jourdain, le Ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint Esprit, descendit sur sa tête, & on

(a) Matth. III. 11.

(b) Act. XIX. 4. 5. *Ακούσας δὲ ἰβαντίωντος.*  
*αὐτὸν τὸ ἕρπον τῷ Κεῖν τῷ.*

(c) Matth. XXVIII. 19. Marc. XVI. 16.

(d) Matth. III. 11.

ouït une voix, qui disoit : (a) *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.* Ainſi cette démarche humiliante de JESUS, ne ſervit qu'à lui attirer des éloges, & des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiſte, l'admiration des troupes, & une gloire miraculeuſe de la part de ſon Pere, avec la plénitude du Saint Eſprit, qui deſcendit ſur lui.

Quelques-uns (b) ont voulu douter que le Saint Eſprit ſoit deſcendu ſur JESUS en forme de colombe. Le Texte dit ſimplement : (c) *Qu'il vit le ſaint Eſprit qui deſcendoit comme une colombe;* ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuoſité, la force avec laquelle il deſcendit; comme une colombe, dont le vol eſt très-rapide. D'autres (d) ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flâmes en forme de colombe, qui vint ſe repoſer ſur lui; comme au jour de la Pentecôte le ſaint Eſprit deſcendit ſur les Apôtres en forme de langue de feu: ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité (e) a pris ici une colombe à la lettre; une vraie colombe, volante & vivante, qui fut vûe diſtinctement de tous ceux qui étoient préſens. Elle deſcendit comme un éclair du fond des nuës, & parut avec tant d'éclat, que l'Evangéliſte dit que *les Cieux s'ouvrirent*; c'eſt-à-dire, qu'ils parurent s'ouvrir, & qu'on vit dans l'air une traînée de lumière, comme quand le feu ſort des nuës. Ce que le peuple exprime en diſant, que les Cieux s'ouvrent & donnent ouverture à l'éclair, ou à la foudre. (f)

Saint Auguſtin (g) ſemble dire que de ſon tems il y avoit quelques perſonnes qui croyoient que le ſaint Eſprit s'étoit uni à la colombe, de même que JESUS-CHRIST à l'humanité, & qui en inféroient, que le ſaint Eſprit étoit inférieur au Fils. *Qui ergo dicit columbam ad unitatem perſona Spiritui ſancto fuiſſe conjunctam, ut ex illa & Deo una Spiritus ſancti perſona conſtaret, &c.* Quelques anciens Exemplaires Grecs de l'Evangile liſoient que cette colombe qui deſcendit ſur JESUS-CHRIST, étoit blanche; & Laſtance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le ſaint Eſprit ſe fût uni hypotaſtiquement à la colombe, eſt impertinente, & ne mérite pas d'être réfutée.

Saint Juſtin le Martyr (h) inſtruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment que JESUS-CHRIST deſcendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer ſur les eaux: Et les Nazaréens racontotent

(a) Matth. III. 17.

(b) Hammond. Le Clerc, Bochart. Ligfoot. Brug.

(c) *Εἶδεν τὸ πνεῦμα ὡς ὄψιν ὁμοιωμένην ἀεὶ πτερὰ.*

(d) Grotius. Vido &amp; Boch.

(e) Tertull., de carne Chriſti, Auguſt. de

Agono Chriſtiano, cap. 22 Juſtin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.

(f) Vido Author oper. imperfeſti. Ieronym. hic. Et in Exech. I. Maldon. Spanh.

(g) Traſt. 99. in Joham.

(h) Juſtin. Martyr, Dialog. cum Tryph.

ainsi le Baptême de JESUS-CHRIST dans leur Evangile. (a) Et lorsque Jesus fut sorti de l'eau, la source de tout Esprit Saint descendit, & se reposa sur lui, & lui dit : Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les Prophetes, pour reposer en vous ; car vous êtes mon lieu de repos ; vous êtes mon Fils premier né, qui regnez éternellement. L'Evangile des Ebionites, qui est le même que celui des Nazaréens, ou des Hébreux, portoit : (b) Le Saint Esprit descendit sur lui, & aussi-tôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumière. On lit la même chose dans la Liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le Baptême du Sauveur. Le livre apocryphe de la prédication de saint Pierre, (c) portoit de même du feu qui parut dans cette occasion. Un ancien Manuscrit de saint Germain des Prez (d) a encore ces mots : *Et cum baptizaretur Jesus, lumen magnum fulgebat de aquâ, ita ut timerent omnes qui congregati erant, &c.* Le Prêtre Juven-cus, qui vivoit du tems de Constantin, a exprimé la même chose par ces vers :

*Hac memorans vitreas penetrabat fluminis undas,  
Surgenti manifesta Dei prasentia claret.*

Enfin plusieurs Anciens (e) croyent que l'on entendit un tonnerre dans cette occasion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui est dit de la voix qui se fit entendre du Ciel. Et en effet, dans le style de l'Ecriture, une voix du Ciel, signifie ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre sa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois à Sinai : (f) Et encore depuis, lorsque JESUS-CHRIST demanda à son Pere qu'il glorifiât son nom : *Pater, clarifica nomen tuum.* On ouït une voix du Ciel, qui dit : (g) *Je t'ai glorifié, & le glorifierai encore.* Ce que les troupes prirent comme un coup de tonnerre. Mais ceux qui l'avoient ouï plus distinctement, disoient qu'un Ange lui avoit parlé. Et dans l'histoire de la conversion de saint Paul, (h) il est dit que ceux qui l'accompagnoient entendoient la voix, ou le tonnerre, mais ne voyoient personne. Et ailleurs, (i) qu'ils virent la lumière, ou l'éclair qui l'enveloppa ; mais qu'ils n'entendirent pas la voix : ce qui se concilie aisément, en disant : Qu'ils ouïrent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une manière distincte ces paroles : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* Les Hé-

(a) Apud Ieronym. lib. IV. Comment. in Isai. cap. XL.

(b) Apud Epiphani. hæres. 30. n. 13. . . . Ἐν αὐτῷ καὶ ἔδιδετο πνευματικῶς τὸν ἅγιον φῶς μέγα.

(c) Citatur in tract. de Baptismo hæret. inter opera Cypriani.

(d) Apud Martianum nov. edit. Evangel. secundum Matth.

(e) Ieronym. seu alius author Comment. in

Psal. LXXVI. 17. Et tempore quo Deus locutus est, hic est Filius meus dilectus, in quo michi complacuit, facta est vox tonitruum vox similis. V. de Euthym. & alios in Psal. XXXVIII. 3. & Hammond, hic.

(f) Exod. XX. 18.

(g) Joan. XII. 29.

(h) Act. IX. 7.

(i) Act. XXII. 9.

breux appellent *Bath-kol*, fille de la voix, ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, supposans qu'elle a été faite à Moÿse à Sinai, au milieu des tonnerres, & des éclairs.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Pere, de la descente du saint Esprit en forme de colombe, confirmoit admirablement ce que saint Jean avoit dit : (a) *C'est lui qui vous baptisera dans le saint Esprit, & dans le feu.* De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchez, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son saint Esprit; il vous embrasera de ces saintes flammes; pour accomplir ces promesses de Joël : (b) *En ce tems-là je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils, & vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des visions, & vos jeunes gens auront des songes prophétiques; & j'envoyurai en ces jours là mon Esprit sur mes serviteurs, & sur mes servantes.*

Ce Baptême du saint Esprit est entendu d'une manière assez uniforme par les Anciens, & par les Modernes. Ils conviennent tous que dans le Baptême reçu dignement, le S. Esprit est répandu dans nos cœurs; & que dans le Sacrement de Confirmation qui suit le Baptême, nous recevons la plénitude de cet Esprit Saint. Dans le Baptême nous sommes purifiés & rendus innocens; dans la Confirmation nous sommes affermis & perfectionnez dans la grace, nous sommes revêrus d'un esprit de force, & de courage, pour résister aux ennemis de nôtre salut, & pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au Baptême du feu, la chose est expliquée d'une manière très-différente.

Saint Hilaire (c) dit que nous ne recevons ce Baptême de feu qu'au jour du Jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le Ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reste de souillures, & nous rendra dignes d'entrer dans le Ciel. Saint Ambroise (d) croit aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du Paradis. C'est là où il place le glaive de feu, dont il est parlé dans la Genèse, (e) qui parut sur l'avenue du Paradis terrestre, après le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, sera le ministre du Baptême de feu. Tous y passeront, nul ne sera dispensé de la rigueur de ce Baptême. Saint Pierre, saint Jean, & les autres Saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le Précurseur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchez à expier : *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes; parce que la charité dont ils brûlent, a déjà consu-

(a) *Matth. III. 11.*(b) *Joel. II. 28.*(c) *Hilar. in Psal. CXXIII, v. 5. & n. 12.*(d) *Ambros. in Psal. CXXIII. 11. 12. 13.*(e) *Genes. III. 24.*

mé ce qu'il y avoit en eux de défectueux, & de souillé.

Origenes (a) & Lactance (b) mettent de même un feu à l'entrée du Ciel, au travers duquel tous les hommes doivent passer; mais avec cette différence, que les Saints & les Justes passeront au travers des flammes sans se brûler, parce qu'elles se diviseront pour leur donner passage. Le même Origènes (c) remarque ailleurs, que le Sauveur JESUS se tiendra sur le bord du fleuve de feu, pour baptiser ceux qui se présenteront. Mais qu'il ne donnera pas ce Baptême indifféremment à tous; ceux qui n'auront point reçu le Baptême de l'eau, & du saint Esprit; ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au Baptême de feu, ni par conséquent à la beatitude éternelle, à laquelle on n'entre que par-là; à moins qu'on ne soit si pur, qu'on n'en ait point de besoin. Car s'il se trouve encore du bois, du foin, de la paille, & d'autres choses à purifier, tout cela passera par le feu. (d)

Saint Jérôme sur saint Matthieu (e) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiste: *Il vous baptisera dans le saint Esprit, & dans le feu*; soit, dit-il, que le saint Esprit soit ici nommé feu, comme il parut à la Pentecôte, lorsqu'il descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu; soit que nous soyons baptisés en ce monde du Baptême de l'Esprit, & dans l'autre du Baptême de feu. Où l'on voit qu'il fait allusion au sentiment des Anciens que nous avons proposé. Ce Baptême de feu dans l'autre vie, suivant l'idée d'Origènes, de saint Ambroise, de saint Hilaire, & de saint Jérôme, est fondé sur ces paroles de l'Apôtre: (f) *Si on élève sur le fondemens de Jesus-Christ un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille; l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, & le jour du Seigneur fera voir quel il est; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense: Que si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.* C'est ce feu que les Pères des siècles suivans, & les Scholastiques ont appelé *Purgatoire*.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (g) a entendu sous le nom de feu, les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu exécute les siens en ce monde. Il observe que JESUS-CHRIST reçut le Baptême de l'eau de la main de saint Jean; celui de l'Esprit de la part du

(a) *Origen. homil. 3. in Psal. XXXVI. & homil. 24. in Luc.*

(b) *Lactant. lib. 7. cap. 22.*

(c) *Origen. homil. 24. in Lucam.*

(d) *Idem homil. 2. in cap. 2. Jerem.*

(e) *Irenyem. in Matth. III. 22. Vide & Gregor.*

(f) *1. Cor. III. 13. 14. 15.*

(g) *Autor Oper. imperfecti, homil. 3.*



Pere éternel ; & celui du feu , dans la tentation qu'il souffrit dans le désert , de la part du démon. ( *a* ) Saint Chrysostome ( *b* ) au contraire par le nom de feu entend une surabondance de graces , & une effusion incompréhensible de biens & de douceurs. Saint Basile , ( *c* ) & Théophile d'Antioche ( *d* ) l'expliquent du feu de l'enfer. D'autres ( *e* ) veulent que Jean-Baptiste prédise ici la descente du saint Esprit sur les Apôtres en forme de flammes , & ce sentiment est commun parmi les Commentateurs.

Quelques-uns ont crû que le terme de feu , étoit ajouté en cet endroit. On ne le lit ni dans saint Marc , ( *f* ) ni dans saint Jean ; ( *g* ) mais on le lit dans saint Luc , ( *h* ) & on veut qu'il soit passé de là dans saint Matthieu. Il est certain qu'il y a un très-grand nombre de manuscrits de saint Matthieu où ce mot ne se trouve point. ( *i* ) L'édition de Complute l'a omis ; toutefois on le trouve dans le Syriaque , dans le Cophte , dans l'Arabe , le Persan , l'Ethiopien , dans saint Cyprien , saint Hilaire , Origènes , & les autres Peres ; & quand on ne le liroit pas dans saint Matthieu , il faudroit toujours le reconnoître dans saint Luc , où personne ne nie qu'il n'ait toujours été. Ainsi la difficulté quant au fond subsiste toujours , puisque saint Luc n'est ni moins autentique , ni moins inspiré que saint Matthieu.

Saint Augustin ( *k* ) par le feu entend les exorcismes qui précèdent le Bapême d'eau : *Car d'où vient que les malins esprits crient , je brûle , si les exorcismes ne sont pas un feu ? Or après le feu de l'exorcisme on arrive au Bapême.* Ailleurs ( *l* ) il s'explique d'une manière plus simple , & plus naturelle , en disant , que sous le nom de feu en cet endroit , on peut entendre ou les tribulations que les Fidèles souffrent en ce monde ; ou le saint Esprit lui-même , qui apparut aux Apôtres en forme de feu , & qui embrasa leurs cœurs de ses vives flammes , par la charité qu'il y répandit.

Quelques Anciens prenant les paroles de saint Jean au pied de la lettre , ont crû qu'il falloit joindre le feu au Bapême d'eau. Dès les premiers tems certains hérétiques le pratiquoient ainsi. Saint Clément d'Alexandrie cite Héracléon , ( *m* ) qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptisez. On assure ( *n* ) que les Ethiopiens encore

( *a* ) *Aurb. Oper. impes. homil. 5.*

( *b* ) *Chrysof. homil. xi. in Matth.*

( *c* ) *Basil. lib. 5. contra Eunom p. 789.*

( *d* ) *Theophil. Antiach. lib. 1.*

( *e* ) *Cyriil. Cathec. f. 17. Irenym. hic. alii.*

( *f* ) *Marc. I. 8.*

( *g* ) *Joan. I. 33.*

( *h* ) *Luc. III. 16.*

( *i* ) *Vide nov. I. off. edit. Millii. in Matth. III.*

11. & *Prolegem. 690. 1098 & 1177.*

( *k* ) *August. in Psal. LXV. 11. 12.*

( *l* ) *Idem Serm. LXXI. de Verbis Apostoli Matt.*

*n. 19.*

( *m* ) *Clow. Alexand. lib. Enchiridion. 2. dra*

*tân eph'raim, eph'raim navonim, eph'raim.*

( *n* ) *Leon Raucbovolf. Itin. Orient. lib. 3. c.*

17. *Paul Sev. hist. lib. 18. & alii.*

aujourd'hui leur imprimant des stigmates avec un fer chaud en trois endroits, favoir, sur le nez, entre les yeux, & sur les temples. Le Pere Eugène Roger dit, qu'ils se servent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marquez. On veut que les Jacobites Chrétiens d'Orient donnent encore le Baptême des enfans avec l'application d'un fer chaud sur le front, après leur avoir donné la circoncision.

Mais M. l'Abbé Renaudot (a) qui a étudié à fond les rits, & les cérémonies des Orientaux, soutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu Baptême par le feu est faux : & M. Ludolf (b) avoué que ni Grégoire Ethiopien qu'il consultoit, ni les Peres Jésuites dans leurs Relations, n'en disent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant Payens que Mahométans ont coutume de faire appliquer un cautère sur les veines carothides, ou des temples, aux enfans nouveaux-nez, contre les catharres. Quelques Abyssins pratiquent cela comme les autres ; c'est ce qui a donné lieu à l'imagination de ceux qui ont considéré cette cérémonie, comme un acte de religion.

On lit (c) que les Séleuciens, & les Hermiens baptisoient avec le feu ; mais la manière dont ils administroient ce Sacrement ne nous est point connuë. Tertullien (d) ou un ancien Auteur de son noin, parlant de Valentin, dit qu'il faisoit rebaptiser ceux qui avoient reçu le Baptême hors de sa secte, & qu'après les avoir plongez dans l'eau, il les faisoit passer dans les flammes : *Bis docuit tingui, traducto corpore flammâ* ; sans nous dire s'il les faisoit sauter par-dessus le feu, où s'il les faisoit passer entre deux buchers ; car ces cérémonies étoient en usage parmi les Payens dans leurs lustrations. (e) Un ancien Auteur (f) qui a écrit du Baptême des hérétiques contre saint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit se rencontrer avec l'eau dans le Baptême.

On ne peut donc pas douter après ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétiques n'ayent pris à la lettre les paroles de saint Jean-Baptiste. Mais l'Eglise n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques singulières & superstitieuses. Et sans déterminer le sens précis de ce passage : *Il vous baptisera dans le saint Esprit, & dans le feu* ; elle a laissé la liberté de les entendre du S. Esprit seul, ou du Purgatoire, ou des tribulations, & des maux temporels. Mais elle s'est toujours déclarée contre ceux qui les ex-

(a) Renaudot, tom. 14. Perpétuité, c. 10. pag. 84.

(b) Ludolf Hist. Æthiop. lib. 3. cap. 6. n. 41.

(c) August. hares. 59. Philastr. cap. 55. 56. 57. de hares.

(d) Tertull. lib. 1. Carminis contra Marcion.

(e) Mosque per arduas stipula & crepitantis acervos

Trajicias ceteris strenua membra pede, Omnia purgat edax ignis.

(f) Tom. 1. Cencil.

pliquoient d'un feu matériel, nécessaire dans l'administration du Baptême de JESUS-CHRIST.

Nous avons donné sur les Actes une Dissertation sur le Baptême au nom de JESUS-CHRIST; & sur la première Epître aux Corinthiens une autre Dissertation sur le Baptême pour les morts.



## DISSERTATION

### SUR LE PECHE' CONTRE LE S. ESPRIT.

**L**A difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation, a été regardée par S. Augustin, (a) comme une des plus importantes, & des plus grandes qui soient dans les saintes Ecritures; & on en jugera comme lui, si l'on fait seulement attention au grand nombre de sentimens divers qui ont partagez les Peres, & les Interprètes sur cet article. Dans les choses aisées on se réunit aisément: une marque certaine d'obscurité dans les questions, est la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choses: La première, de savoir précisément en quoi consiste le péché contre le saint Esprit: Et la seconde, en quel sens on peut dire qu'il ne peut être remis, ni en ce monde, ni en l'autre.

Saint Athanase (b) qui a écrit exprès sur cette matière, rapporte le sentiment d'Origènes, & de Theognoste, qui faisoient consister le péché contre le saint Esprit, dans le crime que l'on commet après le Baptême. Ils sembloient avoir en vûe ce passage de saint Paul: (c) *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont reçu le saint Esprit; qui se sont aussi nourri de la sainte parole de Dieu, & qui après cela sont tombés: Il est, dis-je, impossible qu'ils se renouvellent à la pénitence; parce qu'ansant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposent aux insultes & au mépris.* De manière que l'Apôtre dans ce passage auroit voulu exprimer la même chose que JESUS-CHRIST, lorsqu'il dit: (d) *Quiconque aura parlé contre le Fils de*

(a) *August. serm. olim xi. num. lxxxj. n. 8. Fortè in omnibus scripturis nulla m. j. r. questio, nulla difficilior invenitur.*

(b) *Athan. Ep. 4. ad Serapion. n. 8. 9. 10. &c. Οἱ καθ' ἑσθίοντες τὸ τῷ ἁγιωπνεύματι τῶν ἁ-*

*μῶν τῷ ἁγίῳ πνεύματι καὶ ἀπολαύοντες αὐτοῦ τὸ ἀγαθόν, &c.*

(c) *Hebra. vi. 4.*

(d) *Matth. xxi. 31.*

*l'homme, il lui sera remis : Mais si quelqu'un parle contre le saint Esprit, il ne lui sera remis ni en ce monde, ni en l'autre.*

Origènes (a) s'expliquoit sur ceci d'une manière remarquable. Le Pere Eternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créés, animez, & inanimez ; raisonnables, & privez de raison. La domination du Fils ne s'étend que sur les êtres douçz de raison ; & celle du saint Esprit est bornée à ceux là seuls à qui il a été communiqué par le Baptême. Lors donc que les Payens, ou les Cathécumènes, ou en général les Infidèles tombent dans le péché, ils offensent le Fils, & ils peuvent obtenir le pardon : mais lorsque l'homme fidèle & baptisé tombe dans le crime, il pêche contre le saint Esprit, & ne mérite point de pardon ; son péché est irrémédiable.

Théognoste s'exprimoit un peu diversément, mais quand au fond il revenoit au même. Celui qui a transgressé la première, & la seconde barrière, disoit-il, c'est-à-dire, celui qui a violé les commandemens qu'il a reçû du Pere ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outrepassé la troisième barrière, c'est-à-dire, le commandement qui lui a été donné en recevant le Baptême, n'a plus de rémission à espérer. Le Pere & le Fils enseignent les foibles, & les imparfaits, & le saint Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence ; mais les autres seront traitez dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siècles de l'Eglise, où les crimes commis après le Baptême, ne se remettoient qu'avec beaucoup de peines, & après une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une, ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, n'ayant pas reçu le Baptême, ils n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, & n'auroit pas été du nombre de ceux qui comettoient le péché contre le saint Esprit, & que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoute-t'il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le Baptême ; d'où vient que l'Apôtre ne désespère point du pardon de l'incestueux de Corinthe, (b) ni des Galates prévaricateurs ? (c) D'où vient que l'Eglise condamne Novat, qui ferme la porte de la pénitence, & du pardon, à ceux qui sont tombez après le Baptême ? Et quant au passage de saint Paul qui dit, qu'il est impossible que ceux qui sont tombez après le Baptême, se renouvellent de nouveau par la pénitence, Saint Athanase, & la plupart des autres Peres soutiennent que cela doit s'entendre d'un second baptême semblable au premier, le-

(a) *Origén. in Joan. tom. 2. edit. Huet. pag. 139.*

(b) *1. Cor. II. 10.*

(c) *Galat. IV. 19.*

quel n'a jamais été reçu ni autotisé dans l'Eglise ; & qu'ainsi il est impossible que ceux qui tombent dans le crime , le reçoivent de nouveau , conformément à la décision de saint Paul.

Saint Athanase (a) croit que le péché contre le saint Esprit , est celui des Pharisiens , & de leurs semblables , qui étant instruits dans la Loi , & ne pouvant bonnement douter que JESUS-CHRIST n'agit par un bon esprit , avoient la malice d'attribuer ses œuvres au démon : mettant ainsi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu , & ne donnant pas au Fils de Dieu , un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tandis qu'ils n'attaquèrent que son Humanité le Sauveur les souffrit avec patience ; il eut pitié de leur aveuglement ; mais lorsqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité , que le saint Esprit , il les déclara coupables des supplices éternels ; il les menaça du souverain malheur.

Au reste , quand il dit que les péchez commis contre le Fils de l'homme , seront remis ; mais non pas celui qui sera commis contre le saint Esprit ; il n'entend pas que le saint Esprit soit plus grand que le Fils ; le Fils & le saint Esprit n'ont qu'une même essence , & ne sont qu'un seul Dieu. Il veut marquer simplement que le blasphème contre le saint Esprit , est plus grand que celui qui est prononcé contre le Fils. Car ce qu'on disoit contre le Fils , se terminoit à son humanité , continué toujours S. Athanase ; mais ce qu'on disoit contre le S. Esprit , faisoit injure à la Divinité. (b) ( Il est à remarquer qu'en cet endroit S. Athanase sous le nom d'Esprit Saint , entend la Divinité du Verbe ; manière de parler fort commune parmi les anciens Pères. ) Il ajoûte que les Magiciens de Pharaon , tout payens , & tout magiciens qu'ils étoient , étoient moins aveuglez , & moins endurcis que les Phariséens. Ceux-là voyant les miracles de Moïse , avoient que le doigt de Dieu y étoit : (c) Ceux-ci voyant les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST , les attribuent à la magie , & au démon. Ce n'est donc pas sans raison que le Sauveur leur déclare , qu'ils n'ont point de pardon à espérer pour leur blasphème , ni en ce monde , ni en l'autre. En effet , à qui s'adresseront-ils pour cela , s'ils nient la Divinité du Fils ? Quelle vie , & quel bonheur peuvent espérer ceux qui rejettent celui qui est la vie , la vérité , & la voye du Ciel ?

Saint Hilaire (d) & Théophile d'Antioche (e) suivent le sentiment de S. Athanase , & croient que le péché contre le S. Esprit consiste à nier la

(a) Athanas. Ep. 4. ad Serapion. n. 12. Vide  
 & Serm. in Matth. tom. 2. Oper. nov. collect. 427 PP.

(b) Athan. hic. Τὸ ἅγιον πνεῦμα θεοῦ ἐστὶν ἰσοῦς τῷ πατρὶ καὶ ὁμοῦς αὐτῷ καὶ συνειρημένον αὐτῷ καὶ ἀναρχόν.

(c) Exod. viii. 20.

(d) Hilar. in Matth. cap. xii. & cap. xxxi.

n. 5.

(e) Theophyl. Antioch. Comment. in Evangel. lib. 1.

Divinité du Fils: *Cum caetera dicta gestaque liberali veniâ relaxentur*, dit saint Hilaire, *cares misericordiâ, si Deus negetur in Christo*. Il entend de même que saint Athanase la divinité sous le nom du saint Esprit: Car, ajoute-t'il, qu'y a-t'il de plus indigne de pardon, que de nier que la divinité réside en JESUS-CHRIST, lorsqu'on lui voit produire toutes les œuvres par l'esprit de Dieu? *Quid enim tam extra veniam est, quam in Christo negare quod Deus sit, cum in Spiritu Dei opus omne consummet?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (a) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de pechez, pourvu qu'on retourne à lui par la pénitence, & par la foy: *Omnium omninô peccaminum veniam nobis Dominus largitur*; & qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (b) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une manière très-formelle: il enseigne que JESUS-CHRIST ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphème, mais à celui qui persévère dans le crime: Car, ajoute-t'il, une digne pénitence efface toute sorte de péchez.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le saint Esprit. Il avoit dit dans un endroit, (c) qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie, & de malice. Mais dans ses Rétractations (d) il ajoute, qu'il faut pour rendre ce crime irrémédiable, persévérer jusqu'à la fin dans ses mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu, (e) qu'il se moque de sa bonté, qu'il désespère de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, & qu'il persévère avec choix & délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répète encore la même chose en d'autres passages; & c'est la doctrine constante: *Peccatum in Spiritum sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitiâ & in malignitate, cum desperatione indulgentiâ Dei.* (f) Il ajoute, qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, & que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement, & dans l'impénitence, peut demain se convertir, & re-

(a) *Hi' ar. in Matth. cap. XVIII. n. 10.*

(b) *Athanas. Serm. in Matth. tom. 1. nov. Col. 11. veter. PP. Græc. dicitur & Xp'is tō Blarōpōnōis, & pēnitēntiōi & dōtōtōrōi. K'ō' & tō Blarōpōnōi, i'ē' & i'ntōpōiōi tō Blarōpōi; & tō dōtōrōi & pōlōi in tō'ō' dōtō' & dōtōrōi. Ita & de communi essentia, & respons. ad qu. 12. ad Antiochum & fragment. in Comment. in Matth. tom. 1. parte 1.*

(c) *August. lib. 1. de Sermon. Domini in monte, cap. 22.*

(d) *Retract. lib. 1. cap. 19.*

(e) *August. Expositione inchoata in Ep. ad*

*Rom. n. 14. Ille peccat in Spiritum sanctum qui desperans, vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, & paci per quam reconciliamur Deo, detestans agere penitentiam de peccatis suis, & in eorum impiâ atque mortiferâ quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, & in finem usque perdurat.*

(f) *August. ibidem. n. 22. Vide & serm. LXXXI. nov. edit. n. 20. & sequ. Et Ep. 85. nov. edit. n. 5. Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vita.*

tourner à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le saint Esprit ne devienne irrémédiable, il faut éviter l'obstination dans le mal, & se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchez.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchez contre le saint Esprit ; (a) par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la Divinité du saint Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, & qui les attribuent à la magie : mais aucun de ces crimes n'est irrémédiable par sa nature ; il n'y a que l'impénitence finale, qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origène, & ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis après le Baptême, fussent blasphèmes contre le saint Esprit. Il soutient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux Chrétiens baptisez, ni même aux Juifs ; mais qui s'étende à tous les hommes : un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémédiable. Or il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, & qu'elle les exhorte tous à se convertir, & qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le système de saint Augustin sur cette matière ; & son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'Eglise Latine.

Saint Chrysostome, (b) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom ; (c) saint Isidore de Peluse, (d) & quantité d'autres, font consister le péché contre le saint Esprit à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de JESUS-CHRIST ; & son irrémédiableté dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu, que nous expliquons ici : Vous m'avez chargé d'outrages ; vous m'avez appelé séducteur, ennemi de Dieu, méchant : je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis, & vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du saint Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérés par mon moyen ? Si donc vous l'offensez ; si vous le niez ; je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon ; je sai qu'il n'y a aucun péché irrémédiable ; mais il est bien malaisé d'en obtenir la rémission, puisque c'est-là le plus grand de tous les crimes, & que vous ne pouvez éviter les plus sévères châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence. (e)

(a) August. serm. lxxi. n. 8. 9. & seq.

(b) Chrysost. homil. 42. in Mat. serm.

(c) Auctor Oper. imperfecti in Matth. homil.

(d) Isidor Pelus. lib. 5. Ep. 59.

(e) Chrysost. loco citato. Οτι ουδὲν ἀναστήσει αὐτὸν ἐκ τούτου.

Saint Ambroise varie sur le péché contre le saint Esprit, & sur son irrémissibilité. Dans son Commentaire sur saint Luc, (a) il fait consister ce crime à nier la Divinité du Fils, dans le même sens que nous l'avons vû de saint Hilaire un peu auparavant. Dans le Livre du saint Esprit, (b) il dit qu'il consiste à nier la dignité du saint Esprit, & à imputer les œuvres du saint Esprit au démon; c'est là le comble du sacrilège, puisqu'il nie le saint Esprit, c'est aussi nier le Pere & le Fils. Enfin dans le Livre de la Pénitence, (c) il étend le crime du blasphème contre le S. Esprit, aux hérétiques, & aux schismatiques. Quant à son irrémissibilité, il s'explique quelquefois comme si ce péché étoit absolument irrémissible. Mais ailleurs il parle plus clairement, & dit que l'Eglise accorde le pardon à tous ceux qui font une sérieuse pénitence, quelque péché qu'ils aient commis.

Le sentiment qui veut que l'hérésie soit le péché contre le saint Esprit, n'est pas particulier à saint Ambroise; saint Augustin n'en a pas été éloigné, puisqu'il enseigne (d) que l'hérésie rompt l'union, nous sépare de JESUS-CHRIST, & nous ferme l'entrée de son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de pardon: *Quia hoc sibi clausit ubi remissur.* L'Auteur des Constitutions Apostoliques, (e) & Philastrius (f) sont dans la même pensée. Nul péché n'est plus véritablement irrémissible, que l'hérésie, dans laquelle on demeure jusqu'à la mort: mais l'Eglise n'a jamais refusé le pardon à ceux qui reviennent de l'hérésie dans son sein, par un esprit de pénitence, & par une sérieuse conversion.

L'Auteur des Questions sur le vieux & le nouveau Testament, (g) croit que le péché contre le S. Esprit, est de renoncer à Dieu, & que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas (h) croit que c'est le blasphème contre Dieu, ce qui revient au sentiment de l'Auteur que nous venons de citer. Saint Pacien (i) Evêque de Barcelonne, est plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché: il le fait consister à attribuer au démon les œuvres du saint Esprit; il enseigne que ce péché est vraiment irrémissible; & il conclut contre les Novatiens, que s'il n'y a que celui-là d'irrémissible, tous les autres sont donc dignes de pardon, étant accompagnés de la pénitence. *Hoc est ergo (blasphemia in Spiritum sanctum) quod non dimittetur. Reliqua bonis pœnitentibus, frater Symproniane, donantur.*

(a) Ambros. in Luc. lib. x. n. 94.

(b) Idem lib. 3. de Spiritu S. cap. 3. Si quis Spiritus sancti dignitatem & potestatem abneget sempiternam, & putet non in Spiritu Dei ejici demonia, sed in Beelzebub, non potest ibi exoratio esse venia, ubi sacrilegii plenitudo est. Quia qui Spiritum negavit, & Deum Patrem negavit & Filium.

(c) Ambros. de Pœnitent. lib. 1. cap. 4.

(d) August. serm. lxxxi. n. 34.

(e) Constit. Apost. lib. 6. cap. 18.

(f) Philastr. heresi Rhetorii.

(g) Ather Quæst. in utrumque Testamentum, inter opera Augustini qu. 102. Si idem est negare Dominum, quod peccare in Spiritum sanctum, nulla venia speranda est negantibus.

(h) Hermas, Pastor. lib. 3. similit. 6. 8. 9.

(i) Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.



Saint Jérôme (a) rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde, & en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon; (b) & que ses œuvres sont faites au nom de Belséub, ne mérite aucun pardon. Ou bien: Celui qui dita quelque chose contre le Fils de Dieu, par exemple, s'il le prend pour un simple homme, pour le fils d'un Charpentier, pour un homme de bonne chère, commet un péché; mais qui est pardonnable, à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur: *Quamquam culpâ non caret erroris, tamen habet veniam propter corporis vilisatem.* Mais celui qui voit les œuvres du saint Esprit, & qui ne pouvant les nier, ose toutfois par un principe de malice & d'envie, les contester, & les calomnier; celui-là ne mérite aucun pardon. (c)

Le Pape saint Clément (d) croit que le péché contre le saint Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci, & insolent, qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, & qui s'élève effrontément contre lui. L'Écriture appelle cela, marcher à l'encontre de Dieu, (e) ou pécher la main levée; *elata manu.* (f) C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré, & de ses adhérens, qui s'élevèrent contre Dieu-même, & qui osèrent l'outrager dans la personne de Moïse son serviteur, & d'Aaron son oint. Celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses Magiciens mêmes lui eussent dit, que le doigt de Dieu étoit là. (g) Celui d'Ananie & de Saphire, qui mentirent au saint Esprit, & qui tombèrent morts aux pieds de saint Pierre. (h) Enfin celui de Simon le Magicien, à qui l'Apôtre saint Pierre dit: (i) *Que ton argent soit avec toi en perdition.*

Cet Auteur (k) ne reconnoît ici ni la Divinité du Fils outragée, ni celle du saint Esprit; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé & attaqué: ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde, ni en l'autre. Mais il étoit simplement du nombre de ceux qui sont punis & en ce monde, & en l'autre. Il parloit aux Juifs conformément à leurs préjugés. Ils croyoient que leurs péchez étoient expiez ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne, & l'humiliation, au jour de l'expiation solennelle, ou par la mort corporelle; d'où vient cette prière qu'ils font en mourant: *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchez.* Que s'ils tombaient dans quelque

(a) Ieronym. in Matth. XII.

(b) Ex Marco. III.

(c) Vide eundem Epist. 149. ad Marcellam.

(d) Clement. Rom. lib. 2. cap. 23. E'c un-

deux autres passages.

(e) Levit. XXVI. 24. 25.

(f) Num. xv. 30. מודת ביד

(g) Exod. VIII. 19.

(h) Act. VIII. 28. 30.

(i) Act. V. 3. 9.

(k) Grot. in Matth. XII. 31.

grande faute, ils en étoient punis dans l'autre dans une espèce d'enfer; mais d'où ils étoient délivrez au plus tard après un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu, ne s'exploit ni dans ce monde par les sacrifices, & par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du Purgatoire; que c'étoit un péché mortel, & qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Eglise Chrétienne, mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce tems-là. Tel est le sentiment de Grotius.

Hammond, & M. le Clerc (a) croyent que le péché contre le Fils de l'homme, est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas JESUS-CHRIST pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en remplissoit pas tous les caractères; & que le péché contre le saint Esprit, est celui des Pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que JESUS-CHRIST opéroit, & qui étoient des preuves démonstratives; qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'exploit par les sacrifices, & par la confession des péchez qui accompagnoit les sacrifices. (b) Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement, de l'anathème, ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la Loi ni hostie, ni expiation; non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris & d'insolence.

Les Commentateurs Catholiques se sont partagés en deux classes: Les uns ont suivi saint Augustin, & ont entendu par le péché contre le saint Esprit, l'impénitence finale: Les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité; & ne voulant pas reconnoître les miracles de JESUS-CHRIST, les attribuoient malicieusement, & contre leur propre conviction, au prince des ténèbres. C'est-là le crime des Pharisiens, à qui JESUS-CHRIST parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui résistent à la vérité connue, qui s'opposent aux gens de bien, qui les chargent de calomnies; qui contre leur propre conscience attribuent à la vanité, ou à l'hypocrisie, le bien qu'ils voyent faire en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Chrysostome, de saint Jérôme, & de la plupart des meilleurs Commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs, & leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils favoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le saint Esprit, car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort clai-

(a) In Matth. xxi. 31.

(b) Levit. v. 1. 2. 3. & c. Num. xv. 28. Hebr. ix. 7.

re du saint Esprit, comme d'une personne de la Sainte Trinité, distinguée de celle du Père, & du Fils; ils s'avoient que le saint Esprit parloit par la bouche des Prophètes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux; (a) *Attrister l'Esprit de Dieu*; (b) *éteindre le saint Esprit*; (c) *résister au saint Esprit*; (d) *blasphémer contre le saint Esprit*; (e) *outrager l'Esprit de grace*. Ces manières de parler étoient familières aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu, au démon; les Pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que JESUS-CHRIST faisoit par le saint Esprit; c'est donc là précisément en quoi consistoit leur blasphème. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis: mais le blasphème que vous prononcez contre le saint Esprit, qui opère des miracles par mon moyen, comme vous n'en pouvez raisonnablement douter; ce crime ne mérite aucun pardon, ni en ce monde, ni en l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchez de deux sortes: Les uns étoient expiez ou par des sacrifices; ou par des peines temporelles exprimées dans la Loi; ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, &c. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels; ou simplement par des peines passagères. Le péché contre le saint Esprit, le blasphème contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni en cette vie, ni en l'autre. Il étoit puni en ce monde par la mort temporelle, & dans l'autre par des supplices éternels. La Loi condamne à la mort les blasphémateurs, (f) & les séducteurs, qui se disoient inspirés, quoi qu'ils ne le fussent pas. (g) Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le saint Esprit, mais bien moins que les Pharisiens, qui voyoient dans JESUS-CHRIST toutes les marques de l'Esprit Saint; outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiez dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans les Livres de la Sagesse, (h) des Maccabées, (i) dans

(a) *Psalm cv. 35. Ephes. iv. 30. 1. Sai. LXIII.*

(b) *1. Thessal. v. 19.*

(c) *Act. vii. 51.*

(d) *Matth. xii. 31. 32.*

(e) *Hebr. x. 29. Spiritui gratia contumeliam facere.*

(f) *Levit. xxiv. 11. 12. 13. 14. Num. xv. 30. 31.*

(g) *Deut. xiii. 1. 2. 3.*

(h) *Sap. v. 2. & seq. & II. 2. 3. &c.*

(i) *2. Maccab. xii. 42. 43. 4. Maccab. vi.*

*& alibi sapient.*

Joseph, (a) dans Philon, (b) & dans l'Évangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchez mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux Rabbins reconnoissent encore la gêne, ou l'enfer, dans lequel les méchans demeurent pour toujours; & le Purgatoire, qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure, où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes. (c)

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient en l'autre vie; & d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Maccabée fit une cuëillette de quarante dragmes d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrir des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat, (d) en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la Loi. (e) Le blasphème contre le saint Esprit, étoit du nombre des péchez qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du Purgatoire, ni les sacrifices & les prières que l'on fait pour en abréger la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne sont pas capables de les expier, & de les effacer. Voilà la véritable explication du passage, qui fait le sujet de cette Dissertation.

Le blasphème contre le saint Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde, ni dans l'autre; n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un Chrétien après le Baptême, comme l'ont enseigné Origènes, Théonoste, & quelques autres. Les Pharisiens à qui JESUS-CHRIST parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espèce de péché particulier; au lieu que ces Auteurs l'expliquent en général de tous les péchez mortels, commis après le Baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'hérésie; les Pharisiens n'y étoient pas tombez, & le Sauveur leur parle comme à des gens qui étoient liez de communion avec tous les Juifs, & qui occupoient même les premières charges dans la Synagogue. (f) *Super cathedram Moysi sederunt Scribae & Pharisei.*

Ceux qui font consister le blasphème contre le saint Esprit, à nier la Divinité du Fils, ou celle du saint Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de JESUS-CHRIST dans son érenduë. Il ne s'agissoit point là de la Divinité du saint Esprit, le Sauveur ne l'avoit pas encore prêchée d'une manière bien distincte. Il n'en parla clairement qu'à ses Disciples

(a) Joseph. lib. 2. de Belle cap. 7. p. 788.

(b) Philo de Praemiis & panis, pag. 713. & de profugis p. 318.

(c) Léon de Modène, partie 4. chap. 10. Bartholom. Bibl. Rab. tom. 2. Bafnage, liv. 6.

ch. 31. Hist. des Juifs.

(d) 2. Macc. XII. 43.

(e) Deut. VII. 25.

(f) Matth. XXIII. 21.

seuls, peu avant sa mort, & encore après sa Résurrection. Et quant à sa propre Divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les Pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, que cette faute leur seroit remise. Il n'exigea la créance de sa Divinité, & ne la fit clairement annoncer qu'après sa Résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin, & à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, lors même qu'elle persévère jusqu'à la fin de la vie, ni que l'impénitence finale, ne soient des péchez irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphème contre le saint Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu, & la charité du saint Esprit; ils font injure à la puissance, & aux divins attraites de sa grace, à laquelle ils s'opposent, & qu'ils détruisent avant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes, à qui personne ne donnera le nom de blasphème contre le saint Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie, du renoncement à la foy, du blasphème du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le saint Esprit. Ces crimes sont grands, ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphèmes contre le saint Esprit, plutôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment, & à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse, & *la main levée*, est punie en ce monde, & en l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le saint Esprit; comme le veut Grotius: il n'est pas plus injurieux au saint Esprit, qu'au Père, & au Fils.

Les Théologiens comptent ordinairement six péchez, qui attaquent principalement la personne divine du saint Esprit: Savoir, 1°. L'impénitence finale. 2°. Le désespoir. 3°. L'obstination dans le mal. 4°. Attaquer une vérité connue. 5°. Présumer trop de la bonté de Dieu, & ne cesser pas de l'offenser. 6°. Etre piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincère. Mais tout cela n'est pas précisément ce que JESUS-CHRIST reproche aux Pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, & qu'ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu.

Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à acheter le pouvoir de faire des miracles, & celui d'en faire pour qui il voudroit, (\*) en leur

(\*) *Id.* VIII. 20. 21. 22.

impofant les mains, comme faisoient les Apôtres aux nouveaux baptifez, est auffi le crime contre le faint Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie, & aux prestiges des demons, ce qu'il voyoit faire aux Apôtres. Il les regardoit comme des Magiciens, mais plus habiles, plus grands, & plus puiffans que lui : Il vouloit acheter leur fecrer, pour le revendre enfuire à d'autres. Ainfi faint Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémiffibilité de fon crime : *Pœnitentiam age, si forte remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand befoin qu'il a d'une longue, & féricufe pénitence.

JESUS-CHRIST dit que ce péché ne fera remis ni en ce monde, ni en l'autre; c'est-à-dire qu'il est irrémiffible par fa nature, il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du S. Esprit : il ferme en quelque sorte par fa propre disposition, toutes les portes au pardon; il y forme des obstacles presque infurmonrables. C'est comme un malade qui dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit & mépriseroit les remédes, & les avis des Médecins; mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fist pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs. (a) Ce n'est donc pas assez de dire avec faint Chrysostome, & quelqu'autres, que ce péché est nommé irrémiffible, parce qu'il est mal-aisé à guérir. Il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinseque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puiffance, ou à la miséricorde de Dieu, ni qu'on conreste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par JESUS-CHRIST, de remettre tous les péchez, sans exception, ce qui étoit l'hérésie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur il n'y a aucun péché absolument irrémiffible; que Dieu est toujours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincèrement, & que l'Eglise est toujours disposée à le reconcilier avec son Seigneur, pourvu qu'il donne des preuves de son retour, par fa douleur, & son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rapeller l'expression de saint Pacien, (b) qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphème contre le faint Esprit, hors du rang des péchez qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

---

(a) Vide Maldon. & Menoch. in Matth. xii. | (b) Pacian. Ep. 3. ad Sympronian.

COMMENTAIRE  
L I T T E R A L  
S U R  
S A I N T M A R C .

1877

ΣΥΝΤΑΞΙΣ

ΚΑΤΑ ΠΑΡΑΤΕΛΛΗΛΟΝ

ΚΑΙ

ΣΥΝΤΑΞΙΣ

COMMENTAIRE





COMMENTAIRE LITERAL  
SUR L'EVANGILE  
D E  
SAINT MARC.

CHAPITRE PREMIER.

*Baptême donné par Jean Baptiste. JESUS est baptisé, & se retire au désert. Sa tentation. Il va en Galilée. Vocation de S. Pierre, de saint André, de saint Jacques, & de saint Jean. Guérison de la belle-mere de saint Pierre, & d'un Lépreux.*

¶. 1. *[* *Nitium Evangelii Jesu Christi, Fili Dei.* | ¶. 1. **L**E commencement de l'Evangile de JESUS-CHRIST Fils de Dieu.

COMMENTAIRE.

**N**ITIVM EVANGELII. *Le commencement de l'Evangile de Jesus - Christ, Fils de Dieu.* Ces paroles sont ou le simple titre de l'Evangile de saint Marc, ou le commencement de son récit, que l'on doit joindre à ce qui suit de cette sorte: *Le commencement de l'Evangile de Jesus-Christ, suivant qu'il est écrit dans Isaïe.* Il commence son Evangile à la trentième année de JESUS-CHRIST, suivant l'Ere vulgaire, au lieu que saint

A.

2. *Sicut scriptum est in Isaiâ Prophe-  
ta: Ecco ego mitto Angelum meum an-  
te faciem tuam, qui preparabit viam  
tuam ante te.*

3. *Vox clamantis in deserto: Parate  
viam Domini, rectis facite semitas  
ejus.*

4. *Fuit Joannes in deserto baptizans,  
& predicans baptismum penitentia in  
remissionem peccatorum.*

1. Comme il est écrit dans le Prophète  
Isaïe: J'envoye mon Ange devant vôtre  
face, qui marchera devant vous, vous pré-  
parera le chemin.

3. On entendra dans le désert la voix de  
celui qui crie: Préparez la voye du Sei-  
gneur, rendez droits ses sentiers.

4. Jean étoit dans le désert, baptisant,  
& prêchant le baptême de pénitence, pour  
la remission des péchez.

## COMMENTAIRE.

Jean le prend dès la génération éternelle du Verbe, avant tous les tems, Saint Matthieu; de la génération temporelle; & saint Luc, de la conception de saint Jean-Baptiste. Ceux qui prennent ceci comme un simple titre, joignent ce qui suit: *Ainsi qu'il est écrit dans le Prophète Isaïe, avec ces paroles du v. 4. Jean étoit dans le désert, &c.* Ce saint Précurseur accomplissoit par sa prédication, la parole d'Isaïe, qui dit, *qu'on entend dans le désert une voix, qui crie: Préparez la voye du Seigneur.*

ÿ. 2. *SICUT SCRIPTUM EST IN ISAIA PROPHETA. Comme il est écrit dans le Prophète Isaïe.* Saint Marc cite ici deux Prophètes: Malachie par ces paroles: (a) *J'envoye mon Ange devant vôtre face, qui vous préparera le chemin.* Et Isaïe, (b) par celles-ci: *On entend dans le désert la voix de celui qui crie, &c.* Toutefois il se contente de citer Isaïe, comme le plus ancien, & le plus connu des deux. Les Auteurs du nouveau Testament, en usent souvent de même. Ils citent sous le nom de Prophètes, en général, ou d'un Prophète en particulier, plusieurs passages ramassés, dont ils ne font, pour ainsi dite, qu'un tissu. Plusieurs anciens Exemplaires Grecs manuscrits, & la plupart des imprimez, lisent: *Comme il est écrit dans les Prophètes.* Mais la leçon de la Vulgate paroît la plus autorisée, & la meilleure. Elle est suivie par les Versions Syriaques, la Gotique, la Copte, l'Arménienne, la Persanne, l'Arabe. Saint Irénée lit l'une & l'autre: mais Origènes, saint Achanase, saint Jérôme, & Porphyre, (c) suivent la leçon de nos Exemplaires Latins, qui se trouve aussi dans plusieurs manuscrits Grecs. (d)

ÿ. 4. *PRÆDICANS BAPTISMUM POENITENTIÆ IN REMISSIONEM PECCATORUM. Prêchant le baptême de la Pénitence, pour la remission des péchez.* Nous avons montré dans la Dissertation sur le Baptême, que celui de Jean-Baptiste étoit établi, non pour remettre les pé-

(a) Malach. III. 1.

(b) Isaï. xl. 3.

(c) Apud Origen. lib. 2. contra Cels.

(d) Apud Mill. h. c.

4. Et ingrediebatur ad eum omnis Judæa regio, & Jerusalem universa, & baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua.

6. Et erat Joannes vestitus pilis cameli, & zona pellicea circa lumbos ejus, & locustas & mel silvestre edebat. Et predicabat dicens :

7. Venit fortior me post me : cuius non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.

8. Ego baptizavi vos aquâ, ille verò baptizabit vos Spiritu sancto.

9. Et factum est : in diebus illis venit Jesus à Nazareth Galilæe : & baptizatus est à Joanne in Jordane :

5. Tout le pays de la Judée, & tous ceux de Jérusalem venoient à lui, & confessant leurs péchez, ils étoient baptisez par lui dans le fleuve du Jourdain.

6. Or Jean étoit vêtu de poil de chameau : il avoit une ceinture de cuir autour des reins, & vivoit de sauterelles, & de miel sauvage. Il prêchoit, en disant :

7. Il en vient un autre après moi, qui est plus puissant que moi : & je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers, en me prosternant devant lui.

8. Pour moi, je vous ai baptisez dans l'eau : mais pour lui, il vous baptisera dans le Saint Esprit.

9. En ce même-tems JESUS vint de Nazareth, qui est en Galilée, & fut baptisé par Jean dans le Jourdain.

## COMMENTAIRE.

chez, mais simplement pour disposer le peuple à faire pénitence, & par là à recevoir la remission des péchez dans le Baptême de JESUS-CHRIST. *Baptismus penitentia, quasi candidatum remissionis & sanctificationis in Christo subsecutura*, dit Tertullien.

¶ 6. PILIS CAMELI. Il étoit vêtu de poil de chameau ; d'une étoffe grosse, & rude, faite toute entière de poil de chameaux : car les tissus de lin, & de poil étoient absolument interdits chez les Juifs. (a)

¶ 7. PROCUMBENS SOLVERE CORRIGIAM CALCEAMENTORUM. Je ne suis pas digne de délier le cordon de ses souliers. Saint Matthieu (b) lit : Je ne suis pas digne de porter ses souliers. Les délier, & les porter, étoit l'office des esclaves. Saint Marc copie & abrège saint Matthieu presque par tout ; il ne s'astreint pas toutefois à répéter toujours ses paroles ; il se contente d'en rendre le sens, & la pensée. Voyez aussi le ¶ 11.

¶ 8. SPIRITU SANCTO. Il vous baptisera dans le Saint Esprit. Il vous donnera le baptême, avec la rémission des péchez, & le Saint Esprit. Le Saint Esprit qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, est appelé le Saint Esprit, par le Sauveur lui-même. (c) Jean a baptisé dans l'eau, mais pour vous, vous serez baptisez dans le saint Esprit, avant qu'il soit peu de jours.

(a) Levit. xix. 19.

(b) Matth. III. 11.

(c) Act. I. 5.

10. *Et statim ascendens de aqua, vidit Caelos apertos. & Spiritum tamquam columbam descendentem, & manentem in ipso.*

11. *Et vox facta est de Caelis: Tu es Filius meus dilectus, in te complacui.*

12. *Et statim Spiritus expulit eum in desertum.*

10. Et aussitôt qu'il fut sorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir, & l'Esprit en forme de colombe, descendre & demeurer sur lui.

11. Et une voix se fit entendre du Ciel: Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'est en vous que j'ai mis toute mon affection.

12. Aussitôt après l'Esprit le poussa dans le désert;

## COMMENTAIRE.

Ψ. 10. ASCENDENS DE AQUA, VIDIT, &c. *Aussitôt qu'il fut sorti de l'eau, il vit les Cieux s'ouvrir.* Aussi-tôt que JÉSUS fut sorti de l'eau, Jean-Baptiste vit les Cieux s'ouvrir; car le miracle étoit principalement pour lui. (a) Jean lui rendit témoignage, disant: J'ai vu l'Esprit Saint descendre sur lui, & s'y reposer en forme de colombe; & je ne le connoissois point: Mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre le Saint Esprit, & se reposer sur lui; c'est lui qui baptise dans le Saint Esprit. Ce n'est pas à dire que JÉSUS ne l'ait pas vu; il est même assez croyable que la plus grande partie du peuple fût témoin du miracle. Saint (b) Luc remarque que JÉSUS étant sorti de l'eau, se mit en prière, & comme il prioit, les Cieux s'ouvrirent sur lui.

Ψ. 11. IN TE COMPLACUI. (c) *C'est en vous que j'ai mis toute mon affection.* Les Exemplaires Grecs imprimez, & quelques manuscrits, lisent comme dans saint Matthieu: *En qui j'ai mis toute ma complaisance.* Mais saint Luc est conforme à nôtre Vulgate, aussi-bien que le plus grand nombre des Manuscrits.

Ψ. 12. STATIM SPIRITUS EXPULIT EUM. *Aussitôt l'Esprit le poussa dans le désert.* Les Textes Grec & Latin portent à la lettre: (d) *L'Esprit le chassa dans le désert.* Mais il faut entendre ce terme, chasser, dans un sens plus doux, pour, il le conduisit, il l'engagea à aller dans le désert. JÉSUS se sépara de Jean-Baptiste, & se retira dans un lieu entièrement désert, où il n'avoit pour compagnie que les bêtes: *Erasmus cum bestiis.* Il fut baptisé dans un désert; (e) mais il s'avança plus avant dans le désert.

Ψ. 13. ANGELI MINISTRABANT ILLI. *Les Anges le servoient.* Après qu'il eut été tenté du démon, & qu'il l'eut surmonté, les Anges s'appro-

(a) Joan. I. 33. 34.

(b) Luc. III. 22. 23. Καὶ ἰδὼν πνεῦμα ἁγίου καὶ καταβαίνον ἐν ὄρει.

(c) Ἐν ἐν ὁδῶν, ἢ Luc. III. 22. sed

Matth. III. 17. Et ἦ ὁ ἁγίου.

(d) Τὸ πνεῦμα ἁγίου καταβὰν ἐν τῷ ὕδατι.

(e) Matth. III. 1.

13. *Et erat in deserto quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & tentabatur à satana: erisque cum bestis, & Angeli ministrabant illi.*

14. *Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei.*

13. Où il demeura quarante jours, & quarante nuits. Il y étoit tenté par Satan; & il étoit parmi les bêtes sauvages, & les Anges le servoient.

14. Mais après que Jean eut été mis en prison, Jésus vint dans la Galilée, prêchant l'Évangile du Royaume de Dieu,

## COMMENTAIRE.

chèrent pour le servir, ainsi que le raconte saint Matthieu. (a) Bède croit que les Anges le servirent tout le tems qu'il fut dans le désert; & Ligfoot veut que le démon l'ait tenté invisiblement, & que les Anges l'ayent servi visiblement pendant les quarante jours; & qu'à la fin le démon voyant qu'il ne réussissoit pas à le tenter invisiblement, prit une forme visible, & voulut se mêler de le servir, comme faisoient les Anges de lumière.

¶ 14. POSTQUAM AUTEM TRADITUS EST JOANNES. *Après que Jean eut été mis en prison, Jésus vint dans la Galilée.* Hérodes Antipas ayant épousé Hérodiade femme de son frere Philippe, qui étoit encore vivant, en fut fortement repris par Jean-Baptiste. (b) Ce Prince pour se défaire d'un censeur si rigide, le fit arrêter, sous prétexte qu'il attiroit trop de peuple à lui à l'occasion de son baptême, & de ses prédications. (c) Vers ce même tems le bruit se répandit que JÉSUS baptisoit aussi, & que tout le monde alloit à lui; en sorte que les disciples même de Jean, en avoient conçu de la jalousie, (d) quoique JÉSUS ne baptisât pas lui-même, mais seulement ses Disciples. (e) Le Sauveur craignant que les Pharisiens, jaloux de sa réputation, ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean-Baptiste, jugea à propos de se retirer dans la Galilée, où il n'avoit rien à craindre de la part de Pilate, puisque son gouvernement ne s'étendoit pas sur cette Province: ni de la part d'Hérode, contre qui il n'avoit rien dit, & dont il n'étoit pas connu. Voilà la manière dont nous croyons qu'on peut expliquer cet endroit, qui est si fort embarrassant. Saint Marc décrit ici l'emprisonnement de saint Jean, comme étant arrivé immédiatement après le retour de JÉSUS du désert: mais il est constant qu'il n'arriva qu'assez long-tems après.

¶ 15. QUONIAM IMPLETUM EST TEMPUS. *Le tems est accompli.*

[a] *Matth. iv. 11.*

[b] *Luc. III. 19. Marc. vi. 17. Matth. xiv. 1. 4.*

[c] *Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 7.*

[d] *Joan. III. 21. 25. 26.*

[e] *Joan. iv. 1. 2.*

15. *Et dicens : Quoniam impletum est tempus, & appropinquavit regnum Dei: panitemini, & credite Evangelio.*

16. *Et prateriens secus mare Galilee, vidit Simonem, & Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare, (erant enim piscatores.)*

17. *Et dixit eis Jesus: Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum.*

18. *Et protinus relinxis retibus, secuti sunt eum.*

19. *Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedaei, & Joannem fratrem ejus, & ipsos componentes retia in navi:*

20. *Et statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedaeo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum.*

21. *Et ingrediuntur Capharnaüm: & statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos.*

15. Et disant: Puisque le tems est accompli, & que le Royaume de Dieu est proche: faites pénitence, & croyez à l'Evangile.

16. Or un jour qu'il marchoit le long de la mer de Galilée, il vit Simon & André son frere, qui jetoient leurs filets dans la mer; car ils étoient pêcheurs,

17. Et Jesus leur dit: Suivez-moi, & je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

18. En même-tems ils quittèrent leurs filets, & le suivirent.

19. De là s'étant un peu avancé, il vit Jacques fils de Zébédée, & Jean son frere, qui étoient aussi dans une barque, où ils raccommodoient leurs filets:

20. il les appella à l'heure-même, & ils le suivirent, ayant laissé dans la barque Zébédée leur pere, avec ceux qui travailloient pour lui:

21. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm; & Jesus entrant d'abord le jour du sabbat dans la synagogue, il les instruisoit;

### COMMENTAIRE.

Le tems marqué par les Prophètes, par Jacob: (a) *Le sceptre ne sortira point de Juda, ni l'Empire de sa race, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui est l'assente des Nations.* Et par Daniel: (b) *Soixante & dix semaines sont déterminées sur votre peuple, & sur la ville sainte, jusqu'à la destruction de l'iniquité, & jusqu'à l'expiation de la prévarication, & du péché, & jusqu'à la venue de la Justice éternelle, & l'accomplissement de la Prophétie, & de la vision, & de l'onction du Saint des Saints.* Voilà les tems de la venue du Messie bien marquez: ces tems se trouvent accomplis à la prédication de Jean, & à celle de JESUS-CHRIST.

ÿ. 16. VIDIT SIMONEM, ET ANDREAM. *Il vit Simon, & André.* S. Marc retranche beaucoup de faits marquez dans les autres Evangelistes. On peut voir nôtre Harmonie, ou suite historique des quatre Evangelistes. Simon & André connoissoient déjà JESUS-CHRIST, puisqu'aflez long-tems auparavant André l'avoit été voir dans sa maison, & y avoit ensuite amené Pierre son frere. Voyez saint Jean Chap. I. 36. 37. 43. mais jusqu'alors ils n'avoient point été tellement attachez à lui, qu'ils

(a) Genes. XLIX. 10.

(b) Dan. IX. 24.

21. *Ili stupebant super doctrina eius : erat enim docens eos , quasi potestatem habens , & non sicut Scriba.*

23. *Erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo : & exclamavit ,*

24. *Dicens : Quid nobis , & tibi , Jesu Nazarene : venisti perdere nos ? scio quis sis , Sanctus Dei.*

21. Et ils étoient étonnez de sa doctrine , parce qu'il les instruisoit , comme ayant autorité , & non pas comme les Scribes.

23. Or il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur , qui s'écria ,

24. Disant : Qu'y a-t'il entre vous & nous , Jésus de Nazareth ? Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.

## COMMENTAIRE.

ne retournassent à leur métier de pêcheurs. (a)

ÿ. 21. **INGREDIUNTUR CAPHARNAUM.** *Ils vinrent ensuite à Capharnaüm.* C'est la seconde fois qu'il vient dans cette ville : mais à cette fois il y vint pour y fixer sa demeure ordinaire , si l'on peut donner ce nom à la vie que notre Sauveur a menée sur la terre , pendant sa prédication.

ÿ. 22. **STUPEBANT SUPER DOCTRINA EIUS.** *Ils étoient étonnez de sa doctrine.* Pour trois raisons : La première , parce qu'il n'avoit jamais étudié : La seconde , parce que sa doctrine étoit d'une élévation admirable : Et la troisième , parce qu'il parloit avec un air de maître , & d'une autorité qui imposoit , bien différent en cela des Scribes , & des Docteurs de la Loi , dont toute la science étoit une science d'opinion , & une vaine montre d'étude , & de recherches puïssées dans les écrits , ou dans la tradition de leurs ancêtres. Ce que JESUS-CHRIST disoit étoit original , & de source , & avec cela soutenu des miracles continuels qu'il faisoit.

ÿ. 23. **ERAT IN SYNAGOGA EORUM HOMO , &c.** *Il se trouva dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur.* Ces sortes de gens n'étoient donc pas exclus des assemblées de Religion ; & apparemment celui-ci n'étoit tourmenté du démon que par accés. Ce miracle n'est point dans saint Matthieu ; mais dans saint Luc , chap. iv. 31. 32. & suivans.

ÿ. 24. **VENISTI PERDERE NOS ? (b)** *Etes-vous venu pour nous perdre ? Je sai qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.* Etes-vous venu pour détruire notre empire , pour nous reléguer dans les enfers ? (c) On demande ici si le démon connoissoit véritablement le Fils de Dieu , comme

(a) Matth. iv. 13.

(b) Plusieurs Manuscrits lisent : Venisti ante tempus ; Ce qui est imité de saint Matthieu ,

Chap. viii. 29.

(c) Enthym. Theophyl. Mald. Grot. Brug.

25. *Et comminatus est ei Jesus, dicens: Obmutesce, & exi de homine.*

26. *Et discerpens eum spiritus immundus, & exclamans voce magna exiit ab eo.*

25. Mais JESUS lui parlant avec menaces; lui dit : Tais-toi, & fors de cet homme.

26. Alors l'esprit impur l'agitant avec de violentes convulsions, & jettant un grand cri, fortit hors de lui.

## COMMENTAIRE.

il s'en vante en cet endroit : *Je sai qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.* Dans ce même Chapitre saint Marc (a) dit que le Fils de Dieu faisoit taire les démons, parce qu'ils savoient qui il étoit : *Non sinebat ea loqui, quoniam sciebans eum.* Et S. Luc (b) dans le passage parallèle à saint Marc, dit la même chose. Depuis que le démon eut été vaincu tant de fois dans le désert, lorsqu'il tenta JESUS-CHRIST, est-il croyable qu'il ait ignoré qui il étoit ? Plusieurs habiles Interprètes (c) croient qu'il en avoit douté jusq' alors, mais qu'ensuite il n'en douta plus. Mais d'autres (d) soutiennent qu'il ne scut parfaitement que JESUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, & le Messie, qu'après sa résurrection; jusques-là il hésitoit encore. Les abaissemens du Sauveur, sa vie pénible, les persécutions qu'il souffroit, sans employer la force pour les réprimer; le soin qu'il prenoit de cacher ses actions les plus éclatantes; son attention à rapporter à Dieu son Pere, la gloire de toutes ses actions, trompoient le démon, & l'entretenoient dans le doute. S'il eût connu JESUS-CHRIST, auroit-il inspiré à Judas le dessein de le trahir ? (e) Auroit-il porté les Juifs à le crucifier ? (f) Ceux des Anciens (g) qui ont crû que le songe de la femme de Pilate, qui lui donna tant d'inquiétude sur le sujet de JESUS-CHRIST, venoit du démon, qui commençoit à craindre que ce Juste ne fût le Messie; ont crû sans doute que jusq' alors il l'avoit ignoré. C'est ce qui nous paroît le plus probable.

ÿ. 25. *OBMUTESCE. Tais-toi, & fors de cet homme.* Le Fils de Dieu ne veut point recevoir ce témoignage du père de mensonge, dit saint Chrysostome. (b) Il rejette un témoignage suspect & de flaterie, & de fausseté; comme le remarque Tertullien. (i) Il ne veut pas que sa Divinité soit divulguée si tôt. Les tems, & les momens n'étoient pas encore venus; & les esprits des peuples n'étoient pas disposez à recevoir une vérité comme celle-là. Voyez le ÿ. 34.

{ a } Infra ÿ. 34.

{ b } Luc. iv. 41.

{ c } Vide Malec. Grot. Brug. Bedam, hic.

{ d } Vide Jeronym. in Matth. v. 111. 29. Aug. lib. ix. de Civit. cap. 21. Remig. apud D. Thom. in Matth. v. 111.

{ e } Joan. x. 17. 2.

{ f } 1. Cor. II. 8. Si enim cognovissent, num-

quam Dominum gloria crucifixissent.

{ g } Ignatius Ep. ad Philipp. B. da, in Matth. xxvii. 19. alio.

{ h } Chrysostom. & Euthym. hic. & Tertull. obiter lib. iv. contra Marcion. Et Ambros. lib. vi. in Luc. n. 102.

{ i } Tertull. lib. iv. contra Marcion.



27. *Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes: Quisnam est hoc? Quanam doctrina hac nova? Quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, & obediunt ei.*

28. *Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilæe.*

29. *Et protinus egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis & Andree, cum Jacobo, & Joanne.*

30. *Decumbebat autem socrus Simonis febricitans: & statim dicitur ei de illa.*

31. *Et accedens elevavit eam, apprehensâ manu ejus: & continuo dimisit eam febris, & ministrabat eis.*

32. *Vespere autem facto cum occidisset sol, afferbant ad eum omnes malè habentes, & demonia habentes:*

33. *Et erat omnis civitas congregata ad januam.*

27. Tous en furent dans un si grand étonnement, qu'ils se demandoient les uns aux autres: Qu'est-ce que ceci, & quelle est cette nouvelle doctrine? Il commande même avec empire aux esprits impurs, & ils lui obéissent.

28. Sa réputation se répandit en même-temps dans toute la Galilée.

29. Si-tôt qu'ils furent sortis de la synagogue, ils vinrent avec Jacque & Jean en la maison de Simon, & d'André.

30. Or la belle-mère de Simon étoit au lit, ayant la fièvre: ils lui parlèrent aussitôt d'elle;

31. Et lui s'approchant la prit par la main, & la fit lever. Au même instant la fièvre la quitta, & elle les servoit.

32. Sur le soir le soleil étant couché, ils lui amenèrent tous les malades, & les possédéz;

33. Et toute la ville étoit assemblée devant sa porte.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 26. DISCERPENSEUM. *L'agitant avec de violentes convulsions.* Il montrait par-là qu'il ne quittoit qu'avec dépit, & malgré lui ce malheureux qu'il possédoit. (a) Saint Luc (b) dit qu'il le jeta par terre au milieu de l'assemblée, mais qu'il ne le blessa point; il l'agita simplement & le renversa; mais Dieu ne permit pas que ni sa chute, ni ses convulsions, lui causassent aucune blessure remarquable.

ÿ. 27. QUANAM DOCTRINA HAC NOVA? *Quelle est cette nouvelle doctrine?* Ce n'est pas que JESUS-CHRIST enseignât des nouveautés, ni qu'il prêchât au fond une autre Loi que celle qu'ils avoient reçûe: mais ils admiroient son autorité, & les miracles dont il accompagnoit ce qu'il disoit. Ils étoient surpris de la manière pleine d'empire avec laquelle il commandoit aux démons.

ÿ. 32. VESPERE AUTEM FACTO, CUM OCCIDISSET SOL. *Sur le soir, le soleil étant couché;* & le sabbat étant passé; car il commençoit le Vendredi au soir, & finissoit le Samedi au soir, après le coucher du soleil. Alors l'obligation de demeurer en repos ne les retenant plus, ils accoururent à la maison de saint Pierre, ou JESUS-demeuroit, & lui

(a) Maldon. Græc. Brug.

(b) Luc. 17. 35. *Μόδις βιάψας αυτόν.*

34. *Et curavit multos, qui vexabantur variis languoribus, & demonia multa ejiciebat, & non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.*

35. *Et diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.*

36. *Et profectus est eum Simon, & qui cum illo erant.*

37. *Et cum invenissent eum, dixerunt ei: Quia omnes querunt te.*

38. *Et ait illis: Eamus in proximos vicos, & civitates, ut & ibi predicem: ad hoc enim veni.*

34. Il guérit plusieurs malades de diverses maladies; & il chassa plusieurs démons. & il ne leur permettoit pas de dire qu'ils le connoissoient.

35. Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu désert, où il prioit.

36. Simon, & ceux qui étoient avec lui; l'y suivirent:

37. Et l'ayant trouvé, ils lui dirent: Tout le monde vous cherche.

38. Il leur répondit: Allons aux villages, & aux villes d'ici à l'entour, afin que j'y prêche aussi; car c'est pour cela que je suis venu.

## COMMENTAIRE.

amenèrent tous les malades de la ville.

ÿ. 34. CURAVIT MULTOS. *Il guérit plusieurs malades.* Il en guérit autant qu'on lui en présenta. Saint Luc (a) dit qu'il leur imposa les mains à chacun d'eux, les uns après les autres, & qu'il les renvoya guéris.

ÿ. 35. ET DILUCULO VALDE. *Le lendemain s'étant levé de fort grand matin, il sortit, & s'en alla dans un lieu désert.* Saint Matthieu ne rapporte pas cette particularité; & saint Luc qui la raconte, sans parler de l'heure du matin, dit simplement que le lendemain, le jour étant venu, (b) il se retira dans un lieu désert, à l'insçu de tout le monde. Toutefois saint Pierre, & les autres Disciples l'atteignirent, & lui dirent que tout le peuple le cherchoit, & s'étoit mis à le suivre.

ÿ. 36. PROSECTUS EST EUM SIMON. *Simon & ceux qui étoient avec lui, l'y suivirent.* Ou plutôt, *l'y poursuivirent*, suivant la force du Grec; (c) car JESUS étoit parti sans eux. Saint Pierre, saint André, saint Jacques, & saint Jean furent les premiers qui s'aperçurent de son absence, & qui le suivirent. Les troupes vinrent après, & le trouvèrent aussi.

ÿ. 38. EAMUS IN PROXIMOS VICOS. *Allons aux villages, & aux villes d'alentour, afin que j'y prêche aussi.* Saint Luc nous apprend que ces troupes qui étoient venues, arrêterent JESUS, & ne vouloient pas qu'il les quittât. (d) Mais qu'il leur dit, qu'il avoit aussi à prêcher aux

(a) LUC. IV. 41.

(b) LUC. IV. 42. Γρηγορίου δὲ ἐπέστη.

(c) Καταδιέτρε ἀπὸ τοῦ Σίμωνος, καὶ οἱ μὲν ἀπὸ τοῦ.

(d) LUC. IV. 42. 43.

39. *Et erat predicans in synagogis eorum, & in omni Galilea, & demonia ejiciebat.*

40. *Et venit ad eum leprosus deprecans eum : & genu flexo dixit ei : Si vis, potes me mundare.*

41. *Jesus autem misertus ejus, extendit manum suam, & tangens eum, ait illi : Volo, mundare.*

42. *Et cum dixisset, statim discessit ab eo lepra, & mundatus est.*

43. *Et comminatus est ei : statimque ejecit illum,*

44. *Et dicit ei : Vide nemini dixeris : sed vade, ostende te Principi Sacerdotum, & offer pro emundatione tua, qua precepit Moyses in testimonium illis.*

45. *At ille egressus cepit predicare, & diffamare sermonem, ita ut jam non posses manifestè introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, & conveniebat ad eum undique.*

39. Il prêchoit *en effet* dans leurs synagogues, & par toute la Galilée, & il chassoit les démons.

40. Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui, qui le pria, & se jettant à genoux, lui dit : Si vous voulez, vous pouvez me guérir.

41. JESUS en eut pitié ; & étendant la main, il le toucha, & lui dit : Je le veux, soyez guéri.

42. Dès qu'il eut dit cette parole, la lépre quitta cet homme, & il se trouva guéri.

43. JESUS le renvoya aussitôt, après lui avoir défendu fortement *d'en parler*,

44. En lui disant : Gardez-vous bien de rien dire de ceci à personne ; mais allez-vous montrer au Prince des Prêtres, & offrez pour votre guérison, ce que Moysè a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

45. Mais cet homme l'ayant quitté, commença à parler de sa guérison, & à la publier par tout : de sorte que JESUS ne pouvoit plus entrer dans la ville à cause du monde, mais il se tenoit dehors dans les lieux déserts, & on venoit à lui de tous côtes.

## COMMENTAIRE.

autres villes ; que c'étoit pour cela que son Pere l'avoit envoyé. S. Marc dit qu'il étoit sorti de Capharnaüm à cette intention. (a)

ÿ. 40. VENIT ADEUM LEPROSUS. Pendant ce tems-là un lépreux vint à lui. Ce lépreux est le même dont il est parlé dans saint Luc, v. 12. & suivans ; fort différent d'un autre marqué dans saint Matthieu, VIII. 2. 3. 4. qu'il guérit après le Sermon qu'il avoit fait sur la montagne.

ÿ. 44. OSTENDE TE PRINCIPI SACERDOTUM. Allez-vous montrer au Prince des Prêtres. Le Grec lit simplement : (b) Montrez-vous au Prêtre, ou aux Prêtres, en pluriel, comme portent le Syriaque, & le Persan. Quelques manuscrits Grecs, lisent : Au grand-Prêtre, de même que la Vulgate. Mais il est certain qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au grand-Prêtre, pour être déclaré guéri, & pour être restitué dans le commerce du monde.

ÿ. 45. DIFFAMARE SERMONEM. Il commença à parler de sa gué-

(a) Marc. hîc. Εἰς τὴν πόλιν Ἰζθαθαί.

(b) Σιωπῆς δὲ τῶν τῶ ἱερῶν. Quidam : ἄρχι-

πῶ. Leicest. Cod. Velez. Paris. 5. apud Mill. hic.

riſon, & à la publier par tout. *Sermo* eſt mis ici pour *Res*. L'écriture met ſouvent la parole, pour la choſe. Ce lépreux ne fit-il pas mal de défobéir à JESUS-CHRIST, qui lui avoit défendu de parler de ſa guériſon? Les Anciens (a) l'excuſent unanimement, lui, & rous les autres qui en ont uſé de même dans de ſemblables occaſions. Nôtre Sauveur ne prétendoit pas leur impoſer une obligarion étroite, de ne parler de ce qui ne pouvoit demeurer caché; (b) c'étoit un effet de ſa modeſtie. Les malades ainſi guéris n'agiſſoient ni par mépris, ni par un eſprit de défobéiſſance contre leur bienfaiteur; ils ſuivoient un mouvement tout contraire. Ils ſe laiſſoient aller à ce que leur reconnoiſſance, & leur rendeſſe leurs inſpiroient. Il étoit néceſſaire que les miracles ſe divulgaſſent, pour la gloire de Dieu; & il étoit bon que le Sauveur nous montrât l'exemple de modeſtie, & d'humilité. *Quantum ad gloria humane averſionem pertinet, vetuit eum divulgare*, dit Tertullien: (c) *Quantum autem ad tutelam legis, juſſit ordinem impleri*.

L'Evangéliſte ajoûte, que JESUS-CHRIST ne pouvoit plus rentrer dans la ville, à la vue du monde, parce que les peuples l'auroient arrêté, & qu'il n'auroit pû ſe tirer du milieu de la foule, qui l'auroit comme aſſiége. Il vouloit ſe réſerver pour prêcher aux villages, & aux peuples de la campagne. Il ne pouvoit plus, ſignifie, qu'il ne vouloit pas, pour les raiſons qu'on a dits. Saint Luc (d) & ſaint Marc témoignent qu'il demouroit dans des lieux déferts, vacant à l'oraïſon, & que les peuples l'y venoient trouver de toutes parts.

{ a } Chryſoſt. Ieronym. Beda, Theophylact. ad  
Matth. ix. 31.

Matth. ix. 31.

{ b } Vide Ieronym. Greger. Magn. Bedam, in

{ c } Tertull. lib. 4. contra Marcion.

{ d } Luc. v. 16.



## CHAPITRE II.

*Guérison du Paralytique. Vocation de saint Matthieu à l'Apostolat. Murmure des Pharisiens de ce que JESUS mange avec les Publicains, & de ce que ses Disciples ne jeûnent pas comme eux. JESUS excuse ses Disciples, qui cueilloient, & froissoient des épis le jour du Sabbat.*

¶ 1. *ET iterum intravit Capharnaüm post dies.*

2. *Et auditum est quod in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam, & loquebatur eis verbum.*

¶ 1. *Q*uelque tems après il revint à Capharnaüm.

2. Aultôt qu'on eut ouï dire qu'il étoit en la maison, il s'y assambla un si grand nombre de personnes, que ni le dedans du logis, ni tout l'espace d'auprés de la porte ne les pouvoit contenir; & il leur prêchoit la parole de Dieu.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *ET ITERUM INTRAVIT CAPHARNAUM POST DIES.*

*Quelque tems après il revint à Capharnaüm.* Après avoir suffisamment enseigné les peuples de la campagne, il revint à Capharnaüm. Saint Matthieu marque qu'il s'embarqua pour revenir. Il étoit donc au delà de la mer de Tibériade, où il se retira souvent depuis pour prier, & pour éviter les poursuites des troupes. Quelques Exemplaires lisent : (a) *Post dies octo*, huit jours après : mais les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs & Latins, lisent simplement : *Post dies* ; & ni saint Matthieu, ni saint Luc ne portent pas le nombre des jours.

¶ 2. *ITA UT NON CAPERET, NEQUE AD JANUAM.* (b) *En sorte que tout l'espace qui étoit auprès de la porte, ne les pouvoit contenir.* Il veut marquer apparemment le vestibule, (c) le parvis qui étoit au devant de la porte. JESUS leur parloit donc du milieu de la salle, ou même de la porte ; afin que tant ceux qui étoient dans la maison, que ceux qui étoient au dehors pussent l'entendre

(a) Ita codd. Latini quidam, & Græci nonnulli, apud Mald. & Mill. hic. Fortè scriptum fuerat ab Evangelista: Δι ἡ ἡμέρας, pro quo nunc legitur: Δι ἡμέρας. Mill. Proleg. 413.

(b) Fortè: Neque qua ad januam. Medi. Neque rui. 2029.

(c) Mald. Græc. alii plerique.

3. *Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui à quatuor portabatur.*

4. *Et cum non possent offerre eum illi pro turba, nudaverunt tectum ubi erat: & patefacientes submiserunt grabatum, in quo paralyticus jacebat.*

5. *Cum autem vidisset Jesus fidem illorum, ait paralytico: Fili, dimittuntur tibi peccata tua.*

6. *Erant autem illic quidam de Scribis sedentes, & cogitantes in cordibus suis:*

3. Alors quelques-uns lui vinrent amener un paralytique, qui étoit porté par quatre hommes.

4. Mais la foule les empêchant de le lui présenter, ils découvrirent le toit de la maison où il étoit, & y ayant fait une ouverture, ils descendirent le lit où le paralytique étoit couché.

5. JESUS voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, vos péchez vous sont remis.

6. Il y avoit quelques Scribes assis au même lieu, qui s'entretenoient de ces pensées dans leur cœur:

## COMMENTAIRE.

¶ 4. **NUDAVERUNT TECTUM.** *Ils découvrirent le toit de la maison* où étoit JESUS, & descendirent devant lui le lit où étoit le paralytique. Les toits de la Palestine étoient en plate-forme, & il y avoit un escalier pour y monter, sans entrer dans la maison. (a) On ajoute qu'au milieu de la plate-forme il y avoit une ouverture fermée par une trappe, autour de laquelle étoit une balustrade. Pour donner du jour, & de l'air à l'appartement qui étoit au dessous; on ouvroit cette trappe, & on la fermoit, lorsque le soleil étoit trop fort, ou qu'il tomboit de la pluie, ou de la neige. C'est, dit-on, cette trappe que l'on ouvrit dans cette occasion, pour descendre le paralytique devant JESUS, qui enseignoit dans la salle. J'y trouve deux difficultés: 1°. Saint Luc (b) dit qu'on le descendit *par les tuiles*. 2°. Il faudroit que la maison n'eût eu aucun étage, & que du plein pied jusqu'au toit, il n'y eût eu aucun plat-fond. Ligfoot veut que JESUS ait été dans la salle d'en haut avec les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi. Il montre qu'il étoit ordinaire aux Juifs d'y monter, lorsqu'ils traitoient des matières de Religion; mais cette raison n'est nullement convaincante. On sait qu'on traitoit de ces matières où l'on se trouvoit, sans choisir les lieux. Il est plus simple de dire que la maison étoit, comme le sont encore aujourd'hui la plupart de celles des Orientaux, sans aucun étage. Ces hommes donc arrachèrent quelques briques dont la plate-forme étoit pavée, pour élargir l'ouverture qui étoit dans le toit; & ayant descendu le paralytique dans la maison, il se trouva par ce moyen tout d'un coup aux pieds de JESUS, qui parloit à la porte, ou à la fenêtre du logis.

(a) Voyez Marc. xxiv. 17. Marc. xiii. 15. ἢ καθύπερθε καθύπερθε αὐτοῦ εἰς τὴν οὐρανὴν.

(b) Luc. v. 19. Καθάρσας αὐτὸν ἐν τῷ ὄνομα διὰ

7. *Quid hic sic loquitur? Blasphemas. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

8. *Quo statim cognito Jesus Spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis: Quid ista cogitatis in cordibus vestris?*

9. *Quid est facilius, dicere paralytico? Dimittuntur tibi peccata: an dicere: Surge, tolle grabatum tuum, & ambula?*

10. *Ut autem sciatis, quia Filius hominis habes potestatem in terra dimittendi peccata. (ait paralytico:)*

11. *Tibi dico: Surge, tolle grabatum tuum, & vade in domum tuam.*

12. *Et statim surrexit ille: & sublato grabato, abiit coram omnibus; ita ut mirarentur omnes, & honorificarent Deum, dicentes: Quia nunquam sic vidimus.*

13. *Et egressus est rursus ad mare: amnisque turba veniebat ad eum, & docebat eos.*

7. Que veut dire cet homme? Il blasphème. Qui peut remettre les péchez, que Dieu seul?

8. JESUS connut aussi-tôt par son Esprit ce qu'ils pensoient en eux-mêmes, & il leur dit: Pourquoi vous entretenez-vous de ces pensées dans vos cœurs?

9. Lequel est le plus aisé, ou de dire à ce paralytique: Vos péchez vous sont remis; ou de lui dire: Levez-vous, emportez votre lit, & marchez?

10. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir dans la terre de remettre les péchez, il dit au paralytique:

11; Levez-vous, je vous le commande, emportez votre lit, & allez-vous-en en votre maison.

12. Il se leva au même instant, emporta son lit, & s'en alla devant tout le monde; de sorte qu'ils furent tous saisis d'étonnement; & rendant gloire à Dieu, ils disoient: Jamais nous n'avons rien vû de semblable.

13. JESUS étant sorti une autre fois du côté de la mer, tout le peuple venoit à lui, & il les enseignoit.

## COMMENTAIRE.

ψ. 8. SPIRITU SUO. *Jesus connut par son esprit ce qu'ils pensoient.* Il n'eut pas besoin pour le connoître de les entendre, ni d'en être averti par d'autres, ni d'une révélation particulière, comme les Prophètes qui apprennent par une lumière intérieure, mais qui leur étoit étrangère, les choses cachées. JESUS connoissoit toutes choses par son esprit, par sa pénétration infinie, par sa Divinité, unie hypostatiquement à son humanité. Le Fils de Dieu, le Verbe, la Sagesse increée, la Personne du Fils est quelquefois appelée Esprit par les anciens Peres. (4)

ψ. 9. QUID EST FACILIUS DICERE, &c? *Lequel est le plus aisé de dire: Vos péchez vous sont remis, &c?* On peut voir le Commentaire sur saint Matthieu ix. 5.

ψ. 13. EGRESSUS EST RURSUS AD MARE. *Jesus étant sorti une autre fois du côté de la mer, ou du Lac de Tibériade.* On a vû sur le ψ. 1. que JESUS étoit venu à Capharnaüm en bateau, & par conséquent de delà le lac. Saint Marc dit ici qu'il alla une autrefois vers la mer, c'est-

(4) Voyez Grotius sur cet endroit.

14. Et cùm prateriret, vidit Levi Alphaei sedentem ad telonium, & ait illi: Sequere me. Et surgens, secutus est eum.

15. Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani, & peccatores simul discumbant cum Jesu, & Discipulis ejus: erat enim multi, qui & sequebantur eum.

16. Et Scriba, & Pharisei videntes quia manducaret cum publicanis, & peccatoribus, dicebant discipulis ejus: Quare cum publicanis, & peccatoribus manducat, & bibit Magister uester?

14. Et lorsqu'il passoit, il vit Lévi fils d'Alphée, assis au bureau des impôts, auquel il dit: Suivez-moi. Il se leva aussi-tôt, & le suivit.

15. Et JESUS étant assis à table en la maison de cet homme, beaucoup de publicains, & de gens de mauvaise vie y étoient assis avec lui, & avec ses Disciples; car il y en avoit même plusieurs qui le suivoient.

16. Les Scribes, & les Pharisiens voyant qu'il mangeoit avec les publicains, & avec les gens de mauvaise vie, dirent à ses Disciples: Pourquoi vôtre Maître mange-t-il, & boit-il avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

## COMMENTAIRE.

à-dire, une seconde fois depuis son arrivée. Ou plutôt, ces mots: *Une autre fois*, ont rapport à ceux-ci du Chapitre précédent  $\Psi$ . 16. *Un jour marchant le long de la mer, il vit Simon, & André*, & il les appella à sa suite. *Un autre jour* il alla encore sur le Lac, & y ayant vu Lévi, il l'appella aussi à l'Apostolat. Le mot, *Une autre fois*, manque dans quelques anciens Exemplaires. (a)

$\Psi$ . 14. VIDIT LEVI ALPHÆI. Il vit Lévi, fils d'Alphée. La plupart des Exemplaires Grecs lisent *Lévin*, au lieu de *Lévi*. D'autres lisent: (b) *Jacques fils d'Alphée*. On peut voir nôtre Préface sur saint Matthieu, & le Commentaire sur son Chapitre ix.  $\Psi$ . 9.

$\Psi$ . 15. ERANT MULTI, QUI ET SEQUEBANTUR EUM. Il y avoit beaucoup de Publicains, qui le suivoient. Depuis la vocation de saint Matthieu, & le repas que JESUS-CHRIST daigna prendre dans son logis, en la compagnie de quelques gens de la même profession, d'autres Publicains s'attachèrent à lui, & demeurèrent fidèles à sa parole: circonstance que les autres Évangélistes n'ont point marquée. Toutefois saint Matthieu, (c) & saint Luc (d) semblent l'insinuer, lorsqu'ils rapportent le reproche que lui faisoient les Juifs, en disant qu'il étoit l'ami des Publicains, & des pécheurs. Et ailleurs, (e) le Sauveur assure que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie précéderont dans l'autre vie les Pharisiens, & les Scribes. Enfin, il préfère l'humble Publicain priant dans

(a) Cantabrig. Copht. Cod. Lat. Boll. anti-  
quissimæ.

(b) Ita Cantabrig. G. L. & Leicest. & Paris.  
6. & codd. aliqui, v. st. Vultore Antioch. Vide &  
Orig. l. 1. contra Cels. negat hunc Levin esse

Apostolum. Et per nacti sunt etiam Antiochiam et  
nacti Magistro Evangelizantem.

(c) Matth. XI. 19.

(d) Luc. VII. 34.

(e) MATH. XXI. 31.



17. Hoc audito, Jesus ait illis: Non necesse habent sani medico, sed qui male habent: non enim veni vocare justos, sed peccatores.

18. Eterant discipuli Joannis, & Pharisai jejunantes: & veniunt, & dicunt illi: Quare discipuli Joannis, & Pharisaeorum jejunant: tui autem discipuli non jejunant?

19. Et ait illis Jesus: Numquid possunt filii nuptiarum, quamdiu sponsus cum illis est, jejunare? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.

17. Ce que JESUS ayant entendu, il leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.

18. Or les disciples de Jean, & ceux des Pharisiens jeûnoient souvent; & l'étant venu trouver, ils lui dirent: Pourquoi les disciples de Jean, & ceux des Pharisiens jeûnent-ils, & que vos disciples ne jeûnent pas?

19. JESUS leur répondit: Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner pendant que l'époux est avec eux? Non sans doute, ils ne peuvent pas jeûner pendant qu'ils ont l'époux avec eux.

## COMMENTAIRE.

le Temple, (a) au Pharisien superbe, qui étale ses prétendues bonnes œuvres. Il préfère la maison du Publicain Zachée, (b) à celle des Prêtres, & des Pharisiens. Il inculque par tout qu'il ne vient pas tant pour les justes, que pour rappeler les pécheurs dans la voye de la pénitence.

¶ 17. NON NECESSE HABENT SANI MEDICO. *Ce ne sont point les sains, mais les malades qui ont besoin de Médecins.* C'est une espèce de proverbe, que l'on nedoit pas pousser dans toute la rigueur au sens moral. Car il n'est personne, ni sain, ni malade, ni juste, ni pécheur, qui n'ait besoin du souverain Médecin. (c) *Omnes peccaverunt, & egent gloria Dei.* Le plus sain peut devenir bien-tôt malade, & le plus malade peut recevoir la santé, par le secours du Médecin tout-puissant. (d) Tout le genre humain est malade, dit saint Augustin: le Fils de Dieu est venu pour le guérir: (e) *Jacet toto orbe terrarum, ab Oriente usque ad Occidentem, grandis agrotus: ad sanandum grandem agrotum descendit omnipotens Medicus.*

NON ENIM VENI VOCARE JUSTOS, SED PECCATORES. *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs.* Plusieurs Exemplaires Grecs (f) ajoutent: *A la pénitence.* JESUS-CHRIST ne vient pas appeler les pécheurs, afin qu'ils persévèrent dans le péché; mais afin que se convertissant, & faisant une sérieuse pénitence, ils deviennent justes, &

(a) Luc. XVIII. 10.

(b) Luc. XIX. 2.

(c) Rom. III. 23.

(d) Aug. in Psalm. CII. n. 5. *Sanabuntur omnes languores tui, nolis timere. Magni sunt, in-*

*quies, sed major est medicus. Omnipotenti medico nullus languor insanabilis occurrit.*

(e) Aug. Serm. 87. nov. edit. n. 13. 14.

(f) *Vide Græca impressa. Plura mss. non habent. Mt. hic.*

20. Venient autem dies, cum auferetur ab eis sponsus, & tunc jejunabunt in illis diebus.

21. Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri: alioquin auferet supplementum novum à veteri, & major scissura fit.

22. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres: alioquin dirumpet utres, & vinum effundetur, & utres peribunt: sed vinum novum in utres novos mitti debet.

23. Et factum est iterum cum Dominus Sabbatis ambularet per sata, & discipuli ejus cuperent progredi, & vellere spicas.

24. Pharisei autem dicebant ei: Ecce, quid faciunt Sabbatis quod non licet?

25. Et ait illis: Numquam legis quid fecerit David, quando necessitatem habuit: & esurivit ipse, & qui cum eo erant?

26. Quomodo introiit in domum Dei sub Abiathar principe sacerdotum, & panes propositionis manducavit, quos non licebat manducare, nisi sacerdotibus: & dedit eis, qui cum eo erant?

20. Mais il viendra un tems que l'époux leur sera ôté; & ce sera en ce tems-là qu'ils jeûneront.

21. Personne ne coud une pièce de drap neuf à un vieux vêtement, autrement la pièce neuve emporterait encore une partie du vieux, & la rupture en deviendrait plus grande.

22. Nul ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux vaisseaux; parce que le vin nouveau rompt les vaisseaux, le vin se répandrait, & les vaisseaux se perdroient; mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs.

23. Il arriva encore que le Seigneur passant le long des bleds un jour de Sabbat, les Disciples en marchant commencèrent à rompre des épis.

24. Sur quoi les Pharisiens lui dirent: Pourquoi vos Disciples font-ils le jour du Sabbat, ce qu'il n'est point permis de faire?

25. Il leur répondit: N'avez-vous jamais vu ce que fit David dans le besoin où il se trouva, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressés de la faim?

26. Comment il entra dans la maison de Dieu, du tems du Grand Prêtre Abiathar, & mangea les pains de proposition, & en donna à ceux qui étoient avec lui, quoiqu'il n'y eût que les Prêtres à qui il fut permis d'en manger?

## COMMENTAIRE.

fidèles. Cela s'entend assez. L'addition de ces mots: *A la pénitence, est prise de saint Matthieu. (a)*

ÿ. 19. FILII NUPTIARUM. *Les amis de l'époux.* A la lettre: *Les enfans de la nôce.* Les jeunes gens qui accompagnent le nouvel époux par honneur, durant les jours de son mariage. Les Apôtres observoient sans doute tous les jeûnes ordonnez par la Loi; mais ils ne gardoient pas les autres jeûnes que les Pharisiens y avoient ajoutez par leur volonté propre. Leur état, & la profession à laquelle JESUS les destinoit, & où ils étoient occupez dès ce tems-là, ne leur permettoient pas ces jeûnes rigoureux,

(a) Matth. ix. 13.

27. Et dicebat eis : Sabbatum propter hominum factum est, & non homo propter Sabbatum.

28. Itaque dominus est Filius hominis, etiam Sabbati.

27. Il leur dit encore : le Sabbat a été fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.

28. C'est pourquoi le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.

## COMMENTAIRE.

dont les Pharisiens faisoient parade. Tout ceci est expliqué dans saint Matthieu ix.

Ÿ. 26. SUB ABIATHAR PRINCIPE SACERDOTUM. *Du tems du Grand-Prêtre Abiathar.* Lorsque David vint demander les pains au Grand-Prêtre, (a) c'étoit Achimelech, fils d'Abiathar, qui remplissoit la Charge de Grand-Prêtre. Pour résoudre cette difficulté les uns disent qu'il y a ici une faute de Copiste, & qu'on a mis Abiathar, pour Achimelech. D'autres, (b) qu'Achimelech avoit deux noms, & qu'il se nommoit aussi Abiathar, de même qu'Abiathar est quelquefois nommé Achimelech. (c) Il est certain que du tems de David, les Grands Prêtres sont nommez tantôt *Sadoc*, & *Abiathar*, & tantôt *Sadoc*, & *Achimelech*. (d) D'autres croyent (e) que le Grand-Prêtre Abiathar étoit encore vivant, & que David vint dans sa maison à Nobé, & s'adressa à Achimelech son fils, pour avoir des rafraichissemens. Ce fut Achimelech qui lui donna les pains de proposition. Achimelech n'étoit point encore grand-Prêtre; il n'étoit que vicegèrent de son pere. L'ancien manuscrit de Cambridge, qui a autrefois appartenu à Beze, omet ce verset. Quelques autres manuscrits au lieu du *Grand-Prêtre Abiathar*, lisent simplement, *Le Prêtre Abiathar*. Mais on peut s'en tenir à l'opinion qui donne deux noms à Achimelech, ou à celle qui admet deux Grands-Prêtres à la fois, Abiathar en exercice, & Achimelech son vicegèrent.

PANES PROPOSITIONIS. *Les Pains de Proposition.* Les pains qui avoient été posés sur la table sacrée dans le Saint, & qui en avoient été ôtés le Samedi précédent. Voyez 1. Reg. xxi. 1. & seq. Il n'étoit pas permis aux laïques d'en manger, (f) comme le dit ici l'Écriture. Il n'y avoit que la nécessité qui pût autoriser David, & ses gens, à le faire.

Ÿ. 28. DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATHI.

(a) 1. Reg. xxi. 1. *Venit David ad Nobé, ad Achimelech Sacerdotem, & absumpsit Achimelech, &c.*

(b) Vide Druf. *Est. Tir. Bez. Glass. alios passim.*

(c) Comparez 2. Reg. viii. 17. & 1. Par. xxi. 2. 3. où se trouve le nom d'Achimelech, ou Achimelech, avec 2. Reg. xv. 29. 35. & 3.

Reg. II. 16. 27 où se trouve celui d'Abiathar, pour marquer la même personne.

(d) 1. Par. xv. 12. *Vacavit David Sadoc, & Abiathar Sacerdotes.* & 1. Par. xviii. 16. *Sadoc, autem . . . & Achimelech, Sacerdotes.*

(e) *Grete. Le Clerc.*

(f) *Levit. xxiv. 6. . . .*

*Le Fils de l'homme est maître du Sabbat même.* Dans la rigueur je puis dispenser mes Disciples de l'observation du Sabbat. J'en suis le maître comme Dieu. De même que j'ai fait les Loix, je puis en dispenser, ou même les abroger: mais je n'use point ici de mon pouvoir. Mes Disciples ne violent point le Sabbat en faisant ce qu'ils font, pressez de la faim. Voilà leur justification.



### CHAPITRE III.

*Guérison miraculeuse d'un homme, qui avoit la main sèche. Scandale des Pharisiens. JESUS accablé de la foule. Guérison de plusieurs malades. Il passe la mer de Tibériade. JESUS choisit les douze Apôtres. Il les envoie prêcher l'Evangile. Pêché contre le Saint Esprit.*

¶ 1. *ET introivit iterum in Synagoga, & erat ibi homo habens manum aridam.*

2. *Et observabant eum, si Sabbatis curaret, ut accusarent illum.*

3. *Et ait homini habenti manum aridam: Surge in medium.*

4. *Et dicit eis: Licet Sabbatis bene facere, an malè? Animam salvam facere, an perdere? At illi tacebant.*

¶ 1. **J**ESUS entra une autre fois dans la Synagogue, où il se trouva un homme qui avoit une main sèche.

2. Et ils l'observoient pour voir s'il le guérirait un jour de Sabbat, afin d'en prendre sujet de l'accuser.

3. Alors il dit à cet homme qui avoit une main sèche: Levez-vous, tenez-vous au milieu.

4. Puis il leur dit: Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter? Et ils demeurèrent dans le silence.

### COMMENTAIRE.

¶ 1. **E**RAT IBI HOMO HABENS MANUM ARIDAM. *Il se trouva dans la Synagogue un homme, qui avoit une main sèche.* On peut voir ce qui a été dit dans S. Matthieu XII. 8. 9. 10. Ceci se passa dans la Synagogue de Capharnaüm, aussi bien que la guérison du démoniaque du Chapitre I. versets 23. 24. Saint Luc (\*) dit que cet homme qui fut guéri, avoit la main droite desséchée, ou percluse.

(\*) Luc. IX. 7.

5. *Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cecitate cordis eorum, dicit homini : Extende manum tuam. Et extendit, & restituta est manus illi.*

6. *Excuntes autem Pharisei, stant cum Herodianis consilium faciebant adversus eum, quomodo eum perderent.*

7. *Jesus autem cum Discipulis suis recessit ad mare : & multa turba à Galilæa & Judæa, secuta est eum.*

8. *Et ab Jerusalem, & Idumæa, & trans Jordanem : & qui circa Tyrum, & Sidonem, multitudo magna, audientes qua faciebat, venarunt ad eum.*

5. Mais lui les regardant avec colère, étant affligé de l'aveuglement de leur cœur, il dit à cet homme : Étendez votre main. Il l'étendit, & elle devint saine.

6. Aussi-tôt les Pharisiens étant sortis, tinrent conseil contre lui avec les Hérodiens, comment ils le perdroient.

7. Mais JÉSUS se retira avec ses Disciples vers la mer, où une grande foule de peuple le suivit de Galilée, & de Judée,

8. De Jérusalem, de l'Idumée, & de delà le Jourdain : & ceux des environs de Tyr, & de Sidon ayant ouï parler des choses qu'il faisoit, vinrent en grand nombre le trouver.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 4. LICET SABBATHO BENE FACERE, AN MALE? *Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal? De sauver la vie, ou de l'ôter?* Les Juifs ne croyoient pas qu'il fût permis d'attaquer l'ennemi un jour de Sabbat ; mais ils croyoient qu'on pouvoit se défendre, & repousser la force par la force. (a) JÉSUS-CHRIST demande ici aux Pharisiens, si supposé qu'il ne soit pas permis de mal faire, au moins il n'étoit pas permis de bien faire? Et si l'on ne pouvoit pas ôter la vie, s'il n'étoit pas permis de la sauver à un autre le jour du Sabbat? Vous croyez que la Loi vous défend d'ôter la vie à un ennemi le jour du Sabbat ; à la bonne heure : mais vous défend-elle aussi de sauver la vie, & de guérir un malade?

ÿ. 6. CUM HERODIANIS. *Avec les Hérodiens.* Nous croyons que c'étoient des disciples de Judas le Galiléen, qui soutenoit qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut aux Romains, & que les Juifs n'étoient les serviteurs que de Dieu seul.

ÿ. 7. SECESSIT AD MARE. *Jésus se retira vers la mer de Galilée, ou de Tibériade, où il s'embarqua pour se retirer au delà du Jourdain.* Cités après versets 9. . . . 13.

ÿ. 8. AB IDUMÆA. *De l'Idumée.* L'Idumée qui étoit au midi de la Tribu de Juda, étoit presque toute convertie au Judaïsme, depuis qu'Hircan eut obligé les Iduméens à recevoir la circoncision, & les cérémonies Judaïques. (b) Ils se regardoient comme ne faisant plus qu'un même peu-

(a) Joseph. Antiq. l. 14. c. 8. *Κεχρησθὲς τῷ νόμῳ, καὶ τὸν νόμον ἀπολαύοντες διδάσκοντες τὸν λαόν.*

(b) Joseph. Antiq. l. 13. c. 17. *Καταίως τῶν*

*Ἰδουμαίων θεωροῦντο ὡς ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ λαοῦ, καὶ τὸν νόμον ἀπολαύοντες διδάσκοντες τὸν λαόν, καὶ τὸν νόμον ἀπολαύοντες διδάσκοντες τὸν λαόν.*

9. *Et dixit Discipulis suis, ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.*

10. *Multos enim sanabat, ita ut irruerent in eum, ut illum tangerent quotquot habebant plagas.*

11. *Et spiritus immundi, cum illum videbant, procidebant ei: & clamabant, dicentes:*

12. *Tu es Filius Dei. Et vehemementer comminabatur eis, ne manifestarent illum.*

9. Et il dit à ses Disciples, qu'ils lui tinssent là une barque prête, afin qu'elle lui servît pour n'être pas accablé par la foule du peuple.

10. Car comme il en guériffoit beaucoup, tous ceux qui étoient affligés de quelque mal, se jettoient sur lui pour le pouvoir toucher.

11. Et quand les esprits impurs le voyoient, ils se prosternoient devant lui, en criant:

12. Vous êtes le Fils de Dieu: mais il leur défendoit avec de grandes menaces de le découvrir.

### COMMENTAIRE.

ple. Les Zéleux pendant le dernier siège les firent venir dans le Temple, pour le défendre avec eux contre les Romains. (a) Les Iduméens depuis la captivité de Babylone, occupoient une bonne partie des terres de Juda vers le midi.

TRANS JORDANEM. *De delà le Jourdain.* La Pérée, la Batanée, l'Iturée, la Trachonite, la haute Galilée.

QUI CIRCA TYRUM, ET SIDONEM. *Ceux des environs de Tyr & de Sidon.* Les Juifs qui demeuroient au voisinage de ces deux villes, qui étoient payennes. La Tribu d'Asér joignoit la Phénicie.

¶ 9. UT NAVICULA SIBI DESERVIRET. *Qu'ils lui tinssent là une barque prête.* Il voulut se dérober de la foule, en passant au delà du Jourdain dans une barque, seul avec ses Disciples. Mais les troupes le suivirent bien-tôt, en faisant le tour du Lac, & se rendant de l'autre côté par terre.

¶ 10. QUOTQUOT HABEBANT PLAGAS. *Tous ceux qui étoient affligés de quelque mal.* A la lettre: *De quelque playe, ou de quelque fléau.* (b) Les Hébreux regardoient toutes les maladies, comme autant de coups de la main de Dieu.

¶ 11. SPIRITUS IMMUNDI PROCIDEBANT EI. *Les esprits impurs se prosternoient devant lui.* Les démoniaques, les possédez se prosternoient pour lui demander quartier. Il attribué aux Démons ce qu'ils faisoient faire, & dire aux possédez. Le connoissoient-ils pour Fils de Dieu? Voyez *Marc. I. 24.*

(a) Joseph. de Bello lib. 4. cap. 6 pag. 877. | (b) Γενεσις αἰχμαλωτιων. 878. in Gr. καταλ. 11.

13. *Et ascendens in montem vocavit ad se quos voluit ipse: & venerunt ad eum.*

14. *Et fecit ut essent duodecim cum illo: & ut mitteret eos predicare.*

15. *Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, & ejiciendi demonia.*

16. *Et imposuit Simoni nomen Petrus.*

17. *Et Jacobum Zebedaei, & Joannem fratrem Jacobi, & imposuit eis nomina Boanerges, quod est, Filii tonitru.*

18. *Et Andream, & Philippum, & Bartholomaeum, & Matthaeum, & Thomam, & Jacobum Alphaei, & Thadeum, & Simonem Cananaeum.*

13. Il monta ensuite sur une montagne, & il appella à lui ceux que lui-même voulut, & ils vinrent à lui.

14. Il en établit douze pour être avec lui, & pour les envoyer prêcher;

15. A qui il donna la puissance de guérir les maladies, & de chasser les démons:

16. Sçavoir, Simon, à qui il donna le nom de Pierre:

17. Puis Jacque fils de Zébédée, & Jean frere de Jacque, qu'il nomma Boanerges, c'est-à-dire, enfans du tonnerre:

18. André, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacque fils d'Alphée, Thadée, Simon Cananéen,

## COMMENTAIRE.

ψ. 13. ASCENDENS IN MONTEM. *Il monta sur une montagne*, pour prier, dit saint Luc; (a) & il appella à lui ceux de ses Disciples qu'il voulut. Il les appella, après avoir passé la nuit en prières, dit le même saint Luc. C'est dans cette occasion qu'il en choisit douze, à qui il donna le nom d'Apôtres, & qu'il destina particulièrement à la prédication de l'Evangile.

ψ. 17. IMPOSUIT EIS NOMINA, BOANERGES. *Il les nomma Boanerges, c'est-à-dire, fils du tonnerre.* C'est apparemment à l'occasion de ce qu'ils firent, lorsque JESUS les ayant envoyez dans une bourgade des Samaritains, pour y demander le logement pour leur Maître, & pour eux: & les Samaritains n'ayant pas voulu les recevoir, ils dirent au Sauveur: (b) Seigneur, voulez-vous que nous disions au feu du Ciel de descendre sur cette ville, & de la réduire en cendres, comme fit autrefois Elie? Mais JESUS leur dit: Vous ne sçavez point de quel esprit vous êtes animez. C'est donc par anticipation que l'Evangéliste dit ici que le Fils de Dieu leur imposa le nom de fils du tonnerre, de foudres de guerre, de guerriers foudroyans.

Quant à ce nom de *Boanergés*, il n'est ni Hébreu, ni Syriaque: mais il y a assez d'apparence que les Copistes Grecs l'ont mal écrit, & qu'au lieu de *Béné-regem*, ou *Regés*, (c) fils du tonnerre, ou de la tempête; ils ont lu, *Boanergés*. Peut être aussi que *Boanergés* est une mauvaise manière de prononcer des Galiléens, & des autres peuples de la Judée, qui parloient

(a) Luc. vi. 12. 13.

(b) Luc. ix. 53. 54.

(c) בני רעש Filii tonitru. בני רעש Filii tonitru, ou tempestatis.

19. *Judam Iscariotem, qui & tradidit illum.*

20. *Et veniunt ad domum: & convenerunt iterum turba, ita ut non possent neque panem manducare.*

21. *Et cum audissent sui, exierunt tenere eum: Dicebant enim quoniam in furorem versus est.*

19. Et Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.

20. Et étant venus en la maison, le peuple s'y assembla encore en si grande foule, que ni lui, ni ses Disciples ne pouvoient pas même prendre leur repas.

21. Ce que ses proches ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui; car ils disoient qu'il avoit perdu l'esprit.

## COMMENTAIRE.

à la vérité un Syriaque, mais fort impur. (a)

ÿ. 18. THADÆUS. *Thadée.* Quelques Exemplaires portent *Lebbée*, (b) ce qui paroît pris de saint Matthieu. (c) Il est aussi appelé *Judas*, ou *Jude*; de sorte qu'il avoit trois noms.

SIMONEM CANANÆUM. *Simon le Cananéen.* Saint Luc (d) le nomme: *Simon, surnommé Le Zélé.* C'est la signification littérale de l'Hébreu *Kanani*. (e)

ÿ. 20. ET VENIUNT AD DOMUM. *Etant venus en la maison.* Saint Marc passe tout le Sermon que JESUS-CHRIST fit sur la montagne, & beaucoup d'autres faits rapportez dans les Chapitres v. vi. vii. viii. & xi. de saint Matthieu, & dans le vi. depuis le verset 17. vii. viii. 3. de saint Luc.

ÿ. 21. ET CUM AUDISSENT SUI, &c. *Ce que ses proches ayant appris, ils vinrent pour se saisir de lui; car ils disoient qu'il avoit perdu l'esprit.* Tous les parens de JESUS-CHRIST n'étoient pas fidèles. Il y en avoit qui ne croyoient point en lui, dit l'Evangile. (f) C'étoient apparemment ceux-là qui disoient que JESUS-CHRIST avoit perdu l'esprit; car la Religion ne permet pas de le croire ni de la Sainte Vierge, ni des autres qui croyoient en lui. Ils vinrent de Nazareth, où JESUS avoit été élevé; ou plutôt de leur maison de Capharnaüm, où JESUS avoit des parens, & où il est probable que Marie s'étoit venu établir, depuis que le Sauveur y avoit fixé sa demeure. Ils vinrent de leur maison pour tirer JESUS du lieu où il étoit, de peur que la foule ne l'étouffât.

Grotius s'efforce de montrer que le terme Grec (g) signifie: *Il est tombé en défaillance.* Il cite Casaubon, (h) l'Arabe, & le Syriaque, qui l'en-

(a) Voyez Louÿs de Dieu sur cet endroit.

(b) Vide Var. Lect. Miß. bñc & Grot.

(c) Matt. x. 3. Διββαΐ & ἐπικληθὶς Ἰούδας.

240.

(d) Luc. vi. 15. Σίμων τῷ καλέσθητι Ζηλωτῷ.

(e) 2p ou 22p

(f) Johan. vii. 5. Neque enim fratres ejus credebant in eum. Vide Bed. Enthym. Theophyl.

Mald. Brug. Grot. Syr.

(g) Ἐλίγει ᾧ ἦν ἔξέν.

(h) Casaubon. Exercit. ad Annal. Barou. pag. 247.



22. Et Scriba, qui ab Ierosolymis descendebant, dicebant: Quoniam Beelzebub habet, & quia in principe demoniorum eiecit demonia.

22. Et les Scribes qui étoient venus de Jérusalem, disoient: Il est possédé de Béalzébub, & il chasse les démons par le prince des démons.

## COMMENTAIRE.

tendent en ce sens. Mais on lui conteste le Syriaque, aussi bien que l'Arabe. (a) Les circonstances, & la force des termes de l'Original, & de la Vulgate, & le consentement de presque tous les Commentateurs anciens, & nouveaux Interprètes, sont contre lui. On voit dans saint Jean, que plusieurs Juifs regardoient JESUS-CHRIST comme un insensé, & un possédé: (b) *Demonium habet, & insanit; quid eum auditis?* Pourquoi quelqu'un des parens de JESUS-CHRIST selon la chair, n'aura-t'il pas pu le penser, comme les autres? Est-il si extraordinaire de traiter d'insensé ceux qui parlent, qui pensent, qui agissent d'une manière fort différente de celle des autres hommes? Combien de fois a-t'on fait de pareils reproches aux Prophètes? La Sainte Vierge se trouve avec eux, mais dans des motifs tout différens des leurs; & apparemment sans savoir ce qu'ils pensoient, ni ce qu'ils avoient envie de faire.

La signification la plus douce qu'on puisse donner ici à ce terme, est celle d'être hors de soi, comme les Prophètes dans le moment de leur inspiration actuelle; ou les personnes qui sont en extase, & hors d'elles-mêmes. (c) L'Écriture prend souvent le terme de l'Original en ce sens. (d) D'autres (e) le traduisent par: *Il est sorti de la maison*; comme si les parens de JESUS-CHRIST, pour le tirer de la foule des Juifs, disoient que c'étoit contre leur intention qu'il s'est échappé, comme si JESUS-CHRIST eût été un homme à lier, & à enfermer dans la maison. Ce sens n'est pas plus tolérable, que celui qui veut que ses proches l'aient pris pour un furieux. Après tout, cette erreur, & ce bruit est uniquement sur le compte de ceux qui l'ont dit, ou qui l'ont crû. Jamais on n'a soupçonné JESUS de parler comme un homme hors de lui-même; nul homme n'a parlé aussi solidement, & aussi judicieusement. On sçait bien que sa sagesse est plus divine qu'humaine. Cnatchulle le rapporte au peuple. Les parens de JESUS sortirent pour arrêter le peuple; car on disoit que ce peuple étoit hors de lui-même.

¶ 22. BEELZEBUB HABET. *Il est possédé de Béalzébub, Il chasse les*

(a) Vide Ludov. de Dieu, Hamm. Erasm. Bez. Brug. Mald. alios passim, antiquos omnes.

(b) Johan. XI. 20.

(c) Vide Heinf. Hamm. Ligfoot bñc.

(d) Marc. II. 12. ¶. 42. Εἰς ἑσέως ἰναρτ

με/αλα: VI. 57. & 2. Cor. 4. 13. Εἰς τὸ ἐκείνου μῶ, 512. Εἰς εὐαγγ. κἀρ, 440.

(e) Clappenburg. 10 Cellat. critic. Quodpms in Mald.

23. *Et convocatis eis, in parabolis dicebat illis: Quomodo potest satanas satanam ejicere?*

24. *Et si regnum in se dividatur, non potest regnum illud stare.*

25. *Et si domus super semetipsam dividerintur, non potest illa stare.*

26. *Et si satanas conseraverit in semetipsum, dispersus est, & non poterit stare, sed finem habet.*

27. *Nemo potest vasa fortis ingressus in domum diripere, nisi prius fortem alliget, & tunc domum ejus diripiet.*

28. *Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata, & blasphemia quibus blasphemaverint.*

29. *Qui autem blasphemaverit in Spiritum sanctum, non habebit remissionem in aeternum; sed reus erit aeterni delicti.*

23. Mais lui les ayant appellez auprès de lui, leur disoit en parabole: Comment Satan peut-il chasser Satan?

24. Si un Royaume est divisé contre lui-même, il est impossible que ce Royaume subsiste.

25. Et si une maison est divisée contre elle-même, il est impossible que cette maison subsiste.

26. Si donc Satan se souleve contre lui-même, le voila divisé, il est impossible qu'il subsiste; mais il faut que sa puissance prenne fin.

27. Nul ne peut entrer dans la maison du fort armé, & piller ses armes, si auparavant il ne le lie, pour pouvoir ensuite piller la maison.

28. Je vous dis en vérité, que tous les péchez que les enfans des hommes auront commis, & tous les blasphèmes qu'ils auront proférés, leur seront remis.

29. Mais si quelqu'un blasphème contre le Saint Esprit, il n'en recevra jamais le pardon; & il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.

## COMMENTAIRE.

démons par le Prince des démons. Les Juifs ont accusé plus d'une fois JESUS-CHRIST d'être possédé du démon. (a) Ici ils disent que c'est Béezébut le Prince des démons qui le possède, & qui lui fait faire des miracles. Il est possédé d'un démon; mais d'un démon supérieur, qui commande aux autres.

ψ. 23. QUOMODO POTEST SATANAS, &c. *Comment Satan peut-il chasser Satan?* Sur les versets suivans jusqu'au 30. on peut voir notre Commentaire sur saint Matthieu XII. 26. jusqu'au 31. & la Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit.

ψ. 29. REUS ERIT AETERNI DELICTI. *Il sera coupable d'un péché, qui ne lui sera jamais pardonné.* Le Grec: (b) *D'un jugement éternel.* Quelques manuscrits lisent comme la Vulgate: *D'un péché éternel.* Mais les Interprètes conviennent que de quelque manière qu'on tradui-

(a) *Johan. VII. 20. VIII. 48. X. 20.*

(b) *Εἰς τὴν αἰῶνα κρίσις. Quid. codex Apatrinus, seu Apatrinus.*

30. *Quoniam dicebam : Spiritum immundum habes.*

31. *Et venimus mater ejus, & fratres : & foris stantes miserunt ad eum vocantes eum.*

32. *Et sedebat circa eum turba, & dicunt ei : Ecce mater tua, & fratres tui foris quarunt te.*

33. *Et respondens eis, ait : Que est mater mea, & fratres mei ?*

34. *Et circumspiciens eos, qui in circuitu ejus sedebant, ait : Ecce mater mea, & fratres mei.*

35. *Qui enim fecerit voluntatem Dei, hic frater meus, & soror mea, & mater est.*

30. *Il leur dit ceci sur ce qu'ils l'accusoient d'être possédé de l'esprit impur,*

31. *Cependant sa mere, & ses freres étant venus, & se tenant dehors, l'envoyèrent appeller.*

32. *Or le peuple étoit assis autour de lui, & on lui dit : Votre mere, & vos freres sont là-dehors, qui vous demandent.*

33. *Sur quoi il leur répondit : Qui est ma mere, & qui sont mes freres ?*

34. *Et regardant ceux qui étoient assis autour de lui : Voici, dit-il, ma mere, & mes freres ;*

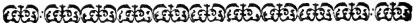
35. *Car quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frere, ma sœur, & ma mere.*

## COMMENTAIRE.

se, condamnation, jugement, ou péché éternel, il faut l'entendre d'une peine qui ne finira point.

ÿ. 32. ECCE MATER TUA, ET FRATRES TUI, &c. *Votre mere, & vos freres sont là-dehors qui vous demandent.* Sur ce verset, & les suivans jusqu'à la fin du Chapitre, voyez *Matt. XII. 46. & suiv. pag. 296.* Plusieurs manuscrits lisent : *Votre mere, vos freres, & vos sœurs*, c'est-à-dire, vôtre mere, & vos proches, hommes, & femmes.





## C H A P I T R E IV.

*Parabole du laboureur qui sème son champ. Explication de cette parabole. Parabole du grain de senevé. JESUS endormi pendant une tempête : il commande à la mer de se calmer.*

ŷ. 1. *ET iterum cepit docere ad mare, & congregata est ad eum turba multa, ita ut navim ascendens sederet in mari, & omnis turba circa mare super terram erat :*

2. *Et docebat eos in parabolis multa, & dicebat illis in doctrina sua,*

3. *Audite : Ecce exiit seminans ad seminandum.*

4. *Et dum seminatur, aliud cecidit circa viam, & venerunt volucres cali, & comederunt illud.*

ŷ. 1. **I**L se mit de nouveau à enseigner auprès de la mer ; & une si grande multitude de personnes s'assembla autour de lui, qu'il monta sur mer dans une barque, & s'y assit, tout le peuple se tenant sur le rivage de la mer :

2. Et il leur enseignoit beaucoup de choses en paraboles, & leur disoit en la manière d'instruire :

3. Ecoutez : Celui qui sème s'en alla semer ;

4. Et lorsqu'il semoit, une partie de la semence tomba le long du chemin, & les oiseaux du ciel étant venus, la mangèrent.

### COMMENTAIRE.

ŷ. 1. **I**TA UT NAVIM ASCEDENS SEDERET IN MARI. *Il monta sur la mer dans une barque, & il s'y assit.* Ayant fait éloigner un peu la barque du bord, pour se mettre à portée de se faire entendre du peuple, sans en être accablé, comme il l'auroit été, s'il fût demeuré sur le bord. Comparez *Matth. XIII. 1. 2.* & suivans.

ŷ. 2. **DICEBAT ILLIS IN DOCTRINA SUA.** *Il leur disoit en sa manière d'instruire.* C'est la répétition de la première partie du verset, où il est dit qu'il leur parloit en parabole : c'étoit sa manière ordinaire de parler aux troupes. (a) Ou bien, il leur dit avec cette autorité qui lui étoit propre. (b)

ŷ. 3. **EXIIT SEMINANS AD SEMINANDUM.** *Celui qui sème, s'en alla semer.* Cette parabole est expliquée par JESUS-CHRIST même, ci-après versets 26. 27. & suivans. Voyez aussi saint Matthieu, XIII. 18. & suivans.

(a) *Variab. Græc.*

(b) *Matth. VII. 28. 29. Vide infra ch. XII. 28.*

5. *Aliud verò cecidit super petrosa, ubi non habuit terram multam: & statim exortum est, quoniam non habebat altitudinem terra.*

6. *Et quando exortus est sol, exestivavit: & eò quòd non habebat radicem, exaruit.*

7. *Et aliud cecidit in spinas: & ascenderunt spinas, & suffocaverunt illud, & fructum.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam: & dabit fructum ascendentem, & crescentem; & afferebat unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

9. *Et dicebat: Qui habet aures audiendi, audiat.*

10. *Et cum esset singularis, interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim, parabolam.*

11. *Et dicebat eis: Vobis datum est nosse mysterium regni Dei: illis autem, qui foris sunt, in parabolis omnia fiunt.*

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva aussitôt, parce que la terre où elle étoit, avoit peu de profondeur.

6. Le soleil s'étant levé ensuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle se sécha.

7. Il en tomba une autre partie dans des épines; & les épines étant crues l'étouffèrent, & elle ne porta point de fruit.

8. Une autre enfin tomba en une bonne terre; & elle porta son fruit, qui poussa & crut jusqu'à la maturité; quelques grains rapportant trente pour un, d'autres soixante, & d'autres cent.

9. Et il leur disoit: Que celui là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Lorsqu'il fut en particulier, les douze qui le suivoient, lui demandèrent le sens de cette parabole;

11. Et il leur dit: Pour vous, il vous est donné de connoître le mystère du Royaume de Dieu; mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles;

#### COMMENTAIRE.

¶ 8. UNUM TRIGINTA, UNUM SEXAGINTA, &c. *Quelques grains rapportant trente pour un, d'autres soixante, & d'autres cent.* Chaque espèce de grain porte du fruit, à proportion de la bonne ou mauvaise disposition du terroir où il est reçu, de la culture qu'on y a apportée, & des autres circonstances, qui sont toutes étrangères au grain qui est semé. Mais la parole de Dieu, qui est reçue dans nos esprits, quoi qu'elle ait en elle-même une fécondité, une force, une vertu capable de convertir le cœur, & de l'amollir; toutefois elle ne produira rien sans le secours du Divin laboureur. Car ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose; mais Dieu seul est celui qui donne l'accroissement. (a)

¶ 10. ET CUM ESSET SINGULARIS. *Lorsqu'il fut en particulier.* Cette circonstance, qui est nécessaire à l'intelligence du Texte, ne se lit que dans saint Marc. Les Disciples attendirent que JESUS-CHRIST fût de retour dans la maison, pour lui faire cette demande.

¶ 11. ILLIS AUTEM QUI FORIS SUNT. (b) *Mais pour ceux qui*

(a) 1. Cor. III. 7.

(b) *Tous içe, his qui foris sunt; opposé à*

*ic. içe içeris.* Ses Disciples, ses Sectateurs.

12. *Ut videntes videant, & non videant: & audientes audiant, & non intelligent: ne quando convertantur, & dimittantur eis peccata.*

13. *Et ait illis: Nescitis parabolam hanc? & quomodo omnes parabolae cognoscetis?*

14. *Qui seminat, verbum seminat.*

15. *Hi autem sunt, qui circa viam, ubi seminantur verbum, & cum audierint, confestim venit satanas, & auferit verbum, quod seminatum est in cordibus eorum.*

16. *Et hi sunt similiter, qui super petrosa seminantur: qui cum audierint verbum, statim cum gaudio accipiunt illud.*

12. Afin que voyant ils voyent, & ne voyent pas; & qu'écourant ils écoutent, & n'entendent pas, & qu'ils ne viennent point à se convertir, & que leurs péchez ne leur soient point pardonnez.

13. Et quoi, leur dit-il encore, n'entendez-vous pas cette parabole? Comment donc pourrez-vous les entendre toutes?

14. Celui qui sème, sème la parole.

15. Ceux qui sont le long du chemin, où la parole est semée, sont ceux qui ne l'ont pas plutôt ouïe, que satan vient & enlève cette parole, qui avoit été semée dans leurs cœurs.

16. De même ceux qui sont marquez par ce qui est semé en des lieux pierreux, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent aussi-tôt avec joye;

## COMMENTAIRE.

*sont dehors.* Les étrangers, ceux qui ne sont point de vôtre école. C'est ainsi que les Philosophes appelloient ceux qui n'étoient point du nombre de leurs auditeurs. Les Apôtres, (a) & les anciens Chrétiens traitoient de même les Gentils, les Juifs, & généralement tous ceux qui n'étoient pas dans l'Eglise.

ÿ. 12. *UT VIDENTES, VIDEANT, ET NON VIDEANT.* Afin que voyant, ils voyent, & ne voyent pas. Dieu prédit leur aveuglement tout volontaire de leur part. Ils ne voyent pas, parce qu'ils ferment les yeux à la lumière. Tels ont été les Juifs de tous les tems. Sous Moïse, sous les Prophètes, sous JESUS-CHRIST, toujours endurcis, infidèles, incrédules, rebelles aux ordres de Dieu, ingrats à tous ses bienfaits; rejetant ses graces, méprisant ses secours. Le Fils de Dieu les a appellez; mais ils ont détourné leurs yeux, & fermé leur cœur, & leurs oreilles.

ÿ. 15. *VENIT SATANAS, ET AUFERIT VERBUM.* Satan vient, & enlève cette parole. Il inspire du mépris, ou de l'indifférence pour les instructions, ou pour les maîtres: il en efface le souvenir, ou l'impression, en remplissant l'esprit de pensées, & de sentimens tout contraires. Il n'est dans le cœur des mouvemens opposez à ceux de l'Esprit Saint. Le démon ne fait pas tout cela directement; mais il remuë les ressorts de

(a) 1. Cor. v. 12. 13. *Τὸ δὲ μὴ ἴδω ἔγωγε* | Corinth. iv. 16. Coloss. iv. 5. Et 1. Thess. iv. 5. Et *τὸ δὲ ἴδω ἔγωγε* à *Θεὸς ἠγάπησεν*. Vide Ç. 2. 12. Vide Grot. & le Clerc.

17. *Et non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde orta tribulatio, & persecutio propter verbum, confestim scandalizantur.*

18. *Et alii sunt qui in spinis seminantur: hi sunt qui verbum audiunt:*

19. *Et erumna seculi, & deceptio divitiarum, & circa reliqua concupiscentia introeuntes, suffocant verbum, & sine fructu efficiunt.*

20. *Et hi sunt, qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, & suscipiunt & fructificant, unum triginta, unum sexaginta, & unum centum.*

21. *Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? nonne ut super candelabrum ponatur?*

22. *Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.*

23. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

17. Mais n'ayant point en eux-mêmes de racine, ils ne sont que pour un tems; & lorsqu'il survient des traverses, & des persecutions à cause de la parole, ils en prennent aussi-tôt un sujet de scandale.

18. Les autres, qui sont marquez par ce qui est semé parmi les épines, sont ceux qui écoutent la parole:

19. Mais les sollicitudes de ce siècle, & l'illusion des richesses, & les autres passions s'emparant de leurs esprits, y étouffent la parole, & font qu'elle demeure sans fruit.

20. Enfin ceux qui sont marquez par ce qui est semé dans la bonne terre, sont ceux qui écoutent la parole, qui la reçoivent, & qui portent du fruit, l'un trente pour un, l'autre soixante, & l'autre cent.

21. Il leur disoit aussi: Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau, ou sous le lit? N'est-ce pas pour la mettre sur le chandelier?

22. Car il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert; ni rien de secret, qui ne doive paroître en public.

23. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

## COMMENTAIRE.

nos passions; il nous engage dans des compagnies; il fait naître des conjonctures délicates; il suscite des hommes dangereux, & insétez de mauvais principes, qui détruisent dans une conversation, tout ce que la lecture, ou la parole sainte avoient commencé dans nous-même.

ÿ. 17. CONFESTIM SCANDALIZANTUR. *Ils en prennent un sujet de scandale.* Ils se heurtent en quelque sorte contre cette parole, & tombent par terre, comme celui qui donne contre une pierre, ou un bois. La doctrine de JESUS-CHRIST est un énigme aux Juifs, & une folie dans l'esprit des mondains; les hérétiques en abusent par les mauvais sens qu'ils lui donnent; elle est une pierre d'achoppement pour eux tous: les uns, & les autres se heurtent contre elle, & sont renversés.

ÿ. 21. NUMQUID VENIT LUCERNA UT SUB MODIO PONATUR? *Fait-on apporter la lampe pour la mettre sous le boisseau?* Pour joindre ceci à ce qui précède, il faut supposer que JESUS-CHRIST dit ceci dans la maison en particulier à ses Apôtres, & à ses Disciples choisis;

24. *Et dicebat illis : Videte quid audistis. In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, & adjicietur vobis.*

25. *Qui enim habet, dabitur illi : & qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.*

24. Il leur dit encore : Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous ferez servis envers les autres ; & il vous sera donné encore davantage.

25. Car on donnera à celui qui a déjà ; & pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

## COMMENTAIRE.

au lieu qu'il n'avoit parlé aux troupes qu'en paraboles. Quand je parle aux troupes d'une manière figurée, & obscure ; ne vous imaginez pas que mon dessein soit de leur cacher les vérités : je n'ai garde de leur en enlever la connoissance, je ne suis venu que pour la leur communiquer : mais il faut que chaque chose vienne en son tems. Il n'y a rien aujourd'hui de si enveloppé dans les paraboles, qui ne soit un jour mis en lumière. *Fait-on venir de la lumière pour la mettre sous le boisseau, & non pas sur le chandelier ? Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert : Que celui qui a des oreilles l'entende.* Saint Matthieu (a) ne lit pas ces paroles en cet endroit-ci ; mais saint Luc (b) les y rapporte, comme saint Marc. Le même proverbe peut s'appliquer à différens sujets, toujours avec justesse, & à profit. Cela dépend de celui qui en use.

ÿ. 24. *VIDETE QUID AUDIATIS. IN QUA MENSURA, &c.* Prenez bien garde à ce que vous entendez : car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous ferez servis envers les autres. C'est une suite de ce qu'il vient de dire : Je vous découvre des mystères que je ne découvre point aux autres : Appliquez-vous à les comprendre, & répandez-les comme vous les avez reçû. Mesurez les autres à la mesure dont on vous a mesuré. Communiquez sans jalousie, & sans intérêt, ce que vous recevez gratuitement. (c) Je ne vous le donne qu'afin que vous le rendiez aux autres ; & ne craignez point de manquer : on comblera de biens ceux qui en sont déjà pleins ; & on ôtera aux autres le peu qu'ils paroissent avoir. JESUS-CHRIST employe ici deux proverbes communs, qui ne tendent qu'à inspirer aux Apôtres cet esprit dont il étoit rempli, & l'ardeur dont il brûloit, de faire connoître la vérité à tout le monde, & de publier, lorsqu'il seroit tems, les connoissances qu'ils avoient reçû. Les mêmes expressions se trouvent dans saint Matthieu (d)

(a) Saint Matth. v. 13 dans une occasion assez différente. Mais notre Sauveur a pu dire la même chose en plus d'un endroit, & en faire des applications, suivant les circonstances.

(b) Luc. viii. 16. 17.

(c) Matth. x. 8. *Gratis accepistis, gratis date.*

(d) Matth. vii. 2.



26. Et dicebat: Sic est Regnum Dei quemadmodum si homo jaciatur sementem in terram:

27. Et dormiat, & exurgat nocte & die, & semen germinet, & increfcatur dum nescit ille.

28. Ultra enim terra fructificat primum herbas, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.

26. Il disoit aussi: Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jeté de la semence en terre:

27. Soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit, & durant le jour, la semence germe & croit, sans qu'il sache comment;

28. Car la terre produit d'elle-même, premièrement l'herbe, ensuite l'épi, puis le bled tout formé, qui remplit l'épi.

## COMMENTAIRE.

en une autre occasion. Mais rien n'empêche qu'il ne les ait employées en plus d'une rencontre.

Les exemplaires Grecs varient sur cet endroit. Quelques-uns lisent: (a) *Ecoutez; car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas; on lui ôtera ce qu'il sembloit avoir. On se servira envers vous, qui m'écoutez, de la même mesure, dont vous vous servirez envers les autres; & on vous comblera de biens.* D'autres portent: *Ecoutez; & on vous comblera de nouveaux biens, si vous écoutez: car on donnera à celui qui a, & on ôtera à celui qui n'a pas, ce qu'il sembloit avoir: On vous mesurera à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres, & on y ajoutera encore.*

ÿ. 26. SIC EST REGNUM DEI QUEMADMODUM SI HOMO JACIATUR SEMENTEM, &c. *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive, lorsqu'un homme a jeté de la semence en terre.* Cette parabole fut aussi proposée par JESUS-CHRIST étant dans la barque. Il n'en donne pas l'explication particulière; elle n'est pas mal aisée. *Le Royaume de Dieu, est l'Eglise: La semence, est la prédication de l'Evangile: (b) Le champ, l'ame des auditeurs: Le semeur, est celui qui annonce la parole de Dieu: Le tems de la moisson, est la mort: Le Moissonneur, est Dieu, qui avec sa faucille coupe la moisson, & la met dans son grenier, ou dans le feu; selon qu'il la trouve bonne, ou mauvaise.* Cette parabole a quelque rapport à celle de la zizanie semée dans le champ du pere de famille, pendant qu'on dormoit. Je pense que saint Marc a voulu abrégé ici, ce que saint Matthieu a rapporté plus au long. (c) Il est certain, que c'est dans le même tems, dans le même ordre, & dans le même lieu que l'une & l'autre ont été proposées. Le tems du sommeil pendant lequel la moisson croit, se fortifie, & meurit; est encore une circonstance remarquable, qui se lit dans saint Matthieu, comme dans saint Marc.

ÿ. 28. PLENUM FRUMENTUM IN SPICA. *Puis le bled tout formé*

(a) Vide Vothel. Bez. Mill. Var. Leth. hic.

(b) Chrysof. Ieronym. Beda, Mald.

(c) Matth. XIII. 24. 25. & sequ.

29. *Et cùm produxerit fructus , statim mittit falcem . quoniam adest messis.*

30. *Et dicebat : Cui assimilabimus regnum Dei ; aut cui parabola comparabimus illud ?*

31. *Sicut granum sinapis , quòd cùm seminatum fuerit in terra , minus est omnibus seminibus in terra.*

32. *Et cùm seminatum fuerit , ascendit , & fit majus omnibus oleribus , & facit ramos magnos , ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare.*

33. *Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum , prout poterant audire :*

29. Et lorsque le fruit est dans sa maturité ; on y met aussi-tôt la faucille , parce que le tems de la moisson est venu.

30. Il dit encore : A quoi comparerons-nous le Royaume de Dieu , & par quelle parabole le représenterons-nous ?

31. Il est semblable à un grain de fenêvé ; qui étant la plus petite de toutes les semences qui sont dans la terre , lorsqu'on l'y sème ,

32. Monté , quand il est semé , jusqu'à devenir plus grand que toutes les légumes , & poussé de si grandes branches , que les oiseaux du ciel peuvent se reposer sous son ombre.

33. Il leur parloit ainsi sous diverses paraboles , selon qu'ils étoient capables de l'entendre :

## COMMENTAIRE.

*qui remplit l'épi.* A la lettre : (a) *Le bled plein* , le bled mûr , le bled dans sa perfection. La parole de Dieu ne porte pas d'abord son fruit ; elle ne le porte qu'avec patience , comme dit le Sauveur dans saint Luc. (b) Ainsi que ceux qui sement , qui arrosent , & qui plantent , ne se rebutent pas : il faut du tems à la parole de vie , pour prendre racine , & pour parvenir à sa maturité.

ÿ. 33. *PROUT POTERANT AUDIRE.* Selon qu'ils étoient capables de l'entendre. On explique ceci de deux manières : selon qu'ils pouvoient l'entendre , c'est-à-dire , (c) selon leur portée. JESUS-CHRIST se proportionnoit à la capacité de ses auditeurs , se rabaisant à leur peu d'intelligence , pour leur être utile , & prenant ses paraboles des choses communes & triviales. D'autres (d) l'expliquent dans un sens tout contraire : Il leur parloit suivant leur disposition ; il leur découvroit les vérités comme ils étoient dignes de les écouter. Leur orgueil , leur peu de docilité , ne méritoient pas d'être mieux traitées , ni de recevoir une plus grande intelligence. Mais pour ses Disciples , il leur parloit sans énigmes , sans enveloppe , sans paraboles. A l'égard des Juifs , on vit l'accomplissement de cette parole d'Isaïe : (e) Ils verront sans voir , & ils enten-

(a) Πληρὸν ἔπρον.

(b) Luc. VII. 15.

(c) Chrysoſt. in Matth. homil. 45. Theophyl. hic. Brug. Piscat.

(d) Clem. Alex. lib. 1. Strom. Ambrôs. in Psal.

311. Ieronymiaſter , & B. da , hic. Mald. Grot.

(e) Isaï. VI. 9. Vide Matth. XII. 11. 13. & Marc. IV. 12.

34. *Sine parabola autem non loquebatur eis : seorsum autem Discipulis suis differebat omnia.*

35. *Et ait illis in illa die, cum sero esset factum : Transeamus contrâ.*

36. *Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navis : & alia naves erant cum illo.*

37. *Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, ita ut impleteretur navis.*

38. *Et erat ipse in puppi super cervical dormiens : & excitant eum, & dicunt illi : Magister non ad te pertinet, quia perimus ?*

39. *Et exurgens comminatus est vento, & dixit illi : Tace, obmutesce. Et cessavit ventus : & facta est tranquillitas magna.*

40. *Et ait illis : Quid timidi estis ? Necdum habetis fidem ? Et timuerunt timore magno, & dicebant ad alterutrum : Quis, putas, est iste, quia & ventus & mare obediunt ei ?*

34. Et il ne leur parloit point sans parabole : mais étant en particulier il expliquoit tout à ses Disciples.

35. Ce même jour sur le soir, il leur dit : Passons de l'autre côté de l'eau.

36. Et après qu'ils eurent renvoyé le peuple, ils l'emmenèrent avec eux dans la barque où il étoit, & il y avoit encore d'autres barques qui le suivirent.

37. Alors un grand tourbillon de vent s'éleva, & les vagues entroient avec tant de violence dans la barque, qu'elle s'emplissoit déjà d'eau.

38. Jésus cependant étoit sur la poupe, où il dormoit sur un oreiller ; & ils le réveillèrent, en lui disant : Maître, ne vous merrez-vous point en peine de ce que nous périssions ?

39. S'étant éveillé, il parla au vent avec menaces, & dit à la mer : Tais-toi, calme-toi. Et le vent cessa, & il se fit un grand calme.

40. Alors il leur dit : Pourquoi êtes-vous ainsi timides ? Comment n'avez-vous point encore de foi ? Ils furent saisis d'une extrême crainte ; & ils se disoient l'un à l'autre : Quel est donc celui-ci, à qui les vents, & la mer obéissent ?

## COMMENTAIRE.

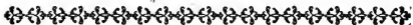
dront sans comprendre ; mais pour les Apôtres le Fils de Dieu n'a point de secret pour eux ; il les traite en amis. C'est la vraie explication de cet endroit.

ÿ. 34. SINE PARABOLA AUTEM NON LOQUEBATUR EIS. *Il ne leur parloit point sans paraboles.* Il leur parloit rarement sans paraboles. Dans cette occasion il ne leur parla pas autrement. Quand il s'agissoit des mystères de son Royaume, & de l'établissement de son Eglise, il ne les leur découvroit pas manifestement : (a) mais pour les vérités de morale, & de pratique, il les leur annonçoit avec une très-grande clarté, comme il parut dans le sermon qu'il leur fit sur la montagne.

ÿ. 35. AIT ILLIS IN ILLA DIE. *Le même jour sur le soir il leur dit : Passons de l'autre côté.* Il avoit parlé le matin aux troupes, premiè-

(a) Vide Mald. & Gret.

rement dans la maison de saint Pierre, & ensuite sur la mer de Génézareth, étant assis dans une barque. De là il étoit revenu au logis pour prendre son repas; & c'est-là où il expliqua tout à ses Disciples. Sur le soir se trouvant encore accablé de la foule, qui l'assiégeoit, (a) il dit à ses Disciples de lui préparer une barque pour passer au-delà du lac: ils allèrent de Capharnaüm débarquer dans le pays des Geraséniens, comme on le verra au Chapitre suivant. On peut voir sur le reste du Chapitre, ce qui a été dit sur saint Matth. VIII. 18.-27.



## CHAPITRE V.

**JESUS arrive dans le pays des Geraséniens, & délivre un possédé. Il permet aux démons d'entrer dans des porceaux. Il ne permet pas au démoniaque guéri, de le suivre. Hémorroïsse guérie. Fille de Jair ressuscitée.**

ψ. 1. **ET** venerunt transfretum maris, in regionem Gerasenorum.

2. Et exiit ei de navi, statim occurrit de monumentis homo in spiritu immundo,

ψ. 1. **A**yant passé la mer, ils vinrent au pays des Geraséniens.

2. Et Jesus ne fut pas plutôt descendu de la barque, qu'il se présenta à lui un homme possédé de l'esprit impur, sortant des sépulchres,

### COMMENTAIRE.

ψ. 1. **I**N REGIONEM GERASENORUM. Ils vinrent au pays des Geraséniens, à l'orient de la mer de Galilée. Le Grec imprimé porte: (b) Dans le pays des Gadaréniens. Mais un grand nombre de bons Manuscrits, l'Arménien, le Cophte, l'Arabe, l'Éthiopien, lisent, des Geraséniens. S. Epiphane soutient que c'est la vraie leçon de saint Marc. Victor d'Antioche, Théophylacte, & l'Auteur des Scolies mêlées aux notes d'Euthymius, assurent que c'est ainsi que lisent les meilleurs Exemplaires, & les plus corrects. On peut voir ce que nous avons dit sur ce pays des Geraséniens, dans le Commentaire sur saint Matthieu, VIII. 28.

ψ. 2. HOMO IN SPIRITU IMMUNDO. Un homme possédé de l'esprit

(a) Matth. VIII. 18. ἴδωμι δι' ἑσπέρης πορεύεσθαι | (b) ἐν τῷ χωρίῳ τῆς Γαδαρηνῶν.  
ἐκ τῆς πίστεως ἀπὸ ἀπὸ.

3. *Qui domicilium habebat in monumentis, & neque catenis jam quisquam poterat eum ligare :*

4. *Quoniam sæpè compedibus, & catenis vinctus, dirupisset catenas, & compedes comminuisse, & nemo poterat eum domare.*

5. *Et semper die ac nocte in monumentis, & in montibus erat, clamans, & concidens se lapidibus.*

3. Où il faisoit sa demeure ordinaire; & personne ne le pouvoit plus lier, même avec des chaînes :

4. Car ayant souvent été lié de chaînes, & ayant eu les fers aux pieds, il avoit rompu les chaînes, & brisé les fers; & nul homme ne le pouvoit domter.

5. Il demouroit jour & nuit sur les montagnes, & dans les sépulchres, criant & se meurtrissant lui-même contre les rochers.

## COMMENTAIRE.

*impur.* Saint Luc ne parle non plus que d'un homme; mais saint Matthieu (a) en met deux. Les autres Evangélistes ne parlent que de celui qui étoit le plus connu, & qui parut le plus dans cette affaire. Mais d'où vient que dans les Livres du nouveau Testament, les démons sont ordinairement appelez, *esprits impurs*? Zacharie (b) se sert de la même expression, pour marquer le mauvais esprit, qui animoit les faux-prophètes: *Pseudoprophetas & spiritum immundum auferam de terra.* Ces esprits en eux-mêmes, & en tant que créatures de Dieu, ne sont point impurs. Toute créature de Dieu est bonne en elle-même; les démons ne peuvent être impurs qu'en trois sens, ou parce qu'ils se sont souillez par le crime, par l'orgueil, & par l'ambition; ou parce qu'ils portent les hommes aux actions impures, contraires à la pudeur, & à l'honnêteté: Ou enfin, parce que ceux qui en sont possédez, se souillent sans scrupule en touchant & en mangeant des choses impures, & défenduës par la Loi. Ceux que nous voyons ici demouroient dans des tombeaux, & demandent d'entrer dans des pourceaux, qui sont des choses que les Juifs évitoient avec un grand soin. Voilà apparemment ce qui faisoit donner aux mauvais esprits le nom d'impurs. Je pense que les possédez étoient aussi pour l'ordinaire regardez à peu près comme les payens: on évitoit leur compagnie, comme on évitoit celle des lépreux. Il y faut toutefois mettre quelque exception, puisqu'on a vû dans le premier Chapitre de saint Marc, (c) un possédé qui étoit dans la Synagogue, où l'on n'auroit pas souffert un payen, ni un homme souillé. Mais il y avoit des possédez de plusieurs sortes. Ligfoot croit que les possédez dont il est parlé ici, étoient Gentils. Les villes de Gadare, & de Gêrasa étoient possédées par les payens.

ÿ. 3. *IN MONUMENTIS.* Dans des sépulchres. C'étoient des cavernes creusées dans le roc, à la manière du pays. Des hommes vivans pou-

(a) *Math. VIII. 28.*

(b) *Zachar. XIII. 2.*

1. (c) *Marc. I. 33.*

6. *Videns autem Jesum à longè, currit, & adoravit eum :*

7. *Et clamans voce magna dixit : Quid mihi, & tibi, Jesu Fili Dei altissimi ? adjuro te per Deum, ne me torqueas.*

8. *Dicebat enim, illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.*

9. *Et interrogabat eum : Quod tibi nomen est ? Et dicit ei : Legio mihi nomen est, quia multi sumus.*

6. Lors donc qu'il eut vû JESUS de loins il courut à lui, & l'adora ;

7. Et jettant un grand cri, il lui dit : Qu'y a-t'il entre vous & moi, JESUS Fils du Dieu très-haut ? Je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me point tourmenter ;

8. Car JESUS lui disoit : Esprit impur, fors de cet homme.

9. Et il lui demanda : Comment t'appelles-tu ? A quoi il répondit : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes plusieurs :

### COMMENTAIRE.

voient fort bien y demeurer, n'eut été l'horreur qu'on avoit des tombeaux, & la tristesse d'une telle demeure.

ÿ. 7. JESU FILI DEI ALTISSIMI, ADJURO TE PER DEUM, NE ME TORQUEAS. *Jesús Fils du Dieu très-haut ; je vous conjure par le nom de Dieu, de ne me pas tourmenter.* Le démon qui parle ici au nom de toute la légion, qui possédoit cet homme, ou connoissoit JESUS-CHRIST, ou se doutoit qui il étoit. (a) Il le conjure de ne le pas tourmenter ; c'est-à-dire, de ne le pas chasser du corps de cet homme, de ne pas le reléguer dans l'abyme. (b) Saint Matthieu lui fait dire : *Vous êtes venu avant le tems nous tourmenter.* Saint Marc, & saint Luc témoignent que JESUS-CHRIST lui commandoit de sortir de cet homme ; c'est ce qui l'oblige à lui faire cette prière.

ÿ. 9. LEGIO MIHI NOMEN EST. *Je m'appelle Légion.* La légion étoit de six mille hommes. Il est mal aisé qu'il y ait eu six mille démons dans un seul homme : mais il dit le nom de légion, pour marquer un fort grand nombre. Comment tous ces mauvais esprits pouvoient-ils ensemble s'accorder dans la possession de ce malheureux ? Il est croyable que celui qui parle ici à JESUS-CHRIST dominoit & commandoit à tous les autres, lesquels avoient chacun leur département dans les diverses opérations qu'ils faisoient faire à ce démoniaque. Quant au nom des démons, & des Anges, on ne peut leur en donner, que par rapport aux différentes actions que nous leur voyons faire, ou aux propriétés que nous leur connoissons. On appelle un Ange Raphaël, ou le medecin de Dieu, parce qu'il a guéri Tobie, & Sara. On appelle un démon, le maître, ou le Seigneur Monche, Béelesebub, apparemment parce qu'on l'adoroit sous la forme de cette insecte. Mais pour le reste, nous connoissons trop peu

(a) Voyez ci-devant Chap. I. ÿ. 24.

(b) Ita Hamm. hic, & Interp. plerique ad Math. VIII. 29. Luc. hic. VIII. 32. Rogabant illum ne imperaret illis, ut in abyssum irent.

10. *Et deprecabatur eum multum, ne se expelleret extra regionem.*

11. *Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus, pascens.*

12. *Et deprecabatur eum spiritus, dicentes: Mitte nos in porcos ut in eos introiamus.*

13. *Et concessit eis statim Jesus. Et excentes spiritus immundi, introierunt in porcos: & magno impetu grex precipitatus est in mare ad duo milia, & suffocati sunt in mari.*

14. *Qui autem pascabant eos, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum:*

15. *Et veniunt ad Jesum: & vident illum, qui à damonio vexabatur, sedentem, vestitum, & sana memis, & timuerunt.*

16. *Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei qui damonium habuerat, & de porcis.*

10. Et il le prioit avec instance, qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.

11. Or il y avoit là un grand troupeau de pourceaux, qui passoient le long des montagnes;

12. Et ces démons le supplioient, en lui disant: Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y entrons.

13. JESUS le leur permit aussi-tôt; & ces esprits impurs sortant du possédé, entrèrent dans les pourceaux; & tout le troupeau, qui étoit environ de deux mille, courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, où ils furent tous noyez.

14. Ceux qui passoient les pourceaux s'enfuirent, & en allèrent porter les nouvelles dans la ville, & dans les champs: ce qui fit que plusieurs sortirent pour voir ce qui étoit arrivé.

15. Et étant venus à JESUS, ils virent celui qui avoit été tourmenté par le démon, assis, habillé, & en son bon sens; ce qui les remplit de crainte.

16. Et ceux qui avoient été présens leur ayant rapporté tout ce qui étoit arrivé au possédé, & aux pourceaux,

## COMMENTAIRE.

& les Anges, & les démons, pour pouvoir les nommer, & les qualifier par la qualité qui leur est propre, & qui fait leur véritable différence. Il n'y a que Dieu qui connoisse parfaitement ses Anges.

ÿ. 10. NE SE EXPELLERET EXTRA REGIONEM. *Qu'il ne les chassât point hors de ce pays-là.* D'où vient cet attachement du démon au pays des Géraséniens? Grotius croit que c'est à cause que ce pays étoit plein de Juifs, peu attachez à leurs Loix, comme vivant au milieu des payens. Ligfoot veut que tout ce pays ait été peuplé de Gentils, & que ce possédé lui-même ne fut pas Juif. Mais ces raisons ne sont nullement fortes. Il n'y avoit pas plus de possédez dans les pays infidèles, que chez les Juifs; ces démons ne manquoient pas de provinces payennes, où ils pouvoient se retirer. Ils craignoient d'être renfermez dans l'abyssme, ou d'être relégués comme le démon Asmodée, (4) dans des lieux incultes, & inhabitez, où ils ne pourroient plus exercer leur malice contre personne. Voyez notre Dissertation sur les bons, & les mauvais Anges.

(4) Tob. viii. 3.

17. *Et rogare cœperunt eum ut discederet de finibus eorum.*

18. *Cumque ascenderet navim, cepit illum deprecari, qui à demonio vexatus fuerat, ut esset cum illo :*

19. *Et non admisit eum, sed ait illi : Vade in domum tuam ad tuos, & annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, & miseris sit tui.*

20. *Et abiit, & cepit predicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, & omnes mirabantur.*

21. *Et cum transcendisset Jesus in navi rursùm trans fretum, convenit turba multa ad eum, & erat circa mare.*

22. *Et venit quidam de archisynagogis nomine Jairus : & videns eum, prostravit ad pedes ejus,*

17. Ils commencèrent à le prier de sortir de leur pays.

18. Comme il rentra dans la barque, celui qui avoit été tourmenté par le démon, le supplia qu'il lui permît d'aller avec lui :

19. Mais JESUS le lui refusa, & lui dit : Allez-vous-en chez vous trouver vos proches, & leur annoncez les grandes grâces que vous avez reçues du Seigneur, & la miséricorde qu'il vous a faite.

20. Cet homme s'en étant allé, commença à publier dans la Décapole les grandes grâces qu'il avoit reçues de JESUS ; & tout le monde étoit ravi en admiration.

21. JESUS étant repassé dans la barque à l'autre bord, lorsqu'il étoit auprès de la mer, une grande foule de peuple s'amassa autour de lui ;

22. Et un des chefs de la synagogue, nommé Jaire, le vint trouver, & le voyant, il se jeta à ses pieds ;

#### COMMENTAIRE.

ÿ. 17. *UT DISCEDERET A FINIBUS EORUM.* Ils le prièrent de sortir de leur pays, craignant que sa présence ne leur causât de plus grands dommages. Ils comptoient pour rien la guérison de leurs corps, & de leurs âmes, en comparaison de la perte de leurs animaux.

ÿ. 20. *COEPIT PRÆDICARE IN DECAPOLI.* Il commença à publier dans la Décapole les grandes grâces qu'il avoit reçues de Jesus. JESUS-CHRIST qui avoit accoutumé de défendre aux autres malades qu'il guériffoit, de publier leur guérison, ordonne ici à ce démoniaque guéri, de la publier par tout : apparemment parce qu'il s'en alloit, & quittoit ce canton ; au lieu qu'il demouroit d'ordinaire dans les autres lieux où il faisoit des miracles. *La Décapole*, est un canton à l'orient de la mer de Tibériade, ainsi nommé à cause de dix villes principales qui la composent. Voyez nôtre Commentaire sur *Matth. iv. 25.*

ÿ. 21. *CUM TRANSCENDISSET TRANS FRETUM.* Etant repassé à l'autre bord, de la mer de Génézareth, & étant venu à Capharnaüm, d'où il étoit sorti le soir du jour précédent. *Marc. iv. 35.*

ÿ. 22. *UNUS DE ARCHISYNAGOGIS NOMINE JAÏRUS.* Un des chefs de la synagogue, nommé Jaire. Cette histoire n'est pas dans saint Matthieu, mais seulement dans saint Marc, & dans saint Luc. (a) Ce Chef

(a) *LUC. VIII. 40. & sequ.*



23. *Et deprecabatur eum multum, dicens : Quoniam filia mea in extremis est : Veni, impone manum super eam, ut salva sit, & vivat.*

24. *Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, & comprimebam eum.*

25. *Et mulier, qua erat in profluvio sanguinis annis duodecim.*

26. *Et fuerat multa perpeffa à compluribus medicis : & erogaverat omnia sua, nec quidquam profecerat, sed magis deterius habebat :*

27. *Cum audisset de Jesu, venit in turba retrò, & tetigit vestimentum ejus :*

28. *Dicebat enim : Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.*

29. *Et confestim siccatum est fons sanguinis ejus : & sensit corpore quia sanata esset à plaga.*

23. Et il le supplioit avec grande instance, en lui disant : J'ai une fille qui est à l'extrémité : Venez lui imposer les mains, pour la guérir, & lui sauver la vie.

24. JESUS s'en alla avec lui ; & il étoit suivi d'une grande foule de peuple, qui le pressoit.

25. Alors une femme malade d'une perte de sang depuis douze ans,

26. Qui avoit beaucoup souffert entre les mains de plusieurs médecins, & qui ayant dépensé tout son bien, n'en avoit reçu aucun soulagement ; mais s'en étoit toujours trouvée plus mal.

27. Ayant oïi parler de JESUS, vint dans la foule par derrière, & toucha son vêtement ;

28. Car elle disoit : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie.

29. Au même instant la source du sang qu'elle perdoit fut séchée, & elle sentit dans son corps qu'elle étoit guérie de cette maladie.

## COMMENTAIRE.

de la Synagogue étoit un de ceux qui présidoient aux assemblées de Religion, dans la Synagogue de Capharnaüm. Ceux qui ont étudié ces matières à fond, (a) remarquent qu'ordinairement il y avoit plusieurs notables, qui présidoient dans la Synagogue : mais leur nombre n'étoit pas fixé ; cela dépendoit de la grandeur de la ville, & du nombre des Juifs, qui se rencontroient dans le lieu de prières. Voyez ce que nous avons dit des Synagogues sur saint Matthieu, IV. 23. Hammond prend ici le *Chef de la Synagogue*, pour le Président du conseil des vingt-trois Juges, qui étoient dans chaque ville. Il remarque que dans les Constitutions des Empereurs Romains (b) on leur donne quelquefois le nom d'*Archisynagogues* ; mais il est visible qu'ici il s'agit d'un Chef de la Synagogue, ou de la maison de prières.

¶ 25. MULIER QUÆ ERAT IN PROFLUVIO SANGUINIS. Une femme malade d'une perte de sang. Voyez ce qui a été dit sur saint Matthieu, IX. 20.

(a) Voyez Viringius, *De Synagoga* ; & Bafnage liv. 7. de la Continuation de l'Hist. des Juifs.

(b) Vide *Imperatorum Constitutiones*, & *Vitam Alex. Severi*.

30. Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem, qua exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat : Quis tetigit vestimenta mea ?

31. Et dicebant ei Discipuli sui : Vides turbam comprimentem te, & dicis : Quis me tetigit ?

32. Et circumspiciebat videre eam, qua hoc fecerat.

33. Mulier verò timens & tremens, sciens quod factum esset in se, venit & proclamat ante eam, & dixit ei omnem veritatem.

34. Ille autem dixit ei : Filia, fides tua te salvam fecit : vade in pace, & esto sana à plaga tua.

35. Adhuc eo loquente, veniunt ab archisynagogo, dicentes : Quia filia tua mortua est : quid ultra vexas Magistrum ?

30. Aussi-tôt Jesus connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui, se retourna au milieu de la foule, & dit : Qui est-ce qui a touché mes vêtements ?

31. Ses Disciples lui dirent : Vous voyez que la foule vous presse de tous côtés, & vous demandez qui vous a touché ?

32. Et il regardoit tout autour de lui, pour voir celle qui l'avoit touché.

33. Mais cette femme, qui savoit ce qui s'étoit passé en elle, étant saisie de crainte, & de frayeur, vint se jeter à ses pieds, & lui déclara toute la vérité.

34. Et JÉSUS lui dit : Ma fille, votre foi vous a sauvée ; allez-en paix, & soyez guérie de votre maladie.

35. Lorsqu'il parloit encore, il vint des gens du Chef de synagogue, qui lui dirent : Votre fille est morte, pourquoi voulez-vous donner au Maître la peine d'aller plus loin ?

## COMMENTAIRE.

ÿ. 29. SICCATUS EST FONS SANGUINIS EIUS. *La source du sang qu'elle perdoit fut séchée.* Elle se sentit guérie. L'expression littérale de l'Évangéliste en cet endroit, comparée à quelqu'autres de l'Écriture, (a) insinuë que c'étoit un flux immodéré & continuel du sang menstruel.

ÿ. 30. IN SEMETIPSO COGNOSCENS VIRTUTEM. *Connoissant en soi-même la vertu qui étoit sortie de lui.* C'est une vérité certaine que la sacrée Humanité de JÉSUS-CHRIST étoit une source de bénédictions, & de santé. Mais il paroît que les Juifs concevoient cette vertu, comme quelque chose qui sortoit de lui par écoulement. Saint Luc favorise cette pensée, lorsqu'il dit, (b) *qu'il sortoit de lui une vertu, qui guérissoit tous les malades.* Mais il ne faut pas prendre dans la rigueur ces expressions populaires, qui quoique fort significatives, ne peuvent pas s'entendre à la lettre. La vertu miraculeuse de JÉSUS-CHRIST sort de lui à nôtre égard, lorsqu'elle se manifeste par les œuvres. (c)

ÿ. 35. FILIA TUA MORTUA EST; QUID ULTRA VEXAS MAGISTRUM? *Votre fille est morte; pourquoi voulez-vous donner au Maître*

(a) Levit. xii. 7. Mundabitur à profluvio sanguinis sui. Et xx. 18. Qui coieris cum muliere in fluxu menstruo, ipsaque aperuerit fontem.

sanguinis sui.

(b) Luc. vi. 19.

(c) Brug. Græc. Le Clerc. alii.

36. *Jesus autem audito verbo, quod dicebatur, ait archisynagogo: Noli timere, tantummodo crede.*

37. *Es non admisit quemquam se sequi, nisi Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem Jacobi.*

38. *Et venit in domum archisynagogi, & videt tumultum, & flentes, & ejulantes multum.*

39. *Et ingressus ait illis: Quid turbamini, & ploratis? puella non est mortua, sed dormit.*

40. *Et irridebant eum. Ipse vero, eiec-  
tis omnibus, assumit patrem & matrem  
puella, & qui secum erant, & ingreditur  
ubi puella erat jacens.*

36. Mais JÉSUS ayant entendu cette parole, dir au Chef de synagogue: Ne craignez point, croyez seulement.

37. Et il ne permit à personne de le suivre, sinon à Pierre, à Jacques, & à Jean frere de Jacques.

38. Etant arrivé dans la maison de ce Chef de synagogue il vit une troupe confusé de personnes qui pleuroient, & qui jetoient de grands cris;

39. Aufquels il dir en entrant: Pourquoi faites-vous tant de bruit, & pourquoi pleurez-vous? Cette fille n'est pas morte, elle n'est qu'endormie.

40. Et ils se moquoient de lui. Alors ayant fait sortir tout le monde, il prit le pere & la mere de l'enfant, & ceux qu'il avoit menés avec lui, & il entra au lieu où la fille étoit couchée.

## COMMENTAIRE.

*La peine d'aller plus loin?* Ces gens ne croyoient pas que JÉSUS-CHRIST eût le pouvoir de ressusciter les morts, comme il avoit celui de guérir les malades. Mais le Fils de Dieu rassure cet homme, & lui dit, que s'il a la foy, rien ne lui sera impossible; *Tantummodo crede*. Que ce qu'on vient de vous dire n'ébranle pas vôtre confiance.

ψ. 38. *VIDET TUMULTUM, ET FLENTES.* Il vit une troupe confuse de personnes, qui pleuroient. S. Matthieu (a) dit qu'il y avoit déjà des pleureurs à gage, & une troupe de gens dans le trouble, comme il arrive dans ces occasions. Le terme Grec que la Vulgate a rendu par, (b) *Ejulantes*, signifie proprement un cri de joye, ou un cri que jectent les soldats pour s'animer au combat. Mais les Hellenistes n'étoient point si exacts dans leurs expressions: on trouve *alalazeia*, pour un cri de douleur, dans plus d'un endroit de l'Écriture. (c)

ψ. 39. *NON EST MORTUA, SED DORMIT.* Cette fille n'est point morte, elle n'est qu'endormie. Il insinuoit par-là qu'il la ressusciteroit aussi facilement, qu'on éveille un homme qui est endormi. La mort est souvent appellée un sommeil. JÉSUS-CHRIST en parlant de la mort du Lazare dit: (d) *Lazare nôtre ami est endormi*. Il s'exprime peut-être de cette for-

(a) Matth. ix. 21.

(b) Ἀλαλαζοῦντες ποιοῦντες. Quidam ἀλαλαζοῦντες scriptum putant ab Evangelistis, sed omnes Codd. consentiunt in ἀλαλαζοῦντες.

(c) Vide Isai. xv. 4. Mich. iv. 9. Luth. de Dien, hic.

(d) Joan. xi. 11.

41. *Et tenens manum puella, ait illi : Talitha cumi, quod est interpretatum : Puella (tibi dico) surge.*

42. *Et confestim surrexit puella & ambulabat : erat autem annorum duodecim : & obstupuerunt in ipso magno.*

43. *Et praecepit illis vehementer ut nemo id sciret : & dixit dari illi manducare.*

41. Il la prit par la main, & lui dit : Talitha cumi, c'est-à-dire, *Ma fille, levez-vous, je vous le commande.*

42. Au même instant la fille se leva, & commença à marcher ; car elle avoit déjà douze ans : & ils furent merveilleusement étonnez.

43. Mais il leur commanda très-expressement de prendre garde que personne ne le sût ; & il leur dit, qu'on lui donnât à manger.

## COMMENTAIRE.

te, pour tirer de toute cette troupe un aveu important à la gloire de Dieu, qui est que cette fille étoit véritablement & indubitablement morte. Ils se moquoient de lui, sachant qu'elle n'étoit rien moins qu'endormie.

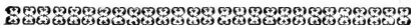
Ÿ. 41. TALITHA CUMI. *Talitha cumi, c'est-à-dire: Ma fille, levez-vous, je vous le commande.* Ces mots : *Je vous le commande*, ne sont point compris dans ceux-ci, *talitha cumi* : (a) Ceci montre que JESUS-CHRIST parloit ordinairement Syriaque, & non pas Hébreu ; car ces termes sont Syriaques.

Ÿ. 43. PRÆCEPIT ILLIS VEHEMENTER. *Il leur commanda très-expressement que personne ne le sût.* Soit afin de nous donner un exemple d'humilité, & de modestie ; soit pour ne pas aigrir les esprits des Pharisiens ses ennemis ; ou enfin de peur qu'on ne lui amenât des morts à refusciter, comme on lui amenoit des malades à guérir. Il ne cherchoit point à faire parade de sa vertu de faire des miracles. Il se contentoit d'en faire, lorsque la gloire de Dieu, & l'intérêt de la vérité le demandoient. Il craignoit aussi les effets de la pitié, & de la vengeance de ses ennemis, sur tout des Pharisiens, qui auroient pu se porter à quelque extrémité, & prévenir les tems marquez dans les decrets du Pere Céleste. JESUS ordonna en même-tems que l'on donnât à manger à cette fille, pour preuve qu'elle étoit, non-seulement vraiment resuscitée, mais aussi parfaitement guérie. (b)

(a) טליתא קומי

(b) Gros. Ligost. alii.





## CHAPITRE VI.

**JESUS** va à Nazareth. Mission des Apôtres. Avis que **JESUS-CHRIST** leur donne. Ils reçoivent le don des miracles. Hérode dit que **JESUS** est Jean-Baptiste ressuscité. Pourquoi ce Prince fit mourir saint Jean. Multiplication des cinq pains. **JESUS** marche sur les eaux ; il calme la tempête ; il guérit plusieurs malades.

¶. 1. **ET** egressus inde, abiit in patriam suam : & sequebantur eum Discipuli sui.

2. Et factò sabbato cepit in synagoga docere : & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes : Unde huic hac omnia ? & qua est sapientia, qua data est illi : & virtutes tales, qua per manus ejus efficiuntur ?

¶. 1. **JESUS** étant sorti de ce lieu, vint en son pays, où ses Disciples le suivirent.

2. Le jour du sabbat étant venu, il commença à enseigner dans la synagogue ; & plusieurs de ceux qui l'écoutoient étant extraordinairement étonnez de l'entendre ainsi parler, disoient : D'où sont venües à celui-ci toutes ces choses ? Quelle est cette sagesse qui lui a été donnée ? Et d'où vient que tant de merveilles se font par ses mains ?

## COMMENTAIRE.

¶. 1. **ABIIT IN PATRIAM SUAM.** *Jesus vint en son pays.* A Nazareth, d'où il étoit sorti environ onze mois auparavant, (a) pour fixer sa demeure à Capharnatüm.

¶. 2. **QUÆ EST SAPIENTIA, QUÆ DATA EST ILLI, ET VIRTUTES ?** *Quelle est cette sagesse, qui lui a été donnée ; & d'où vient que tant de merveilles se font par ses mains ?* Les Hébreux employent souvent le nom de sagesse, pour marquer la doctrine, la prudence, l'industrie, l'habileté. Ceux de Nazareth, parmi lesquels **JESUS** avoit vécu plus de trente ans, sans distinction, sans éclat, sans étude, sans fréquenter les maîtres, sans exercice, ne pouvoient deviner d'où lui venoit cette éloquence, cette profondeur de doctrine, cette autorité qu'il avoit à enseigner, & sur tout la vertu des miracles qui l'accompagnoit par tout. La

(a) Teynard. Harmon. hic, Brug. Mald.

3. *Nonne hic est faber, filius Maria, frater Jacobi, & Joseph, & Jude, & Simonis? Nonne & sorores ejus hic nobiscum sunt? Et scandalizabantur in illo.*

3. N'est-ce pas-là ce charpentier, ce fils de Marie, frere de Jacque, de Joseph, de Jude, & de Simon? Et les sœurs ne sont-elles pas ici parmi nous? Et ils se scandalisoient à son sujet.

COMMENTAIRE.

jalousie, & l'orgueil du cœur humain, qui ne peuvent souffrir que ceux que nous regardons comme nos égaux, s'élevent au-dessus de nous, furent les vrais motifs de leur incrédulité, & du mépris qu'ils témoignèrent de sa personne.

ÿ. 3. NONNE HIC EST FABER? *N'est-ce pas-là ce charpentier?* On a examiné sur saint Matthieu, quel étoit le métier de saint Joseph, & par conséquent celui de JESUS-CHRIST, qui a sans doute travaillé avec son pere, pour gagner sa vie, avant qu'il exerçât le ministère de la prédication. Quelques exemplaires Grecs lisent: (a) *N'est-ce pas-là le fils de ce Charpentier*, ou de l'arrifan? Car le terme de l'Original est générique, & se prend pour rouses sortes d'arrifan. Origènes (b) fourient qu'on ne lit dans aucun endroit des Evangiles, que JESUS ait été arrifan, quoi qu'on convienne que son pere l'a été. Mais le plus grand nombre des Manuscrits, & tous les Imprimez, les Peres, & les Commentateurs lisent ici unanimement, que JESUS étoit arrifan. Saint Matthieu porte: (c) *N'est-ce pas-là ce fils du Charpentier?*

FRATER JACOBI, &c. *Frere de Jacque, de Joseph, de Jude, de Simon.* Frere, c'est-à-dire, ou proche parent, ou coulin germain de Jacque surnommé le Mineur, Evêque de Jérusalem; de Joseph, ou plutôt de José, selon le Grec; de Jude, Auteur de l'Épître que nous avons sous son nom; de Simon; surnommé le Cananéen, ou le Zélé. On croit qu'ils étoient fils de Marie; sœur de la sainte Vierge, & épouse d'Alphée, & fille de Cléophas.

SCANDALIZABANTUR IN ILLO. *Ils se scandalisoient à son sujet.* La bassesse de l'origine de JESUS, la pauvreté de ses parens, l'obscurité de la vie qu'il avoit menée jusqu'au commencement de sa prédication, étoient pour eux des sujets de scandale; cela les empêcha de croire en JESUS-CHRIST, & arrêta les bontez que ce divin Sauveur avoit pour eux. Il fut comme une pierre d'achoppement contre laquelle ils se heurtèrent. (d)

(a) Οὐκ ἔστιν ἱεὺς ἢ τῷ τέλει. Ita Codd. aliqui veteres Teste Erasmus, Coll. 8. Paris. 6. Arab. Ætiop. &c.

(b) Origen. lib. 6, contra Cels. Οὐδανὺ ἔστιν

ἢ τὸν ἀναγίνωσκον. Ἐν αὐτῷ τῷ εὐαγγέλιῳ τῶν ἀποστόλων ἢ τῶν ἀναγίνωσκον.

(c) Matth. XIII. 55.

(d) Matth. XXI. 42. 44. Luc. XX. 18.

4. *Et dicebat illis Jesus : Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua, & in domo sua, & in cognatione sua.*

5. *Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos imposuisset manibus curavit :*

6. *Et mirabatur propter incredulitatem eorum & circumibat castella in circuitu docens.*

4. Mais JESUS leur dit : Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays, dans sa maison, & parmi ses parens.

5. Et il ne pût faire en ce lieu-là aucun miracle, sinon qu'il y guérit un petit nombre de malades, en leur imposant les mains :

6. De sorte qu'il admiroit leur incrédu- lité ; il alloit cependant enseigner de tous côtez dans les villages d'alentour.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 4. NON EST PROPHETA SINE HONORE, &c. *Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays.* C'est un proverbe dont JESUS-CHRIST fait l'application à lui-même. On estime toujours plus ce qui est absent, que ce qu'on ne connoit que par la réputation ; ce qu'on n'a pas, que ce qu'on a. Quelque mérite qu'ait un homme, dès qu'on s'accoutume à le voir souvent, & familièrement, on l'estime moins. Notre Sauveur qui avoit dans lui-même un fond infini de mérite, & qui n'avoit pas l'ombre du moindre défaut, n'a pas laissé d'éprouver cet effet de la bizarrerie de l'esprit de l'homme.

ÿ. 5. NON POTERAT IBI VIRTUTEM ULLAM FACERE. *Il ne put faire en ce lieu-là aucun miracle.* Il ne put pas, parce qu'il ne voulut pas & il ne voulut pas, parce que l'ingratitude, & l'infidélité de ses concitoyens, mirent obstacle à sa bonté. Il ne pût se résoudre à faire des grâces à des ingrats, ni à faire éclatter sa vertu miraculeuse devant des gens, qui n'avoient que du mépris pour sa personne. (a) On dit tous les jours : Je ne le saurois voir ; je ne saurois lui pardonner. Ce qui ne s'entend pas d'une impuissance absolue, mais d'une répugnance, qui est toute de la part de la volonté.

ÿ. 6. MIRABATUR PROPTER INCREDULITATEM EORUM. *Il admiroit leur incréduité.* L'admiration dans les hommes, vient d'ignorance. JESUS-CHRIST en ce sens n'a jamais rien admiré ; mais il a quelquefois agi au dehors, comme une personne qui seroit dans l'admiration. Il a voulu faire remarquer aux autres l'étrange aveuglement, la surprenante incréduité de ses compatriotes.

ÿ. 7. VOCAVIT DUODECIM, ET COEPIT EOS MITTERE BINOS. *Ayant appelé les douze, il commença à les envoyer deux à deux.* Saint Matthieu (b) ne nous apprend pas cette circonstance des Apôtres en-

(a) Vide Maldon. Brug. Grot. Vatab. Menoc. | (b) Matth. ix. 36. 37. 38. x. 1. 2.  
 Gammon, alios passim.

7. *Et vocavit duodecim : & cepit eos mittere binos , & dabit illis potestatem spirituum immundorum .*

8. *Et praecepit eis ne quid tollerent in via , nisi virgam tantum ; non peram , non panem , neque in zona es ;*

9. *Sed calcetis sandalis , & ne indueremur duabus tunicis .*

10. *Et dicebat eis : Quoscumque introieritis in domum , illic manete donec exeat inde :*

11. *Et quicumque non receperint vos , nec audierint vos , exeuerte inde excutite pulverem de pedibus vestris in testimonium illis .*

7. Or JESUS ayant appelé les douze , il commença à les envoyer deux à deux ; & il leur donna puissance sur les esprits impurs.

8. Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement , & de ne rien préparer pour le chemin , ni sac , ni pain , ni argent dans leur bourse ;

9. Mais de ne prendre que leurs souliers ; & de ne se pourvoir point de deux habits.

10. Et il leur dit : En quelque maison que vous entriez , demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de ce lieu-là :

11. Et lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront ni vous recevoir , ni vous écouter ; secouiez , en vous retirant , la poussière de vos pieds , afin que ce soit un témoignage contre eux.

### COMMENTAIRE.

voyez *deux à deux* : Mais il nous dit que le Sauveur , touché de compassion de voir les peuples délaissés & sans instructions , comme des brebis sans pasteur , & ne pouvant lui-même aller par tout ; il députa ses Apôtres dans tous les lieux d'alentour , pour lui préparer les voyes , & disposer les esprits à le recevoir.

ÿ. 8. *NE QUID TOLLERENT IN VIA , NISI VIRGAM TANTUM .* Il leur commanda de s'en aller avec leur bâton seulement. Saint Matthieu ( *a* ) ne leur donne pas même un bâton. Quelques-uns croient qu'il leur défend d'en avoir plus d'un , comme il ne veut pas qu'ils aient plus d'un habit , & plus d'une paire de souliers , ou de sandales : mais il y a plus d'apparence qu'il ne veut dire autre chose , sinon : Allez , sans vous mettre en peine de prendre des provisions pour le voyage. Partez dans ce moment , en l'équipage où vous êtes ; que celui qui porte un bâton , le garde ; & que celui qui n'en a point , ne se mette pas en peine pour en avoir. Allez promptement , Dieu aura soin de tout ce qui vous sera nécessaire. En ce sens , s'en aller à pied , sans armes , ni bâtons ; & marcher comme on se trouve , n'ayant que son bâton à la main , signifie dans le fond la même chose ; & on ne peut pas dire qu'il y ait contradiction entre les Evangélistes. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matth. 1x. 10. Les Persans encore aujourd'hui ne vont pas faire une visite , si ce sont des personnes de qualité , qu'ils ne fassent porter un habit , & un bonnet avec eux ; & s'ils se vont promener à la campagne , on porte de

( *a* ) Matth. 1x. 10. *Nulli iherem*,



11. *Et exstuntes predicabant ut paenitentiam agerent :*

13. *Et demonia multa eiciebant, & ungebant oleo multos egros & sanabant.*

14. *Et audivit Rex Herodes, manifestum enim factum est nomen ejus, & dicebat : Quia Joannes Baptistæ resurrexit à mortuis : & propterea virtutes operantur in illis.*

12. Etant donc partis, ils prêchoient aux peuples, qu'ils fissent pénitence :

13. Ils chassoient beaucoup de démons ; ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissent.

14. Or la réputation de JÉSUS s'étant beaucoup répandue, le Roi Hérode entendit parler de lui ; ce qui lui faisoit dire : Jean-Baptiste est ressuscité après sa mort ; c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles.

## C O M M E N T A I R E.

quoi faire une légère collation. (a) Cela marque le goût, & la pratique des Orientaux fort différentes des nôtres.

¶ 11. A la fin de ce verset le Grec ajoute : *Je vous dis en vérité, que Sodome, & Gomorre seront traitées avec plus d'indulgence que cette ville, au jour du Jugement.* Ce qui est pris de saint Matthieu, (b) & qui ne se trouve pas dans plusieurs bons Exemplaires Grecs :

¶ 13. *UNGEBANT OLEO MULTOS EGROS.* Ils oignoient d'huile plusieurs malades, & les guérissent. Cette particularité ne se trouve pas dans les autres Evangélistes. On dit (c) que les Juifs avoient accoutumé de faire des onctions d'huile sur les malades, & qu'ils appelloient quelques Saints personnages pour leur imposer les mains, & pour faire des prières pour leur santé. On n'en voit toutefois pas bien distinctement la pratique dans l'ancien Testament ; mais dans le nouveau la chose est claire par cet endroit, & par celui de saint Jacque, qui dit : (d) *Quelqu'un d'entre-vous est-il malade ? qu'il fasse venir les Prêtres de l'Eglise, qui prient pour lui, & l'oindront d'huile au nom du Seigneur.*

On demande si cette onction qu'employent ici les Apôtres, étoit le Sacrement d'Onction institué par J. C. & employé par l'Eglise dans les maladies des Fidèles ? Ou si c'étoit une simple onction médicinale, pour guérir les maladies du corps ? 1°. On ne peut pas dire que ce fût un simple remède naturel, employé par les Apôtres : l'Evangile la met visiblement au rang de leurs miracles. Mais à l'imitation de leur divin Maître, ils accompagnoient leurs prières, & leurs impositions des mains de quelque action figurative, dans la vûe d'éviter la vaine gloire, ou pour élever l'esprit des peuples à quelque autre chose. 2°. Il est mal aisé de soutenir que ce soit le Sacrement d'Onction, (e) puisque l'onction qu'em-

(a) Chardin, Voyage de Perse, l. 2. p. 55.

(b) Math. ix. 15.

(c) Gret. Ligfont, La Clere.

(d) Jacobi. v. 14.

(e) Luc de Bruges, & Maldonat le soutiennent.

15. *Alii autem dicebant: Quia Elias est. Alii verò dicebant: Quia Propheta est, quasi unus ex prophetis.*

16. *Quo audito Herodes ait: Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.*

15. Quelques-uns disoient: C'est Elzé; Mais d'autres disoient: C'est un Prophète égal à l'un des anciens Prophètes.

16. Hérode entendant ces bruits différens, disoit: Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est celui-là même qui est ressuscité après sa mort.

## COMMENTAIRE.

loyoient les Apôtres, regardoit principalement les maladies du corps; au lieu que l'onction des malades, qui se fait dans l'Eglise, a pour premier objet, les maladies de l'ame. De plus, les Apôtres n'étoient point encore Prêtres, lorsqu'ils furent envoyez pour prêcher, & pour guérir les malades. Or le Sacrement d'Onction ne se donne que par les Prêtres; *Inducat Presbyteros*, dit S. Jacques. (a) Enfin on donnoit cette onction indifféremment à toute sorte de malades qui la demandoient; au lieu que l'Onction comme Sacrement de l'Eglise, ne se donne qu'aux Fidèles baptifés. Il faut donc dire, avec le Concile de Trente, (b) & le plus grand nombre des Théologiens, & des Interprètes, (c) que l'onction qu'employent ici les Apôtres, étoit comme la figure, & le symbole de celle qui est en usage dans l'Eglise, & qui a été instituée par JESUS-CHRIST, recommandée & publiée par saint Jacques, le frere du Seigneur. *Apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem Apostolum, & Domini fratrem fidelibus commendatum, ac promulgatum.*

ψ. 15. *PROPHETA EST, QUASI UNUS EX PROPHETIS. C'est un Prophète égal à l'un des anciens Prophètes.* Quelques Exemplaires Grecs lisent: (d) *C'est un Prophète, ou comme l'un des Prophètes.* Il est lui-même Prophète, ou du moins il approche fort de leur mérite. Comme si JESUS n'avoit pas fait plus de miracles, qu'aucun des anciens Prophètes: mais le peuple préfère toujours les anciens tems aux nouveaux. D'autres lisent: (e) *C'est le Prophète* par excellence, le Messie promis par Moÿse; (f) *ou l'un des anciens Prophètes*, qui a paru de nouveau.

ψ. 16. *QUEM EGO DECOLLAVI JOANNEM, HIC RESURREXIT.* Jean à qui j'ai fait trancher la tête, est ressuscité. On ne comprend rien à ce raisonnement d'Hérode. Quand il auroit crû la résurrection des morts, & la métempsycofe; s'enfuiroit-il que JESUS fût Jean ressuscité, puis-

(a) *Jacob. v. 14.*

(b) *Concil. Trident. sess. XIV. cap. 1.*

(c) *Beſarm. Natal. Alex. hic. Menoc. Tirin. alii.*

(d) *Ὁν Προφήτην ἴσον, ἢ ὡς ἓν τῶν Προφητῶν.*

Mais la plupart des Manuscrits rejettent la particule ἢ, ou.

(e) *Heins. Ὁν ἢ Προφήτην ἴσον, ἢ c.*

(f) *Deut. XXIII. 15. 18. Vide Joan. I. 21. 25. v. 12. 14. v. 11. 40. Euthym.*

17. *Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.*

18. *Dicebat enim Joannes Herodis: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.*

19. *Herodias autem insidiabatur illi: & volebat occidere eum, nec poterat.*

20. *Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum & sanctum: & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.*

17. Car Hérode ayant épouse Hérodiade, quoi qu'elle fut femme de Philippe son frere, avoit envoyé prendre Jean, l'avoit fait lier, & mettre en prison à cause d'elle ;

18. Parce que Jean disoit à Hérode : Il ne vous est pas permis d'avoir pour femme celle de votre frere.

19. Depuis cela Hérodiade avoit toujours cherché l'occasion de le faire mourir ; mais elle n'avoit pû en venir à bout,

20. Parce qu'Hérode sachant qu'il étoit un homme juste & saint, le craignoit, & le faisoit garder, & faisoit beaucoup de choses selon les avis, & étoit bien aisé de l'entendre.

## COMMENTAIRE.

que JESUS faisoit des miracles ? Ne savons-nous pas par l'Evangile que Jean-Baptiste n'en fit jamais pendant sa vie ? (a) *Joannes quidem signum fecit nullum.* D'ailleurs, comment pouvoit-on dire que le Sauveur étoit Jean ressuscité, puisqu'il avoit paru dans le monde long-tems avant la mort de Jean-Baptiste ; & que dès avant la prison de Jean, ses Disciples baptisoient plus de monde, que Jean-Baptiste lui-même ; (b) & qu'il avoit un plus grand nombre de Disciples ; & que la réputation de ses miracles étoit passée dans la Syrie, dans la Phénicie, dans l'Idumée, & dans toutes les Provinces voisines ? Nous ne sommes pas obligés de monter de la justesse, & de la vérité dans l'idée d'Hérode. Les Evangélistes nous apprennent unanimement qu'il étoit dans ces sentimens ; c'est un fait incontestable. Voyez le Commentaire sur S. Luc, ix. 8. 9.

ÿ. 19. *INSIDIABATUR ILLI.* Hérodiade avoit toujours cherché l'occasion de le faire mourir. A la lettre : Elle lui avoit dressé des embûches. Le Grec, (c) signifie plutôt : Elle lui en vouloit ; elle avoit conçu contre lui une haine implacable, qu'elle conservoit au fond de son cœur, attendant l'occasion de la faire éclater.

ÿ. 20. *HERODES CUSTODIEBAT EUM.* Hérode le faisoit garder. Il le tenoit en prison, & empêchoit qu'il ne s'échappât, ou que ses Disciples ne l'enlevassent. Mais la plupart des Interprètes entendent le Grec en bonne part : (d) Il le gardoit, il le mettoit à couvert des embûches

(a) *Johan. x. 41.*

(b) *Jos. 11. 1.*

(c) *ἔβουλετο αὐτῷ.* Vide Hammond. & Lud. de Dieu, in hunc locum.

(d) *Ἐν ἐμπεδίῳ αὐτῷ Τυχεύειν εὐμ, & τινῶν πρᾶξι β. & ab Herodiasidis insidiis.* Ita Grot. Hamm. Brug. alii.

21. Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cenam fecit principibus, & tribunis, & primis Galilee.

22. Cùmque introisset filia ipsius Herodiadis, & saltasset, & placuisset Herodi, sicut illeque recumbentibus; Rex ait puella: Petè à, me quod vis, & dabo tibi:

23. Et iuravit illi: Quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium regni mei.

24. Qua cùm exisset, dixit matri suae: Quid petam? At illa dixit: Caput Joannis-Baptiste.

25. Cùmque introisset statim cum festinatione ad Regem, petiit dicens: Volo ut proutinus des mibi in disco caput Joannis Baptiste.

26. Et contristatus est Rex: propter iusjurandum, & propter simul discurrerem, noluit eam contristare:

27. Sed misso spiculatore praecepit afferri caput eius in disco. Et decollavit eum in carcere,

28. Et tulit caput eius in disco: & dedit illud puelle, & puella dedit matri suae.

29. Quo audito, Discipuli eius venerunt, & tulerunt corpus eius: & posuerunt illud in monumento.

21. Mais enfin il arriva un jour favorable au dessein d'Hérodiade, qui fut le jour de la naissance d'Hérode, auquel il fit un festin aux Grands de sa Cour, aux premiers Officiers de ses troupes, & aux principaux de la Galilée;

22. Car la fille d'Hérodiade y étant entrée, & ayant dansé devant le Roi, elle lui plut tellement, & à ceux qui étoient à table avec lui, qu'il lui dit: Demandez-moi ce que vous voudrez, & je vous le donnerai;

23. Et il ajouta avec serment: Oûi, je vous donnerai tout ce que vous me demanderez, quand ce seroit la moitié de mon Royaume.

24. Elle étant sortie, dit à sa mere: Que demanderai-je? Sa mere lui répondit: La tête de Jean-Baptiste.

25. Et étant rentrée aussitôt on grande hâte où étoit le Roi: Je demande, dit-elle, que vous me donniez tout présentement dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste.

26. Le Roi en fut fort fâché. Néanmoins à cause du serment qu'il avoit fait, & de ceux qui étoient à table avec lui, il ne voulut pas la refuser;

27. Ainsi il envoya un de ses gardes, avec ordre d'apporter la tête de Jean dans un bassin: & ce garde étant allé dans la prison, lui coupa la tête,

28. L'apporta dans un bassin, & la donna à la fille, & la fille la donna à sa mere.

29. Ses disciples l'ayant sçu, vinrent emporter son corps, & le mirent dans un tombeau.

## COMMENTAIRE.

d'Hérodiade. D'autres traduisent: *Hérode l'observoit, & l'ayant oûi, il étoit fort ému, (a) & il l'éconvoit doucement.*

¶ 21. CUM DIES OPPORTUNUS ACCIDISSET. *Il arriva un jour favorable au dessein d'Hérodiade.* Quelques habiles Critiques (b) croyent

(a) Πικρὰ ἰστέ. Alii, ἐμῆ. Steph. Bez. Goth.

(b) Ludov. de Dion, Hammond. Καὶ ἀποθήκευον τὸ σῶμα αὐτοῦ.

30. *Et convenientes Apostoli ad Jesum, renunciaverunt ei omnia, quæ egerant, & docuerant.*

31. *Et ait illis: Venite seorsum in desertum locum, & requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant, & vedebant multos: & nec spatium manducandi habebant.*

32. *Et ascendentes in navim, abierunt in desertum locum seorsum.*

33. *Et viderunt eos abeuntes, & cognoverunt multos: & pedestres de omnibus civitatibus concurrerunt illuc, & prevenerunt eos.*

34. *Et exiens vidit turbam multam Jesus: & misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem, & cepit illos docere multa.*

30. Or les Apôtres s'étant rassemblez près de JESUS, lui rendirent compte de tout ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient enseigné.

31. Et il leur dit: Venez-vous retirer en particulier dans quelque lieu solitaire, & vous reposez un peu; car comme il y avoit plusieurs personnes qui venoient vers lui, les uns après les autres, ils ne pouvoient pas seulement trouver le tems de manger.

32. Ils entrèrent donc dans une barque pour se retirer à l'écart dans un lieu désert:

33. Mais le peuple les ayant vû partir, & plusieurs autres en ayant eu connoissance, ils y accoururent à pied de toutes les villes voisines, & ils y arrivèrent avant eux.

34. JESUS sortant de la barque, vit une grande multitude de peuple, & il en eut compassion; parce qu'ils étoient comme des brebis qui n'ont point de pasteur; & il se mit à leur dire beaucoup de choses pour leur instruction.

## COMMENTAIRE.

que les termes de l'Original peuvent marquer, un *jour solennel*, un jour de fête. Le jour de la naissance du Roi, étoit un jour de joye; Hérodiade crut qu'elle pourroit ce jour-là, au milieu de la bonne chère, des divertissemens, & des jeux, trouver moyen de perdre Jean-Baptiste. On peut voir pour le reste de cette histoire le Commentaire sur saint Matthieu, XIV.

ÿ. 30. **CONVENIENTES APOSTOLI AD JESUM.** *Les Apôtres s'étant rassemblez près de Jesus*, au retour de leur prédication. Il y a apparence que JESUS-CHRIST leur avoit fixé un certain tems pour leur voyage, puisqu'ils revinrent tous ensemble.

ÿ. 33. **VIDERUNT EOS ABEUNTES, ET COGNOVERUNT MULTOS.** *Le peuple les ayant vû partir, & plusieurs autres en ayant eu connoissance*, les suivirent. Saint Luc (a) nous apprend qu'ils allèrent au-delà de la mer de Tibériade, dans le désert de Betzaïde. Ils partirent apparemment de Capharnaüm, ou des environs. Les peuples qui ne quittoient

(a) Luc. IX. 10. *Et tunc ibimus ultra mare galilee.* | *λάωας τῆς Γαλιλαίας.*  
*ἀπὸ τῆς Βηθσαϊδῆ.* Joan. VI. 1. *Πῆγας τῆς θάλασσης.*

35. *Et cùm jam hora multa fieret, accesserunt Discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus hic, & jam hora præturiit:*

36. *Dimitte illos, ut euntes in proximas villas & vicos, emant sibi cibos, quos manducent.*

37. *Et respondens ait illis: Date illis vos manducare. Et dixerunt ei: Euntes emamus ducentis denariis panes, & dabimus illis manducare.*

38. *Et dixit eis: Quot panes habetis? Ite, & videte. Et cùm cognovissent, dixerunt: Quinque, & duos pisces.*

39. *Et præcepit illis, ut accumbere facerent omnes secundùm contubernia super viride sanum.*

35. Mais le jour étant déjà fort avancé; ses Disciples vinrent à lui, & lui dirent: Ce lieu est désert, & il est déjà tard:

36. Renvoyez-les, afin qu'ils s'en aillent dans les villages, & les bourgs d'ici autour, acheter de quoi manger.

37. Il leur répondit: Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui répartirent: Eh bien allons donc acheter pour deux cens deniers de pain, afin de leur donner à manger?

38. JESUS leur dit: Combien avez-vous de pains? allez voir. Et y ayant regardé, ils lui dirent: Nous en avons cinq, & deux poissons.

39. Alors il leur commanda de les faire tous assôir en diverses troupes sur l'herbe verte;

## COMMENTAIRE.

point JESUS, ayant vû qu'il s'étoit embarqué avec ses Apôtres, s'en allèrent par terre (a) jusqu'à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade; & là ayant passé le Jourdain sur un pont, ou dans des barques, ils arrivèrent dans le désert de Betzaïde, où JESUS devoit aborder, avant qu'il y fut arrivé. Quelques exemplaires Grecs, (b) ont omis ces mots: *Ils les devancèrent*. Luc de Bruges croit que c'est une scolie, qui de la marge a passé dans le Texte.

ÿ. 37. DUCENTIS DENARIIS. *Pour deux cens deniers de pain.* Les deux cens deniers, si on les prend ici pour des sicles, font trois cens vingt-quatre livres trois sols quatre deniers. Mais en prenant le nom de deniers pour une monnoye Romaine, valant huit sols & un denier, ils font quatre-vingt & quelques livres de nôtre monnoye.

ÿ. 39. SUPER VIRIDE FOENUM. *Sur l'herbe verte.* On peut voir dans le Commentaire sur saint Matthieu, (c) & dans la Concorde historique, les autres circonstances de ce miracle. Saint Jean (d) remarque que ceci arriva peu avant la fête de Pâque; ce qui sert d'explication à ce qui est dit ici, que le peuple s'assit sur l'herbe; & à ce que dit le même saint Jean, qu'il y avoit beaucoup d'herbe dans cet endroit là.

ÿ. 40. DISCUBUERUNT IN PARTES. *Ils s'assirent en diverses ban-*

(a) Marc. hic. Περὶ τῆς ἐκείνου, καὶ περὶ τῆς  
301 αὐ. v.

(b) Deef in Cantabrig. Colb. 2. Land. 1.

Alit; Περὶ τῆς ἐκείνου, Colb. 48. Arab. Eph.

(c) Matt. XIV. 15. & suiv.

(d) Joan. VI. 4.

40. *Et discubuerunt in partes, per centenos & quinquagenos.*

41. *Et acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, imuens in cœlum, benedixit, & fregit panes, & dedit Discipulis suis, ut ponerent ante eos: & duos pisces divisit omnibus.*

42. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt.*

43. *Et sustulerunt reliquias, fragmentorum duodecim cophinos plenos, & de piscibus.*

44. *Erant autem qui manducaverunt quingenta millia virorum.*

45. *Et statim cœgit Discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam, dum ipse dimitteret populum.*

46. *Et cum dimisisset eos, abiit in momentum orare.*

47. *Et cum serò esset, erat navis in medio mari, & ipse solus in terra.*

40. Et ils s'assirent en diverses bandes, les unes de cent personnes, & les autres de cinquante.

41. JESUS prit donc les cinq pains, & les deux poissons, & levant les yeux au ciel, il les bénit : & ayant rompu les pains, il les donna à ses Disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple ; & il partagea à tous les deux poissons.

42. Tous en mangèrent, & furent rassasiés.

43. Et les Disciples remportèrent douze paniers pleins des morceaux qui étoient restés des pains, & des poissons ;

44. Quoique ceux qui avoient mangé de ces pains, fussent au nombre de cinq mille hommes.

45. Il pressa aussi-tôt ses Disciples de monter dans la barque, & de passer avant lui à l'autre bord vers Bethzaïde, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

46. Et après qu'il l'eut renvoyé, il s'en alla sur la montagne pour prier.

47. Le soir étant venu, la barque étoit au milieu de la mer, & JESUS étoit seul à terre ;

## COMMENTAIRE.

des. Le Grec du  $\psi$ . 29. lit à la lettre : (a) *A diverses tables.* Et au  $\psi$ . 40. *Par quarreaux, par quarreaux*, comme dans un jardin. Ils se mirent ensemble diverses bandes de vingt, ou de trente, & composoient ainsi sur l'herbe, comme divers quarreaux d'un jardin.

$\psi$ . 44. *QUINQUE MILLIA VIRORUM.* *Ils étoient au nombre de cinq mille hommes*, sans compter les femmes, ni les enfans, dit saint Matthieu. (b) Plusieurs exemplaires Grecs lisent ici comme dans saint Matthieu : (c) *Environ cinq mille hommes.*

$\psi$ . 45. *UT PRÆCEDERENT EUM TRANS FRETUM AD BETHSAIDAM.* *Il leur dit de passer à l'autre bord, vers Bethzaïde.* Cette ville étoit sur le bord oriental de la mer de Génézareth, du même côté où étoit alors JESUS. Si le Sauveur y voulut aller par mer, ce ne fut que pour se débarrasser des troupes. La tempête qui survint la nuit, jeta la barque,

(a)  $\psi$ . 29.  $\text{ἀπὸ τῶν ἐν τῷ ἁγίῳ πνεύματι. ἐκπέδον.}$   
 40.  $\text{καὶ ἀπέστησαν ἑκατὸν ἑκατῶν.}$

(b) *Matth. xiv. 21.*

(c) *ὅσῳ πλῆθος ἦσαν. Vide Mill. hic.*

48. Et videns eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis) & circa quartam vigiliam noctis venit ad eos ambulans supra mare: & volebat præterire eos.

49. At illi ut viderunt eum ambulancem supra mare, perterriti phantasma esse, & exclamaverunt.

50. Omnes enim viderunt eum, & conturbati sunt. Et statim locutus est cum eis, & dixit eis: Confidite, ego sum, nolite timere.

51. Et ascendit ad illos in navim, & cessavit ventus. Et plus magis intra se stupebant:

52. Non enim intellexerunt de panibus: erat enim cor eorum obtusatum.

53. Et cum transfretassent, venerunt in terram Genesareth, & applicaverunt.

48. Et voyant que ses Disciples avoient grande peine à ramer, parce que le vent leur étoit contraire, vers la quatrième veille de la nuit, il vint à eux marchant sur la mer, & il vouloit les devancer.

49. Mais eux le voyant marcher ainsi sur la mer, crurent que c'étoit un phantôme, & ils jettèrent un grand cri;

50. Car ils l'appetçurent tous, & en furent épouvantez. Mais aussi-tôt il leur parla, & leur dit: Rassurez-vous; c'est moi, ne craignez point.

51. Il monta ensuite avec eux dans la barque, & le vent cessa: ce qui augmenta encore beaucoup l'étonnement où ils étoient.

52. Car ils n'avoient pas fait assez d'attention sur le miracle des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé.

53. Ayant passé l'eau ils vintrent au pays de Génésareth, & y abordèrent.

## COMMENTAIRE.

où étoient les Apôtres, bien loin de là; en sorte que le lendemain matin ils se trouvèrent près du bord de Tybériade, à l'occident & au midi du lac. Voyez le Commentaire sur saint Matth. XIV. 22. & sur S. Jean, VI. 17. & l'Harmonie.

ÿ. 48. CIRCA QUARTAM VIGILIAM NOCTIS. Vers la quatrième veille de la nuit. La nuit étoit partagée en douze heures, & en quatre veilles de trois heures chacune. Ce fut donc environ trois heures avant le lever du soleil, que JESUS vint rejoindre ses Disciples.

ÿ. 52. NON ENIM INTELLERUNT DE PANIBUS. Car ils n'avoient pas fait assez d'attention au miracle des pains, parce que leur cœur étoit aveuglé. Les Disciples du Sauveur avoient vû le miracle de la multiplication des cinq pains, sans presque y faire réflexion. Ils n'en avoient pas tiré cette conséquence naturelle & nécessaire, que celui qui avoit un tel pouvoir, pouvoit bien aussi marcher sur les eaux. Saint Pierre avoit eu plus de foi qu'aucun autre, puisqu'il avoit marché sur les eaux, ainsi que le raconte saint Matthieu. (a) Mais encore sa foi chancela, lorsqu'il vit les flots qui le menaçoient. Le terme Grec (b) que l'on a traduit par,

(a) Matth. XIV. 28.

(b) ἵς τῶν ὕδατων ἵσταντο αὐτῶν. Vide

Lud. de Dieu, Bez. Syr. Arab. Tremel. Pagn. alies.

aveuglé,



54. *Cinque egressi essent de navi, cominus cognoverunt eum:*

55. *Et percurrentes universam regionem illam, ceperunt in grabatis eos, qui se male habebant, circumferre, ubi audiebant eum esse.*

56. *Et quocumque introibat, in vicis, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, & deprecabantur eum, ut vel simbriam vestimenti ejus tangere: & quotquot tangebant eum, salvi fiebant.*

54. Et ceux de ce lieu-là l'ayant aussitôt reconnu au sortir de la barque,

55. Ils coururent toute la contrée, & commencèrent à lui apporter de tous côtez les malades dans les lits, par tout où ils entendoient dire qu'il étoit.

56. Et dans quelques bourgs, villes, ou villages qu'il entrât, on mettoit le malades dans les places publiques; & on le prioit de permettre qu'ils pussent seulement toucher le bord de son vêtement; & tous ceux qui le touchoient étoient guéris.

## COMMENTAIRE.

*avenglé*, signifie proprement, *endurci*, qui a contracté un calus, insensible, stupide.

ÿ. 53. IN TERRAM GENEZARETH. *Dans le pays de Genezareth.* On croit que Genezareth, est la même que Tibériade. Si l'on prend ici la terre de Genezareth, pour le territoire de cette ville, il faudra dire que les Apôtres étant parti des campagnes, ou du désert de Bethzaïde, à l'extrémité septentrionale de la mer de Tibériade, vinrent à l'extrémité opposée, vers le midi, & firent sur cette mer environ huit lieues pendant les trois premières veilles de la nuit. Cela prouve ce qui est dit ici, que le vent leur étoit contraire, & qu'ils eurent fort à travailler à la rame pendant la nuit; n'ayant pas plus de deux ou trois lieues à faire, s'ils eussent simplement passé du désert de Bethzaïde, dans la même ville, ou même de l'autre côté du lac, d'orient en occident. On peut voir sur saint Matthieu, XIV. la manière de concilier les quatre Evangélistes, dans ce qu'ils disent de ce voyage de JESUS, & de ses Disciples.





## C H A P I T R E VII.

*Les Pharisiens reprennent les Disciples de JESUS, de ce qu'ils ne se lavent pas fréquemment les mains. Traditions & pratiques des Pharisiens sur cela. JESUS leur reproche leur hypocrisie. Femme Cananéene qui obtient la santé de sa fille. Guérison d'un homme sourd & muet.*

ψ. 1. *ET* conveniunt ad eum Phari- | ψ. 1. **L** Es Pharisiens, & quelques-uns des  
 sei, & quidam de Scribis, ve- | Scribes, qui étoient venus de Jérusalem, se trouvèrent ensemble auprès de  
 nientes ab Jerosolymis. | JESUS.

## C O M M E N T A I R E.

ψ. 1. **C**ONVENIUNT ADEUM PHARISÆI, . . . VENIENTES AB JEROSOLYMIS. *Les Pharisiens, qui étoient venus de Jérusalem, se trouvèrent près de Jesus. Etoient-ils venus exprès de Jérusalem, ou en étoient-ils simplement revenus depuis peu ? C'est ce qu'on ne peut pas dire avec certitude. Il est pourtant plus probable que c'étoit des Pharisiens de Galilée, & peut-être de Capharnaüm, qui revenoient de la fête de Pâque, où JESUS lui-même s'étoit trouvé, mais où il ne s'étoit pas manifesté, à cause des Juifs, qui cherchoient à le faire mourir. (a)*

ψ. 2. **COMMUNIBUS MANIBUS, IDEST, NON LOTIS, MANDUCARE PANES.** *Prendre leur repas avec des mains impures, c'est-à-dire, qui n'avoient pas été lavées. Les Disciples de JESUS-CHRIST observoient sans doute ce que les loix de l'honnêteté, & de la propreté demandent, lorsqu'on se met à table : mais ils ne s'en faisoient pas un devoir indispensable ; ils se lavoient les mains quand elles étoient sales, & non autrement. Les Pharisiens, & les Juifs, qui se piquoient d'exactitude, gardoient ces observances avec une ponctualité scrupuleuse, disant que ces pratiques étoient comme la haye de la Loi, & que tandis qu'on est fidèle à ces traditions, on n'avoit garde de violer les Loix plus importantes. Le Texte à la lettre porte : *Des mains communes*, au lieu, *des**

(a) Teynard, Harm. hist.

2. Et cum vidissent quosdam ex Discipulis ejus, communibus manibus, id est, non lotis, manducare panes, vituperaverunt.

3. Pharisei enim, & omnes Judæi, nisi crebro laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum :

2. Et ayant vû quelques-uns de ses Disciples prendre leur repas avec des mains impures ; c'est-à-dire, qui n'avoient pas été lavées, ils les en blâmèrent :

3. Car les Pharisiens, & tous les Juifs ne mangent point sans avoir souvent lavé leurs mains, gardant en cela la tradition des anciens :

## COMMENTAIRE.

*mains souillées.* Les Hébreux appelloient *communes*, (a) les choses qu'on employoit à des usages communs, parce qu'on présume qu'étant touchées indifféremment par toutes sortes de personnes, il est moralement impossible qu'elles ne contractent quelques souillures ; au lieu que les choses, & les personnes sacrées, & pures, étoient séparées de tout usage commun & profane.

ÿ. 3. JUDÆI, NISI CREBRO LAVERINT MANUS, NON MANDUCANT. *Les Juifs ne mangent point, sans avoir souvent lavé leurs mains.* C'est une décision commune parmi les Docteurs Juifs, (b) qu'avant de se mettre à table pour prendre son repas, il faut laver ses mains : mais non pas toutes les fois qu'il faut manger, ou goûter quelque chose, hors des repas, comme des fruits, &c. Le Grec, (c) au lieu de, *sans laver souvent leurs mains*, porte : *Sans laver tout le poignet, c'est-à-dire, depuis l'extrémité de la main, jusqu'à la jonction du bras au carpe.* (d) Théophylacte, & après lui d'autres habiles Interprètes, (e) croient qu'ils lavoient leurs bras jusqu'au coude. Ils ne se contentoient pas de laver les doigts, ou le poing, ils lavoient tout le bras, en faisant couler l'eau depuis l'extrémité de la main, jusqu'au coude. Il y a toute apparence que l'Auteur de la Vulgate lisoit autrement que ne portent nos Exemplaires Grecs d'aujourd'hui. (f) Après le repas ils lavoient leurs mains, de même qu'au paravant, disent les Rabbins. Les Turcs en faisant l'ablution, versent l'eau premièrement dans le creux de la main, & la font couler le long du bras jusqu'au coude, par où ils la font tomber. Les Persans au contraire versent l'eau sur le bras, à la jointure du coude, & la font couler sur le bras jusqu'au bout des doigts. (g)

(a) 1. Maccab. I. 47. 62. Añ. x. 14. xi. 8. Rom. xiv. 14. Hebr. x. 29. M. 11th. xv. 11.

(b) Maimon. in M. sanct. tr. 3. Chagigah, cap. 11. sect. 5. cap. 6. & lib. Jud. trañ. Berachot.

(c) Εἰς πῶς κνυρῆς ὑψωσῆς ὡς χῶρος, ἢ ἰσῆιως.

(d) Rabb. Maim. Joseph Ben Levi, & Aliphus,

apud Ham. hic. Vide & Drus. & Potoch. Miscell. 9.

(e) Theophylact. hic, Lud. de Dieu. Erasmi. Capr. Potoch. Miscell.

(f) L'Auteur de la Vulgate a lû, Πονὸν, ou πωσῆος, *fréquemment.*

(g) Chardin, Voyage de Perse, tom. 3.

4. *Et à foro nisi baptizentur, non comedunt: & alia multa sunt, que tradita sunt illis servare, laptismata calicium, & urceorum, & aramentorum, & lectorum:*

4. Et lorsqu'ils reviennent du marché, ils ne mangent point non plus sans s'être lavés. Ils ont encore beaucoup d'autres observations qu'ils ont reçûs, & qu'ils gardent: comme de laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits de table.

## COMMENTAIRE.

Quant à la tradition de laver ses mains, on croit qu'elle est fondée sur un endroit de Moÿse, (a) qui ordonne à celui qui aura été touché par un homme souillé de la gonorrhée, de se laver les mains, s'il ne veut demeurer souillé jusqu'au soir, avec obligation de laver son corps, & ses habits, avant que de rentrer dans le commerce des hommes. Les Pharisiens faisoient consister une partie de leur sainteté à ne manger pas avec toutes sortes de gens, (b) & à se conserver purs de toutes les souillures légales. C'est sur cela que sont fondez les reproches qu'ils ont fait si souvent à nôtre Sauveur, de manger avec des pécheurs, de se laisser toucher par une femme pécheresse, de converser avec des publicains; & ici celui qu'ils font aux Apôtres, de ne pas laver leurs mains, lorsqu'ils commencent à manger.

ÿ. 4. A FORO NISI BAPTIZENTUR, NON COMEDUNT. Lorsqu'ils reviennent du marché, (c) ou de la place publique, ou du barreau, ils ne mangent point qu'ils ne se lavent. On voit par saint Jean (d) qu'ils croyoient qu'entrer dans le lieu où l'on rendoit la justice, souilloit le corps, & empêchoit qu'on ne participât aux choses saintes. Les Rabbins, & d'autres habiles Interprètes (e) croyent qu'on se souilloit de même dans le marché, à cause du concours de toutes sortes d'étrangers. Lors donc qu'on retoutnoit de ces sortes d'assemblées, il falloit se laver, non seulement les mains, mais aussi se plonger tout le corps dans l'eau, si l'on en étoit le plus grand nombre des Interprètes, fondez sur les termes de l'écriture. (f) Mais d'autres (g) croyent qu'il suffisoit de plonger ses mains dans l'eau, au retour de la place publique, du barreau, ou du marché, au lieu qu'avant que de se mettre à table, il falloit se laver les mains ou jusqu'au coude, suivant les uns, ou du moins tout le poignet, suivant les autres. Car sur cela les avis sont assez partagez.

BAPTISMATA CALICUM, ET URCEORUM, ET ÆRAMENTO-

(a) *Levit. xv. 11. Vide Græc. hic, & Cleric. ad Hamm. hic.*

(b) *Vide Pecos, & Druf in Synopsi hic.*

(c) *Καὶ αὐτὸ ἀγῶνισ τὰ πρὸ βανιτέρων, ἕκαστος*

(d) *Joan. xviii. 28. Vide Græc. Hamm.*

(e) *Vide Pecos Hamm. Vatav.*

(f) *Vide Vat. Græc. Druf. Bez. alios.*

(g) *Pecos. Mijcell. Ligfoot, Her, Hebræ*

4. Et interrogabant eum Pharisei, & Scriba: Quare Discipuli tui non ambulat juxta traditionem seniorum, sed communibus manibus manducant panem?

6. At ille respondens, dixit eis: Bene Prophetavit Isaias de vobis hypocritis, sicut scriptum est: Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.

7. In vanum autem me colunt, docentes doctrinas, & precepta hominum.

8. Relinquemus enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum, & calicum, & alia similia his facitis multa.

9. Et dicebat illis: Bene irritum facitis preceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.

10. Moyses enim dixit: Honora patrem tuum, & matrem tuam. Et: Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.

5. C'est pourquoi les Pharisiens, & les Scribes lui dirent: D'où vient que vos Disciples n'observent point la tradition des anciens; mais qu'ils prennent leur repas sans avoir lavé leurs mains?

6. Il leur répondit: C'est avec grande raison qu'Isaïe a fait de vous autres hypocrites, cette prophétie qui se lit dans l'Écriture: Ce peuple m'honore des lèvres; mais leur cœur est bien éloigné de moi.

7. Et c'est en vain qu'ils m'honorent, publiant des maximes, & des ordonnances humaines;

8. Car laissant là le commandement de Dieu, vous observez avec soin la tradition des hommes, lavant les pots, & les coupes, & faisant encore beaucoup d'autres choses semblables.

9. N'êtes-vous donc pas, leur disoit-il, des gens biens religieux, de détruire le commandement de Dieu, pour garder votre tradition?

10. Car Moÿse a dit: Honorez votre pere, & votre mere. Et: Que celui qui outragera de parole son pere, ou sa mere, soit puni de mort.

## COMMENTAIRE.

RUM, ET LECTORUM. Laver les coupes, les pots, les vaisseaux d'airain, & les lits de table; Car alors on étoit couché à table sur des lits rangez tout autour: (a) & comme il pouvoit arriver que des personnes souillées y auroient été couchées, on les lavoit, afin que d'autres pussent s'y mettre, sans crainte de contracter une impureté légale. On peut aussi l'entendre des lits ordinaires, (b) où un homme étoit mort, ou une femme avoit accouché, ou un lépreux avoit couché. La Loi n'ordonnoit rien de particulier sur cela. Mais l'exacritude des Docteurs avoit ajouté aux ordonnances de Moÿse. Pour tout le reste, les vases à boire, les plats, les vaisseaux creux à mettre les liqueurs, de quelque matière qu'ils fussent, de terre, d'argent, d'airain, de bois, ou de cuivre, étoient fréquemment lavez, de peur que ceux qui s'en servoient ne contractassent quelque souillure.

ÿ. 8. BAPTISMATA URCEORUM, ET CALICUM. Lavant les pots,

(a) Erasmo. Mald. alii.

(b) Pococ. Ligfoot.

11. *Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri, aut matri : Corban ( quod est donum ) quodcumque ex me, tibi profuerit :*

11. *Et ultra non dimittitis eum quidquam factre patri suo, aut matri,*

13. *Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis : & similia hujusmodi multa facitis.*

14. *Et advocans iterum turbam, dicebat illis : Audite me omnes, & intelligite.*

15. *Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare, sed qua de homine procedunt, illa sunt qua communicant hominem.*

16. *Si quis habet aures audiendi, audiat.*

17. *Et cum introisset in domum à turba, interrogabant eum Discipuli ejus parabolam.*

18. *Et ait illis : Sic & vos imprudentes estis ? Non intelligitis, quia omne extrinsecus introiens in hominem, non potest eum communicare :*

11. Mais vous dites vous autres : Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile, il satisfait à la loi :

12. Et vous ne lui permettez pas de rien faire davantage pour son pere, ou pour sa mere,

13. Rendant ainsi inutile le commandement de Dieu par votre tradition, que vous-mêmes avez établie : & vous faites encore beaucoup d'autres choses semblables.

14. Alors ayant appelé de nouveau le peuple, il leur dit : Ecoutez moi tous, & comprenez bien ce que je vous dis :

15. Rien d'extérieur qui entre dans le corps de l'homme, n'est capable de le souiller : mais ce qui sort de l'homme, est ce qui le souille.

16. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il l'entende.

17. Après qu'il eut quitté le peuple, & qu'il fut entré dans la maison, ses Disciples lui demandèrent ce que vouloit dire cette parabole.

18. Et il leur dit : Quoi, vous avez encore vous-mêmes si peu d'intelligence ? Ne comprenez-vous pas que tout ce qui du dehors entre dans le corps de l'homme, ne peut le souiller ;

### COMMENTAIRE.

*& les coupes : Ou plutôt, les plongeans dans l'eau, avant que de s'en servir.* JESUS-CHRIST ne blâme pas le soin raisonnable que l'on a de la propreté dans les vases dont on se sert à table ; mais le soin superstitieux, & excessif de ces purifications.

ÿ. 11. *SI DIXERIT HOMO PATRI, AUT MATRI, CORBAN.* Si un homme dit à son pere, ou à sa mere : *Que tout don que je fais à Dieu, vous soit utile.* Voyez saint Matth. xv. 5.

ÿ. 14. *ADVOCANS ITERUM TURBAM.* Appellans de nouveau le peuple, il leur dit : (15.) *Rien d'extérieur qui entre dans le corps de l'homme, n'est capable de le souiller.* Il paroît que les Pharisiens avoient tiré à part JESUS, pour lui faire leur remontrance, sur ce que ses Disciples violoient les traditions des Anciens. Il leur ferma la bouche avec beaucoup de force ; & ensuite appellans les troupes qui se tenoient éloignées, pour ne pas troubler leur conférence, il leur dit : Ecoutez bien ce que

19. *Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, & in secessum exit, purgans omnes escas?* 19. Parce que cela ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre; d'où ce qui étoit impur dans tous les alimens, est séparé & jeté dans le lieu secret?

## COMMENTAIRE.

je vais vous dire. Je ne vous parle point ici des décisions de vos anciens, ni de vos traditions sans autorité; je décide hardiment, que ce n'est point ce qui entre par la bouche qui souille l'ame. C'est ce qui en sort: je veux dire, les mauvaises paroles, les discours d'orgueil, d'envie, les médisances, &c. Voilà ce qui souille véritablement l'homme.

Quelques-uns ont abusé de la première partie des paroles de JESUS-CHRIST: *Ce n'est pas ce qui entre dans le corps, qui souille l'ame*, prétendant que mal à propos l'Eglise avoit entendu l'usage de la viande en certain tems, & prescrit des jeûnes, & des abstinences particulières en d'autres. Mais elle n'a jamais fait ces défenses dans la croyance que ces créatures fussent mauvaises: elle les défend dans la vûe de faire pratiquer à ses enfans la vertu de pénitence, & de mortification: elle veut par là les obliger à expier les excès où ils peuvent être tombez par leur intempérance. Elle est fort convainçue que toute créature de Dieu est bonne en elle-même, (A) & qu'on en peut user avec action de grâces. Mais aussi-tôt qu'une autorité légitime en a interdit l'usage, la chose devient par là défenduë; la désobéissance, & l'intempérance de celui qui en use contre les loix, souillent son ame, & la rendent coupable aux yeux du Créateur, & de JESUS-CHRIST, Chef de l'Eglise, & Auteur de toutes les Loix salutaires qui y sont établies, & qui s'y établiront par son Esprit, jusqu'à la fin des siècles.

ÿ. 19. *IN SECESSUM EXIT, PURGANS OMNES ESCAS. Tout ce qui entre dans la bouche, va dans le ventre, d'où ce qui étoit impur dans sous les alimens est séparé, & jeté dans le lieu secret.* Une raison physique pour montrer que ce qui sert à notre nourriture ne nous souille pas; c'est que tout ce que nous prenons par la bouche, est digéré, & converti en notre substance, ou est jeté dans le lieu secret avec les excréments. S'il se convertit en notre substance, peut-on dire qu'il soit impur, & mauvais? Et si ce qui est souillé & inutile, est rejeté dans le lieu secret; peut-on dire qu'il nous souille? Le changement qui arrive aux alimens depuis qu'ils sont mâchez dans la bouche, jusqu'à ce qu'ils soient convertis, les uns en chyle & en sang, & les autres envoyez dans le lieu secret, est la manière la plus naturelle que Dieu ait établi pour nous faire distinguer le pur de l'impur, le bon du mauvais, l'utile de l'inutile.

[A] 1. *Timot. IV. Omnis creatura Dei bona est.*

20. *Dicebat autem, quoniam que de homine exeunt, illa communicant hominibus.*

21. *Abintus enim de corde hominum mala cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,*

22. *Furta, avaritia, nequitia, dolus, impudicitia, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.*

23. *Omnia hac mala abintus procedunt, & communicant hominem.*

20. Mais ce qui souille l'homme, leur dit-il, c'est ce qui sort de l'homme même.

21. Car c'est du dedans du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les homicides;

22. Les larcins, l'avarice, les méchancetez, la fourberie, la dissolution, l'œil malin & envieux, les médifances, l'orgueil, la folie, & le dérèglement de l'esprit.

23. Tous ces maux sortent du dedans, & souillent l'homme.

## COMMENTAIRE.

On ne peut objecter à cela que deux choses : La première, que Dieu défendant par Moÿse l'usage de certains alimens, les a rendu par là souillez, & mauvais. La seconde, que des alimens fort impurs en eux-mêmes, peuvent servir d'alimens à l'homme, comme des animaux dangereux, & dégoûtans. Mais on doit faire attention, 1°. Que le Sauveur tient pour principe, que la défense de Moÿse suppose, & ne fait pas les choses souillées; ce qui est incontestable. 2°. Que quand il s'agit d'alimens, qui dit impur, dit nuisible, dangereux, inutile, indigeste. C'est donc au goût, & à l'expérience qu'il en faut appeller, pour juger si une nourriture est pure, ou impure. 3°. Que le mot d'impur se prend ici en deux sens divers. 1°. Pour ce qui souille l'ame; & en ce sens, il est impossible que les alimens par eux-mêmes rendent jamais l'ame impure: ils n'ont aucune proportion physique avec elle. 2°. Pour ce qui souille le corps; or il est indubitable que ce qui entre dans le corps ne peut pas le souiller, parce que ou la chose sera de bonne digestion, & propre à nous nourrir; & alors elle se convertira en sang, & en substance; ou elle sera mauvaise, & alors elle sera réduite en excréments, & jetée dans le lieu secret. C'est ainsi que JESUS-CHRIST réduit les choses à leur première & simple idée, dégagées des préjugés, & des faulles explications des hommes.

ψ. 21. DE CORDE HOMINUM PROCEDUNT, &c. C'est du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultères, &c. Les crimes se commettent d'abord dans le cœur, dans la pensée, dans la volonté, puis se répandent au dehors, & se déclarent aux yeux des hommes. Le cœur est le principe de tout le bien; & de tout le mal que l'homme fait.

ψ. 22. NEQUITIÆ, OCVLUS MALUS, BLASPHEMIA, STULTITIA. Les méchancetez, l'ail malin, & envieux, les médifances, la folie,



24. Et inde surgens abiit in fines Tyri, & Sidonis : & ingressus domum, neminem voluit scire, & non potuit latere ;

24. Il partit ensuite de ce lieu-là, & s'en alla sur les confins de Tyr, & de Sidon ; & étant entré dans une maison, il desiroit que personne ne le sçût ; mais il ne put être caché ;

25. Mulier enim statim ut audivit de eo, cujus filia habebat spiritum immundum, intravit, & procidit ad pedes ejus.

25. Car une femme dont la fille étoit possédée d'un esprit impur, ayant ouï-dire qu'il étoit là, vint aussi-tôt se jeter à ses pieds.

26. Erat enim mulier Gentilis, Syrophœnissa genere. Et rogabat eum ut demonium eiceret de filia ejus.

26. Elle étoit payenne, & Syrophénicienne de nation. Et elle le supplioit de chasser le démon du corps de sa fille.

## COMMENTAIRE.

lie, & le dérèglement de l'esprit. *Nequitia*, (a) peut marquer en général toutes sortes de crimes, de vices, & de désordres; ou en particulier, la malignité, la malice. J'aime mieux le prendre ici au premier sens. *Oculus malus*, (b) l'œil mauvais, dans le style des Hébreux, signifie le jaloux, l'avare, l'envieux, du consentement des Interprètes. *Blasphemia*, se prend pour les médisances secrettes, & pour les paroles outrageuses que l'on dit à son prochain; ou enfin, pour les blasphèmes que l'on prononce contre Dieu. On le prend ici plutôt au premier sens. *Stultitia*, (c) la folie; le terme Grec se peut prendre, ou pour la folie, ou pour la pèché, qui est souvent appelée folie, dans l'Écriture; ou pour l'imprudence, & la légèreté, ou pour la négligence de ses devoirs; ou pour une certaine indolence, & insensibilité pour les choses saintes, & utiles au salut; ou enfin pour l'intempérance.

¶ 24. NEMINEM VOLUIT SCIRE. Il desiroit que personne ne le sçût; mais il ne put être caché. Il ne le vouloit pas d'une volonté absolüe & efficace; mais de cette volonté qu'on appelle *de signe*. Il agissoit comme un homme; qui cherche à ne se pas manifester. Mais les Phéniciens, tout payens qu'ils étoient, étoient trop informez de son mérite extraordinaire, & des merveilles qu'il avoit faites. On sçut bien-tôt dans leur pays que JESUS étoit sur leurs frontières, soit que quelqu'un des Disciples de JESUS l'eût découvert, soit que les troupes des Juifs, qui le cherchoient par tout, l'eussent fait remarquer; ou qu'enfin les Phéniciens eux-mêmes le connussent de visage.

¶ 26. MULIER GENTILIS, SYROPHœNISSA GENERE. Elle étoit payenne, de religion, & Syrophénicienne de nation. Deux obstacles

(a) Πονηρία.

(b) Deut. xv. 2. עין רעה Πονηρία ἰσθαλμία.

(c) Ἀφροσύνη.

27. *Qui dixit illi : Sine prino summa-  
r. filios : non est enim bonum sumere pa-  
nem filiorum , & mittere canibus.*

28. *At illa respondit , & dixit illi :  
Utique , Domine , nam & catelli comen-  
dunt sub mensa de micis puerorum.*

29. *Et ait illi : Propter hunc sermo-  
nem vade , exiit demonium à filia tua.*

30. *Et tùm abiisset domum suam , in-  
venit puellam facentem supra lectum ,  
& demonium exiisse.*

31. *Et iterùm exiens de finibus Tyri ,  
venit per Sidonem ad mare Galilae , in-  
ter medios fines Decapolcos.*

27. Mais Jesus lui dit : Laissez premièrement rassasier les enfans ; car il n'est pas bon de prendre le pain des enfans pour le jeter aux chiens.

28. Elle lui répondit : Il est vrai , Seigneur ; mais les petits chiens mangent au moins sous la table des miettes *du pain des enfans.*

29. Alors il lui dit : Allez , à cause de cette parole le démon est sorti de votre fille.

30. Et étant revenuë en sa maison , elle trouva que le démon étoit sorti de sa fille , & qu'elle étoit couchée sur son lit.

31. Jesus quitta les confins de Tyr , & vint encore par Sidon vers la mer de Galilée , passant au milieu de la Décapole.

## COMMENTAIRE.

qui empêchoient qu'elle ne s'adressât à JÉSUS-CHRIST , & qu'elle n'en pût obtenir ce qu'elle demandoit. Mais la grandeur de sa foi , & l'ardeur de sa dévotion , sa constance , & sa persévérance surmontèrent ces difficultés. Elle étoit *Syrophénicienne* , (a) c'est-à-dire de cette partie de la Phénicie qui s'étend vers la Syrie , & qui est connue dans les Géographes , sous le nom de Phénicie Méditerranée. Saint Matthieu (b) dit que cette femme étoit *Cananienne* , & sortie de ces cantons là. Ce qui renverse l'opinion de ceux qui l'a font venir du côté de Damas , (c) qu'ils croyent être la Syrophénicie. Les Hébreux nommoient *Cananéens* , les Phéniciens , tant ceux qui demeuroient à Tyr , à Sidon , & aux environs , que tous les autres descendans de Canaan. Ici le voisinage de Tyr , & de Sidon détermine à l'entendre d'une femme de ce pays-là. On peut voir le Commentaire sur saint Matth. xv. pour le reste de cette histoire.

¶ 31. EXIENS DE FINIBUS TYRI , &c. *Il quitta les confins de Tyr , & vint par Sidon.* C'est-à-dire , par les confins de Sidon ; car il n'est pas croyable qu'il soit entré dans cette ville , qui étoit toute payenne. Il passa le long des frontières septentrionales de la Galilée , au pied du mont Liban , vers les sources du Jourdain , & parcourut la haute Galilée à l'orient du Jourdain , pour venir par le milieu de la Décapole , sur le bord oriental de la mer de Galilée. Ceux qui placent la Décapole en-deçà , &

(a) Συροφινίαια. Alii Coid. Συροφισμα. ¶ (c) Erasmi. Draf. Bca.

(b) Matth. xv. 22.

32. *Es adducunt eis surdum & mutum, & deprecabantur eum, ut imponat illi manum.*

32. Et quelques-uns lui ayant présenté un homme qui étoit sourd & muet, le supplioient de lui imposer les mains.

## COMMENTAIRE.

à l'occident du Jourdain, (a) ont peine à comprendre comment JESUS venant de Tyr alla vers Sidon, pour se rendre par la Décapole, à la mer de Tibériade. Mais en supposant avec tous les Anciens que la Décapole étoit au-delà du Jourdain, aussi-bien que la haute Galilée, la chose est sans difficulté. De Tyr JESUS alla au nord vers Sidon; de là il tira à l'orient vers les sources du Jourdain, puis au midi, vers la Décapole.

Le Grec imprimé lit: (b) *Jesus sortant des confins de Tyr, & de Sidon, vint de nouveau à la mer de Galilée.* Mais le Cophte, l'Arabe, l'Ethiopien, & plusieurs Manuscrits, sont semblables à la Vulgate; l'on n'a mis les confins de Tyr, & de Sidon, au lieu des confins de Tyr par Sidon, que pour éviter la prétendue incongruité que l'on concevoit, à ce que JESUS se rendit de Tyr par Sidon à la mer de Galilée, à laquelle il sembloit tourner le dos. Il est dit qu'il y revint de nouveau; en effet il en étoit sorti fort peu auparavant. *Marc. vi. 53.*

§. 32. *ADDUCUNT EI SURDUM ET MUTUM. On lui présenta un homme qui étoit sourd & muet.* Le Grec: (c) *Un sourdaus qui parloit avec peine.* Quelques-uns (d) tiennent que cet homme n'étoit ni entièrement sourd, ni entièrement muet; mais seulement qu'il n'entendoit que difficilement, & avoit de la peine à parler. Les termes de l'Original favorisent cette opinion, & ce qui suit le confirme encore davantage; car il est dit que quand cet homme fut guéri, (e) *il commença à bien parler;* il ne dit pas qu'il commença à parler: Et comment l'auroit-il pu, s'il avoit été sourd toute sa vie? Il n'auroit sçu ni entendre ce qu'on lui disoit, ni répondre aux questions qu'on lui auroit faites, n'ayant jamais sçu, ni entendu parler; mais il dit qu'il commença à bien parler; à parler aisément. Ce qui insinué que sa surdité n'étoit pas entière, & qu'elle étoit simplement accidentelle, & ne duroit que depuis un certain tems; & que sa difficulté de parler ne lui ôtoit pas entièrement l'usage de la parole.

Ces raisons toutefois n'empêchent pas que plusieurs autres ne l'entendent dans le sens que présente la Vulgate, d'un sourd & muet dans toute la rigueur. Comme les autres Evangelistes n'ont point rapporté ce

(a) Vide Bez. Lud. de Dieu. alios.

(b) Ἐξ ἰσθμῶν ἐκ τῆς ἑρῆρας τῆς τυρ, & σιδῶνος ἔδωκε πρὸς τὴν θαλάσσαν, ὅτι. Alii ἔξ ἰσθμῶν ἐκ τῆς ἑρῆρας τῆς τυρ, ἔδωκε διὰ σιδῶνος. Ita Cantab. Colb. B. Barbier. 1. Alii.

(c) Ἐσφῆς, & μ-φάλας.

(d) Erasmo. Vat. Grot. Bez. Pagn. Tigur. Syr. Maldon. alii.

(e) Marc. vii. 15. *Solutum est vinculum lingua ejus, & loquebatur recte.*

33. *Et apprehendens eum de turba fecit eum, misit digitos suos in auriculas ejus: & expuens, tetigit linguam ejus.*

34. *Et suspiciens in caelum, ingemuit, & ait illi: Ephphetha, quod est, adaperire.*

35. *Et statim aperte sunt aures ejus, & solutum est vinculum linguae ejus, & loquebatur recte.*

33. Alors JESUS le tirant de la foule, & le prenant à part, lui mit ses doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue :

34. Et levant les yeux au ciel, il jeta un soupir, & lui dit : Ephphetha ; c'est-à-dire : Ouvrez-vous.

35. Aussi-tôt ses oreilles furent ouvertes, & sa langue fut déliée, & il parloit fort distinctement.

## COMMENTAIRE.

fait, on ne peut tirer aucune lumière de leur Texte. Le terme Grec que nous traduisons par, *un homme qui a la langue embarrassée*, se prend quelquefois dans les Septante, (a) pour un muet parfait ; & dans la suite il est remarqué qu'à cette occasion les peuples disoient : *Il a bien fait toutes choses ; il a fait entendre les sourds, & parler ceux qui ne parloient point.* (b) Ils répondent à ce que nous avons dit, que ce muet commença à parler dès qu'il fut guéri ; c'est-à-dire, qu'il imita fort bien les mots, & les sons qu'on lui fit dire, & que dans peu de tems il apprit à s'exprimer, & à se faire entendre. Le premier sens est le plus suivi, & le meilleur.

¶ 33. MISIT DIGITOS SUOS IN AURICULAS EIUS. *Il lui mit les doigts dans les oreilles, & de la salive sur la langue.* JESUS tire cet homme de la foule pour le guérir ; il lui met les doigts dans les oreilles, il lui applique de la salive sur la langue, il gémit, il commande aux oreilles de s'ouvrir : tout cela sans doute n'étoit pas nécessaire pour sa guérison. Mais ces actions sont symboliques & instructives ; il nous donne une leçon de modestie en se retirant à l'écart. Il gémit, & il prie avec ardeur, pour nous montrer comment nous devons prier. Il met ses doigts dans les oreilles, & sa salive sur la langue du sourd & muet, pour prouver que tout est salutaire, & efficace dans sa personne Divine ; (c) ou pour montrer la difficulté de convertir un pécheur, figuré par le sourd & muet : Ou enfin, pour désigner l'opération du Saint Esprit, signifié par ses doigts, (d) & de sa Sagesse divine, figurée par sa salive. (e)

¶ 34. ΕΦΦΗΘΗΑ. *Ouvrez-vous.* Il parle à la bouche, & aux oreilles du sourd, ou plutôt au sourd & muet : Que tout ce qui est fermé dans vous, s'ouvre ; que ce qui est lié, se délie. Le terme *Ephphetha*, ou *Ephphatha*, est Syrien, (f) de même que quelques autres qui nous ont été

(a) Exod. xv. 21. *Isai.* xxxv. 6. מְבֹרָא

*Mutus*, 70. μυγιλάθω.

(b) §. 17. *Καὶ τὸς κωφὸς ἠνώ ἀκούει, καὶ τὸς ἀλαλίε λαλῶν.*

(c) *Vide* Mald. *Grot.* *Euthym.* *Theophyl.*

(d) *Luc.* xi. 20. comparé à *Matth.* xii.

28.

(e) *Ita* Gregor. *Magn.* *homil.* x. in *Exach.* *Interonym.* *Beda.* *Strab.* *alii.*

(f) פּוּתְתָא *Hepphathach.*

36. *Et præcepit illis ne cui dicerent: Quamò autem eis præcipiebat, tamò magis plus predicabant:*

37. *Et eò amplius admirabamur, dicentes: Benè omnia fecit: & surdos fecit audire, & mutos loqui.*

36. Il leur défendit de le dire à personne: mais plus il le leur défendoit, plus il le publioient;

37. Et ils disoient dans l'admiration extraordinaire où ils étoient: Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler les muets.

## COMMENTAIRE.

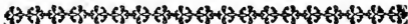
conservez par les Evangélistes. L'Eglise Chrétienne a transporté dans ses cérémonies du Baptême cette action, de même que quelques autres actions symboliques du Sauveur, comme l'imposition des mains, l'onction, &c. Le Sauveur a guéri aussi quelques aveugles par sa salive, comme il guérit ici ce muet. Au lieu de: *Il gémit en disant Ephphetha*, on peut traduire: (a) *Il cria: Ephphetha.*

ÿ. 36. QUANTO AUTEM EIS PRÆCIPIEBAT, &c. Plus il leur défendoit, plus ils le publioient. Péchoient-ils en cela? C'est ce que nous avons déjà examiné ailleurs. (b) Si le Fils de Dieu l'ordonnoit, comme on commande les choses, où l'on veut être absolument obéi, & s'ils faisoient son intention; on ne peut les excuser de péché: s'il le commandoit simplement par modestie, comme on se défend des honneurs, & des respects qu'on nous veut rendre, & dont nous nous croyons indignes, non seulement ils n'offensoient pas Dieu en cela, mais ils s'aquittoient d'un devoir que la justice, la reconnaissance, & la charité exigeoient d'eux. (c) JESUS-CHRIST faisoit ce que sa modestie, & nôtre instruction demandoient de lui. Les peuples comblez de ses bienfaits, lui rendoient le témoignage que la gratitude vouloit qu'ils lui rendissent.

ÿ. 37. BENE OMNIA FECIT, &c. Il a bien fait toutes choses; il a fait entendre les sourds, & parler les muets. C'est une espèce de cantique populaire, semblable à ceux qu'on chanta en l'honneur de David: *Saül en a tué mille, & David dix mille, &c.* Le Grec porte: *Il a bien fait toutes choses; il fait entendre les sourds, &c.* Il guérit toutes sortes de maladies; il l'a fait, & il continuë à le faire. Voilà une belle apologie du Sauveur, contre les accusations & les murmures des Pharisiens. *Il a bien fait toutes choses.* Eloge qui ne convient proprement qu'à Dieu seul: (d) *Opera Domini universa bona valde.*

(a) *Ephphetha*, est la signification du Grec dans Job. xxiv. 32. xxxi. 38.  
— (b) Marc. I. 45.

(c) Vide Aug. lib. 4. de Consensu, cap. 4. & Bedam. hic. &c.  
(d) Ecclii. xxxix. 21. Voyez Genes. I. 31.



## CHAPITRE VIII.

JESUS nourrit quatre mille hommes avec sept pains. Eviter le levain des Pharisiens. Guérison d'un Aveugle. Que pense-t-on du Fils de l'homme. Réponse de saint Pierre. Il essaye de détourner JESUS-CHRIST de sa Passion. Nécessité de porter sa croix, & de mépriser sa vie pour le Sauveur.

ψ. 1. *IN diebus illis iterum cum turba multa esset, nec haberent, quod manducarent, convocatis Discipulis, ait illis:*

2. *Miseror super turbam: quia ecce jam triduo sustinent me, nec habent quod inducant.*

ψ. 1. **E**N ce tems-là le peuple s'étant trouvé encore une fois en fort grand nombre auprès de JESUS, & n'ayant point de quoi manger, il appella ses Disciples, & leur dit:

1. J'ai compassion de ce peuple; parce qu'il y a déjà trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi, & ils n'ont rien à manger.

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. **I**N DIEBUS ILLIS, ITERUM CUM TURBA MULTA, &c. *En ce tems-là, le peuple s'étant trouvé encore une fois auprès de JESUS, & n'ayant pas de quoi manger.* Ceci arriva pendant que JESUS étoit encore au-delà de la mer de Tibériade, dans la Décapole, à peu près au même endroit, où quelque tems auparavant il avoit déjà multiplié cinq pains; dont il nourrit cinq mille hommes. (a) C'est à cela qu'a rapport le terme *iterum*, une autrefois. JESUS étoit là au moins depuis trois jours, comme il paroît au ψ. suivant.

ψ. 2. *JAM TRIDUO SUSTINENT ME. Il y a trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moi.* Ou plutôt: (b) *Il y a trois jours qu'ils m'attendent.* JESUS étoit d'abord monté sur une montagne, & y demeura pendant trois jours. Durant ce tems on amena de toutes parts des malades au pied de la montagne, (c) & lorsqu'il descendit, il les guérit, & fit en leur faveur le miracle que nous allons voir, & qu'on peut lire dans saint Matthieu xv. 32. & suiv. Ces gens qui comptoient de s'en retourner aussi.

(a) Marc. vi. 35. & sequ. Matth. xiv. 15. | (b) Ἦν δὲ τρεῖς ἡμέρας προσέβλεπον αὐτῷ  
& sequ. (c) Vide Matth. xv. 30.

3. *Et si dimiserò eos jejunos in domum suam, deficiunt in via: quidam enim ex eis de longè venerunt.*

4. *Et responderunt ei Discipuli sui: Unde illos quis poterit hic saturare panibus in solitudine?*

5. *Et interrogavit eos: Quot panes habetis? Qui dixerunt: Septem.*

6. *Et præcepit turba discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fragit, & dedit Discipulis suis: apponerent, & apposuerunt turba.*

7. *Et habebant pisciculos paucos: & ipsos benedixit, & jussit apponi.*

8. *Et manducaverunt, & saturati sunt, & sustulerunt quod superaverat de fragmentis, septem sportas.*

9. *Erant autem qui manducaverant, quasi quatuor millia: & dimisit eos.*

10. *Et statim ascendens navim, cum Discipulis suis, venit in partes Dalmanutha;*

11. *Et exierunt Pharisei, & ceperunt conquirere eum eo, querentes ab illo signum de celo, tentantes eum.*

12. *Et ingemiscens spiritu, ait: Quid generatio ista signum querit? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.*

3. Et si je les renvoye en leurs maisons sans avoir mangé, les forces leur manqueraient en chemin; parce que quelques-uns d'eux sont venus de loin.

4. Ses Disciples lui répondirent: Comment pourroit-on trouver dans ce désert assez de pain pour les rassasier?

5. Il leur demanda: Combien avez-vous de pains? Sept, lui dirent-ils.

6. Alors il commanda au peuple de s'asseoir sur la terre: il prit les sept pains, & rendant grâces, il les rompit, les donna à ses Disciples pour les distribuer, & il les distribuèrent au peuple.

7. Ils avoient encore quelques petits poissons, qu'il bénit aussi: & il commanda qu'on les leur distribuât de même.

8. Ils mangèrent donc, & furent rassasiés: & on remporta sept corbeilles pleines des morceaux qui étoient restés.

9. Or ceux qui mangèrent étoient environ quatre mille; & JÉSUS les renvoya.

10. Aussi-tôt étant entré dans une barque avec ses Disciples, il vint dans le pays de Dalmanutha;

11. Où les Phariséens l'étant venu trouver, ils commencèrent à disputer avec lui; & lui demandèrent pour le tenter, qu'il leur fit voir quelque prodige dans le ciel.

12. Mais JÉSUS jettant un soupir du fond du cœur, leur dit: Pourquoi ces gens là demandent-ils un prodige? Je vous dis en vérité, qu'il ne sera point donné de prodige à ces gens-là.

## COMMENTAIRE.

tôt qu'ils auroient vû JÉSUS, n'avoient pris de provisions que pour le tems qu'ils étoient de demeurer dans le désert.

¶ 9. QUASI QUATUOR MILLIA. Environ quatre mille hommes, sans compter les femmes, & les enfans, (a) qui devoient faire au moins autant de personnes.

¶ 10. VENIT IN PARTES DALMANUTHA. Il vint dans le pays de Dalmanutha, ou à Magédan, suivant saint Matthieu, (b) & même

(a) Matth. xv. 37.

(b) Matth. xv. 39.

13. *Ei dimittens eos, ascendit iterum navim, & abist transfretum.*

14. *Et oblitum sunt panes sumere : & nisi unum panem non habebant secum in navi.*

15. *Et precipiebat eis, dicens : Videte, & cavete à fermento Pharisæorum, & fermento Herodis.*

16. *Et cogitabant ad alterutrum, dicentes : Quia panes non habemus.*

17. *Quo cognito, ait illis Jesus : Quid cogitatis, quia panes non habetis ? non dicitis cognoscitis nec intelligitis ? adhuc vacatam habetis cor vestrum ?*

18. *Oculos habentes non videtis : & aures habentes non auditis ? Nec recordamini ?*

13. Et les ayant quittez, il remonta dans la barque, & passa à l'autre bord.

14. Or les Disciples avoient oublié de prendre des pains ; & ils n'avoient qu'un seul pain dans leur barque.

15. JESUS leur donna ce précepte : Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.

16. Sur quoi ils pensoient, & se disoient l'un à l'autre : En effet nous n'avons point pris de pain.

17. Ce que JESUS connoissant, il leur dit : Pourquoi vous entretenez-vous de cette pensée, que vous n'avez point de pain ? N'avez-vous point encore de sens, ni d'intelligence, & vôtre cœur est-il encore dans l'aveuglement ?

18. Avez-vous toujours des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre ? Et avez-vous perdu la mémoire ?

## COMMENTAIRE.

suivant plusieurs manuscrits de S. Marc. La plupart des Interprètes veulent que cette ville soit au delà, & à l'orient de la mer de Tibériade, aux environs de Gérafe, ou de Gadare, & que Dalmanutha soit le nom du canton où ces villes étoient situées. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, xv. 39.

Ψ. 15. CAVETE A FERMENTO PHARISÆORUM, ET FERMENTO HERODIS. *Ayez soin de vous bien garder du levain des Pharisiens, & du levain d'Hérode.* Saint Matthieu (a) au lieu du levain d'Hérode, met le levain des Saducéens. Ce qui fait croire qu'Hérode étoit reconnu pour Saducéen ; la chose toutefois n'est pas certaine. On a vû ci-devant, (b) que ce Prince disoit que Jean-Baptiste étoit ressuscité dans la personne de JESUS-CHRIST, ce qui ne convient guères à un Saducéen, qui nie l'immortalité de l'ame, & la résurrection. Quelques exemplaires Grecs, (c) au lieu du levain d'Hérode, lisent : *Le levain des Hérodiens.* Leçon qui n'est point à mépriser. Le Sauveur a pû dire l'un & l'autre : Le levain des Pharisiens, des Saducéens, & d'Hérode, ou des Hérodiens. Nous avons fait voir dans la Dissertation sur les Sectes des Juifs, que les Hérodiens n'étoient autres que les disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen.

(a) Matth. xvi. 6.

(b) Marc. vi. 16.

(c) καὶ τοῦ ζυμοῦ Ἡροδίου, Vide Mill. hie.



19. Quando quinq̄ panes fregi in quinq̄ millia : quos caphinos fragmentorum plenos sustulistis ? Dicunt ei : Duodecim.

20. Quando & septem panes in quatuor millia : quos sportas fragmentorum tulistis ? Et dicunt ei : Septem.

21. Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis ?

22. Et veniunt Bethzaïdam , & adducunt ei cœcum , & rogabant eum ut illum tangeret.

23. Et apprehensâ manu cœci , eduxit eum extra vicum : & exprensit in oculos ejus impostis manibus suis , interrogavit eum si quid videret.

19. Lorsque je rompis les cinq pains pour cinq mille hommes, combien remportâtes-vous de paniers pleins de morceaux ? Douze, lui dirent-ils.

20. Et lorsque je rompis les sept pains pour quatre mille hommes, combien remportâtes-vous de corbeilles pleines de morceaux ? Sept, lui dirent-ils.

21. Et il ajoûta : Comment donc ne comprenez-vous pas encore ce que je vous dis ?

22. Etant arrivez à Bethzaïde, on lui amena un aveugle, qu'on le pria de toucher.

23. Et prenant l'aveugle par la main, il le mena hors du bourg : il lui mit de sa salive sur les yeux ; & lui ayant imposé les mains, il lui demanda s'il voyoit quelque chose.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 18. OCULOS HABENTES NON VIDETIS ? *Avez-vous toujours des yeux sans voir ?* Ou simplement : *Vous avez des yeux, comme si vous n'en aviez point.* Vous êtes comme des aveugles volontaires, au milieu de la lumière. Tous les miracles que je fais à vos yeux, ne font sur vous mêmes non plus d'impression, que si vous étiez des aveugles, & des gens sans intelligence : semblables à ces hommes du premier âge, dont parle Æschyle, (a) qui passoient leur longue vie dans l'indolence, & dans une espèce de léthargie, qui les rendoit semblables à des sourds, & à des aveugles.

ÿ. 22. ET VENIUNT BETHZAIIDAM. *Etant arrivez à Bethzaïde, on lui amena un aveugle.* Ils vinrent de Magédan, ou de Dalmanutha à Bethzaïde. L'Évangéliste ne dit pas que JÉSUS-CHRIST ait passé la mer pour venir dans cette ville ; parce que Dalmanutha, & Magédan étoient à l'orient du Jourdain, & de la mer Morte, aussi-bien que Bethzaïde. (b)

ÿ. 23. EDUXIT EUM EXTRA VICUM. *Il le mena hors du bourg.* Bethzaïde, de bourg qu'il étoit, devint une ville considérable par les soins de Philippe ; qui lui changea son ancien nom, (c) & lui donna celui de

(a) Æschyl.

Οι πρῶτα ἀπὸ ἀλλωθεν ἔβλεπον μάταια,  
ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ, ἀπὸ σινοπέρας,  
ἀδύναμι μορφαίαι τῶ μακροῦ χειρῶν.

Ἐρωτοὶ αὐτῷ πάλιν.

(b) Voyez Matth. xv. 39.

(c) Joseph. Antiq. lib. 28. cap. 5.

24. *Et aspiciens, ait: video homines velut arbores ambulantes.*

25. *Deinde iterum imposuit manus super oculos ejus: & cepit videre, & restitutus est, ita ut clarè videret omnia.*

26. *Et misit illum in domum suam, dicens: Vade in domum tuam, & si in vicum introieris, nemini dixeris.*

27. *Et egressus est Jesus, & Discipuli ejus in castella Cæsarea Philippi: & in via interrogabat Discipulos suos, dicens eis: Quem me dicunt esse homines?*

24. Cet homme regardant, lui dit: Je vois marcher des hommes, qui me paroissent comme des arbres.

25. JESUS lui mit encore une fois les mains sur les yeux, & il commença à mieux voir, & fut tellement guéri, qu'il voyoit distinctement toutes choses.

26. Il le renvoya ensuite dans sa maison; & lui dit: Allez-vous-en en votre maison; & si vous entrez dans le bourg, n'y dites à personne ce qui vous est arrivé.

27. JESUS partit de là avec ses Disciples, pour s'en aller dans les villages qui sont aux environs de Césarée de Philippe, & il leur fit en chemin cette question: Qui dit-on que je suis?

## COMMENTAIRE.

Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. Cela étoit arrivé quelques années avant ce que nous lisons ici.

¶ 24. VIDEO HOMINES VELUT ARBORES AMBULANTES. Je vois marcher des hommes, qui me paroissent comme des arbres. Je les vois confusément, comme si c'étoient des arbres qui marchassent. Ils ne différencient des arbres, que quant au mouvement. Mais d'où vient que le Sauveur ne guérit pas tout d'un coup cet aveugle, & qu'il ne lui rend la vue parfaite & distincte que par intervalle? Peut-être que cela servoit à rendre plus indubitable la vérité du miracle; ou que JESUS-CHRIST voulût proportionner la grace qu'il lui accordoit, à la qualité de sa foi. Celle-ci fut d'abord foible, & chancelante; à mesure qu'elle s'augmenta, les yeux de l'aveugle furent éclairés. (a) Les exemplaires Grecs imprimez, portent: (b) Il dit: Je vois des hommes; car je les vois marcher comme des arbres. Ou plutôt: Je vois des hommes; car je les vois comme des arbres qui marchent.

¶ 26. SI IN VICUM INTROIERIS, NEMINI DIXERIS. Si vous entrez dans le bourg, n'y dites à personne ce qui vous est arrivé. On voit par là que cet homme n'étoit pas de Bethzaïde.

¶ 27. IN CASTELLA CÆSARÆ PHILIPPI. Dans les villages qui sont aux environs de Césarée de Philippe. Vers les sources du Jourdain. La ville de Paneade ayant été embellie & ornée par Philippe, fils du grand

(a) Theophylact. Euthym. Chrysof. apud D. Thom. Mofa. Brug.

(b) ἔλεγε, ὅτι οὐκ ἔβλεπε, ὅτι ἔβλεπε ὡς ἄνθρωποι πορεύονται. Ita Euthym. Theophyl.

28. *Qui responderunt illi, dicentes: Joannem Baptistam, alii Eliam, alii vero quasi unum de Prophetis.*

29. *Tunc dicit illis: Vos vero quem me esse dicitis? Respondens Petrus, ait ei: Tu es Christus.*

30. *Et comminatus est eis, ne cui dicerent de illo.*

31. *Et cepit docere eos, quoniam oportet Filium hominis pati multa, & reprobari à Senioribus, & à summis Sacerdotibus, & Scribis, & occidi: & post tres dies resurgere.*

32. *Et palam verbum loquebatur. Et apprehendens eum Petrus, cepit increpare eum.*

33. *Qui conversus, & videns Discipulos suos, comminatus est Petro, dicens: Vade retrò me, satana, quoniam non sapis qua Dei sunt, sed qua sunt hominum.*

34. *Et convocatà turbà cum Discipulis suis, dixit eis: Si quis vult me sequi, deneget semetipsum: & tollat crucem suam, & sequatur me.*

28. Ils lui répondirent: Les uns dirent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres que vous êtes égal à l'un des anciens Prophètes.

29. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Pierre lui répondit: Vous êtes le CHRIST.

30. Et il leur défendit avec menaces de le dire à personne.

31. Il commença en même-tems à leur déclarer, qu'il falloit que le Fils de l'homme souffrît beaucoup, qu'il fût rejeté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Scribes; qu'il fût mis à mort, & qu'il ressuscitât trois jours après:

32. Et il en parloit tout ouvertement. Alors Pierre le tirant à part, commença à le reprendre.

33. Mais lui se retournant, & regardant ses Disciples, reprit rudement Pierre, & lui dit: Retirez-vous de moi, satan; parce que vous n'avez point de goût pour les choses de Dieu; mais seulement pour les choses de la terre.

34. Et appellant à soi le peuple avec ses Disciples, il leur dit: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.

## COMMENTAIRE.

Hérode, fut nommée Cézarée de Philippe. (a) On peut voir dans saint Matthieu (b) l'histoire que nous lisons ici.

§. 31. POST TRES DIES RESURGERE. *Qu'il ressuscitât trois jours après.* Quelques exemplaires Grecs lisent: (c) *Qu'il ressuscitât au troisième jour*, conformément à ce que dit saint Matthieu. (d) C'est une correction de Copiste, qui a crû qu'il étoit plus conforme à la vérité, de dire que JESUS-CHRIST étoit ressuscité le troisième jour, que de dire qu'il n'est ressuscité que trois jours après sa mort.

§. 32. ET PALAM VERBUM LOQUEBATUR. *Il en parloit tout ouvertement.* On peut traduire le Grec: (e) *Il en parloit avec liberté*, avec hardiesse, sans détours, sans crainte, sans figure, sans parabole. La tra-

(a) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 9.

(b) Matth. xvi. 13. & suiv.

(c) Vide Erasmus. & Mill. hic.

(d) Matth. xvi. 21.

(e) καὶ παρρησια τοῖς λόγοις ἔλαλε.

35. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam: qui autem perdidit animam suam propter me & Evangelium, salvam faciet eam.*

36. *Quid enim proderit homini, si lucraverit mundum totum, & detrimentum animae suae faciat?*

37. *Aut quid dabit homo commutationis pro anima sua?*

38. *Qui enim me confusus fuerit, & verba mea, in generatione ista adultera & peccatrice: & filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patris sui cum Angelis sanctis.*

39. *Et dicebat illis: Amen dico vobis, quia sunt quidam de his stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.*

35. Car celui qui voudra sauver son âme, la perdra; & celui qui la perdra pour l'amour de moi, & de l'Évangile, la sauvera.

36. Car que serviroit à un homme de gagner tout le monde, & de se perdre soi-même?

37. Et s'étant perdu une fois, par quel échange se pourra-t'il racheter?

38. Car si quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, parmi cette race aduleuse & pécheresse, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra accompagné des saints Anges dans la gloire de son Père.

39. Et il ajouta: Je vous dis en vérité; qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici, qui ne mourront point, qu'ils n'aient vu arriver le royaume de Dieu dans sa puissance.

## COMMENTAIRE.

duction de la Vulgate est très-expressive, & est suivie par plusieurs savans Interprètes. (a)

APPREHENDENS EUM PETRUS. Pierre le tirant à part. Ou bien: (b) Pierre le retenant, l'embrassant, l'arrêtant, lui dit: A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Pierre ne consulte ici que son bon cœur, & sa vacuité naturelle.

ψ. 35. QUI AUTEM PERDIDERIT ANIMAM SUAM. Celui qui perdra la vie pour l'Évangile, la sauvera. Ce sera un bonheur & un salut que de donner sa vie pour moi. Ainsi ne croyez point que j'apprehende la mort: ne l'apprehendez pas vous-même, si vous êtes sensible au bonheur de la vie éternelle. Le terme de *vie*, ou d'*ame*, est équivoque dans ce verset. *Perdre sa vie*, signifie ou la perdre réellement, ou sacrifier les biens, l'honneur, les commoditez de la vie. *Et sauver sa vie*, ou son ame; signifie acquérir la vie éternelle. Toutes les autres pertes comparées à celle de l'ame, ne sont rien; & gagner tout le reste, si l'on perd son ame; n'est rien. Dans ceci la perte ou le gain sont essentiels; perte irréparable d'un côté; gain inestimable, de l'autre: c'est ce qu'il dit dans les versets suivans.

Les Exemplaires Grecs imprimez rejettent le ψ. 39. de ce Chapitre et

(a) *Erasm. Illyric. Pagn. Beck. Grot. Pisc.* | (b) *Kaj. wey. 72. 8. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.*

Commencement du Chapitre suivant ; mais la suite du discours demande qu'on le laisse en cet endroit. Il est joint naturellement à ce qui précède. Sur son explication on peut voir, *Matth. xvi. 28.*



## CHAPITRE IX.

*Transfiguration de JESUS-CHRIST. Il déclare qu'Elic est venu en la personne de saint Jean-Baptiste. Guérison d'un sourd & muet. Dispute entre les Disciples, qui d'entr'eux devoit être le plus grand. Qui n'est pas contre nous, est pour nous. Arrachez vôtre œil s'il vous scandalise.*

¶. 1. *ET post dies sex assumit Jesus Petrum, & Jacobum, & Joannem : & ducit illos in montem excelsum seorsum solos, & transfiguratus est coram ipsis.* | ¶. 1. *SIX* jours après, JESUS ayant pris Pierre, Jacque & Jean, les mena seuls avec lui sur une haute montagne à l'écart, & il fut transfiguré devant eux.

### COMMENTAIRE.

¶. 1. **P**OST DIES SEX ASSUMIT JESUS PETRUM, &c. *Six jours après, Jesus ayant pris Pierre, Jacque, & Jean, les mena seuls avec lui sur une haute montagne.* Ces six jours se prennent depuis la promesse qu'il avoit faite à ses Apôtres, qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui ne mourroient point, qu'ils n'eussent vû le regne de Dieu: (a) cette promesse se fit aux environs de Cézarée de Philippe. (b) S. Luc (c) met environ huit jours. Mais il compte le jour de la promesse, & celui de l'exécution ; au lieu que saint Marc, & saint Matthieu ne mettent que les six jours d'entre deux.

Quant à la montagne où JESUS se transfigura, quoi qu'on croye depuis plusieurs siècles que c'est le Thabor ; toutefois la chose est très-incertaine. Il paroît par la suite du récit des Evangélistes, que JESUS-CHRIST se transfigura fort loin de Capharnaüm. Il se transporte aux environs de Cézarée de Philippe, à l'extrémité septentrionale de la Palestine. (d) Il demande à ses Apôtres ce que l'on pense de lui dans le monde. Il promet à quelques-uns d'eux de leur faire voir sa gloire avant leur

(a) *Marc. viii. 39.*

(b) *Ibid. §. 27.*

(c) *Luc. ix. 28. Ἐὐθὺς ἠὲ ἑξήκοντα ἡμέραι.*  
(d) *Marc. xvi. 13. Marc. vii. 27.*

2. *Et vestimenta ejus facta sunt splendentia, & candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.*

3. *Et apparuit illis Elias cum Moysse: & erant loquentes cum Jesu.*

4. *Et respondens Petrus, ait Jesu: Rabbi, bonum est nos hic esse: & faciamus tria tabernacula: Tibi unum, & Moysi unum, & Elia unum.*

5. *Non enim sciebat quid diceret: erant enim timore exterriti.*

6. *Et facta est nubes obumbrans eos: & venit vox de nube dicens: Hic est Filius meus charissimus: audite illum.*

7. *Et statim circumspicientes, neminem amplius viderunt nisi Jesum tantum secum.*

8. *Et descendentibus illis de monte, precepit illis ne cuiquam quæ vidissent, narrarent: nisi cum Filio hominis à mortuis resurrexerit.*

9. *Et verbum continuerunt apud se, conquirentes quid esset: Cum à mortuis resurrexerit.*

2. Ses vêtements devinrent tous brillans de lumière, & blancs comme la neige, & d'une blancheur que nul foulon sur la terre ne pourroit jamais égaler.

3. Et ils virent paroître Elie, & Moysse, qui s'entretenoient avec JESUS.

4. Alors Pierre dit à JESUS: Maître, nous sommes bien ici: faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moysse, & une pour Elie:

5. Car il ne savoit ce qu'il disoit, tant ils étoient effrayez.

6. En même-tems il parut une nuée qui les couvrit; & il sortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces mots: Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le.

7. Aussi tôt regardant de tous côtez, ils ne virent plus personne que JESUS, qui étoit demeuré seul avec eux.

8. Lorsqu'ils descendoient de la montagne, il leur commanda de ne parler à personne de ce qu'ils avoient vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité d'entre les morts.

9. Et ils tinrent la chose secrète, s'entredemandant ce qu'il vouloit dire par ce mot: Jusqu'à ce que le Fils de l'homme fût ressuscité.

## COMMENTAIRE.

mort. A six ou huit jours de là il mène trois de ses Apôtres sur une haute montagne à l'écart, & se transfigure en leur présence. (a) Le lendemain il descend de la montagne, revient à ses autres Apôtres; (b) traverse toute la Galilée, ne voulant pas qu'on sçût qu'il y étoit. (c) De là il vient à Capharnaüm; (d) & de là par la Samarie à Jérusalem, (e) pour la Pentecôte. Du Thabor à Capharnaüm il n'y a pas plus de cinq ou six lieues. Aller du Thabor à Capharnaüm, est-ce traverser toute la Galilée? Ce n'en est pas la cinquantième partie. Je croirois donc plutôt que c'est sur quelque côteau du Liban, ou sur quelques montagnes de delà le Jourdain, vers les montagnes d'Hermon, comme Eusèbe semble l'avoir crû sur le Pseaume LXXXVIII.

(a) *Matth. xvii. 1. & sequ. Marc. ix. 1. & sequ.*

(b) *Luc. ix. 37. Marc. ix. 14.*

(c) *Marc. ix. 30. Matth. xvii. 22.*

(d) *Matth. xvii. 24. Marc. ix. 33.*

(e) *Luc. ix. 51.*

10. Et interrogabant eum dicentes : Quid ergo dicunt Pharisei, & Scribae, quia Eliam oportet venire primum ?

11. Qui respondens, ait illis : Elias, cum venerit primum restituet omnia : & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiamur, & contemnamur.

10. Alors ils lui demandèrent : Pourquoi les Pharisiens, & les Scribes disent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ?

11. Il leur répondit : Il est vrai qu'auparavant Elie doit venir, & rétablir toutes choses, & qu'il souffrira beaucoup, & sera rejeté avec le même mépris, qu'il a été écrit, que le Fils de l'homme le doit être.

## COMMENTAIRE.

¶ 9. CONQUIRENTES QUID ESSET: CUM A MORTUIS RESURREXERIT. S'entredemandant ce qu'il vouloit dire par : Jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité. Ils n'osoient lui demander ce que cela vouloit dire ; se souvenant de ce qui étoit arrivé à saint Pierre, lorsqu'il voulut détourner le Sauveur de sa Passion. Les Apôtres n'ignoroient pas sans doute ce que vouloit dire le mot de résurrection : c'étoit un article de la foy des Juifs, que les morts ressusciteroient. (a) Mais ils ne faisoient ni la manière, ni les circonstances de la résurrection de JESUS-CHRIST, ni s'il ressusciteroit seul, ni si la résurrection seroit générale, ou si ce seroit une résurrection figurée, & parabolique. En un mot, ils y croyoient plus de mystère qu'il n'y en avoit.

¶ 10. QUIA ELIAM OPORTET VENIRE PRIMUM? Pourquoi dit-on qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? Les Juifs, fondez sur la prédiction de Malachie, (b) attendoient la venue du Prophète Elie, avant le jour du Seigneur, c'est-à-dire, avant que le Messie vint exercer sa vengeance contre toutes les nations infidèles, & incrédules, pour établir son empire sur Jérusalem, & sur toute la terre; car c'est ainsi qu'ils l'attendoient dès lors, & qu'ils l'attendent encore aujourd'hui. Mais ils confondent les tems, & les deux avénemens du CHRIST. Dans le premier, Elie devoit venir, mais seulement en esprit: cet Elie est Jean-Baptiste. Le Messie doit détruire l'empire de l'idolâtrie, & établir sa domination sur tous les peuples. C'est ce qu'il a exécuté par la vocation des Gentils, & par l'établissement de l'Eglise Chrétienne. Son second avènement sera un avènement de justice, & de vengeance pour les méchans. Elie viendra en personne. JESUS-CHRIST jugera les vivans & les morts, & fera de nouveaux Cicux, & une nouvelle terre. C'est ce que les Juifs ne savoient pas distinguer.

¶ 11. ELIAS RESTITUET OMNIA. Elie rétablira toutes choses. Il

(a) 2. Maccab. XII. 43. & XII. 9. 14. Joan. XI. 24. | Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus & terribilis.

(b) Malach. II. 5. Ecce ego mittam vobis.

12. *Sed dico vobis quia & Elias venit, (& fecerunt illi quacumque voluerunt,) sicut scriptum est de eo.*

12. Mais je vous dis qu'Elie même est déjà venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plu,) selon ce qui en avoit été écrit.

## COMMENTAIRE.

viendra pour cela; il y travaillera avec zèle, & avec succès. Mais peut-on dire que ni Jean-Baptiste ait rétabli toutes choses dans l'ordre; ni qu'Elie avant la fin du monde convertisse tout le monde. L'Écriture met fort souvent l'acte commencé, pour l'acte achevé; l'effort que l'on fait pour réussir, pour le succès entier & parfait.

ψ. 12. ELIAS VENIT, (ET FECERUNT ILLI QUÆCUMQUE VOLUERUNT,) SICUT SCRIPTUM EST DE EO. *Elie est venu, (& ils l'ont traité comme il leur a plu,) selon ce qui en avoit été écrit.* On donne plus d'un sens à ce verset. Quelques-uns font ainsi la construction du Texte. Elie est déjà venu, ainsi qu'il est écrit dans Malachie. Cet Elie est Jean-Baptiste: mais les Juifs au lieu de le recevoir, l'ont traité comme il leur a plu; ils l'ont chargé d'outrages, (a) & l'ont enfin fait mourir. (b) Autrement: Elie est venu en la personne de Jean-Baptiste; mais les Juifs l'ont traité comme il leur a plu, ainsi qu'il est écrit dans les Prophètes. En effet, quelques Interprètes (c) prétendent que ce qui est prédit des souffrances, & des persécutions qu'Elie doit souffrir à la fin du monde, doit aussi s'entendre au moins en partie, de celles de saint Jean-Baptiste. Par exemple, ce qui est dit dans Isaïe, (d) & dans Jérémie, (e) dont l'Eglise fait l'application à saint Jean-Baptiste. Et ce qui est dit dans l'Apocalypse (f) des deux témoins, que l'on croit être Elie, & Hénoc, où l'Auteur fait assez visiblement allusion à la prophétie de Zacharie, (g) dans laquelle ce Prophète parle des deux oliviers, & des deux chandeliers, qui sont dans la maison du Seigneur.

Le Texte Grec (h) est assez différent de la Vulgate, & on l'explique assez diversément. Voici les versets 11. & 12. *Il leur répondit: Elie viendra premièrement, & rétablira toutes choses. Et comment est-il écrit du Fils de l'homme, qu'il doit venir pour souffrir beaucoup, & pour être méprisé? Mais je vous dis, qu'Elie est déjà venu, & qu'ils lui ont fait ce qu'ils ont voulu, comme il est écrit de lui.* Pour entendre cette réponse, il est bon d'y ajouter ce que saint Matthieu a dit dans l'endroit qui lui est parallèle-

(a) *Matth. xi. 18.*

(b) *Matth. xiv. 3. Marc. vi. 17.*

(c) *Grotius Vide & Brug.*

(d) *Isai. xlix. 1.*

(e) *Jerem. I.*

(f) *Apoc. xi. 3. 4. 10.*

(g) *Zach. iv. 3. 11. 12.*

(h) ψ. 11. Ο δὲ ἀκούσας τῶν αὐτῶν, ἤκουσεν ἃ καὶ ἐλάλει πρὸς αὐτοὺς. Καὶ αὐτοὶ ἤλεγξαν αὐτῷ τὰ ὅτι οὐκ ἔδει αὐτὸν εὐδοχεῖν, ὡς παροῦσα καὶ αὐτῷ, καὶ ἰεροσολαίμῳ.

ψ. 12. Ἀλλὰ λέγω ὑμῖν ὅτι, καὶ ἤκουσεν ἐλάλει, καὶ ἐποίησεν αὐτῷ ὅσα ἐλάλησεν, καὶ αὐτοὶ ἤλεγξαν αὐτῷ τὰ ὅτι οὐκ ἔδει αὐτὸν εὐδοχεῖν.





15. *Et interrogavit eos: Quid inter vos conquiritis?*

16. *Et respondens unus de turba, dixit: Magister, acculis filium tuum ad te habentem spiritum mutum:*

17. *Qui ubicumque eum apprehenderit, allidit illum, & spumat, & stridet dentibus, & arescit: & dixit Discipulis tuis ne eiecerent illum, & non potuerunt.*

18. *Qui respondens eis, dixit: O generatio incredula, quando erit apud vos ero? Quando vos patiar? afferite illum ad me.*

19. *Et attulerunt eum. Et cum vidisset eum, statim spiritus conturbavit illum: & elisus in terram, volutabatur spumans.*

15. Alors il leur demanda : De quoi discutez-vous ensemble?

16. Et un homme d'entre le peuple prenant la parole, lui dit : Maître, je vous ai amené mon fils, qui est possédé d'un esprit muet :

17. Et toutes les fois qu'il le saisit de lui, il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec. J'ai prié vos Disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pu.

18. JESUS leur répondit : O gens incrédules, jusqu'à quand serai-je avec vous? Jusqu'à quand vous souffrirai-je? Amenez-le-moi.

19. Ils le lui amenèrent ; & il n'eut pas plutôt vu JESUS, que l'esprit commença à l'agiter avec violence, & il tomba par terre, où il se rouloit en écumant.

## COMMENTAIRE.

ψ. 16. HARENTEM SPIRITUM MUTUM. *Qui est possédé d'un esprit muet.* Les Juifs attribuoient presque toutes les maladies à de mauvais esprits. Cet enfant étoit en effet possédé par un démon, comme on le voit par la suite, & ce démon le rendoit sourd, (a) muet, & épileptique, (b) comme le marque saint Matthieu.

ψ. 27. ALLIDIT ILLUM, ET SPUMAT. *Il le jette contre terre, & l'enfant écume, grince les dents, & devient tout sec.* Le Grec : (c) *il le froisse contre terre*; ou bien, *il le brise*, il le met en pièces. Ce qu'on peut entendre que des convulsions qu'il lui cause, qui semblent le devoir mettre en pièces. Il dit encore ci-après au ψ. 25. (d) que le démon quitta cet enfant, après l'avoir mis en pièces; c'est-à-dire, avec de terribles convulsions. L'Évangéliste continué : *L'enfant écume, il grince les dents, & devient tout desséché.* Le pere ajoute ci-après ψ. 22. que le démon le jettoit quelquefois dans le feu, ou dans l'eau, & que ce mal le tenoit dès l'enfance. Le terme Grec qu'on traduit ici par, *il est tout desséché*, se prend souvent dans les Septante pour, *s'en aller, se retirer.* Voyez Genes. xxxv. 5. Exod. xiv. 19. Zach. x. 10.

ψ. 18. O GENERATIO INCRECULA. *O race incrédule, jusques à*

(a) Marc. ix. 25. Τὸ κερθεῖν καὶ ἀλλοτὸ πνεῦμα, ἐπιπέσει αὐτὸ ἐπὶ τὴν γῆν.

(b) Marc. ix. 25. Ὅτι ἐπιπέσει αὐτὸ ἐπὶ τὴν γῆν καὶ ἐκσπύσει.

(c) Πέσει αὐτὸν ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ τὸ πνεῦμα ἐκσπύσει αὐτόν.

(d) 26. Κερθεῖν καὶ πείθει σπασθεῖν αὐτὸν ἐπὶ τὴν γῆν.

20. *Et interrogavit patrem ejus : Quantum temporis est ex quo ei hoc accedisti ? At ille ait : Ab infantia :*

21. *Et frequenter eum in ignem, & in aquas misit, ut eum perderet : sed si quid poteris, adjuva nos, misertus nostri.*

22. *Jesus autem ait illi : Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

23. *Et continuo exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat : Credo, Domine ; adjuva incredulitatem meam :*

24. *Et cum videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritum immundo, dicens illi : Surde & mute spiritus, ego precipio tibi, exi ab eo : & amplius ne introcas in eum.*

25. *Et exclamans, & multum discerpens eum, exiit ab eo, & factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent : Quia mortuus est.*

20. JESUS demanda au pere de l'enfant : Combien y a-t'il que cela lui arrive ? Dès son enfance, dit le pere :

21. Et l'esprit l'a souvent jetté, tantôt dans le feu, & tantôt dans l'eau, pour le faire périr : mais si vous pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, & nous secourez.

22. JESUS lui répondit : Si vous pouvez croire ; toutes choses sont possibles à celui qui croit.

23. Aussitôt le pere de l'enfant s'écriant, lui dit avec larmes : Seigneur, je croi, aidez-moi dans mon incréduité.

24. Et JESUS voyant que le peuple accouroit en foule, parla avec menaces à l'esprit impur, & lui dit : Esprit sourd & muet, fors de cet enfant, je te le commande ; & n'y rentre plus.

25. Alors ces esprits ayant jetté un grand cri, & l'ayant agité par de violentes convulsions, sortit, & l'enfant devint comme mort ; de sorte que plusieurs disoient, qu'il étoit mort.

## COMMENTAIRE.

*quand ferai-je avec vous ?* Quelques-uns croient que ces paroles s'adressent aux Juifs, & en particulier aux Docteurs de la Loi. D'autres veulent que JESUS les adresse à ses Disciples : mais le premier sens est plus suivi.

ÿ. 22. OMNIA POSSIBILIA SUNT CREDENTI. *Toutes choses sont possibles à celui qui croit.* Si vous aviez de la foi comme un grain de moutarde, dit-il ailleurs, (a) rien ne vous seroit impossible, vous pourriez même transporter les montagnes. Mais il vaut mieux traduire : *Tout est possible pour celui qui croit*, ou en sa faveur. Celui qui demande avec une foi ferme, & sans hésiter, doit tout espérer de la bonté de Dieu ; rien ne lui sera refusé. (b)

ÿ. 23. ADJUVA INCRECULITATEM MEAM. *Aidez-moi dans mon incréduité.* Il appelle *incréduité*, une foi encore foible. Augmentez ma foi, fortifiez-la ; suppléez à ce qui lui manque. Comparez Rom. VIII : 26. *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.*

(a) Matth. XVII. 19. & XXI. 27.

(b) Jacobi. I. 6. Marc. XI. 24. Vide Brug.

Vatab. Grot.

26. *Jesus autem tenens manum ejus , elevavit eum , & surrexit.*

27. *Et cum introisset in domum , Discipuli ejus secretè interrogabant eum : Quare nos non posuimus ejicere eum ?*

28. *Et dixit illis : Hoc genus in nullo potest exire , nisi in oratione , & jejunio.*

29. *Et inde profecti prætergrediebantur Galilæam : nec volebat quemquam scire.*

30. *Docebat autem Discipulos suos , & dicebat illis : Quoniam Filius hominis traditur in manus hominum , & occidetur eum , & occisus tertia die resurget.*

26. Mais JESUS l'ayant pris par la main ; & le soulevant , il se leva.

27. Lorsque JESUS fut entré dans la maison , ses Disciples lui dirent en particulier : D'où vient que nous n'avons pu chasser ce démon ?

28. Il leur répondit : Ces sortes de démons ne peuvent être chassés par aucun autre moyen que par la prière , & par le jeûne.

29. Au sortir de ce lieu , ils traversèrent la Galilée : & il vouloit que personne ne le sût.

30. Cependant il instruisoit ses Disciples ; & leur disoit : Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes , & ils le feront mourir , & il ressuscitera le troisième jour après la mort.

## COMMENTAIRE.

ψ. 25. EXCLAMANS , ET MULTUM DISCERPENS EUM , EXIIT. *Ayant jeté un grand cri , & l'ayant agitè par de violentes convulsions , il sortit.* Ou plutôt : Il sortit en faisant jeter de grands cris à cet enfant , & en l'agitant , comme s'il eût voulu le mettre en pièces. Quelqu'un a crû que le terme Grec ( α ) signifioit , que le démon lui déchira les habits , ou que l'enfant se les déchira par la violence de la convulsion. Le fait n'est pas sans quelque apparence. Mais on ne sauroit montrer que le verbe de l'Original , mis absolument , comme il est en cet endroit , signifie déchirer les habits. Il ne se trouve dans tout le nouveau Testament , qu'ici verset 20. & 26. Et dans saint Luc chap. ix. ψ. 39. en parlant de ce même enfant.

ψ. 28. IN NULLO POTEST EXIRE , NISI IN ORATIONE , ET JEJUNIO. *Ces sortes de démons ne peuvent être chassés que par la prière ; & par le jeûne.* Voyez notre Commentaire sur saint Matthieu , xvii. 21. Ce n'est point assez d'avoir la foy , il faut employer la prière , & le jeûne , soit pour demander l'accroissement de notre foy , soit pour obtenir la guérison de ces sortes de maladies anciennes & opiniâtres.

ψ. 29. PRÆTERGREDI EBANTUR GALILÆAM. *Ils traversèrent la Galilée.* Du lieu où il guérit cet enfant , il traversa toute la Galilée pour venir à Capharnaüm. Cela pourroit faire juger que le lieu où il se transféra n'étoit pas voisin de cette ville , puisque ce fut au bas de la montagne qu'il fit ce miracle.

( α ) Le P. Martianay , Notes sur le nouveau Testament. *Evangelii dicitur*

31. *At illi ignorabant verbum : & timebant interrogare eum.*

32. *Et venerunt Capharnaüm. Qui enim domi essent, interrogabas eos : Quid in via tractabatis ?*

33. *At illi tacebant : siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.*

34. *Et residens vocavit duodecim, & ait illis : Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, & omnium ministrus.*

35. *Et accipiens puerum, statuit eum in medio eorum : quem cum complexus esset, ait illis :*

31. Mais ils n'entendoient rien à ce discours : & ils craignoient de lui en demander l'éclaircissement.

32. Ils vinrent ensuite à Capharnaüm. Et lorsqu'ils furent à la maison, il leur demanda : De quoi disputiez vous ensemble pendant le chemin ?

33. Mais ils demeurèrent dans le silence ; parce qu'ils avoient disputé entr'eux dans le chemin, qui d'eux tous étoit le plus grand.

34. Et s'étant assis, il appella les douze, & leur dit : Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous, & le serviteur de tous.

35. Puis il prit un petit enfant qu'il mit au milieu d'eux ; & l'ayant embrassé, il leur dit :

## COMMENTAIRE.

¶ 31. AT ILLI IGNORABANT VERBUM. *Ils n'entendoient rien à ce discours.* JESUS parloit souvent à ses Disciples de sa mort, de sa Passion, & de sa Résurrection, sur tout dans les derniers mois de sa vie ; il vouloit préparer leurs cœurs & leur esprit à ce grand événement, qui devoit être pour eux une si violente tentation, & un si grand sujet de scandale. Mais ils ne comprenoient rien à tout cela. Remplis des préjugés d'un Messie immortel, & d'un regne temporel, ils ne pouvoient ajuster ces idées à tout ce que le Sauveur leur disoit. Ils prenoient ses discours ou comme des expressions paraboliques, ou comme des exagérations, dont on ne devoit pas voir l'accomplissement littéral. L'Évangéliste ajoute, *qu'ils n'osoient lui en demander l'éclaircissement*, de peur apparemment d'être traités comme saint Pierre, qui voulut le détourner de sa Passion. (a)

¶ 34. SI QUIS VULT PRIMUS ESSE, ERIT OMNIUM NOVISSIMUS. *Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous.* Sans les charger de confusion en leur découvrant ce qu'ils avoient dit en chemin, il guérit leur vanité, & leur ambition, par des manières familières & insinuantes, à son ordinaire. Il leur dit que son Royaume n'est pas comme ceux de la terre, où les plus grands exercent leur empire avec hauteur sur ceux qui leur sont soumis. Ici c'est tout le contraire ; les premiers doivent être les plus humbles, & les plus attentifs à servir les au-

(a) Marc. 711. 72. 73.

36. *Quisquis nunc ex hujusmodi pueris receperit in nomine meo, me recipit: & quicumque me susceperit, non me suscipit sed eum, qui misit me.*

37. *Respondit illi Joannes, dicens: Magister, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem demonia, qui non sequitur nos, & prohibuimus eum.*

36. Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit: & quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.

37. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vu un certain homme qui chasse les démons en votre nom, quoi qu'il ne nous suive pas; & nous l'en avons empêché.

## COMMENTAIRE.

tres. Il est bon de remarquer que JESUS-CHRIST & saint Pierre étoient arrivés à Capharnaüm (a) avant les autres Apôtres. L'absence de saint Pierre avoit peut-être donné lieu à cette dispute; car le Sauveur l'avoit assez clairement désigné pour le premier officier de son Royaume, en disant qu'il lui donnoit les clefs du Royaume des Cieux. (b)

ÿ. 36. *QUISQUIS UNUM EX HUIUSMODI PUERIS RECEPERIT.* Quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit. Quiconque reçoit un de mes Disciples, un de mes Fidèles, qui doivent être aussi doux, aussi simples, aussi éloignés de l'ambition que cet enfant, me reçoit; c'est-à-dire: je tiens pour fait à moi-même, ce que l'on fera pour eux.

ÿ. 37. *RESPONDIT ILLI JOANNES, &c.* Alors Jean prenant la parole lui dit: Maître, nous avons vu un homme qui chasse les démons en votre nom, & nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Saint Matthieu ne dit rien de cette particularité; mais saint Luc (c) la rapporte dans l'endroit parallèle à celui-ci. On demande à l'occasion de quoi saint Jean fait ce récit au Sauveur? C'est apparemment parce que JESUS-CHRIST venoit de dire, que quiconque recevoit un de ses Disciples en son nom, le recevoit; & qu'il tiendroit pour fait à lui-même, le bien ou le mal qu'on feroit à celui qui se diroit lui appartenir. Saint Jean craignant d'avoir mal fait, en empêchant cet homme qui chassoit les démons au nom du Sauveur; lui raconte naïvement la chose. D'autres croyent qu'il la lui raconte comme un belle action, & croyant vanter son zèle, & son attachement à son Maître, à peu près comme Josué (d) qui ayant appris qu'Eldad, & Medad prophétisoient dans le camp, prioit Moïse de les empêcher. Bien éloigné de la disposition de saint Paul, qui disoit: (e) De quelque manière que JESUS-CHRIST soit prêché,

(a) *Matth. xviii. 24.*

(b) *Matth. xvi. 13, 14. Marc. viii. 29, 30.*

(c) *Luc. ix. 49.*

(d) *Num. xi. 28.*

(e) *Philipp. i. 18.*

38. *Jesus autem ait : Nolite prohibere enim : nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo , & possit eum male loqui de me.*

39. *Qui enim non est adversum vos , pro vobis est.*

38. Mais JESUS lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car il n'y a personne qui ayant fait un miracle en mon nom , puisse aussi-tôt après parler mal de moi.

39. Qui n'est pas contre vous , est pour vous ;

## COMMENTAIRE.

soit sous de mauvais prétextes , ou dans la vérité , je m'en réjouis , & je m'en réjouirai toujours.

Mais comment un homme qui ne suivoit point JESUS-CHRIST pouvoit-il chasser les démons en son nom ? On répond , 1°. Qu'il pouvoit croire en JESUS-CHRIST , sans toutefois être attaché à le suivre , comme une infinité d'autres , qui suivoient sa doctrine , sans suivre la personne. (a) 2°. Il pouvoit sans être véritablement disciple de JESUS-CHRIST , faire des miracles en son nom , comme on croit qu'en a fait Judas , & comme ceux qui diront à JESUS-CHRIST au jour du Jugement : (b) *Seigneur , n'avons-nous pas prophétisé , n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom ? Mais il leur dira : Je ne vous connois point , retirez-vous de moi.* Saint Jean croyoit apparemment que la vertu de faire des miracles n'avoit été accordée qu'aux Apôtres , (c) & que nul autre n'avoit droit à cette prérogative. Et il est vrai que JESUS-CHRIST ne l'avoit donnée expressément qu'aux Apôtres ; mais il ne l'avoit pas tellement attachée à leur personne , qu'il en eût exclus tous les autres.

ÿ. 38. *NOLITE PROHIBERE. Ne l'en empêchez pas.* C'est toujours beaucoup qu'il reconnoisse mon nom , & qu'il en fasse voir la force , & la vertu. Il n'aura garde de se joindre à mes ennemis , & à mes calomnieux. Il est engagé d'intérêt à dire du bien de moi , & à prendre mon parti , pour ne se pas détruire lui-même. (d) Car , ajoute le Sauveur , *qui n'est pas contre vous , est pour vous.* Ou , selon d'autres Exemplaires : (e) *Qui n'est pas contre nous , est pour nous.* JESUS-CHRIST a employé le même proverbe en un autre endroit , dans un sens contraire , (f) pour dire , que dans son service il ne veut point de partage , qu'il faut être tout à lui , ou tout à son ennemi. Car , comme dit saint Paul : (g) *Quelle communication y a-t-il entre le jour , & les ténèbres ; entre Dieu , & Bélial ?* Mais on fait que ces sortes de proverbes populaires peuvent s'appliquer à diffé-

(a) Ambros. in Luc. lib. vii. Euthym. hic.

(b) Matth. vii. 21. Voyez saint Augustin , lib. 4. de Consens. esp. c. Bède , Théophylacte , Maldouar , Grotius , &c. sur cet endroit-ci.

(c) Marc. iii. 15.

(d) Vide Euthym. Theophyl. Euseb. Grat.

(e) Ita quàm plurimi Codd. apud M. D. hic.

(f) Matth. xii. 30. Luc. xi. 23.

(g) 2. Cor. xi. 15.

40. *Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo, quia Christi estis: Amen dico vobis, non perdet mercedem suam.*

41. *Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me: bonnum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus, & in mare mitteretur.*

42. *Et si scandalizaverit te manus tua, abscide illam: bonnum est tibi debilem introire in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem:*

43. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

40. Et quiconque vous donnera à boire seulement un verre d'eau en mon nom, parce que vous appartenez au CHRIST, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point la récompense.

41. Que si quelqu'un est un sujet de scandale à l'un de ces plus petits, qui croient en moi, il vaudroit mieux pour lui qu'on lui attachât au col une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.

42. Et si votre main vous est un sujet de scandale, coupez-la. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'une main, que d'en avoir deux & d'aller en enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

43. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

## COMMENTAIRE.

rens sujets, & sont susceptibles de différens sens, suivant les circonstances où on les employe. Voyez ce qu'on a remarqué sur saint Matthieu; chap. XII. 30.

ÿ. 40. *QUISQUIS ENIM POTUM DEDERIT VOBIS, &c. Quiconque vous donnera à boire seulement un verre d'eau en mon nom, ne perdra point sa récompense.* Cela a été suffisamment expliqué ailleurs. (a) Pour entendre la suite du discours de JESUS-CHRIST, il faut joindre ce ÿ. au 37. & lire comme en paranthèse, les 37. 38. & 39. qui renferment l'incident rapporté ici par saint Jean. Le Sauveur continuë à instruire ses Apôtres, de ce qui doit arriver à ceux qui les traiteront bien ou mal.

ÿ. 41. *QUISQUIS SCANDALIZAVÉRIT UNUM. Si quelqu'un est un sujet de scandale à quelqu'un de ces petits, qui croient en moi.* Si quelqu'un par les menaces, par les persécutions, par les mauvais traitemens, par les mauvais discours, ou par les mauvais exemples, est un une pierre d'achoppement, & un sujet de chute à mes Disciples, à qui je recommande la douceur & l'humilité des enfans, il vaudroit mieux qu'on lui attachât une meule de moulin au cou, & qu'on le jettât dans la mer.

ÿ. 43. *UBI VERMIS EORUM NON MORITUR, ET IGNIS NON EXTINGUITUR. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.* Ceci est pris d'Isaïe; ce Prophète (b) parlant du supplice des ennemis du Seigneur, dit qu'on sortira de Jérusalem, pour voir les

(a) Matth. X. 40. 41. 42.

(b) Isaï. LXVI. 24.



44. *Et si pes tuus te scandalizat, amputa illum : bonum est tibi blandum introire in vitam aeternam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis :*

45. *Ubi vermis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

46. *Quod si oculus tuus scandalizat te, ejice eum : bonum est tibi luscum introire in Regnum Dei, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis :*

47. *Ubi verbis eorum non moritur, & ignis non extinguitur.*

48. *Omnis enim igne salietur, & omnis victima sale salietur.*

44. Et si vôtre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un pied vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux, & être précipité dans l'enfer, dans ce feu qui brûle éternellement :

45. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

46. Et si vôtre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le. Il vaut mieux pour vous, que n'ayant qu'un œil vous entriez dans le Royaume de Dieu, que d'en avoir deux, & être précipité dans le feu de l'enfer :

47. Où le ver qui les ronge ne meurt point, & où le feu ne s'éteint jamais.

48. Car ils doivent tous être salez par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel.

## COMMENTAIRE.

*Cadavres de ceux qui ont violé ses Loix, jettez sur la terre, & que leur ver ne mourra point, ni leur feu ne s'éteindra point; & ils seront en opprobre à toute chair.* Le Prophète fait allusion à deux manières différentes dont les morts sont traités : La première, lorsqu'on enterre les corps, ou qu'on les laisse sur la terre : La seconde, lorsqu'on les brûle. Les corps enterrez, ou abandonnez sans sépulture, sont la pâture des vers; ceux qui sont brûlez servent d'aliment au feu. Les méchans ne seront pas traités comme les morts ordinaires; ils seront livrez à des vers qui les rongeront éternellement, & à des flammes qui ne s'éteindront point. (a) Les vers & les flammes ordinaires ont bien-tôt consumez les corps auxquels ils s'attachent. L'homme après sa mort est insensible à tout ce que souffre son cadavre. Mais les vers, & les flammes dont nous parlons, agiront & sur l'ame, & sur le corps, (b) & avant même que le corps soit réuni à son ame, celle-ci souffrira des douleurs cruelles, supérieures à tout ce que l'homme est capable de souffrir en ce monde. Soit qu'on entende des vers & un feu réel, & matériel, avec un très-grand nombre de Docteurs, soit qu'on le prenne d'un feu, & d'un ver métaphorique, pour les remords de conscience, avec beaucoup d'autres Docteurs; les peines sont toujours

(a) Minus Felix in oïv. Illic sapiens ignis membra avit, & reficit; carpit & nutrit: sicut ignes fulminum corpora tangunt, nec abstinent. Ita penale illud incendium non damnis arden-

rium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur.

(b) Vide Mald. & Gros. hic.

40. *Bonum est sal : quod si sal insulsum fuerit : in quo illud condietis ? Habete in vobis sal , & pacem habete inter vos.*

49. Le sel est bon : mais si le sel devient fade , avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous , & conservez la paix entre vous.

## COMMENTAIRE.

terribles dans leur excez , infinies dans leur durée , & incompréhensibles à l'esprit humain. Voyez nôtre Commentaire sur *Eccli. vii. 19.*

ÿ. 48. *OMNIS ENIM IGNE SALIETUR , ET OMNIS VICTIMA SALE SALIETUR. Car ils doivent tous être salez par le feu , comme toute victime doit être salée par le sel.* La Loi de Moÿse ordonne qu'on emploÿe le sel dans toutes les offrandes , & dans tous les sacrifices : (a) *In omni oblatione sua offeres sal.* Le même Législateur veut que le feu de l'autel soit perpétuel , & ne s'éteigne jamais. (b) *Ignis in altari semper ardebit.* Les méchans dans l'autre vie seront comme les victimes de la colère de Dieu ; (c) ils brûleront dans un feu qui ne s'éteindra point : ils seront piquez & pénétrez d'un sel caustique & brûlant , qui ne se consumera point. (d) Maldonat l'explique ainsi : De même que selon la Loi toute victime est offerte avec le sel ; ainsi dans l'enfer tous les pécheurs seront comme salez & assaisonnez par le feu qui les brûlera. Ligfoot : Les méchans seront livrez , ÿ. 43. à un ver qui ne mourra point , & à un feu qui ne s'éteindra point. ÿ. 49. Au lieu de les consumer , ce feu sera comme un sel qui les salera , & les exemptera de la corruption. Ils seront livrez à des tourmens infinis & éternels.

D'autres (e) le joignent à ce qui précède immédiatement : Tout homme qui veut plaire à Dieu , & devenir un vrai disciple de JESU S-CHRIST , doit être assaisonné du sel de la doctrine , de la sagesse , de la discrétion , & comme pénétré & salé du feu des épreuves , des afflictions , qui sont à nôtre égard , comme le feu est à l'égard des métaux , qu'il purge , qu'il nettoÿe , qu'il épure , & qu'il rend plus précieux.

ÿ. 49. *BONUM EST SAL. Le sel est bon : mais si le sel devient fade , avec quoi l'assaisonnerez-vous ?* Cette sentence n'a point de liaison avec celle qui précède. Mais le Sauveur à l'occasion du mot de sel , dont il a parlé au ÿ. précédent , (f) donne à ses Apôtres une instruction importante , sous une espèce de parabole : Le sel est le symbole de la sagesse , & de la doctrine. Ayez donc en vous du sel ; remplissez-vous de la connoissance des vérités du salut. Mais de même que le sel affadi n'est plus bon à

(a) *Levit. II. 13.*

(b) *Levit. vi. 12.*

(c) *Vide Isai. xxxiv. 6. Jerem. xlii. 3. li. 40.*

*Eccli. xxi. 2. 10. xxxix. 17.*

(d) *Vide Grot. hic.*

(e) *Vide Bed. Theophyl. Strab. Lud. de Dieu & Spanh. Cappell.*

(f) *Mald. Grot. Natal. Alex.*

tien, & ne peut être rétabli dans son premier état par un autre sel; ainsi si vous laissez corrompre la science que vous avez reçûe; si les vérités s'affaiblissent dans vous-mêmes, par qui pourrez-vous être instruit, & rappeler dans la bonne voye, puisque Dieu vous a établi pour être le sel de la terre, & s'il est permis de le dire, pour saler les autres. (a) Voyez nôtre Commentaire sur S. Matth. v. 13.

PACEM HABETE INTER VOS. *Conservez la paix entre vous.* Evitez les contestations, & sur tout l'ambition & l'orgueil. Que le premier de vous s'étudie à être le serviteur des autres. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit à ses Apôtres, à l'occasion de la dispute qu'ils avoient eüe en chemin sur la préférence.



## C H A P I T R E X.

*Maximes sur le divorce. On présente des enfans à JESUS-CHRIST pour leur imposer les mains. Dangers de l'attachement aux richesses. Bonheur de ceux qui quittent tout pour JESUS-CHRIST. Le Sauveur prédit sa Passion. Jacques & Jean demandent les premières places dans son Royaume. Guérison d'un aveugle près de Jéricho.*

ψ. 1. *ET* inde exurgens venit in fines Judææ ultra Jordanem: & con-  
veniens iterum turba ad eum: & sicut  
consueverat, iterum docebat illos.

ψ. 1. JESUS étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, par le pays qui est au-delà du Jourdain: & le peuple s'étant encore assemblé auprès de lui, il recommença aussi à les instruire selon sa coutume.

## C O M M E N T A I R E.

ψ. 1. **I**NDE EXURGENS VENIT IN FINES JUDÆÆ ULTRA JORDANEM. *Jésus étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, par le pays qui est au-delà du Jourdain.* C'est ainsi qu'il faut entendre le texte de la Vulgate, comme il paroît par le Grec. (b) JESUS quitta la ville de Capharnaüm, & la Galilée, & il vint sur les frontières de Judée,

(a) August. lib. 1. de Serm. Domini in monte. |

(b) Ἐξῆρται ἀπὸ τῆς Γαλιλαίας εἰς τὰ ὅρια τῆς Ἰουδαίας.

2. *Et accedentes Pharisei interrogabant eum : Si licet viro uxorem dimittere ? tentantes eum.*

3. *At ille respondens, dixit eis : Quid vobis praecepit Moyses ?*

4. *Qui dixerunt : Moyses permisit libellum repudii scribere , & dimittere.*

5. *Quibus respondens Jesus , ait : Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis praeceptum istud.*

6. *Ab initio autem creatura , masculinum & feminam fecit eos Deus.*

7. *Propter hoc relinquet homo patrem suum & matrem , & adhaerebit ad uxorem suam :*

8. *Et erunt duo in carne una. Itaque jam non sum duo , sed una caro.*

2. Les Pharisiens y étant venus , lui demandèrent , pour le tenter : Est il permis à un homme de répudier sa femme ?

3. Mais il leur répondit : Que vous a ordonné Moysè ?

4. Ils lui répartirent : Moysè a permis de renvoyer sa femme en lui donnant un écrit ; par lequel on déclare qu'on la répudie.

5. Jésus leur dit : C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.

6. Mais dès le commencement que le monde fut créé , Dieu forma un homme & une femme.

7. C'est pourquoi l'homme quittera son père & sa mère , & demeurera avec sa femme ;

8. Et ils ne seront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux , mais une seule chair.

### COMMENTAIRE.

en passant par la Pérée , qui est le pays de delà le Jourdain. Il pût passer ce fleuve à *Bethsan* , ou à *Scythopolis* ; & continuer sa route au-delà du fleuve , jusques vis à vis de Jéricho , où il repassa ce fleuve.

¶ 2. PHARISÆI INTERROGABANT EUM. *Les Pharisiens lui demandèrent : Est-il permis à un homme de répudier sa femme ?* On peut voir sur tout cela nôtre Commentaire sur saint Matthieu , xix. 3. & suiv.

¶ 5. AD DURITIAM CORDIS VESTRI SCRIPSIT VOBIS PRÆCEPTUM ISTUD. *C'est à cause de la dureté de votre cœur qu'il vous a fait cette ordonnance.* Le mot d'ordonnance est mis ici pour permission. Toute Loi est ordonnance en un certain sens. Moysè permet aux hommes de répudier leurs femmes ; mais il leur ordonne de les répudier d'une certaine manière , & avec de certaines formalitez. La permission devient obligation dès qu'on ordonne de joindre certaines formalitez à l'acte permis.

¶ 6. AB INITIO AUTEM CREATURÆ. *Mais dès le commencement que le monde fut créé* , la chose ne fut pas ainsi. Dieu ne permit pas à l'homme de se séparer de sa femme. Moysè a dérogé aux Loix primitives , en tolérant un moindre mal , pour en éviter un plus grand. Sa tolérance ne rend pas la chose ni permise , ni louable. Le Syriaque , le Persan , & l'ancien manuscrit de Cambridge lisent simplement : ( a ) *Au com-*

( a ) *Ἄνω δὲ ἀπὸς ἁλίους. Non legunt ἁλίους. Syr. Cantab. Pers.*

9. *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.*

10. *Et in domo iterum Discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum.*

11. *Et ait illis: Quicumque dimiserit uxorem suam, & aliam duxerit, adulterium committit super eam.*

12. *Et si uxor dimiserit virum suum, & alii nupserit, machatur.*

9. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint.

10. Etant dans la maison, ses Disciples l'interrogèrent encore sur la même chose :

11. Et il leur dit : Si un homme quitte sa femme, & en épouse une autre, il commet un adultère à l'égard de sa première femme.

12. Et si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultère.

## COMMENTAIRE.

*mencement Dieu fit le mâle & la femelle.*

ÿ. 8. ERUNT DUO IN CARNE UNA. *Ils ne seront tous deux qu'une seule chair.* Ils ne composeront, pour ainsi dire, qu'un seul individu, un seul corps, un seul tout; tant leur union sera étroite, parfaite, inséparable.

ÿ. 10. IN DOMO ITERUM DISCIPULI EJUS, &c. *Etant dans la maison; ses Disciples l'interrogèrent encore sur la même chose.* Saint Marc seul nous apprend cette particularité nécessaire pour l'intelligence du Texte. Les Disciples en usoient ordinairement ainsi: (a) ils demandoient en particulier au Sauveur l'explication de plusieurs choses qu'il disoit aux troupes; & toujours ils recevoient quelque nouvel éclaircissement. C'est peut-être à cela que saint Marc fait attention, lorsqu'il dit qu'ils vinrent, *iterum*, une seconde fois l'interroger en particulier; parce qu'ils l'avoient déjà interrogé de même à Capharnaüm en secret, sur la cause qui avoit empêché qu'ils ne pussent chasser le démon muet.

ÿ. 12. ET SI UXOR DIMISERIT VIRUM SUUM. *Si une femme quitte son mari, & en épouse un autre, elle commet un adultère.* Moïse dans sa Loi (b) ne permet qu'aux hommes de répudier leurs femmes, & ne dit pas un mot qui montre qu'il a prétendu donner aux femmes la même liberté. Toutefois JESUS-CHRIST suppose ici que le privilège de la femme, est à cet égard égal à celui de l'homme. Et certes sous la Loi ancienne même on remarque quelques vestiges de la répudiation que des femmes ont faite de leurs maris. La femme de Samson fut donnée à un autre (c) malgré lui, & à son insçu. La femme du Lévitte qui fut outragée à Gabaa de Benjamin, avoit aussi quitté son mari, & étoit retournée chez son pere. (d) Saül donna à Phaltiel sa fille Michol, qui étoit épou-

(a) Marc. VII. 17. IX. 27.

(b) Deut. XXIV. 1.

(c) Judic. XIV. 20.

(d) Judic. XXI. 2.

13. *Et offerrebant illi parvulos ut tangeret illos. Discipuli autem comminabantur offerentibus,*

14. *Quos cum videret Jesus, indignus tulit, & ait illis: Sinite parvulos venire ad me, & ne prohibueritis eos: talium enim est regnum Dei.*

15. *Amen dico vobis: Quisquis non receperit Regnum Dei velut parvulus, non intrabit in illud.*

16. *Et complexans eos, & imponens manus super illos, benedicebat eos.*

17. *Et cum ingressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum, rogabat eum: Magister bone, quid faciam ut vitam aeternam percipiam?*

13. Alors on lui présenta de petits enfans ; afin qu'il les touchât : Et comme ses Disciples repoussèrent avec des paroles rudes ceux qui les lui présentoient,

14. JESUS le voyant s'en fâcha, & leur dit : Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les empêchez point, car le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

15. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

16. Et les ayant embrassés, il les bénit en leur imposant les mains,

17. Comme il sortoit pour se mettre en chemin, un homme accourut, & se mettant à genoux devant lui, lui dit : Bon Maître, que dois-je faire, je vous prie, pour acquérir la vie éternelle ?

## COMMENTAIRE.

se de David. (a) Salomé sœur d'Hérode le Grand, répudia Costobare son mari. (b) Hérodiadis quitta Philippe pour épouser Antipas son beau-frère. (c) Mais les Interprètes croyent que ces derniers exemples sont ou des extensions de la Loi, ou des libertez contraires à l'intention du Législateur. Joseph lui-même reconnoît que Salomé viola dans son divorce les Loix des Juifs, (d) qui permettent aux hommes de répudier leurs femmes ; mais non pas aux femmes de répudier leurs maris. Pour les autres exemples il y a des différences, que l'on peut voir dans nôtre Dissertation sur le Divorce, à la tête du Deutéronome.

ÿ. 13. UT TANGERET ILLOS. *Afin qu'il les touchât.* Ou, suivant saint Matthieu, (e) pour leur imposer les mains, & pour faire sur eux quelques prières. C'étoit une devotion des peuples, persuadés que les prières, & l'attouchement du Sauveur pourroient combler de bénédictions leurs enfans. C'étoit toujours une grande consolation, & un grand bonheur pour eux, de pouvoir dans la suite se vanter, & se souvenir qu'ils avoient reçu la bénédiction de JESUS fils de David.

ÿ. 15. QUISQUIS NON RECEPERIT REGNUM DEI VELUT PARVULUS. *Quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant,*

(a) 1. Reg. xxv. 44.

(b) Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 11.

(c) Joseph. Antiq. lib. 18. cap. 7. Vide Matth.

xiv. 1. 4. Marc. vi. 17. 18.

(d) Joseph. Antiq. lib. 15. cap. 11. *Οὐ αὐτῷ τὸν*

*ἐνδύειν τὰς χεῖρας. ἀλλὰ πρὸς τὸ ἐπιθεῖν τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπὶ τοὺς μαθητὰς, ὡς αὐτὸν εἶπε δὲ αὐτῶν δακρυοποιεῖν καὶ ἄντιον γαλαθῖνας, μὴ εὖ πεποιημένους ἀνδραγαθῶν.*

(e) Matth. xix. 13. *Ἦν τις χεῖρας ἐπιθεῖν αὐτῷ τοῖς, καὶ πεποιημένους.*

18. *Jesus autem dixit ei: Quid me dicis bonum? Nemo bonus, nisi unus Deus.*

19. *Præcepta nosti: Ne adulteres: Ne occidas: Ne fureris: Ne falsum testimonium dixeris: Ne fraudem feceris, Honora patrem tuum & matrem.*

20. *At ille respondens, ait illi: Magister, hæc omnia observavi à juvenute mea.*

21. *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum, & dixit ei: Unum tibi deest: vade, quacumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cælo: & veni, sequere me.*

18. JESUS lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

19. Vous savez les commandemens: Vous ne commettrez point d'adultère: Vous ne tuerez point: Vous ne déroberez point: Vous ne porterez point de faux témoignage: Vous ne ferez tort à personne: Honorez vôtre pere & vôtre mere.

20. Il lui répondit: Maître, j'ai observé toutes ces choses dès ma jeunesse.

21. Et JESUS jettant la vûë sur lui, l'aima; & lui dit: Il vous manque encoro une chose. Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel; puis venez, & me suivez.

## COMMENTAIRE.

n'y entrera point. Il faut recevoir l'Evangile, & la foy avec la docilité, la douceur, l'humilité d'un enfant. JESUS-CHRIST prend occasion de tout ce qui se présente, d'enseigner à ses Disciples les vérités essentielles.

¶ 17. PROCURENS QUIDAM. Un homme accourut. Plusieurs Exemplaires ajoutent un certain *homme riche*. (a) En effet il étoit fort riche, comme il paroît par la suite; (b) & c'est ce qui fut cause qu'il répondit mal aux conseils de JESUS-CHRIST. Il est douteux même qu'il ait reçu le Christianisme. On peut voir cette histoire expliquée sur saint Matthieu, XIX. 16. & suiv.

¶ 19. NE FRAUDEM FECERIS. Vous ne ferez tort à personne. Le Grec à la lettre: (c) Vous ne dépouillerez personne de ce qui lui appartient. Mais comme il a déjà dit un peu plus haut, *ne fureris*: (d) Vous ne commettrez point de vol; pour distinguer ce précepte du premier, il faut dire qu'ici il défend de désirer le bien d'autrui; (e) ou simplement qu'il condamne la fraude, les tromperies secrètes, les chicanes, & toutes les autres mauvaises manières de prendre le bien d'autrui, (f) différentes de ce qu'on entend proprement sous le nom de vol.

¶ 21. INTUITUS EUM, DILEXIT EUM. Jettant la vûë sur lui, il

(a) ἰὸς τὴν πλῆθος πνευματικῶν. Vide Var. Leob. Millis

(b) Infra §. 22.

(c) Μη ἀποστερήσῃς.

(d) Μη κλέψῃς.

(e) Hammond. hic.

(f) Erasmi. Le Clerc, Arab. Vulg. Tig. Illyr,

alii.

22. *Qui contristatus in verbo, abiit moriens: erat enim habens multas possessiones.*

23. *Et circumspiciens Jesus, ait Discipulis suis: Quàm difficile est qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt!*

24. *Discipuli autem obstupescerant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis: Filioli, quàm difficile est, confidentes in pecuniis, in regnum Dei introire!*

25. *Facilius est camelum per foramen acus transire, quàm divitem intrare in regnum Dei.*

26. *Qui magis admirabamur, dicentes ad semetipfos: Et quis potest saluus fieri?*

22. Mais cet homme affligé de ces paroles s'en alla tout triste, parce qu'il avoit de grands biens.

23. Alors JESUS regardant autour de lui; dit à ses Disciples: Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses, entrent dans le Royaume de Dieu!

24. Et comme les Disciples étoient tout étonnez de ce discours, JESUS ajouta: Mes enfans, qu'il est difficile que ceux qui mettent leur confiance dans les richesses, entrent dans le Royaume de Dieu!

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Ils furent remplis d'un étonnement beaucoup plus grand, & ils se disoient l'un à l'autre: Et qui peut donc être sauvé?

## COMMENTAIRE.

*l'aima.* Il le regarda d'un air plein de bonté, & de tendresse. On remarqua dans ses yeux & dans son air, qu'il avoit pris plaisir à l'entendre. Quelques-uns (a) croient qu'il l'embrassa tendrement, & le baisa. D'autres, (b) qu'il le loua, & lui parla avec amitié.

ψ. 23. *QUAM DIFFICILE QUI PECUNIAS HABENT. Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le Royaume des Cieux!* Il explique au verset suivant, ce qu'il entend par ceux qui sont riches, & dont le salut lui paroît si difficile. Ce sont ceux qui mettent leur confiance dans leurs richesses. *Confidentes in pecuniis;* qui s'appuyent sur leur crédit, sur leurs grands biens, plutôt que sur la miséricorde & la providence du Seigneur: qui sont prêts à violer la Loi de Dieu, & à négliger leurs plus importants devoirs, lorsqu'il s'agit de conserver, ou d'acquérir des richesses. (c) Qui mettent leur joie, leur fin, leur satisfaction, leur bonheur à être riches. L'état de ces sortes de personnes, est absolument incompatible avec celui du Christianisme. Il est impossible de suivre JESUS-CHRIST en demeurant dans ces dispositions; mais il n'est pas impossible, quoiqu'il soit fort difficile, de quitter ou ses richesses, ou l'attachement aux biens du monde, avec le secours de la grace. (d)

ψ. 25. *FACILIUS EST CAMELUM, &c. Il est plus aisé qu'un cha-*

(a) Origen. *Munf. Gausaub.*

(b) *Græc. Lud. de Dieu.*

(c) *Vide Psalm. LXXI. 21. Divitia si affluant,*

*nolite cor apponere.*

(d) *Infra ψ. 17.*



27. Et intuens illos Jesus ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum : omnia enim possibilia sunt apud Deum.

28. Et cepit ei Petrus dicere : Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.

29. Respondens Jesus, ait : Amen dico vobis : Nemo est, qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me, & propter Evangelium,

30. Qui non accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domos, & fratres, & sorores, & marres, & filios, & agros, cum persecutiombus ; & in seculo futuro vitam aeternam.

27. Mais JESUS les regardant, leur dit : Cela est impossible aux hommes, mais non pas à Dieu ; car toutes choses sont possibles à Dieu.

28. Alors Pierre prenant la parole, lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi.

JESUS répondit : Je vous dis en vérité, que personne ne quittera pour moi, & pour l'Évangile, sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres,

30. Que présentement dans ce siècle même il ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, de sœurs, de meres, d'enfans, & de terres, avec des persécutions ; & dans le siècle à venir la vie éternelle.

## COMMENTAIRE.

meau passe par le trou d'une aiguille, &c. Voyez saint Matth. XIX. 24.

ψ. 30. QUI NON ACCIPIAT CENTIES TANTUM, NUNC IN TEMPORE HOC; DOMOS, ET FRATRES, . . . CUM PERSECUTIONIBUS. (a) *Que présentement dans ce siècle même, ne reçoive cent fois autant de maisons, de freres, . . . avec des persécutions ; & dans le siècle à venir la vie éternelle.* Le Fils de Dieu promet deux choses à ceux qui ont quitté toutes choses pour le suivre. La première, est le centuple en cette vie : & la seconde, la vie éternelle en l'autre. Les Fidèles reçoivent le centuple dans ce monde, suivant les Peres, (b) en ce que tout étant commun entre les Chrétiens, ils entrent par leur dépouillement dans le droit, & même dans une espèce de jouissance des biens de tous les Fidèles. Ils trouvent dans leurs freres plus de secours, plus de bienveillance, plus de charité, qu'ils n'en auroient pu rencontrer dans leurs plus proches parens, & dans leurs meilleurs amis, s'ils étoient demeurez dans le monde, ou dans l'infidélité.

Saint Marc ajoute une chose remarquable, qui n'a point été exprimée par les autres Évangélistes. C'est qu'ils recevront le centuple, *avec des persécutions.* Est-ce donc que les persécutions font partie des promesses de JESUS-CHRIST, & des récompenses qu'il promet à ses serviteurs ?

(a) Μετὰ διωγμῶν. Heinsius, Castal. Arias Mont. Μετὰ διωγμῶν, post persecutionem. Ils recevront le centuple, après la fin des persécutions.

sons. Mais cette leçon n'est pas fondée sur les Manuscrits.

(b) Origen. Theophyl. Euthym. Author oper. imperf. in Matth. XII. 29.

31. *Multi autem erunt primi novissimi, & novissimi primi.*

32. *Erant autem in via ascendentes Jerusalem: & precedebat illos Jesus, & subsequantur: & sequentes timebant. Et assidue iterum duodecim, capis illis dicere qua essent ei eventura.*

31. Mais plusieurs de ceux qui auront été les premiers, seront les derniers; & plusieurs de ceux qui auront été les derniers, seront les premiers.

32. Lorsqu'ils étoient en chemin pour aller à Jérusalem, JESUS marchoit devant eux, & ils étoient tous étonnez, & le suivoient saisis de crainte. Et JESUS prenant à part de nouveau les douze Disciples, commença à leur dire ce qui lui devoit arriver.

## COMMENTAIRE.

Où sans doute. Les persécutions, les peines, les travaux, sont la joye; & le partage des Chrétiens; c'est le gage assuré de leur bonheur futur. JESUS-CHRIST partage ses amis, comme il s'est partagé lui-même. (a) *Proposio sibi gaudia, sustinuit crucem, confusione contempta.* Et ceux qui ont l'avantage d'être à lui, n'ont garde de se plaindre de leur sort; ils l'estiment infiniment plus, que si on leur offroit tous les plaisirs du monde. *Omne gaudium existimate, fratres, cum in tentationes varias incideritis.* (b) Il n'appartient qu'aux vrais Chrétiens de souffrir volontiers les maux temporels, dans l'espérance des biens éternels. *Christianorum est pati mala temporalia, & bona sperare sempiterna,* dit saint Augustin. (c)

Les Commentateurs (d) donnent aussi un autre sens littéral au Texte de saint Marc, en disant, que Dieu promet le centuple aux Fidèles, qu'il les assure de son secours dans les persécutions; lorsqu'ils seront dans le besoin, il ne leur manquera point. Quelques grands que puissent être les maux auxquels ils se trouveront exposez, Dieu saura proportionner son secours à leurs besoins. En un mot, il leur promet non des délices, mais des assistances.

ψ. 31. MULTI ERUNT PRIMI, NOVISSIMI. Plusieurs des premiers seront les derniers, & plusieurs des derniers seront les premiers. Plusieurs des Juifs qui sont les premiers appelez, seront les derniers dans le Royaume des Cieux: ou plutôt, ils en seront entièrement exclus, à cause de leur incredulité, & de leur infidélité. Ce jeune homme qui paroïsoit si près du Royaume de Dieu, par son exactitude à observer les préceptes de la Loi, s'en trouve pourtant fort éloigné, à cause de l'attachement qu'il avoit pour les richesses. Il retourne en arrière, & résiste à l'attrait de

(a) Hebr. xii. 2.

(b) Jacobi. I. 2.

(c) August. Serm. 296, *Aliis de Diversis*.

106. cap. 7.

(d) Theophyl. Grot. Vat. Brug. alii.

33. *Quia ecce ascendimus Ierosolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & Senioribus, & damnabitur eum morte, & tradent eum Gentibus;*

34. *Et illudent ei, conspuent eum, & flagellabunt eum, & interficient eum: & tertia die resurget.*

35. *Et accedunt ad eum Iacobus & Joannes filius Zebedæi, dicentes: Magister, volumus, ut quodcumque petierimus facias nobis.*

33. Nous allons, comme vous voyez, à Jérusalem; & le Fils de l'homme sera livré aux Princes des Prêtres, aux Scribes, & aux Sénateurs; ils le condamneront à la mort, & ils le livreront aux Gentils;

34. Ils le traiteront avec moquerie, & avec outrage; ils lui cracheront au visage; ils le fouetteront; ils le feront mourir; & ils ressuscitera le troisième jour.

35. Alors Jacques & Jean fils de Zébédée vinrent à lui, & lui dirent: Maître, nous voudrions bien que vous fîssiez pour nous tout ce que nous vous demanderons.

## COMMENTAIRE.

sa vocation, pendant qu'une infinité de pécheurs, de Payens, de Publicains, de femmes de mauvaise vie, entreront dans l'Eglise, & y rencontreront leur salut. La comparaison que l'on fait de ce passage avec ceux de saint Matthieu, (a) & de saint Luc, (b) qui lui sont parallèles, fait voir que c'est-là son véritable sens.

¶ 32. *JESUS PRÆCEDEBAT ILLOS, ET STUPEBANT, ET SEQUENTES TIMEBANT.* *Jésus marchoit devant eux; ils étoient tout étonnez, & ils le suivoient saisis de crainte.* Voici le dernier voyage de JESUS-CHRIST à Jérusalem. Il avoit souvent averti ses Apôtres de ce qu'il y devoit souffrir. (c) Il ne perdoit aucune occasion de leur en rappeler le souvenir. Ils remarquèrent dans ce voyage une plus grande assurance dans son air, & dans sa démarche. Il sembloit voler au supplice qui lui étoit préparé. Ils admiroient sa promptitude, & en même tems étoient saisis de crainte, tant pour lui, que pour eux-mêmes, appréhendant que le tems de sa mort ne fût arrivé, & qu'ils ne fussent ou dispersés, ou persécutés, à cause de lui. (d) Enfin la seule tendresse naturelle pouvoit leur inspirer cette frayeur. Plusieurs anciens Manuscrits ont omis ces mots: (e) *Ils le suivoient saisis de crainte.*

¶ 35. *ACCEDUNT ADEUM JACOBUS, ET JOANNES, &c. Jacques, & Jean, fils de Zébédée vinrent à lui, &c.* Saint Matthieu dit que ce fut leur mere Salomé, qui fit la demande que nous lisons ici. Ce fut apparemment à la sollicitation, ou du moins du consentement de ses deux

(a) *Matth. XIX. 30. & XX. 16.*

(b) *Luc. XIII. 30.*

(c) *Matth. VIII. 31. &c.*

(d) *Theophylact. Bedæ, Malden. Gros. Brug. Le Clerc.*

(e) *Non legunt: Eñ dicitur dicitur in Canab. Mont. Magd. Calb. 2. Cyprian. Paris. 4.*

36. *At ille dixit eis : Quid vultis ne faciam vobis ?*

37. *Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, & alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.*

38. *Iesus autem ait eis : Nescitis quid petatis : potestis bibere calicem, quem ego bibo ; aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari ?*

39. *At illi dixerunt ei : Possumus. Iesus autem ait eis : Calicem, quidem quem ego bibo, bibetis, & baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini :*

40. *Sedere autem ad dexteram meam, vel ad sinistram, non est meum dare vobis ; sed quibus paratum est.*

41. *Et audientes decem, ceperunt indignari de Jacobo & Joanne,*

42. *Iesus autem vocans eos, ait illis : Scitis quia hi, qui videntur principari gentibus, dominantur eis : & principes eorum potestatem habent ipsorum.*

35. Il leur répondit : Que voulez-vous que je fasse pour vous ?

37. Accordez-nous, lui dirent-ils, que dans votre gloire nous soyons assis, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche.

38. Mais JESUS leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire, & être baptisez du baptême dont je dois être baptisé ?

39. Ils lui dirent : Nous le pouvons. Et JESUS répartit : Vous boirez en effet le calice que je dois boire, & vous serez baptisez du baptême dont je dois être baptisé ;

40. Mais pour ce qui est d'être assis à ma droite, ou à ma gauche, ce n'est point à moi à vous le donner ; mais ce sera pour ceux à qui il a été préparé.

41. Et les dix autres ayant entendu ceci, en conçurent de l'indignation contre Jacques & Jean.

42. C'est pourquoi JESUS les appellant à lui, leur dit : Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, & que leurs Princes les traitent avec empire.

## COMMENTAIRE.

filz. Voyez notre Commentaire sur saint Matthieu Ch. xx. 20. Il est remarquable que jamais le Fils de Dieu ne parle de sa mort devant ses Disciples, qu'il ne leur vienne des pensées sur leur préséance ; tant ils étoient prévenus de l'espérance d'un Empire temporel, & tant ils étoient peu en garde contre l'ambition, & la vanité.

ÿ. 42. QUI VIDENTUR PRINCIPARI GENTIBUS, DOMINANTUR EIS. Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples, exercent une domination sur eux. Quelques nouveaux Critiques (a) traduisent le Grec (b) par : *Ceux qui ont l'honneur de commander aux Nations*. On trouve des expressions pareilles dans Daniel, (c) dans saint Paul aux Galates, (d) & dans Euripide, (e) où l'on prétend qu'elles ont la même signification qu'on vient de marquer. D'autres (f) soutiennent que

(a) Grot. Ludov. de Dieu, Le Clerc. Vide & Maldon.

(b) Οἱ δοκῶντες ἄρχοντες τῶν ἐθνῶν.

(c) DAN. XI. 11. 5. Οἱ ἰδού, καθιερῶν τὴν βασιλείαν.

(d) Galat. II. 2. 6.

(e) Euripid. Hecub apud Grot. hic.

(f) Cargviigt. ad Matth. xx. Gataker, hîc, in Synopsi. aliis plures.

43. *Non ita est autem in vobis, sed quicumque voluerit fieri major erit vester minister :*

44. *Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.*

45. *Nam & Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, & daret animam suam redemptionem pro multis.*

46. *Et veniunt Jericho, & proficiscente eo de Jericho, & Discipulis ejus, & plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans.*

47. *Qui cum audisset quia Jesus Nazarenus est, cepit clamare, & dicere : Jesu Fili David, miserere mei.*

48. *Et comminabantur ei multi ut taceret. At ille multo magis clamabat : Fili David, miserere mei.*

49. *Et stans Jesus precepit illum vocari. Et vocavit eum dicentes ei : Ananias, vocat te.*

43. Il n'en doit pas être de même parmi vous ; mais si quelqu'un veut y devenir le plus grand, il faut qu'il soit prêt à vous servir :

44. Et quiconque voudra être le premier d'entre vous, doit être le serviteur de tous.

45. Car le Fils de l'homme même n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & pour donner la vie pour la redemption de plusieurs.

46. Après cela ils vinrent à Jéricho : & comme il sortoit de Jéricho avec ses Disciples, suivi d'une grande troupe de peuple, un aveugle nommé Bartimée fils de Timée, qui étoit assis sur le chemin pour demander l'aumône,

47. Ayant appris que c'étoit JESUS de Nazareth, se mit à crier : JESUS, fils de David, ayez pitié de moi.

48. Et plusieurs le reprenoient rudement, & lui disoient qu'il se rût ; mais il crioit encore beaucoup plus haut : Fils de David, ayez pitié de moi.

49. Alors JESUS s'étant arrêté, commanda qu'on l'appellât. Et quelques-uns appellerent l'aveugle, en lui disant : Ayez bonne espérance ; levez-vous, il vous appelle.

## COMMENTAIRE.

la phrase grecque qui porte à la lettre : *Ceux qui semblent commander aux peuples*, est un pur pléonafme, pour dire, *ceux qui commandent* : comme on dit, celui qui semble être sage, être Prophete, être une colombe de l'Eglise, pour marquer celui qui passe pour tel, & qui est considéré & reconnu comme tel. Ainsi dans saint Paul aux Corinthiens : (a) *Celui qui paroît consentieux*, c'est-à-dire, celui qui l'est en effet. Et dans saint Matthieu : (b) *Et ne semblez pas dire : Nous avons Abraham pour pere* ; ne vous flattez point de cela, & ne l'allez point dire. Et dans saint Luc : (c) *Ils commencèrent à disputer qui d'entr'eux paroîtroit le plus grand* ; c'est-à-dire, qui auroit véritablement le premier rang. C'est la vraie signification de ce verbe en cet endroit.

ÿ. 46. PROFICISCENTE EO DE JERICO, FILIUS TIMÆI.

(a) 1. Cor. xv. 16.

(b) Matth. III. 9.

(c) Luc. xxii. 24.

50. *Qui projecto vestimento suo exiliens, venit ad eum.*

51. *Et respondens Jesus dixit illi: Quid tibi vis faciam? Cæcus autem dixit ei: Rabbuni, ut videam.*

52. *Jesus autem ait illi: Vade, fides tua te salvum fecit. Et confessum vidit, & sequebatur eum in via.*

50. Aussi-tôt il jetta son manteau, & se levant il vint à J E S U S.

51. Et JESUS lui dit: Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle lui répondit: Maître, faites que je voye.

52. Allez, lui dit JESUS, votre foi vous a sauvé. Et il vit au même instant, & il suivit JESUS dans le chemin.

## COMMENTAIRE.

Comme il sortoit de Jéricho, un aveugle nommé Bartimée, ou fils de Timée, &c. Il y avoit deux aveugles qui demandèrent, & qui obtinrent la vûe. (a) Saint Marc ne nomme ici que celui dont la guérison fut accompagnée de circonstances plus remarquables. Le Sauveur avoit guéri un autre aveugle en entrant à Jéricho, (b) mais fort différent de celui dont il est parlé ici. L'Évangéliste exprime en deux langues le nom de cet aveugle; *Bartimée*, est son nom Syriaque; *filius Timæi*, est son nom Latin. C'est ainsi que saint Paul a dit, *Abba, Pater. Abba* est Syrien; *Pater* est Grec ou Latin.

ψ. 50. PROJECTO VESTIMENTO. *Il jetta son manteau.* Les termes du Texte (c) peuvent marquer en général toutes sortes d'habits. Mais les circonstances ne permettent pas de l'entendre d'autre chose que de son manteau.

(a) Matth. xx. 29. 30.  
(b) Luc. xviii. 35.

(c) *Κιῶβανος τὸ ἱμάτιον ἄντη,*



## CHAPITRE XI.

JESUS entre à Jérusalem monté sur un ânon. Il maudit un figuier, qui n'avoit point de figues. Il chasse du Temple les marchands. Pouvoir de la foy. Pardon des ennemis. Les Scribes chargez de confusion.

¶ 1. *ET cùm appropinquarent Jerosolymæ & Bethania, ad montem Olivarum, mittit duos ex Discipulis suis,*

2. *Et ait illis: Ite in castellum quod contra vos est, & statim introeuntes illuc invenietis pullum ligatum, super quem nemo adhuc hominum sedit: solve illum, & adducite.*

¶ 1. **L**orsqu'ils s'approchoient de Jérusalem, étant près de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, il envoya deux de ses Disciples,

2. Et leur dit: Allez à ce village, qui est devant vous: & si-tôt que vous y serez entrez, vous trouverez un ânon lié, sur lequel nul homme n'a encore monté; déliez-le, & me l'amenez.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. **CUM APPROPINQUARENT JEROSOLYMÆ, ET BETHANIÆ.** Comme ils approchoient de Jérusalem, & de Béthanie. Ceci arriva le Lundy d'avant la Passion du Sauveur; JESUS avoit couché à Béthanie, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de Jérusalem. (a) Etant sorti de Béthanie, il envoya deux de ses Disciples à Bethphagé, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, & si près de la ville de Jérusalem, qu'on pouvoit la prendre pour un faubourg de cette ville. Les Juifs (b) disent que Bethphagé est aussi sacrée que la ville même de Jérusalem; & que c'étoit-là que l'on cuisoit les pains (c) qui s'offroient dans le Temple.

¶ 2. **IN CASTELLUM.** Allez à ce village qui est devant vous, à Bethphagé, qui étoit entre Béthanie d'où ils venoient, & Jérusalem, où ils alloient.

**INVENIETIS PULLUM LIGATUM.** Vous trouverez un ânon lié. Saint Matthieu parle aussi d'une ânesse, avec l'ânon. (d) Mais saint Luc

(a) Joan. xi. 18. A quinze stades; ou deux mille de Jérusalem Luc. xxiv. 50. & Act. I. 12. Eloignée de Jérusalem du chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat.

(b) Rab. apud Ligfoot, & Bochart, De ani-

mal. part. 1. lib. 2. cap. 17.

(c) Εἰς τὴν κτίσιν κἀπάνω. Ita Matth. & Luc.

(d) Matth. xxi. 2.

3. *Et si quis vobis dixerit : Quid facitis ? dicite : Quia Domino necessarius est : & continuo illum dimittet huc.*

4. *Et abeuntes invenorunt pullum ligatum ante januam foris in bivio : & solvunt eum.*

5. *Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum ?*

6. *Qui dixerunt eis sicut praeceperat illis Jesus , & dimiserunt eis.*

7. *Et duxerunt pullum ad Jesum : & imponunt illi vestimenta sua , & sedit super eum.*

8. *Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cadebant de arboribus , & sternebant in via.*

9. *Et qui praebant , & qui sequebantur , clamabant , dicentes : Hosanna :*

3. Et si quelqu'un vous demande : Pour quoi faites-vous cela ? dites lui : C'est que le Seigneur en a besoin , & il le laissera amener ici aussi-tôt.

4. Y étant allez , ils trouvèrent l'ânon qui étoit attaché dehors auprès d'une porte entre deux chemins , & ils le délièrent.

5. Quelques-uns de ceux qui étoient-là leur dirent : Que faites-vous ? Pourquoi déliez-vous eet ânon ?

6. Ils leur répondirent comme JESUS le leur avoit ordonné ; & ils le leur laissèrent emmener.

7. Ainsi ayant amené l'ânon à JESUS , ils le couvrirent de leurs vêtements , & ils montèrent dessus.

8. Plusieurs aussi étendirent leurs vêtements le long du chemin. D'autres coupoient des branches d'arbres , & les jetoient par où il passoit.

9. Et tant ceux qui marchoient devant ; que ceux qui suivoient , criaient : Hosanna , salus & gloire :

## COMMENTAIRE.

non plus que saint Marc , n'ont exprimé que l'ânon , parce que c'est sur lui que le Sauveur monta. Ce n'est pas sans raison qu'il est remarqué que nul homme n'avoit monté cet ânon. Les Anciens (a) n'employoient aux usages sacrez , autant qu'il étoit possible , que des animaux indomptez ; & qui n'avoient servi à aucun homme. Les Philistins renvoyèrent sur un char tout neuf , l'Arche du Seigneur , & leurs présens. (b) C'est une merveille qui mérite considération , qu'un ânon indompté ait conduit tranquillement JESUS-CHRIST jusqu'au Temple , au milieu du bruit , du mouvement , & des acclamations de tout ce peuple. (c)

ÿ. 4. ANTE JANUAM FORIS IN BIVIO. *Auprès d'une porte , entre deux chemins.* Circonstances suppléées par saint Marc , & qui ne se lisent point dans les autres Evangélistes. L'ânon étoit apparemment avec sa mere attaché près la porte du village , sur le chemin de Jérusalem , où la route se partageoit en deux chemins. (d) On peut voir sur toute cette histoire saint Marthieu , XXI. 1. 2. & suivans.

(a) Vide Gros. hic. Fest. Macrob. Euripid. Ovid.

(b) 1. Reg. vi. 7.

(c) Brug.

(d) Ath. l. 6. & vi. 16.



10. *Benedictus qui venit in nomine Domini : Benedictum quod venit regnum patris nostri David : Hosanna in excelsis.*

11. *Et introivit Jerosolymam in Templum : & circumspexit omnibus, cum jam vespera esset hora, exiit in Bethaniam cum duodecim.*

12. *Et alia die cum exirent à Bethania, esuriit.*

13. *Cumque vidisset à longe ficum habentem folia, venit si quid foris inveniret in ea, & cum venisset ad eam, nihil invenit præter folia : non enim erat tempus ficorum.*

10. Béné soit celui qui vient au nom du Seigneur : Béné soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver : Hosanna, salut & gloire, au plus haut des Cieux.

11. Jésus étant ainsi entré dans Jérusalem, s'en alla au Temple : & après avoir tout regardé, comme il étoit déjà tard, il s'en alla à Béthanie avec les douze Apôtres.

12. Le lendemain, lorsqu'ils sortoient de Béthanie, il eut faim ;

13. Et voyant de loin un figuier, qui avoit des feuilles, il y alla pour voir s'il y pourroit trouver quelque chose ; & s'en étant approché, il n'y trouva que des feuilles, car ce n'étoit pas le tems des figues.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 10. BENEDICTUM QUOD VENIT REGNUM PATRIS NOSTRI DAVID. *Béné soit le regne de nôtre pere David, que nous voyons arriver : Hosanna au plus haut des Cieux.* Les Juifs espéroient que le Messie rétablirait la famille de David dans sa splendeur, & que son regne seroit aussi florissant, & aussi glorieux que celui de David. Ils se flattent ici qu'enfin l'heure est venue qu'on va voir par le moyen de JESUS-CHRIST, l'heureux accomplissement de leurs vœux, & de leurs espérances. Le Grec des imprimez porte : (a) *Béné soit le regne de nôtre pere David.* Béné soit ce regne, qui vient au nom du Seigneur. Mais plusieurs anciens Manuscrits omettent ces paroles : *Au nom du Seigneur ;* & elles ne se trouvent ni dans la Vulgate, ni dans les Versions Orientales. Elles sont assez inutiles en cet endroit.

ÿ. 11. ET INTROIVIT JEROSOLYMAM, IN TEMPLUM. *Il entra dans Jérusalem, & alla au Temple, &c.* Saint Marc ne dit rien de tout ce que fit JESUS-CHRIST dans le Temple ce premier jour. On peut le voir dans saint Matthieu, dans saint Jean, & dans saint Luc. (b) Consultez l'Harmonie des quatre Evangélistes.

ÿ. 13. CUMQUE VIDISSET A LONGE FICUM HABENTEM FOLIA. *Voyant de loin un figuier qui avoit des feuilles, &c.* Nous avons déjà parlé de ce figuier, & de la malédiction que le Fils de Dieu lui donna, dans le Commentaire sur saint Matthieu. (c) Ce qui embarrassé ici, est que saint Marc témoigne qu'alors ce n'étoit pas le tems des figues. Si ce

(a) Εὐλογεῖται ὁ ἰσχυρὸς βασιλεὺς ἐν ἑτέροις τοῖς εὐαγγελίοις, τὴν παλαιότητα Δαβὶδ.

45. 46. Joan. XIX. 12.

(c) Matth. XXI. 19.

(b) Matth. XXI. 10. & sequ. Luc. XIX. 40.

l'eût été, il auroit été naturel que JESUS ayant faim, fût allé vers cet arbre, pour y cueillir des fruits; & n'y en ayant point trouvé, on ne seroit pas autrement surpris qu'il lui donnât sa malediction; prenant, selon la coutume, occasion de cela pour instruire ses Disciples d'une vérité importante. Quoi qu'au fond, est-ce la faute d'un arbre s'il est fécond, ou stérile; s'il est chargé de fruits, ou s'il n'a que des feuilles? Est-il capable de choix, de volonté, de raison? (a) Ce seroit donc toujours une espèce d'incongruité de maudire un arbre, quel qu'il fût: Mais cela seroit moins surprenant dans un arbre fruitier, qui au tems des fruits, n'auroit que des feuilles. Or il ne nous est pas permis de croire que JESUS-CHRIST ait été capable de pécher contre la justice, la sagesse, ou le bon sens. Il faut donc essayer de trouver un dénouement à cette difficulté.

La plupart des anciens & des nouveaux Interprètes (b) ont regardé cette action de JESUS-CHRIST, comme une figure de la réprobation des Juifs. La Synagogue n'avoit que des feuilles, au lieu de fruits; elle faisoit parade de les Cérémonies, de ses Observances, & de ses Traditions. Mais elle étoit vuide de piété, & de solides vertus. En cela elle étoit semblable à ce figuier, qui n'a que des feuilles: mais il y avoit cette différence, qu'alors ce n'étoit pas la saison naturelle des figues; au lieu que la Synagogue devoit en tout tems être chargée des fruits des bonnes œuvres. Cette raison ne satisfait qu'à une partie de la difficulté; elle montre la fin de JESUS-CHRIST dans la malediction qu'il donne au figuier; mais elle n'en découvre pas la justice. Il y avoit tant d'autres moyens de faire connoître la future réprobation des Juifs, sans recourir à celui-là, qui paroît si singulier, & si peu juste. Et de plus, si ce n'étoit pas la saison des figues, pourquoi JESUS-CHRIST y alloit-il pour y en trouver? Et si c'est injustement que le figuier est maudit, comment cela trouve-t'il que ce soit avec justice que la Synagogue est répouée?

Quelques nouveaux traduisent: (c) *Car ce n'étoit pas une année de figues.* Cette année les figues avoient manqué. Mais ces Auteurs eux-mêmes reconnoissent que l'expression de l'original prise en ce sens, est sans exemple, non seulement dans l'Evangile, mais aussi dans les Auteurs profanes. Heinsius, (d) & Gataker en changeant la ponctuation, & les accens, (e) l'expliquent ainsi: *Car là où il étoit, c'étoit la saison des figues.* Comme si saint Marc écrivant dans un climat où les figues ne mûrissent qu'en automne, vouloit faire remarquer que dans la Palestine, où vivoit

(a) Beda in hunc loc. Grot. ad ψ. 12.

(b) Aug. lib. 2. Quæst. Evang. cap. 51. Origin. Hilar. Chrysost. Euthym. Ieronym. Brug. & Mald. in Matth. XXI. 19.

(c) Mamm. La Clerc. Simon, Notes sur le

N. T. Ου γὰρ ἦν καιρὸς ὄρων.

(d) Heinsf. Exercit. sacr. lib. 2. cap. 6. Ita Versio Gothica.

(e) Ου γὰρ ἦν, καιρὸς ὄρων.

JESUS-CHRIST, il y avoit des figes mûres au milieu du mois de Mars, quelques jours avant la fête de Pâque. Mais il n'y a qu'à jeter les yeux sur le Texte, pour comprendre que cela n'est nullement du style des Evangélistes; ils n'écrivent pas d'une manière si serrée, & si concise, & puis à quoi bon cette remarque en cet endroit? Les voit-on prendre de semblables précautions dans les autres lieux, où il semble nécessaire de rendre raison des usages, des saisons, des pratiques du pays, ou du peuple dont ils parlent?

Il faut donc, s'il est possible, trouver dans la chose même de quoi justifier & la conduite du Sauveur, & la remarque de l'Evangéliste, en montrant. 1°. Que véritablement ce n'étoit pas alors la saison ordinaire des figes: Et 2°. qu'il pouvoit y en avoir de précoces dans un figuier qui étoit alors tout chargé de feuilles. Le tems ordinaire de la maturité des figes, est l'automne, ou le tems de la moisson; c'est de quoi tout le monde convient. (a) Il y en a de tardives qui ne mûrissent que vers le commencement de l'hiver; mais la saison ordinaire de leur maturité, est le tems de la moisson, & des vendanges. Il y a d'autres figuiers qui conservent leurs feuilles pendant tout l'hiver, & qui portent leur fruit deux fois l'année; au printems & en automne, parce que les boutons qu'ils avoient poussé avant l'hiver se conservent durant le froid, & mûrissent aussi-tôt que la chaleur revient; dans le même tems que celles qui doivent mûrir en automne, commencent seulement à pousser leur boutons. C'est ce qu'il faut prouver, & par les profanes & par l'Ecriture.

Théophraste (b) & Pline (c) reconnoissent de ces figuiers toujours verts, & toujours chargés de fruits; les uns mûrs, ou fort avancés suivant les saisons, & les autres seulement en fleurs ou en boutons. Ils reconnoissent qu'ils sont communs dans la Syrie. Le premier fruit se cueille au printems, & le second en automne. *Pomo antecedentis anni circa canis ortus detracto, statim alterum parit; postea florem per arcturum, hieme factus enutrientis*, dit Pline.

Nous voyons aussi distinctement dans l'Ecriture des figes d'automne, qui commencent à pousser leurs boutons au printems. *Lorsque vous voyez le figuier qui produit ses branches tendres, & ses boutons, vous jugez que l'été approche*, dit JESUS-CHRIST. (d) Et l'Epouse du Cantique II. 13. décrivant le printems, dit que la tourterelle a fait entendre sa voix; & que le figuier a produit ses boutons. Ce sont des figes ordinaires que les espions envoyez dans la Terre promise, rapportèrent à Moïse avec des raisins dans le désert aux Israélites. (e) Mais Isaïe parle des figes précoces

(a) Plin. lib. 15. cap. 28. Vide Ligfoot, hîc.

(b) Theophrast. hist. Plant. lib. 4. cap. 2.

(c) Plin. lib. 15. cap. 28. Et lib. xv. cap. 28.

Vide Le Clerc. not. ad Hammond.

(d) Matth. xxiv. 32. Marc. xliii. 28.

(e) Num. xliii. 24.

14. *Et respondens dixit ei : Jam non amplius in aeternum ex te fructum quifquam manducet. Et audiebant discipuli ejus.*

15. *Et veniunt Jerofolyman. Et cum introiffet in templum, cepit ejicere vendentes & ementes in templo : & menfas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit.*

14. Alors J E S U S dit au figuier : Qu'à jâ-mais nul ne mange plus de toi aucun fruit : ce que fes disciples entendirent.

15. Etant revenu à Jerufalem, il entra dans le temple, d'où il chaffa ceux qui y vendoient & qui y achetoient ; & il renverfa les tables des banquiers, & les bancs de ceux qui vendoient des colombes :

## COMMENTAIRE.

ces, des figues qui mûriffent au printems, lorsqu'il dit que la beauté de Samarie, ( a ) eft comme celle des figues précoces, de ces figues de printems, que l'on faifit & que l'on mange aulli-tôt qu'on les trouve. Et Ofée : ( b ) *J'ay rencontré Israël dans le defert, comme une figue précoce.* Jeremie, les décrit comme d'excellentes figues. ( c ) *Ficus bonas nimis, ut folent ficus effe primi temporis.*

Voilà donc des figues printanières, des figues précoces, & des figuiers chargez de feüilles dans la Paleftine, dans un tems, où les autres ne faifient que commencer à produire leurs feüilles, & leurs boutons. J E S U S-CHRIST voit un de ces figuiers qui avoit l'apparence de porter au moins quelque figues précoces : Il y va fort affuré qu'il n'y en avoit point ; mais pour tirer de là une inftruction importante. Il cherche, & ne trouve point de fruit : il maudit le figuier avec fes apparences trompeufes, & cet arbre commence aulli-tôt à fe fecher. Il sembloit faire attention à l'endroit de Michée ( d ) où ce Prophète dit qu'il eft comme un homme qui dans l'automne cherche du raifin dans les vignes après la vandange ; il n'en trouve pas même une grappe pour fe rafraîchir ; ou comme celuy qui au printems cherche une figue précoce sur les figuiers, mais qui n'en rencontre pas une feule pour contenter fon appetit. *Va mihi quia factus sum sicut qui colligit in autumnno racemos vindemia, non est botrus ad comedendum. Præcoquas ficus defideravit anima mea; perit sanctus de terra,* &c. Il en étoit de même de J E S U S-CHRIST envers les Juifs ; Il n'y remarquoit qu'une belle montre ; mais ftérile de bons fruits. Il cherche de la vertu, de la pieté, de la religion dans ceux qui paroiffoient les plus parfaits, & il y rencontre le vice & la corruption. C'eft ce qui luy fait prononcer contre eux un arrêt terrible de condamnation, & de malédiction.

¶ 15. *COEPIT EJICERE VENDENTES, Il entra dans le Temple, d'où il chaffa ceux qui y achetoient, & qui vendoient.* Cecy arriva le mardy d'a-

( a ) *Ifai. xxviii. 4.*

( b ) *Ofé. ix. 10.*

( c ) *Jerem. xxiv. 1. כתאני הככרות*

( d ) *Michée. vii. 1.*

16. Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.

17. Et docebat, dicens eis: N'inné scriptum est: Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus? Vos autem fecistis eam speluncam latronum.

18. Quo audito, principes sacerdotum & Scriba querebant quomodo eum perderent: timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrinam eius.

19. Et cum vespera facta esset, egrediebatur de civitate.

20. Et cum manè transirent, viderunt ficum aridam factam à radicibus.

21. Et recordatus Petrus, dixit ei: Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.

16. Et il ne permettoit pas que personne transportât aucun meuble par le temple.

17. Il les instruisoit aussi en leur disant: N'est-il pas écrit: Ma maison sera appelée la maison de prière pour toutes les nations? Et cependant vous en avez fait une caverno de voleurs.

18. Ce que les Princes des Prêtres & les scribes ayant entendu, ils cherchoient un moyen de le perdre: car ils le craignoient, parce que tout le peuple étoit ravi en admiration de sa doctrine.

19. Et lorsqu'il étoit déjà tard, il sortit de la Ville.

20. Le lendemain matin ils virent en passant le figuier, qui étoit devenu sec jusqu'à la racine.

21. Et Pierre se souvenant de la parole de JESUS-CHRIST, lui dit: Maître, voyez comme le figuier que vous avez maudit est devenu sec.

## COMMENTAIRE.

vant la Passion. Il avoit déjà chassé ces mêmes Marchands le lundy précédent. (a) Ils s'étoient apparemment remis par l'autorité des Prêtres, qui n'avoient pas approuvé le zèle de JESUS-CHRIST.

¶ 16. NON SINEBAT UT QUISQUAM TRANSFERRET VAS PER TEMPLUM. Il ne permettoit pas que l'on transportât aucun meuble par le Temple. Ou qu'on transportât quoy que ce fut. Vas (b) se met icy pour toute sorte de choses, qui servoient aux usages profanes, & sur tout à la marchandise & au trafic: car pour ce qui concerne le culte du Seigneur, ses sacrifices, ses offrandes, les provisions de ses Ministres; c'étoit une nécessité indispensable de les transporter dans le Temple. Il condamne donc ceux qui passoient au travers du Temple pour abrégier leur chemin, ceux qui portoient des fardeaux, ou des marchandises, & qui les offroient à ceux qui y venoient faire leurs prières: en un mot, ceux qui se gouvernoient dans le lieu saint comme ils auroient fait dans une salle, ou dans un lieu profane: sans faire attention à la majesté du Seigneur, & sans se mettre en peine d'interrompre ceux qui venoient au Temple pour prier.

Les Rabbins nous étoient avec emphase les règles que l'on devoit ob-

(a) Matth. xxi. 12.

(b) כלי, vas, suppellex, instrumentum, res qualibet.

22. *Et respondens Jesus ait illis : Habete fidem Dei.*

23. *Amen dico vobis , quia quicumque dixerit huic monti : Tollere , & mittere in mare & non hafitaverit in corde fuo , fed crediderit , quia quodcumque dixerit , fiat , fiet ei.*

24. *Propterea dico vobis , omnia quaecumque orantes petitis , credite , quia accipietis , & evenient vobis*

25. *Et cum stabitis ad orandum , dimittite fi quid habetis adverfus aliquem , ut & Pater vester qui in cælis eft , dimittat vobis peccata veftra.*

22. JÉSUS prenant la parole , leur dit : Ayez de la foi en Dieu :

23. Je vous dis en vérité , que quiconque dira à cette montagne : Ore-toi de là , & te jette dans la mer , & cela fans hésiter dans fon cœur ; mais croyant fermement que tout ce qu'il aura dit arrivera , il le verra en effet arriver.

24. C'est pourquoi je vous le dis : Quoique ce soit que vous demandiez dans la priere , croyez que vous l'obtiendrez , & il vous fera accordé.

25. Mais lorsque vous vous présenterez pour prier , si vous avez quelque chose contre quelqu'un , pardonnez-lui , afin que votre Père qui est dans les cieus vous pardonne aussi vos pechés.

## COMMENTAIRE.

ferver dans le Temple ; mais il paroît par l'Évangile que les Loix étoient fort mal observées ; ou bien que les abus que nous voyons ici réprimez par le Sauveur , ne se faisoient que dans le parvis des Gentils , que les Juifs ne regardoient pas à beaucoup près , avec le même respect que le reste du Temple. Ils disent donc ( *a* ) qu'il n'est pas permis d'y entrer , pas même dans le parvis des Gentils , avec son bâton , ses souliers , sa bourfe ou ses pieds crotez , ou avec de l'argent dans un mouchoir , ou avec une besace , ou d'y cracher , ou d'en faire un lieu de passage , &c. Ils ne tournoient point le dos au sanctuaire : Ils n'y devoient paroître que dans une posture humiliée. Tout cela est fort beau dans la spéculation ; mais il en faudroit montrer la pratique.

ψ. 22. HABETE FIDEM DEI. *Ayez de la foy en Dieu. Croyez fermement en Dieu , & rien ne vous sera impossible. Confiez-vous en ses promesses , demandez-lui avec une humble confiance , & soyez assurez qu'il ne vous refusera aucunes de vos justes demandes.* ( *b* ) On peut aussi traduire : Ayez une foy parfaite , ( *c* ) une foy de Dieu , une grande foy. Comme on dit des cédres de Dieu , ( *d* ) une montagne de Dieu , ( *e* ) un zèle de Dieu , ( *f* ) une beauté de Dieu , ( *g* ) une trompette de Dieu , ( *h* ) pour

( *a* ) Bab. Jerusoth. fol. 6. Maimon. Vide Lig-foot. hic.

( *b* ) Martianay.

( *c* ) Infr. à ψ. 24.

( *d* ) Psal. LXXIX. 11.

( *e* ) Psal. XXXV. 7.

( *f* ) Rom. x. 2.

( *g* ) AB. VII. 2.

( *h* ) 1. Thess. IV. 15.

26. *Quid si vos non dimiseritis : nec Pater vester, qui in caelis est, dimittet vobis peccata vestra.*

27. *Et veniunt rursus Ierosolymam. Et cum ambularet in templo, accedunt ad eum summi sacerdotes, & Scribae, & seniores :*

28. *Et dicunt ei : In qua potestate hac facis : & quis dedit tibi hanc potestatem ut ista facias ?*

29. *Iesus autem respondens ait illis : Interrogabo vos & ego unum verbum, & respondete mihi : & dicam vobis in qua potestate hac faciam.*

30. *Baptismus Joannis, de calo erat, an ex hominibus ? Respondete mihi.*

31. *At illi cogitabant secum, dicentes : Si dixerimus, de calo, dices : Quare ergo non credidistis ei ?*

32. *Si dixerimus : ex hominibus, timeamus populum, omnes enim habebant Joannem, quia verè propheta esset.*

33. *Et respondentes dicunt Iesu : Nescimus. Et respondens Iesus ait illis : neque ego dico vobis in qua potestate hac faciam.*

26. Que si vous ne pardonnez point, votre Pere qui est dans les cieux, ne vous pardonnera point non plus vos pechés.

27. Ils retournerent encore à Jerusalem. Et JESUS se promenant dans le temple, les Princes des Prêtres, les Scribes & les Sénateurs le vinent trouver.

28. Et lui dirent : De quelle autorité faites vous ceci ; & qui vous a donné l'autorité de faire ce que vous faites ?

29. JESUS leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire ; & après que vous m'y aurez répondu, je vous dirai de quelle autorité je fais ceci.

30. Le bapême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes, répondez-moi ?

31. Mais ils raisoñnoient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il étoit du ciel, il nous dira : Pourquoi donc ne l'avez-vous pas crû ?

32. Que si nous difons, qu'il étoit des hommes, nous avons à craindre le peuple ; parce que tout le monde confidoit Jean comme ayant été véritablement Prophète.

33. Ainsi ils répondirent à JESUS : Nous ne sçavons. Et JESUS leur dit : Je ne vous dirai point non plus de quelle autorité je fais ceci.

## COMMENTAIRE.

marquer des cédres, des montagnes, une beauté, un zèle, une trompette, excellens en leur genre.

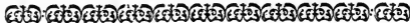
¶ 25. CUM STABILIS AD ORANDUM. *Lorsque vous vous présenterez pour prier.* A la lettre : *Lorsque vous serez debout pour prier.* Les Hébreux prioient souvent debout. (a) Mais souvent aussi ils prioient à genoux ou prosterncz. (b) *Stare*, ne signifie pas toujours être debout ; mais seulement se présenter, paroître dans un lieu. Quelques anciens manuscrits (c) ajoutent ce qui suit : *Et je vous dis, demandez & on vous donnera : cherchez & vous trouverez, frappez, & on vous ouvrira. Car tous ceux qui demandent reçoivent, ceux qui cherchent trouvent, & on ouvre à ceux qui frappent.* Ce qui est tiré de saint Matthieu, ch. VII. v. 7. 8.

(a) Vide Matth. VI. 5. Luc. XVIII. II.

(b) DAN. VI. 10. AÛ. IX. 40. XX. 36. XXI. 5. &c.

(c) Mss. Bodl. 2. Seld. 2. Laud. 5. & in Paris. 2. post vers. sequ.

¶ 18. IN QUA POTESTATE HÆC FACIS? *De quelle autorité faites-vous ceci? Pourquoi enseignez-vous dans le Temple: chassez-vous les Marchands, & les Changeurs: prenez-vous des airs d'autorité dans un lieu où vous n'avez rien? Ceci n'arriva que le mercredi d'avant la Passion, qui est le dernier jour qu'il parut dans le Temple. (a)*



## CHAPITRE XII.

*La parabole des vigneronns qui tuent le fils de leur Maître. Les Pharisiens, & les Hérodiens tentent JESUS-CHRIST sur le payement du tribut; & les Saducéens sur la créance de la résurrection des morts. Quel est le premier des Commandemens? Comment David appelle-t'il le Messie son Seigneur? Offrande d'une pauvre veuve, préférée à tous les grands présens des riches.*

¶ 1. *ET cepit illis in parabolis loqui: Vineam pastinavit homo, & circumdedit sepem, & fodit lacum, & edificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.*

2. *Et misit ad agricolas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.*

3. *Qui apprehensum eum ceciderunt, & dimiserunt vacuum.*

¶ 1. **J**ESUS commença ensuite à leur parler en paraboles. Un homme, dit-il, planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir, y bâtit une tour; & l'ayant louée à des vigneronns, il s'en alla en un pays éloigné.

2. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs aux vigneronns, pour recevoir ce qu'ils lui devoient du fruit de la vigne.

3. Mais l'ayant pris, ils le battirent, & le renvoyèrent sans lui rien donner.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. **V**INEAM PASTINAVIT HOMO, ... ET FODIT LACUM. *Un homme planta une vigne, l'entoura d'une haye, & y creusa un pressoir: Ou plutôt, il y creusa une cave, une fosse, une citerne souterraine bien cimentée, & bien enduite pour recevoir, & pour conserver le vin. Ces sortes de citernes étoient toujours dans la vigne même, & joignant le pressoir où l'on fouloit les raisins; car les anciens n'avoient pas l'usage des caves, comme nous l'avons à present. (b) Ils enfouissoient*

(a) Confer. Matth. XXI. 21. & seq.

(b) Panciroli. Rerum mirabil. lib. 1. cap. de

Cellis. Vide & Suid. in voce λάξ. Ulpian. Vini cisterna.



4. *Et iterum misit ad illos alium servum : & illum in capite vulneraverunt, & consummelis affecerunt.*

5. *Et rursum alium misit & illum occiderunt, & plures alios : quosdam cadentes, alios verò occidentes.*

6. *Adhuc ergo unum habens filium charissimum : & illum misit ad eos novissimum, dicens : Quia reverebuntur filium meum.*

7. *Coloni autem dixerunt ad invicem : Hic est heres : venite, occidamus eum : & nostra erit hereditas.*

8. *Et apprehendentes eum, occiderunt : & ejecerunt extra vineam.*

9. *Quid ergo faciet Dominus vinea ? Venies, & perdes colonos : & dabis vineam aliis.*

10. *Nec Scripturam hanc legistis : Lapidem quem reproboverunt aedificantes, hic factus est in caput anguli :*

11. *A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.*

12. *Et quarebant eum tenere : & timerunt turbam : cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit. Et relicto eo abierunt.*

4. Il leur envoya encore un autre serviteur, & ils le blessèrent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.

5. Il leur en envoya encore un, qu'ils tuèrent ; & de plusieurs qu'il leur envoya ensuite, ils en battirent quelques-uns, & tuèrent les autres.

6. Enfin, ayant un fils unique qu'il aimoit très-tendrement, il le leur envoya encore, après tous les autres, en disant : Ils auront quelque respect pour mon fils.

7. Mais ces vigneronniers dirent entr'eux : Voici l'héritier ; allons tuons-le, & l'héritage sera à nous.

8. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le tuèrent, & le jetterent hors de la vigne.

9. Que fera donc le Seigneur de cette vigne ? Il viendra lui-même, il exterminera ces vigneronniers, & donnera la vigne à d'autres.

10. N'avez-vous point lû cette parole de l'Ecriture : La pierre qui avoit été rejetée par ceux qui bâtissoient, est devenue la principale pierre de l'angle :

11. C'est le Seigneur qui l'a fait ; & nos yeux le voyent avec admiration.

12. Ceux à qui il parloit, cherchoient les moyens de l'arrêter ; car ils virent bien que c'étoit d'eux qu'il vouloit parler dans cette parabole ; mais ils craignirent le peuple ; c'est pourquoi le laissant là, ils se retirèrent.

## COMMENTAIRE.

sous la terre leurs cruches d'argile pleines de vin ; n'ayant point de tonneaux à nôtre mode. Sur toute cette parabole, on peut voir le Commentaire sur saint Matth. xxii. 32.

¶ 4. ILLUM IN CAPITE VULNERAVERUNT. *Ils le blessèrent à la tête, & lui firent toutes sortes d'outrages.* Le Grec se traduit diversément : (a) *Ils lui jettèrent des pierres, & le blessèrent à la tête ; ou, ils le lapidèrent, & lui cassèrent la tête.* Ce qui ne doit pas s'entendre d'une lapidation telle que la mort s'ensuive, ni d'une fracture de la tête, qui tue un homme : Puisqu'il est dit, aussi-tôt après qu'ils le renvoyèrent avec outrages,

[ a ] Act. 14. *ἔβραβετο αὐτὸν λίθοις.* Quid Codd. omittunt *ἀποβλήσαντες.* Ut Cant. Velez. Barb. | 1. Coll. 8. *Steph. n. Vi'g. Ceph.*

13. *Et mittunt ad eum quosdam ex Phariseis, & Herodianis, ut eum caperent in verbo.*

14. *Qui venientes dicunt ei : Magister, scimus quia verax es, & non curas quemquam, nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces, licet dari tributum Cæsari, an non dabimus ?*

13. Voulant ensuite le surprendre dans ses paroles, ils lui envoyèrent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens,

14. Qui lui vinrent dire : Maître, nous savons que vous êtes sincère & véritable, & que vous n'avez égard à qui que ce soit ; car vous ne considérez point la qualité des personnes ; mais vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité : Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César ?

## COMMENTAIRE.

ou sans honneur. C'est donc une manière de parler populaire, où l'on dit qu'on a cassé la tête à un homme, lorsqu'on l'a dangereusement blessé à coups de pierres à la tête. Quelques-uns (a) prenant le verbe Grec dans un autre sens, traduisent : *Ils lui firent tous les outrages dont ils purent s'aviser.* Ils mirent le comble à l'injure & à l'outrage à son égard. D'autres : (b) *Ils le payèrent en outrages, & en mauvais traitemens.* Il lui comptèrent pour ainsi dire, la somme qu'ils lui devoient à coups de pierres. Mais sans recourir à ces explications forcées & étrangères : rien n'est plus simple que de s'en tenir à la Vulgate, qui renferme un sens fort naturel, & fort aisé. On peut voir sur saint Matthieu l'explication de cette parabole. (c)

¶ 13. MITTUNT AD EUM QUOSDAM EX PHARISÆIS, ET HERODIANIS. *Ils lui envoyèrent quelques-uns des Pharisiens, & des Hérodiens.* Les Pharisiens envoyèrent quelques-uns de leur secte, ou de leurs disciples, (d) avec les Hérodiens, pour tâcher de faire parler JESUS pour ou contre les sentimens de Judas le Galiléen, que nous croyons être l'auteur de la secte des Hérodiens, afin d'en tirer contre lui des conséquences odieuses : s'il étoit pour Judas, & pour la liberté, ils en prendroient droit de l'accuser auprès du Gouverneur Romain, comme un féditieux : s'il témoignoit de l'éloignement de cette secte, ils le rendroient suspect au peuple qui la favorisoit.

Il est à remarquer que dans ce jour toutes les sectes des Juifs s'adressèrent à JESUS-CHRIST, les unes après les autres pour le tenter, & pour sçavoir pour qui il tenoit. Les Pharisiens, les Hérodiens, les Scribes, les Saducéens y vinrent tour à tour : Mais inutilement ; Jésus éluda leurs demandes artificieuses, & leur fit comprendre qu'il n'étoit à aucune de leur secte, & qu'ils étoient tous dans l'erreur.

¶ 14. LICET DARI TRIBUTUM CÆSARI? *Est-il permis, ou non,*

(a) Theophylact. Beza, Lud. de Dieu.

(b) Ligfoot.

(c) Matth. xxii. 32. & sequ.

(d) Matth. xxi. 16.

15. *Qui sciens versutiam illorum, ait illis: Quid me tentatis? Afferte mihi denarium ut videam.*

16. *At illi attulerunt ei. Et ait illis: Cujus est imago hæc, & inscriptio? Dicunt ei: Cesaris.*

17. *Respondens autem Jesus, dixit illis: Reddite igitur quæ sunt Cesaris, Cesari, & quæ sunt Dei, Deo. Et mirabantur super eo.*

15. Mais JESUS connoissant leur hypocrisie, leur dit : Pourquoi me tentez-vous ? Apportez-moi un denier, que je le voye.

16. Ils lui en apportèrent un ; & il leur demanda : De qui est cette image, & cette inscription ? De César, lui dirent-ils.

17. JESUS leur répondit : Rendez donc à César, ce qui est à César ; & à Dieu, ce qui est à Dieu. Et ils admirèrent sa réponse.

## COMMENTAIRE.

*de payer le tribut à César ?* Le Grec au lieu de *tribut* porte *kenson*, (a) dont nous avons donné l'explication sur saint Martheu. (b) Quelques Critiques croyent que ce terme marque une sorte de monnoye, d'une certaine valeur, & avec une certaine empreinte, qui étoit uniquement destinée à payer le tribut. Mais nous ne pouvons être de ce sentiment : Toute monnoye courable dans l'Empire, étoit propre à payer les Officiers qui levoient les tributs. La chose est indubitable : Or il y en avoit de plusieurs grandeurs, & de différente forme & valeur, & de divers métaux, comme on les voit encore aujourd'hui dans les cabinets.

Ÿ. 17. *QUÆ SUNT CÆSARIS, CÆSARI; ET QUÆ SUNT DEI, DEO. Rendez à César, ce qui est à César ; & à Dieu, ce qui est à Dieu.* Les Hérodiens, ou les disciples de Judas le Galiléen, soutenoient qu'il étoit contraire la Loy & la volonté de Dieu, de reconnoître un autre Maître que le Seigneur, & de payer le tribut à un étranger. JESUS-CHRIST leur insinué qu'ils sont dans l'erreur, & dans leur principe & dans leur conséquence. Dieu est le seul Maître de leur esprit & de leur cœur. Ils ne doivent qu'à lui seul l'adoration, l'hommage, le culte souverain. Mais ils doivent le tribut, & les autres servitudes établies par le droit ou par la coutume, à ceux que la providence a établis sur leur tête. Or les Romains étoient alors souverains dans la Judée : Il falloit donc leur rendre tout ce qui n'étoit point contraire aux Loix du Seigneur. Les Hérodiens confondoient mal-à-propos la puissance temporelle, avec le culte & l'adoration qui n'est dûë qu'à Dieu. L'opinion qui veut que le Sauveur sous ces termes : *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu*, entende la capitation qui étoit dûë par chaque Israélite, & qui se payoit à son Temple, & que cette capitation se payoit d'une certaine pièce de monnoye partici lière, dont l'étalon se conservoit dans le Temple. Cette opinion n'est appuyée d'aucun

(a) Ἐπει αὐτοὺς ἐπέσχε δέναι, ἢ ὄ. Cantab. Ἐπιπέσχεαις Καίσαρος. La capitation.

(b) Matth. 22. 16.

18. *Et venerunt ad eum Sadducei, qui dicunt resurrectionem non esse; & interrogabant eum dicentes:*

19. *Magister, Moyses nobis scripsit, ut si cuius frater mortuus fuerit, & dimiserit uxorem, & filios non reliquerit, accipiat frater ejus uxorem ipsius, & resuscitet semen fratri suo.*

20. *Septem ergo fratres erant: & primus accepit uxorem, & mortuus est non relicto semine.*

21. *Et secundus accepit eam, & mortuus est: & nec iste reliquit semen: Et tertius similiter;*

22. *Et acceperunt eam similiter septem: & non reliquerunt semen. Novissima omnium defuncta est & mulier.*

23. *In resurrectione ergo cum resurrexerint, cuius de his erit uxor? septem enim habuerunt eam uxorem.*

24. *Et respondens Jesus, ait illis: Nōne idēd erratis, nōn scientes Scripturas, neque virtutem Dei?*

25. *Cum enim à mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur, sed sicut sicut Angeli in cœlis.*

26. *De mortuis autem quod resurgant, nō legistis in Libro Moysi, super rubum quomodo dixerit illi Deus, inquit: Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob?*

27. *Nō est Deus mortuorum, sed vivorum. Vos ergo multum erratis.*

18. Après cela les Saducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver, & ils lui proposèrent cette question :

19. Maître, Moïse nous a laissé par écrit : Que si un homme en mourant laisse sa femme sans enfans, son frere doit épouser sa femme, pour susciter des enfans à son frere mort.

20. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant pris une femme, mourut sans laisser d'enfans.

21. Le second l'ayant épousée ensuite; mourut aussi sans enfans, & le troisième de même;

22. Et tous les sept l'ont ainsi eue pour femme, sans qu'aucun ait laissé d'enfans; & enfin cette femme est morte elle-même la dernière.

23. Lors donc qu'ils ressusciteront dans la résurrection générale, duquel d'entr'eux fera-t-elle femme, puisqu'elle l'a été de tous les sept?

24. Et JESUS leur répondit : Ne voyez-vous pas que vous êtes dans l'erreur; parce que vous ne comprenez ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu?

25. Car lorsque les morts seront ressuscitez, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les Anges qui sont dans les Cieux.

26. Et quant à la résurrection des morts; N'avez-vous point lû dans le Livre de Moïse ce que Dieu lui dit dans le buisson : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob?

27. Or il n'est point le Dieu des morts; mais des vivans; & ainsi vous êtes dans une grande erreur.

## COMMENTAIRE.

ne preuve & on défie de monter qu'il ait été de nécessité de payer le demi-sicle en espèce de monnoye Judaique. Les Hébreux n'ont jamais fabriqué assez de monnoye pour payer de cette sorte, la centième partie des demi-sicles qui aujourdy ont été nécessaires pour cela. On a parlé de ce demi-sicle sur saint Matthieu, XVII. 23.

ÿ. 18. VENERUNT AD EUM SADDUCÆI. Les Saducéens le vinrent

28. Et accessit unus de Scribis, qui audierat illos conquirentes, & videns quoniam bene illis responderit, interrogavit eum, quod esset primum omnium mandatum?

29. Jesus autem respondit ei : Quia primum omnium mandatum est : Audi, Israël, Dominus Deus tuus, Deus unus est :

30. Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota mente tua, & ex tota virtute tua, hoc est primum mandatum.

31. Secundum autem simile est illi : Diliges proximum tuum tamquam teipsum. Major horum aliud mandatum non est.

32. Et ait illi Scriba : Bene, Magister in veritate dixisti, quia unus est Deus, & non est alius prater eum.

28. Alors l'un des Docteurs de la Loi, qui avoit ouï cette dispute, voyant que JESUS avoit si bien répondu aux Saducéens, s'approcha de lui, & lui demanda : Quel étoit le premier de tous les commandemens ?

29. Et JESUS lui répondit : Le premier de tous les commandemens est celui-ci : Ecoutez, Israël le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu :

30. Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de tout vôtre esprit, & de toutes vos forces. C'est-là le premier commandement.

31. Et voici le second, qui est semblable au premier : Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci.

32. Le Docteur lui répondit : Maître, ce que vous avez dit est très-véritable, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que lui :

## COMMENTAIRE.

*trouver.* Nous avons parlé de cette secte dans la Dissertation sur les sectes des Hébreux ; nous n'avons rien à ajouter icy sur le reste de leur demande, après ce que nous avons dit sur saint Matthieu, xxii. 23. & suivans.

ÿ. 28. UNUS DE SCRIBIS VIDENS QUONIAM ILLIS BENE RESPONDERIT. Un des Docteurs de la Loi voyant que JESUS-CHRIST avoit bien répondu aux Saducéens, vint lui demander quel étoit le plus grand commandement de la Loi. Les Saducéens & les Scribes ou les Docteurs de la Loi, n'étoient pas d'accord sur leurs principes ; & les Scribes ne furent pas fâchez que le Sauveur eut réprimé la vaine suffisance du Saducéen. C'étoit apparemment alors une question fameuse dans leur école, de sçavoir quel étoit le premier de tous les commandemens de la Loi.

ÿ. 29. AUDI ISRAEL : &c. Ecoutez, Israël, le Seigneur vôtre Dieu, est le seul Dieu : Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, &c. Saint Matthieu n'a pas exprimé la première partie de la réponse du Fils de Dieu. Mais seulement : Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, &c. L'une & l'autre est tirée du Deutéronome, vi. 4. 5. & le second commandement est tiré du Lévitique, ch. xix. 18. Ils sont appelés premier & second, non suivant l'ordre qu'ils tiennent dans Moÿse, mais suivant le rang de dignité qu'ils doivent avoir, comparez aux autres

33. *Et ut diligatur ex toto corde, & ex toto intellectu, & ex tota anima, & ex tota fortitudine: & diligere proximum tanquam seipsum, maius est omnibus holocaustibus, & sacrificiis.*

34. *Iesus autem videns quod sapienter respondisset, dixit illi: Non es longe à regno Dei. Et nemo iam audebat eum interrogare:*

33. Et que de l'aimer de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, & son prochain comme soi-même, est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes, & que tous les sacrifices.

34. JESUS voyant qu'il avoit répondu sagement, lui dit : Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

## COMMENTAIRE.

commandemens. Voici l'Hébreu à la lettre: (a) *Ecoute Israël, Jehovah est notre Dieu, Jehovah seul.* On sçait que ce nom de *Jehovah*, signifie principalement Dieu comme Créateur. Les Hébreux pour marquer l'importance de ce commandement en écrivent les dernières lettres du premier & dernier mot, en caractères plus gros que les autres. Ces répétitions, de *tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit, de toutes vos forces*, marquent admirablement l'ardeur, la vivacité, l'étendue de l'amour que nous devons avoir pour Dieu. L'aimer d'un amour dominant, mettre en lui sa confiance, pratiquer ses Loix & ses volontez, avec une fidélité exacte & constante.

¶ 33. *MAIUS EST OMNIBUS HOLOCAUTOMATIBUS.* C'est quelque chose de plus grand que tous les holocaustes. Les deux préceptes dont je viens de parler, sont sans comparaison plus excellens que toutes les Loix cérémonielles: mêmes les plus importantes, comme les diverses sortes de sacrifices. JESUS-CHRIST insinué que les Docteurs de la Loi donnoient beaucoup à ces sortes d'observances. Il marque icy leur véritable prix, par le parallèle qu'il en fait avec les Loix essentielles à la Religion. Celles des sacrifices ne sont qu'accessaires, & accidentelles: Elles tirent toutes leur mérite de la charité envers Dieu & envers le prochain, sans laquelle toutes les autres observances sont vaines & inutiles.

¶ 34. *NON ES LONGE A REGNO DEI.* Vous n'êtes pas loin du Royaume de Dieu. Vous comprenez quel est le fondement de la vraie & solide Religion. Pour entrer dans mon école, & dans mon Eglise, il n'y a plus qu'un pas à faire; c'est de croire en moi. JESUS-CHRIST n'étant venu que pour perfectionner la Loi; dès qu'un Juif avoit bien compris quel étoit le véritable esprit, l'essence & la perfection de la Loi, il étoit fort près du Royaume de Dieu, & de la vraie Religion que le Sauveur venoit rétablir dans le monde, où elle étoit presqu'entièrement éteinte.

(a) שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

35. *Et respondens Jesus dicebat, dicens in Templo : Quomodo dicunt Scribae Christum filium esse David ?*

36. *Ipse enim David dicit in Spiritu sancto : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

37. *Ipse ergo David dicit enim Dominum, & unde est filius ejus ? Et multa turba eum libenter audivit.*

38. *Et dicebat eis in doctrina sua : Cavete a Scribis, qui volum in stolis ambulare, & salutare in foro ;*

35. Mais JESUS enseignant dans le Temple, leur dit : Comment les Scribes disent-ils que le Christ est fils de David,

36. Puisque David lui-même a dit par le Saint Esprit : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asséyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied ?

37. Puis donc que David l'appelle lui-même son Seigneur, comment est-il son fils ? Une grande partie du peuple prenoit plaisir à l'écouter.

38. Et il leur disoit en sa manière d'instruire : Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de longues robes, & à être salués dans les places publiques ;

## COMMENTAIRE.

ψ. 35. QUOMODO DICUNT SCRIBÆ CHRISTUM FILIUM ESSE DAVID. *Comment les Scribes disent-ils que le Christ est Fils de David ?* Après avoir répondu aux demandes des Pharisiens, des Hérodéens, des Saducéens, & des Docteurs de la Loi, JESUS-CHRIST à son tour fait une question aux Pharisiens, (a) sur le Père du Messie. Tout le monde convenoit que le Christ devoit être de la race de David : mais les Pharisiens & les Scribes l'attendoient simplement comme un homme d'une vertu, d'un mérite, d'une valeur extraordinaire. Le Sauveur veut les amener à reconnoître sa divinité, en leur montrant que le Messie ne seroit pas Fils de David, comme ils l'entendoient, puisque David l'appelloit son Seigneur. On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, XXII. 41. 42. 43.

ψ. 38. DICEBAT EIS IN DOCTRINA SUA. *Il leur disoit dans sa manière d'enseigner.* Voyez une pareille expression cy-devant Marc. IV. 2. Et pour l'explication de ce que dit ici le Fils de Dieu, voyez saint Matthieu, XXIII. 2. 3. &c.

VOLUNT IN STOLIS AMBULARE. *Ils aiment à se promener avec de longues robes.* Les Hébreux portoit d'ordinaire la tunique par dessous, & le manteau par dessus. Nous ne leur connoissons point d'autres habits. *La stole*, dont parle ici saint Marc, (b) étoit donc apparemment la tunique ou l'habit de dessous, que les Scribes & les Pharisiens affectoient de porter plus longue que les autres ; & peut-être d'une autre cou-

(a) *Matth. XXII. 41. 42.*

(b) *Τῆς διὰ τῶν ποδῶν ἐκείνης τῆς ἐσθῆτος.*

39. *Et in primis cathedris sedere in Synagogis, & primos discubitus in cœnis :*

40. *Qui devorant domos viduarum sub obtentu proluxa orationis : hi accipient proluxius judicium.*

41. *Et sedens Jesus contra gazophylacium, aspiciebat quomodo turba jactaret et in gazophylacium, & multi divites jactabam multa.*

39. A être assis aux premières chaires dans les Synagogues, & à avoir les premières places dans les festins :

40. Qui dévorent les maisons des veuves, sous prétexte qu'ils font de longues prières. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse.

41. JESUS étant assis vis-à-vis du tronc, il prenoit garde de quelle manière le peuple y jettoit de l'argent ; & comme plusieurs gens riches y en mettoient beaucoup :

## COMMENTAIRE.

leur, & d'y ajouter des franges. En cet endroit saint Marc a voulu désigner apparemment le même abus que saint Matthieu a marqué, en disant : Ils portent de longues franges : (a) *Magnificant simbrias*. Mais Moÿse (b) n'ayant ordonné des franges, & des houpes que pour les manteaux seulement ; & *stolè*, signifiant sûrement dans le langage des Hellénistes, auteurs du nouveau Testament, (c) & des Romains, un habit long, & fort différent du manteau ; il est beaucoup plus vrai-semblable que l'Évangéliste a voulu marquer la tunique, que les Pharisiens affectoient de porter longue & traînante, au lieu que le commun des Juifs la portoit plus courte, & n'allant pas au-delà du milieu de la jambe. Les habits longs & traînants désignent un homme distingué par son rang, ou par sa dignité. Le vice dominant des Pharisiens étoit l'orgueil, & l'ambition.

¶ 41. *QUOMODO TURBA JACTARET ÆS IN GAZOPHYLACIUM.* *Jesus pris garde de quelle manière le peuple jettoit de l'argent dans le tronc.* Le terme de *Gazophylacium*, signifie proprement le lieu où l'on conserve l'or, ou l'argent ; souvent il se prend dans l'Écriture pour le lieu où l'on gardoit l'or & l'argent du Temple : (d) Ici il ne peut signifier que le coffre, ou le tronc, où chacun jettoit à sa dévotion, ce qu'il jugeoit à propos. On dit que les troncs étoient dans le parvis des femmes, & qu'ils étoient au nombre de treize, ils étoient placez devant un portique où J. C. s'assit dans cette occasion. La veuve vint jeter son offrande dans celui des treize troncs, où la tradition vouloit que les femmes jettassent leurs-offrandes ; car il ne leur étoit pas permis de jeter dans

(a) *Matth. XXI. 11. ἵ. Μεγαλόων ἢ κολωνία.*

(b) *Num. XV. 38 Deut. XXI. 12.*

(c) *Vide Marc. XVI. 5. Luc. XV. 22. Apoc. VI.*

II. VII. 9. 11. 14.

(d) Voyez Grotius, & Ligfoot sur cet endroit.



42. Cum venisset autem vidua una pauper misit duo minua, quod est quadrans.

43. Et convocans Discipulos suos, ait illis: Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium.

44. Omnes enim ex eo, quod abundabat illis, miserunt: hæc verò de penuriâ suâ omnia quæ habuit misit totum suum.

42. Il vint aussi une pauvre veuve, qui y mit seulement deux petites pièces de la valeur d'un liard.

43. Alors JESUS ayant appelé ses Disciples, leur dit: Je vous dis en vérité, que cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc:

44. Car tous les autres ont donné de leur abondance; mais celle-ci a donné de son indigence même, tout ce qu'elle avoit, & tout ce qui lui restoit pour vivre.

## COMMENTAIRE.

les autres douze, ni d'avancer plus avant dans le Temple, selon les Rabbins rapportez dans Ligfoot.

MULTI DIVITES IACTABANT MULTA. Plusieurs gens riches y en mettoient beaucoup. Ils jettoient dans le tronc de grosses pièces, ou des sommes considérables, avec ostentation.

ÿ. 42. MISIT DUO MINUYA, QUOD EST QUADRANS. Une pauvre femme y jeta deux petites pièces, de la valeur d'un liard. Les deux pièces valoient la quatrième partie du sou Romain; c'est-à-dire environ neuf deniers de nôtre monnoye.

ÿ. 43. VIDUA HÆC PAUPER PLUS OMNIBUS MISIT. Cette pauvre veuve a plus donné que tous ceux qui ont mis dans le tronc. Il y a plus de libéralité à donner peu, lorsqu'on est très-pauvre, qu'à donner beaucoup, lorsqu'on est dans l'abondance. (a) Le riche ne s'appauvrit pas en donnant, il ne court aucun risque du côté de l'indigence; il lui reste toujours abondamment de quoi vivre à son aise. Le pauvre au contraire s'expose, en donnant ce qu'il a, à toutes les incommoditez de la pauvreté. Cette veuve donne donc plus que tous les autres, si l'on considère son bon cœur, sa bonne volonté, & si l'on compare ce qu'elle donne avec ce qu'elle a, & qu'on fasse la même compensation dans ce que font les riches. (b)

ÿ. 44. OMNES ENIM EX EO, QUOD ABUNDABAT ILLIS. Tous les autres ont donné de leur abondance, mais celle-ci a donné de son indigence même. Ou plutôt, suivant le Grec: (c) Les autres ont donné de leur superflu, & celle-ci a donné de son nécessaire, ou de ce qui lui manquoit; elle a donné toute sa vie; elle a donné ce dont elle ne peut se priver, sans se

(a) Ambros. lib. de Viduis, cap. 5. Uberius est enim summus à parvo: quia non quantum datur, sed quantum residuat, expenditur.

(b) Vide Grot. hic. Chrysost. homil. 19. in

Johan. Et ad 2. Cor. ix. 7. Cyprian. de opere & Eleemosynis.

(c) Πολύς γὰρ οὐ τὸ πλεονεκτήειον ἀναίει. Ἡ δὲ οὐ τῆς ἀνάγκης ἀναίει, ἀλλὰ τοῦ βίου.

mettre au hazard de mourir de faim. On ne peut pas porter la libéralité plus loin. Ce que faisoit cette femme étoit une œuvre de surérogation. Que peut-on croire de sa fidélité à remplir les devoirs essentiels de sa Religion, puisqu'elle étoit si fervente dans ce qui n'est que de dévotion ?



## C H A P I T R E   X I I I .

*Prédiction de la ruine du Temple. Présages de ce terrible événement.  
Abomination de la désolation. Faux-Christes, & faux-Prophètes.  
Venuë de JESUS-CHRIST dans les nuës. Parabole du figuier  
qui produit ses feuilles. Vigilance continuelle.*

ŷ. 1. *ET cùm egrederetur de Templo, ait illi unus ex Discipulis suis : Magister, aspice quales lapides, & quales structure.*

2. *Et respondens Jesus, ait illi : Vides has omnes magnas adificationes ? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruat.*

ŷ. 1. **L**orsqu'il sortoit du Temple, un de ses Disciples lui dit : Maître, regardez quelles pierres, & quels bâtimens.

2. Mais JESUS lui répondit : Voyez-vous tous ces grands bâtimens ? Ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

### C O M M E N T A I R E .

ŷ. 1. **A**IT ILLI UNUS EX DISCIPULIS. *Un de ses Disciples lui dit :* Saint Matthieu (a) raconte que JESUS sortant du Temple, pour se retirer hors de la ville à son ordinaire, ses Disciples s'approchèrent, pour lui faire remarquer la beauté des édifices du Temple. Mais saint Marc nous dit plus précisément que ce fut un des Disciples qui lui en montra les pierres, & le bâtiment. Joseph (b) dit que le Grand Hérode ayant entrepris de démolir l'ancien Temple, & d'en bâtir un nouveau, amassa une infinité de matériaux, & employa à ce superbe édifice dix mille ouvriers pendant huit ans. Il étoit construit de pierres fort blanches & fort dures, de la longueur de vingt-cinq coudées, de huit de haut, & de douze de large. C'étoit un des plus magnifiques, & peut-être le plus magnifique bâtiment de tout l'Orient. Les Apôtres qui étoient Ga-

(a) Matth. xxiv. 3. Ἐπιθεὶς αὐτῷ ὡς ἐκεῖ | (b) Antiq. lib. xv. cap. 14, περιπατῶν τῷ ἱερῷ. Vide & Luc. xxi. 5.

3. Et cùm sederet in monte olivarum contra Templum, interrogabant eum separatim Petrus, & Jacobus, & Joannes, & Andreas :

4. Dic nobis, quando ista fient ? Et quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari.

5. Et respondens Jesus cepit dicere illis : Videte ne quis seducat :

6. Multi enim venient in nomine meo dicentes, quia ego sum : & multos seducunt.

7. Cùm audieritis autem bella & opinioniones bellorum, ne timueritis : oportet enim hæc fieri : sed nondum finis.

3. Et lorsqu'il étoit assis sur la montagne des Oliviers, vis-à-vis du Temple, Pierre, Jacques, Jean, & André lui demandèrent en particulier :

4. Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura quand toutes ces choses seront piètes à être accomplies.

5. Et Jésus leur répondit : Prenez garde que personne ne vous séduise ;

6. Car plusieurs viendront sous mon nom, qui diront : C'est moi qui suis le Christ ; & ils en séduiront plusieurs.

7. Lorsque vous entendrez parler de guerres, & de bruits de guerres, ne craignez point, parce qu'il faut que cela arrive ; mais ce ne sera pas encore la fin.

## COMMENTAIRE.

Iléens, & qui ne venoient au plus que trois fois l'année à Jérusalem, ne pouvoient se lasser d'admirer ces masses de pierres, & cet édifice si superbe, si somptueux.

ÿ. 2. NON RELINQUETUR LAPIS SUPER LAPIDEM. *Il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* Ceci fut exécuté quarante ans après la mort du Sauveur, par les armes des Romains.

ÿ. 3. INTERROGABANT EUM SEPARATIM PETRUS ET JACOBUS, &c. *Pierre ; Jacques, Jean & André lui demandèrent en particulier.* Saint Matthieu dit que ce furent les Disciples qui lui firent en commun cette demande. Mais les quatre Apôtres désignez ici portèrent la parole.

ÿ. 4. DIC NOBIS, QUANDO ISTA FIENT ? *Dites-nous quand cela arrivera ?* Quand arrivera la destruction du Temple, qu'il avoit prédite en sortant du Temple, pour la dernière fois ; car il n'y retourna plus depuis. La réponse précise à cette question des Apôtres, ne se lit que ci-après au ÿ. 32. *Quant à ce jour, & à cette heure, nul ne la fait, ni les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul.* Ce qu'on lit depuis le ÿ. 4. jusqu'au 32. est une explication plus ample de ce qu'il avoit dit en deux mots : *Il n'y restera pierre sur pierre.*

ÿ. 6. MULTI ENIM VENIENT DICENTES : QUIA EGO SUM. *Plusieurs diront ; c'est moi qui suis le Christ.* On vit paroître plusieurs faux Prophètes avant la destruction de Jérusalem, & du Temple. Saint Jean l'Evangéliste dans sa première Epître, dit que de son tems il y avoit plusieurs *Antechrists*, ou plusieurs adversaires de JESUS-CHRIST. Mais si l'on veut se borner au tems qui a précédé la ruine du Temple ; car on

8. *Exurget enim gens contra gentem, & regnum super regnum, & erunt terra motus per loca, & famēs. Initium dolorum hæc.*

9. *Videte autem vosmetipsos. Tradent enim vos in conciliis, & in Synagogis vapulabitis, & ante Præsides, & Reges stabitis propter me, in testimonium illis.*

8. On verra se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume : il y aura des tremblemens de terre en divers lieux, & des famines ; & ce ne sera là que le commencement des douleurs.

9. Pour vous autres, prenez bien garde à vous. Car on vous fera comparoître dans les assemblées des Juges : on vous fera fouïetter dans les Synagogues ; & vous serez présentez, à cause de moi, aux Gouverneurs, & aux Rois ; afin que vous me rendiez témoignage devant eux.

## COMMENTAIRE.

croit que les Epîtres de cet Apôtre ne sont que depuis ce tems-là. (a) On peut mettre au nombre de ces faux Christs, & de ces faux Prophètes les deux Theudas, dont le dernier fut détruit par le Gouverneur Fadus ; Simon le Magicien, & cet Egyptien qui parut sous le Gouvernement de Felix ; & un autre sous Portius Festus. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, xxiv. 5. Et celui sur la première Epître de S. Jean.

ÿ. 8. EXURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soulever peuple contre peuple.* Cela peut marquer les différentes révoltes des Juifs, & les soulevemens de diverses villes contr'eux. On fit main basse sur eux en différens endroits, à Alexandrie, à Tyr, à Césarée, à Sythopolis, à Alcalon. (b)

INITIUM DOLORUM HÆC. *Ce ne sera là que le commencement des douleurs.* Ou plutôt : (c) *C'est-là le commencement des douleurs de l'enfantement.* Quand vous verrez cela, vous pourrez vous assurer que bien-tôt le souverain malheur doit arriver. De même que les douleurs de l'enfantement sont des marques certaines de l'enfantement prochain. Les Prophètes comparent souvent les maux dont ils menacent les peuples, aux douleurs d'une femme en travail.

ÿ. 9. TRADENT ENIM VOS IN CONCILIIS. *On vous fera comparoître devant l'assemblée des Juges, dans les Synagogues, devant les Gouverneurs & devant les Rois.* Tout cela fut exécuté à la lettre dans la personne des Apôtres, avant la ruine de Jérusalem. Les Juifs les firent comparoître à Jérusalem ; (d) Ils furent condamnez au fouïet dans les Synagogues. (e) Ils parurent devant les Gouverneurs de la Judée, (f) devant

(a) Vers l'an 96. ou 97. de J. C.

(b) Joseph. de Belle, lib. 2. cap. 19. 20. in Latino pag. 813. & sequ.

(c) Αἰχμη εἰς τὸν κόπον.

(d) Act. iv. 3. 5. 6. &c.

(e) Act. vi. 9. xxii. 19. &c.

(f) Act. xxii. xxv.

10. Et in omnes gentes primum oportet predicari Evangelium.

11. Et cum duxerint vos tradentes, nolite prægogitare quid loquamini: sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini: non enim vos estis loquentes, sed Spiritus Sanctus.

12. Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium, & consurgent filii in parentes, & morte afficient eos.

13. Et eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem sustinuerit in finem, hic salvus erit.

14. Cum autem videritis abominationem desolationis, stantem ubi non debet, qui legit, intelligat: tunc qui in Iudæa sunt, fugiant in montes:

10. Il faut aussi auparavant que l'Évangile soit prêché à toutes les nations.

11. Lors donc qu'on vous mènera pour vous livrer entre leurs mains, ne préméditez point ce que vous leur devez dire; mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même: car ce ne sera pas vous qui parlerez, mais le Saint Esprit.

12. Or le frere livrera le frere à la mort; & le pere le fils; les enfans s'éleveront contre leurs peres & leurs meres, & les feront mourir.

13. Et vous serez haïs de tout le monde; à cause de mon nom: mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.

14. Mais lorsque vous verrez l'abomination établie au lieu où elle ne doit pas être, (que celui qui lit, entende ce qu'il lit:) Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuyent sur les montagnes:

## COMMENTAIRE.

les Rois, & les Empereurs. (a) Nous voyons tout cela bien marqué dans les Actes des Apôtres, qui ne nous parlent presque que de saint Pierre, & de saint Paul. Si nous avions l'histoire des autres Apôtres, nous pourrions le justifier de même à proportion, que nous le faisons dans les personnes de ces deux, qui nous sont le plus connus.

ψ. 10. IN OMNES GENTES PRIMUM OPORTET PRÆDICARI EVANGELIUM. Il faut qu'auparavant l'Évangile soit prêché à toutes les nations. Avant la destruction du Temple, saint Paul (b) seul avoit porté l'Évangile dans une grande partie de l'Empire Romain. (c) Les autres Apôtres avoient travaillé à proportion. L'Apôtre saint Pierre adresse sa première Epître aux Fidèles du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Bithinie. Saint Paul écrit aux Romains, (d) que la réputation de leur foy est répandue par tout le monde.

ψ. 11. NOLITE PRÆCOGITARE. Ne préméditez point ce que vous devez dire. Le Sauveur avoit déjà dit la même chose dans une autre occasion, Matth. x. 19. 20. Voyez aussi Luc. XII. 11.

ψ. 12. TRADET AUTEM FRATER FRATREM IN MORTEM. Le frere livrera le frere à la mort. Les Apôtres n'eurent point de plus ar-

(a) Act. xv. 11. & seq.

(b) Act. xxv. 10. & 1. Timoth. 1. 16.

(c) Rom. xv. 19. Galat. I. 17. 18. 19. &c. Act. passim.

(d) Rom. I. 8.

15. *Et qui super tectum, ne descendat in domum, nec introeat ut tollat quid de domo sua :*

16. *Et qui in agro erit, non revertatur retrò tollere vestimentum suum.*

17. *Va autem pregnantibus, & nutrimentibus in illis diebus.*

18. *Orate verò ut hieme non fiant.*

19. *Erunt enim diès illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturae, quam condidit Deus, usque nunc, neque fient.*

20. *Et nisi breviasset Dominus diès, non fuisset salva omnis caro : sed propter electos, quos elegit, breviasvit diès.*

21. *Et tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, ecce illic, ne credideritis.*

22. *Exurgent enim pseudo-Christi, & pseudo-Prophetae, & dabunt signa & potentia ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.*

23. *Vos ergo videte : ecce praxi vobis omnia.*

24. *Sed in illis diebus, post tribulationem illam, sol contenebrabitur, & luna non dabit splendorem suum :*

25. *Et stella caeli erunt decedentes & virtutes, quae in caelis sunt, movebuntur.*

26. *Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum virtute multa, & gloria.*

15. Que celui qui sera sur le toit ne descende point dans sa maison, & n'y entre point pour en emporter quelque chose :

16. Et que celui qui sera dans le champ ; ne retourne point sur ses pas pour prendre son vêtement.

17. Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ces jours là.

18. Priez Dieu que ces choses n'arrivent point durant l'hiver.

19. Car l'affliction de ce tems-là sera si grande, que depuis le premier moment où Dieu créa toutes choses, jusqu'à présent, il n'y en eut jamais de pareille, & il n'y en aura jamais.

20. Que si le Seigneur n'avoit abrégé ces jours, nul homme n'auroit été sauvé : mais il les a abrégés à cause des élus qu'il a choisis.

21. Si quelqu'un vous dit alors : Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point.

22. Car il s'élèvera de faux Christs, & de faux Prophètes, qui feront des prodiges, & des choses étonnantes, pour séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes.

23. Prenez donc garde à vous ; vous voyez que je vous ai tout prédit.

24. Mais après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumière :

25. Les étoiles tomberont du Ciel, & les Puissances qui sont dans les cieux seront ébranlées.

26. Alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance, & une grande gloire.

## COMMENTAIRE.

dens, ni de plus dangereux ennemis que les Juifs leurs freres. Ils les persécuterent partout, & devant les Payens, & devant les Juges de leur nation.

¶ 14. CUM AUTEM VIDERITIS ABOMINATIONEM. *Lorsque vous verrez l'abomination, &c.* On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu, xxiv. 15. Et Dan. ix. 26. & pour les versets suivans de même.

27. Et tunc mittet Angelos suos, & congregabit electos suos à quatuor ventis, à summo terra, usque ad summum caeli.

28. A ficu autem discite parabolam. Cum jam ramus ejus tener fuerit, & nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit aestas,

29. Sic & vos cum videritis haec fieri, scitote quòd in proximo sit in omissis.

30. Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hac, donec omnia ista fiant.

31. Caelum & terra transibunt, verba autem mea non transibunt.

32. De die autem illo vel hora nemo scit, neque Angeli in caelo, neque Filius, nisi Pater.

27. Et il envoyera ses Anges pour rassembler ses élus des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre, jusqu'à l'extrémité du ciel.

28. Apprenez sur ceci une comparaison, tirée du figuier. Lorsque ses branches sont déjà tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous savez que l'été est proche.

29. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses arriver, sachez que le Fils de l'homme est proche, & qu'il est déjà à la porte.

30. Je vous dis en vérité, que cette génération ne passera point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

31. Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

32. Quant à ce jour, ou à cette heure-là, nul ne la fait, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni le Fils, mais le Père seul.

#### COMMENTAIRE.

ÿ. 24. SOL CONTENEBRABITUR. *Le soleil s'obscurcira, &c.* Ces manières de parler sont de pures figures, elles marquent une désolation entière. Les Prophètes les employent souvent, (a) lorsqu'ils annoncent aux peuples les disgrâces totales de leurs nations. On n'en doit pas demander l'exécution littérale ni avant, ni pendant le siège de Jérusalem. On dit communément que l'on vit dans les ténèbres, & dans l'ombre de la mort, lorsqu'on se trouve enveloppé dans des malheurs extrêmes & imprévus. On croit qu'à la fin du monde, & avant le Jugement universel, ces signes terribles paroîtront réellement dans le Ciel. Voyez, *Matth. xxiv. 29.*

ÿ. 30. NON TRANSIBIT GENERATIO HÆC. *Cette génération ne passera point que toutes ces choses ne soient accomplies.* Ces paroles sont très-favorables à ceux qui expliquent tout ceci de la ruine de Jérusalem; & nous ne doutons point que ce ne soit son vrai sens historique & littéral; sans nier toutefois que dans un autre sens, on ne doive l'entendre avec les anciens Pères, du Jugement dernier, dont la ruine de Jérusalem, étoit comme le symbole, & l'avancourcur.

ÿ. 32. DE DIE AUTEM ILLO, VEL HORA NEMO SCIT, &c. *Quant à ce jour, ou à cette heure, nul ne le fait, ni les Anges, ni le Fils,*

(a) *Isai. xliii. 9. 10. xxiv. 23. lx. 20. Ezech. xxxiii. 7. 8. Joel. II. 30. &c.*

33. *Videte, vigilate, & orate: nescitis enim quando tempus fit.*

34. *Sicut homo, qui peregrè profectus reliquit domum suam, & dedit servis suis potestatem cujusque operis, & janitori præcepit ut vigilet.*

35. *Vigilate ergo, (nescitis enim quando dominus domus veniat: serè, an media nocte, an galli cantu, an mane:)*

36. *Ne cum veneris repente, inveniat vos dormientes.*

37. *Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate.*

33. Prenez garde à vous, veillez, & priez; parce que vous ne savez quand ce tems viendra.

34. Car il en fera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, marquant à chacun ce qu'il doit faire, & recommande au portier qu'il soit vigilant.

35. Veillez donc de même, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir; si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin;

36. De peur que survenant tout d'un coup, il ne vous trouve endormis.

37. Or ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.

### COMMENTAIRE.

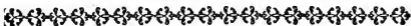
*mais le Pere seul.* Les Apôtres lui avoient demandé, *ψ. 4. Dites-nous quand cela arrivera, & quel signe il y aura, que toutes ces choses sont prêtes à s'accomplir.* Il a répondu à la seconde partie de leur demande dans tout le reste du Chapitre. Il leur a déclaré qu'il pouvoit bien leur prédire la chose, & leur marquer les signes, & les présages qui la précéderoient, & les circonstances qui l'accompagneront; mais à l'égard de l'heure, & du jour précis, il leur dit ici que ce sont de ces choses dont le Pere s'est réservé la connoissance, & qu'il ne veut la découvrir aux hommes, ni par lui-même, ni par les Anges du Ciel, ni par les Prophètes, ni par le Fils; en un mot, qu'il veut par ce secret impénétrable nous contenir dans une vigilance, & une attention continuelle, & réprimer en nous la vaine curiosité & les recherches inutiles au salut. Nous nous sommes étendu sur ce passage dans le Commentaire sur saint Matthieu, Chap. xxiv. 36.

*ψ. 34. SICUT HOMO, QUI PEREGRE, &c. Il en fera comme d'un homme, qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs.* Saint Marc semble avoir voulu renfermer dans ce verset, & dans les trois suivans, ce qu'on lit dans saint Matthieu, xxiv. 42. & suiv. jusqu'au 51. Le pere de famille est JESUS-CHRIST, ses serviteurs à qui il laisse la conduite de sa maison, sont les Apôtres, & leurs successeurs; il leur ordonne à tous de veiller, en attendant l'heure de sa venue, c'est-à-dire, l'heure de leur mort, ou le tems auquel il exercera son Jugement contre les Juifs.

*ψ. 37. QUOD AUTEM VOBIS DICO, &c. Or ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.* Les Chefs de l'Eglise sont obligez à une vigilance plus



plus continuelle, & plus exacte que le commun des Fidèles : mais ceux-ci ne sont point dispensés de l'obligation de veiller sur eux-mêmes. Tous les Chrétiens qui vécutent depuis la Résurrection de JESUS-CHRIST jusqu'à la ruine de Jérusalem, durent vivre dans une ferme espérance de voir l'accomplissement des choses que JESUS-CHRIST a prédites dans ce Chapitre. A présent que ces choses sont passées, l'objet de nôtre attention doit être le dernier jour que nous attendons, & dont le malheur de Jérusalem n'étoit qu'une représentation.



## CHAPITRE XIV.

*Résolution des Prêtres de prendre JESUS. Il soupe à Béthanie chez Simon le Lépreux, où une femme répand un parfum sur ses pieds. Murmure de Judas. Dernier souper de JESUS-CHRIST. Prédiction de la trahison de Judas. JESUS institué l'Eucharistie. Il va au Jardin; sa prière; sa prise. Fuite de ses Disciples. Il est présenté devant Caïphe, & jugé digne de mort. Saint Pierre le renonce.*

¶. 1. *ERAT autem Pascha & azyma post biduum : & querebant summi Sacerdotes, & Scriba, quomodo eum dolo tenerent, & occiderent.*

2. *Dicebant autem : Non in die festo, ne forte tumultus fieret in populo.*

¶. 1. **L**A Pâque où l'on commençoit à manger des pains sans levain, devoit être deux jours après : & les Princes des Prêtres, & les Scribes cherchoient un moyen de se saisir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

2. Mais ils disoient : Il ne faut pas que ce soit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

### COMMENTAIRE.

¶. 1. **ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM.** La Pâque où l'on commençoit à manger des pains sans levain, devoit être deux jours après. Ceci fut dit & fait le Mercredi. La fête de Pâque commença le Vendredy au soir, & se célébra le Samedi. Ainsi il y avoit tout le Jeudy & le Vendredy entre deux.

¶. 2. **NON IN DIE FESTO.** Il ne faut pas que ce soit le jour de la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple. Ils craignent d'ar-

3. *Et cum esses Bethania in domo Simonis Leprosi, & recumberes: venit mulier habens alabastrum unguenti nardi spicati pretiosi, & fracto alabaastro, effudit super caput ejus.*

4. *Erant autem quidam indignè ferentes intra semetipsos, & dicentes: Ut quid perditio ista unguenti facta est?*

5. *Poteras enim unguentum istud vendidisti plusquam trecentis denariis, & dari pauperibus. Et fremebant in eam.*

6. *Jesus autem dixit: Sinite eam, quid illi molesti estis? Bonum opus operata est in me.*

7. *Semper enim pauperes habetis vobiscum: & cum volueritis potestis illis benefacere: me autem non semper habetis.*

3. JESUS étant à Béthanie dans la maison de Simon le Lépreux, une femme qui portoit un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi de grand prix, entra lorsqu'il étoit à table, & ayant rompu le vase, lui répandit le parfum sur la tête.

4. Quelques-uns en conçurent de l'indignation en eux-mêmes; & ils disoient: A quoi bon perdre ainsi ce parfum?

5. Car on le pouvoit vendre plus de trois cens deniers, & le donner aux pauvres; & ils murmuroient fort contre elle.

6. Mais JESUS leur dit: Laissez-là cette femme: pour quoi la tourmentez-vous? Ce qu'elle vient de me faire est une bonne œuvre;

7. Car vous avez toujours des pauvres parmi vous; & vous leur pouvez faire du bien quand vous voulez: mais pour moi, vous ne m'avez pas toujours.

## COMMENTAIRE.

réter JESUS dans le Temple le jour de la fête, au milieu de la multitude, de peur de quelque tumulte. Ils désiroient de le saisir avant la fête, & en secret. Judas leur en ouvrit le moyen en le leur livrant la nuit du Jeudi au Vendredi, veille de la Pâque. Comme JESUS ne venoit à Jérusalem qu'aux grandes solennitez, & qu'aussi-tôt après il s'en retournoit en Galilée, où étoit sa demeure ordinaire, & où les Prêtres de Jérusalem n'avoient aucun pouvoir, à cause de la diversité de domination, Hérode étant maître de la Galilée, & les Romains de Jérusalem. Il ne leur auroit pas été aisé d'arrêter JESUS, s'il ne l'avoit bien voulu; & ce n'étoit pas sans raison qu'ils avoient sur cela de l'inquiétude, & qu'ils concertoient avec tant de soin les mesures pour l'arrêter.

ÿ. 3. ALABASTRUM UNGUENTI NARDI SPICATI. Un vase d'albâtre plein d'un parfum de nard d'épi. Ce souper que JESUS prit à Béthanie chez Simon le Lépreux, se fit six jours avant la fête de Pâque, (a) c'est-à-dire, le Dimanche que nous appellons des Palmes. Saint Jean l'a rapporté en son lieu; mais les autres Évangélistes l'ont mis ici par récapitulation, pour faire connoître la cause de la trahison de Judas. *Alabastrum*, signifie non-seulement un vase d'albâtre; mais aussi toute sorte de vases propres à mettre des liqueurs. La femme qui répandit ce parfum

(a) *Joan. XII. 1.*

8. *Quod habuit hac, fecit: praevenit ungerere corpus meum in sepulcrum.*

9. *Amen dico vobis: Ubicumque praedicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, & quod fecit hac, narrabitur in memoria eius.*

10. *Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos Sacerdotes, ut proderet eum illis.*

11. *Qui audientes gavisissimi sunt: & promiserunt ei pecuniam se daturus. Et querebat quomodo illum oportune traderet.*

8. Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir, elle a répandu ses parfums sur mon corps, pour me rendre par avance les devoirs de la sépulture.

9. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile, *qui le doit être* dans tout le monde; on racontera à la louange de cette femme, ce qu'elle vient de faire.

10. Alors Judas Iscariote, l'un des douze, s'en alla trouver les Princes des Prêtres pour leur livrer J E S U S.

11. Après qu'ils l'eurent écouté, ils en eurent beaucoup de joye, & lui promirent de lui donner de l'argent: & dès lors il chercha une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

## COMMENTAIRE.

sur J E S U S, étoit Marie sœur du Lazare, comme nous l'apprend saint Jean. (a) Elle apporta un vase plein de parfum composé avec le nard en épi, qui étoit le plus estimé, & le meilleur. Elle rompit ou tout le vase, comme saint Marc (b) le dit assez clairement; ou seulement l'orifice, ou même le bouchon du vase, comme le veulent quelques Auteurs, afin que le parfum coulât avec plus de facilité. Voyez saint Matthieu, xxvi. 6. & sequ.

ÿ. 8. QUOD HABUIT HÆC FECIT. Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir. Elle m'a témoigné son respect & son amour, par ce qu'elle a pû; elle a profité de cette occasion pour m'honorer, n'en ayant point d'autre qui fut plus à sa portée. On a aussi traduit: (c) Elle m'a fait un sacrifice de ce qu'elle avoit de plus précieux. Faire, se met souvent pour offrir en sacrifice. (d)

ÿ. 11. QUÆREBAT QUOMODO ILLUM OPORTUNE TRADERET. Il chercha une occasion favorable pour le leur livrer. Les Prêtres ne manquèrent pas de dire à Judas, leur peine sur les circonstances de l'arrêt de J E S U S. Ils craignoient le tumulte du peuple, & la rencontre du grand jour de Pâque. Ceci arriva, comme on l'a dit, le Dimanche sixième jour avant la fête. Judas eut tout le loisir de concerter la manière dont il négoceroit sa parole.

(a) Joan. xii. 3.

(b) *Ἐπιπέταρα τὸ ἀδάσπερον*. Cette particularité n'est pas marquée par les autres Evangélistes.

(c) Le P. Martianay, Notes sur saint Marc.

(d) Exod. xii. 47. xv. 15.

12. *Et primo die azymorum quando Pascha immolabatur, dicunt ei Discipuli: Quid vis edamus, & paremus tibi ut manducet Pascha?*

13. *Et mittit duos ex Discipulis suis, & dicit eis: Ite in civitatem: & occurret vobis homo lagenam aqua bajulans, sequimini eum:*

14. *Et quocumque introierit, dicite domino domus, quia Magister dicit: Ubi est refectio mea, ubi Pascha cum Discipulis meis manducet?*

15. *Et ipse vobis demonstrabit coenaculum grande, stratum: & illic parate nobis.*

12. Le premier jour des pains sans levain, auquel on immoloit la Pâque, ses Discipules lui dirent: Où voulez-vous que nous vous allions préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque?

13. Il envoya donc deux de ses Disciples, & leur dit: Allez-vous en à la ville, vous rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau, suivez-le:

14. Et en quelque lieu qu'il entre, dites au maître de la maison: Le Maître vous envoie dire: Où est le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Disciples?

15. Il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée: préparez nous-là ce qu'il faut.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 12. PRIMO DIE AZY MORUM. *Le premier jour des pains sans levain.* L'Évangéliste revient à l'ordre du tems, après s'en être un peu éloigné, pour raconter le sujet qui engagea Judas dans sa trahison. JESUS envoya donc ses Disciples le Jeudy vers le soir, quelques heures avant l'entrée du Vendredy, qui commençoit au second soir dit Jeudy; & le Vendredy étoit le jour des pains azymes, parce que ce jour-là dès le matin on les pétrissoit, & on les cuisoit, & que dès l'après midi du même jour, il n'étoit plus permis de manger d'autres pains.

ÿ. 14. MAGISTER DICIT: UBI EST REFECTIO MEA, UBI PASCHA, &c. *Le maître, ou nôtre maître, vous envoie dire: Où est le lieu où je dois manger la Pâque avec mes Disciples?* Cet homme connoissoit apparemment JESUS, & ses Apôtres. Les bourgeois de Jérusalem donnoient gratuitement aux étrangers des chambres pour manger la victime paschale. On avoit soin de s'en assurer de bonne heure, à cause de la foule des étrangers, & afin d'avoir le loisir d'en ôter tout le levain, & d'y préparer les lits de table, & tout ce qui étoit nécessaire. C'est pour cela que JESUS envoie Pierre & Jean. On peut voir saint Matth. xxvi. 17. 18. 19. Le Grec à la lettre: (a) *Où est mon gîte, ou mon auberge, où je mangerai la Pâque avec mes Disciples?*

ÿ. 15. COENACULUM GRANDE, STRATUM. *Une grande chambre haute toute meublée.* A la lettre: (b) *Une grande chambre haute, ornée de*

(a) Πῶς ἔστι τὸ καθεστῶς ὅπου τὸ πάσχα μετ' ἐμῶν | (b) Ἰσχυρὸς οἶκος ἱερῶς ὀρῆς.  
ὅπου μετ' ἐμῶν τὸ πάσχα.

16. Et abierunt Discipuli ejus, & venerunt in civitatem: & invenerunt sicut dixerat illis, & paraverunt Pascha.

17. Vespere autem facto, venit cum duodecim.

18. Et discumbentibus eis, & manducantibus, ait Jesus: Amen dico vobis, quia unus ex vobis tradet me, qui manducat mecum.

19. At illi ceperunt contristari, & dicere ei singularim: Numquid ego?

20. Qui ait illis: Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum in catino.

21. Et Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de eo: *ve autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur, bonum erat ei, si non esset natus homo ille.*

22. Et manducantibus illis, accepit Jesus panem: & benedicens fregit, & dedit eis, & ait: Sumite, hoc est corpus meum.

23. Et accepto calice, gratias agens dedit eis: & biberunt ex illo omnes.

24. Et ait illis: *Hic est Sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur.*

16. Ses Disciples s'en étant allez, vinrent en la ville, & trouvèrent *tout* ce qu'il leur avoir dit, & ils préparèrent *ce qu'il falloit* pour la Pâque.

17. Sur le soir il se rendit là avec les douze.

18. Et étant à table, & mangeant, JESUS leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous qui mange avec moi, me trahira.

19. Ils commencèrent à s'affliger, & chacun d'eux lui demandoit: Est-ce moi?

20. Il leur répondit: C'est l'un des douze, qui met la main avec moi dans le plat.

21. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui: mais malheur à l'homme, par qui le Fils de l'homme sera trahi: il vaudroit mieux pour cet honneur-là que jamais il ne fût né.

22. Pendant qu'ils mangeoient encore, JESUS prit du pain, & l'ayant béni il le rompit, & le leur donna, en disant: Prenez, ceci est mon Corps.

23. Et ayant pris le calice, après avoir rendu grâces, il le leur donna, & ils en burent tous:

24. Et il leur dit: Ceci est mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs.

## COMMENTAIRE.

*sapis*, ou de lits de table. Ces lits environnoient la table de trois côtez; il y avoit un côté libre pour y apporter, ou pour en ôter la table, qu'on apportoit toute servie, & qu'on ôtoit avec tout ce qui étoit dessus.

ÿ. 22. MANDUCANTIBUS ILLIS, ACCIPIT JESUS PANEM. Pendant qu'ils mangeoient encore, Jesus prit du pain, & le bénit. Il bénit Dieu en prenant le pain; car les bénédictions du pain & du vin, se faisoient en louant Dieu, & en lui rendant grâces. Saint Marc n'a pas parlé de la cérémonie humiliante du lavement des pieds, que JESUS-CHRIST pratiqua après l'institution du Sacrement de son Corps, & de son Sang. (a)

ÿ. 24. HIC EST SANGUIS MEUS NOVI TESTAMENTI. Ceci est mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance. JESUS dit cela avant que les

(a) JOAN. XIII. 1. & sequ.

25. *Amen dico vobis, quia jam non bibam de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cum illud bibam novum in regno Dei.*

26. *Et hymno dicto exierunt in montem Olivarum.*

27. *Et ait eis Jesus: Omnes scandalizabimini in me in nocte ista: quia scriptum est: Percutiam pastorem, & dispergentur oves.*

28. *Sed postquam resurrexero, præcedam vos in Galileam.*

29. *Petrus autem ait illi: Et si omnes scandalizati fuerint in te, sed non ego.*

30. *Et ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederis, ter me es negaturus.*

25. Je vous dis en vérité, que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour que je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.

26. Et ayant chanté le cantique d'action de grâces, ils s'en allèrent sur la montagne des Oliviers.

27. Alors JÉSUS leur dit: Je vous serai à tous dans cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit: Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.

28. Mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée.

29. Pierre lui dit: Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez pas pour moi.

30. Et JÉSUS lui répartit: Je vous dis en vérité, que vous-même aujourd'hui, dès cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.

## COMMENTAIRE.

Disciples en eussent goûté. (a) Voyez saint Matthieu, xxvi. 28. Luc. xxii. 20. 1. Cor. xi. 25.

ÿ. 25. NON BIBAM DE HOC GENIMINE VITIS. *Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne.* Voici le dernier repas que je ferai avec vous avant ma mort: Mais après ma Résurrection je vous reverrai, & je mangerai encore avec vous. C'est le tems qu'il appelle le Royaume de Dieu: *Jusqu'au jour, où je le boirai nouveau dans le Royaume de Dieu.*

ÿ. 27. OMNES SCANDALIZABIMINI. *Je vous serai à tous une occasion de scandale.* Vous serez renverez à mon occasion: mais non pas tous également. Les uns prendront la fuite, les autres me renonceroient; tous marqueront une très-grande foiblesse.

ÿ. 28. PRÆCEDAM VOS IN GALILÆAM. *J'irai devant vous en Galilée.* Avant que vous soyez de retour dans vos maisons, je me trouverai en Galilée. Vous m'y rencontrerez à votre retour, aussi-tôt après la fête de Pâque.

ÿ. 30. PRIUSQUAM GALLUS. *Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois.* Le coq chante ordinairement plus d'une fois vers le point du jour. Il se passa environ une heure entre le premier & le second renoncement de saint Pierre. (b)

(a) Brug. B. x. alii,

(b) Marc. xiv. 68. Luc. xxii. 59. & Marc. xiv. 72.

31. *At ille amplius loquebatur : Et si oportuerit me simul commori tibi , non te negabo . Similiter autem & omnes dicebant .*

32. *Et veniunt in predium , cui nomen Gethsemani . Et ait Discipulis suis : Sedete hic donec orem .*

33. *Et assumit Petrum , & Jacobum , & Joannem secum : & capit pauere , & cadere .*

34. *Et ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic , & vigilate .*

35. *Et cum processisset paululum , procidit super terram : & orabat , ut si fieri posset , transiret ab eo hora .*

36. *Et dixit : Abba , Pater , omnia tibi possibilia sunt ; transfer calicem hunc à me : sed non quod ego volo , sed quod tu .*

37. *Et venit , & invenit eos dormientes . Et ait Petro : Simon , dormis ? Non potuisti unâ horâ vigilare ?*

31. Mais Pierre insistoit encore davantage : Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renoncerais point. Et tous les autres en dirent autant.

32. Ils allèrent ensuite en un lieu appelé Gethsémani, où il dit à ses Disciples : Asseyez-vous ici jusqu'à ce que j'aye fait ma prière.

33. Et ayant pris avec lui Pierre, Jacques, & Jean, il commença à être saisi de frayeur, & d'avoir le cœur pressé d'une extrême affliction.

34. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort : demeurez ici, & veillez.

35. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna contre terre, priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui.

36. Et il disoit : Mon Pere, toutes choses vous sont possibles, transportez ce calice loin de moi ; mais néanmoins que vôtre volonté s'accomplisse, & non pas la mienne.

37. Il revint ensuite vers ses Disciples, & les ayant trouvez endormis, il dit à Pierre : Simon, vous dormez ? Quoi, n'avez-vous pu seulement veiller une heure ?

## COMMENTAIRE.

ÿ. 35. **UT SI FIERI POSSET, TRANSIRET AB EO HORA.** Priant que s'il étoit possible, cette heure s'éloignât de lui. L'heure est mise pour la nécessité de souffrir. La partie inférieure, l'infirmité humaine tremble à la vûe des supplices qui lui sont préparez. Saint Matthiea a exprimé sous le nom de *Calice*, la même chose que saint Marc désigne sous le nom d'*heure*.

ÿ. 36. **ABBA, PATER.** *Mon Pere.* *Abba*, est Syriaque; *Pater* est Grec & Latin. Saint Marc aime à joindre ainsi des mots Syriaques à son Texte. Saint Paul a dit de même; *Abba, Pater.* (a)

ÿ. 37. **SIMON, DORMIS?** *Simon, vous dormez?* Vous n'avez pu seulement veiller une heure; où est donc vôtre force, où sont vos promesses? Est-ce ainsi que vous êtes prêt de venir à la mort, & dans la prison avec moi? (b) Vous montrez bien que *l'esprit est prompt, mais que la chair est faible*. Et qu'il y a une grande distance entre le sentiment dont

(a) Rom. VIII. 15. Galat. IV. 6.

(b) Luc. XXI. 33.

38. *Vigilate, & orate ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.*

39. *Et iterum ab eis oravit, eundem sermonem dicens.*

40. *Et reversus, denud invenit eos dormientes, (erant enim oculi eorum gravati: ) & ignorabam quid responderent ei.*

41. *Et venit tertio, & ait illis : Dormite iam, & requiescite. Sufficit : venit hora : ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.*

42. *Surgite, eamus : ecce qui me tradet, prope est.*

43. *Et adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes unus de duodecim, & cum eo turba multa, cum gladiis & lignis, à summis Sacerdotibus, & Scribis, & Senioribus.*

38. Veillez, & priez, afin que vous n'entriez point en tentation : l'esprit est prompt, mais la chair est foible.

39. Il s'en alla pour la seconde fois, & fit sa prière dans les mêmes termes.

40. Et étant retourné vers eux, il les trouva endormis ; car leurs yeux étoient appesantis de sommeil, & ils ne savoient que lui répondre.

41. Il revint encore pour la troisième fois, & il leur dit : Dormez maintenant, & vous reposez : c'est assez ; l'heure est venue : le Fils de l'homme s'en va être livré entre les mains des pécheurs :

42. Levez-vous, allons : voilà celui qui doit trahir bien près d'ici.

43. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas Iscariote, l'un des douze, parut suivi d'une grande troupe de gens armez d'épées, & de bâtons, qui avoient été envoyez par les Grands-Prêtres, par les Scribes, & les Sénateurs.

## COMMENTAIRE.

on se flatte quelquefois, & la vraie disposition du cœur ; entre une volonté ardente, mais foible, & une résolution forte, & assurée : enfin, entre un homme qui se fie trop sur ses propres forces, & un homme qui met en Dieu seul toute sa confiance.

¶ 40. ERANT ENIM OCULI EORUM GRAVATI. *Car leurs yeux étoient appesantis de sommeil.* Ils étoient accablés de sommeil ; ils ne pouvoient plus résister au sommeil, & à la lassitude, comme des gens qui n'ayant pas d'abord résisté à l'envie de dormir, tombent dans un assoupissement dont ils ne sont plus les maîtres.

¶ 41. DORMITE IAM, ET REQUIESCITE : SUFFICIT. *Dormez maintenant, & vous reposez : C'est assez.* C'est assez veillé ; vous avez dormi, si vous voulez. Pour moi mon heure est venue, & ma résolution est prise : voici le moment dont je vous ai si souvent parlé, auquel je dois être livré entre les mains de mes ennemis. On peut traduire le Grec (a) par : *Dormez ci-après, & reposez-vous ; c'en est fait ; mon parti est pris.* Ou : (b) *La fin est venue ; c'en est assez.* Ou, selon Vatable : *Vous*

(a) Κατάδουτο τὸ λυπεῖν, καὶ ἀδικησῶσι. Αἰεῖζον.

(b) Grat. Camer. Salmal Cleric. Grati quidam κείζου τὸ τέλος. Vide Mith.

*dormirez.*



44. Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum, & ducite eum.

45. Et cum venisset, statim accedens ad eum ait : Ave Rabbi : & osculatus est eum.

46. At illi manus iniecerunt in eum, & tenuerunt eum.

47. Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi Sacerdotis : & amputavit illi auriculam.

48. Et respondens Jesus, ait illis : Tanquam ad latronem existis cum gladiis & lignis comprehendere me ?

49. Quotidie eram apud vos in templo docens, & non me tenuistis. Sed ut impleantur Scriptura.

50. Tunc Discipuli ejus relinquentes eum, omnes fugerunt.

44. Or Judas qui le trahissoit, leur avoit donné ce signal, & leur avoit dit : Celui que je baiseraï, c'est celui que vous cherchez : saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement.

45. Aussi-tôt donc qu'il fut arrivé, il s'approcha de Jesus, & lui dit : Maître, je vous saluë ; & il le baïsa.

46. Ensuite ils mirent la main sur Jesus, & se saisirent de lui.

47. Un de ceux qui étoient présens tirant son épée, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

48. Et Jesus leur dit : Vous êtes venu pour me prendre, armez d'épées & de bâtons, comme si j'étois un voleur.

49. J'étois tous les jours au milieu de vous, enseignant dans le Temple, & vous ne m'avez point pris : mais il faut que les Ecritures soient accomplies.

50. Alors ses Disciples l'abandonnèrent, & s'enfuirent tous.

## COMMENTAIRE.

dormirez une autre fois, & vous vous reposerez : c'est assez pour cette fois. On peut aussi l'entendre comme une ironie ; ou lire avec une interrogation : Quoi, vous dormez, & vous vous reposez ? Voyez saint Matthieu, xxvi. 45.

¶ 44. TENETE EUM, ET DUCITE CAUTE. Saisissez-vous de lui, & l'emmenez sûrement, de peur qu'il ne s'échappe de vos mains. Il craint, s'ils manquoient leur coup, de n'être pas payé du prix de sa trahison.

¶ 47. AMPUTAVIT ILLI AURICULAM. Il lui coupa une oreille ; ou, il le blessa à l'oreille. Les termes dont se servent les quatre Evangélistes, (a) marquent assez clairement que l'oreille fut entièrement coupée. Mais saint Luc immédiatement après, (b) insinué qu'elle n'étoit pas détachée de la tête de Malchus, puisqu'il dit que Jesus l'ayant touchée, la guérit aussi-tôt. Circonstance qui est omise par les autres Evangélistes. Saint Jean nous apprend que ce fut saint Pierre qui fit ce coup, & que le serviteur s'appelloit Malc, c'est-à-dire Roi, en Syriaque.

(a) M<sup>th.</sup> xxvi. 45. Et Ma<sup>rc.</sup> hic. Ap<sup>tl.</sup> autē tā aiōn. Luc. xxii. 50. Αφ' ου αὐτὸς τὸ ἔτι τὸ δὲ λέγει. Joan. xviii. 20. Αὐτοψύχῃ αὐτῷ ἀπέκοψε τὸ δὲ λέγει.

(b) Luc. xxii. 51. Καὶ ἀψήσασα τὴν αὐτὸν αὐτῶν.

51. *Adolescens autem quidam sequen-*  
*batur eum amictus sindone super nudo :*  
*& tenuerunt eum.*

51. Or il y avoit un jeune homme qui le  
 suivoit, couvert seulement d'un linceul; &  
 comme on vouloit se saisir de lui,

## COMMENTAIRE.

ÿ: 51. ADOLESCENS AUTEM QUIDAM, &c. *Il y avoit un jeune homme qui le suivoit, couvert seulement d'un linceul.* On ne fait qui étoit ce jeune homme, ni par quel motif il suivoit le Sauveur. On croit (a) que c'étoit par simple curiosité, & qu'ayant ouï du bruit de la maison de Gethsémani où il étoit couché, il se leva, & accourut pour voir ce que c'étoit; & que les gardes l'ayant pris pour un disciple de JESUS, voulurent se saisir de lui. Saint Jérôme, (b) ou l'Autcur qu'on a sous son nom sur les Pseaumes, & saint Epiphane, (c) se sont imaginez que c'étoit saint Jacque, frere du Seigneur, & surnommé le Juste. Cette opinion est suivie par quelques autres anciens, au rapport de Théophylacte, qui ne la rejette point. La preuve dont ils se servent pour l'appuyer, est que ce saint homme portoit l'habit de lin, comme les Prêtres, & que le linceul dont ce jeune homme étoit vêtu, étoit justement cet éphod sacerdotal. Tout le monde sent assez le foible de cette opinion.

D'autres Peres (d) ont voulu que ç'ait été S. Jean l'Evangéliste. Il n'y a que l'âge de saint Jean, qui devoit alors être assez jeune, qui ait pu faire naître cette pensée à ces grands hommes. Théophylacte (e) croit que c'étoit quelqu'un de la maison où nôtre Seigneur avoit soupé, & qui l'avoit suivi avec les Apôtres, lorsqu'il sortit de la ville, pour venir dans le Jardin des Oliviers. Saint Chrysostome, (f) & saint Jérôme (g) soutiennent que saint Jean ne fuit point avec les autres Apôtres, & que ce fut lui qui introduisit saint Pierre chez Caïphe: mais ils ne disent pas que ce soit le jeune homme, dont il est parlé ici.

A MICTUS SINDONE SUPER NUDO. *Couvert seulement d'un linceul.* Le terme de *sindon*, ne signifie pas seulement un linceul, ou une pièce de toile non taillée, dans laquelle un homme pouvoit s'envelopper; il se prend aussi pour un habit de toile de lin, dont on se revêt la nuit; un habit de nuit, une chemise avec quoi l'on couchoit quelquefois: (h) *Vestis cubitoria*, comme l'appelle Pétrone. Saint Denys d'Alexandrie racon-

(a) *M. Iden. Grat. alii.*

(b) *Ieronym. seu alius in Psalm. xxxvii.*

(c) *Epiph. hæres. 78. Elias cret. ad orat. xi. Nazianz. contra Arianos.*

(d) *Chrysof. in Psalm. xlii. Ambros. in Psalm. xxxvi. Greg. lib. xiv. moral. cap. 24. Bedæ hic: & Anibor Hist. Scholast. Baron.*

(e) *Theophylact. hic. & Euthym: ita & Casaubon. in Baron Exercit. 16.*

(f) *Chrysof. in Matth. homil. 66.*

(g) *Ieronym. Epist. 16. pag. 119. Vides. s. l. b. 1. & Aug. tract. 113. in Joan.*

(h) *Kembi lib. Radicum. פ'דו*

52. At ille rejecta sindone, nudus profugit ab eis.

52. Il laissa aller son linceul, & s'enfuit tout nud des mains de ceux qui le tenoient.

## COMMENTAIRE.

te, en parlant de lui-même, qu'il étoit couché la nuit dans un habit de lin. (a) Maldonat l'entend d'un habit contre le froid, à peu près comme une robe de chambre. En effet, le *sindon* des Phéniciens paroît avoir été un habit propre à se garantir du froid. L'Évangéliste dit que ce jeune homme en étoit tout enveloppé. (b) Et Martial (c) dit que le *sindon* de Tyr, ou de Phénicie, qui est apparemment le même que celui des Juifs, mettoit un homme en état de se moquer de la bête, & de la playe.

*Redebis ventos hoc munere lectus, & imbres;*

*Nec sic in Tyria sindone tutus eris.*

La femme Forte de Salomon (d) faisoit de ces *sindons*, & les vendoit aux Phéniciens. Baronius & Ciaconius veulent que ç'ait été un habit particulier, qu'on prenoit en se mettant à table. Ligfoot (e) croit que cet habit est celui que les Juifs appellent *thalith*, qui étoit un manteau de lin, que l'on portoit hyver & été à Jérusalem. C'est à cet habit qu'ils attachoient les franges, ou les houpes, dont parle Moÿse. (f) On le portoit par-dessus la tunique, qui étoit à peu près ce qu'est parmi nous la chemise. Mais l'Évangéliste remarque que ce jeune homme le portoit sur la chair nue, apparemment par mortification, comme quantité d'autres Juifs, qui s'exerçoient dans une vie dure, & laborieuse; c'est la pensée de cet Auteur. J'aîmeroîs mieux l'entendre du *sindon* Phénicien, qui étoit de toile, mais apparemment double. C'est l'habit de dessus que l'on appelle communément *le manteau*, dans l'Écriture. Le manteau de lin s'appelloit *sindon*, & celui de drap, ou de peaux se désignoit par d'autres termes.

ET TENUERUNTEUM. Et comme on voulut se saisir de lui. Le Grec: (g) Les jeunes gens l'arrêterent; c'est-à-dire, les soldats, ceux qui étoient venus pour prendre JESUS-CHRIST. On appelle assez souvent les soldats, *jeunes hommes*, parce qu'on les choisissoit jeunes pour la milice. (h) Cette petite particularité rapportée par saint Marc, est une preuve de la sincérité avec laquelle il écrit, & de la vérité de sa narration.

ÿ. 53. ADDUXERUNT JESUM AD SUMMUM SACERDOTEM. Ils

(a) Dionys. Alexand. apud Euseb. lib. 6. cap.

47. *ἀπὸ τοῦ ἰσραηλῆος τοῦ ἐκ τῆς ἀνατολῆς ἐκ τῆς πόλεως τῆς τυρίας.*

(b) Περὶ τῆς ἀνατολῆς ἐκ τῆς πόλεως τῆς τυρίας.

(c) Martial. lib. 4. Epigr. 19.

(d) Prov. XXXI. 24.

(e) Ligfoot. hora Hebr.

(f) Num. xv. 38.

(g) Ἐπιπέτοι ἀπὸ τοῦ ἡστυαίου.

(h) C. saub. Druf. Gros. Hamm. alii. Vide 70. in Josue, II. 1. VI. 22. I. Jac. XIII. 18. & passim. apud Eplyb. & alios.

53. Et adduxerunt Jesum ad summum Sacerdotem : & convenerunt omnes Sacerdotes , & Scribe , & Seniores.

54. Petrus autem à longè secutus est eum , usque intrè in atrium summi Sacerdotis : & sedebat cum ministris ad ignem , & calefaciebat se.

55. Summi verò Sacerdotes , & omne concilium , querebant adversus Jesum testimonium , ut eum morti traderent , nec inveniebant.

56. Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum : & convenientia testimonia non erant.

53. Ils amenèrent JESUS au grand-Prêtre ; chez qui s'assemblerent tous les Princes des Prêtres , les Scribes , & les Sénateurs.

54. Pierre le suivit de loin jusques dans la cour du grand-Prêtre , où s'étant assis auprès du feu avec les gens , il se chauffoit.

55. Cependant les Princes des Prêtres , & tout le Conseil cherchoient des dépositions contre JESUS pour le faire mourir , & ils n'en trouvoient point.

56. Car plusieurs déposoient faussement contre lui ; mais leurs dépositions ne s'accordoient pas.

## COMMENTAIRE.

*amenèrent Jesus au Grand-Prêtre.* Dans la maison d'Anne , ancien grand-Prêtre , & beau-pere de Caïphe , qui demouroit dans la même maison qu'Anne. JESUS parut d'abord devant Anne ; (a) mais sans assemblée , & non d'une manière juridique. Ce fut là où il reçut un soufflet d'un serviteur de ce Pontife. Saint Marc , ni les autres Evangélistes ne disent rien de ce premier interrogatoire de JESUS , ils ne parlent que de celui qu'il subit devant Caïphe , & devant l'assemblée juridique des Prêtres , dont il est parlé ici.

ψ. 54. *PETRUS AUTEM A LONGE SECUTUS EST EUM.* Pierre le suivit de loin , jusques dans la cour du grand-Prêtre , où il fut introduit par un disciple , qui étoit connu dans cette maison , (b) & que plusieurs ont crû être saint Jean l'Evangéliste.

*SEDEBAT AD IGNEM.* S'étant assis auprès du feu , qu'on avoit allumé au milieu de la cour , pour chauffer ceux qui avoient arrêté JESUS-CHRIST. Le Grec (c) dit qu'il se chauffoit à la lumière. C'est la même chose. Les Hébreux & les Grecs appellent quelquefois le feu , lumière. (d)

ψ. 56. *CONVENIENTIA TESTIMONIA NON ERANT.* Leurs dépositions ne s'accordoient pas : Ou plutôt : Leurs témoignages n'étoient point suffisans. Ils s'accordoient assez à dire que JESUS-CHRIST avoit avancé qu'il détruiroit le Temple de Dieu , & qu'il le rétablirait en trois jours ,

ψ. 58. mais cela n'étoit pas suffisant pour le faire condamner à mort ; il est constant qu'il n'avoit rien fait ou tenté de semblable. Or on ne condam-

(a) Joan. XVIII. 13. . . . 24.

(b) Joan. XVIII. 15. 16.

(c) Θειμασιονος περὶ τῆ φῶς.

(d) Ezech. v. 2. Dan. III. 6. Ὃβι ἦν πρὸ  
ἸΩΝ Εἰς Euripid. Vide Grot. Vat. Ham.

57. *Et quidam surgentes, falsum testimonium ferebant adversus eum, dicentes :*

58. *Quoniam nos audivimus eum dicentem : Ego dissolvam Templum hoc manu factum, & per triduum aliud non manu factum edificabo.*

59. *Et non erat conveniens testimonium illorum.*

60. *Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens : Non respondes quidquam ad ea, quae tibi obijciuntur ab his ?*

61. *Ille autem tacebat, & nihil respondit. Rursum summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei : Tu es Christus Filius Dei benedicti ?*

62. *Jesus autem dixit illi : Ego sum : & videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem cum nubibus caeli.*

57. Quelques-uns se levèrent, & portèrent un faux témoignage contre lui en ces termes :

58. Nous lui avons ouï dire : Je détruirai ce Temple bâti par la main des hommes, & j'en rebâtirai un autre en trois jours, qui ne sera point fait par la main des hommes :

59. Mais ce témoignage-là même n'étoit pas encore suffisant.

60. Alors le grand-Prêtre se levant au milieu de l'assemblée, interrogea JESUS, & lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous ?

61. Mais JESUS demuroit dans le silence, & il ne répondit rien. Le grand-Prêtre l'interrogea encore, & lui dit : Etes-vous le CHRIST, le Fils du Dieu béni à jamais ?

62. JESUS lui répondit : Je le suis ; & vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la Majesté divine, & venant sur les nuées du ciel.

## COMMENTAIRE.

ne pas la simple volonté, qui n'a pas été suivie de l'exécution, ni d'aucune tentative. Le Texte à la lettre porte : (a) *Leurs témoignages n'étoient point égaux*, d'un poids égal, comme lorsqu'on met deux choses dans une balance, & que l'une l'emporte sur l'autre. Il n'y avoit pas assez de poids dans leurs dispositions, pour faire pencher la balance vers la mort. (b) Quelques-uns (c) ont cherché en quoi les témoignages des faux témoins ne s'accordoient pas. Ils ont crû y remarquer quelque différence ; mais elle est si subtile qu'on a de la peine à l'appercevoir.

58. *TEMPLUM HOC MANU FACTUM.* Ce Temple fait de la main des hommes. C'est une addition des faux témoins. JESUS-CHRIST n'avoit pas dit cela : mais seulement en parlant de son corps : (d) *Que l'on détruise ce Temple, je le rebâtirai dans trois jours.*

ÿ. 61. *TU ES CHRISTUS, &c.* Etes-vous le Christ Fils de Dieu. Saint Matthieu (e) dit que le grand-Prêtre le conjura au nom du Dieu vivant, de lui déclarer s'il étoit le CHRIST : Alors JESUS lui répondit.

(a) *Kaj* *Ton ai paupteloy au vov.*

(b) *Vide Grot. Hamm.*

(c) *Beza hic, Metib.*

(d) *Jean. II. 19.*

(e) *Matth. XXVI. 63.*

63. *Summus autem Sacerdos scindens vestimenta sua, ait: Quid adhuc desideramus testes?*

64. *Audistis blasphemiam: quid vobis videtur? Qui omnes condemnaverunt eum esse reum mortis.*

65. *Et ceperunt qui iam conspuere eum, & velare faciem ejus; & colaphis eum cadere, & dicere ei: Propheta; & ministri alapis eum cadebam.*

66. *Et cum esset Petrus in atrio deorsum, & venit una ex ancillis summi Sacerdotis.*

67. *Et cum vidisset Petrum calefacientem se, aspiciens illum, ait: Et tu cum Jesu Nazareno eras.*

63. Aussi-tôt le grand-Prêtre déchirant ses vêtements, leur dit : Qu'avons-nous plus besoin de témoins ?

64. Vous venez d'entendre le blasphème qu'il a proféré. Qu'en jugez-vous ? Tous le condamnerent comme étant digne de mort.

65. Alors quelques-uns commencèrent à lui cracher au visage ; & lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups de poing, en lui disant : Devine qui t'a frappé ; & les valets lui donnoient des soufflets.

66. Cependant Pierre étant en bas dans la cour, une des servantes du grand-Prêtre y vint ;

67. Et l'ayant vu qui se chauffoit, après l'avoir considéré, elle lui dit : Vous étiez aussi avec Jésus de Nazareth.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 63. SCINDENS VESTIMENTA SUA. *Déchirant ses habits.* Le Grec : (a) *Déchirant ses tuniques.* On n'en portoit qu'une ordinairement. Mais à cause du froid de la nuit, il pouvoit en avoir deux : c'étoit ses habits ordinaires, & non ses ornemens de cérémonie.

ÿ. 64. CONDEMNAYERUNT EUM. *Ils le condamnerent comme étant digne de mort.* Ce jugement étoit irrégulier dans toutes les formes. Ils étoient tout à la fois Juges & parties : ce n'étoit pas la coutume dans Israël de juger pendant la nuit, ni de tenir des assemblées nocturnes, cela ne pouvoit être considéré que comme un conventicule. Aussi pour réparer cette irrégularité, ils se rassemblèrent dès le matin dans le Sanhédrin. Voyez le premier verset du Chapitre suivant.

ÿ. 65. MINISTRI ALAPIS EUM, &c. *Les valets, ou les bas officiers, les sergens, les gardes, ceux qu'on avoit envoyez pour prendre JESUS-CHRIST, lui donnoient des soufflets.* Ceci se passa au milieu de la cour, pas loin du feu qu'on y avoit allumé, & où saint Pierre se chauffoit avec les autres.

ÿ. 66. VENIT UNA EX ANCILLIS. *Une des servantes du grand-Prêtre.* C'est la portière dont parle saint Jean, (b) qui la première s'aperçut que Pierre étoit d'avec JESUS.

ÿ. 68. EXIIT FORAS ANTE ATRIUM, ET GALLUS CANTAVIT. *Il sortit dehors dans le vestibule, & le coq chanta.* Saint Pierre pi-

(a) Διατρίβας τὰς χιτῶνας αὐτῶν.

(b) JOAN. XVIII. 16. 17.

68. At ille negavit, dicens : Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante aurium, & gallus cantavit.

69. Rursum autem eum vidisset illum ancilla, cepit dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est.

70. Et statim iterum negavit. Et post pusillum rursum qui astabant, dicebant Petro : Verè ex illis es : nam & Galileus es.

71. Ille autem cepit anathematizare, & jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis.

72. Et statim gallus iterum cantavit. Et recordatus est Petrus verbi, quod dixerat ei Jesus : Prius quam gallus canset bis, ter me negabis. Et cepit flere.

68. Mais lui le nia, en disant : Je ne le connois point, & je ne fai ce que vous dites. Et étant forti dehors dans le vestibule, le coq chanta.

69. Et une servante l'ayant encore vu, commença à dire à ceux qui étoient présens : Celui-ci est de ces gens-là.

70. Mais il le nia pour la seconde fois. Et peu de tems après, ceux qui étoient présens, dirent encore à Pierre : Assûrément vous êtes de ces gens-là ; car vous êtes de Galilée.

71. Il se mit alors à faire des sermens exécrationnels, & à dire en jurant : Je ne connois point cet homme dont vous me parlez.

72. Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois ; & il se mit à pleurer.

## COMMENTAIRE.

qué du remord de sa conscience, craignant de paroître ému & décontenancé, quitta sans faire semblant la compagnie, & alla dans le vestibule, qui étoit devant la porte, (a) ou devant la cour. Ce vestibule étoit d'ordinaire un endroit couvert, & soutenu de colonnes, qui se trouvoit à l'entrée des grandes maisons, pour mettre à couvert les cliens, & ceux qui venoient pour affaire, ou pour demander audience.

ÿ. 69. CUM VIDISSET ILLUM ANCILLA. Une servante l'ayant encore vu. Cette servante est différente de la première, selon saint Matthieu. (b)

ÿ. 71. COEPIT ANATHEMATIZARE. Il commença à faire des sermens exécrationnels ; ou plutôt : à faire des imprécations contre lui-même, à dire qu'il vouloit être le plus malheureux de tous les hommes, s'il connoissoit JESUS.

ÿ. 72. STATIM GALLUS ITERUM CANTAVIT. Aussi-tôt le coq chanta pour la seconde fois. Ce mot aussi-tôt, ne doit pas s'entendre à la rigueur. Saint Luc (c) met environ une heure entre le premier & le second chant du coq. Le second chant du coq marquoit la fin de la nuit, & le commencement du jour, chez les Anciens. (d)

(a) Ἐξῆλθεν ἵνα ἴσῃ τὸ προαύριον. Matth. xxvi. 71. Ἐξῆλθεν κολωνά.

(b) Matth. xxv. 7. Ἐίδεν ἀπὸ τοῦ ἄου.

(c) Luc. xxi. 39. Δύο ὥρες ἔτι δὲ ἔσῃ μῦς.

(d) Aristophan. Τὸ δὲ πρῶτον ἀκούσαντες ἰδοῦντες. Juvenal. satyr. 9. Quod tamen ad cantum galli facit ille secundi.

ET COEPIT FLERE. *Il commença à pleurer.* Ou, selon le Grec : (a) *Il sortit, & pleura.* Il se retira brusquement, & commença à pleurer ; (b) ou il se répandit tout d'un coup en pleurs ; il ne put retenir ses larmes. (c) D'autres traduisent : *Il pleura abondamment*, il répandit un torrent de larmes. (d) Théophylacte, Saumaïse, Vorstius, Coccius, & quelques autres voudroient qu'on traduisist : *Il se couvrit la tête, & pleura.* Hammond : *Il jeta les yeux sur JESUS-CHRIST* qui le regardoit, se jeta par terre, & pleura. D'autres : (e) *Faisant réflexion* sur la faute, *il se mit à pleurer.* Toutes ces variétez viennent de l'équivoque du verbe Grec, *epiballo.* Nous croyons que la traduction qui lit : *Il s'enveloppa de ses habits, & il se mit à pleurer*, est la plus littérale. Saint Matthieu dit plus simplement : (f) *Etant sorti, il pleura amèrement.* L'ancien manuscrit de Cambridge, le Syriaque, & la Version Gotique, sont ici conformes à la Vulgate : (g) *Il commença à pleurer.*

(a) Ἐπιβὰς ἴδαται.

(b) Beza, Pife. Mont.

(c) Erasme. Ludov. de Dieu.

(d) Gros. Lud. de Dieu, Le Clerc, Heinsius comme s'il y avoit ; *addidit flere.* Mais cette expression ne s'employe que quand on a déjà fait la même chose, & qu'on la continué. Ici

saint Pierre n'avoit point encore pleuré.

(e) Beza hic, *Lyd. florum sparsione in Pass. Christi, pag. 103.*

(f) Ἐξῆλθὼν ἴδεν Ἰησοῦν κλαίοντα.

(g) Cantab. ἠτέρον ἀλάλιον. Vide Bynæ. lib. 2. de morto Christi. cap. 6. art. 17. 18.







## CHAPITRE XV.

JESUS comparoit de nouveau devant les Prêtres, & les Sénateurs. Il est conduit & accusé devant Pilate. Le peuple demande sa mort. Barabbas lui est préféré. Il est conduit au Calvaire, & crucifié. Blasphèmes qu'on profère contre lui. Le soleil s'obscurcit. On lui présente à boire du vinaigre. Il expire en jettant un grand cri. Joseph d'Arimathe demande son corps, & l'ensevelit honorablement.

ÿ. 1. *ET confestim manè consilium facientes summi Sacerdotes, cum Senioribus, & Scribis, & universo concilio, vincientes Jesum, duxerunt, & tradiderunt Pilato.*

2. *Et interrogavit eum Pilatus: Tu es Rex Judeorum? At ille respondens, ait illi: Tu dicis.*

ÿ. 1. **A**USSI-tôt que le matin fut venu, les Princes des Prêtres, avec les Sénateurs, & les Scribes, & tout le Conseil, ayant délibéré ensemble, lièrent JESUS, l'emmenèrent, & le livrèrent à Pilate.

2. Pilate l'interrogea, en lui disant: Etes-vous le Roi des Juifs? JESUS lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

## COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **E**T CONFESTIM MANÈ CONSILIVM FACIENTES, &c. Aussi-tôt que le matin fut venu, &c. Les Prêtres, qui avoient déjà déclaré JESUS coupable de mort dans leur assemblée de la nuit, se hâtèrent de le faire comparoître dans une autre assemblée plus nombreuse, & plus solennelle, devant le Sanhédrin. On dit que ce Sénat s'assembloit dans une sale du Temple. JESUS y fut donc conduit, accusé, & condamné juridiquement. (a) Mais comme les Juifs n'avoient plus alors l'exercice de la Justice vindicative, ni le droit de faire mourir un homme, (b) mais seulement celui de lui faire son procès, & de le juger suivant leur Loi, ils amènent eux-mêmes JESUS à Pilate Gouverneur de la Province, pour les Romains, le priant qu'étant jugé digne du dernier supplice, selon leur Loi, il lui plût de le condamner, & de le faire exécuter. Saint Marc raconte tout ceci en peu de mots, il faut suppléer beaucoup à son récit, par le parallèle des autres Evangélistes. On peut consul-

(a) Luc. XXII. 66. 67.

| (b) Joan. XVIII. 31.

3. *Et accusabant eum summi Sacerdotes in multis.*

4. *Pilatus autem rursus interrogavit eum, dicens: Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant.*

5. *Jesus autem amplius nihil respondit, ita ut miraretur Pilatus.*

6. *Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinculis, quemcumque petissent.*

7. *Erat autem qui dicebatur Barabbas, qui cum seditiosis erat vinculis, qui in seditione fecerat homicidium.*

3. Or comme les Princes des Prêtres formoient diverses accusations contre lui,

4. Pilate l'interrogeant de nouveau, lui dit: Vous ne répondez rien? Voyez de combien de choses ils vous accusent.

5. Mais JESUS ne répondit plus rien d'avantage; de sorte que Pilate en étoit tout étonné.

6. Or il avoit accoutumé de délivrer à la fête de Pâque celui des prisonniers que le peuple demandoit.

7. Et il y en avoit un alors nommé Barabbas, qui avoit été mis en prison avec d'autres séditieux, parce qu'il avoit commis un meurtre dans une sédition.

## COMMENTAIRE.

ter l'Harmonie que nous avons mise à la tête de saint Matthieu.

ÿ. 2. *TU ES REX JUDÆORUM? Etes-vous le Roi des Juifs?* C'étoit la seule, ou au moins la principale des accusations, qui pouvoit intéresser Pilate; car pour le blasphème, par exemple, qui avoit été le seul motif de la condamnation prononcée par les Prêtres, cela ne le regardoit point. A son égard il ne s'agissoit que de savoir, si JESUS étoit un séditieux, & un homme qui cherchât à se faire un parti, & à se faire déclarer Roi.

ÿ. 3. *ACCUSABANT EUM IN MULTIS. Ils l'accusoient de plusieurs chefs.* Il y a grand nombre de Manuscrits qui ajoutent en cet endroit: (a) *Mais Jesus ne leur répondit rien.* Il y a apparence que c'est une addition faite par les Copistes. (b)

ÿ. 6. *PER DIEM AUTEM FESTUM SOLEBAT. Il avoit accoutumé de leur délivrer un prisonnier à la fête de Pâque,* (c) & non pas aux autres grandes fêtes, que l'on sache; quoi qu'en disent plusieurs Interprètes. (d) C'étoit apparemment un usage que les Romains avoient trouvé établi dans la Judée, & qu'ils avoient conservé. On croit que cette délivrance étoit faite en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte. Cela se faisoit ou la veille, ou pendant l'octave de Pâque.

ÿ. 7. *ERAT AUTEM QUI DICEBATUR BARABBAS. Or il y avoit un nommé Barabbas qui avoit été mis en prison, avec d'autres séditieux,*

(a) *Kovic di èdi àmugbaw. Ita Complus Vethel. Arm. Æthiop. alii plures.*

(b) *Græc. Brug. &c.*

(c) *Joan. xviii. 39.*

(d) *Vide Syriac. Arab. Æthiop. Pers. Græc. Tremel.*

8. *Et cum ascendisset turba, cepit rogare, sicut semper faciebat illis.*

9. *Pilatus autem respondit eis, & dixit: Vultis dimittam vobis Regem Judaeorum?*

10. *Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum summi Sacerdotes.*

11. *Pontifices autem concitaverunt turbam, ut magis Barabbam dimitteret eis.*

12. *Pilatus autem iterum respondens, ait illis: Quid ergo vultis faciam Regi Judaeorum?*

8. Le peuple étant donc venu devant le Prétoire, lui demanda qu'il leur fût la grâce qu'il avoit toujours accoutumé de leur faire.

9. Pilate leur répondit: Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?

10. (Car il savoit que c'étoit par envie que les Princes des Prêtres le lui avoient mis entre les mains.)

11. Mais les Prêtres excitèrent le peuple à demander qu'il leur délivrât plutôt Barabbas.

12. Pilate leur dit encore: Que voulez-vous donc que je fasse du Roi des Juifs?

## COMMENTAIRE.

parce qu'il avoit commis un meurtre. Le texte Grec (a) lit: Qu'il étoit en prison avec ses compagnons de révolte, parce qu'il avoit commis un meurtre. Mais il y a toute sorte d'apparence ou que Barabbas avoit commis le meurtre, ou qu'il étoit le chef des rebelles; car autrement pourquoi le distinguer des autres compagnons de son crime, s'ils eussent été également coupables? Le grand nombre de Manuscrits est pour la manière de lire du Grec commun. L'Arménien, & les Manuscrits du Marquis de Vélez font conformes à la Vulgate.

ψ. 8. ET CUM ASCENDISSET TURBA. *Le peuple étant donc venu;* La foule s'étant assemblée au bruit de ce qui se passoit. Il étoit encore assez matin, & à peine le bruit de la prise de JESUS étoit répandu, qu'on apprit qu'il étoit dans le Prétoire, ou dans la maison de Pilate, & qu'on lui faisoit son procès. Une nouvelle si extraordinaire attira d'abord une foule de peuple devant le Prétoire. Le texte Grec imprimé lit: (b) *Les troupes commencèrent à crier & à demander, qu'il leur fît comme il avoit accoutumé de faire;* c'est-à-dire, qu'il leur délivrât un prisonnier. Mais la Vulgate, les Versions Cophtes, Gothiques, & Ethiopiennes, l'ancien Manuscrit de Cambridge, & quelques autres lisent: (c) *Les troupes étant mortées, ou étant venues, &c.*

ψ. 9. VULTIS DIMITTAM VOBIS, &c. *Voulez-vous que je vous délivre le Roi des Juifs?* Ou, celui qui se dit le Roi des Juifs; ou celui qui est accusé de prendre cette qualité. Si l'on ne savoit d'ailleurs que Pilate désiroit sérieusement délivrer JESUS-CHRIST, on pourroit croire qu'il

(a) Μία τῶ ἐναρτησέν διδύμη, ὅτις ἐστὶν ἐν τῷ κέντρῳ τῆς ἀναρτησέν.

(b) Ἀναρτησέν ὁ ἐξελθὼν ἐξ ἐναντίας αὐτοῦ.

(c) Ἀναρτησέν ὁ ἐξελθὼν.

13. *At illi iterum clamaverunt : Crucifige eum.*

14. *Pilatus verò dicebat illis : Quid enim mali fecit ? At illi magis clamabant : Crucifige eum.*

15. *Pilatus autem volens populo satisfacere, dimisit illis Barabbam, & tradidit Jesum flagellis caesum, ut crucifigeretur.*

16. *Milites autem duxerunt eum in atrium pratorii, & convocans totam cohortem.*

17. *Et induunt eum purpurâ, & imponunt ei plerentes spineam coronam.*

18. *Et ceperunt salutare eum : Ave, Rex Judæorum.*

19. *Et percutiebant caput ejus arundine : & conspuerant eum, & ponentes genua, adorabant eum.*

20. *Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, & induerunt eum vestimentis suis : & educunt illum ut crucifigerent eum.*

13. Mais ils crièrent de nouveau, & lui dirent : Crucifiez-le.

14. Pilate leur dit : Mais quel mal a-t'il fait ? Et eux crioient encore plus fort : Crucifiez-le.

15. Enfin Pilate voulant satisfaire le peuple, leur délivra Barabbas ; & ayant fait fouetter JÉSUS, il le leur livra pour être crucifié.

16. Alors les soldats l'ayant emmené dans la sale du prétoire, rassemblèrent toute la compagnie.

17. Et l'ayant revêtu d'un manteau d'écarlate, ils lui mirent sur la tête une couronne d'épines entrelassées :

18. Puis ils commencèrent à le saluer, en lui disant : Salut au Roi des Juifs.

19. Ils lui frappoient la tête avec un roseau, & lui crachoient au visage, & se mettant à genoux devant lui, ils l'adoroient.

20. Après s'être ainsi joué de lui, ils lui ôtèrent ce manteau d'écarlate ; & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenèrent dehors pour le crucifier.

## COMMENTAIRE.

se mocquoit en parlant de cette sorte ; car il savoit que ce n'étoit que par jalousie qu'on le lui avoit amené, & qu'on lui imputoit d'aspirer à la royauté, comme le marque l'Évangéliste au *ÿ*. suivant.

*ÿ*. 15. DIMISIT ILLIS BARABBAM. *Il leur délivra Barabbas*, qui étoit un voleur, & un séditieux. La Province étoit pleine de ces sortes de gens, qui sous le faux prétexte de liberté, y commettoient mille désordres. Le peuple ennemi du gouvernement présent, & ami de la nouveauté, ne laissoit pas de les favoriser, & de les aider sous main.

ET TRADIDIT JESUM FLAGELLIS CÆSUM. *Ayant fait fouetter Jésus, il le leur livra pour être crucifié.* Il l'avoit fait fouetter auparavant, tâchant de contenter par-là en quelque sorte l'animosité des Juifs, & croyant qu'après cela ils ne s'opposeroient plus à ce qu'il le renvoyât absous, comme il l'avoit projeté. Ce n'est point ici une nouvelle flagellation. Voyez le Commentaire sur saint Matthieu, xxvii. 26. & saint Jean, xix. 1.

*ÿ*. 19. ADORABANT EUM. *Ils l'adoroient.* Ils faisoient semblant de lui rendre au dehors les respects que l'on avoit accoutumé de rendre aux Rois, en fléchissant le genou devant eux.

21. Et angariaverunt praeconem quempiam Simonem Cyrenaeum, venientem de villa, patrem Alexandri & Rufi, ut tolleret crucem ejus.

22. Et perducunt illum in Golgotha locum: quod est interpretatum Calvariae locus.

23. Et dabant ei bibere myrrhatum vinum, & non accepit.

24. Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret.

25. Erat autem hora tertia: & crucifixerunt eum.

26. Et erat titulus causa ejus inscriptus: REX JUDAEORUM.

21. Et un certain homme de Cyrène, nommé Simon, pere d'Alexandre & de Rufus, qui venoit d'une maison de campagne, passant par-là, ils le contraignent de porter sa croix.

22. Et ensuite l'ayant conduit jusqu'au lieu appellé Golgotha; c'est-à-dire, le lieu du Calvaire,

23. Ils lui donnèrent à boire du vin mêlé avec de la myrrhe; mais il n'en prit point.

24. Et après l'avoir crucifié, ils partagèrent ses vêtements, jettant au sort pour savoir ce que chacun en autoit.

25. Il étoit la troisième heure du jour, quand ils le crucifièrent.

26. Et la cause de sa condamnation étoit marquée par cette inscription: LE ROI DES JUIFS.

## COMMENTAIRE.

ψ. 21. PATREM ALEXANDRI ET RUFII. *Pere d'Alexandre & de Rufus.* Ces noms quoique Grecs & Romains, n'étoient pas extraordinaires dans l'Egypte, ou dans la Cyrénaïque, d'où étoit Simon. (a)

ψ. 23. MYRRHATUM VINUM. *Du vin mêlé avec de la myrrhe.* C'est apparemment la même chose que le Traducteur Grec de saint Matthieu, (b) a appellé, *du vin mêlé avec du fiel.* Le mot de myrrhe, en Hébreu, (c) signifie proprement l'amertume. Et dans la même langue, *le fiel* est nommé *marar*, ou *meruratb*, qui dérive de la même racine. Ainsi saint Matthieu a pu mettre *marra*, pour la myrrhe. (d) Et le Traducteur l'aura pris pour le fiel. Le vin de myrrhe étoit un vin odorant fort estimé des Anciens, à cause de sa force, & de son odeur. (e) Parmi les Hébreux on avoit coutume de donner aux personnes qu'on conduisoit au supplice, des breuvages forts & assoupissans, pour amortir en eux le sentiment de la douleur. (f) Voyez saint Matth. xxvii. 34.

NON ACCEPIT. *Il n'en prit point.* Il le goûta, mais il ne le voulut pas boire, (g) peut-être afin qu'il ne parût pas vouloir adoucir l'excez de ses souffrances, & diminuer l'amertume du calice que le Pere lui avoit donné à boire.

(a) Jofeph. lib. 7. de Bello cap. 25. & Tournardi not. in Harmon. pag. 155.

(b) Matth. xxvii. 34.

(c) מור Myrrha.

(d) סורר Job. xvi. 21. xx. 14. 25. Item ix.

Thren. iii. 15.

(e) Plin. lib. 14. cap. 13. Dioscorid. Columel. lib. 12. cap. 38.

(f) Talmud. tract. Sanhedrin, cap. 6. fol. 45.

(g) Matth. xxvii. 34. Γενούσθητε ἐν ἡμέρᾳ τῆς κρίσεως.

27. Et cum eo crucifigunt duos latrones; unum à dextris, & alium à sinistris ejus.

28. Et impleta est Scriptura, qua dicit: Et cum iniquis reputatus est.

29. Et praterentes blasphemabant eum, moventes capita sua, & dicentes: Vab qui destruis Templum Dei, & in tribus diebus readificas,

30. Salvum fac te ipsum descendens de cruce.

31. Similiter & summi Sacerdotes illudentes, ad alterutrum cum Scribis dicebant: Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.

32. Christus Rex Israël descendat nunc de cruce, ut videamus, & credamus. Et qui cum eo crucifixi erant, convitiabantur ei.

33. Et facta hora sexta, tenebra facta sunt per totam terram usque in horam nonam.

27. Ils crucifièrent aussi avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

28. Ainsi cette parole de l'Écriture fut accomplie: Et il a été mis au rang des méchans.

29. Ceux qui passaient par là le blasphémoient en branlant la tête, & lui disant: Toi, qui détruis le Temple de Dieu, & qui le rebâcis en trois jours,

30. Sauve-toi toi-même, en descendant de la croix.

31. Et les Princes des Prêtres avec les Scribes, se moquant de lui entr'eux, disoient: Il en a sauvé d'autres, & il ne sauroit se sauver lui-même:

32. Que le CHRIST, le Roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyions, & que nous croyions. Et ceux qui avoient été crucifiés avec lui, l'outrageoient aussi de paroles.

33. A la sixième heure du jour, les ténèbres couvrirent toute la terre jusqu'à la neuvième.

## COMMENTAIRE.

ψ. 25. ERAT AUTEM HORA TERTIA. Il étoit la troisième heure du jour, bien avancée, & fort près de la sixième heure; en sorte que saint Jean (a) a cru devoir marquer la sixième comme la plus proche. Voyez ce qui a été dit sur saint Matth. xxvii. 45.

ψ. 28. ET CUM INIQUIS REPUTATUS EST. Il a été mis au rang des méchans. Cette prophétie est tirée d'Isaïe. (b) Les anciens Juifs, & le Paraphraсте Caldéen l'entendent du Messie. Saint Philippe dans les Actes (c) lui en fait aussi l'application. Et JESUS-CHRIST lui-même dans saint Luc, (d) avoit averti qu'il falloit qu'on en vit l'application dans sa personne. Quelques Anciens (e) ont lu: Il a été mis au rang des morts; ce qui paroît être pris d'Isaïe, xiv. 10. (f)

ψ. 32. ET QUI CUM EO CRUCIFIXI ERANT. Ceux qui avoient été

(a) Joan. xix. 14.

(b) Isaï. lxxii. 12.

(c) Act. viii. 32. 33.

(d) Luc. xxii. 37.

(e) Ita legit Hypolyth. trañ. de Antichriste.

Ες νεκροῦ καὶ ἀποθνήσκου, μὴ καὶ καὶ ἀποθνήσκου. Ita legunt Eusebii, teste Vigilio lib. 4. contra Euseb. Vide M. H.

(f) Isaï. xiv. 10. Καὶ οὐ ἕλκεται ὄνομα αὐτοῦ, ἐν ἡμέρᾳ τῆς κταντικῆς.

34. Et horâ nonâ exclamavit Jesus voce magna, dicens: Eloi, Eloi, lamma sabacthani? quod est interpretatum: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?

35. Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant: Ecce Eliam vocat.

36. Currens autem unus, & implens spongiam aceto: circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens: Sinite, videamus si veniat Elias ad deponendum eum.

37. Jesus autem emissâ voce magna expiravit.

38. Et velum templi scissum est in duo, à summo usque deorsum.

34. Et à la neuvième heure, JESUS jeta un grand cri, en disant: Eloï, Eloï, lamma sabachthani? c'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

35. Quelques-uns de ceux qui étoient présents l'ayant entendu, s'entredisoient: Le voilà qui appelle Elie.

36. Et l'un d'eux courut remplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'une canne, la lui présenta pour boire, en disant: Laissez, voyons si Elie le viendra titer de la croix.

37. Alors JESUS ayant jeté un grand cri, rendit l'esprit.

38. En même-temps le voile du Temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas.

## COMMENTAIRE.

crucifiez avec lui, l'outrageoient aussi de paroles. L'un d'eux l'outrageoit; le pluriel est mis pour le singulier. Voyez saint Luc, XXIII. 39. & saint Matth. XXVII. 44.

ÿ. 34. ELOI, ELOI, LAMMA SABACTHANI? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? JESUS-CHRIST représente ici la foiblesse de ses membres, des fidèles souffrans, qui se plaignent à Dieu même de la grandeur de leurs maux. Mon Dieu, jusqu'à quand laisserez-vous vos amis dans l'oppression? Quelques Exemplaires Grecs lisent: (a) *Elei, Elei, &c.* Saint Matthieu: (b) *Eli, Eli.* Ce dernier est Hébreu; Elohi est plutôt Syriaque.

ÿ. 35. ECCE ELIAM VOCAT. Le voilà qui appelle Elie. Quelque Helléniste trompé par la ressemblance du son d'*Eli*, crut que JESUS-CHRIST appelloit *Elie*, en Hébreu *Eliabu*. On savoit que ce Prophète devoit venir préparer les voyes au Messie. Comme JESUS avoit témoigné qu'il étoit le Messie, ils s'imaginèrent qu'il appelloit Elie à son secours.

ÿ. 36. CIRCUMPONENSQUE CALAMO. L'ayant mise au bout d'une canne; au bout de la tige d'une hyssope, (c) qui est une plante, ou une arbutte, qui vient assez haute en ce pays-là.

ÿ. 38. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. Le voile du Temple se déchira en deux. Il y avoit deux voiles dans le Temple: l'un extérieur, qui

(a) Cantab. Armen. Enseb. Vide Grot. hic.

(b) Matth. XXVII. 46.

1 (c) Joan. XIX. 29.

39. *Videns autem Centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans expirasset, ait: Verè hic homo Filius Dei erat.*

40. *Eram autem & mulieres de longè aspicientes: inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi Minoris & Joseph mater, & Salome:*

39. Et le Centenier, qui étoit là présent; vis-à-vis de lui, voyant qu'il étoit mort en jettant ce grand cri, dit: Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.

40. Il y avoit aussi là des femmes qui regardoient de loin, entre lesquelles étoit Marie Madelaine, Marie mere de Jacque le Jeune & de Joseph, & Salomé:

## COMMENTAIRE.

fermoit le Saint; & l'autre intérieur, qui fermoit le Sanctuaire. Ce dernier n'étoit point exposé à la vûe ni du peuple, ni des Lévites; les Prêtres seuls, qui alloient offrir l'encens dans le Saint, le pouvoient voir. L'autre étoit exposé à la vûe de tout le monde, parce qu'il couvroit une grande partie de la façade du Temple, ayant cinquante-cinq coudées de haut, & seize de large. C'étoit un voile précieux, & d'un tislû où la pourpre, le bleu céleste, le cramoisi, & le byssus étoient entremêlez avec une variété admirable. (a) Joseph ne nous décrit pas le voile du Sanctuaire; il devoit être pour le moins aussi riche; mais il étoit moins grand. On ne fait pas précisément lequel des deux fut rompu depuis le haut jusq'en bas, au moment de la mort du Sauveur. Voyez saint Matth. xxvii. 51.

ÿ. 39. VIDENS AUTEM CENTURIO, QUIA SIC CLAMANS EXPIRASSET, &c. *Le Centenier voyant qu'il étoit mort en jettant un grand cri, dit: Cet homme étoit vraiment le Fils de Dieu.* Il n'est pas naturel qu'un homme mourant, & mourant à la croix, qui est un genre de mort lent, & douloureux, où l'on meurt d'épuisement, & de défaillance, jette un cri aussi fort que le fit JESUS-CHRIST. Il en conclut que cet homme étoit plus qu'homme, qu'il étoit vraiment Fils de Dieu, comme il l'avoit toujours dit, & comme ses Disciples le soutenoient.

ÿ. 40. MARIA MAGDALENE. *Marie Madelaine.* C'est cette femme de Galilée, de laquelle JESUS-CHRIST chassa sept démons, & qui étoit connuë pour pécheresse avant sa conversion. (b)

MARIA JACOBI MINORIS, ET JOSEPH MATER. *Marie mere de Jacque le Jeune, ou le Mineur, ou le Petit;* car le Grec (c) signifie proprement un homme de petite taille, & de José, ou de Joseph. Peut-être que Marie étoit femme, & non pas mere de Jacque le Petit. Si elle étoit sa mere, il faudra reconnoître trois Jacques célèbres dans l'Evangile, 1°. Jacque frere de Jean, & fils de Salomé, & de Zébédée, & surnommé le

(a) Joseph. lib. 6. de Bello sep. 6. in Latino, pag. 217.

(b) Luc. vii. 37. 39. v. 111. 2. Marc. xvi. 9.

(c) Μαζης ή τῷ ἰσχύῳ τῷ μίκρῳ

Majeur.



41. *Et cum esset in Galilea, sequebantur eum, & ministrabant ei, & alia multa, quae simul cum eo ascenderant Ierosolymam.*

42. *Et cum iam sero esset factum, (quia erat parasceve, quod est ante sabbatum.)*

41. Qui le suivoient, lorsqu'il étoit en Galilée, & l'assistoient de leur bien : & encore plusieurs autres, qui étoient venus avec lui à Jérusalem.

42. Le soir étant venu, (parce que c'étoit le jour de la préparation; c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat.)

## COMMENTAIRE.

Majeur. 2°. Jacque le Mineur, dont il s'agit ici; surnommé aussi le frere du Seigneur, fils de Marie, & frere de Josè, ou de Joseph. Il porta aussi le nom de Juste, & d'Ophlias, suivant Hégésipe, Clément d'Alexandrie, & Eusèbe; (a) il fut fait le premier Evêque de Jérusalem; & Joseph l'Historien, rend témoignage à son mérite. (b) 3°. Enfin les Grecs, (c) & quelques Savans distinguent Jacque le Mineur & Evêque de Jérusalem, de Jacque fils d'Alphée, & Apôtre: Nous n'entrons point ici dans le fond de cette grande question; il nous suffit pour le présent de dire que plusieurs anciens Peres ont soutenu que Jacque le Mineur, & le fils d'Alphée ne sont qu'une même personne, & que c'est le sentiment communément reçu dans l'Eglise Latine. On pourra entrer dans le fond de cette question dans la Préface sur l'Epître de saint Jacque.

SALOME', étoit la mere de Jacque le Majeur, & de Jean le Disciple bien-aimé & l'Evangeliste.

¶ 42. CUM IAM SERO ESSET FACTUM. *Le soir étant venu, parce que c'étoit le jour de la préparation, c'est-à-dire, la veille du jour du sabbat; nommée preparation, parce qu'on y préparoit à manger pour le jour du sabbat auquel cela n'étoit pas permis.* (d) Jesus ayant rendu l'esprit le Vendredy vers trois heures après midi, il falloit que Joseph d'Arimathie usât d'une grande diligence, pour pouvoir demander à Pilate le corps du Sauveur, le détacher de la croix, le laver, l'embaumer; le mettre dans le tombeau, fermer le sépulchre; car le repos du sabbat commençoit aussi-tôt après le soleil couché, & il étoit alors l'équinoxe du printems. *Le soir;* marque ici tout le tems qui s'écoula depuis trois heures après midi jusques vers six heures du soir, où commençoit le sabbat. Si ce jour eût été le jour de Pâque, comment Joseph auroit-il pû se donner tout ces mouvemens? N'est-ce pas là violer visiblement le repos d'une si sainte fête? Comment Nicodème ce jour-là auroit-il osé acheter des drogues pour embaumer le corps du Fils de Dieu?

(a) Euseb. lib. 2. Hist. Eccl. cap. 1. Ex Hégésippe, & Clem. A' ex.

(b) J. seph. Antiq. lib. 20. cap. 8 pag 608.

(c) Vide Coteler not. in Can. Apostol. &

Bland. in 2. Maii. Voyez Tillemont, note 1. & 2. sur saint Jacque le Mineur.

(d) Exod. xv. 6. 2j.

43. Venit Joseph ab Arimathæa nobilis Decurio, qui & ipse erat expectans regnum Dei, & audacter introivit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu.

44. Pilatus autem mirabatur si jam obisset. Et accersito Centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset.

43. Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme de considération, & Sénateur, & qui attendoit aussi le regne de Dieu, s'en vint hardiment trouver Pilate, & lui demanda le corps de JESUS.

44. Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt, fit venir le Centenier, & lui demanda s'il étoit déjà mort.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 43. JOSEPH AB ARIMATHÆA NOBILIS DECURIO. *Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme considérable & Sénateur.* Le Grec (a) lit Sénateur, ou Conseiller. Mais le Latin *Decurio*, signifioit chez les Romains, un officier de guerre, qui commandoit dix cavaliers, ou même une compagnie de trente-trois hommes. Le nom de *Decurio* se prenoit aussi pour un officier de Justice, qui composoit le Sénat des villes municipales & des colonies Romaines. (b) Mais Arimathie n'étoit ni colonie Romaine, ni ville municipale. Ligfoot croit qu'il étoit du Conseil du grand-Prêtre, pour les choses qui regardoient le culte de Dieu, & les cérémonies. D'autres, (c) qu'il étoit membre du Sanhédrin de Jérusalem, ou du nombre des vingt-trois Juges de la ville d'Arimathie.

QUI ET IPSE ERAT EXPECTANS. *Qui attendoit aussi le regne de Dieu.* Qui étoit de ces bons Juifs, qui étoient attentifs à la venue de ce Messie, & qui ayant remarqué dans JESUS-CHRIST les caractères de celui qu'ils désiroient depuis si long-tems, s'étoient attachés à sa doctrine, & à sa personne. Saint Luc, (d) parlant du saint vieillard Siméon, dit de lui, qu'il attendoit aussi la consolation d'Israël. Et les Disciples qui alloient à Emmaüs, disoient de JESUS-CHRIST: (e) *Nous espérons qu'il seroit le Libérateur d'Israël.*

AUDACTER INTROIVIT AD PILATUM. *S'en vint hardiment trouver Pilate.* Joseph hazardoit beaucoup, non pas peut-être de la part de Pilate, qui avoit assez déclaré que la mort de JESUS étoit injuste, & qu'il ne le condamnoit que malgré lui; mais de la part des Juifs, & sur tout des Prêtres, & des Docteurs, qui s'étant portés aux dernières violences, comme ils avoient fait, contre le Sauveur, ne pouvoient regarder que comme ennemis, ceux qui prenoient son parti, & c'étoit s'ex-

(a) *Εὐγενὴς Δουκλῆς. Honestus consiliarius* ou, *Dives consiliarius*; car *honestus* se prend souvent pour riche. Saint Mathieu lui donne la qualité de riche: *Homo dives ab Arimathia.* *Matth. xxvii. 57.*

(b) *Digeß. L. 50. v. de Hamm. hic*  
(c) *Brug. Bez. Lud. de Dian, Le Clerc.*  
(d) *Luc. II. 25.*  
(e) *Luc. xxiv. 21.*

45. Et cum cognovisset à Centurione, donavit corpus Joseph.

46. Joseph autem mercatus sindonem, & deponens eum involvit sindone, & posuit eum in monumento: quod erat excisum de petra, & advolvit lapidem ad ostium monumenti.

47. Maria autem Magdalene, & Maria Joseph, aspiciabant ubi poneretur.

45. Le Centenier l'en ayant assuré, il donna le corps à Joseph.

46. Joseph ayant acheté un linceul, descendit JESUS de la croix, l'enveloppa dans le linceul, le mit dans un sépulchre, qui étoit raillé dans le roc, & ferma l'entrée du sépulchre avec une pierre.

47. Cependant Marie Madelaine, & Marie mere de Joseph, regardoient où on le mettoit.

## COMMENTAIRE.

poser à toute leur rage, & à leur ressentiment, que de prendre soin de sa sépulture, & de lui rendre les derniers devoirs.

¶ 44. PILATUS AUTEM MIRABATUR. *Pilate s'étonnant qu'il fût mort si-tôt.* JESUS n'avoit été que trois heures à la croix. Les hommes sains, & dans la force de leur âge avoient accoutumé d'y vivre bien plus long-tems. (a) D'où vient qu'on rompt les jambes aux deux voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST, afin de hâter leur mort. (b) Mais le Sauveur avoit déclaré souvent, qu'il étoit maître de sa vie, & de sa mort, & qu'il ne mourroit que quand il voudroit. (c)

¶ 46. JOSEPH AUTEM MERCATUS SINDONEM. *Joseph ayant acheté un linceul.* Il fut aidé de Nicodème, (d) dans les derniers devoirs qu'il rendit à JESUS-CHRIST, & par les saintes femmes, qui demeurèrent-là jusqu'à ce que le corps fut placé dans le tombeau. (e)

(a) Grot. ad Matth. xxvii. 50. Brug. hic.

(b) Joan. xix. 31. 32. 33.

(c) Joan. vii. 30. viii. 20. xiii. 1. & x.

(d) Joan. xix. 39.

(e) Marc. xv. 47.



## CHAPITRE XVI.

*Résurrection de JÉSUS-CHRIST. Les saintes femmes vont à son tombeau de grand matin, & un Ange leur dit qu'il est ressuscité. JÉSUS apparôit à Marie Madelaine, puis à deux autres Disciples, puis à tous ensemble. Mission des Apôtres. Miracles qui doivent accompagner leur prédication.*

ψ. 1. *ET cum transisset sabbatum, Maria Magdalene, & Maria Jacobi, & Salome, emerunt aromata ut venientes ungerent Jesum.*

ψ. 1. **L**orsque le jour du sabbat fut passé, Marie Madelaine, & Marie mere de Jacque, & Salomé, achetèrent des parfums, pour venir embaumer JÉSUS.

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. **C**UM TRANSISSET SABATUM, &c. *Lorsque le jour du Sabbat fut passé, où lorsque que le répos du Sabbat fut passé; le jour & le répos du Sabbat finissoient le samedi au soir, après le coucher du Soleil. Alors commençoit le premier jour de la semaine, & alors chacun pouvoir travailler à ses affaires, vendre & acheter comme à l'ordinaire. S. Marc dir ici: (a) Qu'elles achetèrent des parfums pour venir embaumer Jesus-Christ. Mais pour l'accorder avec S. Luc (b) qui dit qu'elles en avoient préparé dès la veille du Sabbat; on doit traduire, Elles avoient acheté des parfums, (c) où elles en achetèrent encore de nouveau & d'autres choses nécessaires pour faire cet embaumement avec toute la décence possible; ou enfin reconnoître que S. Luc a anticipé le recir de l'achat; (d) certes il est assez malaisé que ces saintes femmes ayant demeuré auprès du sepulchre jusqu'à ce qu'il fût fermé, ayent encore eu le loisir d'aller acheter des parfums. Quoy qu'il en soit il n'y a rien de contradictoire entre ces deux Evangélistes sur cet article: soit que S. Luc ait anticipé, où que saint Marc ait raconté cet achat comme une chose déjà passée.*

Quelques Interprètes ont appliqué à tout ce Chapitre, ce que saint Je-

(a) Marc. hic. Ἐγένετο ἀρώματα.

(b) Luc. xxiii. 56. Ἐτίμησαν ἀρώματα ἵνα

(c) Grot. Bez. Pisc. Lud. de Dieu. Alii passim

(d) Ita Toynard. Harmon.

(e) Brz. Druf. Maldon. Grot.

2. Et valdè manè unâ Sabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam sole.

3. Et dicebant ad invicem: quis revolvat nobis lapidem ab ostio monumenti?

4. Et respicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valdè.

5. Et introentes in monumentum viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stolâ candidâ, & obstupuerunt.

2. Et le premier jour de la semaine, étant parties de grand matin, elles arrivèrent au sépulchre au lever du soleil:

3. Elles disoient entr'elles: Qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du sépulchre.

4. Mais en regardant, elles virent que cette pierre qui étoit fort grande, en avoit été ôtée.

5. Et entrant dans le sépulchre, elles virent un jeune homme assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, dont elles furent effrayées.

## COMMENTAIRE.

rôme (a) n'a dit que d'une partie; sçavoir depuis le  $\psi$ . 9. jusqu'à la fin, qu'on ne le lisoit que dans un petit nombre d'Exemplaires, & qu'il ne se trouvoit point dans la plupart des Grecs. *Aut enim non recipimus Marci testimonium, quod in raris fertur Evangeliiis, omnibus Græcæ Libris penè hoc Capitulum in fine non habentibus.* Ce qui a trompé ces Auteurs est le terme de *Capitulum*, qu'ils ont pris, comme li. du tems de saint Jérôme le nouveau Testament eût été partagé comme il l'est aujourd'hui, & que saint Mathieu n'eût eu que xxviii. Chapitres & saint Marc xv. On sçait au contraire que les Livres Saints étoient autrefois divisez en plusieurs petits Chapitres, bien plus courts, que ne le sont les nôtres d'aujourd'hui, comme on le peut voir dans les anciens Manuscrits, & dans la nouvelle Edition de saint Jérôme. Il est certain qu'au moins les huit premiers versets de ce Chapitre, sont dans tous les Exemplaires imprimés & Manuscrits, tant Grecs que Latins, & dans toutes les Versions de l'Evangile selon saint Marc. Quant aux autres versets, on verra ci-après les varietez de leçons que l'on trouve sur cela.

$\psi$ . 2. VALDE MANE UNA SABBATORUM. *Le premier jour de la semaine étant parties de grand matin.* Elles préparèrent dès le soir tout ce qui étoit nécessaire, & partirent avant le jour (b) pour aller au tombeau. La Lune étoit en son plein, & on pouvoit marcher la nuit. *Una Sabbatorum*, est mis pour *prima Sabbatorum*, qui dans le langage des Hébreux, signifie le premier jour de la semaine. C'est nôtre Dimanche.

ORTO JAM SOLE. *Au lever du Soleil.* Le Grec: (c) *Le Soleil*

(a) Ieronym. quest. 3. ad Hebræos.  
(b) Joan. xx. 1. Ημερ ενταυτη ημερα.

LUC. XXIV. 1. Ὁρθρου σαββωτων.  
(c) Αιναυριαιου το ελιου.

6. *Qui dicit illis : Nolite expavescere : Jesum quaritis Nazarenum , crucifixum surrexisset , non est hic , ecce locus ubi posuerunt eum.*

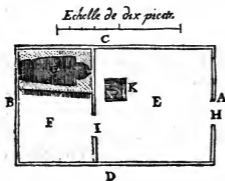
7. *Sed ite , dicit Discipulis ejus , & Petro , quia precedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis , sicut dixit vobis.*

6. Mais il leur dit : Ne craignez point ! Vous cherchez JÉSUS de Nazareth , qui a été crucifié ; il est ressuscité , il n'est point ici : voici le lieu où l'on l'avoit mis.

7. Allez dire à ses Disciples , & à Pierre ; qu'il s'en va devant vous en Galilée ; c'est-là que vous le verrez , selon' ce qu'il vous a dit.

## COMMENTAIRE.

étant levé. Plusieurs Exemplaires Grecs lisent ( a ) *Le Soleil étant déjà levé*, ou le Soleil ne faisant que de se lever ; d'autres , comme le Soleil fe devoit , où au moment du lever du Soleil. On a tâché de concilier les Evangélistes sur saint Matthieu , Chapitre XXVIII. 1. 2. & suivans.



ÿ. 5. INTROEUNTES IN MONUMENTUM. Entrant dans le sepulchre ; elles virent un jeune homme : Un Ange sous la forme d'un jeune homme ; assis à la droite , ou à la tête du Sepulchre G. qui étoit à la droite de ceux qui le regardoient étant au dedans de la grotte. F. Il faut jeter les yeux sur le Plan que nous en donnons ici. Il y avoit deux Anges ( b ) assis , l'un au pied & l'autre à la tête du tombeau ;

mais il n'y en eut qu'un qui parla , c'est pourquoi ni saint Matthieu , ( c ) ni saint Marc en un endroit n'en nomment qu'un. On voit assez souvent de pareilles omissions dans les Historiens sacrez.

ÿ. 7. DICITE DISCIPULIS EIUS , ET PETRO. Allez dire à ses Disciples , & à Pierre , qu'il s'en va devant vous en Galilée. Il y va toujours devant , il vous y attendra. Les Disciples étant Galiléens devoient s'en retourner chez-eux aussi-tôt après la Fête. Les Anges nommerent Pierre en particulier : *Discipulis ejus & Petro* ; tant parce qu'il étoit reconnu le premier des douze , que parce qu'ayant eu le malheur de renier son Dieu , & son Maître , les autres Disciples auroient pu s'imaginer qu'il étoit déchu de sa primauté , ou lui-même auroit cru que J. C. ne le regarderoit plus que comme un Apostat , & un Disciple infidel. Pour le

( a ) Έτι à αὐτῶν ὄϊα. Greg. de Nyss. Euseb. Alii apud Mill. hic. Cantab. ἀδελφῶν.

( b ) Luc. XXIV. 4. Joan. XX. 12.

( c ) Matth. XXVIII. 5.

8. *At illa excuntes, fugerunt de monumento: invaserat enim eas tremor & pavor: & nemini quidquam dixerunt: timebant enim.*

9. *Surgens autem mane, primâ sab- bati: apparuit primâ Maria Magdale- na, de qua ejecerat septem demonia.*

8. Elles sortirent aussi-tôt du sépulchre, & s'enfuirent, étant saisies de crainte, & de tremblement; & elles ne dirent rien à per- sonne, tant leur frayeur étoit grande.

9. JESUS étant ressuscité le matin le pre- mier jour de la semaine, apparut premièrement à Marie Madelaine, dont il avoit chassé sept démons.

## COMMENTAIRE.

rassurer, pour le consoler & pour lui faire comprendre que sa douleur & ses larmes n'avoient point été vaines, le Fils de Dieu l'a fait avertir en particulier, qu'il le verra en Galilée. (a)

ÿ. 8. NEMINI QUIDQUAM DIXERUNT. *Elles n'en dirent rien à personne*, dans le chemin: Elles n'en parlèrent qu'aux Apôtres, lorsqu'elles furent arrivées dans la Maison où ils étoient assemblez, plongez dans la tristesse, & dans les larmes.

ÿ. 9. SURGENS AUTEM, (b) &c. *Jesus étant ressuscité le matin, le premier jour de la semaine, apparut premièrement à Marie Magdelaine.* Jusques-là il ne s'étoit pas fait voir. Il avoit seulement envoyé ses Anges pour parler aux saintes Femmes: Ici il paroît lui-même à Marie Magdelaine: Elle eut le bonheur & la consolation de le voir même avant les Apôtres. Saint Jean (c) nous décrit plus au long la manière dont il s'apparut à Magdelaine. Cette sainte Femme aussi-tôt qu'elle eut entendu les Anges au sepulchre accourut à la ville pour avertir Pierre & Jean de ce qui étoit arrivé. Au même moment Pierre & Jean vinrent au tombeau, & trouverent les choses comme elle leur avoit dit; mais ils ne virent point les Anges qui avoient parlé aux Femmes; ils s'en retournerent à la ville, mais Marie étant demeurée dans le Jardin près de la grotte, elle se pencha pour voir au dedans du sepulchre, par la porte qui étoit fort basse, & ayant vû deux Anges assis, l'un à la tête & l'autre aux pieds du tombeau, elle se retira, & en même tems JESUS se présenta à elle sous la forme d'un jardinier. C'est la première apparition de JESUS.

DE QUAEJECERAT SEPTEM DÆMONIA. *Dont il avoit chassé sept démons.* Saint Luc (d) la désigne par la même circonstance. Nous croyons que c'est la pécheresse dont la conversion est si édifiante, & dont le Sauveur lui-même fit l'Apologie en mangeant chez le Pharisien. (e)

(a) Vide Chrysof. Eustym. in Matth. xxviii. Greg. homil. 21. in Evang. Mald. Gret. Casaub. alii.

(b) Sixt. V. *Flura Latin. pleraque Græca ad-*

*dunt: Jesus.*

(c) Joan. xx. 11.

(d) Luc. viii. 2.

(e) Luc. xii. 38. 39. & seq.

10. *Ille vadens nuntiavit his, qui cum eo fuerant, lugentibus & flentibus.* 10. Et elle s'en alla dire à ceux qui avoient été avec lui, & qui étoient alors dans l'affliction, & dans les larmes.

## COMMENTAIRE.

Les sept démons dont le Sauveur la délivra, sont mis pour un grand nombre de vices dont il la purifia, suivant plusieurs Interpretes. (a) Le nombre de sept se met souvent pour un grand nombre : D'autres (b) croient que le nombre de sept doit être pris à la lettre, & que cette Femme avant sa guérison étoit réellement possédée par sept démons, qui lui causoient diverses infirmités corporelles, comme il étoit assez ordinaire dans ce tems-là : Dieu ayant accoutumé de punir ainsi les pechez de l'ame par des incommoditez corporelles.

Ce verset neuf, & les onze suivans ne se lisoient pas autrefois dans un grand nombre d'Exemplaires Grecs & Latins. Saint Grégoire de Nylle (c) & saint Jérôme (d) le témoignent des Exemplaires de leur tems. Ce dernier avance qu'il y a peu de Livres Latins, & encore moins de Grecs où cette fin du Chapitre se rencontre. Victor d'Antioche, & l'Anonyme de Toulouse, dans sa Chaîne sur saint Marc, ne vont pas au de-là de ce neuvième verset. Dans d'autres, après le verset huit, on lit ces paroles qui finissent le Chapitre : *Elles raconterent succinctement à Pierre & à ceux qui étoient avec lui, tout ce qu'on leur avoit ordonné de dire. Après quoi Jesus lui-même les envoya prêcher depuis l'Orient jusqu'à l'Occident l'heureuse & la sainte nouvelle du salut éternel.*

La raison qui a porté les Copistes à retrancher ces douze versets de saint Marc, est qu'il leur a paru que cet Evangéliste (f) étoit trop opposé à saint Matthieu, & qu'il contenoit dans cette dernière Partie des circonstances incompatibles avec les autres Evangélistes : Mais ce n'étoit point aux Copistes à juger de cette incompatibilité, qui ne paroît pas telle aux plus Sçavans Commentateurs. Les Peres comme saint Irénée, (g) Eusebe, (h) Ammonius, (i) saint Achanase, (k) saint Augustin, (l)

(a) Gregor. homil. 33. in Evangel. Bedæ, & ut videtur, Theophyl.

(b) Vide Maldon. hîc, Gret. in Luc. v. 111. 2.

(c) Gregor. N. ff. orat. 2. de R. surrect. Et vñis ἀποβ. ἰσχυρὸν τὸ κατὰ Μάρκον Εὐαγγέλιον μύρον τῆς ἰσχυρῆς ᾧ, ἴσχυρὸν τὸ τέλει. Ita Cod. Reg. 1858. & Colb. 2467.

(d) Irenæum. ad Hedibiam. qu. 3.

(e) In Vachel. vet. Cod. & in Cod. Reg. 1861. Πάντα δὲ ὅσα περιελάλησεν αὐτὸς μετὰ τῶν ἀποστόλων ἐπισημασθε, μὴ δὲ αὐτῶν καὶ αὐτῶν ἐκ τῆς ἀπὸ ἀποστόλων, καὶ ἄλλων ἀποστόλων ἐπισημασθε.

μετὰ δὲ αὐτῶν τὸ ἴσχυρὸν καὶ ἀποστόλων κήρυγμα τῆς αἰνίας εὐαγγελίας.

(f) Ita Irenæum. ad Hedibiam loco citato. N. ff. in Gret. hîc, Mill. prolegom. 812. 813. 814. in Evangel.

(g) Irenæus lib. 3. cap. 11.

(h) Euseb. Demouff.

(i) Ammon. in Monotifara.

(k) Athan. in Synopsi.

(l) Aug. serm. l'vno 1. parte 1. tom. p. 609. & 2. tom. p. 515. E. 5. tom. 998. c. 6c.



11. *Et illi audientes quia viveret, & visus esset ab ea, non crediderunt.*

12. *Post hæc autem duobus ex his ambulanti- bus ostensus est in alia effigie, euntibus in villam.*

13. *Et illi euntes nuntiaverunt cæteris: nec illis crediderunt.*

14. *Novissime recumbentibus illis undecim appa- uit: & exprobravit incredulitatem eorum & duritiam cordis: quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.*

11. Mais eux lui ayant ouï dire qu'il étoit vivant, & qu'elle l'avoit vû, ils ne la crurent point.

12. Après cela il apparut en une autre forme à deux d'entr'eux, qui s'en alloient aux champs.

13. Ceux-ci le vinrent dirent aux autres Disciples; mais ils ne les crurent pas non plus.

14. Enfin il apparut aux onze, lorsqu'ils étoient à table; & leur reprocha leur incredulité, & la dureté de leur cœur, de ce qu'ils n'avoient point crû ceux qui l'avoient vû ressuscité.

## COMMENTAIRE.

Théophylacte ont lû cette fin du Chapitre XVI. & presque tous les anciens Manuscrits & Imprimez, Grecs & Latins, le Syriaque & l'Arabe, les autres Versions Orientales la reconnoissent & la lisent en cet endroit.

ψ. 11. ILLI AUDIENTES NON CREDIDERUNT. *Mais eux ne le crurent pas.* Ils ne crurent pas ce que leur dirent ces femmes: Ils les regardoient comme des visionnaires, dit saint Luc, (a) & traitèrent leurs discours de folie; sur tout ce que leur disoit Madelaine, qu'elle l'avoit vû & lui avoit parlé, la chose étoit si singulière, qu'ils la tenoient pour impossible.

ψ. 12. POST HÆC AUTEM DUOBUS. *Après cela il apparut à deux d'entr'eux, qui alloient aux champs.* C'est le sens du Grec. (b) Ils alloient à Emmaüs, (c) qui étoit une petite ville à deux lieues de Jérusalem. Il avoit apparu à Magdelaine sous la forme d'un Jardinier, & se fit voir à ses Disciples sous celle d'un voyageur: *In alia effigie;* ceci arriva le Dimanche, ou le premier jour de la semaine, le jour même de la Résurrection de JESUS-CHRIST.

ψ. 14. NOVISSIME RECUMBENTIBUS ILLIS UNDECIM APPARUIT. *Enfin il apparut aux onze lorsqu'ils étoient à table.* Cette apparition est la dernière du Sauveur, comme le marque ici l'Evangéliste, *Novissimè:* elle se fit à Jérusalem, après que les Apôtres y furent retournés pour être témoins de l'Ascension de JESUS-CHRIST, & pour recevoir le saint Esprit au jour de la Pentecôte; c'est l'opinion de saint

(a) Luc. XXIV. 11.

(b) Εφανισθη εν ἑτέρῃ μορφῇ πορευόμενος  
eis ἑμας.

(c) Luc. XXIV. 13.

15. Et dixit eis : Euntes in mundum  
universum predicare Evangelium omni  
creatura.

15. Et il leur dit : Allez par tout le monde  
prêchez l'Évangile à toute créature.

## COMMENTAIRE.

Augustin, (a) de saint Grégoire le Grand, *Homil. 29.* de Bède, & de quelques autres.

M. Toynard la fixe au Jedy 14. May, 15. de Jiar, quarante jours après la Résurrection. C'est la même apparition dont parle saint Paul aux Corinthiens : (b) *Enfin il se fit voir à Jacque, & ensuite à tous les Apôtres* : c'est-là où il but & mangea avec eux avant son Ascension, comme il est dit dans les Actes. (c)

Quelques-uns (d) ont cru que S. Marc avoit voulu désigner par ce terme *novissimè*, la dernière apparition qui se fit le premier jour de la Résurrection ; & que c'étoit la même qui est marquée dans saint Luc xxiv. 36. mais il l'a déjà désignée dans les versets 12. & 13. D'autres (e) croient que c'est celle où saint Thomas mit ses doigts dans les trous des mains & du côté du Sauveur. Mais cette apparition n'est pas la dernière du Sauveur, comme l'est celle-ci, selon saint Marc.

QUIA IIS QUI VIDERANT EUM, &c. De ce qu'ils n'avoient point cru ceux qui l'avoient vu ressuscité. Saint Bernard (f) dit que le Sauveur leur reproche de n'avoir pas cru les Anges, qui avoient seuls été témoins de sa Résurrection, & qui la leur avoit assurée. Mais la plupart (g) croient qu'il leur reproche plutôt de n'avoir pas cru Marie Magdeleine, saint Pierre, les deux Disciples d'Emmaüs, & tant d'autres témoins oculaires, qui les avoient assurés qu'ils l'avoient vu ressuscité.

Après ce verset on lisoit autrefois dans certains Exemplaires, sur tout dans les Grecs, ces paroles : (h) *Mais ils lui répondoient : Ce siècle est tout formé d'iniquité & d'incrédulité, qui nous empêche par le moyen des esprits impurs, de parvenir à la vraie vertu de Dieu. C'est pourquoi commencez enfin à découvrir votre justice.* On voit aisément que ces paroles sont une addition tirée de quelques Livres apocryphes, & venue originellement des Montanistes, ou de quelques autres hérétiques qui admettoient dans

(a) Auguſt. de Confess. lib. 3. cap. 25.

(b) 1. Cor. xv. 7.

(c) Act. I. 3. 4. xi. 41.

(d) Vide Enthym. Brug. Zeger.

(e) Maldon. hic.

(f) Bern. Serm. 1. de Ascens.

(g) Auguſt. lib. 3. de Confess. Enthym. Mald. Grot. Brug.

(h) Apud Ieronym. lib. 2. contra Pelag. cap. 6. Et illi satisfaciebant dicentes : Saculum istud iniquitatis, & incredulitatis substantia est, qua non sinit per immundos spiritus veram Dei apprehendi virtutem. Idcirco jam nunc revela justitiam tuam.

16. Qui crediderit, & baptizatus fuerit, salvus erit: qui verò non crediderit, condemnabitur.

16. Celui qui croira, & qui sera baptisé, sera sauvé; mais celui qui ne croira point, sera condamné.

## COMMENTAIRE.

le monde un mauvais principe, cause nécessaire du mal.

ÿ. 15. EUNTES IN MUNDUM UNIVERSUM. Allez par tout le monde, prêcher l'Évangile à toute créature. Sous le nom de créature, les Hébreux entendent souvent l'homme en général, (a) & souvent aussi les infidèles: Malheur à la créature qui voit & ne connoît point; qui demeure sur la terre sans sçavoir ce qui la soutient, c'est-à-dire, sans sçavoir sur quoi porte la terre. C'est ainsi qu'ils parlent des peuples Gentils, qui n'ont aucune connoissance de la Création du monde. (b) Et ailleurs: (c) Tous les envieux des créatures, c'est-à-dire des Payens, sont des choses de la terre; toutes leurs prières n'ont pour objet que la terre: Mais tous les vœux des Israélites ne demandent que le rétablissement du lieu Saint: Seigneur que votre Temple soit rétabli. Le Sauveur envoie les Apôtres dans tout le monde, à toutes les Nations. Ci-devant je ne vous ai envoyé qu'aux brebis égarées d'Israël; je vous ai défendu d'aller porter la parole du salut aux Idolâtres & aux Samaritains: (d) Aujourd'hui je vous donne une Mission générale & sans limitation. Le mur qui séparoit le Juif du Gentil, est renversé: (e) J'ai acquis par ma mort l'empire sur toute la terre; J'ai reçu en héritage routes les Nations: Mon Sang est répandu pour tous, nul n'est exclus de l'alliance, si ce n'est ceux qui ne voudront point y entrer.

ÿ. 16. QUI CREDIDERIT, ET BAPTIZATUS FVERIT, &c. Celui qui croira, & sera baptisé sera sauvé. Celui dont la foi sera droite, sincère, vive, animée par la charité, agissante par les bonnes œuvres, persévérante dans le bien jusqu'à la fin: Celui-là sera sauvé. Il ne faut pas prendre les paroles de JESUS-CHRIST seules, chacune séparément: Il faut embrasser le corps de sa doctrine & de ses préceptes, & se conformer à sa vie, à ses exemples, à ses instructions, si l'on veut avoir part à ses promesses & à sa gloire. Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi: (f) Mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ont la foi, soient sauvés. Les démons croient, & sont saisis de frayeur; (g)

(a) Vide Carvige. Mell' sic. Grot. hic. Lig. foot. Hammond.

(b) Rab. Chagig. fol. 12.

(c) Beresh. Rab. fol. 13.

(d) Matth. x. 5.

(e) Ephes. II. 14.

(f) Hebr. xi. 6.

(g) Jacob. II. 19.

17. *Signa autem eos, qui crediderint, hæc sequentur: In nomine meo demonia ejicient: linguis loquentur novis:*

18. *Serpentes tollem: & si mortiferum quid biberint, non eis nocebit: super agros manus imponent, & bene habebunt.*

17. Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues:

18. Ils prendront les serpens avec la main, & s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal: ils imposeront les mains sur les malades, & ils seront guéris.

## COMMENTAIRE.

Mais leur foi est morte & stérile: *Quiconque dit qu'il connoît Dieu, & n'observe pas ses Commandemens, est un menteur*, dit saint Jean. (a) Le Baptême est une profession publique de vivre d'une manière conforme aux Loix du Christianisme. Dès qu'on s'engage à JESUS-CHRIST par cette sainte cérémonie, il faut sous peine de prévarication, remplir fidèlement les devoirs de cet engagement. (b)

¶ 17. SIGNA EOS QUI CREDIDERINT. *Ces miracles accompagneront ceux qui auront crû.* JESUS-CHRIST ne promet pas à tous les Fidèles le don des miracles. Cette promesse seroit sujette à de grands inconveniens, puisque par là les miracles deviendroient inutiles, étant trop communs; ces actions surnaturelles doivent être ménagées avec une certaine sagesse, & n'être employez que dans des circonstances, où le besoin commun de l'Eglise, la gloire de Dieu, & une très-grande utilité du prochain peuvent le demander: & comme ces circonstances ne sont pas communes, les miracles doivent être rares. Le Fils de Dieu promet ce pouvoir aux Apôtres & aux hommes Apostoliques, pour en user suivant les lumières de l'Esprit saint, & pour l'avantage de l'Eglise. Dieu a fait éclater des prodiges dans tous les tems: Mais dans les premiers siècles ils ont été plus fréquens, parce que le besoin en étoit plus grand. (c)

¶ 18. SERPENTES TOLLENT. *Ils prendront les serpens avec la main*, sans craindre qu'ils les mordent, ni qu'ils les fassent mourir. C'est ainsi que saint Paul (d) vit sans s'éffraier une vipère attachée à sa main. Le Grec (e) signifie proprement: *Ils prendront les serpens avec la main*; mais on peut aussi l'entendre ainsi: (f) *Ils feront mourir les serpens*; Ils les

(a) 1. Joan. II. 4.

(b) Vide Grot. Brug. Le Clerc. Mald.

(c) Aug. de Vera Relig. cap. 25. Greg. homil. 29. in Evang. Bed. Mald.

(d) Act. xxvii. 3.

(e) Οφις αἰών.

(f) Hammond Le Clerc. Marlian.

19. *Et Dominus quidem Jesus postquam locutus est eis, assumptus est in Coelum, & sedes à dextris Dei.*

19. Le Seigneur JESUS après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le Ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

## COMMENTAIRE.

tuèrent sans craindre leur venin, ils les chasseront des lieux où ils sont les plus dangereux. On a plusieurs histoires de Saints personnages qui ont chassé les serpens & les autres animaux venimeux, des lieux où ils étoient; je ne m'entends pas à prouver que les Apôtres & les hommes Apostoliques ont chassé les démons, ont guéri les maladies, ont parlé des langues qui leurs étoient auparavant inconnues: La chose est avouée de tout le monde. (a)

SI MORTIFERUM QUID BIBERINT, NON EIS NOCEBIT. *S'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal.* On raconte que cela arriva à saint Jean l'Évangéliste; d'où vient que les Peintres le représentent avec une coupe, d'où il sort un serpent. Eusèbe raconte une Histoire pareille de Barfabas; & Grégoire de Tours de saint Sabin Evêque de Cambray.

ÿ. 19. ASSUMPTUS EST IN COELUM. *Jesus fut élevé dans le Ciel:* il y monta par sa propre vertu. Ceci arriva le même jour qu'il s'apparut à ses Disciples pour la dernière fois. Il les conduisit hors de Jérusalem, vers Béthanie, & leur ayant donné sa bénédiction, il disparut à leur yeux, & monta au Ciel, (b) menant avec lui comme en triomphe les dépouilles de l'enfer, (c) les âmes des Saints Patriarches, qui avoient été jusques alors dans l'attente de la félicité. Les Apôtres (d) s'en revinrent de Béthanie, qui est au pied de la montagne des Oliviers, à Jérusalem, où ils demeurèrent jusqu'au jour de la Pentecôte, attendant la venue de l'Esprit Paraclète, qui leur avoit été promis. (e)

ET SEDET A DEXTRIS DEI. *Il est assis à la droite de Dieu.* Le Pere céleste n'occupe pas une place particulière dans le Ciel, il n'est point assis sur un Trône matériel, où l'on puisse reconnoître une droite, & une gauche, un siège & un marche-pied. Si l'Écriture dans quelques occasions se sert de semblables manières de parler, c'est pour se proportionner à la portée du peuple, accoutumé à considérer Dieu comme un Monarque assis sur un Trône, environné de ses Ministres, de ses amis & de ses Conseillers. Pour désigner la souveraine puissance de JESUS-CHRIST,

(a) On peut voir Grotius sur ce Chapitre.

(b) Luc. xxiv. 50.

(c) Psa. lxxvii. 19. Ephes. iv. 8.

(d) Act. I. 12.

(e) Act. I. 8.

20. *Illi autem profecti predicaverunt ubique, Domino cooperante, & sermonem confirmante, sequentibus signis.*

20. Et eux étant partis prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, & confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnoient.

## COMMENTAIRE.

son égalité avec son Pere, sa gloire infinie, pouvoit-on trouver une figure plus noble, une expression plus significative, que de dire qu'il est assis à la droite de son Pere, qu'il partage avec lui le pouvoir, la grandeur, la majesté divine. (a) Aussi l'Écriture nous représente d'ordinaire le Sauveur dans cet état si glorieux. Saint Etienne voit JESUS à la droite du Pere. (b) Le Sauveur lui même dit qu'il paroitra assis à la droite de la vertu du Tout-puissant. (c) L'Auteur de l'Épître aux Hébreux (d) dit qu'il a mérité ce comble d'honneur par ses humiliations, & par ses souffrances. S. Paul aux Ephésiens, (e) dit que Dieu ayant ressuscité JESUS-CHRIST, l'a placé dans le Ciel à sa droite, au dessus de toute Principauté, de toute Puissance, de toute Vertu, & de toute Domination. Et au dessus de tout ce qu'il y a de grand & de glorieux, non-seulement en ce monde, mais encore dans le siècle futur : Car, (f) à qui d'entre les Anges a-t'il jamais dit : Asséyez-vous à ma droite. Dans l'ancien Testament même on nous représentoit le Messie assis à la droite de Dieu : (g) *Dixit Dominus Domino meo sede à dextris meis.*

ÿ. 20. *ILLI AUTEM PROPECTI PRÆDICAVÉRUNT UBIQUE* Les Apôtres étant partis prêchèrent par tous. Ils ne partirent pas aussi-tôt après la Pentecôte. Ils demeurèrent quelques tems dans la Palestine, & parmi les Hébreux, pour en convertir un aussi grand nombre qu'ils purent, & pour affermir la foi de ceux que la Passion & la Mort du Sauveur avoient ébranlez. Mais voyant que les Juifs réjetoient la parole du salut, & que le Seigneur ouvroit la porte aux Gentils, par des signes & des miracles visibles, ils ne feignirent plus de leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu. Leur travaux furent accompagnés de prodiges, & d'une si grande abondance de bénédictions, que la main de Dieu y parut visiblement par le nombre prodigieux de conversions qui se firent dans toutes les Parties du monde : (h) *In omnem*

(a) Athanas. orat. 2. contra Arian. Basil. De Spiritu sancto, cap. 6. August. lib. de Agone Christiano, cap. 26. & de Fide & Symo. cap. 7.

(b) Act. vii. 55. 56.

(c) Marc. xiv. 62.

(d) Hebr. xii. 2.

(e) Ephes. I. 20. 21.

(f) Hebr. I. 13.

(g) Psal. cix. 3.

(h) Psal. xviii. 5.

*terram exiit sonus eorum, & in fines orbis terra verba eorum.* Il coopéra à la prédication des Apôtres, & à la Foi des Fidèles, par l'éffusion de sa grace, par l'évidence des miracles, par l'autorité de sa puissance: (a) *Miraculis conciliauit autoritatem; autoritate meruit fidem; fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roborauit Religionem.*

(a) *August. lib. De Utilitate Credendi, cap. 14.*

*Fin du Commentaire sur saint Marc.*



TABLE DES MATIÈRES  
DE L'ÉVANGILE  
DE SAINT MARC;  
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

*Le Chiffre Romain marque les pages de la Préface, & des Dissertations;  
& le chiffre ordinaire, les pages du Texte, & du Commentaire.*

## A

- A**
- Abiathar**, Grand-Prêtre des Juifs, donna-t-il à David les pains de proposition ? 19
- Ablution**. Sorte d'ablution usitée chez les Turcs, & chez les Persans, 59
- Abomination de désolation**, placée dans le lieu Saint, présage de la ruine de Jérusalem par les Romains, 125
- Achimélech**, fils de viogécent d'Abiathar, lorsque David mangea des pains de proposition, 19
- Age**. Indolence des hommes du premier âge du monde, 73
- Afflictions**. Doit-on expliquer le baptême du feu des afflictions de cette vie, lxxiv
- Aitida**. Les Pharisiens en font un des quatre auteurs de leur secte, xj. Temps auquel il a vécu, là-même.
- Alcôve**, mis pour toutes sortes de vases propres à mettre des liqueurs, 130
- Alimens**. D'où vient la distinction entre les alimens purs & impurs ? 63. 64. Ceux qui passent pour impurs peuvent-ils souiller l'âme ? là-même.
- Âme**, tenue pour mortelle par les Saducéens, xxiv. Preuves de son immortalité, xxvj. Son immortalité passoit-elle pour un article fondamental dans la Religion des Juifs ? xxviij. Toutes les pertes ne sont-elles compensées à celle de l'âme, 76. Elle est irréparable, là-même. Révolution des âmes admise par les Pharisiens modernes, xxx
- Amour de Dieu, & du prochain**, les deux premiers commandemens de la Loi, 117. 118.
- Ils sont plus excellens que tous les holocaustes, 118
- Ananias & Saphira**, coupable du péché contre le saint Esprit, lxxiiij
- S. André**. Sa vocation à l'Apostolat, 6
- Anges**, connus parfaitement de Dieu seul, 39. Les noms qu'on leur donne pris des actions qu'on leur a vu faire, 38. Les Saducéens nioient l'existence des Anges, xxiv. Passoit-elle pour article fondamental dans la Religion des Juifs ? xxviij. Apparut-il plus d'un Ange aux saintes femmes qui vinrent au sépulchre ? 138. Pourquoi les envoyoit-ils particulièrement à saint Pierre ? là-même.
- Animaux**. Les anciens n'employoient aux usages sacrés que des animaux indomptés, 104
- Antechrists**, qui parurent chez les Juifs depuis la mort du Sauveur, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains, 123. 124. 126
- Antigone Socchans**, Auteur d'une secte particulière chez les Juifs. Maxime qu'il enseignoit à ses disciples, xxij. Le Saducéisme venu de cette maxime mal expliquée, là-même.
- Apôtres**. Leurs noms, leur élection, 23. 24. Leur dépouillement pour Jésus-Christ, 27. Persécutions comprises dans la récompense qu'il leur promet, 27. 28. Accusés de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, 17. 18. Jésus-Christ justifie leur conduite, là-même. Leur consécration touchant la primauté, 86. Leçons que Jésus-Christ leur fait sur l'humilité, 86. 87. 100. 101. J. C. les envoye deux à deux prêcher l'Évangile, 48. Instructions qu'il leur donne, là-même. L'onction qu'ils faisoient sur les malades, étoit-elle le Sacrement

ment



ment d'onction institué par Jesus Christ ? 49. 50. Fuite des Apôtres, 137. Jesus-Christ les fait avertir de sa Résurrection, 158. Sa dernière apparition aux Apôtres, 161. 162. Il les envoie prêcher l'Évangile à toutes les nations, 162. 163. Il leur promet le don des Miracles, 164. Leur dispersion, 166. Ils n'ont point eu de plus ardens persécuteurs que les Juifs, 115. 116. Évangile prêché par tout le monde, du vivant des Apôtres, 115  
*Alpersion*, usitée parmi les Hébreux, en quel cas ? xlix. Baptême par alpersion inconnu dans les commencemens de l'Église, *là-même*  
*Assemblée*, interdites aux Juifs pendant la nuit, 142

## B

**B** *Apême*. En quel cas usité chez les Juifs, xlix. Baptême par alpersion, ou par infusion, inconnu parmi eux, & dans les commencemens de l'Église, *là-même*. Origine du Baptême des protestans, lj. Cétémonies qui s'y observoient, l. Il étoit nul, s'il ne touchoit réellement toutes les parties du corps, *là-même*. Étoit-il nécessaire ? lj. Pouvoit-il se réitérer ? l. Prétogatives dont les protestans jouissoient en vertu de ce Baptême, lj. lj.

*Baptême de saint Jean*, différent de celui de Jesus-Christ, lix. lx. Il tient le milieu entre le Baptême de J. C. & celui des Juifs, liij. D'où étoit-il ? iij. Une simple douleur de ses péchez ne suffisoit pas pour le recevoir avec fruit, liv. lv. Pouvoit-il par lui-même remettre les péchez ? liv. Ceux qui le recevoient devoient-ils confesser leurs péchez en détail ? lv. lvj. Quelle étoit la forme du Baptême de saint Jean, lvij. lvij. Il a subsisté après lui, lvij. Chrétiens qui le reçoivent encore en Orient, *là-même*. liv

*Baptême de Jesus-Christ dans les eaux du Jourdain*. Circoustances de ce Baptême, lxj. lxij

*Baptême*, désigné sous le nom de pénitence ; on ne peut pas le réitérer, lxvij

*le Baptême*, c'est une profession publique de vivre conformément aux Loix de l'Évangile, 164. Tout crime commis après le Baptême doit-il passer pour péché contre le S. Esprit ? lxvij. lxvij. lix

*Baptême du saint Esprit*, & de feu ; ce que c'est, lxij. lxiv. lxv. lxvj. Hérétiques qui ont joint le feu au Baptême d'eau, lxv. lxvj

*Barabbas*, voleur & homicide préféré à J. C. 147. 148

*Barthimée*, aveugle guéri près de Jéricho, 101. 102

*Béelzébub*, ou le Dieu Mouche, adoré sous la forme de cette insecte, 38. Les miracles de Jesus-Christ attribués par les Scribes à Béelzébub, 25. 26

*Bethphagé*, petite bourgade au pied du mont des Oliviers, on y cuisoit les pains qui s'offroient dans le Temple, 103

*Bethsaïde*, ville située sur le bord oriental de la mer de Génézareth, 55. Connue dans la suite sous le nom de *Tulade*, 73. 74

*Blasphème*, puni de mort chez les Juifs, lxxv. Quel est le blasphème contre le saint Esprit ? lxxvij. & suiv. lxxvij. Est-il irrémissible de sa nature ? lxxvij. Blasphème contre Dieu, lxxij

*Blasphème*, mis pour ce que l'on dit d'outrageux au prochain, 65

*Beauverges*, fils du tonnerre ; ce nom pourquoi donné à Jacques, & à Jean, fils de Zébédée ? 23. Il n'est ni Hébreu, ni Syriaque, *là-même*.

## C

**C** *Céphas*, Grand-Prêtre des Juifs, intetroge Jesus-Christ, 141. Il le condamne comme blasphémateur & digne de mort, 142. Étoit-il de la secte des Saucéens ? xxix

*Canaanites*. Les Juifs donnoient ce nom à tous les peuples descendus de Canaan, 66

*Capitation*, dûe par chaque Israélite pour le Temple, 115. 116

*Capharnûm*. Jesus-Christ y établit sa demeure, 7

*Centuple*. Comment les fidèles reçoivent dès ce monde le centuple des biens qu'ils ont quittés pour J. C. 97

*César*. Rendre à César ce qui lui appartient, 115

*Chambres où l'on mangeoit la Pâque*. Exactitude des Juifs à les purifier de tout levain, 131. On les donnoit gratuitement aux étrangers, *là-même*.

*Chapitres*, Livres Saints autrefois divisés en plusieurs petits Chapitres, 157

*Charité*. Attaquer la charité fraternelle par des motifs d'envie, est-ce commettre le péché contre le saint Esprit ? lxx. lxxvij

*Chasté*, miséricorde, c'est de ce nom qu'est venu celui des Esséniens, xxxj

*Chrétiens*. Caractères des vrais Chrétiens, 90. Vigilance nécessaire à tous les Chrétiens, 128. 129. Usage qu'ils doivent faire des persécutions, 98

*Christ*. Faux Chrétiens qui parurent chez les Juifs depuis la mort de J. C. jusqu'à la destruction du Temple, 113. 124

*Circoucision*, ne se réitéroit point régulièrement, l. On l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains, *là-même*.

*Citerne*, où les anciens conservoient leur vin, 112

*Cœur*, principe de tout bien, & de tout mal, 64. 65. Le donner à Dieu sans partage, 87

**Colombe**, il en descendoit une réellement sur Jesus-Christ baptisé dans le Jourdain, lxj. Etoit-elle blanche ? *là-même*. Le saint Esprit s'unît-il à elle hypostatiquement, *là-même*.

**Commun**, dans le sens de soûillé, 58. 59

**Confession des péchés**, ceux qui recevoient le Baptême de saint Jean, la faisoient en détail des fautes commises contre la Loi, lv. lvj. L'usage de se confesser en détail établi chez les Juifs, & les Chrétiens, dès le tems des Apôtres, lvij. Les Juifs se confessoient dix fois, le jour de l'expiation solemnelle, lvj. Manière dont ils se confessoient aujourd'hui, *là-même*.

**Corban**. Serment par le corban, 61. Usage inhumain qu'en faisoient les Phatiseus, *là-même*. xij. xiv

**Coré**, coupable du péché contre le saint Esprit, lxxij

**Créature**, étendue de ce terme dans le style des Hébreux, 163. Evangile prêché à toute créature, 161. 163

**Crime**. Tout crime commis après le Baptême est-il péché contre le Saint Esprit ? lxxij. lxxvij. L'Eglise ne les remettoit autresfois qu'après une longue pénitence, lxxij. Y en a-t'il qui soient irrémissibles de leur nature ? lxx. lxxvij

**Criminels**, breuvage qu'on leur donnoit pour affoiblir en eux le sentiment de la douleur, 149. Coutume des Juifs d'en délivrer un à Paque, en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte, 146

**Croix**, la porter à la suite de Jesus-Christ, 75

## D

**Dalmathia**, à l'orient du Jourdain, & de la mer de Tibériade, 72. 73

**Damez**, quelle est la cause & la grandeur de leurs peines, 89. 90

**David**, mange des pains de proposition dans un cas de nécessité, 18. Les reçut-il d'Abiathar, ou d'Aéli-mélech ? 19. Comment peut-il être pere, & serviteur du Messie ? 119

**Décapote**, au-delà du Jourdain, & à l'orient de la mer de Tibériade, 40. 67

**Decurio**, ce nom signifioit chez les Romains un Officier de guerre & de Justice, 154. Joseph d'Arimatea étoit-il l'un ou l'autre ? *là-même*.

**Demi-sicle**, levé pour le Temple ; les Juifs devoient-ils le payer en espèce ? 115. 116

**Démon**, tenta-t'il visiblement Jesus-Christ dans le désert ? 5. Le reconnut-il pour Fils de Dieu avant sa Résurrection ? 8. Ressorts qu'il jout pour nous faire succomber à la tentation, 30. 31

**Démons**, qui ne se chassent que par le jeûne,

& par la prière, 84. Légion de démons, pour un grand nombre, 38. D'où venoit leur attachement au pays des Géraléniens ? 39

**Démons**, connus parfaitement de Dieu seul, 38.

39. Pour quoi les appelle-t'on esprits impurs ? 37. Leur foy inutile, 161. 164. Homme qui sans suivre J. C. chassoit les démons en son nom, 86. 89

**Démoniaques**, étoient-ils exclus chez les Juifs des assemblées de Religion ? 7. 37. Démoniaque guéri dans le pays des Géraléniens, 39. Etoit-il possédé d'une légion de démons ? 38. Jesus-Christ lui commande de publier sa guérison, 40

**Dieu**. Rendre à Dieu ce qui lui est dû, 117. Se donner à lui sans partage, 87. Ce que c'est que l'aimer de tout son cœur, 117. 118. Amour de Dieu plus excellent que tous les holocaustes, *là-même*.

**Dieu**, comparé à un moissonneur ; la mort de chacun de nous est le tems de sa moisson, 33.

34. Les Saductéens croyoient ils Dieu corporel ? xxiv. xxv

**Divorce**, opposé aux loix primitives du mariage, 92. Exemples de femmes Juives qui ont fait divorce avec leurs maris, 93. 94

**Docteurs de la Loi**, leur manière d'enseigner le peuple, 7. Leurs décisions touchant les fréquentes lotions des mains, 59. 60

**Dofitès**, Juif schismatique & chef des Saductéens, selon les Rabbins, xxij. Il a vécu depuis J. C. *là-même*.

**Droite** Sens des endroits de l'Ecriture, où il est parlé de la droite de Dieu, 165. 166

## E

**E An lustrale**, en usage parmi tous les peuples, xlviij. En quel cas chez les Juifs ? xlix

**Elie**, attendu des Juifs pour préparer les voyes du Messie, 79. Il est venu dans la personne de Jean-Baptiste, 79. 80. 81

**Emmaüs**, petite ville à deux lieus de Jérusalem ; apparition de J. C. aux Disciples qui alloient à Emmaüs, 161

**Enfans**, modèle d'humilité, 85

**Enfans**, benis par J. C. 94. Royaume de Dieu promis à ceux qui leur ressemblent, 94. 95

**Enfans**, pour désigner les Disciples de J. C. 86

**Enfer**, nature & durée des peines que les méchans y souffrent, 89. 90

**Envie**. Ceux qui ariquent la charité fraternelle par des motifs d'envie, sont-ils coupables du péché contre le saint Esprit ? lxx. lxxvij

**Epicuriens**, leurs sentimens conformes à ceux des Saductéens, x. Il y en avoit parmi les Juifs dès le tems de Salomon, x

**S. Esprit**, comment connu des Juifs, lxxv. P6-

- ehé** contre le saint Esprit, lxvij. *Œ* *ſuiv.* lxxv. lxxvj. Conſiſte-t'il à nier la Divinité ? *là-même.* Pluſieurs péchez contre le ſaint Esprit, lxxi. Six péchez qui attaquent principalement le ſaint Esprit, lxxvij. Il deſcend en forme de colombe ſur Jeſus-Chriſt baptisé. S'ouvrir t'il hypoſtatiquement à cette colombe, lxx. Baptême du ſaint Esprit, ce que c'eſt, lxxij.
- S. Esprit**, pour deſigner la Divinité du Verbe, lxxix. En quel ſens les Sاداتeux nioient-ils le ſaint Esprit ? xxiv.
- Eſſéniens**. D'où vient le nom d'Eſſéniens ? xxxj. Origine de leur ſecte, xxx. Sont-ils deſcendus de Jonadab pere des Réchabites ? *là-même.* Portrait des Eſſéniens, xxxij. *Œ* *ſuivant.* Leur demeure, x-xvij. Leurs ſentimens, xxxv. xxxvj. Leur ſecte répondoit à celle des Pythagoriciens, *là-même.* Leurs études, & leur manière d'enseignement, xxxvij. xxxvij. Comment ils éprouvoient ceux & celles qui devoient entrer dans leur ſecte, xxxiv. xxxvij. Trois ſortes d'Eſſéniens, *là même.* Les Eſſéniens contemplatifs ont été les premiers Chrétiens de l'Égypte, xxxix.
- Ethiopiens**, ſignes qu'ils imprimèrent à ceux qu'ils baptisèrent, lxx. lxxj.
- Étrangers**. Les Philoſophes appelloient étrangers ceux qui n'étoient pas de leur école, & les premiers Chrétiens, tous ceux qui n'étoient pas dans l'Égliſe, 30.
- Évangile**. L'annoncer gratuitement, 31. Le recevoir avec la docilité d'un enfant, 35.
- Évangile**, prêché à toute créature, 161. 163. Il a été prêché par tout le monde du vivant des Apôtres, 125. Prédication de l'Évangile comparée à une ſemence, 33. Grace néceſſaire pour la faire fructifier, 29.
- Eucharistié** Inſtitution de l'Eucharistié, 143.
- Excommuniés**, obligés de mourir de faim parmi les Eſſéniens, xxxiv.
- Expiation**, Purifications & conſeſſion nées chez les Juifs le jour de l'expiation ſolemnelle, xlix. 17j.
- F
- Femmes**. Les Eſſéniens en recevoient dans leur ſecte, xxxvij. Manière dont ils les éprouvoient, xxxiv. xxxvij. Ils s'aſſuroient pendant trois ans de la ſanté des femmes qu'ils vouloient épouſer, xxxvj. Les femmes avoient-elles chez les Juifs le droit de répudier leurs maris ? 93. 94. Exemples de femmes qui les ont répudiés, *là-même.* Elles ne pouvoient aller plus avans dans le Temple, que juſqu'à un parvis des femmes, 121. Tronc particulier où elles devoient jeter leurs offrandes, 110.
- Saintes Femmes**, qui rendirent les derniers devoirs à J. C. 152. 153.
- Feu**, appellé quelquefois du nom de lumière, 140.
- Feu perpétuel**, entretenu dans le Temple du Seigneur, 90. Action du feu ſur le corps & ſur l'ame des damnés, 89. 90. Parut-il du feu ſur les eaux du Jourdain au moment du Baptême de Jeſus-Chriſt, lxx. Baptême de feu, ce que c'eſt, lxxij. lxxiv. lxxv. lxxvj. Hétérotiques qui ont été baptisés par le feu, lxxv. lxxvj. Feu que les anciens ont mis à la porte du Paradis, lxxij. lxxiv.
- Fignes**, ſens de leur maturité, 107. Fignes précoces, *là-même.* 108. Jeſus-Chriſt en cherchoit de celles-ci ſur le figuier qu'il maudit, *là-même.*
- Figuier ſterile**, maudit par Jeſus-Chriſt, 705. Pourquoi ? 107. Il eſt la figure des Juifs réprouvés, 106. 108.
- For**. La recevoir avec la docilité d'un enfant, 34. 35. Mérite de la foi, rien ne lui eſt impoſſible, 83. 110.
- Foi de Dieu**, pour une foi parfaite, 110. Quel-le doit être la foi pour mériter la vie éternelle, 165.
- Foſis**. Entendu de ce mot dans le ſtyle des Hébreux, 65. Il le met ſouvent pour le péché, *là-même.*
- Fort**. Parabole du fort atmé, 16.
- Franges**. Les Juifs obligés par la Loi d'en porter à leur manteau, 110. Les Phariſiens les portoient plus longues que le commun du peuple, xij. En portoient-ils à leur tunique, 110. Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là même.*
- Frère**, pour couſin germain, ou proche parent, 46.
- G
- Galiléens**, étoient tous ſuſpects de l'erreur des Hérotiens, xlvj. Ceux ſur qui Pilate ſit main baſſe, étoient apparemment diſciples de Judas le Galiléen, *là-même.*
- Générateur**. La même que Tibériade, 57.
- Gentils**, deſignez parmi les Hébreux ſous le nom de créature, 163. Appellés étrangers par les premiers Chrétiens, 30. Ils étoient réputés impurs par les Juifs, 60. Ceux-ci ſe vivoient dans la crainte qu'ils ne les conſent touchés, *là-même.*
- Géraséniens**, d'où venoit l'attachement des démons à leur pays ? 39. Ils prient J. C. d'en ſortir, 40.
- Grace**, néceſſaire à tous les hommes, 17.
- Grand-Prêtre**. Falloit-il que les Lépreux recouruſſent au Grand-Prêtre pour être déclarés guéris ? 11.
- Graves**, ſon ſentiment ſur le péché contre le ſaint Esprit, lxxij. lxxiv.
- Guerre**, en quel cas permise aux Juifs le jour du Sabbath, 22.

**Habit.** Les Juifs en avoient-ils d'autres que le manteau, & la tunique? 219. 220. Affection des Pharisiens à porter leurs habits plus longs que le commun du peuple, *là-même.* Les Juifs obligés de se laver tout le corps, dans les cas où ils devoient laver leurs habits, xlix. Les Orientaux font porter un habit à changer lorsqu'ils rendent quelque visite, 48

**Hémorroïsse,** guérie en touchant le vêtement de Jesus-Christ, 42

**Hérésie,** différence entre les noms de secte, & d'hérésie, xxj. Les Pharisiens doivent-ils passer pour hérétiques? xx. xxj. Le crime de l'hérésie peut-il être le péché contre le saint Esprit? lxxij. lxxvj

**Hermiens,** hérétiques qui baptisoient avec le feu, lxxj

**Hérode le Grand,** magnificence qu'il donna au nouveau temple qu'il bâtit à Jérusalem, 112. Son caractère, xl. xij. Donna-t'il le nom à la secte des Hérodien? xl. Le reconnoissent-ils pour le Messie? *là-même.* xij. Fut-il grand Sacrificateur chez les Juifs? xlv. Fête établie à Rome en son honneur, xl. Les Juifs en instituèrent une pour se réjouir de sa mort, xlv

**Hérode Antipas,** fils du Grand Hérode, & Tétrarque de Galilée; portrait de ce Prince, xlvj. Fut-il le chef des Hérodien? xlvj. xlvj. ou de la secte des Sadducéens? xlvj. Passa-t'il pour le Messie? xlvj. Il est repris par Jean-Baptiste de son mariage incestueux avec Hérodiade, 52. Il fait emprisonner J. B. 5. Il lui fait couper la tête, 52. Il attribua les miracles de Jesus-Christ à Jean-Baptiste ressuscité, 50. Étoit-il Saducéen? 72. xlvj. Son exil, & sa mort à Lyon, *là-même.*

**Hérode Agrippa,** Roi de Judée, & petit-fils du Grand Hérode; fut-il des sectateurs qui le reconnoissent pour le Messie? xlvj. Sa mort à Césarée, xl. Fête célébrée à Rome en son honneur, xlvj

**Hérodiade,** son mariage incestueux avec Hérode Antipas, 51. Elle fait demander & obtient la mort de Jean-Baptiste, 52

**Hérodien,** tentent Jesus-Christ sur le paiement du tribut, 214. Divers sentimens des Anciens & des Modernes, au sujet des Hérodien, xxxix. *Ch. suiv.* Sont-ils différens des Saducéens, xlvj. De quel Hérode ont-ils pris leur nom, xl. *Ch. suiv.* Le reconnoissent-ils pour le Messie? *là-même.* Ce sont les disciples de Judas le Galiléen, opposé au paiement des tributs, xlv. 22. Preuves de ce sentiment, xlv. lxxvj. Ils furent cause de la ruine des Juifs, xlvj. Se garder du levain des Hérodien, 72

**Hillel,** considéré des Rabbins comme le pere du Pharisaïsme, xj. Ils le relèvent par des louanges outrées, *là-même.*

**Hircan,** Prince & Grand-Prêtre des Juifs, contraire aux Pharisiens; il ordonne sous peine de la vie de recevoir les maximes de Sadoek, xxix

**Holocauste,** moins excellent que l'amour de Dieu, & du prochain, 118

**Hemmes,** leur état après la résurrection, 116

**Huile,** coutume des Juifs de faire des octions d'huile sur leurs malades, 49

**Humilité,** enfans modèle d'humilité, 87

## I

**Jaira,** un des chefs de la Synagogue de Capharnaüm, 41. Sa fille ressuscitée par Jesus-Christ, 44

**S. Jacques,** fils de Zébédée; J. C. l'appelle à sa suite, 6

**S. Jacques & S. Jean,** demandent à Jesus-Christ les premières places de son Royaume, 100. Leçons qu'il leur fait sur l'humilité, *là-même.* 101

**S. Jacques,** surnommé le *Juste*, & premier Evêque de Jérusalem, pris par quelques-uns pour le jeune homme que les soldats vouloient arrêter, après s'être saisi de Jesus-Christ, 128

**Iduméens,** confondus avec les Juifs, depuis qu'on les eut obligé à recevoir la circoncision, 21. 22

**S. Jean-Baptiste** dans le désert, 2. 3. Son baptême établi pour dispenser à la pénitence, *là-même.* Témoignage qu'il rend à Jesus-Christ, 3. Avoit-il droit de baptiser, liij. Qu'exigeoit-il de ceux qui venoient à lui? liv. *Ch. suiv.* Il a été rempli de l'esprit d'Elie, 79. Les Juifs l'ont traité comme il leur a plu, 80. 82. Il est emprisonné par les ordres d'Hérode Antipas, 5. Sa mort, 52. Son corps enlevé par ses disciples, *là-même.* Disciples de saint Jean en Orient, lvij

**S. Jean-Baptiste,** armé du glaive de feu à la porte du Paradis. Il y sera le ministre du baptême de feu, lxxij

**S. Jean l'Evangeliste,** fils de Zébédée, quitte tout pour suivre Jesus-Christ, 6. Il se plaint d'un homme qui sans suivre Jesus-Christ, chassoit les démons en son nom, 86. On l'a pris pour le jeune homme qui échappa des mains des soldats qui avoient arrêté J. C. 128

**Jean Marc,** cousin de saint Barnabé, différent de saint Marc l'Evangeliste, ij. Sa mort postérieure à celle de saint Marc, *là-même.*

**Jérusalem,** préface de sa ruine par les Romains, 123. *Ch. suiv.* Sa ruine, figure du Jugement dernier, 127

**Jésus-Christ.** Son Baptême dans les eaux du Jourdain, le fait l'Esprit descendit-il fut lui en forme de colombe, 1xj. Témoignage que saint Jean-Baptiste lui rend, 5. Il est baptisé, & conduit dans le désert, 7. 4. Le démon l'y teuta-t'il visiblement, 5. Il se retire en Galilée après l'emprisonnement de Jean-Baptiste, *là-même*. Il appelle à sa suite André & Simon, & les deux fils de Zébédée, 6. Il établit sa demeure à Capharnaüm, 7. Sa manière d'enseigner différente de celle des Scribes, & des Docteurs de la Loi, *là-même*. Fut-il connu du démon avant sa Résurrection? 8. Divers malades qu'il guérit, 7. 8. *Et suiv.* Vouloit-il absolument être obéi, lorsqu'il leur défendoit de publier leur guérison, 12. 69. Paralytique qu'il guérit à Capharnaüm, 13. 14. 25. Il appelle saint Matthieu à l'Apostolat, 16. Plusieurs Publicains à sa suite, *là-même*. Il justifie ses Disciples accusés de ne pas jeûner, & de violer le sabbath, 17. 18. Il guérit le jour du sabbat un homme qui avoit la main sèche, 10. 11. Il choisit douze Apôtres, 13. Ses proches viennent pour l'arrêter, 14. 25. Qui sont ceux qui ont le bonheur de lui appartenir, 27. Il est accusé de chasser les démons au nom de Béselzebub, 25. Il réfute cette calomnie, 26.

**Jésus-Christ.** Pourquoi il ne parloit aux Juifs qu'en paraboles? 31. 35. Règle qu'il prescrit à ses Disciples touchant la prédication de l'Evangile, 31. Ses Disciples battus de la tempête: il commande aux vents, & rend le calme à la mer, 35. Démoniaque qu'il délire dans le pays des Géraséniens, 39. Il lui ordonne de publier sa guérison, 40. Femme guérie d'une perte de sang en touchant son vêtement, 41. Il ressuscite la fille de Jaïre, 44. Il devient un sujet de scandale aux habitants de Nazareth, 46. Il envoie ses Disciples deux à deux prêcher l'Evangile, 48. Instructions qu'il leur donne, *là-même*. Différens sermons touchant sa personne, 49. 50. Il rassasie cinq mille hommes avec cinq pains & deux poissons, 55. Il marche sur la mer, 56.

**Jésus-Christ.** Il s'élève contre l'hypocrisie, & les traditions des Pharisiens, 61. 62. Il récompense la foi de la femme Cananéenne, 64. Il guérit un homme sourd & muet, 67. 68. Instructions qu'on peut tirer de la manière dont il guérit, *là-même*. Multiplication des sept pains, 71. Aveugle qu'il guérit à Bethsaïde, 73. Pourquoi ne le guérit-il que par intervalle, 74. Saint Pierre le reconnoît pour le Messie, & lui devient un sujet de scandale, 75. Porter la croix à sa suite, *là-même* 76. Sa transfiguration, 77. *Et suivantes*. S'est-il transfiguré sur le mont de Thabor? 77. 78. Il guérit un enfant possédé d'un esprit impur,

82. 83. Homme qui sans le suivre chassoit les démons en son nom, 86. 87. Leçons d'humilité qu'il fait à ses Disciples, 85. Il tiendra pour fait à lui-même ce qu'on fera pour eux, 86. Il s'élève contre les scandales, 88. *Et suiv.* Il rappelle le mariage à sa première institution, 92. 93. Il juge le salut des riches moralement impossible, 96. Recommande qu'il promet à ceux qui ont tout quitté pour le suivre, 97. Les fils de Zébédée lui demandent les premières places de son Royaume, 100. Aveugles qu'il guérit près de Jéricho, 102. Son entrée triomphante à Jérusalem, 104. Figueur qu'il maudit, 105. *Et suiv.* Il y chercheoit des figures précoces, 107. 108. Il chasse du Temple les changeurs qui le profanoient par leur commerce, *là-même*. 109. Les Hérodiens viennent le tenter sur le paiement du tribut, 114. Il prouve aux Sadducéens la résurrection des morts, 116. Il montre l'excellence de l'amour de Dieu, & du prochain, sur tous les autres commandemens, 117. 118. Il s'élève contre la vanité des Scribes & de ceux qui faisoient leurs offrandes avec ostentation, 119. 120. 121.

**Jésus-Christ.** Il prédit la ruine du Temple de Jérusalem, 122. 123. *Et suiv.* Il prévient les Disciples sur les maux qu'ils auront à souffrir de la part des Juifs, 124. 125. Il les exhorte à la vigilance, 128. Les Prêtres prennent résolution de l'arrêter, 129. Judas promet de le leur livrer, 131. Il envoie deux de ses Disciples préparer la Pâque, 132. Il institue l'Eucharistie, 135. Sa prière à Gerhémmani, 135. Judas le livre par un baiser, 137. Il est condamné par Caïphe, & jugé digne de mort, 142. Il est renoué par saint Pierre, 143. Pilate l'interroge, & lui présente Barabbas, 145. 146. 148. Il est crucifié entre deux voleurs, 149. 150. Blasphèmes contre lui, *là-même*. Sa mort, 151. Son sang répandu pour tous les hommes, 163. Sa sépulture, 155. Description de son sepulchre, 158. Sa Résurrection, *là-même*. Il apparoit à Marie Madeleine, & en suite aux Apôtres, 159. 161. Reproches qu'il leur fait sur leur incrédulité, *là-même*. Il les envoie prêcher l'Evangile à toutes les nations, 162. 163. Son Ascension, 165. Comment est-il assis à la droite du Pere? 164. 166.

**Jeûnes.** Pourquoi prescrits par l'Eglise, 63.

**Jeûnes,** nécessaire pour chasser certains démons, 84.

**Jeûnes de surrogation des Pharisiens,** le lundi & le jeudi, xiv.

**Impénitence finale,** irrémédiable de sa nature, lxxj. Est-ce le péché contre le saint Esprit, lxxj. lxxiv.

**Impossible,** dans le sens de difficile, 96.

**Jonathas,** pere des Réchabites, l'est-il aussi des

**Effrénies** † xxx  
*Joseph d'Arimateis*, sa qualité, 154. Il obteint le Corps de Jesus-Christ, & lui donne la sépulture, 154. 155  
*Jour*. Le commencement du jour compté par les anciens, du second chan du coq, 143  
*Judas*, cause de sa trahison, 130. Il promet aux Prêtres de leur livrer Jesus-Christ, 131. Il le livre par un baiser, 137  
*Judas le Galiléen*, auteur de la secte des Hérodéens; preuves de ce sentiment, xlv. xlvj. 11. 114  
*Jugement dernier*, figuré par la ruine de Jérusalem par les Romains, 127. Préfages du Jugement dernier, 111. *Et suiv.* 127. Le jour auquel il doit arriver, comment caché à J. C. 118. L'attendre dans une vigilance continuelle, 118. 129  
*Juifs*. Leur baptême, xviiij. Leur manière de se purifier, xlix. Baptême par aspersion, ou par infusion, inconnu parmi eux, *là-même*. Ils pouvoient repousser & non attaquer leurs ennemis le jour du sabbat, 21. Leur coutume de faire des onctions sur leurs malades, & de faire prier pour eux, 49. Leur posture durant leurs prières, 111. Ils regardoient l'existence des Anges, & l'immortalité de l'ame, comme problématiques, xxvij. Avoient-ils une monnoye particulière pour le payement de leurs tributs? 115. 116. Lieu où ils traitoient des manières de Religion, 24. Ils se partageoient en différentes sectes, à l'imitation des Philolophes de la Grèce, x. Il n'y en eut aucune parmi eux avant la captivité de Babyone, ix. Avoient-ils d'autres habits que le manteau & la tunique, 119. 120  
*Juifs*. Leur aveuglement volontaire, 30. Pourquoi Jesus-Christ leur parloit en paraboles, 32. 33. Leur réprobation figurée par le figuier maudit par Jesus-Christ, 106. 108. Préfages de leur ruine par les Romains, 124. *Et suiv.* Leur reprobation, 68. Leurs fréquentes lotions, 59. 60. 61. Ils tiennent que le péché n'est jamais remis qu'on ne l'ait confessé de bouche, lvj. Ils se confessoient dix fois le jour de l'expiation solemnelle, *là-même*. Manière dont ils se confessoient aujourd'hui, *là même*. En quel cas devoient-ils accuser leurs péchez en détail? lvij. Idée qu'ils avoient du saint Esprit, lxxij. lxxv. Ils croyent que la Purgatoire ne diffère de l'enfer que par la durée du supplice, lxxvj. Ils reconnoissent des péchez remissibles, & irrémissibles en l'autre vie, lxxv. lxxvj. Prière qu'ils font en montant, lxxij. Ils attendent Elie, pour préparer les voyes du Messie, 79. Ils ont été les plus ardens persecuteurs des Disciples de Jesus-Christ, 115. 116

*Juremens*. Dieu vouloit que les Juifs jurassent en son nom, xvj. Fanfles maximas des Pharisiens touchant le jurement, *là-même*.  
*Juifs*, ne recevroient-ils le baptême de feu qu'à la porte du Paradis? lxvj

## L

*L'Ange*. Parabole de la lampe sous le boisseau, 31. 32  
*Légiton*, corps de six mille hommes; elle se met quelquefois pour un grand nombre, 38  
*Levain*, se garder du levain des Pharisiens, & d'Hérodés, 71  
*Lits de table*. Coutume des Pharisiens de les laver avant chaque repas, 61  
*Livres*, ceux de l'Ecriture divisez autrefois en plusieurs petits chapitres, 137  
*Lotions*. Fréquentes lotions des Juifs, & sur tout des Pharisiens, 59. 60. 61. xij  
*Lustrations d'eau pure*, de feu, ou d'encens en usage parmi tous les peuples, xlvij

## M

*Magdan*, ville au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade, 72  
*Mains communes*, pour des mains souillées, 38. 59. Juifs obligés de laver leurs mains avant leurs repas, 59. Entendu & fondement de cette loi, 60. 61. Couper la main, qui est un sujet de scandale, 88  
*Maisons*, sans aucun étage en Orient, 14  
*Malades*. Onctions que les Juifs faisoient sur leurs malades, 49. Ils leurs faisoient imposer les mains par de saints personnages, *là-même*. Ceux à qui Jesus-Christ descendoit de publier leur guérison, péchoient-ils en ne lui obéissant pas? 12. 69  
*Maladies*. Les Juifs regardoient toutes comme des châiments, 12  
*Manteau*, habit de dessus des Juifs, 119. Franges qu'ils devoient porter à leur manteau, 120  
*S. Marc Evangéliste*, & Interprète de saint Pierre, i. Diffèrent de Jean Marc cousin de saint Barnabé, ij. A-t'il été du nombre des septante Disciples? i. ij. iij. Son voyage à Rome, *là-même*. Son Evangile composé à la prière des Fideles, & approuvé par saint Pierre, *là-même*. En quel tems l'a-t'il écrit, ij. iv. En quel Langue? *là-même*. *Et suiv.* l'a-t'il écrit à Rome, en Egypte, on à Aquilée? ij. iv. vij. Il a été l'abreviateur de saint Matthieu, viij. Il ne l'a point suivi dans l'ordre des tems, vij. Original de saint Marc gardé à Prague, & Venise, v. vj. Mission de saint Marc à Aquilée, vij. Année, lieu, & genre de sa mort, ij. iij. viij. Tétrapeutes, premiers Disciples de saint Marc,

## N

- Nij.** Est-il l'Auteur du dernier chapitre de son Evangile; pourquoi l'a-t-on retranché en partie dans plusieurs Exemplaires, 157. 160
- Marché,** tenu pour fouillé par les Rabbins, 60.
- Les Juifs se la voient les mains, lorsqu'ils revenoient du marché, *là-même.*
- Mariage,** divorce opposé aux premières loix du mariage, 92. Jesus-Christ le rappelle à sa première institution, 93
- Maria sœur de Lazare,** parfum qu'elle répand sur les pieds de Jesus-Christ, 130. 132. Sa profusion condamnée des Apôtres, & cause de la trahison de Judas, *là-même.*
- Maria Madelaine.** La même que la femme pécheresse, 159. Avoit-elle été réellement possédée par sept démons? 160. Elle eut le bonheur de voir la première Jesus-Christ ressuscité, 159
- S. Matthieu,** sa vocacion à l'Apostolat, 16
- Messe,** Seigneur, & fils de David, 119. L'erreur des Hérodians consistoit-elle à reconnoître Hérode pour le Messie? xl. xij. & *suiv.*
- Misoprogosse,** admise dans presque tout l'Orient au tems de Jesus-Christ, xxj. Les Pharisiens admettoient celle des gens de bien, xvj. xix. xx
- Miracles.** Pourquoi Jesus-Christ descendoit-il de publier ses miracles? 32. Le don des miracles accordé à d'autres qu'aux Disciples de J. C. 86. 87. On ne doit les employer que pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de l'Eglise, & du prochain, 164. Promesses du don des miracles faite à ceux qui eroiront, restreinte aux premiers siècles de l'Eglise *là-même.* Vertu des miracles regardée des Juifs comme quelque chose d'ainié, 42. Le péché contre le saint Esprit consiste-t'il à attribuer au démon les miracles de J. C. lxix. lxxj. Ce blasphème est irrémissible de sa nature? lxx. lxxj
- Miséricorde,** œuvres de miséricorde exercées envers Jesus-Christ dans la personne de ses membres, 86
- Monnoye.** Les Juifs avoient-ils une monnoye particulière pour payer leurs tributs? 115. 116
- Mort,** appelée souvent du nom de sommeil, 43
- Mort,** représentée comme le tems de la moisson, 33
- Morts.** Résurrection des morts, prouvée par J. C. contre les Saducéens, 116
- Moïse,** a dérogé aux Loix primitives, en permettant le divorce, 92
- Myrthe.** Vin de myrthe odorant & fort estimé des anciens, 149
- Nyphiers du Royaume,** découverts aux Apôtres, 29. Juifs indignes de les connoître, 34

- N** *Aré en épi,* le plus estimé de tous, 132.
- Marie sœur de Lazare répand une liqueur de nard en épi, sur les pieds de J. C. 130
- Nations.** Apôtres envoyés à toutes les nations, 163
- Nazaréth.** Incredulité des habitans de Nazareth, 45. & *suiv.* J. C. leur devient un sujet de scandale, 48
- Navet,** fermoit la porte de la pénitence à ceux qui étoient tombez après le Bapême, lxxij
- Nuit,** elle finissoit chez les anciens au second chant du coq, 143. Assemblée interdites aux Juifs pendant la nuit, 144

## O

- O** *Eil,* sujet de scandale, 89
- Oeil mauvais,* pour désigner un avare, un envieux, 65
- Offrandes.** Les Pharisiens se croyoient dispensés de secourir leurs parens, en leur donnant part à leurs offrandes, xij. xiv. Jurement par les offrandes présentées au Temple, xvj. 61. 62. Les Juifs employoient du sel dans toutes leurs offrandes, 90. Tronc pour les offrandes dans le parvis des femmes, 128. Mérite des offrandes pris de la bonne volonté de celui qui les fait, 121
- Ondctions.** Coutume des Juifs de faire des onction d'huile sur les malades, 49. Celles que les Apôtres employèrent après leur mission, étoient-elles le Sacrement d'onction institué par J. C. 49. 50
- Ordonnance,** dans le sens de permission, 92
- Orientaux,** ils portent un habit à changer, lorsqu'ils rendent quelque visite, 48. La plupart de leurs maisons sont sans aucun étage, 14

## P

- P** *Ains sans levain,* se cuissoient dès le matin de la veille de Pâque, 132. Les pains qui s'offroient dans le Temple se cuissoient à Bethphagé, 103
- Pains de Proposicion,** mangés par David dans un cas de nécessité, 18. 19. Multiplication des pains, 55. 71
- Panéez,** Ville située vers les sources du Jourdain, & appelée dans la suite, *Césarée de Philippe,* 74. 75
- Pâque.** Coutume des Juifs de délivrer un criminel la veille ou pendant l'octave de Pâque, en mémoire de la délivrance de la servitude d'Egypte, 146
- Paraboles,** du grain de senevé, 34. De la semence, 28. 33. 34. De la lampe sous le boisseau, 31. 32. Des vigneron qui tuent les

- serviteurs, & le fils du Pere de famille, 111.  
 113 Du fort armé, 116
- Paradis.** Feu que quelques anciens ont mis à la porte du Paradis, lixij. lxiv. Tous y recevront-ils le Baptême de feu ? *là-même.*
- Paralitique,** guéri à Capharnaüm, & descendu par le toit aux pieds de Jesus-Christ, 14.  
 15
- Pardon des injures,** nécessaire pour rendre nos prières agréables à Dieu, 110. 113
- Parole de Dieu,** comparée à une semence, 30. Sa fécondité dépend des dispositions du cœur qui la reçoit, 30. 31. Elle ne produit rien sans la grace, 29. Elle est un sujet de scandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les hérétiques, 31
- Péché,** désigné souvent dans l'Ecriture sous le nom de soie, 65. Quel est le péché contre le saint Esprit, lxvij. lxvij. *Et suiv.* Plusieurs péchez contre le saint Esprit, lxxj. La vraie pénitence consiste à fuir le péché, & à pratiquer les vertus contraires, lv. Ceux qui recevoient le baptême de saint Jean, confessoient-ils leurs péchez en détail ? lv. lvj. Manière dont les Juifs les confessoient aujourd'hui, *là-même.* Ils les confessoient dix fois le jour de l'expiation solemnelle, *là-même.* Deux sortes de péchez selon les Juifs, lxxv. Ils en reconnoissoient qui se remettoient, & d'autres qui ne se remettoient pas en l'autre vie, lxxv. lxxvj. Péché contre le saint Esprit, *là-même* & lxvij. *Et suiv.* Tous les crimes commis depuis le Baptême ne sont pas péchez contre le saint Esprit, lxvij. lxxvj. Y en a-t'il qui soient irrémissibles de leur nature, lxx. lxxvij. Six péchez qui attaquent principalement la personne du saint Esprit, lxxvij
- Pécheur.** La seule douleur de ses péchez ne le rend pas vraiment pénitent, liv. Il doit cesser de mal faire, & pratiquer les bonnes œuvres, lv
- Peines.** Les Saducéens uioient celles de l'autre vie, xxij. Suites de leur principe, xxv
- Pénitence.** Novat la refusoit à tous ceux qui sont tombés dans le crime depuis leur Baptême, lxvij. L'Eglise l'accorde à tous les pécheurs, lxx. lxxvij. Celle que saint Jean prêchoit, se bornoit-elle à la simple douleur des péchez ? liv. lv. Ce que c'est que porter de dignes fruits de pénitence, *là-même.*
- Pentateuque.** Les Saducéens recevoient-ils d'autres Livres de l'Ecriture que le Pentateuque ? xxvj. xxvij
- Personne.** Sorte d'ablution usitée parmi eux, 59. Ils ne sortent jamais sans provisions, 48. 50. Lorsqu'ils rendent une visite, ils sont portés en habit, & un bonnet avec eux, 48
- Persécutés,** sont le partage des Chrétiens, & le gage de leur bonheur futur, 98. Elles sont parties des récompenses que J. C. leur promet, 97. 98
- Persévérance,** souffrir avec persévérance pour J. C. 125
- Petits,** pour désigner les Disciples de J. C. 88. Scandale des petits, *là-même.*
- Pharisiens,** une des principales sectes des Juifs, x. Leur origine, *là-même.* Sont-ils venus de la division des écoles d'Hillel, & de Schammaï ? xj. Ils sont moins anciens que les Saducéens, *là-même.* Leurs sentimens, xij. xvj. Ils approchoient de ceux des Stoïciens, x. Il y avoit des Pharisiens de toutes les tribus, de toutes les familles, & de toutes les conditions, xi. Leur vanité, & leur hypocrisie, xij. Ils portoit des phylactères & des franges plus longues que le commun du peuple, *là-même.* Epines que quelques-uns d'eux y attachoient, *là-même.* Cas & abus qu'ils faisoient de leurs traditions, xij. xij. Ils les faisoient remonter à Moïse, lxvij. Leurs jeûnes de surétogation, xiv. Leurs fréquentes locutions, xij. 59. Exemples de leur mortification, xiv. xv. Sept classes de Pharisiens, *là-même.* Leur ardeur à faire des Prosélytes, *là-même.* Soutenoient-ils la météphysique ? xix. xx. Doivent-ils passer pour hérétiques du Judaïsme ? xx. xxj
- Pharisiens modernes.** Portrait qu'en donnent les Voyageurs sujet à caution, xvij. Leurs sentimens, *là-même.* xix. En quoi les Pharisiens étoient-ils plus coupables que les Magiciens de Pharaon ? lxxix. Ce qui les a rendu coupables du péché contre le saint Esprit, *là-même.* Se garder du levain des Phatisiens, 72
- Phéniciens.** Description du sardon des Phéniciens, 139
- Phylactères.** Les Pharisiens en portoit sur leur front, & sur leurs poignets, xij. Leur affectation à les porter plus longues que le commun du peuple, *là même.*
- Philosophes,** ils traitoient d'étrangers tous ceux qui n'étoient pas leurs disciples, 30
- Pierre,** la vocation à l'Apostolat, 6. Il reconnoit Jesus-Christ pour le Messie, 75. Il s'oppose à ses souffrances, il est appelé Satan, *là-même.* Sa primauté reconnue des autres Apôtres, 158. Il renonce Jesus-Christ, 143. Son voyage à Rome l'an quarante de J. C. Est-il auteur de l'Evangile de saint Marc, ou l'a-t'il simplement dicté, ou approuvé ? iij. iv
- Pilate.** Il interroge Jesus-Christ, 146. Il lui préfère Barabbas, & l'abandonne aux Juifs pour être crucifié, 147. 148
- Plate-forme,** toits en plate-forme dans la Palestine, 14
- Pesétez,** de plusieurs sortes, 37. Ils n'étoient pas tous exclus des assemblées de Religion,



gion, 7. 37  
**Préceptes** que Dieu donna à Noé après le déluge, l. Les prophètes de domicile tenus d'observer ces préceptes, *là-même.*  
**Prière**, nécessaire pour chasser de certains démons, 84. Posture des Juifs durant leur prière, 112  
**Prochain**. L'aimer de tout son cœur, 177. 118. L'amour du prochain plus excellent que tous les holocaustes, 118  
**Prophète**. Assemblées de Religion chez les Prophètes, ix. Les Juifs n'eurent aucune secte particulière, tandis qu'ils eurent des Prophètes, *là-même.* Faux-Prophètes qui parurent chez les Juifs avec la destruction du Temple par les Romains, 123. 124  
**Prophètes de domicile & de justice**. Les prophètes de domicile soumis aux préceptes que Dieu donna à Noé après le déluge, l. Baptême des prophètes de Justice, *là-même.* Prérrogatives dont ils jouissoient en vertu de ce baptême, 17. Ardeur des Pharisiens à faire des prophètes, xv. Sentimens des nouveaux Rabbins touchant les prophètes, 117  
**Publicain**, plusieurs Publicains à la suite de J. C. 16  
**Purgatoire**, reconnu des Juifs; ils ne le croyent différencier de l'enfer que par la durée du supplice, 120. Anciens qui l'ont mis à la porte du Paradis, 121. Tous y recevoient le baptême de feu, *là-même.*  
**Parussons**, en usage parmi tous les peuples, mais sur tout chez les Hébreux, 121. Quand & comment se purifioient-ils? 121

## R

**Rabbins**. Prérrogatives que les anciens Rabbins ont attachées au baptême des prophètes, l. 17. Sentimens des nouveaux sur cela, 117  
**Réhabites**, confondus mal-à-propos avec les Esséniens, xxx  
**Récompense** Les Saducéens n'en attendoient aucune après cette vie, xxij  
**Religion**, lieu où les Juifs traïtoient des matières de Religion, 14  
**Remouvements à soi-même**, nécessaire aux Disciples de Jesus-Christ, 75. 76  
**Repas**, lotions usitées chez les Juifs avant, & après le repas, 59. 60. 61  
**Résurrection des morts**, prouvée par Jesus-Christ contre les Saducéens, 116. Etat des hommes après la Résurrection, *là-même.*  
**Riches**, salut de ceux qui sont attachés à leurs biens, moralement impossible, 96  
**Ruisselles**, oblatées qu'elles forment au salut, 96. Récompense promise à ceux qui les abandonnent pour J. C. 97  
**Royaume de Dieu**, comparé au grain de senevé,

34. Promis aux enfans, & à ceux qui leur ressemblent, 94. 95

## S

**Sabbath**, on pouvoit repousser, mais non pas attaquer l'ennemi le jour du sabbath, 21. Le Fils de l'homme maître du sabbath, 19. 20. Scrupules mal fondez des Pharisiens touchant l'observation du sabbath, xiv  
**Sabir**, nom des Disciples de saint Jean en Orient, remarques sur leur origine, leurs Prêtres, & leurs sentimens, lviii. lix. Ils reçoivent tous les ans le baptême de saint Jean, lviii. Culte idolâtre qu'ils rendent à la Croix, lix  
**Sadok**, Auteur de la secte des Saducéens, xxij. A-t'il été schismatique? xxij  
**Saducéens**. Origine de leur secte, sont-ils disciples de Sadok, ou de Dofé, xxij. xxij. Furent-ils d'abord Samaritains, & Schismatiques? *là-même.* xxiv. Ils sont plus anciens que les Pharisiens, xj. xxij. Ils nioient l'existence des esprits, & l'immutabilité de l'ame, xxiv. Croyoient-ils Dieu corporel? xxv. Nioient-ils le saint Esprit? xxiv. On les a accuzés fausement d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc, xxix. Reconnoissoient-ils pour Canoniques d'autres Livres que le Pentateuque? xxv. xxvij. Ils nioient les récompenes & les peines de l'autre vie, xxij. Suite de leurs principes, xxv. xxvij. Question qu'ils font à Jesus-Christ touchant la résurrection des morts, 116. Preuve qu'il leur en donne, *là-même.*  
**Les Saducéens modernes**, regardez des Juifs comme hérétiques, xxix  
**Sagesse**, éteint de ce monde dans le styg des Hébreux, 45  
**Satan**, divisé contre lui-même, 26. Comment il empêche les fruits de la parole de Dieu, 30. 31  
**Scandale**. La parole de Dieu, est un sujet de scandale pour les mauvais Chrétiens, & pour les hérétiques, 31  
**Scandale des petits**, 88. Retrancher les occasions de scandale, 88. 89. Malheurs à ceux qui en sont auteurs, *là même.*  
**Scribes**, venus de la division des écoles d'Hillel, & de Schammaï, xj. Leur manière d'enseigner le peuple, 7. Ils accusent Jesus-Christ de chasser les démons au nom de Beelzebub, 25  
**Scribe**, qui interroge Jesus-Christ, & qui n'a pas éloigné du Royaume de Dieu, 117. 118. Vanié des Scribes, 119. 120. Leur affectation à porter des robes plus longues que le commun du peuple, *là-même.*  
**Secte**, ce que c'est, xxj. C'est une hérésie dans le langage des Grecs, *là même.* Trois sectes principales parmi les Hébreux, x. En quoi

## Z

elles différoient entr'elles, xij. xlij. & suiv.  
 Leur antiquité, x. xj. Ils n'en eurent aucune devant la captivité de Babylone, ix  
*Sel*, symbole de la sagesse, 90. Les Juifs en employent dans toutes leurs offrandes, *là-même*. Sel devenu insipide, 90-91  
*Séluciens*, hérétiques qui baptisoient avec le fen, lxxvj  
*Semence*. Paraboles de la semence, 28. 33. 34.  
 Explications de ces paraboles, 29. & suiv.  
 33  
*Senevé*, parabole du grain de senevé, 34  
 6 pr. mis souvent dans l'Écriture pour un grand nombre, 160  
*Sépulchre*. Description du Sépulchre de Jésus-Christ, 158. Saintes femmes qui vont au sépulchre, 156-157  
*Serment* Fausses maximes des Pharisiens touchant le serment, xvj  
*Simon le Magicien*, demande à acheter le pouvoir de faire des miracles; il pêche contre le S. Esprit, lxxij. lxxvij  
*Simon de Cyrène*, contraint de porter la croix de J. C. 149  
*Soldats*, désignez souvent dans l'Écriture sous le nom de jeunes hommes, 139  
*Soleil*, s'est-il obscurci avant la ruine de Jérusalem par les Romains, 127 Il s'obscurcira réellement avant le Jugement dernier, *là-même*.  
*Sommeil*, pour désigner la mort, 43  
*Souillures*, contractées par l'attouchement de toutes choses impures, xlix. On se purifioit de ces souillures par le baptême, & par le sacrifice, *là-même*.  
*Stole*, mise pour l'habit de dessous des Juifs; affectation des Scribes à la porter plus longue que le commun du peuple, 119. 120  
*Synagogue*, nombre des chefs de Synagogue indéterminé chez les Juifs, 41  
*Synagogue*, sa réprobation figurée par le figuier maudit par J. C. 106  
*Syndon*, habit de lin à l'usage des anciens, 138. 139. C'étoit l'habit de dessus des Juifs, *là-même*.  
*Syro-phénicie*, connuë sous le nom de Phénicie méditerranée, 66. Syrophénicienne rebutée d'abord par J. C. Sa foi récompensée, *là-même*.

T

**T** *Temple de Jérusalem*, le plus magnifique de tout l'Orient, 122. Prédiction & présages de sa ruine par les Romains, 122. 123. & suiv. Jésus chasse du Temple ceux qui le profanoient par leur commerce, 108 Il ne souffroit pas qu'on en fît un lieu de passage, 209. Règles qu'on y devoit observer dans le Temple, selon les Rabbins, 110. Tribut

pour le Temple, 115. Les Juifs le payoient ils d'une monnoye particulière? 115. 126.  
 Lieu & nombre des troncs pour les offrandes du Temple, 110  
*Thabor*. J. C. s'est-il transfiguré sur le Thabor? 77-78  
*Thalab*, manteau de lin à l'usage des Juifs, 139  
*Thérapentes*, ou *Éséniciens contemplatifs*, ont été les premiers Chrétiens de l'Égypte, xxxix. Et premiers disciples de saint Marc, viij  
*Tois* Remarques sur les tois en plate-forme de la Palestine, 14  
*Tonnerre*, appelé la voix du Ciel dans l'Écriture, lxi. L'entendit-on au Baptême de J. C. *là-même*.  
*Traditions*, nécessaires à la Religion; quelles sont celles que l'Église reçoit, ou délaivoit? xvij. On ne peut nier que les Hébreux n'aient eu de bonnes traditions, *là-même*. Loi corrompue par les traditions des Pharisien, xij. L'attachement qu'ils y avoient, dangereux à la Religion, xvij. Abus qu'ils en faisoient contre l'humanité, 62. 63  
*Transfiguration*, sur quelle montagne est-elle arrivée? 77-78  
*Tribut*. Hérodien opposé au paiement du tribut, 124. Est-il permis de le payer à César, *là-même*. Les Juifs avoient-ils une monnoye particulière pour le paiement du tribut? 115. 116  
*Tronc*, mis pour les offrandes dans le parvis des femmes, 120. Leur nombre, *là-même*. Tronc particulier pour les femmes, 120. 121  
*Tunique*, habit de dessous des Juifs, 129. Les Pharisiens portoient-ils des franges à leur tunique? 120  
*Turcs*, sorte d'ablution usitée parmi eux, 30

Y

**V** *Valentin*, il rebaptisoit ceux qui avoient été baptisez hors de sa secte, & les faisoit passer par le feu, lxxvj  
*Veu immortel*, qui rongera les damnés, 89  
*Verbe*. Divinité du Verbe désignée dans les anciens Peres sous le nom de saint Esprit, lxi. Le péché contre le S. Esprit consiste-t'il à nier la divinité du Verbe, lxx. lxxvj  
*Vérité*. Annoncer gratuitement les vérités de l'Évangile, 32. Juifs indignes de les connoître, 34. Pharisiens opposés à la vérité; ceux qui résistent à une vérité connue, coupables du péché contre le saint Esprit, lxxiv  
*Vertus des Cieux*, seront ébranlées réellement avant le Jugement dernier, 126. 127. L'ont-elles été avant la ruine de Jérusalem par les Romains? *là-même*

*Peux*, qui donne de son indigence, 111. Son offrande préférée à celles de tous les riches, là-même.

*Piande*. Pourquoi l'Eglise oblige-t'elle les Fidèles de s'en abstenir dans certains jours ? 63

*Pis*, la perdue pour J. C. 76

*Pigilasse*, nécessaire à tous les Chrétiens, 118.

*Pignorant*. Parabole des vigneron infidèles qui tuent les serviteurs & le Fils du Pere de famille, 114. 115

*Pis*. Les Anciens le conservoient dans des cruches d'argile, & dans des lieux souterrains, 113

*Vin de myrrhe*, estimé des Anciens, 149

*Voile*, deux voiles dans le Temple de Jérusalem, 151. 152. On ne sait pas lequel des deux se déchira à la mort de Jesus-Christ, là-même.

*Voix du Ciel*, pour le tonnerre, 121j

## Z

*Zedoub*, la justice; est-ce de là que les Saducéens prirent leur nom ? xxiiij

*Zilex*. Les mêmes que les Hérodéens, disciples de Judas le Gaulonite; ils furent cause de la ruine des Juifs, xlvij

## Fin de la Table des Matières.

## ERRATA.

Page x. ligne 13. l'an du monde 1850. lisez, 1850.

Page li. ligne 6. ceux qu'ils invitoient, lisez, ceux qu'ils imitoient.

Page liij. lig. 8. l'absolution, lisez, l'ablution.

Page lv. lig. 10 ce qu'il devoit faire, lisez, ce qu'ils devoient faire.

Page lvij. lig. 11. on voit que par là l'usage de . . . étoit usité, lisez, on voit par là que l'usage de . . . étoit suivi.

Page 10. (c) Καρδιάν, lisez, Καρδιάν.

Page 14. (b) ἢ νεγύων, lisez, ἢ νεγύων.

Page 44. lig. 6. du Texte, obstupuerunt, lisez, obstupuerunt.

Page 62. lig. 5. du Texte, di mittis, lisez, dimittis.

Page 63. lig. 8. du Comm. interdit, lisez, interdit.

Page 89. lig. 13. du Texte, verbis, lisez, vermis.

Page 111. (b) ἢ ἀδύραγο, lisez, ἢ ἀδύραγο.

Page 131. lig. 1. du Texte, les Discip, lisez, les Disciples.

Page 139. (b) Περσίδου, lisez, Περσίδου.

## AVIS AUX RELIEURS.

**L** Es Relieurs sont avertis que la feuille N n n n , Préface sur saint Marc , doit être à titre , c'est-à-dire , qu'il faut la placer devant les Dissertations.

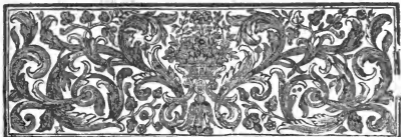
COMMENTAIRE  
L I T T E R A L  
S U R  
S A I N T L U C.

UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

1888

1888



# P R É F A C E

## SUR L'EVANGILE

### D E

# S A I N T L U C .



**S**AINT LUC, ou Lucain, (a) comme il est nommé dans quelques anciens Manuscrits ; ou *Lucius*, comme l'appelle saint Paul dans l'Épître aux Romains, (b) étoit originaire d'Antioche Capitale de Syrie, & Médecin de profession. (c) Saint Jérôme dit même qu'il étoit habile dans cet art. (d) Il vécut vierge, & n'eut ni femme, ni enfans, selon une Addition qui se lit dans le Livre des Hommes Illustres du même Perc. Quelques-uns (e) ont crû qu'il fut d'abord Gentil, & Payen de Religion ; mais qu'il se convertit à la prédication de saint Paul à Antioche. D'autres (f) soutiennent qu'il étoit Juif de naissance, & du nombre des septante Disciples. Saint Hippolyte, (g) & saint Epiphane disent qu'ayant ouï ces paroles de JESUS-CHRIST : *Celui qui ne mange pas ma Chair, & ne bois pas mon Sang, n'est pas digne de moi*, il se retira, & quitta le Sauveur ; mais

(a) Lucas ex contractione Lucani. Legitur : Evangelium secundum Lucanum, in Cod. Mss. Bobiensis, uno, & S. Joann. de Carbonaria Neapoli altero ; & ad calcem Cod. Cottoniani : Explicit Evangelium secundum Lucanum. Vide Mill. ad 1. Thess. 1. 1.  
(b) Rom. vi. 11.

(c) Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 4. Hieronym. de viris illust. & in Matt & alii.  
(d) Hieron. de viris illust. c. 7.  
(e) Hieron. qu. in Genes. p. 225.  
(f) Adamant. lib. 1. p. 8. Epiph. hares. 51.  
(g) Hippolyt. Mss. in Bill. Boulei. apud Mill. Prefat. in Luc. p. 120. Ita & Epiph. hares. 51.

qu'il revint à la foi, étant converti par la prédication de saint Paul. Il y en a (a) qui ont avancé qu'il étoit le compagnon de Cléophas, & l'un des deux Disciples auxquels le Sauveur s'apparut, en allant à Emmaüs.

Enfin quelques-uns (b) ont écrit qu'il étoit Peintre; & on montre des tableaux, qu'on dit avoir été peints de sa main. On veut aussi (c) qu'il soit le même que ce Lucius, dont parle saint Paul aux Romains, (d) & qu'on croit avoir été parent de cet Apôtre. Il fait mention de Luc compagnon de ses voyages, dans plus d'un endroit de ses Epîtres; (e) & quand il parle de son propre Evangile, *secundum Evangelium meum*, (f) on croit que c'est de celui de saint Luc dont il faut l'entendre, & que c'est lui qu'il désigne par ces paroles si honorables: (g) *Nous avons envoyé avec Titse le frere, dont la louange est répandue dans toutes les Eglises, à cause de son Evangile, & qui a été établi compagnon de mes voyages.*

Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'est pas également certain. On peut même assurer que ce qu'ont avancé quelques Anciens, que saint Luc étoit du nombre des septante-deux Disciples de JESUS-CHRIST, est fort douteux. Cet Evangéliste nous assure lui-même (h) qu'il n'a écrit son Evangile, que sur le rapport de ceux qui ont été témoins des actions du Sauveur. Tertullien (i) dit comme une chose constante, qu'il n'a point été Disciple de JESUS-CHRIST, & qu'il n'a appris l'Evangile que de saint Paul. Le même Tertullien, & saint Irénée (k) se contentent de l'appeller Homme apostolique. Ceux qui tiennent qu'il a été converti, de Payen, ou de Prosélyte qu'il étoit, sont encote plus opposés à ce sentiment. Sa qualité de Peintre n'est marquée dans aucun Ancien, avant Nicéphote. Ce qui a pu faire croire qu'il étoit Peintre, c'est qu'il nous a donné plusieurs particularitez de l'Enfance de Jésus, & de la Vie de la sainte Vierge, que nous ne savions pas d'ailleurs.

On convient qu'il étoit Disciple, & compagnon de saint Paul: mais on demande en quel tems il a commencé à s'attacher à lui, & à le suivre? Ceux qui croient qu'il fut converti par saint Paul à Antioche, insinuent que depuis ce tems, il ne le quitta plus. Cette opinion paroît être celle de saint Epiphane, & de saint Hyppolite, que nous avons citez. Elle se trouve dans l'ancien Manuscrit de Cambridge; & Péatson l'a adoptée. Mais d'autres croient qu'il ne se joignit à saint Paul, qu'à Troade; & il favorise lui-même cette opinion par ces paroles des Actes: (l) *Nous*

(a) Greg. Mag. lib. 1. Moral. c. 1. *Quid. apud Theophyl.*

(b) Nicéphor. lib. 2. c. 43. & lib. 6. c. 6. *Theodor. leiter hist. lib. 1. p. 551. alii.*

(c) *Quid. apud Origen. in Epist. ad Rom.*

(d) Rom. XVI. 21.

(e) 2. Timot. IV. 11. Philem. 7. 23. 24. Coloss.

IV. 14.

(f) Rom. 11. 16.

(g) 2. Cor. VIII. 18.

(h) Luc. 1. 1.

(i) Tertull. lib. 4. *contra Marcion. c. 2.*

(k) Irén. lib. 1. c. 20.

(l) Act. XVI. 8. 9. 10.



cherchâmes aussitôt le moyen de passer de Troade en Macédoine. Ce qui prouve que saint Luc Auteur des Actes, étoit alors avec saint Paul. Saint Irénée (a) faisant le dénombrement des voyages que saint Luc a fait avec l'Apôtre, ne commence que par celui-ci. Nicéphore, (b) & les nouveaux Grecs veulent que saint Luc soit venu renoncer aux erreurs de ses peres, à Thèbes en Béotie. Mais ce sentiment ne mérite aucune attention, n'étant point fondé dans les Anciens. Nous ne suivrons pas saint Luc dans ses voyages ; cela n'est pas de notre sujet.

Il survécut beaucoup à saint Paul, puisqu'on assure qu'il n'est mort que dans une extrême vieillesse, âgé de quatre-vingt, ou quatre-vingt-quatre ans. Saint Epiphane (c) assure qu'il prêcha l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macédoine. Nicéphore (d) dit qu'il revint de Rome dans la Grèce, où il convertit plusieurs personnes. Métaphraste veut qu'il ait prêché dans l'Egypte, dans la Lybie, & dans la Thébaidé. On croit qu'il mourut en Achaïe. (e) Ce fut d'Achaïe que ses Reliques furent transportées à Constantinople, sous Constance, selon Philostorge. (f) Nicéphore (g) dit qu'il mourut à Thèbes de Béotie. On voit encore aujourd'hui auprès de cette ville un tombeau, que l'on veut être celui de saint Luc. (h)

Mais il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu l'Evangéliste saint Luc avec saint Luc Stirioté, Hermite du pays. Saint Hyppolite (i) dit qu'il fut crucifié à Elée, dans le Péloponèse. Dorothee dans sa Synopse, veut qu'il soit mort, & enterré à Ephèse. Bède, Ufuard, Adon, & le Martyrologe Romain disent qu'il mourut en Birhinie. Saint Grégoire de Naziance, (k) & saint Paulin (l) avancent qu'il a souffert le martyre. Saint Gaudent de Bresse (m) le met aussi au nombre de ceux qui ont été mis à mort par les impies. L'ancien Martyrologe de l'Eglise d'Afrique (n) le qualifie expressément Evangéliste, & Martyr. Quelques nouveaux Grecs (o) assurent qu'il mourut crucifié à un olivier. Mais ni saint Jérôme, ni Eusèbe ne nous disent rien de son martyre. Les Martyrologes mêmes n'en parlent pas. Elie de Crète (p) suppose comme constant qu'il ne mourut pas d'une mort violente ; & c'est le sentiment de plusieurs Modernes.

Quant aux Ouvrages de saint Luc, on connoît son Evangile, & les

(a) Irén. lib. 3. c. 24.

(b) Nicéphor. lib. 2. c. 43. Menae 18. Olib.

(c) Epiph. heres. 51.

(d) Nicéphor. lib. 2. c. 43. hist. Eccl.

(e) Hieron. de viris Illustr. Gaudent. Brix. ho. mil. 17.

(f) Philostorg. lib. 3. c. 2.

(g) Nicéph. lib. 2. c. 43.

(h) Usher. p. 379.

(i) Hippolyt. in Mff Boll. sup. citato.

(k) Greg. Naz. orat. 3.

(l) Paulin. Ep. 12 p. 155.

(m) Gaudent. Brix. serm. 17.

(n) Anal. t. 3 p. 414.

(o) Glycas. Cedren. Nitaph. Voyez M. de Tillemont, t. 2 hist. Eccl. p. 148.

(p) Elias in Greg. Naz. orat. 3.

Actes des Apôtres, qui sont de lui incontestablement. On lui a attribué aussi la Traduction Grecque de l'Épître aux Hébreux ; (a) ou même la composition de cette Lettre, (b) des pensées, & des paroles qu'il avoit retenues de saint Paul. Mais nous en parlerons plus au long à la tête de cette Épître. Saint Clément d'Alexandrie (c) lui attribue la Dispute de Jason, & de Papisque. Le premier étoit un Chrétien de Religion, & l'autre un Juif d'Alexandrie. Ce dernier fut convaincu par les raisons de Jason, & embrassa le Christianisme. Origènes (d) nomme cette Conférence *Contradiction*, & saint Jérôme *Altercation*. (e) Cet Ouvrage ne subsiste plus ; & la manière dont Origènes, & saint Jérôme en parlent, fait juger qu'ils ne le croyoient nullement composé par saint Luc. Saint Maxime Abbé soutient que c'est l'Ouvrage d'Ariston de Pella, qui peut avoir vécu vers l'an de JESUS-CHRIST 140.

On n'est pas d'accord sur le tems auquel S. Luc écrivit son Évangile. La plupart des Manuscrits Grecs (f) marquent qu'il fut écrit la quinzième année de J E S U S- C H R I S T ; c'est-à-dire, l'an 48. de l'Ère Chrétienne, trois ans avant le tems auquel nous savons qu'il étoit avec saint Paul : Ce qui suffit seul pour nous faire abandonner cette époque. S'il est vrai que ce soit de l'Évangile de saint Luc dont saint Paul parle, lorsqu'il dit : (g) *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias*, comme l'ont crû plusieurs Peres, (h) il faudra dire qu'il fut écrit avant la cinquante-septième année de JESUS-CHRIST, qui est l'époque de la seconde Épître de saint Paul aux Corinthiens, où se trouve ce passage ; & que saint Luc aura écrit l'Évangile vers l'an 53. lorsque saint Paul étoit à Corinthe en Achaïe ; car saint Gregoire de Nazianze, (i) & saint Jérôme (k) assûrent que ce fut dans ce pays-là qu'il l'écrivit.

Estius, (l) & Grotius (m) croient qu'il a composé l'Évangile, & les Actes vers le même tems où finit l'Histoire des Actes ; c'est-à-dire, vers l'an 63. de JESUS-CHRIST, lorsque saint Paul sortit de Rome pour aller en Espagne. Grotius croit que de Rome saint Luc alla en Achaïe, où il écrivit son Évangile. Plusieurs Inscriptions dans le Syriaque, dans le Persan, & dans le Grec portent qu'il le composa à Alexandrie. Il est certain qu'il y a une tradition dans les Auteurs du moyen âge, (n) que saint Luc a été en Egypte, qu'il y a prêché, & qu'il y est mort. On prétend

(a) Clem. Alex. apud Euseb. lib. 6. hist. Eccl. c. 14. & Hieron. de viris Illustr.

(b) Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 25. hist. Eccl.

(c) Apud Euseb. lib. 6. c. 14.

(d) Origen. lib. 4. contra Celsam.

(e) Hieron. quæst. Heb. in Genes.

(f) Vide Var. Lect. Mill. ad fin. S. Luc.

(g) 2. Cor. VIII. 18.

(h) Origen. Ambr. Hieron. Chrysost. alii.

(i) Greg. Naz. car. 33.

(k) Huvon. in Mart. Proleg. Comment.

(l) Estius in 2. Cor. VIII.

(m) Grot. in Luc. Pref.

(n) Fortunat. lib. 8. c. 4. Metaphrast.

même (a) qu'il y ordonna *Abilius*, troisième Evêque d'Alexandrie, vers l'an 86. de J E S U S - C H R I S T.

D'autres Manuscrits portent qu'il l'écrivit à Rome, & en Latin. (b) Mais l'opinion la plus suivie, & la mieux appuyée est qu'il l'écrivit en Grec dans l'Achaïe, vers la cinquante-troisième année de J E S U S - C H R I S T.

Quelques Anciens (c) ont avancé que saint Paul avoit dicté l'Évangile à saint Luc. Tertullien (d) remarque que quelques-uns l'attribuoient entièrement à saint Paul; comme on présume, dit-il, que les Maîtres ont eu beaucoup de part aux Ouvrages publicz par leurs Disciples: *Nam & Luca Digestum Paulo ascribere solent. Capit Magistrorum videri, quæ Discipuli promulgant.* Et d'autres (e) ont avancé que quand saint Paul cite son propre Évangile, *secundum Evangelium meum*, il l'entend de celui de saint Luc. Saint Grégoire de Nazianze (f) dit que l'Évangéliste l'écrivit, se confiant sur le secours de saint Paul. Saint Irénée (g) dit simplement qu'il rédigea par écrit l'Évangile que saint Paul prêchoit aux nations. Dorothee (h) avance qu'il écrivit l'Évangile sous la conduite de saint Pierre; & les Actes, sous celle de saint Paul. Le Ménologe de Basile dit que ce fut saint Pierre qui lui dicta l'Évangile. Mais saint Luc n'insinüe nulle-part qu'il ait été porté à écrire par l'Apôtre saint Paul, ni que son Évangile lui ait été dicté. Il le composa après que saint Matthieu, & saint Marc eurent écrit les leurs, & après que plusieurs autres se furent mêlez de raconter ce qu'ils ne savoient pas bien. (i)

Il adresse son Évangile, & les Actes à un nommé Théophile, que plusieurs Anciens (k) ont pris pour un nom général, par lequel il vouloit marquer tous ceux qui aiment Dieu. Mais d'autres (l) ont crû que Théophile étoit un homme de condition, ou un Gouverneur de Province, converti au Christianisme. C'est l'opinion la plus suivie à présent. Oti-gènes (m) dit qu'il l'écrivit en faveur des Gentils convertis au Christianisme.

Les Marcionites ne recevoient que le seul Évangile de saint Luc; (n) & encore le tronquoient-ils en plusieurs endroits, comme l'ont remarqué

(a) *Const. Apost. lib. 7. c. 46.*

(b) *Mss. quidam apud Mill. ad Calc. Luca.*

(c) *Ἐν τῷ Γράμῳ ἰκανῶ χρονοῦ 255 ἰστέρον.*

(d) *Athan. Synopf.*

(e) *Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 5.*

(f) *Euseb. lib. 3. cap. 4. & lib. 6. c. 25. hist.*

(g) *Eccl. ex Origene. Hieronym. non semel.*

(h) *Nazianz. car. 43.*

(i) *Iren. lib. 3. c. 2.*

(k) *Dorothee in Synop. Συντομῶν τῶ πρῶτον Ἐβανγέλιον κατ' ἰστέρον Πίστην Ἀποστόλου. Τὰς δὲ πρῶτας τῶν Ἀποστόλων κατ' ἰστέρον Παύλου τῶ*

*Ἀποστόλου. Vide & Menolog. Basilii.*

(l) *Luc. 1. 1. 2.*

(m) *Origen. in Luc. homil. 1. Ambros. ibid.*

*Salvian. Epist. 9. Epiph. hares 51.*

(n) *Aug. de consensu Evang. lib. 4. c. 8. Chrysost. in Aïa. homil. 8. T. eophyl in Luc. Praef.*

(o) *Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 25. hist.*

*Eccl.*

(p) *Vide Epiphani. hares. 42. Tertull. contra Marcion. lib. 5. Chrysost. in cap. 1. Epist. ad Galat.*

Tertullien, & saint Epiphane : Aussi ne lui donnoient-ils ni le nom de saint Luc, ni d'aucun autre Evangéliste. Ils en retranchoient les deux premiers Chapitres, & ne commençoient qu'au troisième par ces mots : *Anno quinto-decimo Imperii Tiberii Cesaris* ; en retranchant *autem*, qui marque la liaison de ce Texte avec ce qui précède ; & le joignant au v. 31. du Chapitre iv. dont ils retranchoient encore la plus grande partie ; le commençant à ces mots : *Descendit Deus in civitatem Galilee Capharnaum*. Ils y faisoient plusieurs autres retranchemens, & additions, que l'on peut voir dans Tertullien, & dans saint Epiphane. Ils se fondoient, pour rejeter tous les autres Evangiles, sur ces paroles qu'ils lisoient dans l'Épître aux Galates : (a) *Je m'étonne que vous passiez si-tôt à un autre Evangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, selon mon Evangile* ; au lieu que les Exemplaires corrects portoient simplement, *quoiqu'il n'y en ait point d'autre*.

Les particularitez de la Vie de la sainte Vierge, & de l'Enfance de JÉSUS-CHRIST, que saint Luc nous a conservées ; son Cantique, & les réponses qu'elle fit à l'Ange ; le détail de son voyage vers Elisabeth, & Zacharie, & ce que l'Evangéliste remarque, que Marie, à mesure qu'il arrivoit quelque chose de nouveau au Sauveur, conservoit tout cela dans son cœur ; (b) toutes ces choses ont fait croire que saint Luc avoit eu l'honneur de connoître particulièrement la sainte Vierge, & d'apprendre de sa bouche plusieurs circonstances de sa Vie, & de celle de JÉSUS-CHRIST. (c)

La manière dont il cite l'Écriture, toujours conformément aux Septante, même dans les lieux où ils s'éloignent de l'Hébreu, (d) fait juger qu'il n'étoit pas Juif d'origine, & confirme l'opinion qui veut qu'il ait été simplement Prosélyte, ou Étranger converti au Judaïsme ; ou même Gentil converti au Christianisme : Et la conformité que l'on voit entre son Evangile, & ce que dit saint Paul dans la première aux Corinthiens, est une bonne preuve de ce qui est avancé par les Anciens, que l'Apôtre avoit comme adopté l'Evangile de saint Luc. Ils racontent tous les deux en mêmes termes l'Institution de l'Eucharistie. (e) Saint Paul, & saint Luc sont les seuls qui nous parlent de l'apparition de JÉSUS-CHRIST à saint Pierre, le jour de la Résurrection. (f)

Quant au stile de saint Luc, Grotius (g) remarque qu'il a pris beaucoup de traits, & de manières des Hellénistes, en recevant, & en pro-

(a) Galat. i. 7.

(b) Luc. ii. 19. & 51.

(c) Vide Grot. ad Luc. ii. 51.

(d) Voyez Act. vii. 14. où S. Luc compte 75. descendants de Jacob, quoiqu'il n'y en ait que 70. dans l'Hébreu. Li a adopté Calnan, Luc.

iii. 37. qui ne se trouve que dans les Septante.

(e) 1. Cor. xi. 23. 24. 25. comparé à S. Luc xxiii. 28. 29. 30.

(f) 1. Cor. xv. 5. comparé à Luc. xxiv. 34.

(g) Grot. Prolog. in Luc.

fassant la Religion des Juifs, & en lisant les Livres des Hébreux. L'étude de la Médecine a contribué à rendre son stile plus correct, & plus pur, que celui des autres Ecrivains du nouveau Testament. On y voit de tems en tems des façons de parler, qui tiennent du Syriaque, & qui se sentent de sa patrie. Enfin il mêle quelquefois des expressions, qui imitent le tour, & le génie de la Langue Latine. Voilà le jugement de cet habile Critique. Tout le monde n'a pas la même pénétration que lui : Mais on convient que saint Luc parle Grec beaucoup plus purement qu'aucun des autres Evangélistes.





# DISSERTATION

## OU L'ON ESSAYE DE CONCILIER *saint Matthieu avec saint Luc , sur la généalogie* de JESUS-CHRIST.

**I**L y a long-tems que les ennemis de nôtre Religion forment contre nous des difficultez sur la généalogie de nôtre Sauveur. Si JESUS n'est pas fils de Joseph , comme vous l'enseigniez , pourquoi vos Evangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph ? Et s'il est fils de Joseph , pourquoi l'appellez-vous Fils de Dieu , & né d'une Mere vierge ? On attend la généalogie de JESUS , & l'on nous donne celle de Joseph qui n'est pas son pere. C'est ainsi que Porphyre , que les Manichéens , ( *a* ) que l'Empereur Julien , ( *b* ) que Celse raisonnoient : ( *c* ) c'est ainsi que les Juifs raisonnent encore aujourdhui contre nous.

Pour répondre à ces insultes , les Peres , & les Commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici , avec les raisons pour , & contre. Mais avant que d'entrer dans cet examen , il faut donner les deux généalogies en question , avec quelques notes , afin que le Lecteur voye d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle , & qu'il compare plus aisément les deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne prendrons celle de saint Luc , que depuis David.

( *a* ) Vide Faust. Manich. apud Aug. lib. 23. contra Faust. c. 2. 3. & lib. 5. c. 1.

( *b* ) Julian. apud Cyrill. Alex. lib. 8. contra emul. Julian.

( *c* ) Vide Origen. contra Cels. l. 2.

## Généalogie de Notre Seigneur JESUS-CHRIST.

Selon saint Matthieu. (a)

Selon saints Luc. (b)

## DAVID.

SALOMON.

ROBOAM.

ABIA.

ASA.

JOSAPHAT.

JORAM.

OCHOSIAS. (d)

JOAS.

AMASIAS.

OZIAS.

JOATHAN.

ACHAZ.

EZECHIAS.

MANASSE.

AMON.

JOSIAS.

JOACHIM. (e)

JECHONIAS. (f)

SALATHIEL. (g)

ZOROBABEL.

ABIUD.

ELIACIM. (h)

NATHAN. (c)

MATHATA.

MAINAN.

MELCHA.

ELIACIM.

JONAM.

JOSEPH.

JUDA.

SIMEON.

LEVI.

MATHAT.

JORIM.

ELIEZER.

JOSE.

ER.

ELMODAN.

COŞAN.

ADDI.

MELCHI.

NERI.

RESA.

JOHANAN.

ASOR.

JUDA.

(a) *Matth. 1. 1. 2. & seqn.*(b) *Luc. 3. 23. & seqn.*(c) Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon régna par l'ordre du Seigneur, 3. *Reg. 1. 11. 13. & 2. Reg. 2. 11. 25.*

(d) Tout le monde convient que ce Roi, &amp; les deux suivants ont été omis par S. Matthieu. Nous les avons suppléés, afin qu'on voye de l'oi-

te la succession des Rois de Juda.

(e) Ce Roi a été aussi omis par S. Matthieu, ou par les Copistes.

(f) A Jechonias succéda Sédécias son oncle.

(g) Jechonias eut pour fils à Babylone *Afir*, & *Salathiel*, 1. *Par. 1. 11. 19.*(h) Entre *Eliacim*, & *Asor*, quelques Manuscrits mettent *Abner*.

*Selon S. Matthieu.*

AZOR.

SADOC. (a)

ACHIM.

ELIUD.

ELEAZAR.

MATHAN.

JACOB.

{ JOSEPH, (c)  
 { Epoux de Marie.  
 Merc de

*Selon S. Luc.*

JOSEPH.

SEMEI.

MATTHATIAS.

MAHAT.

MAGGE'.

HESTI.

NAHUM.

AMOS.

MATTHATIAS.

JOSEPH.

JANNE.

MELCHI.

{ MATHAT. (b)

{ LEVI. (b)

{ HELI. (d)

MARIE Mere de JESUS.

JESUS.

On voit par le parallèle de ces deux généalogies, que les deux branches de la famille de David, par Salomon, & par Nathan, se font réunies premièrement dans Salathiel, & Zorobabel, & ensuite dans la personne de JESUS, Fils de Marie, & cousin de Joseph, en sorte que JESUS étoit la fleur, ou le rejeton de Jessé, (e) fils de David, & de Salomon, & héritier des promesses faites à l'un, & à l'autre.

Mais comme les mêmes Evangélistes nous apprennent que JESUS n'est pas fils de Joseph, mais de Marie, on forme ici plusieurs difficultez. 1°. Pourquoi on ne nous donne pas la généalogie de Marie, mais celle de Joseph? 2°. Comment on infère que JESUS-CHRIST est descendu de David, & de Salomon, de ce que Joseph est fils de David? 3°. Comment Joseph peut avoir pour pere deux hommes; l'un Jacob, de la race de Salomon; & l'autre Héli, de la race de Nathan? 4°. Enfin comment on peut prouver que JESUS est descendu de David, & de Salomon, même en admettant le système qui veut que saint Luc donne la généalogie de

(a) Depuis Sadoc, jusqu'à Jacob pere de saint Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de saint Matthieu, à celle de saint Luc.

(b) Ces deux noms *Mathat*, & *Lévi*, ne se lisent point dans quelques Manuscrits. Africain, Eusèbe, & S. Irénée ne les ont point lû.

(c) Joseph est nommé dans S. Matthieu fils de

Jacob, parce que Jacob étoit son pere selon la nature; & dans S. Luc fils d'Héli, parce qu'il étoit gendre d'Héli, autrement Joachim pere de Marie.

(d) Héli, est apparemment le même que Joachim pere de la sainte Vierge.

(e) *Isai. x. 3. Rom. xv. 3.*



la Vierge : puisque Marie, selon cette hypothèse, descend de Nathan, & non de Salomon ?

A cela on répond, premièrement que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes. 2<sup>o</sup>. Que JESUS étant fils de Joseph, ou par adoption, ou simplement comme fils de Marie son Epouse; Joseph l'ayant reçu, & élevé comme son fils, JESUS entroit par-là dans tous les droits de la famille de Joseph. 3<sup>o</sup>. Héli pouvoit être pere de Joseph selon la Loi, & Jacob son pere selon l'ordre de la nature; ou au contraire. 4<sup>o</sup>. Dans la supposition que saint Luc auroit donné la généalogie de la sainte Vierge, il s'ensuit démonstrativement deux choses : La première, que JESUS est fils de David; & la deuxième, qu'il est aussi fils, & héritier de Salomon par deux endroits. Parce que les deux branches de Nathan, & de Salomon se réunissent d'abord dans la personne de Salathiel, & ensuite dans le mariage de Joseph héritier de la branche de Salomon, avec Marie héritière de celle de Nathan. Ainsi Joseph a rassemblé les droits des deux familles dans la sienne; il les a transmis à JESUS son fils, & son héritier. Il faut développer tout cela, & proposer les difficultés, & leurs réponses dans un plus grand détail.

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux, est connue par la pratique continuée de l'Ecriture, par le témoignage des Rabbins, & des Peres. (a) *La famille de la mere, n'est point une famille*, disent les Docteurs Juifs. (b) *Quoique Joseph ne fût pas le pere naturel de JESUS-CHRIST, il suffisoit qu'il le reconnût pour son fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât, & le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans tous les droits, & privilèges de sa famille, & pour faire que la généalogie de l'un, fût celle de l'autre.* Ajoutez que JESUS appartenoit encore à Joseph par un autre titre, à cause de Marie sa Mere, laquelle étant la vraye Epouse de Joseph, le fils qui lui étoit né durant son mariage sans opération humaine, étoit à lui, comme un fruit né dans son fond. JESUS a rendu à Joseph l'obéissance, & l'honneur qu'un fils doit à son pere; & les Evangélistes, tout persuadez qu'ils étoient que Joseph n'avoit point engendré JESUS, ne laissent pas de l'appeller son pere. La sainte Vierge l'appelle de même. (c)

L'usage d'adopter se voit chez les Hébreux dès avant la Loi. Sara donne sa servante à Abraham, afin que les enfans qui en naîtroient, lui appartenissent par droit d'adoption. (d) Jacob adopte Ephraïm, & Manassé. (e) La fille de Pharaon adopte Moïse. (f) Esther passoit pour fille de Mardo-

(a) *Iran. lib. 3. cap. 18. Tertull. contra Judæos. Athen. Epist. ad Epist. Ambrôs. l. 3. in Luc. Aug plurib. locis. Hieronym. hic, alii passim etiam ex recentioribus*

שפחה לא כשפחה

(c) *Vide Mald. Brug. Grot. alios. & Aug. lib. 2. de conf. c. 3.*

(d) *Genes. xvi. 2.*

(e) *Genes. xlviii. 5.*

(f) *Exod. 12. 10.*

chée son oncle. (a) L'aîné des enfans qui naissoient d'une femme, qui avoit épousé le frere de son mari mort sans enfans, étoit considéré comme fils de celui qui n'avoit point laissé de lignée. (b) Quand donc JESUS ne seroit considéré que comme fils adoptif de Joseph, c'en seroit assez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, & de se porter pour héritier des promesses faites à cette famille.

Mais il y a une autre raison plus forte que celle-là ; c'est que Marie étoit de la même famille, & de la même maison que Joseph. Ainsi faire la Généalogie de l'un, étoit faire aussi celle de l'autre. Le premier fait est attesté par tous les Peres unanimement. (c) Ils remarquent que la Loi vouloit que les filles se mariaient dans leurs tribus, & autant qu'il se pouvoit, dans leurs familles. Elle les y obligeoit même en certains cas ; comme lorsqu'une fille étoit héritière de sa famille, (d) ou lorsqu'une femme avoit perdu son époux, sans en avoir eu d'enfans. (e) Dans ces deux cas, elles étoient obligées de prendre des maris dans leurs familles. Or c'est une très-ancienne tradition dans l'Eglise, que la sainte Vierge étoit fille unique, (f) & par conséquent héritière des biens de son pere ; & que Joseph son oncle, ou son plus proche parent, fut obligé par la Loi de la prendre pour femme.

Il est vrai que l'on forme quelque difficulté contre ce sentiment. 1<sup>o</sup>. On n'a aucune certitude que Marie ait été héritière de sa famille, & fille unique de son pere. Le silence des Evangélistes, qui ne lui donnent point de freres, n'en est pas une bonne preuve. Or généralement les filles d'Israël pouvoient se marier à qui elles vouloient, soit de leur tribu, ou d'autre. 2<sup>o</sup>. Quand on avoueroit que la sainte Vierge étoit fille unique, & héritière, il ne s'ensuivroit pas qu'elle dût épouser un mari de sa famille. Il suffisoit qu'il fut de sa tribu. Or il ne suffit pas de montrer que JESUS étoit de la tribu de Juda ; il faut faire voir qu'il étoit de la race de David, & de la famille de Salomon, pour l'accomplissement des Prophéties.

D'ailleurs il est fort incertain si du tems de nôtre Seigneur, on observoit encore la Loi à cet égard. (g) Les biens des tribus, & des familles étant confondus, le motif de la Loi ne subsistoit plus. 3<sup>o</sup>. Saint Luc dit expressement que la sainte Vierge étoit cousine d'Elisabeth, la-

(a) *Esth.* 11. 7. 15.(b) *Dent.* xxv. 5.(c) *Iren.* lib. 3. c. 18. *Tertull.* *contra Jud.* Aug. *quæst. in Judic.* qu. 47. & *Quæst. in N. T.* qu. 86 & lib. 23 *contra Faust.* & *Hieron.* *hic. Ambros.* lib. 3. in *Luc. Nyssen.* de S. Christi *nativ.* *Damasceen.* *alii.*(d) *Num.* xxxvi. 67.(e) *Dent.* xxv. 5.(f) *Hilar.* in *Matt.* 1. *Euseb.* *hist. Eccl.* lib. 1. c. 7. *ad finem.* *Cyrril.* *contra Julian.* lib. 7. & 8. *Eucher.* 9. 1. in *Mote Eurhym.* *Theophyl.* *ad Matth.* 1. *Vide Mald.* *ad Matt.* 1. 16. *Erng. Grat.* *ibid.*(g) *Naxianz.* *cap.* 39.

quelle étoit de la race d'Aaron. (a) Il est donc fort probable que Marie étoit de la même race. Cè qu'on a dit de l'adoption de JESUS-CHRIST faite par saint Joseph, & du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie, comme Epouse de Joseph, à l'héritage, & à la Généalogie de Joseph, ne suffit pas pour la parfaite exécution des promesses. Dieu nous a promis un Messie né de David, non par adoption, ou par communication des droits de famille; mais selon la chair. (b)

Nous avoüons que selon les Ecritures, le Messie devoit être de la tribu de Juda, de la famille de David, & de la race de Salomon, selon la chair; mais nous avons des preuves indubitables que JESUS-CHRIST en étoit, non-seulement par Joseph, dont il étoit légitime héritier; mais principalement par Marie, qui lui avoit donné la naissance. Il est vrai que les filles d'Israël pouvoient se marier hors de leurs tribus, à moins qu'elles ne fussent héritières: mais en ce dernier cas, il ne suffisoit pas qu'elles prissent des époux dans leurs tribus; elles en devoient prendre dans leur famille, comme le porte expressément la Loi de Moÿse, (c) & comme l'enseignement de très-liables Commentateurs. (d)

Or que Marie ait été héritière, quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expressés dans les Livres saints, nous avons sur cela une tradition très-ancienne, & qui ne nous a jamais été contestée même par les Juifs. Quoique du tems de nôtre Seigneur, les biens des familles, & des tribus ne fussent peut-être pas aussi arrangez, & aussi distinguez qu'ils étoient avant la captivité de Babylone, il n'est nullement croyable qu'on eût négligé la Loi, qui oblige les filles héritières d'épouser un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres; & toujours, soit que leur héritage subsistât dans le partage de leur tribu, ou ailleurs, il étoit à eux; & c'étoit l'esprit de la Loi que ce bien, & cet héritage demeuraissent dans leur famille. Tobie, & Raguël, qui demeuroient dans une terre étrangère, ne se croyoient pas dispensés de cette obligation, (e) eux dont toutes les richesses consistoient en argent, en esclaves, & en bétail.

La parenté de la sainte Vierge, & de sainte Elisabeth, qui étoit de la race d'Aaron, mérite qu'on s'y arrête davantage; non que la difficulté soit plus grande, mais parce que quelques Peres (f) ont crû que saint Matthieu nous donnoit la Généalogie de JESUS comme Roi; & saint Luc la Généalogie comme Prêtre. Or si cela est, la parenté de Marie avec

(a) Luc. 1. 5. 36.

(b) Genes. XLIX. 10. Isai. XI. 1. Psal. CXXXI. 11. Rom. 1. 5. Hebr. vii. 14.

(c) Num. XXV. 5. ממשפחת בני אניהם

(d) Vide Grot. ad Matt. 1. Chrysostr. Epiphani.

(e) Tob. 11. 8.

(f) Aug. lib. 13. contra Faust. c. 8. lib. 2. de consensu, c. 2. lib. 83. Quæst. 9. 61. Epiphani. hæres. 78. Julian. Tolet. contra Judæos, lib. 3. Hilari. in Matt. c. 1. Vide Brev. ad annal. apparat. n. 30. 31. 32. Mald. ad Matt. 1. 16.

Elisabeth, & l'alliance de la famille Royale à la Sacerdotale, non-seulement ne nuiront point à nôtre cause, mais elles y serviront; puisque nous soutenons que JESUS-CHRIST est non-seulement fils de David, & Roi des Juifs; mais aussi Prêtre Eternel. Marie peut donc être cousine d'Elisabeth, parce que quelqu'un de la famille d'Elisabeth aura épousé une parente de la sainte Vierge, de la tribu de Juda; ou parce que quelque parent de Marie aura épousé la fille d'un Prêtre, de la famille d'Elisabeth. Il n'y a rien en cela que de très-aisé, puisque, comme on l'a dit, les filles qui n'étoient point héritières, pouvoient épouser qui elles vouloient. Et les filles des Prêtres avoient encore en cela, selon la Loi, un privilège plus étendu que les autres, puisque leurs peres n'ayant point d'héritage dans le pays, leurs filles ne pouvoient jamais se rencontrer dans le cas, qui oblige les héritières d'épouser leurs parens, pour éviter le mélange, & la confusion des héritages.

Quand nous disons que JESUS est Prêtre, aussi bien que Roi, & qu'il réunit dans sa personne les privilèges de la Royauté, & de la Prêtrise, nous n'avons pas que saint Luc ait fait sa Généalogie Sacerdotale, & saint Matthieu sa Généalogie comme Roi. Le Sacerdoce de JESUS-CHRIST n'est point selon l'ordre d'Aaron; (a) mais selon l'ordre de Melchisédech. (b) Dans le dénombrement de saint Luc nous ne voyons ni Aaron, ni aucun de ses fils; ni en un mot, aucun des Prêtres connus par l'Histoire. Le Messie étoit venu abroger le Sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les Evangélistes ne parlent en aucun endroit de son Sacerdoce, comme descendant d'Aaron; mais ils relèvent par tout sa qualité de fils de David. Saint Luc suit manifestement la Généalogie de David jusqu'à Zorobabel, & Réfa: Et qui croira que depuis cet endroit, il l'abandonne, pour suivre celle des Prêtres; sans en avertir, & sans aucune raison? Il faut donc conclure que JESUS étoit fils de David selon la chair, par ce raisonnement qui est sans réplique. Saint Luc, & saint Matthieu nous apprennent que JESUS n'est pas fils de Joseph: Les mêmes Evangélistes soutiennent que JESUS est fils de David: Il ne peut donc l'être que par Marie sa Mere. Marie, & JESUS sont donc de la race de David. Ces Evangélistes montrent que Joseph est de la tribu de Juda, & de la race de David: Marie, & Joseph sont donc de la même tribu, & de la même famille.

Les deux peres que l'Evangile semble donner à saint Joseph; sçavoir, Jacob, selon saint Matthieu, & Héli, selon saint Luc, sont le plus grand embarras de cet endroit, & le principal sujet de cette Dissertation. Les Peres, & les Interprètes ont senti cette difficulté dès le commencement,

(a) *Hebr.* vii. 13. 14.(c) *Psal.* cix.

& nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses. 1°. Que Jacob étoit pere de Joseph selon la nature; & Héli son pere selon la Loi. 2°. Ou au contraire, qu'Héli étoit son pere selon la nature, & Jacob selon la Loi. (a) Ou enfin 3°. Que Joseph étoit fils de l'un par adoption, & de l'autre par la nature. (b)

Le premier sentiment a pour lui le Texte exprés de saint Matthieu, qui dit que *Jacob engendra Joseph*; au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenoit; comme il dit à la tête de sa Généalogie, qu'*Adam est de Dieu*; c'est-à-dire, qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa créature. Cette opinion a été suivie par presque tous les Anciens; (c) & Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisième siècle, assûroit qu'il l'avoit apprise de quelques parens de nôtre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth, & de Cocaba, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre. Voici comme ils expliquoient cette Généalogie. *Matthan* descendu de David par Salomon, & *Melchi* descendu du même David par Nathan; épousèrent l'un après l'autre une même femme nommée *Estha*. *Matthan* en eut *Jacob*; & *Melchi* en eut *Héli*. Ce dernier se maria; & étant mort sans enfans, *Jacob* épousa sa veuve, en vertu de la Loi de Moÿse; (d) & de ce mariage vint *Joseph*, qui par ce moyen étoit fils de *Jacob* selon la nature, & d'*Héli* selon la Loi.

Cette réponse d'Africain, soutenüe de l'autorité de presque tous les Peres, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de JESUS-CHRIST selon la chair. Mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux peres que les Evangélistes donnent à saint Joseph; mais elle ne nous fait pas voir comment JESUS, selon cette hypothèse, est fils de David, ou de Salomon. Elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph, & de Marie. De plus elle est contraire au Texte de saint Luc, qui met *Mahat*, & *Lévi*, entre *Melchi*, & *Héli*; au lieu qu'Africain, & ceux qui l'ont suivi, (e) donnent à Héli pour pere immédiat *Melchi*, qui selon nos Exemplaires de saint Luc, ne doit être que son bisayeul. Je ne parle point des défauts que l'on reproche ici à Africain; de son peu d'exactitude, & de sa crédulité; & je n'attaquerai point la tradition qu'il

(a) *Ambrosius in Luc. alii apud Aug. Quæstionibus in N. T. q. 56. Vide Grot. in Matt. Vers. de gener. Christi.*

(b) *Aug. lib. 2. de conf. c. 2. 3. & lib. 2. quæst. Evang. q. 2.*

(c) *Africanus ad Aristid. apud Euseb. lib. 7. hist. Eccl. c. 7. Aug. retrah. lib. 2. c. 12. Justin. qu. 66. Hieron. in Matt. 1. Euseb. qu. 3. in Matt.*

*Beda in Luc. Damascent. lib. 4. cap. 25. de fide, Theophyl. &c.*

(d) *Deut. xxx. 5.*

(e) *Euseb. hist. Eccl. loc. cit. Ambros. lib. 3. in Luc. Nazianz. Carm. de Christi generat. S. August. marque 77. générations dans S. Luc. serm. 51. nov. edit. c. 23.*

rapporte par son endroit foible , qui est la distance du tems où les parens de JESUS-CHRIST lui parloient , & celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cens ans. Nous serons peut-être obligez dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'Héli le pere de la sainte Vierge.

Nous avons déjà répondu par avance à la première difficulté , en montrant par l'Evangile même , que Joseph , & Marie étoient de la même tribu , & de la même famille ; & que JESUS-CHRIST , comme fils de Marie , & comme héritier de Joseph , devoit jouir des privilèges , & des promesses faites à Abraham , à David , & à Salomon. Quant à la seconde difficulté , la manière la plus simple , & la plus naturelle d'y répondre , est de dire que Jules Africain , & les autres Anciens qui l'ont suivi , ne li-soient point dans saint Luc les noms de *Mathas* , & de *Lévi* , entre Melchi , & Héli. Et il semble que ces deux noms sont passés du  $\psi$ . 29. en celui-ci. ( *a* ) Saint Irénée ( *b* ) ne compte que soixante & douze générations depuis JESUS-CHRIST , jusqu'à Adam ; ce qui fait voir qu'il n'y voyoit pas ces deux personnes : Car en les y comptant , il y a soixante & quatorze générations. Grotius soutient que ce n'est que depuis le quatrième siècle que *Mathas* , & *Lévi* ont paru dans saint Luc. Nous ne décidons point ici si cette manière de lire est préférable à la nôtre ; il nous suffit que l'une , & l'autre se trouve autorisée : La première , par ces anciens peres ; & la seconde , par tous nos Exemplaires manuscrits , & imprimés : Car M. Mille n'en marque aucun , où il n'ait trouvé *Mathas* , & *Lévi*.

Reste à présent à examiner l'hypothèse qui veut que saint Matthieu fasse la généalogie de saint Joseph ; & saint Luc celle de la Vierge. Ce sentiment est devenu fort à la mode , & la plupart des Modernes l'ont embrassé avec chaleur , ( *c* ) prétendant sauver toutes les difficultés que l'on forme contre les Evangelistes , & rendre raison de ce qui embarrasse dans les autres hypothèses. Par-là on montre que Jesus est né de David selon la chair , selon les Ecritures ; & on explique comment Joseph est fils de Jacob , & d'Héli : de Jacob , selon la chair ; & d'Héli , en qualité de son gendre , & d'époux de Marie. On voit la sagesse des deux Evangelistes , ou plutôt du Saint Esprit qui les animoit , en inspirant à saint Matthieu d'écrire la généalogie de Joseph , & à saint Luc celle de la Vierge ; pour montrer qu'indépendamment de Joseph , Jesus étoit toujours fils de David ; & que par sa qualité de fils de Joseph époux de Marie , il étoit héritier des promesses faites à Salomon.

( *a* ) Mill. Proleg. in N. Test. Gr. proleg. 827.

( *b* ) Irénée , lib. 3. c. 33.

( *c* ) Galat. Jans. Genbr. Grot. Spanhem Du-

bia Evangel. Gemar. Ligfoot. Hor. Hebr. Erug.

in Matr. Voss. de genere Christi, Toynard. Har-

mon. p. 3. & 13.

On ne peut faire que trois objections contre ce sentiment ; & encore elles ne sont pas difficiles à résoudre. La première : Le Texte de saint Luc (a) porte à croire qu'Héli étoit propre pere de Joseph, de même qu'Héli est fils de Lévi, & Lévi de Mathat ; & ainsi des autres ; car ce Texte est le même par tout. La seconde : Ce sentiment n'est point appuyé dans l'Antiquité. Les Peres ne s'en sont pas servis pour réfuter les calomnies des Payens, ni des Hérétiques. Si ç'eût été la vraie manière d'expliquer cet endroit, auroit-elle été inconnue à toute l'Antiquité ; sur tout étant si aisée, si simple, & si naturelle ? La troisième : Les promesses de la naissance du Messie faites à Abraham, & renouvelées à Juda par la prophétie de Jacob, (b) & confirmées à David, devoient s'accomplir dans la postérité de Salomon, le bien-aimé du Seigneur. (c) Or Marie ne descendoit pas de Salomon ; mais de Nathan : Donc Jesus fils de Marie, suivant cette hypothèse, ne seroit pas l'héritier des promesses faites à Salomon, & à ses descendans.

A la première difficulté on peut répondre, que le Texte de saint Luc (d) peut recevoir plusieurs sens. Par exemple : (e) Or Jesus commençoit sa trentième année, étant fils d'Héli (par sa Mere Marie,) quoiqu'en la crût fils de Joseph. Or bien : Joseph est nommé fils d'Héli ; c'est-à-dire, son gendre, (f) suivant une manière très-usitée dans l'Ecriture, (g) & dans toutes les Langues. La phrase de saint Luc ne dit pas nécessairement une filiation, & une paternité naturelle d'Héli à Joseph, & de Joseph à Héli ; non plus que d'Adam à Dieu, & de Dieu à Adam, dans le même Chapitre, v. 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la Loi. Les Anges sont nommez les enfans de Dieu. Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frere mort sans enfans, est nommé le fils de ce frere défunt. (h) Les enfans adoptifs, & en général les héritiers, sont nommez les fils de ceux qui les ont adoptez, & dont ils héritent. (i) Le nom de pere ne signifie donc pas toujours celui qui a engendré. Si saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli ; mais seulement celui de Jesus son petit-fils, & celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déjà assez parlé de Marie, & qu'il avoit averti qu'elle avoit conçu, & enfanté Jesus, sans avoir eu commerce avec aucun homme.

(a) Luc. 111. Εἰς αἰτε Ἰωσήφ, υἱὸς Ἠλίου, υἱὸς Μαριάμ, τῆς Αἰοῦ, &c.

(b) Genes. XIX. 10.

(c) 2. Reg. XII. 25. & VII. 12.

(d) Luc. 111. 23. Καὶ ἠρτίετο ἦν ἰσχυρὸν ὄντων γενεῶν ἀποφασίζον, ὅτι ἦν υἱὸς Ἰωσήφ υἱὸς Ἠλίου.

(e) Ita explisant Gomar. Voss. Spanhem. Iren.

Diodati. Ligfoot. Hor. Hebr.

(f) Ita Brugnsf. Ligfoot. Harms. Pise.

(g) Vide Græc. ad Matt. 1. & ad Luc. 111.

(h) Deut. xxv. 6. Suscipietur semen fratris sui, & primogenitum ex eo filium nomeno illius appellabit.

(i) Vide Aug. lib. 2. de consensu, c. 3. & Form. 52. nov. edit. c. 28. & Siqu.

Comme il écrivoit principalement pour les Payens , & qu'il avoit avancé que JÉSUS n'avoit point de pere selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa Mere. Pour saint Matthieu, il avoit des raisons d'en agir autrement, puisqu'il écrivoit pour des Juifs, qui n'avoient pas accoutumé de donner les généalogies des femmes: Et d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, & fut tout de la race de David, il se contente de montrer le droit incontestable de JÉSUS-CHRIST à la Royauté, par un dénombrement qui n'est pas toujours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose à ceux à qui il parle. Il omet par exemple trois Rois depuis David jusqu'à la captivité; & depuis la captivité jusqu'à saint Joseph, il ne met qu'onze personnes; au lieu que saint Luc en met vingt. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un Auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, & qui se repose du reste sur ceux à qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang, & de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant saint Luc, on ne prouve pas que JÉSUS descende de Salomon selon l'ordre naturel; mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Écriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David, Dieu promet la Royauté à Salomon, & à sa postérité, à l'exclusion de ses freres enfans de David. Mais la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or JÉSUS, selon saint Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon: Il est donc en ce sens héritier de la Royauté de Salomon. Selon saint Luc, il descend de Nathan, & de David selon la chair, par Marie, & par Héli: Il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Écriture comme type, & comme figure du Messie. La Loi ancienne n'a rien eu de plus grand, ni de plus illustre que ce Prince. On remarque entre lui, & le Messie une infinité de traits de ressemblance, figurez dans Salomon, réalisez dans JÉSUS-CHRIST: mais il ne s'ensuit pas que Salomon dût être le pete du Messie.

Enfin les deux branches de Nathan, & de Salomon s'étant réunies dans Salathiel, & dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux Évangélistes; le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, & les branches qui en sont sorties, sont également de l'une, & de l'autre tige. *Héli* de saint Luc, & *Jacob* de saint Matthieu sont tous deux fils de David, de Salomon, & de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns, & des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage nôtre Sauveur, on voit toujours qu'il vient de David, & qu'il réunit dans sa personne



tous les droits de cette auguste famille, tant du côté de Joseph, que du côté de Marie sa Mere.

Quoique les Peres ayent rarement proposé le système qui veut que saint Luc ait donné la généalogie de la Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondée sur le récit des parens de JESUS-CHRIST selon la chair, les retenoit; on ne laisse pas de la remarquer dans saint Augustin, (a) & dans quelques autres, (b) qui ont crû que saint Luc avoit rapporté la généalogie de JESUS comme Prêtre; car on fait que Marie seule étoit alliée à la race Sacerdotale. On peut même assurer que c'est la première qui ait eu cours dans l'Eglise. Et si dans la suite elle est tombée, eu du moins si elle ne s'est pas si bien soutenuë, c'est qu'elle s'est trouvée dans de très-anciens Livres, que l'Eglise a déclaré apocryphes, à cause de l'abus que les Hérétiques en faisoient, & des mauvaises choses qu'ils y avoient insérées. Nous allons montrer que cette hypothèse a toujours été connue chez les Grecs, & qu'elle n'est nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des Anciens, comme on se l'est imaginé.

On lit dans un très-ancien Livre écrit par les Ebionites dès le tems des Apôtres, ou très-peu après leur mort, (c) que Marie étoit fille de Joachim, & d'Anne. Ce Livre est attribué à saint Jaques de Jérusalem, frere du Seigneur, c'est à dire, cousin germain de JESUS-CHRIST, par une des sœurs de la sainte Vierge. Voici le précis de cet Ouvrage, qui a été cité assez souvent par les Anciens: Joachim étoit un homme fort riche dans Israël, lequel faisoit à toutes les Fêtes solennelles de magnifiques sacrifices dans le Temple du Seigneur. Un jour qu'il vouloit faire son offrande, un nommé Ruben lui dit: *Cela ne vous est point permis; parce que vous n'avez point de postérité dans Israël.* Joachim chargé de confusion, se retira dans le désert, où il avoit de grands troupeaux, & y demeura quarante jours, s'y exerçant dans le jeûne, & dans la prière. Anne son épouse de son côté chargée de reproches par une de ses servantes, se retira dans son jardin, & y pleura amèrement sa stérilité. Un Ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé sa prière, & qu'elle deviendroit mere. En même-tems un autre Ange annonça à Joachim la même chose.

Joachim revint en sa maison, & au bout de neuf mois, Anne enfanta Marie. Trois ans après, ses parens la présentèrent au Temple. Elle y demeura jusqu'à l'âge de douze ans, nourrie de la main d'un Ange. Au bout de ce terme, les Prêtres délibérèrent sur ce qu'ils devoient faire de

(a) Aug. lib. 2. de consensu, c. 12. 3.

(b) Hilar. in Matt. 1. 10. 10. Epiphani. hærès.

(c) Eusèbe hist. Eccl. liv. 3. c. 20. S. Epiphane

hærès. 51. c. 2. S. Jérôme de 3 Hommes Illust. 6. 9. mettent le commencement des Ebionites sur la fin du premier siècle.

Marie, qui commençoit à devenir grande. Il fut résolu qu'on feroit venir les veufs d'Israël, & qu'on la confieroit à la garde de celui, en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au Temple, & présentèrent chacun la verge qu'ils tenoient en main, au Grand-Prêtre, qui entra dans le Saint, & fit sa prière. Au sortir du Lieu saint, il rendit à chacun sa verge; & on n'y remarqua rien d'extraordinaire, sinon dans la dernière, qui étoit celle de Joseph. Une colombe sortit de cette verge, & se reposa sur la tête de ce vieillard; car Joseph étoit vieux, & avoit déjà des enfans. Il s'excusa même sur cela de prendre Marie en sa garde.

Mais enfin il la reçut, & la mena dans sa maison. De-là il alla à la campagne travailler de son métier de Charpentier. Pendant son absence, Marie étant un jour allée dehors pour puiser de l'eau, elle ouït en chemin une voix qui lui dit: *Je vous salue, pleine de grace; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix, s'en retourna promptement à la maison, & se remit à son travail. Aussi-tôt l'Ange du Seigneur se présenta devant elle, & lui dit: *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvé grace devant le Seigneur de toutes choses, & vous concevrez par sa sainte parole.* Elle alla ensuite saluer sainte Élisabeth; & voyant que sa grossesse commençoit à paroître, elle revint à Nazareth.

Joseph son époux étant retourné à sa maison, après six mois d'absence, fut fort étonné de voir Marie enceinte. Il se reprochoit de l'avoir si mal gardée, & lui fit à elle-même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé, supposant qu'elle s'étoit laissée corrompre. Marie lui soutint qu'elle étoit vierge; mais qu'elle ne savoit ce que vouloit dire ce qui paroïssoit dans son sein.

L'Auteur raconte ensuite de quelle manière Joseph, & Marie furent obligés par le Grand-Prêtre de boire les eaux d'amertume, ou d'épreuve ordonnées par la Loi; (\*) le voyage de Joseph, de ses fils, & de Marie son épouse à Bethléem; l'histoire miraculeuse de la naissance de JÉSUS-CHRIST, & le miracle arrivé à une femme incrédule, nommée Salomé, qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie, après son enfement, vit sa main brûler, & prête à tomber de son corps, & ne fut guérie qu'en touchant, & en portant sur ses bras l'Enfant JÉSUS. Il parle après cela de l'arrivée des Mages, du meurtre des Innocens, & comment Élisabeth se sauva avec le jeune Jean-Baptiste, & fut cachée miraculeusement dans une montagne, qui s'ouvrit pour les recevoir: Enfin de quelle manière Hérode fit tuer entre le Temple, & l'Autel, Zacharie pere de saint Jean, parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché

(\*) Num. v. 17. 18. & sequ.

son fils Jean-Baptiste. A Zacharie Grand-Prêtre, succéda par le sort le saint Vicillard Siméon, qui reçut dans le Temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette Pièce dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour Canonique dans l'Eglise. Le Pape Gélase (a) l'a mis au rang des Livres apocryphes. Les Pères qui l'ont cité, n'ont pas entendu qu'elle ne contint rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr, on peut, ce me semble, le regarder comme une tradition Apostolique. Les Auteurs de ces Pièces fausses supposoient toujours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet Ouvrage que nous examinons, ne trouve-t-on pas le récit de l'Annonciation de Marie, l'adoration des Mages, le meurtre des Innocens à Bethléem? Les faiseurs de Romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent : ils conservent les noms, les principales circonstances de la vie de leur Héros : ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractère. Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet Ecrit, dans un tems si voisin des Apôtres, & où la mémoire des pere, & mere de la sainte Vierge étoit si récente, de feindre les noms de Joachim, & d'Anne. Ils auroient agi contre leur intérêt, & contre leur intention par une telle fiction. C'auroit été décréditer de gayeté de cœur leur propre Ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoient parfaitement que le nom du pere de Marie étoit Joachim, & que celui de sa mere étoit Anne. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel, (b) qui le premier traduisit le Protévangile de Grec en Latin, assûre qu'il est regardé comme authentique dans les Eglises d'Orient, & qu'on l'y lit dans les Assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête, ou le commencement de l'Evangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, marque qu'il est de saint Jaques frere du Seigneur. Voici ce qu'elle porte : *Moi Jaques, ai écrit cette Histoire à Jérusalem : Et comme Hérode y eut excité du tumulte, je me retirai dans le désert ; après quoi je revins à Jérusalem, où je visquis dans la paix, en bénissant Dieu, qui m'a fait la grace d'écrire cette Histoire, &c.*

Ce que dit Postel, que le Protévangile est reconnu pour authentique, ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne le lise parmi les Grecs, & que les

(a) Gels. in Concil. Rom. Evangelium nomine Jacobi apocryphum... Liber de nativitate Salvatoris, & obfetricis apocryphum. Innocent. I. ep. 3. ad Exuperium, cap. 7.

(b) Guill. Postel. Epist. Dedicat. ad Rempub. Venet. ante editionem Protevangelii Basilæ 1552. per Operin.

Orientaux ne reconnoissent plusieurs des circonstances qui y sont rapportées. Les plus anciens Peres de l'Eglise ou en ont rapporté quelques circonstances, ou du moins y ont fait allusion dans leurs Ecrits. Tertullien (a) par exemple, parle du sang de Zacharie, qui fut long-tems imprimé sur le pavé du Temple. Origenes (b) cite de cet Evangile, que Joseph avoit eu des enfans d'une première femme, qui sont nommez les freres du Seigneur. Saint Epiphane, (c) saint Grégoire de Nyffe, (d) l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, (e) Eustate d'Antioche, (f) le Moine Epiphane, (g) ont connu cet Ouvrage. Nicéphore (h) cite une Lettre d'Evode, successeur de l'Apôtre saint Pierre dans le Siège d'Antioche, où l'on trouve des particularitez prises de ce Protévangile. Le même Auteur cite le Martyr saint Hyppolite, qui fait allusion à l'histoire de la sage-femme nommée Salomé. Mais personne ne conteste l'antiquité de cette Histoire, & que les Peres n'en ayent très-souvent cité quelque chose. On peut voir Vossius dans son Traité de la Généalogie de la sainte Vierge.

On a aussi un autre Livre apocryphe sous le nom d'*Evangile de la Naissance de Marie*, où les noms de Joachim, & d'Anne se rencontrent. Saint Epiphane, (i) saint Augustin, (k) & quelques autres en font mention. Les Manichéens s'en servoient, & le soutenoient authentique. C'est de-là que saint Jean Damascène (l) a pris ce qu'il nous apprend de la Généalogie de la sainte Vierge, de saint Joseph, de Joachim, & d'Anne. La chose passoit pour si peu douteuse dans l'Orient, que Mahomet (m) lui-même dans l'Alcoran parle de Joachim pere de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien Evangile de la Naissance de la Vierge ne se trouve plus en Grec: mais nous en avons un en Latin sous le même titre; parmi les Ouvrages de saint Jérôme, avec deux Lettres des prétendus Chromace, & Héliodore, qui prient ce saint Docteur de traduire en Latin cet Ouvrage; & une Réponse de saint Jérôme, (n) qui entreprend cette Traduction, & qui dit que Seleucus (surnom Hérétique du deuxième siècle) est Auteur du Livre Grec de la Naissance de Marie, lequel est rempli de fables, & d'impertinences; que pour lui il va travailler à rendre en Latin un Evangile du même titre, écrit en Hébreu, & attribué à saint Matthieu; lequel, quoiqu'il ne soit pas Canonique, ne contient toutefois rien de dangereux.

(a) Tertull. *Scorpiae. c. 8. Vide & Jeron. ad Mat. xxiii. 35.*

(b) Origen. in *Matth. p. 225.*

(c) Epiphane. *hæres. 30.*

(d) Nyffen *homil. de Nativ. B. Maria.*

(e) *Avib. Oper. imperfecti in Matth.*

(f) *Eustat. Antioch. in Hexæmeron.*

(g) Epiphane *Monach. h. serm. de Virg. Drispara.*

(h) Nicéphore. *lib. 1. c. 7. & lib. 2. cap. 3. hist. Ecclès.*

(i) Epiphane. *hæres. 26. n. 12. & 79. n. 5.*

(k) *Auf. lib. 23. in Faustum, c. 9.*

(l) Damascène. *lib. 4. c. 15. de fide orthod.*

(m) *Alcoran. Surat. 3.*

(n) *Vide tom. 5. nov. edit. Hieron. p. 445.*

C'est apparemment de ce dernier Evangile prétendu traduit par saint Jérôme, que Vincent de Beauvais, (a) & Fulbert de Chartres (b) ont tiré ce qu'ils ont dit de la Naissance de la sainte Vierge. Enfin c'est de l'ancienne tradition conservée dans les Ecrits des Peres, & dans ces Livres très-anciens, mais malicieusement corrompus par les Hérétiques, que l'Eglise Grecque, & la Latine ont pris les noms de Joachum, & d'Anne, qu'elles ont consacré dans leurs Offices Ecclésiastiques. C'est de-là qu'est venue l'Histoire de la Naissance miraculeuse de la sainte Vierge. Enfin c'est par-là que nous entreprenons de concilier saint Luc avec saint Matthieu sur la Généalogie de JESUS-CHRIST, que saint Matthieu a rapportée par Joseph, & a prouvé que de ce côté-là il étoit de la race de David : Et saint Luc a prouvé la même chose par la Généalogie de Marie, qui vient de la même souche, quoique par une branche différente.

Il est vrai que saint Luc ne met pas exprésément le nom de Joachim ; mais il met celui d'Héli, qui est le même ; car chez les Hébreux, *Héli*, *Héliakim*, & *Joakim* étoient regardez comme synonymes. *Joakim* fils de Josias, & Roi de Juda, est aussi nommé *Eliakim* ; (c) & le Grand-Prêtre qui vivoit du tems de Manassé, est nommé *Hil*, *Helcias*, *Eliakim*, & *Joakim*. (d) Les Juifs eux-mêmes (e) nomment la sainte Vierge *filie d'Héli*, & JESUS fils de Panther. Galatin raconte qu'un Docteur Juif, nommé Haccados, ayant été consulté par un Consul Romain, nommé Antonin, sur le sujet de la Mere du Messie, lui répondit : *Vous devez savoir que le pere de sa Mere aura deux noms ; l'un Héli, & l'autre Joakim*. On fait que les Livres des Juifs sont remplis de blasphèmes contre nôtre Sauveur, & contre sa très-sainte Mere. Mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition, qui veut que Marie ait eu pour pere *Héli*, autrement *Joachim*.

Je ne dissimulerai pas que saint Augustin (f) a répondu à Fauste le Manichéen, qu'on ne savoit le nom du pere de Marie que par des écrits apocryphes, qui n'avoient aucune autorité dans l'Eglise ; & que S. Jean Damascène (g) qui donne Joachim pour pere à Marie, fait toutefois mourir *Héli* sans enfans. J'avouë que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier S. Matthieu, & S. Luc, ne revient pas tout-à-fait à nôtre hypothèse. Mais cette généalogie étant différente, & de

(a) Vincent. Bellouac. *Specul. hist. Prolog. cap.*  
9. & lib. 7. c. 64.  
(b) Fulbert. *Carnot. serm. in Nativ. B. M.*  
(c) 4. Reg. xxiii. 24.  
(d) Voyez nôtre Dissertation sur la succession  
des grand-Prêtres, à la tête de Judith.  
(e) *Jerusalem. fol. 77. Babil. traç. Sanhedrin.*

fol. 67.  
(f) *Aug. lib. 23. contra Faustum, c. 9. Quod  
de generatione Maria Faustus posuit, quod p-  
trem habuerit ex tribu Levi Sacerdotem nomine  
Joachim, quin canonicum non est, non me con-  
stringit*  
(g) *Damasc. lib. 4. c. 15. de fid.*

l'Évangile, & de saint Epiphane, (a) ne peut être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venue des Juifs ennemis de J E S U S-C H R I S T, lesquels soutenoient que JESUS-CHRIST avoit eu pour pere, un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déjà dans Origènes, (b) dans le Talmud de Babylone, (c) & qu'on voit encore aujourd'hui dans les Vies de JESUS-CHRIST, ou *Toldos Jéfu*, publiées par les Juifs. Mais ces diverfitez, & ces confusions dans une antiquité si reculée, ne doivent point nous surprendre, ni nous faire abandonner ce qui est certain, & ce qui se trouve appuyé sur une tradition si suivie, & si ancienne.

Voici la généalogie de nôtre Seigneur suivant saint Jean Damascène: (d) *Lévi* descendo de David, par la branche de *Nathan*, eut pour fils *Melchi*, & *Panther*. *Panther* engendra *Barpanther*, & de *Barpanther* sortit *Joachim*, pere de *Marie*.

*Nathan* fils de David, par la branche de *Salomon*, épousa une femme dont il eut *Jacob*; celui-ci fut pere de *Joseph*, époux de *Marie*. Mais après la mort de *Mathan*, *Melchi* frere de *Panther*, épousa la veuve de *Mathan*, & en eut *Héli*; de manière que *Jacob*, & *Héli* étoient freres utérins; le premier fils de *Mathan*, & l'autre fils de *Melchi*. *Héli* mourut sans enfans. Mais *Jacob* eut *Joseph*, comme nous l'avons dit. Cela paroîtra mieux par la Table généalogique suivante.

## D A V I D.

SALOMON.

NATHAN.

MATHAN.

LEVI.

JACOB.

PANTHER, &amp; MELCHI.

JOSEPH.

BARANTHER. HELI, mort sans enfans.

MARIE.

JESUS.

(a) Epiphane. *hæres.* 78.(b) Origen. *lib. 2. contra Cels.* p. 25. edit. Can. tab.(c) *Tract. Sanhedrin.*(d) Damascen. *lib. 4. c. 25. de fide.*

La même Généalogie selon saint Epiphane, (a) qui a été fort suivie par les Grecs.

## SALOMON.

JACOB, autrement PANTHER.

JOSEPH, & CLEOPHAS son frere, (b) pere de Marie de Cléophas. (c)

Eut d'une première femme six enfans, favoir :

JACQUE, JOSE', SIMEON, JUDAS, MARIE, & SALOMÉ. (d)

Il épousa ensuite la sainte Vierge Mere de JESUS, qui étoit fille de Joachim, & d'Anne. (e)

Jules Africain, & les autres Anciens n'ont point connu les noms de Panther, & de Barpanther dans la généalogie de JESUS-CHRIST; & on ne peut les y recevoir, sans contredire les Evangélistes, qui n'en ont pas parlé; à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de Mathar, & de Lévi, & alors en rétablissant les choses dans leur situation naturelle, il faudroit lire :

## D A V I D.

SALOMON.

NATHAN.

ELEAZAR.

JANNE'.

MATHAN.

LEVI, OU PANTHER.

JACOB.

MELCHI, OU BARPANTHER.

JOSEPH.

HELI, OU JOACHIM.

MARIE Mere de JESUS.

Jean Gerson Chancelier de l'Université de Paris, (f) cite des vers, qui portent qu'Anne Mere de Marie, après la mort de Joachim, épousa encore successivement Cléophas, & Salomé. Elle en eut deux filles

(a) Epiph. hares. 78. Vide & Hippolyt. apud Nicéphor. lib. 2. c. 3.

(b) Hegesipp. apud Euseb. lib. 3. c. 11 Epiph. hares. 78. Vide & Hieron. advers. Helv. c. 7.

(c) Joan. xix. 25 Théophylacte sur S. Matth. xiii. 56 dit que saint Joseph, & Cléophas, ou Cléophas, étoient freres, Cléophas étant mort sans enfans, Joseph épousa la veuve, dont il eut quatre fils, qui sont nommez dans l'Evangile.

les freres du Seigneur; & deux filles, favoir, Salomé, & Marie, surnommée fille de Cléophas, parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la Loi.

(d) Nicéphor. lib. 2. c. 11. cite S. Hippolyte, qui dit que les deux filles de S. Joseph se nommoient Esther, & Thamar.

(e) Epiph. hares. 78. & alii.

(f) Tom. 3. Oper. p. 59.

nommées Marie. Marie fille de Joachim épousa Joseph, & devint Mere de JESUS. Marie fille de Cleophas épousa Alphée, dont elle eut saint Jacques fils d'Alphée, Joseph, Simon, & Juda. Enfin Marie fille de Salomé épousa Zébédéc, dont elle eut Jacques, & Jean fils de Zébédéc.

*Anna tribus nupsit, Joachim, Cleopha, Salomaque.*

*Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias :*

*Quas duxere Joseph, Alphens, Zebedansque.*

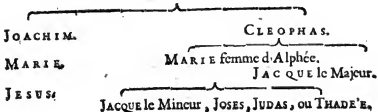
*Prima Jesum, Jacobum, Joseph, cum Simone Judam*

*Alteram dat, Jacobum dat tertiam, datque Joannem.*

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité.

*Système de M. Toynard. Harmon. p. 155.*

MATHAT.





## DISSERTATION

SUR LES BONS, ET SUR LES MAUVAIS  
AnGES.

## ARTICLE PREMIER.

*Des bons Anges.*

**N**ous n'avons pas dessein de donner ici un Traité des Anges. Nous nous bornons à expliquer ce qu'on trouve sur ce fait dans les Livres saints, & à ce que les Hébreux, & les premiers Peres de l'Eglise en ont pensé; & uniquement dans la vûe de répandre du jour sur les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est parlé des bons, & des mauvais Anges. Cela nous donnera lieu d'examiner en passant plusieurs questions importantes, qui n'ont pû trouver place, ou qu'on n'a traitées que superficiellement dans notre Commentaire.

Avant la Captivité de Babylone, les Hébreux ne connoissoient le nom d'aucun Ange. Celui qui apparut à Manué pere de Samson, étant pressé de dire le sien, répondit : (a) *Pourquoi me demandez-vous mon nom, qui est admirable ?* Les Anges qui apparurent à Abraham, à Loth, à Moÿse, à Josué, & aux autres Patriarches, sont simplement appellez *Anges*, ou Envoyez du Seigneur. Ils prennent quelquefois le nom de Dieu même, comme étant ses Députez, & ses Ambassadeurs. Les noms des Anges furent rapportez de la Caldée par les Juifs, au retour de la Captivité de Babylone, comme les Talmudistes (b) le reconnoissent. Tobie est le premier qui ait désigné un Ange par un nom propre. Il nous a donné le nom de saint *Raphael*. (c) On sait que Tobie vivoit à Ninive quelque tems avant la Captivité de Juda; & on croit que c'est lui-même qui écrivit le Livre qui porte son nom : mais la chose n'est point sans difficulté.

Daniel, qui vivoit à Babylone quelque tems après Tobie, nous a ap-

Noms des  
Anges.

(a) *Judic. XIII. 18.* Voyez aussi *Genese xxxii. 29.* où l'Ange répondit à Jacob : *Cur quæris nomen meum ?*

(b) *Talmud Jerosol. lib. de principiis annis*  
(c) *Tob. III. 25. XI. 14.*

pris les noms de *Michel*, (a) & de *Gabriel*. (b) L'Auteur du quatrième Livre d'*Esdras* (c) parle d'*Uriel*, & de *Jeremiel* : mais cet Ecrivain est beaucoup plus nouveau qu'*Esdras*, & a vécu apparemment depuis la venue de *JESUS-CHRIST*. Le Livre apocryphe d'*Enoch* est tout rempli de noms d'Ange : mais ce Livre n'est pas fort ancien ; & nous en parlerons ci-après dans l'article des mauvais Anges.

Les Cabalistes donnent aux Patriarches des Anges pour Précepteurs. L'Ange Précepteur d'Adam s'appelloit, disent-ils, *Raziel* ; celui de Sem, *Jophiel* ; celui d'Abraham, *Zedekiel* ; celui d'Isaac, *Raphaël* ; celui de Jacob, *Peliel* ; celui de Joseph, *Gabriel* ; celui de Moïse, *Metatron* ; celui d'Elie, *Malusiel* ; & celui de David, *Cerviel*. Ils croient aussi qu'il y a soixante & dix Anges, qui portent dans eux-mêmes le nom de Dieu ; selon cette parole de l'Exode : (d) *Ei est nomen meum in illo*. Ils s'imaginent que s'ils pouvoient découvrir le nom propre de quelqu'un de ces soixante & dix Anges, ils pourroient, en l'invoquant, faire les plus grands prodiges, par la vertu du Nom de Dieu qui est en eux. Cette découverte est une des plus sérieuses études des Cabalistes.

Les Livres du nouveau Testament ne nous apprennent aucun nouveau nom d'Ange : mais ils répètent ceux de *Gabriel*, (e) & de *Michel*, (f) qui nous sont déjà connus par l'ancien. Saint Paul parle des Principautez, des Puissances, des Trônes, & des Dominations : mais ce sont des noms généraux, qui nous donnent seulement une idée de la subordination qui est entre les Anges, les uns à l'égard des autres. Saint Chrysostome (g) dit que saint Paul avoit appris leurs noms dans le Ciel ; mais que par un trait d'une profonde sagesse, il n'avoit pas jugé à propos de nous les découvrir, de peur que la superstition ne se glissât dans leur culte, & que la curiosité de l'homme ne le portât à vouloir savoir sur cela des choses, qui ne pouvoient lui être d'aucune utilité.

Tout le monde convient que les Anges ont été créés : mais il y a plusieurs diversitez d'opinions sur le tems, & sur la manière de leur création. Moïse n'a rien dit sur ce sujet ; à moins qu'il ne les ait compris sous le nom de Cieux, & qu'en nous disant que Dieu a créé le Ciel, il a voulu aussi nous faire entendre que le Seigneur avoit produit en même-tems les Anges, qui en devoient être les habitans : & telle a été l'opinion de plusieurs anciens Peres. (h) D'autres (i) ont conjecturé que Moïse avoit pu les comprendre sous le nom de Lumière. D'autres en grand nombre

Création  
des Anges

(a) Dan. x. 21.

(b) Dan. viii. 16. ix. 21.

(c) 4. Esdr. iv. 36. vi. 20.

(d) Exod. xxxiii. 22.

(e) Luc. i. 19. 26.

(f) *Juda* §. 9. & *Apoc.* xii. 7.

(g) *Chryf. de incomprehensib. Di. nat. homil.*

4. p. 410. & *homil. 5. p. 326.* & 420.

(h) *Origen homil. 1. in Genes. Beda. Strabus.*

(i) *Vide Aug. lib. 1. de Genes. ad litt. c. 9.*

& *lib. xi. de civit. c. 9. Petr. Lomb. in 2. Dist.*

23. *Rupert. lib. 1. de Trinit. c. 10.*

ont prétendu qu'ils avoient été créés avant le Monde ; (a) & Job paroît favoriser cette opinion, lorsqu'il dit : (b) *Où étiez-vous, quand je posois les fondemens de la terre, . . . & que les Astres du matin me combloient de louanges, & que sous les Enfants de Dieu étoient dans des transports de joye ?* La plupart des anciens Grecs, & quelques Peres Latins, comme saint Ambroise, (c) saint Hilaire, (d) saint Jérôme, (e) Cassien, (f) & autres, ont suivi ce sentiment.

Mais plusieurs autres Peres Latins, & quelques Peres Grecs ont crû que les Anges n'avoient pas été créés avant le monde sensible ; (g) & c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. Les Hébreux (h) croient que Dieu ne les créa que le second jour du monde ; & qu'à peine étoient-ils créés, que Dieu les consulta, en leur disant : (i) *Faisons l'homme à notre image, & ressemblance.* D'autres (k) soutiennent que Dieu ne les créa que le cinquième jour ; & il y en a qui veulent qu'il les crée tous les jours, & qu'ils sortent d'un fleuve appelé *Dinor*. Enfin quelques-uns ont porté l'impertinence jusqu'à dire qu'ils se créent l'un l'autre par une véritable génération, & que Gabriel est le fils de saint Michel. On fait que les Saducéens nioient l'existence des Anges ; & le Rabbin Bengetson soutient encore ce sentiment, & prétend qu'il n'y eut jamais ni Anges, ni Démons, & que tous les passages où il en est parlé, doivent s'expliquer dans un sens métaphorique.

Saint Augustin n'a pas été fixe sur le tems de la création des Anges. En quelques endroits (l) il enseigne qu'ils ont été créés le premier jour du monde. Ailleurs (m) il semble les confondre avec la Lumière. Ailleurs (n) il veut qu'ils aient existé avant les choses créées. Enfin en quelques lieux il laisse la chose douteuse, & indéterminée. (o) La plupart des nouveaux Théologiens, qui tiennent que les Anges n'ont été créés qu'avec le monde, se servent, pour le prouver, de ce passage de l'Ecclésiastique : (p) *Celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble ; c'est-à-dire, à la fois, & dans le même tems.* Il a commencé à tirer du néant tous les Etres, tant visibles, qu'invisibles, tant corporels, que spirituels, au commencement des tems, ainsi que le marque le Concile de Latran : (q)

(a) Origen. homil. 1. in Genes & homil. x. in Matt. B. fil. homil. 1. in Hexameter. Nazianz. orat. 38. & 42. & alii plures.

(b) Job. xxxviii. 7.

(c) Ambros. in Hexameter. homil. 1. c. 5.

(d) Hilar. in lib. 211. de Trinit. & lib. contra Auxent.

(e) Hieron. in cap. 1. Epist. ad Tit.

(f) Cassian. collat. 8. c. 7.

(g) Vide si lubet, Petav. Theolog. dogm. t. 3. lib. 1. c. 35. art. 6.

(h) Maimon. in More Nebosh. parte 2. c. 6.

(i) Genes. 1. 26.

(k) Bere' thit Rabb. fol. 8.

(l) Aug. lib. 22. contra Fruct. c. 10. & lib. 24. de Genes. ad litt. c. 8.

(m) Aug. lib. 21. de civit. c. 19. & c.

(n) Aug. l. xi. confess. c. 15.

(o) Aug. lib. impress. de Genes. ad litt. c. 3. & lib. 21. de civit. c. 32.

(p) Eccl. xxviii. 1.

(q) Concil. Lateran. sub Innocent. III. cap. 2. Vide & Concil. Nicen. 11. art. 5. an. 780.

*Deus creator omnium visibilium, & invisibilium, spiritualium, & corporae-  
lium, qui suâ omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque d  
nihilò condidit creaturam.* Mais nonobstant ces Textes, que l'on a fort  
vantez dans les Ecoles, plusieurs bons Théologiens soutiennent que l'Ec-  
clésiastique n'a voulu dire autre chose, sinon que Dieu étoit également  
créateur des Etres visibles, & invisibles; ce qui n'est nié de personne; &  
que la question sur le tems de la création des Anges, n'a jamais été abso-  
lument décidée dans l'Eglise. (4)

Nature des  
Anges.

On ne conteste plus aujourd'hui la spiritualité aux Anges. Mais les  
Anciens ont été fort partagez sur cela; & ceux qui les tenoient cor-  
porels, tiroient avantage de la manière dont l'Ecriture en parle  
presque par tout. Elle les représente comme corporels, comme  
sensibles, comme lumineux; semblables au feu, au vent, à l'air.  
L'Ange qui paroît à Abraham, à Moÿse, à Josué, & à plusieurs autres,  
se manifeste sous la figure d'un homme. Il parle, il marche, il mange, il  
se laisse laver les pieds. Un autre paroît à Moÿse sous la forme de feu,  
dans le buisson. (b) Celui qui fut placé à l'entrée du Paradis terrestre,  
étoit d'une figure fort composée, & tenant en main un glaive de feu. (c)  
Celui qui conduisoit les Israélites dans le désert, paroïsoit comme une  
nuë lumineuse pendant la nuit, & sombre pendant le jour. (d) Celui qui  
parut à Josué, étoit armé comme un guerrier. (e) Ezéchiel (f) nous dé-  
peint les Chérubins qui supportoient le trône du Seigneur, comme des  
animaux composéz de la figure de l'homme, de l'aigle, du l'œuf, & du  
lion. Isaïe (g) donne à ceux qu'il vit, une forme humaine; mais avec  
six ailes. Celui qui apparut à Daniel, (h) avoit le visage tout éclatant  
de lumière, les yeux brillans comme un éclair, & tout le corps transpa-  
rent comme la chrysolithe. Zacharie (i) en vit sous la figure de che-  
vaux, & sous celle d'une femme. Toutes ces représentations donnoient  
naturellement l'idée d'une chose corporelle.

Les Peres des premiers siècles presque tous ont crû que les Anges  
avoient des corps; mais plus subtils, plus pénétrans, plus agiles que l'air  
même, & que le vent. Ils ne laissent pas de leur donner le nom d'*Ef-  
prits*: mais sous ce nom, ils entendent le corps le plus fin, & le plus  
subtil que l'on puisse comprendre; comme dans nos corps on appelle es-  
prits animaux, cette partie imperceptible du sang spiritualisé dans le cer-  
veau, qui sert à faire dans nous-mêmes le mouvement des nerfs, & des

(a) *Vide Peruv. lib. 1. de Ang. c. 15. n. 13.*

(b) *Exod. 111. 2.*

(c) *Genes. 111. 24.*

(d) *Exod. 1. 11. 17.*

(e) *Josue 5. 13.*

(f) *Ezech. 1. 5. 6. 7.*

(g) *Isai. 61. 1. 2.*

(h) *Dan. x. 11.*

(i) *Za. 1. v. 9. 11. 2. 3. 4. 5. 6.*

muscles. Saint Justin le Martyr (a) va jusqu'à dire que dans le Ciel les Anges se nourrissent non d'une nourriture grossière, semblable à celle dont nous nous servons ; mais d'une viande céleste, comme la manne, qui est nommée dans l'Écriture, *la nourriture des Anges*. (b) On sait que la plupart des Anciens (c) ont crû que les Anges avoient eu un commerce charnel avec les filles des hommes, & que de-là étoient venus les Géans, ces hommes encore plus fameux par leurs crimes, que par la grandeur énorme de leur taille.

Ce sentiment vient de plus loin. Les anciens Hébreux le croyoient ainsi ; comme on le voit par le Livre apocryphe d'Hénoch, où l'histoire de leur amour avec les femmes, & celle de leur révolte contre Dieu, sont racontées fort au long. Joseph (d) a dit sérieusement que les Anges étoient devenus passionnez pour les femmes, & en avoient eu des enfans. Philon (e) croit que les Anges sont tout spirituels, qu'ils s'unissent souvent aux corps, & qu'ils les animent ; & qu'après la mort, ils s'en séparent, & retournent dans l'air, d'où ils sont venus. Plusieurs Rabbins sont encore de ce sentiment ; & du tems de notre Seigneur, les Apôtres ne doutoient point que les Anges, & les Démons n'eussent des corps ; mais des corps subtils, & aériens. JÉSUS-CHRIST après sa Résurrection voyant qu'ils avoient quelque doute sur sa présence, & qu'ils craignoient que ce ne fût un Esprit, leur dit : (f) *Venez, & touchez ; un Esprit n'a ni chair, ni os*. Lorsque JÉSUS-CHRIST parut sur la mer de Tibériade marchant sur les eaux, ils le prirent d'abord pour un phantôme : (g) Et quand saint Pierre délégué de prison, vint la nuit frapper à la porte de la maison où étoient les Apôtres, ils dirent que ce n'étoit pas lui ; mais son Esprit. (h)

D'autres Rabbins (i) enchérissoient encore sur tout cela. Ils prétendent que parmi les Anges, il y a différence de sexe ; que les uns sont mâles, & les autres femelles ; que de deux Chétubins que Moïse mit sur l'Arche d'Alliance, l'un avoit la forme d'un homme, & l'autre d'une femme. Les deux Séraphins qui parurent à Isaïe, (k) & qui crioient : Saint, Saint, Saint, avoient aussi les deux sexes. En conséquence de ce système, quelques-uns croyoient qu'ils s'engendrent, & se produisent l'un l'autre ; & qu'ainsi leur nombre s'augmente tous les jours. On lit ce sen-

(a) Justin. *Dialogo cum Tryphone*. Καὶ ἐν τοῖς ἄνωσις δόξαι ἰσὺς αὐτοῦ, τροφίμων, καὶ μὴ ἰσοίως τροφῆς, ἵνα ἢ ἄδραμοι χυμῶδον τροφῆς. Vide C. Clem. *Pedagogi*. l. 1. c. 6. *Manna* dicit, vā ἄγγελος ἰσχυροῦς τροφῆς.

(b) *Psalm* LXXVII.

(c) Justin. *Apolog.* l. initio. *Athanasius. Apolog. Clem. Alex. lib. 3 Strom. Method. lib. de Resurr. apud Epiphani. haeres. 64. Tertull. de orlandis virginibus. Lañant. l. 2. c. 14. Ambros. Apolog. Da-*

*vid. c. 1. &c.*

(d) Joseph. *Antiq.* l. 2. c. 2. Πολλοὶ γὰρ ἄγγελοι ἐπὶ τῶν ἁγίων ἐπιμαρτυροῦσι ἕβρι: ἀεὶ ἰσχυροὶ καὶ αὐτοὶ.

(e) Philo de Gigantib. p. 285.

(f) *Luc* XXIV. 39.

(g) *Matt* XIV. 26.

(h) *Act.* XII. 16.

(i) Rab. Oriël. *Vida Menasse Ben Israel Conciliat. in Exod. q. 30. p. 142.*

(k) *Isai.* VI. 1. 2.

timent ; mais d'une manière plus spirituelle , dans saint Grégoire de Nyffe , ( *a* ) qui croit que les Anges se multiplient sans le commerce des deux sexes ; & que si l'homme n'étoit pas tombé dans le péché , il se seroit multiplié de même.

Mais s'ils peuvent engendrer , & s'il en naît tous les jours de nouveaux , ne peuvent-ils pas aussi mourir ? Oüi sans doute , & c'est ce qu'enseignent expressément les Hébreux. ( *b* ) Ils prétendent que depuis la première destruction du Temple de Jérusalem par les Caldéens , le nombre des Anges est fort diminué. Ils prouvent leur opinion par deux passages de Job , & de Daniel comparez l'un avec l'autre. Job dit : ( *c* ) *Peut-on compter le nombre de ses troupes ?* Et Daniel : ( *d* ) *Je m'approchai du trône , où étoit assis l'Ancien des jours , & j'en vis sortir une flamme de feu. Mille milliers d'Anges le servoient , & dix mille millions assisoient en sa présence.* Le nombre des Anges n'étoit donc pas innombrable du tems de Daniel , mais il l'étoit du tems de Job. Ces raisons sont pitié ; aussi les Docteurs Juifs les plus éclairés , ( *e* ) croient comme nous , que les Anges sont des substances purement spirituelles , & entièrement dégagées de la matière , & que les expressions de l'Ecriture , qui leur donnent des corps , sont toutes symboliques ; que les ailes dont on les revêt , marquent leur subtilité ; la figure de l'homme , leur intelligence ; celle du bœuf , leur force ; celle de l'aigle , leur pénétration ; celle du lion , leur courage ; le feu , leur zèle ; le vent , leur activité , & ainsi des autres.

Les Peres qui ont donné des corps aux Anges , ne se sont pas contentés de donner à ces corps une subtilité , & une pénétration qui ne convient à aucun des corps grossiers qui nous environnent , ils leur ont aussi attribué une ame purement spirituelle , & intelligente ; ( *f* ) en sorte qu'en ce sens ils sont composez de corps , & d'ames. La partie intelligente , est purement spirituelle , la partie qui est renfermée dans un lieu , & qui est capable de mouvement , & de transport d'une place à une autre , est corporelle. La plupart ( *g* ) assignent aussi un corps à nôtre ame séparée du corps ; mais un corps spirituel , & fort différent des corps sensibles , & matériels qui nous environnent. Il n'y a que Dieu seul , dit Origènes , ( *h* ) dont le propre est de subsister sans aucune matière , & sans aucun mélange de corps. *Uz sine materiali substantia , & absque ulla corporea adjectionis societate intelligatur subsistere.*

( *a* ) Nyffen. de mundi officio. Vide & Casar. Dialog. 3. & Barcepha. lib. de Paradiso.

( *b* ) Vide Excerpta Gemar. de opere curruis , apud dno Singer. p. 71. 73.

( *c* ) Job. xxv. 3.

( *d* ) Dan. vii. 10.

( *e* ) Minionid. fundament. Leg. c. 2. §. 4. Merz Nabobim , parte 7. c. 47. R. Eliezer , Parte 2. 6.

( *f* ) Vide B. fil. de Spiritu Sancto , c. 16. Idem. sen alius , in Is. i. xlii. 7. Ephrem serm. de natura Dei minimi serm. c. 1. Alii apud Petav. l. 1. de Angel. c. 15.

( *g* ) Method. apud Phot. Cod. 234. Fern. Thessalens. in Occum. 7. Synodolitus. lib. 5. p. 548. Tertull. de Carne Christi. Hilar. in Matt. can. 5.

( *h* ) Origen. l. 1. princip. c. 6.

Saint Augustin donne des corps aux Anges, & aux Démon; (a) mais aux Anges, d'une nature bien plus subtile qu'aux Démon. Avant leur chute ces derniers avoient des corps célestes; mais depuis leur révolte, ils sont revêtus de corps aériens, dans lesquels ils peuvent souffrir quelque chose par l'action du feu, qui est d'une nature plus subtile que l'air. *Antequam transgredierentur, cælestia corpora gerebant; neque hoc mirum est, si conversi sint ex pœna in æream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est, ab elemento nature superioris aliquid pati.* (b) Claudien Mamert, (c) saint Pierre Chrysologue, (d) Cassien, (e) S. Fulgence, (f) Gennade, (g) l'Abbé Rupert (h) établissent comme un principe incontestable, que Dieu est le seul qui soit purement spirituel; que tous les autres Êtres intelligens sont composez de corps, & d'ames. Cajétan, (i) & Eugubin, (k) entre les Modernes, croyent que les Démon sont corporels; & Grotius (l) n'est pas content de la facilité qu'on a eu de défecter au sentiment d'Aristote, qui est, dit-il, le premier inventeur des pures Intelligences, ou des Esprits entièrement dégagés de la matière.

Ce qui a donné tant de cours à ce sentiment est, 1°. L'autorité de l'Écriture, qui nous représente d'ordinaire les Anges comme corporels. 2°. Ce raisonnement qui paroît fort plausible, tout ce qui passe d'un lieu à un autre, & tout ce qui a du mouvement, est corporel. Or les Anges se meuvent, & passent d'un lieu en un autre, donc ils sont corporels. 3°. Enfin, tout ce qui est sujet au changement, & ce qui est susceptible de qualitez diverses, n'est pas entièrement simple, ni purement spirituel. Or les Anges sont sujets à divers changemens, ils apparoissent sous diverses formes; & les Démon souffrent la peine du feu; ils ne sont donc pas purement spirituels; ils sont donc revêtus de quelque espèce de corps.

Mais on peut répondre à ces raisons, que l'Écriture se proportionne à notre manière de concevoir, lorsqu'elle dépeint les Anges comme revêtus de corps. Elle en use de même en parlant de Dieu; & toutefois qui est l'homme de bon sens, qui ose dire que Dieu est corporel? Tout de même lorsqu'elle nous dit que les Anges passent d'un lieu en un autre, qu'ils sont tantôt dans le Ciel, & tantôt sur la terre, elle veut simplement marquer qu'ils exercent leurs opérations, & donnent des marques de leur présence dans ces différens endroits, mais non pas qu'ils y soient

(a) Aug. Ep. Olim cxv. nunc. 14. Item lib. 3. de Genes. ad Litt. c. 10.

(b) Idem loc. cit. de Genes. ad Litt.

(c) Claudian. Mamert. l. 3. de Statu animæ.

(d) Petr. Chrysol. serm. 52.

(e) Cassian. collat. 7. c. 13.

(f) Fulgent. lib. de Trinit.

(g) Gennad. lib. de Ecclesiastic. Dogm. c. 11.

11.

(h) Rupert. lib. 2. de Trinit. Sc. c. 11. & 17. & lib. 2. de Pictoria verbi, c. 28. Sc.

(i) Cajet. in Ephes. 11.

(k) Eugub. l. 2. de perenni Philosoph. c. 26.

(l) Grot. in Psal. 103. v. 3.

renfermez comme le corps l'est, dans le lieu qu'il occupe. Enfin les changemens qui arrivent aux Anges sont tels, qu'ils ne sont nullement contraires à leur nature spirituelle; & si les Livres saints les expriment dans des termes qui ont rapport à ce qui se passe dans nos corps, ce sont des manières de parler métaphoriques, qu'on ne doit pas presser dans la rigueur.

La plupart des Peres, (a) & tous les Théologiens aujourd'hui soutiennent que les Anges sont purement spirituels; que ce sont de simples Intelligences. Philon le Juif (b) est exprès pour ce sentiment, Il dit que les Anges sont des Esprits heureux, & dégagés du corps. Il dit aussi que l'air est le domicile des Ames, ou des Esprits incorporels. Il ne laisse pas de les appeler des animaux, & il dit qu'il est convenable que Dieu ayant créé des animaux dans les eaux, & sur la terre, il y en ait aussi dans l'air. De ces Esprits qui sont dans l'air, les uns descendent dans des corps humains, & les animent, attirés par un certain penchant naturel, qui leur en fait rechercher l'union. Les autres demeurent dans une région beaucoup supérieure, & n'ont que de l'éloignement pour les corps, & pour la terre. D'autres enfin quittent les corps qu'ils avoient animés, & dont ils se trouvent heureusement dégagés par la mort, & s'en retournent avec rapidité au haut de l'air, d'où ils étoient descendus.

Dans un autre endroit, (c) parlant des Génies qui se sont attachez à des corps mortels, il les compare à des hommes qui seroient tombez dans le coulant d'un fleuve rapide. Ceux qui savent nager, & qui ont assez de vigueur, s'en tirent aisément: mais les autres sont enveloppez dans les flots, & entraînez par le courant de l'eau. Les premiers marquent les bons Anges, qui s'unissent à des corps humains, & dont toute l'attention est toujours portée vers des objets supérieurs, & divins. Les autres désignent les mauvais Génies, qui n'inspirent aux corps qu'ils animent, que de mauvais penchans vers la terre, & vers le vice. De manière que, selon Philon, les Anges, les Démons, & les Ames des hommes ne diffèrent entre eux que de nom. Ils sont tous de même nature; mais ils ont des fonctions, & des inclinations fort différentes. Les bons Anges, qui ne sont point attachez à des corps, sont comme les ministres des miséricordes de Dieu, & les Médiateurs entre le souverain Seigneur, & les

(a) Vide Tit. B str. l. 1. contra Manich. in Biblioth. PP. *Thaumaturg. homil. in Theophania Nysien contra Eunem. Nazianz. orat. 34. Euseb. l. 4. de Demons. c. 1. Chrysostr. passim. Theodoret. qu. 20. in Genes. c. qu. 48. Alii. Damascen. l. 2. de fide, c. 3. & 11. Laëtant. l. 7. c. 21. Greg. Mag. l. 4. Dialog. c. 25. Altiplures.*

(b) Philo Jud. de Cain, & Abel, p. 131. *Κυριαι γαρ εστιν ητοι ουδ' ανθρωποι, η ιουδαιους*

φρον. Idem de somnitiis. *Ἦς ἀπὸ τῆς ψυχῆς ἀνομήτων ἄνθρωπων. ἢ γὰρ ἴσασιν τὰς ἐν μέσῳ ζῶντας, ἀλλὰ καὶ οὗτοι ὄντες ἐν τῷ αἵματι καὶ καθαρῶντι τὸν Μύστηρον. Ὡς καὶ ἐν τῷ κοινῷ τριτάτῳ ἐν κωϊαῖς αἰσῶ ζῶντων. Vide & lib. de Gigantib. p. 285.*

(c) Philo de Gigantib. p. 285. Vide & de Plantatione Noë, p. 216. & de Confus. Linguar. p. 346.



hommes. Les Démonz sont les exécuteurs de sa vengeance, & les ministres de sa justice. Voilà le système de Philon sur les Anges.

Joseph, qui étoit Pharisien, (a) dit que les Éséniens (b) croyoient que les ames venoient de l'air, & descendoient dans les corps, pour les animer, & qu'après la mort, elles s'en retournoient dans l'air, comme des captives qui sortent de prison. Ils attribuoient à un certain appas, à un certain attrait naturel, la descente, ou la chute des Anges dans nos corps. Il dit ailleurs (c) que les Démonz qui possèdent certaines personnes, sont des ames des méchans, qui au lieu de retourner dans l'air, d'où elles sont venues, se saisissent du corps de quelques malheureux, & sont tout ce qu'elles peuvent, pour les faire périr. Enfin il enseigne (d) que les Phariséens croyent les ames immortelles, & que celles des gens de bien peuvent aisément passer d'un corps en un autre ; mais que celles des méchans sont punies par des tourmens éternels, & ne reviennent jamais à la vie.

C'est peut-être par une suite de ce sentiment, qui étoit fort commun parmi les Juifs du tems de notre Seigneur, que les Démoniaques qu'il guérissoit, se plaignoient qu'il venoit les tout-à-coup nenter avant le tems ; (e) c'est-à-dire, les ames des méchans, qui s'étoient emparées des corps qu'elles possédoient, & qui ne les devoient quitter qu'à la mort des possédés, craignoient qu'il ne les en chassât, & ne les envoyât aux tourmens de l'enfer ; à moins qu'elles ne se saisissent de nouveau de quelqu'autre homme, dans lequel elles demeurassent le plus long-tems qu'elles pourroient, pour reculer d'autant, le tems de leur supplice éternel. De-là vient que cette légion, (f) qui obsédoit cet homme du pays des Gérazéniens, supplie JÉSUS-CHRIST de lui permettre d'entrer dans un troupeau de pourceaux, & de ne la pas envoyer si-tôt dans l'abîme : (g) *Rogabat illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

Tout cela prouve que les Juifs d'alors croyoient la préexistence des ames, avant la formation des corps, & que la métempsychose étoit une opinion fort commune parmi les anciens Hébreux, comme elle l'est encore parmi les modernes. On voit des vestiges de ce sentiment dans les Apôtres mêmes, & dans les autres Juifs du tems de notre Seigneur. Les Disciples ayant vû un jeune homme aveugle dès sa naissance, deman-

(a) Joseph de vita sua, initio.

(b) Joseph de Bello Jud. l. 2. c. 11. p. 787. Τὰς δὲ ψυχὰς ἀθάνατας ἴσους, ἃς συμπλάσσει οὐκ ἐν τῷ αἵματι ἀλλ' ἐκ τοῦ αἵματος τοῦ οὐρανοῦ, ὅταν ἐπιπέσῃ τοῖς σώματι τοῦ γῆ· ἢ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κατὰ κράτος.

(c) Joseph l. 7. de Bello, c. 25. Τὰ γὰρ πάλαι οὐκ ἀθάνατα, καὶ ἂν δι' ἀνεπίστατον ἐπιπέσῃ οὐρανῶν πνεύματα τοῖς ἁμαρτωλοῦσι.

(d) Idem de Bello, l. 2. c. 12. p. 788. Ἐπιπέσῃ δὲ πάλαι οὐρανῶν πνεύματα ἐν τοῖς ἁμαρτωλοῖς καὶ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κατὰ κράτος.

(e) Matt. VIII. 30.

(f) Luc. VIII. 30. Matt. VIII. 30.

(g) Luc. VIII. 31.

dèrent à JESUS-CHRIST si c'étoit cet homme, qui par ses péchez, ou ses parens qui par les leurs, lui avoient attiré cette disgrâce? (a) Or quel péché cet homme avoit-il pu commettre avant sa naissance, qui lui pût mériter qu'il naquît aveugle? D'autres (b) disoient qu'Elie, ou Jérémie, ou quelqu'un des anciens Prophètes, avoit reparu dans la personne de JESUS-CHRIST. Enfin Hérode croyoit que l'ame de Jean-Baptiste qu'il avoit fait mourir, étoit passée dans JESUS-CHRIST. (c) On peut voir nôtre Commentaire sur tous ces endroits.

Si les Anges sont spirituels de leur nature, ils sont aussi incorruptibles, & immortels. Ceux mêmes qui ont voulu leur donner des corps, n'ont osé les assujettir à la mort. Je ne connois que quelques Rabbins, qui aient eu la hardiesse d'avancer que les Anges naissoient, & mouroient de jour en jour. Mais quelques anciens Peres ont crû qu'ils pouvoient mourir, & que s'ils étoient immortels, c'étoit par un pur effet de la bonté de Dieu, qui les conservoit, & les empêchoit de retourner dans le néant. Tout ce qui a un commencement, peut avoir une fin, dit saint Irénée; (d) & les Anges mêmes ne subsistent que jusqu'au moment que Dieu voudra les conserver: *Omnia que facta sunt, initium quidem sue facturae habent: perseverant autem quoadusque Deus & esse, & perseverare voluerit.*

L'Ange n'est point immortel de sa nature, dit saint Ambroise, (e) puisque son immortalité est dans la volonté du Créateur. *Dieu seul a l'immortalité*, dit saint Paul, (f) parce que lui seul l'a par sa nature, & indépendamment de tout autre; au lieu que les créatures qui sont immortelles, ne tiennent cette prérogative que de lui. (g) Mais n'y a-t'il pas ici sous le terme de *nature*, quelque équivoque cachée? Si c'est la volonté de Dieu que l'Ange soit immortel, ne l'est-il pas de sa nature, puisque la volonté de Dieu est la nature des choses? (b) Et puisqu'il a créé l'Ange tout spirituel, ne l'a-t'il pas fait d'une substance, qui ne donne aucune prise à tout ce qui pourroit lui causer la mort?

On a donné aux Anges des fonctions honorables, & proportionnées au degré de gloire qu'ils possèdent auprès de Dieu. Quelques Anciens ont crû qu'ils présidoient au cours des Astres, & au mouvement des Cieux. On a prétendu qu'ils étoient chargez du gouvernement des Etats, & des Empires, & qu'il n'y avoit ni Province, ni République, ni ville, ni famille qui n'eût son Ange tutélaire. La foi nous apprend que chacun

Fonctions  
des bons  
Anges.

(a) Joan. ix. 2.

(b) Matt. xvi. 14.

(c) Marc. vi. 16. Luc. ix. 9.

(d) Irénée l. 2. c. 64. Vide Arnob. l. 2. Damascen. l. 2. de fide, c. 3. Sophron. in Actis Synod. vi. AB. xi. Cyrill. Alex. thes. l. 20. Hilari. in Psal. 148. Alii.

(e) Ambr'of. lib. 3. de fide, c. 2.

(f) 1. Timot. vi. 16.

(g) Auth. Quæst. ad Orthodoxos p. 61. Μόνη ἔχει τὴν ἀθανάσιαν ἀφύπναιον ἡ Θεός, ἣν οὐκ ἔστι λαμβάνειν ἄλλου τινος ἔργου, καθάπερ οἱ λοιποὶ πάντες ἀθάνατοι, ἀλλὰ ἐν τῇ ἰστίᾳ ἑαυτοῦ.

(b) Aug. l. xxi. de Civit. c. 2.

c nous a son Ange gardien. On en a donné aussi aux Eglises, & aux Autels. Les Philosophes, & les anciens Juifs, aussi bien que les Chrétiens qui sont venus après, ont enseigné que les Anges étoient comme des entremetteurs, qui présentent nos prières à Dieu, & qui en rapportoient les secours, & les graces dont nous avions besoin: Qu'ils étoient les Messagers, & les Ministres du Très-Haut, pour faire connoître aux hommes ses volontez, pour les punir, ou les récompenser. Il faut parler de tout cela avec un peu plus d'étenduë.

Les Rabbins (a) soutiennent qu'il y a des Anges préposés à chaque chose. *Azariel* préside aux eaux; *Cazardia* à l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se lève, & se couche à temps. *Nehid* a soin du pain, & des alimens. Chaque Planète, chaque mois de l'année, chaque heure du jour a son Ange. Maimonide (b) ne se contente pas de cela; il veut que les Sphères célestes soient autant d'Anges doués d'intelligence, & de volonté, par lesquelles ils exercent leurs opérations. Les Juifs croyent de plus que chacun de nous a deux Anges; l'un bon, & l'autre mauvais. Le premier nous garde, & nous conseille; l'autre nous observe, & nous tend des pièges: Opinion qui a été suivie par quelques anciens Peres de l'Eglise.

Maimonide donne au nom d'Ange une notion fort étenduë. Il le prend pour toute sorte de vertu de Dieu, & pour toute opération sur-naturelle, & même pour les facultez naturelles de l'ame, & du corps. Il semble que dès le tems de nôtre Seigneur, les Juifs étoient déjà dans ces sentimens, puisqu'ils donnent le nom d'Esprit bon, ou mauvais, aux bonnes, ou mauvaises qualitez du corps, & de l'esprit. Par exemple, JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres (c) qu'ils ne savent à quel Esprit ils appartiennent. On trouve dans les Livres du nouveau Testament l'Esprit de pauvreté, (d) l'Esprit d'infirmité, (e) un Esprit d'impureté, (f) Esprit de servitude, (g) Esprit d'adoption, (h) Esprit de compassion, (i) Esprit de foi, (k) Esprit de douceur, (l) Esprit d'erreur, (m) Esprit de grace: (n) Manières de parler, qui ne peuvent venir que de la pensée où l'on étoit que les Anges, & les Esprits présidoient à tout, étoient répandus dans tout, & influoient sur toutes les actions de la vie, & sur toutes les dispositions du corps, ou de l'amq.

Les mêmes Docteurs Hébreux enseignent qu'il y a quatre Anges

(a) *Vida Bartolucci Biblioth. Rab. n. 2.*

(b) *Maimon. more Nebuch. parte 1. c. 72. & parte 2. c. 5. & 7.*

(c) *Luc. 12. 55.*

(d) *Mat. 9. 3.*

(e) *Luc 12. 10.*

(f) *Mat. 23. 25. 28. & alibi.*

(g) *Rom. 8. 15.*

(h) *Rom. 15. 1.*

(i) *Rom. 12. 10.*

(k) *1. Cor. 13. 4.*

(l) *1. Cor. 12. 3. Galat. 5. 22.*

(m) *1. Timot. 4. 1.*

(n) *Heb. 2. 17.*

qu'on ne voit jamais sur la terre, parce qu'ils sont toujours autour du trône du Dieu. Michel est à sa gauche, comme Chef, & Prince des Anges; Gabriel est à la droite; Uriel est devant Dieu, & Raphaël derrière lui. Saint Jean dans l'Apocalypse, (a) nous représente sept Anges debout devant le Seigneur, ayant sept trompettes; & un huitième, avec un encensoir fumant, dont la fumée représente les oraisons des Saints. Zacharie (b) promet à Jésus fils de Josédach, sept Yeux, ou sept Anges, qui lui serviront de conseil, & de protection. Raphaël dit au jeune Tobie (c) qu'il est un des sept premiers Anges qui se tiennent en la présence du Seigneur. Dans Daniel, (d) l'Archange saint Michel dit qu'il est un des premiers Princes de la Cour du Tout-puissant: *Daniel unus de Principibus primis*. Ce nombre de sept Anges principaux, est pris de ce que l'on voyoit dans la Cour des Rois d'Assyrie, de Caldée, & de Perse, où il y avoit sept grands Officiers, qui étoient au-dessus de tous les autres. (e) C'est apparemment de la même source (f) que sont venus les noms de Puissances, de Trônes, & de Dominations, g) dans les Epîtres de saint Paul.

Ce nombre de sept Anges qui voyent la face de Dieu, s'est conservé dans les Ecrits des Peres de l'Eglise, & dans ceux des Hébreux. Dans le Testament des douze Patriarches, on les nomme, *les Anges de la face*; & dans la Vie de Moïse, *les Yeux du Seigneur*. Saint Irénée, (h) saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, (i) & Arétas les reconnoissent. Saint Jérôme contre Jovinien, semble les mettre à la tête des sept Chœurs des Anges; car il n'en reconnoit que ce nombre dans la Hiérarchie céleste.

Le nom d'Ange, ou *Angelus*, marque une des principales fonctions des Esprits bienheureux. Ce terme signifie Envoyé, Ambassadeur, Messager; & il répond exactement à la signification de l'Hébreu *Malach*. (k) Saint Paul les appelle quelquefois, (l) des Esprits employez au service du Seigneur, *administratorii Spiritus*. Dieu les envoie annoncer la naissance des grands Hommes; comme d'Isaac, de Samson, de Jean-Baptiste; & de JESUS-CHRIST même, Dieu & homme. Ils sont députez pour conduire, & protéger ses amis; ainsi Raphaël fut envoyé à Tobie; & pour exercer sa justice contre les méchants; comme ceux qui furent envoyez à Sodome, & l'Ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nés dans l'Egypte,

(a) Apoc. viii. 2. 3.

(b) Zach. iiii. 9.

(c) Tob. xii. 15.

(d) Dan. x. 13.

(e) Eph. i. 10. 14.

(f) 1. Esdr. vii. 14. &amp; 1. Esdr. viii. 22.

(g) Vide *Teronym. in E; hij. l. 21. & Grot. in*

Rom. viii. 38.

(h) *Irena apud Clem Alex. lib. 6. Stromat.*(i) *Cyprian. adversus Judaeos, l. 1. art. 20.*(k) *Νγγελος. ἄγγελος*(l) *Heb. l. 14. Ἀποστολὰ πνεύματι ἵς διακονίας ἀνεκτίθησαν.*

**SUR LES BONS, ET SUR LES MAUVAIS ANGES.** xxxix  
 & l'Ange du Seigneur, qui détruisit les troupes de Sennachérib. Enfin il les fait partir pour annoncer ses volontez aux Prophètes, & aux serviteurs de Dieu; comme ceux qui furent députez à Abraham, à Agar, à Daniel, à Zacharie, &c.

En qualité d'Ambassadeurs de Dieu, ils prennent souvent le nom du Seigneur, *Elohim*; (a) & quelquefois même celui de *Jehovah*, (b) ce nom sacré, & incommunicable: mais ce n'est que quand ils parlent en son nom. La conformité des fondions qu'exercent les Anges, & les Prophètes, a souvent fait donner aux Prophètes le nom d'Anges du Seigneur. Par exemple, dans le Livre des Juges (c) il est dit que *l'Ange du Seigneur*, c'est-à-dire, le Grand Prêtre, ou un Prophète *vint au lieu nommé Bochim, & dit au peuple: Je vous ai tiré de l'Egypte, & vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis à vos Peres. Et comme l'Ange du Seigneur eut dit ces choses, ils commencèrent à élever leur voix, & à pleurer.* Dans le même Livre, (d) *l'Ange du Seigneur qui maudit Méroz*, n'est autre que Barac, ou le Grand-Prêtre, ou quelque Prophète. (e) Dans Malachie (f) les Prêtres sont nommez *Anges du Seigneur des armées*. Aggée se donne à lui-même ce nom: (g) *Voici ce que dit Aggée, Ange du Seigneur, du nombre des Anges du Seigneur.* Eupolème dans Eusébe, donne à Nathari le nom d'Ange, ou d'Envoyé de Dieu. Malachie, le dernier des douze Prophètes, dont le nom signifie *Ange du Seigneur*, n'est autre, suivant plusieurs sçavans Interprètes, que le fameux Esdras, Scribe de la Loi.

Les Anges sont dans le monde ce que les colonnes sont aux grandes maisons, selon la pensée de Philon; (h) ils le soutiennent; & l'embellissent. Il y en a qui président aux nations, & aux Etats, suivant l'Écriture même. Saint Michel est reconnu pour l'Ange du peuple de Dieu. (i) Daniel (k) nous parle de l'Ange de la Perse, & les Actes (l) de celui de la Macédoine. Zacharie (m) parle aussi des Anges des diverses nations. Moÿse dans le Deutéronome. (n) suivant la Version des Septante, dit que *quand le Seigneur a séparé les nations, & qu'il a fait le partage des enfans d'Adam, il a fixé leurs limites selon le nombre des Anges de Dieu.* L'Hébreu lit: *Selon le nombre des enfans d'Israël.* Mais les Hébreux, &

(a) Genes. xxxii. 28. & Exod. iii. 4. 6. & passim.

(b) Genes. xvi. 10. 11. 22. 23. Exod. iii. 1. & seq. &c.

(c) Judic. 11. 1. 2.

(d) Judic. v. 23.

(e) Vide Cald. Serar. & Coment. nostr.

(f) Malach. 11. 17.

(g) Agg. 1. 13.

(h) Philo in Excerpt. Damasc. l. 1. c. qu. in Genes. ἄγγελος γὰρ κείνος δούλος ἰσχυρὸς ἰσχυρῶν, ἢ οὐκ ἔστιν ἀγγελὸς τῶν ἀγγέλων ἢ οὐκ ἔστιν ἀγγελὸς τῶν ἀγγέλων ἢ οὐκ ἔστιν ἀγγελὸς τῶν ἀγγέλων.

ἀγγελὸς τῶν ἀγγέλων, ἢ ἀγγελὸς τῶν ἀγγέλων.

(i) Dan. x. 13. Michael Princeps caest.

(k) Dan. x. 13.

(l) Act. xvi. 9.

(m) Zach.

(n) Deut. xxxii. 8. ὅτι ἀγγελὸς ἐστὶν ἰσχυρὸς ἰσχυρῶν, ὡς δούλος ἐστὶν ἰσχυρῶν ἰσχυρῶν, ὡς δούλος ἐστὶν ἰσχυρῶν ἰσχυρῶν, ὡς δούλος ἐστὶν ἰσχυρῶν ἰσχυρῶν. Vulgat. Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël.

la plupart des Peres (a) ont compris que Dieu avoit créé les Anges, pour leur donner le gouvernement des Provinces, & des Monarchies. Ils croyent que ce partage s'exécuta principalement après la confusion arrivée à Babel; qu'alors chaque Ange s'étant chargé de la nation qui lui étoit échüe, eut soin de la conduire au pays que Dieu lui destinoit, & de lui apprendre la Langue qu'elle devoit savoir. Théodoret (b) croit que chacun de nous a un Ange gardien; mais que chaque nation a un Archange tutélaire.

Les Eglises, les Sociétez saintes, les Lieux sacrez ont aussi leurs Anges, suivant l'Ecriture; & les Peres. Saint Jean dans l'Apocalypse, (c) écrit aux Anges de sept Eglises d'Asie; & sous ce nom, il n'entend pas seulement les Evêques, qui en sont les Anges visibles; mais aussi les Anges, ou les Tutélaires invisibles, qui les gouvernent: *Non solum Episcopus ad tuendum gregem Dominus ordinavit; sed etiam Angelos destinavit*, dit saint Ambroise. (d). Ce sentiment ne lui est pas particulier; on le remarque dans Origènes, dans saint Hilaire, (e); dans saint Basile, (f) dans saint Gregoire de Naziance, (g) dans saint Jérôme. (h) Et pour ce qui est des Lieux saints, où l'on offre les divins Mystères, en doute point que l'Ange ne s'y rencontre, dit saint Ambroise, (i) lorsque JESUS-CHRIST y est, lorsqu'on l'y immole. Tertullien (k) appelle l'Ange de la prière, celui qui préside à l'Eglise, & qui offre à Dieu l'encens de nos oraisons. C'est peut-être par respect pour cet Ange, que saint Paul veut que les femmes se voilent dans l'Eglise: (l) *Propter Angelos*. Saint Jérôme (m) explique des Anges tutélaires qui quittèrent le Temple de Jérusalem, ce que Joseph raconte (n) que peu de tems avant la prise de cette ville, on entendit pendant la nuit une voix qui cria: Sortons d'ici. On voit même par quelques Anciens, qu'ils croyoient que les Autels des Eglises avoient chacun un Ange destiné à les garder.

Je ne m'étendrai pas ici sur les Anges gardiens, qui sont destinez de Dieu pour nous conduire; nous en avons parlé avec une juste étendue sur saint Matthieu, xviii. 10. Voyez le Commentaire, pages 398. 399. Ce sentiment s'est toujours maintenu dans l'Eglise, comme un article de

(a) Origen. homil. 37. in Luc. homil. 16. in Gen. f. & homil. 8. in Exod. Euseb. l. 4. Demonstr. Evphan. hares. 31. Chryf. homil. 3. in Ep. ad Ep. f. Cyrill. l. 4. contra Julian. Alii p. summationem s. Laurentii, ut Hilar. Ieronym. alii.

(b) Theodoret. in Dan. x.

(c) Apoc. 1. 3. 12. & c.

(d) Ambros. in Luc. l. 2. Vide & Origen. in Luc. homil. 13. & 13.

(e) Hilar. in Psalm. cxxxix.

(f) Basil. in 1. 2. p. 254. & Ep. 191.

(g) Nazianz. orat. 31. & orat. 32. ad calcem.

(h) Ieronym. in cap. vi. Mich. & in Martir. xviii.

(i) Ambros. in Lucam; *Ne dubites assistere Angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur.*

(k) Tertul. lib. de orat.

(l) 1. Cor. xi. 10.

(m) Ieronym. in cap. lxxvi. Isai. & Epist. ad Paulam, & Euseb.

(n) Joseph. lib. 6. de B. Ho. c. 31.

Ési. Mais celui que nous venons de proposer sur les Anges tutélaires des Nations, & des Monarchies, n'a pas eu le même succès. On a trouvé que le passage du Deutéronome, sur lequel il étoit principalement fondé, avoit un autre sens littéral. C'est pourquoi on ne s'est point tant intéressé à le soutenir. On peut consulter les Commentateurs sur cela.

Nombre  
des Anges.

Le nombre des saints Anges nous est toujours représenté comme très-grand. Daniel (a) dit que s'étant approché du trône de l'ancien des jours, il en vit sortir un fleuve de feu ; & que mille milliers d'Anges le servoient, & dix mille millions assisoient en sa présence. Saint Jean dans l'Apocalypse, (b) dit qu'il vit autour du trône de l'Agneau des millions de millions, & des milliers de milliers d'Anges. Et notre Sauveur dans l'Evangile, (c) dit que son Pere Celeste pourroit lui donner plus de douze légions d'Anges, c'est-à-dire, plus de soixante & douze mille Anges. Toutes ces expressions désignent un nombre innombrable, & entièrement inconnu aux hommes. Le Psalmiste (d) nous donne comme un effet de la toute-puissance de Dieu, qu'il connoisse le nombre des étoiles, & qu'il les appelle toutes par leur nom ; comme un Roi qui connoit tous les soldats, & tous les Officiers de sa Cour. Et ailleurs, (e) il dit que le char du Seigneur est accompagné de dix mille Anges.

Pour donner une idée de la multitude des Anges comparée à celle des hommes, plusieurs Anciens se sont servi de la parabole (f) des quatre-vingt-dix-neuf brebis, que le Pere de famille laisse dans les montagnes, pour aller chercher la centième qui s'étoit égarée. Cette centième brebis, disent les Peres, marque les hommes ; les quatre-vingt-dix-neuf qui sont demeurées ensemble, marquent les Anges fidelles, qui sont demeurés dans le Ciel. *Ovis una, homo intelligendus est*, dit saint Hilaire, (g) & *sub homine uno universitas sentienda est. . . nonaginta novem non errantes, multitudo Angelorum Cælestium opinanda est*. On voit ce même sentiment dans saint Ambroise, (h) dans saint Grégoire de Nyffe, (i) & dans saint Cyrille de Jérusalem. (k)

D'autres (l) ont formé ce raisonnement, pour faire connoître le grand nombre des Anges : Il est naturel de juger du nombre des habitans d'une ville, par la grandeur, & l'étendue de cette ville ; or la terre comparée au Ciel, & à l'air, n'est que comme un atome comparé à la terre, on doit donc conclure que le nombre des Anges, qui sont les habitans du Ciel,

(a) Dan. vii. 10.

(b) Apoc. v. 11. *Milliades myriades, & chiliades des chiliades.*

(c) Matt. xxvi. 53.

(d) Psalm. cxlvi. 4.

(e) Psalm. lxxvii. 18.

(f) Matt. xviii. 12. Luc. xv. 4.

(g) Hilar. in Matt. Can 18.

(h) Ambros. in Luc. lib. 7. c. 19.

(i) Nyssen. lib. 11. contra Eunom.

(k) Cyrill. Cathed. 15.

(l) Cyrill. Jerof. loco citato. Didymus Cæcus apud Maxim. ad c. 14. Dionys. de cælesti Hierarchia.

& de l'air, est infiniment plus grand que celui des hommes. Tite de Bostres (a) sur ces paroles de JESUS-CHRIST: *Ne craignez point, petit troupeau*, dit que tous les hommes qui ont été, & qui seront, sont compris sous ce nom de petit troupeau, comparé à la multitude innombrable des Anges. L'Auteur de la céleste Hiérarchie, connu sous le nom de S. Denis l'Aréopagite, (b) dit que le nombre des Anges est tel, qu'on ne peut le compter, & qu'il n'y a rien qui l'égalé dans tout le reste de la nature. Enée de Gaze (c) dit que le Ciel, ou l'air est plein d'Anges, & de Démons; que la terre, la mer, & ce qui est sous la terre en est tellement rempli, qu'il n'y a aucun vuide, pas même pour mettre un doigt, ou un épi. Et que quand Dieu voudroit que les hommes véussent dix mille ans, le nombre des ames des hommes qu'ils produiroient, n'égaleroit jamais le nombre des Anges, & des Démons. Un ancien Oracle rapporté par Lactance, (d) dit que les Démons parcourent de toute part & la mer, & la terre, & sont accablez sous le fouet du Tout-puissant.

Pour parler à présent du nombre des Démons comparé à celui des Anges, quelques-uns ont prétendu que le tiers des Anges étoient tombez dans la révolte; ils se fondent sur ce passage de l'Apocalypse, (e) où il est dit que le Dragon a entraîné en terre avec sa queue la troisième partie des étoiles du Ciel; & comme plusieurs Auteurs très-graves (f) enseignent que les hommes prédestinez remplaceroient les Anges apostats, il s'enfuivroit de là que le nombre des hommes sera beaucoup plus grand que celui des Anges, puisqu'il est certain qu'il y aura beaucoup moins que le tiers des hommes de prédestinez. Saint Augustin (g) en quelque endroit doute même si le nombre des hommes prédestinez ne surpassera pas celui des Anges apostats. Ainsi il ne croyoit pas que le nombre des Anges, ni des Démons fût aussi grand que le veulent les Auteurs qu'on a citez ci-devant. Saint Grégoire Pape, (h) le Maître des Sentences, (i) & Guillaume Evêque de Paris, (k) qui ont crû que le nombre des prédestinez à la gloire, égaleroit celui des Anges fidèles, sont encote moins favorables au sentiment qui multiplie les Anges à l'infini. Mais dans ces matières, le plus sûr est de penser, & de parler sobrement, & de ne vouloir pas en trop savoir.

(a) Tit. Bost. ad Luc. xii.

(b) Dionys. de celest. Hierarch. c. 14.

(c) Ene. GAZA. in Bibl. PP. Meior. i. αὐτῶν ἄγγελοι καὶ οὐρανῶν. Πλάττει δὲ τὸ πᾶν, καὶ τὸ ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ τὰ ἐν τῇ θάλασσᾳ, καὶ τὰ ἐν τῇ γῆτι κτίρια, &c.

(d) Lactant. lib. 1. c. 6. Δαίμονες ἢ φεῖδον πνεύματα, καὶ πνεύματα καλὰ.

(e) Apoc. xii. 4.

(f) Augustin. Enchirid. c. 29. & lib. 22. de civit. c. 1. Anselm. l. 2. cur Deus homo, c. 18. Iddor. de summo bono, c. 11. Mes. Barcepha, lib. de Paradisoparte 1.

(g) Aug. Enchirid. c. 29.

(h) Greg. Mag. homil. 32. in Evang.

(i) Lombard in 2. disti. 9.

(k) Guillelm. Paris. in 2. part. 2. part. de univers. cap. 18.



Toute l'Antiquité reconnoît qu'il y a entre les Anges beaucoup de subordination, & que leur nombreuse Compagnie est distribuée en plusieurs Chœurs : mais cette subordination ne nous est connue que très-imparfaitement. Les Hébreux reconnoissent saint Michel comme le premier des Archanges, le Chef des armées du Ciel, & le Tutélaire du peuple d'Israël sur la terre. Ils croient que c'est lui dont il est dit dans l'Exode : (a) *Ma face marchera devant vous, & mon nom est en lui : Que c'est lui qui apparut à Josué, & devant qui ce Général du peuple de Dieu se prosterna.* (b) Ils lui donnent d'ordinaire le nom de *Metatron*, que l'on croit (c) être le même que *Metator*, nom Latin, qui signifie cet Officier de l'armée Romaine, qui avoit soin de marquer les campemens. Saint Michel étoit le conducteur de l'armée d'Israël dans le désert. C'étoit lui qui marquoit le lieu du camp, & le tems auquel il falloit camper, ou décamper. Ils ajoutent qu'il fait dans le Ciel l'office de médiateur, & qu'il est le seul par qui l'on peut avoir accès auprès de Dieu. Ils lui donnent aussi le nom de *Grand Scribe*, parce qu'il tient registre des mérites du peuple d'Israël, & qu'en cette qualité, il a droit de s'asseoir dans le Ciel, pendant que tous les autres Anges demeurent debout : Prétogative singulière, qui leur donne lieu de débiter bien des rêveries. L'Eglise Chrétienne, à l'imitation de la Synagogue, honore saint Michel comme son Chef, & comme celui qui présente les âmes au Jugement de Dieu.

Subordina-  
tion des An-  
ges entre  
eux.

Les Hébreux (d) reconnoissent dix rangs, ou dix Chœurs des Anges, qu'ils expriment sous les noms; 1°. d'*Animaux saints*, comme ceux qui apparurent à Ezéchiel; 2°. de *Rouës*, qui portoient le chariot du Seigneur; 3°. de *Lions de Dieu*, ou de force surnaturelle; 4°. de *Chasmalim*; c'est le nom Hébreu de ce métal précieux nommé *Electrum*; 5°. *Séraphins*, ou brûlans, tout de feu. 6°. *Anges*, Envoyez, Ambassadeurs. 7°. *Elohim*, Dieux, Princes. 8°. *Fils des Dieux*. 9°. *Chérubins*, ou figures composées. 10°. *Hômnes*, parce que souvent ils apparoissoient sous la forme d'hommes, & que dans l'Ecriture ils sont d'ordinaire désignez sous ce nom.

Les Peres de l'Eglise ont été fort partagez sur le nombre, & sur l'ordre des Chœurs des Anges, & de la Hiérarchie céleste. La plupart (e) ont cru que l'Apôtre dans les endroits où il parle des *Trônes*, des *Puissances*, des *Dominations*, des *Principautés*, n'a rapporté qu'une partie des noms des Anges, & qu'il y en a plusieurs autres dont il n'a pas voulu parler, & qui sont compris dans l'Ecriture sous le nom général d'*armée du Ciel*; &

(a) Exod. xxiii. 14.

(b) Josué v. 13.

(c) Buxtorf. Voyez Basnage hist. des Juifs, t. 4. liv. 6. c. 9. art. 9. 10. Edit. de Paris.

(d) Maimon. fundam. legis, c. 11.

(e) Hieron. in Ephes. 1. Chryst. homil. 4. de incomprehensib. Dei nat. & homil. 5. contra anoma. & homil. 3. in Epist. ad Ephes. Vid. Origen. lib. 1. de princip. c. 5. & in Joan edit. Hæret. p. 32. Theodoret. Oecum. Theophyl. in Ep. ad Ephes. 1.

que c'est ce que saint Paul a voulu insinuer, lorsqu'il a dit, (a) que Dieu est au-dessus de tout nom qui est appellé non-seulement dans ce siècle, mais aussi au siècle futur. Depuis le premier Ange, jusqu'à l'homme, il y a une infinité de degrés de créatures raisonnables, dont l'homme est la dernière, selon Origènes. (b)

Les autres Peres (c) ont reconnu dans l'Apôtre, aux Epîtres aux Romains, & aux Ephésiens, certains ordres des Intelligences célestes. Mais on ne voit point qu'avant l'Auteur des Livres de la Hiérarchie, citez sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, (d) & saint Grégoire le Grand, (e) le nombre en ait été fixé à neuf Chœurs, comme il l'a été depuis dans les Ecoles de Théologie. Avant ce tems, les uns en mettoient huit, & les autres sept. (f) Saint Paul même n'est pas uniforme dans le rang qu'il donne aux Chœurs des Anges dont il nous parle. Saint Grégoire le Grand, & l'Auteur de la céleste Hiérarchie ne sont pas d'accord entre eux sur l'arrangement des Chœurs des Anges. Saint Grégoire préfère l'ordre marqué dans l'Epître aux Colossiens, 1. 16. L'Auteur de la céleste Hiérarchie suit celui de l'Epître aux Ephésiens, 1. 21. Voici comme il les arrange, suivant son système. Il y a trois Hiérarchies, & autant d'ordres d'Anges dans chaque Hiérarchie. Dans la première, sont compris les Séraphims, les Chérubims, & les Thrônes; dans la seconde, les Dominations, les Vertus, & les Puissances; dans la troisième, les Principautez, les Archanges, & les Anges.

Nous ne pouvons nous étendre sur les fonctions, & sur les différences de ces différens degrés; ce sont des choses trop au-dessus de nôtre portée; nous remarquerons seulement que toutes ces dénominations de Trônes, de Puissances, de Principautez, &c. sont imitées de l'ordre qui se remarque dans les Etats temporels, où l'on voit des Monarques puissans, qui ont sous eux des Vicerois, des Princes, des Gouverneurs, des Magistrats, & d'autres Officiers, qui sont les dépositaires de la puissance, & les exécuteurs des ordres du Souverain, chacun à proportion de ce que le Monarque veut leur en confier.

Puisque les Anges sont des substances spirituelles, & intellectuelles, employées de Dieu pour son service, pour le louer, & pour manifester ses volontez aux hommes, il faut qu'ils puissent faire connoître ce qu'ils ont dans l'esprit, & dans la volonté; & c'est ce que l'on appelle leur langage: Car on ne doit pas s'imaginer qu'ils ayent une langue, ou qu'ils articulent des paroles, pour se faire entendre, comme le remarque saint

Langage  
des Anges.

(a) Ephes. 1. 21.

(b) Origen. in Joan. p. 69. Edit. Hæit.

(c) Vide si placet PP. apud Petav. lib. 2. de Angel. lib. 2. c. 1.

(d) Dionys. de celesti Hierarch. c. 6. & seq.

(e) Greg. homil. 34. in Evang.

(f) Hieron. lib. 2. contra Jovin. Bisil. c. xvi. de Spir. sancto. CAZAR. Dialog. 1. qu. 44.

Chrysoſtome. (a) Mais on doit concevoir qu'ils ont entre eux une manière de s'expliquer, qui leur est propre, & qui est fort différente de celle dont les hommes se servent. Et lorsque saint Paul a dit dans la première Epître aux Corinthiens : (b) *Quand je parlerois le langage des hommes ; & des Anges, si je n'ai point la Charité, je suis un airain sonnante, & une cymbale retentissante* ; il n'a voulu marquer autre chose, sinon : Quand j'aurois toute l'éloquence dont un homme est capable, & toute la facilité qu'un Ange a de faire connoître à un autre Ange ce qu'il pense, (c) tout cela ne me serviroit de rien pour mon salut, sans la Charité.

Mais encore quelle est la manière dont les Anges se parlent entre eux ? Comment Isaïe, & Ezéchiel ont-ils entendu les Anges qui louoient le Seigneur ? (d) Comment Daniel, & Zacharie (e) les ont-ils ouïs qui se parloient l'un à l'autre ? Quelques-uns (f) se sont imaginez que la Langue Hébraïque, comme la plus courte, & la plus expressive de toutes les Langues, étoit celle dont se servent les Anges, & dont se serviroient les Bienheureux dans le Ciel. Les Rabbins (g) parlent d'un Juif nommé Jochanan, fils de Zochai, qui se vançoit de savoir la Langue des Anges, & des Démons, parce qu'il exorcizoit les uns, & conjuroit les autres. Un autre Rabbin disoit que les Anges parloient par leurs ailes ; parce qu'il est dit dans Ezéchiel : (h) *Jouïs la voix de leurs ailes*. On fait ce que les Profanes (i) ont dit de la Langue des Dieux, dont ils se servent dans le Ciel, & qui est fort différente de celle des hommes sur la terre. Les Théologiens croyent qu'après la Résurrection, tous les Bienheureux parleront une Langue commune dans le Ciel. Les Anciens (k) ont fort désapprouvé Théodore de Mopsueste, qui prenoit à la lettre ce qui est dit dans l'Écriture, que Dieu avoit parlé ; & qui attribuoit aux Anges un langage sensible.

Mais tout cela ne résoud pas nôtre difficulté. Personne aujourd'hui n'ira nous dire que les Anges parlent Hébreu, ni qu'ils profèrent des paroles à la manière des hommes, lorsqu'ils s'entretiennent entre eux. S'ils ont parlé aux hommes un langage ordinaire, c'est pour eux un cas fort singulier, & une opération toute miraculeuse. Philoponus, (l) & quel-

(a) Chryſt. in 1. Cor. xlii. Γούρας ἀγγέλων ἐπὶ αὐτῶν φῆσι, ἢ καὶ σῶμα περιεργασίας ἀγγέλων. Ἀλλὰ ἡ λέξις ταύτην ἐστὶν κἄν ἢ τοῦ ὀργάνου, ἢ τῆς ἀγγελίας ἐν αὐτῷ, ἢ τῆς ἀφ᾽ ἑαυτοῦ διακρίσεως.

(b) 1. Cor. xlii. 1.

(c) Theophyl. Ἀγγέλους δὲ γλῶσσαι ἢ ἰσχυρὰ πνεύματα τῶν ἀποστόλων διακρίθην καὶ τῶν ἰσχυρῶν ἀποστόλων.

(d) Isaï. vi. 3. Ezecch. i. 11.

(e) Dan. viii. 13. 16. & xli. 6. Zach. 1. 9. 10. 11.

(f) Videt Scipion. Scambur. Archiv. vet. Test.

lib. 1. art. 4.

(g) Vide Ligfoot in 1. Cor. xlii. 1.

(h) Ezecch. 1. 24.

(i) Homer. Iliad. Plato in Phædra. Dio Chryſt. serm. Πρωτεύου. Et serm. Περὶ ἐπιπέδου. Et Maxim. Tyr. Dissert. 26.

(k) Vide Philopon. de mundi opific. c. 12. Nyssen. lib. 11. contra Eunom. p. 349.

(l) Philopon. loco citat. Οὐκ ἐδὸν ἰσχυρῶν αὐτῶν τὸ ἔργον, ἢ ἰσχυρῶν, ἢ εἰ ἢ γλῶσσαι, ἢ διακρίσεως ἀποστόλων τῶν ἀγγέλων.

ques nouveaux Commentateurs (a) ont crû qu'il y avoit dans les paroles qu'on a citées de saint Paul, une espèce d'hyperbole ; comme si l'on disoit : Quand j'aurois une langue Angelique, & quand je parlerois aussi divinement que pourroit parler un Ange, s'il avoit un langage qui lui fût propre ; & cette explication est certainement fort naturelle, & fort littérale ; mais elle ne satisfait que pour le passage qui a été cité de saint Paul.

Théodoret (b) dit que le langage des Anges n'est point une chose sensible, mais intellectuelle. C'est une pure opération de leur esprit, & de leur volonté, par laquelle ils veulent se communiquer réciproquement leurs pensées. Saint Grégoire le Grand (c) dit que Dieu parle aux Anges, en leur découvrant ce qui est de caché dans lui, & leur inspirant une forte, & douce inclination d'exécuter ce qu'il demande d'eux ; & que les Anges parlent à Dieu, lorsque en contemplant sa grandeur, & sa majesté, ils sont ravis en admiration en sa présence : Qu'enfin les Ames, ou les Esprits parlent entre eux par leurs desirs : *Animarum verba, ipsa sunt desideria*. Le Prêtre Philippe, Auteur du Commentaire sur le Livre de Job, (d) dit que ces colloques des Anges ne sont autres que leurs volontés réciproques ; & c'est aussi le sentiment de saint Thomas, (e) & d'Albert le Grand. Ils ne conçoivent point d'autre manière dont un Ange parle à un autre, que l'action de leur volonté, qui veut se manifester à celui auquel nous disons qu'ils parlent : *Per voluntatem conceptus mentis Angelice ordinatur ad alterum*. Cela sera toujours assez obscur à notre égard. Mais on ne doit pas dans une matière comme celle-là, demander la même évidence, qui se rencontre dans les opérations dont nous avons quelque expérience, & qui se passent au dedans de nous-mêmes.

Culte des  
Anges.

Le culte des Anges est très-ancien parmi les Juifs. Je parle de ce culte qui consiste à les honorer, à leur adresser nos prières, comme aux Ministres du Seigneur, qui sont les médiateurs entre lui, & nous ; à leur donner des preuves de notre reconnoissance, & de notre profonde vénération. Moïse, & Josué se déchaussent par respect, en présence d'un Ange qui leur apparôit ; à l'un, dans le buisson ardent ; (f) & à l'autre, dans la campagne de Jéricho. (g) Abraham se prosterne devant ceux qu'il reçoit dans sa tente ; (h) & Daniel devant celui qui se présente à lui sur le Tigre. (i) Moïse ordonne aux Israélites de craindre, & d'honorer

(a) Est. Tir. Men. Scilicet. Pise. alii.

(b) Theodoret. in 1. Cor. xliii. 1. ἄγγελος δὲ πνεῦμα ἢ νοητικὸν κίνημα, ἢ πρὸς τοῦτο τῆς δι-  
ῶς ἐκ τῶν ἄνω ἰσχυρῶς ἔστιν, ὡς ἀγγελὸς προ-  
δικαλοῦται.

(c) Gregor. Magi lib. 2. Moral. c. 5.

(d) Phil. pp. in Job. lib. 1. c. 24. Collocutionem  
Angelorum æstimo motibus quendam voluntati-

sum fuisse consensum, potius quàm sonora collo-  
quia.

(e) D. Thom. 1. parte, qu. 107. art. 2.

(f) Exod. 3. 5.

(g) Josue 5. 13-14.

(h) Genes. xviii. 2.

(i) Dan. x. 5. 6.

l'Ange que le Seigneur leur donne pour les conduire. (a) Jacob prie avec larmes celui contre qui il avoit lutté, de lui accorder sa bénédiction. (b) Etant au lit de la mort, il prie l'Ange qui l'a toujours conduit, & protégé, de bénir ses petits-fils Ephraïm, & Manassé. (c)

Philon (d) parle des Anges, comme des entremetteurs, & des médiateurs entre Dieu, & les hommes; qui portent les faveurs, & les grâces de Dieu aux hommes, & qui représentent les besoins des hommes à Dieu. Ils sont comme les yeux, & les oreilles du Tout puissant, qui voyent tout, & qui écoutent tout; qui portent aux hommes les commandemens de Dieu, & qui rapportent à Dieu les prières des hommes. Joseph (e) témoigne que les Esséniens faisoient promettre par serment à ceux qu'ils recevoient dans leur Secte, qu'ils conserveroient soigneusement les noms des Anges. Cela fait juger qu'apparemment ils leur rendoient un culte particulier. Saint Paul dit aux Colossiens: (f) *Que personne ne vous séduise par une fausse humilité, & par un culte superstitieux des Anges; se mêlant de parler de choses qu'il ne fait point, étant enflé par les fausses imaginations d'un esprit humain.* C'étoit les faux Docteurs du Judaïsme, qui inspiroient ces sentimens aux nouveaux Convertis.

L'ancien Auteur du Livre apocryphe de la prédication de saint Pierre, (g) fait dire à cet Apôtre que les Juifs adorent les Anges, & les Archanges, & observent superstitieusement les mois. Celse (h) accusoit les Juifs d'adorer non seulement les Anges, mais aussi le Ciel. Origène soutient qu'ils n'adorent pas le Ciel, mais il ne nie pas qu'ils n'adorent les Anges; il l'affure même positivement dans son Commentaire sur saint Jean. (i) Il est certain par l'Evangile, qu'ils juroient par le Ciel; (k) & S. Jérôme assure qu'ils juroient aussi par les Anges. (l) On peut voir nôtre Commentaire sur saint Matthieu Ch. v. 34. & sur Coloss. 11. 18. Philon insinué qu'ils rendoient quelque espèce de culte aux Anges, puisqu'après avoir dit que les Anges, les Démon, & les âmes des hommes ne différaient entr'eux, que par leurs fonctions, & que ce sont des noms différens d'une même chose, il ajoute que cette connoissance nous décharge du

[a] Exod. xxiii. 20.

[b] Osee xii. 4. Genes. xxxiii. 36.

[c] Genes. xlviii. 16.

[d] Philo de Gigantiis, p. 286. Ἄγγελος τῆς τῆς ἀγγέλων προσηγορίας περιουσίας τῆς ἀδελφίας καὶ πρὸς Θεοῦ, ἢ Θεῶν πρὸς ἀδελφούς, ἀδελφὸς ἢ ἰσὺς διὰ τῆς ἀνομιῆτος, ἢ παρακλήσεως ταύτης οὐκ ἔστιν.

Idem de Plant. Noë, p. 216. Ὁνομάσθησαν προσηγορίας, ἢ παρακλήσεις τῆς ἀδελφίας τῆς ἀδελφίας τῆς ἀδελφίας ἀγαθῆς, ἢ τῆς βουλήσιν ἢ ἀντιθέσιν ἢ ἀντιθέσιν.

Idem de somniis, p. 306. Ἐπειρὶ μεγάλῃ βου-

λήσει ἐσθλασθῆναι, ἢ ἐπὶ ἀφροσύνης πάλλει, ἢ ἀκαθάρτου... τὰς τῶν πνεύματων ἐπιουσιότητος τῆς ἀνομιῆτος, ἢ τῆς τῶν ἀγγέλων ἡρώδης τῆς πάλαι ἐπιουσιότητος.

[e] Joseph. de bello, lib. 2. c. 22.

[f] Coloss. 11. 18.

[g] Apud Clement. Alex. lib. 6. Strom. p. 635 636.

[h] Apud Origen. contra Cel. lib. 5.

[i] Origen. in Joan. p. 222. Edit. Huët.

[k] Matt. v. 34.

[l] Hieronym. in Matt. v. & qu. 15. ad Algasiam.

faudeau insupportable des superstitions. (a) De quelles superstitions, si non celles qui regnoient parmi le peuple peu instruit de ces choses ?

Les Juifs modernes soutiennent qu'ils ne rendent aucun culte aux Anges ; & Joseph Albo met au nombre des errans ceux qui font mention des Anges dans leurs prières : ils disent anathème dans leur catéchisme à celui qui demandera quelque chose à un Ange, ou à une Domination céleste. Kimchi soutient qu'on ne peut invoquer ni les Anges, ni leurs Chefs, comme Gabriel, & Michel. Malgré tout cela on prétend leur montrer qu'ils ont véritablement rendu quelque culte aux Anges. (b) Bartolucci (c) produit une Litanie où les Anges sont invoquez. M. Simon (d) cite une prière qu'ils adressent à l'Ange Gardien ; ils lui disent : *Soyez honoré, saint, & vénérable Ministre de Dieu, conservez-moi, assistez-moi.* Grifendi (e) allégué des passages tirez des Scolies de Gédalia sur Joseph Albo, qui prouvent la même chose.

L'Eglise Chrétienne a imité la piété de la Synagogue envers les Anges, comme elle a hérité de sa foi sur leur existence, & sur les secours que nous en recevons. Elle a toujours crû qu'ils offroient à Dieu nos prières ; & saint Jean dans l'Apocalypse nous représente un Ange avec un encensoir, dont la fumée s'élève vers Dieu ; & il nous avertit que c'est le symbole des oraisons des Saints. (f) Les Peres (g) qui ont défendu contre les ennemis de notre Religion, le culte, & le respect qu'on rendoit aux saints Martyrs, ont en même tems défendu celui que l'on rendoit aux Anges. Ils ont apporté les mêmes exceptions, & les mêmes modifications à l'un qu'à l'autre. Ils ont déclaré que ce n'étoit point le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu, qu'ils rendoient aux saints Anges, & aux saints Martyrs ; mais un culte inférieur, subordonné, & rélarif. L'Ange qui refuse l'honneur que saint Jean l'Évangéliste vouloit lui rendre, & qui lui dit : (h) *Gardez-vous bien de faire cela ; car je suis votre serviteur, & celui des Prophètes vos freres. Rendez vos adorations à Dieu seul ;* il ne le refuse que parce que l'Apôtre vouloit lui rendre le culte de latrie, croyant que ce fût le Fils de Dieu. Le Concile de Laodicée, cité par Théodoret, (i) qui défend de s'adresser aux Anges, en quittant la médiation de notre Seigneur JESUS-CHRIST, n'est que contre ceux qui préfèrent la médiation des Anges à celle du Sauveur. Or à Dieu ne plaise que nous approuvions ces sentimens.

(a) Philo de Gigantiis p. 286.

(b) Voyez Balmage, continuation de l'hist. des Juifs, liv. 6. ch. 10.

(c) Bartolucci, Bibliot. Rabinic. t. 1. p. 193.

(d) Simon, Prière sur Léon de Modène.

(e) Grifendus apud Bartolucci, lib. 1. p. 206.

(f) Apostol. 1. 8.

(g) Cyrill. Alex. lib. 6. contra Julian. p. 203.

Aug. lib. 20. contra Faust. c. 21. & lib. 1. contra Maximin.

(h) Apoc. xxii. 8. 9.

(i) Laodicen. apud Theodoret. in Coloss. 11. 18.

## ARTICLE II.

## Des mauvais Anges.

Les mauvais Anges, ou les Démons nous sont ordinairement représentez dans l'Écriture comme composant un Etat, dont Lucifer, ou le Diable est le Prince. *Allez au feu éternel, qui est préparé au Diable, & à ses Anges*, (a) dit JESUS-CHRIST dans l'Évangile. Il est aussi appelé le Prince de ce monde, (b) le Prince des ténèbres, (c) le Chef des puissances de l'air, (d) Serpent, (e) Bélial, (f) Béełseubub, (g) Schammaël, (h) Béhémorh, (i) Saran, (k) Dragon, (l) Ange exterminateur : (m) Toutes dénominations, qui marquent non la nature, mais la malice, & la cruauté de cet ennemi de Dieu, & des hommes, car *Diable* signifie calomniateur, *Satan* adversaire, *Bélial* libertin, ou révolté, ou méchant ; *Schammaël*, exterminateur. *Béhémorh* est un nom qui signifie un grand animal, comme l'éléphant, ou l'hippopotame, & que saint Grégoire le Grand a expliqué allégoriquement du Démon. *Béełseubub* étoit le Dieu des Accaronites, qui adoroient apparemment la mouche. *Béełseubub* signifie le Dieu mouche. *Lucifer* marque l'étoile du matin ; & on n'a donné ce nom au Diable, qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre ce que dit Isaïe de la chute, & de l'orgueil du Roi de Babylone, (n) & celle du Prince des Démons révolté. Les noms de *Serpent*, & de *Dragon* parlent assez d'eux-mêmes, aussi-bien que ceux d'Esprit impur, de Méchant, d'Ange de mort, d'Accusateur de nos freres. On verra ci-après sur quoi est fondée la dénomination de Prince de la puissance de l'air.

Il est remarquable que dans les Livres de l'ancien Testament écrits en Hébreu, nous ne trouvons le nom d'aucun mauvais Ange en particulier ; mais seulement des noms généraux, qui marquent le Chef de ces mauvais Esprits. Tobie, (o) qui écrivoit à Ninive après le transport des dix tribus au-delà de l'Euphrate, nous apprend le nom d'*Asmodée*, qui fit mourir les premiers maris de Sara fille de Raguel ; & depuis ce tems,

(a) *Matth.* xxv. 41.(b) *Joan.* xii. 31.(c) *Ephes.* vi. 12.(d) *Ephes.* 12. 2.(e) *Genes.* 311. 1. 13. 14. *Apo.* xii. 9.(f) 1. *Cor.* vi. 15.(g) *Matth.* x. 25. xii. 24. *Luc.* xi. 15. 18. 19.

(h) Ce nom ne se trouve pas dans l'Écriture, mais dans les Rabins.

(i) S. Grégoire entend sous ce nom le Diable. Béhémorh se lit dans Job xl. 10.

(k) *Job.* 1. 6. 9. 17. 12. 1. 2. 3. & 1. *Par.* xxx.1. *Zech.* 12. 1. 2.(l) *Apo.* xii. 3.(m) *Judith.* vii. 15. & 1. *Cor.* x. 20.(n) *Isai.* xlv. 12.(o) *Tobie* 111. 2.

nous n'en remarquons plus rien, jusqu'au tems de nôtre Seigneur, que l'on voit le nom de *Bélsébuch* donné dans l'Evangile au Prince des Démon. Mais on n'en doit pas conclure que les Juifs n'eussent point encore inventé les noms des Diables. Le Livre apocryphe d'Enoch, écrit selon toutes les apparences, avant JESUS-CHRIST, en contient un grand nombre.

Précis du  
Livre d'E-  
noch.  
Chûte des  
mauvais  
Ange.

On y raconte que les filles des hommes s'étant multipliées, les *Egrogari*, ou Veillans ; c'est le nom que les Caldéens donnoient aux Anges ; se dirent entre eux : Prenons des femmes parmi les filles des hommes. Ils étoient au nombre de deux cens, & *Semexias* (\*) étoit à leur tête, avec dix-neuf autres, nommez ; 2. *Letarcuph* ; 3. *Araciel* ; 4. *Chababiel* ; 5. *Orammanes* ; 6. *Ramiel* ; 7. *Sapsic* ; 8. *Zaciel* ; 9. *Balciel* ; 10. *Azalzel* ; 11. *Pharmarus* ; 12. *Amariel* ; 13. *Anagemas* ; 14. *Thausaël* ; 15. *Samiel* ; 16. *Sarinas* ; 17. *Eumiel* ; 18. *Tyriel* ; 19. *Sariel*.

Ils s'engagèrent tous par serment à faire tout ce qu'ils verroient faire à *Semexias* leur Chef. Ils prirent donc tous des femmes sur la terre, & commencèrent à se souiller par toutes sortes d'abominations. De ces mariages sortirent des Géans, ces hommes monstrueux, dont toute l'Antiquité a tant parlé.

*Azalzel*, le dixième de ces mauvais Anges, enseigna aux hommes à fabriquer des armes, & à fondre les métaux, pour en faire de la monnoye, & les ornemens des femmes. Il leur montra aussi l'usage du feu, & des pierreries. *Semexias* apprit aux Géans à employer leurs forces, & à remuer leurs passions. *Pharmarus* leur montra la force des herbes, & des poisons ; les enchantemens, les fascinations, & les moyens de rendre tout cela inutile, lorsqu'ils voudroient en empêcher les effets. *Balciel* enseigna l'Astronomie ; *Chababiel*, l'Astrologie ; *Zaciel*, la Divination par la vûe de l'air ; *Araciel*, les signes de la terre ; *Sapsic*, ceux de la lune. Telles furent les inventions que ces Anges rebelles enseignèrent à leurs femmes, & à leurs enfans ; & de-là ce déluge de maux qui fondit sur la terre.

Les bons Anges Chefs de l'armée du Ciel, *Michel*, *Raphaël*, *Gabriel*, & *Uriel*, informez des désordres que ces révoltez avoient commis dans le monde, en portèrent leurs plaintes au Tout-puissant, qui leur donna ses ordres pour arrêter les progrès de ces dérèglemens. Il dit à *Uriel* : Allez vers Noë, fils de *Lamech*, & dites-lui de se cacher pour un tems ; parce que je dois envoyer sur la terre un déluge, qui fera périr tout ce qui est sur sa superficie. Instruisez-le de ce qu'il a à faire pour se préserver

(\*) Ou plutôt, *Semexias* ; *Esopler*. En Hébreu : אֶמֶלֶךְ. Les Rabins appellent *Samchafai*, & *Azaël*, les deux Princes des Démon. *Jonathan* in *Genes.* vi. 4. *Rab. Salomo* in *Num.* xiiii. 34.



de ce malheur, afin qu'il devienne le pere d'une race nouvelle.

Le Seigneur dit ensuite à Raphaël : Allez, liez Azazel, & le jettez dans les ténèbres ; ouvrez le désert qui est dans le désert de *Dudaël*, & jettez-y ce méchant ; amassez sur lui un monceau de pierres brutes, & raboteuses ; couvrez-le de ténèbres ; fermez-lui les yeux, & au jour du Jugement, il sera jetté dans le feu ; & réparez le mal que les *Veillans* ont causé sur la terre par le mystère d'iniquité qu'ils ont enseigné à leurs femmes, & à leurs enfans. Dieu dit ensuite à Gabriel de marcher contre les Géans, fils des *Veillans*, de les commettre les uns contre les autres ; afin qu'ils s'entreuënt, & qu'il n'en demeure aucun sur la terre. Enfin il dit à Michel de tuer *Semexias*, & les autres qui lui étoient attachez. Il ajouta : Et lorsqu'ils auront été témoins de la mort violente des Géans leurs fils, qu'ils demeurent enchainez dans les forêts pendant soixante & dix générations, jusqu'au jour du Jugement dernier. Alors ils seront précipitez dans le cahos éternel, & dans le feu qui ne s'éteindra jamais. Les hommes qui seront tombez dans les désordres, & qui auront mérité la condamnation, seront précipitez avec eux dans ces ténébreux cachots.

On voit dans ce Livre le sentiment de quelques anciens Juifs sur la chute des mauvais Anges, & sur le tems de leur supplice. Selon ce récit, il paroît 1<sup>o</sup>. que la chute des Anges rebelles n'est arrivée qu'assez long-tems après le déluge, & à l'occasion des filles des hommes, dont les Anges étoient devenus amoureux : Ce qui suppose 2<sup>o</sup>. qu'ils sont corporels, & capables d'engendrer, même avec des personnes d'une nature différente de la leur. 3<sup>o</sup>. Enfin l'Auteur de cet Ecrit croit que les mauvais Anges sont liez, & enfermés dans des déserts, où ils doivent demeurer jusqu'après le jour du Jugement ; & qu'alors seulement ils seront jettés dans l'enfer avec les damnés.

Il y a dans tout cela presque autant d'erreurs que de mots ; mais des erreurs très-anciennes, dont on voit encore des vestiges dans les Ecrits des Docteurs Juifs, & dans les anciens Peres, qui avoient donné trop d'autorité à ce Livre d'Enoch, comme nous le verrons sur l'Épître de saint Jude. Il est certain que le Démon étoit déjà déchû de son état de grace, & de gloire, lorsqu'il vint pour tenter Eve. L'opinion qui fait les Anges corporels, sensibles à l'amour des femmes, & capables d'engendrer, est insoutenable. Enfin on ne peut douter, après les Textes de l'Écriture, & des Décisions de l'Église, que les Démons ne soient dès-à-présent tourmentez dans l'enfer. Mais il faut examiner ces choses plus à fond.

Le sentiment commun des Peres, (a) & des Théologiens, est que les

Création  
des mau-  
vais Anges.

(a) Vide *Aug.* lib. 12. de civit. c. 1. *Basil.* de 1 orat. *Cathech.* c. 6. *Chryst.* homil. 21. in *Genes.* & *spiritu sancto*, c. 20. *Naz.* 122. *orat.* 38. *Nysson.* } *Theodorez.* orat. 3. contra *Gracos*, & alii p' hret.

Anges furent tous créés de même nature au commencement, & que la différence qu'il y a entre les bons, & les mauvais Anges, ne vient pas de la part de Dieu, qui n'a fait que de bonnes créatures; mais de la malice, & de la corruption des Anges rebelles, qui abandonnerent leur rang, (a) & qui étant tombez dans l'orgueil, & dans l'amour de l'indépendance, déchûrent de l'état de bonheur, & de gloire, où ils avoient été créés. On a vû ci-devant le sentiment de Philon, (b) qui croit que les bons Anges, les Démon, & les Ames des hommes ne diffèrent que de nom; & celui de Joseph, (c) qui veut que les Démon qui obsèdent les hommes, ne soient autres que les Ames des méchants, qui ayant quitté le corps qu'elles animoient, se saisissent de quelque autre corps vivant, dans la crainte de tomber dans l'abîme, où ils doivent souffrir des supplices éternels.

Nature, &  
qualitéz  
des Démon-  
mons.

Les Docteurs Hébreux sont partagez sur la nature, & sur l'origine des Démon. Les uns les croient corporels, distinguez entre eux par la différence des sexes, capables d'engendrer leurs semblables, de se multiplier, & sujets à la mort. D'autres (d) croient qu'ils furent créés spirituels, Dieu n'ayant pas eu le loisir de leur donner des corps, parce que le Sabbat commença dans le moment qu'il alloit les former. D'autres soutiennent qu'ils sont nez de la conjonction de *Sammaël* Prince des Démon, avec Ève, avant qu'Adam la connût. Il y en a qui les font fils d'Adam lui-même; & d'autres qui leur donnent différentes meres; par exemple, *Noëma*, sœur de Tubalcaim; (e) (ils prétendent qu'elle étoit d'une rare beauté, & qu'elle est encore vivante; ) & une autre nommée *Lilith*, laquelle s'étant séparée d'Adam son mari, s'envola, & ne voulut plus habiter avec lui. Trois Anges furent envoyez après elle: mais *Lilith* ne voulut pas revenir avec son époux. Ce que ces Anges pûrent obtenir d'elle, fut qu'elle ne tueroit pas les enfans dans les lieux où se trouveroient écrits les noms de ces trois Anges, qui sont *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*. Ils la quittèrent donc, en lui donnant leur malédiction, en vertu de laquelle il lui meurt tous les jours cent Démon, qui sont ses enfans. Les Juifs pour garantir la chambre des femmes accouchées de la cruauté de *Lilith*, qui ne cherche qu'à tuer les enfans nouveaux-nez, écrivent d'ordinaire sur la paroi: *Qu'Adam, & Eve se trouvent ici, & que Lilith en soit bannie*; & sur la porte on écrit les noms des trois Anges dont on a parlé; *Sennoï*, *Sansennoï*, & *Samangeloph*.

Ils croient que le Démon qui séduisit Eve, étoit *Sammaël*, le Prince

(a) *Juda* §. 6. Non servaverunt suum principium.

inim.

(b) *Philo de Gigantib.* p. 286. ἄνθρωποι ἴσοι, δαίμονες, καὶ ἀγγέλους ἰσχυρά πᾶσι δυνάμειν, ἵνα εἰς τὰ τὰ αἰῶνα ἀνεπίστατος διακρίσθαι, ἀπὸ τοῦ βασιλευσίου.

ἀμαθῶν δεινῶν πινῶν.

(c) *Joseph de bello*, lib. 7. c. 25.

(d) *B. raphis Rab fell.* 7. p. 9. col. 3. *Manasse Ben-Israel de creatione*, problem. 25.

(e) *Genes.* 12. 22.

des Démons, lequel étant venu à Eve monté sur le serpent, la séduisit, abusa d'elle; d'où elle conçut, & enfanta Caïn. Quelques-uns (a), ajoutent à tout cela, qu'*Axa*, & *Azael* chassés du Ciel par le sceptre de fer, descendirent dans l'abîme, & trouvèrent ensuite le secret d'en fortir par le moyen de l'air dont ils s'enveloppoient dans tous les lieux où ils passoient, & dont ils se formèrent des corps, dont ils se servirent pour se marier. Ils produisirent ce grand nombre de Prosélytes, qui se trouvèrent avec les Israélites au sortir de l'Égypte, (b) & qui furent si souvent les auteurs, ou les promoteurs de la rébellion, du murmure, & de l'idolâtrie des Israélites dans le désert.

On comprend bien, sans qu'on en avertisse, que tout cela est chimérique, & fabuleux; & on doit même faire la justice aux Hébreux de croire que les plus raisonnables d'entre eux n'ont que du mépris pour ces puérilités. Maimonide (c) dit clairement que les Démons n'ont ni corps, ni matière, & que ce sont des substances toutes distinguées du corps; quoique son Scoliaſte (d) enseigne comme un article reçu communément parmi les Juifs, que les Démons ont des corps composés de deux élémens, apparemment de l'air, & du feu. Chacun de ces Docteurs a ses opinions particulières, comme il arrive dans les Ecoles ordinaires. Mais il y a cette différence entre eux, & nos Théologiens, que ceux-ci sont fixés dans les matières de foi, & dans les articles essentiels par une autorité supérieure, qui est celle de l'Écriture, de la tradition, & de l'Église; au lieu que les Rabbins livrés à leur imagination, & à leur liberté, s'évanouissent dans leurs pensées, & donnent impunément aux choses les plus sérieuses un air ridicule, par le tour fabuleux dont ils les revêtent.

Au reste les rêveries qu'on a débitées sur l'origine des Démons, ne sont point nouvelles; & nous en voyons des traces dans les plus anciens Pères de l'Église. La plupart en écrivant contre les Payens, ont prétendu que les Démons étoient environnés de corps aériens; mais sottillez, & impurs; & que leur nourriture ordinaire étoit la fumée des sacrifices, l'odeur des chairs brûlées, la graisse, & le sang des victimes offertes aux faux Dieux; c'est-à-dire, à eux-mêmes, qui étoient le principal objet du culte des Idolâtres. Dieu dans le commencement, avoit confié aux Anges la conduite du monde, selon saint Justin le Martyr: (e) mais ayant abusé de leur pouvoir, & outrepassé les ordres du Seigneur, ils se

(a) Rab. Eliæzer in Pirke, c. 7.

(b) Exod. xii. 38.

(c) Maimonid. fundamentis legis, cap. 1.

(d) Ad cap. 4. Maimon. de fundamentis legis.

(e) Justin. Mart. Apologet. 1. Οὗ δὲ ἄγγελος  
παρομοιάσει τὸν δὲ τῶν αἰθρῶν, ὑποκαθὼ μίκτης  
ἰσχυρῶν, ἢ καὶ τὸν ἰσχυρῶν ἢ τῶν ἰσχυ-  
ρῶν ἀσπίδων, &c.

laissèrent aller à l'amour des femmes, & en eurent des enfans, qui sont ce que nous appellons les Démon. Ceux-ci corrompus dès leur naissance, firent naître la corruption, & le désordre dans tout le monde, & y répandirent le crime, l'insolence, l'impudicité, & les plus affreux déréglemens.

Athénagore, (a) saint Clément d'Alexandrie, (b) Origènes, (c) Julius Firmicus, (d) Minutius Felix, (e) saint Cyprien même, (f) & Tertullien (g) ont avancé sérieusement que les Démon venoient lécher le sang des victimes, & flâner l'odeur des chairs immolées, pour se rassasier : Opinion qu'ils paroissent avoir pris des Poètes Payens, qui nous représentent les ames séparées du corps, avides de ce ragoût, & venant avec empressement autour d'une fosse pleine de sang, pour s'en repaître. (h) Tout cela suppose que les Démon sont corporels : Aussi avons-nous montré dans la première partie de cette Dissertation, que la plupart des Anciens tenoient les Anges, & les Démon ou matériels, ou revêtus de corps très-subtils, de la nature de l'air, & du feu. Ce sentiment avoit sa source dans la plus profonde antiquité, & il avoit été communiqué aux Grecs par les Egyptiens.

Ceux-ci croyoient que l'homme étoit composé de trois parties ; de l'entendement, qui étoit tout spirituel ; de l'ame, qui étoit une espèce de corps lumineux, & subtil, dont l'entendement étoit revêtu ; & enfin du corps grossier, qui étoit comme l'étyu de ce corps subtil, & lumineux, dont on vient de parler. Ce dernier avoit la même forme, les mêmes traits, le même air que le corps sensible ; & c'est ce corps subtil qui apparoissoit quelquefois après la mort, tandis que le corps grossier n'avoit pas été ou brûlé, ou enterré. (i) Jusques-là l'entendement demeureroit attaché à son corps lumineux. Mais aussi-tôt que le corps terrestre étoit consumé, l'entendement se dégageoit de son corps subtil, & lumineux, & se guindoit au Ciel ; pendant que ce corps spirituel se retiroit dans l'enfer, pour y demeurer dans les Champs Élyséens, ou dans le lieu des supplices, suivant le mérite, ou le démerite de sa vie précédente. On

(a) Athénagor. Apolog. p. 29.

(b) Clem. Alex. lib. 7. Stromat.

(c) Origén. lib. 3. contra Celsam. Δαίμονες δὲ οὐκ ἐστὶν οὐδὲν ἀνεστέρως ἢ πνεῦμα, καὶ πρὸς τὰς οὐρανίας, καὶ τὰς αἰματὰς, καὶ τὰς ἐπιτῆρας οὐρανίας ἀνεστέρως ἢ πνεῦμα.

(d) Jul. Firmic. de errorib. profan. Relig. cap. 74.

(e) Minutius Felix in Oratione.

(f) Cyprian. lib. de idolol. vana.

(g) Tertull. Apolog. c. 22. Veniantibus si im-  
pugnando spiritus esse : quod vel ex palpulis eorum  
φαυλαίαι, & fumo, & μύθους τῶν & pecorum...

Intelligi debuerit.

(h) Homer. Odysf. A.

Κῆρ ἀνεστέρως ἢ πνεῦμα, ἀνεστέρως δὲ οὐρανίας οὐδὲ  
δαίμονες ἔσονται πῶς, καὶ τοὺς κρητῆρας οὐρα.

(i) Idem Iliad. xxiii.

Ὅτι δὲ ἀνὴρ ψυχῆς Παρθενῶντος δολοῦ

Παῖς ἀνὴρ μετῴσσει, ἢ ἕρπουσιν καὶ ἀντιῶν,  
καὶ φαίει, καὶ τὸν πρὸς κρητῆρας οὐρα.

Et plus bas :

Ὅτι πῶς εἰ ἢ ἢ τὸν οὐρανίαν, καὶ τὸν οὐρανίαν δόμοι

ψυχῆς, καὶ ἀντιῶν οὐρανίαν οὐρανίαν ἀντιῶν οὐρανίαν.

voit ces sentimens fort bien marquez dans Homère, (a) dans Virgile, (b) & dans Lucrèce. (c)

Pour revenir aux mauvais Anges, quelques Anciens ont crû qu'il y en avoit de deux sortes. Les uns sont sortis immédiatement des mains de Dieu; & les autres sont les fils des premiers, lesquels étant épris de l'amour des femmes, en ont eu ce que nous appellons proprement les Démons. Ainsi selon Lactance, (d) il y a deux sortes de Démons: Les uns célestes; & les autres terrestres. Les Démons célestes sont des Anges, qui ayant été séduits par le Diable, se sont engagez dans des amours impurs. Les terrestres sont ceux qui sont nez des premiers. Les Démons terrestres n'ont pas été jettez dans l'enfer, comme leurs peres n'ont pas été rétablis dans le Ciel, d'où ils étoient venus. Saint Augustin (e) semble croire que les Anges rebelles avant leur péché, avoient des corps célestes, & spirituels, & que depuis leur chute, ils sont revêtus de corps aériens; en sorte qu'ils sont capables à présent de ressentir les impressions du feu: *Si transgressores illi antequam transgrederebantur, caelestia corpora gerebant, neque hoc mirum est, si conversi sunt ex pœna in aëream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est ab elemento naturæ superioris, aliquid pati.*

On voit le même sentiment dans Fauste de Riez, dans une Epître que Mamert Claudien a réfutée. Les Grecs modernes dans le Concile de Florence, (f) soutinrent que les Anges rebelles, de spirituels qu'ils étoient avant leur chute, étoient devenus en quelque sorte charnels, & matériels: D'où vient leur inclination pour les corps, & le repos qu'ils y trouvent, comme on le voit dans les possédez, & dans cette légion de Démons, qui demanda à JESUS-CHRIST qu'il lui fût permis d'entrer dans un troupeau de porceaux: D'où vient aussi qu'ils seront tourmentez dans les flammes, & qu'ils souffriront la peine du feu dans le corps matériel qui les environne. Ce sont-là les raisons des nouveaux Grecs. Saint Jérôme (g) met entre les erreurs d'Origènes, qu'il croyoit que les Démons avoient été revêtus de corps aériens, pour les punir de leurs pé-

(a) Vide Homer. loco citato.

(b) Virgil. Æneid. lib. 4. Et nunc magna mei sub terras ibit imago.

(c) Lucréc. lib. 1. . . Esto acherusa templa Quo neque permanent anima, neque corpora nostra.

Sed quadam simulacra modis pallentia miris.

(d) Lactant. lib. 2. cap. 14. Esi (Angelos ad tutelam humani generis à Deo missos) Diabolus ex Angelis Dei suos fecit satellites, & ministros Qui autem sunt ex his procreati, quia neque Angeli, neque homines fuerunt, sed mediam quandam naturam gerentes, non sunt ad inferos

recepti, sicut nec in Cœlum parentis eorum Ita duo genera Damonum sunt, unum caeleste, alterum terrenum, hi sunt immundi spiritus malorum quæ geruntur auctores.

(e) Aug. de Genes. ad Litt. lib. 3. c. 17. Vide & lib. 15. de civit. c. 23. & lib. 1. contra Academic. c. 7. & lib. 2. de ordine, c. 9.

(f) Grati in Concil. Florent. c. 1. à Διαβολῶν ἢ ἐν τοῖς αἰσθητοῖς οὐκ ἐπιτελείται ἐν τῷ δόξῃ καὶ οὐκ ἐν τῷ πνεύματι ἁγίῳ, καὶ ἐν τῷ αἵματι, καὶ ἐν τῷ ὕδατι, καὶ ἐν τῷ πυρὶ ὁμοιωθέναι.

(g) Hieronym. Ep. ad Avitum.

chez : *Quod Demones ob delicta aëreis corporibus sunt vestiti*. Mais quelque commun qu'ait été dans l'Antiquité le sentiment qui attribué des corps aux Démons, & quelque aurorisé qu'il soit encore aujourd'hui parmi plusieurs peuples, il doit demeurer pour constant que de leur nature ils sont spirituels, & immatériels.

Révolte  
des mau-  
vais Anges.

A l'égard de leur chute, on peut distinguer trois opinions diverses. La première, qu'ils sont tombez par leur orgueil, & leur insolence contre Dieu, leur Créateur ; & par leur jalousie, & leur haine contre l'homme. La seconde, que Lucifer, ou le Prince des Démons, qui par son premier état, se trouvoit à la tête de tous les Anges, (a) est d'abord tombé par son orgueil, & ensuite a engagé une partie des autres Anges dans le crime, en les engageant dans des amours impurs avec les femmes. Enfin la troisième est celle qui veut que la chute des Anges vienne immédiatement de cet amour impur, & de leur débauche avec les filles des hommes.

Le premier sentiment, qui est le seul véritable, est appuyé de la plupart des Peres : Les uns, (b) attribuant le malheur du Démon à la jalousie qu'il conçut contre l'homme, qu'il voyoit créé à l'image de Dieu, & établi comme un petit Dieu sur la terre ; les autres, (c) à l'orgueil, & à la vaine complaisance qu'il prit en lui-même, & dans ses perfections, comme s'il ne les eût pas tenuës de Dieu ; & les derniers, à l'une, & à l'autre de ces deux causes : Et en effet ces deux vices ne vont guères que de compagnie. L'orgueil est la mere de l'envie. L'une se plaît dans sa propre excellence ; l'autre s'afflige du bonheur, ou de la gloire de son prochain.

On dispute sur l'intervale qui se passa entre le moment de la création des Anges, & celui de leur chute. Les Peres (d) qui ont crû que les Anges avoient été créés avant le monde, ont crû aussi qu'ils étoient demeurez assez long-tems dans l'état de grace, & de gloire où ils avoient été créés ; c'est-à-dire, au moins jusqu'à la création des Etres corporels, & sensibles, & sur tout jusqu'à la création de l'homme, qui devint le principal objet de sa jalousie, & la première occasion de sa chute. Ceux qui ont crû que le Démon n'avoit été créé qu'avec le monde sensible, (e) sont obligez de dire qu'il ne fut que fort peu de tems dans l'état de grace, & d'innocence, puisqu'il étoit déjà tombé, lorsqu'il tenta Eve

(a) Tertull. lib. 5. contra Marcion. c. 10. & 18. Lañani. lib. 2. c. 8. Cyrill. Jerosol. Catech. 2. Gregor. Mag. lib. 4. Moral. c. 13.  
(b) Iren. lib. 4. c. 78. Lañ. lib. 2. c. 8. Nissen. Cathed. c. 6. Method. apud Epiphani. Hæres. 64. Cyprian apud Aug. l. 4. de Baptismo. c. 8. Tertull. lib. de patient. c. 5. &c.  
(c) Aug. lib. 11. c. 13. 14 & 15. de Genes. ad

Litt. & lib. 12. de civit. c. 6. Cassian. cellat. 8. c. 10. alii passim.

(d) Ita Graci plerique. Vide Petav. lib. 1. cap. 15. de Angelis, & lib. 3. c. 3. art. 11.

(e) Hugues de S. Victor sur Serm. traît. 2. 63. & S. Thom. in 1. part. qu. 63. art. 6. croyent que le Démon pécha aussitôt après le premier instant de la création.

**SUR LES BONS, ET SUR LES MAUVAIS ANGES.** Iviij  
dans le Paradis, fort peu de tems après la formation de cette première femme.

-Les premiers (a) croyent que Dieu laissa aux Démon, & à ses Anges un certain tems pour reconnoître leur faute, & pour en mériter le pardon, s'ils avoient voulu; & les autres (b) prétendent que dès que leur volonté se porta au mal, elle le fit d'une manière fixe, & permanente, sans aucun retour, & sans espérance de pardon. La profondeur de leur chute fut proportionnée à leur élévation, à la force, & à la lumière dans lesquelles ils avoient été créés; au lieu que la foiblesse de l'homme, & la chair dont il étoit environné, lui méritèrent le pardon, & la grace de la pénitence: *Homo verò idcirco veniam meruit, quia per carnale corpus aliquid, quo seipso minor esset, accepit*, dit saint Grégoire le Grand. (c)

Le sentiment qui met l'origine des Démon au tems du prétendu commerce que les Anges eurent avec les femmes, n'est fondé que sur le Livre apocryphe d'Énoch, contre lequel l'Antiquité n'a pas été assez en garde: Et celui qui veut que le Prince des Démon soit tombé par son orgueil long-tems avant que les autres Anges se fussent corrompus avec les femmes, & que ce Prince des ténébtes fut le premier auteur de leur chute; (d) ce sentiment n'a été inventé que pour concilier l'Écriture, qui nous apprend que le Démon a été homicide dès le commencement, (e) & que c'est par son envie que la mort est entrée dans le monde; (f) & que c'est lui qui tenta Evé, & qui l'engagea à la défobéissance contre Dieu; pour concilier, dis-je, ces vérités avec les rêveries du Livre d'Énoch, dont on respectoit alors l'autorité, croyant que saint Jude l'avoit cité comme Canonique dans son Epître.

Quoi qu'on ne doute pas qu'il n'y ait entre les Démon la même subordination à proportion, que parmi les bons Anges, on ne peut pas toutefois en marquer les degrés, ni savoir en quoi elle consiste. L'Apôtre reconnoît parmi eux, *des principautés, des puissances, & des vertus*, (g) comme parmi les Anges de lumière. Il est parlé dans l'Évangile en plusieurs endroits, (h) de Béelsébul Prince des Démon. Dans la parabole du fort armé, JESUS-CHRIST dit que le Démon chassé de sa maison, y

Subordination entre les Démon,

(a) Nemes. l. de hominū officio, c. 3. Damas. ten. l. 2. c. 4. Rupert. de victoria verbi, lib. 1. c. 3. & lib. 3. de glorific. Trinit. Cassian. collat. 1. c. 10.

(b) Giffrid. Pindocin. serm. 2. de nativitat. Domini. Ut ejus gradus fuerat altior, ejus casus fuerat gravior. Vide & Gregor. Magn. lib. 32. Moral. c. 18. Idcirco peccans sine venia damnatus est, quia magnus sine comparatione fuerat creatus.

(c) Gregor. Mag. lib. 9. Moral. 7. 28.

(d) Ambros. in Psal. cxxviii. serm. 7. Collatum cum Apolog. David. c. 2. & lib. de Noë, & arch. c. 4. Lactant. lib. 2. c. 3. Method. apud Epiphon. hær. 64.

(e) Joan. viii. 44.

(f) Sap. 11. 24. Invidiâ Diaboli mors introivit in orbem terrarum.

(g) Ephes. vi. 12. Vide & 1. Cor. xv. 24.

(h) Matt. xii. 24. Luc. xi. 17. 18.

retourne avec sept autres Démon plus méchans que lui. (a) Cassien (b) croit qu'ils étoient depuis leur chute quelque chose de la subordination, où ils étoient dans le Ciel avant leur révolte; ou qu'ils tiennent entr'eux le rang, & le degré que méritent leur malice, ou le crime en quoi ils excellent.

Mais cette subordination des Démon d'un moindre rang, au Prince des ténèbres, n'empêche pas qu'ils ne soient tous dans une entière dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent sans ses ordres exercer leur fureur contre les hommes, & ils ne peuvent l'exercer que jusqu'au point qu'il le leur permet. Satan ne tente Job, & n'attaque successivement ses biens, ses enfans, sa personne, qu'à mesure qu'il en obtient la permission de Dieu. Si Dieu veut exercer sa vengeance contre une ville, ou une nation, il envoie les Démon pour cela; (c) *Immissiones per Angelos malos*; il permet que Satan inspire de mauvais conseils, & qu'on les suive; par exemple, lorsqu'il inspira à David le dessein de faire le dénombrement de son peuple. (d); Le Roi d'Israël méprise les vrais Prophètes du Seigneur, & Satan s'offre d'être un esprit d'erreur dans la bouche de tous les faux Prophètes. (e) Zacharie (f) voit Satan debout devant le Tribunal de Dieu, pour accuser le Grand-Prêtre Jésus, & pour le faire condamner, si un bon Ange ne lui eût fermé la bouche, en lui disant: *Que le Seigneur se reprenne, & s'impose silence, ô Satan.*

Fonctions  
des mauvais An-  
gés.

L'Écriture attribue d'ordinaire au Démon la cause des maladies du corps, la mort, les infirmités, & la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes; les tempêtes, la stérilité, les guerres; & on ne peut douter qu'ils n'y aient beaucoup de part, vu leur malice, & leur animosité contre les hommes. Saint Pierre (g) représente Satan comme un lion rugissant qui cherche de toutes parts à nous dévorer; & S. Paul le dépeint (h) comme un ennemi armé de traits enflammés, par lesquels il cherche à percer, non nos corps, mais nos âmes. Plusieurs Anciens (i) ont attribué à chaque homme un mauvais Ange qui le portoit continuellement au mal, comme il en a un bon qui le porte au bien; sentiment qu'ils avoient puisé dans le Livre d'Hermetas, ou du Pasteur, (k) & dans un autre Livre apocryphe, qui est peut-être l'*Apocalypse d'Abraham*, cité par saint Epiphane. (l)

On remarque même cette opinion parmi les Philosophes, (m) sur-tout

(a) Luc. xi. 25. 26.

(b) Cassian. collat. 8. c. 15.

(c) Psal. LXXVII. 49.

(d) 1. Par. XXI. 1. *Conversavit Satan contra Israël, & concitavit David ut numeraret Israël.*

(e) 1. Reg. XXIII. 21.

(f) Zach. III. 1. 2.

(g) 1. Petr. v. 8.

(h) Ephes. vi. 16.

(i) Origen. homil. 35. in Luc. & lib. 3. de princip. c. 11. Antioch. homil. 61. Nyssen. de vita Moysi, p. 194. *Opus imperfect. in Matt. homil. 5.*

(k) Hermetas Pastor. l. 2. mandat. 6.

(l) Epiphane. hares. 39. Sethian. c. 5.

(m) Orph. Hymn. ad Musas. *Λαιμορον' ενδ-  
στον, & δαίμονα ενδύονα Σοφίαν.* Vide & Plutarch.  
in Bruto; & Servium ad Virgilii *Æneid.* vi. *Quif-  
que suos patimur manes,*



les Stoiciens, qui admettoient non seulement un bon Ange député à la conduite de chaque homme, mais aussi un mauvais Ange, dont toute l'application étoit de lui nuire, & de l'engager dans le désordre. Les Juifs encore aujourd'hui donnent à chaque homme deux Anges, l'un bon, & l'autre mauvais. (a) Mais l'Eglise Chrétienne ne reconnoit qu'un Ange de salut, que Dieu nous a donné pour nôtre conduite dès nôtre naissance, quoiqu'elle avoue que les mauvais Anges sont toujours au tour de nous très-attentifs à nous tenter, & à profiter de nos négligences, & de nos foiblesses. Origènes (b) a cru que chaque vice a son mauvais Ange qui y préside, en sorte qu'il y a un Ange d'avarice; un Ange de fornication, un Ange de superbe; de manière que plus nous avons d'inclinations vicieuses, plus aussi nous avons de mauvais Anges qui nous combattent; & lorsque nous avons réussi à vaincre un vice, le Démon qui y présidoit se retire comme vaincu, & n'ose plus paroître; à moins qu'encouragé par nôtre négligence, il ne revienne avec sept autres esprits plus méchans que lui, comme dit le Sauveur dans saint Luc. (c)

La plupart des anciens Peres enseignent que les mauvais Anges après leur révolte, furent chassés du Ciel, & relégués dans l'air, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du dernier Jugement, auquel ils seront précipitez dans l'abîme, pour n'en sortir jamais. Athénagore (d) suivant le système qui distingue les mauvais Anges des Démons, & qui veut que ceux-ci soient les fils que les Anges rebelles eurent avec les filles des hommes; Athénagore, dis-je, place les Anges dans l'air, & les Démons autour de la terre; où ils inspirent aux hommes tout le mal dont ils sont remplis. Philon le Juif, (e) Tertullien; (f) & quelques autres les placent indéfiniment dans l'air avec les bons Anges: mais saint Augustin (g) croit qu'ils sont tombez de la partie la plus pure, & la plus sublime de l'air, dans celle qui est la plus proche de la terre, qui n'est que ténébres en comparaison de la sérénité, & de la clarté de celle où ils étoient auparavant: D'où vient aussi que saint Paul les appelle *Princes des ténébres*. (h) Et saint Jérôme écrivant sur ces mêmes paroles de l'Epiître aux Ephésiens, (i) dit que c'est l'opinion constante de tous les Docteurs de l'Eglise, que l'air qui est entre le Ciel, & la terre, est tout rempli de mauvais Esprits: *Hæc autem omnium Doctorem opinio est, quod*

Demeure  
& lieu du  
supplice des  
Démou.

(a) Euxtorf. Synagog. c. 10. Basnag. hist. des Juifs l. 6. c. 9. art. 14.

(b) Origen. homil. 15. in Josue.

(c) Luc. xi. 26.

(d) Athenagor. Legat. pro Christianis.

(e) Philo l. de Gigantib. & lib. de confus. lin-  
guæ.

(f) Tertull. Apolog. c. 12.

(g) Aug. lib. 3 de Genes. ad Litt. c. 10. En-  
chirid. c. 28. In hujus ævis imam caliginem de  
superæ caelesti habitations dejecti. Et in Psal.  
CXLIX.

(h) Ephes. vi. 12.

(i) Hieron. in Ephes. vi. 12.

*air iste, qui Cælum, & terram medius dividens, inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus.*

C'est-là où ils exercent leur empire contre les hommes, en se transfigurant en Anges de lumière, en y excitant des tempêtes, en observant tous les moyens de nous tenter, & de nous-surprendre. Saint Paul les appelle (a) aussi les Princes, de la puissance de l'air : Et saint Chrysostome (b) croit qu'ils n'ont pas perdu, même après leur péché, l'empire que Dieu leur avoir donné dès le commencement sur l'air. Mais d'autres Peres (c) croient qu'ils sont déchûs de ce pouvoir, & que s'ils sont aujourd'hui dans l'air, c'est pour y être tourmentez, (d) en attendant le jour du Jugement, où ils doivent tous être précipitez dans l'abîme. D'autres (e) soutiennent que la plupart des Démonz sont dans l'enfer, & qu'il n'y en a qu'une assez petite partie sur la terre, ou dans l'air, pour exercer, & pour tenter les hommes.

Enfin les Apôtres saint Pierre, (f) & saint Jude (g) nous enseignent assez clairement que les Anges rebelles sont précipitez dans l'enfer : *Rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos*, dit saint Pierre. *Angelos verò qui non servaverunt suum principatum, sed deliquerunt suum domicilium, in Judicium magni diei vinculis æternis sub caligine servavit*, dit saint Jude. Mais saint Augustin, (h) saint Grégoire le Grand, (i) le Vénéérable Bède, (k) l'Abbé Rupert, (l) Pierre Abaillard, (m) l'entendent de l'air inférieur, qui à l'égard du Ciel, peut être regardé comme un abîme, & comme l'enfer est à notre égard : Opinion qui n'est pourtant pas suivie par les Théologiens, dont la plupart enseignent que les Démonz ne sont point tellement renfermez dans l'enfer, qu'ils n'en sortent quelquefois, pour nous tenter. Et saint Jean dans l'Apocalypse, (n) nous représente le Prince des Démonz qui est lié, & jetté dans l'abîme, sans en pouvoir sortir qu'au bout de mille ans. Mais qui nous expliquera toutes les figures de l'Apocalypse, & qui nous apprendra quelque chose de bien sûr touchant l'état des Démonz ? Il faut convenir que nous n'avons sur tout cela que des conjectures, & des opinions très-peu certaines.

Les Démonz qui se plaignoient que JESUS-CHRIST étoit venu les tourmenter avant le tems, (o) & qui le prioient de ne les pas précipiter

(a) Ephes. vi.

(b) Chrysost. in Ephes. vi. homil. 4. *Epei γὰρ ὁ ἀέρας ἡμετέριος ἀγγέλων ἐστὶν ὡς καὶ τὸ ἕρως τῆς γῆς ἐστὶν ἀγγέλων.*

(c) Theodoret. & Oecumen. in eund. locum.

(d) Vide Rupert. in Genes. c. xviii.

(e) Euseb. prepar. l. 7.

(f) 2. Petr. ii. 4.

(g) Jude 6.

(h) Aug. in Psalm. cxlix.

(i) Gregor. Magn. l. 13. Moral. c. 17.

(k) Beda in 2. Petr. 11.

(l) Rupert. in Genes. 17.

(m) Abaillard. Introduct. ad Theolog. c. 17.

(n) Apoc. xx.

(o) Matt. viii. 29.

dans l'abîme, (a) sembloient insinuer qu'ils jouïssent sur la terre de quelque repos, & qu'ils regardoient comme un souverain malheur pour eux d'être relégués dans l'enfer. Et certes il y a plusieurs anciens Peres qui croyent qu'ils sont simplement condamnez au feu éternel ; mais qu'ils n'en souffriront la peine avec ceux qu'ils ont séduits, qu'après le jour du Jugement : *Desperata conditio eorum ex pradamnatione solatium reputat fruenta interim malignitatis de pœna mora* ; dit Tertullien. (b) Saint Justin le Martyr, (c) Minutius Felix, (d) Lactance, (e) Tatien, (f) Origènes, (g) Némésius, (h) saint Augustin, (i) saint Jérôme, (k) & plusieurs autres, (l) témoignent la même chose. Et le Sauveur dans l'Évangile ; semble l'insinuer, lorsqu'il dit qu'au jour du Jugement, en dira aux damnez : (m) *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé, où qui a été préparé au Diable, & à ses Anges*. Il étoit donc simplement préparé au Démon ; le Démon n'en souffroit pas encore la peine.

Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il soit aujourd'hui dans un état exempt de souffrance, & que son supplice ne doive commencer qu'au jour du Jugement. Autre est le feu qu'il souffre à présent ; autre est celui qu'il souffrira après le dernier jour, dit saint Grégoire Pape. (n) Il est déjà rempli de douleur, & de désespoir ; à cause de sa condamnation, qui fut prononcée aussi-tôt après sa révolte : mais après le jour du Jugement, il souffrira réellement la peine du feu éternel, qui lui est préparé dès le commencement : *Diffinita quidem*, dit saint Bernard, (o) *sed nondum promulgata sententia est : Denique jam Diabolo ignis paratur, etsi nondum ille precipitatus in ignem, modico adhuc tempore sinitur malignari*. La certitude du supplice futur est déjà pour lui un supplice anticipé. C'est-là le sentiment de presque tous les Anciens, comme le remarquent Maldonat, (p) & le P. Petau. (q)

Bède le Vénérable (r) est peut-être le seul des Anciens qui soutienne que les Démonz sont actuellement tourmentez par les flammes, en quelques lieux qu'ils se trouvent : *Ubi cumque vel in aère volitans, vel in terris, aut sub terris vagantur, sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum instar febricitantis*. Et toutefois son sentiment est au-

(a) Luc. viii. 31.

(b) Tertull. Apolog. c. 27.

(c) Justin. Mart. Apologia utraque.

(d) Minut. Felix in Octavio.

(e) Lactant. lib. ult. In stir c. 26.

(f) Tatian. orat. contra Gentes.

(g) Origen. homil. 8. in Exod. &amp; lib. 1. de princip. c. 6. &amp;c.

(h) Nemes. de natur. hominis, c. 1.

(i) Aug. lib. 13. de civit. cap. ult. Idem l. 21. c. 1. 20. 23. &amp; alibi sapius.

(k) Hieron. in Isai. xxv.

(l) Vide Petav. lib. 3. de Evang. c. 4. art. 73. &amp; sequ.

(m) Matt. xxv. 41.

(n) Greg. Mag. lib. 4. Moral. c. 10.

(o) Bernard. serm. de transitu sancti Malchias.

(p) Maldonat in Matt. xxv. 41.

(q) Petav. lib. 3. de Angelis, c. 4. art. 18.

(r) Beda in Jacob. 111.

aujourd'hui communément reçu dans l'Ecole : quoique d'habiles Théologiens prétendent que l'opinion contraire, soutenue, comme on l'a vu, par les anciens Peres, ne puisse être regardée comme erronée, n'ayant rien de contraire à l'Ecriture, & n'ayant été flétrie par aucun Concile ; car la décision du Concile de Florence, (a) qui a décidé que les ames des hommes, qui meurent dans le péché mortel, sont auli-tôt livrées au feu éternel, n'a rien dit au sujet des peines des Démons : Et saint Thomas, (b) qui condamne comme erronée l'opinion de ceux, qui tiennent que les ames des méchans ne souffriront la peine du feu qu'après le dernier Jugement, n'ose rien dire contre ceux qui nient cela des Démons.

Pour ce qui est de la nature du feu qui doit brûler les Démons dans l'enfer, sçavoir si c'est un feu réel, & élémentaire, comme l'ont crû saint Augustin, (c) saint Grégoire, (d) & comme l'enseignent communément les Théologiens ; ou un feu métaphorique, qui n'est autre que le remords des pécheurs, & leur désespoir, comme l'ont enseigné Origènes, (e) saint Ambroïse, (f) Théophylacte, (g) & quelques autres ; c'est sur quoi nous nous sommes expliqué ailleurs. (h) Et pour le nombre des Démons, on en a parlé incidemment, en parlant de celui des Anges.

Quant au culte des Démons, l'Ecriture en quelques endroits, dit que les Hébreux, (i) à l'imitation des Cananéens, ont immolé leurs enfans aux Démons, & non au Seigneur. Et le Psalmiste dit que tous les Dieux des Payens sont des Démons : (k) *Omnes Dii gentium Dæmonia*. Et Baruch (l) reproche aux Hébreux d'avoir offert des sacrifices aux Démons. Et dans le Lévitique, (m) Moïse défend aux Israélites d'immoler comme ils faisoient auparavant, leurs victimes aux Démons ; ou, comme porte l'Hébreu, *aux velus*, ou *aux boucs*. Mais il est bon de remarquer que le mot Hébreu. (n) que les Septante, & la Vulgate ont rendu par *Démons*, ne signifie proprement que des Idoles, des Dieux de rien ; & on n'a aucune preuve que les Hébreux, ni les Cananéens ayent jamais eu dessein d'adorer les Démons. Les boucs, ou les velus dont parle Moïse, étoient apparemment les Dieux des Mendésiens en Egypte, (o) dont les Hébreux vouloient imiter le culte dans le desert, comme ils imiterent celui du veau d'or.

(a) Concil. Florent. *Denoto fidei*.

(b) *D. Thom. in l. partem, qu. 64. art. 4. ad*

3. *sc. Aug. lib. XXI. de civit. c. 9.*

(d) *Greg. Mag. l. 4. Dialog. c. 9.*

(e) *Origen. lib. 2. de Princip. c. 11. Vide & Hieron. Ep. 59. ad Avit. & in Isai. ad finem.*

(f) *Ambros. in Luc. lib. 7. c. 14.*

(g) *Theophyl. in Marc. ix.*

(h) *Commentaire sur l'Ecclesiastique, Chap. 4.*

19. p. 93.

(i) *Deut. xxxiii. 17. Psalm. cv. 37.*

(k) *Psalm. xcvi. 5.*

(l) *Baruc. iv. 7.*

(m) *Levit. xvii. 7. וְלֹא יִזְבְּחוּ עֹד אֶת*

*זִבְחֵיהֶם לְשֵׁעִירִים*

(n) *וְלִילֵי אֱלֹהִים Vana, Idola, Deæsti.*

(o) *Hærod. l. 2. c. 46. Strab. Diodor. Siculus,*

*alii.*

Les Peres ont crû avec raison que les Démonz se faisoient rendre par les Gentils un culte sacrilège dans les Idoles. C'étoit en effet de vrais Démonz qui habitoient dans les Temples des Payens ; c'étoit eux qui y rendoient de faux oracles, & qui étoient les inventeurs, & les promoteurs de la fausse Religion des Idolâtres. Mais peut-on dire que l'intention de ces peuples fut de rendre un culte suprême à l'ennemi du genre humain, à celui que nous connoissons sous le nom de Satan ? Il est certain que les Payens n'en avoient que des idées fort confuses ; & les Dieux infernaux, à qui ils offroient des sacrifices, ainsi qu'aux Dieux du Ciel, & de la mer, étoient fort différens de ce que nous appellons les Démonz, & de ce qu'eux-mêmes appelloient mauvais Génies. (a)

Toutefois on ne peut douter que les Perses ne rendissent les honneurs souverains au Démon, qu'ils tenoient pour un mauvais principe. Ils reconnoissoient dans la nature comme deux Dieux ; l'un bon, l'autre mauvais. Le premier s'appelloit *Horomase*, & le second *Arimane*. On offroit à *Horomase* des sacrifices d'actions de grâces, & à *Arimane* des sacrifices pour détourner les maux qu'il vouloit faire. Et voici les cérémonies de ce sacrifice. Il y a une herbe nommée *omani*, qu'ils piloient dans un mortier, en invoquant le Dieu de l'enfer, & des ténèbres ; ils y mêloient du sang d'un loup qu'on avoit égorgé ; & après cela, ils portoient cette composition en un lieu où les rayons du soleil ne pouvoient jamais pénétrer ; ils la jetoient là, & l'y laissoient.

On assûre aussi que certains peuples de l'Amérique offroient au Démon des hosties, & des chandelles, pour détourner les effets de sa colère, & pour éviter les maux dont ils étoient menacés : Ce qui est le comble de l'ignorance, & de la superstition. Saint Augustin suppose en vingt endroits, que les Payens rendoient des honneurs solennels aux Démonz : (b) *Omnes gentes sub Demonibus erant ; Demonibus Tempora fabricata sunt ; Demonibus Ara constructa ; Demonibus Sacerdotes instituti ; Demonibus oblata sacrificia, &c.* Il dit ailleurs (c) que les Princes ont introduit parmi les hommes le culte des Démonz, & que les Romains (d) ont ordonné qu'on invitât les bons Génies, & qu'on apaisât les mauvais par des sacrifices ; eux qui avoient érigé des Temples à la pâleur, & à la fièvre. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que dans la fausse Religion des Payens, le Démon n'ait reçu des honneurs divins.

(a) *Plu. arch. de Iside*, & *Ofride Stanley*, tom. 2. page 14 c. 6.

(b) *Aug. in Psal. xciv. n. 6. & alibi non semel.*

(c) *Aug. de civit. lib. 5. c. 32.*

(d) *Aug. de consensu Evangel. lib. 1. c. 19. 184 Qui & ayavût Dæmonas invitandos, & naxus Dæmonas placandos mœnent,*



## DISSERTATION.

## SUR LES TROIS MARIES.

**L**A question que nous allons traiter, a pour objet trois personnes dont il est parlé dans l'Évangile, qui sont Marie-Magdeleine, Marie sœur de Marthe, & une femme pénitente qui oignit les pieds de nôtre Sauveur, dans la maison de Simon le Pharisien. (a) Il s'agit de savoir si ce sont trois personnes diverses, ou si ce n'en sont que deux, ou si ce n'est que la même personne marquée sous ces trois noms.

On peut déclarer par avance que cette question, est du nombre de ces disputes *interminables*, dont parle saint Paul à Timothée, (b) sur lesquelles on disputera éternellement, sans jamais parvenir à une connoissance certaine, & distincte de la vérité. Si la chose étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devoit l'être à présent, puisqu'il y a tant d'habiles personnages l'ont traitée. Nous n'avons que deux voyes sûres pour décider cette difficulté. La première est la parole de Dieu, c'est-à-dire, le Texte des Livres saints; & la seconde est la tradition de l'Eglise, & le sentiment des Peres. Or le Texte des Évangiles n'est pas assez clair pour nous fixer; la tradition des Eglises a varié; les Peres ne sont point d'accord entr'eux, les savans, & les critiques encore aujourd'hui, sont partagés. L'Eglise voit, & connoit ces diversitez d'opinions, sans en concevoir d'ombrages, & sans se mettre en peine d'interposer son autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau sur cela avec une entière liberté, sans que personne ait droit de s'en formaliser.

On peut compter jusqu'à six sentimens divers sur cette question. Les uns soutiennent que Marie Magdeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente, qui oignit les pieds de JESUS-CHRIST chez Simon le Lépreux, (c) & celle qui lui répandit un parfum précieux sur la tête à Béthanie, en la maison de Simon le Lépreux, (d) ne sont qu'une même personne. D'autres croient que ce sont trois personnes différentes; d'au-

(a) Luc. vii. 37.

(b) 1. Timot. 1. 4. Μὴ ἀποσείηται γενεαλογίαις ἀκατάστατοις. *Genealogiis interminatis,*

(c) Luc. vii. 37.

(d) Joan. xi. 2. &amp; xii. 2. 3c.

tres confondent Marie Madeleine, avec Marie sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie Madeleine soit la même que la femme pécheresse; & d'autres enfin veulent que la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie sœur de Marthe. On peut ajouter un septième parti, qui est celui des douteux, qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, & ne décident ni pour la pluralité, ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme, (a) saint Ambroise, (b) & saint Augustin traité 49. sur S. Jean, n. 3.

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'Écriture. Ils en tirent des conséquences toutes opposées. Ils allèguent chacun de leur côté les Pères qui favorisent leurs sentimens. Ceux qui tiennent pour l'unité des Maries, allèguent principalement saint Clément d'Alexandrie, (c) Ammonius, (d) S. Grégoire le Grand (e) Chrodobert Evêque de Tours (f) au septième siècle, Bède vers le même tems, (g) Drutmar Moine de Corbie au neuvième siècle, (h) saint Odon Abbé de Cluny, (i) saint Anselme, ou un Auteur que l'on a cité sous son nom sur les Evangiles, (k) Pierre de Blois, (l) saint Antonin, (m) Denys le Chartreux, le Cardinal Hugues, en général presque tous les Latins depuis S. Grégoire Pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'Auteur des Constitutions Apostoliques, (n) qui distingue Marie Madeleine de Marie sœur de Marthe. Théophile d'Antioche, (o) & saint Irénée (p) les distinguent aussi; de même qu'Origènes, (q) saint Chrysostome, (r) saint Macaire, (s) Tite de Boitres, (t) Théophylacte, (u) Euthyme, (x) Modeste Patriarche de Jérusalem, (y) & généralement presque tous les Pères Grecs. Ainsi dès le septième siècle, l'Orient, & l'Occident étoient partagez sur cette fameuse question. Albert le Grand, & saint Thomas sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que

(a) Hieron. in Matt. 26. & l. 2. contra Jo-  
vin. c. 16. & Praefat. in Ofce. & Ep. 110.

(b) Ambros. lib. de Virgin. comparé au liv. 6.  
sur S. Luc.

(c) Clem. Alex. l. 2. Padag. c. 8. Voyez M.  
Tréves Dissert. sur Marie Magdel. liv. 2. art. 2.  
p. 214.

(d) Ammonius, Harmonia 4. Evangel.

(e) Gregor. Mag. homil. 25. in Evangel. & ho-  
mil. 33. & in 1. Reg. 12.

(f) Chrodobert. apud Quésnel in Not. ad Epist.  
4. Leonis.

(g) Beda in Luc. lib. 3. c. 1.

(h) Christian. Drutmar in Matt.

(i) Odo Cluniac. ser. 2. de Maria Magd.

(k) Anselm. seu alius in Matt. xxvi.

(l) Petr. B'of. lib. 3. Ep. 50. & serm. de sancta

Maria Magd.

(m) D. Antonin. serm. in ser. 5. Hebdom. Pas-  
sionis.

(n) Constit. l. 3. c. 6.

(o) Theophyl. Antioch. Comment. alleg. in 4.  
Ewang.

(p) Irenæus, l. 3. c. 14.

(q) Origen. homil. 35. in Matt. & homil. 1. &  
2. Genes.

(r) Chrysost. homil. 81. in Matt. xxvi. & ho-  
mil. 61. in Joan.

(s) Macar. homil. 12.

(t) T. r. B'of. in Luc. vii.

(u) Theophyl. in Marc. xiv. & in Luc. vii.

(x) Euthym. in Evangel.

(y) Modest. apud Phot. Biblioth. Cod. 275.

l'Occident suit saint Grégoire. Et en effet l'Office de la Messe, & du Breviaire dans le Rit Romain, semble supposer que Marie Madeleine, la Pécheresse, & Marie sœur de Marthe, ne sont qu'une seule personne.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Jacques Le Févre d'Étapes, dans le seizième siècle, prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler, étoient très-distinctes, & que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Jossé Clitov. (a) Cette dispute causa grand bruit, & la Faculté de Théologie de Paris censura l'opinion de Le Févre, le 9. Novembre de l'an 1521. Et Jean Fischer Evêque de Rochester, attaqua le sentiment de i. e. Févre par un Ecrit fait exprès, imprimé en 1519. Et Balthazar Sorius par un autre Ecrit imprimé à Saragosse en 1521. Laurent Surius, Jacques Evêque de Vienne, Marc Granval, Baronius, Jantenius de Gand, Maldonat, ont aussi écrit pour soutenir l'unité des Maries, contre Le Févre, & ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres Savans n'entreprissent dans la suite la défense de Jaques Le Févre. M. Louvet en 1636. fit imprimer un Traité sur cette matiere, avec l'Approbation de M. Châtelain Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, qui explique les motifs politiques de la Censure de Sorbonne, & qui dit que si la question étoit à juger, elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Cafaubon, (b) Estius, (c) M. De Launoy, (d) Boulanger Jésuite, (e) & Turrien de la même Compagnie, (f) Zégers (g) Cordelier, célèbre Interprète, Salméron, (h) & plusieurs autres encore depuis, ont travaillé pour établir la pluralité des Maries, pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Aléxandre Dominicain, (i) les RR. PP. Lami, (k) & Mauconduit (l), de l'Oratoire, & le R. P. Pezron (m) de l'Étroite Observance de Citeaux, se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. Mais M. Mauconduit, (n) M. Anquetin Curé de Léons, (o) M. de Tillemont, (p) M. Baillet, (q) & M. Le Févre Docteur de Sorbonne,

(a) Jodoc Clitov Episcopi dedicatoria ad Frobenium. Molin. prefixa Traditio Jacobi Fabri Stapul Idem Clitov. discept. 1. & 2. advers. Marc. Grand vull. Paris an 1510.

(b) Casaub. in Baron. Exercit. 14.

(c) Estius, orat. 14. Qua est de Maria Magdalena.

(d) Launoy, de Commentis Lazar, & Magdal. & in Provinciam appulsa.

(e) Bulenger. Diatrib. 3. p. 15.

(f) Turrian. in Consens. l. 3. c. 6.

(g) Zegerf. in Joan. xi.

(h) Salméron. t. 9. tract. 49.

(i) Natal. Alex. in hist. Eccles. sacul. t. Dis-

sert. 17. p. 188.

(k) Lami, Harmon. in Evangel. & Epist. Gallica, p. 46.

(l) Mauconduit, Analyf. des Evang. tom. 2. à Paris 1691.

(m) Pezron, hist. Evang. tom. 2. p. 337. à Paris 1696.

(n) Mauconduit, imprimé en 1685.

(o) Anquetin, Dissert. sus. Marie Madeleine, à Paris 1699.

(p) Tillemont, hist. Eccles. t. 2. p. 30 & 312.

(q) Baillet, Vie des Saints, mois de Juillet, 22. jour.



dans ses Animadversions sur le P. Alexandre, qui ont été supprimées, ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vu la Dissertation de M. Anquetin, où son système étoit attaqué, le défendit par deux Lettres imprimées en 1699. On vit en même-tems un petit Traité anonyme intitulé : *Réflexions contre la Dissertation faite sur sainte Madeleine*. Mais un Ecclésiastique du Diocèse de Rouën, qui est peut-être M. Anquetin lui même, y répondit par trois Lettres imprimées. En dernier lieu M. Trevet Curé de Gomecourt, a fait imprimer en 1713. une longue Dissertation, pour maintenir l'unité de Marie Madeleine, Marie sœur de Lazare, & la femme pécheresse, contre quelques Auteurs modernes. C'est principalement à Messieurs Anquetin, Tillemont, & Baillet qu'il en veut. Voilà quel a été jusqu'ici l'état de cette fameuse dispute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer sur ce sujet, nous ne pouvons prendre un parti plus sûr, & plus convenable, que de proposer les principales raisons que l'on apporte tant pour l'unité, que pour la pluralité des Maries; afin de mettre le Lecteur, & de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoissance, & d'en braffer l'un, ou l'autre de ces deux partis.

## ARTICLE PREMIER.

### *Raisons pour l'unité des Maries.*

**L**E sentiment qui soutient l'unité des Maries, est presque le seul qui soit reçu dans l'Eglise d'Occident, depuis le septième siècle, c'est-à-dire, depuis saint Grégoire le Grand. Or une possession de mille ans, toujours soutenuë par les Ecrivains Catholiques, est un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonstration. Un sentiment inséré depuis tant de siècles dans les Offices Ecclésiastiques, prêché au peuple, & qui fait partie de la tradition des Fidèles, doit passer pour inviolable; à moins qu'on n'ait ou des Textes, ou des raisons du contraire, capables de balancer une si grande autorité. Les adversaires de cette opinion conviennent eux-mêmes que leurs preuves ne sont point démonstratives, & que les Textes de l'Ecriture ne sont pas tels, qu'on n'y puisse rien opposer. La diversité des sentimens qui regne encore aujourd'hui parmi les Critiques sur ce sujet, en est une preuve. Ils ne sont donc point recevables à venir troubler l'Eglise Latine dans sa possession, ni les Fidèles dans la ferme persuasion où ils demeurent depuis si long-tems, que Marie sœur de Lazare, Marie Madeleine, & la femme pécheresse ne sont qu'une seule personne.

II. Les Evangélistes nous marquent d'une manière très-expresse que Marie Madeleine achetta des parfums, pour embaumer le Corps de JESUS-CHRIST après sa mort. (a) Les mêmes Evangélistes (b) remoi-gnent que JESUS, six jours avant la Pâque, en parlant à Marie sœur de Marthe, & de Lazare, lui prédit qu'elle l'embaumeroit après sa mort, & que son action seroit prêchée par tout le monde. Marie Madeleine, & Marie sœur de Lazare ne sont donc qu'une même personne, puisque c'est Marie Madeleine qui exécute la prédiction, que le Sauveur avoit faite à Marie sœur de Marthe.

On convient entre les Ecrivains qui sont entrez dans cette dispute, que Marie Madeleine s'est mise en devoir d'embaumer le Corps du Sauveur, & que Marie sœur de Marthe, & du Lazare, est celle qui répandit un parfum d'épis de nard sur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le Lépreux. Il n'y a donc de difficulté que sur le sens des paroles des Evangélistes, qui rapportent que JESUS-CHRIST dit à ceux qui murmuroient de la sainte profusion de Marie : (c) *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le tems de ma sépulture*; ou, comme dit saint Matthieu : (d) *En répandant ce parfum sur mon Corps, elle l'a fait pour m'ensevelir*; & selon saint Marc : (e) *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir; elle a prévenu l'embaumement de mon Corps pour ma sépulture*.

Sur ces Textes, voici le raisonnement que l'on forme. JESUS-CHRIST a dit que Marie qui l'oignit à Bethanie, dans la maison de Simon le Lépreux, prévenoit par cette action l'embaumement de son Corps. Or il est constant que celle qui entreprit de l'embaumer après sa mort, étoit Marie Madeleine. Marie Madeleine est donc la même que Marie sœur de Marthe. C'est la même personne qui prévient l'embaumement de la sépulture du Sauveur, & qui entreprend de l'embaumer effectivement après sa mort. JESUS-CHRIST dit qu'elle prévient cet embaumement, parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loisir, ni le moyen de le faire, à cause qu'il la devoit prévenir par sa Résurrection. C'est-là ce que l'on dit de plus spécieux, pour soutenir l'unité des Mariés.

Mais on peut répondre à ces raisons. 1°. Que l'action de Marie sœur de Marthe, qui répand un parfum sur la tête de JESUS-CHRIST, six jours avant sa mort, n'a aucune liaison nécessaire avec celle de Marie Madeleine, qui entreprend d'embaumer son Corps après sa mort. Ce sont deux actions toutes différentes, qui peuvent avoir été faites par deux personnes qui n'ont aucun rapport ensemble. 2°. On suppose sans aucune bonne preuve, que JESUS-CHRIST a prédit que Marie sœur de Marthe l'embaumeroit.

(a) Marc. xvi. 1. 2.

(b) Matt. xxvi. 2. Marc. xiv. 3. Joan. xii. 1. }.

(c) Joan. xii. 3.

(d) Matt. xxvi. 12.

(e) Marc. xiv. 8.

meroit après sa mort, ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ses paroles plusieurs autres sens très-naturels : (a) *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour sa sépulture.* On sait qu'elle ne le garda pas, puisqu'elle l'avoit déjà répandu. Il faue donc qu'il ait voulu dire, selon saint Matthieu : (b) *En répandant ce parfum sur mon Corps, elle l'a fait pour m'ensevelir.* C'est comme si elle avoit voulu prévenir son embaumement, ainsi que l'explique saint Marc. (c) Son action est un prélude, une figure, une représentation de ce qui doit bien-rôt m'arriver.

3°. On ne peut pas conclure que Marie sœur de Marthe, ait voulu entreprendre d'embaumer le Corps de JESUS-CHRIST, de ce que JESUS-CHRIST lui dit qu'elle avoit prévenu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur sa tête: Car si alors elle avoit prévenu cet embaumement, il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât après sa mort. Et si JESUS-CHRIST a voulu prédire qu'elle entreprendroit inutilement de l'embaumer, elle n'a pas dû l'entreprendre, puisque JESUS-CHRIST lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

III. Saint Jean parlant de la maladie de Lazare, (d) dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de JESUS-CHRIST. Or il n'avoit encote parlé d'aucune onction faite par Marie; & les autres Evangélistes avant cela ne parlent que de celle qui fut faite assez long-tems auparavant par la femme pécheresse, chez Simon le Pharisien. (e) Il est donc très-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette pécheresse, qui étoit célèbre dans l'Eglise: Ainsi Marie sœur de Marthe, & la femme pécheresse ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela (f) qu'il est fort possible que saint Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation, pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable, & que JESUS-CHRIST avoit prédit qui seroit prêché par tout le monde. (g) Lorsque saint Jean écrivoit son Evangile, cette action étoit déjà fort célèbre parmi les Fidèles. C'est ainsi que les autres Evangélistes en parlant de la vocation de Judas à l'Apostolat, remarquent que c'est celui qui trahit JESUS-CHRIST, quoiqu'ils n'ayent encore rien dit de sa trahison.

IV. Les autres passages des Evangélistes paroissent plutôt contraires, que favorables à l'opinion de l'unité; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils

(a) *Joan.* xii. 7.  
 (b) *Matt.* xxv. 11.  
 (c) *Marc.* xiv.  
 (d) *Joan.* x. 2.

(e) *Luc.* vii. 37.  
 (f) *Author Quæst. Inter opera S. Aug. t. 3. qu. 94. p. 85. Est. erat. 14. Tillemont, alii.*  
 (g) *Matt.* xxv. 13.

ne leur sont pas contraires, & qu'on peut les expliquer dans le système qu'ils soutiennent, & répondre aux objections qu'on en tire contre eux. Pour y réussir plus aisément, & pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cause, ils ont inventé de nouvelles hypothèses pour l'arrangement des faits marquez dans l'Évangile, & pour donner des sens nouveaux à certains termes qui les embarrassent.

Par exemple, le P. Lami, & le P. Mauduit croient que le repas qui est rapporté dans saint Luc, (a) & où une femme pécheresse vint baigner les pieds de JÉSUS de ses larmes, & les essuyer de ses cheveux, se fit à Béthanie, aussi-bien que cet autre souper dont parlent saint Matthieu, (b) saint Marc, (c) & saint Jean, (d) où Marie sœur de Lazare répandit un vase de parfum sur la tête du Sauveur. Le P. Lami suppose que nôtre Seigneur dès le commencement de sa prédication, honora Marie, & Marthe de son amitié, & qu'il logeoit ordinairement chez elles, lorsqu'il alloit à Jérusalem. Il suppose que le repas où Marthe se plaignit que Marie ne se mettoit point en peine de la soulager, (e) se fit un peu après le baptême de JÉSUS-CHRIST, & qu'il a précédé l'autre repas, où la même Marie déjà pénitente, & convertie, quoiqu'elle n'eût pas entièrement changé de conduite à l'extérieur, vint à la maison de Simon le Pharisien, & y donna publiquement tant de marques de piété, & de repentir. Mais dans ce système, il faut renverser l'ordre de saint Luc, & mettre ce qui est dit au Chapitre x. avant ce qui est raconté au Chapitre vii. sans compter que le repas qui se fit chez Simon le Pharisien, arriva à Naïm, & non à Béthanie, comme on le montrera ci-après.

Le P. Pezron, (f) aussi défenseur de l'unité des Maries, déclare d'abord que les faits dont il compose l'histoire de la Madeleine, répandus comme ils le sont dans les Évangiles, laisseront toujours l'esprit dans la confusion; mais que détachez de leur place, pour les réduire en forme d'histoire particulière, on les comprendra aisément. Cet aveu est déjà un fâcheux préjugé contre son système. Les faits rapportez dans les Évangélistes n'ont de force pour persuader, qu'autant qu'ils sont enchaînez dans leur place; & en les en tirant, on peut composer une chaîne arbitraire: de sorte qu'il n'y aura presque rien qu'on ne fasse dire à l'Évangile.

Il avoué que Marie Madeleine étoit de Galilée, & qu'elle tiroit son nom d'une bourgade nommée *Magdalum*: Que Lazare, qu'il suppose être son frere, & Marthe sa sœur, étoient de la même Province. Marie avoit été dans le libertinage, & dans la coquetterie; mais non pas jusqu'à

(a) Luc. vii. 37.

(b) Matt. xxvi. 1. 2. 3.

(c) Marc. xiv. 1. 2. 3.

(d) Matt. xii. 1. 2. &amp;c.

(e) Luc. x. 38.

(f) Pezron, *hist. Evang.* t. 2. p. 150. & 59.

l'impudicité. Dieu pour la punir, la livra à sept Démons, qui l'obsédèrent pendant un tems. JESUS-CHRIST étant venu à Naïm, & y ayant ressuscité un jeune homme, le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva JESUS chez Simon le Pharisien, qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes; mais aussi des Démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de Janvier, ou de Février de la seconde année de la prédication du Sauveur.

Le mois d'Avril, ou de May suivant, elle se mit à le suivre. Quelque tems après, JESUS-CHRIST vint dans le bourg, dont Lazare, & Marthe étoient apparemment Seigneurs; & ce fut là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur, qui étoit déjà à la suite de JESUS-CHRIST, ne se mettoit point en peine de la soulager. Jesus leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quitter entièrement la Galilée, & les engagea de venir s'établir à Béthanie, près de Jérusalem. Lazare, & Marthe quittèrent donc la Galilée; & Simon le Lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le Pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où JESUS alloit souvent les voir, & où il ressuscita Lazare; & ce fut là que quelque tems après, Marie sœur de Lazare répandit sur la tête de JESUS un parfum précieux, & qui après sa mort entreprit de l'embaumer. Voilà un système historique fort suivi, & assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai? Je ne pense pas que le Pere Pezron lui-même l'ait jamais crû ainsi. Il ne le donne que comme un système probable.

Le Pere Mauduit (a) prétend que Marie Madeleine, autrement Marie sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem; que cette dernière ville avoit été le théâtre de ses débauches; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le Château de Magdalon lui appartenoit; que de-là elle suivit JESUS-CHRIST en Judée, & qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur, toutes les deux fois chez Simon le Lépreux, ou le Pharisien; car il croit que c'est le même: La première fois, au commencement de sa conversion; & la seconde fois, six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les Evangélistes, qui nous donnent des caractères différens des deux Maries, la Madeleine, & la sœur de Marthe.

Le P. Alexandre (b) à son tour dit que la même Marie a pû demeurer en différens tems à Naïm, & à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, ou qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est-là où elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y

(a) Analyse de l'Evangile, t. 2 p. 480.

(b) Natal. Alex. hist. nov. Testam. tom. 3.

Differt. 17. p. 191. & seq.

avoir une maison , aussi-bien qu'à Béthanie. Après sa conversion , elle put revenir à Béthanie , & demeurer avec Lazare , & Marthe ses frere & sœur. Il ajoute que quand l'Evangile dit que Madeleine étoit pécheresse , on ne doit pas l'entendre d'une prostitution publique ; mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque personne riche , & puissante ; ce qui donnoit du scandale à route la ville ; ou simplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ses habits , & trop passionnée pour les parures.

A l'égard de sa possession du Démon, il l'explique ou dans un sens métaphorique , du péché qui possédoit son ame ; ou d'une possession réelle , mais qui lui laissoit des intervalles , pendant lesquels elle a pu penser à son salut , s'approcher de JESUS-CHRIST , & en recevoir la guérison du corps , & de l'ame. Enfin il soutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naim chez Simon le Pharisien , & celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le Lépreux , ont été faites par la même personne , mais en différens tems , & en différens lieux ; & qu'elle est nommée tantôt pécheresse , tantôt Marie sœur de Lazare , & tantôt Marie sœur de Marthe , & de Lazare ; tantôt Marie simplement , suivant les circonstances , comme il se pratique tous les jours envers les personnes qui ont plus d'un nom.

Toutes ces réponses pourroient contenter , si l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie Madeleine , Marie sœur de Marthe , & la femme pécheresse , & délivrée de sept Démons , ne sont véritablement qu'une même personne. Quand le fait essentiel est bien appuyé , on est facile à admettre les explications , & les solutions qu'on donne pour résoudre les difficultez qui se rencontrent dans l'histoire. On pardonne même les hypothèses plausibles ; parce que quand elles ne seroient pas vraies , on est sûr que le fond de la chose est certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer distinctement que ces trois personnes , dont on voit des actions différentes , ne sont qu'une ; & après cela , que l'on forme des systèmes tant qu'on voudra , pour concilier ce qui paroitra difficile à expliquer.



## ARTICLE II.

*Que Marie Magdeleine , & la femme pénitente font la même personne , différente de Marie sœur de Marthe.*

C E sentiment tient une espèce de milieu entre celui qui confond les trois Maries en une , & celui qui les distingue , & qui en fait trois personnes. Voici les preuves dont on peut s'appuyer pour montrer que Marie Magdeleine n'est pas différente de la femme pécheresse , & pénitente qui oignit les pieds du Sauveur chez Simon le Pharisien. Les caractères , & les actions de ces deux personnes , n'ont rien d'incomparable ; plusieurs Peres ( *a* ) les ont confondus , & on cite mal-à-propos ces Peres pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie Magdeleine n'est pas différente de la femme pécheresse , qui oignit les pieds du Sauveur à Naïm , & dire que l'une , & l'autre ne font qu'une avec Marie sœur de Lazare. Saint Luc ( *b* ) après avoir raconté l'action de la femme pécheresse , mais convertie , & l'onction qu'elle donna à JESUS dans la maison de Simon le Pharisien , & la manière consolante dont JESUS la renvoya , en lui disant : *Allez en paix* ; continuë , & dit : ( *c* ) Que JESUS alloit prêchant par les villes , & les bourgades de la Galilée , & qu'il étoit acompagné de ses douze Apôtres , & de quelques femmes qu'il avoit délivrées des esprits impurs , & guéries d'autres infirmités , entr'autres de Marie Magdeleine , d'où il étoit sorti sept Démons , de Jeanne femme de Chusa , de Susanne , & de plusieurs autres.

M. Toynard ( *d* ) croit qu'elles avoient été guéries , & délivrées du Démon environ six mois auparavant , & qu'il est très-vraisemblable que c'est la même personne qui est décrite aux pieds du Sauveur , dans la maison de Simon le Pharisien , & qui un peu après est nommée de son nom Marie Magdeleine , & mise à la tête des femmes pieuses qui accompagnoient JESUS-CHRIST dans ses voyages.

Les défenseurs de l'unité des Maries sont intriguez quand il s'agit de donner le nom de pécheresse à Marie sœur de Lazare. Ce nom de pécheresse dans l'acception ordinaire des Peres , & des Interprètes , marque une femme de mauvaise vie , une prostituée. Or tout ce que l'on fait de

( *a* ) Beda. Aleuin. Petr. Damiani Petr. Cell. Bernard. alii plures. Quos vide ad finem hujus Dissert.

( *b* ) Luc. v. 11. 37.

( *c* ) Luc. v. 11. 1. 2. & seq.

( *d* ) Toynard, Harm. p. 22. tit. 89. ad Marc. 1. 39. & pag. 36. art. 127.

la vie de Marie sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devoit se faire scrupule de charger l'Amante de JESUS-CHRIST, sans en avoir des preuves, je ne dis pas apparentes, mais nécessaires.

Le Pere Lami en a vû l'inconvénient, & il a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *péchereffe*, dans une femme, laisse naturellement dans l'esprit. Il veut que *péchereffe* ne signifie en général qu'une femme qui n'est point exacte à observer la Loi. Mais encore à quel point de la Loi Marie manquoit-elle ? Il le trouve dans le nom de Magdeleine, qu'il suppose qu'elle portoit. *Magdeleine*, en Hébreu *Maggadela*, peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie sœur de Marthe, étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux, de prendre un trop grand soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *péchereffe*. Il ajoute que les Rabins mettent l'action de friser ses cheveux, parmi les œuvres défendues le jour du sabbat. J'en appelle au Pere Lami lui-même pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avouë que si sous le nom de *péchereffe*, on doit entendre une prostituée, Marie Magdeleine ne peut être Marie sœur de Lazare ; (a) parce que la prostitution étoit sévèrement défendue dans Israël ; (b) & l'hilon assûre qu'elle l'étoit sous peine de la vie. (c)

Le Pere Alexandre ne croit pas que la femme péchereffe de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité, mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant ; & que quand on avouëtoit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme, on n'en pourroit pas inférer qu'elle fut étrangère à la race d'Israël, ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile ; puisqu'encore que la Loi défendit la prostitution, elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle, & qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moÿse comme prévoyant ce qui devoit arriver, défend de recevoir dans le Temple le prix d'un prostitué, ou d'une prostituée, (d) & interdit aux Prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie. (e) *Scortum, & vile prostibulum non ducent uxorem*. Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon, s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfans. (f)

Mais on a beau exténuër la force du mot de *péchereffe*, & en écarter l'idée odieuse qu'il renferme, lorsqu'on parle d'une femme ; on ne lèvera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie sœur de Lazare, ni

(a) Voyez le P. Lami, Marm. liv. 4. ch. 10.  
& Dissert. Franç. p. 98.  
(b) Deut. XXIII. 17.  
(c) Philo de Joseph. p. 533. Πας ἄνθρωπος δὲ ἀστὴρ

ἰσχυρὸς ἔσται, ἀλλὰ κατὰ τὴν ἰσχυρίαν ἀστὴρ δὲν ἔσται.

(d) Deut. XXIII. 18.

(e) Levit. XXI.

(f) 3. Reg. III. 16.



la prostitution publique, ni l'attachement scandaleux à un homme, quel qu'il soit, ni en un mot, aucun des désordres qui peuvent faire donner à une femme le nom de pécheresse. Rien n'est plus incompatible que ces caractères certains que l'Évangile donne à Marie, & ceux que ce nom enferme dans son idée. Ce sont donc deux personnes diverfés que l'Écriture a voulu désigner sous les noms de femme pécheresse, & de Marie sœur de Marthe. On verra dans l'article suivant d'autres traits, qui prouvent encore mieux la différence de ces deux personnes, & on y trouvera la réponse aux objections que l'on peut former contre la pluralité. Les Grecs font une Fête particulière de la sainte Pénitente, comme distinguée de Marie Madeleine, & de Marie sœur de Marthe, le 21. de Mars.

Je ne dissimulerai pas que ce sentiment souffre ses difficultés, & il faut tâcher de répondre à ce qu'on peut lui opposer de plus plausible. Il n'est parlé qu'une seule fois dans l'Évangile de la femme pécheresse. Saint Luc raconte que JÉSUS-CHRIST ayant ressuscité le fils de la veuve de Naïm, fut invité par un Pharisien nommé Simon, de venir manger chez lui. (a) Étant à table, une femme qui étoit connue dans la ville pour pécheresse, vint par derrière lui répandre sur ses pieds une boîte de parfums, & commença à lui en oindre les pieds, les arrosant de ses larmes, & les essuyant de ses cheveux. Le Pharisien en fut scandalisé, & jugea que JÉSUS-CHRIST n'étoit pas Prophète, puisqu'il ne connoissoit pas qui étoit cette femme qui le touchoit. JÉSUS pénétrant la pensée du Pharisien, lui proposa une parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit plus, & l'autre devoit moins à leur Maître. Le Maître remit la dette à l'un, & l'autre : Lequel des deux aime davantage son bienfaicteur, dit JÉSUS-CHRIST ? Le Pharisien répliqua : Je pense que c'est celui à qui il a remis une plus grosse somme. Jesus en conclut que cette femme l'aimoit beaucoup, parce qu'il lui remettoit beaucoup de péchez. En même-tems il la renvoya, en lui disant : Allez en paix. Quelques lignes après, l'Évangéliste dit que Marie Madeleine, & quelques autres femmes suivoient le Sauveur dans le cours de ses prédications.

Pour prouver que Madeleine est différente de la pécheresse, on dit : 1°. Marie Madeleine a été délivrée de sept DémonS avant sa conversion : Elle n'étoit donc pas cette pécheresse scandaleuse, connue dans toute la ville par ses débauches. La qualité de possédée, & de débauchée en rigueur, ne sont point incompatibles : mais on ne conçoit guères qu'une femme possédée de sept DémonS, puisse faire le métier de prostituée. 2°. Marie Madeleine étoit de *Magdala*, & c'est de-là qu'elle tiroit son

(a) Luc. VII. 22. 23. 24. 26. 27. & 28.

nom, comme on l'a montré ci-devant, la pécheresse étoit de Naïm, & connue dans cette ville pour pécheresse : Ce sont donc deux personnes toutes différentes. 3°. Madeleine a été de la suite de JÉSUS-CHRIST, au moins pendant les deux dernières années de sa prédication ; au lieu que la pécheresse n'a pu le suivre même après sa conversion, sans que la réputation de JÉSUS-CHRIST fût exposée à toute la médisance, & à toute la malignité de ses ennemis. 4°. Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée Marie Madeleine, ni Marie Madeleine la femme pécheresse : Ce sont donc deux personnes, qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ces raisons. 1°. Que si l'on explique la possession de Marie Madeleine dans un sens allégorique, avec quelques Peres, cela même prouvera qu'elle a été une pécheresse fameuse, & scandaleuse. Que si on l'entend d'une possession réelle de sept Démons, on pourra dire que cette possession n'étoit pas continue ; mais qu'elle lui laissoit de longs intervalles, qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces Démons d'impureté, dont il est quelquefois parlé dans les Livres saints. (a) On fait que la possession de Saul par exemple, ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre, ni de vaquer aux autres fonctions de la vie ; si ce n'est durant ses accès, qui étoient assez rares. Il en pouvoit être de même de Marie à proportion.

2°. Marie Madeleine pouvoit être native de Magdalum, & tirer de-là son nom ; & toutefois être connue à Naïm pour femme de mauvaise vie. Le bourg de Magdala n'étoit pas bien éloigné de Naïm. Soit qu'elle exerçât ses commerces de galanterie à Naïm, à Magdala, à Tibériade, ou ailleurs, il nous suffit qu'elle fût connue à Naïm pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'Évangéliste.

3°. Saint Luc ne nous raconte que Marie Madeleine se soit mise à la suite de JÉSUS-CHRIST, qu'après avoir raconté la conversion, & la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse, après sa conversion, ne l'ait suivi, & qu'elle ne soit une même personne avec Madeleine. Elle avoit pu être délivrée des Démons, & tirée de ses grands désordres, quelque tems avant qu'elle parût chez Simon le Pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime ; mais on n'en peut pas inférer qu'elle y fût toujours. Sa conversion n'éclatta proprement que lorsqu'elle vint se jeter aux pieds de JÉSUS-CHRIST, & qu'elle y versa des torrens de larmes pour l'expiation de ses anciens péchez.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des Phari-

(a) *Osee xv. 27. Spiritus fornicationum decepit eos.*

siens, & des autres ennemis de JESUS-CHRIST, seroit plus grand, si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un Publicain, pour le mettre au rang de ses Apôtres. (a) Il s'est moqué de ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les Publicains, & les pecheurs. (b) Il a dit aux Pharisiens que les Publicains, & les femmes de mauvaise vie les précéderont dans le Royaume des Cieux. (c) La coutume qui autorisoit les Prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses, qui les servoient, sa réserve, sa modestie, & sa sagesse le mettoient fort à couvert des reproches des Juifs. D'ailleurs la conversion si publique de Madeleine, son âge ; car elle devoit déjà avoir quelque âge ; sa guérison précédente, un changement total dans la vie, la mettoient au-dessus de tout soupçon, & prévenoient le scandale qui auroit pû arriver, en voyant à la suite du Sauveur une femme connue autrefois pour péchereuse dans son pays. Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Mariés, que sur nous.

4°. J'avouë que les Evangélistes ne donnent jamais à Marie Madeleine le nom de péchereuse, ni à la péchereuse le nom de Marie Madeleine : mais aussi ils n'appellent jamais la péchereuse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas eu celui de Madeleine. Sainr Luc ou par ménagement, ou pour quelqu'autre raison, n'a pas voulu l'appeller par son nom, lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le Pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'une femme péchereuse s'approcha de JESUS, & répandit sur ses pieds un vase de parfum. La manière dont le Pharisien prit la chose, & le nom odieux de péchereuse qu'il donna à cette femme, ont pû déterminer l'Ecrivain sacré à s'exprimer comme il a fait, en racontant ce qui se passa chez le Pharisien : mais aussitôt après il l'appelle par son propre nom Marie Madeleine, dès qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes, qui suivoient le Sauveur.

Au reste je ne prétens pas soutenir ce sentiment comme certain ; je dis seulement qu'il me paroît beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Mariés, & que les objections que l'on forme contre lui, ne sont pas sans réplique. Celui qui tient pour les trois Mariés, comme trois personnes différentes l'une de l'autre, a aussi ses degrés de probabilité, comme on le va voir.

(a) *Matt.* ix. 9.(b) *Matt.* ix. 11. xi. 19.(c) *Matt.* xxi. 31.

## ARTICLE III.

*Que Marie Magdeleine, Marie sœur de Marthe, & la femme pénitente, sont trois personnes diverses.*

**L**es défenseurs de ce sentiment (a) prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du nouveau Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit, ne soient qu'une même personne; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, & on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les Evangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers; l'une pécheresse, l'autre Marie sœur de Marthe, l'autre Marie Madeleine; & qui leur attribuent des actions différentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomptions, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'Auteurs éloignés; il faut des preuves de fait, & des Textes exprés.

Or on a vû dans les deux articles précédens, qu'il s'en faut bien que les preuves dont on établit l'unité, ne soient de cette nature. On ne produit qu'un seul Texte de l'Evangile, pour montrer que Marie sœur de Marthe, & Marie Madeleine sont la même; & encore ce Texte est il très-équivoque, & la conséquence qu'on en tire n'est nullement nécessaire. Pour prouver que Marie sœur de Lazare, est la même que la pécheresse, on n'a aucun Texte exprés. On a vû dans quels embarras se jetoient ceux qui vouloient défendre ce sentiment, & quelles suppositions ils étoient obligés de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité ne choque point la sainte Ecriture, qu'elle est la plus commune dans les Offices de l'Eglise, qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Grégoire Pape, & qu'elle a été soutenuë par un grand nombre de savans Docteurs, & d'Interprètes de l'Ecriture.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée, & elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matière plus à fond, & avec moins de prévention. Dans une question de

(a) Anquetin, Dissert. sur sainte Magdeleine, p. 1. 2.

fait, qui d'ailleurs n'est point de foi, ni le tems, ni l'autorité ne forment point de prescription légitime. L'on est toujours reçu à la révision des Pièces sur lesquelles on a dû juger, sur tout si ces Pièces subsistent, & sont entre les mains de tout le monde. Ces Pièces sont les quatre Evangiles. C'est dans leur Texte qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité, ou de la pluralité des Maries.

On doit sans doute avoir beaucoup de respect pour ce qui est dans les Offices de l'Eglise, & on ne doit s'en départir, que lorsqu'on a de bonnes raisons de le faire. On trouve dans les cérémonies Ecclésiastiques, & dans l'Exposé de ses prières, la foi des siècles passez, & la tradition de nôtre creance. Mais dans ces Offices, & dans les parties qui les composent, on doit faire une grande distinction entre ce qui regarde le fond du mystère, & les prières, ou les cérémonies qui sont d'une telle antiquité, qu'on n'en connoit ni le commencement, ni les Auteurs. Ces sortes de choses sont sacrées, & inviolables, & il n'est pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'est-là une partie du dépôt de la foi de l'Eglise.

Mais pour ce qui a été introduit dans les Offices Ecclésiastiques dans les tems postérieurs, par exemple, les histoires des Saints, & les vies des Martyrs, l'Eglise ne s'intéresse à les défendre, qu'autant qu'ils sont certains, & indubitables; non seulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la vérité, elle louë ceux qui entreprennent cet examen, & dès qu'elle apperçoit du faux, ou du douteux, elle le retranche, & le supprime. On en pourroit citer plus d'un exemple, mais pour ne point sortir du sujet que nous traitons, les Eglises de Paris, d'Orléans, de Vienne, & l'Ordre de Cluny ont déjà réformé l'ancien Office, qui supposoit que les trois Maries n'étoient qu'une seule personne, & ont établi la distinction qui avoit été ôtée depuis si long-tems. Et le Pape Clément VIII. (a) fit ôter de l'Office de sainte Magdeleine une Hymne ancienne, parce qu'elle marquoit trop positivement que cette Sainte étoit sœur du Lazare, & qu'elle avoit commis beaucoup de crimes. Enfin on peut dire que l'Eglise a dessein dans son Office, non de confondre en une ces trois personnes: mais de célébrer leur fête, & de faire mémoire de leurs actions en un même jour.

Pour venir à présent au détail des preuves; 1°. Marie sœur de Marthe étoit de Béthanie, près de Jérusalem; l'Evangile nous la représente toujours en cet endroit, & jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe sa sœur, lorsque JESUS-CHRIST y vint apparemment pour la première fois, & que Marthe se plaignit que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger (b) au Sau-

(a) Vide *Gavant. Rubric. apud Est. anat.* 14.

(b) *Luc. x.* 38.

veur, & à sa compagnie ; elle y étoit lorsque JESUS-CHRIST y vint pour ressusciter Lazare ; (a) enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit la tête, & les pieds du Sauveur, six jours avant sa mort. (b) Marie Magdelaine au contraire étoit de Galilée, comme le marquent les Evangélistes en plus d'un endroit (c) Marie sœur de Marthe, & Marie Magdelaine ne sont donc pas la même personne.

II. Marie Magdelaine prenoit son nom du bourg de *Magdalum* en Galilée, comme l'enseignent un très-grand nombre de Commentateurs ; on l'appelloit *Marie de Magdalum*, ainsi que JESUS de Nazareth, Simon de Giscala, Judas de Gaulon, & ainsi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la pécheresse, & qu'elle n'avoit point été mariée, on ne lui donna pas, ainsi qu'aux autres femmes qui suivoient le Sauveur, le surnom de son mari ; comme Marie de Cléophas, Marie de Salomé, Jeanne femme de Chufa ; & ainsi des autres. On la désigna par le nom de sa patrie. *Magdalum* est connuë par les Livres de l'ancien Testament, par Joseph, par les Talmudistes, par Eusébe, & par saint Jérôme, & par l'Evangile même. Josué (d) parle de *Magdalen*, dans la tribu de Nephthali ; & de *Mageddo*, (e) autrement appelée *Magdiel* ; & Joseph dans le Livre de sa vie, parle du Château *Magdala*, contre lequel Agrippa envoya des troupes, pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu (f) parle de *Mageddon*, ou, suivant les Exemplaires Grecs, *Magdala*. Les Talmudistes (g) en font aussi mention, & on la place au-delà de la mer de Tibériade. (h)

Marie sœur de Lazare, au contraire est toujours désignée par son nom de sœur de Marthe, ou de Lazare. Elle est donc différente de Marie Magdelaine.

III. Les caractères de ces deux personnes n'ont rien de commun. Marie Madeleine étoit une femme de Galilée, de qui JESUS-CHRIST avoit chassé sept Démons, & qui par reconnoissance s'étoit mise à sa suite, & ne le quitta plus depuis sa conversion, pas même lorsqu'il fut mis à la Croix, & au tombeau. Marie sœur de Marthe, étoit une personne de Béthanie fort retirée, qui ne faisoit pas même les honneurs de sa maison, lorsque JESUS-CHRIST y arrivoit, & qui laissoit tout faire à Marthe sa sœur ; qui ne paroît jamais à la suite de JESUS-CHRIST, & qui ne le voit jamais hors de sa maison, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

(a) Jean. xi. 2. 3. 5.

(b) Matt. xxvi. 1. 2. Marc. xiv. 2. 3. Jean. xii. 1. 2.

(c) Matt. xxvii. 56. 57. *Mulieres qua secuta erat Jesum à Galilæa, ... inter quas erat Maria Magdalene.* Marc. xv. 40. 41. Luc. xxii.

49. 55.

(d) Josue xix. 38.

(e) Josue xii. 31. &c.

(f) Matt. xv. ult.

(g) Talmud in *Taanith. fol. 20.*

(h) *V. de Liffoot in Matt. & Cellar. Geograph.*

IV. Marie Madeleine étoit à la suite de JESUS-CHRIST la dernière année de la vie du Sauveur. (a) Elle le suivit de Galilée, lorsqu'il vint à Jérusalem pour la dernière Pâque. Or pendant ce tems-là, Marie, & Marthe étoient sûrement avec leur frere à Béthanie. (b) Ce frere mourut en l'absence de JESUS; Marie, & Marthe lui avoient donné avis de sa maladie; elles le reçurent dans leur maison, quand il vint pour lui rendre la vie. Lorsque JESUS quelque tems après, revint à Jérusalem pour y consumer l'œuvre de nôtre salut, il alla loger à Béthanie chez Lazare, Marthe, & Marie. (c) Marie ne peut donc pas être la même que Madeleine, puisque pendant que Madeleine est avec JESUS-CHRIST dans la Galilée, ou au-delà du Jourdain, Marie est avec son frere, & sa sœur à Béthanie, près de Jérusalem.

V. Madeleine se mit à la suite du Sauveur aussitôt après le miracle arrivé à Naïm. (d) De-là JESUS alla à Jérusalem; il logea chez Marthe, & Marie. (e) On ne peut marquer une plus grande distinction de deux personnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec JESUS-CHRIST; l'autre reçoit JESUS-CHRIST venant de Galilée, elle le reçoit dans sa maison de Béthanie.

VI. Madeleine a été possédée réellement de sept Démons, suivant les Evangélistes, (f) ou du moins livrée à toutes sortes de dérégliemens, selon quelques Peres. (g) Elle a été dans le désordre, & a vécu dans l'impudicité, si l'on en croit plusieurs Anciens, qui la confondent avec la pécheresse, qui oignit les pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien. Or on ne peut rien avancer de pareil de Marie sœur de Lazare, à moins de supposer ce qui est en question, & en tombant dans une viciuse pétirion de principes.

Les Parrons de l'unité des Maries commencent d'abord par supposer que Marie Madeleine, & Marie sœur de Lazare, sont la même personne. Ils s'appuyent sur une prétendue possession, & sur une tradition ancienne. Ils expliquent après cela les passages des Evangélistes suivant ce préjugé, & ils croient qu'il leur suffit de dire: Ce sentiment est autorisé par l'Eglise; il n'a rien de contraire à l'Ecriture; il faut donc s'en tenir là, & ne pas admettre des nouveautez que l'Eglise n'a point connues. Au lieu de dire: Le sentiment de l'unité des Maries n'est pas bien marqué dans l'Ecriture; il n'est pas fort ancien dans l'Eglise; il est contesté par plusieurs anciens Peres, & par plusieurs sçavans Critiques; il faut donc l'exa-

(a) Vide *Matth.* xxvii. 56. 57. *Marc.* xv. 40.

(b) *Luc.* xxiii. 49. 55.

(c) *Joan.* xi. 1. 2. & seq.

(d) *Joan.* xii. 1. 2. 3.

(e) *Luc.* vii. viii. 2. 3. & seq.

(f) *Luc.* x. 38.

(g) *Luc.* vii. 22. *Matth.* xvi. 9.

(g) *Gregor. Mag. homil.* 23. in *Luc.* vii. *Be-da*, *alsi*.

miner à fond, & si la question n'est pas de nature à être mise dans une entière évidence, & à nous conduire à une parfaite certitude, prenons le parti le plus juste, & dégagez de toute prévention, rendons gloire à la vérité, & reconnoissons la pluralité, qui paroît la mieux fondée dans les Evangélistes, ou suspendons nôtre jugement sur l'unité, jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes, que celles qu'on a alléguées jusqu'ici.

On cite pour le sentiment de la pluralité, plusieurs Auteurs qui distinguent simplement Marie Madeleine, de Marie sœur de Lazare; mais on doit faire beaucoup de différence entre ces Ecrivains, & ceux qui reconnoissent trois Mariés. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, (a) par exemple, saint Irenée, Origènes, saint Macaire, saint Chrysostome, Tite de Bostres, Théophylacte, Euthyme, que nous avons cité ci-devant, sont à la vérité formels contre le sentiment de l'unité des Mariés, mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils distinguent avec raison la pécheresse qui fit l'onction marquée dans saint Luc Ch. vii. de Marie sœur de Marthe, qui fit celle qui est exprimée dans les trois autres Evangélistes. On auroit tort aussi de vouloir les alléguer pour le sentiment qui confond la pénitente avec Madeleine, & qui distingue l'une, & l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit, & on ne doit pas légèrement tirer des inductions de leur silence.

Plusieurs Peres Grecs ont été dans la pensée qu'il falloit distinguer l'onction rapportée par saint Luc, (b) & celle qui est rapportée dans saint Jean, (c) de celle encore qui est racontée par saint Marc, & par saint Matthieu; (d) en sorte que ce seroit trois personnes différentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par saint Luc, avec celle qui est rapportée par saint Jean. Mais ces sentimens n'ont aujourd'hui que bien peu de sectateurs. Tertullien (e) confond l'histoire de la pénitente de saint Luc, avec Marie sœur de Lazare, qui prévient par son onction l'embaumement du Corps de JESUS-CHRIST. *Peccatrici femina contactum corporis permisit, lavans lacrymis pedes ejus, & crinibus detergenti, & unguento sepulcrum ejus inaugurangi.* Saint Augustin (f) confond de même la femme pécheresse, avec Marie sœur de Marthe; mais il ne paroît pas distinctement s'il les confond encore avec Marie Madeleine. Et dans un autre endroit (g) il doute même si Marie

(a) *Constit. Apost. lib. 3. c. 6.*

(b) *Luc. vii. 37.*

(c) *Joan. xii. 1. 2.*

(d) *Matth. xxvi. 4. 2. Marc. xiv. 1. 1. & seq.*

(e) *Tertull. lib. de pudicit. c. 21.*

(f) *Aug. lib. 2. de consensu, c. 79.*

(g) *Aug. traît. 49. in Joan.*



ſœur de Marthe eſt la même que la péchereſſe, qui a arroſé les pieds de JESUS-CHRIST de ſes larmes, & qui les a eſſuyez avec ſes cheveux.

Saint Bernard, (a) Nicolas de Clairvaux, (b) Godefroy Abbé de Veſten, (c) Pierre de Damien, (d) Pierre Abbé de Celles, (e) S. Thomas, (f) ſaint Bonaventure, (g) croyent que Marie Madeleine eſt la même que la péchereſſe; ſaint Pierre Chryſologue, (h) Eusébe d'Eméſe, (i) Paſcaſe Radbert, (k) Alcuin, (l) Francon ſecond Abbé de Vendôme, (m) l'Abbé Rupert, (n) ſaint Norbert, (o) Nicolas de Lira, (p) & pluſieurs autres veulent au contraire que la femme péchereſſe, & Marie ſœur de Lazare, ne ſoient qu'une même perſonne. Tous ces Auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même manière: & ſi l'on mettoit à part ceux qui en marquent diſtinctement trois, le nombre en ſeroit peut-être fort petit.

Mais ce n'eſt pas tant le nombre des ſuffrages que l'on doit compter ici, que la force des raiſons; c'eſt dans l'Evangile qu'il faut chercher la ſolution de cette difficulté. Or il nous paroît que les Textes des Evangéliſtes, ſont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux, ou trois, qu'à celle qui les confond en une. Les Peres que l'on cite pour ces divers ſentimens, ſont non ſeulement partagez entr'eux, ce qui diminue très-notablement la force de leur autorité, la plupart auſſi s'expliquent d'une manière peu correcte, & peu exacte. Les Ouvrages que l'on cite d'eux ne ſont point compoſez à deſſein ſur cette matière. Ce ſont ſouvent des paſſages ſéparez, tirez de ſermons au peuple, ou d'autres pièces, où l'on n'apporte pas la même exactitude, que dans des traités fait exprés.

Le décret de la Faculté de Théologie de Paris, dont on ſ'appuye, n'a pas été formé après un examen de la queſtion à fond. Jacques le Fèvre d'Étaples étoit ſoupponné de favoriſer les nouveautez qui faiſoient alors tant de ravages au-dedans, & au-dehors du Royaume, & attaquoit l'autorité du Pape S. Grégoire; la Faculté condamne le ſentiment de le Fèvre ſimplement, comme contraire à celui de ce ſaint Pape, qu'elle croit plus conſorme à l'Evangile, & à la coutume de l'Egliſe Catholique: Ut

(a) Bern ſerm. 22 in Cant.

(b) N. col. Clara ſerm. de Mar. Magd. inter opera D. Bern.

(c) Godefrid Veſten ſerm. 9.

(d) Petr. Dam Ep. 12. ad Deſider.

(e) Petr. Abb. Cellenſ. ſerm 5. de ſancta Mar. M 194

(f) D. Thom ſum. 2. part. qu. 22 à 4. ad 1.

(g) Bonav. Compend. Theolog. verit. de gratia ſanctiſ. lib. 5. c. 19.

(h) Petr. Chryſol. ſerm. 93.

(i) Eusé. Eméſen ſeu-aliis homin. in ſer. 5. poſt Damonic. Paſſion.

(k) Paſcaſ. Radb. in Matt. lib. 12.

(l) Alcuin. in illud Joan. Feſt. ergo ante ſex dies.

(m) Francoſ. lib. de grat. Dei.

(n) Rupert. lib. de operib. Spirit. S. can. 28.

(o) S. Nith. vt ſerm. in hac verba. Beati qui audivit verbum Dei.

(p) Lira. in Mat.

lxxxiv *DISSERTATION SUR LES TROIS MARIES.*  
*Evangelio Christi , & Ecclesie Catholicae ritui consentaneam.* Ainsi elle a  
laissé le fond de la difficulté en son entier ; elle a supposé ce qui faisoit le  
principal sujet de la question : car on ne doutoit point que le sentiment  
de la pluralité ne fût contraire au jugement de saint Grégoire. Depuis ce  
tems , plusieurs Docteurs de Sorbonne ont écrit pour soutenir la distinc-  
tion des trois Maries ; & on peut assûrer que c'est aujourd'hui l'opinion  
dominante parmi les Savans.



COMMENTAIRE

LXXV



COMMENTAIRE LITTERAL  
 SUR L'EVANGILE  
 DE  
 SAINT LUC.

CHAPITRE PREMIER.

*Prologue de saint Luc sur son Evangile. L'Ange Gabriël promet un fils à Zacharie. Annonciation de la Vierge. Visite qu'elle rend à sainte Elizabeth. Cantique de Marie. Naissance, & circoncision de saint Jean. Zacharie recouvre la parole. Il chante un Cantique au Seigneur.*

¶ 1. **Q**UONIAM QUIDEM MULTI CONATI  
 sunt ordinare narrationem,  
 que in nobis completa sunt, & cetera :

¶ 1. **B**Eaucoup de personnes ayant entrepris  
 d'écrire l'histoire des choses  
 qui ont été accomplies parmi nous,

COMMENTAIRE.

¶ 1. **Q**UONIAM QUIDEM MULTI CONATI SUNT.  
*Plusieurs personnes ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous.* Au commencement du Christianisme plusieurs Fidèles entreprirent d'écrire la vie, & les miracles du Sauveur. Chacun suivit en cela son oû, son zèle, & sa capacité. Parmi ce grand nombre

A

d'Ecrits, il s'en trouva de peu exacts, & de peu fidèles; soit que la trop grande simplicité des uns, & l'excessive crédulité des autres leur ayent fait embrasser ce qu'ils ne connoissoient qu'imparfaitement; soit que la malice des Juifs, des Hérétiques, & des ennemis du Christianisme ayent corrompu leurs Ecrits dès qu'ils parurent. (a) C'est ce qui fit naître à saint Luc l'envie de s'informer plus exactement de chaque chose auprès de ceux qui avoient vu le Seigneur, & qui avoient vécu avec lui; des Apôtres, & des Disciples, qu'il appelle *les Ministres de la parole*, & les Prédicateurs de l'Evangile; & d'en composer une histoire suivie, fidelle, & authentique.

Les anciens Peres nous parlent d'un grand nombre de mauvais Ecrits, & de faux Evangiles, qui eurent cours dans l'Eglise dès le premier siècle. Il n'est pas impossible que saint Luc n'ait ici envie de designer ces Ouvrages, dans ce qu'il dit que plusieurs ont entrepris d'écrire le récit des actions du Sauveur; toutefois ses paroles n'emportent pas nécessairement cette idée. Il n'accuse pas ces Ecrivains; il dit seulement qu'ils avoient mal réussi, (b) & qu'ils n'avoient pas exactement rempli le dessein qu'ils s'étoient proposé. Nous avons parlé assez au long de ces mauvais Ecrits dans la Préface générale sur les Evangiles. Peut-être même que sans accuser ceux qui avoient écrit avant lui ni de négligence, ni d'aucun autre défaut, il veut marquer simplement qu'il a suivi leur exemple dans l'entreprise qu'il fait d'écrire son Evangile. (c) On croit communément dans l'Eglise qu'il n'a commencé à travailler à son Evangile qu'après saint Matthieu, & S. Marc, dont on ne peut presque pas douter qu'il n'ait vu les Ecrits, & qu'il n'ait même copié les paroles en plusieurs endroits. S'il a prétendu enchérir sur quelqu'un, & suppléer à ce qui manquoit à d'autres, cela ne regarde point les Evangélistes. Mais il a apporté plus de choix, plus de diligence, plus d'ordre que n'avoient fait les autres Ecrivains, dont les Ouvrages étoient de simples essais, ou des parties de la vie du Sauveur; les uns ayant décrit sa naissance, ou son enfance, & les autres sa mort.

Origènes, & saint Ambroise remarquent ici sur ces mots: *Conati sunt*: Plusieurs ont entrepris, ou plutôt, *ont tâché* d'écrire l'Evangile, que cet Ouvrage n'est point l'effet de l'industrie, ou de l'effort de l'homme; mais de la grace, & de l'Esprit de Dieu: *Sine conatu sunt donationes, & gratia Dei*. Les Evangélistes ont travaillé, & ont écrit; mais sans peine, & sans effort: *Sine ullo molimine capta complerunt*.

QUÆ IN NOBIS COMPLETÆ SUNT RERUM. Des choses qui ont été accomplies parmi nous, ou qui se sont passées dans le Christianisme depuis le commencement. Les termes de l'Original (d) se prennent en plu-

(a) Origen. homil. 1. in Luc. Ambros. & B: da in Luc. Theod. hyl. hic. Vide & Aug. lib. 4. de consensu c. 8. Erasmus. hic.

(b) Vide Esch. lib. 3. c. 18. hist. Eccl. Millii

Prolegom. in N. T. Graec

(c) Malden. Gros. Scultes. Goussabon.

(d) 1. 12. τὰς ἀποστολικὰς ἐπιτομὰς οὐ μόνον ἀπομνημονεύει.

2. *Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, & Ministri fuerunt sermonis:*

3. *Visum est, & mihi, affectu omnia à principio diligenter, ex ordine sibi scribere, optime Theophile,*

2. Suivant le rapport que nous en ont fait ceux, qui dès le commencement les ont vûës de leurs propres yeux, & qui ont été les Ministres de la parole :

3. J'ai crû, très-excellent Théophile, qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devois aussi vous en représenter par écrit toute la suite,

## COMMENTAIRE.

seurs sens ; mais qui reviennent à ce que nous avons exprimé dans la traduction ; accomplir, exécuter, arriver ; ou bien, être assuré, être persuadé. (a) Nous avons écrit des choses, dont nous avons une entière certitude. Nous ne nous sommes pas attachés comme quelques autres, à ramasser des bruits incertains, & des récits douteux ; nous avons consulté ceux qui étoient le plus en état de nous bien instruire, comme étant Ministres de la parole, & témoins de la vie du Sauveur.

ψ. 2. QUI AB INITIO IPSI VIDERUNT, ET MINISTRI FUERUNT SERMONIS. *Qui dès le commencement les ont vûës, & qui ont été les Ministres de la parole.* Quelques-uns (b) traduisent le Grec : (c) *Qui ont été les Ministres du Verbe ;* de JESUS-CHRIST. Il désigne les Apôtres Disciples, & serviteurs de JESUS-CHRIST. Mais la plupart croient avec beaucoup plus de vraisemblance que saint Luc désigne par-là les Apôtres, & les Disciples de JESUS-CHRIST, Ministres, & Prédicateurs de sa parole, qui l'avoient suivi dès le commencement, & avoient eu le bonheur de le voir sur la terre.

ψ. 3. VISUM EST ET MIHI. (d) *J'ai crû que je devois aussi vous en représenter toute la suite.* Saint Luc ne relève point l'inspiration du Saint Esprit, qui le portoit à écrire. Il parle comme auroit fait un Auteur ordinaire, qui déclare les motifs humains qui lui ont fait mettre la main à la plume, & qui relève sa fidélité, son exactitude, & la parfaite connoissance qu'il a des choses qu'il raconte. C'est qu'il écrivoit principalement pour des Payens, dont il falloit d'abord gagner la confiance, avant que d'exiger d'eux qu'ils crussent des vérités auxquelles ils n'étoient pas accoutumés. D'ailleurs l'inspiration du Saint Esprit n'exclut pas la science, la

(a) Origen. in Luc. homil. 8. Ambros. Theophyl. Euthym. Vide & Euseb. histor. Eccl. lib. 3. c. 28. Malden Eras. Bez. Camer.

(b) Budaus. Hamm. Capell. Vall. Vatab. Pise. Gemar. & ex antiquis Origen. in Luc. homil. 1. Ambros. & Euthym. hic. Ieron. Prefat. in Matth.

(c) Ὑπὲρ τῶν λόγων ἢ λόγου.

(d) Quelques anciens Exemplaires portent, Ἐδὶδον ἑμῶν, καὶ τῶν συνειρημένων. Visum & mihi, & Spiritibus sanctis. Ce qui est tiré des Actes xv. 25. 28.

4. *Ut cognoscas eorum verbarum, de quibus eruditus es, veritatem.*

5. *Fuit in diebus Herodis, Regis Judæe, Sacerdos quidam nomine Zacharias de vice Abia; & uxor illius de filiabus Aaron, & nomen ejus Elisabeth.*

4. Afin que vous reconnoissiez la vérité de ce qui vous a été annoncé.

5 Il y avoit sous le regne d'Hérode Roi de Judée, un Prêtre nommé Zacharie, de la famille sacerdotale d'Abia, l'une de celles qui servoient dans le Temple chacune en leur rang; & sa femme étoit aussi de la race d'Aaron, & s'appelloit Elisabeth.

## COMMENTAIRE.

probité, la diligence, la fidélité de l'Ecrivain. Plus sa dignité est relevée, & plus les choses qu'il raconte sont divines, & surnaturelles, plus il doit apporter d'exactitude, & de fidélité à s'instruire, & à s'éclaircir de tout. Quand il dit : *Visum est mihi*, il ne nie point l'opération du Saint Esprit. (a)

OPTIME THEOPHILE. *Très-excellent Théophile.* On demande qui est ce Théophile. Quelques-uns (b) ont douté que ce fût un personnage véritable. Ils ont cru que saint Luc adressoit son Évangile à tous les Fidèles, qu'il a voulu désigner sous le nom de *Théophile*, ou Amateur de Dieu. Mais il est bien plus probable (c) que Théophile étoit quelque Chrétien de considération, à qui saint Luc a adressé non-seulement son Évangile; mais aussi les Actes des Apôtres. (d) L'épithète qu'il lui donne, *optime Théophile*, très-excellent Théophile, montre que c'étoit un homme de grande qualité. Occuménius (e) conjecture que c'étoit un Gouverneur de Province, parce que l'épithète de *Très-excellent* se donnoit aussi pour l'ordinaire aux Gouverneurs, ou Intendants des Provinces. (f) D'autres veulent que ce Théophile fût un Evêque d'Antioche. Le sixième Evêque de cette Église s'appelloit Théophile: mais il a dû vivre long-tems depuis saint Luc. Grotius croit que ce pouvoit être un Magistrat de quelque ville d'Achaïe, qui avoit été baptisé par saint Luc. Ligfoot veut que ce soit plutôt quelque riche citoyen d'Antioche, ami, & concitoyen de saint Luc, & converti par lui au Christianisme. Pures conjectures.

ÿ. 5. *FUIT IN DIEBUS HERODIS. Il y avoit sous le regne d'Hérode.* C'est Hérode le Grand, le premier Hérode, qui fit mourir les Innocens, & qui mourut lui-même quelques mois après la naissance de JESUS-CHRIST. Saint Luc nous fait ici connoître les personnes qui ont eu part au grand ouvrage du salut du genre humain; Zacharie, Elisabeth, &

(a) Ambros. Beda. Maldon. Brug. Grot. alii.

(b) Ita videntur Origen. hemil. 1. & Ambros. in Luc. Epiphani. hæres. 51. Beda hic. Ita Camer. Hamm.

(c) Mald. Grot. Brug. Ligf. Erasmi. alii.

(d) A.B. 1. 1.

(e) Occumen. in Actu.

(f) A.B. XXIII. 26. XXIV. 3. XXVI. 25.

6. Erant autem iusti ambo ante Deum, *incedentes in omnibus mandatis, & justificationibus Domini sine querela.*

6. Ils étoient tous deux justes devant Dieu, & ils marchaient dans tous les commandemens, & les ordonnances du Seigneur d'une manière irrépréhensible.

## COMMENTAIRE.

Jean-Baptiste, & sur tout la sainte Vierge, Mere de Jesus. Ce sont des particularitez importantes que les autres Evangélistes avoient omises. Peut-être qu'à l'occasion de leur silence, on publioit sur leur sujet plusieurs fausses histoires, dont saint Luc a voulu arrêter le cours, en donnant ici ce qu'il en favoit de certain.

DE VICE ABIA. (a) Zacharie étoit de la famille sacerdotale d'Abia. La famille d'Aaron étoit toute honorée du Sacerdoce : mais tous ne servoient pas en même-tems, & ne jouissoient pas du même degré d'honneur. Le souverain Sacerdoce étoit attaché à une famille particulière. Les autres Prêtres étoient partagez en vingt-quatre classes. Ce partage commença sous le regne de David. Avant ce tems-là il n'y avoit rien de réglé, que l'on sache, sur les rangs, & les offices des moindres Prêtres. Ils servoient apparemment suivant les ordres du grand-Prêtre. Pour éviter la confusion, David les distribua par le sort en vingt-quatre bandes. Celle d'Abia étoit la huitième. (b) Ce qui s'observa toujours dans le Temple jusqu'à son entière destruction par les Romains, comme Joseph le dit expressément. Tous les Samedis matin il y avoit un certain nombre de Prêtres, & de Lévités qui entroient en service, pendant que d'autres en sortoient à la même heure. On tiroit au sort au commencement de la huitaine, qui seroit celui qui offriroit l'encens; & ainsi des autres fonctions. Zacharie cette semaine se trouva chargé d'offrir tous les jours dans le Saint, l'encens au Seigneur sur l'Autel d'or.

UXOR EJUS DE FILIABUS AARON. Elisabeth étoit aussi de la race d'Aaron. Mais apparemment que sa mere étoit de la tribu de Juda, & de la race de David, puisqu'elle étoit cousine de la sainte Vierge, (c) laquelle tiroit son origine de la tribu de Juda: Car les filles qui n'étoient point héritières, pouvoient épouser qui elles vouloient, même hors de leur tribu. Il n'étoit pas ordinaire parmi les Hébreux de faire entrer les femmes dans les généalogies. Mais comme saint Luc devoit parler ci-après de sainte Elisabeth, il étoit à propos qu'il nous dit ici qui elle étoit. L'origine de saint Jean ne pouvoit être plus glorieuse, ni plus illustre, puisqu'il appartenoit à la race Sacerdotale, & à la Royale.

(a) *Ἐξ ἱερῶν τῆς Ἀβιά.* Ex vice, ministerio, Classe Abia. *Ἐξ ἱερῶν τῆς*, répond à l'Hébreu *סמסרת*, & *סמסרת*.

(b) 1. Par. xxiv. 10. *Joseph. Antiq. lib. 7. cap. 11. p. 149.*

(c) *Luc. 1. 36.*

7. *Et non erat i filius, et quid effect Elizabeth sterilis; & ambo processissent in diebus suis.*

8. *Factum est autem, cum sacerdotio fungeretur in ordine vicis sua ante Deum,*

9. *Secundum consuetudinem Sacerdoti, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in Templum Domini.*

7. Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elizabeth étoit stérile, & qu'ils étoient déjà tous deux avancés en âge.

8. Or Zacharie faisant sa fonction de Prêtre devant Dieu dans le rang de sa famille,

9. Il arriva par le sort, selon ce qui s'observoit entre les Prêtres, que ce fut à lui à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir les parfums :

## COMMENTAIRE.

Ÿ. 6. ERANT JUSTI. AMBO. *Ils étoient tous deux justes devant le Seigneur.* Ils vivoient dans la piété, & dans la justice, non-seulement devant les hommes; mais aussi devant Dieu. (a) Le nom de *juste* renferme tous les devoirs de la piété, & de la Religion.

Ÿ. 7. NON ERAT ILLIS FILIUS, &c. *Ils n'avoient point de fils, parce qu'Elizabeth étoit stérile, & qu'ils étoient tous deux avancés en âge.* La naissance de saint Jean est miraculeuse par deux endroits : Premièrement, parce que sa mère étoit stérile; & secondement, parce qu'elle, & Zacharie étoient trop avancés en âge pour avoir des enfans. Ces circonstances servent à relever le mérite de saint Jean, & le bonheur de Zacharie, & d'Elizabeth, Jean est un fruit de bénédiction, comme Isaac fils de Sara.

Ÿ. 8. CUM SACERDOTIO FUNGERETUR. *Zacharie faisant sa fonction de Prêtre dans le rang de sa famille.* Etant venu au Temple pour y servir dans la semaine marquée à sa famille, & à la classe des Prêtres dont il étoit. Ÿ. 5.

Ÿ. 9. SORTE EXIIT UT PONERET INCENSUM. *Il arriva par le sort que ce fut à lui, à entrer dans le Temple du Seigneur, pour y offrir le parfum.* Lorsque les Prêtres étoient entrez dans le Temple, ils tiroient au sort pour savoir quelle fonction chacun d'eux devoit faire. Le sort tomba sur Zacharie, pour offrir toute la semaine soir, & matin l'encens sur l'Autel d'or du Seigneur. (b) On l'offroit le matin avant le lever du soleil; & le soir vers son coucher, dit Joseph. (c) Quelques-uns croient que l'on recommençoit chaque jour à tirer au sort, ou même à chaque fois qu'il falloit faire quelque fonction sacerdotale; comme de répandre le sang d'une victime, de brûler l'encens. (d) Mais nous croyons qu'on ne tiroit qu'une seule fois pour toute la semaine.

Plusieurs Anciens ont crû que Zacharie étoit grand-Prêtre, supposant

(a) Ambros. Euthym. Mald. Grot. alii,  
(b) Exod. xxx. 7. 8.

(c) Joseph. Antiq. lib. 3. c. 9.  
(d) Mald. Vide Ligfoot. Capell. Brug.



qu'il n'y avoit que le grand-Prêtre, qui eût droit d'entter dans le Lieu saint, pour y offrir l'encens. Moÿse donne cette fonction au grand Prêtre Aaron. (a) S. Paul dit que l'encensoir d'or étoit dans le Sanctuaire. (b) Il y en a même qui croyent que c'étoit le jour de l'Expiation solemnelle, auquel le grand-Prêtre seul entroit dans le Saint des Saints. (c) On appuÿe cette conjecture sur le grand nombre de personnes qui étoient alors dans le Temple, & sur ce qui est dit que le peuple étoit en prière; demandant, dit-on, qu'il plût au Seigneur de conserver le grand-Prêtre, & attendant avec inquiétude qu'il sortit du Sanctuaire; parce que l'on craignoit toujours pour sa personne, tandis qu'il étoit dans ce saint Lieu, qui étoit inaccessible aux mortels. (d) Saint Augustin, (e) saint Chrysostome, saint Ambroise, (f) Bède, Théophylacte, Strabus, l'Auteur de l'Histoire Scolastique, & quelques Nouveaux ont suivi cette opinion.

Mais ce sentiment est aujourd'hui presque entièrement abandonné. Zacharie ne se trouve dans aucun catalogue des grands-Prêtres. La fonction qu'il exerce ici ne demandoit pas qu'il fut revêtu de cette éminente Dignité. L'Autel des parfums, où il offroit l'encens, n'étoit pas dans le Sanctuaire; mais seulement dans le Saint, comme l'Écriture, (g) & Joseph (h) le marquent expressément: Car il faut bien distinguer les parties du Temple. Outre les trois parvis, celui des Gentils, celui d'Israël, & celui des Prêtres, qui étoient de grandes cours à découvert, le Temple proprement dit, qui étoit regardé comme la demeure du Tout Puissant, avoit trois parties principales; le Vestibule, le Saint, & le Sanctuaire. Le grand-Prêtre seul avoit la liberté d'entrer une fois l'année dans le Sanctuaire. Les Prêtres de semaine entroient deux fois le jour dans le Saint, pour y allumer, & accommoder les lampes, & pour y offrir le parfum. Le Vestibule étoit devant le Saint; les Prêtres y pouvoient entrer aussi souvent que le besoin le demandoit.

Le sort qui décida que Zacharie offriroit l'encens ce jour-là, est encore une preuve qu'il n'étoit point grand-Prêtre. On ne titoit jamais au sort les fonctions qui lui étoient réservées, parce qu'il étoit toujours seul. Si dans certains cas on a vu plus d'une personne portant le nom de grand Prêtre, on n'en a jamais vu deux en concurrence pour faire leurs fonctions. Mais on pouvoit en nommer un second, pour suppléer au premier, lorsque son grand âge, & ses infirmités, ou quelque autre raison le mettoient hors d'état d'agir; ou l'on conservoit le nom de grand-Prêtre à celui qui l'avoit

(a) Exod. xxx. 7. 8.

(b) Hebr. ix. 3. 4.

(c) Levit. xvi. 17.

(d) V. de Brug. in Matth.

(e) Aug. in Joan. trail. 49.

(f) Ambros. lib. 1. in Luc. Ita Beda. Theophyl. Brug. Strab. in Lucam.

(g) Exod. xxx. 6.

(h) Joseph lib. 6. de Belle. c. 6.

10. *Et omnis multitudo populi erat  
orans foris horâ incensî.*

11. *Apparuit autem illi Angelus Do-  
mini, stans à dextris altaris incensî.*

10. Cependant toute la multitude du peu-  
ple étoit dehors, faisant sa prière à l'heure  
qu'on offroit les parfums :

11. Et un Ange du Seigneur lui apparut, se  
tenant debout à la droite de l'autel des par-  
fums.

## COMMENTAIRE.

une fois été ; comme il arriva souvent dans les derniers tems de la Répu-  
blique des Juifs, & comme il paroît par l'Évangile même, qui parle des  
grands-Prêtres Anne, & Caïphe. Mais ici il n'y avoit rien de pareil. Za-  
charie n'étoit point, & n'avoit jamais été grand Prêtre. On n'a aucune  
raison de croire que ceci soit arrivé le jour de l'Expiation solemnelle.  
L'Évangéliste n'auroit pas manqué de relever cette circonstance, & d'ex-  
primer la qualité de grand-Prêtre de Zacharie. Il y en a qui prétendent  
montrer que le tems du ministère de ce Prêtre fut depuis le 21. Juillet,  
jusqu'au 28. (A) Les Grecs *b* font le 23. Septembre la Fête de la Con-  
ception de saint Jean Baptiste, qui se trouve marquée le même jour, ou  
le lendemain dans plusieurs anciens Martyrologes des Latins. (c) Le Mé-  
nologue la met le 22. (d) Il est certain qu'on n'a rien qui soit entièrement  
assuré sur cela. M. Toinard fixe l'apparition de l'Ange à Zacharie au Sa-  
medi 31. Août, 29. du mois Hébreu *Ab*, de l'an du Monde 4900. De la  
Période Julienne 4709.

ÿ. 10. OMNIS MULTITUDO POPULI. *Toute la multitude étoit  
dehors, faisant sa prière à l'heure qu'on offroit les parfums.* Il y a assez  
d'apparence que ceci arriva un Samedi au soir, *e*, puisque le peuple ce  
jour là étoit venu au Temple en plus grand nombre qu'aux autres jours.  
Le peuple étoit en prières dans le parvis d'Israël, devant la porte du pa-  
ravis des Prêtres, qui repondoit à celle du Saint. La multitude joignoit ses  
prières à celles de Zacharie, & les répandoit devant le Seigneur, en mé-  
me-tems que l'odeur, & la fumée des parfums s'élevoit en sa présence ;  
car c'est ainsi qu'ils ont accoutumé de s'exprimer : (f) *Que ma prière  
s'élève en votre présence, comme l'encens qu'on brûle sur votre Autel.* Tout  
ce peuple fut témoin du miracle arrivé à Zacharie. Ils ne virent pas l'An-  
ge qui lui étoit apparu : mais ils s'aperçurent qu'il demeureroit dans le Saint  
plus long tems que de coutume ; & ils virent qu'il étoit sourd, & muet au  
fortir du Temple intérieur.

(A) Casaubon, in Baron 5 23.

(b) Eollard t. 1. M. 11. p. 42.

(c) Menan, p. 251 298.

(d) Joli de Ouarda, p. 37.

(e) 31. Août, selon M. Toinard. C'étoit le  
premier jour du ministère de Zacharie.

(f) Psal. CXL. 2. Apoc. VIII. 3. 4.

12. Et Zacharias turbatus est videns, & timor irruit super eum.  
 13. At autem ad illum Angelus: Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua: & uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen eius Joannem.

12. Zacharie le voyant, en fut tout troublé, & la frayeur le laissa.

13. Mais l'Ange lui dit: Ne craignez point, Zacharie, parce que vôtre prière a été exaucée: & Elisabeth vôtre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean.

## COMMENTAIRE.

ÿ. II. APPARUIT ILLI ANGELUS. *Un Ange lui apparut, à la droite de l'Autel des parfums.* C'est l'Autel d'or, sur lequel on posoit le brasier, ou l'encensoir où l'on brûloit les parfums. Ce fut l'Ange Gabriel qui apparut à Zacharie. (a) Les Juifs (b) enseignent que c'étoit principalement dans le tems de l'offrande des parfums, que les Prêtres du Seigneur étoient favorisez de visions célestes. On croit que l'Ange apparut sous une forme humaine, comme dans toutes les autres apparitions de l'ancien, & du nouveau Testament.

ÿ. 12. ZACHARIAS TURBATUS EST. *Zacharie en fut troublé.* Il est naturel d'être saisi de frayeur à la vue d'un Ange. Les Hébreux crovoient que ces sortes d'apparitions étoient toujours fatales à ceux qui les avoient, (c) & que c'étoit une marque as surée qu'ils mourroient.

ÿ. 13. EXAUDITA EST DEPRECATIO TUA. *Vôtre prière a été exaucée.* Quelle prière? Celle par laquelle il demandoit depuis si long-tems la naissance d'un fils; (d) ou celle de la venue du Messie, & du salut de son peuple, qu'il étoit principalement obligé de demander à Dieu, en qualité de Prêtre du Seigneur. (e) D'ailleurs il ne pensoit plus à avoir des enfans, puisque son épouse étoit stérile, & fort avancée en âge, & lui-même hors d'espérance de devenir père; d'où vient son incrédulité aux paroles de l'Ange. L'objet de ses prières étoit donc la venue du Messie, Libérateur d'Israël.

VOCABIS NOMEN EIUS JOANNEM. *Vous lui donnerez le nom de Jean.* Le nom de Jean *f.* signifie *agréable à Dieu*, ou simplement *gracieux*, *agréable.* L'Ange ordonne à Zacharie de donner ce nom à l'enfant. Il ne prédit pas simplement ce qui arrivera; il montre par-là que la naissance de ce fils étoit un don de Dieu, & qu'il seroit un fruit de bénédiction, & de sainteté.

(a) ÿ. 19. & 26.

(b) Vide Druf. & Gros. hic. & Joseph. Antiq. lib. XIII. c. 18.

(c) Genes. XVI. 13. XXXII. 30. Exod. XX. 19. Judic. VI. 22. 23. XIII. 22. Vide Euthym. Mald. alios.

(d) Ambros. in Luc. c. 1. M. 14.

(e) Aug. lib. 2. Quæstion. Evange. qu. 7. Chrysost. homil. Nativ. S. Joan. Baptist. & de incomprehens. Dei mat. homil. 2. Ita & Beda. Theoph. Euch. Strab. Bene. Gros.

(f) יוחנן Joannan. Sams. 1.

14. *Et erit gaudium tibi, & exultatio, & multi in nativitate ejus gaudent :*

15. *Erit enim magnus coram Domino : & vinum, & ficeram non bibit, & Spiritum Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ,*

14. Vous en serez dans la joye, & dans le ravissement, & beaucoup de personnes se réjouiront de sa naissance ;

15. Car il sera grand devant le Seigneur ; il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enivrer : & il sera rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mere.

## COMMENTAIRE.

¶ 14. MULTI IN NATIVITATE EJUS GAUDERUNT. *Plusieurs se réjouiront dans sa naissance.* Le bonheur de sa naissance n'est pas seulement pour votre personne, ou pour votre famille ; il se répandra sur tout le monde. L'enfant naîtra pour la félicité du genre humain, puisqu'il leur annoncera la venue de leur Sauveur, & de leur Messie. La prédiction de l'Ange s'est vérifiée même à la lettre dans la joye publique que l'on a témoignée, & que l'on témoigne encore, non-seulement dans le Christianisme ; mais aussi parmi les Payens, (a) au jour de la naissance de ce grand Saint. On y alluie des feux, on y fait diverses réjouissances. On s'y baignoit autrefois ; & un ancien Auteur, qu'on a publié sous le nom de saint Augustin, (b) défend expressément cette coutume, comme un reste de Paganisme ; comme aussi les chansons deshonnêtes que l'on chantoit la nuit de la nativité de saint Jean. Saint Augustin lui-même (c) condamne fortement cet usage. Un autre Auteur imprimé parmi ses Ouvrages, défend aussi les danses, les rondeaux, les chansons. (d) La même défense se lit dans la Vie de saint Eloy Evêque de Noyon, écrite par saint Ouen son ami au septième siècle. Les Voyageurs modernes racontent que les Turcs, & presque tous les Orientaux font de grandes réjouissances ce jour-là. Et c'est apparemment de ces peuples qu'il faut entendre ce que disent saint Bernard, & l'Auteur des Sermons *Ad Fratres in Eremo*, des fêtes que les Payens célébroient en l'honneur de la naissance de saint Jean-Baptiste.

¶ 15. MAGNUS CORAM DOMINO. *Il sera grand devant le Seigneur.* Il ne sera pas seulement grand aux yeux des hommes ; (e) mais aussi aux yeux de Dieu. Ou : Il sera d'une grandeur toute divine, & toute extraordinaire. Etre grand devant Dieu, dit beaucoup plus dans le stile

(a) Bernard. *serm. de sancto Joanne Baptista*, 11a & *Author serm. 25. ad fratres in Eremo. Apud Aug. t. 6. p. 329.*

(b) *Author serm. 277. Append. t. 5. p. 461.*

(c) *Aug. tom. serm. 196. p. 903. n. 4. Natali Joannis de solemnitate superstitionis pagana,*

*Christiani ad mare veniebant, & ibi se baptizabant.*

(d) *In Append. t. 6. p. 268. Nullus in festivitate sancti Joannis solstitia, aut vullatanes, aut salutationes, aut comicia diabolica exerceat.*

(e) *Ambros. hb. 1. in Luc. Origen. homil. 4. Bedæ Theophyl. Euthym.*

des Hébreux, qu'être grand simplement; comme *robuste devant le Seigneur*, (a) *méchans devant le Seigneur*, (b), marquent une force, & une malice extrêmes..

VINUM, ET SICERAM NON BIBET. *Il ne boira point de vin, ni rien de ce qui peut enivrer.* On a dit ailleurs (c) que selon saint Chrysostome, & I heodoret, *sicera* signifie proprement du vin de palmier. On peut joindre à leur témoignage celui de Théophile d'Antioche, dans son Livre des Allégories sur saint Luc. Cette boisson étoit fort commune dans tout l'Orient; & après le vin de la vigne, on n'avoit point de liqueur plus commune, & plus capable d'enivrer. Saint Jean devoit donc être Nazaréen perpétuel, (d) à l'imitation de Samson, (e) & des Réchabites. (f)

SPIRITU SANCTO REPLEBITUR. *Il sera rempli du Saint Esprit dès le ventre de sa mere.* Il sentira l'impression de l'Esprit saint, & il prophétisera dès le sein de sa mere. (g) Les autres Prophètes n'étoient appelés au ministère sacré de la prophétie que dans un âge fait; saint Jean est non-seulement appelé, & destiné à cet emploi dès le sein de sa mere; ce qui ne seroit pas une grande prérogative, puisque Jérémie, & Isaïe ont eu ce même avantage; (h) mais il excercera ces fonctions même avant sa naissance. Il naîtra Prophète; il ne le deviendra pas comme les autres.

Grotius entend ceci dans un sens tout singulier, & fort éloigné de celui des Peres, & des Interprètes. Il monte par les anciens Philosophes, que les enfans tandis qu'ils sont dans le sein de leur mere, ne sont pas considérés comme composant une personne, un individu; mais comme faisant partie de la personne de leur mere. Ainsi quand l'Ange dit que cet enfant sera rempli de l'Esprit de Dieu dès le sein de sa mere, cela veut dire seulement que sa mere sera remplie du Saint Esprit, & qu'elle prophétisera. J'en appelle au sentiment des personnes judicieuses. Cette explication est-elle soutenable? L'Ange parle-t'il ici d'Elisabeth, ou de Jean? Est-ce à Elisabeth que se rapportent toutes les promesses que l'on fait à cet enfant, qui n'est pas encore conçu, & que l'on représente déjà comme un grand personnage?

Saint Augustin (i) semble avoir douté que saint Jean-Baptiste ait été sanctifié dès le sein de sa mere; il croit même qu'il seroit mal-aisé de prouver qu'il ait eu alors l'usage de la raison. Mais la plupart des Anciens ont crû sans hésiter qu'il avoit connu JESUS-CHRIST avant que de naître.

(a) Genes. x. 9.

(b) Genes. xiiii. 13.

(c) Vide ad Isai. &amp; Dent. xiv. 26.

(d) Num. vi. 3.

(e) Judic. xiiii. 24.

(f) Jerem. xxv. 2.

(g) Origen. homil. 4. 7. &amp; 8 in Luc. Ambros. lib. 1. in Luc. Chrysost. homil. 11. in Joan. alii passim

(h) Jerem. 1. 5. 6. Isai. XLIX. 1.

(i) Aug. ep. 187. n. 23. &amp; sequ. &amp; serm. 293. nov. edit. t. 5. p. 1182. n. 11. 11.

16. *Et multos filiorum Israël convertet ad Dominum Deum ipsorum :*

17. *Et ipse procedet ante illum in spiritu, & virtute Elie : ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam justorum parare Domino plebem perfectam.*

16. Il convertira plusieurs des enfans d'Israël au Seigneur leur Dieu ;

17. Et il marchera devant lui dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie, pour réunir les cœurs des peres avec leurs enfans, & rappeler les défobéïssans à la prudence des justes, pour préparer au Seigneur un peuple parfait.

## COMMENTAIRE.

Origènes, & saint Ambroise (a) disent que son pere Zacharie dans son Cantique, s'adresse à lui, supposant qu'il l'entendoit. Saint Grégoire le Grand (b) avance qu'il a été rempli de l'esprit de prophétie avant sa naissance ; en sorte qu'on peut dire en un sens qu'il est rené avant que de naître. Saint Bernard (c) suppose que ce Saint a été conçu dans le péché originel : mais il soutient qu'il en a été nettoyé dans le sein de sa mere, & qu'il est né dans la sanctification. Nous avons déjà remarqué que plusieurs Eglises faisoient autrefois la Fête de la Conception de saint Jean-Baptiste, qui n'est autre que celle de sa sanctification dans le sein de sa mere. Cette Fête est marquée dans presque tous les anciens Martyrologes, & dans un grand nombre de Calendriers manuscrits. L'Eglise Grecque fait encore aujourd'hui cette Fête. Et certes on ne peut naturellement donner aux paroles de l'Evangile un autre sens que celui d'une vraie sanctification.

De savoir si ce Saint a conservé l'usage de la raison depuis le moment auquel il reçut le Saint Esprit, & qu'il reconnut son Sauveur par ses traversaillemens, pendant tout le tems qu'il fut dans le sein de sainte Elisabeth, & pendant toute son enfance, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains ; c'est ce que nous ne voudrions pas décider. Il paroît plus probable que l'usage qu'il fit de sa raison en cette rencontre, fut plutôt comme un rayon de lumière passagère, qui brilla dans ce moment, & ne continua pas toujours depuis.

ÿ. 16. **MULTOS FILIORUM ISRAEL CONVERTET.** *Il convertira plusieurs des enfans d'Israël au Seigneur.* C'est ce qu'il fit par ses prédications, par son exemple, & par son baptême. Tout le pays accouroit à lui ; & confessant leurs péchez, ils recevoient le baptême. Saint Jean proportionnoit ses instructions à leurs besoins, & il leur monroit à tous la vraie voie du salut. Mais il tourna principalement *les cœurs des enfans d'Israël vers le Seigneur leur Dieu*, lorsqu'il leur montra JESUS-CHRIST, (d) & qu'il lui rendit un témoignage si public, & si glorieux.

(a) Origen. in Lucam homil. 10. Ambros. in Luc. lib. 1.

(b) Greg. in Job. lib. 3. c. 5.

(c) S. Bern. Epist. 174. c. 4.

(d) Cyrill. de recta fide ad Reginas. Beda. Strab. Euthym. &c. Malden.

§. 17. IN SPIRITU, ET VIRTUTE ELIÆ. Il marchera devant lui dans l'esprit, & la vertu d'Elie. Il marchera devant Dieu, comme ont fait les Patriarches, & les Prophètes : (a) *Ambula coram me, & esto perfectus* ; & il sera rempli comme Elie de l'esprit de prophétie, de lumière, & de zèle, pour résister aux ennemis du Seigneur, & pour s'opposer aux désordres, & aux crimes de Juda, & d'Israël. On fait de quelle manière saint Jean s'opposa au Roi Hérode ; avec quelle force il lui reprocha son mariage incestueux ; avec quelle liberté il reprit l'hypocrisie des Phariens. Jamais Elie n'avoit parlé avec plus de hardiellé à Achab, & aux Israélites prévaricateurs.

La plupart des Commentateurs (b) l'expliquent autrement : Il sera le précurseur du Messie, du Fils de Dieu ; il lui préparera les voies, ainsi qu'il est marqué dans Isaïe, (c) & dans Malachie ; (d) il l'annoncera aux peuples ; il le leur montrera ; il les conduira à lui ; & cela dans l'esprit, & dans la vertu d'Elie ; armé comme lui de zèle, & de force, pour réprimer les méchans, & pour résister aux superbes ; (e) prêchant comme lui la pénitence, & le retour à Dieu, autant par ses exemples, que par ses paroles. Ce sens paroît le plus naturel ; & les Evangélistes (f) nous y conduisent, en nous représentant saint Jean-Baptiste comme le précurseur du Messie prédit par les Prophètes. JESUS-CHRIST lui-même nous dit (g) qu'Elie est déjà venu en la personne de Jean ; non que l'ame d'Elie soit passée dans le corps du précurseur, comme l'ont voulu quelques Hérétiques ; (h) mais parce que saint Jean étoit un autre Elie par son zèle, son mérite, sa vertu, la pureté de sa vie, ses fondions. Quelques Peres (i) ont crû que Jean-Baptiste est comparé à Elie tel qu'il sera avant le second avènement du Fils de Dieu ; c'est-à-dire, avant le Jugement dernier.

UT CONVERTAT CORDA PATRUM IN FILIOS. Pour réunir les cœurs des peres avec leurs enfans. Pour les reconcilier les uns avec les autres. Pour réunir les cœurs des Juifs avec les Patriarches leurs peres, dont ils s'étoient si fort éloignés, & de la piété desquels ils avoient dégénéré d'une si étrange manière. (k) Ou bien : De même qu'Elie à la fin du monde doit convertir les cœurs des Juifs au Christianisme, & ainsi réunir la Synagogue avec l'Eglise ; ainsi saint Jean travaillera à réunir les Juifs, & les Gentils, & généralement tous les peuples du monde à JESUS-

(a) Genes. xvii. 1. Vids & Genes. vi. 9. v. 21.

(b) Ita Patres Origen. Ambros. Aug. Brug. Maldam. Grot. alii.

(c) Isai. xl. 3.

(d) Malach. iii. 1.

(e) Beda, Theophyl. Mald. Brug. Origen. homil. 4. Ambros. in Lucam. lib. 1.

(f) Marc. 1. 2. 3. Matt. iii. 1. 2. & sequ.

(g) Matt. xii. 14. xvii. 31. 32.

(h) Apud Aug. quæst. 18. in Num. Confer Tertull. lib. de anima, c. 35.

(i) Aug. tract. 4. in Joan. Euthym. hic.

(k) Jeronym. in Malach. iv. 6. Aug. lib. xx. de civit. c. 29. Beda in Luc. Ita Var. Beza.

18. *Et dixit Zacharias ad Angelum: Unde hoc sciam? ego enim sum senex: & uxor mea processit in diebus suis.* | 18. Zacharie répondit à l'Ange: A quoi connoîtrai-je la vérité de ce que vous me dites; car je suis vieux, & ma femme est déjà avancée en âge?

## COMMENTAIRE.

CHRIST, (a) qui doit être la fin, & l'objet du culte de tous les hommes. Autrement: (b) Le Précurseur étant venu dans le monde, essaya de ramener tous les cœurs, & tous les esprits à Jésus-CHRIST. Les Juifs étoient alors partagés en plusieurs Sectes, des Pharisiens, des Saducéens, des Hétérodiens, des Eséniens: ils attendoient tous le Messie; tous étudioient les Écritures: mais chacun les expliquoit à sa manière. Saint Jean leur montra JÉSUS-CHRIST, qui est la fin de la Loi, & des Prophéties, & par-là les engage à se réunir, & à quitter ces divisions de sentimens.

ET INCREDULOS AD PRUDENTIAM IUSTORUM. *Pour rappeler les défobéissans à la prudence des justes.* Ou plutôt, suivant le Grec: (c) *Pour rappeler les incrédules dans les sentimens des justes.* Pour leur inspirer des sentimens de douceur, de docilité, d'obéissance. La prudence en cet endroit n'est point cette vertu qui prévoit l'avenir; mais le sentiment, l'inclination, le penchant.

PARARE DOMINO PLEBEM PERFECTAM. *Pour préparer au Seigneur un peuple parfait.* Non que le baptême de saint Jean ait donné la grace sanctifiante, ni que ce saint Précurseur ait conduit les hommes à la perfection. On fait que le fruit de ses prédications ne fut pas fort extraordinaire, & que malgré les exhortations, les Juifs demeurèrent dans leur endurcissement. Mais il ne tint pas à lui qu'ils ne se convertissent, & qu'ils ne reconnussent JÉSUS-CHRIST. Il leur montra les bonnes voies, & leur découvrit celui qu'ils cherchoient, qu'ils attendoient, après lequel ils soupiroient, & qui étoit caché au milieu d'eux.

ψ. 18. UNDE HOC SCIAM? *A quoi connoîtrai-je la vérité de ce que vous me dites?* Zacharie pécha-t'il, en demandant un signe à l'Ange qui lui annonçoit la naissance d'un fils? La plupart d' croyent qu'il pécha; & la meilleure raison qu'ils en allèguent, c'est que l'Ange le punit de son incrédulité: *Dans ce moment vous allez devenir muet, jusqu'au jour que ceci arrivera; parce que vous n'avez pas cru à mes paroles.* Mais il ne dit rien que ce que disent Abraham, Gédéon, & la sainte Vierge dans de pareilles occasions. Il est vrai: mais il ne le dit pas dans le même esprit. (e) Il auroit pu demander à l'Ange la manière dont la chose s'exécutoit,

(a) Vide Euthym. hic. Ligfoet.

(b) Mald. Gros.

(c) Καὶ ἀνοήτοι ἐσὲν ἕως ἡμερῶν διαμαρτυροῦντες.

(d) Aug. homil. 290. nov. edit. pag. 1163. n. 4.

Beda, Theophyl. Maldon. Gros. Brug.

(e) Vide Aug. loco citato.



19. Et respondens Angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui esto ante Deum : & missus sum loqui ad te, & hec tibi evangelizare.

20. Et ecce eris tacens, & non poteris loqui, usque in diem, quo hec fiant, pro eo quod non credidisti verbis meis, que implebuntur in tempore suo.

21. Et erat plebs expectans Zachariam : & mirabantur quod tardaret ipse in Templo.

19. L'Ange lui répondit : Je suis Gabriel, qui suis toujours présent devant Dieu ; j'ai été envoyé pour vous parler, & pour vous porter cette heureuse nouvelle :

20. Et dans ce moment vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler jusqu'au jour que ceci arrivera ; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur tems.

21. Cependant le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demeureroit si long-tems dans le Temple.

## COMMENTAIRE.

comme fit la sainte Vierge : mais il ne devoit pas douter de la promesse de l'Ange. C'est son doute, c'est son incrédulité qui sont punis.

ÿ. 19. EGO SUM GABRIEL. Je suis Gabriel, qui suis toujours présent devant Dieu. Vous ne devez point douter de la vérité de mes paroles. Je ne suis point un Ange de ténébres ; je suis l'Ange Gabriel, un des premiers Ministres du Seigneur, qui ai l'honneur de voir sa face, & de paroître en sa présence. Gabriel étoit connu dans les Prophéties de Daniel ; il avoit apparu à ce Prophète, (a) & lui avoit révélé le tems de l'accomplissement des septante semaines prédites par Jérémie, (b) & celui de la venue du Messie. L'écriture (c) nous représente ordinairement les Anges sous l'idée de Ministres du Seigneur, qui le servent, & qui ont l'honneur d'approcher de sa Majesté ; comme chez les Rois d'Orient il y avoit certains Officiers qui voyoient le Roi, & demouroient près de sa personne, pendant que les autres n'avoient jamais cet honneur, ou ne l'avoient que très-rarement ; parce que ces Princes, sous ombre de conserver leur Majesté, ne se laissoient presque jamais voir en public. (d) Gabriel signifie la force de Dieu, ou, Dieu est ma force.

ÿ. 20. ERIS TACENS. Vous allez devenir muet, & vous ne pourrez plus parler. Il paroît par la suite, (e) qu'il étoit non-seulement muet, mais aussi sourd ; puisqu'on tâchoit de lui faire entendre par signe, qu'il fit savoir quel nom on donneroit à l'enfant. Le Grec signifie proprement f) être muet, se taire : mais les meilleurs Interprètes (g) croyent qu'il se prend aussi pour être sourd.

(a) DAN. VIII. 16. IX. 21.

(b) JEREM. XXV. 11. 12. DAN. IX. 24.

(c) TOB. XII. 15. APOC. I. 4. v. 6.

(d) JESU. lib. 1. Apud Persas persona Regis sub specie majestatis occultatur.

(e) ÿ. 62. Innuent patri ejus, quem vellet vocari eum.

(f) ἔρη τῶν ὠτῶν.

(g) Theophylact. Euthym. Ambros. hic. Vide Mald. Grot. Hamm. Brng. Ligfoot. &c.

22. *Egressus autem non poterat loqui ad illos : & cognoverunt quod visionem vidisset in Templo. Et ipse innuens illis, & permanens mutus.*

23. *Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.*

24. *Post hos autem dies concepit Elisabeth uxor ejus, & occultabat se mensibus quinque, dicens :*

22. Mais étant sorti, il ne leur pouvoit parler : & comme il leur faisoit des signes pour se faire entendre, ils reconnurent qu'il avoit eu une vision dans le Temple ; & il demeura muët.

23. Quand les jours de son ministère furent accomplis, il s'en alla en sa maison.

24. Quelque tems après Elisabeth : sa femme conçut, & elle se tenoit cachée durant cinq mois, en disant :

### COMMENTAIRE.

ÿ. 21. ERAT PLEBS EXPECTANS. *Le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il demuroit si long-tems dans le Temple.* Ceci arriva, comme on l'a déjà remarqué, (a) un jour de Sabbat au soir. Le peuple étoit venu en foule au Temple, à l'heure de l'oblation du parfum, qui se faisoit le soir, & le matin. Du parvis d'Israel on voyoit aisément l'entrée du Saint, par la porte du parvis des Prêtres, & on étoit attentif à considérer le Prêtre de semaine, lorsqu'il entroit dans le Saint, ou qu'il en sortoit. Cette cérémonie de mettre les parfums sur l'Autel d'or, n'étoit pas longue. Le Prêtre portoit un encensoir, ou un brasier d'or, qu'il plaçoit sur l'Autel ; il y jettoit les parfums ; puis se retiroit.

ÿ. 23. UT IMPLETI SUNT DIES MINISTERII EJUS. *Quand les jours de son ministère furent accomplis.* L'apparition arriva le soir même du jour auquel il étoit entré en semaine. Il demura dans le Temple, & continua à servir le reste de la semaine ; car son incommodité ne l'en empêchoit point ; & le Samedi suivant au matin, il sortit de service, & s'en retourna dans sa maison.

ÿ. 24. OCCULTABAT SE MENSIBUS QUINQUE. *Elisabeth se tenoit cachée durant cinq mois.* La pudeur l'obligeoit à se cacher ; parce qu'encore que sa grossesse n'eût rien de honteux dans son principe, elle ne laissoit pas d'emporter une certaine difformité, par rapport à son âge. (b) Et si c'est un opprobre à une femme dans la vigueur de son âge d'être stérile, & sans enfans, ç'en est un d'une autre espèce à une vieille femme d'avoir des enfans. Cela donne une certaine idée d'intempérance, qui ne fait pas d'honneur. Elisabeth se réjouissoit donc de la grace que Dieu lui faisoit d'être devenue mere : mais elle avoit quelque honte de l'être devenue à cet âge-là. Quelques Peres (c) infèrent de ceci, que depuis assez long-tems Zacharie, & Elisabeth vivoient en continence d'un commun

(a) ÿ. 10.

(b) Origen. in Luc. homil. 6. Ambros. Beda.

Theophyl. Euthym. M. d. Græc. Beng. alii.

(c) Origen, & Ambros. hic.

25. *Quia sic fecit mihi Dominus in diebus, quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.*

26. *In mense autem sexto, missus est Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galilea, cui nomen Nazareth.*

25. C'est-là la grace que le Seigneur m'a faite en ce tems, où il m'a regardée pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant les hommes.

26. Or comme Elisabeth étoit dans son sixième mois, l'Ange Gabriël fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appelée Nazareth,

## COMMENTAIRE.

consentement. Comme si elle eût eu honte qu'on s'appercût qu'après avoir vécu long-tems dans une séparation volontaire de son mari, elle eût encore usé du mariage ; (a) elle se tint donc cachée pendant cinq mois ; c'est-à-dire, pendant tout le tems qu'elle put dissimuler sa grossesse.

ÿ. 25. *AUFERRE OPPROBRIUM MEUM INTER HOMINES.* Pour me tirer de l'opprobre où j'étois devant les hommes. La stérilité étoit une malédiction, & un opprobre dans Israël. Le fait est certain, & paroît par toute l'Écriture. (b) On n'en fait pas la vraie cause. Les uns croient que c'étoit dans le désir de devenir les mères du Messie, qui devoit naître dans Israël, que les femmes souhaitoient d'avoir des enfans. D'autres regardent cela comme un sentiment tout charnel d'un peuple gothier, qui considéroit comme un grand bonheur d'avoir une nombreuse famille. C'étoit des secours pour la vieillesse, & des ouvriers qui les aidoint dans leurs travaux. Ils se voyoient comme renaître dans leurs enfans, & ils mouroient avec la douce espérance de vivre long-tems dans la mémoire des hommes, par la succession de leurs descendans. D'autres croient qu'ils tenoient comme une malédiction réelle de la part de Dieu, que d'être stérile. Et en effet Dieu menace souvent de la stérilité, comme d'une marque de son indignation. (c) Mais tous les gens sages, & judicieux conviennent que c'étoit une fausse idée : Que Dieu a souvent permis que des femmes très-sages ayent été stériles ; comme Sara, Rébecca, Rachel, Anne mere de Samuël, & la mere de Samson. Les Auteurs sacrez mêmes nous préviennent là-dessus, & nous apprennent qu'il n'y a qu'une sorte de stérilité qui soit honteuse ; c'est celle d'être stérile en vertu, & en mérite. (d)

ÿ. 26. *IN MENSE AUTEM SEXTO.* Comme Elisabeth étoit dans son sixième mois. L'Ange Gabriël fut envoyé à Marie, qu'un homme de la

(a) Maldon. Brug. Lud. de Dieu.

(b) Genes. xxx. 21. 1. Reg. 6. 1. Isai. 19. 1.

(c) Genes. xx. 18. Osai. xlv. 15. Exod. xxiii.

16. Deut. vii. 14.

(d) Isai. lv. 5. 6. Sap. xii. 13. 14.

27. *Ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, & nomen Virginis Maria.*

28. *Et ingressus Angelus ad eam dixit: Ave, gratia plena: Dominus tecum: Benedicta tu in mulieribus.*

27 A une Vierge qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avoit épousée: & cette Vierge s'appelloit Marie.

28. L'Ange étant entré où elle étoit, lui dit: Je vous salue, ô pleine de grace: le Seigneur est avec vous: vous êtes benie entre toutes les femmes.

## COMMENTAIRE.

maison de David, nommé Joseph, avoit épousée, ou plutôt, fiancée, suivant la force du Grec. (a) Sainte Luc remarque ici toutes ces circonstances, qui sont à son sujet, & dont on voit la conséquence dans la suite de son récit. Sainte Elisabeth étoit enceinte de six mois, lorsque l'Ange Gabriel alla annoncer à Marie l'Incarnation du Verbe de Dieu. Saint Jean n'avoit que six mois depuis sa conception, lorsqu'il sentit la présence de la Mere de son Dieu.

ψ. 28. AVE, GRATIA PLENA. Je vous salue, ô pleine de graces: le Seigneur est avec vous. L'Ange reconnoît que Marie est pleine de graces, & comblée des faveurs du Ciel; qu'elle a trouvé grace aux yeux de son Dieu, comme il le dit encore ci-après: *Invenisti enim gratiam apud Dominum.* L'Esprit saint qui habitoit en elle, avoit rempli son cœur de tous ses dons, & de toutes ses bénédictions. Les autres Saintes les reçoivent avec mesure; Marie en est comblée, elle en est pleine. (b) En elle réside en quelque sorte la plénitude des graces, en tant qu'elle est le Temple du Pere, l'Epouse du Saint Esprit, & la Mere du Fils de Dieu. (c) Pour la rendre digne d'une qualité si fort au-dessus du mérite des plus excellentes créatures, Dieu s'est en quelque sorte épuisé, pour la combler de ses biens.

Le terme Grec peut signifier, (d) agréable, bien-aimée, qui a trouvé grace, qui a été comblée de graces, & de faveurs. C'est en ce dernier sens que les Anciens unanimement l'ont entendu. L'Ange ajoute: *Le Seigneur est avec vous*; c'est-à-dire, il vous aime, il vous sanctifie, il vous comble de ses graces. Ou plus simplement: (e) *Que le Seigneur soit avec vous.* C'étoit le salut ordinaire. C'est ainsi que l'Ange salua Gédéon, (f) & que Booz donne le salut à ses moissonneurs. (g)

BENEDICTA TU IN MULIERIBUS. Vous êtes benie entre toutes

(a) Μυνησθησάν. Vat. hic. Vide ad Matt. 1. 10.

(b) Petr. Chrysolog. serm. 143. Singulis gratia se esse largita per partes: Maria vero se totam dedit gratia plenitudo.

(c) Ambros. in Luc. Aug. plurib. in loqu. Beda

homil. 3. de B. V. Chrysolog. serm. 143. Sophron. serm. de Assumpt. Rupert. lib. 6. in Cantic.

(d) Ευχρησισθησάν

(e) Gros Hamm. Capell. alii.

(f) Judic. vi. 12. 13.

(g) Ruth. 11. 4.

19. *Qua enim audisset turbata est in sermone eius, & cogitabat qualis esset ista saluatio.*

29. Mais elle l'ayant entendu, fut troublée de ses paroles; & elle pensoit en elle-même quelle pouvoit être cette saluation.

## COMMENTAIRE.

*les femmes*: ou par-dessus toutes les femmes. Vous êtes la plus privilégiée, la plus heureuse, la plus remplie de bénédictions de toutes les femmes. Quelques Interprètes (a) traduisent: *Soyez benie par-dessus toutes les femmes*. Que le Seigneur vous comble de ses faveurs, & de ses bénédictions. C'étoit une manière de salut parmi les Hébreux de dire aux femmes qui s'étoient distinguées par quelque action héroïque: *Vous êtes benie entre toutes les femmes*. C'est ainsi que Débora dans son Cantique, saluë Jahel femme d'Izéber, laquelle avoit tué Sisara. (b) Booz saluë Ruth, en lui disant: (c) *Vous êtes la benie du Seigneur*. David bénit de même Abigail, qui l'empêcha de répandre le sang dans la maison de Nabal. (d) Marie est donc benie entre toutes les femmes; elle est la source de la bénédiction des autres femmes; elle efface en quelque sorte l'opprobre général qui étoit répandu sur son sexe depuis la faute d'Eve. Celle-ci fut une source de malheurs, & de malédictions au genre humain, puisque par son péché elle y introduisit le péché, & la mort. Marie y apporte les grâces, le bonheur, & la vie, en produisant le Sauveur, & le Messie. Marie nous sauve par son obéissance, & par sa foi, comme Eve nous avoit perdus par sa désobéissance, & par son incrédulité. (e)

ÿ. 29. TURBATA EST. *Elle fut troublée de ses paroles*. Le Grec: (f) *Mais voyant cela, ou, mais voyant l'Ange, elle fut troublée*. Une Vierge chaste, & remplie de pudeur, tremble, & souffre à la seule vûe d'un homme; sur tout lorsqu'elle est seule. (g) L'Ange parut apparemment dans une forme auguste, lumineuse, & beaucoup au-dessus de l'homme. Cet éclair, cette majesté effraya Marie. Elle comprit que c'étoit une vision, & une apparition céleste; & cela cause toujours de la frayeur, & du trouble. On a vû ci devant Zacharie troublé, & effrayé à une pareille apparition. (h) Daniel ayant vû l'Ange Gabriel, fut tout abattu, & sans force. (i) Les saintes femmes qui virent les Anges au sépulcre de JESUS-CHRIST, après sa Résurrection, en furent saisies de frayeur. (k) Plusieurs Anciens (l) ont crû que c'étoit le discours, ou le salut de

(a) Grot. Capell. alii nonnulli.

(b) Jadic. v. 24.

(c) Ruth. III. 10.

(d) 1. Reg. xxv. 33.

(e) Vide Iren. lib. 3. cap. 33. Tertull. de carne

Christi: Aug. alios. Mald. hic.

(f) *Et di idem iraxidp.*

(g) Ambros. hier. Quasi viri species mota trepidavit.

(h) Luc. 1. 12.

(i) Dan. 2. 8.

(k) Matth. xxviii. 5.

(l) Origen. homil. 6. Chrysost. hom. de natione. Joan. Jeronym. ad Euseb. & Ambros. lib. 2. p. 9. in Luc.

30. *Et ait Angelus ei : Ne timeas ,  
Maria , invenisti enim gratiam apud  
Deum :*

31. *Ecce concipies in utero , & paries  
filium , & vocabis nomen ejus JESUM.*

32. *Hic eris magnus , & Filius Altis-  
sissimi vocabitur : & dabit illi Dominus  
Dns sedem David patris ejus : & re-  
gnabit in domo Jacob in aeternum :*

30. L'Ange lui dit : Ne craignez point ;  
Marie , car vous avez trouvé grace devant  
Dieu.

31. Vous concevrez dans votre sein , &  
vous enfanterez un fils , à qui vous donne-  
rez le nom de Jésus.

32. Il sera grand , & sera appelé le Fils du  
Très-haut : le Seigneur Dieu lui donnera le  
trône de David son pere : il regnera éternel-  
lement sur la maison de Jacob ;

### COMMENTAIRE.

l'Ange , qui avoit effrayé Marie. La suite du récit de l'Evangéliste favorise beaucoup ce sentiment : ( *ψ. 29.* ) *Elle fut troublée de ses paroles , & elle pensoit en elle-même quelle pouvoit être cette salutation.* Elle craignoit peut-être que ces grands éloges qu'elle venoit de recevoir , ne fussent des illusions de la part du Démon ; ( *a.* ) ou que ce ne fussent des paroles de séduction , & de flatterie , de la part d'un homme qui en vouloit à sa pureté. ( *b.* ) Quelques-uns prennent ces paroles : *Cogitabas qualis esset ista saluatio ,* en ce sens : Elle admiroit que l'Ange la traitât d'une manière si respectueuse , & si honorable. Humble comme elle étoit , elle ne pouvoit comprendre qu'on pût lui donner de si grands éloges. ( *c.* ) Cela lui étoit suspect.

*ψ. 31. ECCE CONCIPIES , ET PARIES.* Vous concevrez , & vous enfanterez un Fils. Voici sur quoi sont fondés les éloges que je viens de vous donner ; vous allez devenir Mere du Fils de Dieu , du Messie , du Libérateur d'Israël , du Sauveur du monde. Par-là vous êtes élevée au plus haut degré de gloire , où une créature puisse parvenir.

*VOCABIS NOMEN EIUS JESUM.* Vous lui donnerez le nom de JESUS. Dans saint Matthieu ( *d.* ) l'Ange parlant à saint Joseph , lui dit de même qu'ici , qu'il donnera au Fils de Marie , le nom de JESUS. Dans l'écriture tantôt c'est le pere , & tantôt la mere , qui donnent le nom à ux enfans. Dans cette occasion , & dans toutes les autres où Dieu lui-même révèle le nom des enfans , ce n'est ni l'un , ni l'autre qui l'imposent ; ils ne font qu'obéir aux ordres du Seigneur. Tout le monde fait que JESUS signifie Sauveur.

*ψ. 32. FILIUS ALTISSIMI VOCABITUR.* Il sera appelé , & il sera réellement le Fils du Très-haut ; car les Hébreux se servent souvent du mot , *il sera appelé* , au lieu de , *il sera*. Et il ne sera pas Fils de Dieu

( *a.* ) Euthym. Bernard. *serm. de nativ. B. M.* } *serm. in Apoc. XII. Signum magnum , &c.*  
Mald. hic. alii. } ( *c.* ) Brug. *Grot.*

( *b.* ) Theophyl. hic. Jeron. ad Euseb. Bernard. } ( *d.* ) *Matth. 1. 21.*

33. *Et regni tui non erit finis.*

34. *Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?*

33. Et son regne n'aura point de fin.

34. Alors Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t'il, car je ne connois point d'homme ?

## COMMENTAIRE.

simplement, comme les autres justes, par adoption, ou par affection ; mais par nature. Dieu lui a dit dès l'éternité : (a) *Vous êtes mon Fils, & je vous ai engendré aujourd'hui* : Paroles qu'il n'a jamais dit à aucune créature ; pas même aux plus parfaits des Anges, suivant la remarque de saint Paul. (b)

**DABIT EI DOMINUS.** *Le Seigneur lui donnera le trône de David son pere.* Cette promesse ne devoit pas s'exécuter de la manière dont l'entendoit le commun des Juifs ; & peut-être même que la sainte Vierge élevée dans la Synagogue, attendoit comme les autres un regne temporel du Messie. C'est pourquoi l'Ange s'exprime d'une manière conforme à ces préjugés. Mais le regne du Sauveur n'étoit point de ce monde, comme il le dit lui-même ; (c) ou s'il en est, ce n'est point un empire semblable à ceux des Monarques de la terre. Il regne sur les esprits, & sur les cœurs ; il exerce son empire dans son Eglise, dont le regne de David étoit la figure ; (d) il regnera sur l'Israël de Dieu, comme David regna sur Israël selon la chair. Toute l'Ecriture promettoit à David la naissance du Messie. (e) C'est pourquoi l'Ange le designe ici sous le nom de successeur du trône de David.

**REGNABIT IN DOMO JACOB IN ÆTERNUM.** *Il regnera éternellement sur la maison de Jacob.* La première intention de Dieu étoit que le Messie regnât sur toute la maison de Jacob. Il est venu pour appeler les brebis égarées de la maison d'Israël. Mais puisque les Israélites l'ont rejeté, & méconnu, il leur a tourné le dos, & a ouvert la porte de son Eglise aux Gentils, qui y sont entrez en foule. Ses propres sujets lui ont dit : Nous ne voulons pas que vous régniez sur nous ; mais lui prenant ceux qui lui étoient demeurez fidèles, est allé faire la conquête d'un autre empire. C'est la parabole dont JESUS-CHRIST lui-même s'est servi, (f) pour justifier sa conduite à l'égard des Juifs.

ψ. 34. **QUOMODO FIET ISTUD?** *Comment cela se fera-t'il ; car je ne connois point d'homme ?* Marie ne doute point de la vérité des promesses de l'Ange ; sa foi est louée du Saint Esprit même, par la bouche

(a) Psa. 11. 7.

(b) Heb. 1. 5.

(c) Joan. XVIII. 36.

(d) Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.

(e) Psa. 11. 7. Psa. CXXXI. 11. Isai. IX. 6. 7. Dan. VII. 14. Ezéch. XXI. 27.

(f) Luc. XIX. 11. 15.

35. *Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus sanctus superveniet in te , & virginitas ubi nati fuerit tibi. Ideoque , & quod nati fuerit ex te sanctum , vocabitur filius Dei.*

35. L'Ange lui répondit : Le Saint-Esprit surviendra en vous , & la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous , sera appelé le Fils de Dieu :

## COMMENTAIRE.

d'Elisabeth : (a) mais elle admire la grandeur du mystère , & elle demande la manière dont il pourra s'exécuter ; parce qu'elle étoit vierge , & n'étoit point encore conduite dans la maison de son époux ; & outre cela , qu'elle avoit fait avant son mariage , ou même depuis son mariage , & du consentement de saint Joseph , un vœu de virginité perpétuelle , comme l'enseignent les Peres , & les meilleurs Interprètes. (b) En effet que voudroit dire cette réponse : *Je ne connois point d'homme* , si elle eût été mariée , ou même fiancée , dans le dessein de vivre dans le mariage comme les autres femmes ? Pourquoi demander avec étonnement comment elle deviendra mere , si elle entroit dans le mariage comme les autres , pour avoir des enfans ?

Quelques-uns (c) croient que Marie sachant fort bien que le Messie devoit naître d'une vierge , comme Isaïe l'avoit prédit , demande comment une vierge comme elle pouvoit devenir mere , sans perdre sa virginité. C'est la manière qui n'avoit point été marquée par Isaïe ; (d) qui l'embarrassoit. Elle demande donc à l'Ange comment la chose devoit s'exécuter. Saint Epiphane (e) raconte comme une ancienne tradition , que saint Joseph épousa la sainte Vierge , lui étant fort vieux , & elle fort jeune. Joseph avoit déjà épousé auparavant une autre femme , dont il avoit eu plusieurs enfans. Étant devenu veuf , il prit la sainte Vierge âgé de quatre-vingt ans , & peut-être davantage , plutôt pour être le témoin , & le gardien de sa virginité , & le dépositaire du mystère qui s'opéroit en elle , que pour la traiter comme sa femme. Si cela étoit bien avéré , il ne seroit pas étonnant que Marie eût répondu à l'Ange : *Comment cela se fera-t'il , puisque je ne connois point d'homme ?* Mais cette tradition rapportée par saint Epiphane , est fort douteuse. Saint Grégoire de Nyffe (f) cite d'un Ouvrage apocryphe , que les parens de la sainte Vierge avoient voué sa virginité au Seigneur. Ce qui ne paroît nullement probable.

(a) Luc. 1. 25.

(b) Greg. Nyssen. orat. in natiuit. Christi. Aug. de sancta Virginitate. 4. Bedæ hie. Bern. serm. 4. in Missis est. & serm. in hac verba apoc. Signum magnum , etc. Anselm. lib. de excelsis. Dom. P. cap. 4. Rupert. lib. 3. in Cant. Maid. Brug. Grot. alii

passim

(c) Vide Ambros. lib. 2. in Luc. n. 24. 35. Aug. de civit. lib. 16. c. Ligfoot. hic.

(d) Isai. VII. 14.

(e) Epiphane. hares. 68.

(f) Nyssen. tract. de sancta Christi natiuitate.



Y. 35. SPIRITUS SANCTUS SUPERVENIET IN TE. *Le Saint Esprit surviendra en vous, & la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre.* Ce ne fera point par l'usage du mariage que vous deviendrez mere. Votre virginité ne souffrira rien de ce qui doit s'accomplir en vous. Le Saint Esprit fera ici la fonction d'Epoux. La vertu du Tout-puissant vous fera devenir mere, sans blesser votre pudeur. Toute la sainte Trinité concourut à l'Incarnation du Verbe. Mais l'Ecriture l'attribuë principalement au Saint Esprit, qui est le même que la vertu du Très-haut; parce qu'il est considéré comme la source de la vie, & le principe qui sanctifie toutes choses.

Plusieurs anciens Peres ont crû que le Saint Esprit en cet endroit, étoit le Fils de Dieu, la seconde Personne de la très-sainte Trinité, lequel devoit couvrir la sainte Vierge de son ombre, & s'incarner dans son sein. Il est constant que dans l'Ecriture (b), le Pere, le Fils, & le Saint Esprit sont assez souvent désignez sous le nom d'Esprit, comme le remarque Théodoret, (c) & plusieurs autres Peres. Saint Justin le Martyr (d) marque clairement ce que nous avons dit du Fils de Dieu, du Verbe fait Chair, désigné ici sous le nom d'Esprit saint. Tertullien (e) le dit de même d'une manière très-formelle: *Sicut, Joanne dicente, Sermo Caro factus est, Spiritum quoque intelligimus in mentione Sermonis; ita & hic. Sermonem quoque agnoscimus in nomine Spiritus.* Saint Ambroise, (f) & saint Hilaire (g) se servent assez souvent de la même expression. Ce sentiment a trouvé des défenseurs parmi les Modernes. (h)

Quant à la vertu de Dieu, dont parle ici l'Evangéliste: *Virtus Altissimi obumbrabit tibi*, le même saint Justin (i) l'explique du Fils de Dieu, aussi bien que saint Grégoire de Nyssé, (k) & Théophylacte. (l) Mais l'opinion commune veut que la vertu de Dieu soit synonyme au Saint Esprit, à la troisième Personne de la très-sainte Trinité, qui par sa puissance toute-divine donna la fécondité à la sainte Vierge.

IDEOQUE ET QUOD NASCETUR EX TE SANCTUM. *C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous, sera appelé le Fils de Dieu. On*

(a) At Alden. B. uz. Græc. Lix. foot. Gloss. ch. V. de Theophyl. & Bicus d. humil. 4. super Matt. 11. 28.

(b) Joan. 14. 14. 1. Tim. 111. 16. 1. Cor. xv. 47.

(c) Theodoret. *Atrept in principio.*  
Idi Justin. *Max. Apol. 1. Το πνευμα εστω, η εν δόξα του πατρός εστω εδω αδι ενωου δις η τω λόγω. εσ η πρωτόγενου εν εω εστω. η τω εδω ενι τω πατρί, η εν κενωστω, η εμ ενωου, εδω εδω εδω εδω ενωου.*

(e) Tertull. *advers. Judæos. De terra in Cæcis eum recipit, unde & venerat ipse spiritus ad Vir-*

*ginem. Item advers. Praxian.*

(f) Ambros. *ad Rom. 1. 4. & 1. x. in Luc. n. 86. & lib. vii. in Luc. & alibi.*

(g) Hilar. *in Matt. 11. n. 5. & in Matt. xii. n. 15. & 17. &c.*

(h) Cocci. *Scol. in Luc. & ad Rom. 1. 4. & consider in principium Evang. Joan. &c.*

(i) Idem loco citato.

(k) Nyssen. *in dictis nat. Christi. Το δε πνευμα η δόξα του εστω ενι τω πατρί, η εν κενωστω ενωου, εδω εδω εδω ενωου.*

(l) Theophyl. *in hunc loc. εδω εδω εδω ενωου, η εν κενωστω ενωου.*

36. Et ecce Elizabeth cognata tua, & ipsa concepit filium in senectute sua: & hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis:

37. Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.

39. Dixit autem Maria: Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.

36. Et sachez qu'Elisabeth votre cousine a conçu aussi elle-même un fils dans sa vieillesse, & que c'est ici le sixième mois de la grossesse de celle qui est appelée stérile;

37. Parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.

38. Alors Marie lui dit: Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Ainsi l'Ange se sépara d'elle.

## COMMENTAIRE.

peut aussi traduire: (a) *Le fruit saint qui sera conçu dans vous*; ou, *le fruit qui est saintement conçu dans vous*: ou enfin, *le Fils consacré au Seigneur*, comme premier né, dont vous allez devenir mère, sera appelé *le Fils de Dieu*. Plusieurs Manuscrits, & plusieurs Peres ne lisent pas ces mots *ex te*, de vous, ou, de votre substance. Le fruit qui doit naître de vous, étant produit dans vous par la vertu du Très-haut, & réunissant en sa seule personne la Divinité, & l'humanité, sera justement en ce sens appelé *le Fils de Dieu*; (b) sans parler de sa génération éternelle de la substance du Pere, qui le rend d'une manière encore plus relevée *le Fils unique de Dieu*, la Sagesse, son Verbe. L'Évangéliste l'appelle *saint*, parce qu'il est conçu dans l'innocence, & sans blesser la pudeur, & la virginité de la Mere, & qu'il est l'origine de toute sainteté: En cela fort différent de tous les enfans des hommes, qui naissent corrompus, & souillés du péché originel. Si l'Évangéliste s'étoit contenté de dire, ce saint Homme, cette sainte Chair, ce saint Enfant, qui naîtra de vous, il auroit trop peu exprimé sa pensée, dit saint Bernard: (c) mais en mettant absolument le saint: *Quod nascetur ex te sanctum*, il a marqué parfaitement que la Vierge ne pouvoit produire qu'un fruit d'une sainteté suréminente, & par la sanctification du Saint Esprit qui le formoit en elle, & par l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité.

¶ 36. HIC MENSIS SEXTUS EST. C'est ici le sixième mois de la grossesse d'Elisabeth, elle qui passe pour stérile. Pour vous donner une preuve certaine de la vérité de ce que je vous annonce, & pour vous montrer que rien n'est impossible à Dieu, (d) Elisabeth votre cousine, qui, comme vous le savez, est stérile, & d'un âge à ne plus espérer d'avoir des enfans, a conçu un fils, & voici le sixième mois de sa grossesse.

(a) *Aut è rē ymāgīnē cō rē ātōr, Et*  
*Patē. se prend pour concevoir, pour engendrer,*  
*& pour enfanter.*

(b) *Vide Greg. Magn. lib. 18. Moral. c. 27. &*

*Bedam hī.*

(c) *In. M. Sus est. hom. 1. 1.*

(d) *¶ 37. Non erit impossibile apud Deum omne verbum. C'est-à-dire, omnis res.*

39. *Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda:*

39. Marie partit en ce même tems, & s'en alla en diligence vers les montagnes de Judée, en une ville de la tribu de Juda:

## COMMENTAIRE.

ÿ. 38. ECCE ANCILLA DOMINI. *Voici la servante du Seigneur; qu'il me soit fait selon votre parole.* On voit ici la foi, l'humilité, l'obéissance de Marie. L'Ange la saluë pleine de grace, & lui annonce qu'elle va devenir Mere de Dieu; & elle s'abaisse, en disant: *Voici la servante du Seigneur.* (a) On lui annonce un mystère incompréhensible; & elle soumet les lumières de son esprit, elle donne son consentement, elle obéit humblement, & aveuglément aux ordres de son Dieu. (b) Elle est transportée d'une sainte ardeur, & prie Dieu d'accomplir dans elle sa sainte volonté. (c) Dans ce même moment s'opéra le mystère ineffable de l'Incarnation, suivant la plûpart des Peres, & des Interprètes. (d) Et quoique le Corps du Fils de Dieu se soit formé petit-à-petit, & ait pris son accroissement dans le sein de la sainte Vierge dans l'espace de neuf mois, toutefois dans le même moment qu'il fut incarné, ce Corps divin fut animé, & revêtu de la forme humaine, quoique d'une petiteffe proportionnée à ses desseins adorables. L'incarnation ne s'est donc pas faite par parties, & à diverses reprises; mais tout à la fois, & dans un moment. La Divinité du Verbe s'unit tout d'un coup hypostatiquement à l'Âme, & au Corps de JESUS-CHRIST dans le sein de Marie. (e)

ÿ. 39. MARIA ABIIT IN MONTANA. *Marie alla en diligence vers les montagnes de Judée, en une ville de la tribu de Juda.* On croit que c'est dans la ville d'Hébron, (f) qui étoit une cité sacerdotale, (g) située dans la partie méridionale de Juda, dans les montagnes, environ à dix lieues de Jérusalem, & à trente-huit, ou quarante de Nazareth. Ainsi ce voyage n'étoit pas petit pour une personne comme la sainte Vierge. Mais son zèle lui fit surmonter toutes les difficultez, pour aller partager sa joye avec sa cousine sainte Elisabeth, & lui rendre pendant les derniers mois de sa grossesse, ses services, & ses assiduitéz. Ce ne fut ni le doute de ce que l'Ange lui avoit révélé, ni la curiosité de savoir la vérité de ce qui étoit arrivé à Elisabeth, comme l'ont crû quelques Interprètes; (h) mais le désir d'admirer, & de publier les œuvres de Dieu:

(a) Ambros. lib. 2. in Luc.

(b) Iren. lib. 3. c. 33. Damascen. lib. 3. cap. 2. de fide.

(c) Ambros. Beda. Euthym.

(d) Iren. lib. 3. c. 33. & lib. 15. c. 29. Tertull. de carne Christi, Damascen. lib. 3. c. 2. Maldon. Gret. Brug.

(e) Gregor. Mag. lib. xi. Registr. Epist. 61. nunc 67. Damasc. lib. 3. de fide, cap. 2. Mald. hic.

(f) Drus. Scultia. Brug. Gret. Lüd. de Dieu. Ligf. Toinard. alii plerique.

(g) Josue XXI. 10. 11.

(h) Vide Theophyl. hic. & Gret.

40. *Et intravit in domum Zachariae, & salutavit Elizabeth.*

41. *Et factum est, ut audivit salutationem Mariae Elizabeth, exultavit infans in utero eius: & repleta est Spiritu sancto Elizabeth:*

42. *Et exclamavit voce magna, & dixit: Benedicta tu inter mulieres, & benedictus fructus uteris tui.*

40 Et étant entrée dans la maison de Zacharie, elle salua Elisabeth.

41. Aussi-tôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la saluoit, son enfant tressaillit dans son sein, & elle fut remplie du Saint-Esprit;

42. Et élevant sa voix, elle s'écria: Vous êtes bénie entre toutes les femmes, & le fruit des vos entrailles est béni:

## COMMENTAIRE.

*Non quasi incredula de oraculo; nec quasi incerta de nuntio, nec quasi dubitans de exemplo; sed quasi leta pro voto, religiosa pro officio, festina pro gaudio*, dit saint Ambroise. (a) Quelques-uns (b) ont cru que la demeuré de Zacharie étoit à Jérusalem; d'autres, (c) à Machéronte, au-delà du Jourdain; d'autres, vers Emratsis.

Y. 40. SALUTAVIT ELISABETH. *Elle salua Elisabeth.* Elle entra dans son appartement, & lui fit ses civilités, la congratulant sur la grace que Dieu lui avoit faite, en la visitant, & la rendant mere d'une manière si miraculeuse. Comme Zacharie étoit alors sourd, & muet, il ne pouvoit guères prendre part à tout cela: Aussi l'Évangéliste ne parle pas de lui en cet endroit.

Y. 41. EXULTAVIT INFANS. *Son enfant tressaillit dans son sein.* On demande si ce tressaillement étoit volontaire, & naturel dans saint Jean; ou si ce fut un mouvement causé par la joye dont sa mere se sentit pénétrée en ce moment; car on fait que les enfans dans le sein de leurs meres ressentent fortement tout ce qui fait plaisir, ou ce qui cause de la douleur, ou de la crainte à leurs meres. Comme il ne font qu'un tout avec elles, leurs sentimens, leurs haines, leurs aversions, leurs joyes, leurs tristesses sont communs entre elles; d'où vient dans les enfans les aversions, & les penchans naturels pour certaines choses. Quelques-uns (d) l'ont entendu dans ce dernier sens. Mais la plupart des Pères, & des Interprètes (e) croient que dans cette occasion l'usage de la raison fut avancé à saint Jean; & que connoissant par la lumière du Saint Esprit que son Sauveur étoit présent, il en témoigna sa joye par ses tressaillemens, qui étoient une suite de cette impression toute miraculeuse. Quelques-uns

(a) Ambros. in Luc. l. 2. Beda hic. Mald. Brug.

(b) Ambros. Alib. Mag. Brouvent.

(c) Martyrologia quad. apud Florent.

(d) Calvinus.

(e) Chrysost. homil. de S. Joan. Bapt. Ieronym.

lib. advers. Luciferian. Aug. Ep. 187. ad Dardan. Ambros. lib. 2. in Luc. Iren. lib. 3. cap. 19. Tertull. de carne Christi, cap. 21. Cyrill. hœres. cat. 3. Origen. homil. 7. in Luc. Bed. Gret. Maldon. alii.

43. *Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ?*

44. *Ecce enim ut facta est vox salutationis tue in auribus meis, exultavi in gaudio infans in utero matris.*

45. *Et beata quæ credidisti, quoniam perficietur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.*

43. Et d'où me vient ce bonheur, que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi ?

44. Car vôtre voix n'a pas plutôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez salué, que mon enfant a tressailli de joye dans mon sein.

45. Et vous êtes bienheureuse d'avoir crû; parce que ce qui vous a été dit de la part du Seigneur, sera accompli.

## COMMENTAIRE.

(a) croyent même que l'Esprit saint ne se répandit dans l'ame d'Elisabeth, que par le canal de Jean. Ce fut par une effusion de ce qui le remplissoit. Marie, & Elisabeth prophétisèrent par la vertu de leur fruit : *Duplici miraculo prophetans matres spiritus parvulorum.*

¶ 43. UNDE HOC MIHI ? D'où me vient ce bonheur, que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi ? Elisabeth considérant la suprême dignité de Marie, s'estime indigne de la recevoir dans sa maison. Elle la reconnoit pour Mere de son Dieu, & de son Seigneur, & détruit par avance les erreurs des Hérétiques, qui devoient contester à Marie sa qualité de Mere de Dieu.

¶ 44. UT FACTA EST VOX SALUTATIONIS TUÆ. *Vôtre voix n'a pas plutôt frappé mon oreille, que mon enfant a tressailli de joye.* Elisabeth comprit par ce tressaillement subit, que la Mere de son Sauveur étoit présente, & que l'enfant qu'elle portoit elle-même dans son sein, devoit un jour se réjouir en la présence de ce souverain Seigneur. L'esprit d'Elisabeth fut éclairé, & son cœur dilaté dans ce moment; & elle fut remplie de prophétie : (b) *Exultavi infans; repleta est mater;* dit saint Ambroise. (c) *Non prius mater repleta, quam filius: sed cum filius esset repletus Spiritu Sancto, replevit & matrem.*

¶ 45. BEATA QUÆ CREDIDISTI. Vous êtes bienheureuse d'avoir crû. Elisabeth louë la foi de la sainte Vierge, qui a crû aux paroles de l'Ange, & qui a mérité par-là que le Fils de Dieu s'incarnât dans son sein. En effet c'est un des plus grands prodiges, & des mystères les plus incroyables, que de voir une vierge devenir mere, sans perdre sa virginité. Marie pourtant n'a point hésité, dès que Gabriel lui a parlé de la part de Dieu; elle a crû que rien ne lui étant impossible, ce miracle n'étoit point au-dessus de ses forces. Eve pécha par incrédulité, par défiance, par présomption, & attira la mort, & tous les défordres dans le monde, & la

(a) Ambros. Beda loco citato. Ex Origine homil. 75 in Luc.

(b) Aug. Ep. O'im. 17. nunc 187. ad Dardan. (c) Ambros. lib. 2. in Luc. n. 11.

46. *Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum :*

47. *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.*

48. *Quia respexit humilitatem ancille sue : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.*

46. Alors Marie dit ces paroles : Mon ame glorifie le Seigneur :

47. Et mon esprit est ravi de joye en Dieu mon Sauveur ,

48. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : & désormais je serai appelée bienheureuse dans la succession de tous les siècles.

## COMMENTAIRE.

malédiction sur sa postérité ; Marie par sa ferme foi , par sa confiance , par son humilité , nous donne le Sauveur du monde , & le réparateur des disgrâces du genre humain. Marie est plus heureuse d'avoir reçu la foi de JESUS-CHRIST , que d'avoir conçu la Chair de JESUS-CHRIST , dit saint Augustin : ( a ) *Beatior fui percipiendo fidem Christi , quàm concipiendo Carnem Christi*. Sans la foi elle ne seroit pas devenue Mere de JESUS-CHRIST : & il ne lui auroit de rien servi d'être sa Mere selon la chair , si elle n'avoit eu le bonheur de le porter dans son cœur , en même-tems qu'elle le portoit dans son sein : ( b ) *Materna propinquitas nihil Maria profuisset , nisi felicius Christum corde , quàm carne gestasset*.

ÿ. 46. *MAGNIFICAT ANIMA MEA DOMINUM*. *Mon ame glorifie le Seigneur*. Voici le premier Cantique du nouveau Testament. Les personnes de piété , & inspirées parmi les Hébreux , avoient coutume dans les rencontres extraordinaires , de célébrer les loüanges du Seigneur par des Cantiques faits exprés. Nous en avons vû un grand nombre dans l'ancien Testament. Celui-ci ne cède point aux anciens , ni par la majesté du stile , ni par la noblesse des sentimens , ni par l'esprit de piété qui y brille de toutes parts. La sainte Vierge y rend grâces à Dieu de la faveur qu'il lui a faite , en regardant sa bassesse , & en la choisissant pour Mere de son Fils. Elle ne s'attribue rien de tout ce que le Seigneur a fait de grand en elle ; elle lui en rapporte toute la gloire. C'est le plus précieux monument de sa grande humilité , & de sa parfaite reconnoissance , & le plus excellent modèle d'actions de grâces.

ÿ. 47. *IN DEO SALUTARI MEO*. *En Dieu mon Sauveur* , mon secours , mon appui , la source de mon bonheur , & de mon salut. Marie se considère comme mêlée dans la foule de son peuple. Elle rend ses actions de grâces à Dieu , qui a envoyé à Israël le Messie , le souverain Libérateur. Nous étions dans les ténèbres de la prison ; & vous êtes venu nous délivrer. Nous gémissions dans l'horreur de la captivité ; & vous êtes venu nous racheter.

ÿ. 48. *RESPEXIT HUMILITATEM ANCILLÆ SUÆ*. *Il a*

( a ) *Aug. lib. de Sancta Virginit. c. 3.*

( b ) *Greg. Magn. homil. 3. in Evangel.*

40. *Quia fecit mihi magna qui potens est, & sanctum nomen ejus.*

50. *Et misericordia ejus à pro genie à progenies, à memibus enim.*

51. *Fecit potentiam in brachio suo: dispersit superbus membra cordis sui.*

49. Car il a fait en moi de grandes choses, lui qui est tout-puissant, & de qui le nom est saint.

50. Et dont la miséricorde se répand d'âge en âge, sur ceux qui le craignent.

51. Il a déployé la force de son bras. Il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgueil dans les pensées de leur cœur.

## COMMENTAIRE.

*regardé la bassesse de sa servante.* Il m'a tiré de la bassesse où j'étois, pour m'élever au-dessus de toutes les femmes, & pour me combler de ses faveurs. Elle se considère comme indigne des graces qu'elle a reçues de Dieu. Plusieurs Anciens (a) ont pris le terme *humilitatem*, pour la vertu d'humilité; comme si Marie disoit: Le Seigneur a eu égard à mon humilité, & au bas sentiment que j'ai eu de moi-même, & il a pris plaisir à m'élever. Mais je ne fai s'il convient à une Vierge aussi éclairée, & aussi humble, de faire mention de son humilité. Ce n'est plus être aussi humble qu'il faut, de se croire orné de cette vertu. L'humilité se cache à elle-même, & aux autres. Mais le vrai sens du passage est celui que nous lui avons donné au commencement: Dieu a regardé ma bassesse; il n'a pas dédaigné de jeter les yeux sur une personne aussi vile que moi. (b).

ÿ. 49. *FECIT MIHI MAGNA QUI POTENS EST.* Il a fait en moi de grandes choses, lui qui est Tout-puissant. S'il y a en moi quelque chose de grand, & de relevé, c'est lui seul à qui en est dûe la gloire. C'est lui qui m'a élevée, & à qui je dois tout ce que je suis. De moi-même je ne suis rien. Il est auteur des merveilles que toutes les nations admirent, & publieront en moi.

*ET SANCTUM NOMEN EIUS.* Lui dont le nom est saint; ou, qui est Saint lui-même; ou, dont le nom est, le Dieu saint; devant qui les Séraphins crient continuellement: Saint, Saint, Saint; & à qui les Ecritures donnent si souvent le nom de *Saint d'Israël*.

ÿ. 50. *ET MISERICORDIA EIUS A PROGENIE.* Et dont la miséricorde se répand de âge en âge sur ceux qui le craignent. Il a renouvelé en nos tems les marques de son ancienne miséricorde, & il en a donné des preuves à ceux qui le craignent. Il a accompli les promesses qu'il avoit faites aux Patriarches, & aux Prophètes dans tous les âges, de nous envoyer son Messie. Ou plutôt, dans un sens plus général: Il m'a comblée

(a) Origen. *humil. 8.* Beda *hic.* Bernard. *serm.* (b) *1<sup>ra</sup> Theophyl. Euthym. Malden. Grot. B. x. 3. & 4. in Cantab.* Brug. *alib.*

52. *Deposuit potentes de sede, & exaltavit humiles.*

53. *Esurientes implevit bonis: & divites dimisit inanis.*

52. Il a arraché les Grands de leurs trônes, & il a élevé les petits.

53. Il a rempli de biens ceux qui étoient affamés, & il a renvoyé vuides ceux qui étoient riches.

## COMMENTAIRE.

de faveurs, ce Dieu saint, ce Dieu plein de bonté, qui fait éclatter ses miséricordes d'âge en âge envers ceux qui le craignent.

ÿ. 51. *FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SUO. Il a déployé la force de son bras, & il a dissipé ceux qui s'élevoient d'orgueil.* Notre Dieu est un Dieu puissant, vengeur, invincible, qui résiste aux superbes, & terrasse ceux qui présument de leur force. Toute l'Histoire du genre humain est pleine de preuves, & d'exemples de ce que dit ici la sainte Vierge, que Dieu résiste aux superbes, & qu'il donne les grâces aux humbles. Il a choisi ce qu'il y avoit de plus foible, de plus vile, de plus méprisé aux yeux du monde, pour exécuter les plus grandes choses. La sainte Vierge en est une bonne preuve. C'est apparemment ce qu'elle veut marquer ici: mais par modestie elle n'ose se proposer pour exemple.

ÿ. 52. *DEPOSUIT POTENTES DE SEDE. Il a arraché les Grands de leur trône, & il a élevé les petits.* Elle continue à relever la faiblesse, la puissance, & la justice du Seigneur. Il se plaît à rabaisser ceux qui s'élèvent, & à relever ceux qui s'abaissent. Il a terrassé Pharaon dans la Mer Rouge, & a glorifié Moïse aux yeux de toutes les nations. Saül est réprouvé, & David petit à ses yeux, est élevé sur le trône. Roboam qui se vantait d'avoir le petit doigt plus gros, que n'avoit été le corps de Salomon son pere, est privé d'une grande partie de ses États; ses sujets mutinez choisissent pour leur Roi un fugitif. Holofernes est terrassé par une femme. Aman est obligé de rendre des honneurs extraordinaires à Mardochée; & est lui-même attaché à la croix qu'il avoit fait dresser pour son ennemi. Nabuchodonosor, qui se regardoit comme une Divinité sur la terre, est réduit à l'état des bêtes. Telle a été la conduite de Dieu dans tous les siècles, & parmi toutes les nations. Ces vérités sont connues des Payens mêmes, tant la conduite de Dieu a été marquée, & uniforme sur cela.

ÿ. 53. *ESURIENTES IMPLEVIT BONIS. Il a rempli de biens ceux qui étoient affamés, & a appauvri les riches.* Anne mere de Samuël relève à peu près de même la grandeur de Dieu, par le dénombrement de ses œuvres merveilleuses: (a) *Ceux qui étoient dans l'abondance, dit-*

(a) 1. Reg. 11. s. 6. 7.



34. *Suscipit Israël puerum suum, re-  
cordatus misericordie sue.*

35. *Sicut locutus est ad patres nostros,  
Abraham, & semini ejus in secula.*

36. *Mansit autem Maria cum illa  
quasi mensibus tribus: & reversa est in  
domum suam.*

34. S'étant souvenu de sa miséricorde, il a pris en sa protection Israël son serviteur,

35. Selon la promesse qu'il a faite à nos pères, à Abraham, & à la race pour tousjours.

36. Marie demeura avec Elifabeth environ trois mois; & elle s'en retourna ensuite en sa maison.

## COMMENTAIRE.

elle, se sont loüez pour gagner du pain; & ceux qui étoient extérieurement par la faim, se sont trouvez dans l'abondance. C'est le Seigneur qui donne la mort, & qui ressuscite; qui abaisse, & qui élève. Il relève le pauvre de la poussière, pour le faire asséoir au milieu des Princes sur le trône de gloire. Il ne convenoit à personne mieux qu'à la sainte Vierge, dans la conjoncture où elle se trouvoit, de dire ce qu'elle dit dans ce Chapitre.

ÿ. 34. SUSCEPIT ISRAËL PUERUM SUUM. Il a pris en sa protection Israël. Ou, selon la force du Grec: (a) *il l'a relevé*, lorsqu'il étoit prêt à tomber; il l'a secouru, il lui a rendu la main, il l'a relevé de sa chute. Israël étoit dans l'oppression, assujéti à des Princes étrangers, & violens. Hérode regnoit alors. La race de David étoit dans l'obscurité, & confondué avec le reste du peuple. Mais à présent le Seigneur s'est ressouvenu de ses anciennes miséricordes; il est venu pour délivrer Israël de l'oppression, & pour tirer la maison de David de l'opprobre. Le Seigneur va donner un Sauveur à Israël, & un Roi à la race de David. Voyez le Cantique de Zacharie ci après, ÿÿ. 68. 69.

ÿ. 35. SICUT LOCUTUS EST. Selon la promesse qu'il a faite à nos pères. Le Messie est la fin de la Loi, (b) & l'objet de toutes les prophéties. Les Saints, les Patriarches, les Prophètes n'ont soupiré qu'après sa venue. C'étoit-la la fin de tous leurs vœux. Il étoit marqué d'une manière plus, ou moins expresse, suivant les Loix de la Sagesse de Dieu, dans toutes les promesses que le Saint Esprit faisoit aux Patriarches, & aux Prophètes; il étoit figuré dans tout ce qui arrivoit à leurs personnes. La sainte Vierge voit tout d'un coup par une lumière surnaturelle, & ces anciennes promesses, & leur parfait accomplissement; en cela plus heureuse, plus éclairée, & plus privilégiée que tous les Prophètes de l'ancien Testament.

ÿ. 36. MANSIT MARIA CUM ILLA. Marie demeura avec Elifabeth environ trois mois; pour s'entretenir avec elle des grands mystères,

(a) *ἀνίσταται ἐκ τῆς γῆς καὶ αἰσθάνεται.*

(b) *Rom. x. 4. Finis legis Christi.*

57. *Elizabeth autem impletum est tempus pariendi, & peperit filium.*

58. *Et audierunt vicini, & cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, & congratulabuntur ei.*

57. Cependant le tems auquel Elifabeth devoit accoucher, arriva, & elle enfanta un fils.

58. Ses voisins, & ses parens ayant appris que le Seigneur avoit signalé sa miséricorde à son égard, s'en réjouissoient avec elle.

## COMMENTAIRE.

dont elles seules, & Zacharie dans le monde, étoient les témoins, & les dépositaires. Elle y demeura, disent les Peres, (a) pendant tout ce tems, afin que JÉSUS-CHRIST eût le loisir de former son Précurseur, & de le préparer aux grands combats qu'il devoit livrer au Démon. Marie ne quitta Elifabeth qu'après ses couches, suivant plusieurs bons Commentateurs. (b) En effet pourquoi auroit-elle abandonné sa cousine, dans le tems où elle avoit plus de besoin de son assistance? Grotius dit que si elle avoit attendu les couches d'Elifabeth, il auroit fallu qu'elle attendit aussi qu'elle fût guérie des incommoditez qui en sont les suites naturelles, & pendant lesquelles la Loi (c) déclare les femmes immondes; & qu'en ce cas, Marie auroit été obligée d'y demeurer plus de trois mois. D'autres (d) trouvent de l'indécence pour la pudeur, & la virginité inviolable de Marie, de demeurer auprès d'une personne accouchée, & de lui rendre ses services, & ses assiduités. Enfin on dit que l'Évangéliste ne racontant la naissance de saint Jean-Baptiste, qu'après avoir marqué le départ de Marie, il est à présumer qu'elle n'arriva qu'après ce départ.

Mais il faut convenir que ces raisons ne sont nullement concluantes; Marie put s'en retourner deux, ou trois jours après la naissance de saint Jean; rien ne l'obligeoit à demeurer davantage. Elle put sans indécence demeurer dans la maison de Zacharie, ou dans une maison voisine, pendant les couches d'Elifabeth; & après cela, rendre ses services à sa cousine, comme auparavant. Enfin l'Évangéliste a raconté de suite tout ce qui regarde le voyage de Marie; puis il reprend ce qui regarde saint Jean. C'est ainsi qu'en usent tous les Historiens, pour ne pas trop séparer les circonstances d'un événement, en voulant suivre trop scrupuleusement l'ordre chronologique.

ψ. 58. *CONGRATULABANTUR EI.* Ses voisins, & ses parens s'en réjouissoient avec elle. Ils vinrent féliciter Elifabeth de l'heureuse nais-

(a) Origen. hemil. 9. & Ambros. in Luc. lib. 2. p. 29.

(b) Maldon. Breg. Toinard. Hamm. Evangel. alii.

(c) Levit. XII. & XV.

(d) Vide Theophyl. Euthym. hic. Niceph. lib. 10. c. 8. hist. Græci Author apud D. Thom.

59. *Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, & vocabant eum nomine patris sui Zachariam.*

60. *Et respondens mater ejus, dixit: Nequaquam, sed vocabitur Joannes.*

61. *Et dixerunt ad illam: quia nemo est in cognatione tua, qui vocetur hoc nomine.*

59. Et étant venus le huitième jour pour circoncire l'enfant, ils le nommoient Zacharie, du nom de son pere.

60. Mais sa mere prenant la parole, leur dit: Non: mais il sera nommé Jean.

61. Ils lui répondirent: Il n'y a personne dans vôtre famille qui porte ce nom.

## COMMENTAIRE.

fiance de son fils, qu'on ne pouvoit regarder que comme miraculeux, après ce qui étoit arrivé à Zacharie. (a) Ainsi s'accomplit ce que l'Ange lui avoit prédit, que plusieurs se réjouiroient à sa naissance.

ÿ. 59. **IN DIE OCTAVO VENERUNT CIRCUMCIDERE PUERUM.** *Etant venus le huitième jour pour circoncir l'enfant.* La circoncision se faisoit toujours au huitième jour après la naissance. (b) Ce jour-là même on imposoit solennellement le nom à l'enfant. Il n'y avoit sur ce dernier article aucune Loi expresse; mais seulement une coutume qui s'observoit parmi le peuple. Le ministre de la circoncision étoit un parent, ou un ami; ou enfin un homme expert en cela, qui étoit appelé exprès dans la maison; car il n'étoit pas nécessaire d'aller ni au Temple, ni à la Synagogue pour cette opération.

ÿ. 60. **NEQUAQUAM: SED VOCABITUR JOANNES.** *Non: mais il sera nommé Jean.* Elisabeth n'avoit apparemment appris le nom de son fils que par révélation; (c) car si elle l'avoit appris de Zacharie par quelque écrit, ou par quelque autre voie, saint Luc n'auroit pas manqué de le dire; & Elisabeth auroit expliqué cette circonstance, en disant que c'étoit l'intention du pere, & que l'Ange le lui avoit ainsi ordonné. Il n'auroit pas été nécessaire de faire signe à Zacharie, pour lui faire expliquer quel nom il vouloit qu'on lui donnât.

ÿ. 61. **NEMO EST IN COGNATIONE TUA.** *Il n'y a personne dans vôtre famille qui porte ce nom.* Quoique ce ne fût pas un usage ancien, & ordinaire de donner aux enfans le nom de leur pere, ni même celui de quelcun de leurs ayeux; il semble toutefois par cet endroit, & par le verset précédent, que du tems de Zacharie, la coutume s'en étoit introduite dans Israël; & qu'à moins qu'il n'y eût quelque raison particulière d'en user autrement, on choisissoit dans la parenté du pere, ou de la mere quelque personne, dont on donnoit le nom à l'enfant; comme parmi nous

(a) *Sup. y. 14.*

(b) *Ousef. xxi. 12.*

(c) *Origen. homil. 9. Ambros. in Beda. Enchirym. Theophyl. Mald. Grot. Brug. alii.*

61. *Innuebant autem patri ejus quem vellet vocari eum.*

63. *Et postulans pugillarem scripsit, dicens: Joannes est nomen ejus. Et mirari sunt universi.*

64. *Apertum est autem illico os ejus, & lingua ejus, & loquebatur benedicens Deum.*

65. *Et factus est timor super omnes vicinos eorum: & super omnia montana Judaeae divulgabantur omnia verba haec:*

66. *Et posuerunt omnes qui audiverant in corde suo, dicentes: Quis putas, pater iste eris? Et enim manus Domini erat cum illo.*

62. Et en même tems ils demandoient par signe au pere de l'enfant, comment il vouloit qu'on le nommât.

63. Ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus: Jean est le nom qu'il doit avoir. Ce qui remplit tout le monde d'étonnement.

64. Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia, & il parloit en bénissant Dieu.

65. Tous ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte: le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée.

66. Et tous ceux qui les entendirent, les conservèrent dans leur cœur, & ils disoient entr'eux: Quel pensez-vous que sera un jour cet enfant? Car la main du Seigneur étoit avec lui.

## COMMENTAIRE.

au Baptême, on donne ordinairement aux enfans le nom du Parrein, ou de quelqu'un de la famille.

¶ 62. INNUEBANT PATRI EIUS. *Ils demandoient par signe au pere comment il vouloit qu'on nommât l'enfant.* Zacharie étoit donc sourd, & muet, comme nous l'avons remarqué, puisqu'il n'entendoit que par signes, & qu'il ne put se faire entendre qu'en écrivant sur des tablettes le nom de l'enfant.

¶ 64. APERTUM EST ILLICO OS EIUS. *Au même instant sa bouche s'ouvrit, & sa langue se délia.* Aussi-tôt que Zacharie eut donné le nom de Jean écrit sur des tablettes, il commença à parler, & à entendre. Quelques Anciens ont crû (a) que comme il tenoit le stilet pour écrire, tout d'un coup il se sentit la langue déliée, & commença à parler. Mais l'Evangéliste dit le contraire. Dieu qui avoit frappé Zacharie en punition de son peu de foi, ne lui ouvrit la bouche, qu'après lui avoir fait voir l'accomplissement de tout ce qui avoit été prédit par Gabriel. Alors il commença à bénir le Seigneur, en disant: *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, &c.* ¶ 68.

¶ 65. ET FACTUS EST TIMOR. *Ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, furent saisis de crainte, ou plutôt, d'étonnement; de respect, d'admiration.* Ils virent avec une crainte religieuse, & mêlée d'ad-

(a) Ansb. de mirabil. scilicet script lib. 1. c. 1. } bene tenent  
 Innocent. S. d. proh narra fides: Tabulas cum scri- } Implicitam scilicet per verba sequentia vocant.

67. *Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu sancto: & prophetavit, dicens:*

68. *Benedictus Dominus, Deus Israël: quia visitavit, & fecit redemptionem plebis sue.*

69. *Et crexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui.*

67. Et Zacharie son pere ayant été rempli du Saint-Esprit, prophétisa, en disant :

68. Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité, & racheté son peuple :

69. De ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de son serviteur David,

## COMMENTAIRE.

miration, toutes les merveilles qui étoient arrivées à la naissance du jeune fils de Zacharie.

ÿ. 66. *MANUS DOMINI ERAT CUM ILLO.* *La main du Seigneur étoit avec lui.* Le Seigneur avoit fait éclatter sa puissance dans la conception, & dans la naissance de Jean-Baptiste, d'une manière trop sensible, pour croire qu'il ne deviendroit pas un homme extraordinaire, & que le Seigneur n'acheveroit pas en lui son ouvrage. *La main du Seigneur*, marque sa protection, sa puissance, l'esprit de prophétie.

ÿ. 67. *PROPHETAVIT, DICENS.* *Zacharie prophétisa, en disant.* Dans le stile de l'Ecriture, prophétiser, ne signifie pas toujours prédire l'avenir, ni être inspiré d'une manière surnaturelle. Ce terme se met quelquefois pour chanter les louanges du Seigneur, (a) pour expliquer les Ecritures, pour faire des mouvemens pareils à ceux des Prophètes. En cet endroit on ne peut douter qu'il ne signifie être rempli de l'Esprit saint, & parler par son impression sainte. Dieu qui avoit frappé Zacharie, pour punir son incrédulité, lui donne un surcroît de graces, dès qu'il le voit humilié. Admirez la clémence du Seigneur, dit saint Ambroise ; (b) non-seulement il lui rend ce qu'il lui avoit ôté ; il y ajoute de nouvelles graces, des faveurs inspirées. Son silence même, où il demeura neuf mois sans parler, étoit une espèce de prophétie, puisqu'il annonçoit & la faute de Zacharie, & la justice du Seigneur, & la naissance future d'un enfant tout extraordinaire.

ÿ. 68. *BENEDICTUS DOMINUS, &c.* *Béni soit le Seigneur de ce qu'il a visité, & racheté son peuple.* Voici le second Cantique du nouveau Testament. Zacharie le commença par les louanges, & les bénédictions de Dieu, à la manière des Ecrivains sacrés. Il ne doute plus de la venue du Messie, & de la prochaine délivrance de son peuple, après avoir vu l'heureuse naissance de son fils, qui doit être le précurseur, & la voix du

(a) 1. Reg. x. 5. 1. Par. xxv. 1. 1. Cor. xi. 5. | (b) Ambros. in Luc. hic. Vido & Bed.

70. *Sicut locutus est per os sanctorum, qui à seculo sunt, Prophetarum ejus,*

71. *Salutem ex inimicis nostris, & de manu omnium qui oderunt nos :*

72. *Ad faciendam misericordiam eum patribus nostris: & memorari testamenti sui sancti.*

73. *Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, datum se nobis :*

74. *Ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi:*

75. *In sanctitate, & iustitia coram ipso, omnibus diebus nostris.*

70. Selon qu'il avoit promis par la bouche de ses saints Prophètes, qui ont été dans tous les siècles passés ;

71. De nous délivrer de nos ennemis, & des mains de tous ceux qui nous haïssent :

72. Pour exercer sa miséricorde envers nos pères, & se souvenir de son alliance sainte ;

73. Selon qu'il a juré à Abraham nôtre père, qu'il nous feroit cette grace ,

74. Qu'étant délivrés des mains de nos ennemis, nous le servirions sans crainte ,

75. Dans la sainteté, & dans la justice, nous tenant en sa présence tous les jours de nôtre vie.

## COMMENTAIRE.

Rédempteur ; & après avoir reçu dans sa maison Marie, qui le portoit dans son sein depuis trois mois.

ÿ. 69. **ET EREXIT CORNU SALUTIS NOBIS.** *Et de ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David.* A la lettre : Il a dressé la corne du salut dans la maison de David. Cette corne du salut, est le Messie, qui vient sauver son peuple avec une main puissante, & un bras étendu. Zacharie pouvoit croire, comme les autres Israélites, que le Messie seroit un grand Prince, un Conquérant, un Monarque puissant, qui rétablirait le Royaume dans la famille de David. La plupart des Prophètes s'étoient expliqués de même. Dieu cachoit sous ces expressions quelque chose de plus réellement grand, c'est la force de la vérité, de la grace, des miracles, & de la Croix du Sauveur, qui ont été plus efficaces, que n'auroient pu être des armées, & des forces temporelles. Voyez saint Paul aux Corinthiens, 1. Cor. 1. 18. 19. 20.

ÿ. 72. **MEMORARI TESTAMENTI SUI.** *Pour se souvenir de son alliance sainte,* qu'il a faite avec Abraham, en lui disant : (a) *Toutes les nations seront bénies en vôtre Fils ;* en JESUS-CHRIST, comme l'explique saint Paul. (b) Il nous a promis au même endroit la victoire contre nos ennemis : *Possidebit semen tuum, portas inimicorum suorum.* C'est ce que veut dire Zacharie dans les versets suivans : *Afin qu'étant délivrés de nos ennemis, nous le servirions sans crainte dans la sainteté, & dans la justice tous les jours de nôtre vie.* Les Juifs charnels se promettoient des victoires réelles, & des plaisirs grossiers ; mais les spirituels, comme Zacharie,

(a) Genes. xxii. 16. 17. 18.

(b) Galat. iii. 16. 17.

76. *Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis: praebis enim aures faciem Domini parare vias eius;*

77. *Ad dandam scientiam salutis plebs ejus in remissionem peccatorum eorum;*

76. Et vous, petit enfant, vous serez appelé le Prophète du Très-haut : car vous marcherez devant la face du Seigneur pour lui préparer les voyes :

77. Pour donner à son peuple la connoissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchez,

## COMMENTAIRE.

attendoient sous le regne du Messie une paix profonde, & une vie heureuse ; mais toute occupée des plaisirs que le cœur goûte dans la pratique de la piété, & dans l'innocence d'une vie sainte, & parfaite.

Ÿ. 76. *ET TU, PUER, PROPHETA ALTISSIMI VOCABERIS.* Et vous, petit enfant, vous serez appelé le Prophète du Très-haut. Il parle à saint Jean-Baptiste, son fils nouveau-né ; il lui prédit sa destinée, & ses emplois. Il lui parle comme à un homme capable de raison ; parce qu'en effet, selon plusieurs Anciens, (a) ce saint Précurseur conserva toujours l'usage de sa raison, depuis le moment de la visite de la sainte Vierge. Ou il l'apostrophe, comme il se fait souvent dans les Pièces de Poësie, sans prétendre qu'il l'entendit ; mais seulement pour faire comprendre aux autres ce que devoit un jour être cet enfant. Il dit qu'il sera le *Prophète du Très-haut* ; rempli comme les anciens Prophètes, du don de prophétie ; envoyé comme eux, pour instruire, pour reprendre, pour corriger les peuples, & pour annoncer la venue du Messie. Mais JESUS-CHRIST nous fait remarquer une chose, qui est infiniment glorieuse à saint Jean, & qui le rend plus que Prophète ; (b) c'est qu'au lieu que les autres annonçoient la venue du Messie, comme une chose future, & éloignée ; saint Jean la montrait présente, & arrivée. Il lui préparoit la voie ; il lui envoyoit des Disciples ; il le montrait aux peuples, & les exhortoit à le suivre.

Ÿ. 77. *AD DANDAM SCIENTIAM SALUTIS.* Pour donner à son peuple la connoissance du salut. Pour leur enseigner par ses prédications la voie de la justice, & de la vérité, & les conduire à JESUS-CHRIST, qui est la voie, la vérité, & la vie ; qui est le seul Sauveur, & Médiateur entre Dieu, & les hommes ; (c) le seul de qui nous pouvons espérer la rémission des péchez : *In remissionem peccatorum eorum.* Le Baptême de saint Jean étoit une disposition au Baptême du Sauveur, qui seul donnoit véritablement le pardon des péchez. (d) Jean-Baptiste donnoit la science

(a) Origen. homil. 10. in Luc. Ambros. Beda, Theophyl. Strab. alii hic.

(b) Matt. xi. 9. Luc. vii. 26.

(c) 1. Timot. ii. 5. Unus mediator Dei, & hominum, homo Christus Jesus.

(d) Joan. i. 23. 25. 26. Matt. iii. 6.

78. *Per viscera misericordiae Dei nostri : in quibus visitavit nos , oriens ex alto :*

79. *Illuminare his , qui in tenebris , & in umbra mortis sedent : ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

78. Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu, qui a fait que ce Soleil levant nous est venu visiter d'en haut ,

79. Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres, & dans l'ombre de la mort, & pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.

## COMMENTAIRE.

du salut, & la rémission des péchez, en ce qu'il conduisoit à JESUS-CHRIST, source de la vraie science, & du salut. Il étoit la voix qui annonçoit ; JESUS étoit le Sauveur attendu.

ÿ. 78. PER VISCERA MISERICORDIÆ DEI NOSTRI. *Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu, qui a fait que ce Soleil levant nous est venu visiter.* Il appelle JESUS-CHRIST le Soleil levant, suivant l'expression des Prophètes, qui lui donnent souvent ce nom : (a) *Ecce vir ; Oriens nomen ejus.* L'Hebreu (b) lit : *Un germe, ou, un rejetton,* au lieu du Soleil levant. Mais on convient que les passages où ce terme se trouve, doivent s'entendre du Messie. Ces mots : *Par les entrailles de la miséricorde de nôtre Dieu,* peuvent se rapporter à tout ce qui précède, ou seulement à la rémission des péchez, dont il a parlé immédiatement auparavant ; ou enfin au lever du Soleil de justice, dont il parle ici. Tout cela est un pur effet de la miséricorde paternelle de nôtre Dieu envers nous. *Les entrailles de la miséricorde,* marquent une miséricorde tendre, compatissante, comme celle d'une mere, dont les entrailles sont émuës, lorsqu'elle voit la blessure de son fils, ou qu'elle apprend qu'il lui est arrivé quelque chose.

ÿ. 79. ILLUMINARE HIS QUI INTENEBRIS. *Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres, & dans l'ombre de la mort.* JESUS-CHRIST est la vraie lumière, qui éclaire tout homme qui vient dans le monde. (c) Il s'est incarné pour sauver tous les hommes, qui avant sa venue, étoient comme de malheureux captifs, enfermés dans une affreuse prison ; ou comme des morts dans le tombeau. Le Soleil de justice s'est levé sur nous, & sa lumière a brillé par toute la terre. Jean-Baptiste lui-même étoit une lampe brillante, & lumineuse : (d) *Lucerna ardens, & lucens :* mais elle reçoit tout son éclat de la plénitude de ce Soleil levant, dont parle ici Zacharie.

(a) Zach. III. 8. VI. 12. Jerem. XXIII. 5. Germanen justum.

(b) Ἐξ ὧν ἔσται. Aliàs : Germeu, ἀνάθημα.

(c) Joan. I. 9.

(d) Joan. V. 35.



80. Puer autem crescebat, & confortabatur spiritu: & erat in desertis usque in diem ostensionis sue ad Israël.

80. Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit, & il demouroit dans les déserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.

## COMMENTAIRE.

AD DIRIGENDOS PEDES NOSTROS IN VIAM PACIS. *Pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix.* Avant la venue de JESUS-CHRIST, nous marchions dans les ténèbres, & dans l'ombre de la mort; nos pas tendoient à la mort, & au précipice. Sans connoissance, sans crainte, & sans amour du vrai Dieu, nous ne pouvions de nous-mêmes que nous égarer, & nous perdre. Mais au lever de ce divin Soleil, nos ténèbres se dissipent, & nous marchons dans les voies de la paix; nul ne périt, que celui qui veut périr; nul ne demeure dans les ténèbres, que celui qui préfère les ténèbres à la lumière: (a) *Dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem.* Le chemin de la paix, dans le stile de l'Écriture, peut signifier une vie paisible, & tranquille; ou une vie heureuse, & environnée de prospérité.

Ÿ. 80. PUER AUTEM CRESCBAT. *Or l'enfant croissoit, & se fortifioit en esprit.* On se sert de ce passage, pour prouver que saint Jean eut toujours durant la plus tendre enfance, l'usage de la raison. Mais on peut l'entendre plus simplement: L'enfant croissoit en âge, son corps se fortifioit, & grandissoit; & à mesure que son corps s'augmentoit, (b) sa raison se developpoit, & l'Esprit saint se faisoit remarquer en lui de plus en plus. Il croissoit en raison, en sagesse, en vertu, en lumière. Il est dit à peu près de même, mais dans un sens bien plus relevé, de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, (c) *qu'il croissoit en sagesse, en âge, & en graces devant Dieu, & devant les hommes.*

ET ERAT IN DESERTIS. *Il demouroit dans les déserts, jusqu'au jour qu'il devoit paroître devant le peuple d'Israël.* On croit (d) qu'il se retira de fort bonne heure dans le désert, & qu'il y demoura jusqu'à l'âge de trente ans. Saint Paulin (e) dit que ce saint Précurseur ayant passé quelques années dans la maison paternelle, avec une sagesse, & une gravité dignes de l'Esprit saint qui étoit en lui; que là ayant appris dans la lecture des Livres saints les Loix de Dieu, & la vie des anciens Patriarches; & qu'étant fortifié par l'âge, il quitta le monde, & se retira dans le désert, pour y mener une vie solitaire, & pénitente. Saint Pierre d'Ale-

(a) Joan. 3. 19.

(b) Thicophylait. Mald. Brug. Grot. Erasf.

(c) Luc. 11. 32.

(d) Origen. homil. xi. in Ev. alii.

(e) Paulin. Car. 5. p. 459. 460.

xandrie (a) raconte comme une chose reconnüe de tout le monde, que quand Hérode chercha JESUS-CHRIST pour le tuer, il voulut aussi faire périr saint Jean, dont la naissance avoit fait beaucoup de bruit dans le pays; mais que sa mere sainte Elisabeth le sauva dans le désert, & y demeura avec lui.

On lit dans le Pré spirituel de Jean Mosch (b) une Révélation, qui dit que saint Jean demouroit dans une caverne d'un lieu nommé *Samsas*, ou *Sapsas*, environ à un mille au-delà du Jourdain. On y bâtit une Eglise au sixième siècle; & on disoit que JESUS-CHRIST l'y étoit venu voir plusieurs fois. Cela est aussi peu certain, que ce qu'on lit dans quelques anciens Martyrologes, (c) que la demeure ordinaire de Zacharie étoit à Machéronte, où Hérode le Grand avoit bâti un Château, & où saint Jean fut emprisonné, & décapité. (d) Les Evangélistes (e) nous apprennent quelle étoit la vie de Jean dans le désert. Il se nourrissoit de miel sauvage, de fauterelles, & il en mangeoit si peu, que JESUS-CHRIST n'a pas feint de dire qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit. (f) Son habit répondoit à l'austérité de sa nourriture; il étoit d'un gros camelot; c'étoit plutôt un cilice, qu'une robe.

(a) *Petrus Alex. c. 13. p. 27. Vide & Hieronym. advers. Luciferian. c. 3. p. 178. Chrysof. homil. 31. in Matth.*

(b) *Mosch. Prat. Spirituale, c. 1.*

(c) *Elorentin. p. 855.*

(d) *Joseph. lib. 18. Antiq. c. 7. Voyez le Commentaire sur S. Matth. xiv. 3. . . 10.*

(e) *Matth. 11. 4. Marc. 1. 6.*

(f) *Matth. xi. 18.*



## CHAPITRE II.

Auguste ordonne un dénombrement de tout l'Empire. Voyage de Joseph, & de Marie à Bethléem. Naissance de JESUS-CHRIST. Les pasteurs en sont avertis par les Anges. Circoncision du Sauveur. Purification de Marie. Prophétie de Siméon. Anne la Prophétesse. JESUS âgé de douze ans, trouvé au milieu des Docteurs. Il vient à Nazareth, & demeure soumis à ses parents.

¶. 1. *F* Alium est autem in diebus illis, exiit Edictum à Cesare Augusto, ut describeretur universus orbis.

¶. 1. *V* Et ce même tems on publia un Edit de César Auguste, pour faire un dénombrement des habitans de toute la terre.

## COMMENTAIRE.

¶. 1. *E*XIIT EDICTUM A CÆSARE AUGUSTO. On publia un Edit de la part de César Auguste, pour faire un dénombrement des habitans de toute la terre. On ne trouve pas distinctement dans les Historiens profanes le dénombrement dont parle ici saint Luc. Mais cela ne doit pas beaucoup étonner, puisque nous n'avons qu'un Historien qui ait fait une histoire exacte d'Auguste; & nous avons perdu les dix années de son histoire, où ce dénombrement auroit dû être marqué. (a) Il faut bien cependant que ce fait fut bien connu, & bien certain, puisque saint Justin, (b) & Tertullien (c) renvoyent les Payens, & les Hérétiques aux registres qui en avoient été faits, & qui se conservoient encore de leur tems.

On ne convient pas du motif qui obligea Auguste à faire ce dénombrement. Les uns (d) croient que c'est par une pure curiosité, semblable à celle qui engagea autrefois David à tirer un nombre exact de ses sujets, pour savoir quelles étoient ses forces. (e) La plupart (f) veulent que la raison d'Auguste ait été de prendre une connoissance exacte des personnes, des biens, des facultez, des emplois de chaque particulier dans les

(a) Casaub. Exercit. in Baron. & Tillem. not. | 1. c. 17. Grot.

2. sur J. C.

(e) 2. Reg. XXIV. 2.

(b) Just. n. Apol. 2.

(f) Cassiodor. lib. 3. ep. 52. Ambros. in Luc.

(c) Tertull. in Marcion. lib. 4. c. 7.

lib. 2. Vide & Euthym. Bed. Strab. Malden. alii

(d) Suid. A. 1. 2. p. 362. Vide Tacit. Ann. lib.

plerique.

2. *Hæc descriptio prima facta est à Præside Syria Cyrino.*

1. Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie.

## COMMENTAIRE.

Provinces ; afin de leur imposer une taille réelle , proportionnée à ce qu'ils pouvoient porter. C'est le sentiment qui est le plus suivi.

*Les habitans de toute la terre* , ne doivent pas se prendre ici dans toute la rigueur. Quelques-uns l'expliquent de la Judée seule ; Auguste ayant voulu savoir combien Hérode , qui y regnoit alors ; & qui étoit ami , & allié des Romains , pouvoit fournir de troupes à l'Empire , en cas de besoin. Il est certain que dans l'Écriture *universus orbis* , se prend souvent pour la Judée seule. (a) Si c'étoit-là le sens du passage , il n'y auroit pas beaucoup de quoi s'étonner que ni Joseph , ni les Historiens profanes n'eussent pas parlé de ce dénombrement. Mais la plupart (b) croient que ce dénombrement fut général pour tout l'Empire Romain , & que c'est le vrai sens de cet endroit. Les Auteurs Grecs , & Latins employent souvent ces termes , *universus orbis* , pour désigner toute l'étendue de cet Empire. Par exemple : (c) *Totum circumspicit orbem. Et : Orbem jam totum victor Romanus habebat.* Et Hégésippe : (d) *Orbis terrarum , qui Romano Imperio clauditur , & definitur , &c.*

ÿ. 2. *HÆC DESCRIPTIO PRIMA FACTA EST A PRÆSIDE SYRIÆ CYRINO.* Ce fut le premier dénombrement qui se fit par Cyrinus Gouverneur de Syrie. Les Manuscrits Grecs varient sur le nom de *Cyrinus*. Les uns portent *Cyrenius* ; d'autres , *Cyrinius* ; d'autres , *Kerynius*. Mais son vrai nom , comme on le trouve dans les Auteurs Latins , est *Quirinius*. La difficulté de ce passage consiste à fixer le tems de ce dénombrement : Car il est certain que Quirinius ne fut pas Gouverneur de Syrie sous le regne d'Hérode , ni par conséquent lorsque JESUS CHRIST naquit. C'étoit *Quintilius Varus* qui gouvernoit cette Province la dernière année d'Hérode , comme on l'apprend de Tacite. (e) Tertulien (f) a cru que ce dénombrement avoit été fait par *Sentius Saturninus* : mais Saturninus avoit quitté la Province avant la dernière année d'Hérode , & avoit eu pour successeur *Quintilius Varus* , comme Joseph l'insinué. (g) A *Quintilius Varus succeda Publius Sulpitius Quirinus* , ou *Quirinius* , dont il

(a) *Jesuit II. 3. 1. Reg. XXX. 16. Genes. XIII. 9. Isai. XLIII. 9. Matt. XXVII. 45. &c.*  
 (b) *Vide Ham. Ligfoot &c.*  
 (c) *Ovidius.*  
 (d) *Hegesipp lib 2. c. 9.*  
 (e) *Tacit. lib. 5. scilicet 9. Post mortem Herodis , nihil expectato Calare , Simon quidam regnum no-*

*men invaserat. Is à Quintilio Vato Syriam obtinente punitur.*

(f) *Tertull. contra Marcion lib. 4. c. 19. Sed & census constat actus sub Augusto tunc in Judæa per Sentium Saturninum.*

(g) *Jeseph. Antiq. lib. 16. cap. 13. & lib. 17. c. 13.*

3. Et ibant omnes, ut proficerentur  
singuli in suam civitatem.

4. Ascendit autem & Joseph à Gali-  
lan de civitate Nazareth, in Judæam,  
in civitatem David, quæ vocatur Beth-  
lehem; sed quid esset de domo, & fami-  
lia David,

3. Et comme tous alloient se faire enregis-  
trer chacun dans sa ville,

4. Joseph partit aussi de la ville de Noza-  
reth, qui est en Galilée, & vint en Judée à la  
ville de David, appelée Bethlèm; parce  
qu'il étoit de la maison, & de la famille de  
David,

## COMMENTAIRE.

est parlé ici: mais ce ne fut qu'environ dix ans après la mort d'Hérode, & lorsque Archélaüs Roi de Judée, fut relégué par Auguste. (a)

Le P. Pétau, & Grotius pour concilier ces difficultez, croyent que Quirinius fut envoyé en Judée, & en Syrie extraordinairement, sous le gouvernement de *Senius Saturninus*, ou sous celui de *Varnus*. Mais cette hypothèse est dénuée de preuves. Pourquoi envoyer exprès, & extraordinairement de Rome un Député, pour faire une chose aussi aisée que ce dénombrement? D'autres s'en tirent plus aisément, & d'une manière plus naturelle, en traduisant ainsi le passage de saint Luc: (b) *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fût Gouverneur de Syrie*. Cela fauve toutes les difficultez; & la phrase Grecque n'a rien qui y soit contraire. On trouve dans le nouveau Testament même des expressions pareilles, qu'il faut interpréter dans un même sens. Par exemple: (c) *C'est lui qui est fait avant moi, qui doit venir après moi, parce qu'il est premier que moi*; au lieu de, *il est avant moi*. Et encore: (d) *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a hait, moi qui suis premier que vous*; c'est-à-dire, avant vous. Et Alexandre Aphrodysius: (e) *Le coup de tonnerre se fait entendre premier que l'on voye l'éclair*; c'est-à-dire, avant l'éclair. Ainsi en cet endroit: *Ce dénombrement se fit premier que Quirinius fût Gouverneur de Syrie*; c'est-à-dire, avant son gouvernement. C'est le sens que lui donnent plusieurs habiles gens; (f) & c'est ce qui nous paroît le plus vraisemblable.

Quelques-uns (g) croyent que ce dénombrement est nommé *le premier*, non pas qu'il s'en soit jamais fait de pareil en Judée; mais parce qu'il ne s'en étoit point fait auparavant. Mais cette explication ne résout pas la difficulté, qui consiste à savoir comment Quirinius, qui n'étoit certainement pas Gouverneur de Syrie à la naissance du Sauveur, a pu présider à

(a) Joseph. Antiq. lib. 17. c. 13. 14.

(b) *Κὼς ἂν ἀπογενηθῆς πρῶτος ἐν ἡμέραις ἐξ ἡμερῶν*

(c) *Ἰωάν. 1. 15. 30. Ὅτι πρῶτος ἐμὸν ἦν.*

(d) *Ἰωάν. xv. 25. Ὅτι ἰπὸς πρῶτος ὄμιον μὴ ἐμὸν.*

(e) *Alexand. Aphrodyf. Problem. II. πλῆθος*

*πρῶτος ἦν ἀπὸ πάντων τῶν ἀγγέλων ἀποστόλων.*

(f) *Hervart. Perizon. Dissert. singul. in hanc let. Le Clerc. in Hamm. hic. Toynard. Harmon. Evang. not. p. 143. Schmid. in Luc.*

(g) *Vide Casaub. Exercit. 1. 9. 31. & Bez. hic. Justin. Dialogo advers. Tryphon.*

5. *Ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore pregnante.*

6. *Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret.*

5. Pour se faire enregistrer avec Marie son épouse, qui étoit grosse.

6. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, il arriva que le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplit :

## COMMENTAIRE.

ce dénombrement. Et il ne paroît pas que l'on y puisse trouver une meilleure solution, que celle que nous avons rapportée ci-devant, en traduisant : *Ce dénombrement se fit avant que Quirinius fût Gouverneur de Syrie.*

ÿ. 4. ASCENDIT JOSEPH DE CIVITATE NAZARETH. *Joseph partit de Nazareth, & vint à Bethléem, parce qu'il étoit de la maison de David, pour se faire enregistrer avec Marie son épouse.* Chaque particulier devoit se trouver dans sa ville, & au lieu de son origine, pour y donner son nom, & celui de sa femme, & de ses enfans, afin de les faire enregistrer. (a) On demande s'il y avoit de l'obligation aux femmes, & aux enfans de se transporter au lieu où se faisoit cet enregistrement ? Non sans doute : Autrement il auroit fallu que toute une Province, que tout l'Empire se mit en mouvement, & entrepris souvent de fort grands voyages pour une cause très-légère, & sans aucune véritable nécessité. D'où vient donc que Marie en l'état où elle étoit, vint se faire enregistrer à Bethléem ? C'est, disent la plupart des Interpretes, qu'elle étoit héritière de sa famille, comme fille unique ; & qu'en cette qualité, elle devoit venir représenter la race, & sa famille. Mais il y a plusieurs difficultés dans cela. 1°. Il n'est pas certain que Marie ait été fille unique. Le sentiment contraire est fort probable. 2°. Quand elle auroit été héritière, & seule héritière, dès qu'elle étoit mariée, son époux pouvoit aller en son nom la faire enregistrer, sur tout dans le cas d'une grossesse prochaine de son terme. Il y a donc beaucoup plus d'apparence que Marie ne suivit Joseph à Bethléem, que parce que la Providence dispoisoit ainsi des événemens, & qu'elle vouloit que JESUS-CHRIST nâquit à Bethléem, pour accomplir les prophéties qui l'avoient ainsi marqué. (b)

Joseph étoit donc originaire de Bethléem, & descendu de David, aussi-bien que Marie son épouse. Mais il est fort croyable qu'ils n'y avoient point de proches parens qui y demeurassent ; ils n'auroient pas été contraints dans une pareille conjoncture, de loger dans une étable. De Nazareth, qui est à deux lieues du mont Thabor, vers le couchant, jusqu'à Bethléem, située à deux lieues de Jérusalem, au midi, il y a trente lieues.

(a) *Supra* ÿ. 3.

(b) *Vide* Brug. *bic.* & *Byna* lib. 1. de *Christi*

*natali*, cap. 3. art. 14.

7. *Et peperit filium suum primogenitum, & pannis eum involvit, & reclinavit eum in praesepe; quia non erat eis locus in divitibus.*

7. Et elle enfanta son fils premier-né; & l'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crèche; parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie.

## COMMENTAIRE.

Si Marie eût été incommodée de sa grossesse, comme l'auroit été une autre femme, elle n'auroit pu faire ce voyage sans danger. Mais comme elle avoit conçu sans perdre sa virginité, & qu'elle devoit enfanter sans douleur, le fruit qu'elle portoit non-seulement ne la chargeoit pas, mais la soulageoit, & la rendoit plus légère. (a) On n'a aucune preuve qu'elle se soit servie de monture, ou de voiture pour faire ce voyage. Elle le fit apparemment à pied, de même que saint Joseph.

On croit (b) que la sainte Vierge, & JESUS-CHRIST lui-même furent inscrits dans le dénombrement. On y marquoit les noms, l'âge, les qualités, les biens des personnes; parce que, comme dit Ulpien, (c) en certains endroits l'âge est une dispense de payer le tribut, comme dans la Syrie, où les garçons n'y sont pas obligés avant l'âge de quatorze ans, & les filles avant celui de douze. Cet endroit prouve que la sainte Vierge étoit elle-même de la famille de David: Car sans cela, quelle raison de venir se faire inscrire à Bethléem? On ne peut s'empêcher d'admirer ici l'ordre admirable de la Providence, pour l'accomplissement des prophéties. Il étoit marqué (d) que le Christ naîtroit à Bethléem. Le mystère de l'Incarnation s'opère à Nazareth; & lorsqu'on y pense le moins, un Empereur Payen ordonne un dénombrement, qui engage Joseph, & Marie de se trouver à Bethléem, au moment précis auquel JESUS devoit naître. Cela montre bien le souverain empire de Dieu, & combien il est maître des tems, & des événemens.

¶ 7. PEPERIT FILIUM SUUM PRIMOGENITUM. Elle enfanta son fils premier-né. Ce n'est point à dire qu'elle ait eu d'autres enfans après celui-là; mais seulement qu'elle n'en avoit point eu auparavant. *Primogenitus* est mis ici pour *unigenitus*. L'Evangéliste remarque exprès qu'il étoit le premier-né de Marie, pour montrer qu'en cette qualité il étoit consacré au Seigneur, & devoit être racheté, selon la Loi, (e) ainsi qu'il le fut en effet. (f)

Quelques-uns croient que JESUS nâquit la même nuit que la sainte

(a) Vide *Elgent. serm. de Laudib. B. M. Bernard. serm. in hac verba Apocal. xii. 1. Signum magnum, &c. Nicephor. lib. 1 c. 12. Mald. hic*  
(b) Origen. in *Luc. homil. xi. Justin. Apolog. 2. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysost. Brng.*

Grot.

(c) Ulpian. in *Digest. c. 3. de Censib.*

(d) *Mich. v. 2.*

(e) *Levit. xii. 6.*

(f) *Lus. 12. 23.*

Vierge arriva à Bethléem : Ce qui paroît assez vraisemblable, puisqu'étant arrivez, ils ne trouvèrent point de place dans le *Carvanferas*, ou Hôtellerie publique. Mais d'autres (a) soutiennent que ce ne fut que quelques jours après leur arrivée. L'Évangéliste insinué ce dernier sentiment, lorsqu'il dit que *pendant qu'ils étoient à Bethléem, le tems auquel elle devoit accoucher s'accomplit*. La raison qui les avoit obligez à se retirer dans l'étable de l'hôtellerie, le premier jour, pouvoit encore subsister cinq, ou six jours après leur arrivée. La très-ancienne (b) tradition de l'Eglise Latine, est que nôtre Sauveur est né le 25. Décembre. On trouve la Fête de sa naissance marquée ce jour-là dans le très-ancien Calendrier de Buchérius. Saint Epiphane (c) la met au sixième de Janvier ; & saint Clément d'Alexandrie (d) dit que de son tems les uns la mettoient le 19. ou 20. d'Avril, & d'autres au 20. de May. Nous la plaçons le 25. Décembre de l'an 4000. du Monde ; 4709. de la Période Julienne, quatre ans avant l'Ere Vulgaire.

PANNIS EUM INVOLVIT, &c. *L'ayant emmaillotté, elle le coucha dans une crèche, ou dans la crèche ; (e) parce qu'il n'y avoit point de place pour eux dans l'hôtellerie*. Joseph, & Marie étant arrivez à Bethléem avec la foule de ceux qui venoient comme eux se faire inscrire, ne trouvèrent plus de place dans l'hôtellerie, qui avoit été toute occupée par les premiers venus. Cette hôtellerie étoit apparemment un *Carvanferas* ; c'est-à-dire, une maison publique, où chacun étoit reçu gratuitement ; mais où l'on ne fournissoit que le couvert, comme il se pratique encore aujourd'hui dans l'Orient. Comme toutes les chambres étoient occupées, ils furent obligez de se retirer dans une étable joignant l'hôtellerie, & qui servoit à loger les animaux des hôtes. C'est-là où le Fils de Dieu voulut naître.

Les Peres Grecs (f) marquent toujours *une caverne*, lorsqu'ils parlent du lieu de la naissance du Sauveur. Saint Justin, (g) & Eusébe (h) disent que ce lieu n'est pas dans la ville même de Bethléem ; mais à la campagne, & au voisinage de la ville. Ils en pouvoient être informez mieux que personne, puisqu'ils demeuroient dans le pays, & que saint Justin même étoit natif de la Palestine. Saint Jérôme (i) la met à l'extrémité de la

(a) *Mald. Sic. Toinard. Harm. h. 5. Thebes 5. Decemb. 25. Fest. 5.*

(b) *Chrysost. t. 5. homil. 33. pag. 418. Aug. de Trinit. lib. 4. c. 5.*

(c) *Epiphane. hares. 5.*

(d) *Clém. Alex. Strom. lib. 2. p. 340.*

(e) Les Exemplaires Grecs ne sont pas uniformes ; les uns portent : *Ε' εν φάτν, dans la crèche, ou dans la mangeoire ; & les autres : Ε' φάτν,*

*dans une mangeoire.*

(f) *Epiphane. hares. 51. Nyssen. de S. Christi Nativit. I. theodoret. lib. 8. de Græcar. affect. carat. Origin. Athan.*

(g) *J. J. D. Dialog. p. 304.*

(h) *Eusébe. lib. 7. c. 4. D. monst.*

(i) *Jeronym. ep. 24. ad Marsell. Vide Conson. in Biron. & Grot. lib. 5. Scultet exercit. Evang. lib. 2. c. 51.*



ville de Bethléem, vers le midi. L'hôtellerie étoit donc auprès des murs de la ville; afin que les étrangers qui venoient à toute heure, y pussent toujours entrer. Comme la ville de Bethléem est dans un terrain de montagnes, & de rochers, l'étable où JESUS nâquit, étoit une caverne creusée dans le roc, avec une mangeoire taillée de même dans le tuf. On montre à Rome une mangeoire de bois, que l'on croit être celle qui servit de berceau à nôtre Sauveur. Mais il pouvoit y avoir dans la mangeoire de pierre une auge de bois, qui fut dans la suite portée à Rome.

On lit dans quelques Auteurs Ecclésiastiques, (a) que JESUS-CHRIST fut mis entre le bœuf, & l'âne dans la crèche: Expression que nos Peintres n'ont pas manqué de prendre à la lettre, en représentant JESUS-CHRIST au milieu de ces deux animaux, qui semblent le reconnoître, & l'adorer; suivant cette expression d'Habacuc: (b) *Le Seigneur a paru au milieu de deux animaux; & Isaïe: (c) Le bœuf a reconnu son Maître, & l'âne l'étable de celui qui le nourrit.* Mais aucun des anciens Interprètes d'Isaïe, & d'Habacuc ne les ont expliqués en ce sens. La plupart des Auteurs que l'on cite pour cette opinion, sont ou nouveaux, ou de peu d'autorité; & les anciens Peres, de l'autorité desquels on voudroit se prévaloir, doivent s'expliquer en un sens allégorique des Juifs convertis, & des Gentils, qui ont reconnu JESUS-CHRIST incarné, & fait homme, né dans une étable, & couché dans une crèche. (d) Mais on ne trouve aucun Ecrivain qui en ait parlé d'une manière bien précise avant l'Auteur du Livre des Promesses, qui vivoit vers le milieu du cinquième siècle. On l'a remarqué aussi dans un Poème imprimé parmi les Oeuvres de Lactance; (e) mais qui n'est certainement pas de lui; & dans un Discours attribué à saint Chrysostome; mais qui est indigne de ce grand Docteur. (f)

L'Evangéliste ajoute encore une chose remarquable, qui est que la sainte Vierge enveloppa elle-même son enfant nouveau-né, & le coucha dans la crèche des animaux: Ce qu'elle n'auroit pû faire sans doute, si elle eût enfanté à la manière des autres femmes, dans les douleurs, & dans le déchirement de ses entrailles. Elle n'eut aucun besoin du secours des Sages-femmes, (g) & ne ressentit aucun effet de la malédiction prononcée contre la première femme: *In dolore paries.* (h) Elle attendit le

(a) *Ieronym. epist. 27. ad Euseb. Nazianz. orat. de Christi nativ. Nyss. n. de Christi generat. Paulin. ad Sever. ep. xi. Cyrill. Cathed. 2. Prudent. Cath. vii. Kal. Jun. Damasc. Carm. de nativ. Christi apud Baron an. 1. a. 3.*

(b) *Habacuc. 111. 2. selon les Septante; la Vulgate, &c: In medio annorum vivifica illud.*

(c) *Isai. 1. 1.*

(d) Voyez M. de Tillemont, Note f. sur J. C.

(e) *Lactant. Carm. de Passions.*

(f) *Chrysost. homil. 111. p. 277.*

(g) *Vide Cyprian. seu alium, serm. de nativ. Christi. Nazianz. de Christo patiente. Nyss. serm. de Resurrex. Christi. Fulgent. serm. de Laudib. B. M. Ieron. contra Helvid. Bern. serm. 4. in Vigil. nat. Domini. Apud Mald. hic. Vide Brug. & Ligfoot.*

(h) *Genes. 111. 6.*

8. *Et pastores erant in regione eadem vigilantes, & custodientes vigilias noctis super gregem suum :*

8. Or il y avoit aux environs des bergers, qui passoient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau :

## COMMENTAIRE.

moment de la naissance de son Fils avec autant de paix, & de joye, que les autres femmes ont d'inquiétude sur l'heure, & le succès de leur accouchement. Comme elle avoit conçu sans donner atteinte à sa pudeur, elle enfanta sans honte, & sans peine.

Plusieurs Peres (a) enseignent, & c'est le sentiment commun dans l'Eglise, que JESUS-CHRIST sortit du sein de sa Mere, sans rompre le sceau de sa virginité ; quoique plusieurs autres (b) semblent dire le contraire, lorsqu'ils enseignent que ces paroles de Moÿse : (c) *Tout ce qui ouvre le sein de la mere, est consacré au Seigneur : Omne primogenitum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur ;* conviennent proprement à JESUS-CHRIST, puisque lui seul à sa naissance a trouvé le sein de sa Mere fermé, n'ayant jamais été ouvert auparavant par aucun homme. Mais ces Auteurs n'ont eu d'autre intention, que d'appuyer la virginité inviolable de la Mere de Dieu, & de prouver la vérité de la Chair du Sauveur contre les Hérétiques, qui la nioient. *Solus Christus clausas portas vulva virginialis aperuit, qua tamen clausa jugiter permanferunt. Hæc est porta orientalis, per quam solus Pontifex ingreditur, & egreditur ; & nihilominus semper clausa est,* dit saint Jérôme. (d)

¶ 8. PASTORES ERANT IN REGIONE EADEM. Il y avoit aux environs des pasteurs, qui passoient la nuit dans les champs. On ne doit pas être surpris de voir en ce pays là des pasteurs dans les champs, & y passer la nuit, au 25. Décembre. Les Voyageurs (e) nous apprennent que dans l'Egypte aux mois de Décembre, & de Janvier, on met les animaux au verd, comme dans ce pays-ci au mois de May. Jacques de Vitry (f) raconte que l'armée des Croisez étant arrivée sur le Jourdain la veille de saint Martin, s'y baigna tranquillement, & trouva dans le même lieu grande quantité de bons pâturages : Et certes il falloit bien que l'hiver fut fort modéré dans la Palestine, puisque la moisson des orges se commençoit au milieu de Mars. Ces pasteurs se relevoient dans la garde de

(a) Vide Patres supra citatos, & adde Ambros. ep. 83. Leon. Mag. serm. 1. & 2. de nativitate Gaudeat 17. 18. in Evang. Nyssin. orat. in occursum Decembris, & alios quos plurimos apud Natal. Alex. in Luc. 11. 13.

(b) Origen homil. 14. in Luc. Tertull. lib. 1. de Carne Christi. Epiphani. heres. 78. Ieron. contra

Pelagianos. Euthym. & Theophyl. in Luc. 11. 13. &c. Vide Bona de natali Christi, lib. 1. c. 3. n. 1. 2. 3. 4. 14.

(c) Exod. XIII. 2. 3. XXXIV. 19.

(d) Ieronym. Dialog. 11. contra Pelag.

(e) Voyez le voyage de Pierre Martyr.

(f) Jacob. de Vitriaco, lib. 3. p. 1129.

9. *Et ecce Angelus Domini stetit iuxta illos, & claritas Dei circumfulsit illos; & timuerunt timore magno.*

10. *Et dixit illis Angelus: Nolite timere; ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo;*

11. *Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David.*

9. Et tout d'un coup un Ange du Seigneur se présenta à eux, & une lumière divine les environna : ce qui les remplit d'une extrême crainte.

10. Alors l'Ange leur dit : Ne craignez point ; car je viens vous apporter une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie :

11. C'est qu'aujourd'hui dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le CHRIST le Seigneur :

## COMMENTAIRE.

leurs troupeaux, à peu près comme les soldars de sentinelle. C'est ce que l'Évangéliste veut marquer par ces mots : (a) *Custodientes vigilias noctis.* Sainr Jérôme dit que le lieu où l'Ange se fit voir aux pasteurs, étoit près de la tour d'Ader, ou de la tour au Troupeau, voisine de Bethléem. (b) On y bâtit dans la suire une Eglise, qu'on nomma des trois Pasteurs, dans la pensée que ces pasteurs étoient au nombre de trois. Origènes (c) croit que ces pasteurs sont les Anges des Provinces, auxquels étoit confiée la conduite des peuples. On leur annonce ici que le Sauveur est venu, pour prendre par lui-même la conduite de tout le monde, & pour les décharger de ce soin.

ÿ. 9. CLARITAS DEI. Une clarté divine. Une grande clarté ; une clarté extraordinaire.

ÿ. 10. EVANGELIZO VOBIS GAUDIUM MAGNUM. Je vous apporte une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joye. Il ne pouvoit leur annoncer une nouvelle plus agréable, & plus intéressante pour tout le peuple, que de leur dire (ÿ. 11.) qu'il leur étoit né un Sauveur ; que le Messie étoit venu ; qu'il étoit né à Bethléem, dans la ville de David. L'Ange leur indiqua apparemment l'endroit où il étoit né, ou il les y conduisit par quelque lumière divine, & miraculeuse. Mais ce qui est plus admirable que tout cela, c'est la foi, la dévotion, le zèle de ces bons pasteurs, qui sans se rebutter ni de la pauvreté des parens du Sauveur, ni de la bassesse du lieu où il étoit né, ni de la foiblesse où ils le voyoient, couché dans une crèche, ne laissèrent pas de le reconnoître, & de l'adorer. Voici la marque à laquelle vous le reconnoîtrez, dit l'Ange : Vous trouverez un enfant emmaillotté, & couché dans une crèche. Quel ap-

(a) Καὶ φυλάσσοντες φυλάσσοντες, &c. Vide Græc. XXXV. 11.  
Hamm. Mald. Ligost.

(b) Hieronym. Epitaph. Paula. Vide Genes. 4

(c) Origen. in homil. 12. in Luc.

12. *Et hoc vobis signum: Invenietis infantem pannis involutum, & positum in presepio.*

13. *Et subito facta est cum Angelo multitudo militia celestis, laudantium Deum, & dicentium:*

14. *Gloria in altissimis Deo, & in terra pax hominibus bonae voluntatis.*

12. Et voici la marque à laquelle vous le reconnoîtrez: Vous trouverez un enfant emmaillotté, couché dans une crèche.

13. Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste, louant Dieu, & disant:

14. Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

## COMMENTAIRE.

pareil pour le Sauveur du monde, pour le Messie, pour le Libérateur d'Israël!

ÿ. 13. *FACTA EST CUM ANGELO MULTITUDO.* Au même instant il se joignit à l'Ange une grande troupe de l'armée céleste. Une légion d'AnGES se joignit à celui qui annonçoit aux pasteurs la bonne nouvelle de la naissance du Sauveur; & tous ensemble ils entonnèrent ce Cantique: (ÿ. 14.) *Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, & paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*; qui ont le cœur droit; qui attendent avec empressement la venue de leur Libérateur; qui sont disposez à le recevoir; qui sont à lui par la disposition de leur cœur; que Dieu a prévénus de ses grâces; qu'il a aimez, qu'il a prédestinez, (a) qu'il a prévus de toute éternité, par un effet de sa miséricorde. Ce n'est pas que JESUS-CHRIST ne soit venu apporter la paix, qu'à ceux qui sont de *bonne volonté*; il l'a offerte à tous ceux qui ont voulu la recevoir: Mais il y avoit une infinité de Juifs corrompus, & endurcis, qui par la mauvaise disposition de leur cœur, devoient se priver du bonheur, & de la paix qu'il venoit leur apporter. JESUS-CHRIST devoit être la ruine des uns, & la résurrection des autres. (b) Salut, & paix aux bons; & malheur aux méchans.

Le Grec (c) se peut traduire ainsi: *Gloire soit à Dieu dans le plus haut des Cieux: Que la paix regne sur la terre, & que les hommes soient chéris de Dieu*; qu'ils trouvent grâce à ses yeux; qu'il les regarde dans sa bonne volonté. (d) Autrement: *Que la paix regne parmi les hommes*; cette paix qui est une faveur de sa *bonne volonté*. (e) D'autres (f) traduisent: *Gloire*

(a) Vide Mald. hic. & Patres ab eo citatos. Origen. in Luc. homil. 13. Cyrilian. de nativitat. Domini. Hilari. lib. 2. de Trinit. Aug. lib. 2. de serm. Domini in monte, c. 10. Severian. apud Chryf. serm. de pace. Leo Mag. serm. 6. de nat. Caesari. serm. 21. Greg. lib. 18. moral. & homil. 2. in Evang. alii.

(b) Luc. 11. 34.

(c) Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ εἰς τὴν γῆν εἰρήνη καὶ ἀγαθή εὐδοκία.

(d) Vide Psal. cv. 4. 5. Memento nostri in benedictione populi tui. Vide Erasmi. Mald. Brug. Bez.

(e) Vide Erasmi. Grot. Brug. Vide & Bek. hic. Bern. serm. de S. Andrea; alios.

(f) Vide Grot. Vat. Erasmi. Castal. Lig. alios.

15. *Et factum est, ut discesserunt ab eis Angeli in Cælum & pastores loquebantur ad invicem: Transeamus usque Bethlehem, & videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.*

16. *Et venerunt festinantes: & invenerunt Mariam, & Joseph, & infantem positum in praesepio.*

17. *Videntes autem cognoverunt de verbo, quod dictum erat illis de puero hoc.*

18. *Et omnes qui audierunt, mirati sunt, & de his, quæ dicta erant à pastoribus ad ipsos.*

15. Après que les Anges se furent retirés dans le Ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre : Passons jusqu'à Bethléem, & voyons ce qui est arrivé, & ce que le Seigneur nous a fait connoître.

16. S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvèrent Marie, & Joseph, & l'Enfant couché dans une crèche.

17. Et l'ayant vû, ils reconnurent la vérité de ce qui leur avoit été dit touchant cet Enfant.

18. Et tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnèrent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers.

## COMMENTAIRE.

soit à Dieu dans le plus haut des Cieux. La paix, la prospérité, le bonheur sont descendus sur la terre; le Seigneur a comblé les hommes des marques de sa bienveillance. Il leur a donné le gage le plus précieux de son amour, de sa réconciliation, de sa bonne volonté à leur égard. Il leur a envoyé son Fils, son Messie, qui est le plus riche présent qu'il ait pu faire à la nature humaine. Toutes ces explications ont leur mérite, & sont suivies par de très-habiles Interprètes. La leçon du Grec imprimé qui porte, *hominibus bona voluntas*, est suivie par le Syrien, le Cophte, l'Arabe, Origènes, saint Chrysostome, Eusébe, Théophylacte, & plusieurs autres; & celle de la Vulgate qui lit, *bona voluntatis*, se trouve dans l'ancien Manuscrit Grec, & Latin de Cambrige, dans la Version Gotique, dans saint Irénée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, & plusieurs autres. Il n'est pas aisé de dire quelle est la vraie leçon primitive; & originale de saint Luc; il suffit que l'une, & l'autre produise un bon sens.

Ÿ. 15. *VIDEAMUS HOC VERBUM.* Voyons ce qui est arrivé. Le nom de *verbum*, est mis ici pour *res*, une chose. Quelques Peres (a) le prennent ici pour le Verbe fait Chair. Mais il n'y a guères d'apparence que les bergers l'ayent pris en ce sens.

Ÿ. 18. *MIRATI SUNT, ET DE HIS, &c.* Tous ceux qui l'entendirent, s'en étonnèrent, & de ce qui leur avoit été rapporté par les bergers. Ils s'étonnèrent, en apprenant tout ce qui avoit été dit aux pasteurs par les Anges; & sur tout ce que les pasteurs eux-mêmes avoient vû, & ce

(a) Ambros. *Bed. in Luc. Bern. serm. xi. in Cant.*

19. *Maria autem conservabat omnia verba hac, conferens in corde suo.*

20. *Et reversi sunt pastores glorificantes, & laudantes Deum, in omnibus que audierant, & viderant, sicut dictum est ad illos.*

21. *Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer: vocatum est nomen ejus JESUS, quod vocatum est ab Angelo, prius quam in utero conciperetur.*

19. Or Marie conservoit toutes ces choses en elle-même, les repassant dans son cœur.

20. Et les bergers s'en retournerent glorifiant, & louant Dieu de toutes les choses qu'ils avoient entendues, & vûes, selon qu'il leur avoit été dit.

21. Le huitième jour, où l'Enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé JESUS; qui étoit le nom que l'Ange avoit annoncé avant qu'il fût conçu dans le sein de sa Mère.

## COMMENTAIRE.

qu'ils avoient trouvé dans l'étable de Bethléem. La conjonction &, ne se lit ni dans le Grec imprimé, ni dans les Manuscrits, ni dans les anciennes Versions. Saint Ambroise ne l'a pas lûë; & elle ne paroît nullement nécessaire en cet endroit.

¶ 19. MARIA CONSERVABAT OMNIA VERBA HÆC. Marie conservoit toutes ces choses en elle-même, les repassant dans son cœur; & considérant avec plaisir l'accomplissement des anciennes prophéties, & des promesses que l'Ange lui avoit faites. (a) Marie n'ignoroit nullement le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu: mais tous les jours elle acquéroit sur cela de nouvelles lumières, & une nouvelle connoissance expérimentale, par les merveilles qui s'opéroient de jour en jour, & qui la confirmoient de plus en plus dans sa créance. Quelques Anciens (b) semblent croire que la sainte Vierge apprit des pasteurs quelque mystère qu'elle ignoroit auparavant. Elle conservoit ces paroles dans son cœur, sans les publier au dehors. On ne vit jamais plus de prudence, ni plus de modestie, qu'on en voit dans Joseph, & Marie, dans la dispensation de ce grand mystère. Ils se contentent de le considérer avec admiration, de s'en entretenir intérieurement, sans se hâter d'en parler aux autres, & d'en tirer avantage pour se faire valoir. Ils attendoient les momens de la Providence.

¶ 21. POSTQUAM CONSUMMATI SUNT DIES OCTO. Le huitième jour où l'enfant devoit être circoncis, étant arrivé, il fut nommé JESUS. On a déjà vû dans l'histoire de S. Jean-Baptiste, (c) que l'on impose ordinairement le nom à l'enfant le huitième jour, auquel il étoit circoncis. JESUS voulut se soumettre à cette cérémonie douloureuse, & humiliante de la circoncision, quoiqu'il n'en eût aucun besoin. Soit qu'on la

(a) Euthym. Theophyl. Beda hic. Vide Mat. 13. & Joan. Geom. in Catena. Ἐμφάνη, pour ἐμφάνη. Verba, pour Res.

(b) Ambros. Beda hic.

(c) Luc. 1. 59.

21. Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus, secundum Legem Moysi, tulernnt illum in Jerusalem, ut sifterent eum Domino;

21. Et le tems de la purification de Marie étant accompli, selon la Loi de Moysé, ils le portèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur,

## COMMENTAIRE.

considère comme un remède qui remettoit le péché originel ; il n'avoit contracté aucune souillure dans son Incarnation. Soit qu'on la regarde comme le sceau de l'alliance du Seigneur avec Abraham ; (a) JESUS étoit à cet égard dans les droits de son Pere Eternel, qui avoit bien voulu recevoir Abraham dans son amitié, & prendre ses descendans pour son peuple. Par son Incarnation, il venoit accomplir ce qui étoit promis dans cette ancienne alliance ; il venoit en faire une nouvelle beaucoup plus parfaite. Mais parce qu'il vouloit, comme il le dit lui-même, (b) accomplir toute justice, & se soumettre à toute la Loi, comme vrai fils d'Abraham, il a reçu sur lui-même ce caractère, qui distinguoit les Juifs des autres nations ; il a sanctifié par-là la circoncision des Juifs, & nous a donné l'exemple de la parfaite soumission que nous devons aux Loix de Dieu. (c)

Le nom de JESUS que le Sauveur reçoit à sa circoncision, est celui qui avoit été annoncé par l'Ange Gabriel à la sainte Vierge, & à saint Joseph. (d) Ce nom comprend éminemment tous les autres noms que l'Écriture donne au Messie ; comme *Emmanuel*, le Seigneur est avec nous, le Bien-aimé de Dieu, le Pacifique, ou le Prince de paix, le Pere du siècle futur, l'Ange de l'alliance, l'Oint du Seigneur, le Juste, l'Orient, le Soleil de justice. Toutes ces épithètes sont comprises sous le nom de JESUS, ou Sauveur, JESUS-CHRIST a parfaitement accompli tout ce qui étoit promis sous ces noms divers ; il a été le salut, la paix, le bonheur, la consolation de tous ceux qui ont crû en lui. C'est ce nom qui est au-dessus de tout nom ; afin qu'au nom de JESUS tout genou fléchisse dans le Ciel, sur la terre, & dans les enfers. (e)

Ÿ. 22. POSTQUAM IMPLETI SUNT DIES PURGATIONIS EIUS. (f) Le tems de la purification de Marie étant accompli, ils le portèrent à Jérusalem. La Loi de Moysé (g) ordonnoit qu'une femme qui avoit conçu par les voies ordinaires, & enfanté un fils, demeurât quarante

(a) Rom. 1v. 11. Justin Mart. Dialog. Iren. lib. 4. c. 30. Tertull. contra Jud. Chrysost. homil. 37. & 39. in Genes. &c.

(b) Mart. 111. 15. Vide & Galat. 1v. 4. Heb. x. 5.

(c) Vide Mald. Brug. Orig. Bed.

(d) Math. 1. 21. Luc. 1. 31.

(e) Philipp. 11. 10.

(f) Origène, & plusieurs Grecs lisent : ὅτι ἐν ἰεροσόλοις αὐτῆς ἐγένετο ἡ καθάρσις αὐτῆς. De la purification des Juifs, ou de la purification ordonnée par leur Loi. Mais d'autres lisent : ἁγίη, De la purification de la Vierge.

(g) Levit. x11. 2. 3. & seq.

21. *Sicut scriptum est in Lege Domini : Quia omne masculinum adaperiens vulvum, sanctum Domino vocabitur.*

21. Selon qu'il est écrit dans la Loi du Seigneur : Tout enfant mâle premier-né sera consacré au Seigneur ;

## COMMENTAIRE.

jours dans un état d'impureté, qui l'éloignoit de l'usage, & de la participation des choses saintes. Mais elle n'étoit pas censée également souillée pendant tous ces quarante jours. Les sept premiers jours elle communiquoit sa souillure à tout ce qu'elle touchoit. On ne pouvoit ni boire, ni manger, ni s'asseoir, ni se coucher auprès d'elle. Après cela, si son incommodité ne continuoit pas, elle pouvoit dans son domestique vaquer à ses affaires, boire, & manger avec son mari, comme à l'ordinaire ; mais non pas aller au Temple, ni manger d'une victime offerte au Seigneur. Au quarantième jour après les couches d'un garçon, & le quatre-vingtième après la naissance d'une fille, la mere alloit au Temple faire son offrande ; après quoi elle étoit censée purifiée.

Si le garçon qu'elle avoit mis au monde, étoit son premier-né, elle devoit aussi le présenter au Temple, & le racheter, conformément à une autre Loi, (a) en donnant cinq sicles, (b) qui font huit livres deux sols & un denier de nôtre monnoye. Saint Luc n'exprime pas que l'on ait fait ce rachat, en donnant les cinq sicles : mais on n'en doit pas douter, puisque JESUS-CHRIST étoit venu pour accomplir toute la Loi, & pour la perfectionner, en la pratiquant ; quoiqu'il n'y fût point obligé. (c) Quant à la sainte Vierge, l'Évangéliste nous apprend qu'elle offrit pour sa purification deux tourterelles, ou deux petits de colombe ; ce qui étoit l'offrande des plus pauvres : Car régulièrement les femmes nouvellement accouchées, qui venoient au Temple pour se purifier, devoient offrir un agneau de l'année pour l'holocauste, & un petit de colombe, ou une tourterelle pour le péché. (d)

On infère de-là que les Mages n'avoient pas fait une grande offrande d'or à l'enfant JESUS, puisque ses parens ne se trouvèrent pas en état de faire la dépense d'un agneau à la purification de Marie. Quelques-uns ont crû que Joseph, & Marie avoient consacré ces présens au Seigneur ; (e) d'autres, qu'ils les avoient gardez pour leur voyage d'Egypte. D'autres (f) en ont conclu que les Mages n'étoient pas encore venus. Mais toutes ces raisons sont peu satisfaisantes. Les Mages ne prétendirent pas enrichir le nouveau Roi ; eux-mêmes n'étoient peut-être pas fort riches : ils

(a) Exod. XIII. 1. 2. 3. XXXIV. 19. 20.

(b) Num. XIX. 47. & XVII. 16.

(c) Voyez ce qu'on a dit sur l'Exode XIII. 1.

(d) Lévit. XII. 7. 8.

(e) Vide Malden. ad Matt. II. 11.

(f) Grat. in Lucam. loc.



24. *Et ut darent hostiam secundum quod dictum est in Lege Domini, par turturem, aut duos pullos columbarum.*

25. *Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, & homo iste iustus, & timoratus, expellens consolationem Israël, & Spiritus sanctus erat in eo.*

26. *Et responsum acceperat à Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini.*

27. *Et venit in spiritum in Templum. Et cum induceret puerum Jesum parentes eius, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo :*

24. Et pour donner ce qui devoit être offert en sacrifice, selon la Loi du Seigneur, deux tourterelles, ou deux petits de colombes.

25. Or il y avoit dans Jérusalem un homme juste, & craignant Dieu, nommé Siméon, qui vivoit dans l'attente de la consolation d'Israël ; & le Saint-Esprit étoit en lui.

26. Il lui avoit été révélé par le Saint-Esprit, qu'il ne mourroit point, qu'auparavant il n'eût vû le CHRIST du Seigneur.

27. Il vint donc au Temple par un mouvement de l'Esprit de Dieu. Et comme le pere, & la mere de l'Enfant JESUS l'y portoiient, afin d'accomplir pour lui ce que la Loi avoit ordonné,

## COMMENTAIRE.

vouloient simplement lui rendre leurs hommages, & leurs adorations : & pour cela ce n'est point à la quantité, mais au cœur que l'on regarde.

ÿ. 23. OMNE MASCULINUM ADAPERIENS VULVAM, &c. *Tout enfant mâle premier-né.* Voyez ci-devant le ÿ. 7.

ÿ. 25. ET ECCE HOMO ERAT IN JERUSALEM. *Il y avoit un homme à Jérusalem, nommé Siméon ; & le Saint Esprit étoit en lui.* Le saint Vieillard Siméon étoit de ces bons Israélites, pour qui les Anges avoient annoncé la paix, (a) & qui attendoient la consolation d'Israël, & la venuë du Messie. Il étoit rempli du Saint Esprit, & orné du don de prophétie. La lumière surnaturelle dont il étoit plein, l'avoit assuré qu'il ne mourroit point, qu'il ne vit de ses yeux le Messie, & le Sauveur d'Israël. Il vivoit dans cette espérance, & attendoit avec empressement l'effet de ces promesses. Quelques-uns (b) ont dit que Siméon étoit fils, & successeur d'Hillel, Patriarche des Juifs, fameux Rabbïn, que l'on fait vivre avant JESUS-CHRIST ; & que le même Siméon fut pere, ou Maître de Gamaliel, autre fameux Rabbïn, aux pieds duquel saint Paul avoit étudié. (c) On trouve dans le Talmud (d) le nom de Siméon fils d'Hillel ; mais on n'a aucune preuve que ce soit nôtre saint Vieillard.

D'autres (e) ont prétendu que Siméon étoit Prêtre de la Loi. Baronius, & après lui Allatius, ont cité un grand nombre d'anciens Auteurs Chrétiens qui l'ont crû. Les nouveaux Grecs ont encore beaucoup en-

(a) Luc. II. 13.

(b) Vide Maldon. hic. Sculter. Ligfoot. Baron. an. 1. §. 40. Balsage hist. des Juifs, liv. 4. ch. 9. art. 7.

(c) Aâ. XXII. 1.

(d) Juchasim. fol. 66.

(e) Baron. & alii quam plurimi apud Allat. Dissert. de Simeonibus.

28. *Et ipse accepit eum in alas suas, & benedixit Deum, & dixit:*

29. *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace:*

30. *Quia viderum oculi mei salutare tuum:*

31. *Quod parasti ante faciem omnium populorum.*

28. Il le prit entre ses bras, & bénit Dieu, en disant :

29. C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, selon votre parole,

30. Puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez,

31. Et que vous destinez pour être exposé à la vûe de tous les peuples :

### COMMENTAIRE.

chéri sur les Anciens : & nos Peintres ont suivi cette opinion, comme plus propre à donner du relief, & de la grandeur à leur tableau. Mais ni l'Écriture, ni les plus anciens, & les meilleurs Interprètes (a) ne nous le représentent que comme un simple Laïc. S'il prend JESUS-CHRIST entre ses bras, ce n'est point comme Prêtre : mais dans le transport de sa joye, il embrasse son Sauveur, pour lui rendre un témoignage plus public, & plus solennel de son amour.

ÿ. 29. *NUNC DIMITTIS SERVUM TUUM.* *C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous leur destinez.* Origènes, & plusieurs autres prennent ceci comme une prière adressée à JESUS-CHRIST même, que Siméon tenoit entre ses bras. D'autres l'adressent à Dieu le Pere : Je n'ai plus rien qui puisse me retenir dans la vie, puisque j'ai vu l'exécution de tous mes desirs, dans la personne de mon Sauveur. Ou bien : A présent, Seigneur, vous me retirerez, s'il vous plaît, du monde, puisque vous ne m'y conserviez que pour me procurer le bonheur dont je jouis aujourd'hui. (b) Un ancien Auteur (c) a crû que Siméon étant aveugle, avoit recouvré la vûe, en recevant JESUS-CHRIST entre ses bras.

ÿ. 31. *QUOD PARASTI ANTE FACIEM OMNIUM POPULORUM.* *Ce Sauveur, que vous destinez pour être exposé à la vûe de tous les peuples, comme la lumière qui doit éclairer les nations.* Siméon éclairé d'une lumière divine, prédit la conversion des nations étrangères à la foi de celui qu'il adoroit sous la forme d'un enfant. La grandeur de sa foi lui fait envisager ces choses si éloignées, comme si elles étoient présentes. Il confesse que JESUS est le Sauveur de tous les peuples ; des Gentils, comme des Juifs ; & qu'il est la lumière qui éclaire tous les hommes qui sont dans le monde. On peut comparer ces expressions de Siméon à celles-ci

(a) Voyez Maldonat sur cet endroit, & M. de Tillemont Note 6. sur J. C.

(b) Voyez le ÿ. 26.

(c) *Celsus in opera Cypriani*, p. 564. 1.

31. *Lumen ad revelationem gentium, & gloriam plebis tue Israël.*

32. *Et erat pater ejus, & mater mirantes super his que dicebantur de illo.*

34. *Et benedixit illis Siméon, & dixit ad Mariam matrem ejus: Ecce positus est hic in ruinam, & in resurrectionem multorum in Israël; & in signum, cui contradicetur.*

31. Comme la lumière qui éclairera les nations, & la gloire de vôtre peuple d'Israël.

32. Le pere, & la mere de J E S U S étoient dans l'admiration des choses que l'on disoit de lui.

34. Et Siméon les bénit, & dit à Marie sa mere: Cet enfant est pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs dans Israël, & pour être en butte à la contradiction des hommes;

## COMMENTAIRE.

du Pscaume: (a) *Le Seigneur a fait connoître son salut; il a manifesté sa justice aux yeux des nations. Il s'est souvenu de sa miséricorde, & de la vérité de ses paroles en faveur de la maison d'Israël.* Et Isaïe: *Je vous ai établi, afin que vous soyez la lumière des nations, & que vous procuriez le salut à tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre.*

ÿ. 33. ERANT PATER EIUS, ET MATER MIRANTES, &c. Le pere, & la mere de JESUS, Joseph, & Marie, étoient dans l'admiration des choses que l'on disoit de lui. L'un, & l'autre étoient fort bien informez du mystère. Leur admiration ne tomboit point sur cela; mais sur la manière dont Dieu le manifestoit tantôt à Jean-Baptiste, puis à Elisabeth; après cela à Joseph, aux pasteurs, à Siméon, à Anne. Cet enchainement de vérités, & de révélations les ravissoit en admiration. L'Évangéliste nomme toujours Joseph pere de JESUS, parce qu'il étoit époux de Marie, nourricier de JESUS, & qu'il passoit pour son pere dans le monde.

ÿ. 34. ECCE POSITUS EST HIC IN RUINAM, &c. Cet enfant est pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs dans Israël. JESUS-CHRIST est né pour la ruine, & pour le malheur des incrédules, & des endurcis, qui l'ont rejeté, & ont méprisé sa Doctrine; il est la résurrection, & le bonheur des Fidèles, qui l'ont suivi, & qui ont eu le bonheur de profiter de ses instructions, & de ses exemples. De même que le soleil est toujours lumineux, quoique ceux qui ont de mauvais yeux, ne puissent supporter sa lumière; ainsi le Sauveur est toujours Sauveur, quand on verroit périr des milliers d'hommes, dit saint Chrysostome. (b) Aux méchants, l'Évangile est une odeur de mort; aux bons, une odeur de vie. (c) Aux fidèles il est une pierre angulaire, vivante, fondamentale, sur laquelle ils sont placez, pour servir à l'édifice de l'Église; (d) aux réprouvez, c'est une pierre de scandale, contre laquelle ils se heurtent; c'est un

(a) Psal. xcvi. 2. 3.

(b) Chrysof. in Catena hic.

(c) 1. Cor. 11. 24. 15.

(d) 1. Petr. 2. 4. & seq. 1. Sai. viii. 23.

35. *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius ; ut reveleetur ex malis tuis cordibus cogitationes.*

35. (*Jusques-là que v<sup>otre</sup> ame même sera percée comme par une épée ;*) afin que les pensées cachées dans le cœur de plusieurs, soient découvertes.

## COMMENTAIRE.

rocher qui tombe sur eux, & qui les écrase. Si la plupart des Scribes, & des Pharisiens, & tous les Juifs incrédules ont fermé les yeux à la lumière de la vérité, que JESUS-CHRIST étoit venu leur offrir ; le Sauveur n'est pas cause de leur malheur ; il ne leur a point tendu des pièges, & ne les a point engagés dans leur incrédulité ; ils s'y sont portés d'eux mêmes : (a) *Perditio tua, Israël.* Ils ont rendu inutiles par leur malice, les secours que Dieu leur présentait. Ce qui étoit destiné à leur donner la vie, leur a causé la mort, par l'abus qu'ils en ont fait. Comparez le Chap. ix. v. 39. de saint Jean : *In judicium ego in hunc mundum veni : ut qui non vident, videant ; & qui vident, cæci fiant.*

**IN SIGNUM CUI CONTRADICETUR.** *Pour être en butte à la contradiction des hommes.* Il ne faut qu'ouvrir l'Évangile, pour voir l'accomplissement de cette prophétie. Depuis que JESUS-CHRIST eut commencé à prêcher la pénitence, & à reprendre les abus, & les désordres qui regnoient dans Israël ; depuis qu'il se fut élevé contre l'hypocrisie des Pharisiens, & contre les corruptions qu'ils faisoient au sens des Loix, il se vit contredit, calomnié, persécuté, haï, maudit, traité d'insensé, d'imposteur, de magicien, de gourmand, de prévaricateur de la Loi, d'ami des pécheurs, & des Publicains. Ils portèrent enfin leur haine, & leur ressentiment jusqu'à le faire mourir sur une Croix.

v. 35. **TUAM IPSIUS ANIMAM PERTRANSIBIT GLADIUS.** *V<sup>otre</sup> ame même sera percée comme par une épée.* La sainte Vierge ne put voir sans une très-vive douleur les oppositions, & les contradictions que souffrit le Sauveur durant tout le tems de sa prédication. Mais ce qui lui fut plus sensible, & qui lui causa des douleurs mortelles, fut de le voir attaché à une Croix, & de l'y voir expirer. C'est-là où l'on peut dire que le glaive perça son ame. (b) Quelques Anciens (c) ont écrit que la sainte Vierge étoit morte de douleur au pied de la Croix. D'autres ont cru qu'elle avoit souffert le martyre. (d) Mais saint Ambroise (e) dit fort judicieusement que ce fait n'étant point appuyé dans l'histoire, ne mérite aucune créance.

(a) *Osée xlii. 9.*

(b) *Theophyl. Bed. Euthym. Auter. serm. 1. de Assumpt. sub. nomine Ieron. Mald.*

(c) *Vide Maldon. hic.*

(d) *Vide Epiphani. heres. 78.*

(e) *Ambros. in Luc. c. 3.*

36. Et erat Anna Prophetissa, filia Phanniel, de tribu Aser. Hæc processerat in diebus multis, & vixerat cum viro suo annis septem à virginitate sua.

36. Il y avoit aussi une Prophétesse, nommée Anne, fille de Phanuël, de la tribu d'Aser, qui étoit fort avancée en âge, & qui avoit seulement vécu sept ans avec ion mari depuis qu'elle l'avoit épousé étant vierge.

## COMMENTAIRE.

D'autres (a) Anciens ont avancé une chose plus incroyable, en disant que le glaive qui perça le cœur de Marie, est le doute où elle tomba qu'il fut le vrai Fils de Dieu, lorsqu'elle le vit attaché à la Croix; & dont elle ne fut parfaitement détrompée, que lorsqu'elle sçut qu'il étoit ressuscité. D'autres (b) ont entendu par ce glaive le feu qui doit expier tous les hommes à la fin du monde, & dont la sainte Vierge même ne devoit pas être exemte. Opinions inventées par Origènes, & suivies par quelques anciens Docteurs; mais entièrement rejetées aujourd'hui. J'en dis autant de ceux (c) qui l'expliquent de la parole de Dieu, & du mystère qui fut révélé à Marie. Saint Paul (d) compare la parole de Dieu à une épée tranchante. C'est ce qui a donné naissance à ce sentiment. Siméon prédit ici incidemment la Passion du Fils de Dieu, en annonçant à sa Mere la part qu'elle y devoit prendre: (e) Car saint Luc s'exprime d'une manière enveloppée, qui dit deux choses. La première, que l'ame de JESUS-CHRIST seroit percée d'un glaive de douleur; & la seconde, que ce glaive perceroit aussi l'ame de Marie. Le glaive en cet endroit se prend dans un sens métaphorique, comme dans le Psautre: (f) *Leur langue est un glaive tranchant.* Et ailleurs, en parlant de Joseph: (g) *Son ame fut percée du glaive, jusqu'à l'accomplissement de ce qu'il avoit prédit de lui-même.*

UT REVELENTUR EX MULTIS CORDIBUS COGITATIONES. Afin que les pensées cachées dans les cœurs de plusieurs, soient découvertes. La Passion, & la Mort du Sauveur furent une épreuve, qui fit voir ceux qui étoient sincèrement à lui, & ceux qui n'y étoient qu'en apparence. Cette circonstance fit connoître la foiblesse de Pierre, la timidité des Apôtres, la malice de Judas, la fureur des Juifs, l'injustice de Pilate, l'aveuglement des Prêtres, & des Pharisiens. C'est la Croix du Sauveur qui éprouve encore aujourd'hui les vrais, ou les faux Chrétiens. Le vrai Chrétien ne rougit pas de la Croix de son Dieu; il l'embrace, il l'aime, il la charge

(a) Vide Origen. homil. 17. in Luc. Asthor quasi. vet. & nov. Test. sub nomine Aug. qu. 73. Chrysost. homil. de cursu Domini. Cyrill. Alex. in Joan. lib. 12. Basil. ep. 117. Theophyl. hic.

(b) Origen. Vide & Hilari. in Psal. cxviii. Vide 1. Cor. 111. 13.

(c) Vide Ambros. hic. & lib. de virginib. c. 3.

(d) Epistol. vi. 17.

(e) Aug. Ep. 149. nov. edit. 3. 33. Alias ep. 59.

(f) Psalm. lvi. 5.

(g) Psalm. cix. 18.

37. *Et hec vidua usque ad annos octoginta quatuor; que non discedebat de Templo, jejuniis, & obsecrationibus serviens nocte, ac die.*

37. Et étoit alors veuve, âgée de quatre-vingt-quatre ans; & elle demouroit sans cesse dans le Temple, servant Dieu jour, & nuit dans les jeûnes, & dans les prières.

## COMMENTAIRE.

sur foi. Le mauvais Chrétien en rougit, il la fuit, il la craint. (a) Si JESUS-CHRIST eût continué à prêcher, à faire des miracles, à combler les peuples de bienfaits, il auroit eu une infinité de sectateurs intéressés, & chancellans. Depuis sa Mort, ses Disciples n'ont plus craint ni la mort, ni les tourmens; ils sont demeurez fermes, & intrépides au milieu des plus terribles persécutions. Voilà le fruit de sa Croix, & de ses souffrances.

ÿ. 36. ET ERAT ANNA PROPHETISSA. *Il y avoit aussi une Prophétesse, nommée Anne.* Le Fils de Dieu veut que tous les âges, toutes les professions, & tous les sexes rendent témoignage à sa naissance: Un Prêtre, en la personne de Zacharie; une vierge, en la personne de Marie; un enfant, dans celle de saint Jean; une personne mariée, en celle d'Elisabeth; un vieillard rempli de l'Esprit de Dieu, dans Siméon; une vieille Prophétesse, en la personne d'Anne. (b)

ÿ. 37. VIDUA USQUE AD ANNOS OCTOGINTA QUATUOR. *Elle étoit demeurée veuve, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ayant vécu seulement sept ans avec son mari, qu'elle avoit épousé étant vierge.* Toutes ces circonstances sont remarquables: Une Prophétesse, veuve de très-bonne heure, qui ne s'étoit jamais remariée, & qui avoit vécu dans le veuvage, & dans la pratique de la piété, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Les filles Israélites se marioient de fort bonne heure; & c'étoit une grande louange dans Israël à une jeune veuve, de demeurer dans le veuvage sans reproche, & éloignée des déréglemens, qui ne sont que trop communs dans ces sortes de personnes, & que saint Paul leur reproche si fortement. (c) On peut voir les louanges que Booz donne à Ruth, (d) & celles que l'Écriture donne à Judith, (e) pour être demeurées pendant leur veuvage dans la continence, & dans la crainte de Dieu. Grotius sur cet endroit, montre quel a été l'esprit de l'ancienne Eglise sur le sujet des secondes noces, & de quelle manière on les regardoit autrefois.

(a) Vid. Bed. Theophyl. D. Thom. in Caten. Mald. Aug. Ep. 149. nov. edit.

(b) Vide Ambros. in Luc. hic.

(c) 1. Timot. v. 11. Adolescentiores autem viduas devotas, cum enim luxuriata fuerint in Christo, umbere volanti.

(d) Ruth. III. 10. Benedicita' es à Domino. filia, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

(e) Judith. XIII. 4. 5. 6. 7. 8. Erat hac in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, neq. erat qui loqueretur de illa verbum malum.

38. *Et hæc, ipsâ horâ superveniens, consistebatur Domino; & loquebatur de illo omnibus qui expectabam redemptionem Israël.*

39. *Et ut perfecerunt omnia secundum Legem Domini, reversi sunt in Galilaam, in civitatem suam Nazareth.*

40. *Puer autem crescebat, & confortabatur, plenus sapentiâ; & gratia Dei erat in illo.*

38. Etant donc survenue en ce même instant, elle se mit aussi à louer le Seigneur, & à parler de lui à tous ceux qui attendoient la redemption d'Israël.

39. Après qu'ils eurent accompli tout ce qui étoit ordonné par la Loi du Seigneur, ils s'en retournèrent en Galilée, à Nazareth leur ville.

40. Cependant l'Enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sagesse; & la grace de Dieu étoit en lui.

## COMMENTAIRE.

ET NON DISCEDEBAT DE TEMPLO. Elle demouroit sans cesse dans le Temple. Elle étoit apparemment de ces femmes qui veilloient dans le Temple, & qui avoient succédé à celles dont il est parlé dans l'Exode, (a) & dans le premier Livre des Rois, (b) lesquelles étoient occupées au service du Seigneur, dans les choses qui leur étoient commandées par les Prêtres. Anne étoit de la tribu d'Aser. Il n'y avoit aucune distinction à faire entre les tribus pour ces services, qui étoient purement volontaires, & de dévotion.

ÿ. 38. ET HÆC IPSA HORA SUPERVENIENS. *Etant survenue dans ce même instant*; comme Siméon parloit à Marie, & lui prédisoit ce qui devoit arriver à l'enfant, & à elle. Anne commença de son côté à louer le Seigneur, & à publier à tous ceux qui étoient présens, qui attendoient la redemption d'Israël, qu'enfin leurs souhaits étoient accomplis, & que le Sauveur étoit venu.

ÿ. 39. ET UT PERFECERUNT, &c. *Après qu'ils eurent accompli tout ce qui étoit ordonné par la Loi, ils s'en retournèrent à Nazareth.* Saint Luc, qui écrivoit après saint Matthieu, a omis bien des choses, qui avoient été dites par cet Evangéliste; par exemple, toute l'histoire de l'adoration des Mages, & de la fuite en Egypte. L'adoration des Mages arriva avant que Marie vint à Jérusalem, pour y présenter son premier-né au Seigneur, & pour y subir la Loi de la purification; & la fuite en Egypte se doit placer immédiatement après le voyage de Jérusalem: En sorte que le retour à Nazareth, dont parle ici saint Luc, ne regarde que le tems qui suivit le voyage d'Egypte.

ÿ. 40. PUER AUTEM CRESCERAT, ET CONFORTABATUR. (c) *Cependant l'enfant croissoit, & se fortifioit, étant rempli de sa-*

(a) Exod. xxxviii. 8.

(b) 1 Reg. 11. 22.

(c) Le Grec ajoute: *Πνεύματι, en esprit.* Ce qui

est retranché de quelques Exemplaires Grecs. Le Persan; & l'Ethiopien disent: *Par le Saint-Esprit.*

41. *Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Pasche.*

41. Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâque.

## COMMENTAIRE.

*gesse ; & la grace de Dieu étoit en lui.* JESUS croissoit en âge ; il se fortifioit quant au corps ; sa sagesse se déclaroit avec l'âge. Dans cet âge si tendre, il possédoit tous les trésors de la sagesse, de la science, de la grace. En tant que Dieu, il ne pouvoit recevoir d'accroissement ; en tant qu'homme, il ne pouvoit croître en sagesse, en perfection, en mérite, en science, en graces : mais il pouvoit en donner des marques plus, ou moins sensibles, suivant les régles qu'il s'étoit prescrites, & suivant l'ordre de sa Sagesse, & de sa Providence. Plusieurs Anciens (a) ont dit qu'il croissoit en sagesse comme homme, & non pas comme Dieu : mais comme on s'est aperçû que ce sentiment pouvoit avoir des suites fâcheuses, & qu'on en pourtoit conclure que JESUS-CHRIST comme homme, n'a pas toujours été parfait ; d'autres Anciens, (b) & les Théologiens qui les ont suivis, se sont arrêtez à une autre réponse, qui est suggerée par ceux mêmes qui propoient le premier sentiment ; c'est que le Sauveur, comme nous l'avons dit, donnoit des marques d'une plus grande sagesse, à mesure qu'il croissoit en âge. Il acqueroit de nouvelles connoissances d'expérience ; mais non de nouvelles lumières spéculatives, ou infuses. Saint Luc répète la même chose au *ψ. 52.* JESUS croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.

*ψ. 41. PER SINGULOS ANNOS IN DIE PASCHÆ. Son pere, & sa mere alloient tous les ans à Jérusalem à la Fête de Pâques.* La Loi ordonnoit à tous les hommes d'Israël de paroître trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, & à la Fête des Tentés, devant le Seigneur, au lieu où étoit son Temple. (c) Il n'y avoit point de Loi qui y obligeât les femmes : mais aussi la Loi ne le leur défendoit point ; & on ne peut douter que plusieurs ne s'y rendissent avec leurs maris. On demande pourquoi saint Joseph, & la sainte Vierge, qui étoient si grands observateurs de la Loi, ne s'y rendoient toutefois qu'à la Fête de Pâques, comme le dit ici l'Evangéliste ? Les uns (d) croyent que ceux qui étoient éloignez de Jérusalem, étoient dispenséz de s'y trouver à la Pentecôte, & à la Fête des Tentés ;

(a) Athan. *serm. 4. contra Arian.* Epiphon. *Anchorato.* Cyrill. *lib. x. Thesauri.* c. 7. & *lib. de si li ad Regem Fulgent.* lib. 1. *ad Trajismund.* Eed. Euthym. *hic Vide & Ambros.* de Incarnat.

(b) Origen. *homil. 10 in Luc.* Epiph. *Anchorato.* Nazianzen. *orat. de Laudib. B. fil. Theophylact.*

*hic. Damasc.* lib. de Duob. *natur. alii. Vide Maldan. hic.* & *Natal. Alex. ad ψ. 52. hujus capitula.*

(c) *Exod. xxiii. 15. 16. 17. xxxiv. 25. Dent. xvi. 16.*

(d) Hugo. *Liran.*



42. Et cum factus esset annorum duodecim, ascendens illis Jerosolymam, secundum consuetudinem diei Festi.

43. Consummatisque diebus, cum redirent, remansit Puer Jesus in Jerusalem; & non cognoverunt parentes ejus.

44. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei; & requirerant eum inter cognatos, & notos.

42. Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allèrent, selon qu'ils avoient accoutumé au tems de la fête.

43. Après que les jours que dure la fête furent passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'Enfant JESUS demeura dans Jérusalem, sans que son pere, ni sa mere s'en apperçussent.

44. Et pensant qu'il seroit avec quelqu'un de ceux de leur compagnie, ils marchèrent durant un jour; & ils le cherchoient parmi leurs parens, & ceux de leur connoissance.

## COMMENTAIRE.

mais non pas à Pâques; (a) parce que l'obligation étoit plus stricte pour cette Fête, que pour les autres. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que saint Luc a mis la Pâque pour exemple, sans prétendre exclure les autres Fêtes; apparemment parce que ce fut dans une Fête de Pâques qu'arriva ce qu'il va raconter; (b) ou bien, parce qu'aux autres Fêtes il alloit seul à Jérusalem; mais qu'à Pâque il y venoit avec son épouse. (c)

¶ 42. CUM ESSET ANNORUM DUODECIM. Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allèrent selon la coutume. On croit (d) que l'enfant JESUS alla au Temple avec ses parens, dès qu'il fut capable de marcher; & que l'Evangéliste ne marque ici l'âge de douze ans, que pour fixer le tems de ce qu'il va raconter. D'autres (e) croyent qu'il ne commença à faire ce voyage qu'à l'âge de douze ans; & que c'est ici la première fois qu'il alla pour la Fête à Jérusalem. Chez les Hébreux, les enfans ne sont appelez *fils du précepte*, & obligez à la rigueur de la Loi, qu'après l'âge de douze ans. (f)

NON COGNOVERUNT PARENTES EIUS. JESUS demeura à Jérusalem, sans que son pere, & sa mere s'en apperçussent. JESUS-CHRIST demeura dans le silence, & dans l'obscurité depuis sa naissance, & sa présentation au Temple, jusqu'à l'âge de douze ans; & ensuite depuis l'âge de douze ans, jusqu'à trente-trois, (g) où il commença à prêcher. Il voulut faire briller un rayon de sa sagesse dès l'âge de douze ans; afin que dans la suite, lorsqu'il commenceroit à se manifester au monde, on ne crût pas que sa science fût une science acquise par l'étude, puisqu'il avoit fait voir ce qu'il savoit, dans un âge où l'on ne pouvoit pas dire

(a) 1. Reg. 1. 7.

(b) Mald. Brug.

(c) Brug. Grof.

(d) Bida, Juvene. Mald. Vide & Grof.

(e) Vide Ligfoot hic.

(f) Atencera ad Genes. xviii. 14. Grof. hic.

(g) La trentième année de l'Ere commune, est la trente-troisième de la naissance de J. C.

45. *Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.*

46. *Et factum est, post triduum invenerunt illum in Templo, sedentem in medio Doctorem, audientem illos, & interrogantem eos.*

45. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour l'y chercher.

46. Trois jours après ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs, les écoutant, & les interrogeant.

### COMMENTAIRE.

qu'il fût devenu sçavant, en fréquentant les Ecoles, ou en étudiant en particulier. Origène (a) semble croire que JESUS-CHRIST se rendit invisible, pour se dérober à la sainte Vierge, & à saint Joseph.

Mais comment ne s'aperçurent-ils de l'absence de JESUS-CHRIST, qu'après un jour de marche? C'est que dans ces rencontres les Juifs qui venoient à Jérusalem, ou qui s'en retournoient chez eux, alloient par plusieurs bandes; & comme ceux du même lieu, & de la même tribu composoient plusieurs troupes, les parens de JESUS-CHRIST jugèrent qu'il avoit suivi quelque autre bande; & ils ne s'aperçurent qu'au soir, qu'il n'étoit point dans la compagnie de ceux de Nazareth. D'autres (b) croient que dans ces voyages les hommes alloient par troupes, séparés des femmes; & que Joseph, & Marie étant l'un dans une bande, & l'autre dans une autre, crurent que l'enfant JESUS, qui par la prérogative de son âge, avoit droit d'aller avec les hommes, ou avec les femmes, étoit dans l'une, ou l'autre troupe; Joseph le croyant avec Marie, & Marie le croyant avec Joseph. Le soir comme toutes les bandes se rassembloient pour manger, on s'aperçut que JESUS n'étoit point du tout dans la Caravane. On dit que ce fut à Bérée, à trois lieuës & demie de Jérusalem, que l'on remarqua que JESUS étoit absent.

ÿ. 46. *POST TRIDUUM INVENERUNT EUM. Trois jours après, ils le trouvèrent dans le Temple assis au milieu des Docteurs.* Le troisième jour après leur départ, ils le trouvèrent dans le Temple, dans une assemblée de Sages de la nation Juive, assis parmi les Disciples, écoutant leurs Leçons, & leur faisant des questions. Mal-à-propos nos Peintres le représentent assis comme Maître dans la place honorable de la sale, donnant des Leçons aux Docteurs. Ce n'est pas ainsi que saint Grégoire le Grand, & les meilleurs Interprètes (c) l'entendent: *In medio Doctorem sedens, non docens, sed interrogans invenitur*, dit saint Grégoire; (d) pour nous enseigner que personne ne doit presumer d'enseigner, s'il n'est affer-

(a) Origen. homil. 19. in Luc. & Græcus Auth. apud D Tb hic.

(b) B-dalitz. Ailred. serm. in Dominica infra œlav. Epiph. 2. 1. Opv. S Bern. Loran. hic. & in

1. Reg. 1. 19.

(c) Bedæ. Mald. & c.

(d) Gregor. 3. parts Pastoral. c. 26.

47. *Stupebant autem omnes, qui eum audiebant, super prudentiâ, & responsis ejus.*

48. *Et videntes, admirati sunt. Et dixit mater ejus ad illum: Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus, & ego dolentes querebamus te.*

47. Et tous ceux qui l'écoutoient étoient ravis en admiration de sa sagesse, & de ses réponses.

48. Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement; & sa mere lui dit: Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà vôtre pere, & moi qui vous cherchions étant tout affligés.

## COMMENTAIRE.

mi dans la science de la Religion, puisque JESUS-CHRIST, qui par sa Divinité est le Maître des Maîtres, & la source de toute lumière, ne dédaigne point de paroître au milieu des Ecoles, comme pour y apprendre: *Quo exemplo ostenditur ne infirmus docere quis audeat, si ille puer doceri interrogando voluit, qui per Divinitatis potentiam verbum scientiâ ipsi suis Doëtoribus ministrabat.*

On dit que dans les Ecoles des Hébreux, les Ecoliers étudioient, & écoutoient, les uns assis sur des bancs, & les autres par terre, en demi-cercle autour du Maître. On veut (a) que cet usage n'ait commencé parmi eux que sous le Rabbin Gamaliel. Jusqu'à lui les Ecoliers écoutoient debout. Nous lisons dans les Actes, que saint Paul étudia aux pieds de Gamaliel. (b) Ce qui revient à ce que nous venons de dire. L'Auteur du Commentaire sur saint Paul, attribué à saint Ambroise, (c) marque fort distinctement l'ancien usage des Juifs: *Hac traditio Synagoga est, ut sedentes disputent seniores dignitate in cathedris, sequentes in subselliis, novissimi in pavimento super mattas.* Au reste JESUS-CHRIST n'étoit pas là comme un simple Ecolier; il faisoit aux Docteurs des questions, & il rendoit des réponses, qui les ravissoient en admiration. *ÿ. 47.*

*ÿ. 48. ECCE PATER TUUS, ET EGO, &c. Voilà vôtre pere, & moi, qui vous cherchions, étant tout affligés.* On n'est point surpris de voir appeller Joseph, pere de JESUS-CHRIST, puisque Joseph le regardoit comme son fils, qu'il l'élevoit, & qu'il passoit pour son pere dans l'idée du monde: mais on s'étonne que la sainte Vierge, & saint Joseph, instruits comme ils l'étoient, que JESUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, & la souveraine Sagesse du Pere, pouvoient s'affliger de son absence, & s'inquiéter de ne le pas voir. Pouvoient-ils ignorer qu'il ne se conduisit toujours par des voies, & des desseins pleins de lumière, & de prudence; &

(a) Vide Megillath. fol. 21. 2... apud Zigfon  
dic. Voyez aussi M. Simon, Supplément aux cérémonies des Juifs, ch. 6.

(b) Act. xxv. 1.

(c) Ambrosiaster in 1. Cor. 1. 14. Grot. hic.

49. *Et ait ad illos: Quid est quidam quarebatis? Nesciebatis quia in his que Patris mei sunt, oportet me esse?*

50. *Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.*

49. Il leur répondit: Pourquoi est-ce que vous me cherchiez? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Père?

50. Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit.

## COMMENTAIRE.

qu'il ne pouvoit être que dans les lieux, où son Père le demandoit? Origène (a) répond qu'ils ne craignoient point qu'il fût perdu, ou égaré: mais ils avoient peur qu'il ne les eût abandonnez, pour se retirer ailleurs; ou même qu'il ne fût remonté au Ciel, pour en descendre, quand il plairoit à son Père. Les Mystiques rapportent encore d'autres raisons de l'absence de Jésus, & des inquiétudes de Marie: (b) mais la plus simple, & la plus naturelle, est que leur saint Joseph, & la sainte Vierge, sans beaucoup consulter ce que leur foi leur disoit de la nature, & de la puissance de Jésus, se livrèrent à leur tendresse naturelle, & ne purent sans douleur se voir privez de sa présence, dans l'incertitude de ce qui lui étoit arrivé, & des raisons qu'il pouvoit avoir eu de s'absenter.

Ÿ. 49. *NESCIEBATUS QUIA IN HIS QUÆ PATRIS MEI SUNT, &c.* Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Père? D'autres (c) traduisent le Grec: (d) Ne saviez-vous pas que le lieu où il me falloit chercher, étoit la Maison de mon Père; ou, qu'il ne me convenoit pas d'être ailleurs que dans le Temple? Pourquoi donc me cherchiez-vous ailleurs; & pourquoi étiez-vous en peine de me trouver? Vous n'aviez qu'à venir droit au Temple. Ce dernier sens paroît le mieux lié avec la suite du discours, & le plus conforme au génie de la Langue Grecque. (e) L'autre explication est pourtant fort suivie, & n'a rien que de très-probable.

Ÿ. 50. *IPSI NON INTELLERUNT VERBUM.* Ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit. Ils ne doutoient pas que JESUS-CHRIST ne fût Fils de Dieu, & que le Temple ne fût vraiment la Maison de son Père: mais ils ne comprirent pas ce qu'il vouloit dire par ces paroles: Il faut que je sois dans la Maison de mon père; ou, il faut que je m'occupe des

(a) Origen. hemil. 19. in Luc. Euthym. hic.

(b) Vide Aulred. serm. in octava Epiphani. t. 2. Oper. S. Bern. p. 578.

(c) Origen. Theophyl. Euthym. hic. Epiphani. hares. 30. H 150 hic Fuller Capell. Grot. Lud. de Dieu. Hamm. Le Clerc. Vide Toinard. Harm. not. p. 144.

(d) Οτι εσ εγω εν τω πατρει μου ουκ εστιν οτι

(e) Voyez Jean. xix. 27. Ελαττεν αυτον εν τω ιδρω. Dans la maison. Et Esther vi. 12. Aman s'en retourne tout assis dans sa maison. Εν τω ιδρω εν τω ιδρω. Joseph. Antiq. lib. 8. cap. 2. dit qu'Hiram mit une colonne d'or dans le Temple de Jupiter; Ες τω εν τω ιδρω εν τω ιδρω.

51. *Et descendit cum eis, & venit Nazareth; & erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.*

51. Il s'en alla ensuite avec eux, & il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis. Or sa mère conservoit dans son cœur toutes ces choses.

## COMMENTAIRE.

*affaires de mon Père.* Ils ne savoient s'il vouloit y demeurer pour toujours, s'il y viendroit souvent, ou s'il alloit commencer son ministère, & sa prédication. Comme ils étoient dans l'attente des très-grandes choses qu'il devoit opérer dans le monde, tout leur paroissoit mystérieux; & ils ne pouvoient deviner ni les tems, ni les moyens, ni les circonstances de l'exécution de ses desseins. Il y a dans les prophéties une infinité de choses fort claires, qu'on n'a connues qu'après coup. Notre Sauveur a fait, & dit plusieurs choses durant sa vie, que ses Apôtres n'ont compris qu'après sa mort, & sa résurrection.

ÿ. 51. *VENIT NAZARETH; ET ERAT SUBDITUS ILLIS. Il vint à Nazareth; & il leur étoit soumis.* Cette manifestation passagère que JESUS-CHRIST fit de sa sagesse au milieu des Docteurs, ne le rendit pas indépendant. Le moment de sa glorification n'étoit point encore arrivé. Dieu vouloit qu'il nous donnât pendant un long tems l'exemple de l'humilité, & de la modestie que nous devons observer en toutes choses; & sur tout de l'obéissance, & du respect que nous devons à nos parens. C'est ce que les Pères remarquent sur cet endroit. (a) Saint Joseph étoit sans doute beaucoup au-dessous de JESUS; & toutefois JESUS lui est soumis, & lui obéit. Il arrive souvent, dit Origène, que le moindre commande à celui qui lui est supérieur en mérite: mais cela ne dispense pas l'inférieur de l'obéissance qu'il doit à celui que Dieu a mis sur sa tête; & ne donne pas droit à celui qui commande, de s'élever d'orgueil, & de commander avec empire. Qu'il se souvienne de ce qu'il est, & que JESUS étoit soumis à Joseph: *Non elevabisur superbiâ ex eo quòd major est; sed sciet isa sibi meliorem esse subjectum, quomodo & JESUS subjectus fuit Joseph.*

*MATER EJUS CONSERVABAT OMNIA. Sa mère conservoit dans son cœur toutes ces choses.* Il a déjà remarqué la même chose ci-dessus, ÿ. 19. Marie nourrissoit sa foi; & sa piété, en considérant attentivement, & en repassant dans son cœur tout ce que JESUS faisoit, tout ce qu'il disoit, tout ce qui lui arrivoit. Elle voyoit avec une admiration mêlée de respect, l'accomplissement des anciennes prophéties, & de celles

(a) Ambros. & Origen. Beda. Theophylast. Euthym. hic,

52. Et *Jesus proficiebat sapientiâ, & ætate, & gratiâ apud Deum, & homines.*

52. Et *JESUS* croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes.

## COMMENTAIRE.

qui lui avoient été annoncées par l'Ange Gabriel. Saint Luc a fait cette remarque en plus d'un endroit, apparemment parce qu'il avoit appris une grande partie de ces particularitez de la bouche même de la sainte Vierge, (a) ou de ceux à qui elle les avoit racontées.

ÿ. 52. PROFICIEBAT SAPIENTIA, ET ÆTATE. *JESUS* croissoit en sagesse, & en âge. Voyez ci-devant ÿ. 40. On peut traduire le Grec par : (b) *Il croissoit en grandeur.* Il devenoit grand de corps.



## C H A P I T R E III.

*Mission de saint Jean. Il donne le batême, il instruit les peuples, il rend témoignage à JESUS-CHRIST. Le Sauveur vient recevoir le baptême de Jean. Le Ciel s'ouvre, le Saint-Esprit descend en forme de colombe, le Pere rend témoignage à JESUS-CHRIST; sa généalogie depuis Adam, jusqu'à la sainte Vierge.*

ÿ. 1. *ANNO autem quintodecimo imperii Tiberii Cesaris, procurante Pontio Pilato Judæam, Tetrarchâ autem Galilææ Herode, Philippo autem fratre ejus Tetrarchâ Iturææ, & Trachonitidis regionis, & Lysaniâ Abilina Tetrarchâ.*

ÿ. 1. **O**R l'an quinziesme de l'empire de Tibère César, ( Ponce Pilate étant Gouverneur de la Judée, Hérode Tétrarque de la Galilée, Philippe son frere de l'iturée, & de la Province de Traconite, & Lysanias d'Abilène,

## COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **A**NNO AUTEM QUINTO-DECIMO IMPERII TIBERII CÆSARIS. *Or la quinziesme année de l'empire de Tibère César.* Plusieurs Manuscrits Grecs rejettent la particule *Or*, du commencement de ce Chapitre, Les Marcionites la rejetoient aussi, avec les deux Cha-

(a) *Grec. hic. Toinard. Harm. in not. p. 144.*

(b) *Μεγαλιότης αἰτίας, ἢ ἀλυσία.* Le mot *ἀλυσία* se prend pour la grandeur, la stature. *Luc. xix. 3.*

en parlant de Zachée : *Ἡ δὲ μεγαλιότης αἰτίας* *εἶναι* *ἐστὶν* *ἐν* *Ματθ. vi. 27.* Qui de vous peut par les loins augmenter sa taille ? *Ἡ μεγαλιότης αἰτίας ἐστὶν ἐν ἀλυσία.*

pitres précédens , & joignoient le commencement de celui-ci , avec le 31. du Chap. IV. La quinziesme année de Tibère , dont parle ici l'Evangéliste , se prend de son avènement à l'Empire , après la mort d'Auguste ; & cette quinziesme année répond à l'an du Monde 4032. De la Période Julienne 4741. De saint Jean-Baptiste 32. & de JESUS-CHRIST 31. De l'Ere Vulgaire 29.

*Ponce Pilate* commença l'année précédente , quatorzième de Tibère , 30. de JESUS-CHRIST , & gouverna la Judée pendant dix ans , jusqu'à l'an 40. de JESUS-CHRIST.

*Hérode Tétrarque de Galilée* ; étoit Hérode surnommé Antipas , fils du grand Hérode , & frere de Philippe , dont nous allons parler. Le nom de Tétrarque qu'on lui donne , signifie à la lettre un Prince qui gouverne le quart d'un Royaume : Mais ce nom se prend souvent pour un Roi d'un petit Etat , & allié des Romains. Son Royaume de Galilée s'étendoit au-delà , & au-delà du Jourdain ; & nôtre Seigneur a passé dans ses Etats la plus grande partie des dernières années de sa vie.

*Philippe Tétrarque d'Iturée , & de Trachonite* , étoit aussi fils d'Hérodes le Grand. Ses Etats s'étendoient au-delà du Jourdain , à l'orient de la Galilée ; ayant la Syrie de Damas au nord , & l'Arabie déserte à l'orient.

*Lysanias Tétrarque de l'Abilène*. Ce Lysanias est apparemment le fils , ou le petit-fils d'un autre Lysanias , connu dans l'Histoire , qui avoit possédé les villes de Calcide , & d'Héliople , avec les montagnes d'Iturée. ( a ) Marc Antoine lui ayant accordé le titre de Roi d'Iturée , le fit mourir quelque tems après , pour donner une partie de son Royaume à Cléopâtre. ( b ) Zénodore reçut ensuite sous l'obligation d'un certain tribut , les terres , & Seigneuries qui avoient appartenu à Lysanias : mais Auguste les lui ôta , & les donna au Roi Hérode. ( c ) Elles firent partie du partage de Philippe Tétrarque d'Iturée , dont on vient de parler. Mais il faut que Lysanias fils , ou petit-fils du dernier Lysanias , qui avoit été mis à mort par Antoine , possédât encore l'Abilène , lorsque saint Jean commença à prêcher , puisque saint Luc le met ici au nombre des Princes qui gouvernoient dans la Palestine , ou au voisinage. Et en effet Joseph parlant de ce qui avoit été donné à Philippe , dit qu'on lui accorda *une partie de ce qu'on appelloit la Seigneurie de Zénodore*. ( d ) L'autre partie étoit possédée par Lysanias. Saint Luc a jugé à propos de parler de ce petit Prince , apparemment parce qu'il y avoit un grand nombre de Juifs dans ses Etats.

Quant à l'*Abilène* , c'est apparemment la Province , dont la ville d'Abila étoit Capitale. Ptolémée a parlé de cette ville d'Abila , & lui a donné lo

( a ) Dio , lib. 49. p. 44.

( b ) Joseph. Antiq. lib. 15. c. 4.

( c ) Joseph. Antiq. lib. 15. c. 13. Dio. lib. 54.

( d ) Joseph. Antiq. lib. 17. c. 13. Βασιλεία , ἢ Τετραρχία , ἢ Ἀρχαία ἐν τῷ μέρει τοῦ ἐν ἑσῶν τετραρχία Φιλίππου.

2. *Sub Principibus Sacerdotum Anna, & Caïpha: factum est verbum Domini super Joannem, Zacharia filium, in deserto.*

3. *Et venit in omnem regionem Jordanis, predicans baptismum penitentiae in remissionem peccatorum.*

2. Anne, & Caïphe étant Grands-Prêtres, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie dans le désert :

3. Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le bapême de pénitence pour la rémission des péchez,

## COMMENTAIRE.

furnom de Lyfanias. (a) Il la place entre Héliopolis, & Damas. L'Itinéraire d'Anconin, ou d'Æthicus met trente-huit mille pas de Damas à Abila, & vingt-deux mille d'Abila à Héliopolis. Les Tables de Peutinger à peu près de même. (b) Nous plaçons Abila entre le Liban, & l'Anti-liban, plus haut que les sources du Jourdain. Nous croyons que c'est la même que *Hoba*, ou *Hobal*, dont il est parlé dans la Genèse, & qui étoit, selon Moÿse, à la gauche, ou au nord de Damas. (c)

ÿ. 2. SUB PRINCIPIBUS SACERDOTUM ANNA, ET CAÏPHA. *Anne, & Caïphe étant grands-Prêtres.* Ce n'est pas qu'il y eût à la fois deux grands-Prêtres dans le pays, & dans l'exercice de leurs fondions : Mais Anne ayant été fait grand-Prêtre par Quirinius Gouverneur de Syrie, & de Judée, & ayant possédé cette grande Dignité pendant onze ans, (d) en conserva le titre même depuis la déposition. Il n'en avoit plus que le titre au tems dont nous parlons. Caïphe son gendre, ayant été établi grand-Prêtre par Gratus Gouverneur de Judée, & ayant tenu cette Charge pendant huit, ou neuf ans, fut déposé par Vitellius Gouverneur de Judée. Ainsi il étoit en place, lorsque saint Jean commença sa mission, & il y demeura encore quelques années après la mort de nôtre Seigneur. On peut voir nôtre Dissertation sur la succession des grands-Prêtres Hébreux, à la tête du Livre de Judith.

FACTUM EST VERBUM DOMINI SUPER JOANNEM. *Le Seigneur fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie.* Saint Jean avoit été rempli de l'Esprit saint dès le sein de sa mere. Ce même Esprit l'avoit conduit dans le désert, où il avoit vécu depuis sa jeunesse. Il attend que Dieu lui fasse entendre sa volonté, qu'il lui déclare ses ordres, avant que de s'ingérer à enseigner. Nul ne doit entrer dans ce saint ministère, s'il n'est appelé de Dieu, ou par une vocation surnaturelle, comme saint Jean, ou par la vocation ordinaire des Pasteurs établis dans l'Eglise. La

(a) Ptolem. lib. 5. c. 15. *Ἰνδία ἱερολυδίτων* *Ἰερολυδίτων*.

(b) Voyez *Cellar. Geogr. Antiq. lib. 3. c. 11.* & les Notes de M. de Tillamont, tom. 14. sur

J. C & Grotius sur cet endroit.

(c) *Genes. xiv. 15.*

(d) *Joséph. Antiq. lib. 18. c. 1. 3.*



4. *Sicut scriptum est in Libro sermo-  
num Isaïa Propheta : Vox clamantis in  
deserto : Parate viam Domini : rectas  
facite semitas ejus :*

5. *Omnis vallis implebitur : & omnis  
mons , & collis humiliabitur : & erunt  
prava in directa , & aspera in vias pla-  
nas :*

6. *Et videbit omnis caro salutare  
Dei.*

4. Ainsi qu'il est écrit au Livre des paroles  
du Prophète Isaïe : *On entendra la voix de  
celui qui crie dans le désert : Préparez la voye  
du Seigneur ; rendez droits , & unis ses sen-  
tiers :*

5. Toute vallée sera remplie , & toute mon-  
tagne , & toute colline sera abaissée : les che-  
mins tortus deviendront droits , & les rabo-  
teux unis ;

6. Et tout homme verra le Sauveur envoyé  
de Dieu.

## COMMENTAIRE.

parole que Dieu fit entendre à saint Jean , est une parole intérieure , une  
inspiration de l'Esprit saint.

ÿ. 3. VENIT IN OMNEM REGIONEM JORDANIS. *Il vint  
dans tous le pays qui est aux environs du Jourdain.* On ne fait pas bien en  
quel lieu saint Jean passa les trente premières années de sa vie , depuis  
qu'il se fut retiré de la maison de son père , pour aller dans le désert : mais  
on fait qu'il a prêché , & baptisé en trois endroits sur le Jourdain. 1°. Aux  
environs de Jéricho , au-deçà , & à l'occident du Jourdain. (a) On croit  
que c'est-là où le Sauveur reçut le Baptême. 2°. A Béthanie , au-delà du  
Jourdain. (b) 3°. A Ennon , près de Salim , au-deçà du Jourdain. (c)

ÿ. 4. VOX CLAMANTIS IN DESERTO : . . . (ÿ. 5.) OMNIS  
VALLIS IMPLEBITUR. *J'entens la voix de celui qui crie dans le dé-  
sert : . . . Toute vallée sera remplie , & toute colline sera abaissée.* Isaïe (d)  
décrivant le retour de la captivité de Babylone , dit que le Seigneur fera  
préparer un chemin aisé , égal , aplani à son peuple. Les Evangélistes  
ont fait l'application de cette prophétie à la venue de JESUS-CHRIST.  
Pour le recevoir comme il faut , chacun doit faire dans soi-même , &  
d'une manière morale , ce que le Prophète dit qu'on doit faire au retour  
du peuple ; s'abaisser par la pénitence , par l'humilité ; réformer sa vie ,  
redresser ce qui est tortu , aplanir ce qui est raboteux , rehausser ce qui  
est fangeux , abattre ce qui est escarpé. On entend assez ce que tout cela  
veut dire dans le moral.

ÿ. 6. VIDEBIT OMNIS CARO SALUTARE DEI. *Tout homme  
verra le Sauveur envoyé de Dieu.* Le Prophète Isaïe , dont saint Luc em-  
prunte ici les paroles , porte : (e) *Toute chair verra ce que la bouche du  
Seigneur a prononcé.* Ou , suivant les Septante : *Toute chair verra le salut*

(a) *Matth. 111. 1.*

(b) *Joan. 1. 28.*

(c) *Joan. 111. 28.*

(d) *Isai. XL. 3. 4. 5.*

(e) *Isai. XL. 5.*

7. *Dicebat ergo ad turbas que exhibantur baptizarentur ab ipso : Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere à ventura ira ?*

8. *Facite ergo fructus dignos penitentia, & ne coperitis dicere : Patrem habemus Abraham. Dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.*

9. *Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.*

10. *Et interrogabant eum turba, dicentes : Quid ergo faciemus ?*

11. *Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habentibus : & qui habet escas, similiter faciat.*

7. Il disoit donc au peuple, qui venoit en troupes pour être baptisé par lui : Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère qui doit tomber sur vous ?

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence ; & n'allez pas dire : Nous avons Abraham pour pere. Car je vous déclare, que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

9. La cognée est déjà à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bons fruits, sera coupé, & jeté au feu.

10. Et le peuple lui demandant : Que devons-nous donc faire ?

11. Il leur répondit : Que celui qui a deux tuniques, en donne à celui qui n'en a point : & que celui qui a de quoi manger, en fasse de même.

## COMMENTAIRE.

du Seigneur, parce que la bouche du Seigneur a parlé. De même que la délivrance que le Seigneur a procurée à son peuple, en le tirant de la captivité de Babylone, a été remarquée avec admiration par tous les peuples du monde ; ainsi toutes les nations seront témoins de la venue du Messie, vrai Libérateur du genre humain.

ÿ. 7. GENIMINA VIPERARUM. *Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère qui tombera sur vous ?* Tout ceci a été expliqué sur S. Math. Chap. III. 7.

ÿ. II. QUI HABET DUAS TUNICAS. *Que celui qui a deux tuniques, en donne une à celui qui n'en a point.* Saint Luc nous apprend plus en détail quelles étoient les prédications de saint Jean-Baptiste. Il commence par leur inspirer une frayeur salutaire des jugemens de Dieu, & à leur reprocher fortement leurs désordres. Puis il leur montre le chemin du salut ; donnant à chacun les avis, & les instructions convenables à son besoin, & à sa condition. Il ordonne aux peuples, dont la corruption étoit moins grande, de pratiquer les œuvres de charité, & de miséricorde. Il ordonne aux soldats, & aux Publicains, dont la condition est plus exposée au crime, de s'abstenir du mal. (a) Ou plutôt, selon la réflexion de saint Ambroise, (b) il recommande indifféremment à tous d'exercer la miséricorde, qui est une vertu commune, & populaire ; mais il défend

(a) Theophylact. hic.

(b) Ambros. in Luc. hic.

11. *Venerunt autem, & publicani ut baptizarentur, & dixerunt ad illum: Magister, quid faciemus?*

13. *At ille dixit ad eos: Nihil amplius, quam quod constitutum est vobis, faciatis.*

14. *Interrogabant autem eum, & milites, dicentes: Quid faciemus, & nos? Et ait illis: Neminem concutatis, neque calumniam faciatis: & contenti estote stipendiis vestris.*

12. Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être batifés, & qui lui dirent: Maître, que faut-il que nous fassions?

13. Il leur dit: N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.

14. Les soldats aussi lui demandoient: Et nous, que devons-nous faire? Il leur répondit: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de vôtre paye.

## COMMENTAIRE.

aux gens de guerre, & aux Publicains de commettre des vexations, & des violences: *Omnes in commune admonentur, ut conserant non habenti. Misericordia enim plenitudo virtutum est.* (a) Ce qu'il dit des tuniques, & des habits, on doit l'entendre de tout le reste. Que chacun fasse l'aumône de ce qui ne lui est pas nécessaire. Les œuvres de charité sont un des moyens les plus sûrs que l'Écriture nous propose pour expier nos péchez: (b)

ÿ. 13. *NIHIL AMPLIUS QUAM QUOD CONSTITUTUM EST.* N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné. A la lettre: (c) Ne faites rien que ce qui vous a été ordonné. Mais le Grec *Prasso*, se prend souvent pour exiger; & il revient très-bien en cet endroit à ce sens. Puisqu'il les Princes temporels vous permettent d'exiger les tributs, contentez-vous de prendre ce qui est ordonné, & n'exécédez pas. Il savoit que ces sortes de gens volent d'ordinaire, & commettent toutes sortes de vexations, & de violences, lorsqu'ils croyent le pouvoir faire impunément. Il ne leur commande pas de quitter cette profession, parce que ce n'est pas la profession en elle-même qui est criminelle; c'est l'abus qu'on fait du nom, & de l'autorité du Prince, pour s'autoriser à faire le mal. (d) Il ne blâme pas les tributs, & les impositions légitimes que les Princes font sur leurs peuples, présumant qu'elles sont dans les règles, & dans la justice, & imposées uniquement pour l'utilité publique, & pour la nécessité de l'Etat; mais aussi il n'en approuve ni les excès, ni les abus. (e)

ÿ. 14. *NEMINEM CONCUATIATIS.* Il disoit aux soldats: N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, & contentez-vous de vôtre

(a) Gregor. homil. 20. Ambros. & Beda hic. alii.

(b) Tob. 17. 7. 11. & xii. 8. 9. & Dan. 17. 24.

(c) *Μηδὲν ἄλλο πρὸς τὸ διαταχθέν ἔχει πρᾶσσειν*

(d) *Zeno Comicus apud Grot. Πάλαι τιθῆναι ἡδὲν οὐκ ἀπαιεῖται*

(e) *Vide Grot. in hunc locum.*

*paye.* Quelques anciens Chrétiens ont absolument condamné la milice : (a) mais ni l'Ecriture, ni les anciens Canons, ni les Peres ne la désapprouvent, que lorsqu'elle est injuste, ou parce qu'elle expose à des occasions presque inévitables de commettre bien des crimes. Saint Jean-Baptiste ne rejette pas les soldats du baptême ; il ne leur ferme pas la porte de la pénitence ; il n'exige pas même autant des soldats, que du simple peuple : il se contente qu'ils s'abstiennent de violence, de meurtres, de blessures ; qu'ils n'usent de leurs armes que contre les ennemis de l'Etat ; qu'ils ne commettent ni fraude, ni malice, ni calomnie contre personne ; enfin qu'ils se contentent de la *paye* que le Prince leur assigne, sans user de vexations contre les sujets ; sans piller, sans voler, sans user de concussions, & de vexations envers les innocens.

Les Constitutions des Apôtres (b) n'en demandent pas davantage que saint Jean, des soldats qui demandent le baptême. Les soldats de la Légion Thébéenne disoient à l'Empereur : Nos mains sont accoutumées à combattre contre les impies, & les ennemis de l'Etat ; mais non pas à affliger les gens de bien, & les citoyens. Nous avons pris les armes pour la défense de ceux-ci ; & non pas pour les opprimer. Nous avons toujours combattu pour la justice, pour la piété, pour le salut des innocens. C'est-là la récompense des dangers auxquels nous nous sommes exposés. Enfin nous avons combattu pour conserver la foi que nous vous avons jurée ; Et comment pourriez-vous croire que nous vous serions fidèles, si nous violions la foi que nous devons à notre Dieu ? Hors ce cas ; je veux dire, hors le danger de tomber dans l'infidélité, & dans le crime, les Chrétiens ne faisoient nulle difficulté de s'engager dans la milice, & d'y demeurer, s'ils s'y trouvoient engagés : *Navigamus & nos vobiscum*, disoit Tertullien ; (c) *militamus ; &c.* Vos camps, vos armées sont remplis de Chrétiens.

Les soldats auxquels parloit Jean-Baptiste, étoient ou des troupes d'Hérode Antipas, ou de Philippe ; ou des Juifs qui servoient dans les armées Romaines ; car il y en avoit un grand nombre qui avoient pris parti dans leurs armées, ou qui les accompagnoient comme troupes auxiliaires. Alexandre le Grand en avoit aussi un grand nombre ; & les Rois d'Egypte, & de Syrie ses successeurs, s'en sont beaucoup servis dans leurs expéditions, & pour la garde de leurs forteresses. (d) Mais lorsque les soldats Juifs s'engageoient à servir des Princes étrangers, c'étoit toujours à condition qu'ils auroient la liberté de garder leurs Loix ; qu'on ne les oblige-

(a) Vide Grot. de jure Bel. & Pac. lib. 1. c. 2.

n. 5. 6. 7. & ad hunc loc.

(b) Constit. Apost. lib. 8. c. 32.

(c) Tertull. Apolog.

(d) Voyez Joseph en plusieurs endroits, & le quatrième des Maccabées, & Grotius sur ce passage.

15. *Existimante autem populo, & cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus :*

16. *Respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aquâ baptizo vos ; venit autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamenti ejus : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto, & igni :*

15. Cependant le peuple étant dans une grande suspension d'esprit, & tous pensant en eux-mêmes, si Jean ne pourroit point être le CHRIST :

16. Jean dit devant tout le monde : Pour moi, je vous batise dans l'eau ; mais il en viendra un autre plus puissant que moi ; & je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. C'est lui qui vous batifera dans le Saint-Esprit, & dans le feu.

## COMMENTAIRE.

roit point à marcher le jour du Sabbat, ni à combattre contre leurs freres, Hécatée raconte (a) qu'Alexandre le Grand ayant entrepris de rétablir le Temple de Bélus, & ayant commandé à ses soldats d'amasser des matériaux pour cet édifice, on ne put jamais contraindre les Juifs ni par menaces, ni par aucun mauvais traitement, d'y mettre la main.

Saint Jean-Baptiste leur défend ici premièrement les violences, ou les concussions : *Neminem concusiatis*. Le terme Grec (b) signifie proprement : *N'agitez personne ; ne violentez personne ; n'usez ni de menaces, ni de terreurs, ni de coups pour vous faire donner ce qui ne vous est point dû.* Secondement : *N'usez de fraude envers personne ; ou, ne calomniez personne*, suivant la force du Grec ; (c) n'accusez point les innocens auprès de vos Officiers, pour vous disculper, ou pour vous faire donner des ordres violens contre eux. Dans les Auteurs sacrés, le Grec *ψυχοφαντείν*, se prend quelquefois dans un sens générique, pour outrager, faire tort ; maltraiter quelqu'un ; & quelquefois dans un sens propre, pour calomnier, tromper, accuser injustement. Troisièmement enfin saint Jean veut que *les soldats soient contents de leur paye*. La phrase Grecque (d) se prend non-seulement pour la paye en argent que l'on donne au soldat ; mais aussi pour les vivres, les provisions, la nourriture, l'ustensille qu'on lui fait fournir par le bourgeois. *Annonâ suâ contentus sit miles*, disoit l'Empereur Aurélien ; (e) *non de lacrymis Provincialium vivat*.

¶ 15. *EXISTIMANTE AUTEM POPULO.* Le peuple étoit dans une grande suspension d'esprit, si Jean ne seroit pas le Christ. Toute la Judée, tout l'Orient étoit alors dans l'attente du Messie. On voyoit tous les tems marquez dans les Prophètes accomplis. Jean-Baptiste étoit visiblement un homme sancifié de Dieu : sa vie innocente, pure, austère ; sa doctrine, ses prédications, l'éclat de sa vertu donnoient lieu de croire qu'il pourroit

(a) *Actus Joseph. contra Apion. lib.*

(b) *Métra d'Alexandre.*

(c) *Métra d'Alexandre.*

(d) *Kai agnôdi vôi êscoloi êpân.*

(e) *Aurelian. apud Vopiscum.*

17. *Cujus ventilabrum in manu ejus , & purgabit aream suam , & congregabit triticum in horreum suum , paleas autem comburet igni inextinguibili.*

18. *Multa quidem , & alia exhortans evangelizabat populo.*

19. *Herodes autem Tetrarcha , cum corripere ab illo de Herodiade uxore fratris sui , & de omnibus malis que fecit Herodes ,*

20. *Adjecit , & hoc super omnia , & inclusit Joannem in carcere.*

21. *Factum est autem cum baptizaretur omnis populus , & Jesu baptizato , & orante , apertum est Caelum :*

22. *Et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum : & vox de Cælo facta est : Tu es filius meus dilectus in te complacui tibi.*

17. Il prendra le van en main , & il nettoiera son aire : il amassera le bled dans son grenier , & il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

18. Il disoit encore beaucoup d'autres choses au peuple dans les exhortations qu'il leur faisoit.

19. Mais Hérode le Tétrarque étant repris par lui sur le sujet d'Hérodiade femme de son frere , & de tous les autres maux qu'il avoit faits ,

20. Il ajouta encore à tous ses crimes celui de faire enfermer Jean dans une prison.

21. Or il arriva que tout le peuple recevant le batême , & Jesus ayant été aussi bap-tisé , comme il faisoit sa prière , le Ciel s'ouvrit ,

22. Et le Saint-Esprit descendit sur lui en forme corporelle comme une colombe ; & on entendit cette voix du Ciel : Vous êtes mon Fils bien-aimé ; c'est en vous que j'ai mis toute mon affection.

### COMMENTAIRE.

être celui que l'on attendoit. Quelqu'un de ses Disciples lui découvrit apparemment le sentiment du peuple ; & il répondit devant tout le monde ( *ŷ. 16.* ) que pour lui il étoit fort différent du Messie ; que bien-tôt on verroit paroître ce Désiré des nations , & qu'il baptiseroit par le Saint-Esprit , & par le feu ; au lieu que lui Jean ne baptisoit que dans l'eau , pour disposer les peuples à recevoir par le moyen du Messie , la rémission des péchez. On peut voir pour les versets 16. & 17. ce que nous avons remarqué sut S. Matt. III. 11. 12.

*ŷ. 19. HERODES AUTEM , &c.* Hérode le Tétrarque étant repris de lui sur le sujet de son inceste avec Hérodiade , qu'il avoit enlevée à son frere Philippe , le fit mettre en prison. Ceci n'arriva qu'assez long-tems après , comme on le voit par les autres Evangélistes. ( *a* ) Saint Luc a jugé à propos de rapporter de suite tout ce qu'il avoit à dire de Jean-Baptiste , avant que de passer à autre chose.

*ŷ. 21. JESU BAPTIZATO , ET ORANTE.* Jesus ayant été baptisé , comme il faisoit sa prière , le Ciel s'ouvrit. Les autres Evangélistes ne remarquent pas cette circonstance de la piété que fit Jesus après son bap-

( *a* ) Voyez Jean. III. 36. Matt. IV. 12. Marc. I. 14.

23. *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathar,*

24. *Qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph,*

25. *Qui fuit Mathathia, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hefli, qui fuit Nagge,*

26. *Qui fuit Mahath, qui fuit Mathathia, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda,*

27. *Qui fuit Joanna, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri,*

28. *Qui fuit Melchi, qui fuit Ad-di, qui fuit Cosan, qui fuit Elmadan, qui fuit Her,*

23. JESUS avoit environ trente ans, lorsqu'il reçut le bapême, étant comme l'on croyoit fils de Joseph, qui fut fils d'Héli, qui fut fils de Mathar,

24. Qui fut fils de Lévi, qui fut fils de Melchi, qui fut fils de Janna, qui fut fils de Joseph,

25. Qui fut fils de Mathathias, qui fut fils d'Amos, qui fut fils de Nahum, qui fut fils d'Hefli, qui fut fils de Naggé,

26. Qui fut fils de Mahath, qui fut fils de Mathathias, qui fut fils de Séméï, qui fut fils de Joseph, qui fut fils de Juda,

27. Qui fut fils de Joanna, qui fut fils de Réla, qui fut fils de Zorobabel, qui fut fils de Salathiel, qui fut fils de Néri,

28. Qui fut fils de Melchi, qui fut fils d'Ad-di, qui fut fils de Cosan, qui fut fils d'Elmadan, qui fut fils d'Her,

## COMMENTAIRE.

tême. Pour tout le reste, il a été expliqué ailleurs. (a)

ÿ. 23. ET IPSE JESUS ERAT INCIPIENS QUASI ANNORUM TRIGINTA. JESUS avoit environ trente ans, lorsqu'il reçut le bapême. Il en avoit trente-trois commencez, comme le croyent nos meilleurs Chronologistes. Quelques uns traduisent le Grec par : (b) *Il commençoit sa trentième année* ; mais cela est contraire aux preuves certaines, & chronologiques que l'on a de son âge ; & plusieurs Commentateurs l'entendent ainsi : JESUS étoit âgé d'environ trente ans, lorsqu'il commença sa mission, & qu'il entreprit d'exercer son ministère. (c)

UT PUTABATUR, FILIUS JOSEPH. *Etant, comme l'on croyoit, fils de Joseph, qui fut fils d'Héli.* JESUS passoit dans le monde pour fils de Joseph, quoiqu'il n'eût point de pere charnel sur la terre. Héli étoit, à ce que nous croyons, le même que Joachim, pere de la sainte Vierge, beau-pere de saint Joseph, & ayeul de JESUS-CHRIST. Saint Luc nous donne ici la généalogie de JESUS-CHRIST par Marie sa Mere, comme saint Matthieu nous a donné celle de saint Joseph, son pere putatif. On peut voir nôtre Dissertation, où nous tâchons de concilier les deux Evangélistes. Ces termes : *Qui fuit Heli*, peuvent se rapporter à Joseph, ou à JESUS. Joseph est nommé fils d'Héli, comme étant son gendre ; & JESUS,

(a) Matth. III. 16. Marc I. 10.

(b) Καὶ αὐτὸς ἦν ἐν τῷ ἔτι τῆς τριῶν ἑξαετηρίας

(c) Justin. Origen. Euthym. Vide Añ. 1. 22.

X. 33.

29. *Qui fut Jeshu, qui fut Eliézer, qui fut Jorim, qui fut Mathath, qui fut Lévi.*

30. *Qui fut Simeon, qui fut Juda, qui fut Joseph, qui fut Jona, qui fut Eliakim,*

31. *Qui fut Melea, qui fut Menna, qui fut Mathatha, qui fut Nathan, qui fut David,*

32. *Qui fut Jesse, qui fut Obed, qui fut Booz, qui fut Salmon, qui fut Naasson,*

33. *Qui fut Aminadab, qui fut Aram, qui fut Esron, qui fut Phares, qui fut Juda,*

34. *Qui fut Jacob, qui fut Isaac, qui fut Abraba, qui fut Thare, qui fut Nachor,*

35. *Qui fut Sarug, qui fut Ragan, qui fut Phaleg, qui fut Heber, qui fut Sale,*

36. *Qui fut Caïnan, qui fut Arphaxad, qui fut Sem, qui fut Noé, qui fut Lanech,*

37. *Qui fut Mathusale, qui fut Hénoc, qui fut Jared, qui fut Malael, qui fut Caïnan,*

29. *Qui fut fils de Jésus, qui fut fils d'Eliézer, qui fut fils de Jorim, qui fut fils de Mathath, qui fut fils de Lévi,*

30. *Qui fut fils de Simeon, qui fut fils de Juda, qui fut fils de Joseph, qui fut fils de Jona, qui fut fils d'Eliakim,*

31. *Qui fut fils de Méléa, qui fut fils de Menna, qui fut fils de Mathatha, qui fut fils de Nathan, qui fut fils de David,*

32. *Qui fut fils de Jesse, qui fut fils d'Obed, qui fut fils de Booz, qui fut fils de Salmon, qui fut fils de Naasson,*

33. *Qui fut fils d'Aminadab, qui fut fils d'Aram, qui fut fils d'Esron, qui fut fils de Phares, qui fut fils de Juda,*

34. *Qui fut fils de Jacob, qui fut fils d'Isaac, qui fut fils d'Abraham, qui fut fils de Tharé, qui fut fils de Nachor,*

35. *Qui fut fils de Sarug, qui fut fils de Ragan, qui fut fils de Phaleg, qui fut fils d'Heber, qui fut fils de Sale,*

36. *Qui fut fils de Caïnan, qui fut fils d'Arphaxad, qui fut fils de Sem, qui fut fils de Noé, qui fut fils de Lanech,*

37. *Qui fut fils de Mathusale, qui fut fils d'Enoch, qui fut fils de Jared, qui fut fils de Malael, qui fut fils de Caïnan,*

## COMMENTAIRE.

comme étant son petit-fils. Dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes le nom de fils se donne aux gendres, & aux petits-fils, même éloignez de plusieurs générations. Ainsi on donne communément à JESUS-CHRIST le nom de fils de David, quoiqu'il y eût une si grande distance entre ces deux personnes.

¶ 29. QUI FUT RHESA. *Joanna fut fils de Rhésa, & Rhésa fut fils de Zorobabel.* Les deux branches sorties de David, l'une par Nathan, & l'autre par Salomon, s'étant réunies dans la personne de Zorobabel, se séparèrent de nouveau après Zorobabel, par *Abiud*, & par *Rhésa* ses deux fils. *Abiud* produisit la branche d'où sortit saint Joseph, & *Rhésa* celle d'où sortit la sainte Vierge.

¶ 36. CAÏNAN, père de Salé, & fils d'Arphaxad, ne se trouve point dans le Texte Hébreu de la Génèse. On croit que saint Luc l'a tiré du Texte Grec des Septante, qui le lisent dans la Génèse, XI. 12. Et comme il y a beaucoup d'apparence qu'il est superflu, ou même fouteré dans le Texte de ces anciens Interprètes, on peut présumer qu'en cet endroit il



38. *Qui fuit Henos, qui fuit Seth,* | 38. *Qui fut fils d'Enos, qui fut fils de Seth,*  
*qui fuit Adam, qui fuit Dei.* | *qui fut fils d'Adam, qui fut créé de Dieu.*

## COMMENTAIRE.

n'est pas plus authentique, ni plus nécessaire. (a) C'est le sentiment de plusieurs habiles Interprètes, comme nous l'avons montré dans le Commentaire sur la Génèse. (b) Mais si Caïnan est une faute de Copiste dans les Septante, & dans saint Luc, il faut reconnoître qu'elle est très-ancienne; car les Imprimez, & les Manuscrits sont très-uniformes dans ces endroits. (c) On ne connoît que le seul Manuscrit de Cambrige, où Caïnan ne se trouve pas dans saint Luc. (d) Quelques-uns croyent que saint Luc écrivant principalement pour les Gentils, qui ne pouvoient consulter que le Grec des Septante, a eu la condescendance de laisser Caïnan dans son Texte, parce qu'il étoit dans le leur; de peur de scandaliser les foibles, en le retranchant. (e) Cela auroit décrié les Septante, ou même son Evangile, si l'on eût remarqué entre eux de la différence dans les généalogies. Si donc il y a en ceci de l'erreur, & du mécompte, ils ne regardent que les Septante, ou leurs Copistes. Les Juifs ne peuvent s'en prendre à notre Evangéliste; mais à leurs anciens Traducteurs. Nous ne nous intéressons à la conservation de Caïnan, qu'à cause que saint Luc l'a mis dans son Evangile. Mais il n'a pas prétendu ni corriger, ni autoriser ceux qui l'avoient mis dans leur Texte avant lui. On fait que saint Luc suit toujours les Septante dans ses citations, lors même qu'ils s'éloignent de l'Hébreu. Voyez *Act. vii. 14.*

ÿ. 38. QUI FUT DEI. *Qui fut créé de Dieu.* On a mis ici le verbe *créé*, au lieu de, *qui fut fils*, que l'on avoit mis dans les autres; parce qu'encore qu'Adam soit fils de Dieu, en un certain sens, (f) puisqu'il est sa créature; il ne l'est pas toutefois de la même sorte que les autres qui sont dans la généalogie. Dieu a donné à l'homme l'être, l'ame, & la vie: les peres ordinaires ne donnent à leurs fils que le corps; & tout au plus, la vie animale. Nous tenons tous de Dieu nos ames, nôtre accroissement, nôtre conservation.

(a) *Vide Usser. Dissert. de Caïnan. Spanh. Dub. Ev. Grot. hic. Cornel. à Lapide. Bochart Phaleg. l. 2. c. 13. alii.*

(b) *Voyez Genes. x. 14. pag. 295, 296. du Commentaire.*

(c) L'Édition Romaine ne lit pas Caïnan 1. Par. 1. 17. Mais celles d'Alde, & de Complure, & le Manuscrit Alexandrin l'y lient.

(d) *Voyez les Notes de M. Mille sur S. Luc 111. 36. Et ce Manuscrit est défectueux, & corrompu en une infinité d'endroits, comme le remarque le même M. Mille ici, & en plusieurs autres occasions.*

(e) *Jus. Lipfoot. alii nonnulli.*

(f) *Vide Ph. lem. & Joseph. apud Grot. hic. & Arat. in Ad. xviii. 28. Τὸ γὰρ ἐξ ἑσπέρας,*



## CHAPITRE IV.

JESUS est conduit au désert. Son jeûne de quarante jours. Il est tenté par le Démon. Il prêche à Nazareth ; il s'en retire, & va à Capharnaüm. Il y délivre un possédé, & guérit la belle-mère de saint Pierre. Il fait plusieurs autres guérisons.

¶ 1. JESUS autem plenus Spiritu sancto regressus est à Jordane : & agebatur à Spiritu in desertum.

2. Diebus quadraginta temebatur à diabolo. Et nihil manducavit in diebus illis : & consummatis illis esurivit.

3. Dixit autem illi diabolus : Si filius Dei es, dic lapidi huic, ut panis fiat.

¶ 1. JESUS, étant plein du Saint-Esprit, revint des bords du Jourdain ; & il fut poussé par l'Esprit dans le désert.

2. Il y demeura quarante jours, & il y fut tenté par le diable. Il ne mangea rien pendant tout ce tems-là : & lorsque ces jours furent passés, il eut faim.

3. Alors le diable lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à cette pierre qu'elle devienne du pain.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. JESUS AUTEM PLENUS SPIRITU SANCTO. JESUS étant plein du Saint Esprit, revint des bords du Jourdain. Où retourna-t'il ? Apparemment à Nazareth ; du moins il en prenoit le chemin. Mais aussi-tôt (a) il fut conduit au désert par l'Esprit. On croit que c'est l'Esprit saint ; & ce que saint Matthieu ajoute : Il fut conduit dans le désert, pour être tenté par le Démon, confirme ce sentiment. Il y a toutefois des Interprètes qui croyent que ce fut le Démon qui l'y conduisit, comme il le mena ensuite à Jérusalem, & sur une haute montagne ; le Fils de Dieu lui permettant d'exercer contre lui tout son pouvoir, pour le vaincre avec plus de gloire, & d'avantage. Voyez ce qui a été dit sur S. Matth. IV. 1. L'Evangeliste remarque ici que JESUS étoit plein du Saint Esprit ; non qu'il en ait été vuide auparavant, mais parce que le Ciel s'étant ouvert, & le Saint Esprit étant descendu sur lui sous une forme sensible, il commença à donner des marques plus sensibles de la présence de ce divin Esprit, qu'il n'avoit fait auparavant.

¶ 3. SI FILIVS DEI ES. Si vous êtes le Fils de Dieu. Le Démon

(a) Ita Marc. 1. 12. Kai iedon ei anōpōn aēlēs chōdōn nō tō ēspōs.

4. Et respondit ad illum Jesus: Scriptum est: Quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.

5. Et duxit illum diabolus in montem excelsum, & ostendit illi omnia Regna orbis terra in momento temporis.

6. Et ait illi: Tibi dabo potestatem hanc universam, & gloriam illorum: quia mihi tradita sunt; & cui volo do illa.

7. Tu ergo si adoraveris coram me, erunt tua omnia.

4. JÉSUS lui répondit: Il est écrit: Que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu.

5. Et le diable le conduisit sur une haute montagne, d'où lui ayant fait voir en un moment tous les Royaumes du monde,

6. Il lui dit: Je vous donnerai toute cette puissance, & la gloire de ces Royaumes; car elle m'a été donnée, & je la donne à qui il me plaît.

7. Si donc vous voulez m'adorer, toutes ces choses seront à vous.

## COMMENTAIRE.

ne doutoit pas que Jésus ne fût Fils de Dieu, de la manière dont le sont tous les Saints, & tous les Justes; il savoit que le péché n'avoit jamais souillé son ame: il vouloit donc savoir s'il étoit le vrai Fils de Dieu, le Verbe incarné, la Sagesse essentielle: il vouloit pénétrer le sens de ces paroles, qui avoient été ouïes de tout le monde au baptême du Sauveur: (a) *Vous êtes mon Fils bien-aimé; j'ai mis dans vous ma complaisance.*

¶ 4. SED IN OMNI VERBO DEI. *L'homme ne vit pas seulement de pain; mais de toute parole de Dieu.* Dieu par sa parole peut donner à tout ce qu'il lui plaira, la vertu de se nourrir. L'air, l'eau, la pierre; tout deviendra nourrissant dès que Dieu l'ordonnera.

¶ 5. DUXIT ILLUM IN MONTEM. *Le Diable le conduisit sur une haute montagne.* L'y conduisit-il à pied; ou l'y transporta-t'il au travers de l'air? C'est ce que l'on ne fait point. (b) Mais de quelque manière que la chose soit arrivée, elle ne se fit que par la permission du Sauveur. Le Démon lui fit voir en un moment tous les Royaumes du monde; soit en les lui montrant de loin avec la main, & les lui décrivant par le discours; soit en les représentant devant ses yeux par des images phantastiques formées en un moment par une vertu magique, & diabolique; soit enfin en les traçant dans son imagination. Quand on dit, *tous les Royaumes du monde*, il y a là apparemment une hyperbole; on veut dire les principaux Etats, les premières villes du monde. Le Fils de Dieu laisse ici agir le Démon dans toute l'étendue de la puissance que peut avoir ce mauvais Esprit, pour lui faire après micux sentir sa foiblesse, en le surmontant comme il fait.

(a) Luc. 211. 22.

(b) Voyez la Dissertation de Bochart, sur le transport de J. C. sur le haut du Temple, à la fin

de la nouvelle Edition de ses Oeuvres à Lédé 1707.

8. Et respondens Jesus, dixit illi : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.

9. Et duxit illum in Jerusalem, & stetit eum super pinnam Templi, & dixit illi : Si filius Dei es, mitte te hinc deorsum.

10. Scriptum est enim quoddam Angelis suis mandavit de te, ne conseruem te :

11. Et quia in manibus tollem te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

12. Et respondens Jesus, ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

8. JESUS lui répondit : Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne servirez que lui seul.

9. Le diable le transporta encore dans Jérusalem ; & l'ayant mis sur le haut du Temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous d'ici à bas ;

10. Car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses Anges d'avoir soin de vous, & de vous garder :

11. Et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

12. JESUS lui répondit : Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

## COMMENTAIRE.

Satan se vante ψ. 6. d'être le Maître de tous ces Royaumes, & de les donner à qui il veut. C'étoit une imposture digne du Pere de mensonge. Dieu par un effet de sa colère contre les méchans, permet souvent aux Démons de disposer de ce que le monde admire, & estime le plus ; d'où vient que JESUS-CHRIST (a) l'appelle *le Prince de ce monde* : mais ce n'est qu'avec la permission, ou par les ordres exprés du Tout-puissant, que le Démon agit dans les petites, comme dans les grandes choses. Il n'ose entrer dans un troupeau de pourceaux sans une permission expresse. (b)

ψ. 8. SCRIPTUM EST : DOMINUM DEUM TUUM ADORABIS. Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne servirez que lui seul. Le Grec lit : (c) *Retire-toi de moi, Satan ; car il est écrit, &c.* Ce qui est pris de saint Matthieu. (d) Le passage que JESUS-CHRIST cite, est tiré du Deutéronome, VI. 13. X. 20. Mais l'Hébreu lit simplement : *Vous le servirez* ; (e) & non pas : *Vous ne servirez que lui seul.* Saint Jérôme a suivi les Septante, (f) qui portent comme la Vulgate dans le Chap. VI. 13.

SUPER PINNAM TEMPLI. *Sur le haut du Temple.* Apparemment sur la balustrade qui regnoit autour du toit, qui étoit en platte-forme, à la manière du pays. Voyez sur S. Matth. IV. 5.

ψ. 12. NON TENTABIS. *Vous ne tenterez point le Seigneur votre*

(a) Joan. XIV. 30. XVI. 11.

(b) Matth. v. 11. 12.

(c) ἴσχυρὸς ἰσχύος μου, Σατανᾶ, ὅτι γέγραπται, &c. Mais il y a un très-grand nombre de Manucries, qui ne lisent point cette Addition.

(d) Matth. IV. 10.

(e) Deut. VI. 13. אלהיך תירא ואחרו תעבד.

(f) Τὸν Θεὸν σου προσκυνᾷς, καὶ αὐτῷ μόνῳ σέβου.

13. *Et consummata omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus.*

14. *Et regressus est Jesus in virtute Spiritus in Galileam, & fama exiit per universam regionem de illo.*

15. *Et ipse docebat in synagogis eorum, & magnificabatur ab omnibus.*

13. Le diable ayant achevé toutes les tentations, se retira de lui pour un tems.

14. Alors JESUS s'en retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit de Dieu, & sa réputation se répandit dans tout le pays dalentour.

15. Il enseignoit dans leurs synagogues, & il étoit estimé, & honoré de tout le monde.

## COMMENTAIRE.

*Dieu.* Il ne défend pas au Démon de le tenter; mais il lui dit: Je n'ai garde de tenter le Seigneur mon Dieu, & de lui demander des miracles sans une extrême nécessité. Je ne m'expose point de gayeté de cœur au danger, pour exiger de Dieu qu'il m'en garantisse.

Ÿ. 13. RECESSIT AB ILLO USQUE AD TEMPUS. *Il se retira de lui pour un tems.* Il n'osa plus l'attaquer, jusqu'au tems de sa passion; (a) alors Dieu lui en donna de nouveau le pouvoir, comme l'Écriture même l'insinüe. (b) JESUS-CHRIST dit à ceux qui le venoient arrêter au jardin des oliviers: *Voici votre heure, & la puissance du Prince des ténèbres.* Et ailleurs: (c) *Le Prince de ce monde est venu pour me tenter; mais il n'a rien pu gagner contre moi.*

Ÿ. 14. REGRESSUS EST IN VIRTUTE SPIRITUS IN GALILÆAM. *Il s'en retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit de Dieu.* Il avoit d'abord voulu s'y en retourner, aussi-tôt après son baptême: (d) mais l'Esprit l'ayant conduit au désert, il y demeura quarante jours; après quoi il suivit le mouvement de l'Esprit, qui le conduisit à Nazareth, d'où il étoit parti auparavant pour venir recevoir le baptême de saint Jean. Mais avant que d'arriver à Nazareth, il se passa bien des choses que saint Luc n'a point racontées. JESUS au sortir du désert, retourna voir saint Jean, qui lui rendit un témoignage très-glorieux. (e) De-là il alla à Cana de Galilée, où il fit son premier miracle; (f) puis à Capharnaüm, où il fit plusieurs miracles. (Luc. IV. 23.) Ensuite il se trouva à Jérusalem pour la Fête de Pâques. (g) Il s'arrêta quelque tems en Judée, où il baptisoit; (h) c'est-à-dire, où ses Disciples baptisoient; car pour lui il ne baptisoit pas. (i) Cependant ayant appris que Jean-Baptiste avoit été arrêté pri-

(a) Brug. Licf. alii.

(b) Luc. xxii. 53.

(c) Joan. xiv. 30.

(d) Ci-devant Ÿ. 1.

(e) Joan. 1. 29. . . 52.

(f) Joan. 11. 1. . . 11.

(g) Joan. 11. 23.

(h) Joan. 111. 22.

(i) Joan. 1v. 2.

16. *Et venit Nazareth, ubi erat nutritus, & intravit secundum consuetudinem suam die sabbati in synagogam, & surrexit legere.*

17. *Et traditus est illi liber Isaïe Prophete. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat :*

16. Etant venu à Nazareth, où il avoit été élevé, il entra, selon sa coutume, le jour du sabbat dans la synagogue, & il se leva pour lire.

17. On lui présenta le livre du Prophète Isaïe ; & l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étoient écrites :

## COMMENTAIRE.

sonnier par Hérodes, il jugea à propos de se retirer à Nazareth, où il fit ce que nous lisons ici dans saint Luc.

ÿ. 16. *INTRAVIT IN SYNAGOGAM, ET SURREXIT LEGERE.* Il entra, selon sa coutume, le jour du Sabbat dans la Synagogue, & il se leva pour lire. Pendant les trente années que JESUS-CHRIST demeura à Nazareth, il fut toujours fort assidu aux pratiques de Religion, & se trouva régulièrement à la Synagogue tous les jours de Sabbat, pour y entendre les lectures de la Loi, & pour y louer le Seigneur. Mais il semble que jusqu'alors il s'étoit contenté d'être auditeur, sans faire éclater la sagesse, & l'esprit dont il étoit rempli. Il ne commença qu'au retour de son baptême, & du voyage que nous avons décrit au verset précédent. *Il se leva donc pour lire* ; soit qu'il se fût présenté pour cela ; soit que l'Ange de la Synagogue ; c'est-à-dire, celui qui y présidoit, l'en eût prié. Les témoignages que Jean lui avoit rendus ; le miracle qui étoit arrivé à son baptême ; celui qu'il venoit de faire tout récemment à Cana près de Nazareth, puis à Capharnaüm, avoient rendu son nom célèbre, & sa personne respectable.

On le pria donc de lire ; & après avoir lû le Texte en Hébreu, il l'expliqua en Syriac, ou en Langue vulgaire du pays ; car telle étoit la coutume introduite depuis le tems d'Esdras, (a) On voit par les Actes des Apôtres, (b) que souvent on faisoit l'honneur aux étrangers de les inviter à lire, & à parler dans la Synagogue. On lisoit debout ; (c) mais les Docteurs interprétoient assis. (*Matt. v. 1, Luc. v. 3.*) On remarque dans les Actes, que les Particuliers qui vouloient parler dans les Synagogues, se tenoient debout. (*Act. XIII. 16. & I. Cor. XIV. 30.*) Il semble que JESUS-CHRIST ouvrit le Livre où il voulut, & lut ce qui se trouva sous ses yeux, sans aucun choix ; & les Rabbins (d) remarquent que dans la lecture des Prophètes, on avoit cette liberté, qu'on n'avoit pas pour les autres Livres de l'écriture, sur tout pour la Loi de Moÿse.

ÿ. 17. *ET REVOLVIT LIBRUM. Il ouvrit le Livre. A la lettre :*

(a) 2. Esdr. VIII. 1. 2. ... 8.

(b) Act. XIII. 15. XVII. 2.

(c) Ita in Megilla. c. 4.

(d) Rab. Alphes apud Ligfoot hic.

18. Spiritus Domini super me : propter quod unxit me : evangelizare pauperibus misit me , sanare contritos corde ,

18. L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres , pour guérir ceux qui ont le cœur brisé :

## COMMENTAIRE.

(a) Il le développa ; parce que c'étoit un rouleau à l'antique , composé de plusieurs feuilles de vélin collées l'une à l'autre , bout à bout , comme les Juifs en ont encore aujourd'hui dans leurs Synagogues. Cela paroît aussi par le ψ. 20. où il est dit que JESUS ayant là , replia le rouleau , ou roula le volume. (b)

ψ. 18. SPIRITUS DOMINI SUPER ME. L'Esprit de Dieu s'est reposé sur moi : C'est pourquoi il m'a donné l'onction , & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres , &c. Ce n'est point le hasard ; c'est une Providence particulière , qui permit que le Sauveur tomba sur cet endroit , qui convenoit si bien au commencement de sa mission. Isaïe (c) dans l'endroit cité , parle de soi-même , comme figure du Messie. Il dit que l'Esprit de Dieu l'a envoyé pour annoncer aux Juifs captifs leur prochaine liberté ; & à ce peuple réduit dans la dernière pauvreté , que Dieu les délivreroit bien tôt de l'oppression. La captivité de Babylone étoit une figure de l'état du genre humain ; le retour de cette captivité procuré par Cyrus , & annoncé par Isaïe , représentoit la rédemption des hommes exécutée par JESUS-CHRIST. Ce que le Prophète ne faisoit qu'annoncer , JESUS-CHRIST l'a exécuté en personne.

Isaïe dit que le Saint Esprit lui a donné l'onction pour prêcher aux pauvres ; c'est-à-dire , lui a confié cet emploi. Oindre un Roi , oindre un Prophète , oindre un Prêtre , dans le langage des Hébreux , étoit le mettre en possession de sa Dignité , & dans l'exercice de sa Charge. Quoique JESUS-CHRIST ait eu dans tous les momens de sa vie la plénitude du Saint Esprit , il semble que Dieu son Pere voulut marquer d'une manière plus expresse la mission qu'il lui donnoit , & l'abondance de l'Esprit dont il le remplissoit , lorsque dans son baptême il le fit descendre sur lui sous une forme sensible , & corporelle. (d)

Ce n'est pas sans dessein que le Prophète ajoute , qu'il est envoyé pour prêcher aux pauvres. C'étoit-là un des caractères de la prédication du Messie. Le nom de pauvre dans l'Ecriture , se met quelquefois pour un

(a) Καὶ ἀνεπίπτει τὸ βιβλίον.

(b) Καὶ πένθος τὸ βιβλίον.

(c) Isaï. xl. 2.

(d) Iren. lib. 3. c. 10. Athanas. Orat. 2. con-

tra Arianos, Russin. Exposit. Symbol. Aug. lib. xti de Trinit. c. 26. Et lib. 3. contra Maxim. cap. 16. Hieronym. in Isaï. lxxi.

19. *Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, & diem retributionis.*

19. Pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vûë; pour renvoyer libres ceux qui sont bricéz sous leurs fers; pour publier l'année favorable du Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis.

## COMMENTAIRE.

homme humble, affligé, opprimé. Et il paroît qu'Isaïe vouloit désigner par-là les captifs de Babylone. Mais la Providence, qui présidoit à ses Prophéties, a voulu qu'il se servit de ce terme, pour marquer que le Messie est venu principalement pour les pauvres de cœur, & d'esprit; qui sentent leur pauvreté, leur besoin; qui soupirent après leur Libérateur; qui sont humiliés sous le poids de leurs péchez, & qui cherchent à s'en relever.

Ÿ. 19. PRÆDICARE CAPTIVIS REMISSIONEM, ET CÆCIS VISUM. Pour annoncer aux captifs leur délivrance, & aux aveugles le recouvrement de la vûë. Les Juifs captifs à Babylone sont souvent représentés dans l'Écriture, comme des gens dans les ombres de la mort, dans l'horreur du tombeau. Cet état n'est qu'une foible image de l'esclavage où étoit réduit le genre humain, & des ténèbres où nous étions tous plongés, lorsque JESUS-CHRIST est venu dans le monde. Il y a paru comme un Libérateur, qui vient ouvrir les prisons, & briser les liens des captifs; comme un nouveau Soleil, après une sombre nuit. Il donne la liberté à ceux qui sentent leur captivité, & le poids de leurs chaînes; il rend la lumière aux aveugles, qui reconnoissent leur aveuglement, & qui désirent la lumière: Car pour ceux qui aiment leur esclavage, & qui se croient clairvoyans, il les laisse dans leurs ténèbres, (a) & dans leurs liens. Ce qu'on lit dans la Vulgate: *Pour guérir ceux qui ont le cœur brisé*, n'est pas dans plusieurs anciens Manuscrits Grecs.

PRÆDICARE ANNUM DOMINI ACCEPTUM. Pour publier l'année favorable au Seigneur, & le jour où il se vengera de ses ennemis. Voici enfin le jour de réconciliation du Seigneur avec son peuple, & l'année de sa vengeance contre ses ennemis. Voici le jour si long-tems désiré, que le Seigneur touché des maux de son peuple captif, & de son humiliation en sa présence, lui remet ses anciennes iniquitez, & tourne sa colère contre les Babylo niens ses ennemis. On fait ici allusion (b) à

(a) Joan. 12. 41. *Si cæci essetis, non haberetis peccatum vestrum manet.*

(b) *Κηρύγμα ἰουαίης τοῦ θεοῦ διὰ τὴν ἔσχατον ἡμέραν.*



20. *Et cū plicuisset librum, reddidit ministro, & sedit. Et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.*

20. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, & s'assit. Tout le monde dans la synagogue avoit les yeux arrêtés sur lui.

## COMMENTAIRE.

l'année du Jubilé, que l'on annonçoit au son des trompettes, (a) & dans laquelle chacun renetroit dans ses biens, & où les esclaves recouvroient leur liberté. La venue de JESUS CHRIST dans le monde, a été pour nous les hommes une année de Jubilé. Il a ouvert la porte à tous les esclaves du péché; il n'a tenu qu'à eux de profiter de la liberté qu'il leur a offerte. (b) Il a donné son sang, & sa vie pour le rachat de tous les hommes; (c) il leur a ouvert l'entrée de l'éternité; il leur a acquis de nouveau le droit à l'immortalité, & au bonheur du Ciel, dont ils étoient déçûs par le crime de leur premier pere. Comparez à ce passage *Isaïe XLIX. 8. & 2. Cor. VI. 2.*

La même année qui est une année d'indulgence, & de réconciliation pour les justes, sera une année de vengeance, & de colère pour les méchans. JESUS-CHRIST est venu pour la ruine, & pour la résurrection de plusieurs. Les Juifs fidèles, & dociles, qui eurent le bonheur de recevoir JESUS-CHRIST, furent comblez de toutes ses faveurs; ceux qui le rejetèrent, & le crucifièrent, furent accablez sous les ruines de leur patrie, & de leur Temple, ruinez, ravagez, renversez par les Romains. Quelques Anciens, comme les Valentiniens, (d) inféroient de ce passage, que le Sauveur n'avoit prêché qu'une année: *Pradicare annum Domini acceptum*; Mais on s'air par l'Evangile même, qu'il a prêché pendant trois ans.

ÿ. 20. OMNIUM IN SYNAGOGA OCULI. *Tout le monde dans la Synagogue avoit les yeux arrêtés sur lui*; soit parce qu'on ne l'avoit pas encore entendu parler en public, & qu'on savoit qu'il n'avoit jamais étudié sous les Maîtres; (e) soit à cause des miracles qu'on avoit appris qui s'étoient passés à son baptême, & de ce qui venoit tout récemment d'arriver à Cana, où il avoit changé l'eau en vin. Jesus s'assit, après avoir lû debout: il commença à prendre l'air d'autorité qui lui convenoit, & à parler en Maître; car il n'y avoit que les Docteurs qui eussent droit de parler assis dans la Synagogue, comme le remarquent les Interprètes, & comme ils l'infèrent des Actes des Apôtres. (f)

(a) *Levit. XXV. 10. 11. & sequ.*

(b) *Rom. VIII. 21. Galat. IV. 31. V. 13, Jacobi. 1. 25. II. 18.*

(c) *Rom. V. 6... 9. VI. 10. II. 13. 2. Cor. V. 14. &c.*

(d) *Apud Iren. l. 2. c. 38. & Origen. hic. Iren. & Clemens Rom.*

(e) *Jehan VII. 25.*

(f) *Act. XIII. 1. & 1. Cor. XIV. 30. Vide Mald. Ligfoot. Grat. alios.*

21. *Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.*

22. *Et omnes testimonium illi dabant : & mirabantur in verbis gratiæ , quæ procedebant de ore ipsius , & dicebant : Nonne hic est filius Joseph ?*

23. *Et ait illis : Utique dicitis mihi hæc similitudinem : Medice , cura te ipsum : quanta audivimus facta in Capharnaüm , fac & hic in patria tua.*

21. Et il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que cette Écriture que vous venez d'entendre , est accomplie.

22. Et tous lui rendoient témoignage : & dans l'étonnement où ils étoient des paroles pleines de grâces qui sortoient de sa bouche , disoient : N'est-ce pas là le fils de Joseph ?

23. Alors il leur dit : Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe : Médecin , guérifiez-vous vous-même , & que vous me direz : Faites ici en votre pays d'aussi grandes choses que nous avons oui dire que vous en avez faites à Capharnaüm.

## COMMENTAIRE.

¶ 21. *HODIE IMPLETA EST HÆC SCRIPTURA.* C'est aujourd'hui que cette Écriture est accomplie. Ou plutôt : Elle commence à s'accomplir. Je viens annoncer la rédemption, la liberté, la réconciliation, le pardon de vos péchez : Je suis moi-même votre Libérateur, votre espérance, votre salut, votre Messie. C'est moi-même dont vous parlez le Prophète (a) dans les paroles que vous venez d'entendre, *in auribus vestris.*

¶ 22. *MIRABANTUR IN VERBIS GRATIÆ.* Ils étoient dans l'étonnement des paroles pleines de grâce qui sortoient de sa bouche. Ils avoient que personne n'avoit jamais parlé avec tant de grâce, de force, d'éloquence ; que personne n'avoit possédé l'art de persuader, de toucher, de plaire, comme l'avoit JESUS-CHRIST. C'est ce que reconnurent par leur expérience en une autre occasion, ceux qui avoient été envoyez par les Juifs pour arrêter JESUS. (b) Mais ceux de Nazareth contents d'admirer la grâce avec laquelle JESUS CHRIST parloit, ne songèrent pas à croire aux vérités qu'il prêchoit, & à rendre gloire à Dieu. La bassesse prétendue de son origine, la pauvreté de ses parens les scandalisa. Ils se disoient l'un à l'autre : *N'est-ce pas lui qui est le fils de Joseph ?* Voilà l'esprit du monde. JESUS est fils d'un simple bourgeois de Nazareth ; comment pourroit-il être le Messie ?

¶ 23. *MEDICE , CURA TE IPSUM.* Médecin , guérifiez-vous vous-même. C'est un proverbe contre ceux qui font beaucoup pour d'autres, & ne font rien pour eux-mêmes, pour leurs amis, pour leurs parens ; qui font les affaires d'autrui, & négligent les leurs ; qui donnent aux autres des leçons, dont ils ont besoin pour eux-mêmes. JESUS avoit fait

(a) *Thophy? Euthym. Mald. Græc.*

(b) *Joan. VII. 46.*

24. *Ait autem : Amen dico vobis , quia nemo Propheta acceptus est in patria sua.*

25. *In veritate dico vobis , multa vidueram in diebus Elia in Israël , quando clausum est Cælum annis tribus , & mensibus sex , cum facta esset fames magna in omni terra :*

26. *Et ad nullam illarum missus est Elias nisi in Sarepta Sidonia , ad mulierem viduam.*

24. Mais je vous assure , ajouta-t'il , qu'aucun Prophète n'est bien reçu en son pays.

25. Je vous dis en vérité qu'il y avoit beaucoup de veuves dans Israël au tems d'Elie , lorsque le Ciel fut fermé durant trois ans , & six mois , & qu'il y eut une grande famine dans toute la terre ;

26. Et néanmoins Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles ; mais chez une femme veuve de Sarepte dans le pays des Sidoniens.

## COMMENTAIRE.

plusieurs miracles à Capharnaüm , (a) dont nous ne favons pas le détail , il étoit disposé d'en faire de même à Nazareth sa patrie , s'il y avoit trouvé plus d'ouverture , & moins d'incrédulité de la part de ses concitoyens : mais il n'y en fit point , pour punir leur mépris , & leur indifférence. Vous me direz : Médecin , guérissez-vous vous-même ; & moi je vous dirai : *Nul Prophète n'est bien reçu dans son pays.* Vous n'avez que du mépris pour ma personne , & pour ma doctrine ; ne foyez donc pas surpris , si je réserve mes faveurs pour d'autres. (b)

ÿ. 25. *MULTÆ VIDUÆ ERANT.* Il y avoit beaucoup de veuves du tems d'Elie ; & néanmoins Elie ne fut envoyé que chez la veuve de Sarepte. L'Histoire est connue. (Voyez 3. Reg. xvii. 9. 10. & suivans.) Les faveurs de Dieu sont gratuites ; ses graces ne sont dues à personne. (c) J'ai fait à Capharnaüm , & à Cana des miracles , que je ne juge pas à propos de faire chez vous. Elie fut-il multiplier la farine , & l'huile de toutes les veuves d'Israël , du tems de la grande famine sous le regne d'Achab ? Et Elisée guérit-il tous les Lépreux de Syrie , du tems de Naaman ? Ainsi je ne suis pas obligé de faire des miracles par tout. Donnez-moi des Naaman , gens remplis de foi , & d'obéissance ; donnez-moi des veuves de Sarepte , qui vivent dans l'humilité , & dans l'espérance au Seigneur ; donnez-moi des gens qui ne de n'andent des miracles dans un esprit de foi , comme ceux de Capharnaüm ; & vous verrez que j'en ferai chez vous , comme j'en ai fait chez eux. Enfin quand j'en ferois par tout ailleurs , sans en faire chez vous , qu'auriez-vous à vous plaindre ? Vous fais-je quelque tort ? Vous dois-je quelque chose ?

ÿ. 25. *ANNIS TRIBUS , ET MENSIBUS SEX.* Trois ans , & six

(a) Joan. xi. 12.

(b) Mat. xiii. 68. *Non fecit ibi virtutes multas , propter incredulitatem eorum.*

(c) Rom. xi. 6. *Alioquin gratia jam non est gratia.*

27. *Et multi leprosi erant in Israël sub Eliseo Propheta: & nemo eorum mundatus est, nisi Naaman Syrus.*

28. *Et repleti sum omnes in synagoga irâ, hæc audientes.*

29. *Et surrexerunt, & ejecerunt illum extra civitatem: & duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat edificata, ut precipitarent eum.*

30. *Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.*

27. Il y avoit de même beaucoup de lépreux dans Israël au tems du Prophète Elisée; & néanmoins aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui étoit de Syrie.

28. Tous ceux de la synagogue l'entendant parler de la sorte, furent remplis de colère:

29. Et se levant ils le chassèrent hors de leur ville, & le menèrent jusques sur la pointe de la montagne sur laquelle elle étoit bâtie, pour le précipiter.

30. Mais il passa au milieu d'eux, & se retira.

## COMMENTAIRE.

mois. Saint Jacques (a) met le même nombre d'années. Mais ce nombre n'est pas distinctement marqué dans les Livres des Rois. (b) On y voit seulement que la troisième année de la famine, ou plutôt, la troisième année depuis qu'Elisée s'étoit retiré chez la veuve de Sarepte, il reçut ordre du Seigneur d'aller dire à Achab que le Seigneur étoit disposé à donner de la pluie sur la terre. Mais avant sa retraite chez la veuve de Sarepte, il avoit déjà demeuré quelque tems sur le torrent de Carith, au-delà du Jourdain. (c) En supposant qu'il y ait demeuré six mois, on trouve justement les trois ans & demi marquez ici, & dans l'Épître de saint Jacques.

ÿ. 28. REPLETI SUNT IRA. *Ils furent remplis de colère.* Ceux de Nazareth comprirent aisément que JESUS-CHRIST vouloit les quitter, & faire part à d'autres de ses bienfaits; & que comparant leur intrépidité, & leur malice à la docilité des autres, il les mettoit bien au-dessous d'eux. C'est ce qui les remplit de rage, & d'indignation. De plus il s'égalloit aux anciens Prophètes, à Elisée, & à Elic, & insinuoit par l'exemple de Naaman guéri par Elisée, qu'il étoit disposé à faire part de ses faveurs aux Gentils. C'étoit-là encore un nouveau motif de colère contre lui. (d)

ÿ. 30. PER MEDIUM ILLORUM IBAT. *Il passa au milieu d'eux, & se retira.* Ceux de Nazareth irrités des reproches que leur faisoit JESUS-CHRIST, se mutinèrent, & le conduisirent sur la croupe de la montagne qui étoit près de leur ville, pour le précipiter du haut du rocher. Ces sortes d'exécutions populaires étoient tolérées; & sous prétexte de zèle pour la Loi, on faisoit mourir un homme sans forme de justice. Mais JESUS-CHRIST, qui voulut bien se laisser conduire jusqu'au haut de la

(a) Jacob. v. 17.

(b) 3 Reg. xviii. 1. xviii. 1.

(c) 3. Reg. xviii. 3. 4. 5. Vide si placet, Brug.

Grot. Liguet.

(d) Vide Brug. Mald. Grot. Menos. D. Thom. alios.

31. Et descendit in Capharnaüm civitatem Galilae, ibique docebat illos sabbatis.

32. Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.

33. Et in synagoga erat homo habens demonium immundum, & exclamavit voce magna

34. Dicens: Sino, quid nobis, & tibi, Jesu Nazarene: venisti perdere nos? Scio te quis sis, Sanctus Dei.

35. Et increpavit illum Jesus, dicens: Obmutescite, & exi ab eo. Et cum projecisset illum demonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.

31. Il descendit à Capharnaüm, qui est une ville de Galilée, où il les enseignoit les jours du sabbat.

32. Et sa manière d'enseigner les remplissoit d'étonnement, parce que sa parole étoit accompagnée de puissance, & d'autorité.

33. Il y avoit dans la synagogue un homme possédé d'un démon impur, qui jetta un grand cri,

34. En disant: Laissez-nous: Qu'y a-t'il de commun entre nous, & vous, JESUS de Nazareth? Etes-vous venu pour nous perdre? Je sai qui vous êtes: vous êtes le Saint de Dieu.

35. Mais JESUS lui parlant avec menaces, lui dit: Tais-toi, & fors de cet homme. Et le diable l'ayant jetté à terre au milieu de tout le peuple, sortit de lui, sans lui avoir fait aucun mal.

## COMMENTAIRE.

montagne, ne leur permit pas d'exécuter leur mauvais dessein. Il passa tranquillement au milieu d'eux, sans qu'ils pussent l'arrêter; soit qu'il se soit rendu invisible à leurs yeux, (a) ou qu'il les ait frappés d'aveuglement, ou qu'il leur ait lié les mains, ou qu'il ait simplement changé leur volonté. (b) Par ce miracle, il les mit entièrement dans leur tort; puisque par-là il leur prouvoit qu'ils avoient tort de se plaindre qu'il ne fit point de miracles dans leur ville.

ÿ. 31. DESCENDIT IN CAPHARNAUM. Il descendit à Capharnaüm, ville de Galilée, située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. Il y fixa sa demeure pour le reste de sa vie. La sainte Vierge y vint aussi demeurer. On croit que saint Joseph n'étoit plus en vie, puisqu'il n'en est plus parlé, depuis ce qui arriva à JESUS âgé de douze ans. Les Marcionites (c) commençoient l'Evangile de saint Luc par cet endroit, qu'ils joignoient de cette sorte au commencement du Chapitre III. L'année quinziesme de l'Empire de Tibère, JESUS descendit du Ciel dans la ville de Capharnaüm.

ÿ. 32. IN POTESTATE ERAT SERMO IPSIUS. Sa parole étoit accompagnée de puissance, & d'autorité. Il parloit avec un air de majesté imposante. Sa Doctrine étoit soutenue par les miracles qu'il faisoit. Voyez S. Matth. VII. 29. Loquebatur tanquam potestatem habens.

(a) Mald. Græc. Brug. alia.

(b) Ambros. Bida hic.

(c) Tertull. contra Marcion. lib. 1. cap. 19. &

lib. 4. c. 7.

36. Et factus est pavor in omnibus, & colloquebantur ad invicem, dicentes: *Quod est hoc verbum, quia in potestate, & virtute imperat immundis spiritibus, & excent?*

37. Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.

38. Surgens autem Jesus de synagoga, introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus: & rogaverunt illum pro ea.

39. Et stans super illam, imperavit febrim: & dimisit illam. Et continuo surgens ministrabat illis.

40. Cum autem sol occidisset, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille singulis manus imponens, curabat eos.

41. Exhibent autem demonia à multis, clamantia, & dicentia: *Quia tu es Filius Dei: & increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christum.*

36. Tous ceux qui étoient là, en furent épouvantés: & ils se parloient l'un à l'autre, en disant: *Qu'est-ce donc que ceci: il commande avec autorité, & avec puissance aux esprits impurs, & ils sortent aussi-tôt?*

37. Et sa réputation se répandit de tous côtés dans le pays d'alentour.

38. Jésus étant sorti de la synagogue, entra dans la maison de Simon, dont la belle-mère avoit une grosse fièvre. Ils le prièrent pour elle.

39. Et étant debout auprès de la malade, il commanda à la fièvre de la quitter, & la fièvre la quitta. Et s'étant levée aussi tôt, elle les servoit.

40. Le soleil étant couché, tous ceux qui avoient des malades, affligés de diverses maladies, les lui amenoient: & imposant les mains sur chacun d'eux, il les guériffoit.

41. Les démons sortoient du corps de plusieurs, en criant, & disant: *Vous êtes le Fils de Dieu. Mais il les menaçoit, & les empêchoit de parler: parce qu'ils savoient qu'il étoit le CHRIST.*

## COMMENTAIRE.

Ψ. 33. ERAT HOMO HABENS DÆMONIUM. *Il y avoit dans la Synagogue un homme possédé du Démon.* C'est le même dont on a parlé sur S. Marc, I. 23.

Ψ. 38. SOCRUS SIMONIS. *La belle-mère de saint Pierre avoit une grosse fièvre.* Voyez ce qu'on a dit sur S. Matt. VIII. 14. Marc, I. 30.

Ψ. 40. CUM SOL OCCIDISSET. *Le soleil étant couché, & le repos du Sabbat étant passé; car la Fête commençoit au soir, & finissoit de même; tous ceux de la ville qui avoient des malades, vinrent les présenter à Jésus à la porte de la maison de saint Pierre, & Jésus les guérit.*

Ψ. 41. QUIA SCIEBANT IPSUM ESSE CHRISTUM. *Il les empêchoit de parler, parce qu'ils savoient qu'il étoit le Christ.* Ils ne le savoient pas avec une entière certitude; mais ils s'en doutoient. Voyez Marc, I. 34. (a) On pourroit aussi traduire le Grec par: (b) *Il ne leur laissoit pas dire qu'ils savoient qu'il étoit le Christ.* Mais la première traduction vaut mieux.

(a) Οτι ου ην τα δαίμονια λαλῶν, ὅτι ᾔθουν; (b) Luc. hic. Οτι οὐκ ἔμελλεν λαλῶν, ὅτι ᾔθουν αὐτῶν.

42. *Facta autem die egressus ibat in desertum locum, & turba requirebant eum, & venerunt usque ad ipsum: & detinebant illum ne discederet ab eis.*

43. *Quibus ille ait: Quia & aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum, Dei quia idem missus sum.*

44. *Et erat predicans in synagogis Galilææ.*

42. Lorsqu'il fut jour, il sortit dehors, & s'en alla en un lieu désert: & tout le peuple le vint chercher jusqu'où il étoit; & comme ils s'efforçoient de le retenir, ne voulant point qu'il les quittât,

43. Il leur dit: Il faut que je prêche aussi aux autres villes l'Evangile du Royaume de Dieu; car c'est pour cela que j'ai été envoyé.

44. Et il prêchoit dans les synagogues de Galilée.

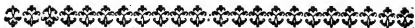
## COMMENTAIRE.

ψ. 42. FACTA DIE, EGRESSUS EST IN DESERTUM. *Le jour étant venu, il sortit, & alla dans un lieu désert, où tout le peuple le suivit, & voulut le retenir, ne voulant pas qu'il le quittât. On ne fait en quel lieu JESUS-CHRIST se retira. Saint Marc (a) dit qu'il sortit de très-grand matin, & avant le jour.*

ψ. 43. ET ALIIS CIVITATIBUS OPORTET ME EVANGELIZARE. *Il faut que je prêche aussi dans les autres villes, aussi-bien qu'à Capharnaüm. Mon premier dessein est la prédication de l'Evangile. La guérison des malades n'est qu'accessoire à ma mission. Elle sert à confirmer ma Doctrine, & à prouver ma mission. Je ne dois l'employer qu'à cela,*

(a) Marc. 1. 35. Πρωΐ ἔβηκεν εἰς τὸν ἄγρον.





## CHAPITRE V.

**JESUS** dans la barque de saints Pierre. Il ordonne de jeter les filets dans la mer. Pêche miraculeuse de saint Pierre. Guérison d'un Lépreux, & d'un Paralytique. Vocation de Lévi. **JESUS** mange avec les pêcheurs.

†. 1. **F** *Altum est autem, cum turba irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, & ipse stabat secus stagnum Genesareth.*

2. *Et vidit duas naves stantes secus stagnum : piscatores autem descendebant, & lavabant retia.*

3. *Ascendens autem in unam navim, qua erat Simonis, rogavit eum à terra reducere pusillum. Et sedens docebat de navicula turbas.*

4. *Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem : Dnc in altum, & laxate retia vestra in captivam.*

†. 5. **U**N jour que Jesus étoit sur le bord du lac de Génésareth, se trouvant accablé par la foule du peuple, qui se pressoit pour entendre la parole de Dieu,

2. Il vit deux barques arrêtées au bord du lac, dont les pêcheurs étoient descendus, & lavoient leurs filets.

3. Il entra donc dans l'une de ces barques, qui étoit à Simon, & le pria de s'éloigner un peu de la terre : & s'étant assis, il enseignoit le peuple de dessus la barque.

4. Lorsqu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine eau ; & jetez vos filets pour pêcher.

## COMMENTAIRE.

†. 1. **C**UM TURBÆ IRRUERENT IN EUM. **JESUS** étoit sur le bord du Lac de Génésareth, & se trouvant accablé par la foule du peuple. **JESUS** après avoir parcouru la Galilée, ainsi que saint Luc l'a marqué à la fin du Chapitre précédent, & comme saint Matthieu le dit avec un peu plus d'étendue au Chapitre IV. 23. 24. revint sur le Lac de Génésareth, où étoit la ville de Capharnaüm. Peut-être même que ce qu'on lit ici, arriva près de cette ville, où Simon Pierre avoit sa demeure ordinaire. (a) Etant donc sur le bord du Lac, & se trouvant pressé de la foule, qui accouroit de toutes parts pour l'entendre, & pour lui voir faire des miracles, il entra dans la nasselle de saint Pierre, qu'il avoit appelé à son service auparavant ; (b) mais qui n'avoit pas entièrement renoncé à sa profession ; & de-là il se mit à enseigner les troupes. L'histoire

(a) Comparez *Matth. IX. 1. Marc. II. 1. & Luc. 1. 1. 27.* (b) *Jean. I. 42. II. 2. Matth. IX. 18. Marc. I. 16. 29. Luc. IX. 28.*



5. *Et respondens Simon, dixit illi: Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus: in verbo autem tuo laxabo rete.*

6. *Et cùm hæc fecissent, concluservunt piscium multitudinem copiosam: rumpebatur autem rete eorum.*

7. *Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi ut venirent, & adjuvarent eos. Et venerunt, & impleverunt ambas naviculas, ita ut pante mergerentur.*

8. *Quod cùm videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens: Exi à me, quia homo peccator sum, Domine.*

5. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre : mais néanmoins je jeterai le filet sur votre parole,

6. L'ayant jetté, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompoit.

7. Et ils firent signe à leurs compagnons, qui étoient dans une autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, & ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en falloit peu qu'elles ne coulassent à fond.

8. Ce que Simon Pierre ayant vû, il se jeta aux pieds de J E S U S, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pêcheur.

## COMMENTAIRE.

qui est racontée ici, est différente de celle qu'on lit dans saint Matthieu, IV. 18. & suiv. & Marc, I. 16. Les circonstances en sont différentes. C'est ici la dernière vocation de saint Pierre. L'autre étoit la première : Car je ne compte pas pour une vocation proprement dite, ce qui est raconté dans saint Jean, I. 42. de saint André, qui amène son frere Simon à JESUS-CHRIST.

ÿ. 5. PRÆCEPTOR : PER TOTAM NOCTEM LABORANTES, &c. Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre : mais néanmoins je jeterai le filet sur votre parole. La nuit est le tems le plus propre pour la pêche. Pierre n'ayant rien pris de toute la nuit, ne songeoit plus qu'à se retirer, après avoir lavé ses filets. Cependant à la parole de JESUS-CHRIST, tout rempli de confiance, il jette de nouveau ses filets, & fait une pêche très-abondante. JESUS-CHRIST vouloit lui faire comprendre que sans lui il ne pouvoit rien faire. La suite de l'histoire de saint Pierre fera voir qu'il avoit besoin de l'èçon sur cela, & que sa grande maladie étoit la présomption en ses propres forces.

ÿ. 7. ANNUERUNT. *Ils firent signe à leurs compagnons*; apparemment parce qu'ils étoient trop éloignez, pour pouvoir les entendre commodément; ou que le bruit de la foule qui étoit sur le bord, étoit trop grand : Car il paroît par le ÿ. 4. que saint Pierre étoit allé en haute mer, pour jeter ses filets : *Duc in altum, & laxate resia vestra.* L'autre barque étoit demeurée près du bord.

ÿ. 8. EXI A ME, DOMINE, QUIA HOMO PECCATOR SUM. Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pêcheur. Pierre saisi d'étonnement, & de frayeur à la vûë de ce miracle, se juge indigne

9. *Stupor enim circumdederat eum, & omnes qui cum illo erant, in captura piscium, quam ceperant :*

10. *Similiter autem Jacobum, & Joannem, filios Zebedaei, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus: Noli timere: ex hoc jam homines eris capiens.*

11. *Et subduclis ad terram navibus, reliclis omnibus secutisunt eum.*

9. Car il étoit tout épouvanté, aussi-bien que tous ceux qui étoient avec lui, de la pêche des poissons qu'ils avoient faite.

10. Jacque, & Jean, fils de Zébédée, qui étoient compagnons de Simon, étoient dans le même étonnement. Alors Jesus dit à Simon: Ne craignez point, vôtre emploi sera désormais de prendre des hommes.

11. Et ayant ramené leurs barques à bord, ils quittèrent tout, & le suivirent.

## COMMENTAIRE.

d'approcher de la personne de JESUS-CHRIST. Il se jetté à ses pieds, & lui dit: Seigneur, retirez-vous de moi; je ne suis pas digne que vous demeuriez dans ma barque: *Admirabatur dona divina, & quo plus mernerat, hoc praesumebat minus*, dit saint Ambroise. (a) C'est ainsi que le Centenier lui disoit: (b) *Seigneur, je ne mérite point que vous entriez dans ma maison: mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri*. C'est la disposition où nous devons être, lorsque nous nous approchons de nôtre Dieu dans le Sacrement de son Corps. Euthyme, & Grotius croyent que saint Pierre dit à JESUS-CARIST de se retirer de sa barque, dans un esprit de crainte, & de frayeur; de peur que Dieu ne le frappât à cause de son indignité: De même que la veuve de Sarepte se plaignoit que l'Homme de Dieu étoit venu dans sa maison, pour renouveler devant Dieu le souvenir de ses péchez: (c) *Ingressus es ad me, ut commemorarentur iniquitates meae*. On a vû dans l'ancien Testament, que l'on craignoit les apparitions des Anges. Saint Pierre après ce prodige ne douta plus que JESUS-CHRIST ne fût plus qu'un homme.

ÿ. 10. EX HOC JAM ERIS HOMINES CAPIENS. *Vôtre emploi sera désormais de prendre des hommes*. Le Grec (d) présente un sens remarquable. Il ne dit pas que saint Pierre prendra les hommes à la chasse, ou à la pêche, comme on prend les bêtes sauvages, & les poissons, pour les faire mourir, & pour les manger; il signifie: *Vous les prendrez vivans*; comme on prend des hommes à la guerre, pour leur conserver la vie; ou comme on prend des animaux, ou des poissons, pour les réserver dans des viviers, ou dans des parcs. Vous serez un pêcheur d'hommes: mais vous leur conserverez la vie; vous les tirerez d'un état d'erreur, de ténèbres, de mort, pour les conduire dans la vérité, dans la lumière, & dans la vie.

(a) Ambros. Euthym. alior.

(b) Matt. VIII. 9.

(c) 1. Reg. XVII. 18.

(d) *Και τὸ ἰὸ ἀρπάξουσ ἕν τζωνῶν. Vide Grot. Hist. Lud. de Dieu. Brug.*

11. *Et factum est, cum esset in una civitatum, & ecce vir plenus leprâ, & videns Jesum, & procidens in faciem, rogavit eum, dicens: Domine, si vis, potes me mundare.*

12. *Et extendens manum, tetigit eum dicens: Volo: Mundare. Et confestim lepra discessit ab illo.*

13. *Et ipse praecepit illi ut nemini diceret: sed: Vade, ostende te Sacerdoti, & offer pro emundatione tua, sicut praecepit Moyses, in testimonium illis.*

14. *Perambulabat autem magis sermo de illo: & conveniebant turba multa ut audirent, & curarentur ab infirmitatibus suis.*

11. Lorsque JESUS étoit en une certaine ville, un homme tout couvert de lépre l'ayant vû, se prosterna contre terre, & le prioit, en lui disant: Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir.

12. JESUS, étendant la main, le toucha, & lui dit: Je le veux, soyez guéri; & la lépre disparut au même instant.

13. JESUS lui commanda de n'en parler à personne: mais allez, dit-il, vous montrer au Prêtre, & offrez pour votre guérison ce que Moÿse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage.

14. Cependant, comme sa réputation se répandoit de plus en plus, les peuples venoient en foule pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies:

## COMMENTAIRE.

ÿ. II. RELICTIS OMNIBUS, SECUTI SUNT EUM. *Ils quittèrent tout, & le suivirent.* Jusqu' alors quoique JESUS-CHRIST les eût appelés à sa suite, ils n'avoient pas entièrement quitté leur métier, & ne s'étoient pas attachés pour toujours à sa personne. Il ne paroit pas qu'ils l'ayent suivi dans cette première mission qu'il entreprit dans la Galilée, dont il est parlé à la fin du Chapitre précédent. Mais pour cette fois, ils quittèrent tout, & le suivirent, sans retourner ni à leur métier, ni à leur famille.

ÿ. 12. CUM ESSET IN UNA CIVITATUM. *Comme JESUS étoit en une certaine ville,* un Lépreux vint lui demander la santé. Cette ville est apparemment Capharnaüm; car le miracle qu'il raconte ci-après, versts 17. arriva sûrement dans cette ville: (a) & il ne marque point que JESUS-CHRIST soit allé ailleurs, depuis la guérison du Lépreux. La chose n'est pourtant pas certaine. Quand on dit qu'il étoit à Capharnaüm, on doit l'entendre de la campagne, ou des environs de cette ville; car les Lépreux demuroient au dehors, éloignez du commerce des hommes sains.

ÿ. 14. OSTENDE TE SACERDOTI. *Allez vous montrer au Prêtre, & offrez pour votre guérison ce que Moÿse a ordonné.* Moÿse (b) avoit ordonné que quand un Lépreux seroit guéri, il se présentât au Prêtre. Le Prêtre l'alloit joindre hors du camp, & examinoit s'il étoit véritablement guéri. Alors le Lépreux offroit deux oiseaux vivans, purs, & dont on

(a) *Matth. IX. 1. Marc. II. 2.*

(b) *Levit. XIV. 2. 3. 4.*

16. *Ipse autem secedebat in desertum, & orabat.*

17. *Et factum est in una dierum, & ipse sedebat docens. Et erant Pharisei sedentes, & Legis Doctores, qui venerant ex omni castro Galilee, & Judae, & Jerusalem: & virtus Domini erat ad sanandum eos.*

18. *Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat paralyticus: & querent eum inferre, & ponere ante eum.*

16. Mais il se retiroit dans le désert, & il y prioit.

17. Un jour, comme il enseignoit, étant assis, & que des Pharisiens, & des Docteurs de la Loi, qui étoient venus de tous les villages de la Galilée, du pays de Judée, & de la ville de Jérusalem, étoient assis près de lui, la vertu du Seigneur agissoit pour la guérison des malades :

18. Et quelques personnes portant sur un lit un homme qui étoit paralytique, cherchoient le moyen de le faire entrer dans la maison, & de le présenter devant lui.

## COMMENTAIRE.

pût manger. On immoloit un de ces oiseaux sur un vase d'argile plein d'eau; puis on plongeoit l'autre oiseau, qui étoit vivant, dans l'eau mêlée de sang; & on le lassoit aller en liberté. On jettoit par aspersion de cette eau, & de ce sang sur le Lépreux; & alors il pouvoit entrer dans la ville. Mais il ne lui étoit pas permis d'entrer dans sa maison, que sept jours après. Il commençoit donc en arrivant, par raser tous les poils de son corps. Il réitéroit la même cérémonie au bout des sept jours; il lavoit tout son corps, & ses habits dans l'eau: Enfin il se présentoit au Prêtre à la porte du Tabernacle, avec deux agneaux, & une brebis, trois mesures de farine mêlée avec de l'huile; & séparément une mesure d'huile. Le tout étoit offert au Seigneur. On immoloit un de ces agneaux en sacrifice pour le péché. L'autre étoit offert en holocauste. Le Prêtre touchoit les extrémités de l'oreille droite, du pouce droit, & de l'orteil droit du Lépreux, avec le sang de la victime, & l'huile qu'il avoit offerte. Après quoi le Lépreux étoit reçu dans le commerce des autres hommes, comme auparavant.

Voilà ce que JESUS-CHRIST ordonnoit à celui qu'il guéris. Premièrement, qu'il se fit voir au Prêtre, afin qu'il le déclarât nettoyé, & guéri. Secondement, qu'il offrît les sacrifices, & offrandes commandées. 3<sup>o</sup>. Qu'il fit cela *in testimonium illis*; (a) afin que cela leur servît de témoignage de mon attachement à la Loi, & de votre parfaite guérison; & par conséquent, de la vérité du miracle que je viens d'opérer. JESUS prévoyoit les calomnies que les Pharisiens, & les Prêtres devoient un jour inventer contre lui.

(a) Plusieurs Manuscrits lisent: *In testimonium & magis, ut scitis omnes*. C'est ainsi que lisoient Mar-  
 cobs, pour vous servir de témoignage. *in q* | cion dans S. Epiph. & Tertull.

19. *Et non inueniemes qua parte illum inferrent pre turba, ascenderunt supra tectum, & per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante se sum.*

20. *Quorum fidem ut vidit, dixit: Homo, remittuntur tibi peccata tua.*

21. *Et ceperunt cogitare Scribae, & Pharisei, dicentes: Quis est hic, qui loquitur blasphemias? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?*

22. *Ut cognouit autem Jesus cogitationes eorum, respondens dixit ad illos: Quid cogitatis in cordibus vestris?*

23. *Quid est facilius dicere: Dimittuntur tibi peccata; an dicere: Surge, & ambula?*

24. *Ut autem sciatis quia Filius hominis habes potestatem in terra dimittendi peccata, ait paralytico, tibi dico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.*

25. *Et confestim con surgens coram illis, tulit lectum, in quo jacebat: & abiit in domum suam, magnificans Deum.*

19. Mais ne trouvant point par où le faire entrer, à cause de la foule du peuple, ils montèrent sur le haut de la maison, d'où ils le descendirent par les tuiles, avec le lit où il étoit, & le mirent au milieu de la place devant JESUS;

20. Lequel voyant leur foi, dit au malade: Mon ami, vos péchez vous sont remis.

21. Alors les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens dirent en eux-mêmes: qui est celui qui blasphème de la sorte? Qui peut remettre les péchez que Dieu seul?

22. Mais JESUS connoissant leurs pensées, leur dit: A quoi pensez-vous dans vos cœurs?

23. Lequel est le plus aisé, ou de dire: Vos péchez vous sont remis, ou de dire: Levez-vous, & marchez?

24. Or afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchez: Levez-vous, je vous le commande, dit-il au paralytique, emportez votre lit, & vous en allez en votre maison.

25. Il se leva au même instant en leur présence: & emportant le lit où il étoit couché, il s'en retourna en sa maison, rendant gloire à Dieu.

## COMMENTAIRE.

¶ 19. ASCENDERUNT SUPER TECTUM, ET PER TEGULAS SUMMISERUNT. *Ils montèrent sur le haut de la maison, d'où ils descendirent le Paralytique par les tuiles.* On a déjà remarqué plus d'une fois que dans la Palestine les toits sont en platte-forme. Les tuiles dont il est parlé ici, ne sont donc pas un toit couvert de tuiles à la manière de ces pays-ci; c'est un pavé de brique qui couvre la maison. Au milieu de la platte-forme il y avoit une ouverture couverte d'une porte, que l'on ouvroit, pour donner du jour, & de l'air à la sale de dessous. C'est par cette ouverture qu'ils descendirent le Paralytique. Mais ils furent apparemment obligés d'arracher quelques tuiles, ou briques, pour le faire passer plus commodément avec son lit. C'est ce que saint Luc veut marquer, en disant qu'on le descendit par les tuiles: *Per tegulas summiserunt eum.* Voyez ce qui a été dit sur S. Marc, II. 4. 5.

¶ 20. REMITTUNTUR TIBI PECCATA TUA. *Vos péchez vous sont remis.* Il semble supposer que sa maladie étoit une suite de son

26. *Et stupor apprehendit omnes, & magnificabant Deum. Et repleti sunt timore, dicentes: Quia vidimus mirabilia hodie.*

27. *Et post hac exiit, & vidit publicanum nomine Levi, sedentem ad Telonium, & ait illi: sequere me.*

28. *Et relinxis omnibus, surgens secutus est eum.*

29. *Et fecit ei convivium magnum Levi in domo sua: & erat turba multa publicanorum, & aliorum, qui cum illis erant discebunt.*

30. *Et murmurabant Pharisei, & Scribæ eorum, dicentes ad Discipulos Jesus: Quare cum publicanis, & peccatoribus manducatis, & bibitis?*

31. *Et respondens Jesus, dixit ad illos: Non egent qui sani sunt medico, sed qui malè habent.*

32. *Non veni vocare justos, sed peccatores ad penitentiam.*

26. Ils furent tous remplis d'un extrême étonnement, & ils rendoient gloire à Dieu. Et dans la frayeur dont ils étoient saisis, ils disoient: Nous avons vû aujourd'hui des choses prodigieuses.

27. Après cela JÉSUS étant parti, vit un publicain nommé Lévi, assis au bureau des impôts, & il lui dit: Suivez-moi.

28. Et lui quittant tout, se leva, & le suivit.

29. Lévi lui fit ensuite un grand festin dans sa maison, où il se trouva un grand nombre de publicains, & d'autres, qui étoient à table avec eux.

30. Mais les Pharisiens, & les Docteurs des Juifs en murmuroient, & disoient aux Disciples de JÉSUS: Pourquoi est-ce que vous mangez, & bûvez avec des publicains, & des gens de mauvaise vie?

31. Et JÉSUS prenant la parole, leur dit: Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecin.

32. Je suis venu pour appeler, non les justes, mais les pécheurs à la pénitence.

### COMMENTAIRE.

péché. On peut consulter sur ce verset, & sur les suivans nôtre Commentaire sur S. Matth. ix. 2. 3. 4. 5.

¶ 27. VIDIT PUBLICANUM NOMINE LEVI. JESUS vit un Publicain, nommé Lévi, assis au bureau des impôts. On a vû dans la Préface sur saint Matthieu l'opinion de quelques Interprètes, qui veulent que Lévi, & saint Matthieu soient deux personnes routes différentes. Nous avons réfuté ce sentiment, & nous sommes persuadés que saint Matthieu est le même que Lévi. Il n'étoit point extraordinaire dans ce pays-là d'avoir deux noms. La plupart outre leur nom Hébreu, avoient encore un nom Grec, ou Romain, sous lequel ils étoient plus particulièrement connus parmi les Grecs, & les Romains.

¶ 30. SCRIBÆ EORUM. Les Docteurs des Juifs. Les Docteurs du peuple. Ceux qui se trouvèrent dans la compagnie, lorsque JÉSUS appella Lévi, & qu'il entra chez lui pour y manger.

QUARE CUM PUBLICANIS, ET PECCATORIBUS MANDUCATIS? Pourquoi est-ce que vous mangez avec des Publicains? Les Pharisiens, & ceux d'entre les Juifs qui se piquoient d'une plus grande exactitude, & d'une plus grande pureté, ne mangeoient point avec des gens

31. *At illi dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter , & obsecrationes faciunt ; similiter , & Pharisæorum : tui autem edunt , & bibunt ?*

34. *Quibus ipse ait : Numquid potestis filios sponsi , dum cum illis est sponsus , facere jejunare ?*

35. *Veniet autem dies : cùm ablatus fuerit ab illis sponsus , tunc jejunabunt in illis diebus.*

36. *Dicebat autem , & similitudinem ad illos : Quia nemo commissuram à novo vestimento immittit in vestimentum vetus : alioquin , & novum rumpit , & veteri non convenit commissura à novo.*

33. *Alors ils lui dirent : Pourquoi les Disciple de Jean , aussi-bien que ceux des Pharisiens , font-ils souvent des jeûnes , & des prières , & que les vôtres mangent , & boivent.*

34. *Il leur répondit : Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'Époux , tandis que l'Époux est avec eux ?*

35. *Mais il viendra un tems que l'Époux leur sera ôté , & alors ils jeûneront.*

36. *Il leur proposa aussi cette comparaison : Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement ; car si on le fait , le neuf déchire le vieux , & cette pièce de drap neuf ne convient point au vieux vêtement.*

## COMMENTAIRE.

d'une profession décriée , & odieuse. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matth. IX. II. Marc , II. 16.

ÿ. 34. NUMQUID POTESTIS FILIOS SPONSI , &c. *Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'époux , ou les gens de la nôce ; à la lettre , ( a ) les enfans de la chambre , ou du lit nuptial. On dit que c'étoient des jeunes gens qui accompagnoient l'époux pendant la cérémonie de la nôce , & qui le conduisoient dans la chambre nuptiale ; ou même qui gardoient la porte de cette chambre , & qui y entroient ensuite , pour reconnoître les marques de la virginité , dont il est parlé dans le Deutéronome. ( b ) Rien ne convenoit moins à ces sortes de personnes , que le jeûne , sur tout durant le tems des nôces.*

ÿ. 35. TUNC JEJUNABUNT. *Ils jeûneront quand l'époux leur sera ôté. Les Apôtres furent exposés à une infinité de travaux , de persécutions , de privations , après la mort , & la résurrection du Sauveur. Pendant sa vie , il ne les obligea point à des jeûnes de surrogation ; il se contenta qu'ils observassent ceux qui étoient communs à tout le peuple. Depuis sa mort , nous ne voyons pas mon plus qu'ils aient surchargé leurs Disciples de jeûnes , & d'austérités. Mais leur vie étoit un jeûne , & une privation continuelle de toutes sortes de commoditez ; ( c ) & dès les premiers siècles , l'on connoit des jeûnes établis dans l'Eglise , & de très-*

( a ) *Μὲ δὲ οὐδὲ τὸς υἱοὺς τοῦ νυμφίου , &c. ἢ τῶν ἐπιπέθων τῆς ἀδελφῆς , καὶ τῶν ἀδελφῶν τοῦ νυμφίου. Ita & Matth. ix. 15. Marc. ii. 19.*

( b ) *Vide Deut. xxii. 17. Pollux apud Grot. in Matth. ix. 15.*

( c ) *Vide 2. Cor. vii. 5. Act. xiii. 2. 3.*

37. *Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin rumpet vinum novum utres, & ipsum effundetur, & utres peribunt.*

38. *Sed vinum novum in utres novos mittendum est, & utraque conservatur.*

39. *Et nemo bibens vetus, statim vult novum, dicit enim : Vetus melius est.*

37. Et l'on ne met point non plus le vin nouveau dans de vieux vaisseaux ; parce que , si on le fait , le vin nouveau rompra les vaisseaux ; le vin sera répandu , & les vaisseaux se perdront.

38. Mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs , & ainsi tout se conserve.

39. Et il n'y a personne , qui bûvant du vin vieux , veuille aussi-tôt du nouveau ; parce qu'il dit : Le vieux est meilleur.

## COMMENTAIRE.

grandes austérités pratiquées dans tous les siècles , par les plus saints , & les plus zélés personnages du Christianisme.

ψ. 36. NEMO COMMISSURAM, &c. *Personne ne met une pièce de drap neuf à un vieux vêtement.* Cette similitude , & celle du vin nouveau , qu'on ne met pas dans de vieux vaisseaux , qu'on lit dans le verset suivant , montrent que les Disciples de JÉSUS-CHRIST n'étoient point encore assez forts pour porter , & pour pratiquer toute la perfection de sa Doctrine. Il devoit les renouveler , & les fortifier par le Saint Esprit au jour de la Pentecôte ; & par-là les rendre capables de tout oser , & de tout entreprendre pour sa gloire. Il semble aussi qu'il vouloit leur faire voir l'incompatibilité de la Loi ancienne , & de la nouvelle. Celle-ci est le vin nouveau ; celle-là est le vin vieux.

ψ. 39. NEMO BIBENS VETUS, STATIM VULT NOVUM. *Il n'y a personne qui bûvant du vin vieux , veuille aussi-tôt du nouveau ; parce qu'il dit : Le vieux est meilleur.* Cette parabole est claire. Le vin vieux généralement parlant , vaut mieux que le nouveau. Il est plus doux , plus agréable , moins acre , moins fumeux ; & on ne quitte pas aisément le vieux pour le nouveau. Le goût est choqué par l'acrimonie , & le montant du nouveau , quand il est accoutumé à la douceur du vieux. Le Sauveur vouloit marquer par-là que ses Disciples étant accoutumés à une vie commune , & populaire , ne pouvoient pas tout d'un coup passer aux austérités , & aux jeûnes que les Pharisiens pratiquoient , & auxquels ils étoient habitués de longue main. (a) D'autres (b) croient que JÉSUS-CHRIST veut dire aux Pharisiens qu'étant attachés superstitieusement aux pratiques du Judaïsme , ils ne pouvoient tout d'un coup goûter les maximes de la Loi nouvelle : Qu'il falloit se défaire petit-à-petit de l'esprit

(a) Ita Gret. Brug. hic. Theophylast. Euthym. in Catena.  
Malden. ad Matth. 12. 16. & Chrysostom. hic. | (b) Vide Tectull. lib. 3. & 4. contra Marcion.



du Judaïsme, pour entrer dans les maximes qu'il enseignoit à ses Disciples.



## CHAPITRE VI.

JESUS justifie ses Apôtres qui cueilloient des épis le jour du sabbat. Guérison d'une main retirée. Il choisit ses Apôtres. Sermon qu'il leur fait au pied de la montagne, où il jette les fondemens de toute la Loi nouvelle.

¶. 1. *F*actum est autem in sabbato secundo-primo, cum transiret per sara, vellebant discipuli ejus spicas, & manducabant confricantes manibus.

¶. 1. *U*n jour de sabbat, appelé le second-premier, comme JESUS passoit le long des bleds, ses Disciples se mirent à rompre des épis, & les froissant dans leurs mains, ils en mangeoient.

### COMMENTAIRE.

¶. 1. *F*ACTUM EST IN SABBATHO SECUNDO-PRIMO. *U*n jour de Sabbat, appelé le second-premier. Il y a bien des sentimens divers sur ce Sabbat second-premier. Les uns (a) ont crû qu'il signefoit le second jour des Azymes; d'autres, (b) que c'étoit le dernier jour des Azymes, ou le 21. de Nisan, qui étoit un jour solennel selon la Loi, (c) aussi-bien que le quinzième jour du même mois, qui étoit le premier Sabbat, à l'égard duquel le 21. étoit le second. D'autres, (d) que c'étoit le jour de la Pentecôte. Pâque étoit le premier Sabbat; la Pentecôte le second, & la Fête des Tabernacles le troisième. M. le Moine dit que les Juifs avoient deux grands Sabbats: Le premier, au commencement de l'année civile, au mois de Tizri; & le second, au commencement de l'année sacrée, au mois de Nisan. Le premier étoit appelé le premier grand Sabbat; & l'autre, le second grand Sabbat.

Joseph Scaliger (e) a montré que les jours de Sabbat depuis Pâque, jusqu'à la Pentecôte, se comptoient du second jour des Azymes; en forte

(a) *Istodor. Pelus. lib. 3. ep. 110. Enthym. apud. D. Thom.*

(b) *Epiphanius hares. 51 n. 31. qua est alogorum. Osiand. in net. ad Harmon. Evang. Va. ad. Pisc. Drusf. Beç.*

(c) *Levit. XXIII. 7. 8.*

(d) *Mald. in. Ita. Mercator.*

(e) *Jos. Scalig. l. 6. de Emend. tempor. Casaub. Exercit. 13. in Bar. Ligfoot in Luc. Le Clerc hic.*

que le premier Sabbat s'appelloit *premier après le second jour des Azymes*, ou *second-premier* : C'est celui dont il s'agit ici. Le suivant s'appelloit *second* après le second jour des Azymes, ou *second-second* ; le troisième de suite, *troisième-second*, ou *second-troisième* ; le quatrième, *second-quatrième* : Et ainsi des autres, jusqu'à septième, qui étoit avant le jour de la Pentecôte, laquelle se célébroit cinquante jours après ce second jour des Azymes.

M. Toynard (a) montre par les Livres des Juifs, (b) que le Sabbat d'avant Pâque étoit appelé par les Juifs, *le grand Sabbat* ; parce que ce jour-là les Hébreux prenoient un agneau, (c) qu'ils destinoient à être immolé à cinq jours de-là, le 14. au soir, & à être mangé le 15. ou la nuit de la Pâque, ou du passage du Seigneur. Le Sabbat qui suivoit ce premier, étoit appelé *second-premier*, ou le second qui suivoit le premier ; le premier qui arrivoit après le grand Sabbat. Ce sentiment revient à celui de Joseph Scaliger, quoiqu'il soit appuyé sur un autre fondement. Aussi M. Toynard en revient enfin à l'opinion, & aux raisons de Scaliger ; & c'est celui qui nous paroît le mieux fondé. Tout s'explique aisément suivant ce système. La moisson des orges étoit commencée. Ce grain étoit mûr. Les Disciples prirent en arracher quelques épis, & les froissèrent dans leurs mains, pour en manger.

Cloppenburg (d) croit que le *Sabbat premier-second* étoit le premier du mois de Nisan. Mais alors la moisson des orges n'étoit pas mûre, & les prémices n'en avoient pas encore été présentées au Seigneur. Les Scribes qui reprochoient les Apôtres de violer la Religion du Sabbat, n'auroient pas manqué aussi de les accuser de sacrilège, en portant la main à des moissons, qui n'étoient pas sanctifiées par l'oblation de l'omer au Seigneur. (e)

Grotius (f) reconnoît trois grands Sabbats parmi les Juifs. Le premier étoit celui qui précédoit immédiatement la Fête de Pâque. Le second étoit celui de la Pentecôte ; & le troisième celui de la Fête des Tabernacles. Celui de la Pâque étoit nommé simplement premier, ou *premier-premier* ; celui de la Pentecôte, *second-premier*, ou second des premiers ; & celui de la Fête des Tabernacles, *troisième des premiers*. Joseph (g) parle de ce dernier, comme d'un Sabbat des plus solennels. Mais cela ne prouve pas la conjecture de Grotius.

Loüis de Dieu veut que le *Sabbat second-premier* soit celui qui se ren-

(a) Toynard Harmon. p. 27. & not. p. 146.

(b) *Avah Turim*, tom. 1. *Osach. Ch. 1m*, p. 295.

(c) *Exod.* xii. 1.

(d) Cloppenburg. *ep. ad Lud. Capell.*

(e) *Levit.* xxiv. 14.

(f) *Grot. hic. Ita & Hamm.*

(g) *Joseph de Bello*, lib. 2. cap. 37. *Μάστιξ*  
*Ἰερουσαλῆμ Σάββατον.*

1. *Quidam autem Phariseorum, dicebant illis: Quid facitis quod non licet in sabbatis?*

3. *Et respondens Jesus ad eos, dixit: Nec hoc legis quod fecit David, cum esurisset ipse, & qui cum illo erant:*

4. *Quomodo intravit in domum Dei, & panes propositionis sumpsit, & manducavit, & dedit his qui cum ipso erant: quos non licet manducare nisi tantum Sa. erodoibus?*

2. Alors quelques-uns des Phariséens leur dirent : Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est point permis de faire aux jours de sabbat ?

3. JESUS prenant la parole, leur dit : N'avez-vous donc pas lu ce que fit David, lorsque lui, & ceux qui l'accompagnoient furent pressés de la faim :

4. Comment il entra dans la maison de Dieu, & prit les pains de proposition, en mangea, & en donna à ceux qui étoient avec lui ; quoiqu'il n'y ait que les Prêtres seuls à qui il soit permis d'en manger ?

## COMMENTAIRE.

contre dans l'octave de Pâque. Le premier Sabbat, est le quinziesme de Nisan ; le second premier, est le Sabbat qui est dans l'octave ; & le troisieme Sabbat, le septiesme jour, ou l'octave de la Fête. On fait que le nom de *Sabbat*, se donne à toutes les Fêtes des Juifs. M. Petit (a) veut attirer à ce sentiment, qu'il soutient, saint Epiphane, qui s'explique d'une manière assez obscure, & qui semble plutôt dire que le Sabbat second premier, étoit le dernier jour de la Fête de Pâque, ou le 21. de Nisan.

Un nouveau Critique croit que le *Sabbat second premier*, étoit le premier Sabbat du mois Adar, qui s'intercaloit cette année ; comme si l'on disoit, le premier Sabbat du second Adar ; car c'est ainsi qu'on nommoit ce mois intercalaire, parce qu'il y en avoit un autre de même nom, qui étoit le premier Adar. Ce ne seroit jamais fait de rapporter toutes les conjectures que l'on a proposées sur cet endroit. Saint Jérôme (b) nous apprend que c'est à l'occasion de ce passage, que saint Grégoire de Nazianze lui dit un bon mot, qui a été souvent répété. Saint Jérôme lui demandoit qu'il lui expliquât ce que vouloit dire le Sabbat second premier ; saint Grégoire de Nazianze lui promit de le faire ; mais au Sermon, & devant le peuple, afin que parmi les acclamations des auditeurs, il fût obligé d'applaudir avec les autres, & de faire semblant d'admirer ce qu'il n'entendrait pas ; de peur qu'on ne le fit passer pour un insensé, s'il ne faisoit comme les autres.

Y. 2. QUID FACITIS QUOD NON LICET SABBATIS? Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est pas permis de faire le jour du Sabbat ? Il n'étoit pas permis ni d'arracher des épis ; c'étoit une espèce de moisson ; ni

(a) Petit Var. leſſ. 19.

(b) Hieronym. nov. edit. ep. 34. ad Nepotian. de vita Clericorum. Docebo te inquit, super hac re in Ecclesia, in qua mihi omni populo accla-

manſe, cogēris invitus ſcire quod nescis, aut certe ſi ſolus tacueris, ſolus ab omnibus ſtultitiis condemnaberis.

5. *Et dicebat illis : Quia Dominus est Filius Hominis , etiam sabbati.*

6. *Fallum est autem , & in alio sabbato , ut intraret in synagogam , & doceret. Et erat ibi homo , & manus ejus dextra erat arida.*

5. Et il ajouta : Le Fils de l'Homme est maître du sabbat même.

6. Une autre fois , étant encore entré dans la synagogue un jour de sabbat , il enseignoit : & il y avoit là un homme dont la main droite étoit desséchée ,

## COMMENTAIRE.

de les froisser ; c'étoit une espèce de travail. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu , XII. I. &c.

ÿ. 4. **INTRAVIT IN DOMUM DEI.** *Il entra dans la Maison de Dieu ;* dans le Tabernacle , qui étoit alors à Nobé. C'étoit une espèce de tente couverte de peaux par-dessus , & de tapis précieux par-dessous , & soutenue par des ais de bois de Séthim. Autour de cette tente , il y avoit un assez grand contour , environné aussi de voiles , soutenu d'espace en espace par des colonnes.

**PANES PROPOSITIONIS SUMPSIT.** *Il prit les pains de proposition.* On offroit chaque jour de Sabbat douze pains sur une table d'or posée dans le Saint ; (a) & en même-tems on ôtoit ceux qui y avoient été mis le jour de Sabbat précédent. Ces pains sont appelés *pains de proposition* ; en Hébreu , *pains de la face* ; parce qu'ils étoient servis devant le Seigneur , & sur sa table. Ils étoient sacrez , & nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'en manger : (b) Toutefois David reçut du grand-Prêtre ceux qui avoient été ôtez de dessus la table d'or le Samedi précédent , & ne feignit pas d'en manger avec ses gens , dans le cas de nécessité. (c)

ÿ. 5. **DOMINUS EST FILIUS HOMINIS ETIAM SABBATI.** *Le Fils de l'homme est Maître du Sabbat même.* Il peut dispenser qui il veut de l'observance du Sabbat. Voyez S. Matth. XII. 8. Quelques anciens Manuscrits ajoutent en cet endroit ces paroles : (d) *En ce jour-là JESUS ayant vu un homme qui travailloit le jour du Sabbat , il lui dit : Mon ami , si tu fais ce que tu fais , tu es bienheureux ; mais si tu ne le fais pas , tu es maudit , & transgresseur de la Loi.* Grotius conjecture que cela a été ajouté par les Marcionites : Mais M. Mille aime mieux croire qu'il vient des Nazaréens , & de l'Evangile des Hébreux ; & que celui à qui JESUS parloit , travailloit à relever une bête tombée dans une fosse. Il lui dit : Si tu crois pouvoir faire ce que tu fais , tu as raison ; car en effet ce n'est pas l'esprit

(a) Exod. XXV. 30. Levit. XXIV. 5.

(b) Exod. XXV. 30. XXIX. 33. Levit. VIII. 31. XXIV. 6. 9.

(c) 1. Reg. XXI. 5.

(d) Cantab. G. L. Steph. β. duo Codd. Mss.

Jeûil. Τὸ αὐτὸν ἄνεκα διατάξῃ τὴν ἰσχυρίαν τῶν Σαββάτων , ἀπὸ αὐτοῦ , ὡς ἀδύνατον , ἢ πρὸς ἵδεν τὴν ψαῖον , ἰουδαίου ἢ. ἢ δὲ μὴ ἵδεν , ἐπιμαρτυροῦν τὴν ψαῖον τῶν ἰδεν.

7. *Observabant autem Scribae, & Pharisei, si in sabbato curaret: ut inveni- rent unde accusarent eum.*

8. *Ipse vero sciebat cogitationes eorum: & ait homini qui habebat manum aridam: Surge, & sta in medium. Et surgens stetit:*

9. *Ait autem ad illos Jesus: Interrogo vos, si licet sabbatis benefacere, an malè; animam salvam facere, an perdere?*

10. *Et circumspiciens omnibus dixit homini: Extende manum tuam. Et extendit: & restituta est manus ejus.*

11. *Ipse autem repleti sunt insipientiâ, & colloquebantur ad invicem, quidnam facerent Jesu.*

12. *Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, & erat pernoctans in oratione Dei.*

7. Et les Docteurs de la Loi, & les Phari- siens l'observoient, pour voir s'il le guéri- roit le jour du sabbat, afin d'avoir sujet de l'accuser :

8. Mais comme il connoissoit leurs pensées, il dit à cet homme qui avoit la main dessé- chée: Levez-vous, tenez-vous là au milieu Et se levant, il se tint debout.

9. Puis JESUS leur dit: J'ai une question à vous faire: Est-il permis aux jours de sab- bat de faire du bien, ou du mal: de sauver la vie, ou de l'ôter?

10. Et les ayant tous regardés, il dit à cet homme: Etendez vôtre main. Il l'étendit; & elle devint saine comme l'autre:

11. Ce qui les remplit de fureur; & ils s'en- tretenoient ensemble de ce qu'ils pourroient faire contre JESUS.

12. En ce tems-là, JESUS s'en étant allé sur une montagne pour prier, il y passa toute la nuit en oraison.

## COMMENTAIRE.

de la Loi de condamner ces fortes d'actions: mais si tu crois mal-faire, tu es maudit, & violateur du Sabbat.

ÿ. 6. *MANUS EIUS DEXTRA ERAT ARIDA. Dont la main droite étoit desséchée.* Voyez S. Matth. XII. 10.

ÿ. 9. *SI LICET SABBATIS BENEFACERE, AN MALE? Est-il permis au jour du Sabbat de faire du bien, ou du mal?* Les Juifs défendoient de panser un blessé, & de mettre une emplâtre le jour du Sabbat; à moins qu'il n'y ait danger de mort pour le malade. (a) Nôtre Sauveur ne regarde pas cela comme un mal; mais comme une action louable, & permise. Voyez S. Matth. XII. 10.

ÿ. 12. *ERAT PERNOCTANS IN ORATIONE DEI. Il y passa toute la nuit en oraison.* Ou; Il passa la nuit dans une prière très-ardente. *Oratio Dei*, peut marquer une prière longue, vive, ardente. Quelques-uns (b) traduisent: (c) *Il passa la nuit dans une Synagogue* de Dieu; dans un lieu de prière consacré au Seigneur. Mais on voit par saint Marc, (d) que JESUS-CHRIST passa la mer de Génézareth, & se retira sur une montagne déserte.

(a) Tanchuma, fol. 5. & 8. apud Drus.  
(b) Drus. Medus. Hamm.

(c) Vide Marc. 11. 7. 9. 11.  
(d) *Ἦς διαμαρτυροῦν ἐν τῷ περὶ ἡμετέρας τῆς θάλασσας.*

13. Et cùm dies factus esset, vocavit Discipulos suos: & elegit duodecim ex ipsis, quos & Apostolos nominavit.

14. Simonem, quem cognominavit Petrum, & Andream fratrem eius, Jacobum, & Joannem, Philippum, & Bartholomæum,

15. Mattheum, & Thomam, Jacobum Alphæi, & Simonem, qui vocatur Zelotes,

16. Et Judam Jacobi, & Judam Iscariotem, qui fuit proditor.

13. Et quand il fut jour, il appella ses Disciples, & en choisit douze d'entr'eux, qu'il nomma Apôtres :

14. Simon, auquel il donna le nom de Pierre, & André son frere, Jacques, & Jean, Philippe, & Barthélemi,

15. Matthieu, & Thomas, Jacques fils d'Alphée, & Simon, appelé le Zelé,

16. Judas frere de Jacques, & Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 13. QUOS ET APOSTOLOS NOMINAVIT. Il en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres. Les Juifs nommoient Apôtres, ou Envoyez, ceux qui étoient deputez pour faire le recouviement des sommes que l'on levoit pour le Temple, ou de celles qui se donnoient aux Patriarches; ou enfin ceux qui étoient envoyez pour lever les décimes, (a) ou pour d'autres causes importantes; comme lorsque saint Paul fut envoyé à Damas, pour rechercher les Disciples de JESUS-CHRIST. Ces sortes de gens n'alloient point sans Lettres de créance, ou sans Procurations de la part des Chefs de la Synagogue qui les députoient. (b) Les Apôtres de JESUS-CHRIST étoient des Deputez d'un autre genre. Le Sauveur déclare qu'il les envoie, comme son Pere l'a envoyé lui-même; (c) & ailleurs, que quiconque reçoit ses Apôtres, le reçoit. (d) Il leur donne pouvoir de remettre, & de retenir les péchez; de lier, & de délier; (e) de guerir les malades, de prêcher, de baptiser en son nom, (f) pour obtenir la rémission des péchez. Enfin il les établit ses vicegerents, les ministres de ses volontez, & les dépositaires de son autorité; & il leur promet de les faire asseoir dans son jugement sur des trônes, pour juger les douze Tribus d'Israël. (g)

ÿ. 15. JACOBUM ALPHÆI. Jacques fils d'Alphée, est surnommé le Mineur, premier Evêque de Jérusalem, & Auteur de l'Épître Canonique que nous avons sous le nom de saint Jacques. Voyez Matth. x. 3.

SIMONEM, QUI VOCATUR ZELOTES. Simon, surnommé le Zelé. Saint Matthieu (b) lui donne le surnom de Cananéen: mais en Hé-

(a) Vide Hammond. hic.

(b) Act. ix. 2.

(c) Joan. xx. 21.

(d) Matt. x. 14.

(e) Matt. xvi. 19. Joan. xx. 23.

(f) Matt. xxviii. 19. 20.

(g) Matth. xix. 28.

(b) Matt. x. 4.

17. *Et descendens cum illis, stetit in loco campestris, & turba Discipulorum eius, & multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, & Jerusalem, & maritima, & Tyri, & Sidonis.*

18. *Qui venerant ut audirent eum, & sanarentur à languoribus suis. Et qui vexabantur à spiritibus immundis, curabantur.*

19. *Et omnis turba querebat eum tangere : quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*

20. *Et ipse elevatis oculis in Discipulos suos, dicebat : Beati pauperes, quia vestrum est Regnum Dei.*

21. *Beati, qui nunc esuritis, quia saturabimini. Beati qui nunc fletis, quia ridebitis.*

17. Il descendit ensuite avec eux, & s'arrêta en un lieu plus uni, étant accompagné de la troupe de ses Disciples, & d'une grande multitude de peuple de toute la Judée, de Jérusalem, & du pays maritime de Tyr, & de Sidon,

18. Qui étoient venu pour l'entendre, & pour être guéris de leurs maladies. Parmi lesquels il y en avoit aussi qui étoient possédés des esprits impurs, & ils étoient guéris.

19. Et tout le peuple tâchoit de le toucher, parce qu'il sortoit de lui une vertu qui les guériffoit tous.

20. Alors JESUS levant les yeux vers ses Disciples, leur dit : Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que le Royaume de Dieu est à vous :

21. Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous ferez rassasiés : Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez.

## COMMENTAIRE.

breu *Kanani* peut marquer un Cananéen, ou un homme zélé. Saint Luc nous détermine ici à le prendre dans ce dernier sens.

ÿ. 17. DESCENDENS CUM ILLIS, STETIT IN LOCO CAMPESTRIS. *Descendant avec eux, il s'arrêta dans un lieu plus uni.* Nous supposons que c'est ici la même histoire, & le même discours que nous avons expliqué dans le Chapitre v. de saint Matthieu : Ainsi nous ferons ici moins d'usage que nous ne l'aurions été sans cela. JESUS descendit donc de la montagne où il avoit passé la nuit ; & étant arrivé au pied de la hauteur, il s'assit sur une petite éminence, d'où il pouvoit être vû, & écouté de la foule qui l'environnoit. Alors il leur exposa le fond de toute sa Doctrine, & jetta les fondemens de la Loi nouvelle.

ÿ. 19. VIRTUS DE ILLO EXIBAT. *Il sortoit de lui une vertu qui les guériffoit tous.* Voyez ce qu'on a remarqué sur S. Matth. ix. 21. Voyez aussi ci-devant v. 17. & ci-après, viii. 46. Saint Luc parle de la vertu de faire des miracles, qui étoit dans JESUS-CHRIST, comme d'une substance qui s'écouloit de son Corps, & qui guériffoit tout ce qu'elle touchoit. Tout étoit salut, & vie dans le Sauveur ; ses habits, son toucher, ses regards.

ÿ. 20. BEATI PAUPERES, &c. *Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres.* Saint Matthieu met huit Béatitudes ; au lieu que saint Luc n'en met que quatre. Saint Matthieu a mis dans un plus grand jour la

22. *Beati eritis cum vos oderint homines, & cum separaverint vos, & exprobraverint, & ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis.*

22. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, lorsqu'ils rejeteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'Homme.

## COMMENTAIRE.

pensée du Sauveur ; saint Luc s'est contenté d'en donner le précis, & la quintessence. Saint Luc doit s'expliquer par saint Matthieu.

ψ. 22. BEATI ERITIS, CUM SEPARAVERINT VOS. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous sépareront, . . . & qu'ils rejeteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme. JESUS parle ici de l'excommunication injuste. Il prédit ailleurs à ses Apôtres que les Juifs les chasseront de leurs Synagogues ; (a) qu'ils les sépareront de leur communion ; qu'ils les retrancheront de leurs assemblées ; qu'ils auront horreur de leur personne, & de leur nom même. Il ne les dit pas heureux précisément pour cela. Ce n'est point un bonheur d'être excommunié : mais ç'en est un d'être séparé de la Synagogue pour la cause de JESUS-CHRIST, & pour la défense de sa foi, & de son Evangile. Si les Censures sont à craindre, comme elles le sont en effet (b) à toute personne qui craint Dieu, & qui fait estimer les prières, & la Communion de l'Eglise, autant qu'elles méritent d'être estimées ; ce ne sont pas celles qui sont portées par les ennemis déclarés de JESUS-CHRIST, & par les Juifs ses persécuteurs. Les Apôtres se réjouissoient, dit l'Ecriture, (c) d'être chassés de l'assemblée des Juifs, & d'être trouvez dignes de souffrir quelque chose pour le nom de JESUS-CHRIST.

L'antiquité de l'excommunication chez les Hébreux paroît par ces paroles, si souvent répétées dans Moïse : *Il sera retranché, ou exterminé de son peuple* ; ou, *il sera dévoué à l'anathème*. Ce dernier terme, de même que les précédens, emportoient d'ordinaire la peine de mort, suivant l'esprit de rigueur de la Loi ancienne. On regarde le châtiment dont Dieu punit Caïn après son crime, comme le plus ancien exemple d'excommunication que l'on ait dans le monde. Ce malheureux fut chassé de la compagnie des hommes, & obligé d'être errant, & vagabond sur la terre : (d) *Vagus, & profugus eris super terram*. Les Rabbins (e) enseignent que Méroz, dont il est parlé dans les Juges, (f) étoit un homme du voisinage du torrent Cison, lequel n'ayant pas voulu donner

(a) Joan. ix. 22.  
ib. Greg. Magn. homil. 26. in Evangel. Qui sub manu pastoris est, ligatus limcat vel injuste.  
(c) Act. v. 41.

(d) Genes. ix. 22.

(e) Gemar. Babil. ad Tit. Moïd. Caton. c. 3. Jerchi.

(f) Judic. v. 13.



23. *Gaudete in illa die, & exultate: ecce enim merces vestra multa est in Cælo: secundum hæc enim faciebant Prophetis patres eorum.*

23. Réjouissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joye, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le Ciel; car c'est ainsi que leurs peres traitoient les Prophètes.

## COMMENTAIRE.

du secours aux Israélites contre Sifata, fut excommunié par Barac, au son de quatre cens trompettes.

Esdras (a) du conseil des Anciens, & des Principaux de sa nation, menaça d'excommunication tous ceux qui ne se trouveroient point à Jérusalem au jour nommé. Néhémie (b) aussi retrancha de la communion, & de l'assemblée, Sanaballat, & les autres qui avoient violé les Loix du Seigneur, en épousant des femmes étrangères, qu'ils ne vouloient pas répudier. Les Esséniens (c) avoient une sorte d'excommunication, qu'ils exerçoient contre ceux d'entre eux qui tomboient dans quelque faute considérable. Ils les chassent de leur communauté; & pour l'ordinaire ceux qui sont ainsi chassés, meurent misérablement: Car étant liez par les sermens qu'ils ont faits avant que de s'engager dans le genre de vie des Esséniens, ils ne peuvent plus recevoir la nourriture qui leur est offerte par d'autres; & ils sont obligez par la faim à brouter l'herbe comme des bêtes, jusqu'à ce que consumez par la disette, leurs membres se corrompent, & tombent par pièces. Quelquefois leur Communauté touchée de compassion, les reçoit, lorsqu'elle les voit réduits à l'extrémité, & qu'elle juge que la peine qu'ils ont soufferte, est suffisante pour l'expiation de leur faute.

Grotius (d) remarque après les Rabbins, trois degrés d'excommunication. Le premier étoit une simple séparation, nommée *Niddai*, qui n'excluoit pas de l'entrée du Temple; mais seulement du parvis intérieur des Israélites. Le coupable se tenoit, dit Grotius, dans le parvis des Genrils. La seconde espèce étoit l'excommunication majeure, qui séparoit un homme de la société des Israélites, & qui le faisoit regarder comme un Payen. Enfin la troisième étoit l'anathême, qui ajoutoit à la peine dont on vient de parler, les imprécations, & les malédictions. On pourroit aisément trouver dans l'Eglise Chrétienne des exemples de ces sortes d'excommunications; car dans les commencemens, elle imita beaucoup de pratiques de la Synagogue. Ceux dont parle S. Paul, (e)

(a) 1. Esdr. x. 8. והוא יבדל בקהל הנולד

(b) 2. Esdr. xiiii. 28.

(c) Josph. de Bello. lib. . . cap. 12. p. 786. Τὸν δὲ τῶν ἀσεβούντων ἀνατίθημεν ἀλλόθεν οὐδὲν

τῶ νόμῳ. Ὁ δὲ ἐκκεκομμένῳ ἐπιτίθημι πικρὰν μέγαν διαφθώσαντα, &c.

(d) Grot. hic.

(e) 2. Thessal. iiii. 14.

& dont il veut qu'on se sépare, sont assez semblables à ceux des Juifs qui étoient simplement séparés par la moindre excommunication. Les mauvais Chrétiens dont parle saint Jean, (a) & auxquels il ne veut pas que l'on rende le salut, ni qu'on les reçoive dans la maison, sont à peu près comme étoient chez les Juifs les excommuniés de l'excommunication majeure. Enfin saint Paul donne l'idée de l'anathème, dans ceux qu'il livre à Satan, pour réprimer leur audace. (b)

Les Juifs dans les commencemens, n'usèrent envers les Disciples de JESUS-CHRIST que de la moindre séparation. Ils avoient résolu, dit l'Apôtre saint Jean, (c) que quiconque confessoit que JESUS est le Messie, seroit mis hors de l'assemblée, ou de la Synagogue. C'est ce qui empêchoit plusieurs de ceux qui croyoient en lui, de se déclarer publiquement en sa faveur. Mais depuis la résurrection du Sauveur, voyant que le nombre des Fidèles croissoit de jour en jour, & que les Apôtres avoient même ouverte la porte aux Gentils, leur haine se changea en fureur, & ils commencèrent dans leurs assemblées de Religion de faire mille imprécations contre les Chrétiens. On trouve encore les formules de ces imprécations dans leurs Livres; & saint Justin le Martyr dans son Dialogue contre Tryphon, (d) dit que ceux qui président dans les Synagogues, après avoir prononcé les prières ordinaires, prononcent contre JESUS-CHRIST, & contre ses sectateurs, des paroles d'outrage, & de mépris. Saint Jérôme dit la même chose des Juifs de son tems. (e) Ils maudissent, & anathématisent trois fois le jour les Nazaréens. C'est ainsi qu'ils appelloient les Chrétiens. Saint Epiphane (f) dit qu'ils maudissent le matin, à midi, & au soir les Nazaréens; mais il l'entend des Hérétiques de ce nom. Voilà l'accomplissement de ce que dit ici J. C. à ses Apôtres. Saint Justin, (g) Eusèbe, (h) & saint Jérôme enseignent de plus que le Senat des Juifs envoya des Lettres par toute la terre, pour décrier le nom des Chrétiens, & pour les rendre odieux à toute leur nation.

*NOMEN VESTRUM TANQUAM MALUM. Lorsqu'ils rejettent votre nom comme mauvais.* Ils auront horreur du nom Chrétien; ils le détestent: ils feront tous leurs efforts pour éloigner le soupçon qu'on pourroit avoir qu'ils ne soient Chrétiens. Les Payens persécutent

(a) 1. Joan. 10. 11.

(b) 1. Cor. v. 5. & Timot. 2. 20.

(c) Joan. 1x. 22. xii. 42.

(d) Vide Justin. Dialog. cum Tryphone, p. 236.

324. 364. &c.

(e) Hieronym. in Isai. C. p. v. 13. & in Isai. xliix. p. 333. & in Cap. lxx. p. 387. & in Cap. lxxv. p. 476.

(f) Epiphani. lib. 1. heres. 29. Ἀνὰ δὲ τὰς ἡμέρας τῆς ἡμέρας, καὶ πάλιν ἐπιλέγουσιν καὶ τὰς ἡμέρας ἐπιλέγουσιν ἀκαθάρτου δόξου, καὶ ἀκαθάρτου ἔργου, καὶ ἀκαθάρτου ἡμετέρας τῆς Ναζαρενίου.

(g) Justin. Dialog. cum Tryph. p. 235.

(h) Euseb. in Isai. xviij. Hieronym. in eund. loc. Origen. lib. 6. contra Gels. Justin. Dialog.

24. *Vermittamen ve vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram!*

24. Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez vôtre consolation dans ce monde !

25. *Ve vobis, qui saturati estis, quia esurietis ! Ve vobis, qui videtis nunc, quia lugebitis, & flebitis !*

25. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim ! Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez réduits aux pleurs, & aux larmes !

26. *Ve cum benedixerint vobis homines : secundum hac enim faciebant pseudo-Prophetis patres eorum.*

26. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous ; car c'est ce que leurs peres faisoient à l'égard des faux Prophètes.

## COMMENTAIRE.

en quelque sorte le nom même des Chrétiens. C'est un homme de bien, un honnête homme, disoit-on ; c'est dommage qu'il soit Chrétien. (a) Dans les autres cas, on donne la torture aux criminels, pour leur faire avouer leurs crimes : mais on employe les supplices contre nous, pour nous faire renoncer au nom de Chrétien, disoit Tertullien. C'est à nôtre nom qu'on en veut : *Nominis prælium est*. Nôtre nom est nôtre crime : *Illud solum expectatur quod odio publico necessarium est, confessio nominis, non examinatio criminis*. Le nom se peut aussi mettre pour la personne. On rejettera vôtre nom, vôtre personne.

ÿ. 24. *HABETIS CONSOLATIONEM VESTRAM*. Vous avez vôtre consolation en ce monde. Vous vous attachez aux biens de cette vie, comme à vôtre souveraine félicité ; vous ne devez rien attendre dans l'autre. Il n'est pas juste que ne faisant rien pour Dieu, & étant comblez de biens en ce monde, vous soyez encore heureux dans l'éternité ; pendant que les justes se privent ici de toutes choses, & sacrifient leur satisfaction, & leur vie au service de leur Dieu.

ÿ. 25. *QUIA ESURIETIS*. Malheur à vous, qui êtes rassasiés ; parce que vous aurez faim. Il compare cette vie à un festin. Ceux qui y sont rassasiés, auront faim en l'autre vie. Ceux qui ont ici leurs aises, comme le mauvais riche, (b) seront tourmentez d'une faim, & d'une soif cruelle dans l'autre vie. Cette faim, & cette soif marquent la douleur, & le désespoir des damnés.

ÿ. 26. *VÆ, CUM BENEDIXERINT VOBIS HOMINES*. Malheur à vous, lorsque les hommes diront du bien de vous ; lorsque vous serez dans la faveur, & dans les bonnes grâces des gens du monde, & des méchans. Vous ne leur plairiez pas, si vous n'aviez pour eux des com-

(a) Tertull. Apolog. c. 2.

(b) Luc. XVI. 19. & seq. Vide Grot. hic.

27. *Sed vobis dico, qui auditis: Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos:*

28. *Benedicite maledicentibus vobis, & orate pro calumniantibus vos.*

29. *Et qui te percussit in maxillam, probe, & alteram. Et ab eo, qui auferit tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.*

30. *Omni autem petenti te, tribue: & qui auferit quæ tua sunt, ne petas.*

27. Mais pour vous, qui m'écoutez, je vous dis: Aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent:

28. Bénissez ceux qui font des imprécations contre vous, & priez pour ceux qui vous calomnient.

29. Si un homme vous frappe sur un jouë; tendez-lui même l'autre. Et si quelqu'un vous prend votre manteau, ne l'empêchez point de prendre aussi votre robe.

30. Donnez à tous ceux qui vous demanderont; & ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.

## COMMENTAIRE.

plaisances qui ne sont pas permises. (a) *Si vous étiez du monde, le monde vous aimeroit: mais comme vous n'en êtes pas, le monde n'a pour vous que de l'horreur*, dit le Sauveur à ses Disciples. (b) Phocion ayant un jour parlé aux Athéniens d'une manière qui fut fort applaudie, contre l'ordinaire, il demanda à ses amis s'il ne lui étoit rien échappé de contraire à la justice, ou à la vérité. Le peuple n'aime guères que ceux qui flattent ses passions. Il résiste toujours à ceux qui le choquent, & l'irritent par leur résistance.

ÿ. 27. **DILIGITE INIMICOS VESTROS.** *Aimez vos ennemis.* Saint Matthieu exprime cela autrement: (c) *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens: Vous aimerez votre prochain, & vous haïrez votre ennemi; & moi je vous dis d'aimer vos ennemis, &c.*

ÿ. 30. **OMNI PETENTI TE, TRIBUE.** *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Faites l'aumône à tous les indigens, autant que vous le pouvez, sans acception de personnes. Il y a certains cas, où il est permis, & même nécessaire de discerner à qui l'on fait du bien; par exemple, dans le concours, & la rencontre d'un parent, & d'un étranger; d'un Fidèle, & d'un Infidèle; d'un moins pauvre, & d'un plus pauvre; d'un homme qui est dans l'habitude de demander, & d'un autre que la honte retient, & empêche de découvrir sa misère. Dans ces cas, il faut user de prudence, & de discrétion. Mais en général, il ne faut pas user d'une trop scrupuleuse discussion; de peur qu'en voulant choisir les pauvres, on ne perde le mérite de son aumône. Comparez ce ÿ. au 34. & vous verrez qu'il signifie: Donnez, ou prêtez sans acception de personne, & sans espérance qu'on vous rende la pareille.

(a) *B ug li.*  
(b) *Jonn. xv. 19.*

(c) *Matth. v. 43. 44.*

31. *Et prout vultis ne faciant vobis homines, & vos facite illis similiter.*

32. *Et si diligitis eos, qui vos diligunt, qua vobis est gratia; nam & peccatores diligentes se diligunt?*

33. *Et si benefeceritis his, qui vos benefaciunt: qua vobis est gratia; siquidem, & peccatores hoc faciunt?*

34. *Et si munus dederitis his, à quibus speratis recipere; qua gratia est vobis; nam & peccatores peccatoribus foenerantur, ut recipiant aequalia?*

31. Traitez les hommes de la même manière que vous voudriez vous-mêmes qu'ils vous traitassent.

32. Que si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie aiment aussi ceux qui les aiment?

33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie font la même chose?

34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez de recevoir la même grâce, quel gré vous en saura-t'on; puisque les gens de mauvaise vie s'entre-prêtent de la sorte, pour recevoir le même avantage?

## COMMENTAIRE.

QUI AUVERT QUÆ TUA SUNT, NE REPETAS. *Ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte.* N'usez point envers votre prochain d'une trop grande rigueur; n'employez point des moyens violens, & capables d'altérer la charité; perdez plutôt vos biens temporels, que les biens spirituels, qui sont d'un rang, & d'un mérite infiniment supérieur à tous les intérêts de la vie. Hammond traduit le Grec: (a), *N'exigez point l'usure de celui qui a emprunté de vous.*

ÿ. 31. *PROUT VULTIS UT FACIANT VOBIS HOMINES.* Traitez les hommes de la même manière que vous voudriez qu'ils vous traitassent. Dieu ne veut pas que dans le mal qu'on nous fait, nous rendions la pareille: mais il ordonne non-seulement que nous rendions le bien pour le bien; mais aussi que nous faisons aux autres tout le bien que nous voudrions qu'ils nous fissent. Voilà la grande règle de la Charité Chrétienne. (b) Un Prince Payen ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime des Chrétiens. Il auroit voulu qu'on la gravât sur tous les lieux publics, pour apprendre aux hommes comment ils doivent se conduire les uns à l'égard des autres. Voyez Tobie, iv. 16. la même sentence en d'autres termes: *Ne faites à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.*

ÿ. 32. *QUÆ VOBIS EST GRATIA?* Quel gré vous en saura-t'on? Quelle récompense en mériterez-vous de la part de Dieu? Dieu vous tiendra-t'il compte d'une chose qui est toute naturelle, & que les Payens mêmes font sans aucun sentiment de Religion, si vos motifs ne sont pas plus relevés que les leurs?

(a) *Καὶ τὰ ἀγρία τὰ ἐὰν, μὴ ἀντρεῖν.*

(b) *Vide Ambros. in Luc. lib. 5. n. 74.*

35. *Verumtamen diligite inimicos vestros : benefacite , & mutuum dare nihil inde sperantes : & erit merces vestra multa , & eritis filii Altissimi , quia ipse benignus est super ingratos , & malos.*

35. C'est pourquoi aimez vos ennemis : faites du bien à tous , & prêtez sans en rien espérer ; & alors vôtre récompense sera très grande , & vous serez les enfans du Très-haut ; parce qu'il est bon aux ingrats mêmes , & aux méchans.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 34. *ET SI MUTUUM DEDERITIS, &c. Et si vous prêtez à ceux dont vous espérez la même grace , quel gré vous en saura-t-on ?* Prêtez même aux étrangers , & aux pauvres , dont vous ne pouvez espérer qu'ils soient jamais en état de vous faire la même grace. Grotius croit que ceci regarde principalement une manière de prêt , dont parlent les Grecs. (a) Lorsqu'un de leurs amis étoit tombé dans quelque disgrâce , comme par un naufrage , un incendie , ou quelque autre cas , qui le réduisit à la dernière indigence , ils se cottisoient , & lui prêtoient chacun suivant ses facultez , sans lui prescrire de jour pour rendre. Il rendoit le prêt quand il pouvoit. Mais saint Luc s'exprime ici d'une manière qui semble marquer le prêt à intérêt ; (b) *Si vous ne prêtez à intérêt qu'à ceux dont vous espérez d'être bien payez* ou de vôtre principal , ou de vos intérêts , *quel gré vous en saura-t-on ?* Le verset suivant , qui lui est corrélatif , semble demander qu'on l'explique en ce sens , puisqu'il porte : (c) *Prêtez sans en rien espérer* ; même à ceux qui ne paroissent pas en état de vous bien payer. Il veut dire qu'il ne faut pas fermer ni ses mains , ni ses entrailles à l'égard des pauvres qui sont dans le besoin ; qu'il ne faut pas toujours demander si exactement ses assurances , lorsque l'on prête. On doit risquer quelque chose , & s'exposer plutôt à perdre son capital , ou ses intérêts , qu'à perdre la charité , & à laisser nôtre frere sans secours. Je pense que c'est le vrai sens du Texte.

ÿ. 35. *MUTUUM DATE, NIHIL INDE SPERANTES. Prêtez sans en rien espérer.* Prêtez même à ceux , dont vous n'espérez pas qu'ils vous rendent ; comme nous l'avons expliqué sur le verset précédent. Mais les Interprètes ne conviennent pas de cette explication. Les uns traduisent : *Prêtez sans espérer qu'on vous rende un pareil service.* (d) D'autres : (e) *Prêtez sans désespérer vôtre prochain.* Ne le jetez point dans le découragement , & dans le désespoir de ne rien recevoir de vous par vôtre

(a) Ἐραυίζετε , ἐπιουριεῖς.

(b) Καὶ ἂν δανείζητε κατ' ἄρ' ἰσχυροῦς ἀποδοτέον , καὶ οὐκ ἐπιουριεῖς ἴσιν ;

(c) 35. Ἀγαθὰ ποιήσατε , καὶ ἐπιουριεῖς μηδὲν ἀποδο-

τέετε. Le Syriaque semble avoir lû : Μηδὲν ἀποδοτέον.

(d) Brng. Grot.

(e) Syr. Arab. Perf. Lud. de Dieu. Tremel.

36. *Estote ergo misericordes, sicut & Pater vester misericors est.*

37. *Nolite iudicare, & non iudicabimini: nolite condemnare, & non condemnabimini. Dimittite; & dimittentur vobis.*

38. *Date, & dabitur vobis: mensuram bonam, & conferiam, & coagitatam, & super effluentem dabunt in sinum vestrum. Eadem quippe mensura, qua mensi fueritis, remetietur vobis.*

36. Soyez donc pleins de miséricorde, comme votre pere est plein de miséricorde.

37. Ne jugez point, & vous ne serez point jugés. Ne condamnez point, & vous ne serez point condamnés. Remettez, & on vous remettra.

38. Donnez, & on vous donnera. On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, & qui se répandra par-dessus; car on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servis envers les autres.

## COMMENTAIRE.

durété. D'autres: (a) Prêtez, & que la crainte de tomber dans l'indigence, ne vous empêche pas de faire du bien. Gardez-vous de désespérer de la miséricorde de Dieu. C'est à Dieu que vous prêtez, en prêtant au pauvre. Tout cela roule sur l'équivoque du verbe Grec *apelpizein*, qui signifie désespérer, manquer de confiance, & espérer quelque chose de quelqu'un. Nous le prenons ici en ce dernier sens; & nous sommes confirmés dans nôtre opinion par la suite du discours de JESUS-CHRIST, qui dit: *Alors vous serez les enfans du Très-Haut, parce qu'il est bon même aux ingrats, & aux méchans. Soyez donc pleins de miséricorde, comme vôtre Pere est plein de miséricorde.*

ÿ. 37. *NOLITE JUDICARE, ET NON IUDICABIMINI.* Ne jugez point, & vous ne serez point jugés. Ne faites point aux autres ce que vous ne voulez point qu'ils vous fassent: ne les accusez point, ne les jugez point, ne les condamnez point, ne leur faites point de mauvaises affaires; ils vous traiteront de la même manière dont vous les aurez traités. Ou bien: Ne jugez point de vôtre prochain, si vous voulez que Dieu vous traite avec indulgence. (b) Soyez compatissans, & réservez envers vos freres, si vous voulez que Dieu vous épargne; car vous serez mesurés à la mesure dont vous aurez mesurés les autres. Voyez le ÿ. 38.

*DIMITTITE, ET DIMITTEMINI.* Remettez, & on vous remettra. Pardonnez, & on vous pardonnera; cédez de vôtre droit, & on vous cédera; ne prenez point les choses au criminel, & en rigueur, de la part des autres, & on vous traitera de même. (c)

ÿ. 38. *MENSURAM BONAM, &c.* On vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, &c. Bien entendu que vous en aurez usé

(a) Hamm. Beza.

(b) Rom. 12. 1. 7. 3.

(c) Vide Grat. bis.

39. *Dicebat autem illis, & similitudinem: Numquid potest cecus cecum ducere? Nonne ambo in foveam cadunt?*

40. *Non est discipulus super magistrum: perfectus autem omnis erit, sicut sicut magister ejus.*

41. *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, que in oculo tuo est, non consideras?*

42. *Aut quomodo potes dicere fratri tuo: Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo: ipse in oculo tuo trabem non videns? Hæc posita, eijce primùm trabem de oculo tuo: & tunc perspicies ne educas festucam de oculo fratris tui.*

43. *Non est enim arbor bona, que facit fructus malos: neque arbor mala, faciens fructum bonum.*

39. Il leur proposoit aussi cette comparaison: Un aveugle peut-il conduire un autre aveugle? Ne tomberont-ils pas tous deux dans le précipice?

40. Le disciple n'est pas plus que le maître: mais tout disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son maître.

41. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, lorsque vous ne vous apercevez pas d'une poutre qui est dans votre œil?

42. Ou comment pouvez-vous dire à votre frere: Mon frere, laissez-moi ôter la paille qui est dans votre œil, vous qui ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre? Hypocrite, ôtez premièrement la poutre qui est dans votre œil; & après cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille, qui est dans l'œil de votre frere.

43. L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon: & l'arbre qui produit de bons fruits, n'est pas mauvais;

## COMMENTAIRE.

de même envers les autres. Si vous êtes libéral, & bienfaisant, vous recevrez de Dieu une récompense proportionnée à votre libéralité, & à vos bienfaits. Dieu vous comblera de biens, comme vous en aurez comblé votre prochain. Dieu réglera ses bontez envers vous, sur celles que vous aurez exercées envers vos freres.

¶ 40. *PERFECTUS OMNIS ERIT, &c. Le Disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son Maître.* On ne demande pas que le Disciple soit plus savant que son Maître. Imitiez votre Pere céleste, on ne vous en demande pas davantage. Soyez comme lui juste, équitable, miséricordieux. Autrement: Vous n'êtes pas de meilleure condition que votre Maître. Si les hommes ne haïssent, & ne maltraitent, vous ne devez pas attendre d'autre traitement de leur part. C'est ainsi que le Sauveur a pris ce proverbe dans saint Matthieu, (a) & dans saint Jean; (b) & c'est le sens que lui donnent de fort bons Interprètes. (c) Soyez disposés à faire, & à souffrir tout ce que vous verrez que je fais, ou que je souffre.

(a) *Math. x. 15.*

(b) *Joan. XIII. 16. xv. 20.*

(c) *Erasm. ex Theophyl. Græc. ex Castellione.*

*Vide & Ierna lib. 5. cap. 31. Lud. de Dieu. Græc. Καταστρεφῆσθε δι' αὐτῶν ἵνα ἴνα ἐκ δεικνύμενος αὐτῶν.*



4. *Unaquaque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim de spinis colliguntur ficus, neque de rubo vindemiant uvam.*

45. *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum: & malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.*

46. *Quid autem vocatis me, Domine, Domine, & non facitis quae dico?*

47. *Omnis qui venit ad me, & audit sermones meos, & facit eos, ostendam vobis cui similis sit:*

48. *Similis est homini aedificanti domum; qui fodit in alvum, & posuit fundamentum super petram. Inundationes autem facta, illisum est flumen domui illi, & non potuit eam movere: fundata enim erat super petram.*

44. Car chaque arbre se connoît à son propre fruit. On ne cueille point de figues sur des épines, & on ne coupe point des grapes de raisins sur des ronces.

45. L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur: & le méchant en tire de mauvaises du mauvais trésor de son cœur: car la bouche parle de la plénitude du cœur.

46. Mais pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, Seigneur, puisque vous ne faites pas ce que je dis?

47. Je veux vous montrer à qui ressemble celui qui vient à moi, qui écoute mes paroles, & qui les pratique:

48. Il est semblable à un homme qui bâtit une maison; & qui ayant creusé bien avant, en a posé le fondement sur la pierre: un débordement d'eaux étant arrivé, un fleuve est venu fondre contre cette maison, & il n'a pu l'ébranler, parce qu'elle étoit fondée sur la pierre.

## COMMENTAIRE.

¶ 43. *NON EST ARBOR BONA, &c.* *L'arbre qui produit de mauvais fruits, n'est pas bon.* Un mauvais arbre peut devenir bon, & produire de bons fruits: Un méchant homme ne produit pas toujours de mauvaises actions; il en peut produire de bonnes, en se convertissant: & lors même qu'il n'est pas permis de dire qu'il soit un bon arbre, parce qu'il est encore dans l'habitude du mal, il peut produire de bons fruits par des mouvemens de la crainte de Dieu, ou par des sentimens de charité, que le Saint Esprit commence à ébaucher dans son cœur. La grace n'est point encore dominante en lui; mais elle commence à l'ébranler, & à le disposer à la justification.

¶ 44. *NEQUE DE SPINIS COLLIGUNTUR FICUS.* *On ne cueille point de figes sur des épines.* Un figuier demeure toujours figuier, & une épine toujours épine: Mais un méchant homme peut devenir bon. Sans changer de nature, il peut changer de dispositions, de cœur, de volonté.

¶ 45. *EX ABUNDANTIA CORDIS OS LOQUITUR.* *La bouche parle de la plénitude du cœur.* On s'attachent volontiers de ce qu'on aime, & de ce dont on est plein. Le méchant ne parlera pas du bien, de la vertu, de la charité; ni un homme de bien ne s'occupera pas du crime, & du désordre. Pour juger de nos propres dispositions, & de celles des autres, il n'y a qu'à observer nos discours, nos entretiens, & nos dé-

49. *Qui autem audit, & non facit : similis est homini edificanti domum suam super terram sine fundamento : in quam illisus est fluxus, & continuo cecidit : & facta est ruina domus illius magna.*

49. Mais celui qui écoute mes paroles, sans les pratiquer, est semblable à un homme qui a bâti sa maison sur la terre, sans y faire de fondement : une fluvie est venue ensuite fondre contre cette maison ; elle est tombée aussi-tôt, & la ruine en a été grande.

## COMMENTAIRE.

marches. L'inclination du cœur, & les passions qui nous dominent, influent sur tout ce que nous disons, & sur tout ce que nous faisons.

¶ 46. *QUID VOCATIS ME, DOMINE ? Pourquoi m'appellez-vous, Seigneur, puisque vous ne voulez pas faire ce que je vous dis ?* De quoi vous servira-t'il d'être mes Disciples, si vous ne m'obéissez pas ? Comparez S. Matth. VII. 21. 22. *Tous ceux qui m'appellent, Seigneur, Seigneur, n'entreront point au Royaume des Cieux ; mais ceux qui accomplissent la volonté de mon Père céleste, &c.*



## CHAPITRE VII.

*Guérison du fils du Centenier ; & du fils de la veuve de Naïm. Députation des Disciples de saint Jean vers JESUS. Eloge de saint Jean-Baptiste. Les Juifs n'approuvent ni JESUS, ni saint Jean. JESUS mange chez un Pharisien. Femme péchereffe qui lui arrose les pieds de ses larmes. Scandale du Pharisien. Apologie de la péchereffe devenue pénitente.*

¶ 1. *Cum autem impleisset omnia verba sua in antea plebis, intravit Capharnaüm.*

¶ 1. **A** Près qu'il eut achevé tout ce discours devant le peuple qui l'écoutoit, il entra dans Capharnaüm.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. **I**NTRAVIT CAPHARNAUM. *Il entra à Capharnaüm.* Saint Matthieu raconte la guérison d'un Lépreux, que le Sauveur opéra avant que d'entrer dans la ville. (a)

(a) *Matth. VII. 1. 2. 3.*

1. *Centurionis autem cujusdam servus male habens, erat moriturus: qui illi erat pretiosus.*

3. *Et cum audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judaeorum, rogans eum ut veniret, & salvaret servum ejus.*

4. *At illi cum venissent ad Jesum, rogabant eum sollicitè, dicentes ei: Quia dignus est ut hoc illi praestes.*

5. *Diligit enim gentem nostram: & synagogam ipse aedificavit nobis.*

6. *Jesus autem ibat cum illis. Et cum jam non longè esset à domo, misit ad eum Centurio amicus dicens: Domine, noli vexari: Non enim sum dignus ut sub tellum meum intres.*

7. *Propter quod & me ipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te: sed dic verbo, & sanabitur puer meus.*

2. Il y avoit là un Centenier, dont le serviteur qu'il aimoit beaucoup, étoit fort malade, & prêt de mourir.

3. Et ayant ouï parler de JÉSUS, il lui envoya quelques-uns des Sénateurs Juifs, pour le supplier de venir guérir son serviteur.

4. Etant donc venu trouver JÉSUS, ils l'en conjuroient avec grande instance, en lui disant: C'est un homme qui mérite que vous lui fassiez cette grace;

5. Car il aime nôtre nation; & il nous a même bâti une synagogue.

6. JÉSUS s'en alla donc avec eux. Et comme il n'étoit plus guère loin de la maison, le Centenier envoya ses amis au-devant de lui, pour lui dire de sa part: Seigneur, ne vous donnez point tant de peine, car je ne mérite pas que vous entriez dans mon logis.

7. C'est pourquoi je ne me suis pas même cru digne de vous venir trouver: mais dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri:

## COMMENTAIRE.

ψ. 2. CENTURIONIS CUJUSDAM SERVUS, . . . QUI ILLI ERAT PRETIOSUS. Un Centenier avoit un serviteur qu'il aimoit beaucoup, qui alloit mourir. Cette histoire est racontée dans saint Matthieu (a) avec quelque différence, qu'on a eu soin de marquer, & de concilier sur cet Evangéliste. Le Centurion étoit un Officier des troupes Romaines, qui commandoit à cent hommes. Ce serviteur qui lui étoit cher, ou plutôt, dont la vie lui étoit chère, dont l'ame étoit précieuse à ses yeux, pour n'exprimer dans le stile des Hébreux, (b) étoit peut-être un de ses soldats. Les Hébreux appellent souvent les soldats, serviteurs de leurs Chefs; & le Centenier lui-même parlant ci-après à JÉSUS-CHRIST, lui dit: (ψ. 8.) *J'ai sous moi des soldats; je dis à l'un: Allez là; & il y va; & à l'autre: Venez ici; & il y vient; & à mon serviteur: Faites cela; & il le fait.* Il confond le soldat avec le serviteur, & met l'un pour l'autre.

ψ. 7. SED DIC VERBO; ET SANABITUR PUER MEUS. Dites seulement une parole, & mon serviteur sera guéri. Votre volonté seule est assez puissante pour le guérir. Il n'est pas nécessaire que

(a) *Matth. VIII. 5. & seq.*

(b) *Vide 1. Reg. XXVI. 22; Aâ. XX. 24. Prov.*

*VI. 26. Psal. CXV. 15. Isai. XLIII. 12.*

8. *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites : & dico huic : vade, & vadit ; & alii : veni, & venit ; & servo meo : fac hoc, & facit.*

9. *Quo audito Jesus miratus est : & conversus sequentibus se turbis, dixit : Amen dico vobis, nec in Israël tantam fidem inveni.*

10. *Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum.*

11. *Et factum est : deinceps ibat in civitatem, quæ vocatur Naïm : & ibant cum eo Discipuli ejus, & turba copiosa.*

8. Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à d'autres, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez là, & il y va ; & à l'autre : Venez ici, & il y vient ; & à mon serviteur : Faites cela, & il le fait.

9. JESUS l'ayant entendu parler, en fut dans l'admiration ; & se tournant vers le peuple qui le suivoit, il leur dit : Je vous dis en vérité, que je n'ai point trouvé tant de foi dans Israël même.

10. Et ceux que le Centenier avoit envoyez étant retournéz chez lui, trouvèrent ce serviteur, qui avoit été malade, parfaitement guéri.

11. Le jour suivant JESUS alloit en une ville appellée Naïm ; & ses Disciples l'accompagnoient avec une grande foule de p.uple.

## COMMENTAIRE.

vous vous donniez la peine de venir vous-même dans ma maison.

ψ. 9. JESUS MIRATUS EST. JESUS en fut dans l'admiration. En effet rien n'est plus admirable que la foi de cet Étranger. Un Prophète ne parleroit pas d'une manière plus respectueuse, & dans des sentimens plus remplis de lumière, & de foi, que ce Centenier en témoigne. JESUS ne pouvoit point admirer à la manière des hommes, puisqu'il est la science, & la sagesse essentielle ; mais il parut au dehors comme un homme qui admire, afin de faire remarquer, & admirer aux autres la grandeur de la foi du Centenier.

ψ. 11. IN CIVITATEM, QUÆ VOCATUR NAÏM. JESUS alloit en une ville appellée Naïm. Les autres Evangélistes ne parlent point du miracle arrivé près de Naïm. Cette ville étoit au pied, & au midi du mont Thabor, à deux milles de cette montagne, & sur le torrent de Cifon. Saint Jérôme (a) l'attribuë à la Galilée, & Joseph (b) à la Samarie, parce qu'elle étoit sur les confins de ces deux Provinces.

IBANT CUM EO DISCIPULI EJUS, Ses Disciples l'accompagnoient, avec une grande foule de peuple. Quelques Exemplaires Grecs lisent : (c) Un bon nombre, un nombre suffisant de ses Disciples l'accompagnoient, avec une grande troupe de peuple : Car c'est ainsi que JESUS marchoit pour l'ordinaire. Les miracles qu'il faisoit, & les guérisons qu'on espéroit de lui, attiroient autour de sa personne de grandes troupes de

(a) *Ensch. & Hieronym in locis.*  
(b) *Joseph. Antig. lib. xx. c. 5.*

(c) *Οἱ μαθηταὶ αὐτοῦ πολλοί.*

12. *Cùm autem appropinquaret porta civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ: & hæc vidua erat: & turba civitatis multa cum illa.*

13. *Quam cùm vidisset Dominus, misericordiatè motus super eam, dixit illi: Noli flere.*

14. *Et accessit, & tetigit oculum. Hic autem, qui portabatur, steterunt. Et ait: Adolescens, tibi dico, surge.*

12. Et lorsqu'il étoit près de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort, qui étoit fils unique de sa mère, & cette femme étoit veuve; & il y avoit une grande quantité de personnes de la ville avec elle.

13. Le Seigneur l'ayant vûë, fut touché de compassion envers elle, & il lui dit: Ne pleurez point.

14. Et s'approchant, il toucha le cercueil. Ceux qui le portoitent s'arrêtèrent; alors il dit: Jeune homme, levez-vous, je vous le commande.

## COMMENTAIRE.

peuple. La Providence ménageoit tout cela, afin qu'il y eût un plus grand nombre de témoins de ce miracle. (a)

ÿ. 12. ECCE DEFUNCTUS EFFEREBATUR. *Etant près de la porte de la ville, il arriva qu'on portoit en terre un mort.* Les Juifs enterroient leurs morts hors des villes. Ils les mettoient en terre, ou dans des cavernes creusées dans le roc. Ils regardoient les tombeaux comme des lieux souillez. Les Chrétiens au contraire dans l'espérance de la résurrection, & présumant que plusieurs de ceux, dont les corps sont enterrez dans les cimetières, jouissent de la béatitude dans le Ciel, regardent ces lieux avec respect, & vénération. Ils mettent leurs cimetières joignant les Eglises; ils enterrent même les corps dans les Temples; Ce qui semble venir de ce qu'autrefois on bâtissoit les Eglises sur les corps des Martyrs, & qu'on s'assembloit près de leurs tombeaux. (b)

ÿ. 13. MISERICORDIA MOTUS EST. *JESUS fut ému de compassion.* JESUS s'émeut de compassion à la vûë d'une veuve affligée. Il la prévient, & lui rend son fils, sans qu'elle le lui demande. Il nous apprend à épargner la pudeur des pauvres, & à ne pas attendre qu'ils nous prient de leur donner du secours. Leur état parle.

ÿ. 14. ADOLESCENS, TIBI DICO: SURGE. *Jeune homme, levez-vous; je vous le commande.* JESUS touche le cercueil, ou le brancard sur lequel il étoit porté. Tout le monde s'arrête. Il parle au mort; & sans autre préparation, il lui dit de se lever. Tout cela marquoit l'autorité souveraine, & absoluë avec laquelle il faisoit les miracles. (c) La Loi défendoit de se souiller en touchant un mort; (d) mais non pas en touchant

(a) Bedæ. Mald.  
(b) Grot. hic.

(c) Brug. Mald.  
(d) Levit. XXII. 4. Num. V. 2. VL. 6. 9. &c.

15. *Et refedit qui erat mortuus, & capis loqui. Et dedit illum matri suæ.*

16. *Acceptit autem omnes timor : & magnificabant Deum, dicentes : Quia Propheta magnus surrexit in nobis : & quia Deus visitavit plebem suam.*

17. *Et exiit hic sermo in universam Judeam de eo, & in omnem circa regionem.*

18. *Et nuntiaverunt Joanni Discipuli ejus de omnibus his.*

19. *Et convocavit duos de Discipulis suis Joannes, & misit ad Jesum, dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus ?*

20. *Cùm autem venissent ad eum viri, dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus ?*

21. *In ipsa autem hora multos curavit à languoribus, & plagis, & spiritibus malis, & cæcis multis donavit visum.*

15. En même tems le mort se leva en son séant, & commença à parler ; & J E S U S le rendit à sa mere.

16. Tous ceux qui étoient présens, furent saisis de frayeur, & ils glorifioient Dieu, en disant : Un grand Prophète a paru au milieu de nous, & Dieu a visité son peuple.

17. Le bruit de ce miracle qu'il avoit fait, se répandit dans toute la Judée, & dans tout le pays d'alentour.

18. Les Disciples de Jean lui ayant rapporté toutes ces choses,

19. Il en appella deux, & les envoya à J E S U S, pour lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?

20. Ces hommes étant venu trouver J E S U S, lui dirent : Jean-Baptiste nous a envoyez à vous pour vous demander si vous êtes celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre ?

21. JESUS à l'heure même délivra plusieurs personnes des maladies, & des playes dont ils étoient affligés, & des malins esprits qui les possédoient ; & il rendit la vûë à plusieurs aveugles :

## COMMENTAIRE.

un mort, à qui ce toucher rend la vie. Une telle action purifie le mort lui-même, & le tire de l'état de corruption, ou de souillure où la mort l'avoit réduit. (a)

ψ. 16. *PROPHETA MAGNUS SURREXIT. Un grand Prophète a paru au milieu de nous, & le Seigneur a visité son peuple.* Ces habitans de Naïm reconnoissent ici JESUS-CHRIST pour le Messie ; (b) pour ce grand Prophète promis par Moyse : (c) *Le Seigneur vous suscitera du milieu de vous, & d'entre vos freres, un Prophète comme moi ; vous l'écouteriez, & vous lui obéirez.* Ils désignent ce Prophète par les mêmes termes dont Zacharie (d) pere de Jean-Baptiste, avoit désigné le Messie : *Le Seigneur a visité son peuple.*

ψ. 19. *CONVOCAVIT DUOS DE DISCIPULIS SUIS JOANNES. Les Disciples de Jean lui ayant rapporté ces choses, il en appella deux,*

(a) Vide Græc. hic.

(b) Hefsch. Mald. Brug. alii.

(c) Dent. XVII. 15.

(d) Luc. 1. 68.

22. *Et respondens, dixit illis: Euntes renuntiate Joanni que audistis, & vidistis: Quia cæci vident, claudi ambulat, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur:*

23. *Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.*

24. *Et cum discessissent nuntii Joannis, cepit de Joanne dicere ad turbas: Quid existis in desertum videre? Arundinem venio agitatam?*

25. *Sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum? Ecce qui in veste pretiosa sum, & deliciis, in domibus Regum sum.*

26. *Sed quid existis videre? Prophetam? Utique dico vobis, & plusquam Prophetam.*

27. *Hic est, de quo scriptum est: Ecce mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui preparabit viam tuam ante te.*

22. Leur répondant ensuite, il leur dit: Allez rapporter à Jean ce que vous venez d'entendre, & de voir: Que les aveugles voyent, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres:

23. Et que bienheureux est celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale, & de chute.

24. Ceux qui étoient venus de la part de Jean, s'en étoient retournés, JESUS s'adressa au peuple, & leur parla de Jean en cette sorte: Qu'êtes-vous allé voir dans le désert? Un roseau agité du vent?

25. Qu'êtes-vous, dis-je, allé voir? Un homme vêtu avec luxe, & avec mollesse? Vous savez que c'est dans les palais des Rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.

26. Qu'êtes-vous donc allé voir? Un Prophète? Oïï, certes, je vous le dis, & plus qu'un Prophète.

27. C'est de lui qu'il a été écrit: J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voye.

## COMMENTAIRE.

& les envoya à JESUS. On a examiné tout cela dans le Commentaire sur S. Matth. XI. 2. & suiv. Ce n'est ni le doute, ni la vaine curiosité qui obligent Jean à envoyer de ses Disciples à JESUS-CHRIST; c'est le désir de la gloire du Sauveur, & l'envie qu'il a que ses Disciples le connoissent, & s'attachent à lui.

¶ 25. QUI IN VESTE PRETIOSA, ET IN DELICIIIS. *Ceux qui sont vêtus magnifiquement, & qui vivent dans les délices.* On peut l'entendre (a) uniquement de la délicatesse, & du prix des habits, comme a fait saint Matthieu. (b) Le terme qui signifie les délices, ou la volupté, se prend en général pour le luxe.

¶ 26. ET PLUSQUAM PROPHETAM. *Plus qu'un Prophète.* Les anciens Prophètes avoient prédit la venue du Messie dans des termes

(a) Οτι ἐν ἡμετέροις οἰκίαις, καὶ ἐν τοῖς ἑσπέροις ἰσχυροῦσιν. *Alis dicitur.*

(b) *Matth. XI. Οὐτὰρ μέλλουσι φησὶν, &c.*

28. *Dico enim vobis : Major inter natos mulierum Propheta Joanne Baptista nemo est : qui autem minor est in Regno Dei , major est illo.*

29. *Et omnis populus audiens , & publicani , justificaverunt Deum , baptizati baptismo Joannis.*

28. Car je vous déclare, qu'entre tous ceux qui sont nez de femmes, il n'y a point de plus grand Prophète que Jean-Baptiste : mais celui qui est le plus petit dans le Royaume de Dieu, est plus grand que lui.

29. Tout le peuple, & les publicains l'ayant entendu, ont justifié la conduite de Dieu ; ayant été batifé du batême de Jean.

## COMMENTAIRE.

figurez, & énigmatiques ; saint Jean annonce sa venue, & sa présence, le montre de la main, le prêche clairement, & manifestement. En ce sens, *il n'étoit pas Prophète* comme les autres, ainsi qu'il le déclara aux Juifs dans une autre occasion ; (a) mais *il étoit plus que Prophète*, comme le dit ici JESUS-CHRIST.

ÿ. 28. MAJOR INTER NATOS MULIERUM. *Entre les enfans des femmes, il n'y a point de plus grand Prophète que Jean-Baptiste, &c.* Voyez S. Matth. xi. ii. Quelque grand que soit le divin Précurseur, il est toutefois moindre que le plus petit des Anges, ou que le moindre des Chrétiens ; parce qu'il appartient encore à l'ancienne alliance, & que tous les Chrétiens appartiennent à la nouvelle, dont les prérogatives sont infiniment au-dessus de celles de l'ancienne.

ÿ. 29. OMNIS POPULUS, ET PUBLICANI JUSTIFICAVERUNT DEUM. *Tout le peuple, & les Publicains l'ayant entendu, ont justifié la conduite de Dieu : (ÿ. 30.) Mais les Pharisiens ont méprisé le dessein de Dieu sur eux.* C'est JESUS-CHRIST qui continuë ce discours, suivant les Anciens, (b) & qui dit que le simple peuple a justifié la conduite de Dieu, pendant que les Pharisiens ont méprisé les desseins de sa miséricorde sur eux. Mais comment les premiers l'ont-ils justifié, & les seconds l'ont-ils méprisé ? Les uns, en recevant le baptême de Jean ; & les autres, en ne le recevant pas. Tout le monde a entendu les prédications de Jean ; mais tous n'en ont pas profité, ne sont pas entez dans les desseins de Dieu, & n'ont pas rendu gloire à la vérité, & à la miséricorde du Seigneur. Le simple peuple, les grands pécheurs, les Publicains ont fait pénitence, & se font fait baptiser par Jean-Baptiste ; les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi ont méprisé ses instructions, & ont négligé son baptême. *Justificare Deum*, ne signifie pas, *justifier Dieu*, ni simplement reconnoître la justice de sa conduite ; mais lui rendre gloire ; profiter des offres de sa miséricorde, approuver sa conduite, entrer dans les desseins

(a) Joan. 1. 21.

(b) Ambros. Beda. Euthym. D. Th. Mald. alii.



30. *Pharisæi autem, & legis periti consilium Dei spreverunt in semet-ipsis, non baptizati ab eo.*

30. Mais les Pharisiens, & les Docteurs de la loi ont méprisé le dessein de Dieu sur eux, ne s'étant point fait baptiser par Jean.

## COMMENTAIRE.

de la justice. Il est opposé à cette manière de parler du verbe suivant : *Consilium Domini spernere* ; Mépriser les desseins de Dieu.

Voyez dans S. Matth. xi. 19. ce qu'on a dit sur ces mots : *Et justificata est sapientia à filiis suis*, qui se trouvent aussi dans S. Luc ici au v. 35. Tous ceux qui sont sages, & pieux, ont approuvé ma conduite, & celle de Jean-Baptiste ; ils ont reçu son baptême, & ont embrassé ma Doctrine. Ceux au contraire qui n'ont qu'une fausse sagesse, & qui manquent de piété, comme les Pharisiens, & leurs semblables, ont rejeté le baptême de Jean, & se sont élevez contre moi. Mais en cela même ils ont fait voir la sagesse de la conduite du Seigneur, qui résiste aux superbes, & comble de ses grâces ceux qui sont humbles de cœur.

La plupart des nouveaux Interprètes (a) croyent que ces paroles : *Le peuple, & les Publicains ont justifié la conduite de Dieu*, sont une réflexion de l'Évangéliste, qui remarque que les assistans qui ouïrent ce que JESUS-CHRIST avoit dit à la louange de saint Jean, en louèrent Dieu, & le remercièrent de ce qu'il leur avoit fait la grace de recevoir son baptême, & d'écouter avec respect ses instructions ; au lieu que les Pharisiens avoient méprisé ses prédications, & négligé son baptême.

v. 30. *CONSILIUM DEI SPREVERUNT. Les Pharisiens ont méprisé le dessein de Dieu sur eux.* Les desseins absolus de Dieu, ses décrets, ses résolutions sont immuables : Car qui peut résister à la volonté de Dieu, comme dit l'Apôtre ? (b) Le Tout-Puissant exerce son pouvoir infini sur nos cœurs, & sur nos volontez, comme sur tout le reste ; & l'exercice de cette souveraine puissance bien loin de détruire, ou de diminuer nôtre liberté, la perfectionne, & la fortifie, puisqu'elle ne la détermine jamais que par voie de persuasion ; *qui non solum suadetur omne quod bonum est, sed etiam perjuadetur*, comme parle S. Augustin, (c) & qu'elle lui laisse toujours ce pouvoir, cette flexibilité active & libre vers le parti opposé, qui est nécessaire pour la conservation de sa liberté. Quand donc on dit ici que les Pharisiens ont méprisé les desseins de Dieu sur eux, on ne doit pas l'entendre comme si par leur malice, ils avoient rendus vains les décrets absolus du Seigneur, ou qu'ils ayent résisté à sa volonté toute-puissante : Car qui est l'homme qui puisse résister à Dieu ? (d) Mais seulement que par leur incrédulité, leur malice, & leur endurcissement, ils ont rejeté les

(a) Lxxv. & alii plerique.

(b) Rom. ix. 1

(c) Aug. de Grat. & lib. arbit. l. 1. c. 10. n. 11.

(d) Genes. 1. 19. Job. ix. 4. Psal. lxxv. 8.

Sap. xl. 25.

31. *Ait autem Dominus: Cui ergo similes dicam homines generationis hujus, & cui similes sunt?*

32. *Similes sunt pueri sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus: Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis: lamentavimus, & non plorastis.*

33. *Venit enim Joannes Baptista, neque manducans panem, neque bibens vinum, & dicitis: Demonium habet.*

34. *Venit filius hominis manducans, & bibens, & dicitis: Ecce homo devorator, & bibens vinum; amicus publicanorum, & peccatorum.*

35. *Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis.*

36. *Rogabat autem illum quidam de Phariseis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum Pharisei, discubuit.*

31. A qui donc, ajouta le Seigneur, comparerai-je les hommes de ce tems-ci, & à qui sont-ils semblables ?

32. Ils sont semblables à ces enfans qui sont assis dans la place, & qui se parlant les uns aux autres, disent : Nous avons joué de la flûte devant vous, & vous n'avez point dansé : nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point pleuré.

33. Car Jean Baptiste est venu, ne mangeant point de pain, & ne buvant point de vin ; & vous dites de lui : Il est possédé du démon.

34. Le Fils de l'Homme est venu mangeant, & buvant, & vous dites : C'est un homme de bonne chère, & qui aime à boire du vin : c'est l'ami des publicains, & des gens de mauvaise vie.

35. Mais la sagesse a été justifiée par tous ses enfans.

36. Un Pharisien ayant prié JÉSUS de manger chez lui, il entra en son logis, & se mit à table.

## COMMENTAIRE.

instructions de Jean, les offres de la miséricorde du Seigneur, les graces qu'il leur a offertes ; lesquelles auroient pu les sauver, si leur cœur eût été moins corrompu, & moins endurci. *Le dessein de Dieu* en cet endroit, n'est pas un dessein absolu, une résolution fixe de sauver les Pharisiens, mais *une volonté absolue* de leur faire annoncer la vérité, & de les exhorter à la penitence, laquelle fut exécutée malgré leur malice ; & *une volonté conditionnelle* de les convertir, & de les sauver, à laquelle ils résistèrent, & qu'ils rendirent inutile par leur mauvaise disposition.

ψ. 31. CUI ERGO SIMILES, &c. *A qui comparerai-je les hommes de ce tems ?* Voyez S. Matthieu, XI. 16.

ψ. 35. JUSTIFICATA EST SAPIENTIA. *La sagesse a été justifiée par ses enfans.* Voyez Matth. XI, 19. & ci devant ψ. 19.

ψ. 36. ROGABAT ILLUM QUIDAM DE PHARISÆIS. *Un Pharisien, appelé Simon (a) l'ayant invité à manger, il se mit à table. (ψ. 37.) Et une femme de la ville, qui étoit de mauvaise vie, y vint avec un vase d'albâtre, plein d'huile de parfum.* Nous sommes persuadés que cette femme pécheresse est toute différente de Marie sœur de Lazare, &

(a) *Infra ψ. 40.*

que ce repas que JÉSUS-CHRIST prit chez Simon le Pharisien, ne peut être celui qui lui fut donné à Béthanie, six jours avant sa Passion, (a) où Marie sœur de Lazare, répandit sur ses pieds un vase plein de parfum d'épis de nard. Les circonstances du tems, & du lieu sont toutes différentes. Celui-ci se fit chez un Pharisien, nommé Simon; l'autre, chez Simon le Lépreux, qui n'est jamais nommé Pharisien, & ne se scandalise pas de la civilité que Marie sœur du Lazare, fait à JÉSUS. Ici c'est le Pharisien qui se choque de ce que JÉSUS se laisse approcher d'une femme pécheresse; là c'est Judas qui se fâche que l'on employe du parfum à oindre JÉSUS-CHRIST. Ici une femme pécheresse vient par derrière, toute fondante en larmes, répand son parfum sur les pieds du Sauveur, & les essuie de ses cheveux; chez Simon le Lépreux, Marie connue, & aimée de JÉSUS depuis long-tems, & dont le frere Lazare, nouvellement ressuscité, étoit à table avec le Sauveur, vient dans la compagnie, pénétrée de reconnoissance, d'amour, & de respect, & rend à JÉSUS une civilité, qui n'étoit nullement extraordinaire dans ce pays-là: D'où vient qu'on la voit répétée deux fois dans l'Evangile, (b) dans différentes rencontres.

Le repas où Lazare, & Marie sa sœur, se trouvèrent, se fit à Béthanie, près de Jérusalem, six jours avant la mort de JÉSUS-CHRIST; & celui que le Sauveur prit chez Simon le Pharisien, se fit apparemment à Naïm, & quelque tems après la seconde Pâque de JÉSUS-CHRIST, près de deux ans avant sa mort. Enfin on n'a aucune preuve que Marie sœur de Lazare, ait jamais été dans le dérèglement. L'Evangile nous en donne toute une autre idée; il n'en parle jamais qu'avec estime, & avec éloge. Le nom de *pécheresse* en cet endroit-ci, marque ou une femme débauchée, (c) ou une Payenne: (d) Caractères qui ne peuvent non plus convenir à Marie sœur de Lazare. Mais rien n'empêche qu'on ne dise que c'est *Marie Magdelaine*, dont il est dit au Chapitre suivant, (e) que JÉSUS-CHRIST l'avoit délivrée de sept Démon. L'Evangile remarque qu'elle avoit suivi JÉSUS-CHRIST de bonne heure, & qu'elle étoit de Galilée: (f) Circonstances qui conviennent fort bien à la personne dont il est parlé ici.

Le sentiment que nous venons de proposer, est suivi par la plupart des Peres Grecs, & par un grand nombre d'habiles Ecrivains, qui ont écrit exprés sur cette matière, quoiqu'avec quelque différence. Origènes (g) dans un endroit, reconnoit deux Mariés; dans un autre, il les confond: (h) Puis au lieu de deux femmes, il en fait trois; & ce dernier

(a) Joan. xxi. 2. Marc. xiv. 3. 8. Matth. xxvi. 6. & sequ.

(b) Joan. xxi. 2. & ici 37.

(c) Ambros. Beda. Mald. Grot. hic. Greg. Mag. homil. in Evang. alii passim.

(d) Hammond. hic.

(e) Ch. viii. 2.

(f) Ch. viii. 1. 2. 3. Matth. xxvii. 55. Marc. xv. 40. 41.

(g) Origen. in Cantica homil. 2.

(h) Idem in Matth. tom. xii.

37. *Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quid accubisset in domo Pharisæ, attulit alabastrum unguenti:*

38. *Et stans retrò secus pedes ejus, lacrymis cepit rigare pedes ejus, & capillis capitis sui tergebatur, & osculabatur pedes ejus, & unguento ungebat.*

37. En même tems une femme de la ville ; qui étoit de mauvaise vie , ayant sçu qu'il étoit à table chez ce Pharisien , y vint avec un vase d'albâtre plein d'huile de parfum :

38. Et se tenant debout derrière lui à ses pieds , elle commença à les arroser de ses larmes , & elle les essuyoit avec ses cheveux ; elle les baisoit , & y répandoit ce parfum.

## COMMENTAIRE.

sentiment est suivi par Euthyme , & Théophylacte. (a) Saint Augustin , (b) & plusieurs nouveaux Interprètes croient que la femme marquée dans saint Matthieu , dans saint Marc , & dans saint Jean , est la même , & qu'elle est différente de celle qui est nommée dans saint Luc. Saint Chrysostome (c) au contraire veut que saint Jean seul parle de la sœur de Lazare , & que les trois autres Evangélistes parlent de la pécheresse. Saint Jérôme (d) est encore différent des autres , puisqu'il soutient que saint Matthieu , & saint Marc racontent une même histoire , toute différente de celle qui est racontée dans saint Jean , & dans saint Luc.

ψ. 37. ALABASTRUM UNGUENTI. *Un vase d'albâtre plein d'huile de parfum.* On a examiné sur S. Matthieu (e) ce que c'étoit que ces vases d'albâtre.

ψ. 38. STANS RETRÒ SECUS PEDES. *Se tenant debout derrière lui à ses pieds.* JESUS-CHRIST étoit couché à table à la manière des Orientaux , sur un lit de table assez élevé de terre , ayant la tête , & le visage tournés aux conviez , & les pieds au dehors. (f) Il étoit pieds nus , & avoit quitté ses sandales , avant que de se coucher sur le lit de table , conformément à l'usage du pays. Cette femme vint donc par derrière , & répandit son parfum sur ses pieds , les arrofa de ses larmes , & les essuya de ses cheveux. Dans les repas de cérémonie , on usoit assez souvent de parfum , que l'on répandoit sur la tête des conviez. (g) Ici par respect , on le répand sur les pieds du Sauveur. Dans certaines rencontres , les Maîtres essuyoient leurs mains aux cheveux de leurs esclaves ; (h) ici cette femme essuye avec les siens les pieds de JESUS-CHRIST. Il étoit

(a) Euthym. in Matth. xxvi. Theophylact. in Marc. xiv. & in Luc. vii.

(b) Aug. de Consensu Evangel. lib. 1. Ita Dionys. Caribuf. Jansen. Gand. in Concord. Joan. Gerhard. in Concord. & alii.

(c) Chrysof. in Matt. humil. 30.

(d) Hieronim. in Matth. xxvi. Ita & Rupert.

in Joan. xii.

(e) Matth. xxvi. 7.

(f) Martial. lib. 5. Epigr. 70.

Omnis cum retrò pueris obsonia tradas ,

Cur non mensa tibi pomis à pedibus.

(g) Athen. lib. 15. c. 13. p. 691. Vide Grot. hic.

(h) Petron. Satyr. Trimalc.

39. *Videns autem Phariseus, qui vocaverat eum, ait intra se dicens: Hic si esset Propheta, sciret utique, quæ, & qualis est mulier, quæ tangit eum: quia peccatrix est.*

40. *Et respondens Jesus, dixit ad illum: Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait: Magister, dic.*

41. *Duo debitores erant cuidam scenatori: unus debebat denarios quingentos, & alius quinquaginta.*

42. *Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit?*

39. Ce que le Pharisien qui l'avoit invité considérant, il dit en lui-même: Si cet homme étoit Prophète, il sauroit qui est celle qui le touche, & que c'est une femme de mauvaise vie.

40. Alors JESUS prenant la parole, lui dit: Simon, j'ai quelque chose à vous dire. Il répondit: Maître, dites.

41. Un créancier avoit deux débiteurs: l'un lui devoit cinq cens deniers, & l'autre cinquante:

42. Mais comme ils n'avoient point de quoi les lui rendre, il leur remit à tous deux leur dette: lequel des deux l'aimera donc davantage?

## COMMENTAIRE.

rare d'oindre les pieds des conviez; (\*) c'étoit une délicatesse qui n'étoit point approuvée des Philosophes. Le Sauveur n'avoit garde de rechercher ces fortes de choses: mais il ne jugea pas à propos de rebuter la tendre dévotion de cette femme nouvellement convertie.

ÿ. 39. HIC SI ESSET PROPHETA. *Si cet homme étoit Prophète, il sauroit qui est celle qui le touche.* Ce Pharisien fait ici trois mauvais raisonnemens. Le premier, que si Jesus étoit Prophète, il sauroit qui est cette femme: Comme si les Prophètes savoient tout, & voyoient toujours le fond des cœurs, & des consciences. Le second, que cette femme étant pécheresse, il ne devoit pas se laisser toucher par elle: Comme si toucher extérieurement une personne qui est dans l'habitude du crime, communiquoit une souillure à l'ame de celui qui est dans l'innocence. Le troisième, qu'il conclut que cette femme, qu'il avoit connuë comme pécheresse quelques jours, ou peut-être quelques heures auparavant, l'étoit encore dans ce moment: Comme si Dieu n'avoit pas pû lui toucher le cœur, & lui inspirer un sincère repentir, & une horreur véritable de son péché.

ÿ. 40. RESPONDENS JESUS. *JESUS prenant la parole.* Il pénètre le fond de la pensée du Pharisien. Il veut l'obliger à faire lui-même l'apologie de cette femme, qu'il traitoit si mal, & dont il avoit une si mauvaise idée. *Respondere*, se prend fort souvent dans les Auteurs sacrez, pour prendre simplement la parole.

(\*) Vide Athen. lib. 15. c. 12. Aristophan. in Vespis. Q. Curt. lib. 8. c. 9.

43. Respondens Simon dixit: *Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè iudicasti.*

43. Simon répondit: Je croi que ce sera celui auquel il a plus remis. JESUS lui dit: Vous avez fort bien jugé,

## COMMENTAIRE.

Ψ. 42. **QUIS ERGO EUM PLUS DILIGIT?** *Lequel des deux débiteurs l'aimera davantage?* C'est sans doute celui à qui il a remis une plus grosse somme. Il lui aura plus d'obligation, & sera présumé lui en tenir plus de compte, & l'en aimer davantage. JESUS en conclut, Ψ. 47. *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé: mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Il semble qu'il auroit dû dire: *Je vous déclare qu'elle aime beaucoup, parce qu'on lui a remis beaucoup: mais celui à qui on remet peu, aime peu.* Ou bien: *Je vous déclare que beaucoup de péchez lui sont remis; c'est pourquoi elle aime beaucoup: mais celui à qui on remet moins, aime moins.* Cette traduction est assez suivie parmi les Commentateurs; (a) & on remarque dans l'Écriture plusieurs endroits, où la particule *parce que*, est équivalente à, *c'est pourquoi*. (b) Cela sauve toutes les difficultez, & concilie toutes les prétendues contrariétés du passage.

Le Texte Grec (c) porte: *Lequel des deux l'aimera davantage; de celui à qui il remet beaucoup, ou de celui à qui il remet peu?* Suivant ce Texte, JESUS-CHRIST voudra parler de l'amour, & de la reconnaissance du pécheur après le pardon; & suivant la Vulgate, il parle de celui qui précède, & qui accompagne le pardon.

D'autres croyent que le discours de JESUS-CHRIST enferme un double raisonnement, qu'il faut développer de cette sorte; Celui qui veut obtenir le pardon, doit se repentir, & retourner à Dieu par l'amour: Marie a beaucoup aimé, & beaucoup de péchez lui ont été remis: Et à présent qu'elle est déchargée du poids de ses péchez, elle en conserve une tendre reconnaissance, qui égale la grandeur des péchez dont elle est délivrée. Ceux au contraire qui ont moins péché, sentant moins le besoin qu'ils ont de faire pénitence, & d'obtenir la miséricorde de Dieu, sont moins sensibles à la douleur, & à l'amour; & quand ils ont reçu le pardon, ils en ont moins de reconnaissance. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours. Lorsque des personnes qui ont vécu dans le désordre, reviennent sérieusement à Dieu, elles marchent avec beaucoup plus d'ardeur,

(a) Hamm. *lit. Med. lib. 4. ep. 17.*

(b) *Vide Joan. vi. 11. 29. xiv. 17. Marc. ix. 23. Genes. xxii. 17. Psal. xvi. 6. & Ps. cxvi. 1. Collat. cum 1. Cor. iv. 13. Jerem. xxix. 16. Genes. xxix. 32. Judic. ii. 24. Noldius compte juif-*

qu'à huit sortes de significations de la particule Hébraïque *כי*, laquelle répond au Grec *ὅτι*.

(c) *Τίς ἂν ἀγαπᾷ, αὐτὴν, ἢ ἧττον ἀγαπᾷ;*

44. *Et conversus ad mulierem, dixit Simon: Vides hanc mulierem? Intra vi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti: hec autem lacrymis rigavit pedes meos, & capillis suis terxit.*

44. Et se tournant vers la femme, il dit à Simon: Voyez-vous cette femme? Je suis entré dans votre maison, vous ne m'avez point donné d'eau pour me laver les pieds: & elle au contraire a arrosé mes pieds de ses larmes, & les a essuyés avec ses cheveux.

## COMMENTAIRE.

& de zèle dans les voies de la vertu, que d'autres, qui ont toujours vécu d'une manière plus réglée, & moins criminelle. Ces derniers sentent moins l'obligation qu'ils ont à Dieu de les avoir préservés des dangers, que ceux qui ont eu le malheur d'y tomber, & à qui Dieu fait la grace de les en tirer.

Grotius le fait raisonner ainsi: Simon, vous trouvez mauvais que je me laisse toucher par cette femme; toutefois si je dois permettre à quelqu'un de m'approcher, c'est à ceux qui m'aiment, & me respectent: Or j'ai lieu de croire que cette femme est de ce nombre; premièrement, parce qu'elle me doit beaucoup; & que je lui ai pardonné ses péchez; secondement, parce qu'elle me donne toutes les marques possibles d'affection. Elle m'en donne plus que vous ne m'en avez donné vous-même, en m'invitant à manger.

Luc de Bruges lui fait faire cet autre raisonnement: Si j'avois beaucoup pardonné à cette femme, elle devroit, selon vous, m'aimer beaucoup: mais comme elle m'a beaucoup rémoigné d'amitié, avant qu'elle sçût que je lui eusse accordé le pardon, puis-je me dispenser à présent de le lui accorder?

JESUS-CHRIST compare ici cette femme au Pharisien, & il fait voir qu'elle a rémoigné pour lui plus d'amour, & de respect, que n'en a rémoigné Simon, en l'invitant à manger. C'est cet amour qui lui a mérité le pardon du grand nombre de péchez qu'elle avoit commis. (A) Son amour est également & la cause du pardon que Dieu lui accorde, & la reconnoissance du pardon qu'elle a reçu. JESUS-CHRIST n'exprime que la première de ces deux choses: *Plusieurs péchez lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé*: Mais il nous laisse à tirer l'autre conséquence par ce qu'il dit au Pharisien: *Celui à qui on pardonne moins, aime moins*. Donc celui à qui l'on a beaucoup pardonné, doit beaucoup aimer. Mais pour obtenir le pardon, il faut déjà de l'amour au moins commencé. Cet amour se perfectionne, lorsqu'on reçoit le pardon; & c'est ce que JESUS-

(A) Aug. ferm. Olim. 23. de homil. 50. nunc. Mald. Hurté, Simon, l'Allemand. Natal. Alex. 99. s. 6. Vide & Psal. xl. Vide Est. Jansf. Brug. | alii.

45. *Osculum mihi non dedisti : hec autem ex quo intravit , non cessavit osculari pedes meos.*

46. *Oleo caput meum non unxisti : hec autem unguento unxisti pedes meos.*

47. *Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa , quoniam dilexit multum. Cui autem minus dimittitur , minus diligit.*

48. *Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.*

45. Vous ne m'avez point donné de baiser : mais elle , depuis qu'elle est entrée , n'a cessé de baiser mes pieds.

46. Vous n'avez point répandu d'huile sur ma tête : & elle a répandu ses parfums sur mes pieds.

47. C'est pourquoi je vous déclare , que beaucoup de péchez lui sont remis , parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins , aime moins.

48. Alors il dit à cette femme : Vos péchez vous sont remis.

## COMMENTAIRE.

CHRIST veut marquer , lorsqu'il dit : *Vos péchez vous sont remis*. Il achève ce qu'il avoit commencé d'opérer en elle , ou il confirme ce qu'il y avoit fait.

ÿ. 44. *AQUAM PEDIBUS MEIS NON DEDISTI.* Vous ne m'avez point donné d'eau pour laver mes pieds. C'étoit un rafraîchissement qu'on ne manquoit guères de donner à ceux qui venoient de campagne. Comme on marchoit jambes nuës , & ayant le pied seulement muni à crud d'une sandale , pour se garantir des pierres , & des cailloux , on avoit besoin d'ôter la poussière , & la sueur en se lavant. Cela paroît par un grand nombre d'exemples de l'Écriture , (a) & des Auteurs profanes. (b)

ÿ. 45. *OSCUŁUM MIHI NON DEDISTI.* Vous ne m'avez point donné de baiser ; comme on en usoit , lorsqu'on recevoit dans sa maison , ou lorsqu'on rencontroit quelqu'un de ses amis.

ÿ. 46. *OLEO CAPUT MEUM NON UNXISTI.* Vous n'avez point répandu d'huile sur ma tête. On répandoit des huiles précieuses sur la tête des conviez , comme on l'a vû sur le ÿ. 38. & *Psal. XXIII. 5. Impinguasti in oleo caput meum , & calix meus inebrians.*

ÿ. 47. *DIMITTUNTUR EI PECCATA MULTA.* Beaucoup de péchez lui sont remis , parce qu'elle a beaucoup aimé. Elle a mérité le pardon de ses péchez par le grand amour qu'elle m'a témoigné. Pour vous , Simon , qui ne croyez pas avoir beaucoup péché , & qui ne sentez pas la grande obligation que vous avez à Dieu de vous avoir préservé du crime , vous aimez peu , & vous avez peu de reconnoissance du pardon que vous

(a) *Genes. XVIII. 4. XIX. 2. XXIV. 32. & Judic.* τοῖς ἀδελφοῖς περιετίθει τοὺς πόδας αὐτῶν ὕδωρ ἐπιπέθει. *Timot. v. 10.*

(b) *Athen. lib. 14. Σοικιστῶν αἰετὸν τὸ εὐκτα...*



49. *Et cæperunt qui simul accumbant, dicere intra se? Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?*

50. *Dixit autem ad mulierem: Fides tua te salvam fecit: vade in pace.*

49. Et ceux qui étoient à table avec lui, commencèrent à dire en eux-mêmes: Qui est celui-ci, qui remet même les péchez?

50. Et JESUS dit encore à cette femme: Votre foi vous a sauvée; allez en paix.

## COMMENTAIRE.

avez obtenu. Il ne lui dit pas la chose si crûement; mais il la lui fait assez entendre par ces mots: *Celui à qui on remet moins, aime moins.* Il est vrai toutefois que nous ne devons pas moins à Dieu, lorsque par sa bonté il nous préserve du mal, que lorsqu'il nous le pardonne, après que nous y sommes tombez. *Gratia tua depuso, & qua non commisi mala*, dit saint Augustin. (a) Nous devons reconnoître qu'il n'y a aucun péché dont nous ne soyons capables, & que si nous ne les avons pas faits, c'est par un effet de la pure miséricorde du Créateur: (b) *Nullum est enim peccatum quod facit homo, quod non possit facere & alter homo, si desit Rector à quo factus est homo.* On pourroit traduire: *Beaucoup de péchez lui sont remis; c'est pourquoy elle a beaucoup aimé.* La particule *quia*, se met assez souvent pour, *c'est pourquoy*, (c) comme nous l'avons dit.

ÿ. 49. *QUIS EST HIC, QUI ETIAM PECCATA DIMITTIT?* *Qui est celui-ci, qui remet même les péchez?* On peut donner deux sens à ces paroles; l'un bon, & l'autre mauvais. Le bon, est de dire que les assistans, qui avoient été témoins de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, admirent ici la plénitude du pouvoir de JESUS-CHRIST; qui peut aussi remettre les péchez. Il faut que cet homme ne soit pas un simple Prophète, puisque non-seulement il ressuscite les morts, mais aussi qu'il pardonne les péchez. (d) Le mauvais sens est de dire dans un esprit de critique: Cet homme est un blasphémateur: Qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu? (e) Voyez la même accusation ci-devant, Chap. v. 21. *Qui est celui-ci, qui profère des blasphèmes? Qui peut remettre les péchez, si ce n'est Dieu?*

ÿ. 50. *FIDES TUA TE SALVAM FECIT.* *Votre foi vous a sauvée.* Vous avez crû que je pouvois vous accorder le pardon; (f) vous êtes venu à moi dans cette espérance; vous avez eu horreur de vos défordres; vous êtes retournée à Dieu par une sincère contrition; votre foi;

(a) *Aug. Confess. lib. 2. cap. 7. Omnia mihi dimissa esse fatcor, & qua mea sponte feci mala, & qua te duce non feci. Et serm. 99. nov. edit. cap. 6. Atonesco gratiam ejus cui debet & tu quod non fecisti.*

(b) *Aug. ibidem.*

(c) *Vide Judic. 11. 24. Genes. XXII. 17. XXIX. 31. Psal. CXVI. 10. Jerem. XXXIX. 6. in Hebr.*

(d) *Gre. & alii quidam. Vide infra VIII. 25. Matt. VIII. 27. Marc. IV. 41.*

(e) *Alold. Pise. alii plerique.*

(f) *TITUS Bestr. in Catena. Brug. Mal.*

vôtre confiance, vôtre amour sont les vraies causes de vôtre salut. ( 1 )  
 JESUS-CHRIST oppose ici la foi de cette femme, à l'incrédulité des Phari-  
 siens qui étoient présens, comme aux versets 42. 43. & dans les suivans,  
 il a opposé l'amour de cette pénitente, à la tiédeur de Simon le Pha-  
 risien.



## CHAPITRE VIII.

*Parabole de l'homme qui sème. Qui sont la mere, & les freres de  
 JESUS-CHRIST? Tempête sur la mer de Génézareth, JESUS  
 endormi. On l'éveille, & il commande aux vents. Guérison d'un  
 homme possédé par une légion de démons. Femme hémorroïsse gué-  
 rie en touchant la frange de la robe de JESUS. Fille de Jaire  
 ressuscitée.*

¶. 1. *ET factum est deinceps, & ipse  
 iter faciebat per civitates, &  
 castella, predicans & Evangelizans  
 Regnum Dei: & duodecim cum illo.*

2. *Et mulieres aliqua, que erant cu-  
 rata à spiritibus malignis, & infirmita-  
 tibus: Maria, qua vocatur Magdale-  
 ne, de qua septem damonia exierant,*

¶. 5. **Q**uelque tems après JESUS alloit  
 de ville en ville, & de village en  
 village, prêchant l'Evangile, & annonçant  
 le Royaume de Dieu; & les douze Apôtres  
 étoient avec lui.

2. Il y avoit aussi quelques femmes, qu'il  
 avoient été délivrées des malins esprits, &  
 guéries de leurs maladies, entre lesquelles  
 étoit Marie, surnommée Madeleine, dont  
 sept démons étoient sortis,

## COMMENTAIRE.

¶. 2. **M**ARIA, QUÆ VOCATUR MAGDALENE. *Marie,*  
*surnommée Madeleine, dont sept Démons étoient sortis.* Nous  
 croyons, après plusieurs sçavans Interprètes, que Marie Madeleine est la  
 même dont il est parlé au Chapitre précédent, & que JESUS-CHRIST  
 avoit délivrée quelque tems auparavant, de sept, ou plusieurs Démons,  
 dont elle étoit possédée. Madeleine ayant appris qu'il étoit à Naïm dans  
 la maison de Simon le Pharisien, elle y vint, & y oignit les pieds du Sau-  
 veur, comme on l'a vû. Depuis ce tems, elle s'attacha à sa personne, &  
 ne le quitta pas même à la Croix, étant demeurée sur le Calvaire pendant

( 1. ) *Grec. ex Tertull. & Clem. Alex.*

3. Et Joanna uxor Chuse, procuratoris Herodis, & Susanna, & alie multe, que ministrabant ei de facultatibus suis.

3. Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maison d'Hérode, Susanne, & plusieurs autres qui l'assistoient de leurs biens.

## COMMENTAIRE.

tout le tems de sa Passion. Par sa constante persévérance, & par son tendre amour, elle mérita d'être la première à qui le Sauveur se manifesta après sa Résurrection. Nous croyons que le nom de *Madeleine*, lui vient de la ville de *Magdala*, dans la Galilée, dont apparemment elle étoit native. *Magdala* signifie une tour. Plusieurs Interprètes croyent que cette ville étoit au-delà du Jourdain. Je n'en vois aucune bonne preuve. Ce que Ligfoot rapporte du Talmud, prouve plutôt, ce me semble, que *Magdala* étoit au-deçà de la mer de Tibériade, & au-deçà du Jourdain. On y dit (a) qu'un vieux Pasteur ayant dit qu'il avoit vû autrefois ceux de *Magdala* venir le jour du Sabbat depuis chez eux, en passant au travers de Tibériade, jusqu'au faubourg, & jusqu'au pont, le Rabbin décida que ceux de *Magdala* pouvoient faire ce chemin le jour du Sabbat. Ce faubourg, & le pont, étoient, selon toutes les apparences, du côté de la mer, & du Jourdain. Ainsi *Magdala* étoit au-deçà de l'un, & de l'autre.

Joseph parle de *Magdala*; mais il n'en marque pas la situation. (b) *Mageddo*, ville célèbre dans la Galilée, étoit aussi nommée *Magdalo*, ou *Magdala*; (c) & je croirois volontiers que c'est de là que Marie Madeleine tiroit son nom. Cette ville n'étoit pas fort éloignée de Naïm. Ligfoot (d) a crû que *Magdeleine* étoit ainsi nommée, à cause qu'elle faisoit métier de friséuse, ou de coëffeuse; en Hébreu, *Magaddela*. Et en effet les Talmudistes parlent d'une femme de ce nom, & de cette profession, qui vivoit du tems de nôtre Seigneur. Mais cette étymologie paroît un peu trop violente.

Les sept Démons dont *Madeleine* fut délivrée, marquent, selon quelques-uns, (e) plusieurs péchez, qui lui furent pardonnez, & dont elle quitta les habitudes. Mais il vaut mieux l'expliquer de plusieurs Démons, (f) dont elle étoit réellement possédée. Elle n'est distinguée des autres femmes, dont il est parlé au verset précédent, (g) & qui avoient été délivrées des Esprits immondes, & d'autres infirmittez, que par le nombre des Démons qui la tourmentoient. On a remarqué ci-devant, que les Hébreux regardoient la plupart des maladies, comme des effets de la malice du Démon, & de la vengeance divine.

(a) Ligfoot, *Cherograph. Galilæa*.

(b) Joseph. lib. de vita sua, p. 1007.

(c) Vido 2. Par. xxxv. 22. 4. Reg. xxiii. 29. Cum Herodot. lib. 1. c. 159.

(d) Ligfoot, *Chron.* 34. 28.

(e) Gregor. Mag. homil. 33. Ligfoot. *Her. Talm.*

B da hic. & alii.

(f) Grot. *Mald.* alii plerique.

(g) *Αἱ ἄλλαι γυναῖκες αἰσὸς πνευμάτων ἁκαθάρτων, καὶ ἄλλων ἁμαρτιῶν.*

4. *Cùm autem turba plurima convenirent, & de civitatibus properarent ad eum, dixit per similitudinem :*

5. *Exiit qui seminavit, seminare semen suum : & dum seminavit, aliud cecidit secus viam, & conculcatum est, & volucres Cœli comederunt illud.*

6. *Et aliud cecidit supra petram : & natum aruit, quia non habebat humorem.*

7. *Et aliud cecidit inter spinas ; & simul exortæ spina suffocaverunt illud.*

8. *Et aliud cecidit in terram bonam : & ortum fecit fructum centuplum. Hec dicens clamabat : Qui habet aures audiendi, audiat.*

4. Or le peuple s'assemblant en foule, & se pressant de sortir des villes pour venir vers lui, il leur dit en parabole :

5. Celui qui sème est allé semer son grain : & une partie de la semence qu'il semoit est tombée le long du chemin, où elle a été foulée aux pieds, & les oiseaux du Ciel l'ont mangée.

6. Une autre partie est tombée sur des pierres : & ayant levé, elle s'est séchée, parce qu'elle n'avoit point d'humidité.

7. Une autre est tombée au milieu des épines ; & les épines croissant avec la semence, l'ont étouffée.

8. Une autre partie est tombée dans de bonne terre ; & ayant levé, elle a porté du fruit, & a rendu cent pour un. En disant ceci il criait : Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

## COMMENTAIRE.

ψ. 3. JOANNA UXOR CHUZÆ, PROCURATORIS HERODIS. *Jeanne femme de Chuza, Intendant de la maison d'Hérode.* Jeanne étoit apparemment veuve de Chuza, ou du moins elle suivoit JESUS-CHRIST avec le consentement de son mari ; comme quelques autres dont parle l'Evangile. Chuza étoit ou Intendant de la maison d'Hérode, ou Trésorier de ce Prince, ou même Gouverneur de quelque canton de ses Etats ; car le terme Grec a une signification assez étendue. Susanne, & les autres femmes qui suivoient JESUS-CHRIST, *l'assisoient de leurs biens.* Elles fournissoient aux besoins de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres ; (a) afin que dans le ministère de la prédication, ils ne fussent point à charge aux autres. C'étoit l'usage parmi les Juifs, que les personnes qui se consacroient à prêcher, & à instruire les peuples, ne refusassent point les secours qui leur étoient fournis par des femmes de piété qui les suivoient. Cela se faisoit parmi eux sans scandale, & sans que personne le trouvât étrange. (b) Les Apôtres après la Résurrection du Sauveur, en usèrent de même ; & saint Paul (c) marque expressément qu'il ne veut pas se servir de cette liberté, de peur de donner occasion à de mauvais discours.

ψ. 5. EXIIT QUI SEMINAVIT. *Celui qui sème, &c.* Cette parabole

(a) *Κι τὸς δὲκὸς ἀνδρῶν ἀλλῶν, ἀνδρῶν ἀνδρῶν ἀλλῶν ἀνδρῶν ἀλλῶν ἀνδρῶν.*

(b) Hieronym. ad Matth. xxvii. Bedæ. Strab. Mald. Grot. hic.

(c) 1. Cor. ix. 5. *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas*

9. *Interrogabant autem eum Discipuli ejus, quæ esset hæc parabola.*

10. *Quibus ipse dixit: Vobis datum est nosse mysterium Regni Dei, cæteris autem in parabolis: ut videntes non videntes, & audientes non intelligant.*

11. *Est autem hæc parabola: Semen est verbum Dei.*

12. *Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt: deinde venit diabolus, & tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.*

13. *Nam qui supra petram: qui cum audierint, cum gaudio suscipiunt verbum: & hi radices non habent: qui ad tempus credunt, & in tempore tentationis recedunt.*

14. *Quod autem in spinas cecidit: hi sunt, qui audierunt, & à sollicitudinibus, & divitiis, & voluptatibus vitæ, euntes suffocantur, & non referunt fructum.*

9. Ses Disciples lui demandèrent ce qu'il vouloit dire cette parabole.

10. Et il leur dit: Pour vous, il vous a été donné de connoître le mystère du Royaume de Dieu: mais pour les autres, *il ne leur est proposé qu'en paraboles*; afin qu'en voyant, ils ne voyent point, & qu'en écoutant, ils ne comprennent point.

11. Voici donc ce que veut dire cette parabole: La semence est la parole de Dieu.

12. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe le long du chemin, sont ceux qui écoutent la parole; mais le diable vient ensuite, qui enlève cette parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croient, & ne soient sauvés.

13. Ceux qui sont marquez par ce qui tombe sur des pierres, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent avec joye; mais ils n'ont point de racine; parce qu'ils croient seulement pour un tems, & qu'au tems de la tentation ils se retirent.

14. Ce qui tombe dans les épines, marquent ceux qui ont écouté la parole, mais en qui elle est ensuite étouffée par les inquiétudes, par les richesses, & par les plaisirs de cette vie; de sorte qu'ils ne portent point de fruit.

## COMMENTAIRE.

fut proposée par JÉSUS CHRIST, étant assis dans une barque, à portée de se faire entendre par les troupes, qui étoient sur le bord de la mer de Galilée. (a) On a expliqué tout ceci dans le Commentaire sur saint Matthieu.

¶ 10. **UT VIDENTES NON VIDEANT.** *Afin qu'en voyant, ils ne voyent point.* Ce n'est pas que son intention fût de leur tendre des pièges, & de les empêcher de voir; mais il veut dire que par leur incrédulité, ils se ferment les yeux, pour ne pas voir, & méritent que Dieu retire d'eux ses lumières, & ses grâces, qu'ils ont méprisées, & dont ils ont abusé. Pour ses Disciples, leur humble docilité est récompensée par la révélation qu'il leur fait *du mystère du Royaume céleste*; c'est-à-dire, de tous les secrets, & de toutes les vérités qu'il vient annoncer au monde; & en particulier, des desseins de Dieu, & de sa conduite pleine de sagesse, dans l'établissement de son Eglise.

(a) *Matth. XIII. 1. 2. 3.*

15. *Quod autem in bonam terram : hi sunt, qui in corde bono, & optimo audientes verbum retinent, & fructum afferunt in patientia.*

16. *Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut subtrahit lectum ponit : sed supra candelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.*

17. *Non est enim occultum, quod non manifestetur : nec absconditum, quod non cognoscatur, & in palam veniat.*

18. *Videte ergo quomodo audiat. Qui enim habet, dabitur illi : & qui minus habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.*

19. *Venerunt autem ad illum mater, & fratres ejus, & non poterant adire eum pro turba.*

15. Enfin ce qui tombe dans la bonne terre ; marque ceux qui ayant écouté la parole avec un cœur bon, & excellent, la retiennent, & la conservent, & portent du fruit par la patience.

16. Il n'y a personne, qui après avoir allumé une lampe, la couvre d'un vase, ou la mette sous un lit : mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire ceux qui entrent ;

17. Car il n'y a rien de secret qui ne doive être découvert, ni rien de caché, qui ne doive être connu, & paroître publiquement.

18. Prenez donc bien garde de quelle manière vous écoutez ; car on donnera encore à celui qui a déjà, & pour celui qui n'a rien, on lui ôtera même ce qu'il croit avoir.

19. Cependant, sa mere, & ses freres étant venus vers lui, & ne le pouvant aborder, à cause de la foule du peuple,

## COMMENTAIRE.

ψ. 14. SUFFOCANTUR ; ET NON REFERUNT FRUCTUM. *La parole est étouffée en eux ; en sorte qu'ils ne portent point de fruit.* Le Grec : (a) *Ils sont étouffés, & ne portent point de fruit à maturité.* Ce n'est point une stérilité absolue ; c'est un défaut, qui les empêche de rendre leurs fruits parfaits, & de les conduire à maturité.

ψ. 15. IN CORDE BONO, ET OPTIMO, . . . ET FRUCTUM AFFERUNT IN PATIENTIA. *Qui ayant reçu la parole dans un cœur bon, & excellent, portent du fruit par la patience.* Le Grec : (b) *Qui recevant la parole dans un cœur beau, & bon, portent leur fruit dans la patience, ou dans la constance.* Un cœur beau, & bon, dans le stile des Grecs, est un cœur parfait, un cœur bien disposé. *Porter du fruit en patience*, signifie le porter avec persévérance, sans se rebuter des maux qui nous arrivent, ni des contradictions que nous souffrons, ni des délais qu'il nous faut essuyer.

ψ. 17. NON EST ENIM OCCULTUM. *Il n'y a rien de secrets, qui ne doive être découverts.* Tout ce que je dis aujourd'hui en paraboles, sera un jour découvert. Mon dessein n'est pas de tenir caché ce que je vous dis ; je veux que vous le publiiez un jour. Si je le dis aux troupes d'une

(a) Συμφύονται, κ̄ ἢ πλεροῦνται.

(b) Ἐν καρδίᾳ καλῇ, κ̄ ἀγαθῇ, καρποφοροῦσιν ἐν ὑπομονῇ.

20. *Et nuntiatum est illi : Mater tua , & fratres tui stant foris , volentes te videre .*

21. *Qui respondens , dixit ad eos : Mater mea , & fratres mei hi sunt , qui verbum Dei audiunt , & faciunt .*

22. *Factum est autem in una dierum : & ipse ascendit in naviculam , & Discipuli ejus , & ait ad illos : Transfremus trans stagnum . Et ascenderunt .*

23. *Et navigantibus illis , obdormivit , & descendit procella venti in stagnum , & complebantur , & periclitabantur .*

24. *Accedentes autem suscisaverunt eum , dicentes : Præceptor , perimus : At ille surgens , increpavit ventum , & tempestatem aqua , & cessavit : & facta est tranquillitas .*

25. *Dixit autem illis : Ubi est fides vestra ? Qui timentes , mirati sunt ad invicem , dicentes : Quis putas hic est , quia & ventis , & mari imperat , & obediunt ei ?*

26. *Et navigaverunt ad regionem Gerasenorum , qua est contra Galilaam .*

20. Il en fut averti , & on lui dit : Votre mere , & vos freres sont là dehors qui désireroient de vous voir .

21. Mais il leur répondit : Ma mere , & mes freres sont ceux qui écoutent la parole de Dieu , & qui la pratiquent .

22. Un jour étant monté sur une barque avec ses Disciples , il leur dit : Passons à l'autre bord du lac . Ils partirent donc .

23. Et comme ils passaient , il s'endormit ; & un si grand tourbillon de vent vint tout d'un coup fondre sur le lac , que leur barque s'emplit d'eau , ils étoient en péril .

24. Ils s'approchèrent donc de lui , & l'éveillèrent , en lui disant : Maître , nous périssons . JESUS s'étant levé , parla avec menaces aux vents , & aux flots agitez , & ils s'apaisèrent ; & il se fit un grand calme .

25. Alors il leur dit : Où est votre foi ? Mais eux remplis de crainte , & d'admiration , se disoient l'un à l'autre : Quel est donc cet homme qui commande de la sorte aux vents , & aux flots , & à qui ils obéissent ?

26. Ils abordèrent ensuite au païs des Geraséniens , qui est sur le bord opposé à la Galilée .

## COMMENTAIRE.

manière obscure , c'est que le tems n'est pas encore venu de le manifester plus clairement. Voyez S. Matt. v. 15. & S. Marc , iv. 21.

ψ. 19. VENERUNT AD ILLUM MATER , ET FRATRES EIUS. Sa mere , & ses freres étant venus vers lui. Cette particularité n'est point rapportée en cet endroit par les autres Evangélistes. Voyez S. Matt. xii. 46. Marc , iii. 31. Elle arriva le matin du même jour qu'il proposa les paraboles dont on vient d'entendre l'explication.

ψ. 22. IN UNA DIERUM ET IPSE ASCENDIT. Un jour étant monté dans une barque , il dit à ses Disciples : Passons à l'autre bord du lac , ou de la mer de Tibériade ; car les Hébreux donnoient aussi le nom de mer , à ce que les Grecs nommoient lac. Ceci arriva sur le soir du même jour qu'il avoit parlé au peuple de dessus une barqué. De-là il revint à la maison , & sur le soir il rentra dans la barque , & passa le lac avec ses Disciples , pour se dérober à la foule. Voyez Matt. viii. 28. Marc , v. 1. & seq.

ψ. 26. NAVIGAVERUNT AD REGIONEM GERASENORUM , S iij

27. *Et cum egressus esses ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat demonium jam temporibus multis, & vestimento non inducitur, neque in domo manebat, sed in monumentis.*

28. *Et, ut vidit Jesum, procidit ante illum: & exclamans voce magna, dixit: Quid mihi, & tibi est, Jesu Fili Dei Altissimi? Obsecro te, ne me torques.*

27. Et lorsque JESUS fut descendu à terre, il vint au-devant de lui un homme qui depuis long-tems étoit possédé du démon, & qui ne portoit point d'habit, ni ne demouroit point dans les maisons, mais dans les sépulcres.

28. Aussi-tôt qu'il eut aperçû JESUS, il jeta un grand cri, & se vint prosterner à ses pieds, en lui disant à haute voix: JESUS Fils du Dieu très-haut, qu'y a-t-il entre vous, & moi? Je vous conjure de ne me point tourmenter.

## COMMENTAIRE.

*Ils abordèrent au pays des Geraséniens.* On a déjà remarqué sur S. Matthieu (a) les diversitez de leçon des Exemplaires en cet endroit. Voici comme Origènes (b) s'explique sur cela: *Ceux qui veulent travailler sérieusement sur l'Ecriture, ne doivent point négliger les remarques littérales qui regardent les noms propres; car les Exemplaires Grecs sont souvent fautifs dans la manière de les écrire, comme on le peut voir dans les Evangiles mêmes. On y lit par exemple, que les porcs qui furent précipitez dans la mer, étoient dans le pays des Geraséniens. Or Gerasa est une ville d'Arabie, près de laquelle il n'y a ni mer, ni lac. Il n'est nullement croyable que les Evangélistes, qui savoyent si bien la géographie de la Judée, eussent voulu avancer une chose si visiblement fautive, & si aisée à réfuter. Mais comme dans un petit nombre d'Exemplaires on lit le pays des Gadaréniens, il est bon de faire encore une remarque sur ce nom. Gadara est une ville de Judée, près de laquelle sont ces bains si célèbres. Mais il n'y a ni rochers, ni précipices, ni mer, ni lac aux environs. Reste donc Gergésá, qui est une ville ancienne, située sur la mer de Tibériade, près de laquelle sont des rochers escarpez, qui donnent sur la mer, où l'on montre l'endroit d'où les porcs se précipitèrent dans l'eau.*

¶ 27. OCCURRIT ILLI VIR QUIDAM. Il vint au-devant de lui un homme, qui depuis long-tems étoit possédé du Démon. Saint Matthieu (c) parle de deux possédez. Mais saint Marc, (d) & saint Luc ont choisi celui des deux qui étoit le plus furieux, pour nous décrire sa guérison: Car il ne faut pas croire que les Evangélistes racontent tous les prodiges que fit JESUS-CHRIST. Ils choisissent ceux qui sont les plus propres à leur dessein, qui est d'affermir la foi des Lecteurs, & de les édifier. Le Grec dit (e) que ce possédé venoit de la ville: Ce qui paroît contraire à saint

(a) Matt. VIII. 28.

(b) Origén. Comment. in Joann.

(c) Matt. VIII. 28.

(d) Marc. V. 1. 2. 3.

(e) Γ'αβ'ηρης αυτ'ου ανεβ'η τις ον ητης πολιτης.



29. *Precipiebat enim spiritui immundo ne exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebat eum, & compedibus custodiebat, & ruptis vinculis agebatur à demonio in deserto.*

30. *Interrogavit autem illum Jesus, dicens: Quod tibi nomen est? At ille dixit: Legio; quia intraverunt demonia multa in eum.*

31. *Et rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.*

32. *Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte: & rogabant eum, ne permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.*

33. *Exierunt ergo demonia ab homine, & intraverunt in porcos: & impetu abiit grex per præceptum in stagnum, & suffocatus est.*

29. Car il commandoit à l'esprit impur de sortir de cet homme, qu'il agitoit avec violence depuis long-tems. Et quoiqu'on le gardât lié de chaînes, & les fers aux pieds, il rompoit tous ses liens, & étoit poullé par le démon dans les déserts.

30. JESUS lui demanda: Quel est ton nom? Il lui dit: Je m'appelle légion: parce que plusieurs démons étoient entrez dans cet homme.

31. Et ces démons le supplioient qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.

32. Mais comme il y avoit là un grand troupeau de porceaux, qui païssoient sur une montagne, ils le supplioient de leur permettre d'y entrer, ce qu'il leur permit.

33. Les démons étant donc sortis de cet homme, entrèrent dans les porceaux: & aussi-tôt le troupeau courut avec violence se précipiter dans le lac, où ils se noyèrent.

## COMMENTAIRE.

Matthieu, & à saint Marc, qui disent que sa demeure ordinaire étoit dans des sépulcres hors de la ville. Mais quand on admettroit ces mots, qui ne se trouvent pas dans les Exemplaires Latins, on pourroit dire que cet homme étoit de la ville; non qu'il en vint en effet, mais parce qu'il en étoit originaire, qu'il y étoit né, qu'il y avoit été élevé. (a)

ÿ. 29. AGEBATUR A DÆMONIO IN DESERTA. Il étoit poussé par le Démon dans les déserts. Le mauvais Esprit profitant de la mélancolie, qui dominoit dans le tempérament de cet homme, le pouissoit dans le désert, dans les sépulcres, dans les montagnes, où il vivoit éloigné de la compagnie des autres hommes. C'étoit un Démon misanthrope, & sauvage.

ÿ. 31. NE IMPERARET ILLIS UT IN ABYSSUM IRENT. Qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme. Quelques-uns (b) l'entendent comme s'ils eussent demandé que JESUS ne les précipitât pas dans la mer. Mais l'on croit (c) communément qu'ils prient qu'il ne les précipite pas dans l'enfer. On lui donne dans l'Écriture (d) le nom

(a) Græc. Erasmi. Brug. Camerac. alii.

(b) Vat. Erasmus.

(c) Mald. Græc. Brug. Br. Druif. Ham. alii.

(d) Apoc. IX. 2. XI. 7. XVII. 8. XX. 2. 3. Matt. VIII. 29.

34. *Quod ut viderunt factum qui passabant, fugerunt. & numiaverunt in civitatem, & in villas.*

35. *Exierunt autem videre quod factum est, & venerunt ad Jesum: & invenerunt hominem sedentem, à quo demonia exierant, vestitum, ac sana mente, ad pedes ejus, & timuerunt.*

36. *Numiaverunt autem illis, & qui viderant, quomodo sanus factus esset à legione:*

37. *Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis: quia magno timore tenebantur. Ipse autem ascendens navim, reversus est.*

38. *Et rogabat illum vir, à quo demonia exierant, ne cum eo esset. Dimisit autem eum Jesus, dicens:*

39. *Redi in domum tuam, & narra quanta tibi fecit Deus. Et abiit per universam civitatem, predicans quanta illi fecisset Jesus.*

40. *Factum est autem cum redisset Jesus, excepit illum turba: erant enim omnes expectantes eum.*

41. *Et ecce venit vir, cui nomen Jairus, & ipse princeps synagoga erat: & cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus.*

34. Ceux qui les gardoient ayant vû ce qui étoit arrivé, s'enfuirent, & s'en allèrent le dire à la ville, & dans les villages,

35. D'où plusieurs sortirent pour voir ce qui étoit arrivé: & étant venus à J E S U S, ils trouvèrent cet homme, dont les démons étoient sortis, assis à ses pieds, habillé, & en son bon sens, ce qui les remplit de crainte.

36. Et ceux qui avoient vû ce qui s'étoit passé, leur racontèrent comment le possédé avoit été délivré de la légion de démons.

37. Alors tous les peuples du pays des Geraséniens le prièrent de s'éloigner d'eux, parce qu'ils étoient saisis d'une grande frayeur. Il monta donc dans la barque pour s'en retourner.

38. Et cet homme, duquel les démons étoient sortis, le supplioit qu'il lui permît d'aller avec lui; mais J E S U S le renvoya, en lui disant:

39. Retournez en vôtre maison, & publiez les grandes choses que Dieu a faites en vôtre faveur. Et il s'en alla par toute la ville, publiant les graces que J E S U S lui avoit faites.

40. J E S U S étant revenu, le peuple le reçut avec joye; parce qu'il étoit attendu de tous.

41. Alors il vint à lui un homme appelé Jaïre, qui étoit chef de la synagogue; & se prosternant aux pieds de J E S U S, il le supplioit de venir en sa maison,

### COMMENTAIRE.

d'abîme, parce qu'on le conçoit comme un lieu au plus profond de la terre; comme une fosse sans fond, où les Démons, & les damnés sont relégués, pour n'en fortir jamais. Quoique les Démons portent par tout leur supplice, & que privez des bonnes graces de leur Dieu, ils ne puissent qu'être toujours, & en tout lieu infiniment malheureux, ils trouvent toutefois un certain plaisir à exercer contre les hommes leur malice, & leur envie, & regardent comme le souverain malheur ajouté à tous leurs autres maux, celui de ne leur pouvoir plus nuire. Pour le reste de cette histoire, on peut voir S. Matthieu, VIII. 30. & suiv.

ÿ. 41. ECCE VENIT VIR, CUI NOMEN JAIRUS. Il vint à lui un homme nommé Jaïre, qui étoit Chef de la Synagogue. C'étoit apparemment

42. *Quia unica filia eras es ferè annorum duodecim, & hac moriebatur. Et contigit, dum iras, à turbis comprimebatur.*

43. *Et mulier quaedam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, qua in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari :*

44. *Accessit retrò, & tetigit fimbriam vestimenti ejus : & confestim stetit fluxus sanguinis ejus.*

45. *Et ait Jesus : Quis est, qui me tetigit ? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, & qui cum illo erant : Præceptor, turbe te comprimant, & assequunt, & dicis : Quis me tetigit ?*

46. *Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis, nam ego novi virtutem de me exisse.*

42. Parce qu'il avoit une fille unique âgée d'environ douze ans, qui se mouroit. Et comme JÉSUS s'en alloit avec lui, & qu'il étoit pressé par la foule du peuple,

43. Une femme, qui étoit malade d'une perte de sang depuis douze ans, & qui avoit déposé tout son bien à se faire traiter par les médecins, sans qu'aucun d'eux l'eût pu guérir,

44. S'approcha de lui par derrière, & toucha la frange de son vêtement : au même instant son sang s'arrêta ;

45. Et JÉSUS dit : Qui est-ce qui m'a touché ? Mais tous assurant que ce n'étoit pas eux, Pierre, & ceux qui étoient avec lui, lui dirent : Maître, la foule du peuple vous presse, & vous accable, & vous demandez qui vous a touché ?

46. Mais JÉSUS dit : Quelqu'un m'a touché ; car j'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.

## COMMENTAIRE.

ment le Chef de la Synagogue de Capharnaüm. Saint Marc (a) semble dire qu'il n'étoit pas seul Chef de la Synagogue : *Il vint*, dit-il, *à JÉSUS un des Chefs de la Synagogue.* Il y en avoit plusieurs qui portoient cette qualité : mais Jair pouvoit être le premier d'entre eux.

§. 44. FIMBRIAM VESTIMENTI. *La frange de son vêtement.* Moÿse avoit ordonné que les Hébreux en portassent au bas de leurs manreaux. (b) La femme qui toucha le bas de la robe de notre Seigneur, étoit sainte Marthe, selon saint Ambroise. (c) Eusébe (d) assure que c'étoit une femme Payenne de la ville de Panéade, à la source du Jourdain, qui en reconnoissance de ce miracle, érigea une statue à notre Sauveur, qu'Eusébe assure avoir vû de ses yeux. Sozomène, (e) & Philostorge (f) nous apprennent qu'elle subsista jusqu'au tems de l'Empereur Julien. Jean Malala, & Codinus appellent cette femme *Véronique* ; mais fort différente d'une autre Véronique, que l'on veut qui ait reçu l'empreinte du visage de notre Sauveur, en lui présentant un linge pour s'essuyer, lorsqu'il alloit au Calvaire.

(a) Marc. v. 22. Ἐστὶ τῶν ἀρχισυναγῶγων.

(b) Num. xv. 38.

(c) Ambros. de Salomons, c. 5.

(d) Euseb. hist. Eccl. lib. 7. c. 17.

(e) Sozom. lib. 5. c. 20. hist.

(f) Philostorg. hist. lib. 7. c. 3.

47. *Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, & procidit ante pedes ejus: & ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo: & quemadmodum confestim sanata sit.*

48. *At ipse dixit ei: Filia, fides tua salvante fecit: vade in pace.*

49. *Añhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagoge, dicens ei: Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.*

50. *Jesus autem, audito hoc verbo respondit patri puella: Noli timere, crede tantum, & salva eris.*

51. *Et cum venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, & Jacobum, & Joannem, & patrem, & matrem puelle.*

52. *Flebant autem omnes, & plangebant illam. At ille dixit: Nolite flere, non est mortua puella, sed dormit.*

53. *Et deridebant eum, scientes quòd mortua esset.*

54. *Ipse autem tenens manum ejus clamavit, dicens: Puella, surge.*

47. Cette femme se voyant ainsi découverte, s'en vint toute tremblante, se jeta à ses pieds, & déclara devant tout le peuple ce qui l'avoit portée à le toucher, & comment elle avoit été guérie à l'instant.

48. Et JÉSUS lui dit: Ma fille, vôtre foi vous a guérie: allez en paix.

49. Comme il parloit encore, quelqu'un vint dire au chef de la synagogue: Vôtre fille est morte; ne donnez point davantage de peine au Maître.

50. Mais JÉSUS ayant entendu cette parole, dit au pere de la fille: Ne craignez point, croyez seulement, & elle vivra.

51. Etant arrivé au logis, il ne laissa entrer personne, que Pierre, Jacques, & Jean, avec le pere, & la mere de la fille.

52. Et comme tous ceux de la maison la pleuroient, en se frappant la poitrine, il leur dit: Ne pleurez point, cette fille n'est pas morte, mais seulement endormie.

53. Et ils se moquoient de lui, sachant bien qu'elle étoit morte.

54. JÉSUS la prenant donc par la main, lui cria: *Ma fille, levez-vous.*

## COMMENTAIRE.

ψ. 46. EGO NOVI VIRTUTEM DE ME EXIISSE. *J'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.* Voyez ci-devant, v. 17. & vi. 19. *Virtus de illo exibat, & sanabat omnes.*

ψ. 54. IPSE AUTEM TENENS MANUM EIUS. *JESUS la prenant par la main, &c.* Le Grec lit: (a) *Or JESUS ayant fait sortir tout le monde, & la prenant par la main, &c.* Ces paroles ne sont point dans saint Ambroise, ni dans quelques Manuscrits Grecs. On soupçonne qu'elles ont été retranchées, pour éviter la prétendue contrariété qui étoit entre ce verset, & le 51. où il est dit que JÉSUS ne laissa entrer dans la chambre de l'enfant, que le pere, la mere, & trois de ses Disciples. Mais sans rien retrancher, on peut dire que ceci est mis ici par récapitulation: Lorsque JÉSUS fut seul dans la chambre avec les personnes qu'on vient de nommer, il prit la fille par la main, & lui dit de se lever.

(a) *Αὐτὸς δὲ αἰσθασὶν ἔξω πάντων, καὶ αἰσθασὶν, &c.*

55. *Et reversus est spiritus ejus, & surrexit continuè. Et iussit illi dari manducare.*

56. *Et stupuerunt parentes ejus : quibus praecepit ne alicui dicerent quod factum erat.*

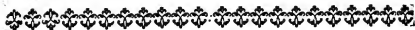
55. Et son ame étant retournée dans son corps, elle se leva à l'instant ; & il commanda qu'on lui donnât à manger.

56. Alors son pere, & sa mere furent remplis d'étonnement. Et il leur recommanda de ne dire à personne ce qui étoit arrivé.

## COMMENTAIRE.

¶ 55. *ET REVERSUS EST SPIRITUS EIUS.* *Son ame retourna dans son corps.* Ce n'étoit donc pas un simple évanouissement, c'étoit une mort réelle. L'ame étoit séparée du corps : elle en étoit sortie ; elle y entra. On ne peut rien de plus clair que ces paroles pour la distinction des deux substances, & pour l'immortalité de l'ame. Voyez des expressions à peu près pareilles, *Psalm. LXXVII. 39. Spiritus vadens, & non rediens.* Et *LXXV. 13. Qui auferit spiritum Principum. CII. 16. Spiritus pertransibit in illo, & non subsistet ; & non cognosces amplius locum suum. CXLV. 4. Exibit spiritus ejus, & revertetur in terram suam, &c. Eccle. XII. 7. Revertatur pulvis in terram suam, & spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum.*





## CHAPITRE IX.

*Mission des Apôtres. Sentiment d'Hérode sur JESUS-CHRIST: Multiplication des cinq pains. Confession de saint Pierre, qui reconnoît JESUS-CHRIST pour Fils de Dieu. Transfiguration. JESUS délivre un enfant possédé. Dispute des Apôtres sur la primauté. Les enfans de Zébédée veulent faire descendre le feu du Ciel sur Samarie. JESUS-CHRIST ne reçoit pas un homme qui s'offroit à le suivre. Il en appelle un autre, sans lui donner le tems de rendre les derniers devoirs à son pere.*

ψ. 1. *Convocatis autem duodecim Apostolis, dedit illis virtutem, & potestatem super omnia demonia, & ut languores curarent.*  
 2. *Et misit illos predicare Regnum Dei, & sanare infirmos.*  
 3. *Et ait ad illos: Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habentis.*

ψ. 2. **J**ESUS ayant appelé les douze Apôtres, leur donna puissance, & autorité sur tous les démons, & le pouvoir de guérir les maladies.  
 2. Puis il les envoya prêcher le Royaume de Dieu, & rendre la santé aux malades.  
 3. Et il leur dit: Ne portez rien dans le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, & n'ayez point deux habits.

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. **D**EDIT ILLIS VIRTUTEM SUPER OMNIA DÆMONIA. Il leur donna autorité sur tous les Démons; en sorte qu'il n'y en eût aucun qui leur résistât: Car il n'étoit pas également aisé de les chasser tous, comme on le verra dans ce même Chapitre, d'un enfant possédé que les Apôtres ne pûrent guérir, parce qu'ils n'employèrent pas contre lui la prière, & le jeûne, (a) & que leur foi n'étoit pas assez ardente, ni assez ferme.

ψ. 2. NEQUE VIRGAM, ... NEQUE DUAS TUNICAS. Ne portez ni bâton, ni sac, ni valize, ni deux tuniques; c'est-à-dire, des habits à changer; Car on ne portoit ordinairement à la fois qu'une tunique; mais en voyage, on en portoit pour changer. Tout cela veut dire en un

(a) Luc. ix. 38. Matt. xvii. 15. 20.

4. *Et in quancumque domum intraveritis, ibi manete, & inde ne exeatis.*

5. *Et quicumque non receperint vos : excutetes de civitate illa, citiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.*

6. *Egressi autem circuibant per castella evangelizantes, & curantes ubique.*

7. *Andivit autem Herodes Tetrarcha omnia que fiebant ab eo, & hestitabat quod diceretur à quibusdam : quia Joannes surrexit à mortuis ;*

4. En quelque maison que vous soyez entrez, demeurez-y, & n'en sortez point.

5. Lorsqu'il se trouva des personnes qui ne voudront pas vous recevoir, sortant de leur ville secouez même la poussière de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contre'eux.

6. Etant donc partis, ils alloient de village en village, annonçant l'Evangile, & guérissant par tout les malades.

7. Cependant Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit JESUS, & son esprit étoit en suspens, parce que les uns disoient, que Jean étoit ressuscité d'entre les morts ;

## COMMENTAIRE.

mot : Allez où je vous envoie, sans vous mettre en peine de faire provision de rien ; reposez-vous entièrement sur ma providence.

ÿ. 4. *IBI MANETE, ET INDE NE EXEATIS. Demeurez-y, & n'en sortez point.* Demeurez-y pendant tout le tems de vôtre séjour dans cette ville, & n'en sortez point, pour aller de maison en maison chercher de meilleurs repas, ou une demeure plus commode. Ce seroit faire insulte à ceux qui vous ont reçus dans leur maison. Le Grec lit : (a) *Demeurez-y, & sortez-en.* Mais plusieurs Exemplaires (b) lisent comme la Vulgare : *Demeurez-y, & n'en sortez pas.* Saint Matthieu : (c) *Demeurez-y jusqu'à ce que vous sortiez de la ville.*

ÿ. 7. *ANDIVIT HERODES TETRARCHA, &c. Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisoit JESUS, & il étoit en suspens.* Il admiroit tout ce que l'on disoit de JESUS. Il étoit en perplexité, sans pouvoir se déterminer sur les discours que le peuple en tenoit ; les uns croyant que JESUS étoit Elie ; les autres, que c'étoit Jean-Baptiste ressuscité. Le Roi sembloit pancher vers ce dernier sentiment : (d) mais il étoit encore flottant, & incertain. Il paroît par tout ceci, que quelques-uns d'entre les Juifs, & Hérode même croyoient une espèce de météphysique. Les Pharisiens au rapport de Joseph, (e) tenoient l'ame immortelle ; & après la mort du corps, ils enseignoient que l'ame se retiroit dans des endroits souterrains, où elle recevoit la récompense du bien, ou du mal qu'elle avoit fait. Les ames

(a) *Εν τῇ οἰκίᾳ, ἢ ἐκεῖθεν ἐξέλθῃτε.*

(b) *Perf. Athiop. Aug. Beda. Steph. & Valer.*

(c) *Matth. x. 11.*

(d) *Matth. xiv. 2. Hic est Joannes Baptista,*

*ipse surrexit à mortuis, &c.*

(e) *Antiq. lib. 12. c. 2. & lib. 2. de Belle. p.*

*788. ἡρώδης δὲ πῶτος ἤρ' ἀποθνήσκων, παρακατανοήσας ὅτι οὐκ ἔστιν ἕσπερ τῶν τῶν ἀγαθῶν μόνον.*

8. *A quibusdam verò: Quia Elias apparuit: ab aliis autem: Quia Propheta unus de antiquis surrexit.*

9. *Et ait Herodes: Joannem ego decollavi. Quis est autem isto, de quo ego talia audio? Et quarebat videre eum.*

8. Les autres, qu'Elic étoit apparu; & d'autres, qu'un des anciens Prophètes étoit resuscité.

9. Alors Hérode dit: J'ai fait couper la tête à Jean: mais qui est celui-ci dont j'entens dire de si grandes choses? Et il avoit envie de le voir.

## COMMENTAIRE.

des méchans y demouroient éternellement pour y être tourmentées, sans en pouvoir sortir. Celles des gens de bien en sortoient quelquefois, & entroient dans d'autres corps.

Il dit en un autre endroit, (a) que les Démons qui possèdent certaines personnes, & qui les tourmentent, jusqu'à les faire mourir quelquefois, ne sont autres que les ames des méchans, qui se sont emparées de ces corps. Philon, (b) enseignoit aussi que les ames sortant du corps, retournoient dans l'air, d'où elles étoient venues, & revenoient aussi quelquefois sur la terre, & rentroient dans un corps, auquel elles avoient quelque attachement; pendant que les autres regardoient le corps comme une prison, ou comme un tombeau, où elles avoient beaucoup souffert.

Quelques anciens Auteurs Juifs, aussi-bien que quelques Rabbins modernes, enseignent la transmigration des ames, & prétendent que ce que Platon, Pythagore, & les autres en ont dit, est puisé dans les Ecrits des Prophètes. Le Caldéen a suivi ce sentiment sur ces paroles d'Isaïe: (c) *Que je sois menteur, si cette iniquité vous est pardonnée, que vous n'en mouriez.* Il l'explique d'une mort seconde, qui arrive, lorsque l'ame qui a animé une seconde fois son corps, s'en separe. La même chose se trouve dans un ancien Livre, nommé Zohar. Ils croient de plus qu'une ame peut descendre dans un homme qui en a déjà une autre. Par exemple, un homme à l'âge de treize, ou quatorze ans, peut recevoir une seconde ame, qui perfectionne, & qui grossit en quelque sorte la première. (d) Quelquefois l'ame entre dans un corps nouvellement formé, ou pour expier des fautes qu'elle avoit commises dans une autre vie précédente; ou pour acquérir quelque nouvelle perfection qui lui manquoit; ou pour aider une autre ame trop foible, à vaincre le péché. D'autres plus grossières, & plus sensuelles, n'y reviennent que pour y goûter des plaisirs sensibles qui les y attirent.

Ils prétendent que ces révolutions se font jusqu'à trois, & quatre fois,

(a) 7 *Sept. de Bello Jud. lib 7. c. 25 p. 981. Τα γὰρ οὐκ ἔστιν ὁμοίον, ταῦτα δὲ ποιεῖν ἕκαστος ἀνθρώπων ἀνάγκη, οἷον ἕκαστος ἀποδέχεται, καὶ ἀνάγκη τὰς ἀνάγκαις τῶν ἄλλων ὑποτασσέσθαι.*

(b) *Philo de somniis.*

(c) *Isai. XXXI. 14.*

(d) *Vide Isaac Loviens. de Revolut. Animar. & Manass. Ben-Israel. de resurreit. mortuorum.*



10. *Et reversi Apostoli narraverunt illi quacumque fecerunt, & assumptis illis secessit seorsum in locum desertum, qui est Bethsaida.*

10. Les Apôtres étant revenus, racontèrent à JESUS tout ce qu'ils avoient fait. Et JESUS les prenant avec lui, se retira à l'écart dans un lieu désert, près la ville de Bethsaïde.

## COMMENTAIRE.

& ils appliquent à cette métempfycofe ces paroles de Job: (a) *Le Dieu fors fais ces choses deux, & trois fois à l'égard de l'homme.* D'autres croyent que Job veut parler en cet endroit des ames qui peuvent animer un corps, & qu'il veut dire qu'il peut y en avoir jusqu'à trois; mais jamais au-delà. Sur ce pied-là, il ne seroit pas fort extraordinaire qu'Hérode eût crû que l'ame de saint Jean-Baptiste se fut jointe à celle de JESUS-CHRIST dans un même corps, pour y produire des fonctions nouvelles, & plus parfaites.

Dés le commencement du monde, il y eut, selon eux, des ames bonnes, & mauvaises, qui ont subi plusieurs révolutions. Moÿse avoit l'ame d'Abel; & l'Egyptien que tua Moÿse, celle de Caïn. Cette dernière ame fut renvoyée dans le corps de Jéthro, beau-pere de Moÿse, où elle se purifia, & devint toute brillante de lumière. On dit que le Rabbin Salomon étoit de la révolution de Moÿse, & avoit son ame. Ils croyent que les ames passent non-seulement du corps d'un homme dans un autre; mais aussi dans celui d'un bête, & même dans des choses inanimées; comme dans une rivière, dans une fontaine. Plusieurs Rabbins (b) ont crû que Phinée, & le Prophète Elie étoient animez de la même ame, & que l'ame d'Adam, de David, & du Messie étoient les mêmes. L'on ne finiroit pas si l'on vouloit rapporter toutes leurs rêveries, & extravagances sur ce sujet.

Saint Jérôme (c) remarque que plusieurs abusoient de ces endroits de l'Evangile que nous expliquons, pour appuyer le dogme de la métempfycofe à la manière des Pythagoriciens. Au reste la plupart des Juifs reconnoissoient une véritable résurrection, qui est celle des corps que nous animons, & qui doivent un jour être vivifiez de nouveau par les mêmes ames qui les animent aujourd'hui; & ce sentiment est de foi, & celui que l'Eglise nous enseigne, & qu'elle a puisé dans l'Ecriture de l'ancien, & du nouveau Testament; Au lieu que l'autre espèce de résurrection; je veux dire, la métempfycofe des Pharisiens, ou des Pythagoriciens, ne se trouve nulle-part dans les Ecritures, & n'a aucune vraisemblance. Il y a toutefois quelque apparence que cette erreur étoit déjà répandue parmi les Juifs du tems de nôtre Seigneur, comme on l'a vu par Joseph, & par Philon; quoiqu'il soit

(a) Job. XXXIII. 29.

(b) Vide Gret. ad Matt. XIV. 2.

(c) Hieronym. in Matt. XIV.

11. *Quod cum cognovissent turba, secuta sunt illum : & excepit eos , & loquebatur illis de Regno Dei , & eos , qui curâ indigebant , sanabat.*

12. *Dies autem cœperat declinare. Et accedentes duodecim dixerunt illi : Dimitte turbas , ut eumes in castella vilasque que circa sunt , divertam , & inveniam escas : quia hic in loco deserto sumus.*

13. *Ait autem ad illos : Vos date illis manducare. At illi dixerunt : Non sumus nobis plus quam quinque panes , & duo pisces : nisi forte nos edamus , & emamus in omnem hanc turbam escas.*

14. *Erant autem ferè viri quinque millia. Ait autem ad Discipulos suos. Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.*

15. *Et ita fecerunt. Et discumbere fecerunt omnes.*

16. *Acceptis autem quinque panibus , & duobus piscibus , respexit in Cœlum , & benedixit illis : & fregit , & distribuit Discipulis suis , ut ponerem ante turbas.*

11. Lorsque le peuple l'eut appris , il le suivit : & J E S U S les ayant bien reçûs , il leur parloit du Royaume de Dieu , & guérissoit ceux qui avoient besoin d'être guéris.

12. Comme le jour commençoit à baisser ; les douze Apôtres lui vinrent dire : Renvoyez le peuple , afin qu'ils s'en aillent dans le village , & dans les lieux d'alentour pour se loger , & pour y trouver de quoi vivre , parce que nous sommes ici en un lieu désert.

13. Mais J E S U S leur répondit : Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui repartirent : Nous n'avons que cinq pains , & deux poissons : si ce n'est peut-être qu'il faille que nous allions acheter des vivres pour tout ce peuple :

14. Car ils étoient environ cinq mille hommes. Alors il dit à ses Disciples : Faites-les asséoir par troupes , cinquante à cinquante.

15. Ce qu'ils exécutoient , en les faisant sous asséoir.

16. Or J E S U S prit les cinq pains , & les deux poissons , & levant les yeux au Ciel , il les bénit , les rompit , & les donna à ses Disciples , afin qu'ils les présentassent au peuple.

## COMMENTAIRE.

difficile d'en fixer le commencement. Ce sentiment a toujours été du goût des Orientaux ; & il est encore assez commandans ces pays-là. Quelques-uns mêmes croyent en voir des traces dans l'histoire d'Elie. Ce Prophète ayant été enlevé de la manière qu'on sait , les Hébreux voyant les merveilles que faisoit Elisée , (\*) disoient que l'esprit d'Elie s'étoit reposé sur lui.

ψ. 10. SECESSIT IN LOCUM DESERTUM. *Il se retira dans un lieu désert , près la ville de Bethsaïde.* Cette ville étoit au-delà du Jourdain , près l'embouchure du Jourdain dans la mer de Tibériade. Le désert de Bethsaïde s'étendoit dans les campagnes voisines , au-delà de cette mer , vers le midi. Voyez S. Matth. XIV. 13. Marc , VI. 31. où il est dit que JESUS passa la mer pour aller dans ce désert.

ψ. 12. DIES AUTEM CœPERAT DECLINARE. *Comme le jour commençoit à baisser.* Saint Luc abrège beaucoup ce récit. On peut

(\*) 4. Reg. II. 15. *Requievit spiritus Elia super Elisam.*

17. *Et manducaverunt omnes, & saturati sunt. Et sublatum est quod superfluit illis, fragmentorum copiosi duodecim.*

18. *Et factum est cum solus esset orans, etans cum illo & Discipuli: & interrogavit illos, dicens: Quem me dicunt esse turba?*

19. *At illi responderunt, & dixerunt: Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii verò quia unus Propheta de prioribus surrexit.*

20. *Dixit autem illis: Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit: Christum Dei.*

21. *At ille increpans illos præcepit ne cui dicerent hoc,*

22. *Dicens: Quia oportet Filium Hominis multa pati, & reprobari à senioribus, & Principibus Sacerdotum, & Scribis, & occidi, & tertia die resurgere.*

23. *Dicebat autem ad omnes: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, & tollat crucem suam quotidie, & sequatur me.*

17. Ils en mangèrent tous, & furent rassasiés. Et on emporta douze paniers pleins des morceaux qui en étoient restés.

18. Un jour comme il prioit en particulier, ayant ses Disciples avec lui, il leur demanda: Que dit le peuple de moi? Qui dir-il que je suis?

19. Ils lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste: les autres Elie: les autres que c'est quelqu'un des anciens Prophètes qui est ressuscité.

20. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre répondit: Vous êtes le CHRIST de Dieu.

21. Alors il leur défendit très-expressement de parler de cela à personne.

22 Et il ajouta: Il faut que le Fils de l'Homme souffre beaucoup, qu'il soit rejeté par les Sénateurs, par les Princes des Prêtres, & par les Docteurs de la Loi, qu'il soit mis à mort, & qu'il ressuscite le troisième jour.

23 Il disoit aussi à tout le monde: Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive.

## COMMENTAIRE.

voir S. Jean, VI. I. 2. & suiv. & les deux autres Évangélistes, à l'endroit cité.

ψ. 16. *BENEDIXIT.* Il les bénit. Il rendit grâces à Dieu, & le pria de répandre sa bénédiction pour multiplier ces pains.

ψ. 18. *ET FACTUM EST CUM SOLUS ESSET ORANS.* Un jour comme il prioit en particulier, il demanda à ses Disciples: Que dit le peuple de moi? Ceci arriva long-tems après le miracle de la multiplication des pains, & lorsque JESUS étoit avec ses Disciples aux environs de Césarée de Philippe. On peut voir ce qui a été dit sur S. Matthieu. (a)

ψ. 23. *DICEBAT AUTEM AD OMNES: . . . TOLLAT CRUCEM SUAM QUOTIDIE.* Il disoit à tous le monde: Si quelqu'un veut venir à moi, . . . qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive. Plusieurs anciens Manuscrits (b) omettent ces mots, *tous les jours*. Quelques-uns même ne lisent pas toute cette période, *qu'il porte sa croix tous*

(a) *Matth. XVI. 13. Marc. VIII. 27.*

(b) *Vide Mill. Par. Le 3. hic.*

24. *Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam: nam qui perdidit animam suam propter me, salvam faciet illam.*

25. *Quid enim proficit homo, si lucratur universum mundum; se autem ipsum perdat, & detrimentum sui faciat?*

26. *Nam qui me erubuerit, & meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in maiestate sua, & Patris, & sanctorum Angelorum.*

27. *Dico autem vobis verè: Sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei.*

28. *Factum est autem post hac verba ferè dies octo; & assumpsit Petrum, & Jacobum, & Joannem, & ascendit in montem ut oraret.*

24. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra: & celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la sauvera.

25. Et que serviroit à un homme de gagner tout le monde aux dépens de lui-même, & en se perdant lui-même?

26. Car si quelqu'un rougit de moi, & de mes paroles, le Fils de l'Homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra dans sa gloire, & dans celle de son Père, & des saints Anges.

27. Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présents, qui ne mourront point, qu'ils n'aient vû le Royaume de Dieu.

28. Environ huit jours après qu'il leur eut dit ces paroles, il prit avec lui Pierre, Jacques, & Jean, & s'en alla sur une montagne pour prier.

## COMMENTAIRE.

*les jours.* Mais les Versions Syriaques, & Gotiques, la Vulgate, & les Exemplaires Latins les lisent uniformément. JESUS-CHRIST montre par la nécessité de la mortification continuelle, qu'il ne suffit pas de le suivre un, ou deux ans, de porter sa croix pendant quelque temps; mais qu'il faut la porter tous les jours persévéramment jusqu'à la mort. La vie Chrétienne est un combat continuel de la chair contre l'esprit, & une résistance de l'esprit contre la chair. Dès qu'on cesse de combattre, on est vaincu.

ÿ. 24. QUI VOLUERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra.* C'est sauver sa vie, que de la donner pour conserver sa foi, & sa Religion. C'est la perdre, que de la conserver en perdant son innocence, & en renonçant JESUS-CHRIST. Et la perte dont il s'agit ici, n'est pas simplement de la vie du corps; c'est de la vie de l'ame, infiniment plus précieuse que celle du corps. Or si la mort du corps est considérée comme le plus grand de tous les maux, que sera-ce de la mort de l'ame? (ÿ. 25.) *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, s'il se perdoit lui-même?*

ÿ. 27. DONEC VIDEANT REGNUM DEI. *Ils ne mourront point, qu'ils n'aient vû le Royaume de Dieu.* On l'entend ordinairement de la Transfiguration, dans laquelle JESUS-CHRIST fit voir à trois de ses Disciples un essai de sa gloire.

ÿ. 28. FERÈ DIES OCTO. *Environ huit jours après.* Les autres

29. *Et facta est, dum oraret, species vultus ejus altera; & vestitus ejus albus, & resplendens.*

30. *Et ecce duo viri loquebantur cum illo. Erant autem Moyses, & Elias.*

31. *Visi in majestate, & dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.*

32. *Petrus vero, & qui cum illo eram, gravati erant somno. Et evigilantes, viderunt majestatem ejus, & duos viros, qui stabant cum illo.*

29. Et pendant qu'il faisoit sa prière, son visage parut tout autre; ses habits devinrent blancs, & éclatans.

30. Et l'on vit tout d'un coup deux hommes, qui s'enretenoient avec lui: savoir, Moïse, & Elie.

31. Ils étoient pleins de majesté, & de gloire, & ils lui parloient de sa sortie du monde, qui devoit arriver dans Jérusalem.

32. Cependant Pierre, & ceux qui étoient avec lui, étoient accablez de sommeil: & se réveillant, ils le virent dans sa gloire, & les deux hommes qui étoient avec lui.

## COMMENTAIRE.

Evangelistes (a) ne mettent que six jours. Aussi saint Luc a mis le mot *environ*, pour marquer qu'il ne marquoit pas le tems avec une entière précision. On peut voir sur l'histoire de la Transfiguration, S. Matt. XVII. 1. 2. & suiv.

ÿ: 31. VISI IN MAJESTATE; ET DICEBANT EXCESSUM EIUS. *Ils étoient pleins de majesté, & lui parloient de sa sortie de ce monde.* Ils s'entretenoient de sa Passion. C'est ainsi que l'expliquent la plupart des Interprètes. Saint Pierre (b) se sert du mot de *sortie*, pour signifier la mort; & cette manière de parler est commune en ce sens, non-seulement parmi les Peres, & les Auteurs Ecclésiastiques, mais même chez les Auteurs profanes. (c) Quelques-uns (d) l'entendent de la vengeance que le Sauveur devoit exercer contre Jérusalem. *Exitus*, la sortie, peut marquer ou la venuë de JESUS-CHRIST en terre, (e) ou sa sortie de la terre pour aller au Ciel, (f) ou sa venuë comme Dieu vengeur, contre les Juifs ses ennemis, ou contre les méchans, au dernier jour. *Sortir*, se met souvent dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes, pour se mettre en campagne, entreprendre une expédition, une conquête, &c. Mais la première explication vaut mieux. Quelques anciens Exemplaires Grecs lisent: (g) *Ils parloient de sa gloire.* Ce qu'Euthyme explique de sa Croix. Mais c'est apparemment une ancienne faute de Copiste.

ÿ: 32. GRAVATI ERANT SOMNO. *Ils étoient accablez de som-*

(a) Matt. XVII. 1. Marc. IX. 1.

(b) 2. Petr. 1. 15. *Dabo operam, & frequenter habere vos post obitum meum. Mitta vos ipse iterum.*

(c) Vide Grot. & Vallam hic.

(d) Hamm. & la Clerc. hic.

(e) Joan. XVI. 18. *Exivi à Patre, & veni in mundum, &c.*

(f) Joan. XIII. 1. *Quia venit hora ejus, ut transiret de hoc mundo ad patrem.*

(g) *Επίγειος τῶν δόξων αὐτοῦ.* Vide Mill. Var. Lit. hic.

33. *Et factum est cum discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum : Præceptor, bonum est nos hic esse ; & faciamus tria tabernacula, unum tibi, & unum Moysi, & unum Elia : nesciens quid diceret.*

34. *Hæc autem illo loquente, facta est nubes, & obumbravit eos : & timerunt, intrantibus illis in nubem.*

35. *Et vox facta est de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus ; ipsum audite.*

36. *Et dum feret vox, inventus est Jesus solus. Et ipsi tacuerunt, & nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his que viderant.*

37. *Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.*

38. *Et ecce vir de turba exclamavit, dicens : Magister, obsecro te, respice in filium meum, quia nuncius est mihi.*

33. Et comme ils se séparaient de J E S U S ; Pierre lui dit : Maître, nous sommes bien ici faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse, & une pour Elie ; car il ne savoit ce qu'il disoit.

34. Il parloit encore, lorsqu'il parut une nuée qui les couvrit : & ils furent saisis de frayeur en les voyant entrer dans cette nuée.

35. Et il en sortit une voix qui disoit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le.

36. Pendant qu'on entendoit cette voix ; J E S U S se trouva tout seul, & les Disciples tinrent ceci secret, & ne dirent pour lors à personne rien de ce qu'ils avoient vu.

37. Le lendemain, lorsqu'ils descendoient de la montagne, une grande troupe de peuple vint au-devant d'eux.

38. Et un homme s'écria parmi la foule, & dit : Maître, regardez mon fils en pied, je vous en supplie ; car je n'ai que ce seul enfant :

#### COMMENTAIRE.

*meil.* JESUS étant monté sur la montagne, où il devoit se transfigurer, se mit d'abord en prière ; & pendant sa prière, il fut tout d'un coup environné de gloire, de la manière qu'on l'a vû au verset précédent. Cependant Pierre, Jacques, & Jean s'étoient laissez aller au sommeil : mais ensuite s'étant réveillés, ils virent JESUS-CHRIST avec Elie, & Moïse, tout brillant d'une lumière extraordinaire. Luc de Bruges conjecture de cet endroit, que la Transfiguration de nôtre Seigneur arriva la nuit. Le verset 37. y est très-favorable.

ÿ. 34. FACTA EST NUBES, ET OBUMBRAVIT EOS. *Il parut une nuée, qui les couvrit.* Est-ce les Apôtres qu'elle couvrit, ou Elie, & Moïse ? Il y a plus d'apparence que sur la fin de la vision, il parut une nuée lumineuse, qui enveloppa JESUS, Elie, & Moïse ; & qu'alors on ouït une voix, qui dit : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-le.* En même-tems la nuée disparut, & emporta Moïse, & Elie ; en sorte que JESUS-CHRIST demeura seul en son état ordinaire, avec ses trois Apôtres. Il y a de fort habiles Interprètes qui croyent que la nuée enveloppa aussi les Apôtres ; & le Texte n'y est pas contraire.

ÿ. 37. SEQUENTI DIE. *Le lendemain.* JESUS avoit passé la nuit sur la montagne partie en prières, & partie dans l'entretien avec Moïse, &

39. *Et ecce spiritus apprehendit eum ; & subito clamat , & elidit , & dissipat eum cum spuma , & vix discedit , dilanians eum .*

40. *Et rogavi Discipulos tuos ut eicerent illum , & non potuerunt .*

41. *Respondens autem Jesus , dixit : O generatio infidelis , & perversa , usquequò ero apud vos , & patiar vos ? Adduc hùc filium tuum .*

42. *Et cum accederet , elisit illum Demonium , & dissipavit .*

43. *Et increpavit Jesus Spiritum immundum , & sanavit puerum , & reddidit illum patri ejus .*

44. *Stupabant autem omnes in magnitudine Dei : omnibusque mirantibus in omnibus qua faciebat , dixit ad Discipulos suos : Ponite vos in cordibus vestris sermones istos : Filius enim hominis futurum est ut tradatur in manus hominum .*

39. L'esprit malin se saisit de lui , & lui fait tour d'un coup jeter de grands cris , il le renverse par terre , il l'agite par de violentes convulsions en le faisant écumer , & à peine le quitte-t'il après l'avoir tout déchiré .

40. J'avois prié vous Disciples de le chasser ; mais ils n'ont pu .

41. Alors J E S U S prenant la parole , dit : O race incrédule , & dépravée , jusqu'à quand serai-je avec vous , & vous souffrirai-je ? Amenez ici votre fils .

42. Et comme l'enfant s'approchoit , le démon le jeta par terre , & l'agita par de grandes convulsions .

43. Mais J E S U S ayant parlé avec menaces à l'esprit impur , guérit l'enfant , & le rendit à son père .

44. Tous furent étonnez de la grande puissance de Dieu . Et lorsqu'ils étoient dans l'admiration de tout ce que faisoit J E S U S , il dit à ses Disciples : Mettez bien dans votre cœur ce que je m'en vais vous dire : Le Fils de l'Homme doit être livré entre les mains des hommes .

## COMMENTAIRE.

Elie. Le lendemain matin il descendit de la montagne avec Pierre , Jacques , & Jean , & vint rejoindre ses autres Disciples , qui l'attendoient avec les troupes .

ÿ. 38. *MAGISTER , RESPICE IN FILIUM MEUM .* Maître , regardez mon fils . Voyez la même histoire dans S. Matt. xvii. 14 .

ÿ. 40. *ROGAVI DISCIPULOS TUOS UT EJICERENT .* J'ai prié vos Disciples de le chasser ; mais ils n'ont pu . Saint Matthieu nous en apprend la raison . ( a ) Les Disciples ayant dit à Jesus en particulier : Pourquoi ne l'avons-nous pu chasser ? Il leur dit : C'est à cause de votre peu de foi ; car si vous avez de la foi comme un grain de senevé , vous direz à cette montagne : Passez de-là , & elle y passera ; & rien ne vous sera impossible . Mais cette sorte de Demons ne sort que par la prière , & par le jeûne .

ÿ. 44. *FILIUS HOMINIS FUTURUM EST UT TRADATUR .* Mettez bien avant dans votre esprit , que le fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes . Jesus dit ceci à ses Apôtres comme ils alloient

(a) Matt. xvii. 18. 19.

45. *At illi ignorabant verbum istud ; & erat velatum ante eos , ut non sentirent illud ; & timebant eum interrogare de hoc verbo.*

46. *Intrauit autem cogitatio in eos , quis eorum maior esset.*

47. *At Jesus videns cogitationes cordis illorum , apprehendit puerum , & stravit illum secus se.*

48. *Et ait illis : Quicumque susceperit puerum istum in nomine meo , me recipit ; & quicumque me receperit , recipit eum qui me misit. Nam qui minor est inter vos omnes , hic maior est.*

45. Mais ils n'entendoient point ce langage ; il leur étoit tellement caché , qu'ils n'y comprenoient rien : & ils appréhendoient même de l'interroger sur ce sujet.

46. Il leur vint aussi une pensée dans l'esprit , lequel d'entr'eux étoit le plus grand.

47. Mais JÉSUS voyant les pensées de leur cœur , prit un enfant , & le mettant près de lui ,

48. Il leur dit : Quiconque reçoit cet enfant en mon nom , me reçoit : & quiconque me reçoit , reçoit celui qui m'a envoyé : car celui qui est le plus petit parmi vous tous , est le plus grand.

### COMMENTAIRE.

prêchant par la Galilée, en venant à Capharnaüm, au retour de la montagne où il s'étoit transfiguré. Voyez S. Matth. XVII. 18. 19. 20. 21.

Ÿ. 45. ILLI IGNORABANT VERBUM ISTUD. *Mais ils n'entendoient point ce langage.* Ils entendoient assez ce que vouloit dire être livré entre les mains de ses ennemis , & être mis à mort ; mais ils ne comprenoient point comment JÉSUS-CHRIST , qu'ils savoient être le Messie , & Fils de Dieu , & qu'ils croyoient immortel , & éternel , pourroit souffrir la mort , & être exposé aux affronts , & aux outrages de la part des hommes. Ces idées leur paroisoient incompatibles. Ils y concevoient quelque mystère , qu'ils n'entendoient pas.

Ÿ. 46. QUIS EORUM MAJOR ESSET. *Il leur vint une pensée , lequel d'entre eux étoit le plus grand.* Ce que JÉSUS-CHRIST venoit de leur dire , leur fit naître la pensée que bien-tôt il manifesterait sa gloire , & rétablirait l'ancien Royaume de Juda. Chacun d'eux se flattoit d'avoir part aux emplois qu'il y devoit distribuer. Il s'agissoit de savoir qui seroit le premier. Voilà quelle étoit alors la foiblesse des Apôtres , & le faux préjugé dont ils étoient remplis sur le regne du Messie.

Ÿ. 47. APPREHENDIT PUERUM. *JESUS voyant leur pensée , prit un enfant , &c.* Saint Luc omet plusieurs circonstances rapportées dans les autres Evangélistes. (A) La dispute des Apôtres arriva en chemin , & en l'absence de Jésus , qui étoit entré devant eux à Capharnaüm avec saint Pierre ; & ce qui est raconté ici d'un enfant que JÉSUS-CHRIST leur donna pour modèle de l'humilité qu'il désiroit d'eux , arriva lorsqu'ils furent tous dans la maison. Alors les Disciples , pour faire vuider leur différent par

(A) Matth. XVII. 23. Marc. IX. 33. &c.



49. Respondens autem Joannes, dixit: Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem demonia, & prohibimus eum: quia non sequitur nobiscum.

50. Et ait ad illum Jesus: Nolite prohibere: qui enim non est adversum vos, pro vobis est.

51. Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus, & ipse faciem suam firmavit ne iret in Jerusalem.

49. Alors Jean prenant la parole, lui dit : Maître, nous avons vu un homme qui chasse les démons en vôtre nom : mais nous l'en avons empêché, parce qu'il ne vous suit pas avec nous.

50. Et JESUS lui dit : Ne l'en empêchez point ; car celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.

51. Lorsque le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchoit, il se résolut d'aller à Jérusalem :

## COMMENTAIRE.

JESUS même, lui demandèrent qui seroit le plus grand dans le Royaume des Cicux ; & il leur dit ce que nous lisons ici, que celui qui seroit le plus humble, & le plus modeste, seroit le plus grand, & le plus glorieux dans son Royaume.

ÿ. 49. VIDIMUS QUEMDAM IN NOMINE TUO. Nous avons vu un homme qui chasse les Démons en vôtre nom. Ceci prouve ce que nous avons dit, que JESUS-CHRIST, & saint Pierre étoient allez devant à Capharnaüm, & avoient quitté les Disciples quelque tems auparavant. Cette circonstance ne se trouve qu'ici, & dans S. Marc, ix. 38.

ÿ. 51. CUM COMPLEVENTUR DIES ASSUMPTIONIS EIUS, &c. Le tems auquel il devoit être enlevé du monde, approchant, il se résolut d'aller à Jérusalem. Le Grec à la lettre : (a) Comme les jours de la réception, ou du retour de JESUS s'accomplissoient, il affermit son visage, pour aller à Jérusalem. Ce n'est pas à dire, comme l'ont crû quelques Interprètes, (b) que ce voyage qu'il devoit faire à Jérusalem, fut le dernier de sa vie, auquel il fut mis à mort, & crucifié. Il paroît par le récit des Evangélistes, qu'il se passa encore plusieurs mois avant la mort de JESUS-CHRIST, & que ce voyage étoit apparemment pour la Fête de la Pentecôte. Mais cette année étoit la dernière de la vie de JESUS-CHRIST ; & il savoit déjà les dispositions des Juifs, & ce qui devoit lui arriver à quelque tems de-là. Quelques-uns (c) croyent que son retour, ou sa réception, ou son élévation en cet endroit, signifie sa mort sur la croix, par laquelle il fut élevé de terre. Mais la plupart (d) l'entendent de son ascension, & de son retour à son Pere. Quant à ces termes : Il affermit son visage, ils se prennent quelquefois dans l'Ecriture pour une obstination,

(a) Εἰς τὴν ἐπιληψίαν τὰς ἡμέρας τῆς ἀναλήψεως αὐτοῦ, ἢ αὐτὸς τὸ περιόδου αὐτοῦ ἐπέσει τὸ προσώπου αὐτοῦ εἰς Ἱερουσαλήμ.

(b) Beza. Grot. alii.

(c) Heinsius.

(d) Mald. Brug. Vat. Camer. Erasmi. alii. Vide Marc. xvi. 19. Act. i. 11. & 1. Timoc. iii. ult.

52. Et misit nuntios ante conspectum suum: & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi.

53. Et non receperunt eum, quia factus erat euntes in Jerusalem.

52. Et il envoya devant lui des personnes pour annoncer sa venue; qui étant partis, entrèrent dans la ville des Samaritains, pour lui préparer un logement.

53. Mais ceux de ce lieu ne le voulurent point recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

& un endurcissement dans le mal. (a) Mais on les peut prendre aussi pour une forte résolution, une intrépidité, une fermeté inflexible à exécuter ce qu'on a résolu. (b) JESUS-CHRIST témoigna donc par son air, par sa démarche, & par ses discours, que malgré la malice de ses ennemis, il vouloit aller à Jérusalem.

¶ 52. MISIT NUNTIOS ANTE CONSPECTUM SUUM. Il envoya devant lui des personnes pour annoncer sa venue. Saint Jérôme (c) a cru que JESUS-CHRIST avoit envoyé devant lui de vrais Anges pour annoncer sa venue. Le terme Grec (d) signifie ordinairement des Anges: mais il s'employe aussi pour marquer des Députés, des Envoyés, des Ambassadeurs. La plupart (e) croient que le Sauveur envoya Jacques, & Jean, pour annoncer sa venue dans la ville, & pour lui faire préparer les choses nécessaires pour la nourriture, & le coucher. Comme il alloit toujours en grande compagnie, prêchant par tout, & guérissant les malades, & ne portoit point de provisions, il étoit nécessaire d'user de cette précaution dans les lieux où il alloit, & de faire annoncer sa venue; afin qu'il pût trouver place pour loger, & que les peuples avertis, vissent écouter ses instructions, & profiter de sa présence pour la guérison de leurs malades. Au reste saint Luc est le seul qui nous ait rapporté ce qui se lit ici depuis le §. 51. jusqu'à la fin du Chapitre.

INTRAVÉRUNT IN CIVITATEM SAMARITANORUM. Ils entrèrent dans la ville, ou dans une ville des Samaritains. Car on doute que ç'ait été la ville même de Samarie. Le Grec porte: (f) Dans une bourgade des Samaritains. (g) La Samarie étoit une espèce de Province, qui comprenoit plusieurs bourgades.

¶ 53. ET NON RECEPERUNT EUM. Ils ne voulurent point le recevoir, parce qu'il paroissoit qu'il alloit à Jérusalem. Dans toute autre occasion, ils l'auroient reçu; car malgré l'antipathie, & la haine réciproque

(a) Prov. vii. 13. xxi. 19 Jerem. xlii. 15. Eccl. 7.

(b) Eszech. iv. 3. xlv. 8. Jerem. xxi. 10.

(c) Hieronym. ep. ad Algas. qu. 5.

(d) Καὶ ἀπέστειλε ἀγγέλους ἔμπροσθεν αὐτοῦ.

(e) Euthym. Maléd. Græc.

(f) Ἐν τῇ πόλει, Quidam. Ἐν τῷ χωρίῳ.

(g) Vall. Erasmi. Vatab. Græc. Brug. B. & c.

54. Cùm vidissent autem Discipuli  
 us Jacobus, & Joannes, dixerunt:  
 Domine, vis dicimus ut ignis descen-  
 dat de Cælo, & consumat illos?  
 55. Et conversus increpavit illos, di-  
 cens: Nescitis cuius spiritus estis.

54. Ce que Jacque, & Jean ses Disciples  
 ayant vû, ils lui dirent: Seigneur, voulez-  
 vous que nous commandions que le feu des-  
 cende du Ciel, & qu'il les devore?  
 55. Mais se retournant, il leur fit répri-  
 mande, & leur dit: Vous ne sçavez pas à quel  
 esprit vous êtes appellez:

## COMMENTAIRE.

des Juifs, & des Samaritains, ils ne laissoient pas de se rendre les uns aux autres les devoirs communs de l'humanité; comme on le voit par l'exemple du Samaritain, qui prit soin d'un Juif tombé entre les mains des voleurs, & laissé pour mort; (a) & par celui de JESUS-CHRIST, qui demanda à boire à une femme de Sichem, (b) & qui entra même dans cette ville, & y enseigna pendant quelques jours. Mais pour ce qui regardoit la Religion, ils n'avoient entre eux aucun commerce: (c) *Non contantur Judæi Samaritanis*. Et comme JESUS déclaroit assez par sa démarche, & par les autres circonstances du tems, qu'il alloit à Jérusalem pour la Fête de Pentecôte; & que par-là il condamnoit le culte, & la Religion des Samaritains, ils ne voulurent pas le recevoir dans leurs maisons. Il se déclaroit trop ouvertement contre leurs préjugés. (d) Quelques Anciens (e) prennent ce passage, comme si les Samaritains n'avoient pu retenir JESUS chez eux, quelque envie qu'ils en eussent; parce que JESUS étoit pressé, & vouloit aller à Jérusalem. Mais ce sentiment est opposé au Texte même de l'Evangile: Car d'où vient que Jacques, & Jean demanderoient que le feu tombât sur cette bourgade, si elle eût désiré recevoir, & retenir JESUS-CHRIST?

ÿ. 54. VIS DICIMUS, UT IGNIS DESCENDAT DE COELO? Voulez-vous que nous commandions que le feu descende du Ciel, & qu'il les devore? C'est apparemment ce trait de la vie de Jacques, & Jean, qui leur fit donner le nom d'*enfants du tonnerre*. (f) Leur zèle trop ardent pour la gloire de JESUS-CHRIST, (g) & l'esprit de vengeance dont ils n'étoient pas encore guéris, les porta à faire cette demande, qui paroissoit en quelque sorte autorisée par l'exemple d'Elie, (h) qui fit tomber le feu du Ciel sur des soldats que le Roi de Samarie avoit envoyez pour le saisir. Le Grec lit: (i) *Comme fit Elie*. Ce qui paroît aussi dans les Versions Arabe,

(a) Luc. X. 33.

(b) Joan. IV. 7. 8. . . 30. 31. & seq.

(c) Joan. IV. 9.

(d) Enthym. Bedæ. Mald. alii plerique.

(e) Vide Ambros. & Theophylact. hic. & Hieronym. ep. ad Algas. qu. 5.

(f) Marc. III. 17.

(g) Tit. Dostr. Bedæ, Hieronym. ad Algas. 4.

f. alii.

(h) 4 Reg. I. 10. 11. 12.

(i) C'est à Hælas invigil.

56. *Filius Hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.*

57. *Factum est autem: ambulantis illis in via, dixit quidam ad illum: Sequar te quocumque ieris.*

58. *Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habent, & volucres Cœli nidos: Filius autem Hominis non habet ubi caput reclinet.*

56. Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver. Ils s'en allèrent donc en un autre bourg.

57. Lorsqu'ils étoient en chemin, un homme lui dit: *Seigneur, je vous suivrai par tout où vous irez.*

58. JESUS lui répondit: Les renards ont leurs tanières, & les oiseaux du Ciel leurs nids; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête.

## COMMENTAIRE.

Perfane, Syriaque, Ethiopienne, Gotique. Grotius soupçonne les Copistes d'avoir retranché ces paroles, parce qu'on les croyoit favorables aux Marcionites, (a)

ÿ. 55. *NESCITIS CUIUS SPIRITUS ESTIS. Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelez, ou à quel esprit vous appartenez, ou de quel esprit vous êtes animez. Vous ne distinguez pas l'esprit de vengeance, de rigueur, de servitude, qui est celui de la Loi; de l'esprit de clémence, de douceur, de miséricorde, qui est celui de l'Evangile. (b) Vous ne savez pas que ces excès de zèle, & de sévérité ne sont ni de mon goût, ni de mon esprit. Vous n'êtes point encore entrez dans mon esprit, & mon intention. Vous croyez être animez d'un bon zèle, & c'est le zèle d'animosité, & de vengeance qui vous conduit. Le nom d'esprit, le prend souvent dans l'Ecriture pour les dispositions du cœur, pour les affections, les sentimens. Ainsi on dit esprit de crainte, esprit d'amour, esprit de puissance, esprit d'infirmité, ou de maladie, (c) &c.*

ÿ. 56. *NON VENIT ANIMAS PERDERE; SED SALVARE. Le fils de l'homme n'est pas venu perdre les hommes; mais les sauver; à la lettre, perdre les âmes, ou ôter la vie. Voici quel est mon esprit, & quel devoit être le vôtre; un esprit de douceur, de clémence, de mansuétude, de paix. Je suis venu appeler à la Religion non par le fer, & par le feu; mais par la persuasion, & par la patience. C'est à vous à m'imiter.*

ÿ. 57. *SEQUARTE, &c. Seigneur, je vous suivrai par tout où vous irez. JESUS lui répondit: Les renards ont des tanières, &c. Ceci est rapporté dans une autre conjoncture par S. Matt. VIII. 19. Mais il est fort croyable que la même chose fut dite en plus d'une occasion.*

(a) Vide Tertull. lib. 4. p. 540. contra Marcionem.

(b) M. Ald. Erng. Grot. Trz. a.

(c) Voyez Grotius, & Hamm. sur ce passage.

59. *Ait autem ad alterum : Sequere me. Ille autem dixit : Domine , permittite mihi primum ire , & sepelire patrem meum.*

60. *Dixitque ei Jesus : Sine memorari sepeliam mortuos suos : tu autem vade , & annuntia Regnum Dei.*

61. *Et ait alter : Sequar te, Domine, sed permittite mihi primum renuntiare hiis qua domi sunt.*

59. Il dit à un autre : Suivez-moi. Et il lui répondit : Seigneur , permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere.

60. JESUS lui répartit : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts ; mais pour vous , allez annoncer le Royaume de Dieu.

61. Un autre lui dit : Seigneur , je vous suivrai ; mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison.

## COMMENTAIRE.

JESUS éprouvoit ceux qui s'offroient à le suivre , en leur disant que sa pauvreté étoit extrême , & que pour le suivre , il falloit se résoudre à beaucoup souffrir.

ÿ. 60. SEQUAR TE, DOMINE : SED PERMITTE MIHI. Il dit à un autre de le suivre. Mais il lui répondit : Permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon pere. Ceci se trouve aussi dans S. Matthieu , Chap. VIII. 21. mais dans une autre circonstance. On ne peut pas décider lequel des deux Evangélistes a mieux observé l'ordre des tems. Saint Luc semble avoir rassemblé ici trois exemples , qui ont quelque rapport entre eux , uniquement à cause de ce rapport.

ÿ. 61. SEQUAR TE : SED PERMITTE MIHI. Je vous suivrai ; mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison. Ceci ne se trouve que dans S. Luc. La réponse de cet homme peut recevoir plus d'un sens dans le Grec : ( a ) Permettez-moi de dire adieu à ceux qui sont dans ma maison ; ( b ) ou , permettez-moi de renoncer publiquement à tout ce qui est dans ma maison ; ( c ) souffrez que j'en aille remettre la propriété à mes parens. Le premier sens paroît plus conforme au stile du nouveau Testament , ( d ) qui employe ordinairement le verbe Grec qu'on lit ici , pour dire adieu , dans le sens propre qui regarde les personnes ; car dans le figuré , on dit aussi adieu aux choses. ( e ) Grotius croit que cet homme , de même que celui dont il est parlé aux versets 57. 58. ne laissèrent pas de suivre JESUS-CHRIST , & qu'ils furent du nombre des soixante & douze Disciples.

(a) Πρώτος δὲ ἰαλερῶν καὶ ἀποπέμψαι τοῖς αὐτοῦ οἴκῳ.

(b) Cyrill. apud. D. Thom. Beda. Erasim. Brug. Beza. Grot. Syr. Arab.

(c) Aug. lib. 2. de consensu c. 23. Renuntiare illi qua domi sunt. Ita & Maldon. & Erasim.

(d) Brug.

(d) Marc. VI. 46. Καὶ ἀπέλκετο πρὸς ἀδελφούς.

(e) Luc. XII. 33. Αποπέμψαι τὰς οὐκ ἐμὰς.

62. *Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum , & respiciens retrò , aptus est Regno Dei.*

62. J E S U S lui répondit : Quiconque ayant mis la main à la charruë , regarde derrière soi , n'est point propre au Royaume de Dieu.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 62. NEMO MITTENS MANUM AD ARATRUM. *Quiconque ayant mis la main à la charuë , regarde derrière , n'est point propre au Royaume de Dieu.* Le Sauveur semble faire ici allusion à ce qui arriva à la vocation d'Elisée par Elie. Elisée étoit à la charuë, lorsqu'Elie l'appella au ministère de la prophétie. (a) Aussi-tôt Elisée quitta sa charue, court avec la permission d'Elie, dire adieu à ses pere, & mere, tuë deux de ses boeufs, les fait cuire avec le bois de sa charuë, & se met à la suite du Prophète. JESUS-CHRIST veut que ceux qui pensent à le suivre, ne songent plus à autre chose. S'ils mettent la main à cette charuë, il ne leur est plus permis de retourner la tête en arrière. S'ils quittent la charuë, & les occupations du siècle, qu'ils ne pensent plus à y retourner. *Mettre la main à la charuë*, est un proverbe même chez les Grecs, pour marquer, le commencement d'une entreprise. De même qu'un homme qui tient la charuë, ne doit pas détourner ses yeux ailleurs, s'il veut former des sillons droits, égaux, & profonds; ainsi quiconque songe à s'attacher à mon service, doit renoncer à tout, pour exécuter sans distinction, & sans partage, le ministère dont je le chargerai. (b)

(a) 1. Reg. XIX. 19. 20. 21.

(b) Vide Philipp. III. 13. *Qua quidem retrò dunt in ipsum, ad destinatum persequor. Mald. Grad. Brug.*

*sunt obliuiscens, ad ea verò qua sunt priora exten-*



## CHAPITRE X.

Les soixante & douze Disciples envoyez prêcher l'Évangile. Leur retour, leur joye. Malheur aux villes qui ne se convertissent pas. Dieu se communique aux petits, & aux simples. Qui est nôtre prochain? JESUS chez Marthe, & Marie. Celle-ci choisit la meilleure part.

¶ 1. *P*ost hac autem designavit Dominus, & alios septuaginta duos : & misit illos binos auct faciem suam, in omnem civitatem, & locum, quod erat ipse venturus.

¶ 3. *E*n suite le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples, qu'il envoya devant lui deux à deux, dans toutes les villes, & dans tous les lieux où lui-même devoit aller.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. *D*ESIGNAVIT DOMINUS ET ALIOS SEPTUAGINTA DUOS. Le Seigneur choisit encore soixante & douze autres Disciples. Outre les douze Apôtres qu'il avoit choisis auparavant, il choisit encore soixante & douze Disciples, pour annoncer l'Évangile. Il savoit que la moisson étoit trop grande pour un petit nombre de moissonneurs. (a) Les douze Apôtres étoient comme les douze Patriarches, Chefs des douze tribus. Les soixante & douze Disciples représentoient ces Anciens choisis par Moïse, & remplis du Saint Esprit, pour l'aider dans les fonctions de son ministère. (b) Dans les nombres d'hommes qui devoient représenter toute la nation, les Juifs mettoient douze, ou soixante & douze ; un, ou six pour chaque tribu. Comme les Evêques sont les successeurs des douze Apôtres, les Corévêques, & les Prêtres employez au ministère de la parole, représentent les soixante & douze Disciples. (c) Plusieurs Exemplaires Grecs, le Syriaque, le Cophte, le Gotique, saint Irénée, saint Ambroïse, saint Jérôme, Tertullien, & plusieurs autres lisent simplement *soixante & dix*, au lieu de *soixante & douze*. Mais l'ancien Manuscrit Grec de Cambridge, le Persan, saint Augustin, l'Auteur des Récognitions, & celui des Constitutions Apostoliques, & plusieurs

(a) Matt. ix. 37.

(b) Num. xi. 16. 24. 25.

(c) Vide Græc. hic. & Mald. Ita Hieronym. ad

Marcell. Bedæ in Luc. xv. Ensch lib. 1. hist. Eccl. cap. 1.

2. *Et dicebat illis : Messis quidem multa , operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis , ut mittat operarios in messes suas.*

3. *Ite , ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.*

2. Et il leur disoit : La moisson est grande , mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.

3. Allez , je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups.

## COMMENTAIRE.

anciens Manuscrits Grecs suivent la Vulgate , & lisent soixante & douze. Ceux mêmes qui ne lisent dans leur Texte que soixante & dix , conviennent qu'il y eut soixante & douze Disciples. (a)

MISIT ILLOS BINOS ANTE FACIEM SUAM. Il les envoya deux à deux dans toutes les villes , où lui-même devoit aller. C'étoient comme autant d'avantcoureurs , qui annonçoient sa venue , & lui préparoient les esprits , & les cœurs. On demande en quel tems se fit cette députation ? Ce fut dans le même voyage dont on a parlé au Chap. IX. 51. & suivans , & pendant que JESUS étoit encore dans le pays de Samarie , s'avançant toujours vers Jérusalem. Ces soixante & douze furent députés dans les lieux de la Judée , où il devoit passer dans ce voyage ; comme il en avoit député d'autres peu de tems auparavant , dans le pays de Samarie , Chap. IX. 52. 53. 54. Il les envoya deux à deux ; c'est-à-dire , en trente-six bandes , afin qu'ils s'entraidaient , & se secourussent les uns les autres , (b) & afin qu'ils fussent réciproquement témoins de leurs propres actions , & de leur conduite , pour fermer la bouche aux ennemis , & aux jaloux du Sauveur. Il est bon de remarquer ici que ce qu'on lit dans ce Chapitre dix , & les cinq suivans ne se trouve pas dans les autres Evangélistes.

ÿ. 3. MITTO VOS SICUT AGNOS INTER LUPOS. Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. On lit dans la seconde Epître citée sous le nom de saint Clément , ces paroles comme de JESUS-CHRIST : Vous serez ainsi que des agneaux au milieu des loups. Pierre lui répondit : Mais si les loups dévorent les agneaux ? JESUS lui dit : Les agneaux après leur mort , ne doivent pas craindre les loups. Et vous ne devez pas craindre ceux qui vous font mourir , & après cela , ne vous pouvez plus rien faire. Mais plutôt craignez celui , qui après votre mort , a le pouvoir de jeter votre corps , & votre ame dans la gêne du feu. Cet Auteur quel qu'il soit , cite plusieurs paroles comme de notre Seigneur , qui ne se trouvent plus aujourd'hui en propres termes dans l'Evangile. Il est assez croyable que quelquefois il citoit de mémoire , sans s'attacher aux mots.

(a) Vide Var. Lect. Mill. hic. & Malden. & Grot. & Saldan. Lib. 2. de Synedr. 64. arc. 8.

(b) Origen. Theophyl. Mald. alii passim.



4. *Nolite portare sacculum, neque peram, neque calcamenta, & neminem per viam salutaveritis.*

5. *In quacumque domum intraveritis, primum dicitur: Pax huic domui:*

6. *Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra; sin autem, ad vos revertetur.*

7. *In eadem autem domo manete edentes, & bibentes, qua apud illos sunt: dignus est enim operarius mercede sua. Nolite transire de domo in domum.*

8. *Et in quacumque civitatem intraveritis, & susceperint vos, manducate qua apponuntur vobis:*

4. Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers; & ne salutiez personne dans le chemin.

5. En quelque maison que vous entriez; dites d'abord: Que la paix soit dans cette maison;

6. Et s'il s'y trouve quelque enfant de paix; votre paix reposera sur lui: sinon, elle retournera sur vous.

7. Demeurez en la même maison, mangez, & buvez de ce qu'il y aura chez eux; car celui qui travaille mérite sa récompense. Ne passez point de maison en maison.

8. En quelque ville que vous entriez, & où l'on vous aura reçus: mangez ce qu'on vous présentera:

## COMMENTAIRE.

ÿ. 4. NEMINEM PER VIAM SALUTAVERITIS. *Ne salutiez personne dans le chemin.* Allez promptement, sans vous amuser à faire de vains complimens, & des civilités inutiles à ceux que vous rencontrerez. Cela tient du proverbe. Elisée dit la même chose à Giezi, lorsqu'il l'envoya avec son bâton pour rendre la vie à l'enfant de la veuve de Sunam: (a) *Si occurrerit tibi homo, ne salutes eum.* Ne songez qu'à exécuter au plûtôt les ordres que je vous donne.

ÿ. 6. FILIUS PACIS, *Un enfant de paix.* Un homme digne de recevoir la paix que vous lui offrez; (b) disposé à vous écouter, & à profiter de la grace qui lui est offerte. *La paix*, se prend pour toute sorte de bonheur, & de prospérité. *Un enfant de paix*, est un homme digne de toute sorte de biens; comme un enfant de mort, (c) un enfant de perdition, (d) est celui qui mérite la mort, les derniers supplices. Si dans la maison où vous entrez, il n'y a personne digne de votre paix, elle retournera sur vous; vous en recevrez vous-mêmes la plénitude; elle ne sera pas perdue pour vous; Dieu fera retomber sur vous-mêmes les effets de vos vœux. On peut voir dans S. Matthieu (e) l'explication des versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. JESUS-CHRIST donne aux soixante & douze Disciples les mêmes commandemens qu'il avoit donnez aux Apôtres au commencement de leur mission.

ÿ. 8. QUÆ APPONUNTUR VOBIS. *Mangez ce qu'on vous pré-*

(a) 4. Reg. 17. 29.

(b) Confer Matt. x. 13. Grot. Brng. Vatab. alii.

(c) 2. Reg. XII. 5.

(d) 2. Thessal. 11. 3.

(e) Matt. x. 7. 8. 9. 10. 14. 15.

9. *Et curate infirmos, qui in illa sunt, & dicite illis: Appropinquavit in vos Regnum Dei.*

10. *In quacumque autem civitatem intraveritis, & non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite:*

11. *Etiams pulverem, qui adhesit nobis de civitate vestra, extergimus in vos: tamen hoc scitote quia appropinquavit Regnum Dei.*

12. *Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissius eris, quam illi civitati.*

13. *Vatibi Corozaim, ve tibi, Bethsaïda: quia si in Tyro, & Sidone facta fuissent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio, & cinere sedentes pœniterent.*

9. Guérissez les malades qui s'y trouveront, & dites-leur: Le Royaume de Dieu s'est approché de vous.

10. Mais si étant entrez en quelque ville, on ne vous y reçoit point, sortez dans les rues, & dites:

11. Nous secouïons contre vous la poussière même de vôtre ville, qui s'est attachée à nos pieds: Sachez néanmoins que le Royaume de Dieu est proche.

12. Je vous assûre qu'au dernier jour, Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là.

13. Malheur à toi, Corozaim, malheur à toi, Bethsaïde: parce que si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait pénitence dans le sac, & dans la cendre.

## COMMENTAIRE.

*semtra.* Contentez-vous de ce que vos hôtes vous serviroient, sans rechercher la délicatesse, la superfluité, la bonne-chère, (a) & vivez sans inquiétude. Vous trouverez à manger chez ceux à qui vous annoncerez ma venue. Ne faites point de provision; ne portez ni argent, ni nourriture; Dieu aura soin de vôtre entretien. *Celui qui travaille, mérite sa récompense.* Quelques-uns croyent que par ces paroles: *Mangez ce qu'on vous présentera*, il veut lever leur scrupule sur le choix des viandes, & sur les cérémonies de la Loi. Mais cela n'est pas probable. Il ne les envoie que chez les Juifs; & ç'auroit été leur causer un terrible scandale, si on les eût vû négliger la distinction des viandes.

ψ. 9. *APPROPINQUAVIT IN VOS, &c.* *Le Royaume de Dieu s'est approché de vous*; ou plutôt, il est venu vers vous, il est arrivé. Voici le tems heureux, où le Seigneur va rétablir son Royaume parmi vous. Le Messie est apparu; il va vous délivrer de l'oppression de vos ennemis. C'est ainsi que les Juifs charnels entendoient ces paroles. JESUS-CHRIST les employe ordinairement, pour marquer sa venue, & la prédication de l'Évangile.

ψ. 13. *VÆ TIBI, COROZAIM.* *Malheur à vous, Corozaim.* *Corozaim* étoit au-delà du Jourdain, si l'on en croit Adrichomius, & Bonfrère: mais saint Jérôme la met à deux milles de Capharnaüm dans la Galilée: Ce qui nous oblige à la placer au-deçà de la mer de Tibériade.

(a) Grot. Brug. Lud. de Dieu.

14. *Permittamē Tyro, & Sidoni remissus eris in iudicio, quāto vobis.*

15. *Et tu, Capharnaüm, usque ad Cælum exaltata, usque ad infernum demergēris.*

16. *Qui vos audit, me audit: & qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum, qui misit me.*

17. *Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes: Domine, etiam demonia subiiciuntur nobis in nomine tuo.*

14. C'est pourquoi au jour du jugement Tyr, & Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

15. Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée jusqu'au Ciel, tu seras précipitée jusques dans le fonds des enfers.

16. Celui qui vous écoute, m'écoute: celui qui vous méprise, me méprise: & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.

17. Or les soixante & douze Disciples s'en revinrent avec joye, lui disant: Seigneur, les démons même nous sont assujettis par la vertu de votre nom.

## COMMENTAIRE.

SI IN TYRO, ET SIDONE. *Si les miracles qui ont été faits en vous, avoient été faits dans Tyr, & dans Sidon.* Ces deux villes étoient Payennes. JESUS-CHRIST voyoit dans elles moins d'éloignement de la vérité, moins d'indocilité, & de malice, que dans les Juifs.

ÿ. 15. ET TU, CAPHARNAUM. *Et toi, Capharnaüm, qui as été élevée jusqu'au Ciel.* Capharnaüm étoit située sur le bord occidental de la mer de Tibériade. JESUS-CHRIST ayant quitté Nazareth, y avoit fait sa demeure ordinaire. (a) Il n'y avoit aucune ville, où il eût prêché si souvent, ni où il eût fait tant de miracles. C'est ce qui lui fait dire qu'elle étoit élevée jusqu'au Ciel. Mais à cause de son incrédulité, il la ménaçoit d'être précipitée jusqu'aux enfers,

ÿ. 17. REVERSI SUNT AUTEM SEPTUAGINTA. *Or les soixante & douze Disciples s'en revinrent avec joye, disant: Les Démons mêmes nous sont assujettis en votre nom.* Les Disciples revinrent à JESUS apparemment lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, & après qu'ils eurent parcouru tout le pays qui est depuis Samarie, jusqu'à Jérusalem. L'Evangeliste nous représente JESUS à Béthanie, aux portes de Jérusalem, au ÿ. 38. de ce Chapitre, sans marquer aucun voyage, ni aucune action entre leur retour, & son arrivée à Béthanie. Quelques Anciens (b) croient remarquer une espèce de vanité dans les Disciples, qui témoignent leur joye de ce que les Démons leur sont soumis. Mais d'autres (c) en jugent plus favorablement; & certes on ne voit rien qui oblige à prendre en mauvais sens, ni leur joie, ni leur discours. Il est à remarquer qu'ils reconnoissent que ce n'est qu'au nom, & par la vertu de JESUS-CHRIST, qu'ils faisoient

(a) Matt. iv. 13.

(b) Cyprian de jejunio, & orat. Christi Greg.

lib. 23 Moral. c. 7. Bida. Cyrill. apud D. Thom.

(c) Theophyl. Malact. Grot.

18. *Et ait illis : Videbim satanam sic-  
cuti fulgur de Coelo cadentem.*

19. *Ecce dedi vobis potestatem cal-  
candi supra serpentes, & scorpiones, &  
super omnem virtutem inimici : & nihil  
vobis nocebit.*

18. Il leur répondit : Je voyois satan tom-  
ber du Ciel comme un éclair.

19. Vous voyez que je vous ai donné le  
pouvoir de fouler aux pieds les serpens, &  
les scorpions, & toute la puissance de l'enne-  
mi : & rien ne vous pourra nuire.

## COMMENTAIRE.

leurs miracles ; au lieu que le Sauveur les faisoit avec autorité, & de lui-même. Ils disent que non-seulement ils guérissent les maladies ; mais que les Démons mêmes leur sont fournis : Ce qui marque un plus grand pouvoir. (a)

ÿ. 18. *VIDEBAM SATANAM SICUT FULGUR DE COELO CADENTEM.* Je voyois Satan tomber du Ciel comme un éclair. Quel est le rapport de ces paroles à ce qui précède ? Quelques-uns (b) l'entendent ainsi : Le regne du Démon est près de sa fin ; ce Prince des ténébres va être renversé ; il tombera des airs où il domine, avec la même précipitation qu'un éclair qui fend la nuë, & se dissipe dans l'air. C'est à peu près la même chose que ce qu'il dit ailleurs : (c) *Le Prince de ce monde est déjà jugé.* Et encore : (d) *Voici le tems du jugement du monde ; voici le tems où le Prince du monde sera chassé dehors.* Lorsque je vous envoyois annoncer l'Évangile aux pauvres, je voyois Satan tomber de son trône ; je voyois son empire se renverser. Le dernier effort de cet empire de ténébres, est la mort du Sauveur, comme il le dit lui-même : (e) *Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum.* Depuis sa Résurrection, il a resserré le dragon dans l'abîme pour mille ans ; il en a fermé l'entrée, & l'a scellée de son sceau. (f)

D'autres (g) croient que JÉSUS parle ici de la chute de Lucifer au commencement de la Création. Le Sauveur pour donner à ses Disciples une leçon d'humilité au milieu de la vaine complaisance dont il les voyoit pleins, à cause des miracles qu'ils avoient faits, leur dit : Prenez garde à l'orgueil ; il a précipité le premier Ange du haut du Ciel. Je l'ai vu dans la gloire dont il étoit environné ; & je l'ai vu précipiter dans l'enfer comme un éclair. Craignez qu'il ne vous en arrive autant. La première explication nous paroît plus simple, & plus littérale.

(a) *Græc. Brug. Mald.*

(b) *Gregor. Nazianz. orat. 4. de Theologia  
Basil. hinc. quod Deus non sit Author malorum.  
Elias Cretenf. in Greg. Nazianz. Cyrill. apud  
D. Thom. Eutyim. Theophyl. Mald. Brug. Græc.  
L. 2. f.*

(c) *Joan. xvii. 17.*

(d) *Joan. xii. 31.*

(e) *Luc. xxii. 53.*

(f) *Apoc. xii. 9. xv. 2.*

(g) *Cyprian. lib. de jej. & tentation. Christi.  
Ambros. lib. de fuga saculi. t. 7. Chrysof. homil.  
x. de panis. Hieronym. lib. 2. contra Jovinian.  
Greg. Mag. lib. 23. in Job. t. 7. Eccl. & Theo-  
phyl. hic. Bern. serm. 5. de dedicat. Eccl. Es-  
thym. alii.*

20. *Vorumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur: gaudete autem, quod nomina vestra scripta sunt in Coelis.*

20. Néanmoins ne mettez point vôtre joye en ce que les esprits *impurs* vous sont soumis : mais réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits dans les Cieux.

## COMMENTAIRE.

¶ 19. ECCE DEDI VOBIS POTESTATEM, &c. *Je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpens.* Le Grec lit : (a) *Je vous donne le pouvoir.* Il le leur confirme ; il l'augmente : Mais, ajoute-t'il, je vous avertis de ne pas regarder cela comme quelque chose de fort important, ni qui soit digne de vôtre attachement, & de vôtre estime. Je vais vous dire ce que vous devez estimer, & en quoi vous devez mettre vôtre gloire ; c'est en ce que vos noms sont écrits dans le Ciel. Plusieurs Peres, (b) & quelques nouveaux Commentateurs entendent ces serpens, & ces scorpions dans un sens spirituel : Vous foulerez aux pieds les dragons infernaux, les serpens, & les scorpions, qui attaquent, & qui font mourir les ames ; vous renverferez toute la puissance de l'ennemi, &c.

Mais rien n'empêche de s'en tenir au sens littéral, qui l'entend des vrais serpens, & des scorpions réels. (c) Le Sauveur fait allusion à ce passage du Pieaume : (d) *Vous marcherez sur l'aspic, & le basilic, & vous foulerez aux pieds le lion, & le dragon.* Voyez S. Marc, xvi. 18. où JESUS-CHRIST donne à ses Apôtres le même pouvoir qu'ici, sur les serpens, & les bêtes venimeuses. Ce qu'il ajoute immédiatement après : Je vous donne pouvoir de fouler aux pieds toute la puissance de l'ennemi, insinué que le venin des serpens, & les qualités nuisibles qu'on remarque dans certains animaux, sont des effets de la malice du démon. Les bêtes venimeuses sont les armés, & les instrumens dont il se sert, pour nous faire mourir, comme Prince de la mort, & meurtrier dès le commencement, ainsi que l'appelle l'Ecriture. (e) Les Hébreux attribuoient les maladies, les poisons, & ce qui y a du rapport, aux mauvais esprits.

¶ 20. QUIA NOMINA VESTRA SCRIPTA SUNT IN COELIS. Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel ; dans le Livre de vie, au nombre des prédestinez, & des amis de Dieu. Voilà ce qui doit faire vôtre satisfaction, & vôtre joye. Faire des miracles, commander avec empire à la maladie, & aux démons, sont des choses que les méchans mêmes peuvent faire quelquefois : (f) *Plusieurs viendront au jour*

(a) ἄλλοι.  
(b) *1<sup>o</sup> 1<sup>o</sup> lib. 5. c. 24. Cyrill. ad Nérat Rufin exi<sup>o</sup> sym<sup>o</sup>. B. fil. in Psal. 28. Procop. in Isai. 21. Chryst. homil. 17. in Genes. Beda. Theophyl. Euthym. Brug. &c.*

(c) *Mald. Græc. Bæth. Græc.*  
(d) *Psal. 20. 13.*  
(e) *Joan. VIII. 44.*  
(f) *Matth. VII. 22.*

21. *In ipsa hora exultavit Spiritus sancto, & dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine Cæli, & terra, quod abscondisti hæc à sapientibus, & prudentibus, & revelasti ea parvulis. Etiam, Pater: quoniam sic placuit ante te.*

22. *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater, & quis sit Pater, nisi Filius, & qui voluerit Filius revelare.*

21. En cette même heure Jésus tressaillit de joye dans un mouvement du Saint-Esprit, & dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel, & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & aux prudens, & que vous les avez révélées aux petits. Oüi, mon Pere, cela est juste, parce que vous l'avez ainsi voulu.

22. Mon Pere m'a mis toutes choses entre les mains; & nul ne connoît qui est le Fils, que le Pere; ni qui est le Pere, que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu révéler.

## COMMENTAIRE.

*du Jugement me dire: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom, & n'avons-nous pas chassé les démons, & fait plusieurs miracles par votre vertu? Alors je leur déclarerai que je ne les connois point.*

Quelques-uns ont inféré de ces paroles: Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel; que tous les soixante & douze Disciples étoient prédestinez à la gloire éternelle; prérogative que n'ont pas eue les Apôtres mêmes, puisque de leur nombre étoit Judas, que l'on regarde à bon droit comme un réprouvé. Mais comme il y auroit de la témérité à dire que quelqu'un des soixante & douze Disciples étoit réprouvé, il n'y en auroit guères moins à assurer qu'ils étoient tous prédestinez à la gloire. (a) Le Sauveur veut donc dire ici, que le bonheur de ses Disciples ne consiste pas à faire des prodiges, & des actions éclatantes: mais qu'ils doivent le faire consister dans ce qu'il les a appellez, choisis, séparez du grand nombre de ceux qui périssent; qu'il leur a donné la grace de la Foi, & de la justification; & que c'est à eux à conserver le dépôt de la grace, & assurer par la pratique des bonnes œuvres, leur vocation, & leur élection. Ceux qui sont véritablement prédestinez, ne peuvent jamais être effacez du Livre de vie, comme le dit saint Augustin. (b) Mais plusieurs s'y croyent écrits, qui trouveront un jour qu'ils en sont effacez; ils ont reçu la grace justifiante dans le Baptême, ils ont pratiqué quelques bonnes œuvres pendant leur vie; mais ils ont perdu la grace par leurs crimes, & ils n'ont pas persévéré jusqu'à la fin dans le bien qu'ils avoient commencé.

ÿ. 21. EXULTAVIT JESUS SPIRITU. *Jésus tressaillit de joye, & dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pere, de ce que vous avez caché ces choses aux sages, & que vous les avez révélées aux petits, aux simples,*

[ a ] Vide Maldon. & Janfen. hic.

[ b ] August. in Psalm. LXXIII. 13.

23. *Et conversus ad Discipulos suos, dixit: Beati oculi qui vident quae vos videtis.*

24. *Dico enim vobis, quid multi Prophetae, & Reges voluerunt videre quae vos videtis, & non viderunt; & audire quae audistis, & non audierunt.*

25. *Et ecce quidam Legisperitus surrexit tentans illum, & dicens: Magister, quid faciendo vitam aeternam possidebo?*

26. *At ille dixit ad eum: In Legge quid scriptum est? Quomodo legis?*

23. Et se tournant vers ses Disciples, il leur dit: Heureux les yeux qui voyent ce que vous voyez.

24. Car j'évous déclare que beaucoup de Prophètes, & de Rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont point vu; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont point entendu.

25. Alors un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter: Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle?

26. Jesus lui répondit: Qu'y a-t'il d'écrit dans la Loi? Qu'y lisez-vous?

## COMMENTAIRE.

aux ignorans. Vous leur avez découvert des vérités, que vous avez cachées aux sages, & aux prudens; à ceux qui sont *sages* à leurs propres yeux; c'est-à-dire, aux superbes; & *aux prudens* de la prudence de la chair, qui n'est que folie aux yeux de Dieu. Vous avez préparé le cœur des premiers, & vous leur avez donné l'humilité & la docilité nécessaires pour recevoir les vérités de l'Évangile; les autres s'en sont rendus indignes par leur orgueil, & par leur endurcissement. Vous avez donné aux petits le pouvoir de faire des miracles, que vous avez refusé aux grands, & aux puissans. JESUS-CHRIST ne se réjouit pas du malheur de ceux-ci; mais il louë la justice, & la sagesse de Dieu, dans toute l'économie de sa conduite sur les Elûs, & dans l'établissement de l'Eglise Chrétienne. On peut voir sur ce verset, & sur les trois suivans, le Commentaire sur saint Matth. xi. 25. 26. 27. &c.

ψ. 25. QUIDAM LEGISPERITUS SURREXIT, TENTANS EUM. Un Docteur de la Loi se levant, lui dit pour le tenter: Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle? La Loi de Moÿse ne promet pas d'une manière expresse la vie éternelle à ceux qui l'observent; elle se borne aux biens temporels, & à la vie présente. (a) Toutefois les Hébreux ne laissoient pas d'espérer une autre vie après celle-ci; & ce sentiment se remarque très-distinctement dans les Livres de l'Écriture écrits avant, & depuis la captivité; dans Joseph, & dans Philon. C'étoit le sentiment commun de la nation, & des deux principales Sectes qui fussent parmi eux; des Pharisiens, & des Esséniens: car pour les Saducéens, qui pensoient autrement, on les regardoit comme des gens qui avoient peu de Religion, & presque comme des Epicuriens.

(a) Levit. xviii. 5. Eccl. xx. 11, 2. Esdr. ix. 29.

27. *Ille respondens dixit: Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex tota anima tua, & omnibus viribus tuis, & ex omni mente tua: & proximum tuum sicut teipsum.*

28. *Dixitque illi: Rectè respondisti: hoc fac, & vires.*

29. *Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum: Et quis est meus proximus?*

30. *Suscipiens autem Jesus, dixit: Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, & incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum: & plagis impositis abierunt semivivo relicto.*

27. Il lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, de toutes vos forces, & de tout vôtre esprit ; & vôtre prochain comme vous-même.

28. Jésus lui dit : Vous avez fort bien répondu : faites cela, & vous vivrez.

29. Mais cet homme voulant se justifier ; dit à Jésus : Et qui est mon prochain ?

30. Et Jésus prenant la parole lui dit : Un homme, qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent, le couvrirent de playes, & s'en allèrent, le laissant à demi-mort.

## COMMENTAIRE.

Ce savant dans la Loi, *Legisperitus* ; en Grec, *Nomicos*, un Légiste, un homme versé dans les questions sur la Loi, voyant que JESUS-CHRIST enseignoit clairement la vie éternelle, vient le tenter, en lui demandant ce qu'il faut faire pour parvenir à ce bonheur : Car, disoit-il en lui-même, s'il lui dir qu'il faut observer la Loi, & les cérémonies, il est inutile de venir nous annoncer le Royaume de Dieu, comme quelque chose de nouveau. S'il enseigne qu'il ne la faut point observer, il sera convaincu de prévarication, & traité comme un faux Prophète. Mais JESUS scût rirer de la réponse même de son adversaire, de quoi le couvrir de confusion. Il lui fit voir qu'il ne lui manquoit rien du côté de la connoissance de la Loi ; mais seulement du côté de la pratique : *Hoc fac, & vires.*

ÿ. 29. ILLE AUTEM VOLENS JUSTIFICARE SEIPSUM. *Mais cet homme voulant se justifier ;* justifier sa conduite, & ôter le soupçon que l'on avoit conçu de sa mauvaise foi, en interrogeant JESUS-CHRIST. (a) Puisqu'il avoit si bien répondu, il étoit clair qu'il n'étoit pas venu lui faire cette question par ignorance. Pour faire voir donc qu'il avoit une difficulté réelle à lui proposer, il lui fait une seconde demande : *Et qui est mon prochain ?* Qui sont ceux que je dois aimer comme moi-même ?

ÿ. 30. HOMO QUIDAM DESCENDEBAT AB JERUSALEM. *Un homme qui descendoit de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs.* Plusieurs Interprètes (b) croyent que JESUS-CHRIST raconte ici plutôt une histoire, qu'une simple parabole. Le chemin de Jérusalem à Jéricho, étoit décrié par les voleurs, & les meurtres qui s'y commet-

(a) Beda. Mald. Marrianay. Br. g.

(b) Græc. Jansen. alii.



*30. Accidit autem ut Sacerdos quidam  
descenderet eadem via : & viso illo pre-  
terivit.*

31. Il arriva ensuite qu'un Prêtre descendoit  
par le même chemin, le quel l'ayant apperçu,  
passa outre.

## COMMENTAIRE.

toient. Là étoit, dit-on, la vallée d'*Adommim*, (a) ou des Sanglans, à cause du sang qui s'y répandoit. Le bur de toute cette narration est de montrer que tout homme qui a besoin de nôtre secours, est nôtre prochain ; & que nous ne devons refuser à personne l'assistance que nous nous trouvons en état de lui rendre : (b) En un mot, que la Loi qui oblige à aimer son prochain comme soi-même, est générale, & s'étend à tous les hommes, & envers tous les hommes. Il raisonne avec ce Docteur de la Loi, en supposant les préjugés communs des Juifs, qui étoient que les seuls Hébreux, & les justes étoient leur prochain : car ils ne comptoient point pour tels les Gentils, & les méchans ; (c) & sur tout les Samaritains, qu'ils haïssoient souverainement.

JESUS force donc cet homme à confesser que le Samaritain, dont il parle ici, étoit le prochain du Juif blessé ; & par conséquent, que son principe étoit faux ; qu'on pouvoit être le prochain d'un Israélite, sans être Israélite ; & que le dernier, & le plus éloigné de tous les hommes, pouvoit nous rendre des services si essentiels, qu'ils nous le feroient considérer comme le plus cher de nos amis. (d) Il montre de plus que les mêmes principes des Juifs étoient insoutenables, par une absurdité visible qui s'ensuit, si on les admet ; c'est que nos freres, nos compatriotes, ceux de nôtre nation, les plus gens de bien pourront n'être plus nôtre prochain, puisque dans l'exemple proposé, un Prêtre, & un Lévitte passèrent, sans rendre aucun secours au Juif blessé, & dépoüillé.

Les Peres (e) unanimement ont reconnu dans cette parabole un sens mystique. Le Juif qui descend de Jérusalem à Jéricho, & qui est dépoüillé, & laissé pour mort, est Adam nôtre premier pere, qui par son péché est déchû de son innocence, & a perdu toutes les graces que Dieu lui avoit données en le créant. Il s'est donné à lui-même le coup de la mort, en mangeant le fruit défendu. Les voleurs qui le blessent, & le dépoüillent, sont les Démons. Le Prêtre, & le Lévitte qui passent, sans secourir ce misérable, représentent la Loi de Moyse, avec tous ses sacrifices, & ses cérémonies, incapables de guérir nos blessures. Le charitable Samaritain, est JESUS-CHRIST. L'hôtellerie où il porte son malade, est l'Eglise.

(a) Hieronym. in Matt. xx. & epist. 27.

(b) Aug. lib. 1. de Doctr. Christ. c. 30.

(c) Vide Matt. v. 43. Arch. & Martian. & Lijfoot hic.

(d) Vide Mald. hic. Grot. ad y. 37.

(e) Vide Origen. homil. 34. Greg. orat. 4. de Theolog. Ambros. hic. Hieronym. ad Euseb. Greg. lib. xx. Moral. c. 21. Beda. Theophyl. hic. alii.

31. *Similiter & Levita, cum esset secus locum, & videret eum, pertransiit.*

33. *Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secus eum, & videns eum, misericordiam motus est.*

34. *Et approprians alligavit vulnera ejus, infundens oleum, & vinum: & imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, & curam ejus egit.*

35. *Et altera die protulit duos denarios, & dedit stabulario, & ait: Curam illius habe, & quodcumque supererogaveris, ego cum rediero reddam tibi.*

32. Un Lévitte, qui vint aussi au même lieu, l'ayant considéré, passa outre encore.

33. Mais un Samaritain, passant son chemin, vint à l'endroit où étoit cet homme; & l'ayant vû, il en fut touché de compassion:

34. Il s'approcha donc de lui, il versa de l'huile, & du vin dans ses playes, & les banda: & l'ayant mis sur son cheval, il l'amena dans l'hôtellerie, & eut soin de lui.

35. Le lendemain il tira deux deniers, qu'il donna à l'hôte, & lui dit: Ayez bien soin de cet homme; & tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour.

### COMMENTAIRE.

L'huile, & le vin, sont les Sacrements. Le vin marque son sang, & l'huile sa miséricorde. Ceux à qui il recommande le blessé, sont les Pasteurs de l'Eglise.

ÿ. 31. PRÆTERIIT. *Il passa outre.* Le Grec (a) peut marquer qu'il se retira en arrière, comme failli d'horreur à la vûe de ce malheureux; (b), ou qu'il passa, allant du côté opposé où le blessé devoit aller; c'est-à-dire, allant de Jéricho à Jérusalem. (c)

ÿ. 33. SAMARITANUS. *Un certain Samaritain.* On a déjà remarqué que les Juifs haïssoient souverainement les Samaritains. Ils les regardoient comme des excommuniés, & comme des profanes; plus odieux que les Payens mêmes.

ÿ. 34. INFUNDENS OLEUM, ET VINUM. *Il versa de l'huile, & du vin dans ses playes:* De l'huile, pour adoucir, & pour tempérer la douleur; du vin, pour consolider la playe, & nettoyer le sang. Ou bien: Il mêla le vin, & l'huile, pour en frotter les playes du malade. Il portoit cela avec lui, selon la coutume du pays, pour sa provision: (d) Car encore aujourd'hui dans l'Orient, on ne donne que le couvert dans les hôtelleries. Chacun est obligé de se fournir des choses nécessaires pour la nourriture, & pour le coucher.

IN STABULUM. *Il l'amena dans l'hôtellerie; (e) dans le Caravansera.* C'est ainsi que l'on nomme aujourd'hui dans l'Orient les bâtimens publics, où l'on reçoit les hôtes, & où on leur donne le couvert gratuitement. On en a donné la description ailleurs. C'est le vrai sens de *stabulum*

(a) ἄν παρῆλθε.  
 (b) ἡ ἐναντία ἑαυτοῦ.  
 (c) ἄλλοθεν ἔρχομαι.

(d) Brugens.  
 (e) ἡ ἐν ταῖς καραβάνοις.

36. *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi, qui incidit in latrones?*

37. *At ille dixit: Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus: Vade, & tu fac similiter.*

38. *Factum est autem, dum irent, & ipse intravit in quoddam castellum: & mulier quaedam Martha nomine, excepit illum in domum suam:*

36. Lequel de ces trois vous semble-t'il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs?

37. Le Docteur lui répondit: Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit J E S U S, & faites de même.

38. J E S U S étant en chemin avec ses Disciples, entra dans un bourg; & une femme, nommée Marthe, le reçut en sa maison.

## COMMENTAIRE.

en cet endroit. On le trouve en cette signification dans le Droit Romain.

ÿ. 35. *DUOS DENARIOS. Il tira deux deniers, & les donna à l'hôte, pour la dépense que le malade pourroit faire en son absence; car il en eut soin pendant qu'il fut là. La valeur du denier n'est pas bien certaine. Le denier courant Romain étoit de huit sols & un denier de notre monnoye. Dans l'écriture, denarius se met quelquefois pour le sicle, qui valoit environ trente, ou trente-deux sols de notre monnoye. Si l'on prend ici denarius en ce sens, ce Samaritain aura laissé un écu au Maître de l'hôtellerie. Saint Irénée (a) lisoit ici, duo denaria Regalia, deux deniers Royaux.*

ÿ. 37. *QUI FECIT MISERICORDIAM IN ILLUM. Celui-là est son prochain, qui a fait miséricorde envers lui. Voyez ce qui a été dit sur le ÿ. 30. Jesus fait voir ici au Publicain, que contre les faux principes des Rabbins, tout homme de quelque condition qu'il soit, est prochain d'un autre homme, quelque étranger qu'il lui soit. Si le Sauveur eût dit qu'un Samaritain étoit tombé entre les mains des voleurs, & qu'un Prêtre, & un Lévite avoient passé près de lui, sans lui rendre aucun service, le Docteur de la Loi n'auroit pas manqué de dire qu'ils avoient bien fait, & qu'un tel homme n'étoit pas leur prochain. Mais mettant un Juif pour sujet de la parabole, & pour objet de la compassion du Samaritain, il l'oblige à reconnoître la voix de la nature, qui nous dit que tout homme est prochain à son semblable; & que la Loi de Moïse bien loin d'anéantir ce droit général, & naturel, n'a fait que lui donner sa perfection, en ordonnant d'aimer son prochain comme soi-même.*

ÿ. 38. *INTRAVIT IN QUODDAM CASTELLUM. Jesus entra dans un bourg, & une femme nommée Marthe, le reçut dans sa maison. Ce*

(a) *Iren. lib. 3. c. 19.*

39. *Et huic erat soror nomine Maria, qua etiam sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.*

40. *Martha autem satagebat circa frequens ministerium: qua stetit, & ait: Domine, non est tibi cura, quid soror mea reliquit me solam ministrare: dic ergo illi, ut me adjuvet.*

39. Elle avoit une sœur nommée Marie, qui se tenant assise aux pieds du Seigneur, écoutoit sa parole.

40. Mais Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit: & elle s'arrêta devant JÉSUS, lui dit: Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule? Dites-lui donc qu'elle m'aide.

## COMMENTAIRE.

bourg est Béthanie, (a) à deux mille pas de Jérusalem, vers le midi. (b) Saint Jean (c) la met environ à quinze stades de cette ville; ce qui fait trois mille pas, ou une lieuë. Il y a apparence que JÉSUS avoit été à Jérusalem, avant que de venir à Béthanie; & il y a assez de vraisemblance que ce fut dans Jérusalem que les soixante & douze Disciples le rejoignirent, & qu'arriva l'histoire du Docteur de la Loi, que nous venons de voir. Comme la Pentecôte n'étoit pas encore arrivée, JÉSUS parcourut les bourgades d'autour de Jérusalem, pour y enseigner à son ordinaire. Voici apparemment la première fois qu'il vint à Béthanie.

HUIC ERAT SOROR NOMINE MARIA. *Marthe avoit une sœur nommée Marie.* Saint Luc parle ici de Marie, comme d'une personne dont il n'a encore rien dit; ce qui confirme ce que nous avons dit ci-devant, (d) qu'elle étoit fort différente de Marie Madeleine, la pécheresse convertie. Pendant que Marthe étoit occupée à préparer à manger à JÉSUS, & à toute sa troupe, qui étoit au moins de quatre vingt-quatre personnes, puisqu'il avoit avec lui les douze Apôtres, & les soixante & douze Disciples, Marie s'assit à ses pieds, comme une Ecolière, & écoute tranquillement ses instructions. Les Disciples parmi les Hébreux, étoient ainsi assis aux pieds de leurs Maîtres; (e) & dans le stile des Rabbins, *se gâser par la poussière des pieds des Docteurs*, signifie les écouter, & aller à leurs Leçons. Ces mots: *Qua etiam sedens*: Elle étoit aussi assise, insinuent qu'il y avoit-là plusieurs personnes assises autour de JÉSUS, du nombre desquelles étoit Marie. Le Sauveur tout occupé du sacré ministère dont il s'étoit chargé, ne perd pas une occasion d'enseigner les peuples, & de les appeler à la connoissance de la vérité.

ÿ. 40. MARTHA SATAGEBAT CIRCA FREQUENS MINISTERIUM. *Marthe étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit.* Le Grec

(a) Joan. xi. 1.

(b) Hieronym. in locis.

(c) Joan. xi. 18.

(d) Sur S. Luc, Ch. vii. 37.

(e) Act. xxii. 3. Luc. vii. 35.

41. *Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, & turbaris erga plura.*

42. *Porro unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, qua non auferetur ab ea.*

41. Mais le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous empressez, & vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses :

42. Cependant une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.

## COMMENTAIRE.

à la lettre : (a) Elle étoit distraite, ou fort empressée autour de ce grand service ; à cause du grand nombre de personnes qu'elle avoit à servir, ou à cause de l'empressement où elle étoit de servir JESUS-CHRIST d'une manière qui lui fut agreable. Son zèle, & son amour respectueux lui caufoient encore plus d'empressement, que le service même qu'elle rendoit à JESUS-CHRIST.

NON EST TIBI CURÆ QUOD SOROR MEA. *Seigneur, vous ne considérez point que ma sœur me laisse servir toute seule : Dites-lui donc qu'elle m'aide.* Elle jugeoit bien par l'air, & l'avidité de Marie à écouter le Sauveur, qu'il ne lui seroit pas aisé de l'arracher de sa présence. Elle veut interposer l'autorité de JESUS même, pour l'obliger à se lever, & à la venir aider. Elle s'imaginait qu'aidée de Marie, elle pourroit elle-même jouir pendant quelques momens de la présence de JESUS, & écouter ses discours. Une sainte, & louable jalousie la fait parler. Elle vouloit au moins partager le bonheur, & le plaisir que Marie goûtoit seule. Heureuse la maison, où Marthe se plaint ainsi de Marie, dit saint Bernard : (b) *Fœlix domus, & beata semper Congregatio est, ubi de Maria Martha conquisitur !*

Ψ. 42. *PORRO UNUM EST NECESSARIUM. Une seule chose est nécessaire.* Plusieurs Anciens lisent : (c) *Il ne faut que peu de choses, ou même une seule chose est nécessaire.* Marthe, ne vous fatiguez point à préparer un grand nombre de différens mets ; il nous faut peu de choses ; une seule chose, un seul mets nous suffira. (d) Autrement : Il n'y a qu'une chose nécessaire dans la vie ; c'est d'écouter, & de pratiquer la parole de Dieu ; (e) *c'est de chercher le Royaume de Dieu, & sa justice*, comme dit ailleurs JESUS-CHRIST. (f) Tout le reste comparé à cela,

(a) Περατωμένην περι πολλών διακονιών.

(b) Bern. serm. 3. de Assumptione, n. 2.

(c) Cassian. Collat. 1. c. 8. & Coll. 13. c. 3. legit : Porro paucis opus est, aut etiam uno. Hieronym. ad Eustich. Paucis autem necessariis sunt, aut unum. Basil. non semel. Olympiodor. in Eccl. 1. *Æthi.* Cophet. ὀλίγων ἐστὶ χρεία, ἢ ἑνός. Colb.

B. Arab. ὀλίγων ἐστὶ χρεία.

(d) Basil. Monast. regul. fusior. 4. 10. & Constit. c. Tit. Basil. Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. hic. Tolet. Tir. M. noc. Brug. alii.

(e) Beda. Euhym. Mald. Gros. Tir. alii ex Aug. Bern. alii.

(f) Matth. vi. 33.

n'est qu'accessoire , & de bienséance. L'affaire du salut est l'unique affaire des Chrétiens.

MARIA OPTIMAM PARTEM ELEGIT. *Marie a choisi la meilleure part , qui ne lui sera point ôtée.* JESUS-CHRIST ne condamne pas absolument les empressements de Marthe ; il leur préfère simplement l'attention , & l'étude de Marie. Les exercices de charité au dehors , la réception des hôtes , & le service des pauvres , sont des pratiques très-loüables : mais l'exercice de la prière , & de la conremplation leur est préférable. *Nec tamen Martha in bono ministerio reprehenditur* , dit saint Ambroise : ( a ) *sed Maria quod meliorem partem elegerit , auferetur*. Ce n'est pas l'office de Marthe qu'il condamne ; il désapprouve ses trop grands empressements , & il relève le repos de Marie : *Non ergo Dominus opus reprehendit ; sed munus distinxit* , dit saint Augustin. ( b ) Et pourquoi préfère-t'il l'une à l'autre ? C'est que le partage même de Marie est un moyen pour arriver à celui de Marthe , & que l'un passera , & sera détruit , & l'autre ne le sera pas : *Idèò intelligitur optima* , dit le même Pere , ( c ) *quia & per hanc ad illam tenditur , & non auferetur : illa verò ministerii , quamvis sit bona , tamen auferetur*. Marie est le symbole de la vie contemplative , & Marthe de la vie active. Le Grec lit simplement : ( d ) *Marie a choisi la bonne part*. Et plusieurs anciens Peres : ( e ) *Maria bonam partem elegit* : D'autres : *Meliorè partem* , &c.

( a ) Ambros. in Luc. hic.

( b ) Aug. serm. Olim. 27. de verbis Domini.  
Nunc 104.

( c ) Aug. lib. 2. quæst. Evang. q. 20.

( d ) Μαρία δι τῆς ἀγαθῆς μετέδωκεν ἰκανότητα.

( e ) Vide Mald. hic.



## CHAPITRE XI.

*Formule de prière donnée aux Disciples. Persévérance à prier. Démon muët chassé de celui qu'il possédoit. JESUS-CHRIST est accusé de chasser le démon au nom de Béelzébut. Il réfute ce blasphème. Parabole du fort armé qui garde sa maison. Heureuse la Mere de JESUS ; heureux ceux qui écoutent , & qui pratiquent sa parole. Signe de Jonas. Les Ninivites , & la Reine du midi condamneront les Juifs au jour du Jugement. Oeil simple , & œil mauvais. Hypocrisie des Pharisiens. Comparez à des tombeaux cachez. Imitateurs de la violence de leurs peres.*

ψ. 1. *E* T factum est : cum esset in quodam loco orans , ut cessavit dixit unus ex Discipulis ejus ad eum : Domine , doce nos orare , sicut docuit , & Joannes Discipulus suus.

ψ. 1. *U* N jour comme il étoit en prière en un certain lieu , après qu'il eut cessé de prier , l'un de ses Disciples lui dit : Seigneur , apprenez-nous à prier , ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.

## COMMENTAIRE.

ψ. 1. *C*UM ESSET IN QUODAM LOCO ORANS , ... DIXIT UNUS EX DISCIPULIS , &c. *Comme il étoit en prières en un certain lieu* , apparemment sur le mont des Oliviers , *un de ses Disciples lui dit : Seigneur , apprenez-nous à prier.* Ce Disciple n'étoit pas apparemment encore avec JESUS-CHRIST , lorsqu'il donna un an auparavant à ses Apôtres , la formule de prières , que nous lisons dans saint Matthieu. ( a ) Rien de plus nécessaire , & rien de plus difficile , que de bien prier. Personne n'en pouvoit donner de meilleures règles que JESUS-CHRIST. Il a renfermé dans le *Pater* tout ce qu'un Chrétien doit demander à Dieu.

*SICUT DOCUIT JOANNES. Ainsi que Jean l'a appris à ses Disciples.* On ne fait pas quelle étoit cette forme de prières que saint Jean-Baptiste avoit donnée à ses Disciples ; mais il y a lieu de croire qu'elle rouloit principalement sur la manifestation du Messie , qui étoit le principal objet de la prédication , & de la mission du Précurseur ; & sur les dispositions du cœur , & de l'esprit nécessaires pour le recevoir. ( b )

(a) Matth. vi. 9. . . 13.

| (b) Gen. l'ing.

2. *Et ait illis : Cùm oratis , dicite : Pater , sanctificetur nomen tuum : Adveniat regnum tuum :*

3. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie :*

4. *Et dimitte nobis peccata nostra , siquidem , & ipsi dimittimus omni debent nobis : Et ne nos inducas in tentationem.*

5. *Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum , & ibit ad illum mediâ nocte , & dicet illi : Amice , commoda mihi tres panes ,*

2. Et il leur dit : Lorsque vous prierez , dites : Père , que vôtre nom soit sanctifié : Que vôtre regne arrive :

3. Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain de chaque jour :

4. Et remettez-nous nos offenses , puisque nous les remettons à tous ceux qui nous sont redevables : Et ne nous abandonnez point à la tentation.

5. Il leur dit encore : Si quelqu'un d'entre vous avoit un ami , & qu'il l'allât trouver au milieu de la nuit pour lui dire : Mon ami , prêtez-moi trois pains ,

## COMMENTAIRE.

ÿ. 2. PATER, SANCTIFICETUR NOMEN TUUM. *Père , que vôtre nom soit sanctifié.* L'on ne doit pas être fort surpris que dans cette occasion le Sauveur n'ait pas répété les mêmes paroles qu'il avoit dites l'année précédente , lorsqu'il apprit à ses Apôtres la manière dont ils devoient prier. Il suffisoit qu'il leur dit ici la même chose en substance. Les Exemplaires Grecs , & Latins varient entre eux sur cet endroit. Par exemple , au lieu que la Vulgate lit simplement *Père* , la plupart des Exemplaires Grecs lisent : *Nôtre Père , qui êtes dans les Cieux ;* & Origènes (a) l'avoit ainsi mis dans son Texte. Plusieurs Exemplaires Grecs , tant imprimés , que manuscrits , lisent aussi : *Que vôtre volonté soit faite en la terre , comme au Ciel. . .* Et au ÿ. 4. *Mais délivrez du mal , ou du mauvais :* Paroles qui ne sont point dans la Vulgate , ni dans plusieurs bons Manuscrits. Origènes , (b) & saint Augustin ne les ont point luës. Ce dernier (c) remarque que l'Oraison Dominicale de saint Luc ne contient que cinq demandes ; au lieu que celle de saint Matthieu en contient sept. On peut voir nôtre Commentaire sur cet Evangéliste pour l'explication de l'Oraison Dominicale.

ÿ. 5. IBIT AD ILLUM MEDIA NOCTE , &c. *Si quelqu'un avoit un ami , qui l'allât trouver au milieu de la nuit , pour lui emprunter trois pains.* Cette parabole ne se trouve que dans saint Luc. Le Sauveur ayant enseigné à ses Disciples la formule de prières que l'on vient de lire , leur montre l'utilité , & l'efficacité de la prière en général. Il veut que l'on prie toujours avec persévérance , & sans se rebueter. Un ami vient demander du pain à emprunter à son ami , au milieu de la nuit , dans le tems le plus incommode , lorsque le Maître , ses enfans , & ses domestiques sont cou-

(a) Origen lib. de prec.

(b) Origen. ibidem Vide Var. LeH. Mill. his.

(c) Aug. Enchirid. ad Laurent. c. 116.



6. *Quoniam amicus meus venit de via ad me, & non habeo quod ponam ante illum;*

7. *Et ille deimùs respondens dicit: Noli mihi molestus esse, jam ostium clausum est, & pueri mei mecum sum in cubili, non possum surgere, & dare tibi.*

8. *Et si ille perseveraverit pulsans: dico vobis, & si non dabit illi surgens eò quòd amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, & dabit illi quot quot habet necessarios.*

6. Parce qu'un de mes amis qui est en voyage, vient d'arriver chez moi, & je n'ai rien à lui donner;

7. Et que cet homme lui répondit de dedans sa maison: Ne m'importunez point, je vous prie, ma porte est déjà fermée, & mes enfans sont couchés, aussi-bien que moi: Je ne puis me lever pour vous en donner:

8. N'est-il pas vrai, que quand il ne se leveroit pas pour lui en donner, à cause qu'il est son ami, si néanmoins il persévéroit à frapper, il se lèveroit, à cause de son importunité, & lui en donneroit autant qu'il en auroit besoin?

## COMMENTAIRE.

chez. Il est d'abord refusé: il insiste; & il obtient par sa persévérance, ce que sans cela il n'auroit point obtenu. Dieu veut être importuné; il veut qu'on le prie avec zèle, avec persévérance.

COMMODA MIHI TRES PANES. *Prêtez-moi trois pains.* Si les trois étoient pour son ami, ils ne devoient pas être gros. C'est encore l'usage en ce pays-là de faire de petits pains, minces, & secs. Ou il en demande trois: Un pour son hôte, un pour lui, & un de réserve, au cas que l'un ou l'autre n'en eût pas assez du sien; ou, un pour son hôte, un autre pour la femme de cet hôte, & un pour son serviteur. (a) Il est croyable que régulièrement on ne vendoit point de pains chez les boulangers, & que chacun faisoit du pain pour soi dans sa maison; Car pourquoi ne pas aller au boulanger, au lieu de faire relever son ami?

ψ. 7. PUERI MEI MECUM SUNT IN CUBILI. *Mes enfans sont couchés, aussi-bien que moi.* Quelques-uns (b) l'entendent des esclaves, des domestiques, que l'Écriture appelle quelquefois *pueri*, les enfans. Mais la plupart (c) l'expliquent des enfans, qui étoient couchés dans le même lit, ou dans la même chambre, ou enfin dans la même maison.

ψ. 8. PROPTER IMPROBITATEM EIUS. *Il lui donnerois à cause de son importunité.* Les mots *improbis*, & *improbitas*, se mettent quelquefois pour importun, fâcheux, incommode. (d) Le Grec porte: (e) *A cause de son impudence*, de son effronterie à demander, (f) & de

(a) Bern. serm. in Rogationib.

(b) Hamm. Le Clerc.

(c) Tertull. lib. 4. contra Marcion. Theophyl. Mald. Grot. Brug. Syr.

(d) Eccli. XIII. 13. Ne improbus sit, ne impingaris. Sucton. Vir oris improbi.

(e) Διά τῆς ἀναιδέιας.

(f) Erasmo. Vas. Grot. Pijse. alii.

9. *Et ego dico vobis : Petite , & dabitur vobis : querite , & invenietis : pulsate , & aperietur vobis.*

10. *Omnis enim qui petit , accipit : & qui querit , invenit : & pulsanti aperietur.*

11. *Quis autem ex vobis patrem petit panem , numquid lapidem dabit illi ? Aut piscem : numquid pro pisce serpentem dabit illi ?*

12. *Aut si peteris ovum : numquid porriget illi scorpionem ?*

13. *Si ergo vos cum sitis mali , nostris bona data dare filiis vestris : quantum magis pater vester de Cælo dabit spiritum bonum petentibus se ?*

9. Je vous dis de même : Demandez , & il vous sera donné : cherchez , & vous trouverez : frappez à la porte , & elle vous sera ouverte.

10. Car quiconque demande , reçoit , & qui cherche , trouve , & on ouvrira à celui qui frappe.

11. Mais qui est le pere d'entre vous , qui donnât à son fils une pierre , lorsqu'il lui demanderoit du pain : ou qui lui donnât un serpent , lorsqu'il lui demanderoit un poisson :

12. Ou qui lui donna un scorpion , lorsqu'il lui demanderoit un œuf ?

13. Si donc vous , quoique vous soyez méchants , vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans ; à combien plus forte raison votre Pere qui est dans le Ciel , donnera-t'il le bon esprit à ceux qui le lui demandent ?

## COMMENTAIRE.

son opiniâtreté. Voilà le modèle que nous devons suivre dans nos prières. Dieu n'attend pour nous donner , que le moment que nous le prions. Il ne nous exhorteroit pas tant à lui demander , s'il n'étoit disposé à nous accorder ce que nous lui demandons : *Non utique nos tantum hortaretur ut peteremus , nisi dare vellet* , dit saint Augustin. (a) Que la paresse de l'homme rougi<sup>se</sup> donc , ajoute-t'il ; Dieu a plus d'envie de nous donner , que nous n'en avons de recevoir : *Erubescat humana pigrisia ; plus vult ille dare , quam nos accipere.*

ψ. II. *QUIS ENIM EX VOBIS ? Car qui est le pere qui donnât à son fils un serpent , lorsqu'il lui demande un poisson ; ou qui lui donnât un scorpion , lorsqu'il lui demande un œuf ?* Il y a quelque ressemblance entre une anguille , & un serpent. Les Hébreux mettoient tous les poissons au nombre des reptiles. Il y a des scorpions blancs , & qui ne sont pas fort différents d'un œuf pour la grosseur , & même pour la forme. (b)

ψ. 13. *QUANTO MAGIS PATER VESTER , &c. A combien plus forte raison votre Pere Cielste donnera-t'il le bon esprit à ceux qui le demandent ?* Il leur donnera le Saint Esprit avec ses dons , ses lumières , ses graces. C'est de quoi les Apôtres , & les Disciples auxquels il parloit , avoient principalement affaire , pour accomplir les devoirs de leur minif-

(a) Aug. serm. aliàs 29. nume 105.

(b) Vide Bieb. lib. 4. c. 29. p. 636. & 641.

14. *Et erat ejiciens demonium, & illud erat mutum; & cum eiecisset demonium, locutus est mutus, & admirata sunt turba.*

15. *Quidam autem ex eis dixerunt: In Beelzebub Principe demoniorum ejicit demonia.*

16. *Et alii tentantes, signum de Cælo querebant ab eo.*

17. *Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis: Omne Regnum in seipsum divisum desolabitur, & domus supra domum cadet.*

18. *Si autem & satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? Quia dicitis in Beelzebub me ejicere demonia.*

19. *Si autem ego in Beelzebub ejicio demonia: filii vestri in quo ejiciunt? Idem ipsi judices vestri erunt.*

14. Un jour, JESUS chassa un démon qui étoit muët, & lorsqu'il eut chassé le démon, le muët parla, & tout le peuple fut ravi en admiration.

15. Mais quelques-uns d'entr'eux dirent: Il ne chasse les démons que par Béelezébub Prince des démons.

16. Et d'autres le voulant tenter, lui demandoient qu'il leur fit voir un prodige dans l'air.

17. Mais JESUS connoissant leurs pensées, leur dit: Tout Royaume divisé contre lui-même, sera détruit; & toute maison divisée contre elle-même, tombera en ruine.

18. Si donc satan est aussi divisé contre lui-même, comment son regne subsistera-t'il? Car vous dites que c'est par Béelezébub que je chasse les démons.

19. Que si je chasse les démons par Béelezébub, par qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

## COMMENTAIRE.

tère. Un bon esprit dans le stile des Auteurs sacrez, peut aussi marquer en général une bonne disposition du cœur, & de l'esprit; un cœur docile, humble, soumis, obéissant. On lit dans saint Clément d'Alexandrie (a) ces paroles, comme étant de JESUS-CHRIST: *Demandez à Dieu les grandes choses, & les petites vous seront données par surcroît.* Et dans Origènes; (b) *Demandez les choses célestes, & les terrestres vous seront données par dessus.*

ŷ. 14. DÆMONIUM MUTUM. Il chassoit un Démon qui étoit muët; ou plutôt, qui rendoit muët l'homme qui en étoit possédé.

ŷ. 15. IN BEELSEBUB, &c. Il chasse les Démons par Béelezébub. Les Juifs firent plus d'une fois ce reproche à JESUS-CHRIST. Voyez dans S. Matt. XII. 24. la réfutation de cette calomnie, où le Sauveur se sert des mêmes raisons qu'il employe ici.

ŷ. 16. SIGNUM DE COELO. Un prodige dans l'air, dans le Ciel, ou dans les Astres; dans le Soleil, & dans la Lune. JESUS-CHRIST ne

(a) Clem. Alex. lib. 1. Stromat. ἀρτιότερον φωνὴν τὰ μὴ μῦλον, ἢ τὰ μῦλον ἑαυτοῦ παραδιδόντων.

(b) Origin. lib. de Orat. §. 2. & 41. ἀρτιότερον μῦλον τὰ μὴ μῦλον, ἢ ἀποδοῦναι ἑαυτῶν ἀπὸ τῶν ἐπιτομιῶν, ἢ τὰ ἐπιτομὰ ἑαυτοῦ παραδιδόντων.

Et lib. 7. contra Celsum. Ἐκαστὸς ἑαυτοῦ τὸ ἐκείνου μῦλον παραδίδει, καὶ οὕτως αἰδοῦναι τὸν ἐκείνου μῦλον τὰ μὴ μῦλον, ἢ ἀποδοῦναι ἑαυτῶν ἀπὸ τῶν ἐπιτομιῶν τῶν ἐκείνου ἑαυτοῦ τὸ ἐκείνου, &c.

20. *Porro si in digito Dei ejicio demonia : profecti pervenit in vos Regnum Dei.*

21. *Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea que possidet.*

22. *Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma eius auferet, in quibus confidebat, & spolia ejus distribuet.*

23. *Qui non est mecum, contra me est : qui non colligit mecum, dispergit.*

24. *Cum immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inagnosa, quarens requiem : & non inveniens dicit : Revertar in domum meam unde exivi.*

25. *Et cum venerit, invenit eam scopis mandatam, & ornata.*

26. *Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, & ingressi habitant ibi. Et sunt novissima hominis illius pejora prioribus.*

20. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est donc visible que le Royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.

21. Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en paix.

22. Mais s'il en survient un autre plus fort que lui qui le surmonte, il emportera toutes les armes, dans lesquelles il mettoit sa confiance, & distribuera ses dépouilles.

23. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi : & celui qui n'a mis point avec moi, dissipe au lieu d'amasser.

24. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos ; & comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai en ma maison d'où je suis sorti.

25. Et y venant, il la trouve nettoyée, & parée.

26. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; & entrant dans cette maison, ils y font leur demeure : & le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

## COMMENTAIRE.

faisoit point de ces prodiges qui sembloient tenir de l'ostentation. Il ne faisoit eclater son pouvoir, qu'à faire des actions utiles au prochain.

¶ 22. *UNIVERSA ARMA EIUS. Toutes ses armes.* Quelques-uns entendent le Grec (a) des meubles, & des effets qui sont en la puissance, & sous sa garde. Mais il vaut mieux l'entendre de ses armes. On a expliqué sur S. Matthieu (b) ce que c'étoit que *le fort armé*, qui garde la cour.

¶ 24. *CUM IMMUNDUS SPIRITUS, &c.* Lorsque l'Esprit impur est sorti d'un homme. Le Sauveur veut marquer par cette parabole, que les Pharisiens, qui étoient exemts des grands crimes, & des déformés sensibles aux yeux des hommes, étoient plus gâtés par l'orgueil, & par l'hypocrisie, qu'ils ne l'auroient été par de grands péchés plus connus, & plus sensibles. Au moins se feroient-ils déshier de leur état, & auroient été disposez à en faire pénitence. On peut aussi l'appliquer à l'état général des Juifs, qui étoient à la vérité exemts de l'idolâtrie, & des grands dé-

(a) Τὸν οὐρανὸν αὐτῶ ἀρμα. *Ex. 4 de Robus.* | (b) *Matt. XII. 29.*

27. *Factam est autem, cum hoc diceret: extollens vocem quadam mulier de turba, dixit illi: Beatus venter, qui te portavit; & ubera qua suxisti.*

28. *At ille dixit: Quinimo beati, qui audiunt verbum Dei, & custodiam illud.*

29. *Turbis autem concurrentibus cepit dicere: Generatio nequam est: signum queris, & signum non dabitur ei: nisi signum Jona Propheta.*

17. Lorsqu'il disoit ces choses, une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté, & les mammelles qui vous ont nourri.

18. JESUS lui dit : Mais plutôt heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent.

19. Et comme le peuple s'amassoit en foule, il commença à dire : Cette race d'hommes est une race méchante : ils demandent un signe ; & si ne leur en sera point donné d'autre, que celui du Prophète Jonas.

## COMMENTAIRE.

fordres que l'on avoit si souvent reprochez à leurs peres ; mais qui s'étoient livrez à une infinité de pratiques superstitieuses, & éloignées du véritable esprit de la Loi. On peut voir ce qui a été dit sur saint Marthieu. (4)

¶ 27. EXTOLLENS VOCEM QUÆDAM MULIER, &c. Une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureses les entrailles qui vous ont porté. Cette femme charmée des discours du Sauveur, envie le bonheur de la mere qui l'a mis au monde ; & par un sentiment tout naturel à son sexe, infinuë qu'elle s'estimeroit infiniment heureuse, si pareil bonheur lui arrivoit. Les Peres (b) employent les paroles de cette femme, pour prouver que JESUS-CHRIST a eu un véritable Corps, contre les Marcionites, & quelques autres Hérétiques, qui le nioient.

¶ 28. QUINIMO BEATI QUI AUDIUNT VERBUM DEI. Mais plutôt heureux ceux qui entendent la parole de Dieu, & qui la pratiquent. Il ne nie pas que le bonheur de sa sainte Mere n'ait été très-grand, de le mettre au monde, & de l'allaiter ; mais il dit que ceux, & celles qui ont l'avantage d'écouter ses paroles, & de les pratiquer, ont encore un plus grand bonheur ; puisque sa Mere n'est parvenue à la gloire de Mere de Dieu, que par sa foi, & sa fidélité à obéir à Dieu, & à écouter ses paroles. Ne désespérez point de parvenir au bonheur de ma Mere ; vous le pouvez par votre foi, & par votre exactitude à pratiquer ma parole. Ceux qui deviennent ma Mere en ce sens, sont bien plus heureux, que ne le seroit ma Mere, si sans avoir ces qualitez, elle avoit simplement donné la naissance à mon Corps. (c)

(a) Matt. xxi. 41. 44. 45.

(b) Tertull. lib. 4. contra Marc. Bona. Theophyl. hœc.

(c) Vide Aug. lib. de Virginitate. Bedam hinc. Mald. Gros. Brug. alios.

30. *Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis : ita erit , & Filius Hominis generationi istī.*

31. *Regina austri surget in iudicio cum viris generationis huius , & condemnabit illos : quia venit à finibus terre audire sapientiam Salomonis : & ecce plus quàm Salomon hic.*

32. *Viri Ninivita surgent in iudicio eum generatione hac , & condemnabunt illam : quia penitentiam egerunt ad predicationem Jonæ , & ecce plus quàm Jonas hic.*

33. *Nemo lucernam accendit , & in abscondito ponit , neque sub modio : sed supra candelabrum , ut qui ingrediuntur , lumen videant.*

34. *Lucerna corporis tui , est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex , totum corpus tuum lucidum erit : si autem nequam fuerit , etiam corpus tuum tenebrosum erit.*

30. Car comme Jonas fut un signe pour ceux de Ninive , ainsi le-Fils de l'Homme en sera un pour ceux de cette nation.

31. La Reine du midi s'élevra au jour du jugement contre les hommes de cette nation , & les condamnera , parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon : & cependant celui qui est ici est plus grand que Salomon.

32. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre ce peuple , & le condamneront , parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas : & cependant celui qui est ici , est plus grand que Jonas.

33. Il n'y a personne , qui ayant allumé une lampe , la mette en un lieu caché , ou sous un boisseau : mais on la met sur un chandelier , afin que ceux qui entrent voyent la lumière.

34. Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple , & pur , tout votre corps sera éclairé : que s'il est mauvais , votre corps aussi sera ténébreux.

#### COMMENTAIRE.

ÿ. 29. **SIGNUM JONÆ PROPHETÆ.** *Le signe du Prophète Jonas.* Au lieu d'un prodige dans le Ciel , ou dans l'air , je leur en donnerai un dans le sein de la terre , plus admirable que celui du Prophète Jonas , qui sortit vivant du sein du poisson qui l'avoit englouti. Ainsi je sortirai vivant du sein du tombeau , trois jours après ma mort. Sur les versets 30. 31. 32. voyez Matt. XII. 40. 41. 42.

ÿ. 34. **LUCERNA CORPORIS TUI EST OCVLVS TVVS , &c.** *Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple , tout votre corps sera éclairé.* Il faut joindre ce verset au précédent , & aux deux suivants , pour en comprendre la vraie signification : Quand je fais des miracles , & que je publie ma Doctrine , je ne le fais ni pour les sourds , ni pour les aveugles. Je ne parle que pour être entendu ; je ne fais des prodiges que pour donner des preuves de ma mission. Je ne cache pas la lumière sous le boisseau. Voyez qui voudra ; ma lumière est à découvert. Si vous avez les yeux bons , vous la verrez belle comme elle est : si vos yeux sont mauvais , & gâtés , vous ne verrez que ténébres ; mes miracles passeront dans votre esprit pour des opérations magiques , & ma Doctrine pour une Doctrine corrompue. Prenez donc garde que les yeux de votre ame ne se

35. *Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebra sim.*

36. *Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, & sicut lucerna fulgoris illuminabit te.*

37. *Et cum loqueretur, rogavit illum quidam Phariseus ut pranderet apud se. Et ingressus recubuit.*

38. *Phariseus autem cepit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.*

35. Prenez donc garde que la lumière qui est en vous, ne soit elle-même de vraies ténèbres.

36. Si donc vôtre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux, & il vous éclairera comme une lampe brillante.

37. Pendant qu'il parloit, un Pharisien le pria de dîner chez lui : & lui y étant entré, & s'étant mis à table,

38. Le Pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner ?

## COMMENTAIRE.

laissent obscurcir par la jalousie, & par la haine.

*Votre œil est la lampe de votre corps.* C'est par l'œil du corps que vous apercevez les objets corporels ; c'est par l'œil de l'ame que vous voyez les choses spirituelles. Et comme tout le corps est dans l'obscurité, dès que l'œil est mal disposé ; ainsi lorsqu'une basse passion de haine, ou d'envie s'est emparée de vôtre esprit, ce n'est plus que ténèbres, & que confusion ; les plus belles choses vous paroissent comme des monstres ; le plus grand Saint n'est plus qu'un imposteur ; ses plus grands miracles ne sont que des œuvres de Bécelséub. (V. 35.) *Prenez donc garde que la lumière qui est en vous, ne soit elle-même ténèbres ; & que ce qui doit servir à vous faire discerner le bien du mal, ne vous jette dans l'erreur.* (V. 36.) *Si vôtre corps est tout éclairé, tout sera lumineux.* Si vôtre œil est sain, & pur, tout sera lumineux pour vous. S'il est ténébreux, tout vous paroitra ténèbres. Vous jugerez des choses, selon que vôtre cœur fera bien, ou mal disposé à l'égard de vôtre prochain ; de même que vous jugez des objets extérieurs à proportion de la bonne, ou mauvaise disposition de vos yeux.

V. 36. *SI ERGO CORPUS TUUM TOTUM LUCIDUM FUERIT, &c. Si donc vôtre corps est tout éclairé, n'ayant aucune partie ténébreuse, tout sera lumineux ; & il vous éclairera comme une lampe brillante.* Le corps en cet endroit, ne se prend pas pour le simple composé des membres que nous animons ; il marque tout l'homme, composé de corps, & d'ame. (a) Si l'œil de vôtre corps, & celui de vôtre ame sont éclairés, & bien disposés, sans rache, sans prévention, sans passion, *tout sera lumineux ;* vous serez dans la clarté au dedans, & au dehors ; vous jugerez sainement des objets sensibles, & des actions de vôtre prochain.

(a) Vide Mald. Gros. Jans.

39. *Et ait Dominus ad illum: Nunc vos, Pharisei, quod de foris est calicis, & catini, mundatis: quod autem intus est vestrum, plenum est rapinâ, & iniquitate.*

40. *Stulti, nunc qui facit quod de foris est, etiam id, quod deintus est, facit?*

41. *Verumtamen quod superest, date elemosynam: & ecce omnia munda sunt vobis.*

39. Mais le Seigneur lui dit: Vous autres Pharisiens, vous avez grand soin de tenir net le dehors de la coupe, & du plat; mais le dedans de vos cœurs est plein de rapine, & d'iniquité.

40. Insentez que vous êtes, celui qui a fait le dehors, n'a-t'il pas fait aussi le dedans?

41. Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez, & toutes choses vous seront pures.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 38. PHARISÆUS AUTEM COEPIT INTRA SE REPÛTANS DICERE, QUARE NON BAPTISATUS ESSET. *Le Pharisien commença à dire en lui-même: Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner?* Il n'y avoit rien d'ordonné par la Loi sur ces lavemens de mains que les Pharisiens employoient avant leurs repas. JESUS CHRIST, & ses Apôtres se lavoient les mains lorsqu'ils en avoient besoin, sans y chercher d'autre mystère, & sans se faire vainement des obligations dans des choses frivoles, & indifférentes. Ils ne négligeoient point celles qui étoient ordonnées par la Loi en certains cas, pour se purifier. Mais hors de-là, ils n'en usôient pas. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Marc, VII. 4.

ÿ. 39. NUNC VOS PHARISÆI, &c. *Vous autres Pharisiens, vous avez grand soin de tenir net le dehors de la coupe.* Cette particule *nunc*, insinuë que JESUS-CHRIST avoit remarqué dans leur air, ou même dans leurs paroles, qu'ils se scandalisoient de sa conduite. Il répond à leur accusation: Dieu demande que l'homme se conserve pur de toute souillure intérieure; voilà l'esprit de sa Loi: *Mais maintenant*, vous autres Pharisiens, vous renversez cette règle si juste: Attentifs à ôter jusqu'aux moindres souillures extérieures, vous négligez entièrement l'intérieur.

ÿ. 41. VERUMTAMEN QUOD SUPEREST, DATE ELEMOSYNAM; ET ECCE OMNIA MUNDA SUNT VOBIS. *Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez; & toutes choses vous seront pures.* Voici un moyen que je vous propose, pour acquérir la pureté intérieure dont je vous parle; c'est de donner l'aumône. Mais l'aumône suffit-elle pour expier toute sorte de crimes? Est-ce assez pour un voleur, pour un homicide, pour un adultère, pour un calomnieux de donner l'aumône? Non sans doute. Le Sauveur compare seulement l'aumône aux lortions extérieures qu'employoient les Pharisiens. Ce n'est pas par des purifications, & des bains d'eau commune, que vous nettoyez les souillures de votre ame; c'est par les œuvres de charité. L'aumône est plus propre à



vous purifier, que toutes les eaux de la mer, & des rivières, (a) Autrement : Si vous voulez vous purifier véritablement, faites de dignes fruits de pénitence ; renoncez aux biens mal-acquis que vous possédez ; & du reste, rachetez vos péchez par des aumônes : Par ce moyen tout sera pur dans vous, tant le dedans, que le dehors du vase. (b)

Saint Augustin, (c) & quelques autres après lui, prennent ici le nom d'*eleemosyna*, pour toutes les œuvres de charité, & de miséricorde. Or le premier devoir de la charité, est de procurer le salut de son ame, suivant cette parole de l'Écriture : (d) *Ayez pitié de votre ame, en la rendant agréable à Dieu.* Le second devoir d'une vraie charité, est de rendre à son prochain tout ce qu'on lui doit. Les paroles de JESUS-CHRIST prises dans cette étendue, ne peuvent manquer de rendre purs ceux qui les pratiquent : *Date eleemosynam ; & ecce omnia munda sunt vobis.* Mais j'ai peine à croire que le Sauveur ait prétendu en cet endroit donner toute cette étendue au terme de *miséricorde*, ou d'*aumône*.

Bède, & saint Bonaventure prennent le mot d'*eleemosyna*, dans sa signification propre, & ordinaire : mais ils restreignent le sens de ceux-ci : *Ecce omnia munda sunt vobis* : Toutes choses vous seront pures. L'aumône vous servira d'une excellente disposition, pour obtenir une parfaite pureté du corps, & de l'esprit. Et c'est en ce sens que l'on doit entendre ces autres passages de l'Écriture : Par exemple, lorsque Daniel dit à Nabuchodonosor : (e) *Rachetez vos péchez par des aumônes.* Et Tobie : (f) *L'aumône délivre de tout péché, & garantit de la mort, & ne permettra pas que l'ame tombe dans les ténèbres.* Quelques nouveaux Interprètes, g voudroient traduire le Grec de cette sorte : (b) Vous vous imaginez que toutes choses vous sont pures, en donnant des aumônes ; & qu'il n'en faut pas davantage, pour vous nettoyer en dedans, & en dehors ?

Ligfoot veut que cette maxime ne soit pas proposée par JESUS-CHRIST comme une règle qu'il approuve ; mais comme une fausse maxime des Pharisiens. C'est une ironie : Pour vous, vous n'avez garde de penser à nettoyer le dedans de votre cœur ; vous dites : Donnez l'aumône, & tout vous est pur : L'aumône délivre de l'enfer ; elle seule vaut tous les autres Préceptes. On trouve en effet ces sentimens chez les Rabbins. Mais nous ne pouvons approuver ni l'une, ni l'autre de ces deux dernières explications. La première est contraire à l'analogie de la Langue Grecque ; & la seconde répugne à la suite du discours. Voici la traduction la plus litté-

(a) *Mald. hic. & Enthyon.*

(b) *Gra: hic. Vide Basil. regul. Breviorib. qu. 271. & Hamm. hic.*

(c) *Aug. Enthyrid. cap. 75. & ferm. Olim. 30. de verbis Domini, numero 6. c. 4. Beda. Strab. hic.*

(d) *Eccli. xxx. 24.*

(e) *Dan. 17. 24.*

(f) *Tob 12. 11. 12.*

(g) *Erasm. Dens.*

(h) *Πλὴν τὰ εὐεῖα εἶσι ἡλιμωδῆν.*

42. *Sed ve vobis Phariseis, quia decimatis mentham, & rutam, & omne olus, & prateritis iudicium, & charitatem Dei: hac autem oportuit facere, & illa non omittere.*

43. *Va vobis Phariseis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, & salutationes in foro.*

44. *Va vobis, quia estis ut monumenta que non apparent, & homines ambulantes supra, nesciunt.*

42. Mais malheur à vous, Pharisiens, qui payez la dime de la mente, de la ruë, & de toutes les herbes, & qui négligez la justice, & l'amour de Dieu: c'est-là néanmoins ce qu'il falloit pratiquer, sans omettre ces autres choses.

43. Malheur à vous, Pharisiens, qui aimez à avoir les premières places dans les synagogues, & qu'on vous salue dans les places publiques.

44. Malheur à vous, qui ressemblez à des sépulcres qui ne paroissent point, & que les hommes qui marchent dessus, ne connoissent pas.

## COMMENTAIRE.

rale, & la plus suivie: *Au reste donnez l'aumône de ce que vous avez, ou de ce que vous pouvez; (a) & toutes choses vous seront pures.* Cela vaut mieux pour obtenir le pardon de vos péchez, & pour acquérir la vraie pureté du corps, & de l'ame, que toutes vos purifications legales.

ÿ. 42. DECIMATIS MENTHAM, . . . ET OMNE OLUS. *Vous payez la dime de la mente, & de toutes les herbes, ou des légumes domestiques; car pour les autres, on n'en payoit pas la dime. JESUS-CHRIST ne condamne pas cela, comme un mal: mais il condamne cette affectation de payer la dime de ces choses, qui ne sont pas commandées, pendant qu'ils négligeoient les Préceptes essentiels de la Loi. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matthieu. (b)*

ÿ. 44. ESTIS UT MONUMENTA QUÆ NON APPARENT. *Vous ressemblez à des sépulcres qui ne paroissent point.* Le Sauveur dans une autre occasion, (c) a comparé les Pharisiens à des sépulcres blanchis, qui au dehors paroissent beaux, & propres; mais au dedans sont remplis de pourriture, & d'ossements. Ici il les compare à des sépulcres cachez sous la terre, dont on ne se desie point, parce qu'on ne peut pas les distinguer; mais qui n'en sont pas moins soûillez, & moins remplis d'infection, & de corruption. Ces deux similitudes reviennent au même; elles accusent les Pharisiens d'une honteuse hypocrisie, qui cache les plus affreux défordres, sous les spécieux dehors de la piété.

Pour entrer dans l'esprit de JESUS-CHRIST, qui compare les Pharisiens à des sépulcres blanchis, il est bon de remarquer que les Hébreux, pour

(a) Grot. Vat. Hamm. Bix. Cambrar. aliis.

(b) Matt. xxiii. 23.

(c) Matt. xxiii. 27. 28.

45. Respondens autem quidam ex Legisperitis, ait illi : Magister, hæc dicens etiam contumeliam nobis facis.

46. At ille ait : Et vobis Legisperitis ve : quia oneratis homines oneribus, que portare non possunt, & ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.

47. Va vobis, qui edificatis monumenta Prophetarum : patres autem vestri occiderunt illos.

48. Profecto testificamini quod consentitis operibus patrum vestrorum : quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem edificatis eorum sepulchra.

45. Alors un des Docteurs de la Loi prenant la parole, lui dit : Maître, en parlant ainsi, vous nous deshonnez aussi nous-mêmes.

46. Mais JESUS lui dit : Malheur aussi à vous autres, Docteurs de la Loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne feroient porter, & qui ne voudriez pas les avoir touchés du bout du doigt.

47. Malheur à vous, qui bâtissez des tombeaux aux Prophètes : & ce sont vos peres qui les ont tuez.

48. Certes vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres ; car ils ont tué les Prophètes, & vous leur bâtissez des tombeaux.

## COMMENTAIRE.

Éviter les souillures que l'on contractoit par l'approche d'un mort, ou d'un tombeau, (a) avoient soin de marquer le lieu où étoit un mort, par quelque signe extérieur, (b) qui le fit discerner de loin ; de peur que sans y penser, on ne s'y souillât. Chaque Israélite étoit obligé, lorsqu'il rencontroit un mort, ou un sépulcre qui n'étoit pas marqué, de le marquer ; & les Juges des villes faisoient de tems en tems la visite des tombeaux épars dans la campagne, pour les rétablir, & pour y faire mettre des signes qui les distinguassent. Ces signes étoient ou une pierre érigée, ou de la chaux fondue, & répandue sur l'endroit. Les Pharisiens étoient des sépulcres pleins d'infection, & d'ossemens ; mais ils n'étoient pas marquez. on s'en approchoit sans s'en défier, & sans s'en donner de garde.

ÿ. 46. QUI ONERATIS HOMINES. Qui chargez les hommes de fardeaux ; &c. Voyez sur S. Matthieu, XXIII. 4.

ÿ. 48. TESTIFICAMINI QUOD CONSENTITIS OPERIBUS PATRUM VESTRORUM. Vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos peres. Ce n'est pas en bâtissant des sépulcres aux Prophètes, qu'ils témoignent approuver ce qu'avoient fait leurs peres, en les persécutant, & en les faisant mourir. On voit même dans S. Matthieu, (c) qu'ils disoient publiquement que s'ils avoient vécu de leur tems, ils se feroient bien garder de les maltraiter. Mais JESUS-CHRIST voyoit le fond de leur cœur, leur rage contre lui, leur fureur contre ceux qui dé-

(a) Num. XIX. 16.

(b) Vide Ecceh. XXXIX. 15. Rabb. agud Po-

sek. Misollan.

(c) Matt. XXIII. 29. 30. 31.

49. *Propterea & sapientia Dei dixit: Mittam ad illos Prophetas, & Apostolos, & ex illis occidem, & persequentur;*

50. *Ut inquiratur sanguis omnium Prophetarum, qui effusus est à constitutione mundi à generatione ista,*

51. *A sanguine Abel, usque ad sanguinem Zachariae, qui perit inter altare, & adam. Ita dico vobis requiratur ab hac generatione,*

52. *Ve vobis, Legisperitis, quia tulistis clavem scientiae: ipsi non introistis, & eos, qui introibant, prohibuistis.*

49. C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit : Je leur enverrai des Prophètes, & des Apôtres, & ils en tuèrent les uns, & persécuteront les autres ;

50. Afin qu'on redemande à cette nation le sang de tous les Prophètes, qui a été répandu dès le commencement du monde,

51. Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel, & le temple. Oûi je vous déclare qu'on en demandera compte à cette nation.

52. Malheur à vous, Docteurs de la Loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, & qui, n'y étant point entrez vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y vouloient entrer.

## COMMENTAIRE.

couvroient leur turpitude. Il savoit ce qu'ils devoient faire contre lui-même. Il en conclut qu'ils font bien voir qu'ils sont les enfans, & les imitateurs des meurtriers des Prophètes. Vous avez beau dire que vous condamnez la conduite de vos peres, & que c'est par respect pour les Prophètes qu'ils ont fait mourir, que vous leur bâtissez des tombeaux ; votre conduite dément vos paroles. Vous ne faites que trop voir que vous êtes leurs enfans, & leurs approbateurs, en bâtissant des tombeaux à ceux qu'ils ont tués. Il y a là une ironie piquante. La conséquence de ce raisonnement n'est nécessaire, que parce que JESUS-CHRIST pénétroit le fond du cœur des Pharisiens, comme nous l'avons dit, & qu'il voyoit la disposition où ils étoient de le faire périr lui-même, & de persécuter ses Apôtres jusqu'à la mort. (a)

¶ 49. SAPIENTIA DEI. *La Sagesse de Dieu a dit, &c.* Dans S. Matthieu, (b) JESUS-CHRIST dit de lui-même : *Je vous envoie des Prophètes, des Sages, des Savans ; & vous en tuerez les uns, vous en crucifierez les autres.* On voit par le parallèle de cet endroit-là avec celui-ci, que la Sagesse de Dieu, est JESUS-CHRIST même. Il est la Sagesse essentielle, & le Verbe du Pere.

¶ 51. A SANGUINE ABEL, &c. *Depuis le sang d'Abel, jusqu'au sang de Zacharie.* Il fait voir S. Matth. XXIII. 35.

¶ 52. TULISTIS CLAVEM SCIENTIÆ. *Vous vous êtes saisis de la clef de la science.* Vous voulez être les seuls Docteurs d'Israël. Qui-

(a) Vide Brug. Pisc. Hamm. loc. Grot. ad Matt. XXIII. 29.

(b) Matt. XXIII. 35. 34.

53. *Cum autem hoc ad illos diceret, caperunt Pharisei, & Legisperiti graviter insistere, & os ejus opprimere de multis.*

54. *Insidiantes ei, & querentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.*

53. Comme il leur parloit de la sorte, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi commencèrent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions,

54. Lui tendant des pièges, & tâchant de tirer quelque chose de sa bouche qui leur donnât lieu de l'accuser.

## C O M M E N T A I R E.

éonque n'enseigne pas avec vous, ou sous vous, doit s'assurer d'être persécuté, & condamné. Vous prétendez que personne ne peut être sauvé, qu'en suivant la voie que vous lui montrez; qu'il ne peut entrer que par la porte que vous lui ouvrez. (a) Et malheur à quiconque s'érige en Docteur sans votre aveu, & sans vous faire hommage de sa science. Plus malheureux encore celui qui attaque de front votre mauvaise Doctrine, & qui révèle votre ignominie. Il faut qu'il périsse, & qu'il soit la victime de votre ressentiment. Vous fermez la porte du Royaume du Ciel, & vous en emportez la Clef; (b) vous n'y entrez pas, & ne permettez pas que d'autres y entrent. Vous interprétez mal les saintes Ecritures, vous en corrompez le sens par vos mauvaises traditions; vous supprimez ce qu'il faudroit dire, & vous enseignez ce qu'il faudroit n'enseigner jamais; je veux dire, ces cérémonies, & ces pratiques superstitieuses que vous avez substituées à la Loi. Les Hébreux avoient accoutumé de donner à leurs Docteurs une clef, & des tablettes pour symbole de leur Docteurat. Quelquefois on les entroit avec ces marques d'honneur. (c) C'est, dit-on, à cet usage que le Sauveur fait ici allusion. Comparez *Mat. xxiii. 13. 14.*

§. 53. **GRAVITER INSISTERE, ET OS EJUS OPPRIMERE DE MULTIS.** *Ils commencèrent à le presser avec de grandes instances, & à l'accabler de questions.* Les termes Grecs de l'Original (d) peuvent souffrir plusieurs sens: Par exemple: *Ils commencèrent à le presser vivement, & à lui faire coup sur coup plusieurs questions, pour le suspendre.* Ou bien: *Ils commencèrent à se fâcher furieusement contre lui; ou, ils furent horriblement irrités contre lui, & cherchoient à le faire parler, pour en prendre occasion de le calomnier, ou même de lui faire violence.* Au-

(a) *Matth. Vide Ambros. in Luc. Aug. lib. 2. quæst. Evang. q. 3. & lib. 2. contra adversar. leg. & Proph. c. 5 Bedam. Theophyl. alios.*

(b) *Ἐπειὸν οὐκ εἰσὶν.* Grot. hæv.

(c) *Vide Grot. Camerar. Ligfoot.*

(d) *ἠδὲν πρὸς πολλοὺς, ἢ ἀνεπιπέδως*

*ἀδὲν πρὸς πολλοὺς.* Quelques-uns lisent: *ἀδὲν οὐδέως.* D'autres: *ἀδὲν ἔχου.* L'Auteur de la Vulgate semble avoir lu: *ἀνεπιπέδως.* *Os opprimere;* au lieu de *ἀνεπιπέδως.* *Interrogare, excipere recitata memorator ut Magister à Discipulis.*

trement : *Ils insultoient violemment contre lui , & l'intervompoient à tous propos.* (a)



## CHAPITRE XII.

*Levain des Pharisiens. Blasphème contre le Saint-Esprit. Ne pas craindre les persécutions. JESUS refuse de faire le partage entre deux freres. Riche qui meurt après avoir amassé de grands biens. Ne se pas inquiéter pour les besoins de la vie. Serviteur vigilant qui attend son Maître. JESUS est venu apporter le feu sur la terre. Il avertit chacun de se donner de garde de son adversaire.*

ψ. 1. *M*ultis autem turbis circumstantibus, ita ut se invicem concitarent, cepit dicere ad Discipulos suos : *Attendite à fermento Phariseorum, quod est hypocrisis.*

ψ. 1. *C*ependant une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de JESUS, en sorte qu'ils marchaient les uns sur les autres ; il commença à dire à ses Disciples : *Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.*

### COMMENTAIRE.

ψ. 1. *A*TTENDITE A FERMENTO PHARISÆORUM. *Donnez-vous de garde du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie.* Le Sauveur avoit déjà dit cela dans une autre occasion. (b) On remarque dans ce Chapitre, & dans les précédens, plusieurs autres sentences, que l'on a déjà vues ailleurs. Il y a certaines vérités que le Sauveur a souvent inculquées, à cause de leur importance. Les Pharisiens étoient dans une estime si générale, & avoient acquis une telle autorité parmi le peuple, (c) qu'ils auroient pu arrêter entièrement les progrès de l'Évangile, si JESUS-CHRIST n'eût eu soin de détruire la fausse opinion qu'on avoit conçue d'eux, en découvrant leurs pernicieuses maximes, & les corruptions qu'ils avoient introduites dans la Religion. Il avertit ici ses Apôtres de se donner de garde de leur hypocrisie ; & cela, devant une foule infinie de peuple, afin qu'ils l'évitassent dans eux-mêmes, & qu'ils s'en défiaffent dans les autres. *Le levain de l'hypocrisie*, peut marquer ou toute leur con-

(a) Vide *Erasm. & Lud. de Dieu.*

(b) *Matt. xvi. 5. 6.*

(c) *Joseph. lib. 1. de bello, cap. 4. Φαρισαῖται,*

*οὐλοῦνται τὴν Ἰουδαίαν, ἀπὸ τῶν ἰουδαίων αἰσῶν τῶν ἀλλοτρῶν, καὶ τῶν νόμων ἀγαθῶν ἡσυχάζουσι.*

2. *Nihil autem operatum est, quod non reveletur: neque absconditum, quod non sciatur.*

3. *Quoniam qua in tenebris dixistis, in lumine dicentur: & quod in aurem locuti estis in cubiculis, predicabitur in telluris.*

4. *Dico autem vobis amicis meis: Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & post hac non habent amplius quid faciam.*

5. *Ostendam autem vobis quem timeatis: timeate enim, qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam: ita dico vobis, hunc timeate.*

6. *Néenne quinque passerés veniens dispendio, & unus ex illis non est in oblivione coram Deo?*

7. *Sed & capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere: multi passeribus plaris estis vos.*

8. *Dico autem vobis: Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, & Filius Hominis confitebitur illum coram Angelis Dei.*

1. Mais il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu :

3. Car ce que vous avez dit dans l'obscurité, se publiera dans la lumière, & ce que vous avez dit à l'oreille dans les chambres, sera prêché sur les toits.

4. Je vous dis donc à vous, qui êtes mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui après cela n'ont rien à vous faire davantage.

5. Mais je m'en vais vous apprendre qui vous devez craindre : Craignez celui qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans l'enfer. Oüi, je vous le dis encore une fois ; craignez celui-là.

6. N'est-il pas vrai que cinq passereaux se donnent pour deux oboles ; & néanmoins il n'y en a pas un seul qui soit en oubli devant Dieu ?

7. Les cheyeux même de vôtre tête sont tous comptez ; ne craignez donc point qu'il vous oublie, vous valez beaucoup mieux qu'une infinité de passereaux.

8. Or je vous déclare que quiconque me confessera, & me reconnoitra devant les hommes, le Fils de l'Homme le reconnoitra aussi devant les Anges de Dieu,

## COMMENTAIRE.

duite pleine de déguisement, ou leur Doctrine, ou leurs mœurs corrompues, ou leur orgüeil. L'Écriture employe souvent la similitude du levain, (a) pour marquer le danger d'une mauvaise Doctrine, ou du mauvais exemple : *Modicum fermentum totam massam corrumpit.*

ÿ. 2. **NIHIL OPERATUM.** Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert. Ils s'efforcent inutilement de se cacher, & de se déguiser ; leur hypocrisie, & leur corruption seront un jour découvertes aux yeux de tout le monde. Le rideau sera bien-tôt tiré sur toute leur mauvaise conduite, & on en aura horreur. JESUS-CHRIST prédit ensuite la publication de l'Évangile, & l'abrogation de la Loi, & des cérémonies : *Ce que vous avez dit à l'oreille, & dans les chambres, sera prêché sur les toits.* Ce que je vous ai dit de l'orgüeil, de l'hypocrisie, & de la corruption des Phari-

(a) Matth. xvi. 5. Gal. v. 9. 1. Cor. v. 6.

9. *Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei.*

10. *Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi : ei autem, qui in Spiritum sanctum blasphemaverit, non remittetur.*

11. *Cum autem inducent vos in synagogas, & ad Magistratus, & potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis.*

12. *Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora, quid oporteat vos dicere.*

13. *Ait autem ei quidam de turba : Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hereditatem.*

9. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant les Anges de Dieu.

10. Que si quelqu'un parle contre le Fils de l'Homme, son péché lui sera remis : mais si quelqu'un blasphème contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point remis.

11. Lorsqu'on vous mènera dans les synagogues, ou devant les Magistrats ; & les puissances du monde, ne vous mettez point en peine comment vous vous défendrez, ni de ce que vous leur direz ;

12. Car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il faudra que vous disiez.

13. Alors un homme lui dit du milieu de la foule : Maître, dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession qui nous est échüe.

### COMMENTAIRE.

fiens, & ce que vous en direz vous-mêmes, sera connu de tout le monde. Dans la Palestine, on pouvoit prêcher de dessus les toits, parce qu'ils étoient en platte-forme. Les versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. sont expliquez dans S. Matthieu. (a)

ÿ. 10. QUI IN SPIRITUM SANCTUM BLASPHEMAVERIT, NON REMITTETUR. *Si quelqu'un blasphème contre le Saint Esprit, il ne lui sera pas remis.* Il faut voir nôtre Dissertation sur le péché contre le Saint Esprit ; & S. Matth. XII. 31.

ÿÿ. 11. 12. NOLITE SOLLICITI ESSE, &c. *Ne vous mettez point en peine comment vous répondrez.* Voyez S. Matth. x. 19.

ÿ. 13. DIC FRATRI MEO UT DIVIDAT MECUM HEREDITATEM. *Dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession qui nous est échüe.* On voit ici l'esprit du monde. JESUS-CHRIST ne parle que de désintéressément, que de mépris des richesses, que de confiance en la bonté, & en la providence du Seigneur ; & voilà un homme qui l'interrompt, pour le prier de se mêler d'une affaire purement temporelle, & qui ne le regardoit point, puisqu'il n'étoit point envoyé pour cela. Cet homme est sourd à tout le reste ; il ne pense qu'à son intérêt. Il veut engager JESUS-CHRIST à entrer dans son démêlé, dans le reins même qu'il lui prêche la vanité des choses de cette vie. (b) Il demandoit la moitié d'une succes-

(a) *Matth. x. 26. . . 34.*

(b) *Vide Ambros. in Luc. lib. 7.*



14. *At ille dixit illi: Homo, quis me constituit judicem aut divisorem super vos?*

15. *Dixitque ad illos: Videte, & cavete ab omni avaritia: quia non in abundantia cuiusquam vita eius est, ex his que possidet.*

14. Mais JESUS lui dit: O homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages?

15. Puis il leur dit: Gardez-vous bien de toute avarice: car ce n'est point l'abondance des biens qu'un homme possède, qui le fait vivre.

## COMMENTAIRE.

sion, pendant que JESUS-CHRIST lui offroit l'héritage entier dans le Ciel: (a) *Petebat in terra dimidiam hereditatem; in Cælo Dominus offerebat totam: Plus Dominus dabat, quàm ille postulabat.*

On ne fait pas distinctement en quoi consistoit la difficulté qui étoit entre ces deux freres: si l'un s'étoit mis en possession du tout, & ne vouloit pas donner partage à son frere dans la succession; ou simplement, s'il ne vouloit pas lui donner tout ce qui lui étoit dû. On ne fait pas non plus si les deux freres reconnoissoient JESUS-CHRIST pour arbitre; ou si l'un d'eux prioit JESUS-CHRIST d'interposer son autorité, pour ordonner, ou du moins pour persuader à son frere d'entrer en accommodement, & en partage avec lui. La règle ordinaire des successions, suivant Moÿse, (b) étoit que l'aîné emportoit le double lot de tous les biens du pere, & que tous les autres freres partageoient le reste également. Mais dans les biens de la mere, l'aîné n'avoit aucune prérogative; tout se partageoit par parties égales. (c)

Outre la raison que JESUS-CHRIST apporte au v. 14. pour n'accepter pas l'arbitrage, ou la charge de partager cette succession, qui est qu'il n'étoit point envoyé pour cela, & qu'il n'étoit pas juste qu'il quittât la prédication, & le soin du spirituel, pour des intérêts temporels; il pouvoit en avoir une autre, qui est qu'il ne vouloit pas se mêler des affaires d'autrui, ni causer de l'ombrage à ses ennemis, & aux Juges de Police; comme s'il eût voulu s'arroger leur autorité, & s'attirer les affaires qui étoient de leur ressort. Si dans la suite les Evêques ont jugé à propos de se charger de la discussion de la plupart des affaires de leur Diocèse, ç'a été dans la vue d'obéir à un autre Précepte de saint Paul, qui ne permet point aux Chrétiens de plaider devant des Payons. (d) Ils ne s'y sont engagés qu'avec peine, & pour éviter de plus grands maux.

v. 15. *CAVETE AB OMNI AVARITIA; QUIA NON IN ABUNDANTIA CUIUSQUAM VITA EIUS EST. Gardez-vous de*

(a) Aug. serm. Olim. 196. nunc 107.

(b) Deut. xxxi. 17.

(c) Vide Selden, de success. in bono, c. 5. 6.

(d) 1. Cor. vi. 1. 2. 3. Eccl. Vide Grot. hic. in Luc. xii. 14.

16. Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : *Hominis cuiusdam divitis arbores fructu ager attulit :*

17. *Et cogitabat intra se dicens : Quid faciam, quia non habeo quoniam congregem fructus meos ?*

18. *Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, & majora faciam : & illic congregabo omnia que nata sunt mihi, & bona mea,*

19. *Et dicam anime mea : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.*

20. *Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt à te : quæ autem parasti, cuius erunt ?*

16. Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avoit un homme riche, dont les terres avoient extraordinairement rapporté :

17. Et il s'entretenoit en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai point de lieu où je puisse serrez tout ce que j'ai recüilli ?

18. Voici, dit-il, ce que je ferai : J'abattrai mes greniers, & j'en bâtirai de plus grands, & j'y amasserai toute ma récolte, & tous mes biens ;

19. Et je dirai à mon ame : Mon ame, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années : repose-toi, mange, boi, fais boire chère.

20. Mais Dieu en même tems dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton ame cette nuit même ; & pour qui fera ce que tu as amassé ?

## COMMENTAIRE.

*Conte avarice ; car ce n'est pas l'abondance des biens qu'un homme possède, qui le fait vivre.* Tous les biens du monde ne vous donneront, ni ne vous conserveront pas la vie, si Dieu lui-même ne vous la donne, & ne vous la conserve. Ainsi tous vos soins sont fort inutiles ; & il en faut malgré vous revenir au principe que j'ai établi, qui est qu'il faut se reposer entièrement de nos besoins sur la Providence.

Le Grec porte à la lettre : (a) *Gardez-vous de l'avarice, ou de l'envie d'amasser du bien ; de l'amour des richesses ; car ce n'est pas dans l'abondance des biens qu'on possède, que consiste la vie de l'homme.* On se fatigue bien mal-à-propos à amasser des biens en abondance, puisqu'avec tout cela, on ne peut ni se garantir des inquiétudes, ni de la mort. Toutes les richesses du monde ne vous guériront point de votre avidité d'amasser, ni ne reculeront point votre mort d'un moment. (b) Celui qui en a plus, en mange-t'il davantage ; & vit-il plus agréablement que celui qui en a moins ? Le tout consiste à savoir régler son cœur, & ses desirs : (c)

ÿ. 20. DIXIT AUTEM ILLI DEUS. *Mais Dieu dit à cet homme : Insensé que tu es, &c.* Dieu lui fit dire en songe ; ou il lui dit au fond du cœur ; (d) ou plutôt, il le transporta tout d'un coup en l'autre monde, &

(a) φυλάσσει ἀπὸ τῆς πλεονεξίας. Ὅτι ἂν ἐν τῷ πλεονεξίᾳ τῆς ἐν τῷ αἵματι τοῦ ἀνθρώπου ἡ ζωὴ αὐτοῦ ἔσται ὡς τὸ ἀκαρπώσιμον αἶμα. Plures Mss. legunt cum Vulg. καὶ πᾶσις πλεονεξίας.

(b) Vide Aug. serm. Olim. 196. num. 107. & 28. de D. Genes.

(c) Vide Horat. Satyr. lib. 1. Sat. 2.

(d) Euthym. Beng.

21. Sic est qui sibi thesaurizat, & non est in Deum dives.

21. Dixitque ad Discipulos suos: Ideo dico vobis: Nolite solliciti esse anima vestra quid manducetis, neque corpori quid induamini.

23. Anima plus est quam esca, & corpus plus quam vestimentum.

24. Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt, quibus non est olearium, neque horreum; & Deus pascit illos. Quando magis vos plures estis illis?

25. Quis autem vestram cogitando potest adiacere ad stantiam suam ambitum unum?

26. Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de ceteris solliciti estis?

21. C'est ce qui arrive à celui qui amasse des trésors pour soi-même, & qui n'est point riche devant Dieu.

22. C'est pourquoi, dit-il à ses Disciples, ne vous mettez point en inquiétude pour votre vie, où vous trouverez de quoi manger, ni pour votre corps, où vous trouverez de quoi vous vêtir.

23. La vie est plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement.

24. Considérez les corbeaux: ils ne sèment, ni ne moissonnent, ils n'ont ni cellier, ni grenier; cependant Dieu ne laisse pas de les nourrir. Et combien êtes-vous plus excellens qu'eux?

25. Mais qui est celui d'entre vous, qui par tous les soins puisse ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?

26. Si donc les moindres choses sont au-dessus de votre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres?

### COMMENTAIRE.

fit voir par-là qu'il avoit formé un décret, & prononcé une sentence contre lui, dans le tems qu'il ne pensoit qu'à se rejouir. (a) Dixit, marque ce décret, cette sentence; & la mort en est l'exécution.

ANIMAM TUAM REPETUNT A TE. On va se redemander son ame cette nuit même. Dieu va t'ôter la vie, & te faire rendre compte de ta vie passée. Les Dieux nous ont donné la vie, comme on donne de l'argent à prêt; ils sont en droit de nous la répéter, quand ils voudront, ilisoit un Payen. (b) Comparez ce passage de S. Luc, à l'Ecclésiastique, xi. 18. 19.

ÿ. 21. ET NON EST IN DEUM DIVES. Celui qui n'est point riche devant Dieu; ou, celui qui se fie en ses richesses, & ne met pas sa confiance en Dieu; ou, celui qui n'est point riche selon Dieu; qui n'est point riche en vertu, en mérite; (c) qui n'use point de ses richesses selon l'ordre, & la volonté de Dieu; qui n'en fait point part aux pauvres: (d) Qui non est in Deum dives.

ÿ. 22. NOLITE SOLLICITI ESSE. Ne vous mettez point en in-

(a) Beda. Græc.

(b) Cicero.

(c) Euthym. Vide 1. Timot. vi. 17. 18. 19.

Bez. Græc.

(d) Ambros. Beda.

27. *Consideratè lilia quomodo crescunt : non laborant , neque nent ; dico autem vobis , nec Salomon in omni gloria sua vestiebarur sicut unum ex istis.*

28. *Si autem fœnum , quod hodie est in agro , & cras in clibanum mittitur , Deus sic vestis ; quando magis vos pusilla fidei ?*

29. *Et vos , nolite querere quid manducetis , aut quid bibatis ; & nolite in sublime tolli :*

30. *Hæc enim omnia gentes mundi querunt. Pater autem vester scit quoniam his indigeatis.*

31. *Verumtamen querite primùm regnum Dei , & justitiam ejus ; & hæc omnia adjiciemur vobis.*

27. Considérez les lis , & de quelle manière ils croissent : ils ne travaillent , ni ne filent ; cependant je vous déclare , que Salomon même dans toute sa magnificence , n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

28. Que si Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe , qui est aujourd'hui dans les champs , & qu'on jettera demain dans le four ; combien aura-t'il plus de soin de vêtir vêtements , ô hommes de peu de foi !

29. Ne vous mettez donc point en peine ; vous autres , de ce que vous aurez à manger , ou à boire , & que votre esprit ne soit point suspendu , & inquiet :

30. Car ce sont les nations du monde , qui recherchent toutes ces choses. Et votre Père fait assez que vous en avez besoin.

31. C'est pourquoi cherchez premièrement le Royaume , & la justice de Dieu , & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

## COMMENTAIRE.

quiétude , &c. Sur ce verset , & les suivans , jusqu'au 32. voyez S. Matth. VI. 25. . . 34.

¶ 29. *NOLITE IN SUBLIME TOLLI.* Que votre esprit ne soit point suspendu , & inquiet ; (a) comme des gens qui vivent sans espérance , & qui sont dans une appréhension continuelle de manquer du nécessaire. Le Grec , de même que la Vulgate , peuvent marquer : (b) *Ne vous élevez point en haut* ; comme des gens qui nourrissent des pensées ambitieuses , & qui ne sont jamais contents du nécessaire ; qui vivent dans des peines d'esprit continuelles , parce que leurs desirs ne sont jamais réglés , & qu'ils les portent toujours au-dessus d'eux-mêmes. Le Prophète étoit dans des sentimens tout contraires , lorsqu'il disoit : (c) *Domine , non est exaltatum cor meum , neque elati sunt oculi mei ; neque ambulavi in magnis , neque in mirabilibus super me.* D'autres (d) traduisent : Ne vous amusez point à consulter les Astres , pour découvrir l'avenir , pour prendre vos résolutions , & pour former vos projets.

¶ 30. *GENTES MUNDI.* Les nations du monde , ou les Gentils du siècle. (e) C'est ainsi que les Hébreux (f) appellent les Payens , qui n'ont point d'autre espérance que dans ce monde.

(a) Ita Pag. Græc. Tig. Bez. Arab. Castell. Hamm. Lud. de Dieu.

(b) Μη προσελεύθετε.

(c) Psal. CXXX. 1. 2.

(d) Vat. Erasmi.

(e) Τα ἔθνη τῆς κτίσεως.

(f) 1. Thessal. IV. 12.

32. Nolite timere, pusillus grex; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

33. Vendite quæ possidetis; & date elemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt; thesaurum non deficiemem in Cælis; quæ sur non appropriat, neque timea corrumpit.

34. Ubi enim thesaurus vester est, ibi & cor vestrum erit.

35. Sicut lumbi vestri præcincti, & lucerne ardentes in manibus vestris;

36. Et vos similes hominibus expectantibus Dominum suum, quando revertatur à nuptiis; ne cum venerit, & pulsaverit, confestim aperiam ei.

32. Ne craignez point, petit troupeau, car il a plu à votre Pere de vous donner son Royaume.

33. Vendez ce que vous avez, & le donnez en aumône; faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le tems; amassez dans le Ciel un trésor qui ne périsse jamais; d'où les voleurs n'approchent point, & que les vers ne peuvent corrompre.

34. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur.

35. Que vos reins soient ceints, & ayez dans vos mains des lampes ardentes:

36. Soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître retourne des noces; afin que lorsqu'il sera venu, & qu'il aura frappé à la porte, ils lui ouvrent aussi-tôt.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 32. NOLITE TIMERE, PUSILLUS GREX. Ne craignez point, petit troupeau; car il a plu à votre Pere de vous donner son Royaume. Dieu, qui vous a promis son Royaume, vous refusera-t'il les besoins de la vie? Vivez donc en paix, & dans la confiance en sa bonté. (a) Il parle au petit nombre de ses Disciples. Le Pere Céleste par une bonté toute gratuite, vous a appelés à la foi, & vous destine son Royaume céleste; mais à condition que vous persévériez dans son amour, & dans sa crainte, & que vous usuriez votre vocation, & votre élection par vos bonnes œuvres. (b)

ÿ. 33. VENDITE QUÆ POSSIDETIS, ET DATE ELEMOSYNAM. Vendez ce que vous avez, & donnez-en l'aumône. Non-seulement je vous recommande la confiance en Dieu, & le désintéressement; mais je vous conseille de vous défaire entièrement de vos biens, de les distribuer en aumônes, afin de vous faire un trésor dans le Ciel. C'est-là où vous devez transporter vos richesses par la main des pauvres, si vous voulez réellement les mettre à couvert & des voleurs, & de tous les accidens de la vie.

ÿ. 35. SINT LUMBI VESTRI PRÆCINCTI; ET LUCERNÆ ARDENTES IN MANIBUS VESTRIS. (c) Que vos reins soient ceints; & ayez dans vos mains des lampes ardentes, comme des serviteurs

(a) Mald. Græc.

(b) 2. Petri. 1. 10. Magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem, & electionem

faciatis.

(c) Græc. non habet. In manibus vestris. Nec plures à Latinis. Vide Mald. hic.

37. *Beati servi illi, quos cum veneris Dominus, inveneris vigilantes: Amen dico vobis, quod praeinget se, & faciet illos discumbere, & transiens ministrabit illis.*

37. Heureux ces serviteurs que le maître à son arrivée trouvera veillans. Je vous dis en vérité, que s'étant ceint, il les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir.

## COMMENTAIRE.

qui attendent pendant la nuit le retour de leur Maître ; afin qu'aussi-tôt qu'il aura heurté, vous vous trouviez prêts à le recevoir. Les Anciens (a) nous dépeignent les esclaves ou demi nus, ou ceints fort haut, pour servir avec plus de promptitude, & de diligence. Ces esclaves qui attendent leur Maître, sont ceints, & tout prêts à accourir au-devant de lui, & à le servir, lorsqu'il paroitra. Il leur donne des lampes en main, parce qu'ils attendent leur Maître qui revient des nôces, ou du festin, pendant la nuit, comme c'étoit la coutume. (b) *Les nôces*, se mettent souvent dans le stile des Hellénistes, pour un simple festin. Le Maître qui est attendu, est Dieu lui-même, qui nous appellera à la mort, & qui viendra nous faire rendre compte de nôtre vie. Chacun de nous est son serviteur, & doit vivre dans une vigilance, & une attention continuelles sur soi-même, & sur sa conduite ; afin que ce Maître divin ne nous trouve ni endormis, ni sans lumière, ni embarrassés dans les soins du siècle.

ψ. 37. *PRÆINGET SE, ET FACIET ILLOS DISCUMBERE, ET TRANSIENS MINISTRABIT ILLIS.* Il se ceindra, les fera mettre à table, & ira, & viendra pour les servir. Le Maître revenant dans sa maison, sera si charmé de l'attention, & de la vigilance de ses serviteurs, qu'il voudra bien leur servir lui-même à table, & se mettre en équipage de serviteur ; se ceindre, & aller, & venir autour de la table, pour voir si personne ne manque de rien. Il est rare, & peut-être inouï que telle chose arrive dans la vie. Mais JESUS-CHRIST met exprés cet exemple, pour marquer d'une manière plus forte, & plus expresse, l'extrême satisfaction que le pere de famille recevra de la ponctualité, & de la diligence de ses domestiques. Il marque par-là l'excès de gloire, & de bonheur que Dieu prépare à ceux qui le servent fidèlement. (c)

Au reste quoique la chose paroisse fort extraordinaire, que le Maître se ceigne, & serve lui-même ses esclaves ; toutefois elle n'étoit pas entièrement hors d'exemple. Aux Saturnales, les Maîtres servoient leurs valets : (d) & cela se pratiquoit non-seulement à Rome, & dans la Grèce ;

(a) Vide 4. Reg. 19. 29. Luc. XVII. 8. Voyez ce que Grotius, & Hamm. ont recueilli sur cet endroit.

(b) Luc. XII. 8. Esch. IX. 22.

(c) Mald. hic. & Grot.

(d) Athen. lib. 4. c. 10. & Alex. ab Alex. Genial. disert. lib. 2. cap. 22. Lucian. ep. Saturnal. & in Crinofolone.

38. *Et si venerit in secunda vigilia, & si in tertia vigilia venerit, & ita invenerit, beati sunt servi illi.*

39. *Hoc autem fecitate, quoniam si sciret paterfamilias quâ hora fur veniret, vigilaret neque, & non sineret perfodi domum suam.*

40. *Et vos estote parati; quia quâ hora non putatis, Filius hominis veniet.*

41. *Ati autem ei Petrus: Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an & ad omnes?*

38. Que s'il arrive à la seconde, ou à la troisième veille, & qu'il les trouve en cet état, ces serviteurs-là sont heureux.

39. Or sachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure que le voleur doit venir, il veilleroit sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison.

40. Tenez-vous donc aussi toujours prêts; parce que le Fils de l'Homme viendra à l'heure que vous ne penserez pas.

41. Alors Pierre lui dit: Seigneur, est-ce à nous seuls que vous adressez cette parabole, ou si c'est à tout le monde?

## COMMENTAIRE.

mais même à Babylone. Et on croit que les Fêtes nommées *Sacea*, & dont il est parlé dans Crésias, (a) & dans Dion Chrysostome, (b) étoient à Babylone à peu près la même chose que les Saturnales chez les Romains. On peut voir sur Jérém. xxv. 26. & LI. 41. ce que nous avons dit de *Sesach*, qui a donné le nom aux Fêtes *Saccées*.

ÿ. 38. ET SI VENERIT IN SECUNDA VIGILIA, S'IL ARRIVE à la seconde, ou à la troisième veille. On fait que les Hébreux de ce tems-là partageoient la nuit en quatre veilles. (c) Quelques anciens Manuscrits au lieu de la seconde veille, lisent, (d) *la veille du soir*.

ÿ. 39. VIGILARET, ET NON SINGERET PERFODI DOMUM SUAM. Il veillerois sans doute, & ne laisseroit pas percer sa maison. Il a parlé dans les versets précédens de la vigilance des serviteurs; il parle ici de celle du pere de famille. Les premiers veillent dans l'attente de leur Maître; le second veille dans l'appréhension des voleurs. Ces voleurs sont les ennemis de nos ames, qui entrent dans la maison, & y font d'étranges ravages, pendant que nous dormons. L'Écriture compare aussi la venue du Seigneur à celle d'un voleur, (e) qui vient lorsqu'on s'y attend le moins. La mort nous saisit comme un voleur nocturne.

ÿ. 41. AD NOS; . . AN AD OMNES? Est-ce à nous seuls que vous adressez ces paroles; ou si c'est à tous le monde? Le Sauveur ne répond pas ici directement à cette demande; mais dans S. Marc, (f) il dit expressément qu'il parle à tout le monde: *Quod autem vobis dico, omnibus dico*;

(a) Crésias in Persicis apud Athenarum.

(b) Dion Chrysost. orat. de Regno.

(c) Matih. xiv. 25.

(d) Ἐπιπέρας φολανῆ. Vide Mill, hic. Ita legitur Marcion, teste Epiph.

(e) 3. Petr. 311. 10. Advenerit autem dicit Domini ut fur. Et 1. Theff. v. 2. Dicit Domini sicut fur in nocte ita veniet.

(f) Marc. x111. 37.

42. Dixit autem Dominus : *Quis, putas est fidelis dispensator, & prudens, quem constituit Dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram ?*

43. *Beatus ille servus, quem cum venerit Dominus, invenerit ita facientem.*

44. *Verè dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.*

45. *Quod si dixerit servus ille in corde suo : Meram facit dominus meus venire : & cæperit percutere servos, & ancillas, & edere, & bibere, & inebriari :*

46. *Veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, & hor à qua nescit, & dividet eum partemque ejus cum infidelibus ponet.*

42. Le Seigneur lui dit : Qui est le dispensateur fidèle, & prudent, que le maître a établi sur ses serviteurs, pour distribuer à chacun dans le tems la mesure de bled qui lui est destinée ?

43. Heureux ce serviteur que son maître a son arrivée trouvera agissant de la sorte.

44. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possède.

45. Mais si ce serviteur dit en lui-même : Mon Maître n'est pas prêt de venir, & qu'il commence à battre les serviteurs, & les servantes, à manger, à boire, & à s'enivrer,

46. Le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne fait pas, & il le fera mourir, & lui donnera pour partage d'être puni avec les infidèles.

### COMMENTAIRE.

*Vigilate.* Et ici il insinuë assez la même chose, en proposant dans le verset suivant une parabole, qui regarde principalement les Prélats, & les Supérieurs.

¶ 42. *QUIS PUTAS EST FIDELIS DISPENSATOR ?* *Qui est le dispensateur fidèle, & prudent ?* Dans les grandes maisons, où il y avoit grand nombre d'esclaves, on donnoit à l'un d'eux l'intendance sur ses confreres. Son principal emploi étoit de veiller sur leur conduite, & de leur distribuer la nourriture par jour, par semaine, ou par mois, suivant les ordres, & l'intention du pere de famille. (4) Cet emploi étoit d'ordinaire un degré pour parvenir à l'ordonnat de toute la maison, ou même à l'intendance des biens de son Maître ; ou enfin à l'affranchissement. C'est à cela que JESUS-CHRIST fait ici allusion. Les Prélats dans l'Eglise, sont comme ces dispensateurs fidèles établis sur leurs freres, pour leur donner la nourriture ordinaire, & journalière ; c'est-à-dire, l'instruction. S'ils s'acquittent fidèlement de cet important ministère, ils seront bienheureux ; & à l'heure de la mort, lorsque leur Maître viendra visiter sa famille, il les établira sur toute sa famille, il les comblera d'honneur, & de gloire dans l'éternité bienheureuse.

(4) Voyez Salviem liv. 3. où il inveitve contre les maîtres qui en donnant à leurs esclaves la mesure réglée du manger, ne leur donnoient pas suffisamment de quoi se nourrir. *Servis etiam si stipendia usitata præstantur, consuetudini hæc magis quam sufficientia satis faciunt ; & ita implent*

*canonem, ut non implant satietatem.* Théophraste dit que les maîtres avares se chargeoient eux-mêmes du soin de distribuer la nourriture à leurs esclaves. *Caract. Nisi præcipuas. Merito autem vis idem va invidiam.*



47. Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, & non preparavit, & non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis.

48. Qui autem non cognovit, & fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omnis autem cui multum datum est, multum quæretur ad eo, & cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.

47. Le serviteur qui aura sçu la volonté de son maître, & qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il désiroit de lui, sera battu rudement :

48. Mais celui qui n'aura pas sçu sa volonté, & qui aura fait des choses dignes de châtiement, sera moins battu. On redemandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné ; & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 46. DIVIDET EUM, PARTEMQUE EIUS CUM INFIDELIBUS PONET. Il le fera mourir, & lui donnera pour passage d'être puni avec les infidèles. Dividere, se met souvent dans l'Écriture, pour ôter la vie, séparer l'âme du corps. (a) Les Maîtres avoient droit de vie, & de mort sur leurs esclaves. On traitoit ainsi un esclave infidèle, rébelle, désobéissant, fugitif. Et celui qui abusoit de la confiance de son maître, en maltraitant ses conserviteurs, & en s'élevant avec insolence, méritoit sans doute d'être mis au rang des esclaves infidèles, & désobéissans.

ÿ. 47. ILLE AUTEM SERVUS QUI COGNOVIT VOLUNTATEM DOMINI, ... VAPULABIT MULTIS. Le serviteur qui aura sù la volonté de son Maître, ... & ne se sera pas tenu prêt, sera battu rudement : Mais celui qui ne l'aura pas sù, sera moins battu. Tout homme est donc obligé de connoître, & de pratiquer la volonté de Dieu ; & quiconque ne la pratique pas, sera châtié selon la grandeur de sa faute ; avec cette différence, que celui qui aura sù la volonté de Dieu, sera puni davantage, que celui qui ne l'aura pas sù. Ainsi le Sauveur répond en cet endroit à la question que saint Pierre lui avoit faite au ÿ. 41. (b) si ce qu'il leur disoit, il le disoit à tous ? Oûi sans doute, puisque sans acception de personnes, chacun sera châtié selon le mérite de ses œuvres. Il n'y aura aucune différence entre le Juif, & le Gentil ; (c) entre le grand, & le petit ; entre le supérieur, & l'inférieur ; (d) si ce n'est que celui qui aura plus de connoissance, & ne laissera pas de pécher, sera puni plus sévèrement, que celui qui péchera par ignorance ; (e) pourvû toutefois que son ignorance ne soit ni affectée, ni volontaire ; car c'est déjà un péché qu'une telle ignorance ; (f) & pourvû qu'il n'ignore ni son Dieu, ni les

(a) 1. Reg. xv. 33. 1. Par. xliii. 11. 1. Reg. xliiii. 28. &c. Eras. Vat. Camer. Martian.

(b) Vide Mald. hic.

(c) Origen lib. 2. in epist. ad Rom.

(d) Grot. hic.

(e) 1. Petr. 11. 21. Melius enim erat illis non cognoscere vitam justitia, quam post agnitionem retrorsum convertere.

(f) Grot. Erig.

49. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendantur?*

49. Je suis venu pour mettre le feu sur la terre; & que désirai-je, sinon qu'il s'allume?

## COMMENTAIRE.

principes généraux du droit naturel; car cette sorte d'ignorance n'est pas excusable: (a) *Ignorantes Dominum nulla exceptio tutatur à pœna*, dit Tertullien.

ÿ. 49. *IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM.* Je suis venu mettre le feu sur la terre; & que désirai-je, sinon qu'il s'allume? Quel est ce feu que JESUS-CHRIST est venu mettre dans le monde? Les uns (b) l'entendent du Saint Esprit, de la Doctrine évangélique, & de la prédication des Apôtres, qui a rempli le monde de ferveur, & de lumière; & c'est ce qui étoit désigné par les flammes de feu qui parurent sur les Apôtres au jour de la descente du Saint Esprit sur eux. (c) *Mes paroles ne sont-elles pas comme un feu*, dit le Seigneur dans Jérémie, (d) *& comme un marteau qui brise un rocher?* D'autres (e) l'expliquent du feu de la charité, que JESUS-CHRIST est venu allumer dans le monde, & que les Apôtres ont porté par toute la terre. Mais l'opinion la plus simple, & la plus littérale est celle qui l'entend du feu de la persécution, & de la guerre. (f) Le feu se met très-souvent pour la guerre, dans l'Écriture; (g) & le Sauveur déclare dans S. Matthieu, (h) qu'il est venu apporter l'épée, & non la paix; c'est-à-dire, que la Doctrine évangélique causera des divisions, des persécutions, des maux infinis à ceux qui la soutiendront, & qui l'embrasseront. Mais c'est par-là que s'acquiert le Royaume des Cieux; c'est par-là que JESUS-CHRIST détruit l'empire du Démon, & qu'il ruine l'idolâtrie, la superstition, & l'erreur dans tout le monde. Un si grand changement ne pouvoit se faire sans bruit, sans tumulte, sans feu, sans guerre.

ET QUID VOLO, NISI UT ACCENDATUR? *Que désirai-je, sinon qu'il s'allume?* Cette manière de parler marque l'ardent désir du Sauveur, de voir bien-tôt l'Évangile prêché de toutes parts, & ses Apôtres aux prises avec le monde, la chair, & le Démon. C'est-là une guerre qu'il aime, & qu'il désire: C'est au milieu de ce trouble qu'il se plaît; parce qu'il ne tend qu'à établir son empire, & à ruiner celui de ses enne-

(a) Tertull. de Penitentiâ.  
 (b) Aug. lib. contra Adimant. Manichæum, c. 3.  
 Origen. apud Ieron. lib. 2. contra Rufin. & in Matt. 111. Greg. homil. 3. in Exech. Ambros. hic.  
 Bern. serm. 2. de Purific. alii plures.  
 (c) Act. 11. 3. 4.  
 (d) Jerem. xxxiii. 19.

(e) Euthym. Theophyl.  
 (f) Tertull. lib. 4. contra Marcion. Maldm. Grat. B. ug. al. i.  
 (g) Deut. xxxii. 22. Psal. x. 7. xvi. 3. lxxv. 10. lxxvi. 3. Isai. xxxiii. 11. & alibi passim.  
 (h) Matt. x. 34.

30. *Baptismo autem habeo baptizari : & quomodo coarctor usque dum perficiatur ?*

31. *Putatis quia pacem veni dare in terram ? Non dico vobis , sed separationem.*

30. Je dois être baptisé d'un bapême, & combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse.

31. Croyez-vous que je sois venu pour apporter la paix sur la terre ? Non ; je vous assure ; mais au contraire , la division.

## COMMENTAIRE.

mis ; Comme un Conquéreur qui brûle d'ardeur de voir commencer une bataille, dont le gain lui est assuré, & qui doit le remettre en possession de ses Etats injustement usurpez. Le Grec (a) est un peu différent de notre Vulgate : Je suis venu mettre le feu sur la terre : *Et que veux-je , s'il est déjà allumé ?* Et que me reste-t'il à désirer, si ce feu est déjà allumé ? (b) Mais de fort habiles Critiques (c) croient que le Texte Grec se peut fort bien prendre dans le sens de la Vulgate : *Que je désire qu'il s'allume au plutôt !*

§. 30. BAPTISMO HABEO BAPTIZARI. Je dois être baptisé d'un bapême ; & combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ? (d) Quelle est mon ardeur, mon zèle, mon empressement, pour voir bientôt l'accomplissement de ce bapême. Il parle de sa Passion, désignée en plus d'un endroit, (e) sous le nom de bapême ; parce qu'il devoit être plongé dans les tourmens, & dans la douleur, pour ainsi dire, jusqu'au-dessus de la tête. Et comme les tourmens, & les persécutions des Apôtres, & des Martyrs sont une espèce d'accomplissement, & de suite de la Passion de JESUS-CHRIST, (f) il témoigne non-seulement qu'il désire de voir le moment de sa Passion ; mais aussi celui de la prédication de l'Evangile, qui sera suivi, & accompagné de persécutions pour ses Apôtres. Le resserrement qu'il dit qu'il ressent, n'est pas un resserrement de douleur, ou de crainte ; mais un désir ardent de voir bien-tôt arriver ce qui fait l'objet de ses vœux ; (g) comme une femme enceinte souhaite avec une grande ardeur, quoiqu'avec quelque appréhension, le moment de son terme. (h)

§. 31. SED SEPARATIONEM. Je ne suis pas venu apporter la paix ;

(a) Καὶ τὸ πῦρ : αὶ ἔδω ἀντιθέω. Quidam Latini : Quam volo ut accendatur ! Ita Philostr. bonos de Labijs : Ἥλας carbones tactis : Hieron. lib. 1. in Rufin. & Comment. in Zach. ix. & in Matt. 111. Origen. in Exod. Καὶ ἄδω δὲ ἄδω. Aique ut-nam accendatur !

(b) Pagn. Erasim. Illyr. Monz. Cassal. Bezæ. Ludov. de Dieu. Camer.

(c) Vide Grot. & Hamm. hic.

(d) Iren. apud Epiphani. Πῦρ ἵνα βαπτισθῆται , & πῶς ἐκλύθη αὐτὸ ἐπιφαν. Καὶ τὸ πῦρ αὐτὸ ἐδω ἰουδαϊσμοῦ.

(e) Marc. x. 38. Confer Psal. LXV. 12. LXV. 2. 15. 16.

(f) Coloss. 1. 24.

(g) Vide Ambrosij. Bedam. Theophyl. Euthym. Mald. alios.

(h) Grot. hic.

52. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi: tres in duos, & duo in tres

53. Dividentur: pater in filium, & filius in patrem suum, mater in filiam, & filia in matrem, socrus in nurum suam, & nurus in socrum suam.

54. Dicebat autem, & ad turbas: Cum videritis nubem orientem ab occidente, statim dicitis: Nimbis venit: & ita fit.

55. Et cum austrum flantem, dicitis: Quia aestus erit: & fit.

56. Hypocrita, faciem Cali, & terra molis probare: hoc autem tempus quomodo non probatis?

52. Car. désormais s'il se trouve cinq personnes dans une maison, elles seront divisées, les unes contre les autres, trois contre deux, & deux contre trois.

53. Le pere sera en division avec le fils, & le fils avec le pere, la mere avec la fille, & la fille avec la mere, la belle-mere avec la belle-fille, & la belle-fille avec la belle-mere.

54. Il disoit aussi au peuple: Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du couchant, vous dites aussi-tôt que la pluie ne tardera pas à venir, & il pleut en effet.

55. Et quand vous voyez souffler le vent du midi, vous dites qu'il fera chaud, & le chaud ne manque pas d'arriver.

56. Hypocrites que vous êtes, vous savez si bien reconnoître ce que présagent les diverses apparences du Ciel, & de la terre; comment donc ne reconnoissez-vous point ces tems-ci?

## COMMENTAIRE.

mais la division. C'est la même chose que ce qu'il dit dans S. Matthieu: (a) *Je ne suis pas venu apporter la paix; mais le glaive.* La séparation est mise pour la guerre, la division, la mort. Ces maux ne furent jamais dans la première intention de JESUS-CHRIST, que l'Écriture nous représente comme un Prince de paix, & qui ne recommande que la patience, la douceur, & la charité à ses Disciples. Mais il prévoyoit ce qui devoit arriver, & il savoit les suites heureuses de ces guerres, & de ces persécutions que ses Fidèles devoient souffrir. Tertullien (b) lisoit l'épée dans ses Exemplaires, au lieu de la séparation. Il accusoit Marcion d'avoir substitué cette dernière leçon à la première. Mais la leçon de Marcion étoit la bonne, & celle qui est aujourd'hui dans tous nos Exemplaires Grecs, & Latins.

Ÿ. 54. CUM VIDERITIS NUBEM ORIENTEM, &c. Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du couchant, vous dites aussi-tôt: La pluie ne tardera pas à venir. C'est ce qu'il leur reprochoit une autre fois, en disant: (c) Vous savez fort bien juger de la face du Ciel, & prévoir le beau, ou le mauvais tems: mais vous ne savez distinguer les tems; c'est-à-dire, vous ne vous appercevez point que les tems marquez dans

(a) MATT. X. 34.

(b) *Macharam quidem scriptum est, sed Marcion emendat, separationem, quasi non & sepa-*

*ratio opus sit Machara. Tertull. contra Marcion. lib. 4.*

(c) MATT. XVI. 2.

57. Quid autem, & à vobis ipsis non iudicatis quod iustum est?

58. Cum autem vadis cum adversario tuo ad Principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte trahat te ad iudicem, & iudex tradat te exaltori, & exaltor mittat te in carcerem.

59. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

57. Comment n'avez-vous point de discernement pour reconnoître par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste.

58. Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le Magistrat, tâchez de vous dégager de lui pendant que vous êtes encore dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraîne devant le juge, & que le juge ne vous livre au sergent, & que le sergent ne vous mène en prison.

59. Car je vous assure que vous ne sortirez point de là, que vous n'avez payé jusqu'à la dernière obole.

## COMMENTAIRE.

les Prophètes pour la venue du Messie, sont accomplis. Dans la Palestine la mer Méditerranée qui étoit au couchant, avoit accoutumé d'envoyer des nuës, & de la pluye. Les vents du midi, qui venoient de l'Arabie, & de l'Egypte, pays fort chauds, causoient des sécheresses, & des chaleurs extraordinaires dans le pays. Enfin les vents du septentrion y amenoient des frimats, & de la neige. (a) C'est ce qui se remarque dans toute l'Écriture.

57. QUID AUTEM ET A VOBIS IPSIS NON IUDICATIS? &c. Comment n'avez-vous pas le discernement pour reconnoître par ce qui se passe parmi vous, ce qui est juste? Il tire deux conséquences du principe qu'il vient d'établir. Vous savez prévoir le beau, ou le mauvais tems; & pourquoi ne voyez-vous pas par ce qui se passe à vos yeux, que le tems de la venue du Messie est arrivé, & que j'en remplis tous les caractères? Première conséquence. Pourquoi étant si habiles dans les choses qui sont hors de vous, ne savez-vous pas connoître vos intérêts, en n'entreprenant point de mauvaises affaires, & en vous accordant avec votre adversaire, avant qu'il vous ait mis en Justice, & qu'il vous ait fait condamner? Seconde conséquence. Le Grec: (b) Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste? Pourquoi plaider, & chicaner? Pourquoi ne vous rendez-vous pas justice à vous-mêmes; ou pourquoi ne la rendez-vous pas à votre prochain?

58. CUM VADIS CUM ADVERSARIO TUNO AD PRINCIPEM. Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le Magistrat, tâchez de vous dégager de lui, pendant que vous êtes encore dans le chemin. JESUS-CHRISTE n'a pas ici en vûe de donner aux plaideurs des régles

(a) Vide Job. XXXVII 9.

(b) Τι τί δὲ ἡ ἀπ' ἑαυτῶν ἢ ἄλλοῦ τοῦ δικαιοῦ;

de conduite ; ces fortes de gens ne sont d'ordinaire que trop prudents, & trop éclairés dans leurs intérêts : son dessein est de condamner ceux, qui pendant cette vie ne songent point à satisfaire à Dieu, & qui remettent à la mort à faire pénitence. Ils se trouvent tout d'un coup accablés par la juste sévérité d'un Juge inexorable, qui méprise souvent alors les vains regrets de ceux qui pendant leur vie, ont méprisé ses ordres, & ses avertissements.

On peut traduire le Grec de cette sorte, (a) en le joignant au ψ. 57. *Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes ce qui est juste ? Et lorsque vous allez comparoître devant le Juge, ou le Prince, ou le Magistrat, que ne donnez-vous à votre partie l'usure qu'elle vous demande, afin de vous tirer de ses mains ?* Ou bien : Que ne lui donnez-vous l'intérêt dont il s'agit, de quelque nature qu'il soit ? Si c'est pour une dette, payez-la lui : si c'est son salaire qu'il vous demande, que ne le lui donnez-vous ? Si vous ne pouvez lui rendre le principal de votre dette, présentez-lui l'intérêt, afin qu'il ne vous poursuive pas davantage. C'est en ce dernier sens que l'expliquent Théophylacte, (b) & Saumaïse. (c) On ne pouvoit, selon les Loix, poursuivre le débiteur pour le paiement du principal, tandis qu'il payoit l'intérêt de la somme. Cette explication paroît fort bonne.

(a) *ὅτι γὰρ ἰσχυρὸν μὲν τὸ ἀλλόθιον οὐκ ἔστιν ἔργον, καὶ τὸ εἶναι τοῦ ἐργαρίου ἀποκλάσθαι αὐτὸν ἀπὸ τῆς χερῶν.* | *ἢ δὲ τοῦ ἐργαρίου, καὶ ἐστὶν ἕλκος, καὶ οὐκ ἔστιν ἀποκλάσθαι αὐτὸν ἀπὸ τῆς χερῶν.*

(b) *Theophyl. hęc. 8. ἂν μὲν τὸ ἔργον, ἀποκλάσθαι,*

(c) *Vide Synops. hęc.*



## CHAPITRE XIII.

*Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. Chûte de la tour de Siloé. Figuier stérile. Guérison miraculeuse d'une femme courbée. Royaume des Cieux comparé au grain de sénévé, & au levain. La porte étroite. Jérusalem qui fait périr les Prophètes.*

ÿ. 1. *A*DERANT AUTEM QUIDAM IPSO IN tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.

ÿ. 2. **E**N ce même tems quelques-uns vinrent dire à JESUS ce qui s'étoit passé touchant les Galiléens, dont Pilate avoit mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 1. **N**UNTIANTES ILLI DE GALILÆIS, QUORUM SANGUINEM PILATUS MISCUIT CUM SACRIFICIIS EORUM. On vint dire à JESUS ce qui s'étoit passé touchant les Galiléens, dont Pilate avoit mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices; c'est-à-dire, qu'il avoit fait massacrer dans le Temple, dans le tems même qu'ils offroient leurs sacrifices. On ne fait pas distinctement cette histoire, qui n'est touchée ici qu'en passant. Mais il y a beaucoup d'apparence que ces Galiléens étoient des Disciples de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, lequel enseignoit qu'on ne devoit point payer de tribut aux étrangers. (a) Comme ils débitoient cette doctrine dans Jérusalem, & peut-être même dans le Temple, Pilate fit main basse sur eux, & les fit tuer au milieu de leurs sacrifices.

Quelques-uns (b) ont crû que ces hommes qui furent mis à mort par les ordres de Pilate, étoient des Samaritains. Josèph (c) raconte qu'un certain Impositeur ayant publié qu'il savoit un endroit du mont Garizim, où Moïse avoit autrefois enfoui les vases sacrez du Tabernacle, & ayant promis qu'il les découvreroit dans un certain jour; le peuple crédule s'assembla en foule, pour assister à cette découverte. Mais pendant qu'ils étoient à Tirathaba, attendant leurs compagnons, pour monter tous ensemble sur la montagne; Pilate se saisit de la hauteur avec des troupes de cavalerie, & d'infanterie; & ayant attaqué les Samaritains assembles

(a) Vide Gros. Brug. Theophyl. Euthym.

(b) Biza. Malden.

(c) Antiq. lib. 18. c. 5.

2. *Et respondens dixit illis : Putatis quod hi Galilaei, pra omnibus Galilaeis peccatores fuerint, quia talia passi sunt?*

2. Et il leur dit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traités ?

## COMMENTAIRE.

dans le bourg de *Tirathaba*, en tuèrent un grand nombre, mirent les autres en fuite, & en prirent quelques-uns des principaux, que Pilate fit mettre à mort. Voilà, selon ces Auteurs, qui sont les Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices. Mais pourquoy les appelle-t-on Galiléens dans S. Luc, quoiqu'ils soient Samaritains, comme le dit Joseph ? Comment montre-t-on que Pilate mêla leur sang avec celui de leurs sacrifices ? C'est sur quoi on n'a aucune bonne raison à dire ; & c'est ce qui fait regarder ce sentiment comme infoutenable.

Suidas (a) n'est pas plus croyable, lorsqu'il dit que ceci arriva lorsque Pilate ayant entrepris d'employer le trésor sacré, nommé Corban, à faire venir de l'eau dans la ville, fit donner sur le peuple assemblé autour de son tribunal, le dissipa, en fit périr un grand nombre, & en blessa plusieurs autres. Mais on n'a aucune preuve que ces gens aient été Galiléens. C'étoit des Juifs de Jérusalem, & des autres lieux, qui furent mis à mort, non dans le Temple, ni au milieu de leurs sacrifices ; mais dans la place publique, & autour du tribunal de Pilate. (b)

Ÿ. 2. *QUOD HI PRÆ OMNIBUS GALILÆIS PECCATORES FUERINT. Que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de tous ceux de Galilée.* Le peuple est naturellement porté à croire que ceux qui sont affligés, & malheureux, sont aussi coupables, & impies. Les Juifs étoient fort prévenus de ces sentimens, comme on le voit dans plusieurs occasions, particulièrement dans ce qu'ils dirent à JESUS-CHRIST, en voyant l'aveugle-né : (c) *Qui est-ce qui a péché de celui-ci, ou de ses parens, pour qu'il soit né aveugle ?* Mais le Sauveur détruit ici ce préjugé, en disant que les Galiléens dont on lui parloit, n'étoient pas les plus coupables de la Galilée ; montrant par-là que souvent Dieu épargne les plus méchants ; & fait tomber sur les bons les effets sensibles de sa vengeance, pour exercer la patience, & pour couronner le mérite de ceux-ci, & pour donner aux autres des exemples de la sévérité qu'ils doivent attendre ; s'ils persévèrent dans leurs défordres : (d) Et en tout cela, on ne peut pas dire que Dieu commette aucune injustice. Il use de son domaine absolu sur sa créature, en affligeant les justes ; il leur procure de véritables biens, en

(a) Suidas in Pilato.

(b) Joseph. lib. 2. de Belle, c. 8. p. 789.

(c) Joan. ix. 2 1.

(d) Bedæ Mald. Gros.



3. Non, dico vobis : sed nisi penitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.

4. Sicut illi decem & octo, supra quos cecidit turris in Siloé, & occidit eos : putatis quia & ipsi debitores fuerint prater omnes homines habitantes in Ierusalem ?

3. Non, je vous en assure : mais je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux.

4. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes sur lesquels la tour de Siloé est tombée, & qu'elle a tués, fussent plus redevables à la justice de Dieu, que tous les habitans de Jérusalem ?

COMMENTAIRE.

les frappant : & son indulgence envers les méchans, est d'ordinaire un effet de sa miséricorde, qui les attend à pénitence ; & quelquefois aussi c'est une fuite de sa grande colère, qui les abandonne à leur cœur reprouvé, & qui leur dit : (a) *Quiescam ; nec irascar amplius* : Je ne me uertrai plus en colère contre vous. Ce qui est la plus terrible marque de sa dernière fureur.

ÿ. 3. OMNES SIMILITER PERIBITIS. Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous comme eux. JESUS-CHRIST semble les menacer des malheurs qui leur arrivèrent au tems de la ruine de Jérusalem par les Romains, où une infinité de Juifs impénitens, & incrédules, furent ensevelis sous les ruines de leur malheureuse patrie. (b) Quelques-uns (c) ont pris le terme *similiter*, comme marquant le même genre de mort : Tite mêla votre sang à celui de vos sacrifices, comme Pilate a mêlé celui de ces Galiléens au sang de leurs victimes. Joseph (d) raconte les cruautés exercées dans le Temple même par les Zélés, & les Factieux, au commencement du siège, le jour des Azynes. La première explication est plus suivie. Les Peres l'entendent de la mort éternelle des pécheurs endurcis.

ÿ. 4. SICUT ILLI DECEM ET OCTO. Ces dix-huit hommes, sur lesquels la tour de Siloé est tombée. Cette histoire, ou cette aventure ne se lit dans aucun autre Auteur ; & il est rare que les Historiens racontent de pareilles particularitez. Mais le Sauveur, qui ne laissoit passer aucune occasion d'instruire ses Disciples, & qui rapportoit tout à Dieu, & à l'éternité, se sert de cet exemple, pour montrer que les châtimens extérieurs dont Dieu punit les hommes, ne sont pas toujours des marques certaines que ceux sur qui ils tombent, soient plus criminels, que ceux qui en sont exemts. La tour de Siloé étoit apparemment attachée au mur de Jérusalem, du côté qui regardoit la fontaine de Siloé, qui avoit sa source au

(a) Eszech. xxi. 42.

(b) Brug. Mald. Grot. alii.

(c) Cyrill. apud Thom. Euthym. Hugo. Lyr.

(d) Joseph. de Belle, lib. 6. c. 4. in Lat. Xip. usq. in Græco, p. 210.

8. *At ille respondens, dicit illi: Domine, dimitte illam, & hoc anno, usque quo dano fodiam circa illam, & mittam stercorea:*

8. Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, afin que je le laboure au pic, & que j'y mette du fumier :

## COMMENTAIRE.

ce qui est dit d'un figuier, auquel JESUS-CHRIST donna sa malédiction, parce qu'il n'avoit que des feuilles; (a) & à la parabole de la vigne, qu'il avoit laissée à de mauvais vigneron. (b)

¶ 7. ANNI TRES SUNT. *Il y a déjà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier.* Ces trois ans marquent la longue patience de Dieu, & sa bonté, qui invite le pécheur à pénitence. Dieu attendoit le peuple Juif depuis environ deux mille ans; à prendre ce terme à la vocation d'Abraham; (c) ou depuis quinze cens ans, (d) à le prendre à la sortie d'Egypte, & à la Loi donnée à Sinai. Quelques Peres (e) entendent ces trois ans des trois états sous lesquels les hommes ont vécu; sous la Loi naturelle, depuis le commencement du Monde, jusqu'à Moïse; sous la Loi écrite, depuis Moïse, jusqu'à JESUS-CHRIST; sous la Loi évangélique, depuis JESUS-CHRIST, jusqu'à la fin du Monde. D'autres (f) entendent du triple gouvernement qui s'est vu sous les Juifs; le gouvernement des Juges, depuis Josué, jusqu'à Saül; le gouvernement des Rois, depuis Saül, jusqu'à la captivité de Babylone; & le gouvernement des grands-Prêtres, depuis la captivité, jusqu'au siècle de JESUS-CHRIST. D'autres, (g) des trois âges de l'homme; l'enfance, l'âge virile, & la vieillesse: D'autres enfin, des trois années de la prédication de JESUS-CHRIST. Mais ces dernières explications sont toutes arbitraires. Les trois ans marquent simplement que Dieu leur a donné tout le tems, & tous les moyens convenables, pour les mettre hors d'excuse.

UT QUID TERRAM OCCUPAT? *Pourquoi occupe-t-il la terre? Le Grec à la lettre: (h) Pourquoi vend-il la terre inutile? Il occupe inutilement la place d'un autre arbre, qui me donneroit du fruit. Les Juifs, qui étoient les seuls dépositaires des vérités, & de la vraie Religion, non-seulement ne produisoient point de fruits; mais étoient cause que les autres peuples demeuroient privés de la connoissance des vérités du salut, & exclus du Royaume de Dieu.*

¶ 8. FODIAM, ET MITTAM STERCORA. (i) *Afin que je le*

(a) *Matt. xxi. 19.*

(b) *Matt. xxi. 13.*

(c) *L'an du Monde 2083.*

(d) *L'an du Monde 2113.*

(e) *Ambros. & Theophyl. hic. Greg. Magn. homil. 31. in Evang.*

(f) *Enchym.*

(g) *Theophyl. S.*

(h) *Ὡς τίς πρὸς τὴν γῆν ἀναρπύει.*

(i) *Cantabrig. Gr. Κίβωτος αὐτοῦ Ἰησοῦ. Στήλα μὲν στερκόρις. Ambros. Cophinum stercoris.*

9. *Et siquidem fecerit fructum : sin autem in futurum succides eam.*

10. *Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.*

11. *Et ecce mulier, qua habebat spiritum infirmitatis annis decem & octo : & erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.*

12. *Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, & ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua.*

13. *Et imposuit illi manus, & confestim erecta est, & glorificabat Deum.*

14. *Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbe : Sex dies sunt, in quibus oportet operari : in his ergo venite, & curamini, & non in die sabbati.*

9. Après cela s'il porte du fruit, à la bonne heure ; sinon vous le ferez couper.

10. J E S U S enseignoit dans la synagogue les jours de sabbat.

11. Et un jour il y vint une femme possédée d'un esprit qui la rendoit malade depuis dix-huit ans ; & elle étoit si courbée, qu'elle ne pouvoit du tout regarder en haut.

12. J E S U S la voyant, l'appella, & lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité ;

13. Et il lui imposa les mains. Elle fut redressée au même instant, & elle en rendoit gloire à Dieu.

14. Mais un chef de synagogue, étant dans l'indignation de ce que J E S U S l'avoit guérie au jour du sabbat, dit au peuple : Il y a six jours destinez pour travailler ; venez en ces jours-là pour être guéris, & non pas aux jours du sabbat.

### COMMENTAIRE.

*laboure au pic, & que j'y mette du fumier.* Dieu a employé par ses serviteurs, par ses Prophètes ; & en dernier lieu, par son propre fils, tous les moyens possibles pour ramener les Juifs à leur devoir. Il les a comblez de biens ; il les a accablez de maux en divers tems ; il les a fait instruire, menacer, exhorter ; il a fait à leurs yeux une infinité de merveilles. Rien n'a pû vaincre leur indocilité, & leur malice. Ils ont par leur faute rendu inutiles tous ces moyens, & tous ces secours.

¶ 11. QUÆ HABEBAT SPIRITUM INFIRMITATIS. *Possédée d'un esprit, qui la rendoit malade.* (a) Nous voyons dans l'Écriture (b) plusieurs maladies causées par le Démon ; des surditez, des pestes, des mortalitez, des possessions du Démon, des hommes rendus muets. Comme la maladie dont il est parlé ici, n'étoit pas naturelle, tout l'art des Médecins n'avoit rien pû contre elle.

¶ 12. DIMISSA ES AB INFIRMITATE TUA. *Vous êtes délivrée de votre infirmité.* Il parle de cette infirmité, comme d'une chose animée, qui nous saisit, ou qui nous laisse, quand elle juge à propos, ou quand elle y est forcée par une force étrangère. Ou bien : Le Démon qui

(a) Vide infra ¶ 16. Hanc filiam Abraha quam alligavit satanas.

(b) Marc. ix. 19. Job. i. Psalm. LXXVII. 49.

Proverb. XVII. 11. i. Cor. x. 10. 4. Reg. XIX. 16. &c.

15. Respondens autem ad illum Dominus dixit: Hypocrita, nunquidne vestrum sabbato non solvit bovum suum asinum à presepio, & ducit adquare?

16. Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit satanas, ecce decem, & octo annis, non oportuit solvi à vinculo isto die sabbati?

15. Le Seigneur prenant la parole, lui dit: Hypocrites, y a-t'il quelqu'un de vous qui ne délie pas son bœuf, ou son âne le jour du sabbat, & ne les tire pas de l'étable pour les mener boire?

16. Pourquoi donc ne falloit-il pas délivrer de ces liens en un jour de sabbat cette fille d'Abraham, que satan avoit tenuë ainsi liée durant dix-huit ans?

## COMMENTAIRE.

cause vôtre incommodité, va vous quitter, & vous serez parfaitement guérie.

ÿ. 14. ARCHISYNAGOGUS. Un Chef de la Synagogue en fut indigné. Il pouvoit y avoir dans une même Synagogue plusieurs Chefs, ou plusieurs Présidens subordonnez les uns aux autres. (a) Celui-ci n'ose directement s'adresser à JESUS; il s'adresse aux peuples, & leur dit de ne pas amener leurs malades, pour être guéris, les jours du Sabbat. La semaine est assez longue, sans vouloir violer le Sabbat par des guérisons non nécessaires. On ne vous empêche pas de chercher vôtre guérison: mais prenez mieux vôtre tems. Voilà le caractère d'un vrai hypocrite.

ÿ. 15. HYPOCRITÆ, (b) UNUS QUISQUE VESTRUM, &c. Hypocrites, y a-t'il quelqu'un de vous qui ne délie son bœuf, pour le mener boire le jour du Sabbat? Et vous trouvez mauvais que j'aye guéri cette femme le même jour? Les Docteurs Juifs reconnoissent que le danger de la vie d'un homme, ou d'un animal, est une raison pour dispenser de l'observation du Sabbat. Ce Chef de la Synagogue ne regardoit pas la guérison de cette femme courbée, comme une chose si pressée, qu'on ne pût la différer. Mais dans l'exemple que le Sauveur lui rapporte, des animaux domestiques que l'on délieoit, & à qui l'on donnoit à boire, & à manger le jour du Sabbat, y avoit-il une nécessité absolue, & indispensable de leur donner à boire, & à manger le jour du Sabbat? Ne pouvoit-on pas leur en donner avant le Sabbat? Et quand ces animaux auroient été ces jours-là quelques heures de plus qu'à l'ordinaire, sans boire, ou sans manger, en seroient-ils morts pour cela? L'observation du Sabbat étoit donc une chose, où souvent l'on avoit égard au besoin moral, & de bienséance, plutôt qu'à l'extrême nécessité, pour user de dispense.

Or si jamais il y eut un cas où la dispense dût avoir lieu, c'étoit sans

(a) Vide Mat. IX. 18. Marc. V. 22. Act. XIII.

15. (b) Plusieurs Manuscrits Grecs sont corrom-

mez à la Vulgare, qui lit: Hypocrites, au pluriel. Mais le Grec imprimé lit: Hypocrita, au singulier.

17. *Et cum hæc diceret, erubescerant omnes adversarii ejus : & omnis populus gaudebat in universis quæ gloriose fiebant ab eo.*

18. *Dicebat ergo : Cui simile est Regnum Dei, & cui simile estimabo illud?*

19. *Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, & crevit, & factum est in arborem magnam : & volucres Cæli requieverunt in ramis ejus.*

20. *Et iterum dixit : Cui simile estimabo Regnum Dei?*

21. *Simile est fermentum, quod accepit mulier abscondit in farina sataria, donec fermentaretur totum.*

22. *Et ibat per civitates, & castella, docens, & iter faciens in Jerusalem.*

17. A ces paroles, tous les adversaires rougirent de honte ; & tout le peuple étoit ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses.

18. Il disoit aussi : A quoi est semblable le Royaume de Dieu, & à quoi le comparerai-je ?

19. Il est semblable à un grain de sénévé, qu'un homme prend, & jette dans son jardin, & qui croît jusqu'à devenir un grand arbre ; de sorte que les oiseaux du Ciel se reposent sur ses branches.

20. A quoi, dit-il encore, comparerai-je le Royaume de Dieu ?

21. Il est semblable au levain qu'une femme cache, & mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte soit levée.

22. Et il alloit par les villes, & villages enseignant, & s'avançant vers Jérusalem.

### COMMENTAIRE.

doute celui-ci, où une personne demouroit depuis dix-huit ans, tellement courbée, qu'elle ne pouvoit voir le Ciel ; & cela, par l'opération d'un mauvais esprit. Enfin peut-on raisonnablement mettre au rang des actions serviles, une guérison miraculeuse, faite sans effort, sans art, sans travail, par une parole, & par une simple imposition des mains ?

¶ 17. *QUÆ GLORIOSE FIEBANT AB EO.* De lui voir faire tant d'actions glorieuses. C'est ainsi que les Hébreux appellent les prodiges, & les miracles. (a)

¶ 19. *SIMILE EST GRANO SINAPIS.* Le Royaume des Cieux est semblable à un grain de sénévé. Voyez ce qui a été remarqué sur saint Matt. XIII. 31. Le Royaume des Cieux marque ici l'Eglise Chrétienne, & la prédication de l'Évangile. La parabole du grain de sénévé, & celle du levain, verset 21. marquent sa prompte propagation, & sa grande étendue.

¶ 21. *IN FARINÆ SATARIA.* Dans trois mesures de farine. Saint Ambroise ne lit pas *sata tria*. Il dit que cela est ajouté de saint Matthieu. Nous le lisons toutefois aujourd'hui dans tous nos Exemplaires.

¶ 22. *IBAT PER CIVITATES.* Il alloit par les villes, & villages, s'avançant vers Jérusalem. Tout ce qu'on a lu depuis le Chap. IX. §. 51.

(a) Et vobis dicitur. Vide Exod. XXXIV. 10. MXXV. 70. 2. 240.

23. *Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt, qui salvantur? Ipse autem dixit ad illos :*

24. *Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, querent intrare, & non poterunt.*

23. Quelqu'un lui ayant fait cette demande : Seigneur, y en aura-t'il peu de sauvez ? Il leur répondit :

24. Faites effort pour entrer par la porte étroite ; car je vous assure que plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront.

## COMMENTAIRE.

jusqu'ici, se passa dans le voyage de Galilée à Jérusalem, où JESUS-CHRIST se tendit le 4. Juin, 6. de Sivan, pour célébrer la Fête de la Pentecôte. (a)

ÿ. 23. DOMINE, SI PAUCI SUNT QUI SALVANTUR?... (ÿ. 24.) CONTENDITE INTRARE PER ANGUSTAM PORTAM. Seigneur, y en aura-t'il peu de sauvez?... (ÿ. 24.) *Faites effort pour entrer par la porte étroite.* On a déjà vû quelque chose de semblable dans saint Matthieu. (b) C'a touÿours été une grande question, si le nombre des sauvez sera bien grand. Mais dans tout l'Evangile, JESUS-CHRIST nous montre que le nombre des Elûs est petit ; que la porte du Ciel est étroite, & que peu de personnes la trouvent : Que la voie qui y conduit est étroite, & difficile, & que peu de gens ont le courage d'y marcher jusqu'à la fin. On peut aussi entendre ceci de l'entrée du Royaume des Cieux ; c'est-à-dire, de l'entrée dans l'Eglise par la foi en JESUS-CHRIST. La porte en est étroite, & difficile à trouver. Peu de Juifs y entreront. *De six cens mille hommes qui sortirent de l'Egypte, il n'y en eut que deux qui entrèrent dans la terre promise : ainsi verra-t'on très-peu d'Israélites sauvez au tems du Messie,* dit le Rabbin Rabba.

ÿ. 24. MULTI QUARENT INTRARE, ET NON POTERUNT. Plusieurs chercheront les moyens d'y entrer, & ne le pourront. Non que Dieu leur ferme la porte du salut, ni qu'il leur envie un tel bonheur, en leur refusant les secours nécessaires pour y entrer. Celui qui cherche sincèrement, trouve ; celui qui demande, reçoit ; on ouvre à celui qui frappe. (c) Mais Dieu refuse souvent dans un tems, ce qu'il a offert, & ce qu'on a méprisé dans un autre. Il se cache aux superbes, aux présomptueux, aux incrédules, aux endurcis. Les Juifs ont touÿours soupiré après les jours du Messie ; ils vivent encore aujourd'hui dans l'espérance de sa venue ; ils attendent le bonheur de l'éternité ; & toutefois ils sont au milieu de la lumière, & ne voyent pas ; ils sont à la porte, & n'entrent pas. Le Messie

(a) Toinard. Harmon. p. 70.

(b) Comparez Matt. vii. 13. & xxv. 10.

(c) Matt. vii. 7. 8.

25. *Cùm autem intraverit pater familias, & clauserit ostium, incipietis foris stare, & pulsare ostium, dicentes: Domine, aperi nobis: & respondens dicet vobis: Nescio vos unde sitis.*

26. *Tunc incipietis dicere: Manducavimus coram te, & bibimus, & in plateis nostris docuisti.*

27. *Et dicet vobis: Nescio vos unde sitis: discedite à me omnes, operarii iniquitatis.*

28. *Ibi erit fletus, & stridor dentium: cùm videritis Abraham, & Isaac, & Jacob, & omnes Prophetas in Regno Dei, vos autem expelli foras.*

29. *Et venient ab oriente, & occidente, & aquilano, & austro, & accumbent in Regno Dei.*

30. *Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, & sunt primi qui erunt novissimi.*

25. Et quand le pere de famille sera entré ; & aura fermé la porte, & que vous étant dehors, vous commencerez à heurter, en disant : Seigneur, ouvrez-nous ; il vous répondra : Je ne sai d'où vous êtes.

26. Alors vous direz : Nous avons mangé, & bu en votre présence, & vous avez enseigné dans nos places publiques.

27. Et il vous répondra : Je ne sai d'où vous êtes : retirez-vous de moi, vous tous qui vivez dans l'iniquité.

28. Ce sera alors qu'il y aura des pleurs, & des grincemens de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, & tous les Prophètes, seront dans le Royaume de Dieu, & que vous autres, vous serez chassés dehors.

29. Il en viendra d'orient, & d'occident, du septentrion, & du midi, qui seront à table dans le Royaume de Dieu.

30. Et ceux qui sont les derniers, seront les premiers, & ceux qui sont les premiers, seront les derniers.

## COMMENTAIRE.

paroit ; & au lieu de le recevoir, ils le rejettent, ils le persécutent, ils le font mourir. Ainsi se vérifie ce que dit le Sauveur, que plusieurs chercheront à entrer, & n'entreront pas, parce qu'ils ne chercheront pas comme il faut.

ÿ. 26. **MANDUCAVIMUS CORAM TE.** *Nous avons mangé, & bu en votre présence.* Nous avons vécu familièrement avec vous. JESUS-CHRIST a bu, & mangé avec toute sorte de gens parmi les Juifs ; afin qu'on ne pût pas dire qu'il donnoit l'exclusion de son Royaume à personne. Il a prêché publiquement ; il s'est communiqué à tout le monde. On ne peut marquer la réprobation des Juifs d'une manière plus formelle, que le fait ici le Sauveur.

ÿ. 29. **VENIENT AB ORIENTE, . . . ET RECUMBENT IN REGNO DEI.** *Il en viendra d'orient, & d'occident, . . . qui seront à table dans le Royaume de Dieu.* Il prédit la vocation des Gentils à l'Évangile. Ils entreront dans la sale du festin, à l'exclusion des Juifs. Voyez saint Matthieu. (a)

(a) *Matth. III. 9. VIII. 11. & XXV. 11. 12.*

31. *In ipsa die accesserunt quidam Pharisæorum, dicentes illi: Exi, & vade hinc: quia Herodes vult te occidere:*

32. *Et ait illis: Ite, & dicite vulpi illi: Ecce ejectionis demonia, & sanitates perficio hodie, & cras, & tertia die consummabo.*

31. Le même jour quelques-uns des Pharisiens lui vinrent dire: Allez-vous-en, sortez de ce lieu, car Hérode a résolu de vous faire mourir.

32. Il leur répondit: Allez dire à ce renard: J'ai encore à chasser les démons, & à rendre la santé aux malades aujourd'hui, & demain, & le troisième jour je serai consommé par ma mort.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 30. **SUNT NOVISSIMI, QUI ERANT PRIMI.** *Ceux qui sont les derniers, seront les premiers.* Les peuples Gentils qui étoient ci-devant étrangers au Royaume de Dieu, & que Dieu regardoit comme des fils rebelles, & odieux, rentreront dans ses bonnes grâces, & seront les premiers héritiers; au lieu que le fils aîné, & jusques-là bien-aimé, fera le dernier, & exclus du bonheur de la maison de son Père. Voyez S. Matthieu, XIX. 30.

ÿ. 31. **IN IPSA DIE ACCESSERUNT QUIDAM PHARISÆORUM.** *Le même jour quelques-uns des Pharisiens lui vinrent dire:* Retirez-vous; car Hérode a résolu de vous faire mourir. Ceci arriva à Jérusalem le jour de la Pentecôte, ou le lendemain de ce jour. (a) La suite, ÿ. 32. semble insinuer que ces Pharisiens, qui viennent donner avis à Jésus qu'Hérode avoit résolu de le faire mourir, étoient envoyez par Hérode. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Pharisiens feignent ce qu'ils disent ici à JÉSUS-CHRIST. (b) En effet à propos de quoi Hérode en voudroit-il à la vie de JÉSUS-CHRIST: Quel pouvoir avoit-il à Jérusalem, où nous supposons que ceci arriva? On fait qu'il regnoit en Galilée: Et toutefois Jésus y va, dans le même-tems qu'on lui donne avis qu'Hérode lui dresse des embûches, & qu'on lui conseille de sortir de Jérusalem, & de se retirer. Il paroît que la véritable cause de toute cette fiction, est que les Pharisiens jaloux de la gloire de Jésus, & craignant qu'il ne continuât à les décrier, lui conseillent par une amitié feinte, de se retirer dans quelque autre pays, ou dans le désert, & de ne paroître plus, ni dans Jérusalem, ni dans la Galilée. Mais il n'a aucun égard ni à leur avis, ni à la mauvaise volonté prétendue d'Hérode. Il savoit les moments de son Père Eternel. Il répond tranquillement aux Pharisiens qu'il a encore quelque tems à vivre, & à guérir les malades; mais qu'au

(a) Le 5. Juin; 7. de Sivan. Toinard, p. 70.

(b) Ita Enthym. Theophyl. Cyrill. Brug. Mald. alii.



33. *Verumtamen oportet me hodie, & cras, & sequenti die ambulare; quia non capit Prophetam perire extra Jerusalem.*

33. Cependant il faut que je continuë à marcher aujourd'hui, & demain, & le jour d'après; car il ne se peut pas qu'un Prophète souffre la mort ailleurs que dans Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

jour marqué, il consommera son ministère par la mort.

ÿ. 32. **ITE, ET DICITE VULPI ILLI.** *Allez dire à ce renard.* Ces paroles semblent insinuer, comme on l'a déjà dit, que les Pharisiens étoient envoyez par Hérode. (a) **JESUS-CHRIST** ne relève pas leur mensonge; mais il fait bien voir par sa conduite, qu'il ne fait aucun fond sur leurs paroles. Hérode ne méritoit pas qu'il prit sa défense, ni qu'il fit son apologie. Sa cruauté, & ses crimes étoient connus. Il lui donne le nom de renard; terme qui peut être pris dans un bon, comme dans un mauvais sens. La ruse, & la fine politique étoient a'ez le caractère d'Hérode. C'étoit un Prince, qui paroissoit fort attaché aux Romains, & qui avoit pour l'Empereur une vénération, & un respect, qui alloient jusqu'à l'adulation, & à la bassesse. Il fut convaincu toutefois de n'être rien moins dans le cœur, que ce qu'il paroissoit dans le dehors; (b) puisqu'il fut convaincu d'avoir trempé dans la conjuration de Séjan.

Plusieurs (c) ont crû que ces paroles: *Dites à ce renard*, regardoient plutôt les Pharisiens, qu'Hérode; & que le Texte Grec même (d) insinué que c'est-là son vrai sens: Comme s'il disoit: Apprenez, renards que vous êtes, qui cherchez à me tromper, que je fais des miracles aujourd'hui, & demain; & que le troisième jour je serai consommé par la mort. Mais la première explication vaut beaucoup mieux. (e) *Demain, & après*, se mettent pour peu de tems.

ÿ. 33. **NON CAPIT (f) PROPHE TAM PERIRE EXTRA JERUSALEM.** *Il ne se peut pas qu'un Prophète périsse hors de Jérusalem.* Ce n'est pas que tous les Prophètes soient morts dans Jérusalem, ni qu'il y ait sur cela aucune Loi: Mais pour exagérer la cruauté de cette ville, le Sauveur dit qu'elle est si accoutumée à répandre le sang des Prophètes, qu'il ne semble pas qu'un Prophète puisse mourir ailleurs. (g) Il n'y a que Jérusalem capable de persécuter les Prophètes, & de verser leur sang. Elle est en possession de les faire mourir.

(a) Vide Grot. ad ÿ 31. Le Clerc, hic.

(b) Voyez Joseph. Antiq. lib. 17. c. 7. & lib. 18. c. 9. p. 618.

(c) Cyril. apud D. Them. Theophyl. Euthym.

Brug. Tit. Hist. apud Hamm.

(d) *Esauis vñ dicitur ut vultu, & non pas tunc, comme il auroit pu dire s'il eût parlé*

d'Hérodes.

(e) *Qua dicitur, Fieri non potest. Ita Erasim. Grot. alii passim.*

(f) *Ambros. serm. 2. & 11. in Psal. CXVII. Br. da hic. Mald. Grot. alii passim.*

(g) *Brug. Grot. Men. Mald. alii plerique. Confer Matt. 23. 13. Luc. 21. 30. 31.*

Quelques

34. *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis: & noluisti?*

35. *Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis quia non videbitis me, donec veniat cum dicitis: Benedictus, qui venit in nomine Domini.*

34. Jérusalem, Jérusalem, qui tués les Prophètes, & qui lapides ceux qui sont envoyez vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, & tu ne l'as pas voulu?

35. Le tems s'approche que vôtre temple demeurera désert. Et je vous dis en vérité, que vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez: *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

### COMMENTAIRE.

Quelques Savans (a) croient que JESUS-CHRIST dit ceci, parce que les Juifs avoient réservé au Sanhédrin de Jérusalem la connoissance des causes qui regardoient les vrais, ou les faux Prophètes; & qu'ainsi il n'étoit pas permis de faire mourir un Prophète hors de Jérusalem. Mais il me semble que cette explication affoiblit la pensée de JESUS-CHRIST; & qu'en la suivant, on ne sent plus la même horreur contre la cruauté de Jérusalem meurtrière des Prophètes.

¶ 34. QUOTIES VOLUI CONGREGARE FILIOS TUOS; .. ET NOLUISTI? *Combien de fois ai-je voulu rassembler ses enfans; .. & tu ne l'as pas voulu?* On a déjà expliqué ces paroles sur saint Matthieu. (b) Le Sauveur veut marquer ici l'endurcissement des Juifs, & leur opposition continuelle à sa prédication, & à sa Doctrine. Ils ont toujours résisté à sa vocation, & à ses graces; ils ont persécuté les Prophètes, fait mourir les justes, méprisé ceux que le Seigneur leur a envoyez, pour les rappeler de leur égarement.

¶ 35. DOMUS VESTRA DESERTA. (c) *Vôtre Temple demeurera désert.* A la lettre: *Vôtre Maison.* Mais on fait que les Hébreux donnent très-souvent ce nom au Temple du Seigneur. La destruction du Temple par les Romains, & l'abolition des sacrifices arrivèrent quarante ans après ces menaces du Sauveur.

NON VIDEBITIS ME DONEC. *Vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* JESUS-CHRIST dit la même chose dans une autre occasion, deux jours avant sa mort; (d) ménaçant les Juifs qui étoient rebelles à sa parole, qu'ils ne

(a) *Drus. Grot. Liguest. Ludov. de Dieu. Cœnobit. Vide Sanhedr. fol. 2. 1. & 29. 1.*

(b) *Matt. xxii. 37.*

(c) Plusieurs Exemplaires Grecs ne lisent pas ce terme, *deserta*, *iq̄ū*; ni S. Cyrille, ni

quelques anciens Manuscrits Latins, ni le Cophre, ni l'Arménien. Voyez Grot. Brug. Mill. Cela paroît ajouté de S. Matth. xxii. 38.

(d) *Matt. xxiii. 39.*

le verroient plus jusqu'au jour de sa vengeance. Alors forcez par l'éclat de sa gloire, ils diront : Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur. Il prédit la conversion des Juifs qui vivront à la fin du monde ; & en même-tems l'aveu forcé des autres qui sont morts dans l'incrédulité, lesquels reconnoitront que JESUS-CHRIST est le vrai Messie. Ceci peut aussi s'entendre du tems de la vengeance que JESUS-CHRIST devoit exercer à quarante ans de-là, contre Jérusalem, par les armes des Romains.



## CHAPITRE XIV.

*Hydropique guéri au jour du sabbat chez un Pharisien. Choisir la dernière place dans un festin. Convier les pauvres plutôt que les riches. Paraboles des invitez qui s'excusent de venir au festin. Compter avec soi-même, avant que de commencer à bâtir. Sel insipide.*

¶. 1. *ET factum est cum intraret Jesus in domum cujusdam principis Pharisæorum sabbato manducare panem, & ipsi observabant eum.*

2. *Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.*

3. *Et respondens Jesus dixit ad Legisperitos, & Phariseos, dicens : Si licet sabbato curare ?*

¶. 1. *UN* jour de sabbat JESUS entra dans la maison d'un des principaux Phariséens pour y prendre un repas ; & ceux qui étoient là l'observoient.

2. Or il y avoit devant lui un homme hydropique :

3. Et JESUS s'adressant aux Docteurs de la Loi, & aux Phariséens, leur dit : Est-il permis de guérir des malades le jour du sabbat ?

## COMMENTAIRE.

¶. 1. **F**ACTUM EST CUM INTRARET JESUS. *Un jour de Sabbat*, JESUS entra dans la maison d'un des principaux Phariséens. Nous croyons que ceci arriva à Capharnaüm, après le retour de JESUS de Jérusalem en Galilée. Il y avoit des Phariséens dans tous les endroits du pays ; & par tout ils étoient fort animez contre JESUS-CHRIST. Ce Prince des Phariséens, étoit apparemment ou un Magistrat, ou un Chef de Synagogue, & Pharisien de Secte ; ou bien c'étoit un Pharisien célèbre, & autorisé dans sa Secte, soit à cause de sa science, ou de ses emplois, ou de ses services.

*MANDUCARE PANEM. Pour y prendre un repas.* A la lettre : *Pour y manger du pain.* Hébraïsme. C'est ainsi que les Juifs parlent, pour expri-

4. *At illi tacuerunt. Ipse vero apprehensum sanauit eum, ac dimisit.*

5. *Et respondens ad illos : dixit : Cuius vestrum asinus aut bos in puteum cadet, & non continuo extrahet illum die Sabbati ?*

6. *Et non poterant ad hoc respondere illi.*

7. *Dicebat autem, & ad iruitatem parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos :*

4. Et ils demeurèrent dans le silence. Mais lui prenant cet homme *par la main*, le guérit, & le renvoya.

5. Il leur dit ensuite : Qui est celui d'entre vous, qui voyant son âne, ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussitôt le jour même du sabbat ?

6. Et ils ne pouvoient rien répondre à cela.

7. Alors considérant comme les conviez choisissoient les premières places, il leur proposa cette parabole, & leur dit :

## COMMENTAIRE.

mer toute sorte de nourriture. C'est peut-être une suite de leur vie frugale, & modeste.

¶ 3. *SI LICET SABBATHO CURARE ? Est-il permis de guérir les malades le jour du Sabbat ?* JESUS savoit que les conviez l'obseruoient, & cherchoient occasion de l'accuser, & de décrier sa conduite. Il leur fait cette question ; afin que s'ils répondoient qu'on pouvoit faire des guérisons au jour du Sabbat, il guérit cet hydropique sans contestation ; s'ils le nioient, qu'il les convainquit du contraire par les raisons qu'il emploie au verset 5. & qu'il a employées plus d'une fois en pareille occasion.

¶ 5. *RESPONDENS DIXIT : CUIUS VESTRUM ASINUS, AUT BOS, &c.* Il leur dit : *Qui est celui d'entre vous, qui voyant son bœuf, ou son âne tombé dans un puits.* JESUS-CHRIST ne répond pas aux paroles des Pharisiens, puisqu'ils n'avoient osé lui parler ; mais il répond à leurs pensées ; & à leur mauvaise volonté, qu'il pénétroit. Le Grec dans plusieurs bons Manuscrits lit : (a) *Qui voyant son fils, ou son bœuf tombé dans un puits*, dans une fosse, dans une citerne ; car le nom de puits se met en général pour toute sorte de creux, d'abîmes, de fêtes. (b)

¶ 7. *INTENDENS QUOMODO PRIMOS ACCUBITUS ELIGERENT.* Considérant comme les conviez choisissoient les premières places. Il y a toute apparence qu'on n'avoit pas alors attaché à cette recherche des premières places, l'idée qu'on en a parmi nous. Les Pharisiens étoient trop vains, pour vouloir par-là s'exposer au mépris, & à la raillerie des honnêtes-gens. C'étoit donc apparemment la mode ; & cette ambition

(a) *Tit. Opus. hinc h. hinc de Opus. hinc. Ita plures Mss. apud Mill. Ita Theophyl. Tit. Bost. alii. Cantab. Neguin, h. hinc. La-*

*tin. Ovis, aut bovis.*  
(b) *Vide Græc. hic.*

8. *Cum invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne forte honoratio te sit invitatus ab illo;*

9. *Et veniens is, qui te & illum vocavit, dicat tibi: Da huic locum: & tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.*

10. *Sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco: ut, cum venerit qui te invitavit, dicat tibi: Amice, ascende superius. Tunc eris tibi gloria coram simul discumbentibus:*

11. *Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur; & qui se humiliat, exaltabitur.*

8. Quand vous serez convié à des nœces, n'y prenez point la première place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviez une personne plus considérable que vous;

9. Et que celui qui aura invité l'un, & l'autre ne vienne vous dire: Donnez votre place à celui-ci; & qu'alors vous ne soyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu.

10. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la dernière place; afin que lorsque celui qui vous a convié, sera venu, il vous dise: Mon ami, montez plus haut. Et alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table avec vous:

11. Car quiconque s'élève, sera abaissé; & quiconque s'abaisse, sera élevé.

### COMMENTAIRE.

n'étoit pas honteuse. Pour les en guérir, le Sauveur prend un moyen fort efficace, qui est de leur montrer que par leur conduite, ils s'exposent au danger d'être chargez de confusion, & d'être humiliiez devant toute l'assemblée; ce qu'ils craignoient plus que toute chose. Il les intéresse encore par une autre considération, aussi proportionnée à leur extrême délicatesse; c'est qu'en négligeant ces vaines préséances, ils s'acquiescent un vrai, & solide honneur devant tout le monde. Rien n'est plus naturel que ces motifs. Le Fils de Dieu fait voir tout le ridicule, & la bassesse de l'ambition des Pharisiens. Il ne leur dit pas que leur conduite est contraire à la modestie, & à la vraie humilité, qui consiste à se mépriser, & à considérer les autres au-dessus de soi, pour l'amour de Dieu, & pour mortifier nôtre orgueil, qui lui déplaît. Les Pharisiens n'étoient pas en état de profiter de ces leçons; elles étoient trop relevées pour eux. Il commence par quelque chose de moins parfait.

DICEBAT AD INVITATOS PARABOLAM. *Il leur proposa cette parabole; ou plutôt, cette instruction: Car ce qui suit, n'est pas proprement une parabole. Mais JESUS-CHRIST propose ceci sans les attaquer directement. Il dit seulement la chose en général, & par manière de conseil, comme s'il parloit d'un autre festin, que de celui auquel il assistoit. Maldonat croit que le Sauveur proposa véritablement une parabole, dont l'Evangéliste n'a donné que la morale, & le précis.*

ÿ: 8. AD NUPTIAS. *A des nœces. Le terme Grec se prend en général pour toute sorte de festins. (a) Le Syriaque: A une maison de festin.*

(a) Voyez ci-devant Ch. xii. 36.

11. *Dicebat autem, & ei qui invitaverat: Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque cognatos, neque vicinos divites: ne forte & ipsi revertentur, & fiat tibi retributio.*

12. *Sed cùm facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos, & cæcos:*

13. *Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi: retribuatur enim tibi in resurrectione justorum.*

11. Il dit aussi à celui qui l'avoit invité: Lorsque vous donnerez à dîner, ou à souper, n'y conviez ni vos amis, ni vos frères, ni vos parens, ni vos voisins qui seront riches; de peur qu'ils ne vous invitent ensuite à leur tour, & qu'ainsi ils ne vous rendent ce qu'ils avoient reçu de vous.

12. Mais lorsque vous faites un festin, conviez y les pauvres, les estropiez, les boiteux, & les aveugles;

13. Et vous serez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre; car Dieu vous le rendra lui-même au jour de la résurrection des justes.

## COMMENTAIRE.

¶ II. QUIA OMNIS QUI SE EXALTAT, &c. *Quiconque s'élève, sera abaissé; & quiconque s'abaisse, sera élevé.* C'est la conclusion de tout le discours du Sauveur. La maxime est générale, & n'est pas moins vraie à l'égard de Dieu, qu'à l'égard des hommes; ou plutôt, elle est toujours vraie à l'égard de Dieu, & ne l'est pas toujours à l'égard des hommes, Dieu ne manque jamais en ce monde, ou en l'autre, d'humilier les superbes; mais souvent les hommes souffrent l'orgueil, & l'entretiennent lâchement dans eux-mêmes, & dans les autres.

¶ 12. CUM FACIS PRANDIUM, NOLI VOCARE AMICOS. *Lorsque vous donnez à manger à quelqu'un, n'y invitez point ni vos amis, ni vos frères, ni vos parens.* JESUS-CHRIST ne défend pas d'inviter à manger les parens, les voisins, & ses amis; ce seroit un conseil directement opposé à ses maximes, & à son esprit, qui n'inspirent que la charité, & l'union: il veut dire simplement que lorsqu'on invite quelqu'un à manger, ou que l'on fait quelque présent, ce soit plutôt à des personnes qui sont dans l'indigence, & dont nous n'espérons rien, qu'à celles qui sont riches, & dont nous pouvons attendre des services effectifs. En effet si nous ne sommes libéraux, & bienfaisans qu'envers ceux qui nous peuvent rendre la pareille, (a) c'est plutôt un commerce, & une vente, qu'un effet de générosité, & de libéralité. *Hospitalalem remuneraturus esse, affectus avaritiæ est*, dit saint Ambroise, l. 7. n. 195, sur saint Luc. Il semble que c'est à cet endroit de saint Luc, que saint Paul faisoit allusion

(a) Cicero, de offic. lib. 3. In collocando beneficio hoc maxime officii est, ut quisque maxime opis indigent, ita et potissimum epistulari: quod

contra fit à plerisque: à quo enim plurimum sperant, etiamsi ille his non est, tamen ei potissimum inserviunt.

14. *Hæc cum audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi: Beatus, qui manducabit panem in Regno Dei.*

16. *At ipse dixit ei: Homo quidam fecit cenam magnam, & vocavit multos.*

15. Un de ceux qui étoient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit: Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu!

16. Alors J a su s lui dit: Un homme fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.

## COMMENTAIRE.

dans les Actes, (a) lorsqu'il disoit: *Beatus est magis dare, quam accipere.*

ÿ. 14. **RETRIBUTUR TIBI IN RESURRECTIONE.** Dieu vous le rendra au jour de la résurrection des Justes. Au jour du Jugement, Dieu vous dira: (b) Vous m'avez fait à moi-même, ce que vous avez fait au moindre des miens; Recevez la récompense qui vous est préparée de toute éternité; car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.

ÿ. 15. **BEATUS QUI MANDUCABIT PANEM IN REGNO DEI.** *Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu.* On voit ici, comme dans plusieurs autres endroits, l'idée que les Juifs s'étoient formée du Royaume de Dieu, & de la venue du Messie. Ils y attendoient une vie de bonne-chère, & de délices. Le Fils de Dieu se proportionne assez souvent à leur préjugé, en comparant son regne dans l'Eglise, à un festin. On en voit un exemple au verset suivant.

ÿ. 16. **HOMO QUIDAM FECIT COENAM MAGNAM.** *Un homme fit un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes.* Cette parabole est la même, quant au fond, que celle qui est rapportée dans saint Matthieu, xxii. 2. & suivans, quoique JESUS-CHRIST les ait proposées en différens tems; car celle de saint Matthieu est de deux jours avant sa mort. Celle-ci fut proposée plusieurs mois auparavant. Le but de l'une, & de l'autre est de montrer l'économie de la conduite du Sauveur dans l'établissement de son Eglise. Cette Eglise est le Royaume de Dieu, ou le festin auquel sont appelez d'abord les principaux des Juifs, les Prêtres, les Savans, les Pharisiens, représentez par les amis du Pere de famille. A leur refus, l'on invite les pauvres, les malades, les aveugles; ce qui marque les Publicains, les pécheurs, les gens de la lie du peuple, comme étoient la plupart des Apôtres, & des premiers Disciples. D'où vient que JESUS-CHRIST donne pour un des caractères de sa venue, (c) que l'Evangile est annoncé aux pauvres, & que les malades sont guéris. Et

(a) Act. xxi. 35.

(b) Matt. xxv. 34. 35.

(c) Luc. vii. 22.

17. Et misit servum suum hora cœna dicere invitatis ne venirent, quia jam parata sunt omnia.

18. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei: Villam emi, & necesse habeo exire, & videre illam: rogo te habe me excusatum.

19. Et alter dixit: Jura bonum emi quinque, & eo probare illa: rogo te habe me excusatum.

20. Et alius dixit: Uxorem duxi, & ideo non possum venire.

21. Et reversus servus nuntiavit hac domino suo. Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo: Exi cito in plateas, & vicus civitatis: & pauperes, ac debiles, & cæcos, & claudos introduce huc.

17. Et à l'heure du souper il envoya son serviteur dire aux convives de venir, parce que tout étoit prêt.

18. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit: J'ai acheté une terre, & il faut nécessairement que je l'aille voir: je vous supplie de m'excuser.

19. Le second lui dit: J'ai acheté cinq pairs de bœufs, & je m'en vais les éprouver: je vous supplie de m'excuser.

20. Et le troisième lui dit: J'ai épousé une femme, & ainsi je n'y puis aller.

21. Le serviteur étant revenu, rapporta tout ceci à son maître. Alors le pere de famille se mit en colère, & dit à son serviteur: Allez vite dans les places, & dans les ruës de la ville, & amenez ici les pauvres, les estropiez, les aveugles, & les boiteux.

## COMMENTAIRE.

ailleurs, (a) il rend grâces à son Pere d'avoir caché ses mystères aux sages, & aux prudens, & de les avoir découverts aux petits. Enfin comme la sale du festin n'étoit pas encore pleine de ces Juifs convertis, on invite, & on presse d'entrer même les étrangers, qui étoient sur les chemins. Ce qui marque la vocation des Gentils. Voilà l'esprit de toute la parabole. (b)

¶ 18. COEPERUNT OMNES SIMUL EXCUSARE. Tous comme de concert, commencèrent à s'excuser; ou, ils s'excusèrent tous, depuis le premier, jusqu'au dernier. La phrase Grecque (c) est traduite assez diversement: mais tous les meilleurs Interprètes reviennent à ces quatre sentimens: Ils s'excusèrent de concert, (d) comme tous d'une voix, & d'un commun consentement; ou, ils s'excusèrent tous d'un coup, (e) dans un seul moment, sur le champ, aussi-tôt; ou, ils s'excusèrent sur une seule cause, fut de vains prétextes: (f) ou enfin, depuis le premier, jusqu'au dernier: Ad unum omnes. (g) Cette dernière explication nous paroît la plus naturelle de toutes,

(a) Luc. x. 21.

(b) Vide Tertull. contra Marcion. lib. 4. c. 32.

(c) Aug. Quæst. Evang. lib. 2. qu. 30.

(d) Καὶ ἑκάστῳ ἀπὸ πλῆθους ἀποκριθῆναι ῥηθῆναι.

(e) Ita Grot. Druf. Camerar. Piscat. ἅπλοισιν.

supra præcæ, ou ἑκαστῷ, ou ἑκάστῳ.

(f) Fuller. Miscellan. ἅπλοισιν ἅμα.

(g) Lyfoot. ἅπλοισιν ἅμα.

(h) Lind de Dieu.



21. *Et ait servus: Dominus, saluum est ut imperasti; & adhuc locus est.*

22. *Et ait dominus servo: Exi in vias, & feres: & compelle intrare, ut impleatur domus mea.*

21. Le serviteur lui dit ensuite: Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, & il y a encore des places de reste.

22. Le maître dit au serviteur: Allez dans les chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse?

## COMMENTAIRE

Y. 21. PAUPERES, AC DEBILES. *Amenez ici les pauvres, les estropiez, &c.* Les pauvres de la ville, qui n'ayant ni biens, ni santé, ni forces pour travailler, sont obligés de mendier. Ces gens marquoient, comme on l'a dit, le petit peuple des Juifs; ou même les plus corrompus, & les plus méprisés du peuple.

Y. 22. EXI IN VIAS, ET COMPELLE INTRARE. *Allez le long des chemins, & contraignez les gens d'entrer.* Les Etrangers mêmes, les Gentils, les Infidèles furent invités à entrer dans l'Eglise, au refus des Juifs. Ces mots: *Contraignez les gens d'entrer*, marquent ou l'ardent désir du Pere de famille; ou la force de la grace, & de la vérité de l'Evangile; ou la douce violence que les Apôtres, & les Prédicateurs évangéliques devoient faire aux peuples, pour les faire entrer dans l'Eglise. Ce n'a jamais été l'usage de forcer les gens à coups de bâtons, & par menaces; de venir au festin: mais il a toujours été permis, & même recommandé, de presser, de faire instance, de contraindre en quelque sorte ses hôtes à entrer, & à manger avec nous; ainsi que Loth contraignit les trois Anges de venir prendre le couvert dans sa maison: (a) *Compulit illos opprimo, ut dicerent ad eum*; & que les deux Disciples qui alloient à Emmaüs, contraignirent JESUS-CHRIST ressuscité de souper avec eux: (b) *Et coegerunt eum, dicentes: Mane nobiscum.* Le verbe *invitare*, signifie même entraîner de force, contraindre.

Voilà comme JESUS-CHRIST veut que l'on invite les Infidèles, & les Payens à entrer dans la voie du salut. C'est ainsi que saint Paul veut que son Disciple Timothée prêche l'Evangile: (c) *Pradica verbum; in sta opportune, importune; argens, obsecra, increpa, in omni patientia, & doctrina.* Si l'Eglise a quelquefois permis qu'on employât la violence contre des Hérétiques, ou des Infidèles, ce n'a pas été pour punir leur erreur, ni pour les forcer à croire ce qu'ils ne croyoient pas. L'erreur, & le préjugé sont des choses plus dignes de compassion, que de châtement. La vérité

(a) Genes. XIX. 3.  
(c) Luc. XXIV. 29.

(c) 2. Timot. III. 2.

24. *Dico autem vobis, quod nemo vi-  
vorum illorum qui vocati sunt, gusta-  
bit cenam meam.*

25. *Ibant autem turba multa cum eo :  
& conversus dixit ad illos :*

26. *Si quis venit ad me, & non odit  
patrem suum, & matrem, & uxorem,  
& filios, & fratres, & sorores, adhuc  
autem & animam suam, non potest meus  
esse Discipulus.*

24. Car je vous assure que nul de ces hom-  
mes que j'avois conviez, ne goûtera de  
mon souper.

25. Une grande troupe de peuple mar-  
chant avec Jésus, il se retourna vers eux,  
& leur dit :

26. Si quelqu'un vient à moi, & ne hait  
pas son pere, & sa mere, sa femme, les en-  
fans, les freres, & les sœurs, & même sa  
propre vie, il ne peut être mon Disciple.

## COMMENTAIRE.

ne se persuade pas par la force. On ne contraint pas l'esprit à croire, comme on force le corps à travailler. L'Eglise n'a jamais autorisé les violences, que pour opposer la force à la force, & pour réprimer des entreprises téméraires, & préjudiciables au repos public. Les exemples qu'on peut opposer du contraire, ne doivent pas tirer à conséquence, ni faire loi en cette matière. Les raisons que saint Augustin a apportées pour justifier la conduite de l'Eglise d'Afrique contre les Donatistes, ne peuvent avoir lieu que contre des gens tels qu'étoient ces hérétiques ; des sédicieux, des furieux, des meurtriers, des rebelles aux Loix des Empereurs.

De plus, l'objet de cette partie de la parabole, ne regarde pas les Hérétiques ; mais les Payens, contre lesquels on fait que les Apôtres, & les Hommes apostoliques n'ont jamais employé d'autres armes, que la prédication, les miracles, la raison, la patience. Bien loin de les forcer à croire, ils ne leur résistoient pas même, lorsqu'ils persécutoient l'Eglise. Dieu a quelquefois amené des hommes à la foi par des voyes miraculeuses & extraordinaires ; comme lorsqu'il convertit S. Paul allant à Damas, plein de fureur contre les Disciples de JESUS-CHRIST. Et il est toujours le maître de briser les cœurs les plus endurcis, par la force de sa grace : *Ad se nostras etiam rebelles compelle propius voluntates*, comme dit l'Eglise dans ses prières. Tertullien ne demandoit aux Payens, que de vouloir seulement écouter de sang froid les vérités de l'Evangile ; & il se faisoit fort qu'ils seroient forcez de s'y rendre, & de les croire : *Qui studuerit intelligere, cogetur & credere*. Voilà la douce violence dont J. C. parle ici ; violence qui ne blesse ni la liberté du cœur, ni celle de la créance.

¶ 26. SI QUIS VENIT AD ME, ET NON ODIT PATREM. Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere, & sa mere, ... ne peut être mon Disciple. La haine est mise ici, selon les Interprètes, (4) pour un

(4) Brug. Græc. ali. Vide Genes. XXIX. 31. 33. Dent. XXXI. 15. 17. Jean. XII. 25.

27. *Et qui non bajulat crucem suam, & venit post me, non potest meus esse Discipulus.*

28. *Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus, qui necessarij sunt; si habeat ad perficiendum.*

27. Et quiconque ne porte pas sa croix, & ne me suit pas, ne peut-être mon Disciple.

28. Car qui est celui d'entre-vous, qui voulant bâtir une tour, ne suppose pas auparavant en repos, & à loisir la dépense qui y sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever?

## COMMENTAIRE.

moindre amour; ou plutôt, pour une haine apparente, & de signe, plutôt que d'effet. Si vous n'êtes disposés à renoncer à l'amitié, & à la compagnie de vos parens, & de vos meilleurs amis, pour l'amour de moi, vous n'êtes pas dignes d'être du nombre de mes Disciples. Si vos parens sont un obstacle à mon service, traitez-les comme des étrangers, & des ennemis. Voyez saint Matth. x. 37. *Celui qui aime son pere, ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi.* Ceci s'adresse à tous les Chrétiens, comme on le voit par le Texte de nôtre Evangéliste.

¶ 28. **QUIS ENIM EX VOBIS VOLENS TURRIM ÆDIFICARE.** *Qui est celui qui voulant bâtir une tour,* ne suppose pas auparavant s'il aura de quoi l'achever? Ceci regarde principalement ceux, qui désirant s'attacher à JESUS-CHRIST, ne songeoient pas allez à ce que cet engagement demandoit d'eux. Ils se figuroient que bien-tôt il rétablirait le Royaume de Juda; qu'il combleroit de bonheur, & de biens tous ses Disciples; qu'il terrasseroit tous ses ennemis par le soufflé de sa bouche. JESUS-CHRIST sachant les persécutions qui devoient arriver à lui, & aux siens, les prévient là-dessus, & leur dit, que ce n'est point une petite entreprise, que de vouloir devenir sérieusement son Disciple; qu'ils doivent pour cela faire provision de fermeté, & de courage. Vous entreprenez de bâtir une tour, un bâtiment solide, & élevé. Vous allez faire la guerre au prince de ce monde, au prince des ténèbres, à l'adversaire de toute vérité, & de toute justice; voyez si vous êtes en état de soutenir un tel dessein, & craignez qu'après avoir commencé, vous ne soyez obligés de renoncer à votre entreprise. Il semble donc que ceci regarde principalement les Apôtres, & les Disciples, qui suivoient actuellement JESUS-CHRIST.

Mais on peut aussi très-aisément en faire l'application aux simples Fidèles. (\*) On fait que personne n'est exclus du Christianisme, & que la profession de nôtre sainte Religion n'a rien qui soit au-dessus des forces de

(\*) *Vide Græc. & Mald. hic.*

29. Ne, posteaquam posueris fundamentum, & non poteris perficere, omnes qui vident incipient illudere ei;

30. Dicentes: Quia hic homo cepit aedificare, & non potuit consummare?

31. Aut quis Rex iturus committere bellum adversus alium Regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se?

29. De pour qu'en ayant jetté les fondemens, & ne pouvant l'achever, tous ceux qui verront ce bâtiment imparfait, ne commenceroient à se moquer de lui,

30. Endisant: Cet homme avoit commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.

31. Ou qui est le Roi, qui se mettant en campagne pour combattre un autre Roi, ne consulte auparavant en repos, & à loisir s'il pourra marcher avec dix mille hommes, contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille?

## COMMENTAIRE.

J'homme, aidés du secours de la grace. Le joug de JESUS-CHRIST est doux, & sa charge est légère. (a) Le Sauveur est venu pour sauver, & pour chercher ce qui étoit perdu, & égaré. (b) Il a appelé à lui tous ceux qui sont accablés de travail, & de fardeaux: (c) Toutefois il n'est point de Chrétien qui ne soit obligé de considérer avec attention les devoirs d'une condition si sainte, & qui ne doive veiller avec un très-grand soin pour se garantir des chûtes, & des péchez, dont il n'y a que trop d'occasions dans la vie, enfin qui ne doive demander continuellement à Dieu les grâces, & les lumières nécessaires pour persévérer dans le bien, & pour résister à l'ennemi, qui nous fait une guerre continuelle.

TURRIM AEDIFICARE, Bâtir une tour. Saint Jérôme (d) remarque que dans la Palestine il y avoit plusieurs maisons fortes, rondes, fermées de toutes parts, & bâties en forme de tours. On nommoit aussi tours les maisons de campagne, bâties dans les vignes, ou dans les champs: (e) D'où vient cette expression dans l'écriture: (f) *A turre custodum, usque ad civitatem munitam*. Et pour marquer des maisons belles, hautes, solides, fortes, saint Jérôme a traduit dans les Paralipomènes des maisons comme des tours: (g) *Domos ad instar turrium*.

31. ITURUS COMMITTERE BELLUM ADVERSUS ALIUM REGEM? Qui est le Roi, qui se mettant en campagne, pour combattre un autre Roi? Chacun de nous entrant dans le Christianisme, renonce au monde, à Satan, & à ses pompes. Dès-là il déclare la guerre à ce Prince des ténèbres. Il s'engage à combattre continuellement contre lui. Ses

(a) Matt. XI. 29. 30.

(b) Matt. XXIII. 11.

(c) Matt. XI. 28.

(d) Hieronym. ad Principiam. Cum basitâ sit urbium in ceterâ Palestina, & usque hodie do-

mus ex omni parte conclusa, & in modum aedificata turrium, basitâ appellansur.

(e) Matt. XXI. 33. Isai. V. 1.

(f) 4. Reg. XVII. 9.

(g) 2. Par. XVII. 12.

32. *Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens, rogat ea qua pacis sunt.*

31. *Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus qua possidet, non potest meus esse Discipulus.*

34. *Bonum est sal: Si unam sal evanuerit, in quo condietur?*

35. *Neque in terram, neque in sterquilinum utile est, sed foras mittitur. Qui habet aures audiendi, audiat.*

32. Autrement il lui envoie des ambassadeurs lorsqu'il est encore bien loin, & lui fait des propositions de paix.

33. Ainsi, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple.

34. Le sel est bon: que si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on?

35. Il n'est plus propre ni pour la terre, ni pour le fumier; mais on le jette dehors. Que celui-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

## COMMENTAIRE.

armes font la foi, la charité, l'espérance, & l'exercice de toutes les vertus. Il n'y a ni paix, ni trêve à faire avec un rel adversaire. Et ce que le Sauveur dit ici, que si l'on ne se sent pas assez fort pour résister à son ennemi, on lui envoie des Ambassadeurs, pour lui faire des propositions de paix; *Legationem mittens, rogat ea qua pacis sunt*; ne doit pas se presser à la rigueur dans l'exercice de la vie Chrétienne. Il faut vaincre, ou mourir dans la guerre que nous avons déclarée au monde, & au Démon. Demander la paix, c'est se déclarer vaincu; entrer en composition avec lui, c'est le rendre son esclave, & l'enne-mi de Dieu. Pour lui résister efficacement, JESUS-CHRIST nous dit qu'il faut renoncer à tout ce que l'on a. (a) (V. 33.) *Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon Disciple.* A la vérité on ne demande pas de tous les Chrétiens une si grande perfection: mais n'est-ce pas en quelque sorte entrer en composition avec le monde, & le Prince du monde, que de demeurer au milieu de ses vanitez, & de conserver les richesses, dont il se dit le maître, & le distributeur? (b)

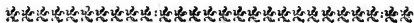
V. 34. *BONUM EST SAL. Le sel est bon: Mais s'il devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on?* Ou plutôt: Comment lui rendra-t-on sa salure? Nous l'entendons du fumier, ou des cendres, ou de la marne, ou des autres sels, avec quoi on fume la terre. (c) Lorsque la marne, ou la cendre ont perdu leur sel, & qu'on les a laissées trop long-tems à l'air, & à la pluye, sans les répandre sur la terre, où elles doivent être mises, pour lui donner la fécondité, elles ne sont plus bonnes à rien; ni à fumer la terre, ni à aucune autre chose. Il en est de même du Chrétien. Si une

(a) Aug. lib. 2. quest. Evang. qu. 31.

(b) Matt. xv. 9. *Hac omnia tibi dabo si cadens adoraveris me.*

(c) Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matth. v. 13. & Haman. & M. le Clerc sur cet endroit-ci.

fois il perd le goût de la sagesse, & de la doctrine évangélique; s'il abandonne la foi, & s'il se précipire dans le crime; il rentre sous la possession du Démon, il devient pire qu'au paravant, il est presque impossible qu'il recouvre la grace, la foi, & l'innocence. La chose n'est pas absolument impossible; mais elle est très-difficile. (a) Un ancien relaps revenant à l'Eglise, se tenoit à la porte, disant à tous ceux qui entroient: *Foulez aux pieds le sel devenu insipide.* (b)



## CHAPITRE XV.

*Murmure des Pharisiens contre JESUS-CHRIST, qui reçoit les pécheurs. Parabole de la brebis égarée, de la drame perdue, de l'enfant prodigue. Joye dans le Ciel pour un pécheur converti.*

¶. 1. *ERANT autem appropinquantes ei publicani, & peccatores, ne audirent illum.*

2. *Et murmurabant Pharisei, & Scriba, dicentes: Quia hic peccatores recipit, & manducat cum illis.*

¶. 1. Les publicains, & les gens de mauvaise vie se tenant auprès de JESUS pour l'écouter,

2. Les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi en murmuroient, & disoient: Quoi, cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, & mange avec eux?

## COMMENTAIRE.

¶. 1. **E**RANT APPROPINQUANTES EI PUBLICANI. Les Publicains se tenant près de JESUS, pour l'écouter, les Pharisiens en murmuroient. On a déjà vu les mêmes murmures des Pharisiens en plus d'un endroit. (c) JESUS-CHRIST les a toujours méprifés comme injustes, S'il y avoit quelques précautions à prendre au commun du peuple, pour éviter la compagnie des pécheurs, elles ne le regardoient point, puisqu'il ne les fréquentoit, que pour les rappeler à la pénitence, & pour les instruire. Les Pharisiens craignoient-ils que le commerce des Publicains ne corrompît JESUS-CHRIST? Ce n'étoit pas là leur appréhension. Leur haine contre les Publicains, & contre les pécheurs, n'étoit pas fondée sur l'hor-

(a) Hebr. vi. 4. *Impossibile est enim eis qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum celeste, & participes facti sunt Spiritus sancti... & prolapsi sunt, rursus renovari ad penitentiam, &c. Vide & 1. Petr. II. 20. Matt. XII. 45.*

(b) Socrate. lib. 3. hist. Eccl. c. 13. de Ereblio Rhetore Constantinopolit. qui vixit sub Constantio, & sub Juliano apostata.

(c) Voyez Matt. IX. 10. II. 12. XI. 19. Luc. V. 30. 31. VII. 34. XIX. 7.

3. Et ait ad illos parabolam istam, dicens :

4. *Quis ex vobis homo, qui habet centum oves : & si perdidit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, & vadit ad illam qua perierat, donec inveniat eam?*

5. *Et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens :*

6. *Et veniens domum convocat amicos, & vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, qua perierat?*

7. *Dico vobis, quod via gaudium erit in Cælo super uno peccatore penitentiam agente, quam super nonaginta novem iustis, qui non indigent penitentia.*

3. Alors JESUS leur proposa cette parabole

4. Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, & en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingts-dix-neuf autres dans le desert, pour s'en aller après celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve :

5. Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joie :

6. Et étant retourné en sa maison, il appelle ses amis & ses voisins, & leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui étoit perdue?

7. Je vous dis de même, qu'il y aura plus de joye dans le Ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingts-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence.

### COMMENTAIRE.

reur du crime, & sur le danger qu'il ne se communiquât par le commerce de la vie ; c'étoit une haine personnelle, un éloignement fondé sur l'amour propre, qui ne vouloit reconnoître pour prochain, & pour amis, que les Juifs, & les gens qui passoient pour observateurs des Loix de Moÿse. Hors de l'Alliance d'Israël, ils tenoient tous les hommes pour ennemis : Comme si Dieu n'ouvroit jamais le sein de sa miséricorde à ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner, & qui retournent à lui avec sincérité. Les Pharisiens tenoient tous les grands crimes pour irrémissibles. (a)

§. 4. **QUIS EX VOBIS HOMO QUI HABET CENTUM OVES?** *Qui est l'homme d'entre vous, qui ayant cent brebis, &c.* On peut voir ce qu'on a dit sur S. Matthieu, XVIII. 12. où l'on voit la même parabole, proposée quelque tems auparavant, & dans une autre occasion : Car il y a plusieurs paraboles que JESUS-CHRIST a proposées plus d'une fois.

§. 7. **QUI NON INDIGENT PENITENTIA.** *Qui n'ont pas besoin de pénitence.* Il ne parle pas de cette douleur des péchez journaliers, auxquels les plus justes sont sujets, & pour lesquels ils doivent gémir tous les jours devant Dieu ; ni de la pénitence comme vertu, qui consiste à se renoncer soi-même, (b) & à porter tous les jours sa croix à la suite du Sauveur. (c) Tous les Chrétiens, même les plus saints, doivent vivre

(a) V. de Gros. Tit. 6, Luc. XIV. 33.

(b) Matt. X. 38. XVI. 24. Luc. IX. 23.

8. *Aut qua mulier habens drachmas decem, si perdidit drachmam unam, nume accendit lucernam, & everrit domum, & querit diligenter, donec inveniat?*

9. *Et cum invenerit, convocat amicas, & vicinas, dicens: Congratulami mihi, quia inveni drachmam, quam perdideram?*

10. *Sic dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei, super uno peccatore penitentiam agentem.*

8. Ou qui est la femme qui ayant dix dragmes, & en ayant perdu une, n'allume la lampe, & balayant la maison ne la cherche avec grand soin jusqu'à ce qu'elle la trouve :

9. Et après l'avoir retrouvée, elle appelle ses amies, & ses voisines, & leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la dragme que j'avois perduë?

10. Je vous dis de même, que c'est une joye parmi les Anges de Dieu, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence.

## COMMENTAIRE.

continuellement dans la pratique de cette vertu. Il parle de la pénitence pour les grands péchez, qui demandent d'être lavez dans le baptême de larmes, & d'être expiez par des œuvres pénibles, & satisfactoires. Il parle du retour des méchans à la voie de la justice, qui ne se peut faire parfaitement que par une sincère conversion du cœur. JESUS-CHRIST dit qu'il y aura une grande joie dans le Ciel pour une telle conversion; parce qu'en effet les Anges, & les Saints se réjouissent de la bonne vie des gens de bien, & du retour des méchans; & qu'ils s'affligent, *ils pleurent*, selon les Hébreux, de leur égarement. C'est une manière de parler populaire; mais fort significative.

ÿ. 8. SI PERDIDERIT DRACHMAM UNAM, . . EVERRIT DOMUM. *Ayant perdu une dragme, allume la lampe, & balaye la maison.* La dragme étoit de la valeur d'environ huit sols de nôtre monnoye. C'étoit une petite somme en elle-même. Mais une femme qui n'auroit que dix dragmes, perdroit beaucoup, en perdant une seule dragme. Enfin un homme qui offense Dieu, & qui l'abandonne par le crime, est à son égard moins qu'une dragme à l'égard d'un homme riche. Toutefois Dieu veut bien se comparer à une personne qui allume la lumière, & balaye sa maison, pour retrouver une petite pièce de monnoye; & qui appelle ses voisines, & ses amies, pour se réjouir avec elle, lorsqu'elle l'a retrouvée. Plusieurs anciens Exemplaires Latins sont ici fautifs, en lisant, (a) *everrit*, elle renverse, au lieu de, *everrit*, elle balaye. Cette dernière leçon est la véritable, comme il paroît par le Grec. (b) Quelques anciens Exemplaires du tems de saint Grégoire, (c) lisoient, *emundas*. Saint Am-

(a) *Ex legunt Mss. plerique & Edit. Sixti v.* hic & Mill.

1590. *Henten. Louan. Ita habet Angl. & Saxon.*

*Verbo ante an 300. test. Marschall. Vide Eras.*

(b) *Sægi rōi Inula.*

(c) *Greg. homil. 34. in Evangl.*



11. *Ait autem : Homo quidam habuit duos filios.*

12. *Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater , da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illi substantiam.*

11. Il leur dit encore : Un homme avoit deux enfans ,

12. Dont le plus jeune dit à son pere : Mon pere , donnez-moi ce qui me doit revenir de votre bien. Et le pere leur fit le partage de son bien.

### COMMENTAIRE.

broïse (a) lit de même. Le P. La Haye malgré les corrections , soutient la leçon d'*everitis* , & la préfère à *everrit*.

ÿ. 11. **HOMO QUIDAM HABUIT DUOS FILIOS.** *Un homme avoit deux enfans.* On est partagé au sujet de cette parabole. Les uns croient que ces deux fils marquent le peuple Juif , & le peuple Gentil , les autres , (b) les justes , & les pécheurs. L'un , & l'autre de ces deux sentimens se peut soutenir avec une égale probabilité. Je préférerois pourtant l'opinion qui l'entend des deux peuples. Le fils aîné , toujours nourri dans la maison de son Pere , & qui se vante de lui avoir toujours été obéissant , désigne le peuple Juif. Le cadet , le prodigue qui quitte la maison de son pere , & qui dissipe tout son bien dans la débauche , est la figure du peuple Gentil. Ce sentiment a été fort suivi par les Anciens , & par les Modernes. (c)

ÿ. 12. **DA MIHI PORTIONEM QUÆ ME CONTINGIT.** *Donnez-moi ce qui me doit revenir de votre bien.* Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit l'usage parmi les Juifs , que les enfans de famille , lorsqu'ils étoient parvenus à l'âge de pleine puberté , pûssent demander à leurs parens leur légitime des biens qui devoient leur échoir en partage ; afin qu'ils en pûssent trafiquer , & en faire profit ; & après la mort du pere , cette portion qu'ils avoient reçüe , leur étoit imputée sur leur succession. Les paraboles supposent les usages ordinaires , & sont fondées sur ce qui se pratique communément dans les pays où l'on est. Grotius remarque que cela se voyoit principalement dans les lieux de commerce. Il en infere qu'apparemment c'étoit le droit ordinaire parmi les Phéniciens voisins des Juifs.

Les Gentils figurez par cet enfant prodigue , ont reçü de Dieu leur Pere , le libre arbitre , la raison , l'esprit , la santé , les connoissances naturelles , les biens communs à tous les hommes ; ils en ont abusé , ils les ont dissipés. Les pécheurs , & les n'échans , qui ont reçü le don de la foi , & de la justification dans le baptême , & qui ont profané la sainteté de

(a) *Ambrôs. ep. 2. initio. Vide Zeger.*

(b) *Terrul. de pudicitia. Cyprian. de unione. Theopyl. Enthym. Maid.*

(c) *Vide Hieronym. ep. 146. ad Damas. Aug. lib. 2. quest. Evang. qu. 33 B. de hic. Bern. serm. de divers. affliction. animæ.*

13. *Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam, & ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriosè.*

14. *Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, & ipse cepit egere.*

15. *Et abiit, & adhasit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.*

16. *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant: & nemo illi dabat.*

13. Peu de jours après, ce jeune homme ayant amassé tout ce qu'il avoit, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès, & en débauches.

14. Après qu'il l'eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là, & il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, & s'attacha au service d'un des habitans du pays, qui l'envoya en sa maison des champs, pour y garder les pourceaux.

16. Et là il eût été bien-aise de remplir son ventre des écosées que les pourceaux mangeoient ; mais personne ne lui en donnoit.

## COMMENTAIRE.

leur vocation, & de leur état par leurs crimes, sont encore des figures plus expressees, & plus sensibles de la mauvaise conduite de ce fils. Comme les graces que Dieu leur a faites, sont plus particulières, l'abus qu'ils en font, est plus criminel, & plus odieux ; puisqu'on demande plus à celui qui l'on a plus donné.

ÿ. 13. IN REGIONEM LONGINQUAM. *Il s'en alla dans un pays étranger*, comme seroit l'Egypte. La suite fera voir que cette conjecture n'est pas sans fondement. Dans le moral, ce pays lointain est l'oubli de Dieu, le désordre. (a)

ÿ. 14. FAMES VALIDA. *Une grande famine.* Une indigence de la parole de Dieu, (b) de ses lumières, de ses graces, de ses Sacremens. Voilà l'état d'un pécheur que Dieu dans sa colère a laissé à lui-même.

ÿ. 15. UT PASCERET PORCOS. *Pour y garder les pourceaux ;* la plus basse, & la plus honteuse occupation d'un homme, sur tout d'un Juif, qui avoit les pourceaux en horreur. Les Egyptiens nourrissoient des porcs : (c) mais ils avoient tant d'éloignement des porchers, que personne n'auroit voulu avoir de commerce avec eux, & qu'on ne leur donnoit entrée dans aucun Temple. Les pourceaux sont les symboles des Démons, (d) ou des déurs déréglez, (e) auxquels les méchans sont asservis.

ÿ. 16. CUPIEBAT IMPLERE VENTREM DE SILIQUIS. *Il*

(a) Beda. Theophyl. Euthym. hic. Hieron. ad Damis. Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 13. alii.

(b) Aug. loc. citato. Beda. Theophyl.

(c) Herodot lib. 2. c. 47.

(d) Ambros. Aug. Hieron. alii.

(e) Beda. Author serm. de tempore Barbarico.

17. *In se autem reversus dixit: Quantum mercenarius in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame perco!*

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit: Combien y a-t'il dans la maison de mon pere de serviteurs à gages, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut; & moi je suis ici à mourir de faim!

## COMMENTAIRE.

*est esse bien-aise de remplir son ventre des écosfes que les pourceaux mangent.* Ceci marque une misère extrême. Il n'y faut pas chercher d'autre mystère. Ces écosfes sont ou des gouffes de pois, ou de fèves, dont on dit par hyperbole, que les avarés se nourrissent, pour épargner:

*Vivis siliquis, & pane secundo*, dit Horace. (a)

Et Perse: (b)

*Invigilat siliquis, & grandi pasta potens.*

Et Juvénal (c) dit d'un débauché, qu'il loué les écosfes, comme un bon manger, tandis qu'en secret il fait bonne-chère:

*Sed laudem siliquis occultus ganeo.*

Mais les plus habiles Interprètes (d) entendent ici les caroubes, ou carouges, fruits d'un arbre d'Egypte, qui porte le même nom, & dont le fruit est enveloppé de gouffes, qui se mangent, & qui sont fort douces au goût. On en tiroit une espèce de vin, ou de liqueur d'un grand usage dans l'Egypte, & dans la Syrie; & le marc se donnoit aux porcs. C'est donc ou de ces écosfes entières, ou de leur marc, que souhaitoit l'enfant prodigue. Les Naturalistes Grecs, & Latins (e) parlent de ces caroubes sous le même nom de *cerasia*; que saint Luc employe ici. Pline les nomme *siliqua*, de même que la Vulgare. Gortæus dit que ce fruit est de la longueur, & de la grosseur du doigt, d'un suc fort doux; mais de mauvaise digestion. Il s'ouvre en deux comme le pois; le fruit en est amer, & on ne mange que l'écosse. Pline (f) l'appelle un bois, peut-être à cause de sa dureté: *In siliquis quod manditur, quid nisi lignum est?* Le Grec *cerasia*, signifie de petites cornes; parce que ces *siliques* sont recourbées, & ont à peu près la figure de cornes. Aussi Pline (g) leur donne l'épithète de *falcata digitorum hominis longitudo illis, & interim falcata polliculari latitudine*. Le Pere Hardüin croit que le mot Grec *cerasia*, signifie des carottes, Il est seul de son sentiment.

(a) Horæ lib. 2. epist. 1.

(b) Pers. Satyr. 3.

(c) Juvénal. Satyr. 21.

(d) Syr. Arab. כרוביה Caruba. Salmaf in Solin pag. 326 Edit. Ultrai. Bechart, de animal. part. 1. lib. 2. c. 56. Hamm. & Cleric. Theophyl. his. & Grot. alii post eos plurim. Græc. Κερσίον.

Theophrast. Κερσία Plin. Siliqua, & cerassina.

(e) Vide Theophrast. lib. 1. c. 18. Dioscorid. lib.

1. Galen. lib. 111. & Plin. lib. 13. c. 8. lib. 25. c.

28. & aliis.

(f) Plin. lib. 15. c. 28.

(g) Idem lib. 5. c. 14.

18. *Surgam, & ibo ad patrem meum, & dicam ei: Pater, peccavi in Cælum, & coram te:*

19. *Jam non sum dignus vocari filius tuus: fac me sicut unum de mercenariis tuis.*

18. Il faut que je me lève, & que j'aille trouver mon pere, & que je lui dise: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel, & contre vous:

19. Et je ne suis plus digne d'être appellé vôtre fils: traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

## COMMENTAIRE.

¶ 17. QUANTI MERCENARII IN DOMO PATRIS MEI? Combien y a-t-il dans la maison de mon pere de serviteurs à gage? (a) Ce jeune homme vaincu par la faim, & par la misère, rentre enfin en lui-même. Il se dit: Si je dois être réduit en servitude, ne vaut-il pas mieux servir chez mon pere, que chez un étranger? Au moins j'y serai nourri abondamment. Combien de gens, au milieu de l'esclavage du monde, & des affaires, gémissent sous les liens de leurs mauvaises habitudes, & envient le bonheur de ceux qui servent Dieu dans la paix, & dans l'innocence? Combien de gens se fatiguent dans les voies du siècle, & du péché, (b) & ne peuvent toutefois se résoudre à renoncer à cet état, qui leur est à charge? Qu'il coûte cher d'être méchant; & qu'il coûteroit peu de vivre en gens de bien: *Multò difficilius est facere ista qua facis, dit Sénèque: Quid enim quiete otiosus est animi? Quid irà laboriosus? Quid crudelitatem negotiosus? Vacat pudicitia; libido occupatissima est: Omnium denique virtutum tutela facilius est. Vitia magno coluntur.*

¶ 18. PECCAVI IN COELUM, ET CORAM TE. J'ai péché contre le Ciel, & contre vous. A la lettre: Contre le Ciel, & devant vous. J'ai offensé le Seigneur, par mes dérèglemens; & j'ai abusé de votre bonté, en me retirant de vous, & voulant vivre hors de vôtre dépendance. Les Payens représentez par ce jeune homme, (c) ont péché contre le Ciel par leur idolâtrie; ils ont irrité leur Pere céleste par leurs dérèglemens; ils ne méritent plus de porter le nom d'Enfans de Dieu, ni de paroître en sa présence. Mais la miséricorde de Dieu est telle, qu'aussitôt qu'ils reviennent à lui, il les reçoit. Il fait plus que ne fait le pere de l'enfant prodigue. Dieu les rappelle de leurs désordres par ses Prédicateurs; il les prévient de ses grâces; il les remplit d'une honte salutaire; il court à eux, il les embrasse, il les reçoit dans ses bonnes grâces.

¶ 19. NON SUM DIGNUS VOCARI FILIUS TUUS. Je ne suis

(a) Plusieurs Anciens, comme S. Ambroise, S. Pierre Chrysologue, Bède, S. Eucher lisent conformément au Grec: Combien d'ouvriers à gage de mon pere? & ne lisent pas: In domo. Πέντε μισθώτοι τῷ πατρὶ πα.

(b) Sapientia v. 7. Ambulavimus vias difficiles: viam autem Domini ignoravimus.

(c) Aug. quæst. Evang. lib. 2. c. 33. Theophyl. Euthym.

20. *Et surgens venit ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset, vidit illum pater ipsius, & misericordiâ motus est; & accurrens cecidit super collum ejus, & osculatus est eum.*

21. *Dixitque ei filius: Pater, peccavi in Cælum, & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.*

21. *Dixit autem pater ad servos suos: Cito proferte stolam primam, & induite illum, & date annulum in manum ejus, & calceamenta in pedes ejus;*

20. Il se leva donc, & s'en vint trouver son pere. Et lorsqu'il étoit encore bien loin, son pere l'aperçut, & en fut touché de compassion; & courant à lui, il se jeta à son cou; & le baïsa.

21. Et son fils lui dit: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel, & contre vous; & je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

22. Alors le pere dit à ses serviteurs: Apportez promptement sa première robe, & l'en revêtez, & mettez-lui un anneau au doigt, & des soulez à ses pieds:

## COMMENTAIRE,

*plus digne d'être appelé votre fils.* Le pécheur, & sur tout l'idolâtre, ne mérite pas d'être appelé le fils de Dieu. Il a outragé son Pere; il a détruit, autant qu'il a pu, en lui-même son image; il s'est en quelque sorte déshérité, en renonçant à l'héritage, à l'amitié, à l'obéissance de son Créateur. L'enfant prodigue n'ose demander d'être traité comme le fils de son pere; il se contente d'être reçu au nombre de ses serviteurs: *Fac me sicut unum de mercenariis tuis.* Voilà le modèle des vrais pénitens. Ils ne doivent point présumer d'approcher aussi-tôt des choses saintes. Qu'ils gémissent, & qu'ils sentent le poids de leurs fautes; qu'ils attendent qu'ils soient revêtus de la robe de l'innocence; alors ils oseront se présenter pour recevoir le baiser de leur Pere. Ils n'attendent pas long-tems, s'ils sont sincèrement convertis. Leur Pere accourra, & les prévendra. *ψ. 20. Lorsqu'il étoit encore bien loin, le pere l'aperçut, en fut touché de compassion, courut à lui, se jeta à son cou, & le baïsa.* Il lui accorde le pardon en quelque manière, avant qu'il ose le demander, Rien n'est plus consolant, ni plus tendre que la manière dont le Sauveur a proposé cette parabole. Les sentimens de douceur, & de bonté y sont peints d'après nature.

*ψ. 21. NON SUM DIGNUS, &c. Je ne suis pas digne d'être appelé votre fils.* Plusieurs Manuscrits Grecs, & quelques Latins (a) ajoutent ici: *Faites-moi comme l'un de vos serviteurs à gage.*

*ψ. 22. CITO PROFERTE STOLAM PRIMAM, Apportez promptement sa première robe;* la robe qu'il avoit avant qu'il m'eût quitté; (b) ou plutôt, (c) *une robe précieuse;* le plus bel habit, & le plus précieux de ma garde-robe. On avoit toujours beaucoup d'habits de ré-

(a) Vide Var. Lect. Mill. hic.

(b) Theophylact. Tit. B. fr. Bug. Heinsius | (c) Gros. Brug. Mald. alii.

Chrysolog.

23. Et adducite vitulum saginatum , & occidite , & manducemus , & epulemur :

24. Quia hic filius meus mortuus erat , & revixit ; perierat , & inventus est. Et cuperent epulari.

23. Amenez aussi le veau gras , & le tuez : mangeons , & faisons bonne chère ;

24. Parce que mon fils que voici , étoit mort , & il est ressuscité : il étoit perdu , & il est retrouvé. Ils commencèrent donc à faire festin.

## COMMENTAIRE.

serve, parce qu'ils n'étoient point taillez , & justes au corps comme les nôtres. *La stole* étoit un habit long, commun aux hommes , & aux femmes dans l'Orient. Chez les Romains, elle étoit particulière aux femmes. Dans cette parabole, l'habit précieux dont on revêt l'enfant prodigue, signifie l'innocence, dans laquelle le pécheur rentre par la pénitence, & par sa conversion. (a) Les serviteurs qui lui rendent cet habit, sont les Prédicateurs, les Pasteurs, les Ministres de l'Evangile,

ET ANNULUM. Un anneau à son doigt. C'étoit un ornement ordinaire aux personnes riches, & de condition. Lorsque Joseph fut tiré de prison par les ordres du Roi d'Egypte, (b) on lui fit comme ici à l'enfant prodigue. On lui ôta ses mauvais habits ; on lui en donna de précieux ; on lui mit un anneau au doigt. Dans plusieurs occasions l'anneau est une marque de dignité. Selon les Peres, il marque les dons du Saint Esprit, dont Dieu remplit ceux qui reviennent à lui par la pénitence ; & le caractère de la ressemblance de JESUS-CHRIST, qu'il rétablit dans eux par sa grace.

CALCEAMENTA IN PEDIBUS. Des souliers aux pieds. Ce jeune homme étoit revenu presque nud , & déchaux. On lui donne des souliers, c'est-à-dire, des sandales, à la mode du pays. Cela marque qu'un homme converti ne doit plus marcher selon la chair ; mais selon l'esprit. (c)

ÿ. 23. VITULUM SAGINATUM. Amenez le veau gras. On nourrissoit ainsi des veaux, ou des bœufs pour les sacrifices solempnels , & pour les festins de réjouissances : (d)

*Pascitur in vestrum reditum vestra juvenca.*

Varron (e) dit que les bœufs nourris exprès pour les sacrifices publics, se nommoient proprement *boves opimi*. Il est inutile de chercher des sens moraux sur toutes les parties de la parabole. Tout ceci marque la joie que cause dans le Ciel, & dans l'Eglise la conversion d'un pécheur,

ÿ. 24. MORTUUS ERAT, ET REVIXIT, Il étoit mort , & il est

(a) Isa Patres passim , & Interp.

(b) Genf. xli. 42.

(c) Aug. Ambrôs. Hieron. B:da locis citatis.

(d) Horat. lib. 2. ep. 13.

(e) Varro de re Rust. lib. 2. c. 1. Boves altiss ad sacrificia publica saginati, ducuntur opimi.

25. *Erat autem filius ejus senior in agro : & cum venires , & appropinquaret domus , audivit symphoniam , & chorum.*

26. *Et vocavit unum de servis , & interrogavit quid hac essent.*

27. *Isque dixit illi : Frater tuus venit , & occidit pater tuus vitulum saginatum , quia saluum illum recepit.*

25. Cependant son fils aîné , qui étoit dans les champs , revint ; & lorsqu'il fut proche de la maison , il ouït qu'on chantoit , & qu'on dançoit.

26. Il appella donc un des serviteurs , & lui demanda ce que c'étoit.

27. Le serviteur lui répondit : C'est que votre frere est revenu , & votre pere a tué le veau gras , parce qu'il le revoit en fanté.

## COMMENTAIRE.

*resuscit.* Les Hébreux expriment sous le nom de mort , la servitude , l'oppression , la douleur , l'exil ; & sous le nom de résurrection , le passage de ces états , dans l'état contraire. Les Auteurs du nouveau Testament (a) désignent souvent sous le nom de mort , l'état du péché ; & celui du retour à Dieu , sous le nom de résurrection. La condition des Gentils avant leur conversion , étoit vraiment comparable à la mort la plus triste.

ψ. 25. **FILIUS SENIOR.** *Son fils aîné.* On a déjà remarqué qu'il désignoit les Juifs. Il se vante ψ. 29. d'avoir toujours servi fidèlement son pere , & de ne lui avoir jamais désobéi. Mais c'est le langage d'un peuple présomptueux , qui se croyoit seul saint , & seul juste parmi tous les peuples du monde ; qui comptoit pour beaucoup toutes ses observances , & ses cérémonies légales ; & qui méprisant souverainement les Gentils , ne pouvoit voir qu'avec jalousie que la porte du salut leur fût ouverte , & qu'ils eussent part aux promesses qu'il croyoit ne regarder que lui seul. Tout ce qu'il dit aux versets 28. 29. 30. exprime admirablement le génie des Juifs ; & le refus qu'il fait d'entrer dans la maison de son pere , ψ. 28. le montre encore mieux.

**AUDIVIT SYMPHONIAM , ET CHORUM.** *Il ouït qu'on chantoit , & qu'on dançoit* , comme dans une fête , & dans une joie publique. Les Orientaux n'avoient pas la même idée de la danse que nous en avons. On dançoit dans toutes les réjouissances , même de Religion ; & les Prophètes mêmes , (b) & les hommes les plus sérieux , dans certaines occasions (c) dançoient , & chantoient ; mais d'une manière modeste. La pré-

(a) Ephes 2. 1. *Et vos cum essetis mortui. Et v. 5. Cum essetis mortui peccatis convulsificavit nos in Christo.* 1. Timot 2. 6. *Quia in delictis estis vivens mortuus est.* Vido & Ephes 2. 17. 18. v. 8. 14. Coloss 2. 13. Rom 7. 6. 7. &c.

(b) 1. Reg. 23. 11. 6. 2. Reg. 6. 14. David

*saltabat totis viribus.*

(c) Philo de vita contemplativa de Therapeutis , p. 902. *Κατὰ πλεονεξίας αὐτοῦ ἐπὶ γυμνασίου τὸ ψαλμῶν χοροῖς , ἡ ἀπὸ ἀδύτων , ἡ δὲ γυμνασίων , &c.*

28. *Indignatus est autem, & nolebat introire. Pater ergo illius egressus, coepit rogare illum :*

29. *At ille respondens, dixit patri suo: Ecce tot annis servio tibi, & nunquam mandatum tuum præterivi; & nunquam dedisti mihi hædum ne cum amicis meis epularer :*

30. *Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.*

28. Ce qui l'ayant mis en colère, il ne vouloit point entrer dans le logis : mais son pere étant sorti pour l'en prier,

29. Il lui fit cette réponse : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, & je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé ; & cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis :

30. Mais aussi-tôt que cet autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perduës, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

## COMMENTAIRE.

sence du pere de famille, & la circonstance du retour de l'enfant égaré, ne permettent pas qu'on y conçoive de la dissolution.

¶ 28. NOLEBAT INTROIRE. *Il ne vouloit point entrer.* Les Juifs refusent d'entrer dans l'Eglise, & de recevoir JESUS-CHRIST, sous prétexte que le Sauveur fréquentoit les pécheurs, pour les attirer à Dieu. Ils persécutent les Apôtres, sous prétexte qu'ils prêchoient aux Gentils, & qu'ils les recevoient au baptême, & dans leur compagnie.

PATER EGRESSUS COEPIT ROGARE ILLUM. *Son pere étant sorti pour l'en prier.* Dieu leur envoie son Fils unique, consubstantiel à lui, & Dieu comme lui ; il leur députe après cela ses Apôtres, & ses Disciples : mais ils n'écoutent rien. Ils se fâchent de la trop grande clémence, & de la bonté de leur Pere.

¶ 29. NUMQUAM MANDATUM TUUM PRÆTERIVI. *Je n'ai jamais désobéi à vos ordres.* Vaine confiance des Juifs. Ils ne se comparent qu'aux Gentils, dont les désordres étoient publics, & connus. Ils ne font point attention aux crimes de leurs peres, à leur idolâtrie, à leurs révoltes presque continuelles. Il est vrai que lorsque JESUS-CHRIST parut dans la Judée, le culte des Idoles étoit banni d'Israël, & que jamais ils n'avoient été plus exacts à observer la Loi. Le Sauveur veut représenter ici leur présomption en leur propre mérite, qui fut un des plus grands obstacles à leur salut, & à leur retour à Dieu. Ils ne sentoient point leur blessure ; ils négligèrent, ils rejetèrent le Médecin, qui vouloit leur découvrir leur playe, & les en guérir. *Si vous reconnoissez que vous êtes pécheurs, dit JESUS-CHRIST, parlant aux Juifs, (a) vous seriez bien-tôt justifiés : mais comme vous vous flattez d'être justes, vous demeurez dans votre péché.*

(a) Joan. ix. 41.



31. *At ipse dixit illi : Fils , tu semper mecum es , & omnia mea tua sunt :*

32. *Epulari autem , & gaudere oportebat , quia frater tuus hic mortuus erat : & revixit ; perierat , & inventus est.*

31. Alors le pere lui dit : Mon fils , vous êtes toujours avec moi , & tout ce que j'ai est à vous :

32. Mais il falloit faire festin , & nous réjouir , parce que vôtre frere étoit mort , & il est ressuscité ; il étoit perdu , & il a été retrouvé.

## COMMENTAIRE.

Ce passage pris dans le premier sens qu'il présente à l'esprit , a fait croire à Tertullien , & à plusieurs autres après lui , que le fils aîné dans cette parabole , ne signifioit pas les Juifs ; mais les justes du Christianisme , ou du Judaïsme ; ne pouvant se persuader que les Juifs ayent eu le front de se vanter de n'avoir jamais déobéi à L'ieu , puisque leur Histoire n'est pleine que de leurs prévarications , & de leurs crimes. Mais il faut distinguer ce que le Juif se vante d'avoir fait , de ce qu'il a fait en effet ; il faut démêler ce que sa présomption lui fait dire , de ce qu'il est dans la vérité. Et s'il s'agit ici des justes , d'où vient cette envie qu'ils témoignent à la conversion , & au retour de leur frere égaré ?

ÿ. 31. TU SEMPER MECUM ES , ET OMNIA MEA TUA SUNT. *Vous êtes toujours avec moi , & tout ce que j'ai est à vous.* Depuis que vôtre frere a dissipé son patrimoine , le reste de la succession est à vous. En qualité d'aîné , vous devez avoir la double part. ( a ) Ma maison , & tous mes biens , après ma mort , sont à vous. Vôtre frere peut-il , en l'état où il est , devenir pour vous un objet d'envie ? Le peuple Gentil vient-il diminuer vôtre portion ? Veut-il s'élever au-dessus de vous ? Ma bonté , & ma clémence doivent-elles être pour vous une occasion de murmure , & de plainte ? *An oculus tuus nequam est , quia ego bonus sum ?* ( b )

( a ) *Deut. XXI. 17.*

( b ) *Matth. XX. 15.*



## CHAPITRE XVI.

*Parabole de l'économe qui use des biens de son maître pour se faire des amis. Conseil d'acquérir des amis dans le Ciel par des aumônes. Mariage indissoluble. Mauvais riche. Lazare pauvre. Supplice de l'un, repos de l'autre.*

¶ 1. *D* Icebat anem, & ad Discipulos suos: Homo quidam erat dives, qui habebat villicum: & hic diffamatus est apud illum quasi dissipasset bona ipsius.

2. *Et vocavit illum, & ait illi: Quid hoc audio de te: redde rationem villicationis tue: jam enim non poteris villicare.*

¶ 1. *J*ESUS dit aussi en s'adressant à ses Disciples: Un homme riche avoit un fermier, qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien.

2. Et l'ayant fait venir, il lui dit: Qu'est-ce que j'entens dire de vous? Rendez-moi compte de votre ferme; car vous ne pourrez plus désormais tenir mon bien.

## COMMENTAIRE.

¶ 1. **H**OMO QUIDAM ERAT DIVES. Un homme riche avoit un fermier, qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Ce fermier, (a) villicus; n'étoit pas de ces esclaves que les Romains envoyotent dans leurs maisons de campagne, & auxquels ils donnoient l'intendance sur ces maisons, les esclaves, & sur les autres choses qui y étoient. (b) C'étoit un de ces Intendans d'une grande maison, qui en faisoient la recette, & la dépense, & en qui le Maître avoit une entière confiance. Tels étoient Joseph premièrement dans la maison de Putiphar, & ensuite dans celle de Pharaon, (c) & Eliézer dans celle d'Abraham. (d) Mais au lieu que pour l'ordinaire ces Economes, ou Intendans étoient des esclaves, celui-ci étoit un homme libre, ou un affranchi, qui n'étoit plus au pouvoir de son Maître, & qui le servoit volontairement, & qui apparemment étoit à ses gages. Les débiteurs de son Maître sont des fermiers de la campagne, semblables à ceux dont il est parlé dans le Cantique des Cantiques, (e) qui avoient pris la vigne de Salomon, à condition de lui rendre par an la somme de mille sicles; & à ces autres fermiers, dont il

(a) Οικονομῶν.

(b) Varro de re Rust. lib. 2. Cato. c. 3. & 142. Columel. lib. 1. c. 7. 8.

(c) Genes. XXXIX. 4. XLI. 43. 44.

(d) Genes. XXIV. 1.

(e) Cantic. VIII. 11.

3. *Ait autem villicus intrase : Quid faciam, quia dominus meus auferi à me villicationem : fodere non valeo, mendicare erubesco.*

5. Alors cet œconome dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien : je ne saurois travailler à la terre, & j'aurois honte de mendier ?

## COMMENTAIRE.

est parlé dans saint Matthieu, (a) qui avoient admodié la vigne du pere de famille, & qui devoient à la vendange lui en donner du fruit.

¶ 2. REDDE RATIONEM VILICATIONIS TUÆ. *Rendez compte de votre ferme ; car vous ne pourrez plus désormais tenir mon bien.* On m'a fait entendre que vous aviez dissipé mon bien ; je ne puis plus vous confier l'intendance de mes affaires. Tous les hommes sont comme les fermiers de Dieu. Tout ce qu'ils ont, ils le tiennent de sa bonté, & ils doivent lui en rendre compte. Le but de cette parabole est de montrer comment chacun de nous doit user des biens que Dieu lui a confiés, & avec quelle prudence il doit les employer pour le rachat de ses péchez. Cette parabole est une suite des précédentes. Elle a été proposée dans le même tems. Dans celles-là, le Sauveur a montré avec quelle bonté il cherche le salut, & la conversion du pécheur ; dans celle-ci il enseigne comment le pécheur converti doit répondre à sa vocation, & conserver la grace, & l'innocence, & comment il doit la recouvrer, lorsqu'il l'a perdue.

Il semble que ces instructions regardent principalement les riches, (b) qui sont comme les fermiers, & les économes des biens que Dieu leur a confiés, & dont il demande qu'ils fassent un bon usage, en aidant leurs freres. Mais il vaut mieux l'étendre à tous les Chrétiens en général, puisqu'il n'y en a aucun qui ne doive, suivant ses facultez, se faire des trésors dans le Ciel, & racheter ses péchez par ses aumônes, & ses actions de charité.

¶ 3. FODERE NON VALEO ; MENDICARE ERUBESCO. *Je ne puis travailler à la terre ; j'aurois honte de mendier.* Voilà à quelles extrémités est réduit dans le moral un homme qui a dissipé les graces de Dieu, & qui est tombé dans l'indigence, & la nudité du péche. Il ne peut ni travailler, ni mendier. Mais Dieu ne nous abandonne jamais tellement, qu'il ne conserve pour nous un fond de tendresse, & de miséricorde, & qu'il ne soit toujours prêt à nous donner son secours, lorsque de nôtre part nous faisons ce que nous pouvons, pour retourner à lui. (c) Ceci

(a) Matt. xxi. 33. &c.

(b) Ita Ambros. in Luc. Chrysost. apud D. Thom. Aug. lib. 2. quæst. Evang. qu. 34. Beda.

Theophyl. Euthym. Mald. hic.

(c) Concil. Trid. Jubendo monet facere quod possis, & petere quod non possis.

4. Scio quid faciam, ut cum amoris fuero à visitatione, recipiam me in domos suas.

5. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui dicebat primo : Quantum debes domino meo ?

6. At ille dixit : Centum cados olei. Dixitque illi : Accipe cautionem tuam : & sède eisdem scribis quinquaginta.

7. Deinde alii dixit : Tu verò quantum debes ? Qui ait : Centum coros tritici. Ait illi : Accipe litteras tuas, & scribe octoginta.

4. Je sai bien ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté la charge que j'ai, je trouve des personnes qui me reçoivent chez eux.

5. Ayant donc fait venir chacun de ceux qui devoient à son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître ?

6. Il répondit : Cent barils d'huile. L'économe lui dit : Reprenez vôtre obligation, asséssez-vous là, & faites-en une autre de cinquante.

7. Et il dit encore à un autre : Et vous, combien devez-vous ? Il répondit : Cent mesures de froment. Reprenez, dit-il, vôtre obligation, & faites-en une de quatre-vingts.

## COMMENTAIRE.

homme ne peut ni mandier, ni travailler ; mais il peut faire l'aumône ; il peut intéresser les pauvres à prier pour lui.

Y. 5. QUANTUM DEBES DOMINO MEO ? *Combien devez-vous à mon Maître ?* Cet Intendant tandis que son pouvoir n'étoit pas révoqué, pouvoit donner aux fermiers, & aux débiteurs de son Maître, des quittances en son nom ; comme s'il eût reçu ce qu'il n'avoit pas véritablement reçu ; & ces débiteurs déchargez d'une partie de leur dette par l'adresse de cet Intendant infidèle, devoient par reconnaissance le recevoir dans leur maison ; & lui rendre service dans sa disgrâce. Lorsque les riches font des aumônes des biens qu'ils possèdent, ils ne font autre chose que ce que fait cet Intendant. Ils sont libéraux des biens de leur Maître. Ils donnent aux pauvres ce qui appartient à Dieu.

Y. 6. CENTUM CADOS OLEI. *Cent barils d'huile ; ou, cent cades d'huile.* Le *cade*, ou *kath*, comme porte le Grec, (a) Ou autrement, l'*épha*, contenoit vingt-neuf pintes, chopine, demissetier, un posson, & un peu plus, mesure de Paris. Le *cadus* en cet endroit, signifie la même chose. Mais en Hébreu, *cad* signifie proprement une cruche, une mesure, un seau.

SEDE CITO. *Asséssez-vous, & écrivez.* Les Ecrivains étoient assis par terre. Encore aujourd'hui en Turquie les Ecrivains, ou Notaires du Divan, sont assis de cette sorte. (b)

Y. 7. CENTUM COROS TRITICI. *Cent mesures de froment ; ou,*

(a) *Καθὸν ἄλλοι ἰσμε.* Plusieurs Manuseries ; le Pers. *Metretas*. Grecs lient : *Cados*, *κάδος ἰσμε.* Le Syr. & (b) *Della Valle*, p. 222.

8. *Et laudavit dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset: quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.*

8. Et le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avoit agi prudemment; car les enfans du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires, que ne sont les enfans de lumière.

## COMMENTAIRE.

cent coros de froment. Le *chor*, ou *chomer* des Hébreux, contenoit dix *baths*; & par conséquent, deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine, demisettier, & un peu plus, mesure de Paris.

ÿ. 8. LAUDAVIT DOMINUS VILlicum INIQUITATIS. *Le Maître loua cet Econome infidèle, de ce qu'il avoit agi prudemment.* Dieu ne louë pas l'injustice d'un Intendant infidèle, qui trompe son Maître, & qui dispose de ses biens contre son gré. Mais ce qui est un péché, & une injustice dans l'Econome à l'égard de son Maître temporel, est une prudence, & une bonne action de l'homme à l'égard de Dieu. Le Maître temporel est tellement maître de son bien, que nul autre n'en peut disposer sans son ordre, & sans sa permission: Or il n'avoit donné ni l'une, ni l'autre à cet Econome. Mais Dieu qui ne craint point la diminution de ses biens, ni l'épuisement de ses trésors, a donné non-seulement une permission non limitée, mais un ordre général à tous ceux qui tiennent de lui des biens temporels, ou spirituels, de les distribuer libéralement. Il ajoute même des promesses, & des récompenses à ceux qui seront fidèles à exécuter ses ordres, & des menaces contre ceux qui manqueront. Voilà ce qui redresse ce qui paroît défectueux, & injuste dans la parabole. A l'égard de l'homme, c'est une prudence. Le pere de famille ne louë que cela; il n'approuve pas l'action. A l'égard de Dieu, l'aumône est non-seulement une prudence; mais une justice. (a)

FILII HUIUS SÆCULI PRUDENTIORES FILIIS LUCIS IN GENERATIONE SUA SUNT. *Les enfans du siècle sont plus prudents dans la conduite de leurs affaires, que ne le sont les enfans de lumière.* Un Intendant qui a mal fait les affaires de son Maître, & à qui l'on ôte son emploi, trouve moyen de se faire des amis aux dépens de son Maître, sans que celui-ci puisse s'en plaindre, ni en exiger la restitution; & un enfant de lumière, un Chrétien, un homme éclairé des lumières de la foi, & de la Religion, n'aura pas la prudence de répandre en aumônes les biens que Dieu lui a confiés, pour s'en faire des amis dans le Ciel, & pour s'y procurer des patrons; & une demeure fixe. *In generatione sua;*

(a) Vide Euthym. Malact. Grot. alios passim maxime. Aug. lib. 2. quest. Evang. qu. 34.

9. *Et ego vobis dico : facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cum defeceritis, recipiant vos in aeterna tabernacula.*

9. Je vous dis donc de même : Employez les richesses injustes à vous faire des amis ; afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

## COMMENTAIRE.

ces termes à la lettre signifient, dans leur génération, dans leur vie ; ou ; dans ce monde, dans cette génération. (a) Mais plusieurs bons Interprètes (b) l'entendent de toute la conduite de la vie. *Generatio* chez les Hébreux, se met quelquefois pour la vie. (c) *Les enfans de la lumière*, sont opposés aux enfans du siècle ; comme les enfans de Dieu, aux enfans de Bêlial. Le Démon est appelé le Prince des ténèbres, (d) ou le Prince du siècle ; (e) & JESUS-CHRIST est la lumière du monde. (f)

¶ 9. FACITE VOBIS AMICOS DE MAMMONA INIQUITATIS. Employez les richesses injustes à vous faire des amis. Il ne conseille pas sans doute d'acquérir injustement des richesses, & d'en faire des amonçons ; ni d'employer en charitez les biens qu'on peut avoir mal-acquis. (g) Ces sortes de choses ne sont point à celui qui les possède ; elles appartiennent à ceux à qui on les a prises injustement. Il faut les leur restituer, & non pas les donner aux pauvres ; à moins que le légitime possesseur ne soit entièrement inconnu ; ou que ni lui, ni ses héritiers ne soient plus en état d'en recevoir la restitution.

JESUS-CHRIST veut que nous nous fassions des amis, en donnant aux pauvres les richesses d'iniquité, c'est-à-dire, les biens de ce monde, qui sont presque toujours des instrumens d'iniquité à ceux qui les possèdent, (h) parce qu'ils les mettent dans l'occasion de les employer à offenser Dieu, & qu'il est très-rare qu'on les possède sans en faire un usage, & qu'on les acquière sans quelque injustice. On ne les amasse beaucoup, & en peu de tems. (i) L'Économe dont on propose ici la prudence pour exemple, n'est pas imitable dans l'infidélité qu'il commet contre son Maître. Les biens dont il dispose, n'étoient point à lui ; ils étoient à son

[a] Syr. Perf. Arab. Brug. Origen. apud D. Thom. Cyprum. ad Fabianum.

[b] Vide Gret. Vatab. alios.

[c] Genes. vi. 9. xxxvii. 2. תורדו תועה.

[d] Ephes. vi. Coloss. 1. 13.

[e] Joan. xii. 31. xiv. 30.

[f] Joan. 1. 9. 12. 19. viii. 12.

[g] Vide Aug. serm. Olim 35. nunc 113.

[h] Vide Tertull. lib. 4. contra Marcion. &

Ambros. lib. 7. n. 245.

[i] Vide Prov. xxviii. 20. Qui festinat ditari, non erit innocens. Vide & 7. 22. Micron. ad Hedibiam, qu. 1. Dives aut iniquus, aut iniqui heres. Aug. in Psalm. xlviii. Divitia mammona iniquitatis ; quia aut de iniquitate acquisita sunt, aut quia ea ipsa iniquitas est, quod tu habetas, alter non habeat : tu abundas, & alter eget. Vide Gret. Vat. Mald.

égard des richesses d'iniquité. Mais pour faire des aumônes méritoires, & agréables à Dieu, il faut que ce soit du nôtre, & du bien acquis légitimement.

Plusieurs favans Interprètes (a) croient que *mammona iniquitatis*, est un Hébraïsme, pour dire, *mammona vanitatis*, des richesses vaines, caduques, passagères, opposées aux richesses du Ciel, aux trésors éternels, & véritables dont il est parlé au v. 11. *Si vous n'êtes pas fidèles dans les richesses d'iniquité, qui vous donnera les véritables ?* Et je pense que c'est la plus simple, & la plus littérale de toutes les explications. Le même terme Hébreu, (b) qui signifie *l'iniquité*, signifie aussi *la vanité*, le néant, ce qui n'a aucune réalité.

*Mammon*, ou *Manmona*, est un terme Syriaque, qui signifie les richesses. Saint Augustin (c) témoigne qu'il avoit la même signification dans la Langue Punique, qui étoit une branche de l'Hébraïque. Les Hébreux (d) prononcent *matmon*, qui dérive d'une racine qui signifie être caché : Dans leur Langue, *matmon* a une signification aussi étendue que *oxer*, trésor : il se prend non-seulement pour l'or, l'argent, & les métaux cachez dans la terre ; mais aussi pour les amas de froment, de vin, & d'huile, que l'on ferroit quelquefois dans des creux souterrains, (e) pour les dérober à la connoissance de l'ennemi.

UT CUM DEFECERITIS, RECIPIANT VOS IN ÆTERNA TABERNACULA. Afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Afin qu'à la mort (f) ils vous reçoivent dans le Ciel, dans l'éternité bienheureuse. JESUS-CHRIST représente ici les pauvres comme les portiers, & en quelque sorte, comme les maîtres du Ciel, qui y donnent entrée à qui il leur plaît. L'Econome infidèle, mais prudent, est reçu dans les maisons de ceux à qui il a fait une remise considérable. Ceux qui feront l'aumône des biens qu'ils ont reçus du Seigneur, seront admis dans le Ciel par les pauvres mêmes à qui ils auront fait part de leurs biens ; ou par les saints Anges, si les pauvres ne s'y trouvent pas. Car encore que JESUS-CHRIST semble supposer ici que les pauvres sont tous justes, & habitans de la céleste Jérusalem, cela ne doit pas se prendre dans la rigueur. Il y a toujours dans toutes les paraboles plusieurs choses, qu'il ne faut pas relever, & qui ne sont mises que pour l'ornement. Les pauvres nous ouvrent la porte du Ciel par leurs

(a) J. Capell. *Lyd. de Dieu. Hist. Natal. Alex. altii.*

(b) שקר Mendacium, ou Falsitas. Voyez *Exod. xxxiii. 7. Deut. xix. 18. Jerem. v. 31. Osé xii. 7. Psal. lxxviii. 18. Psal. vi. 15. Prov. vi. 12. 18. xxxii. 8. xxvi. 3. Amos v. 3. Zach. x. 2.*

(c) *Aug. lib. 2. cap. 22. de ferm. Domini in monte.*

(d) *סמון Job. lxx. 21. Prov. xi. 4.*

(e) *Jerem. xli. 8. בשרה בשמים שני עמלקים*

(f) *Thesophyl. Euthym. Gen. calixtus. B. ug. Cum sublati fuerint ex hac vita, & officio dispensandi.*

10. *Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis est: & qui in modico iniquus est, & in majori iniquus est.*

11. *Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis: quod verum est, quis credet vobis?*

10. Celui qui est fidelle dans les petites choses, sera fidelle aussi dans les grandes: & celui qui est injuste dans les petites choses, sera injuste aussi dans les grandes.

11. Si donc vous n'avez pas été fidelles dans les richesses injustes, qui voudra vous confier les véritables?

## COMMENTAIRE.

prières. Les aumônes elles-mêmes font en quelque sorte l'office de portières, par le mérite qu'elles nous donnent auprès de Dieu. (a) Tout ce langage est mystique, & figuré.

¶ 10. QUI FIDELIS EST IN MINIMO, &c. Celui qui est fidèle dans les petites choses, sera fidèle aussi dans les grandes. JESUS-CHRIST passe des richesses temporelles aux spirituelles. Après avoir donné des leçons aux assistans sur la dispensation des biens terrestres, & périssables, il s'adresse à ses Apôtres, & il leur donne des instructions pour l'usage des biens spirituels, des richesses solides, & véritables. De même qu'un pere de famille éprouve la fidélité de ses domestiques dans des petites choses, avant que de leur en confier de grandes, & qu'il se garde bien de confier des emplois importans à ceux qui ne lui font pas fidèles dans de petites choses; ainsi Dieu ne donnera pas ses lumières surnaturelles, il n'appellera pas à son Eglise, il ne confiera pas le ministère sacré de l'Apôtolat, à des gens qui lui manquent de fidélité dans les moindres choses; qui ne savent pas même se faire des amis avec les biens temporels, dont il les a rendus les économes, & les dispensateurs.

Il semble noter indirectement l'avarice, & la dureté des Pharisiens. Il leur prédit implicitement qu'ils seront exclus de son Eglise, & qu'il ne leur confiera pas le soin de distribuer le pain de la parole. Ils seroient aussi infidèles dans la distribution de ces biens surnaturels, qu'ils le sont dans l'économie des richesses temporelles. Ils se réserveroient à eux-mêmes cette connoissance, & l'envieroient aux autres; & sur tout aux Gentils, qui peuvent être désignez sous le nom des pauvres, suivant la pensée de Tertullien. (b)

¶ 11. SI IN INIQUO MAMMONA FIDELES NON FUISTIS. Si vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables? Si vous autres Pharisiens, avez fait un si mauvais emploi de vos richesses temporelles, espérez-vous que Dieu vous confie ses biens spirituels? Si vous avez conservé avec un cœur avare, & intéressé des ri-

(a) Vide Mald. Grot. Brng. Lud. de Dieu.

(b) Tertull. de fuga in persecutione.



12. *Et si in alieno fideles non fuistis : quod vestrum est , quis dabit vobis ?*

13. *Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet , & alterum diligit : aut uni adhaerebit , & alterum contemnet. Non potestis Deo servire , & mammona.*

12. Et si vous n'avez pas été fidèles dans un bien étranger , qui vous donnera le vôtre propre ?

13. Nul serviteur ne peut servir deux maîtres : car ou il haïra l'un , & aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un , & méprisera l'autre : Vous ne pouvez servir tout ensemble Dieu , & l'argent.

## COMMENTAIRE :

chesses fausses , vaines , & périssables , qui voudra vous confier les vraies richesses , les connoissances des vérités célestes , les vérités de l'Évangile ; l'administration des choses saintes , qui sont des biens d'un ordre si fort au-dessus des choses de ce monde ? (a) Saint Clément Pape dans sa seconde Épître , cite ces paroles comme étant de JESUS-CHRIST : (b) *Le Seigneur dit dans l'Évangile : Si vous n'avez pas gardé le petit , qui vous donnera le grand ? Car je vous dis que celui qui est fidèle dans le petit , le sera aussi dans le grand.* Saint Irénée (c) à peu près de même : *Le Seigneur disoit à ceux qui étoient ingrats envers lui : Si vous n'avez pas été fidèles dans le peu qu'on vous a confié , qui voudra vous confier beaucoup ?*

ÿ. 12. SI IN ALIENO FIDELES NON FUISTIS. *Si vous n'avez pas été fidèles dans un bien étranger , qui vous donnera le vôtre ?* Les richesses temporelles sont des biens étrangers à nôtre égard , puisqu'elles appartiennent à Dieu , qui ne nous en a donné que la dispensation. (d) Lorsque nous en faisons des aumônes , nous sommes libéraux du bien d'autrui. Mais celui qui n'est pas même libéral du bien d'autrui , peut il mériter que Dieu lui confie des biens qui lui soient propres ? Quelle sera son avarice dans la distribution de ses propres richesses , s'il sait si mal employer celles qui ne sont pas à lui ? Rien n'étoit ; ce semble , plus dû aux Juifs , que le Royaume de Dieu , la prédication de l'Évangile , la connoissance des vérités du Ciel. Toutefois ils en ont été justement privés , à cause de leurs infidélités dans l'observance des pratiques de la Loi , & sur tout de la charité , qui devoit être l'ame de toutes leurs pratiques. Les Pharisiens comprirent parfaitement que tout ceci les regardoit , comme le remarque saint Luc sur le ÿ. 14. *Audiebant omnia hac Pharisei , qui erant avari , & deridebant illum.*

ÿ. 13. NEMO SERVUS POTEST DUOBUS DOMINIS SER-

(a) Vide Brug. Lud. de Dieu. Grat. Vat.

(b) Clement. Ep. 2. §. 2. *Αίτιον γὰρ ἐστὶν ὅτι τὸ μικρὸν οὐκ ἐπιμαρτυρεῖ τὸ πικρὸν ἀνθρώπων , τὸ μὲν γὰρ οὐκ ἐπιμαρτυρεῖ τὸν ἀνθρώπον ὅτι ἐστὶν ἀγαπῶν τὸν πλησίον.*

(c) Irén. lib. 2. c. 64.

(d) Vide S. Paulin. de Gazophylacio. & Astar.

Amas. hom. 10. hinc lat.

14. *Audiebant autem omnia hæc Pharisei, qui erant avari: & deridebant illum.*

15. *Et ait illis: Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus: Deus autem non respicit corda vestra: quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.*

16. *Lex, & Prophete, usque ad Joannem: ex eo Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

14. Les Pharisiens qui étoient avares, lui entendoient dire toutes ces choses, & ils se moquoient de lui.

14. Et il leur dit: Pour vous, vous avez grand soin de paroître justes devant les hommes: mais Dieu connoit le fond de vos cœurs; car ce qui est grand aux yeux des hommes, est en abomination devant Dieu.

16. La Loi, & les Prophètes ont duré jusqu'à Jean; depuis, ce tems-là le Royaume de Dieu est annoncé aux hommes, & chacun lui fait violence.

## COMMENTAIRE.

VIRE. *Nul serviteur ne peut servir deux Maîtres.* Nul ne peut être à Dieu, & au Dieu des richesses. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matthieu, VI. 24.

ÿ. 14. PHARISÆI, QUI ERANT AVARI. *Les Pharisiens, qui étoient avares, se moquoient de lui.* Les Pharisiens, qui regardoient les richesses temporelles comme de vrais biens, & comme la récompense que Dieu a promise à ceux qui observent ses Loix, (a) se railloient de la Doctrine de JESUS-CHRIST, qui relevoit la libéralité, l'aumône, & qui avoit témoigné en toute occasion l'estime qu'il faisoit de la pauvreté, dans ses discours, dans sa conduite, dans le choix qu'il avoit fait de ses Apôtres, tous pauvres, & d'une condition qui n'avoit rien de relevé.

ÿ. 15. VOS ESTIS QUI JUSTIFICATIS VOS. *Vous avez grand soin de paroître justes devant les hommes: mais Dieu connoit le fond de vos cœurs.* Vous savez vous composer aux yeux des hommes, & paroître grands observateurs des Loix de vos pères: (b) mais Dieu juge du fond de vos cœurs; (c) il les voit remplis d'orgueil, d'amour propre, d'hypocrisie, d'avarice, de jalousie, de haine, de vengeance. Voilà ce qui corrompt toutes vos bonnes œuvres, & qui les fait considérer comme des abominations aux yeux de Dieu. Si vous étiez aussi religieux, & aussi véritablement pieux, que vous feignez de l'être, vous vous rendriez plus de justice, vous craindriez mes menaces, & vous songeriez à corriger les défauts que je vous reproche.

ÿ. 16. LEX, ET PROPHETÆ USQUE AD JOANNEM. *La Loi, & les Prophètes ont duré jusqu'à Jean, &c.* On a déjà expliqué ces paroles dans le Commentaire sur S. Matthieu. (d) JESUS-CHRIST les adresse aux

(a) Levit. xxvi. 3. 4. 5. & seq.

(b) Comparez Luc. xi. 39. Matt. xviii. 25.

(c) Vide 1. Reg. xvi. 7. Homo videt eo qua-

patent, Deus autem intuetur cor.

(d) Matt. xi. 12.

17. *Facilius est autem Cælum, & terram praterire, quam de Legge unum apicem cadere.*

18. *Omnis qui dimittit uxorem suam, & alteram ducit, machatur: & qui dimissam à viro ducit, machatur.*

17. Or il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.

18. Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultère: & quiconque épouse celle que son mari a quittée, commet un adultère.

### COMMENTAIRE.

Pharisiens, qui se railloient de ses discours. Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous opposez à la vérité. La Loi, & les Prophètes ont duré jusqu'à Jean-Baptiste. Comment vos peres ont-ils traité les Prophètes? Comment ont-ils foulé aux pieds la Loi de Dieu? Jean-Baptiste est venu vous annoncer la venue du Messie; comment l'avez-vous reçu? Que n'avez-vous pas dit de lui? Je viens moi-même au nom du Seigneur vous prêcher le Royaume de Dieu; je fais des miracles que nul autre n'a jamais faits; (a) & comment en usez-vous envers moi? Vous me persécutez, vous décriez ma personne, & ma Doctrine; vous êtes prêts à exercer contre moi les dernières violences: *Regnum Dei evangelizatur, & omnis in illud vim facit.*

Mais ne vous y trompez point; §. 17. *Il est plus aisé que le Ciel, & la terre passent, que non pas qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir son effet.* Tout ce qui est écrit de moi, s'accomplira. Je remplirai tous les caractères marquez dans les Prophètes pour la personne du Messie: Dieu exécutera tout ce qu'il a prédit. Après vous avoir fait appeler, si vous fermez vos cœurs, & vos oreilles, il vous abandonnera, & choisira un autre peuple plus fidèle. Ses menaces ne sont pas moins certaines que ses promesses. Votre réprobation, & la vocation d'un peuple étranger, ne sont pas moins clairement marquées dans l'Écriture, que la venue du Messie, & le choix que Dieu a fait de la race d'Abraham, pour être son peuple.

§. 18. *QUI DIMITTIT UXOREM, &c. Quiconque quitte sa femme, & en prend une autre, commet un adultère, &c.* Voyez S. Matth. XIX. 3. & suivans, (b) où l'on voit que les Pharisiens s'adressèrent à JÉSUS, pour le tenter, en lui demandant s'il étoit permis de quitter sa femme, ou de faire divorce, pour quelque cause que ce fut. On y voit aussi que ceci arriva, après que JÉSUS eut quitté la Galilée, & qu'il se fut avancé vers la Judée, par le pays de de-là le Jourdain. (c)

(a) Joan. XV. 24.

(b) *Vide & Marc. X. 3. & seq.*

(c) *Matth. XIX. 1. 2. 3. Marc. X. 1. 2.*

19. *Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura, & bysso: & opulenter quodidie splendebat.*

19. Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre, & de lin, & qui se traitoit magnifiquement tous les jours.

## COMMENTAIRE.

§. 19. HOMO QUIDAM ERAT DIVES. *Il y avoit un homme riche, qui étoit vêtu de pourpre: & il y avoit aussi un pauvre, appelé Lazare.* On ne fait pas à l'occasion de quoi Jesus proposa cette parabole, ou cette histoire à ses Disciples. J'ai dit parabole, ou histoire; car les anciens, & les nouveaux. Interprètes ne sont pas d'accord sur cet article. Saint Irénée, (a) saint Ambroise, (b) Tertullien, (c) Euthyme, saint Grégoire le Grand, (d) Luc de Bruges sur cet endroit, croient que c'est une vraie histoire; parce que le nom de Lazare s'y trouve, & que les circonstances y sont plus marquées, que dans une simple parabole. Saint Chrysostome, (e) saint Cyrille d'Alexandrie, (f) Theophylacte, (g) & la plupart des nouveaux, veulent que ce soit une simple parabole. Le nom de Lazare est, disent-ils, un nom feint; comme dans les Tragédies, & dans les délibérations des Casuistes, & des Jurisconsultes, où l'on nomme des personnages qui n'ont jamais existé, pour éviter la confusion des noms généraux. Quelques autres (h) en fin tiennent un milieu, & soutiennent que ce n'est ni une simple parabole, ni une vraie histoire dans toutes ses circonstances; mais qu'elle tient de l'une, & de l'autre. Je préférerois l'opinion qui croit que c'est une parabole. Quelques anciens Manuscrits Grecs, & Latins (i) lisent au commencement du verset ces mots: *Il leur dit aussi une autre parabole: Un certain homme, &c.* Je ne vois pas que le nom de Lazare soit une preuve assez forte, pour faire croire que ce soit une vraie histoire.

Le dessein de toute la parabole est fort simple. Le Sauveur y veut montrer le danger des richesses, les avantages de la pauvreté, l'usage que les riches doivent faire de leurs biens, s'ils veulent éviter le souverain malheur. Elle a beaucoup de rapport à ce qu'il a dit ci-devant aux versets

9. 10. 11. 12.

Lazare étoit un nom commun chez les Juifs du tems de notre Seigneur, comme on le voit par le frere de Marthe, & de Marie. On croit

(a) Irenæus, lib. 4. c. 4.

(b) Ambros. lib. 8. in Luc. n. 13.

(c) Tertull. lib. de anima, c. 7.

(d) Gregor. Mag. homil. 40. in Evang.

(e) Chrysost. homil. de divite, & Lazaro.

(f) Cyrill. Alex. in Catena Græc. PP.

(g) Theophyl. hic.

(h) Malden. hic. Salmas. & Serræ. in J. Capell. Grot. hic. Justin. seu alius qu. ad Origenem. q. 60.

(i) Cantabr. G. B. L. St. pl. Cod. Lat. Vatabl. in Bib. Bodl. Vidæ B. Z. & Miril. hic.

10. *Et erat quidam mendiculus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,*

21. *Cupiens saturari de micis, quae cadebant de mensa divitis, & nemo illi dabat: sed & canes veniebant, & lingebant ulcera ejus,*

10: Il y avoit aussi un pauvre appelé Lazare, tout couvert d'ulcères, couché à la porte,

21. Qui eût bien voulu se pouvoir rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche; mais personne ne lui en donnoit: & les chiens mêmes venoient lui lécher ses playes.

## COMMENTAIRE.

que ce nom est le même que l'Hébreu (a) *Elazar*. Or Eléazar signifie le secours de Dieu. Ce qui n'est peut-être pas sans dessein. Ce nom marque que toute la confiance, & tout le secours des pauvres sont dans le Seigneur.

INDUEBATUR PURPURA, ET BYSSO. *Il étoit vêtu de pourpre, & de lin.* Tout le monde fait ce que c'étoit que la pourpre, Celle de Tyr passoit pour la plus belle, & la plus précieuse de toutes. Le byssus étoit, selon la plupart des Interprètes, un lin extrêmement fin. Mais nous croyons que le vrai byssus étoit une espèce de soie tirée d'un poisson à écaille, nommé *Pinna*. (b)

EPULABATUR QUOTIDIE SPLENDEDE. *Il se traitoit magnifiquement tous les jours.* Le Grec: (c) *Il se divertissoit tous les jours splendidement; ou, il se réjouissoit magnifiquement.* La plupart l'entendent des plaisirs de la bonne-chère. Le luxe, la mollesse, la bonne-chère, la dureté pour les pauvres faisoient tout son crime. On ne l'accuse ni de violence, ni de concussion, ni d'avarice, ni d'injustice. (d)

ψ. 21. CUPIENTIEN SATURARI DE MICIS. *Il auroit bien voulu se rassasier des miettes.* Plusieurs Exemplaires Grecs (e) ne lisent pas ces mots: *Et personne ne les lui donnoit.* Ils ne se trouvent pas même dans un grand nombre d'Exemplaires Latins manuscrits. On croit qu'ils ont été ajoutés du Chapitre xv. 16. où il est parlé de l'enfant prodigue, qui desiroit de se rassasier des écosies des porceaux: *Et nemo illi dabat.*

CANES LINGEBANT ULCERA EJUS. *Les chiens mêmes venoient lui lécher ses playes.* Les bêtes mêmes avoient quelque espèce de compassion de ce misérable. Mais le riche plus dur qu'elles, ne faisoit nulle attention à ses maux. Saint Augustin (f) compare les médifans à ces chiens qui viennent lécher les ulcères de Lazare. Ils se repaissent; ils trouvent leur

(a) עֵלְאָזָר *Elazar.*

(b) Voyez notre Commentaire sur 1. Par. xv.

27. pag. 125. 126.

(c) Εὐφραίνεσθαι ἀμυγδαλίαις.

(d) Chrysost. homil. 1. de divite, & Lazaro.

(e) Vide Mill. hic. & Erasmo.

(f) Aug. ep. 78. nov. edit.

|   |  |
|---|--|
| <p>21. <i>Fatum est autem ut moveretur mendicus, &amp; portaretur ab Angelis in sinum Abrahae. Mortuus est autem, &amp; dives, &amp; sepultus est in inferno.</i></p> | <p>22. Or il arriva que ce pauvre mourut, &amp; fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, &amp; eut l'enfer pour sépulture.</p> |
|---|--|

## COMMENTAIRE.

plaisir à ramasser ce qu'il y a de plus puant, & de plus dégoûtant dans la vie de ceux qui vivent au milieu d'eux.

ÿ. 22. *UT PORTARETUR AB ANGELIS IN SINUM ABRAHÆ. Le pauvre mourut, & fut emporté par les Anges dans le sein d'Abraham.* L'ancienne tradition des Juifs (a) est que les ames des justes sont conduites par les Anges dans le Paradis. *Le sein d'Abraham*, est le lieu où les ames des Saints, & des Patriarches demeuroient, attendant la venue du Libérateur. C'est-là où JESUS-CHRIST descendit après sa mort : *Descendit ad Inferos.* Quelques Savans (b) ont crû qu'il étoit ici fait allusion à la coutume ancienne de se placer à table, couchez sur des lits, les pieds en dehors, & la tête à peu près dans le sein de celui qui étoit couché au-dessus de nous. C'est ainsi que saint Jean l'Evangeliste étoit couché sur la poitrine de JESUS-CHRIST, étant à table. (c)

Les Hébreux concevoient le Paradis comme un lieu de délices, où les bienheureux étoient dans un festin continuel. Abraham, comme Chef de la nation, étoit au haut du lit de table, & chacun de ses enfans couché avec lui, & dans son sein; les uns plus, & les autres moins près. Lazare, comme un fils bien-aimé, est placé tout auprès du Pere des Croysans; (d) il est couché à table dans son sein. C'est ce que JESUS-CHRIST veut marquer dans un autre endroit, (e) lorsqu'il dit qu'il viendra des étrangers de tous les endroits du monde, qui s'asséieront, ou se coucheront à table avec Abraham, Isaac, & Jacob. Et les Rabbins (f) voulant signifier le bonheur d'un bon Israélite, disent qu'il repose en l'autre vie dans le sein d'Abraham. On conçoit bien que tout cela est un langage figuré, & qu'on ne doit point entendre ni Abraham en corps, ni un festin sensible, & corporel, ni un espace où les ames se réjouissent, (g) ainsi que les Payens entendoient leurs champs Elisiens. Le Sauveur se proportionne à la portée, & aux préjugés de la multitude, dans ces choses, où l'erreur n'est point à craindre.

(a) Chald. Paraphr. ad Cant. IV. 12. & Rabbot paraf. ult. Dentieren. apud Grot. & J. Capell. hic.

(b) Vide Mald. Grot. Camer. J. Capell. Le Clerc, Ligfoot, alii plures;

(c) Joan. XIIII. 28. XXI. 20.

(d) Rom. IV. 17. 18.

(e) Matt. VIII. 11.

(f) Vide Juchasim fol. 77. Col. 4. & Talm. Jerusalem. apud Ligf. Chron. & Her. Heb. & Grot. hic.

(g) Vide Aug. l. 4. de anima ad Vincent. c. 14. & Ep. 287. nov. Edit. ad Dardan. & 164. ad Evodium. Vide & Nissen. disput. de anima.

23. *Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham à longe, & Lazarium in sinu ejus.*

24. *Et ipse clamans dixit: Pater Abraham, miserere mei, & mitte Lazarium, ut iningat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma.*

23. Et lorsqu'il étoit dans les tourmens, il leva les yeux, & vit de loin Abraham, & Lazare dans son sein;

24. Et s'écriant, il dit ces paroles: Père Abraham, ayez pitié de moi, & envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourmens dans cette flamme.

## COMMENTAIRE.

MORTUUS EST AUTEM ET DIVES. *Le riche mourut aussi, & eut l'enfer pour sépulture.* Dieu permet que le pauvre meure avant le riche. Il eut compassion de ses peines, & il voulut les abréger. Le riche mourut à son tour, sans que ses grands biens ayent pu le garantir de la mort. Et que devint-il? Il fut enlevé dans l'enfer; son corps descendit dans le tombeau; c'est le dernier honneur qu'il reçut en ce monde; & son ame fut conduite par les Démons dans l'enfer, pour y être éternellement tourmentée.

Il paroît par toute la suite de cette parabole, que les Juifs, auxquels JESUS-CHRIST parloit, mettoient le sein d'Abraham, & l'enfer où fut porté le mauvais riche, dans des lieux souterrains, & inaccessibles aux mortels; mais tellement séparés l'un de l'autre, qu'on ne pouvoit aller de l'un dans l'autre. Il y avoit un chaos, un abîme entre deux. Les Payens s'étoient forgez une idée assez semblable de la demeure des morts. Le noir Tartare, & les Champs Elisiens étoient également sous la terre; (a) mais tellement distinguez l'un de l'autre, que les méchans ne pouvoient jamais passer dans le séjour des bienheureux. Les Saducécens parmi les Hébreux, nioient les récompenses, & les supplices après cette vie: (b) mais les Esséniens (c) étoient sur cet article à peu près dans les mêmes sentimens que les Poëtes Grecs. Les Pharisiens (d) croyoient que les bons, & les méchans recevoient la peine, ou la récompense de leurs bonnes, ou mauvaises actions dans des lieux souterrains.

ÿ. 23. *ELEVANS OCULOS, VIDIT ABRAHAM A LONGE.* Il leva les yeux, & vit de loin Abraham, & Lazare dans son sein. Cette manière de parler: *Il leva les yeux*, ne signifie pas nécessairement que le mauvais riche ait été dans un lieu fort profond, comparé à celui où étoit

(a) Virgil. *Æneid.* VI. Ita Sophocel. Plutar. *D.odor alii apud Grec. hic.*

(b) Joseph. de Bellis 2 c. 7. p. 788. Ταυ καδ-  
α. ο τιμωριαι, η τιμωρ αμαρτιων.

(c) Josephus idem.

(d) Joseph. antiq. l. 18. c. 2. ο 617. Αδρανιεραι  
ινα ον ταις υοχαις αι, ο αλοισ αμαρ, ης ηαις υοχαις  
δυνασθ. ενι ον τιμωρ αις αμαρτις, η αναις ινα, ιδου-  
ρις ον ταις βλασφημιαις.

25. *Et dixit illi Abraham : Fili , recordare quia recepisti bona in vita tua , & Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur , tu verò cruciaris.*

25. Mais Abraham lui répondit : Mon fils , souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie , & que Lazare n'y a eu que des maux : c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation , & vous dans les tourmens.

## COMMENTAIRE.

Abraham. Elle marque simplement qu'il jetta les yeux de ce côté-là. C'est un pur Hébraïsme. L'enfer , & le sein d'Abraham étoient , pour ainsi dire , sur le même plein-pied : mais il y avoit entre deux un grand chaos.

ÿ. 24. MITTE LAZARUM , UT INTINGAT EXTREMUM DIGITI SUI , &c. *Envoyez-moi Lazare , afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau , pour me rafraîchir la langue.* Le mauvais riche n'ose s'adresser à Lazare , qu'il se souvient d'avoir toujours méprisé , & négligé durant sa vie ; il est forcé d'employer le crédit d'Abraham , pour demander une goutte d'eau à celui à qui il avoit refusé les mets de sa table. Cette goutte d'eau lui est justement refusée , & il ne peut pas même obtenir cette foible , & presque inutile consolation , au milieu des cruelles ardeurs qui le consomment. Ces ardeurs , cette langue du riche , cette eau doivent s'entendre dans un sens figuré. (a)

ÿ. 25. FILI , RECORDARE QUOD RECEPISTI BONA IN VITA TUA. *Mon fils , souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie , & que Lazare n'y a eu que des maux.* Il paroît par plus d'un endroit de l'Ecriture , que les Hébreux croyoient que Dieu avoit destiné à chaque particulier une certaine mesure de biens , & de maux dans ce monde , ou dans l'autre vie : Que ceux qui avoient goûté les plaisirs durant cette vie , seroient privez du bonheur de l'autre ; & qu'au contraire ceux qui n'avoient eu que des maux en ce monde , auroient bonne part à la félicité du Ciel. C'est sur cela que paroissent fondées les promesses de JESUS-CHRIST , lorsqu'il dit : (b) *Bienheureux les pauvres d'esprit ; parce que le Royaume des Cieux est à eux : Bienheureux ceux qui pleurent ; parce qu'ils seront consolés : Bienheureux ceux qui souffrent la persécution ; parce qu'ils posséderont le Royaume des Cieux. Vous serez bienheureux , lorsqu'on vous persécutera , &c. parce que votre récompense sera grande dans le Ciel.* Et ailleurs , (c) il dit que les hypocrites , qui jeûnent , & qui font quelques actions de piété , pour gagner l'estime des hommes , ont déjà reçu

(a) Vide Aug l. 21. de Civit. c. 10.  
(b) Matt. v. 3. 4. 5. & seq.

(c) Matt. vi. 2. 5. 16.



26. *Et in his omnibus, inter nos, & vos chaos magnum firmatum est: ut hi, qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde hinc transire.*

26. De plus, il y a pour jamais un grand abîme entre nous, & vous; de sorte que ceux qui voudroient passer d'ici vers vous, ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes.

## COMMENTAIRE.

leur récompense. C'est en ce sens que saint Chrysostome, (a) Maldonat, & Grotius prennent cet endroit-ci.

D'autres (b) croyent qu'il est dit ici que le mauvais riche a reçu sa récompense, ou ses biens (c) en cette vie; parce que transporté d'amour, & d'estime pour tout ce que le monde a de plus aimable, & enchanté par les plaisirs des sens, Dieu a permis qu'il jouit de ces choses, qui ne sont biens que dans l'imagination des hommes: au lieu que Lazare vivant dans la pauvreté, & dans la privation de cette fausse félicité; mais dans l'espérance de la véritable, se trouve dans le Paradis, dans la jouissance de ce qui a fait l'objet de son amour; pendant que le mauvais riche est privé de tout ce qu'il a aimé si ardemment. Les biens du Lazare sont éternels; ceux du mauvais riche sont passagers. Le bonheur de l'un, & le malheur de l'autre ont suivi la nature des biens auxquels ils se sont attachez.

Au reste on voit par Philon, (d) que les Hébreux non-seulement reconnoissoient l'existence des ames, & leur bonheur, ou leur malheur après cette vie; mais aussi que les ames des Saints, & des Patriarches intercédent auprès de Dieu pour leurs descendants, & leur obtenoient efficacement les secours dont ils avoient besoin.

ÿ. 26. IN HIS OMNIBUS INTER NOS, ET VOS CHAOS MAGNUM. Il y a pour jamais un grand abîme entre vous, & nous. Il est inutile de demander que Lazare aille vous donner quelque rafraîchissement. Le lieu où vous êtes est inaccessible à ceux, qui comme Lazare, sont dans le souverain bonheur; de même que réciproquement du lieu où vous êtes, on ne peut venir dans celui où nous sommes: *Chaos magnum*; ou, selon le Grec, (e) un grand creux, ou grande fosse, un grand abîme: Comme si l'enfer, & le paradis étoient séparés par une profon-

(a) Chrysost. homil. 4. de Lazaro.

(b) Aug. lib. 2. quæst. Evang. c. 38. & serm. 111. nov. edit. Chrysost. homil. 1. de Lazaro. Greg. homil. 40. in Evang.

(c) Gr. ἡπίδαξ' εὐ τὸ ἀγαθὸν εὐ. Recepsi tu dona tua.

(d) Philo de exsecratione, p. 937. B. ἄνωγει δὲ τῶν ἀρχαίων τὸ ἴδουσ' ἑαυτοὺς, ὅτι τοῖς

ἀθωγράσι συμμίαν θυγαῖς ἀγατοὺς κ' ἡγοῦν' ἐκ-  
δουλεύειν παρὲς τὸν ἀρχαῖον θεοῦ, πάλιν τὰς ἰσθ-  
μῶν, κ' θυγαῖσιν ἰσθμῶν δε ἀπὸ τῶν ἰδῶσιν  
κεῖσθαι. Γίγναι ἀπὸ τῶν παρὰ τὸν τῶ παρὰ τῶ  
ἰσθμῶν δὲ ἰσθμῶν.

(e) χάσμα μίγα ἰσθμῶν. Hiatus ingens, va-  
rugo profundissima.

17. *Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei.*

18. *Habeo enim quinque fratres ; ut restetur illis, ne & ipsi veniant in hunc locum tormentorum.*

19. *Et ait illi Abraham : Habent Moysen, & Prophetas ; audiunt illos.*

17. Le riche lui dit : Je vous supplie donc, Pere Abraham, de l'envoyer dans la maison de mon pere,

18. Où j'ai cinq freres ; afin qu'il leur atteste ces choses, & les empêche de venir aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourmens.

19. Abraham lui repartit : Ils ont Moysè ; & les Prophètes ; qu'ils les écoutent.

## COMMENTAIRE.

deur, & un abîme impénétrables ; ou par un fossé plein d'eau ; ou par un fleuve qu'on ne peut passer. Tels étoient chez les Poètes le Coccyte, & l'Achéron, qui separoient le Tartare des Champs Elisiens. Ligfoot (a) montre que les Hebreux croient la gêne, & le paradis si voisins, qu'on voit de l'un dans l'autre. On a déjà vu que les Esséniens, au rapport de Joseph, avoient sur l'enfer à peu près les mêmes idées, que les Poètes du Paganisme. On peut consulter aussi Grotius sur cet endroit.

Au reste ce grand abîme n'est pas apparemment un lieu, ni une distance locale, & sensible. Les Peres (b) croient qu'il est symbolique, & qu'il marque simplement l'extrême différence qu'il y a entre la condition des damnés, & celle des bienheureux ; & la condition immuable des uns, & des autres, dans l'état où ils se trouvent placez par la justice de Dieu.

§. 27. *ROGO TE UT MITTAS EUM IN DOMUM PATRIS MEI.* Je vous prie de l'envoyer dans la maison de mon pere, afin qu'il donne avis à mes freres de l'état où je suis, de peur qu'ils ne viennent eux-mêmes dans ce lieu de tourmens. Si c'étoit ici une histoire véritable, & non une parabole, on seroit surpris de l'attention d'un damné à empêcher que ses freres ne suivent son exemple, & ne se précipitent avec lui dans l'enfer. Quelques-uns (c) ont cru que c'étoit moins par un sentiment de compassion, & de tendresse, que par un motif d'amour propre, que le mauvais riche craignoit que ses freres ne se damnassent ; parce qu'il prevoit que leur malheur ne seroit qu'augmenter ses tourmens, puisqu'il étoit lui qui par son mauvais exemple, les avoit engagez dans cet état. Mais dans ces sortes de paraboles, on ne doit pas exiger une vérité historique. JESUS-CHRIST vouloit seulement nous apprendre une grande vérité, qui est que l'on ne doit pas attendre à s'instruire de ses devoirs par

(a) Ligfoot *hera Talm. ex Midras cohelet* 103. 2.

(b) *Ambros. hic. Aug. lib. 2. quest. Evang. c.*

(c) *Chrysost. homil. de Lazaro B. da. Theophyl. Eutlym. hic.*

(c) *Gregor. homil. 40. Beda hic. Brug. alii.*

30. *At ille dixit : Non, Pater Abraham : sed si quis ex mortuis iuris ad eos, penitentiam agent.*

31. *Ait autem illi : Si Moysen, & Prophetas non audiunt ; neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.*

30. Non, dit-il, Pere Abraham : mais si quelqu'un des morts les va trouver, ils feront pénitence.

31. Abraham lui répondit : S'ils n'écoutent ni Moïse, ni les Prophètes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciteroit.

## COMMENTAIRE.

le retour des morts, ni par des moyens surnaturels ; mais par la révélation des vérités qu'il nous a fait connoître dans ses Ecritures. Ce sont-là les maîtres que nous devons consulter. (a)

ÿ. 29. HABENT MOYSEN, ET PROPHETAS. *Ils ont Moïse, & les Prophètes ; qu'ils les écoutent.* Dieu a fait pour eux tout ce qu'il a pu faire, s'ils s'égarerent, & s'ils se perdent, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. Le retour d'un mort à la vie, seroit-il capable de les convertir, si les instructions de Moïse, & des Prophètes, soutenus de tant de miracles, n'ont pu les toucher ? Ils ont assez de Maîtres ; il ne leur manque que de la bonne volonté. Moïse, & les Prophètes marquent tout l'ancien Testament. (b) Il est aisé de trouver dans l'ancien Testament, que les méchans reçoivent dans une autre vie la juste peine de leurs crimes. Les preuves de cette vérité se trouvent dans toute l'Histoire, comme dans les Prophètes, & les Livres moraux. Si les justes ne sont pas récompensés dans l'autre vie, & si les méchans n'y sont pas punis, où est la justice de Dieu, où sont ses promesses, & ses menaces ?

ÿ. 31. SI MOYSEN, ET PROPHETAS NON AUDIUNT, NEC SI QUIS EX MORTUIS. *S'ils n'écoutent ni Moïse, ni les Prophètes, ils ne croiroient pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciteroit.* On s' imagine que si l'on voyoit un homme ressuscité, qui racontât ce qu'il a vu, & souffert dans l'autre monde, on en seroit bien plus touché, qu'on ne l'est des miracles anciens, dont on nous parle, & des promesses, ou des menaces des Prophètes, de JESUS-CHRIST, ou des Apôtres, qu'on lit dans l'Ecriture. Mais c'est une fausse imagination, une vaine excuse. Les méchans, & les incrédules y trouveroient des prétextes, & des exceptions, pour ne les pas croire. (c) Ils diroient que ce mort est un phanôme ; que sa résurrection est feinte ; que ses discours sont des chymères.

(a) Vide Mald. hic.

(b) Vide Matt. v. 17. VII. 12. XI. 13. Joan. 2.

(c) Vide Chrysost. homil. 4. de Lazaro. Euthym. B. dam. Mald. Grot. hic.

Lorsque JESUS-CHRIST ressuscita Lazare, frere de Marthe, & de Marie, le miracle étoit évident, connu, public; & toutefois nul des Pharisiens ne se convertit. Ils portèrent leur fureur jusqu'à vouloir même faire périr Lazare ressuscité, pour se délivrer d'un témoin, qui dépoisoit contre leur incrédulité.

Combien d'autres prodiges se sont faits à leurs yeux? Ils les ont attribués au Prince des ténèbres, à un art magique. JESUS-CHRIST lui-même est ressuscité des morts. Ce fait étoit attesté par un très-grand nombre de témoins irréprochables. Que font les Juifs endurcis? Ils disent que ses Disciples ont volé son Corps, & ont malicieusement persuadé aux troupes qu'il étoit ressuscité. Tous les jours on exerce publiquement des supplices contre les meurtriers, les voleurs, les assassins; ces crimes en sont-ils pour cela bannis de la république? La corruption du cœur humain est telle, que quand une fois il s'est livré à quelque passion, rien n'est plus capable de le toucher. Si quelque chose eût été capable de persuader, ou de convertir les Juifs, c'étoit la vie, la doctrine, les miracles de JESUS-CHRIST. Ils l'ont vû, ils l'ont écouté, ils l'ont admiré, & ne se sont toutefois pas convertis; au contraire ils l'ont persécuté, calomnié, outragé; ils l'ont enfin fait mourir sur une Croix.





## C H A P I T R E X V I I .

*Scandale des petits. Pardonner sept fois le jour à celui qui se repent. Nous sommes des serviteurs inutiles, Dix lépreux guéris par JESUS-CHRIST. Le dixième qui étoit Samaritain, vient lui en rendre grâces. JESUS-CHRIST viendra comme un éclair. On sera le corps, là seront les aigles,*

ψ. 1. *ET ait ad Discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala : va autem illi per quem veniunt.*

2. *Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, & projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.*

ψ. 2. **J**ESUS dit un jour à ses Disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales : mais malheur à celui par qui ils arrivent.

2. Il vaudroit mieux pour lui qu'on lui mit au cou une meule de moulin, & qu'on le jetât dans la mer, que non pas qu'il fût un sujet de scandale à l'un de ces plus petits.

### C O M M E N T A I R E .

ψ. 1. **I**MPOSSIBLE EST UT NON VENIANT SCANDALA. *Il est impossible qu'il n'arrive des scandales : mais malheur à celui par qui ils arrivent.* Les hommes étant aussi corrompus qu'ils le sont, il est impossible qu'ils ne commettent des actions, ou qu'ils ne profèrent des paroles, qui sont capables d'ébranler les forts, & de renverser ceux qui sont foibles dans la vertu, & dans la piété. On appelle *scandale* tout ce que l'on met dans le chemin, pour faire tomber une personne. Moÿse (a) défend de mettre un scandale pris en ce sens, devant un aveugle : *Nec coram cæco pones offendiculum.* JESUS-CHRIST dénonce ici malheur à celui qui est un sujet de chute à ses frères. Voyez S. Matt. XVIII. 6. 7.

ψ. 2. **LAPIS MOLARIS.** *Une meule de moulin.* Le Grec ; (b) *Une meule d'asne* ; c'est-à-dire, de ces grandes meules, qui étoient tournées par des ânes ; au lieu que les meules ordinaires étoient tournées par des esclaves. D'autres (c) croient que c'est la meule de dessous, sur laquelle

(a) Levit. XIX. 14.

(b) Græc. Νῆδος ἰσθμῶς.

(c) Vatab.

3. *Attendite vobis : Si peccaverit in te frater tuus , increpa illum : & si penitentiam egerit dimitte illi.*

4. *Et si septies in die peccaverit in te , & septies in die conversus fuerit ad te , dicens : Pœnitet me , dimitte illi.*

5. *Et dixerunt Apostoli Domino : Adauge nobis fidem.*

3. Prenez garde à vous. Si vôtre frere a péché contre vous, reprenez-le : & s'il se repent, pardonnez-lui.

4. Que s'il péche contre vous sept fois le jour, & que sept fois le jour il revienne vous trouver, & vous dise: Je me repens de ce que j'ai fait, pardonnez-lui.

5. Et lez Apôtres dirent au Seigneur: Augmentez-nous la foi.

## COMMENTAIRE.

le froment est écrasé. Quelques Exemplaires Grecs lisent simplement (a) comme la Vulgate, une meule de moulin. Voyez S. Matthieu en l'endroit cité plus haut.

UNUM DE PUSILLIS ISTIS. *Un de ces petits.* Un de mes Disciples, de ce petit troupeau, de ces Néophytes, encore peu affermis dans la foi, & dans la pratique de la patience.

ÿ. 3. SI PECCAVÉRIT IN TE FRATER TUUS. *Si vôtre frere a péché contre vous, reprenez-le.* Après avoir donné des règles sur l'attention que nous devons avoir de n'offenser personne, & de ne donner pas occasion de chute aux foibles par nos paroles, par nos actions, ou même par nos omissions; il nous prescrit ici la maniere dont nous devons agir avec nos freres, s'ils tombent dans quelque faute contre nous. Il veut qu'on les reprenne; mais avec les modifications rapportées dans S. Matthieu: (b) Premièrement, en secret; secondement, en présence de quelques témoins; & enfin devant l'Eglise, ou l'assemblée. *S'il se repent, pardonnez-lui.* S'il rentre en lui-même, ou par son propre mouvement, ou par vôtre avis, & vôtre correction charitable, ou enfin par celle de vos amis communs, recevez-le dans vôtre amitié, oubliez tout le passé, traitez-le en ami, & en frere, comme auparavant. Quand il lui arriveroit sept fois par jour, c'est-à-dire, plusieurs fois, de vous désobliger, s'il se repent, pardonnez-lui. Il faut ajouter ici ce que dit ailleurs JESUS-CHRIST, (c) que si par impossible nôtre frere péchoit contre nous septante fois sept fois par jour, il faudroit lui pardonner.

ÿ. 5. ADAUGE NOBIS FIDEM. *Augmentez-nous la foi.* Ils parlent de la foi des miracles; de cette ferme, & solide assurance, qui nous fait demander à Dieu qu'il fasse éclatter sa puissance par des prodiges, & des actions surnaturelles. On peut aussi l'entendre de la foi, qui est une vertu

(a) *Alth. addit. Vide M. V. Par. Lett.*

(b) *Matt. xviii. 15. & sequi Comparez Levit.*

xix. 18. 19. Eccl. xix. 15. 16. 17.

(c) *Matt. xviii. 21. 22.*

6. *Dixit autem Dominus: Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro: Eradicave, & transplantare in mare: & obediet vobis.*

7. *Quis autem vestrum habens servum arantem aut pascentem, qui regresso de agro dicat illi: Statim transi, recumbe:*

6. Le Seigneur leur dit: Si vous avez une foi semblable au grain de sénévé, vous direz à ce meurier: Déracine-toi, & te vas planter au milieu de la mer; & il vous obéira.

7. Qui est celui d'entre vous qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paître les troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à table?

## COMMENTAIRE.

Théologale, par laquelle nous croyons fermement ce que Dieu nous a révélé dans ses Ecritures, ou ce qu'il a confié à la tradition de son Eglise: L'une, & l'autre de ces deux fois est un pur don de Dieu: *Utrumque credere, & velle ipsius est*, dit saint Augustin, (a) *quia ipse preparat voluntatem; & utrumque nostrum, quia non fit nisi volentibus nobis.* La suite demande qu'on l'explique plutôt de la foi des miracles: *¶ 6. Si vous avez de la foi comme un grain de sénévé, vous direz à ce meurier: (b) Déracine-toi, & va te planter au milieu de la mer; & il vous obéira.*

*¶ 7. QUIS VESTRUM HABENS SERVUM ARANTEM, AUT PASCENTEM, (c) QUI REGRESSO, &c. Qui est celui d'entre vous, qui ayant un serviteur occupé à labourer, ou à paître les troupeaux, lui dise aussi-tôt qu'il est revenu des champs: Allez vous mettre à table, &c.* Il paroît que le dessein, & la conclusion de cette parabole, est de montrer que dans la rigueur, nous sommes des serviteurs inutiles à l'égard de Dieu. Ce souverain Maître a droit d'exiger de nous toute sorte de services, & de nous appliquer à quelle sorte d'emplois, & de fonctions il juge à propos, sans que nous puissions nous plaindre, ni de la peine, ni de la bassesse, ni de la durée de nôtre travail. Nous sommes à lui; il est maître de nos personnes, de nôtre temps, de nos talents. Nous tenons de lui tout ce que nous avons; il est en droit de nous en demander l'emploi; & malheur à nous, si nous en faisons un usage contraire à ses desirons. Mais il est tellement nôtre Maître, qu'il nous laisse nôtre liberté en son entier. S'il produit dans nous de saints desirs; s'il y opère des actions saintes, & méritoires; s'il y met des qualités heureuses, & des dons surnaturels, il nous tient compte du bon emploi que nous en avons fait; il couronne en nous ses dons, en couronnant ses mérites. (d) Voilà un sens

(a) Aug. lib. 1. Retraff. c. 23.

(b) Gr. τῆ ὀνομασίᾳ τῆς ἀρβύλης. A ce meurier. Cat. *scaminius* ne signifie pas un lycamore, comme l'ont cru quelques-uns. Vide Græc. B. x.

(c) S. Ambr. S. Augustin. le Syr. & le Persan

ajoutent: A poltre les bœufs. Quelques anciens Manuscrits Latins ajoutent, *Bover*, des bœufs. Voyez les variées de Leçon de M. Mill.

(d) Aug. lib. 9. Confess. cap. 13. & serm. 131. nov. edit. c. 2.

8. *Et non dicat ei: Para quod cenem, & praecege te, & ministra mihi donec manducem, & bibam; post haec tu manducabis, & bibes?*

9. *Numquid gratiam habet servo illi, quia fecit quae ei imperaverat?*

8. Ne lui dit-il pas au-contre: Préparez-moi à souper, ceignez-vous, & me servez jusqu'à ce que j'aye mangé, & que j'aye bû; & après cela vous mangerez, & vous boirez?

9. Et quand ce serviteur aura fait tout ce qu'il lui aura ordonné, lui en aura-t'il de l'obligation?

## COMMENTAIRE.

qui paroît fort simple, & fort littéral, (a) & qui est assez suivi par les Anciens.

Mais on demande quel rapport a cela avec ce qui précède? Plusieurs ont crû qu'on ne devoit point se mettre en peine de chercher de liaisons entre les diverses paraboles, ou instructions, que les Evangélistes nous rapportent: Que ces sacrez Ecrivains ne se sont pas astreints à suivre un ordre méthodique, & chronologique; qu'ils se sont livrez à l'impression de l'Esprit saint, & ont souvent rapporté au même endroit, des discours que le Sauveur avoit dits en d'autres tems; y étant engagé par la conformité de la matière. D'autres (b) ont crû que JESUS-CHRIST ayant parlé de la foi dans les versets précédens, prémunit ici ses Disciples contre la vanité, & l'orgueil, en leur recommandant l'humilité. Maldonat conjecture que le Sauveur dit cette parabole, lorsque ses Apôtres étant en dispute sur la primauté, il leur proposa l'humilité d'un enfant, & leur dit que s'ils ne devenoient aussi simples, & aussi humbles que des enfans, ils ne pouvoient être ses Disciples. Il put en même-tems leur dire ce qui est ici, qu'après avoir fait tout ce que Dieu leur commandoit, ils n'étoient que des serviteurs inutiles. D'autres (c) veulent que JESUS-CHRIST continué ici à instruire ses Apôtres sur ce qu'ils lui avoient demandé qu'il augmentât leur foi. Il leur dit que pour obtenir le don de faire toute sorte de miracles, il ne suffisoit pas d'avoir une foi commune, ni de faire les œuvres ordinaires, qui nous sont commandées; qu'il faut en faire de surérogation; qu'il faut pratiquer l'aumône, & le jeûne, comme il le dit ailleurs: (d) *Hoc genus non ejiciatur, nisi per orationem, & jejunium.*

Il paroît en effet, en examinant de près la parabole, que JESUS-CHRIST demande ici quelque chose de surérogation. Il dit que le Maître n'a nulle

(a) Vide Origen. homil. 12. in Josue. Cyprian. lib. 5 ep. 6. & lib. 3. ad Quir. c. 51. Chrysost. serm. de penitencia. Hieron. ep. ad Ctesiphont. contra Pelagianos. Theophyl. Beda Lyr. hic.

(b) Aug. lib. 1. quest. Evang. qu. 39. Theophyl. Euthym.

(c) Hamon. & Cleric. hic.

(d) Matt. XVII. 20.



10. *Non pro. Sic & vos, cum feceritis omnia que precepta sunt vobis, dicitur: Servi inutiles sumus: quod debuimus facere, fecimus.*

10. Je ne le pense pas. Dites donc aussi, lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est commandé: Nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous étions obligés de faire.

## COMMENTAIRE.

obligation particulière à son serviteur, lorsqu'il a fait ce qui lui a été commandé; de même qu'ailleurs (a) il enseigne que si nous n'aimons que ceux qui nous aiment, & si nous ne faisons du bien qu'à ceux qui nous en font, on ne nous en a aucune obligation; voulant dire qu'il faut aimer même nos ennemis, & faire du bien à ceux qui nous font du mal. Ainsi dans cet endroit, lorsqu'il nous propose l'exemple d'un serviteur, qui ne fait que ce qu'on lui dit de faire, & qu'il en conclut qu'on ne lui en fait pas de gré; il insinué que ce serviteur auroit pu mériter qu'on lui eût obligation, en faisant quelque chose de plus; comme ceux dont il a parlé ci-devant, (b) qui attendant leur Maître, qui devoit revenir de la nôce, demouroient debout, ayant les reins ceints, & tenant en main des lampes allumées, pour lui ouvrir, & le recevoir, aussi-tôt qu'il frapperoit à la porte. Leur Maître fut si satisfait de leur vigilance, de leur attention, & de leur zèle, qu'il les fit mettre à table, & voulut les servir lui-même.

L'opposition entre ces deux paraboles, est sensible. Dans l'une, le serviteur ne fait que ce qu'on lui dit de faire; dans l'autre, ils font beaucoup plus qu'on n'exige d'eux: De-là vient la différence de la conduite que le Maître tient à leur égard. Saint Paul (c) nous fournit dans sa personne un autre exemple encore plus sensible: Si je prêche l'Évangile, dit-il, je n'ai pas lieu de m'en gloriifier, & de prétendre qu'on m'en sache gré; car j'y suis obligé; & malheur à moi, si je ne le fais pas: *Mais si je le fais volontiers, avec zèle, avec promptitude, je puis m'en promettre une juste récompense.* Je pense que c'est le vrai sens de la parabole, & que le Sauveur insinué ici à ses Disciples qu'il les destine à un genre de vie plus parfait que le commun, & qu'il attend d'eux qu'ils soutiendront l'honneur de leur vocation, & le don des miracles qu'il leur accorde; par une conduite digne de lui, & de l'Évangile. C'est une réponse assez naturelle à la demande qu'ils lui avoient faite de leur augmenter la foi: *Adauge nobis fidem.* Je veux bien vous l'augmenter: mais louvez-vous de l'élevation de votre état, & de l'excellence de votre vocation. N'imitez pas les serviteurs négligens, qui ne servent qu'à regret; qui mettent tout leur

(a) Luc. vi. 32. 33.

(b) Luc. xii. 37.

(c) 1. Cor. ix. 16.

11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam, & Galileam.

12. Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt à longè :

11. Un jour comme il alloit à Jérusalem, & passoit par le milieu de la Samarie, & de la Galilée,

12. Etant prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui, qui se tenant cloignez,

## COMMENTAIRE.

mérite à ne pas défobéir à leur Maître. C'est-là le caractère des Juifs. Celui des Chrétiens est d'obéir avec zèle, & de porter même leur ardeur jusqu'à pratiquer les conseils, & la perfection évangélique.

Ÿ. 10. SERVI INUTILES SUMUS. (a) *Nous sommes des serviteurs inutiles.* L'épithète d'*inutile*, jointe au nom de serviteur, marque un serviteur, dont son Maître ne tire pas le service qu'il a droit d'en attendre. Ainsi dans saint Matthieu, (b) *le serviteur inutile*, qui n'avoit pas fait valoir le talent qui lui avoit été confié, est jetté dans les ténèbres extérieures. Ici le mot d'*inutile* est pris dans un sens un peu moins odieux : mais c'est toujours un serviteur, qui ne témoigne pas assez de zèle, ni d'ardeur pour le service de son Maître, & qui ne s'empresse pas pour lui faire plaisir. A l'égard de Dieu, quoique nous soyons toujours des serviteurs fort inutiles, soit que nous demeurions dans la simple pratique des Commandemens, soit que nous nous élevions jusqu'à la pratique des conseils évangéliques ; puisqu'enfin il n'a que faire de nos biens, (c) & que sans le secours de sa grace, nous ne pourrions ni entreprendre, ni continuer, ni persévérer à faire le bien ; toutefois il veut bien nous tenir compte de nos petits services. Et à l'égard de ceux, qui par un zèle épuré de sa gloire, s'engagent dans la pratique d'une plus haute perfection, il les récompense plutôt comme ses amis, & comme ses enfans, que comme ses serviteurs.

Ÿ. 11. DUM IRET IN JERUSALEM. *Un jour comme il alloit à Jérusalem, & passoit par le milieu de la Samarie, & de la Galilée.* JESUS alloit de Galilée à Jérusalem pour la Fête de la Dédicace, qui se célébroit en hyver. (d) Pour s'y rendre, il falloit passer par le milieu de la Samarie, & de la Galilée. C'est-à-dire, qu'il partit apparemment de Capharnatim, traversa ce qu'il y avoit de villages de Galilée, jusqu'à la Samarie, puis le petit pays de Samarie, prêchant, & instruisant par tout, & guérissant les malades à son ordinaire.

Ÿ. 12. CUM INGREDERETUR QUODDAM CASTELLUM,

(a) Οτι δούλος άχρηστος έσμι.

(b) Matt. xxv. 30. Τον άχρηστον δούλον άνεβάλ-  
λεις εις το σκότος το έκτος.

(c) Psal. xv. 1.

(d) Jo. 10. x. 22.

13. *Et levaverunt vocem, dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri.*

14. *Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos Sacerdotibus. Et factum est, dum irent, mundati sunt.*

13. Elevèrent leur voix, & lui dirent : *Jésus notre Maître, ayez pitié de nous.*

14. Lorsqu'il les eut apperçûs, il leur dit : *Allez vous montrer aux Prêtres. Et comme ils y alloient, ils furent guéris.*

## COMMENTAIRE.

&c. *Etant prêt d'entrer dans un village, dix lépreux vinrent au-devant de lui.* Les lépreux n'osant demeurer dans les villes, ni dans les villages, se tenoient ordinairement plusieurs ensemble dans quelques demeures séparées à la campagne, & au voisinage des villes. (a) Ils vinrent se présenter à JESUS-CHRIST, lorsqu'il entroit, *cum ingrederetur* ; c'est-à-dire, comme il étoit sur le point d'entrer dans un certain bourg ; apparemment au voisinage du pays de Samarie, puisqu'un de ces dix lépreux étoit Samaritain. (b) Ils vinrent pour lui demander la santé, attirés par le bruit de ses miracles.

¶ 13. STETERUNT A LONGE. *Se tenant éloignez, ils lui dirent : Jésus notre Maître, ayez pitié de nous.* Ils se tiennent éloignés ; parce que les lépreux n'osoient approcher des personnes saines, de peur de les souiller. (c) *Ils élèvent la voix*, pour se faire entendre de loin. Ils crient tous ensemble, pour faire une douce violence à la bonté du Sauveur. Ils appellent JESUS, *Maître*, ou *Rabbi* ; parce qu'ils le considéroient comme un grand Docteur, comme un Prophète puissant en œuvres, & en paroles. Le mot Grec (d) peut aussi signifier un Seigneur, un Maître qui commande.

¶ 14. ITE, OSTENDITE VOS SACERDOTIBUS. *Allez vous montrer aux Prêtres.* JESUS en use ordinairement de même, lorsqu'il guérit quelques lépreux. (e) Il les renvoie aux Prêtres ; premièrement, pour convaincre ces Prêtres de la vérité des guérisons qu'il opéroit, & les obliger par-là à rendre gloire à Dieu, & à le reconnoître pour vrai Messie : Secondement, afin que les lépreux pussent jouir du fruit de leur guérison, en rentrant dans le commerce de la vie civile avec les autres hommes, après que les Prêtres les auroient déclarés guéris, & auroient satisfait à tout ce que la Loi demandoit d'eux : (f) Car il y avoit encore bien des cérémonies, avant que d'être déclarés entièrement purs.

DUM IRENT, MUNDATI SUNT. *Comme ils y alloient, ils furent*

(a) *Levit. xlii. 46. Num. v. 2. 4. Reg. vii.*

(b) *Infra §. 16.*

(c) *Vide Levit. xlii. 46.*

(d) *Yevê infetra.*

(e) *Matt. viii. 3. 4. Luc. v. 13.*

(f) *Levit. xiv.*

15. *Unus autem ex illis, ne vidit quia mandatus est, regressus est; cum magna voce magnificans Deum,*

16. *Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens: & hic erat Samaritanus.*

17. *Respondens autem Jesus, dixit: Nonne decem mandati sunt? & novem ubi sunt?*

18. *Non est inventus qui rediret, & daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.*

15. L'un d'eux voyant qu'il avoit été guéri, retourna sur ses pas, en glorifiant Dieu à haute voix;

16. Et vint se jeter aux pieds de JESUS, le visage contre terre, en lui rendant grâces; & celui-là étoit Samaritain.

17. Alors JESUS dit: Tous les dix n'ont-ils pas été guéris? Où sont donc les neuf autres?

18. Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu, & qui ait rendu gloire à Dieu, sinon cet étranger.

## COMMENTAIRE.

guéris. Ils crurent à la parole de JESUS; ils se mirent en chemin; & leur foi leur procura la guérison. (a) Le Sauveur les guérit sans les toucher, sans leur parler, par sa seule volonté, par sa seule puissance. Une guérison si miraculeuse, si soudaine, prouvoit assez l'inutilité de la Loi, & des cérémonies, comme le vit bien ce Samaritain, qui revint à JESUS-CHRIST. (b)

ÿ. 15. UNUS EX ILLIS VIDENS, &c. *L'un d'eux voyant qu'il étoit guéri, retourna sur ses pas*, pour venir rendre grâces à son bienfacteur. Cet homme étoit Samaritain, comme il est dit ci-après. Il ne croyoit pas que le Temple de Jérusalem fut le seul lieu, où le Seigneur vouloit être adoré. Il soutenoit que c'étoit à Garizim, près de Sichem, dans la Samarie. Toutefois aussi-tôt que JESUS-CHRIST lui eut ordonné d'aller à Jérusalem se montrer aux Prêtres, il y va sans hésiter. Mais s'étant trouvé guéri, avant que d'y être arrivé, il jugea que JESUS-CHRIST étoit au-dessus de tous les Prêtres, & qu'il étoit plus juste de venir à lui, que ni à Garizim, ni à Jérusalem. S'il eût été à Jérusalem, le témoignage des Prêtres de cette ville ne lui auroit servi de rien, pour rentrer dans la société des autres hommes dans sa patrie, ç'auroit été au contraire un obstacle à sa réception. Il agit donc fort prudemment, de revenir à son Médecin. Il sembloit par-là le reconnoître pour Maître de la Loi, & pour vrai Messie. Il figuroit le peuple Gentil, qui vient à JESUS-CHRIST, au lieu d'aller à Jérusalem. D'ailleurs sa guérison étoit assez notoire; il n'avoit que faire du témoignage des Prêtres, pour l'attester. Cette formalité ne paroïssoit nécessaire, que quand il y avoit du doute. Or ici il n'y en avoit aucun.

ÿ. 18. NON EST INVENTUS QUI REDIRET. *Il ne s'en est point*

(b) Mald. Græc. Brng.

(b) Vide Tertull. lib. 4. c. 35. contra Marcion.

19. *Et ait illi : Surge, vade : quia destinata te salvum fecit.*

20. *Interrogatus autem à Phariseis : Quando venit Regnum Dei ? respondens eis , dixit : Non venit Regnum Dei cum observatione :*

19. Et il lui dit : Levez-vous, & allez ; votre foi vous a sauvé.

20. Les Pharisiens lui demandoient un jour, quand viendrait le Royaume de Dieu ? & il leur répondit : Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer :

## COMMENTAIRE.

*trouvé, qu'il soit revenu, & qui ait rendu grâces à Dieu, que cet étranger.* Les neuf autres lépreux ne témoignèrent pas leur reconnaissance au Sauveur, soit par un fond d'ingratitude, comme il semble le leur reprocher ici ; soit par un faux attachement à leur Religion, voulant avant toutes choses se faire déclarer guéris, ou enfin par un trop grand amour de leur santé. Ce trop grand empressement n'étoit pas louable. Ils devoient commencer par rendre grâces à leur bienfauteur. C'étoit-là leur premier devoir. Ensuite ils pouvoient aller se présenter aux Prêtres ; & enfin offrir à Dieu les sacrifices qu'il ordonnoit dans sa Loi. Voilà l'ordre naturel qu'ils devoient observer.

ψ. 19. *SURGE, ET VADE. Levez-vous, & allez ; votre foi vous a sauvé ;* elle vous a procuré la guérison. Il y a toute apparence que JESUS-CHRIST le renvoya dans sa maison, sans l'obliger à aller à Jérusalem. Il se contenta de la foi de cet homme, qu'il le reconnût pour le Messie, & qu'il le rendit gloire à Dieu. Après cela, le voyage de Jérusalem ne lui étoit nullement nécessaire. (a)

ψ. 20. *INTERROGATUS A PHARISÆIS, QUANDO VENIT REGNUM DEI. Les Pharisiens lui demandoient, quand viendrait le Royaume de Dieu.* Les Pharisiens, & les autres Juifs attendoient avec empressement le Royaume de Dieu, ou la venue du Messie ; car ces deux expressions sont synonymes. Ils savoient que les tems marquez étoient venus, & que JESUS étoit regardé par plusieurs comme le vrai Messie. Mais les préjugés dont les autres étoient remplis, formoient un obstacle à cette créance. Ils attendoient un Messie puissant selon le monde, un Conquérant, un Monarque, un vengeur des injures d'Israël, qui devoit les mettre dans une parfaite liberté, & les combler de toutes sortes de biens, & de prospérité temporelles. Ils ne voyoient dans JESUS-CHRIST rien qui répondit à ces magnifiques espérances. Ils lui demandent donc

(a) Tertull. lib. 4. c. 35. contra Marcion. Memorem divina gratia Samaritæ miratus, non magis offerre mænis ex lege ; quia jam satis obtulerat gloriam Domino reddens ; ... Intellexe-

rat unam se Deo oblationem, gratiarum scilicet alienæ apud verum templum, & verum Pontificem ejus Christum facere debere.

21. Neque dicent : Ecce hic, aut ecce illic. Ecce enim Regnum Dei intra vos est.

21. Et on ne dira point : Il est ici, ou il est là. Car le Royaume de Dieu est au-dedans de vous.

## COMMENTAIRE.

avec quelque espèce d'insulte, (a) quand viendrait le Royaume de Dieu, dont il parloit si souvent, & dont il annonçoit la venue par ses Disciples. Quand verrons-nous Israël affranchi du joug des nations, le trône de David relevé, les restes d'Israël réunis dans leur pays, comme sous les regnes heureux de David, & de Salomon? On conjecture que les Pharisiens firent cette question à JESUS, comme il étoit dans le Temple, à la Fête de la Dédicace. (b)

NON VENIT REGNUM DEI CUM OBSERVATIONE. Le Royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer. Le Royaume de Dieu se prend en plusieurs sens divers, comme on l'a montré ailleurs. (c) Ici il est mis pour l'établissement de l'Eglise Chrétienne, & pour la vengeance que JESUS-CHRIST doit exercer contre les Juifs incrédules. Ce n'étoit pas là le sens que les Pharisiens avoient dans l'esprit : Mais enfin le Sauveur parloit suivant la vérité ; & il leur parloit d'une manière assez claire, s'ils l'avoient voulu entendre. Le Royaume de Dieu, la manifestation du Messie, la vengeance qu'il viendra exercer contre ses ennemis, avant qu'il établisse sa domination dans le monde ; tout cela ne se fera pas d'une manière éclatante, sensible, manifeste. (d) Cela s'exécutera, sans que l'on s'en apperçoive. La plupart du monde regarderont comme un événement purement casuel, & comme une suite de l'enchaînement des causes secondes, ce qui sera un effet de la toute-puissance du Seigneur, & l'accomplissement de ses grands desseins.

Vous ne verrez pas le Messie en personne à la tête des armées, jeter la frayeur dans l'esprit de ses ennemis, les tailler en pièces, les exterminer. Vous ne ferez pas avertis de sa venue par des Ambassadeurs, par des Anges envoyez du Ciel, par des prodiges qui convainquent tout le monde. Vespasien, & Titc, à la tête des armées Romaines, détruiront, non les étrangers qui vous oppriment, comme vous vous l'imaginez ; ils tourneront leurs armes contre vous-mêmes, ils défoleront votre pays, ils détruiront Jérusalem, ils renverseront votre Temple. C'est tout le contraire de ce que vous attendez. Ainsi il n'est nullement étrange que vous ne le reconnoissiez pas à ces traits. Quand les Juifs infidèles, & révoltés seront

(a) Mald. Brug. Ita Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Euthym.

(b) Toinard. Harm. p. 78. Vide Joan. x. 22. 23

(c) Matt. 11. 2.

(d) Vide Grot. Brug. alior.

exterminerez, alors je regnerai sur toutes les nations; mon Évangile sera prêché dans tous les pays du monde.

Ÿ. 21. NEQUE DICENT: ECCE HIC, AUT ECCE ILLIC. *On ne dira pas: Il est ici, ou il est là.* Quand un Prince est dans ses États, & qu'il a établi sa domination dans un pays, on n'est point en peine de savoir où il est. On fait quelle est sa Capitale, où est son Palais, où il tient sa Cour. Il est toujours accompagné d'un grand nombre de personnes, qui lui sont attachées par les services qu'elles lui rendent, ou par les grâces qu'elles en espèrent. Dans le Royaume du Messie, ce ne sera pas la même chose; on ne le verra ni dans une Capitale, ni dans un Palais, ni à la tête des armées. JESUS-CHRIST pendant sa vie, a vécu pendant plusieurs années d'une manière obscure, & inconnue. Depuis sa prédication, ceux qui ont eu l'avantage de le connoître pour ce qu'il étoit, ont pu dire: Il est ici, ou il est là. Mais depuis son Ascension, où commence principalement son regne, il ne parut plus sur la terre, & on ne put plus dire où il étoit, ni en quel endroit du monde il tenoit sa Cour. Il régna sur toute la terre, & dans tous les endroits du monde.

REGNUM DEI INTRA VOS EST. *Le Royaume de Dieu est au dedans de vous.* Son regne est tout spirituel; (a) il est tout dans le cœur, & dans l'intérieur. Il désabuse les Pharisiens de l'idée qu'ils avoient conçue d'un regne temporel du Messie. D'autres (b) l'expliquent autrement: C'est en vain que vous attendez un Royaume temporel du Messie, & que vous espérez qu'on viendra vous annoncer sa venue, comme on annonce celle d'un Conquérant qui arrive dans un pays; le Royaume promis par les Prophètes, est au milieu de vous. Le Messie est venu; son regne est commencé. Les miracles qu'il opère; en sont des preuves manifestes; & si vous ne le reconnoissez point aux traits que vous remarquez dans sa personne, vous ne devez point vous flatter d'en voir un autre. Celui que vous attendez, est au milieu de vous; il vous parle, & vous ne le connoissez point: (c) *Medius vestrum stetit quem vos nescitis.* La Lumière luit au milieu des ténèbres; mais les ténèbres ne l'ont point connu: (d) *Lux in tenebris lucet, & tenebra eam non comprehenderunt.*

D'autres (e) l'entendent ainsi: Le Royaume de Dieu est entre vos mains, en votre puissance, vous pouvez le recevoir si vous le jugez à propos. N'allez pas vous excuser sur la distance des lieux, sur les difficultés de le connoître, sur l'obscurité dont il est enveloppé. Son regne est au milieu de vous. Cette explication devient fort probable, lorsqu'on

(a) Beda. Theophyl. Beng. Vatab.

(b) Euthym. hic. Bica. Gros. Pifcat. Camer. alii.

(c) Joan. 1. 16.

(d) Joan. 1. 5.

(e) Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Mald.

21. *Et ait ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii Hominis, & non vidistis.*

22. Après cela il dit à ses Disciples : Il viendra un tems que vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'homme, & vous ne le verrez point.

## COMMENTAIRE.

la compare à ce passage du Deutéronome : (a) *Le commandement que je vous donne aujourd'hui, n'est ni au-dessus de vous, ni bien loip de vous, ni dans le Ciel, ni au-delà des mers; mais il est au-dedans de vous, & auprès de vous, dans votre cœur, & dans votre bouche, pour l'exécuter, si vous le voulez.* Et saint Paul aux Romains : (b) *Ne dites point : Qui montera au Ciel, ou qui descendra dans l'abîme pour y trouver JESUS-CHRIST? La parole de la foi que nous vous prêchons, est au-dedans de votre cœur, elle est dans votre bouche.*

ÿ. 22. *VENIENT DIES QUANDO DESIDERETIS VIDERE UNUM DIEM FILII HOMINIS.* Il viendra un tems, où vous désirerez de voir un des jours du Fils de l'homme, & vous ne le verrez point. Après avoir répondu aux Pharisiens; il adresse son discours à ses Disciples, & à tous ceux qui l'écoutoient. Il continué à nous dire que les marques, & les présages de l'établissement du Royaume du Messie, ne sont point des choses qui doivent être distinguées, & apperçûes de tout le monde. Qu'il viendra lorsqu'on y pensera le moins. Il leur insinué dans ce verset, qu'il retirera d'eux sa présence corporelle, & qu'ils seront exposez à la persécution, à l'affliction, & qu'alors ils désireront un des jours du Fils de l'homme, sans pouvoir l'obtenir : c'est-à-dire, qu'ils souhaiteront ardemment de le voir, de l'entretenir, de le consulter, mais qu'ils ne pourront jouir de ce bonheur; (c) qu'ainsi ils profitassent du tems qu'il étoit avec eux, & qu'il n'y demeureroit pas toujours.

Grotius l'entend autrement, comme si JESUS-CHRIST continuoit à parler aux Pharisiens : Le Royaume de Dieu, la prédication de l'Evangile, est au milieu de vous; elle y demeurera jusqu'à quarante ans après ma mort. Mais après ce terme, viendra le tems de la vengeance; la porte de l'Evangile sera ouverte aux Gentils, les Prédicateurs de l'Evangile sortiront du milieu de vous, & vous aurez lieu de regretter les jours que vous avez laissé si inutilement passer. Cette explication ne seroit pas mauvaise, si l'Evangéliste ne nous avertissoit expressément au ÿ. 22. que ces paroles s'adressent à ses Disciples : *Dixit ad Discipulos suos : Venient dies quando desideretis, &c.*

(a) Dent. xxx. 11. 12.

(b) Rom. x. 8. 9.

(c) Cyrill. apud D. Thom. Theophyl. Enthym. Brug. Brz. Maid.



23. *Et dicent vobis : Ecce hic , & ecce illic. Nolite ire , neque scelermini.*

24. *Nam sicut fulgur coruscans de sub Cælo , in ea qua sub Cælo sunt , fulget : ita erit Filius Hominis in die sua.*

25. *Primum autem oportet illum multa pati : & reprobari à generatione hac.*

26. *Et sicut factum est in diebus Noë , ita erit , & in diebus Filii Hominis.*

23. Et ils vous diront : Il est ici , il est là. Mais n'y allez point , & ne les suivez point.

24. Car comme un éclair brille , & se fait voir depuis un côté du Ciel , jusqu'à l'autre , ainsi paroîtra le Fils de l'Homme en son jour.

25. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup , & soit rejeté par ce peuple.

26. Et ce qui est arrivé au tems de Noë , arrivera encore au tems du Fils de l'Homme.

## COMMENTAIRE.

ÿ. 23. DICENT VOBIS : ECCE HIC , ET ECCE ILLIC. *Ils vous diront : Il est ici , il est là , mais n'y allez point.* Il s'élèvera après ma mort , & ma résurrection de faux Christs , & de faux Prophètes , qui vous diront : Il est ici , ou il est là ; mais n'en croyez rien. On a vérifié tout cela par l'histoire , dans le Commentaire sur saint Matthieu. ( a ) Le Sauveur peu de jours avant sa mort , répéta à ses Disciples presque toutes les mêmes choses que l'on voit ici.

ÿ. 24. NAM SICUT FULGUR , &c. *Car comme un éclair brille ; ... ainsi paroîtra le fils de l'homme.* Ceci s'explique ou du second avènement du Fils de Dieu au Jugement dernier ; ou de la vengeance qu'il vint exercer contre Jérusalem , & contre toute la nation des Juifs , quarante ans après sa mort. Ce dernier sens paroît le plus naturel. On peut voir ce que nous avons dit sur le Chapitre xxiv. de S. Matthieu. JESUS-CHRIST vint comme un éclair , lorsque les Juifs y pensoient le moins. La ville de Jérusalem n'avoit jamais été plus florissante. Il y avoit alors dans son enceinte un nombre infini de Juifs , qui y étoient venus de tout côté pour la Fête de Pâques. La main de Dieu sembloit les y avoir rassemblés , pour les immoler à sa juste vengeance , par les armes des Romains , qui les y assiégèrent dans le même tems.

ÿ. 25. PRIMUM OPORTET ILLUM MULTA PATI. *Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup.* Avant que le Fils de l'homme vienne de nouveau , & qu'il exerce sa vengeance sur les Juifs ; avant qu'il fonde son Eglise sur les ruines de la Synagogue , & qu'il établisse son Royaume sur les Gentils , à l'exclusion des Israélites incrédules , il faut qu'il souffre beaucoup de leur part ; qu'il soit outragé , trahi , crucifié , mis à mort : Et cela , dans peu de tems , & par ce même peuple qui m'écoute : *A generatione hac.* Voyez aussi le ÿ. 8. du Chap. xviii.

ÿ. 26. SICUT FACTUM EST IN DIEBUS NOË. *Ce qui arriva*

(a) Matt. xxiv. 25.

27. *Edebant, & bibebant: uxores dacebant, & dabantur ad nuptias, usque in diem, qua ineratit Noë in arcam: & venit diluuium, & perdidit omnes.*

28. *Similiter sicut factum est in diebus Loth: Edebant, & bibebant: emebant: & vendebant: plantabant, & edificabant:*

29. *Qua die autem exiit Loth à Sodomis, pluit ignem, & sulphur de Cælo, & omnes perdidit.*

30. *Secundum hæc erit qua die Filius Hominis revelabitur.*

31. *In illa hora, qui fuerit in tecto, & vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa; & qui in agro, similiter non redcat retrò.*

27. Ils mangeoient, & ils buvoient: les hommes épouloient des femmes, & les femmes se marioient jusqu'au jour que Noë entra dans l'arche: & alors le déluge survenant, les fit tous périr.

28. Et comme il arriva encore au tems de Lot, ils mangeoient, & ils buvoient, ils achettoient, & ils vendoient, ils plantoient, & ils bâtissoient:

29. Mais le jour que Lot sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluye de feu, & de soufre, qui les perdit tous.

30. Il en sera de même au jour que le Fils de l'Homme paroitra.

31. En ce tems-là, si un homme se trouve au haur de la maison, & que ses meubles soient en bas, qu'il ne descende point pour les prendre: & que celui qui se trouvera dans le champ, ne retourne point non plus à ce qui est derrière lui.

## COMMENTAIRE.

au tems de Noë, arrivera encore au tems du Fils de l'homme. Lorsqu'il viedra dans sa colere pour détruire Jérusalem, & pour exterminer les Juifs ses persécuteurs, il les trouvera dans une entiere sécurité, songeant à toute autre chose, qu'à fléchir sa justice, & à attirer sur eux sa clémence. Bien loin de reconnoître le crime qu'ils avoient commis, en crucifiant leur Dieu, & leur Sauveur, ils n'étoient oceupez que des moyens de persécuter ses Disciples, & d'arrêter le progrès de son Evangile.

ÿ. 29. **QUA DIE EXIIT LOTH A SODOMIS, PLUIT IGNEM, ET SULPHUR.** Le jour que Loth sortit de Sodome, il tomba du Ciel une pluye de feu, & de soufre. Sodome fut surprise dans l'exercice du crime, & dans l'impénitence, lorsqu'elle y pensoit le moins. Ainsi les Juifs furent enfermez dans Jérusalem par l'armée Romaine, & y périrent misérablement dans leur endurcissement, & dans la haine contre leur Sauveur, & leur Messie. La pluye de feu, & de soufre, peut marquer ou des exhalaisons enflammées, qui tombèrent de l'air sur le terrain bitumineux de Sodome, & y mirent le feu; ou la foudre, (a) qui tomba sur Sodome, & sur les autres villes; & y ayant mis le feu, les consuma avec tous leurs habitans. Des bâtimens la flamme se communiqua à tout le terrain, qui étant païtri de bitume, s'enflamma, & se consuma de lui-même; en forte

(a) *Græc. & le Clerc. his.*

32. *Memores estote uxoris Loth.*  
 33. *Quicumque quaesierit animam suam salvam facere perdet illam : & quicumque perdidit illam vivificabit eam.*  
 34. *Dico vobis : in illa nocte erunt duo in lecto uno , unus assumetur , & alter relinquetur.*

32. Souvenez-vous de la femme de Loth ;  
 33. Quiconque cherchera à se sauver soi-même , se perdra : & quiconque se fera perdre de lui-même , se sauvera.

34. Je vous déclare que cette nuit-là , de deux personnes qui seront dans le même lit , l'un sera pris , & l'autre laissé.

## COMMENTAIRE.

que s'étant affaîlé , les eaux du Jourdain s'y répandirent , & l'occupèrent , comme elles l'occupent encore aujourd'hui.

¶ 31. QUI FUERIT IN TECTO. *Si un homme se trouve au haut de la maison , & sur la platte-forme qui lui sert de toit , qu'il se hâte de descendre par l'escalier de dehors , sans entrer dans la maison , pour y prendre des habits , ou d'autres choses ; qu'il se sauve , sans perdre de tems ; car le danger ne peut pas être ni plus grand , ni plus présent. Lorsque vous verrez la guerre allu née dans la Judée , le seul parti que vous aurez à prendre , sera de vous sauver au plûrôt ailleurs. C'est en effet ce que firent les Chrétiens , instruits par ces prédictions du Sauveur , & par d'autres prophéties des Apôtres , (a) qui les avertirent du danger prochain. Ils se retirèrent au delà du Jourdain dans les Etats d'Hérode , à Pella , & dans les villes voisines. (b)*

¶ 32. MEMORES ESTOTE UXORIS LOTH. *Souvenez-vous de la femme de Loth.* N'imitiez point sa lenteur , & sa vaine curiosité. Au lieu de se sauver promptement , elle s'amusa à regarder derrière elle , ou regrettant ce qu'elle laissoit , ou touchée d'une fausse compassion de la perte de tant de personnes , ou portée d'une curiosité à contre-tems. Elle fut surprise des flammes , & changée en une statue de sel , ou réduite en l'état d'un cadavre salé , & embaumé , qui subsista long-tems , & dont on montra le monument plusieurs siècles après. (c) Ceux qui ne voulurent pas profiter des avis du Sauveur , & des Apôtres , & qui demeurèrent imprudemment dans Jérusalem , y périrent avec tous les autres ; supposé toutefois qu'il y en air eu qui ayent pris ce parti-là ; ce que nous ne savons pas par l'Histoire.

¶ 33. QUICUMQUE QUÆSIERIT ANIMAM SUAM SALVAM FACERE. *Quiconque cherchera à se sauver soi-même , se perdra.* Ceux qui par une mauvaise prudence , se retireront dans Jérusalem , & dans les

(a) Vide L'Évang. lib. 4. c. 12.  
 (b) Eus. b. lib. 3. c. 5. hist. Eccléf.

(c) Sap. x. 7. Incredibilis anima memoria suans  
 i signum salis.

35. *Due erunt molentes in unum ; una assumetur , & altera relinquetur : duo in agro ; unus assumetur , & alter relinquetur.*

36. *Respondentes dicunt illi : Ubi , Domine ?*

35. De deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise, & l'autre laissée ; de deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.

36. Ils lui dirent : Où sera-ce, Seigneur ?

## COMMENTAIRE.

forteresses du pays, croyant s'y mettre à couvert des suites de la guerre, & des violences de l'ennemi, y périront. Ceux au contraire qui se sauveront à Pella, & au-delà du Jourdain, dans des lieux qui ne sont nullement fortifiés, y demeureront en sûreté, & éviteront les derniers malheurs. (a)

ÿ. 34. ERUNT DUO IN LECTO UNO ; UNUS ASSUMETUR. *En cette nuit, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'un sera pris, & l'autre laissé.* Il dit ici que son avènement se fera la nuit. Il a dit plus haut que ce seroit le jour. Cette diversité d'expressions marque l'incertitude du tems auquel il doit arriver. Ce qu'il ajoute de deux personnes couchées dans le même lit, dont l'une sera prise, & l'autre sera laissée, marque la sécurité dans laquelle seront les Juifs, lorsqu'ils se trouveront enveloppez de leurs ennemis. Leur malheur sera si subit, & si peu attendu, que l'époux ne pensera point au salut de son épouse, qui couche à ses côtez. Chacun ne pensera qu'à soi-même. La surprise sera telle, qu'on n'aura pas le loisir de pourvoir à la conservation de ses amis, de ses parens, de ses compagnons. Voyez ce qu'on a dit sur saint Matthieu, xxiv. 40.

ÿ. 35. DUO IN AGRO. *De deux personnes qui seront dans le même champ, l'un sera pris, & l'autre laissé.* Ces paroles ne se lisent pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, tant imprimés, que manuscrits. On croit (b) qu'elles sont prises de saint Marthieu. (c) On les trouve toutefois dans un fort grand nombre de Manuscrits Grecs ; dans saint Ambroise, saint Augustin, Bède ; dans le Syriaque, le Persan, le Gotique, l'Arabe, & la Vulgate.

ÿ. 36. DICUNT ILLI : UBI , DOMINE ? *Ils lui dirent : Où sera-ce, Seigneur ?* Où sera-ce que ces personnes seront prises, ou laissées ? C'est la demande des Apôtres à ce qu'il leur a dit dans les versets précédens, que deux seroient dans un lit, deux dans un moulin, deux dans un champ, & que l'un sera pris, & l'autre laissé. Il n'avoit pas dit où cela

(a) Vide Grot. le Clerc.

(b) Vide Grot. Mill.

(c) Matt. 24.

37. Qui dixit illis : *Ubi cumque fuerit corpus, illuc congregabuntur & aquila.*

37. Et il répondit : En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.

## COMMENTAIRE.

devoit arriver ; si c'étoit dans la Judée, ou ailleurs. Mais il leur répond d'une manière énigmatique, & qui ne satisfait guères leur curiosité.

ÿ. 37. **UBI CUMQUE FUERIT CORPUS, (a) &c.** *En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront.* Par tout où il y aura des Juifs coupables, les Romains, & les autres ennemis s'y trouveront, pour les y poursuivre. Ce ne sera pas seulement dans Jérusalem ; ce sera dans toutes les villes de Judée, de Galilée, de Syrie, de Phénicie, des Philistins, de l'Egypte. Par tout la vengeance du Seigneur poursuivra les Juifs. On fit main basse sur eux presque dans tous les lieux où il s'en trouva. Voyez le Commentaire sur S. Matthieu, xxiv. 28. & Job, xxxix. 30. d'où ce passage est tiré originairement, Notre Seigneur s'en est servi dans un sens proverbial,

(a) *Όυ το ρόπα, αλλι κήρα. Cadaver.*



## CHAPITRE XVIII.

*Prière constante. Juge inique vaincu par l'importunité d'une veuve. Le Pharisien, & le Publicain dans le Temple. On présente des enfans à JESUS-CHRIST, afin qu'il les bénisse. Difficultez du salut des riches. Le Sauveur prédit sa mort. Aveugle guéri près de Jéricho.*

¶ 1. *D*icebat autem, & parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare, & non deficere.

2. *Dicens: Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat: & hominem non reverebatur.*

¶ 1. *I*L leur dit aussi cette parabole pour faire voir qu'il faut toujours prier, & ne se laisser point de le faire.

2. Il y avoit, dit-il, un juge dans une certaine ville, qui ne craignoit point Dieu, & ne se foucioit point des hommes;

## COMMENTAIRE.

¶ 1. **O**PORTET SEMPER ORARE, ET NON DEFICERE. *Il faut toujours prier, & ne se pas laisser de le faire.* Ou plutôt: Il faut prier avec constance, avec persévérance, sans se rebutter. (a) C'est ce qu'il prouve par la parabole que nous allons voir. Le Grec (b) signifie plutôt qu'il faut prier constamment, sans s'ennuyer, sans tomber dans la langueur, dans la négligence, dans le découragement; que malgré les retardemens, & les lenteurs de Dieu, malgré les maux, & les traverses de la part des hommes, nous devons demeurer fermes dans nos exercices de prières. Ce conseil venoit fort à propos, après ce qu'il venoit de dire des persécutions que devoient souffrir ses Fidèles, & des malheurs qui devoient fondre sur les Juifs; en sorte que les Chrétiens eux-mêmes couroient risque d'y être enveloppez, à moins qu'ils ne veillassent continuellement sur eux-mêmes, & qu'ils ne demandassent à Dieu son assistance par des prières persévérantes, & continues.

¶ 2. **JUDEX QUIDAM ERAT.** *Il y avoit un Juge dans une certaine ville, qui ne craignoit pas Dieu, & ne se foucioit pas des hommes.* Ce Juge, qui ne craint ni Dieu, ni les hommes, & qui ne laisse pas de céder à

(a) Confer Eccli. xviii. 22. Non impediaris orare semper. 1. Thess. v. 16. Sine intermissione orate.

(b) Περί τοῦ δῆν πάντοτε προσεύχασθαι, ἢ μὴ ὀκνηῶν. Il semble que la Vulgate ait lu: *Kaj ne mu cāndāquon.* Et non deficere. Vide Hamm. hie.

3. *Vidua autem quaedam erat in civitate illa, & veniebat ad eum, dicens: Vindica me de adversario meo.*

4. *Et nolebat per multum tempus. Post hoc autem dixit intra se: Et si Deum non timeo, nec hominem revereor,*

3. Et il y avoit aussi dans la même ville une veuve qui venoit souvent le trouver, en lui disant: Faites-moi justice de ma partie:

4. Et il fut long-tems sans le vouloir faire: Mais enfin il dit en lui-même: Quoique je ne craigne point Dieu, & que je n'aye point de considération pour les hommes,

### COMMENTAIRE.

l'importunité d'une veuve, qui le sollicite avec persévérance, nous représente le pouvoir absolu de Dieu, & son autorité souveraine. Mais dans Dieu, on ne voit pas les défauts de ce Juge. Il ne faut pas raisonner ici par la parité, comme si Dieu ressembloit à ce mauvais Juge. On doit dire au contraire: Si un homme, qui n'a ni piété, ni crainte de Dieu, ni tendresse, ni égard pour les hommes, ne laisse pas de se rendre aux prières persévérantes d'une veuve, qui ne se rebute point; à plus forte raison; Dieu qui est plein de bonté, & de tendresse pour les hommes; qui ne cherche qu'à les combler de ses dons, les exaucera-t-il dans leurs prières, & les remplira-t-il de ses bénédictions, s'ils persévèrent à le prier avec ardeur, & sans se lasser; sans tomber dans la langueur, & le découragement. (a)

ÿ. 3. *VIDUA ERAT IN CIVITATE.* Il y avoit dans la même ville une veuve, qui venoit souvent lui demander justice. Un Juge tel que nous venons de le voir, ne devoit pas sans doute être fort sensible aux prières d'une pauvre veuve. Un homme qui ne se soucie ni de Dieu, ni des hommes, ne se met guères en peine ni des prières, ni des plaintes, ni des cris d'une femme sans appui, & sans crédit. Toutefois cette veuve par ses instances, & ses importunités, obtient enfin ce qu'elle demande. Rien ne pouvoit mieux nous faire connoître l'efficace de la prière, que l'opposition de ces deux personnages, si différens de Dieu que nous prions. Dieu est nôtre Père; nous sommes ses enfans, ses créatures: il est plein de miséricorde; il veut qu'on le prie; il promet qu'il ne refusera point son secours à ceux qui le lui demandent. Que ne devons-nous donc pas espérer de sa part?

ÿ. 4. *ET NOLEBAT PER MULTUM TEMPUS.* Il fut long-tems sans vouloir lui faire justice. Dieu ne nous exauce pas toujours aussi-tôt que nous le voudrions, & de la manière que nous le voudrions: mais si nous ne sommes pas exaucez suivant nos desirs, nous le sommes toujours pour nôtre salut: *Si non exaudimur ad voluntatem, exaudimur ad salutem,*

(a) Vide Aug. Epist. Olim. 121. nunc 150.

5. *Tamen quia molesta est mihi hac vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens suggillet me.*

6. *Ait autem Dominus : Audite quid iudex iniquitatis dicit :*

7. *Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, & patientiam habebis in illis ?*

5. Néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront.

6. Vous entendez, ajouta le Seigneur, ce que dit ce méchant juge ;

7. Et Dieu ne fera pas justice à ses Elus, qui crient à lui jour, & nuit ; & il souffrira toujours qu'on les opprime.

## COMMENTAIRE.

dit saint Augustin. (a) Dieu exerce nôtre patience par ces délais salutaires ; il nous fait désirer avec plus d'ardeur ce qu'il diffère de nous donner. Il accorde quelquefois dans sa colère, (b) ce qu'il refuse dans sa miséricorde. Prions donc toujours, désirons toujours, aimons toujours : Voilà la prière continuelle que le Fils de Dieu demande ici : (c) *Continuum desiderium tuum, continua vox tua est. Tacebis, si amare destiteris ; frigus charitatis silentium cordis est.*

ÿ. 5. *QUIA MOLESTA EST.* Parce qu'elle m'importune, je lui ferai justice ; de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront. Le Grec à la lettre : (d) *De peur qu'elle ne vienne jusqu'à la fin me meurtrir le visage à coups de poing.* C'est ainsi qu'il appelle ses cris, & ses prières continuelles. Le terme Grec se met aussi dans un sens figuré, pour rompre la tête, importuner, dire des injures en face, outrager de paroles. Je lui ferai justice, afin qu'elle ne revienne plus, ou de peur qu'elle ne revienne continuellement (e) me fatiguer, & me rompre la tête par ses importunités. Les Apôtres, & les premiers Fidèles étoient comme cette veuve, exposés aux insultes, aux calomnies, aux outrages, aux persécutions des Juifs, & des Payens. Le Fils de Dieu les exhorte à prier, à crier sans cesse ; il leur promet que Dieu ne sera pas sourd à leurs prières, ni indifférent à leurs peines.

ÿ. 7. *DEUS AUTEM NON FACIET VINDICTAM ?* Ce mauvais Juge cède aux prières de cette pauvre veuve : *Et Dieu ne fera pas justice à ses Elus, qui crient à lui jour, & nuit ?* Ses Elus sont ses Fidèles, ses serviteurs, ses Disciples. Ils crient à Dieu jour, & nuit, au milieu des maux dont ils sont accablés : Est-il possible qu'il les abandonne, sans les écouter, & sans leur donner du secours contre leurs ennemis ? En effet

(a) Aug. Epist. 130.

(b) Num. xi. 25. Osés xiii. 12.

(c) Aug. in Psal. 37. n. 14.

(d) Γρα μή μή τις τλάσῃ ἰσχυρῶς ἰσχυρῶς π.

Vide Hamm. hic.

(e) τὸ εἶναι τλάσῃ est équivalent à l'Hébreu לנצח

In finem, semper, æternum. Vide Euthym. Hamm.

Drus. Grot. Lud. de Dieu. alii.



8. *Dico vobis, quia citò faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putat, inveniet fidem in terra?*

8. Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice dans peu de tems. Mais lorsque le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre?

## COMMENTAIRE.

la colère de Dieu éclatta contre Jérusalem d'une manière qui servira d'exemple à tous les siècles.

PATIENTIAM HABEBIT IN ILLIS? *Souffrira-t'il tous-jours qu'on les opprime? Sera-t'il indifférent à leur patience, ou à leurs souffrances? (a) Patientia pauperum non peribit in finem.* Il permet que ses Elus souffrent jusqu'à un certain point; il exerce leur vertu, & leur patience; mais il ne permet pas qu'ils soient poussés à bout, ni qu'ils succombent sous le poids des adversitez. Ou il les en délivre, & les en garantit; ou il tempère leurs maux, en leur donnant des grâces, & une force proportionnées à la grandeur de la tentation; (b) ou enfin il fait éclatter contre leurs ennemis toute la force de son indignation. C'est ainsi qu'il en usa envers les premiers Fidèles. Il accorda aux uns la gloire du martyre, & les forces nécessaires pour résister jusqu'à la mort aux persécuteurs. Il donna à d'autres une patience invincible, & persévérante dans les maux. Il les vengea tous dans la destruction de Jérusalem, & dans la désolation des Juifs endurcis.

Le Grec lit: (c) *Dieu ne fera-t'il pas la vengeance de ses Elus, qui crient vers lui nuit, & jour; lui qui a patience envers eux; c'est-à-dire, lui qui suspend par un effet de sa patience, les foudres de sa colère, & ne les fait pas tomber sur leurs ennemis, attendant leur retour, & leur conversion. Si Dieu diffère de venger ses amis, qui crient à lui jour, & nuit, est-il croyable qu'il doive les oublier jusqu'à la fin? Non sans doute. S'il diffère, ce n'est pas qu'il ait oublié ses serviteurs: il a d'autres vûes; il attend que leurs ennemis ayent comblé la mesure de leurs iniquitez.*

D'autres traduisent ainsi: Le Seigneur ne tirera-t'il pas vengeance des ennemis de ses Elus, qui crient à lui jour, & nuit; & aura-t'il la patience d'entendre leurs cris, sans en être ému? Ou: *Sera-t'il assez lent, assez indifférent pour ne leur pas faire justice? (d) Non sans doute. ̄. 8. Je vous dis en vérité qu'il leur fera justice en peu de tems. Autrement: Dieu ne ren-*

(a) *Psal. IX. 19.*

(b) *1. Cor. X. 13. Fidelis Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod possitis: sed faciet etiam cum tentatione preventum, ut possitis sustinere.*

(c) *ὁ θεὸς ἂ μὴ ποιῆσιν τὰς ἐκδικήσεις τῶν*

*ἀγαθῶν ἀλλ' οὐ τὰ βλάβην ποιεῖ ἀπὸς ἐμπερ, ἢ τοῖς, ἢ μακροθυμῶν ἐν ἀλλοῖς. Vide Vatab. Brug. Pagn. alias. Plures Miss. Μακροθυμῶν ἐν ἀλλοῖς.*

(d) *Vide Syr. Grot. Ham. Camer.*

dra-t'il pas justice à ses Elus, qui crient vers lui jour, & nuit, & envers qui il use de patience? (a) Il est touché de leurs maux; il les souffre comme s'ils l'attraquoient lui-même. Cela étant ainsi, différera-t'il de leur faire justice? La vengeance ne fut différée que de quarante ans après la Passion de JESUS-CHRIST.

¶ 8. VERUNTAMEN FILIUS HOMINIS VENIENS, PUTAS INVENIET FIDEM IN TERRA? Mais lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre? On donne plusieurs sens divers à ce passage: Malgré tout ce que je viens de dire; malgré mes menaces, & mes prédictions, pensez-vous que je trouve de la foi sur la terre, lorsque j'y viendrai exercer ma vengeance sur les Juifs? En effet il n'y en eut qu'un petit nombre qui crut en JESUS-CHRIST, & qui se convertit. La plupart furent enveloppez dans la vengeance qu'il exerça contre eux. Autrement, en le joignant à ce qui précède: Lorsque le Fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve dans la terre une foi égale à celle de cette veuve, qui sut surmonter la dureté de son Juge par sa constance? Ou bien: Lorsqu'il viendra pour châtier les Juifs, trouvera-t'il qu'on s'y attende? Les hommes y seront-ils préparés? Il les châtiara avec une telle sévérité, que l'on s'imaginera voir, & entendre un songe. Ils ne pourroient croire ce qui se passera à leurs yeux: *Putas inveniet fidem in terra?* Qui le pourra croire?

D'autres l'entendent ainsi: Si le Fils de Dieu n'usait de tempérament, & de patience envers les méchans, & qu'il écoutât toujours les vives prières, & les cris de ses serviteurs, qui crient vers lui, & qui lui demandent une prompte vengeance, trouveroit-il de la foi sur la terre, lorsqu'il y viendra? Il lui faudroit foudroyer tous les méchans; & bien-tôt le nombre des bons eux-mêmes seroit fort diminué, parce que plusieurs d'entr'eux se forment des méchans qui se convertissent. Il attend la conversion des méchans; il ménage le salut, & la perfection des justes, qui ont besoin d'exercice, & qui se laissent quelquefois aller avec trop de vivacité à leurs mouvemens de zèle, & de ressentiment. La foi des gens de bien dans ces occasions est fort affoiblie; celle des méchans est éteinte. S'il venoit donc sur la terre, dans qui trouveroit-il de la foi?

Mais je crains que la plupart de ces explications ne paroissent plus subtiles, que solides. Voici celle qui me semble la plus simple. Les Pharisiens avoient demandé à JESUS-CHRIST quand le Royaume de Dieu devoit se manifester, il leur dit que ce n'étoit point une chose qui dût venir d'une manière qui se fit remarquer; qu'il viendroit subitement, & lorsqu'on y penseroit le moins. Il exhorte ses Disciples à la vigilance, & à la prière

(a) Vide Syr. & Luc. de Dieu.

9. Dixit autem & ad quosdam, qui in se confidebant tanquam iusti, & aspersionibus ceteros, parabolam istam :

9. Il dit aussi cette parabole à quelques-uns qui mettoient leur confiance en eux-mêmes comme étant justes, & qui méprisoient les autres :

## COMMENTAIRE.

continuelle, & persévérante. Il conclut par ces termes : *Croyez-vous que lorsque le Fils de l'homme viendra, & qu'il établira son Royaume, il doive trouver de la foi parmi les Juifs ?* Croyez-vous qu'il doive rencontrer parmi eux des gens disposés à le reconnoître, & à le recevoir ? Ils seront tous plongés dans l'infidélité, & l'endurcissement. A peine en trouvera-t'il un petit nombre qui vivent de la foi, & qui persévèrent dans la prière. Tout le reste périra, faute de vigilance, & de foi. (a) C'est ce tems dont il est dit dans saint Matthieu : (b) *Et parce qu'alors l'iniquité dominera, la charité de plusieurs se refroidira : Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé.* Ce passage de saint Matthieu peut servir de Commentaire à celui de saint Luc que nous expliquons. Si la foi nous manque, dit saint Augustin, (c) il n'y a point de prière : *Si fides deficit, oratio perit : Quis enim orat quod non credit ?* Si donc JESUS-CHRIST ne trouve point de foi sur la terre, il n'y trouvera point d'oraison.

9. DIXIT AD QUOSDAM, (d) QUI IN SE CONFIDEBANT, Il dit cette parabole à quelques-uns, qui mettoient leur confiance en eux-mêmes. Ces gens qui mettoient leur confiance en eux-mêmes, sont les Pharisiens, comme on le voit ci-après, JESUS-CHRIST leur reproche l'orgueil, & la présomption, qui leur faisoient mépriser ceux qui ne les imitoient pas. Si le Pharisien semble rendre grâces à Dieu du bien qui étoit en lui, il gâte tout cela par un retour intéressé sur sa propre personne : *Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, &c.* Ne suffisoit-il pas de dire : *Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous m'avez préservé des crimes où je serois tombé sans le secours de votre grâce.* Pourquoi ces mots : *Je ne suis pas comme les autres hommes ; & en particulier, comme ce Publicain ?* Est-il allé au Temple pour faire le procès à son prochain, & pour faire son propre éloge ?

Quelques-uns (e) ont crû que JESUS-CHRIST dans cette parabole continuoit de donner à ses Apôtres des instructions pour la prière. Il leur a montré dans l'exemple d'une veuve, qui prie, & qui sollicite son Juge,

(a) Mald. Brug. Mon. Ita Aug. serm. Olim. 36. nunc 115. Beda hic.

(b) Matt. XXIV. 12. 13.

(c) Aug. serm. cxv.

(d) Quelques-uns traduisent : Il dit en parlant

de certains personnes qui sont remplis de confiance en eux-mêmes. Voyez ci-après XIX. 9.

(e) Aug. serm. Olim. 36. nunc 115. Beda. Mald. alii.

10.  *duo homines ascenderunt in templum ut orarent : unus Pharisæus , & alter Publicanus .*

11.  *Pharisæus stans , hæc apud se orabat : Deus , gratias ago tibi quia non sum sicut cæteri hominum : raptores , iniusti , adulteri : velut etiam hic publicanus .*

10. Deux hommes monterent au Temple pour y faire leur prière ; l'un étoit Pharisien , & l'autre publicain .

11. Le Pharisien se tenant debout , prioit ainsi en lui-même :  *Mon Dieu , je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes qui sont voleurs , injustes , & adulateurs ; ni même comme ce publicain .*

## COMMENTAIRE.

un modèle d'une prière constante , & persévérante . Ici il leur offre celui d'une prière humble , & soumise , dans la personne d'un Publicain converti .

¶ 10. ASCENDERUNT IN TEMPLUM.  *Ils monterent au Temple , qui étoit sur le mont de Sion , pour y faire leur prière , comme au lieu où le Seigneur vouloit être adoré , & d'où il avoit promis d'exaucer les vœux de son peuple . ( a )*

¶ 11. PHARISÆUS STANS.  *Le Pharisien se tenant debout , prioit ainsi en lui-même .* Quelques-uns traduisent le Grec : ( b )  *Se tenant debout seul , & à l'écart , il prioit ainsi .* Mais la première Version vaut mieux . Il y a une autre difficulté sur la posture de ce Pharisien . Les uns ( c ) prétendent que le mot  *stans ,* ne signifie pas ,  *se tenant debout ;* mais seulement étant dans le Temple . Ils supposent que les Hébreux ne prioient ordinairement que prosternez , ou à genoux . Les Chrétiens prirent d'eux cette pratique . On voit les Apôtres , & les Disciples de JESUS-CHRIST dans les Actes des Apôtres , ( d ) qui prient à genoux . Les Juifs dans l'ancien Testament prient dans la même posture . Salomon ( e ) prie les deux genoux en terre . Daniel ( f ) prie de même , aussi-bien que Michée . ( g ) Voilà ce que l'on dit pour cette opinion .

Mais le sentiment contraire n'est point dénué de preuves , & il est soutenu par de très-habiles Interprètes , ( h ) qui croient que régulièrement le peuple prioit debout , & que l'Écriture ne marque en quelques occasions qu'on s'est mis à genoux , que parce que la chose étoit contre l'ordinaire . Il n'y avoit dans le Temple aucun banc , ni chaise . Le Roi , & le grand-Prêtre seuls avoient le privilège de pouvoir s'y asseoir . Il y a donc beaucoup d'apparence que le Pharisien parut debout dans le Temple . Ce n'est pas sans dessein que l'Évangéliste l'a remarqué .

( a ) 3. Reg. viii. 37. 38. 39. Matth. xxi. 12.

( b )  *Grec. ενωπιον ωστε ιαυτην λαωα νεκρη .*

( c )  *Cæc. Cæc. Græc. καθ' ιαυτην .*

( d )  *Act. 2.*

( e )  *Act. vii. 60. ix. 40. xx. 36. xxi. 5.*

( f ) 3. Reg. viii. 54.

( g )  *Dan. vi. 10.*

( h )  *Mich. vi. 6.*

( i )  *B' ug. alii plures .* Voyez notre Commentaire sur S. Matth. vi. 5.

11. *Jejuno bis in sabbatho : decimas* | 12. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède.

## COMMENTAIRE.

DEUS, GRATIAS AGO TIBI, QUIA NON SUM SICUT CÆTERI HOMINUM. *Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes.* Cët homme parle comme s'il se croyoit seul juste. Sa prière n'est point une vraie action de grâces; c'est une ostentation pleine de vanité. Au lieu de rapporter à Dieu la gloire de ce qu'il est, il se vante, & se préfère à tous les autres. Il croit avoir la réalité de la vertu; il n'en a que l'ombre. Il est rempli d'orgueil; & il n'y a nulle vertu sans humilité. Il va au Temple pour prier; & cependant où trouverez-vous une prière dans ce qu'il dit? Il ne vient pas prier Dieu, ni lui rendre grâces; mais se louer lui-même, & insulter à son frère, (a)

VELUT ETIAM HIC PUBLICANUS. *Ni même comme ce Publicain.* Je ne ressemble pas à ces hommes, qui ne vivent que du sang du peuple; qui sont l'objet de la haine publique. Le Pharisien commet ici deux fautes considérables. La première, est une pensée d'orgueil insupportable, de se préférer à un homme, dont il ne connoit pas l'intérieur; & la seconde, de juger témérairement, & défavantageusement de son prochain. Il étoit apparemment tout au plus haut du parvis d'Israël, vis-à-vis la porte du parvis des Prêtres. Il voyoit le Publicain beaucoup plus bas, à l'autre extrémité du parvis, ou même dans le parvis des Gentils, & des impurs, selon quelques Interprètes: (b) *Stans à longè Publicanus.*

¶ 12. JEJUNO BIS IN SABBATHO. *Je jeûne deux fois la semaine.* Les Juifs avoient des jeûnes d'obligation, & des jeûnes de dévotion. Le Pharisien ne se vante pas de jeûner les jours commandez par la Loi, ou par les Anciens; il n'avoit rien en cela au-dessus des autres Israélites; mais il se vante de jeûner deux jours de surérogation chaque semaine. Ces jours étoient le Lundi, & le Jeudi; (c) parce, disent-ils, que Moÿse monta sur la montagne de Sinâi le Jeudi, & qu'il en descendit le Lundi. Les Chrétiens, pour ne pas leur céder en dévotion, établirent aussi deux jeûnes par semaine; & pour ne se pas rencontrer avec les Juifs, ils les fixèrent au Mercredi, & au Vendredi; (d) Au Mercredi, en mémoire de la

(a) *Aug. serm. 115. v. 2. Quid rogaverit Deum quare in verbis ejus, nihil inveniet. Ascendit orare, noluit Deum rogare, sed se laudare;,, insuper & roganti insultare.*

(b) *Hamm. Beza. Camerar.*

(c) *Buxtorf. Synag. s. 9. sic Epiphanius, Theophylactus, Grotius, Drusus, Constantinus, Clemens.*

(d) *Clemens, Ignatius, Epiphanius, Ambrosius, Augustinus, Tertullianus. Stationibus quartam, & sextam Sabbathi decimus. Vide Grotius, hic.*

13. *Et publicanus à longè stans, notabat nec ocnlos ad Cælum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori.*

13. Le publicain au contraire se tenant bien loin, n'osoit pas même lever les yeux au Ciel; mais il fraploit sa poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur.

## COMMENTAIRE.

délibération que les Juifs firent pour faire arrêter JESUS-CHRIST ; & le Vendredi, à cause de la Passion de nôtre Sauveur.

Les Juifs ont toujours été en réputation d'être grands jeûneurs. On croyoit même qu'ils jeûnoient tous les jours de Sabbat, & qu'ils se macé- roient ce jour-là par des œuvres de pénitence ; comme par la nudité des pieds : (a)

*Exercet ubi festa mero pede Sabbatha Reges.*

Et Auguste écrivant à Tibère, (b) lui dit qu'il n'y a point de Juif qui garde son jeûne du Sabbat aussi exactement qu'il l'a gardé le jour qu'il lui écrit. Justin (c) raconte que Moÿse, & son peuple ayant été pendant sept jours à errer dans les déserts d'Arabie, sans trouver de nourriture, consacrerent le jour du Sabbat, qui est le septième de la semaine, à un jeûne perpétuel. Ces témoignages pourroient faire impression, si l'on ne connoissoit les Juifs, que sur le rapport de ces Auteurs. Mais on fait certainement que non-seulement ils ne jeûnoient pas ce jour-là ; mais même que le jeûne leur y étoit interdit.

DECIMAS DE OMNIUM QUÆ POSSIDEO. *Je donne la dîme de tout ce que je possède.* Il ne donnoit pas la dîme ni de ses fonds, ni de ses autres biens que la Loi ne soumet pas à la dîme. Elle n'y soumet les grains, & les fruits de la terre ; elle n'y soumet pas expressément les légumes qui viennent dans les jardins : mais seulement ce qui est compris sous le nom de gros fruits, ou de revenus. (d) C'est de quoi les Rabbins conviennent. Mais il y en a (e) qui doutent si les moindres fruits, & les herbes du jardin, si les fruits de l'eau, si les œufs, le lait, le fromage, le fruit du fruit, ou le profit que l'on tire de la vente de ses fruits, n'est pas sujet à la dîme. Et certes saint Matthieu (f) nous apprend que les Pharisiens pour se distinguer des autres Israélites par leur exactitude, affectoient de donner la dîme du cumin, de l'anet, de la mente, & des autres légumes de leurs jardins. Celui-ci étoit apparemment du

(a) *Juvenal. Satyr. 6.*

(b) *Sueton. in Augusto. c. 76.*

(c) *Faustin. lib. 36 Moÿse septem Dierum jejunio per desertum Arabia cum populo suo fatigatus...*

*tum, in omnia ævum jejunio sacrauit.*

(d) *Exod. XXII. 29. Levit. XXVII. 30. 314 Num. XVIII. 21.*

(e) *Vide Grov Brug. Mont.*

(f) *Matt. XXIII. 23.*

nombre de ceux qui pour enchérir sur tous les autres, donnoient généralement la dime de tout ce qu'ils possédoient. C'est ce qui fait ici le sujet de sa complaisance, & de sa vanité.

Y. 13. PUBLICANUS A LONGE STANS. *Le Publicain au contraire se tenant bien loin, à l'extrémité du parvis du peuple, loin de l'Autel, & du Sanctuaire. Aucune Loine défendoit aux Publicains l'entrée du Temple, à moins qu'ils ne fussent Gentils, ou souillez. (a) Ainsi l'opinion de ceux qui veulent qu'il se soit placé dans le parvis des Gentils, n'est pas bien fondée. Car on ne doute pas que ce Publicain ne fut Juif.*

· NOLEBAT NEC OCULOS AD COELUM LEVARE. *Il n'osoit pas même lever les yeux au Ciel. Tous les peuples naturellement dans leurs prières, dans leurs disgraces, élèvent les mains; ou les yeux aux Ciel, pour implorer le secours de Dieu, dont ils ont tous une idée, plus éclairée, ou plus confuse, selon qu'ils sont plus, ou moins éloignés de la vraie Religion. Ce Publicain pénétré du sentiment de son indignité, & de ses fautes, n'ose lever les yeux au Ciel; il les tient attachez à la terre, comme étant indigne de voir le jour, & de regarder le trône de son Dieu, qu'il a offensé. Telle est la posture d'un véritable pénitent, & d'un homme qui connoît la grandeur, & la majesté du Dieu qu'il adore. Cum modestia, & humilitate adorantes magis commendamus Deo preces nostras, dit Tertulien, (b) ne ipsis quidem manibus sublimius dasis, sed temperatè ac propè elatis, ne vultu quidem in audaciam erecto. C'est ainsi que prioit le Publicain. C'est la posture où prioit Daniel: (c) Seigneur, ce n'est point dans la confiance que nous ayons en votre justice, mais en celle que nous mettons en votre miséricorde, que nous osans prosterner nos prières devant votre face.*

SED PERCUTIEBAT PECTUS SUUM. *Mais il frappoit sa poitrine, en disant: Seigneur, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur. Autre geste naturel de ceux qui sont touchez de repentir, & de douleur, comme s'ils vouloient punir leur cœur, qu'ils considèrent comme la source des maux dont ils se reconnoissent coupables. (d) Cette pratique est ordinaire dans l'Eglise, comme elle l'étoit dans la Synagogue. Les pécheurs pénitens se frappent la poitrine, en signe de componction. On voit dans un Sermon de saint Augustin, (e) que son peuple ayant ouï le Lecteur, qui proféroit le mot de confesser, se frappa rudement la poitrine; s'imaginant que c'étoit de la confession des péchez, dont il parloit: Sur quoi ce*

(a) Liffort hic.

(b) Tertull. lib. de oratione, c. 13.

(c) Dan. ix. 18. 20.

(d) Añald. Græc. serm.

(e) Aug. Serm. Olim. 8. nunc serm. 67. Mox ut hoc verbum sonuit illorum, secutus est etiam sonus transiens pectoris vestri: auditis scilicet quod Dominus ait: Confiteor tibi peccator, &c.





17. *Amen dico vobis : quicumque non acceperit Regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.*

18. *Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo ?*

19. *Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus.*

20. *Mandata nosti : Non occides : Non mœchaberis : Non furtnm facies : Non falsum testimonium dices : Honora patrem tuum, & matrem.*

21. *Qui ait : Hac omnia custodivi à juventute mea.*

22. *Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi desit : omnia quacumque habes vende, & da pauperibus, & habebis thesaurum in Cælo : & veni, sequere me.*

23. *His ille auditis, contristatus est : quia dives erat valde.*

24. *Videns autem Jesus illum tristem factum dixit : Quam difficile, qui pecunias habent, in Regnum Dei intrant.*

17. Je vous dis en vérité, que quiconque ne recevra point le Royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point.

18. Un homme des principaux du lieu lui ayant fait certe demande : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ?

19. JESUS lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

20. Vous savez les commandemens : Vous ne tuerez point : Vous ne commettrez point d'adultère : Vous ne déroberez point : Vous ne porterez point de faux témoignage : Honorez votre pere, & votre mere.

21. Il lui repondit : J'ai gardé tous ces commandemens dès ma jeunesse.

22. Ce que JESUS ayant entendu, il lui dit : Il vous manque encore une chose : Vendez tout ce que vous avez, & le distribuez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel : puis venez, & me suivez.

23. Mais lui ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il étoit extrêmement riche.

24. Et lorsque JESUS eut vu qu'il étoit devenu triste, il dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont beaucoup de bien entrent dans le Royaume de Dieu !

## COMMENTAIRE.

dans saint Matthieu, & dans saint Marc. (a) Le Grec (b) marque proprement des enfans à la mammelle.

ÿ. 16. *TALIUM EST ENIM REGNUM DEI. Le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent ;* qui ont leur simplicité, leur candeur, leur docilité. C'est dans ces dispositions qu'il faut recevoir, & pratiquer l'Évangile. C'est-là le vrai caractère des Chrétiens.

ÿ. 18. *INTERROGAVIT EUM QUIDAM PRINCEPS. Un homme des principaux du lieu lui demanda : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ?* On ne fait pas où ceci arriva ; mais il paroît par la Concorde des Évangélistes, que ce fut dans le chemin entre Béthanie, bourgade au-delà du Jourdain, & Béthanie, près de Jérusalem, où

(a) *Matt. XII. 13. Marc X. 13.*

(b) *Tà ἄρσποι.*

25. *Facilius est enim camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in Regnum Dei.*

26. *Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest salvus fieri ?*

27. *Ait illis : Quae impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum.*

28. *Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, & secuti sumus te.*

29. *Qui dixit eis : Amen dico vobis, nemo est, qui reliquit domum aut parentes, aut fratres, aut uxorem : aut filios, propter Regnum Dei,*

30. *Et non recipiat multo plura in hoc tempore, & in saeculo veniuro vitam aeternam.*

25. Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le Royaume de Dieu.

26. Et ceux qui l'écoutoient, lui dirent : Qui peut donc être sauvé ?

27. Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.

28. Alors Pierre lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté pour vous suivre.

29. JESUS lui répondit : Je vous dis en vérité que personne ne quittera pour le Royaume de Dieu, ou sa maison, ou son pere, & sa mere, ou ses freres, ou sa femme, ou ses enfans,

30. Qui ne reçoive dès ce monde beaucoup davantage, & dans le siècle à venir la vie éternelle.

## COMMENTAIRE.

Lazare étoit mort depuis peu. JESUS alloit pour le ressusciter, & ensuite pour célébrer la dernière Pâque, en laquelle il fut crucifié. Saint Matthieu (a) nous apprend que c'étoit un jeune homme ; & on voit par la suite, qu'il étoit fort riche. Sur tout le reste de cette histoire, on peut voir le Commentaire sur saint Matthieu.

ÿ. 26. ET QUIS POTEST SALVUS FIERI ? *Qui peut donc être sauvé ?* S'il est vrai que le salut des riches soit une chose si difficile, qui pourra parvenir au bonheur éternel, puisque le monde est composé ou de gens qui sont riches, ou qui font tous leurs efforts pour le devenir ? JESUS répondit, que *ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu*. Dieu peut nous inspirer l'amour de la pauvreté, & le mépris des richesses ; & par-là nous disposer à quitter tout ce que nous avons pour le suivre ; soit que nous quittons le siècle réellement, & pour toujours ; soit que nous l'abandonnions seulement dans la préparation du cœur. Tout cela est un don de Dieu.

ÿ. 30. ET NON RECIPIAT MULTO PLURA IN HOC TEMPORE. *Qui ne reçoive dès ce monde beaucoup davantage.* Non pas en même espèce ; mais en mérite, & en valeur. S'il quitte des biens temporels, il en recevra d'éternels, infiniment plus précieux. S'il abandonne des parens, ou des amis, il trouvera dans les serviteurs de Dieu plus de

(a) Matt. XIX. 20.

31. *Assumpsit autem Jesus duodecim, & ait illis: Ecce ascendimus Ierosolymam, & consummabuntur omnia, que scripta sunt per Prophetas de Filio Homini.*

32. *Tradetur enim gemibus, & illudetur, & flagellabitur, & conspuetur:*

33. *Et postquam flagellaverint, occidem eam: & tertia die resurget.*

34. *Et ipsi nihil horum intellexerunt, & erat verbum istud absconditum ab eis, & non intelligebant que dicebantur.*

35. *Factum est autem, cum appropinquaret Jericho, cecus quidam sedebat secus viam, mendicans.*

36. *Et cum audiret turbam preterentem: interrogabat quid hoc esset.*

31. Ensuite J E S U S prenant à part les douze Apôtres, leur dit: Nous allons à Jérusalem, & tout ce qui a été écrit par les Prophètes rouchant le Fils de l'Homme, y va être accompli.

32. Car il sera livré aux Gentils, il sera fouetté, on lui crachera au visage:

33. Et après qu'ils l'auront fouetté, ils le feront mourir, & il ressuscitera le troisième jour.

34. Mais ils ne comprirent rien à tout ceci: ce discours leur étoit caché, & ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit.

35. Lorsqu'il étoit près de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandoit l'aumône;

36. Et entendant le bruit du peuple qui passoit, il s'enquit de ce que c'étoit.

### COMMENTAIRE.

secours, & d'amitié, qu'il n'en auroit pu espérer de ses plus proches. Voyez Matt. XIX. 29.

Ψ. 31. ECCE ASCENDIMUS JEROSOLYMAM. *Nous allons à Jérusalem.* C'étoit pour la dernière fois que JESUS y devoit aller. Il étoit à Ephraïm, (a) près le désert de Judée, où il demeura quelque tems avec ses Disciples, après la résurrection de Lazare. Il n'en sortit que le 24. Mars, quatrième de Nisan, pour aller faire la Pâque à Jérusalem. (b) Ce fut dans ce voyage qu'il dit à ses Disciples ce que nous lisons ici.

Ψ. 32. FLAGELLABITUR. *Il sera fouetté.* Le Grec; (c) *Il sera outragé,* traité indignement.

Ψ. 34. NIHIL HORUM INTELLEXERUNT. *Ils ne comprirent rien à tout ceci.* Ils ne comprirent que trop le sens des paroles qu'il leur disoit; & c'est la clarté même de ce discours, qui ne s'accordant pas avec ce qu'ils concevoient du Messie, le leur rendoit inintelligible. Ils ne comprenoient pas comment le Messie pouvoit être exposé à toutes les injures, à tous les outrages, dont il parloit; à la mort même qu'il devoit souffrir. C'est cela qui les scandalisoit, & dont ils n'entendoient pas le sens.

Ψ. 35. CUM APPROPINQUARET JERICO. *Lorsqu'il étoit près de Jéricho.* Cet aveugle que JESUS-CHRIST guérit à l'entrée de Jéricho, est fort différent d'un autre, ou de deux autres, dont il est parlé

(a) Joan XI. 54.

(b) Τοῦναρά. Harmon. p. 83.

(c) Τραβήσεται.

37. *Dixerunt autem ei, quòd Jesus Nazareus transiret.*

38. *Et clamavit, dicens: Jesu fili David, miserere mei.*

39. *Et qui praebant, increpabant eum ut taceret. Ipse verò multò magis clamabat: Fili David, miserere mei.*

40. *Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se. Et cum appropinquasset, interrogavit illum,*

41. *Dicens: Quid tibi vis faciam? At ille dixit: Domine, ut videam.*

42. *Et Jesus dixit illi: Respice, fides tua te salvum fecit.*

43. *Et confestim vidit, & sequetur illum magnificans Deum. Et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo.*

37. On lui répondit, que c'étoit JESU de Nazareth qui passoit par là.

38. En même tems il se mit à crier: JESUS fils de David, ayez pitié de moi.

39. Et ceux qui alloient devant, le reprochoient, en lui disant qu'il se tût: mais il crioit encore beaucoup plus fort: Fils de David, ayez pitié de moi.

40. Alors JESUS s'arrêta, & commanda qu'on le lui amenât. Et comme il se fut approché, il lui demanda:

41. Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle répondit: Seigneur, faites que je voye.

42. JESUS lui dit: Voyez, vôtre foi vous a sauvé.

43. Il vid au même instant, & il le faivoit en rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vu, il en loua Dieu.

## COMMENTAIRE.

dans saint Matthieu, (4) & dans saint Marc, & qu'il guérit au sortir de cette ville.

ÿ. 38. JESU, FILI DAVID. JESUS, *fils de David.* C'est ainsi que les Juifs appelloient le Messie.

ÿ. 42. FIDES TUA TE SALVUM FECIT. *Vôtre foi vous a sauvé*, ou, vous a guéri. Le Sauveur attribué d'ordinaire la guérison de ceux à qui il rend la santé, à leur foi, & à leur confiance en Dieu. Les guérisons s'obtiennent par la foi, & confirment la foi des peuples. Elles sont à divers égards des motifs, & des effets de la foi.

(4) Matt. xx. 29. Marc. x. 46.





## CHAPITRE XIX.

Zachée reçoit JESUS dans sa maison. Prédiction du malheur des Juifs. Entrée triomphante de JESUS dans Jérusalem. Il pleure sur la ruine future de cette ville. Il chasse les Marchands du Temple.

¶ 1. *ET ingressus perambulabat Jericho :*

2. *Et ecce vir nomine Zachæus, & hic princeps erat Publicanorum, & ipse dives,*

3. *Et querebat videre Jesum, quis esset: & non poterat pro turba, quia staturâ pusillus erat.*

4. *Et præcurrens ascendit in arborem sycomororum ut videret eum: quia inde erat transiturus.*

¶ 1. *JESUS étant entré dans Jéricho, passoit par la ville :*

1. Et il y avoit un homme nommé Zachée, chef des Publicains, & fort riche,

3. Qui avoit envie de voir JESUS pour le connoître, & qui ne le pouvoit à cause de la foule, parce qu'il étoit fort petit.

4. C'est pourquoi il courut devant, & monta sur un sycomore pour le voir; parce qu'il devoit passer par là.

## COMMENTAIRE.

¶ 2. *ECCE VIR NOMINE ZACHÆUS. Il y avoit un homme, Chef des Publicains.* JESUS venant d'Epbram, & allant à Jérusalem, passe par Jéricho. Il y arrive sur le soir; & un fermier général, nommé Zachée, homme riche, & fort curieux de voir un homme si célèbre, monte sur un arbre, pour avoir le bonheur de le considérer en passant, au milieu de la foule qui le suivoit, & qui l'environtoit. Zachée, ou Zachai, est un nom qui n'est pas inconnu parmi les Juifs. (a)

¶ 4. *PRÆCURRENS ASCENDIT IN ARBOREM SYCOMORUM, Il courut devant, & monta sur un sycomore, pour le voir.* Le sycomore que nous connoissons dans ce pays, est différent du sycomore de Judéc. Celui-ci est un arbre qui tient du figuier, & du meurier; (b) d'où lui vient le nom de sycomore, composé de *sycos*, un figuier, & *mosos*, un meurier. Il porte son fruit, non à l'extrémité de ses branches, mais attaché à son tronc. C'est une figue fort douce, sans grains au dedans, & qui ne meurt

(a) 1. Esdr. 11. 9. 111. 20.

(b) Plin. lib. 3. c. 7.

5. *Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, & dixit ad eum: Zachæe, festinans descende: quia hodie in domo tua oportet me manere.*

6. *Et festinans descendit, & excepit illum gaudens.*

7. *Et cum viderent omnes, murmurabant, dicentes quoddam ad hominem peccatorem divertisset.*

5. JÉSUS étant venu en cet endroit, leva les yeux en haut, & l'ayant vu, il lui dit: Zachée, hâtez-vous de descendre, parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison.

6. Zachée descendit aussi-tôt, & le reçut avec joye.

7. Tous ceux qui le virent, disoient en murmurant: Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie.

## COMMENTAIRE.

point, qu'on ne la pique avec des espèces de peignes de fer. C'est ce que Plin nous en dit. L'Arabe le traduit par *ginnus*; & Léon (a) dans sa Description de l'Afrique, l'appelle de même, & le décrit comme a fait Plin.

ψ. 5. *HODIE IN DOMO TUA OPORTET ME MANERE.* Zachée, hâtez-vous de descendre; parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison. J'ai choisi votre maison pour y loger, & pour y passer la nuit. JÉSUS voyoit le cœur de Zachée; il savoit les bonnes dispositions qu'il y avoit mises; (b) il avoit déjà sa demeure au fond de son ame, avant qu'il entrât dans son logis: *Suscipitur Christus in domum, qui jam habitabat in corde*, dit saint Augustin.

ψ. 7. *MURMURABANT, QUOD AD HOMINEM PECCATOREM DIVERTISSËT.* Ils disoient en murmurant: Il est allé loger chez un homme de mauvaise vie; chez un pécheur. C'est ainsi qu'on appelloit communément les Publicains; comme gens dont la profession étoit exposée à pécher presque continuellement; comme gens dans l'habitude continuelle du péché. Plusieurs Peres (c) ont prétendu que Zachée étoit Gentil; & ce qu'on lit ci-après, ψ. 9. *Celui-ci est aussi fils d'Abraham*, semble insinuer qu'auparavant il ne l'étoit pas; qu'il n'étoit pas Juif. Mais ces raisons sont foibles. Il est indubitable que souvent les Juifs prenoient des emplois de Publicains. Lévi, ou saint Matthieu, & le Publicain dont il est parlé au Chapitre précédent, (d) qui monta au Temple avec le Pharisien, étoient Juifs; ils étoient pécheurs dans le même sens que Zachée.

(a) *Leo Descriptio Africa. lib. 9. Grot. Sic.*

(b) *Aug. serm. alias 8. de verb. Apostoli nunc 474. c. 4. Visus est, & vidit: sed nisi visus esset, non videret; quos enim predestinavit, hos & videret... ut videremus visus sumus; ut diligeremus*

*dilecti sumus.*

(c) *Cyprian. lib. 2. ep. 3. & lib. de opere, & elemos. Tertull. lib. 4. contra Marcion. Chrysof. homil. de Zachæo Ambros. Bedæ hic.*

(d) *LUC. XVIII. 10. 11.*

8. *Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum: Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus: & si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum.*

9. *Ait Jesus ad eum: Quia hodie factus domui huic salus est: et quod & ipse filius sit Abrahæ.*

8. Cependant Zachée se présentant devant le Seigneur, lui dit: Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres; & si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant.

9. Sur quoi JÉSUS lui dit: Cette famille a reçu aujourd'hui le salut, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham;

## COMMENTAIRE.

Celui-ci devient *fils d'Abraham*, non en embrassant le Judaïsme; mais en recevant la foi de JÉSUS-CHRIST. Il imite la foi d'Abraham, qui est le Père des Fidèles, & des Croyans. (a)

ψ. 8. ECCE DIMIDIUM BONORUM MEORUM DO PAUPERIBUS. *Seigneur, je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres.* Zachée charmé de l'honneur que JÉSUS-CHRIST lui fait, descend promptement de son sycomore; & pour faire cesser les murmures du peuple, qui se plaignoit que JÉSUS-CHRIST eût choisi son logement chez un Publicain, il dit en présence de tout le monde, qu'il est prêt de rendre quatre fois au double tout le bien qu'on pourra lui justifier être mal-acquis; & que du reste il en donne la moitié aux pauvres. On ne pouvoit porter plus loin la justice de la restitution. Il est prêt de rendre tout ce qu'il a acquis par de mauvaises voies; il le rend à ceux qui ont souffert le dommage, & il le rend quatre fois au double: Rigueur, que la Loi n'exigeoit que dans un petit nombre de cas. (b) Et comme il pouvoit y avoir des personnes mortes, absentes, ou éloignées, à qui il ne pouvoit faire cette restitution, pour y suppléer, il s'engage de donner la moitié de son restant aux pauvres. On remarque que les Loix Romaines (c) condamnoient les Publicains convaincus de concussion, ou de fraude, à restituer la chose quatre fois au double. Zachée se condamne lui-même à cette peine, sans attendre le jugement des hommes; & il se l'impose plus forte que n'auroient pu faire les Juges, s'il se fût offert de plein gré à faire cette restitution. (d)

ψ. 9. DIXIT JESUS AD EUM. *JESUS lui dit.* On pourroit traduire; *JESUS dit en parlant de lui.*

HODIE HUIC DOMUI SALUS A DEO FACTA EST. *Cette famille a reçu aujourd'hui le salut; parce que celui-ci est aussi enfant d'Abra-*

(a) Rom. iv. 3. 9. 16. Galat. iii. 6. 7.

(b) Exod. xxii. 1. *Si quis furatus fuerit bovem, aut ovem, ... quinque levis pro uno bove restituet, & quatuor ovis pro una ovis.*

(c) L. hoc edito in sine digest. de Publicanis apud Quistorp. in VValae.

(d) Vide Gros. hic.

10. *Venit enim Filius Hominis quaerere, & saluum facere quod perierat.* | 10. Car le Fils de l'Homme est venu pour chercher, & pour sauver ce qui étoit perdu.

## COMMENTAIRE.

*ham.* Zachée devient fidèle ; il devient le fils, & l'imitateur d'Abraham ; & par-là sa maison devient une maison de bénédiction. (a) Ci-devant Zachée étoit un pécheur, un profane, un enfant de ténèbres ; tout d'un coup il est juste, fidèle, enfant de lumière, vrai Israélite. Il étoit malade ; il devient sain, & avec JESUS-CHRIST le salut, la grace, la justice entrent dans sa maison. Le bienfait de sa présence ne se borne pas à Zachée ; il se répand sur toute sa famille. Ses enfans, les domestiques, les Commis se convertissent avec lui. Quelques-uns (b) restreignent ces mots, *huic domui*, à la personne de Zachée. Le Pere de famille est regardé comme toute la famille. Mais le premier sens est meilleur.

On a déjà vu l'opinion de ceux qui ont crû que Zachée étoit Gentil ; mais cette opinion n'a que très-peu de sectateurs aujourd'hui. (c) La plupart des Commentateurs (d) croient avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'il étoit Juif. Saint Clement d'Alexandrie (e) dit que quelques-uns l'ont confondu avec saint Matthias, prétendant qu'il avoit été élevé à l'Apostolat après la mort du Sauveur, & la prévarication de Judas. On lit aussi dans les Constitutions, & les autres Ecrits supposez de saint Clément, (f) que saint Pierre fit Zachée Evêque de Césarée en Palestine, & ce n'est point une opinion, qui ne soit avancée qu'en passant, & par occasion ; la chose y est rapportée fort au long. Rufin (g) dit la même chose dans la Préface sur le Livre des Recongnitions de saint Clément, qu'il avoit traduit. Saint Pierre Chrysologue (h) dit positivement que Zachée avoit été Evêque ; mais on n'a aucune bonne preuve qu'il ait jamais gouverné l'Eglise de Césarée. Eusèbe, qui ne pouvoit ignorer ce qu'on en avoit dit à la gloire de son Eglise, ne s'en prévaut en aucun endroit. Il y a beaucoup d'apparence qu'on a confondu Zachée le Publicain avec un autre Zachée Evêque de Césarée, au second siècle de l'Eglise. (i)

ÿ. 10. VENIT ENIM FILIUS HOMINIS QUÆRERE, &c. *Le Fils de l'homme est venu chercher ce qui étoit perdu.* Zachée étoit une brebis

(a) *Vide sup. Luc. xviii. 9. & 2. Reg. iii. 18. & Heb. 1. 7.*

(b) *Brug. Grat. Theophyl.*

(c) *Hammond. hic. Vide & Mald. ad y. 7.*

(d) *Mald. Grat. Est. Menoch. Tir. Castal. alii passim.*

(e) *Clem. Alex. Strom. lib. 4.*

(f) *Constitut. Clement. lib. 7. c. 46. Recognit. lib. 3. c. 65. 74. homil. 3. c. 65. 72.*

(g) *Rufin Prefat. Recognitio.*

(h) *Chrysolog. homil. de Zachæo.*

(i) *Prædestinat. Sirmendi. c. 11. 13. pag. 15.*

Voyez Tillemont Note 25. sur J. C.



11. *Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eò quòd esset prope Jerusalem: & quia existimarent quòd confestim Regnum Dei manifestaretur.*

11. *Dixit ergo: Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.*

11. Comme ces gens-là étoient attentifs à ce qu'il disoit, il ajoûta encore une parabole, sur ce qu'il étoit proche de Jérusalem, & qu'ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.

11. Il leur dit donc: Il y avoit un homme de grande naissance, qui s'en alla dans un pays fort éloigné pour y recevoir un Royaume, & s'en revint ensuite:

## COMMENTAIRE.

égarée du troupeau d'Israël; (a) je suis venu la rechercher. C'est pour justifier sa conduite, & pour faire tomber le murmure de ceux qui se scandalisoient de ce qu'il logeoit chez un Publicain.

ÿ. II. EXISTIMARENT QUOD CONFESTIM REGNUM DEI MANIFESTARETUR. *Ils s'imaginoient que le regne de Dieu devoit paroître bien-tôt.* Après tout ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit de son Royaume, de sa mort, de sa consommation, de sa résurrection, ils crurent que le Royaume de Dieu alloit se manifester, & que dans ce voyage le Sauveur se feroit reconnoître pour Roi par toute la nation des Juifs: Car ils ne pouvoient se défaire des préjugés dont ils étoient remplis sur la personne, & sur le regne temporel du Messie. Tout ce qui ne revenoit pas à cette idée, leur étoit entièrement impénétrable. C'étoit pour eux un langage incompréhensible. (b)

ÿ. 12. HOMO QUIDAM NOBILIS. *Un homme d'une grande naissance alla dans un pays étranger, pour recevoir un Royaume, & pour revenir ensuite.* La parabole que JESUS-CHRIST propose ici, a deux parties, qu'il faut bien distinguer. La première est renfermée dans les versets 12. 14. 15. 27. qui regardent les sujets rebelles du Prince, qui va recevoir le Royaume dans un pays éloigné. L'autre partie de la parabole, contenuë dans les versets 13. 15... 26. regarde les serviteurs à qui ce Prince avoit confié son argent, pour le faire valoir. Quant à la première partie, on ne doit pas se figurer ici un Prince souverain, qui se met à la tête de ses armées, & qui va dans un pays éloigné attaquer ses ennemis, & faire la conquête d'un Royaume. Ce n'est pas-là le sens de la parabole, comme on peut s'en convaincre, si l'on veut en considérer attentivement toutes les circonstances. JESUS-CHRIST parloit aux Juifs suivant ce qui se passoit chez eux, & à leurs yeux. Leurs Princes étoient des Rois dépen-

(a) Matt. xv. 24. Non sum missus nisi ad eos. | 11. 11.  
 quæ 7. revertens domus Isr. et. Vide & XVIII. 11. | (b) Luc. XVIII. 34.

13. Vocatis autem decem servis suis, |  
dedit eis decem minas, & ait ad illos : |  
Negotiamini dum venio.

13. Et appellant dix de ses serviteurs, il  
leur donna dix mines d'argent, & leur dit :  
Faites profiter cet argent, jusqu'à ce que je  
revienne.

## COMMENTAIRE.

dans des Romains, établis par eux, & qui pouvoient être déposés, & relégués par les Empereurs, comme de simples particuliers ; ainsi qu'il arriva en effet à quelques-uns d'entre eux, comme Archélaüs, & Hérode Antipas. Ils étoient obligés d'aller à Rome, pour y recevoir le Royaume de la main des Empereurs. (a) C'est ainsi qu'Hérode le Grand, son fils Archélaüs, Agrippa, & les autres furent établis, & reconnus Rois de Judée. On voit dans ce qui arriva à Archélaüs, presque toutes les circonstances de cette parabole vérifiées à la lettre.

Archélaüs étoit un homme d'une grande naissance, puisqu'il étoit fils du Grand Hérode. Il fut obligé d'aller dans un pays éloigné, à Rome, pour recevoir le Royaume de l'Empereur Auguste. Les Juifs, qui le haïssoient, à cause de sa cruauté, & de la dure domination de son pere Hérode, allèrent à Rome, & l'accusèrent auprès de l'Empereur, (b) des meurtres commis dans le Temple, & dans la ville contre plusieurs personnes, & se rangèrent du parti d'Hérode Antipas son frere, & son compétiteur, demandant d'être absolument affranchis du joug des Rois, & d'être réduits en simple Province Romaine. Auguste n'eut point d'égard à leurs plaintes. Hérode fut confirmé dans le Royaume de Judée. (c) Il revint ayant reçu le Royaume, & tira vengeance de ceux qui avoient envoyé après lui, disant : Nous ne voulons pas que celui-ci regne sur nous. Soit que JESUS-CHRIST ait fait attention à l'histoire de ce Prince, ou qu'il ait proposé cette parabole en général, il est certain que rien ne lui ressemble davantage, que ce qui arriva à Archélaüs, après la mort du Roi son pere, quelques trente-six ans avant que JESUS-CHRIST proposât la parabole que nous lisons ici.

Dans cette parabole, l'homme d'une grande naissance, est le Fils de Dieu, qui est venu en ce monde, & qui a paru parmi les Juifs, pour y posséder un Royaume qui lui étoit dû. Mais ayant été rejeté par ses propres sujets, qui non-seulement ne l'ont pas voulu recevoir pour leur Roi, mais aussi l'ont traité indignement, jusqu'à l'attacher à une Croix ; ce même Sauveur viendra un jour armé de colère, & exercera contre eux toute la rigueur de sa vengeance. Et c'est en effet ce qui arriva quarante ans après la Passion de JESUS-CHRIST.

(a) Vide Cleric. ad Hammond. & in Not. ad  
N. T. Gallic.

(b) Joseph Antiq. lib. 17. c. 15. p. 601. 602.  
(c) Idem. ibid. c. 15. & 15.

14. *Cives autem ejus oderant eum : & miserunt legationem post illum , dicientes : Nolumus hunc regnare super nos.*

15. *Et factum est ut rediret accepto regno : & jussit vocari servos , quibus dedit pecuniam , ut sciret quantum quisque negotiatus esset.*

16. *Venit autem primus dicens : Domine , mina tua decem minas acquisivi.*

14. Mais comme ceux de son pays le haïssent : ils envoyèrent après lui des députés pour faire cette protestation : Nous ne voulons point que celui-ci soit notre Roi.

15. Etant donc revenu , après avoir pris possession de son Royaume , il commanda qu'on lui fit venir ses serviteurs , auxquels il avoit donné son argent , pour savoir combien chacun l'avoit fait produire.

16. Le premier étant venu , lui dit : Seigneur , votre mine d'argent vous en a acquis dix autres.

## COMMENTAIRE.

Ψ. 13. **VOCATIS DECEM SERVIS SUIS , DEDIT EIS DECEM MNAS.** *Ayant appelé dix de ses serviteurs , il leur donna dix mines d'argent.* Voici la seconde partie de la parabole proposée par le Sauveur. Le Prince avant que de partir pour aller recevoir le Royaume , distribua à ses esclaves dix mines. La mine Hébraïque valoit environ soixante sicles d'argent , ou quatre-vingt-dix-sept livres , six sols , dix deniers de notre monnoye. La mine des Grecs valoit de nôtre monnoye quarante livres , quatorze sols , dix deniers. Ainsi les dix mines faisoient pour ce tems-là une somme assez considérable. L'intention du Prince étoit qu'en son absence ses serviteurs fissent valoir cet argent , ou par le trafic , ou par leur industrie ; ou enfin en le donnant à la banque. (a) Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matthieu , xxv. 14. 15. où l'on trouve une parabole qui est presque la même que celle-ci.

Le dessein de JÉSUS-CHRIST est de montrer ici que les Juifs , désignez par les serviteurs à qui le Prince donne son argent , seront traités suivant l'usage qu'ils en auront fait. Ceux qui croiront à l'Évangile , & qui seront fidèles à en pratiquer les conseils , & les ordonnances , seront comblez de nouvelles grâces , & d'une gloire infinie. Ceux qui demeureront dans l'infidélité , & dans l'endurcissement ; qui fermeront les yeux à la lumière de l'Évangile , & qui retiendront l'argent de leur Seigneur enfermé dans une bourse ; c'est-à-dire , la connoissance de la Loi , & de l'Évangile , sans en faire aucun usage , & sans entrer dans les desseins de Dieu sur eux , seront non-seulement privez de ces connoissances , & de ces lumières ; mais traités avec rigueur par leur Maître , comme des serviteurs inutiles ,

(a) Dans S. Clément d'Alex. liv. 1. Strom. cette sentence attribuée à J. C. Soyez de bons banquiers. ἵνα οἱ καταστῶσι δούλοι.

17. *Et ait illi: Enge bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.*

18. *Et alter venit, dicens: Domine, mna tua fecit quinque mnas.*

19. *Et hinc ait: Et tu esto super quinque civitates.*

20. *At alter venit, dicens: Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario:*

21. *Timui enim te, quia homo austerus es: tollis quod non posuisti, & meis quod non seminasti.*

17. Il lui répondit: O bon serviteur, parce que vous avez été fidelle en ce peu *que je vous avois commis*, vous aurez le commandement sur dix villes.

18. Le second étant venu, lui dit: Seigneur, vôtre mine *vous* en a acquis cinq autres.

19. Son maître lui dit: Je veux aussi que vous commandiez à cinq villes.

20. Il en vint un troisième, qui lui dit: Seigneur, voici vôtre mine, que j'ai tenuë enveloppée dans un mouchoir;

21. Parce que je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévère, qui redemandez ce que vous n'avez point donné, & qui recüillez ce que vous n'avez point semé.

## COMMENTAIRE.

& peu affectionnez à son service. Dans la parabole des dix talents distribuëz aux serviteurs du pere de famille, (a) & qui est la même que celle-ci, quant au sens, & à l'intention de JESUS-CHRIST, l'esclave qui n'a pas fait profiter son talent, est chassé du logis de son Maître, & jetté dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs, & des grincemens de dents.

¶ 17. ESTO POTESTATEM HABENS SUPER DECEM CIVITATES. *Vous aurez le commandement sur dix villes.* Le Fils de Dieu se proportionne toujours à la portée, & aux préjugés de ses auditeurs, en représentant son Eglise sous l'idée d'un Royaume. Les Apôtres, & les Disciples sont les serviteurs fidèles, qui ont scû faire profiter le talent que le Seigneur leur a mis en main; je veux dire, embrasser la foi, suivre JESUS-CHRIST, quitter toute chose pour son service. Il les établit sur dix villes; il leur donne des Viceroyautez, & des Intendances, & les premières Dignitez de son Etat. Ils sont les Princes de l'Eglise, les Chefs des Fidèles, les Juges des nations, la race choisie, le Sacerdoce Royal.

¶ 19. ERIS SUPER QUINQUE CIVITATES. *Vous commanderez à cinq villes.* Tous les Disciples de JESUS-CHRIST n'ont pas le même degré d'honneur, ni dans le monde, ni dans le Ciel; parce qu'ils n'ont pas tous fait un usage égal des graces qu'ils ont reçües de Dieu. (b) Les uns sont au premier rang; ce sont les Apôtres; puis ceux qui ont le don de prophétie; puis les Docteurs; puis ceux à qui Dieu donne la vertu de

(a) *Matth. XXV. 30.*

(b) *1. Cor. XII. 28. 29.*

22. *Dicit ei : De ore tuo te iudico seruo nequam, sciebas quod ego homo austerus sum, tollens quod non posui, & metens quod non seminavi :*

23. *Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam ?*

24. *Et astantibus dixit : Aufer te ab illo mniam, & date illi qui decem mnas habet.*

25. *Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas.*

26. *Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, & abundabit : ab eo autem qui non habet, & quod habet auferetur ab eo.*

27. *Veruntamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, & interficite ante me.*

28. *Et his dicitis, precedebat ascendens Jerosolymam.*

22. Son Maître lui répondit : Méchant serviteur, je vous condamne par voire propre bouche : vous saviez que je suis un homme sévère, qui redemande ce que je n'ai point donné, & qui recueille ce que je n'ai point semé ;

23. Pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les intérêts ?

24. Alors il dit à ceux qui étoient présens : Otez-lui la mine qu'il a, & la donnez à celui qui en a dix.

25. Mais, Seigneur, répondirent-ils, il en a déjà dix.

26. Je vous déclare, leur dit-il, qu'on donnera à celui qui a déjà, & qu'il sera comblé de biens ; & que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

27. Quant à mes ennemis, qui n'ont pas voulu m'avoir pour Roi, qu'on les amène ici, & qu'on les tue en ma présence.

28. Lorsqu'il eut parlé de la sorte, il marchoit avant tous les autres, pour arriver à Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

guérir les malades, &c. Enfin il y a plusieurs demeures, & plusieurs degrés de gloire dans la maison du Pere Céleste. (a)

ψ. 21. TIMUI ENIM TE, QUIA HOMO AUSTRUS ES. *Je vous ai craints, sachant que vous êtes un homme sévère ;* à la lettre, (b) un homme austère. Mais ce dernier terme dans la Langue Grecque, & dans la Latine, ne signifie pas la même chose qu'en François. Il marque ici un homme intéressé, dur, avare, ténace. Ce mauvais serviteur pour excuser sa négligence, accuse son Maître de dureté. Mais on rétorque son excuse contre lui-même. ψψ. 22. 23. Si je suis tel que tu le dis, que ne mettois-tu mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec usure ? Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet dans le Commentaire sur S. Matt. Chap. xxv. 26. 27.

ψ. 27. INTERFICITE CORAM ME, *Qu'on les tue en ma présence,* C'est ce qui fut accompli par les Romains, exécuteurs de la vengeance de Dieu contre les Juifs incrédules, & endurcis.

ψ. 28. PRÆCEDEBAT ASCENDENS JEROSOLYMAM. *Il*

(a) Joan. xiv. 2.

(b) Gr. ὅτι ἄσχυρος ὁ ἀνθρώπος ὁ. Matt. xxv.

24. ὅτι πολλοὶ εἰς ἑὸν ἄδριμον. Vide Prica. ad Matt. xxv. 24. & Cleric. ad Haimm. hie.

19. *Et factum est, cum appropinquasset ad Bethphage, & Bethaniam, ad montem qui vocatur oliveti, misit duos Discipulos suos,*

30. *Dicens: Ite in castellum, quod contra est: in quod introeuntes, invenietis pullum asina alligatum, cui nemo unquam hominum sedit: solvite illum, & adducite.*

31. *Et si quis vos interrogaverit: Quare solvitis? Sic dicetis ei: Quia Dominus operam ejus desiderat.*

32. *Abierunt autem qui missi erant: & invenerunt, sicut dixit illis, stantem pullum.*

33. *Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos: Quid solvitis pullum?*

34. *At illi dixerunt: Quia Dominus eum necessarium habet.*

19. Et étant arrivé près de Bethphagé, & de Béthanie, à la montagne qu'on appelle des oliviers, il envoya deux de ses Disciples,

30. Et leur dit: Allez-vous-en à ce village qui est devant vous; vous y trouverez en entrant un ânon lié, sur lequel nul homme n'a jamais monté; déliez-le, & me l'amenez.

31. Que si quelqu'un vous demande pour-quoi vous le déliez, vous lui répondrez ainsi: C'est parce que le Seigneur en a besoin.

32. Ceux qu'il envoyoit, partirent donc, & trouvèrent l'ânon comme il le leur avoit dit.

33. Et comme ils le délioient, ceux à qui il étoit leur dirent: Pourquoi déliez-vous cet ânon?

34. Ils leur répondirent: Parce que le Seigneur en a besoin.

## COMMENTAIRE.

marchoit avant sous les autres, pour arriver à Jérusalem. Les Disciples étoient dans la crainte de ce qui devoit arriver au Sauveur, dans ce voyage de Jérusalem. Ils savoient la haine des Pharisiens contre lui, (a) & qu'ils ne cherchoient que l'occasion de le faire mourir. Il leur avoit prédit sans énigme qu'il alloit être outragé, fouetté, mis à mort dans Jérusalem. (b) Tout cela retenoit les Apôtres; & ils auroient bien voulu détourner JESUS-CHRIST de ce voyage: mais ils savoient ce qui étoit arrivé à saint Pierre, (c) qui avoit voulu lui faire quelques remontrances là-dessus, Ils le suivoient donc; mais à regret: & lui, pour leur faire voir qu'il ne craignoit rien, & qu'il alloit librement à la mort, se mit à leur tête, & marchoit le premier. (d)

ÿ. 19. CUM APPROPINQUASSET AD BETHPHAGE, ET BETHANIAM. *Étant arrivé près de Bethphagé, & de Béthanie.* Étant parti de Jéricho, il vint à Béthanie, & fut reçu par Lazare, & ses sœurs Marthe, & Marie. Six jours avant la Pâque, il dina chez Simon le Lépreux, (e) où Marie répandit sur ses pieds un parfum précieux. Le lendemain Lundi, cinq jours avant sa Passion, étant parti de Béthanie,

(a) Joan. xi. 47... 54.

(b) Luc. xviii. 31... 33. Matt. xx. 17... 19 Marc. x. 32-34.

(c) Matth. xxi. 23. *Vnde post me, sathana,*

*scandalum est mihi.*

(d) *ἵδι Εὐαγγέλιον ἕρμηνεύει ἀναβῆναι πρὸς Ἱερουσόλημ.* Marc. x. 32. *ἵδι ἀγγέλιον αὐτῆς ἵερου,*

(e) Joan. xii. 1. 2.

37. *Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum.*

36. *Eunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.*

37. *Et cum appropinquaret jam ad descensum montis oliveti, ceperunt omnes turba Discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus, quas viderant, virtutibus.*

38. *Dicentes: Benedictus, qui venit Rex in nomine Domini. Pax in Coelo, & gloria in excelsis.*

39. *Et quidam Pharisaeorum deturbis, dixerunt ad illum: Magister, increpa Discipulos tuos.*

40. *Quibus ipse ait: Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.*

35. Ils l'amenerent donc à JÉSUS; & mettant leurs vêtements sur l'ânon, ils le firent monter dessus.

36. Et par tout où il passoit, ils étendoient leurs vêtements le long du chemin.

37. Mais lorsqu'il approcha de la descente de la montagne des oliviers, tous les Disciples en foule étant transportez de joye, commencèrent à louer Dieu à haute voix pour toutes les merveilles qu'ils avoient vûës,

38. En disant: Béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur. Que la paix soit dans le Ciel, & gloire dans les lieux très hauts.

39. Alors quelques-uns des Pharisiens qui étoient parmi le peuple, lui dirent: Maître, faites taire vos Disciples.

40. Il leur répondit: Je vous déclare que si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.

### COMMENTAIRE.

comme il fut arrivé près de Bethphagé, qui étoit une espèce de faubourg de Jérusalem, au pied du mont des Oliviers, il envoya deux de ses Disciples, pour lui amener l'ânesse, & l'ânon sur lequel il devoit faire son entrée solennelle à Jérusalem. On peut voir sur toute cette cérémonie nôtre Commentaire sur S. Matthieu, XXI. I. & suivans.

ÿ. 37. AD DESCENSUM MONTIS OLIVETI. *A la descente de la montagne des Oliviers.* Bethphagé étoit sur le côteau, ou sur le penchant de cette montagne; & entre le mont des Oliviers, & la ville de Jérusalem, il n'y avoit que la vallée de Jofaphat, au milieu de laquelle coule le torrent de Cédron. Lors donc que les Disciples approchèrent de la ville, saisis d'un saint enthousiasme, ils commencèrent à crier, & à publier les louanges de J. C. qui avoit fait tant de merveilles en leur faveur. JÉSUS alloit toujours accompagné d'une grande foule de peuple; & on peut juger de l'effet que firent ces troupes, & ces acclamations sur le penchant du mont des Oliviers, à la vûë de toute la ville de Jérusalem.

ÿ. 38. PAX IN COELO; ET GLORIA IN EXCELSIS. *Que la paix soit dans le Ciel; & gloire dans les hauts lieux.* Que le Seigneur qui regne dans les Cieux, nous donne la paix, & toute sorte de prospérité. Qu'une paix éternelle, & inaltérable regne entre Dieu, & les hommes. Que le Très-Haut soit loué, & glorifié dans tous les siècles.

ÿ. 40. LAPIDES CLAMABUNT. *Les pierres crieront.* Expression proverbiale. Dieu a résolu de me glorifier dans ce jour, pour accomplir

41. Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens :

42. Quia si cognovisses, & tu, & quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.

41. Comme il fut arrivé proche de Jérusalem, regardant la ville, il pleura sur elle, en disant :

42. Ah si tu reconnoissois au moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui te peut apporter la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux.

### COMMENTAIRE.

les Prophéties. Rien n'est capable d'empêcher l'exécution de ses décrets. Si les hommes se taisent, Dieu fera parler les pierres.

§. 41. VIDENS CIVITATEM, FLEVIT SUPER ILLAM. *Regardant la ville, il pleura sur elle.* Cette circonstance n'est racontée que dans saint LUC. JESUS-CHRIST prévoyant les malheurs futurs de Jérusalem, est attendri sur elle. Il la pleure dans une circonstance, où tout le monde ne paroïssoit occupé qu'à lui témoigner sa joye, & où lui-même sembloit avoir le plus lieu d'être content. Les larmes qu'il répandoit dûrent faire une double impression sur ceux qui en furent témoins. Ils dûrent en conclure premièrement, la grandeur du péril de Jérusalem ; & secondement, sa certitude, & sa proximité : & enfin, la bonté, & la charité constante qu'il conservoit pour une ville ingrate, qui étoit sur le point de le faire mourir, & qui alloit par-là mettre le comble à ses crimes.

Saint Epiphane (a) dit que le terme, *il pleura*, ayant fait de la peine à quelques Orthodoxes, ils l'avoient retranché de leurs Exemplaires, croyant que c'étoit une foiblesse indigne de J. C. de pleurer. Mais la vraie Leçon de l'Evangéliste se trouvoit dans les Exemplaires reçûs, & lûs communément parmi les Fidèles ; & la liberté de ceux qui l'avoient retranché, est d'un trop dangereux exemple, pour être jamais approuvée dans l'Eglise. Les Exemplaires Grecs, & Latins imprimez, & manuscrits, & les Versions Orientales reconnoissent unanimement ces paroles ; *Il pleura* sur le malheur de Jérusalem. Les larmes de JESUS-CHRIST ne marquent dans lui aucune foiblesse indigne de sa Majesté, & de sa Sagesse. Ces larmes étoient toutes volontaires. Le Sauveur n'étoit pas insensible aux passions humaines ; mais il n'en avoit pas les défauts. Les Stoïciens, qui condamnoient les passions dans leurs Sages, étoient plus propres à former des statûes, & des automates, que de véritables Philosophes. Le Philosophe est un homme qui règle ses passions : Le Stoïcien est un homme qui travaille à les détruire ; mais qui n'en peut jamais

(a) Epiphani. in Anchorato, cap. 13. *Καὶ ὡς ἔγγισται πρὸς τὴν πόλιν, θεωρῶν τὴν πόλιν, ἔκλυεν ἐπὶ αὐτήν, λέγων· ὅτι εἰ ᾔδεισας, καὶ σήμερον ἢ καθ' ἡμέραν, καὶ μὴ καθ' ἡμέραν, καὶ οὐκ ἔδειξας τὴν πόλιν τὴν ἰσχυρίαν.*



44. *Et ad terram prosternent te, & filios tuos, qui in te sunt, & non relinquent in te lapidem super lapidem; sed quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.*

45. *Et ingressus in Templum, cepit ejicere vendentes in illo, & ementes,*

46. *Dicens illis: Scriptum est: Quia domus mea domus orationis est. Vos autem fecistis illam speluncam latronum.*

47. *Et erat docens quotidie in Templo. Principes autem Sacerdotum, & Scriba, & Principes plebis quærebant illum perdere;*

48. *Et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.*

44. Qu'ils te renverferont par terre, toi, & tes enfans qui sont au milieu de toi, & qu'ils ne te laisseront pas pierre sur pierre; parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a visitée.

45. Et étant entré dans le Temple, il commença à chasser ceux qui y vendoient, & y achettoient,

46. En leur disant: Il est écrit: Que ma maison est une maison de prière; & vous en avez fait une caverne de voleurs.

47. Et il enseignoit tous les jours dans le Temple. Cependant les Princes des Prêtres, les Scribes, & les principaux du peuple, cherchoient occasion de le perdre,

48. Mais ils ne trouvoient aucun moyen de rien faire contre lui; parce que tout le peuple étoit comme suspendu en admiration en l'écoutant.

## COMMENTAIRE.

ajouta treize forts de dix stades, c'est-à-dire, de mille deux cens cinquante pas de tour.

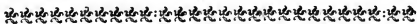
ÿ. 44. *EO QUOD NON COGNOVERIS TEMPUS VISITATIONIS TUÆ.* Parce que tu n'as pas connu le tems auquel Dieu t'a visitée. Le terme de *visitatio*, se prend dans l'Écriture tantôt en bonne, & tantôt en mauvaise part. On l'employe pour marquer le tems de la vengeance; & celui de la faveur de Dieu. Ici il doit s'entendre de cette dernière sorte. JESUS-CHRIST venoit à Jérusalem dans un esprit de paix, & de miséricorde; disposé à la recevoir, si elle eût voulu venir à lui, & se rendre à l'Évangile, & à la vérité qu'il annonçoit. Mais il voyoit dans elle un endurcissement presque invincible; il la voyoit prête à remplir la mesure de ses iniquitez; il la voyoit dans un esprit d'impénitence, & d'incrédulité, qui mettoit obstacle à toutes les bontez qu'il avoit pour elle.

ÿ. 45. *INGRESSUS IN TEMPLUM, COEPIT EJICERE.* Étant entré dans le Temple, il commença à chasser, &c. On a examiné tout cela dans le Commentaire sur S. Matthieu, XXI. 13. 14.

ÿ. 48. *OMNIS ENIM POPULUS SUSPENSUS ERAT, AUDIENS ILLUM.* Tout le peuple étoit comme suspendu en admiration, en l'écoutant. Le peuple étoit charmé de ses discours. Il les tenoit comme enchaînez par la douceur, & la force de sa parole. Cette manière de parler, qu'on lit dans l'Original: (a) *Il étoit suspendu, en l'écoutant*, se remarque dans

(a) Ἐξέστησαν αὐτῷ ἀκούοντες.

les Auteurs Grecs, & Latins, (a) pour marquer une multitude ravie en admiration, en écoutant un homme éloquent : *Pendentque iterum narrantis ab ore*, dit Virgile. Jamais homme ne parla avec tant de grace, de force, d'efficace, que JESUS-CHRIST : *Nunquam sic locusus est homo.* (b)



CHAPITRE XX.

JESUS dans le Temple. Les Prêtres lui demandent d'où lui vient son pouvoir ; il leur demande à son tour d'où venoit le batême de Jean. Parabole des vigneronns. Payer le tribut à César. Saducéens réfutez. David reconnoît le Messie pour son Seigneur. Se garder des Pharisiens, & de leur orgueil.

¶ 1. **E**T factum est in una dierum, docente illo populum in Templo, & Evangelizante, convenerunt Principes Sacerdotum, & Scribae cum senioribus.

2. Et aiunt dicentes ad illum : Dic nobis, in qua potestate hac facis ? Aut : Quis est, qui dedit tibi hanc potestatem ?

¶ 1. **U**N de ces jours-là, comme il étoit dans le Temple instruisant le peuple, & lui annonçant l'Évangile, les Princes des Prêtres, & les Docteurs de la Loi s'y recontrèrent ensemble avec les Sénateurs,

2. Et lui parlèrent en ces termes : Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, ou qui est celui qui vous a donné ce pouvoir ?

COMMENTAIRE.

¶ 2. **D**IC NOBIS IN QUAE POTESTATE HÆC FACIS ? Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses ? Saint Luc ne dit rien de tout ce qui se fit le Mardi d'avant la Passion. (c) Ce qu'il raconte ici, se fit le Mercredi, 12. de Nisan, JESUS étant venu dans le Temple pour la dernière fois : Car il ne paroît pas par l'Écriture qu'il y soit entré ni le Jeudi, ni le Vendredi, jour de sa mort. Les Pharisiens donc, & les Docteurs de la Loi, qui ne cherchoient que l'occasion de le perdre, vinrent lui faire diverses questions, pour tâcher de le surprendre dans ses paroles. Ils lui demandent premièrement, qui lui a donné la liberté de

(a) Lucian. Miliogor opoi twn logon, et cetera twn alon anagignoskon. Eunapius de Aedifio. Eteperma's twn logon. S. nec. Controvers. 9. 1. Ex vultu dicentis pendent omnium vultus.

(b) Joan. VII. 46.

(c) Voyez MATT. XXI. 18, 19, 22, MARC. XI. 12... 25.

3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos : Interrogabo vos , & ego munus verbum. Respondete mihi :

4. Baptismus Joannis de Cælo erat , an ex hominibus ?

5. At illi cogitabant intra se , dicentes : Quia si dixerimus , de Cælo , dicit : Quare ergo non credidistis illi ?

6. Si autem dixerimus , ex hominibus ; plebs universa lapidabit nos : certi sumus enim , Joannem Prophetam esse.

7. Et responderunt se nescire unde esset.

3. JESUS leur fit réponse , & leur dit : J'ai aussi une question à vous faire : répondez-moi :

4. Le bapême de Jean étoit-il du Ciel , ou des hommes ?

5. Mais ils raisonnoient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il étoit du Ciel , il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ?

6. Et si nous répondons qu'il étoit des hommes , tout le peuple nous lapidera ; parce qu'il est persuadé que Jean étoit un Prophète.

7. Ils lui répondirent donc , qu'ils ne savoyent d'où il étoit.

## COMMENTAIRE.

parler publiquement , & d'enseigner dans le Temple ? Par quelle autorité il s'érige en Docteur , & en censeur des Prêtres , des Pharisiens , & des Principaux de la nation , & en réformateur des Loix , des Coutumes , & des Traditions de ses Pères ? Si JESUS-CHRIST n'avoit pas donné publiquement des marques indubitables de sa mission par ses miracles , les Pharisiens , & les Principaux de la nation auroient eu quelque droit de lui faire cette demande. Mais après ce qui s'étoit passé à la vûe de tout le pays , ils n'étoient plus recevables à s'opposer à la prédication du Fils de Dieu.

ÿ. 4. BAPTISMUS JOANNIS. *Le bapême de Jean étoit-il du Ciel , ou des hommes ?* Étoit-ce une invention purement humaine , ou une cérémonie divine , autorisée , & approuvée de Dieu ? Jésus ne répond pas directement à la demande des Pharisiens , parce qu'il voyoit la mauvaise volonté de ceux qui la lui faisoient. Il l'élude , en leur en faisant une autre , qui devoit les embarrasser , & sur laquelle il semble qu'il ne leur étoit pas permis de se taire ; puisque tout Israël , & plusieurs Pharisiens mêmes (\*) avoient été au bapême de Jean. Voyez ce qu'on a dit sur S. Matt. XXI. 24. 25.

ÿ. 6. PLEBS UNIVERSA LAPIDABIT NOS. *Tout le peuple nous lapidera.* Tout ceci se passoit dans le Temple en présence de tout le peuple. Les Pharisiens n'ignoroient pas que saint Jean ne fut dans une très-haute estime parmi tous les Juifs. Ils craignoient de donner atteinte à sa réputation , de peur que le peuple ne les accablât de pierres sur le

(\*) Matth. III. 7.

8. Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestata hoc facio.

9. Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo plantavit vineam, & locavit eam colonis : & ipse peregrè fuit multis temporibus.

10. Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu vinee darent illi. Qui casum dimiserunt eum inanem.

11. Et addidit alterum servum mittere. Illi autem hunc quoque cedentes, & afflictes contumeliâ, dimiserunt inanem.

12. Et addidit tertium mittere ; qui & illum vulnerantes ejecerunt.

13. Dixit autem dominus vinca : Quid faciam ? mitam filium meum dilectum : forsitan, cum hunc viderim, verebuntur.

14. Quem cum vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est heres, occidamus illum, ut nostra fiat hereditas.

15. Et eiecit illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo facies illis dominus vinee ?

8. Et JESUS leur répliqua : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

9. Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, la loua à des vigneronns ; & s'en étant allé en voyage, fut long-tems hors de son pays.

10. La saison étant venuë, il envoya un de ses serviteurs vers ce vigneronns, afin qu'ils lui donnassent du fruit de la vigne : mais eux l'ayant battu, le renvoyèrent sans lui rien donner.

11. Il leur envoya ensuite un second serviteur : mais ils le bâtirent encore, & l'ayant traité outrageusement, le renvoyèrent sans lui rien donner.

12. Il en envoya encote un troisième, qu'ils blessèrent, & chassèrent comme les autres.

13. Enfin le Seigneur de cette vigne dit en lui-même : Que ferai-je ? Je leur enverrai mon fils bien-aimé ; peut-être que le voyant, ils auront quelque respect pour lui.

14. Mais ces vigneronns l'ayant vû, pensèrent en eux-mêmes, & se dirent l'un à l'autre : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit à nous ;

15. Et l'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuèrent. Comment donc les traitera le Seigneur de cette vigne ?

### COMMENTAIRE.

champ, & sans forme de procès, selon ce qu'ils appellent *le Jugement du zèle*, qui étoit autorisé dans la nation.

¶ 8. NEQUE EGO DICO VOBIS. *Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses* ; parce que je vois dans vos cœurs la mauvaise volonté qui vous les fait demander. Je ne veux ni contenter votre curiosité, ni satisfaire votre malice. J'ai autant de droit de vous faire cette question, que vous en avez de me faire celle que vous m'avez faite.

¶ 9. HOMO PLANTAVIT VINEAM. *Un homme planta une vigne*. Saint Matthieu, (a) & saint Marc (b) rapportent cette parabole presqu'en mêmes termes. On peut voir nôtre Commentaire sur ces Evangelistes.

(a) Matth. XXI. 33. & sequ.

(b) Marc. XII. 1. & seq.

16. Veniet, & perdet colonos istos, & dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit.

17. Ille autem aspiciens eos, ait: Quid est ergo hoc, quod scriptum est: Lapidem quem reprobaverunt edificantes, hic factus est in caput anguli?

16. Ils viendra lui-même, & perdra ces vigneron, & il donnera sa vigne à d'autres. Ce que les Princes des Prêtres ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise.

17. Mais JÉSUS les regardant, leur dit : Que veut donc dire cette parole de l'Écriture : La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle :

## COMMENTAIRE.

¶ 15. EJECTUM ILLUM EXTRA VINEAM. *L'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuèrent.* Ils ne voulurent pas le tuer dans la vigne, de peur qu'on ne les convainquit de cet homicide. Les Juifs les imitèrent en quelque sorte, en livrant JÉSUS-CHRIST aux Romains, & en les engageant à le crucifier hors de la ville de Jérusalem.

¶ 16. VENIET, ET PERDET COLONOS. *Il viendra lui-même, & perdra ces vigneron, & donnera sa vigne à d'autres.* Le Seigneur Dieu d'Israël voyant que les crimes des Juifs étoient montez à leur comble, vint pour les exterminer par les armes des Romains. Il leur ôta sa vigne, son Temple, sa protection, sa terre, sa Religion, & la donna à d'autres. L'Eglise des Gentils convertis prit la place de la Synagogue infidèle, & réprouvée.

DIXERUNT ILLI: ABSIT. *Ils lui dirent : A Dieu ne plaise.* Saint Matthieu (a) nous apprend que les Pharisiens ayant ouï la parabole, JÉSUS leur demanda ce que le Maître de la vigne feroit à ces malheureux vigneron ? Ils lui répondirent : Il les perdra, & donnera sa vigne à d'autres, qui lui en rendent le fruit en son tems. Il paroît par saint Luc, que le Sauveur approuva leur réponse ; & qu'apparemment il leur fit sentir par son geste, ou par ses regards, que c'étoit d'eux-mêmes dont il avoit voulu parler : Ce qui leur fit dire : *Absit* : A Dieu ne plaise que nous imitions jamais une conduite si cruelle, & si injuste.

¶ 17. QUID EST ERGO, &c. *Que veut donc dire cette parole de l'Écriture : La pierre qui a été rejetée, est devenuë la pierre de l'angle ?* Si cette action vous donne tant d'horreur, pourquoy n'en avez-vous pas aussi de ce que je m'en vais vous dire, & qui au fond revient à la même chose ? Des bâtisseurs rebutent un carreau ; & toutefois, selon l'Écriture, (b) ce carreau deviendra la pierre de l'angle. Cela marque évidemment le mépris que vous faites de ma personne, moi qui suis le Messie, & la

(a) Matt. XXI. 41.

(b) Psal. CXVII. 22. Act. IV. 11. Rom. IX. 23.

18. *Omnis qui ceciderit super illum lapidem, congnassabitur; super quem autem ceciderit, comminuet illum.*

19. *Et quarebant Principes Sacerdotum, & Scriba, mittere in illum manus illa hora; & timuerunt populum: cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitudinem hanc.*

20. *Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui, & potestati præsidis.*

21. *Et interrogaverunt eum, dicentes: Magister, scimus quia recte docis, & doces; & non accipis personam, sed viam Dei in veritate doces:*

18. Quiconque se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera; & elle écrasera celui sur qui elle tombera ?

19. Les Princes des Prêtres, & les Scribes eurent envie de se saisir de lui à l'heure même, parce qu'ils avoient bien reconnu qu'il avoit dit cette parabole contre eux; mais ils appréhendoient le peuple.

20. Comme ils ne cherchoient que les occasions de le perdre, ils lui envoyèrent des personnes apostées, qui contrefaisoient les gens de bien, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.

21. Ces gens-là vinrent donc lui proposer cette question : Maître, nous savons que vous ne dites, & n'enseignes rien que de juste, & que vous n'avez point d'égard aux personnes; mais que vous enseignez la voye de Dieu dans la vérité :

## COMMENTAIRE.

cruauté que vous êtes prêts d'exercer contre moi : Car non-seulement vous ne me recevrez pas; mais vous m'outragerez, vous me calomniez, vous me condamnez, vous me livrez aux Gentils, qui me mettront à mort. Malgré tout cela, je triompherai & de votre malice, & de la mort. Malgré vous la pierre rebutée, & rejetée, deviendra la pierre de l'angle. Voyez S. Matt. XXI. 42. & Théophylacte sur cet endroit-ci.

ÿ. 20. OBSERVANTES MISERUNT INSIDIATORES. *Comme ils ne cherchoient que les occasions de le perdre, ils envoyèrent des personnes apostées.* Le Grec à la lettre: (a) Les Pharisiens l'observant, envoient des hommes qui lui dressent des embûches; proprement de ces voleurs de grands chenins, qui se cachent dans l'obscurité d'un bois, pour surprendre les passans. (b) Saint Matthieu, (c) & saint Marc (d) nous apprennent que ces hommes envoyés pour surprendre Jesus, étoient des Pharisiens, & des Hérodiens. Ils feignirent de venir à bonne intention, & sans aucun dessein de le surprendre: *Qui se justos simularent.* (e)

UT TRADERENT ILLUM PRINCIPATUI, ET POTESTATI PRÆSIDIS. *Pour le livrer au Magistrat, & au pouvoir du Gouverneur.*

(a) Καὶ παρατηροῦντες ἀπίστους ἰσχυαίους.

(b) Hefych. Græc. Salmaj. Præcans.

(c) Matt. XII. 15.

(d) Marc. XII. 13.

(e) Ταυτοσημῶς ἐπιπλοῦς ἐπιπλοῦς ἰσχυ.

22. *Licet nobis tributum dare Cæsari, an non ?*

23. *Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis ?*

24. *Ostendite mihi denarium. Cuius habet imaginem, & inscriptionem ? Respondemes dixerunt ei : Cæsaris.*

22. Nous est-il libre de payer le tribut à César, ou de ne le payer pas ?

23. JESUS qui voyoit leur malice, leur dit : Pourquoi me tentez-vous ?

24. Montrez-moi un denier : De qui est l'image, & l'inscription qu'il porte ? Ils lui répondirent : De César.

## COMMENTAIRE.

Ou plutôt : (a) Pour le livrer à la puissance, & à l'autorité du Gouverneur. Pour le livrer au Gouverneur Pilate, qui exerçoit au nom des Romains une autorité absoluë dans le pays ; qui y jugeoit souverainement, & avoit le droit de vie, & de mort, que l'on avoit ôté aux Juifs. Quelques-uns par le premier terme, *Principatus*, entendent le pouvoir du Sakhédridin ; & par ces autres, *potestati Præsidis*, celui de Pilate. Mais l'autre explication paroît meilleure.

ÿ. 22. LICET NOBIS TRIBUTUM DARE CÆSARI ? *Nous est-il permis de payer le tribut à César ?* Cette question étoit alors fort échauffée, à cause de Judas le Gaulonite, ou le Galiléen, & ses Sectateurs, qui soutenoient que les Juifs ne devoient donner de tributs qu'à Dieu seul, & ne devoient point reconnoître de Souverain étranger. Si JESUS-CHRIST eût répondu d'une manière qui leur eût été favorable, ils n'auroient pas manqué de l'accuser auprès de Pilate, comme Galiléen, ou Hérodien ; car c'est ainsi qu'on appelloit les Sectateurs de ce Judas ; (b) & on savoit l'éloignement que Pilate avoit de cette Secte, par ce qui étoit arrivé quelque tems auparavant, dans la personne de ces Galiléens, qu'il fit égorger dans le Temple même, lorsqu'ils y offroient leurs sacrifices. (c) Pour le reste de cette affaire, voyez S. Matth. xxii. 17. 18. 19. 20. Saint Luc appelle ici *tribus*, (d) ce que saint Matthieu, & saint Marc appellent *cenfus*, (e) ou capitation. Mais le terme Grec dont il se sert, signifie proprement la taille réelle qu'on impofoit sur les champs, & la capitation : Et c'est ainsi qu'on payoit le tribut en Syrie, & apparemment en Judée, comme on l'a montré sur S. Matthieu.

ÿ. 24. CUIUS HABET IMAGINEM ? *De qui est l'image, & l'inscription qu'il porte ?* JESUS-CHRIST soutient, & les Juifs n'en disconvenoient pas, (f)

(a) Τῷ ἀρχῆ. ἢ τῷ ἑσπέρῳ τῷ ἰσχυρῷ. Dans S. Luc xii. 11. Ephes. iiii. 10. Coloss. ii. 10. 1. Cor. xv. 24. & 1. Tim. iiii. 1. Ἀρχαί, & ἑσπέραι sont joints comme synonymes. Vide Price. Camer. Brug.

(b) Voyez nôtre Dissertation sur les sectes des Juifs : art. des Hérodienx,

(c) Luc. xiiii. 1. *Quorum sanguinem Pilatus miscent sacrificiis eorum.*

(d) Ἐξέτα ἰσὺς κατέρας φέρετ δῶρο.

(e) Matt. xxii. 17. Ἐξέτα ἰσὺς δῶρο κατέρας. Ite Marc. xii. 14. Vide Grot. hic.

(f) Vide si placet, Ligf. Chronol. 77. 58.

25. *Et ait illis : Reddite ergo quae sunt Caesaris, Caesari ; & quae sunt Dei, Deo.*

26. *Et non potuerunt verbum ejus comprehendere coram plebe ; & mirati in responso ejus, tacuerunt.*

27. *Accesserunt autem quidam Sadduceorum, qui negant esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,*

28. *Dixentes : Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, & hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, & suscitet semen fratri suo.*

29. *Septem ergo fratres erant ; & primus accepit uxorem, & mortuus est sine filiis.*

30. *Et sequens accepit illam, & ipse mortuus est sine filio.*

31. *Et tertius accepit illam. Similiter, & omnes septem, & non reliquerunt semen, & mortui sunt.*

32. *Novissimè omnium mortua est, & mulier.*

33. *In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor ? siquidem septem habuerunt eam uxorem.*

25. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César ; & à Dieu ce qui est à Dieu.

26. Ils ne trouvèrent rien dans ses paroles qu'ils pussent reprendre devant le peuple : & ayant admiré la réponse, ils se turent.

27. Quelques-uns des Sadducéens, qui sont ceux qui nient la résurrection, le vinrent trouver ensuite, & lui proposèrent cette question :

28. Maître, lui dirent-ils, Moïse nous a laissé cette ordonnance par écrit : Si le frere de quelqu'un étant marié, meurt sans laisser d'enfants, son frere sera obligé d'épouser la veuve, pour susciter des entans à son frere mort.

29. Or il y avoit sept freres, dont le premier ayant épousé une femme, est mort sans enfans..

30. Le second l'a épousée après lui, & est mort sans laisser de fils.

31. Le troisième l'a épousée de même, & les quatre autres ensuite, & tous les sept sont morts sans laisser d'enfants.

32. Enfin la femme même est morte après eux tous.

33. Lors donc que la résurrection arrivera ; duquel des sept freres sera-t'elle femme, puisqu'elle l'a été de tous ?

### COMMENTAIRE.

que c'étoit au Souverain du pays à frapper la monnoye de son coin. Si donc les Romains exerçoient ce droit en Judée, ils avoient aussi celui d'y exiger le tribut, qui est un droit du Souverain. Il prouve leur souveraineté par les effets : & les Hérodienens auroient voulu qu'il s'expliquât sur l'origine du droit qu'ils avoient sur la Judée, si ce droit étoit bien, ou mal-acquis.

§. 27. SADUCÆI. *Les Sadducéens, qui nient la résurrection.* On peut voir sur cette question ce qui a été remarqué sur S. Matth. xxii. 24. Il paroît que parmi les Sadducéens, l'argument qu'ils proposent ici à JESUS-CHRIST, passoit pour indissoluble, & que les Pharisiens ne s'en tiroient qu'avec peine.

§. 33. *IN RESURRECTIONE CUIUS EORUM ERIT UXOR ? Lorsque la résurrection arrivera, duquel des sept sera-t'elle femme ?* Les Juifs en général attendoient au tems du Messie un renouvellement total  
du



34. *Et ait illis Jesus: Filii huius seculi nubunt, & traduntur ad nuptias:*

35. *Illi verò, qui digni habebuntur saeculo illo, & resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducunt uxores:*

36. *Neque enim ultra mori poterunt: aequales enim Angelis sunt, & filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis.*

34. JESUS leur répondit: Les enfans de ce siècle-ci épousent des femmes, & les femmes des maris.

35. Mais pour ceux qui seront jugez dignes d'avoir part à ce siècle à venir, & à la résurrection des morts, ils ne se marieront plus, & n'épouseront plus de femmes:

36. Car alors ils ne pourront plus mourir; parce qu'ils deviendront égaux aux Anges, & qu'étant des enfans de la résurrection, ils seront enfans de Dieu.

## COMMENTAIRE.

du monde, & la résurrection générale de tous les Juifs. Après cette résurrection, & sous le regne du Messie, ils se promettoient toute sorte de bonheur, & de plaisirs; & en particulier, que l'homme, & la femme vivoient comme ils avoient fait en cette vie, dans l'union, & dans la joye. Les Saducéens avoient beaucoup d'avantage contre ceux qui croyoient la résurrection dans le sens que nous venons de dire, en les prenant par leurs propres principes: mais & les uns, & les autres étoient dans l'erreur: Les Pharisiens, & les autres Juifs, sur le tems, & la manière, & les suites de la résurrection; & les Saducéens, sur l'immortalité de l'ame, & sur la résurrection des corps, qu'ils nioient absolument. L'ame est immortelle; JESUS-CHRIST le prouve. La résurrection arrivera; mais non pas au tems du Messie, comme ils le croyoient. Enfin dans l'autre vie, il n'y aura plus de mariage, ni d'union charnelle des corps. C'est ce que JESUS-CHRIST montre aux Saducéens par l'Ecriture même, dont ils reconnoissoient l'autorité.

ÿ. 34. FILII HUIUS SÆCULI. *Les enfans de ce siècle épousent des femmes.* Les hommes vivans dans le monde, se marient, & usent du mariage, suivant l'ordre établi par le Créateur, pour la propagation du genre humain: Mais dans l'autre vie, ÿ. 35. *ceux qui seront jugez dignes d'avoir part au siècle à venir, & à la résurrection des morts, ne se marieront point; parce qu'alors la propagation, & la multiplication de l'espèce ne seront plus nécessaires.* Il parle de la résurrection des morts, qui arrivera à la fin du monde. Mais les Juifs l'attendoient à la venue du Messie; confondant le second avènement avec le premier. Au premier avènement du Sauveur, il se fit une résurrection métaphorique dans le changement de vie, & de créance d'une infinité de personnes qui crurent en JESUS-CHRIST. Mais la résurrection réelle des corps, ne doit se faire qu'à la fin des siècles. La résurrection est proprement le passage des hommes ressuscitez de ce siècle, au siècle futur.

ÿ. 36. CUM SINT FILII RESURRECTIONIS. *Etant enfans de*  
S I

37. *Quia verò resurgant mortui, & Moyses ostendit secus rubrum, sicut dicit Dominum, Deum Abraham, & Deum Isaac, & Deum Jacob.*

38. *Deus autem non est mortuorum, sed vivorum: omnes enim vivunt ei.*

39. *Respondentes autem quidam Scribarum dixerunt ei: Magister, bene dixisti.*

40. *Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.*

41. *Dixit autem ad illos: Quomodo dicunt Christum, filium esse David?*

42. *Et ipse David dicit in libro Psalmorum: Dixit Dominus Domino meo, sede à dextris meis;*

43. *Donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum?*

44. *David ergo Dominum illum vocat: & quomodo filius ejus est?*

37. Et quant à ce que les morts doivent ressusciter un jour, Moÿse le déclare assez lui-même, lorsqu'étant auprès du buisson, il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob.

38. Or Dieu n'est point le Dieu des morts; mais des vivans; parce que tous sont vivans devant lui.

39. Alors quelques-uns des Scribes prenant la parole, lui dirent: Maître, vous avez fort bien répondu.

40. Et depuis ce tems-là personne n'osoit plus lui faire de questions.

41. Mais JÉSUS leur dit: Comment dit-on que CHRIST est fils de David;

42. Puisque David dit lui-même dans le livre des Psaumes: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asséyez-vous à ma droite,

43. Jusqu'à ce que j'aye réduit vos ennemis à vous servir de marche-pied?

44. David l'appellant donc lui-même son Seigneur, comment peut-il être son fils?

### COMMENTAIRE.

*la résurrection, ils seront enfans de Dieu.* Ils ne seront plus, comme ici, enfans des hommes, sujets à la mort, & ayant besoin de se reproduire dans leurs enfans par la génération; ils seront *enfans de la résurrection*, vivans dans l'autre vie, dans l'éternité, pour ne mourir jamais, & par conséquent, *enfans de Dieu*, & immortels. (a) *Les enfans de la résurrection*, sont opposez ici aux enfans de ce siècle, aux hommes mortels; (b) & *les enfans de Dieu*, aux enfans des hommes, sujets à une infinité de révolutions, & d'accidents, qui les empêchent de subsister toujours. La résurrection est une espèce de génération nouvelle pour l'immortalité. Saint Paul (c) explique de la Résurrection du Sauveur, ces mots du Pseaume: (d) *Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui.*

ÿ. 44. *DOMINUM ILLUM VOCAT; QUOMODO FILIUS EIUS EST?* David l'appellant son Seigneur, comment peut-il être son fils? Saint Matthieu (e) nous apprend que cette demande de JÉSUS-CHRIST embarrassâ si fort les Pharisiens, qu'ils n'osèrent plus l'interroger. Il paroît

(a) Vide Tertull. de resurreç. carnis, c. 63. Brug. Var. alios passim.

(b) Apoc. xx. 6. Beatus, & sanctus qui habet partem in resurrectione prima; in his secunda

mors non habet partem.

(c) Act. xii. 33.

(d) Psal. ii. 7.

(e) Marc. xxii. 46.

45. *Audiente autem omni populo, dixit Discipulis suis:*

46. *Attendite à Scribis, qui volum ambulare in stolis, & amant salutationes in foro, & primas cathedras in synagogis, & primos discubitus in convivis:*

47. *Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. Hi accipient damnationem majorum.*

45. Il dit ensuite à ses Disciples, en présence de tout le peuple qui l'écouloit :

46. Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui se plaisent à se promener avec de grandes robes, & à être saïnez dans les places publiques, qui aiment les premières chaires dans les synagogues, & les premières places dans les festins :

47. Qui sous prétexte de leurs longues prières, devorent les maisons des veuves. Ces personnes en recevront une condamnation plus rigoureuse.

## COMMENTAIRE.

qu'ils n'avoient tous que des idées fort confuses sur le Messie. Ils ne songeoient pas qu'il dût être Dieu, & réunir en sa personne les deux natures ; la Divine, & l'humaine : La Divine, par laquelle il est Seigneur de David ; l'humaine, par laquelle il est son fils. Ces vérités n'avoient garde de leur être connues, puisqu'ils les Apôtres eux-mêmes, après tant d'instructions du Sauveur, avoient encore des sentimens si grossiers sur le Messie, & sur son regne. On ne doutoit point alors que le Pseaume cix. ne regardât le Messie.

ÿ. 46. ATTENDITE A SCRIBIS, QUI VOLUNT AMBULARE IN STOLIS. *Gardez-vous des Docteurs de la Loi, qui aiment à se promener avec de grandes robes.* Le Sauveur fait à peu près le même reproche aux Pharisiens, lorsqu'il leur dit : (a) *Qu'ils dilatent leurs phylactères, & qu'ils portent de longues franges à leurs habits.* Les uns, & les autres, les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi, étoient remplis du même esprit d'orgueil, & de vanité, qui se déclaroit dans leurs habits, dans leur extérieur, dans toute leur conduite. JESUS-CHRIST se raille ici de leurs habits trainans, & de l'affectation de leurs robes de cérémonies. Ces sortes de choses en elles-mêmes sont fort indifférentes. JESUS-CHRIST n'en condamne que l'abus, la vanité, l'affectation. Pour le reste du Chapitre, on peut voir Luc, xi. 43. Matt. xxiii. 5. 6. 7. 14. & Marc, xii. 38. 39. 40.

IN SYNAGOGIS. *Dans les Synagogues ; ou, dans les assemblées, en général ; tant celles qui sont purement politiques, que celles qui se font dans le Temple, ou dans les Synagogues.* Les Pharisiens avoient l'ambition de primer par tout, quoiqu'en rigueur il n'y eût ni Loi, ni privilège qui leur assignât la première place : & quand il y en auroit eu, cela ne justifioit ni leur vanité, ni leur affectation, ni leur empressement.

{ (a) Matt. xxiii. 5. 6. 7.



## C H A P I T R E X X I .

*Offrande de la pauvre veuve , préférée à celle des riches. Ruine du Temple , persecution des Apôtres , dispersion des Juifs par tout le monde. Signes qui précéderont le Jugement. Parabole du figuier. Veiller dans l'attente du dernier jour.*

ÿ. 1. **R**espiciens autem , vidit eos , qui mittebant munera sua in gazophylacium , divites.

2. Vidit autem , & quamdam viduam pauperculam mittentem ara minuta duo.

3. Et dixit : Verè dico vobis , quia vidua hac pauper , plus quàm omnes misit.

4. Nam omnes hi ex abundantia sibi miserunt in munera Dei : hac autem ex eo quod deest illi , omnem vitulum suum quem habuit , misit.

ÿ. 1. **J**ESUS regardoit un jour les riches qui jettoient leurs offrandes dans le tronc.

2. Et il vid aussi une pauvre veuve , qui y mit deux petites pièces.

3. Sur quoi il dit : Je vous dis en vérité ; que cette pauvre veuve a donné plus que tous les autres :

4. Car tous ceux-là ont fait des présens à Dieu de ce qu'ils avoient de superflu : mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restoit pour vivre.

### C O M M E N T A I R E .

ÿ. 1. **V**IDIT EOS QUI MITTEBANT MUNERA SUA IN GAZOPHYLACIUM. *Il vit les riches , qui jettoient leurs offrandes dans le tronc.* Voyez ce qui a été dit sur saint Marc , XII. 41. 42. Ceci arriva le Mercredi d'avant la Passion , sur le soir , lorsque JÉSUS sortoit du Temple , pour aller au mont des Oliviers. Il y avoit près la porte du Temple , plusieurs troncs en forme de coffres , où chacun jettoit ses offrandes selon sa dévotion. (a) En cela , comme en beaucoup d'autres choses , il y avoit plus de faïste , & de vanité , que de solide piété. C'est ce que le Sauveur fit remarquer à ses Apôtres , par l'exemple de cette pauvre veuve , qui y jetta deux petites pièces , *minuta duo* ; (b) comme qui diroit deux liards.

ÿ. 3. **PLUS QUAM OMNES MISIT.** *Cette veuve a donné plus que tous les autres.* Pourquoi ? Parce qu'elle y a mis de son nécessaire ; au lieu

(a) 4. Reg. XII. 9. 10.

(b) *Αυτὴ δὲ δὸς, Marc. XII. 41. Αὐτὴ δὲ δὸς ἔστιν ἀνάγκη.*

5. *Et quibusdam dicentibus de Templo, quod bonis lapidibus, & donis ornatum esset, dixit:*

6. *Hac que videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruat.*

7. *Interrogaverunt autem illum, dicentes: Præceptor, quando hæc erunt, & quod signum cum fieri incipient?*

5. Quelques-uns lui disant que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons, il leur répondit:

6. Il viendra un tems où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.

7. Alors ils lui demandèrent: Maître; quand cela arrivera-t'il, & par quel signe connoitra-t'on que ces choses seront prêtes à s'accomplir?

## COMMENTAIRE.

que les autres n'y ont mis que de leur superflu. *ψ. 4. Omnes hi ex abundantia; . . . hæc autem ex eo quod deest illi.* (a) Dieu ne veut pas que l'on paroisse en sa présence les mains vuides: (b) mais il n'a que faire de nos riches dons; il demande nôtre cœur, & nos volontez; & il les veut toutes entières, comme cette veuve donne tout ce qu'elle avoit: *Nec de abundantia portio; sed de modico totum datur*, dit saint Cyprien. (c) Elle donne tout ce qu'elle avoit pour vivre: *Omnem victum suum quem habuit, misit*, dit ici saint Luc, *ψ. 4.*

*ψ. 5. QUOD BONIS LAPIDIBUS, ET DONIS ORNATUM ESSET.* Que le Temple étoit bâti de belles pierres, & orné de riches dons. Joseph (d) nous apprend que dans le Temple de Jérusalem que détruisirent les Romains, le même que les Apôtres admiroient, il y avoit des pierres de quarante coudées de long; & que les colonnes des galeries qui environnoient les parvis, étoient de vingt coudées de haut, d'une seule pièce, & d'un marbre blanc précieux. Quant aux présens, & aux richesses qui y étoient conservées, elles étoient immenses. Les Juifs de tous les endroits du monde, y envoioient ce qu'ils avoient de plus précieux. Le Roi Hérode (e) ayant entrepris de rétablir le Temple, y employa des pierres blanches, & solides, de vingt-cinq coudées de long, de huit d'épaisseur, & de douze de large. Avant lui, tout le Temple étoit environné de dépouilles des peuples barbares; il les renouvela, & les dédia toutes de nouveau, & y en ajouta beaucoup de nouvelles, qu'il avoit prises sur les Arabes. Les Princes étrangers eux-mêmes se faisoient

(a) *Εν τῷ περισσούτῳ ἀνάγει, . . . ἢ δι' οὗ τῷ ὑπερβαίνοντι ἀνάγει.*

(b) *Exod. XXXIII. 15.*

(c) *Cyprian de opere, & elemosyn.*

(d) *Joseph. de bello lib. 6. c. 10. id. p. 916. Πί τῆσι δὲ τριακονταίῳ ἀπέλας τὸ μέγεθος ἔσται τῷ ἱερῶν τῶν . . . κλίμας δ' ἕσται πέντε παρὰ τὸ ὑψόμετρον, μέγεθος δὲ καλλιέρις μαρμάρου. La cou-*

dée est au moins de dix-huit pouces, on d'un pied & demi. La coudée ancienne Hébraïque, étoit de près de vingt pouces & demi.

(e) *Joseph. Antiq. lib. 11. c. 14. Τῷ δὲ ἱερῶν παλαιοῦ ἢ ἐν αὐτῶν περιεχόμενον οὐκ ἔστιν ἔτι, ἢ τῶν βασιλέων Ἡρώδης ἀπέλας περὶ πέντε ἕκα, ἢ τῶν Ἀραβῶν ἰσῶν.*

8. *Qui dixit: Videte ne seducamini: multi enim venient in nomine meo, dicentes: quia ego sum; & tempus appropinquavit: nolite ergo ire post eos.*

9. *Cum autem audieritis praelia, & seditiones, nolite terreri: oportet primum hoc fieri, sed nondum statim finis.*

7. JESUS leur dit: Prenez garde à ne vous laisser pas séduire; car plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ; & ce tems-là est proche: gardez-vous donc bien de les suivre.

9. Et lorsque vous entendrez parler de guerres, & de tumultes; ne vous étonnez pas; car il faut que cela arrive premièrement; mais la fin ne viendra pas si-tôt.

## COMMENTAIRE.

un honneur d'y envoyer de magnifiques présens. Auguste le combla de ses bienfaits. (a) Hérode le Grand (b) y mit une vigne d'or d'une grandeur, & d'un poids surprenans.

ÿ. 7. PRÆCEPTOR, QUANDO HÆC ERUNT? *Maître, quand cela arrivera-t'il?* On peut voir sur tout le reste de ce Chapitre, S. Matt. xxiv. 3. Cet Evangéliste nous apprend que les Apôtres ne lui firent cette question, que lorsqu'ils furent hors de la ville, & sur le mont des Oliviers, vis-à-vis le Temple.

ÿ. 8. MULTI VENIENT IN NOMINE MEO, DICENTES: QUIA EGO SUM. *Plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ.* Ils ne diront pas qu'ils m'appartiennent, ni que je les aye envoyez; ce n'est pas-là la signification de *in nomine meo*, en cet endroit: mais ils prendront le nom de Christ, & de Messie, qui ne convient qu'à moi seul. Voyez S. Matt. xxiv. 5. 24.

ET TEMPUS APPROPINQUAVIT. *Et ce tems-là est proche.* En effet en moins de deux siècles, on compte un assez grand nombre de faux Christs, & d'imposteurs, qui se vantoient d'être celui qu'on attendoit depuis si long-tems. (c) On peut aussi expliquer, *tempus appropinquavit*, comme si c'étoient les paroles de ces faux Christs. Ils viendront vous dire: C'est moi qui suis le Christ; le tems de vôtre salut est proche; les tems marquez pour ma venue sont accomplis; comme saint Jean-Baptiste, & le Sauveur lui-même au commencement de leur prédication, disoient: (d) *Le Royaume des Cieux est proche; il est venu. Je viens vous l'annoncer.*

ÿ. 9. OPORTET PRIMUM HÆC FIERI: SED NONDUM STATIM FINIS. *Il faut que cela arrive premièrement: mais la fin ne viendra pas si-tôt.* Les révoltes des Juifs, & les broüilleries dans presque

(a) Philo. Legat. ad Caesarem p. 1014.  
(b) Joseph. Tacet. Strabo. Græc. hist.

(c) Græc. Brug. alii.  
(d) Matt. 111. 2. 17. 17. x. 7. & c.

10. *Tunc dicebat illis : Surges gens contra gentem , & Regnum adversus Regnum.*

11. *Et terra motus magni erunt per loca , & pestilentia , & fames , terrarumque de Cælo , & signa magna erunt.*

12. *Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas , & persequentur , tradentes in synagogas , & custodias , trahentes ad Reges , & præfides , propter nomen meum :*

10. Alors, ajouta-t'il, *on verra* se soulever peuple contre peuple, & Royaume contre Royaume.

11. Et il y aura en divers lieux de grands tremblemens de terre, des pestes, & des famines; & il paroitra des choses épouvantables, & des signes extraordinaires dans le Ciel.

12. Mais avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, & vous persécuteront, vous traînant dans les synagogues, & dans les prisons, & vous amenant par force devant les Rois, & les Gouverneurs, à cause de mon nom :

## COMMENTAIRE.

toutes leurs villes, étoient des avantcoureurs des derniers malheurs dont ils étoient menacez. Ce n'étoit-là que le commencement de leurs maux.

¶ 10. SURGET GENS CONTRA GENTEM. *On verra se soulever peuple contre peuple.* Les Phéniciens, les Philistins, les Samaritains se soulevèrent contre les Juifs, & les égorgèrent impitoyablement dans leurs villes. C'est ce qui paroît par Joseph. Voyez S. Matt. xxiv. 7.

¶ 11. TERRORS DE COELO, ET SIGNA MAGNA ERUNT. *Il paroitra des choses épouvantables, & des signes extraordinaires dans le Ciel.* Joseph (a) raconte que Dieu fit paroître plusieurs présages de la ruine prochaine de Jérusalem. On vit pendant un an entier un météore semblable à une épée, qui pendoit sur cette ville. L'année d'avant la révolte des Juifs, & avant les brouilleries de la Judée, à la Fête de Pâques, il parut un feu autour de l'Autel, & du Temple, qui l'éclaira pendant la nuit, comme en plein jour, durant une demie-heure. Le même jour un bœuf qu'on menoit au sacrifice, enfanta un agneau au milieu du Temple. La porte orientale du Temple intérieur, qui étoit très-grande, & très-massive, s'ouvrit d'elle-même au milieu de la nuit. Peu de jours après la même Fête de Pâques, on vit dans l'air des espèces de chariots, & comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre. La nuit de la Pentecôte, les Prêtres ouïrent un bruit sourd, & une espèce de frémissement, & un peu après, une voix soudaine, qui crioit : *Sortons d'ici.* Voilà de quoi justifier ce que dit ici le Sauveur.

¶ 12. ANTE HÆC OMNIA. *Avant toutes ces choses, ils se saisiront*

(a) Joseph. de bello. lib. 7. c. 22. p. 260. in Græc. Kip. 24.

13. *Continget autem vobis in testimonium.*

14. *Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondetis.*

15. *Ego enim dabo vobis os, & sapientiam cui non poterunt resistere, & contradicere omnes adversarii vestri.*

16. *Trademini autem à parentibus, & fratribus, & cognatis, & amicis, & morte afficient ex vobis :*

17. *Et eritis odio omnibus propter nomen meum :*

18. *Et capillus de capite vestro non peribit.*

19. *In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

20. *Cum autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.*

13. Et cela vous servira pour rendre témoignage à la vérité.

14. Gravez donc cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devez répondre :

15. Car je vous donnerai moi-même une bouche, & une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, & qu'ils ne pourront contredire.

16. Vous serez même trahis, & livrez aux Magistrats par vos peres, & vos meres, par vos freres, par vos parens, par vos amis ; & on fera mourir plusieurs d'entre vous :

17. Et vous serez haïs de tout le monde, à cause de mon nom ;

18. Cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête.

19. C'est par votre patience que vous posséderez vos ames.

20. Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche.

### COMMENTAIRE.

de vous, &c. La plupart des Apôtres avoient été martyrisés, & mis à mort avant la destruction de Jérusalem.

Ÿ. 14. NON PRÆMEDITARI. *De ne point préméditer ce que vous avez à répondre.* Il ne défend pas les soins, & l'attention juste, & légitime ; il condamne les inquiétudes, & les peines d'esprit, & le défaut de confiance en Dieu.

Ÿ. 19. IN PATIENTIA VESTRA POSSIDEBITIS ANIMAS VESTRAS. *C'est par votre patience que vous posséderez vos ames, ou que vous conserverez votre vie.* Mais comment conserver sa vie par la patience, au milieu des persécutions, & des supplices ? Il faut rappeler ici ce que dit ailleurs JESUS-CHRIST : (a) *Celui qui perdra sa vie, la conservera ; & celui qui voudra la conserver, la perdra.* Dans mon service, c'est conserver sa vie, que de l'exposer généreusement pour la gloire de mon nom, & pour l'honneur de la vérité. Vous ne devez songer à vivre qu'en souffrant beaucoup, & en livrant votre vie pour ma gloire. Votre mort fera votre victoire, & votre bonheur : (b) *Celui qui persévéra jusqu'à la fin, sera sauvé.* Celui qui demeurera ferme au milieu des persécutions, jus-

(a) *Matt. x. 39. XVI. 25.*

(b) *Matt. XXIV. 13.*



21. *Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes: & qui in medio ejus, discedant: & qui in regionibus, non intrent in eam.*

22. *Quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia que scripta sunt.*

21. Alors que ceux qui sont en Judée, s'enfuyent aux montagnes: que ceux qui se trouveront dans le milieu du pays, s'en retirent; & que ceux qui seront dans le pays d'alentour, n'y entrent point:

22. Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli.

## COMMENTAIRE.

qu'à la mort, (a) vivra éternellement, & jouira d'un bonheur infini.

ψ. 20. CUM VIDERITIS CIRCUMDARI. *Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem.* Le Grec (b) lit au pluriel, *des armées.* En effet l'armée Romaine fut partagée en trois corps, pour faire le siège de cette grande ville. De plus l'armée Romaine étoit composée de soldats Romains, & de plusieurs corps de troupes auxiliaires, qui faisoient comme autant d'armées. Lors donc que vous verrez le siège formé, croyez que la désolation de la ville, & du Temple est proche. Le siège dura depuis l'âques, jusqu'au mois d'Août, pendant environ six mois.

ψ. 21. QUI IN JUDÆA SUNT. *Que ceux qui sont dans la Judée, s'enfuyent dans les montagnes.* C'est ce que firent les premiers Chrétiens de la Palestine. Ils se retirèrent au-delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad, à Pella, & dans les villes voisines. (c)

QUI IN REGIONIBUS, NON INTRENT IN EAM. *Que ceux qui sont dans le pays d'alentour, n'y entrent point.* Que ceux qui sont dans la Judée, & dans les cantons voisins de Jérusalem, se gardent bien d'entrer dans cette ville; comme il arrive d'ordinaire qu'on se retire dans une place forte, pour se garantir de l'insulte du soldat. Ceux qui s'y renferment, y périront. C'est ce qui ne fut que trop vérifié par l'événement. Jérusalem fut le cinquième de la plus grande partie de la nation des Juifs. Quelques-uns traduisent le Grec par: (d) *Que ceux qui sont aux champs, n'y entrent point, n'entrent point dans la ville.*

ψ. 22. DIES ULTIONIS. *Les jours de la vengeance; afin que tout ce qui est écrit soit accompli.* Les Prophètes (e) avoient prédit que les Juifs rejetteroient le Messie; qu'ils le feroient mourir; que le Seigneur leur ôteroit son Temple; qu'il se choisiroit un autre peuple; que le Temple se-

(a) Vide Græc. Brug. Est. Tir. Menoch.

(b) Τὰ ἐπιπέδου.

(c) Euseb. hist. Eccl. lib. 3. c. 5. Τῶν ἀπὸ τῆς ἐν τῷ Ἱερουσαλὴμ Ἐκκλησίας κατὰ τινὰς χωρὰς, ὡς τὴν ἐν Πάλλω μετὰ τὴν ἐν Πέλλῃ, ἢ τινὰς ἄλλας περὶ τὴν ἐκκλησίαν ἐκείνην.

Ἱερουσαλὴμ.

(d) Ὅτι ἐν τῷ χωρῶν. Vide Bez. Pisest Lud. de Dieu.

(e) Voyez Isai. LIII. LIV. & les suivants jusqu'à la fin. Zach. XI. XII. XIII. XIV. Malach. III. IV.

23. *Væ autem pregnantibus, & nutritivibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram, & ira populo huic.*

24. *Et cadent in ore gladii: & captivi ducentur in omnes gentes, & Jerusalem calcabitur à gentibus: donec impleantur tempora nationum.*

23. Malheur à celles qui seront grosses, ou nourrices en ces jours-là: car ce pays sera accablé de maux, & la colère du Ciel tombera sur ce peuple.

24. Ils passeront par le fil de l'épée: ils seront emmenés captifs dans toutes les nations; & Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli.

## COMMENTAIRE.

roit détruit. JESUS-CHRIST avoit renouvelé ces menaces. (a) Les Juifs eux-mêmes nous en ont appris l'exécution. Joseph a décrit la dernière guerre des Romains contre sa nation, dans un détail qui ne laisse rien à désirer.

ÿ. 23. ERIT ENIM PRESSURA MAGNA, . . ET IRA. *Car ce pays sera accablé de maux, & la colère du Ciel tombera sur ce peuple.* Le Grec: (b) *Il y aura une nécessité, une affliction, un malheur, sur la terre, & la colère dans le peuple.* Les Juifs se trouveront accablés de maux inévitables, & la colère de Dieu éclatera sur eux dans toute sa rigueur.

ÿ. 24. CAPTIVI DUCENTUR. *Ils seront emmenés captifs.* Joseph raconte (c) qu'il eut quatre-vingt-dix-sept mille captifs pris dans la dernière guerre des Romains contre les Juifs. Après que le soldat fut las de tuer, Tite ordonna qu'on gardât les jeunes hommes les plus robustes, & les mieux faits, pour orner son triomphe. Pour les autres qui étoient au-dessus de l'âge de dix-sept ans, il les envoya en Egypte, pour y travailler aux mines. Tite en distribua un grand nombre d'autres dans les Provinces, pour servir dans les théâtres aux spectacles du peuple, pour être exposés aux bêtes, ou pour se tuer mutuellement pour le plaisir des spectateurs. Ceux qui n'avoient pas dix-sept ans, furent vendus, & menés pour esclaves en divers endroits. Le nombre des Juifs captifs étoit si grand à Rome, & dans l'Empire, que Rutilius Numantianus Poète Payen, qui vivoit vers l'an 410. s'en plaint en ces termes:

*Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset  
Pompeii bellis, imperioque Tisi!  
Latins excisa pestis contagia serpunt,  
Victoresque suos natio victa premit.*

CALCABITUR A GENTIBUS, DONEC IMPLEANTUR TEM-

(a) *Matth. xxiv. 3. Luc. xix. 44. & xxi.*

(b) *Ἔσται γὰρ ἀνάγκη μεγάλη ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἔρανος ἐπὶ λαοῦ.*

(c) *Joseph. lib. 7. de bello. c. 16. 17. in Lat. lib. 7. & in Gr. p. 968.*

25. *Et erunt signa in sole, & luna, & stellis, & in terris pressura gentium pro confusione, sonitus maris, & fluctuum :*

25. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, & dans les étoiles : & sur la terre les nations seront dans l'abattement, & la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots :

## COMMENTAIRE.

**FORA NATIONUM.** Jérusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations soit accompli. Jérusalem ayant été prise, & ruinée par les Romains, on rebâtit de ses ruines une autre ville, nommée *Ælia Capitolina*, du nom d'*Ælius Adrianus* Empereur ; (a) laquelle n'étoit pas située dans le même lieu que l'ancienne Jérusalem ; mais plus à l'occident, & au nord, sur la montagne du Calvaire, où JESUS-CHRIST avoit été crucifié, & mis dans le tombeau. Cette ville d'*Ælia* étoit peuplée de Payens, & de quelques Chrétiens : Car pour les Juifs, il leur fut défendu d'y entrer pendant plus de trois à quatre cens ans. (b) Ils achettoient même la permission de la voir de loin, & de déplorer la ruine de leur ancienne patrie. De cette sorte Jérusalem fut profanée, foulée aux pieds, rasée, & démolie jusqu'aux fondemens par les Gentils, jusqu'à ce que le tems des nations fut accompli ; c'est-à-dire, que la Religion Chrétienne eut pris le dessus contre le Paganisme, qui lui avoit toujours résisté, & qui l'avoit persécuté, jusqu'au tems du Grand Constantin. Ce Prince fit cesser les persécutions, & donna la liberté à l'Eglise. (c) Voilà l'époque de la fin du tems des nations, & du commencement du regne du Christianisme.

Mais depuis ce tems, les Juifs sont-ils rentrez dans Jérusalem ? JESUS-CHRIST ne leur promet pas ici qu'ils y rentreront ; il dit simplement que Jérusalem sera jusqu'alors sous la puissance des Payens. On sait certainement que les Juifs ne furent jamais rétablis dans leur pays, depuis qu'ils en furent chassés par Adrien. Mais lorsque le Grand Constantin, & sa mere Héléne eurent travaillé à ôter de Jérusalem les monumens d'idolâtrie, qui la profanoient ; & que le sépulcre de JESUS-CHRIST, & le lieu de sa mort devinrent illustres, & glorieux par la dévotion du Prince, & des Fidèles, Jérusalem recouvra une partie de son ancienne splendeur. Les Chrétiens s'y rendirent de toutes parts, & elle fut honorée comme les plus grandes villes du monde, par les privilèges accordez à ses Evêques, & à ses citoyens. Les prophéties (d) que l'on allègue pour prouver qu'un

(a) *Dio Cass in excerptis Xiphilini. Euseb. lib. 4. hist. Eccl. c. 6.*  
 (b) *Tertull contra Judæos, c. 73. & Apolog. c. 21. Cyprian. de Idolor. vanitat. Hilar. in Psalm. 58. Euseb. in Psal. XLV. Hieronym. in S. Jeron.*

1. & alibi.

(c) *Euseb. de vita Constant. lib. 3. c. 26.*

(d) *Isaï. LXV. LXVI. Jerem. XVI. & XXXI. Ezéch. 2X. XXVII. XXVIII. Vide Grot. lib.*

jour Israël doit rentrer dans son pays, & repeupler Jérusalem, doivent s'expliquer du peuple Chrétien, qui eût entré dans les droits des Juifs, & qui est l'héritier des promesses faites en faveur de l'ancien peuple.

ÿ. 25, ERUNT SIGNA IN SOLE, ET LUNA. *Il y aura des signes dans le soleil, & dans la lune.* On peut voir ce que nous avons remarqué sur le ÿ. 11. des signes, & des présages de la ruine de Jérusalem. Les Prophètes nous prédisent d'ordinaire les malheurs, & la chute des Etats, à peu près dans les mêmes termes que le Sauveur employe ici. Les Orientaux s'expriment ainsi dans ces occasions : Le soleil se couvre alors de ténèbres ; la lune est couverte de nuages ; les étoiles retirent leurs lumières ; le Ciel, & la mer se mêlent, pour ainsi dire, & font dans la confusion. On ne doit pas pousser ces manières de parler dans la rigueur. Elles ne marquent qu'une très-grande disgrâce. Les Anciens étoient persuadés qu'il n'arrivoit jamais de désastres dans un Etat, qu'on n'en vit auparavant quelque présage dans le Ciel, ou sur la terre. Toutes les Histoires anciennes sont pleines de ces prétendus présages. Tite-Live, Suétone, & presque tous les autres Historiens ont donné dans cette opinion populaire. Le Sauveur semble ici se proportionner à ce préjugé ; & c'est apparemment par une pareille condescendance que Dieu a souvent permis qu'on ait vu réellement des signes dans le Ciel, qui présageoient les malheurs futurs ; comme on en remarqua par exemple, à Jérusalem, avant qu'Antiochus Epiphane y fit les maux qui sont décrits dans les Maccabées. (a) Et on y en vit encore d'autres avant la ruine de la ville par les Romains, ainsi qu'on l'a déjà remarqué après Joseph. (b)

IN TERRIS PRESSURA GENTIUM PRÆ CONFUSIONE. *Et sur la terre les nations seront dans l'abattement, & la confusion.* Le Grec : (c) *Dans le pays il y aura un resserrement des nations, dans l'inquiétude, ou le désespoir, ou la perplexité.* Ce resserrement des nations, n'est autre que l'accablement, l'affliction, la douleur, le trouble, la peine d'esprit où ils se trouveront, étant resserrez de toutes parts, sans pouvoir se garantir de leurs peines. Telle étoit la situation des Juifs renfermez dans Jérusalem, attaquez, & resserrez d'une part par l'armée Romaine qui les assiégeoit, & qui les empêchoit de sortir de la ville ; & de l'autre, par les Factieux, qui s'étoient rendus maîtres du Temple, & qui commettoient toutes sortes de violences, & d'excès contre les citoyens. L'Evangéliste parle des Juifs, comme de plusieurs nations : *Pressura gentium* ; parce que ce peuple étoit partagé en plusieurs tribus, & que Jérusalem, au tems du siège, étoit remplie de Juifs de plusieurs pays divers, qui y

(a) 2. Macc. v. 2. 3.

(b) Joseph. de bello. lib. 7. c. 11. § 950.

(c) Συναίσις ἐν τῷ αἰσθητικῷ. Epiphani. Συνα-

ΰσι. Tertull. lib. 4. contra Marcion. c. 39. An-  
gustia.

26. *Arescentibus hominibus pre timore, & expectatione, que supervenient universo orbi, nam virtutes Caelorum movebuntur:*

26. Et les hommes s'écherreront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers; car les vertus des Cieux seront ébranlées:

## COMMENTAIRE.

étoient venus pour la Fête de Pâques. Peut-être aussi qu'il veut marquer l'inquiétude de toutes les Provinces, ou de tous les cantons de la Palestine, qui regardoient Jérusalem comme le boulevard de toute la nation, & qui considéroient sa prise comme la ruine de tout le pays.

**SONITUS MARIS, ATQUE FLUCTUUM.** *La mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots.* Le Grec porte: (a) *La mer faisant un bruit résonant, & la tempête se faisant entendre au loin; ou, la mer faisant un bruit effroyable, en venant se briser sur ses bords.* Euthyme croit que la mer se mit en mouvement, sans qu'il y ait eu aucun vent, ni aucune tempête. D'autres veulent que ceci ne marque autre chose qu'un extrême dérangement, une confusion extraordinaire, où le Ciel, la mer, & la terre sembloient devoir rentrer dans leur ancien cahos. (b) Ce sont des expressions poétiques; (c)

*Quis Cælum terris non misceat, & mare Cælo,  
Si fur displiceat Verri, homicida Miloni?*

¶ 26. **ARESSENTIBUS HOMINIBUS PRÆ TIMORE.** *Les hommes s'écherreront de frayeur, &c.* Le Grec à la lettre: (d) *Les hommes mourront de peur.* On entend assez ce que cela veut dire. Les maux seront tels, que la seule crainte, leur seule vûe seront capables de faire mourir de frayeur.

**VIRTUTES COELORUM MOVEBUNTUR.** *Les vertus des Cieux seront ébranlées.* On l'explique ou des Anges, & des vertus célestes, qui seront effrayées, & troublées par la vûe de tant de disgrâces. D'autres l'entendent des étoiles, qui seront en quelque sorte ébranlées dans ce terrible renversement. Les Prophètes s'expriment ordinairement de même, en parlant de la chute des Monarchies, & de la ruine des nations. (e) Les Cieux tout solides, tout inébranlables qu'ils sont, sentiront la secousse de cette terrible chute; ils en seront ébranlés, & étonnés. Les anciens Astronomes (f) croyoient qu'après une certaine révolution d'an-

(a) *Ἠχώρη θαλάσσης, καὶ ἔδαυ.* *Quadam Mss. legunt: Ἠχώρη sanctus. Ut Vulg. Vide Mill.*

(b) *Vide Isai. xlii. 9. 10. 13. 19.*

(c) *Juvénal. Satyr. 2. v. 25. Vide Cleric. ad Hamon.*

(d) *Ἄν θύσσῃσιν ἐθροῦσιν.*

(e) *Eccl. xxxiii. 7. Joël. i. 14. 15. Isai. xlii.*

9. 10.

(f) *Columel. de Re rust. lib. 1. c. 2. Multos jam memorabiles autores comperi persuasum habere longo avi situ, qualitatem Cæli statumque moveri; eorum consultissimum Astrologia Professorum Hyparchum sive disse tempus fore, quò cælestes mundi loco moverentur, &c.*

27. *Et tunc videbunt Filium Homi-  
nis venientem in nube cum potestate ma-  
gna, & majestate.*

28. *His autem fieri incipientibus,  
respicite, & levate capita vestra: quo-  
niam appropinquat redemptio vestra.*

29. *Et dixit illis similitudinem: Vide-  
te ficulneam, & omnes arbores:*

30. *Cum producant jam ex se fruc-  
tum, scitis quoniam propè est æstas.*

27. Et alors ils verront le Fils de l'Homme, qui viendra sur une nuée avec une grande puissance, & une grande majesté.

28. Pour vous, lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, & levez la tête; parce que votre rédemption est proche.

29. Il leur proposa ensuite cette comparaison: Considérez le figuier, & les autres arbres:

30. Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnoissez que l'été est proche.

## COMMENTAIRE.

nées, les Cieux s'ébranloient de dessus leur base, & qu'ils changeoient de situation. Dans le stile prophétique, & poétique, on dit que cela arrive dans les grands changemens des États.

ÿ. 27. TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS. *Pour lors ils verront le Fils de l'homme, qui viendra sur une nuée.* Les Juifs ne le verront corporellement qu'au Jugement dernier. Alors, comme dit l'Écriture, (a) ils considéreront celui qu'ils ont percé de cloux. Mais à la ruine de Jérusalem, rous ceux qui voulurent comparer ses prédictions avec l'événement, pûrent connoître évidemment que c'étoit-là le jour de sa venue, désigné dans l'Évangile d'une manière si sensible. Personne ne put s'empêcher de voir que c'étoit une punition de Dieu. (b)

ÿ. 28. HIS FIERI INCIPIENTIBUS. *Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut; parce que votre rédemption est proche.* Jusqu'à ce tems, vous serez exposez à la persécution, & à la cruauté des Juifs. Mais les malheurs de leur pays, & la désolation de Jérusalem sont les préfaces de votre affranchissement. Levez hardiment la tête, & considérez de loin la perte de cette nation incrédule, & infidèle. C'est alors principalement que mon regne commencera, par la conversion des Gentils, & par la propagation de mon Eglise dans toute la terre. Alors la porte du salut sera ouverte à tous les hommes, & je regnerai sur toutes les nations par la foi, comme j'y regne par ma puissance infinie. Voyez ci-après le ÿ. 31.

ÿ. 30. CUM PRODUCUNT JAM EX SE FRUCTUM. *Lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit.* Cela doit s'entendre du figuier, lequel ne

(a) Zech. XII. 10.

(b) Jos. ph. de bello, lib. 7. c. 16. in Lat. pag. 1967. & alibi sapius.

31. Ita & vos cum videritis hac fieri, stitote quoniam propè est Regnum Dei.

31. Amen dico vobis, quia non prateribit generatio hac, donec omnia fiant.

33. Cælum, & terra transibunt: verba autem mea non transibunt.

34. Attendite autem vobis, ne forte gravemur corda vestra in crapula, & ebrietate, & curis hujus vite: & superveniat in vos repentina dies illa:

31. Ainsi lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le Royaume de Dieu est proche.

32. Je vous dis en vérité que cette génération d'hommes ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

33. Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne passeront point.

34. Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes, & du vin, & par les inquiétudes de cette vie, & que ce jour ne vous vienne tout d'un coup surprendre:

## COMMENTAIRE.

fleurit point, (a) mais pousse son fruit avec son bouton. Le Grec lit simplement: (b) Voyez le figuier, & les autres arbres, lorsqu'ils commencent à pousser. Il ne parle ni de fruits, ni de fleurs; mais en général, lorsqu'il commence à produire son bouton de feuilles, de fleurs, ou de fruits, selon la nature de l'arbre. Lors donc que vous verrez les présages dont je vous ai parlé, sachez que le Royaume de Dieu est proche. *ψ.* 31. Ceci n'est pas si éloigné que vous pourriez croire. *ψ.* 32. Les hommes qui vivent aujourd'hui, ne mourront point, que tout ceci ne s'accomplisse. Ce ne sont point ici des promesses, ou des menaces conditionnelles. *ψ.* 33. Le Ciel, & la terre passeront; mais mes paroles ne demeureront pas sans effet.

*ψ.* 34. NE FORTE GRAVENTUR CORDA VESTRA IN CRAPULA. Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes, & du vin. Les termes Grecs (c) signifient le dégoût, & la pesanteur qui restent après avoir pris du vin avec excès, *crapula*; & l'ivresse même, ou l'état d'un homme qui a actuellement perdu l'usage de sa raison par le vin; *ebrietas*. Le Sauveur recommande à ses Disciples la vigilance, la tempérance, la sobriété, de peur qu'ils ne se laissent aller au sommeil, & à l'oubli de ce qu'il vient de leur dire, & qu'ils ne se trouvent tout d'un coup enveloppez avec les Juifs dans la ruine de leur patrie. *Car ψ.* 35. *il enveloppera comme dans un filet sous ceux qui habitent sur la face de la terre.* Nul n'évitera, que ceux qui seront dans la vigilance, & qui auront l'esprit dégagé de nuages, & le cœur vuide d'affections terrestres, *curis hujus*

(a) Plin. lib. 16. c. 25. Vide Arrian. Epictet.

1. 35.

(b) ὅταν περιλάσσω ἔδα

(c) Μήποτε βαρυνθῶσι αἱ καρδίαι ὑμῶν ἐν κραιπνότητι, & μεθύσει. Vide Grot. hic.

35. *Tamquam laqueus enim superueniet in omnes, qui sedent super faciem omnis terre.*

36. *Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia, que futura sunt, & stare ante Filium Hominis.*

37. *Erat autem diebus docens in Templo: noctibus vero exiens, morabatur in monte, qui vocatur Oliveti.*

38. *Et omnis populus manicabat ad eum in Templo audire eum.*

35. Car il enveloppera comme dans un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre.

36. Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'Homme.

37. Or le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il fetoit, & se retiroit sur la montagne appelée des Oliviers.

38. Et tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple pour l'écouter.

### COMMENTAIRE.

*mundi.* Il conclut  $\psi$ . 36. *Veillez donc, priant en tout tems, afin que vous soyez trouvez dignes d'éviter tous ces maux, & de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme;* de vous présenter devant son tribunal, & d'attendre sans crainte l'arrêt qu'il prononcera, assurez qu'il le prononcera en votre faveur, & qu'il vous mettra en liberté, & en honneur; en même-tems qu'il abattra vos ennemis, & les réduira en servitude. Comparez les versets 27. 28.

$\psi$ . 37. *ERAT DIEBUS DOCENS IN TEMPLO.* Le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il fetoit. C'est ainsi qu'il en usa ordinairement pendant les trois années de sa prédication. Lorsqu'il venoit à Jérusalem, il passoit le jour dans le Temple, & la nuit sur la montagne des Oliviers. Dans cette dernière semaine de sa vie, il passa le Lundi, le Mardi, & le Mercredi dans le Temple, & tous les soirs il se retiroit à Béthanie, ou au mont des Oliviers. Les Rabbins (a) disent que la Divine présence a été trois ans sur le mont des Oliviers, prêchant continuellement: *Cherchez le Seigneur, pendant qu'on le peut trouver; invoquez-le, pendant qu'il est près.* Ils tiennent par tradition que le Messie ira souvent au mont des Oliviers.

$\psi$ . 38. *ET OMNIS POPULUS MANICABAT AD EUM.* *Tout le peuple venoit de grand matin dans le Temple, pour l'écouter.* JESUS s'y rendoit lui-même de bonne-heure, pour instruire les peuples; quoiqu'il trouvât assez peu d'ouverture dans leurs cœurs, & dans leurs esprits, à cause de leurs préjugés, & parce que les Prêtres, & les Pharisiens détruisoient dans leurs esprits ce que JESUS-CHRIST y pouvoit faire de bien. *Manicare*, n'est pas bien Latin: mais il répond parfaitement au terme Grec, (b) qui signi-

(a) Rabb. Janna in Midras Thillim.

(b) και πάντες ἔρχονται πρὸς αὐτὸν ἀκούειν



se aller de grand matin. On le trouve dans un ancien Interprète de Juvénal, (a) & dans plusieurs Auteurs de la basse Latinité. (b) Saint Augustin (c) avoué qu'il ne l'a pas remarqué dans les bons Auteurs Latins.

## CHAPITRE XXII.

Complot des Prêtres pour faire mourir JESUS. Trahison de Judas. JESUS envoie ses Disciples préparer la Pâque. Dernière cène de JESUS-CHRIST. Dispute entre ses Disciples sur la primauté. La foi de saint Pierre ne manquera pas. JESUS dans le jardin. Sa prière, son agonie, sa sueur de sang. Arrivée de Judas avec les soldats. Pierre coupe l'oreille à Malchus. JESUS est conduit chez Caïphe. Renoncement de saint Pierre. Outrages faits à JESUS-CHRIST. Repentir, & larmes de saint Pierre. Assemblée des Prêtres, & du grand Conseil contre JESUS-CHRIST. Il confesse qu'il est le CHRIST. Il est jugé digne de mort.

¶ 1. *Appropinquabat autem dies festus Azymorum, qui dicitur Pascha :*

1. *Et quarebant Principes Sacerdotum, & Scribe, quomodo Jesum interficerent : timebant verò plebem.*

LA fête des pains sans levain, appelée la Pâque, étant proche,

1. Les Princes des Prêtres, & les Scribes cherchoient de quelle manière ils feroient mourir JESUS ; mais ils appréhendoient le peuple,

### COMMENTAIRE.

¶ 1. **A** PPROPINQUABAT DIES FESTUS AZYMORUM. *La Fête des pains sans levain, appelée Pâque, approchant.* C'étoit le Mercredi au soir, & la Pâque étoit le Samedi suivant. Ainsi ceci arriva deux jours avant la Pâque, comme le marquent expressément saint Matthieu, & saint Marc. (d) Les Pharisiens, & les Docteurs de la Loi irrités de longue main contre JESUS-CHRIST, & aigris de nouveau par les dif-

(a) *Ad Satyram v.*

(b) Voyez du Cange *Glossar. Vocæ, manicare.*

(c) *Aug. in Judic. qu. 46.*

(d) *Marc. xiv. 1. Erant autem Pascha & Azyma post biduum. Matt. xxvi. 1. Scitis quia post biduum Pascha fiet.*

3. *Intravit autem satanas in Judam , qui cognominabatur Iscariotes , unum de duodecim.*

4. *Et abiit , & locutus est cum Principibus Sacerdotum , & Magistratibus , quemadmodum illum traderet eis.*

3. Or satan entra dans Judas , surnommé Iscariote , l'un des douze Apôtres.

4. Qui étant allé trouver les Princes des Prêtres , & les Magistrats , leur proposa la manière en laquelle il le leur livreroit.

## COMMENTAIRE.

cours qu'il avoit tenus ce jour-là même dans le Temple contre eux , prirent une dernière résolution de le perdre.

Ÿ. 2. **QUÆREBANT QUOMODO JESUM INTERFICERENT.** *Ils cherchoient de quelle manière ils feroient mourir JESUS.* Il ne s'agissoit plus de savoir si on le feroit mourir ; mais de quelle sorte on s'y prendroit. *Mais ils craignoient le peuple.* C'est pourquoi ils désiroient de l'arrêter , & de le faire mourir avant la Fête , (a) & avant que tous les peuples se fussent rendus à Jérusalem ; car la plupart le tenoient comme un Prophète. Il est bon de remarquer que JESUS ne venoit qu'assez rarement à Jérusalem , & n'y demouroit que peu de tems. Il y venoit trois , ou quatre fois l'année , aux Fêtes principales , & s'en retournoit aussi-tôt en Galilée , où il faisoit sa principale demeure. Les Prêtres , & les Pharisiens ne pouvoient donc l'arrêter qu'avant , ou pendant , ou après la Fête. Ils n'osoient le prendre pendant la Fête , parce qu'ils craignoient le tumulte du peuple. Ils n'étoient pas sûrs de le faire après la Fête , parce qu'il pouvoit s'en retourner aussi-tôt avec le reste du peuple , & même dès le second , ou troisième jour de la Fête. Il ne restoit donc que le parti qu'ils prennent de le saisir , & de le faire mourir avant la Fête , & avant que la foule du peuple se fût rendue à Jérusalem. Elle s'y rendoit à l'heure même que JESUS-CHRIST fut condamné par Pilate , & conduit au supplice. Et alors les Juifs les mieux intentionnez n'auoient pu rien faire pour lui. De-là viennent les empressements , & la chaleur avec lesquels ses ennemis pressent Pilate , sans lui donner le loisir d'examiner la chose à fond.

Ÿ. 3. **INTRAVIT AUTEM SATANAS IN JUDAM.** *Or Satan entra dans Judas.* Satan ne se rendit maître du cœur de Judas que par degrés. Il le gagna d'abord par l'avarice ; il l'engagea ensuite dans le vol ; & enfin dans la plus noire trahison , & le plus cruel parricide. L'Écriture ne dit que Satan entra dans Judas , que lorsqu'il se fut entièrement abandonné au crime , & qu'il eut endurci son cœur à toutes les graces , & fermé ses oreilles à toutes les instructions de son Sauveur. Cette manière de parler , *Satan entra dans Judas* , exprime plus que le Commentaire ne peut dire.

(a) *Matt. XXVI. 5. Marc. XIV. 2.*

5. Et gavisi sunt, & palii sunt pecuniam illi dare.

6. Et spondit. Et quarebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.

5. Ils en furent fort aises ; & ils convinrent avec lui de lui donner une somme d'argent.

6. Il promet donc de le leur livrer, & il ne cherchoit plus qu'une occasion favorable de le faire à l'insçu du peuple.

## COMMENTAIRE.

Quand l'Ecriture veut marquer un juste affermi dans la grace, elle dit que le Saint Esprit habite en lui : Au contraire quand elle veut désigner un scélérat, un endurci, un enfant du Déinon, elle dit que Satan est entré dans son cœur.

¶ 4. LOCUTUS EST CUM PRINCIPIBUS SACERDOTUM, ET MAGISTRATIBUS. Il alla trouver les Princes des Prêtres, & les Magistrats. Le Grec : (a) Il alla trouver les Princes des Prêtres, & les Capitaines ; apparemment les Capitaines du Temple, qui étoient des Lévités préposés à leurs freres, qui faisoient garde aux portes du Temple : Car David l'avoit ainsi ordonné ; (b) & la chose s'étoit toujours observée depuis. Les Rabbins (c) enseignent que les Prêtres faisoient garde en trois endroits ; apparemment aux trois portes du parvis des Prêtres ; & les Lévités en vingt-un endroits. Chaque Compagnie avoit son Capitaine ; & ces Capitaines avoient un Commandant, qui s'appelloit le Capitaine de la montagne du Temple. De sorte que la Maison de Dieu étoit comme un palais, où les Prêtres, & les Lévités faisoient un exercice continuél d'une milice toute sainte, & proportionnée à la grandeur de celui qui y étoit servi.

Ces Capitaines du Temple étoient fort différens d'une autre sorte de Capitaines, qui étoient postez aux environs de ce saint Lieu de la part des Romains ; sur tout dans la tour *Antonia*, qui étoit comme la Citadelle de la ville, & qui dominoit sur le Temple même. (d) Ces Officiers Romains étoient là pour contenir le peuple dans le devoir, & pour prévenir, & arrêter les séditions, & les tumultes qui arrivoient souvent dans le Temple, particulièrement dans les grandes Fêtes, à cause du concours des étrangers. (e) Il est parlé de ces Capitaines du Temple ci-après, au §. 52. & dans les Actes, Chap. iv. 1. & Chap. v. 24.

¶ 6. ET SPONDIT. Il promet de le leur livrer. Le Grec : (f) Il s'engagea ; ou, il consentit, il s'accorda avec eux ; & ils deinceurèrent d'accord de leurs conditions.

(a) Συνάλασε τοὺς ἀρχιερεῖς, καὶ τοὺς ἐπιτροπάρχους τῆς πόλεως ἀπὸ τῆς ἁγίας πόλεως.

(b) 2. Par. viii. 24.

(c) Vide Middoth. & Ligfoot. Hor. Talm.

(d) Vide Act. xxi. 31. 32. xxii. 24. Matth. xxvi. 67.

(e) Antig. lib. xx. c. 4. & alias.

(f) Ὁμοθυμαδὸν ἔσπονδον.

7. *Venit autem dies Azymorum, in qua necesse erat occidi Pascha.*

8. *Er misit Petrum, & Joannem, dicens: Euntes parate nobis Pascha, ne manducemus.*

9. *At illi dixerunt: Ubi vis paremus?*

10. *Et dixit ad eos: Ecce introeun-  
tibus vobis in civitatem, occurret vobis  
homo quidam amphoram aquæ portans;  
sequimini eum in domum, in quam in-  
trat.*

7. Cependant le jour des pains sans levain arriva, auquel, il falloit immoler la Pâque.

8. JESUS envoya donc Pierre, & Jean, en leur disant: Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque.

9. Ils lui dirent: Où voulez-vous que nous l'apprêtions?

10. Il leur répondit: Lorsque vous entrez dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera;

## COMMENTAIRE.

SINE TURBIS. *A l'insçu du peuple*; ou, (a) suivant plusieurs habiles Interprètes, *sans tumulte*, sans bruit. Le Grec signifie les troupes, & le trouble. Il le livra pendant la nuit, comme il étoit sans troupes, & sans autre compagnie que celle de ses Apôtres.

ÿ. 7. VENIT AUTEM DIES AZYMORUM, IN QUA NECESSE ERAT OCCIDI PASCHA. *Le jour des pains sans levain arriva, auquel il falloit immoler la Pâque.* Les autres Evangélistes portent: (b) *Le premier jour des azymes*; ou, suivant quelques Interprètes, le jour de devant celui des azymes. C'étoit le Jeudi, veille de la mort de JESUS-CHRIST. Au soir de ce Jeudi commençoit la veille de Pâque, au second soir de laquelle, c'est-à-dire, le Vendredi après midi, on commençoit à user du pain sans levain, & on immoloit la Pâque. C'est ainsi que nous expliquons cet endroit. On peut voir nôtre Dissertation sur la Pâque.

ÿ. 8. EUNTES PARATE NOBIS PASCHA UT MANDUCEMUS. *Allez nous apprêter ce qu'il faut pour manger la Pâque.* Retenez-nous un logis; dressez les tables, & les lits de table; nettoyez la sale de tout levain; préparez toutes choses, afin que nous puissions y manger la Pâque. Ses Disciples concevoient que le lendemain Vendredi ils y mangeroient la Pâque légale: Mais J. C. avoit une autre Pâque à leur donner à manger ce jour-là, qui étoit le Jeudi, dans le Sacrement de son Corps, & de son Sang.

ÿ. 10. HOMO AMPHORAM AQUÆ PORTANS. *Un homme portant une cruche d'eau.* L'on conjecture (c) que cette eau étoit destinée pour païtir les pains sans levain, qu'on devoit faire le lendemain Vendredi matin, pour s'en servir le soir du même jour, en mangeant l'agneau

(a) ἄνε ὄχλου. Sine tumultu. *Erasm. Vatab.*

*Brug. Bek. Pif. Hamm. alii.*

(b) *Matth. xxvi. 17. Τὴ δὲ πρώτη τῶν ἁζύμων.*

*Marc. xiv. 12. Καὶ τῆ πρώτῃ ἡμέρᾳ τῶν ἁζύμων.*

(c) *Toyhard. Harmon. p. 107.*

11. *Et dicetis patrifamilias domûs : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium, ubi Pascha cum Discipulis meis manducem ?*

11. *Et ipse ostendet vobis coenaculum magnum stratum, & ibi parat.*

12. *Euntes autem, invenerunt sicut dixit illis, & paraverunt Pascha.*

13. *Et cum facta esset hora, discebnuit, & duodecim Apostoli cum eo.*

14. *Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar.*

11. Et vous dites au pere de famille de cette maison : Le maître vous envoie dire : Quel lieu avez-vous où je puisse manger la Pâque avec mes Disciples ?

12. Et il vous montrera une grande chambre haute toute meublée; préparez-vous-y ce qu'il faut.

13. S'en étant donc allez, ils trouvèrent tout comme il leur avoit dit, & ils préparèrent ce qu'il falloit pour la Pâque.

14. Quand l'heure fut venue, il se mit à table, & les douze Apôtres avec lui.

15. Et il leur dit : J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous avant que je souffre.

## C O M M E N T A I R E.

pascal. Les Rabbins (a) enseignent que cette eau devoit être conservée toute la nuit, & reposer douze heures depuis qu'elle étoit puisée : on la puisoit entre la fin du treizième, & le commencement du quatorzième jour de Nisan.

ÿ. II. Dicit tibi Magister: Ubi est Diversorium? Vous direz, au Pere de famille. On présume que JESUS-CHRIST étoit connu de ce Pere de famille. Les Docteurs Juifs disent que l'on ne prenoit point d'argent pour le loïage des maisons que l'on donnoit pour y célébrer la Pâque.

ÿ. 12. COENACULUM MAGNUM STRATUM. Une grande chambre haute toute meublée. A la lettre: (b) Une grande sale à manger, avec des lits de table. C'est-là où ils préparèrent la Pâque: Et paraverunt Pascha; c'est-à-dire, ils y disposèrent toutes choses, pour y faire la Pâque le lendemain; car ils le comptoient ainsi. Mais il en arriva tout autrement, JESUS-CHRIST étant mort dans le tems où il falloit faire la Pâque.

ÿ. 15. DESIDERIO DESIDERAVI HOC PASCHA. J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous, avant que je souffre. En comparant les autres Evangélistes avec saint Luc, il paroît que le Sauveur ne dit ces paroles que sur la fin du repas, & lorsqu'il fut prêt d'instituer le Sacrement de son Corps, & de son Sang. Ni saint Matthieu, ni saint Marc ne rapportent point ces versets 15. 16. 17. & 18. On les explique ou du désir que le Sauveur avoit de faire avec eux ce dernier repas, dans

(a) Pefachim. fol. 42. a. Gem. cum Orach-Chaim. n. 435.

(b) Αἰθῶνος πλῆθῃ ἱερῶνδῶν.

16. *Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in Regno Dei.*

16. Car je vous déclare que je n'en mangerai plus désormais, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le Royaume de Dieu.

## COMMENTAIRE.

lequel il devoit instituer le Sacrement de son amour ; (a) ou du désir qu'il avoit de donner sa vie, & de répandre son Sang pour tous les hommes ; ou enfin du désir qu'il auroit eu de faire cette dernière Pâque, si c'eût été la volonté de Dieu. (b) Mais le moment étoit venu qu'il devoit consumer son sacrifice par sa mort, & être lui-même immolé sur la Croix au Seigneur, dans le tems qu'on immoloit dans le Temple la victime de la Pâque.

Euthyme, (c) & Grotius (d) l'expliquent comme si JESUS-CHRIST eût anticipé de faire avec eux cette dernière Pâque, avant les autres Juifs, prévoyant que sa mort le mettroit hors d'état de la faire jamais corporellement avec eux. Cela est conforme au système de Grotius, qui veut que JESUS-CHRIST ait anticipé d'un jour la célébration de la Pâque. Les Ebionites, (e) au rapport de saint Epiphane, lisoient ainsi ce verset : *Ai-je désiré de manger cette Pâque charnelle avec vous ?* Comme si c'étoit la réponse à ce qu'ils lui avoient demandé auparavant : *Où voulez-vous que nous vous préparions à manger la Pâque ?* Il répond : *Ai-je désiré de manger avec vous cette Pâque de chair ;* ou de la chair de l'agneau pascal ? On voit au même endroit par saint Epiphane, qu'ils avoient horreur de la chair, & qu'ils ne croyoient pas que JESUS-CHRIST en eût mangé pendant sa vie. Les Marcionites retranchoient entièrement ce passage, suivant le même Père.

ÿ. 16. *EX HOC NON MANDUCABO ILLUD.* Je vous déclare que je n'en mangerai plus, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le Royaume de Dieu. Quelle est cette Pâque, qui doit être accomplie dans le Royaume de Dieu, & que le Sauveur doit encore manger avec ses Disciples après sa Résurrection ? Ce n'est pas sans doute la Pâque légale ; il ne la mangea jamais depuis sa Résurrection : mais il mangea la Pâque Chrétienne ; je veux dire, l'Eucharistie ; il but, & mangea avec eux, comme il faisoit alors. Par sa passion, & sa mort, la vraie Pâque fut accomplie. L'ancien sacrifice n'étoit qu'une figure du nouveau. L'ancien prit fin en même-tems que le nouveau fut consommé : Car, selon saint Paul, (f) JESUS-CHRIST est

(a) Vide Hil. in Matth. Chrysostom. homil.

22. 83. in Matth.

(b) Toynard. Not. in Ha mon. p. 150. col. 2.

(c) Euthym. ad Matt. xxvi.

(d) Grotius hic.

(e) Epiphon. haris. xxx. c. 22. Μεῖ ἐπιθυμῶ  
ἐπιθυμῶν ἁπλῶς τοῦ εἶναι Πάσχα σαρκῶς ἁπλῶς.

(f) 1. Cor. v. 7.

17. *Et accepto calice gratias egit, & dixit: Accipite, & dividite inter vos.*

18. *Dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.*

19. *Et accepto pane gratias egit, & fregit, & dedit eis: dicens: Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur: hoc facite in meam commemorationem.*

17. Et après avoir pris la coupe, il rendit grâces, & leur dit: Prenez-la, & la distribuez entre vous.

18. Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le regne de Dieu soit arrivé.

19. Puis il prit le pain, & ayant rendu grâces, il le rompit, & le leur donna, en disant: Ceci est mon Corps, qui est donné pour vous: faites ceci en mémoire de moi.

## COMMENTAIRE.

nôtre Pâque, qui a été immolée pour nous: *Pascha nostrum immolatus est Christus.*

On peut aussi par le *Royaume de Dieu*, entendre le bonheur du Paradis. Je ne mangerai plus avec vous; voici la dernière Pâque figurative que nous mangerons ensemble: mais nous en mangerons une autre en esprit dans le Ciel. (a) Ici nous mangeons la Pâque, qui est le mémorial de la délivrance de l'Egypte; là nous mangerons spirituellement une autre Pâque, qui sera une mémoire de la délivrance de cette vie mortelle. Ce dernier sens est fort beau. Mais il suppose que JESUS-CHRIST faisoit la Pâque légale avec ses Disciples; ce qui est fort douteux.

¶ 17. ACCEPTO CALICE, GRATIAS EGIT. *Après avoir pris la coupe, il rendit grâces, & leur dit: Distribuez-la entre vous.* Ce Calice n'est pas celui de son Sang. (b) Ce dernier est bien marqué ci après au §. 20. Mais c'est la coupe que le Maître du repas bénissoit en cérémonie, & dont il buvoit, puis en faisoit boire à tous les conviez. Les Rabbins, (c) & les Juifs modernes ont encore cette coutume. Non-seulement dans le repas de la Pâque; mais aussi dans tous les festins de cérémonie, on verse du vin dans une coupe. Le Pere de famille, ou le plus distingué de la compagnie le prend de la main droite, l'élève en haut, le bénit, en goûte, & en fait goûter à la ronde à tous les conviez. C'est ce que JESUS-CHRIST fit dans cette occasion. Cela se pratiquoit principalement au commencement, & à la fin du repas. On ne convient pas si cette coupe est la première, ou la seconde. Mais il y a plus d'apparence que c'est la première, qui se bénissoit au commencement du repas; parce que saint Luc dit expressément au §. 20. qu'il prit le Calice après le souper: (d) *Simili-*

[a] Origen. *Euthym. Theophyl. Brug. Maldon. alii.*

[b] Hieronym. in *Matth. xxvi. Grat. ibidem. Theophyl. & Beda in Luc. xxii. Brug. & Caiet. in Luc. xxii. Eflms in 1. Cor. xi. 25.*

[c] Vide *Buxtorf Synag. c. 13. Léon de Modène, cérém. des Juifs, part. 3. ch. 3. Bynans de morte Christi. lib. 1. c. 8. n. 36. 37.*

[d] Ita & Paulus 1. Cor. xi. 25.

*ter & calicem, postquam canavit, dicens: Hic est Calix novum Testamentum in Sanguine meo.*

ÿ. 19. ET ACCEPTO PANE, GRATIAS EGIT. *Il prit le pain, & ayant rendu grâces, il le rompit.* Saint Matthieu, & saint Marc (a) témoignent que l'on mangeoit encore, lorsque JESUS-CHRIST prit le pain, & institua l'Eucharistie. Ce fut donc sur la fin du souper, qu'ayant pris le pain, il rendit grâces à Dieu, le rompit, & le distribua à les Apôtres, en disant que c'étoit son Corps. Il le changea par un changement réel, & de substance, en son propre, & véritable Corps; en sorte que les Apôtres mangèrent non du pain naturel; mais le vrai Corps de JESUS-CHRIST. Il substitua à la Cène pascale la nourriture de son Corps, & de son Sang, qui devoient être livrés pour le salut de tout le monde.

QUOD PRO VOBIS DATUR. *Qui est donné pour vous.* Il ne dit pas: *Qui sera livré pour vous*; mais *qui est livré pour vous*; parce que c'étoit déjà un vrai sacrifice, dans lequel JESUS-CHRIST se trouvoit réellement, & qu'il offroit par avance à son Père, avant celui qu'il devoit le lendemain offrir d'une autre manière sur la Croix. Ce sacrifice étoit tout à la fois la consommation de la Pâque figurative, & la promesse, ou le gage du sacrifice sanglant que JESUS-CHRIST devoit offrir le jour suivant. Ou, en prenant ces mots: *Qui est livré pour vous*, comme s'il y avoit: *Qui sera bien-tôt livré pour vous*; qui est sur le point d'être immolé pour vous; le sens est toujours le même; puisque le Corps qui devoit être immolé, & le Sang qui devoit être répandu, étoient déjà réellement, & substantiellement présents sous les apparences de ce pain, & de ce vin. Ce ne fut pas la simple figure du Sang de JESUS-CHRIST qui fut répandue sur la Croix, ni la seule figure du Corps qui fut crucifiée; mais le vrai Corps, & le vrai Sang. Ainsi c'est l'un, & l'autre qui est donné, & qui se trouve vraiment présent dans l'Eucharistie.

HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. *Faites ceci en mémoire de moi.* Pour renouveler la mémoire de ce que je fais aujourd'hui, en vous donnant mon Corps, & ce que je dois faire demain, en livrant mon Sang, & ma vie pour tout le monde, faites dans la suite, ce que vous me voyez faire. Prenez du pain, rompez-le, & dites que cela est mon Corps; il le deviendra réellement, & véritablement, comme il l'est aujourd'hui entre mes mains. Les Pères comparent le changement qui se fait du pain, & du vin au Corps, & au Sang de JESUS-CHRIST, au changement de l'eau en vin aux nœces de Cana, (b) & au changement qui se fait dans nos corps du pain, & du vin en notre substance, (c) & à

(a) Matth. XXVI. 26. Marc. XIV. 22.

(b) Cyrill. Alex. Cateches. 4.

(c) Damasc. lib. 4. de fide, p. 269. nov. edit.



10. *Similiter & calicem, postquam coenavit, dicens: Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.*

21. *Verumtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.*

20. Il prit de même la coupe après souper, en disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon Sang, qui sera répandu pour vous.

21. Au reste la main de celui qui me trahit, est avec moi à cette table.

## COMMENTAIRE.

la verge de Moÿse changée en serpent, & à l'eau du Nil convertie en sang, (a) qui sont des changemens réels, & substantiels.

ÿ. 20. *SIMILITER ET CALICEM, POSTQUAM COENAVIT. Il prit de même la coupe après souper.* Il rendit grâces, il la donna à ses Apôtres, afin qu'ils en bûssent tous ; il leur dit que c'étoit *la coupe de la nouvelle Alliance en son Sang* ; (b) ou, selon saint Matthieu, & saint Marc : (c) *Ceci est mon Sang de la nouvelle Alliance* : Ce qui revient au même. Le Sang que JESUS-CHRIST donnoit à ses Apôtres sous les apparences du vin, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix : *Qui pro vobis fundetur* : & qui étoit le sceau de la nouvelle Alliance, comme le sang des animaux égorgez au pied du mont Sinâi, fut celui de l'Alliance ancienne. (d)

Le sang de l'agneau pascal qui se répandoit au pied de l'Autel, n'étoit que la figure de celui de JESUS-CHRIST, qui devoit être répandu sur la Croix. Le premier étoit une mémoire de la délivrance de l'Égypte ; l'autre étoit le prix des péchez du monde. Le Sang que JESUS-CHRIST répandit sur la Croix, étoit son vrai Sang ; celui qu'il donne à boire à ses Apôtres, étoit le même qui devoit être répandu sur la Croix. C'étoit par conséquent le vrai Sang du Sauveur, non en figure, & seulement en vertu ; mais substantiellement, & réellement. Le Grec à la lettre : (e) *Ce Calice, qui est la nouvelle Alliance (confirmée) dans mon Sang ; (ce Calice, dis-je,) est répandu pour vous.*

Les Hébreux (f) à la fin de la Cène pascalle, avoient coutume de bénir une coupe pleine de vin, & de la boire à la ronde. On en bûvoit quelquefois jusqu'à trois, & quatre en cérémonie, après le souper. Chacune avoit sa bénédiction particulière. Le Pere de famille prononçoit la prière, & faisoit passer la coupe à toute l'assemblée. C'est pour se conformer à cette coutume que le Sauveur donne ici la coupe de son Sang à tous ses

(a) Ambros. de his qui myster. initiantur. c. 9.

(b) Ita Paul. 1. Cor. xi. 25.

(c) Matt. xxvi. 28. Marc. xiv. 24. Tūto icti  
ti sūna μe.

(d) Exod. xxiv. 5. 6. 7. 8. Hebr. ix. 20.

(e) Tūto vō πρὸς τὸν ἡμῶν διαθήκῃς ἐν τῷ  
αἵματι μου, τὸ οὖνον ἡμῶν οὐρανὸν ἔσται.

(f) Vide Maimon. Hileth Chametz-Vinatza.  
c. 8. 9. 1. Byna. de morte Christi, lib. 1. cap. 8.  
art. 17.

21. *Et quidem Filius Hominis, secundum quod definitum est, vadit: verumtamen va homini illi, per quem tradetur.*

23. *Et ipsi cuperunt querere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturus esset.*

24. *Facta est autem, et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.*

21. Pour ce qui est du Fils de l'Homme, il s'en va, selon ce qui en a été déterminé. Mais malheur à cet homme par lequel il sera trahi.

23. Et ils commencèrent à s'entre-demander qui étoit celui d'entr'eux qui devoit faire cette action

24. Il s'excita aussi parmi eux une contestation, lequel d'entr'eux devoit être estimé le plus grand.

## COMMENTAIRE.

Apôtres, qu'il la leur donne après avoir fait sa prière, & après le souper : *Postquam cœnavit.*

ψ. 21. VERUMTAMEN ECCE MANUS. *Au reste la main de celui qui me trahit, est avec moi à cette table.* C'est la troisième, & dernière fois qu'il prédit qu'un de ses Disciples le trahira. La première est marquée dans S. Matth. xxvi. 23. & Marc, xiv. 20. & la seconde est exprimée dans S. Jean, xii. 18. On a examiné dans le Commentaire sur saint Matthieu, (a) si Judas avoit participé au Corps, & au Sang du Sauveur.

ψ. 22. SECUNDUM QUOD DEFINITUM EST, VADIT. *Le Fils de l'homme s'en va, selon qu'il a été déterminé ;* comme il est résolu dans les décrets éternels de mon Pere ; comme il est porté dans les Ecritures ; comme il est réglé dans l'ordre de la Providence pour le salut du genre humain. L'action de Judas qui trahissoit JESUS-CHRIST, n'étoit pas dans les décrets de Dieu de la même sorte. Dieu ne faisoit que la permettre, sans concourir directement à ce qu'elle avoit de mauvais, & sans l'approuver. Il prévoyoit sa mauvais-volonté ; il faisoit le bien qui en devoit revenir ; mais il n'en étoit ni la cause, ni l'auteur, ni l'approubateur. (b)

ψ. 24. QUIS EORUM VIDERETUR ESSE MAJOR? *Saveoir lequel d'entre eux devoit être estimé le plus grand.* On a de la peine à concevoir que les Apôtres dans cette circonstance, à la veille de la mort de leur Maître, qui leur avoit donné si souvent des exemples, & des leçons d'humilité, ayent pu concevoir des sentimens d'orgueil, & de vanité, jusqu'à entrer en contestation savoir lequel d'entre eux seroit estimé le premier, & le plus grand. Maldonat, & Grotius ont crû que ceci étoit rapporté ici par récapitulation ; n'étant pas croyable, selon eux, que les Apôtres ayent formé alors des desseins si ambitieux. Saint Luc est le seul

(a) Voyez sur S. Matth. xxvi. 23.

(b) Vide Grot. hic, & Paros ab eo citator.

25. Dixit autem eis: Reges gentium dominantur eorum: & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.

25. Mais JESUS leur dit: Les Rois des nations les traitent avec empire; & ceux qui ont l'autorité sur elles, en sont appellez les bienfaiteurs.

## COMMENTAIRE.

qui rapporte cette circonstance: & je pense qu'on la doit placer avant le lavement des pieds des Apôtres, & que c'est pour guérir l'enflure de leur cœur, & pour réprimer leur vaine ambition, qu'il s'abaissa jusqu'à leur laver les pieds, & qu'il leur fit le discours qui suivit, & qui est une leçon d'humilité tout-à-fait proportionnée à la dispute présente qui s'étoit élevée entre eux. Il n'y a qu'à le lire, pour se persuader qu'il fait visiblement allusion à ce qui venoit d'arriver: (a) *Je viens de vous donner l'exemple, afin que vous sachiez ce que vous m'avez vu faire. Si moi qui suis votre Maître, vous ai lavé les pieds, vous devez à plus forte raison, vous les laver les uns aux autres. Le serviteur n'est pas au-dessus de son Maître.* Ce qu'il faut comparer à ce que saint Luc dit ici, versets 25. 26. 27.

§. 25. REGES GENTIUM DOMINANTUR EORUM. *Les Rois des nations les traitent avec empire.* On voit toujours dans les Apôtres le préjugé dominant dont ils ne pouvoient se défaire, que le Messie devoit être un Monarque puissant, magnifique, & libéral, qui devoit comble de biens ses amis, & ses fidèles serviteurs, & exercer son empire sur ses autres sujets. Ils se figuroient que JESUS-CHRIST étant le Messie, & le Roi d'Israël, entreroit immédiatement après sa Résurrection, en possession de son Empire; qu'il élèveroit ses Apôtres aux premières Charges de l'Etat, tiendrait dans l'humiliation les autres peuples ses sujets, & exorceroit une vengeance éclatante contre les Scribes, & les Pharisiens, qui l'avoient toujours décrié, & persécuté: Car c'est ainsi qu'un Prince auroit dû agir naturellement envers ses amis, & ses ennemis. Mais le Sauveur va faire voir que son Empire est tout différent de cela.

BENEFICI VOCANTUR. *Ils sont appellez bienfaiteurs.* Ils se piquent de libéralité, & de magnificence, & de récompenser leurs amis, & leurs serviteurs par des emplois, & des gratifications. La plupart des Princes ont reçu avec complaisance le titre de *Libéral*; ils l'ont recherché avec empressement. La flatterie le leur a souvent déferé sans raison. Plusieurs Rois d'Egypte, qui n'avoient rien moins que l'ame grande, & bienfaisante, ont été surnommez *Evergetes*, c'est-à-dire, *Libéraux*. (b) Si JESUS-CHRIST étoit le Messie, comme les Apôtres n'en doutoient pas, per-

(a) Joan. XIII. 13. 14. & seq.

(b) Voyez *Crot-Goth. Prisons* sur cet endroit.

26. Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor : & qui processor est, sicut ministrator.

27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? Nōne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrum sum, sicut qui ministrat.

28. Vos autem estis, qui permansistis mecum in tentationibus meis.

26. Il n'en sera pas de même parmi vous : mais que celui qui est le plus grand, devienne comme le moindre ; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.

27. Car lequel est le plus grand de celui qui est à table, ou de celui qui sert ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et néanmoins je suis au milieu de vous, comme celui qui sert.

28. C'est vous qui êtes toujours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.

## COMMENTAIRE.

sonne au monde ne devoit posséder les qualitez Royales dans un degré plus relevé. Et envers qui devoit-il naturellement faire éclatter davantage sa libéralité, qu'envers ses Apôtres ? On ne formoit aucun doute sur cela. Il s'agissoit entre eux de savoir qui seroit le premier, & le plus élevé en Dignité.

¶ 26. VOS AUTEM NON SIC. *Il n'en sera pas de même parmi vous.* Vous ne devez point attendre de moi des honneurs, & des dignitez temporelles ; & vous ne devez point vous considérer dans mon Royaume, & dans mon Eglise, où vous occuperez les premières places, comme des Princes temporels, & des hommes revêtus d'une dignité mondaine : Ma grandeur parmi vous, est d'y paroître comme le moindre de vous, d'y faire l'office de serviteur, d'y exercer les plus viles fonctions. Vous devez en faire de même. Vous ne serez jamais plus solidement grands, que lorsque vous vous humilierez au-dessous de tout le monde. Le Chef visible de l'Eglise de JESUS-CHRIST, qui possède la plus haute Dignité qui soit sur la terre, prend dans ses titres la qualité de serviteur des serviteurs de Dieu.

¶ 27. EGO IN MEDIO VESTRUM SUM. *Je suis au milieu de vous comme celui qui sert.* Il dit ceci immédiatement avant qu'il lavât les pieds de ses Apôtres, ou immédiatement après qu'il les eut lavés ; afin que mêlant les actions aux paroles, son exemple joint à son discours, fit plus d'impression sur l'esprit, & sur le cœur de ses Apôtres, & afin qu'ils ne s'imaginassent pas qu'il leur parloit énigme, ou parabole. (a)

¶ 28. VOS ESTIS QUI PERMANSISTIS MECUM. *C'est vous qui êtes toujours demeurez fermes avec moi dans mes tentations.* Il continué à répondre à la question qu'ils avoient proposée, qui seroit le plus grand. Il est vrai que vous avez marqué pour moi plus d'attachement,

(a) Vide Ambros. in Luc. lib. x. v. 50. 51.

29. *Et ego dispono vobis, sicut disposui mihi Patrem meum, Regnum;*

30. *Ut edatis, & bibatis super mensam meam in regno meo: & sedentis super thronos iudicantes duodecim tribus Israël.*

29. C'est pourquoi je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé;

30. Afin que vous mangiez, & bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur des trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.

## COMMENTAIRE.

& de fidélité que personne; vous êtes demeurez constamment unis à moi, au milieu des persécutions qui m'ont été suscitées par les Juifs: Aussi je veux vous en récompenser d'une manière digne de ma grandeur. *ÿ. 29. Je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé; afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table dans mon Royaume, & que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël.*

Voilà la récompense que je vous prépare; & afin qu'il n'y ait point de jalousie parmi vous, je n'y mettrai point d'inégalité. Vous regneriez tous avec moi; vous ferez tous assis à ma table; vous ferez tous Juges des douze tribus d'Israël. N'ayez donc point de contestation sur les premières places, & sur les premières dignitez; j'ai de quoi vous récompenser tous abondamment, & vous mettre en état de n'envier pas le bonheur de vôtre Compagnon. C'est-là l'héritage que je vous laisse par mon Testament; c'est-là ma dernière volonté. Le Texte Grec marque une disposition testamentaire. (a) Tout ce que l'on vient de dire n'empêche pas qu'il n'y ait entre les Apôtres de la subordination, & qu'entre les différens Chefs des Eglises, il n'y en ait de supérieurs les uns aux autres. Et de même dans le Ciel, quoique tous les Bienheureux jouissent de la béatitude, ils n'en jouissent pas tous dans un degré égal; ainsi JESUS-CHRIST n'a pas prétendu bannir de son Eglise la subordination, & la juste dépendance des Pasteurs inférieurs envers leurs supérieurs. Sans cela l'Eglise seroit une assemblée sans ordre, sans règle, & sans beauté.

*ÿ. 30. UT EDATIS, ET BIBATIS, &c. Afin que vous mangiez, & que vous bûviez à ma table.* Les Rois de la terre ne font manger à leur table que leurs enfans, leurs freres, leurs parens, leurs plus intimes amis. JESUS-CHRIST traite ses Apôtres comme ses freres, comme ses enfans, comme ses amis. Il représente souvent le Royaume des Cieux comme un festin. Saint Irénée (b) dit que les Anciens qui avoient vû saint Jean, racontotent qu'ils lui avoient oûi dire que le Sauveur disoit quelquefois en parlant du Royaume de Dieu; en ce tems-là les vignes viendront, «

(a) *Καὶ ἐγὼ διατίθω ὑμῖν. Quidam Mss. Διατίθω ὑμῖν διατίθω. Vide Mald. Grot.*

(b) *Iren. l. 5. c. 33.*

31. *Ait autem Dominus : Simon , Simon , ecce satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum :*

31. Le Seigneur dit encore : Simon , Simon ; satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment :

## COMMENTAIRE.

« chaque pièce ayant dix mille sèps, chaque sèp ayant dix mille branches,  
 « chaque branche dix mille rejettons, chaque rejetton dix mille raisins,  
 « chaque raisin dix mille grains ; & chaque grain étant mis sur le pressoir,  
 « donnera vingt-cinq mesures de vin. Et lorsque quelqu'un des Saints  
 « prendra un de ces raisins, un autre raisin criera : Je suis meilleur que  
 « celui que vous tenez ; prenez-moi. De la même manière chaque grain  
 « de froment produira dix mille épis, & chaque épi dix livres de pure  
 « farine. Les autres plantes, & les arbres produiront à proportion ; & tous  
 « les animaux qui se nourrissent de ces fruits, seront doux, paisibles, &  
 « parfaitement soumis à l'homme. Papias dans son quatrième Livre ren-  
 « doit témoignage à ces choses, ajoute saint Irénée. Judas le traître ne  
 « pouvant croire cela, & disant : Comment le Seigneur pourra-t'il pro-  
 « duire de telles plantes ? JESUS lui répondit : Ceux qui y seront, le  
 « croiront.

Ces expressions paraboliques du Sauveur, supposé toutefois qu'il les ait véritablement prononcées, ont donné lieu au sentiment des Millénaires, dont plusieurs des Anciens ont été entachez. Mais on doit les prendre dans un sens figuré, & métaphorique. Les Apôtres, & leurs successeurs dans l'Eglise, ont l'avantage d'être assis à la table de leur Maître d'une manière distinguée, par l'honneur du Sacerdoce dont ils sont revêtus, & par la consécration, la manducation, & la distribution qu'ils font de son Corps, & de son Sang.

ET SEDEATIS SUPER THRONOS. *Et que vous soyez assis sur des trônes.* Dés-à-présent les successeurs des Apôtres possèdent sur la terre l'autorité de Juges sur les Fidèles, par le pouvoir de lier, & de délier, que JESUS-CHRIST leur a donné, & qu'ils exercent en son nom. Au Jugement dernier ils seront les Assesseurs de JESUS-CHRIST même, & ils condamneront les Juifs incrédules, & les Chrétiens qui auront violé les Loix de l'Alliance sainte, à laquelle ils se sont engagez par leur Baptême. Comparez S. Matth. XIX. 28.

ψ. 31. SIMON, ECCE SATANAS EXPETIVIT VOS, UT CRIBRARET, (a) &c. *Simon, Satan vous a demandé pour vous cribler comme on crible le froment.* Ce que je viens de vous dire de la récompense

(a) Ἐξέλετο ἑνὸς αὐτῶν τῶν 4. Cypri. lib. 4. | Ut discerneret, Ambros. Ut cerneret, Epist. 4. Postulavit vos ut cerneret vos. Tertull.

11. *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua : & tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

32. Mais j'ai prié pour vous , afin que votre foi ne vienne point à manquer. Lors donc que vous serez converti , ayez soin d'affermir vos frères.

## G O M M E N T A I R E.

que je vous destine , ne s'exécutera pas sans peine. Il vous'en coûtera cher , pour parvenir à ce degré de gloire. Simon , vous qui devez tenir le premier rang dans mon Eglise , sachez que Satan vous a demandé à Dieu , pour vous cribler comme on cribler le froment. Il a obtenu de Dieu de vous tenter , de vous ébranler , de vous agiter ; & plutôt à Dieu qu'il ne vous dissipe , & ne vous renverse pas ! *ψ. 32. Mais j'ai prié pour vous , afin que votre foi ne vienne point à manquer.* Vous serez ébranlé ; mais vous ne succomberez point jusqu'à perdre la foi , &c. Il est remarquable que le Démon ne peut rien contre les Apôtres , qu'après en avoir obtenu la permission de Dieu ; comme il n'osa tenter Job , & lui faire perdre ses biens , & ses enfans , qu'avec la permission du Seigneur. ( *a* ) La métaphore de vanner le froment , exprime admirablement les épreuves que Dieu fait souffrir à ses serviteurs , pour les rendre plus purs , & plus saints. ( *b* ) Amos ( *c* ) s'est servi du mot de cribler , pour marquer l'affliction , & la dispersion des Juifs : *J'agiterai la maison d'Israël dans toutes les nations , comme on agit le cribble pour cribler le froment.*

Le Sauveur s'adresse à saint Pierre , insinuant tacitement que c'est lui qui est le premier , & le Chef des Apôtres ; & en sa personne , il parle à tous les autres Apôtres ; ( *d* ) ou enfin il s'adresse à lui seul , parce que la tentation devoit tomber principalement sur lui , & que JESUS-CHRIST prévoyoit qu'il le renonceroit. Ce que le Sauveur ajoute , qu'il a prié pour lui , afin qu'il ne perdît point la foi , montre , selon quelques Petes , que sa foi ne manqua pas entièrement dans cette occasion. Que son cœur n'eût point de part à ce que sa bouche prononçoit : *Locutus est verbo , ut fundatior esset affectus* , dit saint Ambroise. ( *e* ) La tentation ne fit que le rendre plus pur ; & ce ne fut qu'après qu'il fut tenté , que JESUS-CHRIST le déclara Chef de son Eglise : *Denique Petrus Ecclesie prapponitur , postquam tentatus à Diabolo est.* Voyez ce qu'on a ramassé sur S. Matt. Chap. xxvi. *ψ. 74.* pour montrer que saint Pierre pécha véritablement ; mais non pas

( *a* ) *Job. 1. 22. 11. 6. Vide Tertull. de fuga in persecut. & Bedam hic.*

( *b* ) *Ambros. in Psal. XLIII. Tertull. de fuga in persecut. Mald.*

( *c* ) *Amos 1X. 9.*

( *d* ) *Leo Mag. serm. 2. in natali Apostol. Petri , & Pauli.*

( *e* ) *Ambros. in Psal. XLIII. Vide & in Luc. lib. X. & Pudent. lib. Cathem.*

31. *Qui dixit ei : Domine , tecum paratus sum , & in carcerem , & in mortem ire.*

32. Pierre lui répondit : Seigneur , je suis prêt d'aller avec vous , & en prison , & à la mort même.

## COMMENTAIRE.

jusqu'à perdre entièrement la foi. Sa foi fut blessée ; mais non pas jusqu'à une entière extinction. La racine vivoit toujours au dedans de lui ; & elle reprit bien tôt sa vigueur , par la pénitence qu'il fit. (a) Lorsque le Fils de Dieu pria que sa foi ne défaillit point , dit saint Augustin , (b) que demandoit-il autre chose , sinon que ce Prince des Apôtres persévérât très-librement , très-fortement , & avec une volonté constante , & persévérante dans la foi , jusqu'à la fin ? La foi de saint Pierre en cette occasion , est en quelque sorte la foi de toute l'Eglise , dit le Pape saint Léon ; (c) elle ne peut manquer : *Soliditas illius fidei que in Apostolorum Principe est laudata , perpetua est.* C'est sur cette pierre inébranlable qu'est fondée la foi de tous les Fidèles ; c'est-là où la foi ne peut souffrir de dommage : *Dignum namque arbitror ibi refarciri damna fidei , ubi non possit fides sentire defectum* , dit saint Bernard , en parlant du Saint Siège. (d)

ET TU ALIQUANDO CONVERSUS , CONFIRMA FRATRES TUOS. Lors donc que vous serez convertis , ayez soin d'affermir vos freres. Le Sauveur prédit tacitement sa chute , & sa pénitence , puisqu'il lui dit qu'après qu'il sera converti , il ait soin d'affermir ses freres dans la foi. (e) D'autres (f) l'entendent d'une manière qui paroît plus littérale : *Conversus confirma* ; c'est-à-dire : Et vous aussi réciproquement confirmez vos freres ; priez pour eux , & affermissez-les , comme j'ai prié pour vous affermir dans la foi. Ou simplement : Demeurez ferme dans la foi , & ayez soin d'y affermir vos freres. C'est un Hébraïsme semblable à celui-ci : (g) *Deus , tu conversus vivificabis nos.* Et : (h) *Convertere , Domine , & eripe animam meam.* Et encore : (i) *Conversus vivificasti me , ... & conversus consolatus es me.* Et enfin : (k) *Et conversi sunt , & tentaverunt Deum.*

ÿ. 33. TECUM PARATUS SUM. Je suis prêt d'aller avec vous , & en prison , & à la mort même. Pierre parle selon son cœur ; il ne consulte que sa bonne volonté présente ; il présume trop de ses forces. Ce que JESUS-CHRIST venoit de lui dire , qu'il eût soin d'affermir ses freres , lui avoit enflé le courage : Mais il ne faisoit pas attention à ce qu'il avoit dit aupa-

(a) Theophyl. hic. Vide Natal. Alex. hic. & in Matth. xxvi.

(b) Aug. de corrept. & gratia. c. 8.

(c) Leo Mag. serm. 2.

(d) Bernard. Epist. 190. ad Innocent. II.

(e) Ita Theophylact. Euthym. hic. Ambros. in

Psal. 43. alii plures.

(f) Beda. Mald. Grat. Junf.

(g) Psalm. LXXIV. 7.

(h) Psalm. vi. 5.

(i) Psalm. LXX. 20. 22.

(k) Psalm. LXXVII. 41.



34. *At ille dixit : Dico tibi, Petre, non camabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me. Et dixit eis :*

35. *Quando misi vos sine sacco, & pera ; & calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?*

36. *At illi dixeram : Nihil. Dixit ergo eis. Sed nunc qui habet sacculum, tollat : similiter & peram ; & qui non habet, vendat tunicam suam ; & emat gladium.*

34. Mais JÉSUS lui dit : Pierre, je vous déclare, que le coq ne chantera point aujourd'hui, que vous n'avez nié par trois fois que vous me connoissiez. Il leur dit ensuite :

35. Lorsque je vous ai envoyez sans sac, sans bourse, sans fouliez, avez-vous manqué de quelque chose ?

36. Non, lui dirent-ils. JÉSUS ajouta : Mais maintenant que celui qui a une bourse, prenne aussi un sac ; & que celui qui n'en a point, vende sa robe pour acheter une épée.

## COMMENTAIRE.

avant : *Simon, Simon, Satan vous a demandé, pour vous cribler comme on cribble le froment.* Cela auroit dû le rendre plus circonspect, & plus réservé. Pour le faire rentrer dans lui-même, JÉSUS lui prédit que la nuit même où il lui parloit, & avant le chant du coq, il le renonceroit trois fois.

ÿ. 35. QUANDO MISI VOS SINE SACCULO. *Quand je vous ai envoyez sans sac, & sans bourse ; ou, sans bourse, & sans valize ; sans bourse, & sans argent ; sans valize, ou sans bourse pour mettre vos provisions : Car, comme on l'a remarqué plus d'une fois, on avoit soin de se munir de provisions, quand on se mettoit en voyage. Il ajoute qu'il les a envoyez sans fouliez, non qu'il les ait envoyez prêcher l'Évangile nuds pieds ; car on se chauffoit en voyage ; mais parce qu'il les fit partir sans provisions ; sans habits doubles, & sans chaussures à changer. Voyez le Commentaire sur saint Marthieu : (a) Ci-devant vous avez été annoncer mon Évangile sans aucunes provisions, ni de nourriture, ni d'argent, ni d'habits, ni de chaussures ; & rien ne vous a manqué ; les tems, & les circonstances vous étoient favorables. Tout le monde se faisoit un devoir, & un plaisir de vous recevoir, & de vous combler de biens, à cause de mon nom, & à cause des miracles qui accompagnoient votre prédication. Mais les tems sont changez ; (b) vous allez devenir odieux à tout le monde pour mon nom. On croira rendre service à Dieu en vous persécutant ; vous manquerez de tout ; par tout on vous maltraitera. Ainsi il faut aujourd'hui changer de conduite.*

ÿ. 36. SED NUNC QUI HABET SACCULUM, TOLLAT SI-

(a) Matt. x 10.

(b) Vide Chrysof. in hac verba Rom. xvi. 3.

Thiophyl. Euthym. Bida hic. Mald. Jansf.

MILITER ET PERAM. *Mais à présent que celui qui a une bourse, prenne aussi un sac. Prenez l'un, & l'autre, si vous les avez : si vous n'en avez que l'une, ou l'autre, prenez celle qui vous manque ; gardez-vous bien de partir sans bourse, & sans besace. Si vous en avez, ne les laissez point au logis. On peut ponctuer ainsi le Texte ; (a) *Sed nunc qui habet sacculum, tollat : similiter, & peram.* Et c'est la meilleure manière de lire. Que celui qui a une bourse, la prenne. Et de même que celui qui a un sac, ou une besace, la prenne aussi. Portez de l'argent, & des provisions dans vos voyages ; car je vous avertis ; que vous n'en trouverez point.*

ET QUI NON HABET, VENDAT TUNICAM SUAM, &c. *Et que celui qui n'en a point, vende sa robe, pour acheter une épée.* Si vous n'avez ni argent, ni provision, vendez votre habit, & achetez une épée, (b) pour prendre de force ce dont vous aurez besoin ; car personne ne vous donnera ni gratuitement, ni volontairement ; il vous faudra tout acheter, ou le prendre de force. Autrement : Quo si vous avez tout le reste ; & qu'il vous manque une épée, gardez-vous bien de vous mettre en chemin sans cela ; car vous en aurez besoin pour vous défendre contre vos ennemis. Vendez plutôt votre robe, que de vous passer d'épée. Voilà le sens de la lettre. (c)

Mais qu'est donc devenue la clémence, la mansuétude, la patience, la douceur que JESUS-CHRIST a toujours recommandée à ses Disciples ? A-t-il oublié ses premiers préceptes ? & après avoir dans les commencemens fait des agneaux de ses Disciples, veut-il à la fin en faire des lions, & les armer comme des soldats, ou des voleurs ? Tout ce discours n'est qu'une allégorie : (d) Il veut dire seulement que ci-après ils seront exposés à la faim, à la soif, à l'indigence, aux persécutions ; à la mort, & qu'il leur permet dans ces circonstances, d'employer les moyens que la prudence leur inspirera pour se tirer de ces dangers, & de ces peines, sans toutefois révoquer les ordres qu'il leur a donnés ci-devant de souffrir toutes choses avec patience, avec douceur, & de ne pas résister à ceux qui les persécuteront. Il prédit les maux qui leur arriveront, (e) & il les prédit d'une manière symbolique, afin qu'elle fit plus d'impression. Les Apôtres n'ont jamais porté d'armes ; si ce n'est des armes spirituelles. Le bouclier de la foi, (f) le casque de l'espérance, (g) l'épée de la

(a) *Ἐὰν ἔσῃ ἰσὺς ἕναυρον, ἀγῆλο, ἰσῆμα,* &c. Plusieurs anciens Manuscrits Grecs lient au futur : *Prendra une bourse, achètera une épée.* &c. comme si c'étoit une prédiction de ce qui devoit arriver. Cette variété se voyoit des temps de S. Basile. *Πωρῆται, ἀγορεύου,* &c. Vide Mill. & Grot.

(b) *Lud. de Dieu. Grot. Vat.*

(c) *Vide Janf. hic. Ambros. Bedam. Euthym.*

(d) *Erasm. Ep.*

(e) *Euthym. Mald. Brug. Cass. Camerar. Discipul. Ita Basil. regul. brev. qu. 251. Theophylact. hic.*

(f) *Ephes. vi. 16.*

(g) *1. Thessal. v. 6.*

37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me: Et cum iniquis deputatus est. Etenim ex, que sunt de me, sinem habens.

38. At illi dixerunt: Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis: Satis est.

37. Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scélérats; parce que ce qui a été prophétisé de moi, va être entièrement accompli.

38. Ils lui répondirent: Seigneur, voici deux épées. Et J. e. s. u. s leur dit: C'est assez.

## COMMENTAIRE

parole de Dieu. (a) Les Apôtres ne comprirent pas alors l'énigme que le Sauveur leur proposa, comme on le verra sur le v. 38.

v. 37. DICO ENIM VOBIS, &c. Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voye accompli en moi ce qui est écrit: Il a été mis au rang des scélérats. Il faut que toutes les prophéties qui me regardent s'accomplissent à la lettre; or il est écrit que le Messie sera mis au rang des scélérats. Il faut donc que cela se vérifie en moi. Et comment s'y vérifiera-t'il? Premièrement en ce que JESUS-CHRIST fut mis en croix entre deux voleurs. 2°. En ce qu'il a été accusé, condamné, & mis à mort comme un faux Prophète, un séducteur, & un séditieux. 3°. En ce que les Juifs le firent passer après sa mort, lui, & ses Disciples, pour des ennemis du genre humain; ce qui les rendit odieux à presque tout le monde. Cela revient fort bien à ce qu'il vient de leur dire: Vous serez traités à mon occasion comme des scélérats. On dira de moi ce qu'on dit des séducteurs, que je trompe les peuples, & que vous êtes de complot avec moi.

v. 38. DOMINE, ECCE DUO GLADII HIC. Seigneur, voici deux épées. Et JESUS leur dit: C'est assez. Les Apôtres, comme on l'a déjà dit, n'entrèrent pas dans la pensée du Sauveur. Ils prirent à la lettre ce qu'il leur avoit dit des provisions, de l'argent, de l'épée qu'ils devoient porter dans leurs voyages. Quelqu'un dit, qu'il y avoit là deux épées, & qu'on pourroit déjà s'en servir. Mais ce n'étoit pas le sens de JESUS-CHRIST; toutefois comme il avoit d'autres choses plus importantes à leur dire, il répondit simplement: C'est assez. Il se réservant à leur expliquer son sentiment dans une autre rencontre, ou laissant venir le tems, qui devoit les instruire par les circonstances, & par l'événement.

C'est assez: Il ne s'agit pas de faire ici provision d'armes; (b) ce n'est pas-là ce que je veux dire. Plusieurs (c) l'expliquent dans le sens d'une ironie: Voilà sans doute de quoi nous mettre à couvert de toute la vio-

(a) Hebr. 11. 11.

(b) Vide Theophyl. Euthym. Mald.

(c) Vide Theophyl. Prician. Castell. alijs.

39. *Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem olivarum. Secuti sunt autem illum, & Discipuli.*

40. *Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate ne iniretis in tentationem.*

41. *Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis, & positis genibus orabat,*

42. *Dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum à me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.*

43. *Apparuit autem illi Angelus de Cælo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat.*

39. Etant forti, il s'en alla selon sa coutume, à la montagne des oliviers; & ses Disciples le suivirent.

40. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu-là, il leur dit : Priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

41. Et s'étant éloigné d'eux environ d'un jet de pierre, il se mit à genoux, & fit sa prière,

42. En disant : Mon Pere, si vous voulez; éloignez ce calice de moi; néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

43. Alors il lui apparut un Ange du Ciel; qui le vint fortifier. Et étant combé en agone, il redouloit ses prières.

## COMMENTAIRE.

lence de nos ennemis; voilà de quoi les mettre tous en fuite. D'autres; (a) C'est assez parlé de cela; je vois bien que vous n'y êtes pas; parlons d'autre chose. Quelques-uns ont expliqué ces deux glaives de la puissance temporelle, & spirituelle de l'Eglise; mais cette explication est purement allégorique, & ne prouve nullement ce pouvoir.

ÿ. 39. EGRESSUS IBAT, SECUNDUM CONSUECUDINEM. Etant forti, il alla, suivant sa coutume, à la montagne des Oliviers. JESUS sortit après le souper, & bien avant dans la nuit, & alla au mont des Oliviers, où il avoit passé la nuit les jours précédens. (b) Voyez ce qui a été dit sur S. Matthieu, xxvi. 30.

ÿ. 43. APPARUIT ILLI ANGELUS DE COELO, CONFORTANS EUM. Il lui apparut un Ange du Ciel, qui le vint fortifier. Saint Luc est le seul qui raconte cette circonstance. Il ne parle que d'une oraison de JESUS-CHRIST dans le jardin, peut-être parce que dans les trois oraisons le Sauveur ne dit que la même chose: (c) *Eundem sermonem dicens.* Il est probable que l'Ange ne lui apparut qu'à la fin de son oraison, & qu'il vint lui répondre de la part du Pere Éternel, & pour le consoler dans la douleur à laquelle il s'étoit volontairement livré. JESUS-CHRIST avoit dans cette occasion comme suspendu, & arrêté la force de la Divinité qui habitoit en lui, pour ressentir toute la foiblesse de la nature hu-

(a) Brug. Gerhard. Heius.  
(b) Luc. xxi. 37. 38.

(c) Matth. xxvi. 44.

44. *Et factus est sudor ejus, sicut gutte sanguinis decurrentis in terram.*

44. Et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.

## COMMENTAIRE.

maïne. Il voulut recevoir de la consolation d'un Ange, lui qui par son humanité s'étoit rendu inférieur aux Anges. (a)

Plusieurs anciens Exemplaires Grecs, & Latins, du tems de saint Hilaire, (b) & de saint Jérôme, (c) ne lisoient pas les versets 43. & 44. On voit encore un nombre de Manuscrits Grecs, (d) où ils ne se trouvent point. Saint Epiphane (e) remarque que c'étoit une correction de quelques Chrétiens orthodoxes, mais imprudens, qui choquez de cette foiblesse qui paroissoit dans JESUS-CHRIST, les avoient ôtez de leurs Exemplaires, de même que ces paroles du Chap. XIX. v. 4. Voyant Jérusalem, il pleura sur elle ; comme si ces larmes déshonoroient JESUS-CHRIST. Quelques Syriens, (f) & les Arméniens hérétiques (g) avoient retranché seulement le v. 44. croyant que cette sueur de sang ne faisoit pas-là un bon effet.

FACTUS IN AGONIA, (h) PROLIXIUS ORABAT. *Etant tombé en agonie, il redoubla ses prières ; le Grec, il prioit avec plus d'instance, (i) de force, de persévérance.* Le mot François *agonie*, ne se dit proprement que d'une personne qui est à l'article de la mort, & qui la combat encore par un petit reste de vie. En Grec *agonia*, signifie l'horreur, & la peine dont un homme est saisi à la vûe d'un grand danger. C'est le combat d'une ame qui voit toute la grandeur du péril, & qui combat sa crainte par sa résolution. Tout ce que JESUS-CHRIST devoit souffrir dans sa passion ; les outrages, les fôiets, la trahison, les opprobres, la croix, & la mort ; tout cela se présenta à ses yeux. Il vit les crimes, & l'ingratitude des hommes, la foiblesse de ses Disciples, l'ingratitude des Juifs : Tout cela fit impression sur son esprit, & sur son cœur. Il se sentit frappé d'une certaine frayeur, d'un frissonnement : mais il combattit ces sentimens par la ferme résolution où il étoit de satisfaire à la Justice de son Pere. Voilà son combat, & son agonie. Ligfoot croit que le Sauveur fut troublé par l'apparition du Démon.

v. 44. FACTUS EST SUDOR EIUS SICUT GUTTÆ SANGUINIS. *Il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre.* Plusieurs (k) ont crû que la sueur étoit une sueur ordinaire,

(a) Hebr. 11. 7. 9.

(b) Hilar. de Trinit. lib. x.

(c) Hieronym. lib. 2. contra Pelag.

(d) Vide Var. Lect. Mill. hic.

(e) Epiphani. Anachyras. 5. 31.

(f) Phot. Epist. 138.

(g) Nicon. apud Coteler. not. in lib. 2. cap. 4. Const. Apost.

(h) Γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ

(i) Ἐν ἰσχυρῇ ἀσθενείᾳ.

(k) Theophyl. Euthym. Gros. Prie. H. 1m.

quant à sa nature ; mais plus abondante , & toute extraordinaire , quant à sa quantité . C'étoit , pour ainsi dire , des ruisseaux de sueur qui découloient de toutes les parties de son Corps , & qui baignèrent l'endroit où il étoit en prières . Phorius dans la Lettre 138. à Théodore , croit que l'expression de saint Luc est proverbiale ; comme nous disons d'un homme qui s'est trouvé dans une grande détresse , qu'il a sué sang , & eau . L'Evangéliste pour exprimer la peine , & la tristesse du Sauveur , s'est servi de cette manière de parler . Il ne veut marquer autre chose qu'une sueur très-abondante .

Mais ce sentiment est contraire au Texte même , qui dit que cette sueur étoit comme de sang . Elle en avoit la couleur , & à peu près la consistance . Le Grec : ( *a* ) *Comme des grumeaux de sang , qui couloient jusqu'à terre* . Ce sang mêlé avec la sueur , couloit à grosses gouttes , & se figeoit à mesure qu'il tomboit à terre : Car le Grec *trhombos* , signifie proprement des gouttes de sang caillé . ( *b* ) Il est certain que dans certaines maladies on sué quelquefois le sang , comme le montre Bartolin . ( *c* ) Diodore de Sicile ( *d* ) dit qu'il y a certains serpens , qui causent par leur morsure d'extrêmes douleurs , & une sueur comme de sang . Aristote ( *e* ) dit que cela arrive aussi à certaines personnes , à cause du défaut de chaleur , & de leur mauvaise constitution .

On lit dans la Vie de Sixte V. ( *f* ) qu'un homme condamné à la mort , souffrit la nuit une tres-grande sueur de sang . Les Mélanges d'Histoire , ( *g* ) & de Littérature parlent d'une femme de Paris , qui mourut d'une sueur de sang , qui fut si excessive , qu'il ne s'en trouva pas une goutte dans ses vaisseaux après sa mort . Monsieur de Thou ( *h* ) raconte que le Gouverneur de Montmartin ayant été arrêté par Auguste , fils naturel du Prince de Saluces , & menacé de mort , s'il ne rendoit sa place , en fut tellement affligé , qu'il en suä sang , & eau . Maldonat ( *i* ) raconte la même chose d'un homme plein de vigueur , & de santé , qui ayant ouï la sentence qui le condamnoit à la mort , parut tout couvert d'une sueur de sang . Ces exemples font voir que cette sueur , quoique fort extraordinaire , n'est pas toutefois miraculeuse . Elle prouve seulement l'extrême douleur dont le Sauveur fut saisi . On a déjà remarqué que quelques Grecs , & quelques Latins , quelques Syriens , & quelques Arméniens avoient autrefois par une vaine superstition , & par un très-dangereux exemple , retranché ce verset de leurs Exemplaires .

( *a* ) *ὡς ἂν ἀπὸ ἄνω ῥοαίης ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ* .  
*174. 27.*

( *b* ) *ῥοαίης* , *ἀπὸν* *μαρτυρεῖ ἀπὸν* Galen. *Vid. de Grav. et Pitta. lib. 2.*

( *c* ) Thom. Bartolin. *de cruce Hippocratem. 4. de*  
*febris sanguinis.*

( *d* ) Diodor. Sicul. *lib. 17. p. 360.*

( *e* ) Aristotel. *lib. 1. hist. en' m' 1.*

( *f* ) Vie de Sixte V. par Grégoire Lévi. *Thuan.*  
*lib. 32. hist.*

( *g* ) Mélanges d'Hist. t. 3. p. 179.

( *h* ) *Thuan. Hist. lib. 2.*

( *i* ) Maldonat, *ad Matt. 27. 1.*

46. Et edim surrexisset ab oratione  
& manifeste ad Discipulos suos, invenit  
eos dormientes pro tristitia.

46. Et ait illis: Quia dormitis? Spiritus  
gignit, orate, ne intretis in tentationem.

47. Adhuc eo loquente, ecce turba,  
& qui vocabatur Judas, unus de duodecim,  
antecedebat eos: & appropinquavit  
Jesu ut oscularetur eum.

48. Jesus autem dixit illi: Judas, osculo  
Filsu[m] Hominis tradis?

49. Videntes autem hi, qui circa ipsum  
eram, quod futurum erat, dicebant ei:  
Domine, si percutimus in gladio?

45. S'étant levé après avoir fait sa prière  
il vint à ses Disciples, qu'il trouva endormis  
à cause de la tristesse dont ils étoient accablés.

46. Et il leur dit: Pourquoi dormez-vous?  
Lévez-vous, & priez, afin que vous n'entriez  
point en tentation.

47. Il parloit encore, lorsqu'une troupe de  
gens parut, à la tête desquels marchoit l'un  
des douze Apôtres, appelé Judas, qui s'ap-  
procha de JESUS pour le baiser.

48. Et JESUS lui dit: Quoi, Judas, vous  
trahissez le Fils de l'Homme par un baiser?

49. Ceux qui étoient avec lui voyant bien  
ce qui alloit arriver, lui dirent: Seigneur,  
frapperons-nous de l'épée?

COMMENTAIRE.

¶ 45. DORMIENTES PRO TRISTITIA. *Endormis à cause de la tristesse.* Il y a une certaine tristesse qui abat, qui accable, qui assoupit; sur tout lorsqu'on est fatigué d'ailleurs, & qu'il y a long-temps qu'on n'a dormi. Il y a une autre tristesse, qui ôte le sommeil, & échauffe le sang. Cela dépend aussi souvent du tempérament de la personne, du degré de la tristesse où l'on est, & des sujets qui la causent, & des autres passions qui s'y mêlent.

¶ 46. UT NON INTRETIS IN TENTATIONEM. *Afin que vous n'entriez pas en tentation;* ou, afin que vous n'y succombiez pas. On doit toujours craindre la tentation, & prier Dieu de ne permettre pas qu'on y soit exposé: Car comme nous n'avons de nous-mêmes que foiblesse, nous ne pouvons y résister sans le secours de Dieu; & ce secours ne nous est point dû, quoique Dieu ne le refuse point à ceux qui le demandent comme il faut. Il est de la prudence de fuir toujours le danger.

¶ 49. SI PERCUTIMUS IN GLADIO? *Seigneur, frapperons-nous de l'épée?* Les Galiléens avoient l'ame guerrière. (a) Les Apôtres de JESUS-CHRIST étoient tous de ce pays-là. Il leur avoit dit quelques heures auparavant, (b) que celui qui n'avoit point d'épée, devoit vendre son habit pour en acheter. Sainct Pierre, dont l'humeur vive, & ardente se fait remarquer par tout, demande au Sauveur s'il ne lui fera pas permis

(a) Joseph l. 3. de Bello, c. 9. p. 833. Γαλιλαίοι μάχης οὐκ ἔχοντες, οὐκ ἔχοντες μάχης, &c.

(b) Luc. XXII. 36.

50. Et percussit unum ex illis servum Principis Sacerdotum, & amputavit auriculam ejus dexteram.

51. Respondens autem Jesus, ait: Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.

52. Dixit autem Jesus ad eos, qui venerant ad se, Principes Sacerdotum, & Magistratus Templi, & seniores: Quasi ad latronem existis cum gladiis, & justibus?

53. Cum quotidie vobiscum fuerim in Templo, non extendistis manus in me: sed hac est hora vestra, & potestas tenebrarum.

50. Et l'un d'eux frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa l'oreille droite.

51. Mais JE SU S prenant la parole, leur dit: Laissez, demeurez-en là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit.

52. Puis s'adressant aux Princes des Prêtres & aux Capitaines des gardes du Temple, & aux Sénateurs, qui étoient venu pour le prendre, il leur dit: Vous êtes venu armez d'épées, & de bâtons, comme pour prendre un voleur.

53. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le Temple, vous ne m'avez point arrêté: mais c'est ici votre heure, & la puissance des ténèbres.

## COMMENTAIRE.

de le défendre avec les armes; & sans attendre sa réponse, il décharge un coup d'épée sur l'oreille d'un nommé *Malc*. C'est de saint Jean (a) que nous apprenons que ce fut saint Pierre qui fit le coup, & que le serviteur s'appelloit *Malc*.

ÿ. 50. AMPUTAVIT AURICULAM EJUS DEXTERAM. Il lui coupa l'oreille droite. Le Grec (b) marque qu'il la lui coupa entièrement. JESUS la lui remit, & la ratacha en sa place. Plusieurs croyent toutefois qu'elle tenoit encore à la peau par le bout, & qu'elle ne tomba pas à terre. Saint Augustin (c) dit que saint Pierre pécha en cette occasion contre la règle de la justice, qui ne permet pas de tirer l'épée, sinon par l'autorité d'une Puissance souveraine.

ÿ. 51. SINITE; USQUE HUC. Laissez; demeurez-en-là. Il employe son autorité pour l'arrêter. Le Grec: (d) Laissez, jusques-là. Arrêtez-là; Pierre; & demeurez en repos: (e) Et vous autres, qui venez pour me prendre; ne craignez rien; on ne vous fera point ici de résistance. Je vous demande seulement, puisque vous n'en voulez qu'à moi, de laisser aller ceux-ci. (f)

ÿ. 52. MAGISTRATUS TEMPLI. Les Magistrats du Temple. Voyez ci-devant ÿ. 4. & Act. IV. I.

ÿ. 53. HÆC EST HORA VESTRA, ET POTESTAS TENEBRARUM. C'est ici votre heure, & la puissance des ténèbres. Voici le tems

(a) Joan. XVIII. 10.

(b) Matt. & Marc. & Luc. ἄφ' ἑσθ' ἀπὸ τοῦ ὕψους ἕως τῆς γῆς. Joan. XVIII. 10. ἄφ' ἑσθ' ἀπὸ τοῦ ὕψους ἕως τῆς γῆς.

(c) Aug. in Faust. l. 22. c. 70.

(d) Ἐλθετε ἔξ ἑδ' ἡμῶν.

(e) Ita Græc. Præcans, Camer. alij plerique.

(f) Joan. XVII. 2.



54. *Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum Principis Sacerdotum : Petrus verò sequebatur à longè.*

55. *Accenso autem igne in medio atrii, & circumfidentibus illis, erat Petrus in medio eorum.*

56. *Quem cum vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, & eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum illo erat.*

57. *At ille negavit eum, dicens : Mulier non novi illum.*

58. *Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus verò ait : O homo, non sum.*

54. Aussi-tôt ils se faisoient de lui, & l'emmenèrent en la maison du Grand-Prêtre : & Pierre le suivoit de loïn.

55. Or ces gens ayant allumé du feu au milieu de la cour, s'assirent auprès, & Pierre s'assit aussi parmi eux.

56. Une servante qui le vid assis devant le feu, le considéra attentivement, & dit : Celui-ci étoit aussi avec cet homme.

57. Mais Pierre le renonça, en disant : Femme, je ne le connois point.

58. Un peu après un autre le voyant, lui dit : Vous êtes aussi de ces gens-là. Pierre lui dit : Mon ami, je n'en suis point.

## COMMENTAIRE.

définé de Dieu pour ma Passion ; je dois être livré entre vos mains ; vous exercerez contre moi toute vôtre rage. Le Démon, *le Prince des ténèbres* (a) a obtenu de Dieu le pouvoir de me poursuivre jusqu'à la mort. Ci-devant vôtre puissance, & la malice du Démon étoient suspendues par la volonté du Pere Céleste ; mais à présent voici vôtre tems ; & l'heure est venue de mettre fin à mon sacrifice, & d'accomplir entièrement les prophéties. *Les ténèbres* se mettent pour le Démon dans les Auteurs allégoristes. Les Hébreux (b) disent que *les ténèbres* qui étoient sur l'abîme au commencement du monde, (c) désignoient le Diable.

ÿ. 54. AD DOMUM PRINCIPIS SACERDOTUM. *En la maison du Grand-Prêtre Caïphe*, qui logeoit dans le même Palais qu'Anne son beau-pere, qui avoit aussi été Grand-Prêtre.

PETRUS SEQUEBATUR A LONGE. *Pierre le suivoit de loïn.* Quelques Peres (d) ont cru que saint Pierre avoit eu la générosité de ne pas s'enfuir avec les autres Apôtres, lorsqu'ils virent que leur divin Maître étoit arrêté. Il est certain au moins que s'il prit d'abord la fuite avec les autres, il revint bien-tôt, & le suivit de loïn jusques dans la cour du Palais de Caïphe.

ÿ. 55. ACCENSO IGNE IN MEDIO ATRII. *Ayant allumé du feu au milieu de la cour.* Il faisoit froid pendant les nuits du printemps dans la Judée, & les Rabbins remarquent que quelquefois même à la fête de Pâque il y avoit de la neige. Dans ce pays les nuits sont toujours humides, à cause des grandes rosées. On peut voir dans S. Matthieu (e) ce qui a été dit sur les renoncemens de saint Pierre.

(a) Eph. i. vi. 12. *Adversus mundi rectores tenebrarum horum.*

(b) *Aruch apud Ligf. Her. Hebr.*

(c) *Genes. 1. 2.*

(d) *Christ. B. in Matt. homil. 85.*

(e) *Matth. xxvi. 69. 70.*

59. Et intervallo facta quasi hora unius, alius quidam affirmabat, dicens: Verè & hic cum illo erat: nam & Galilæus est.

60. Et ait Petrus: Homo, nescio quid dicis: Et continuo adhuc illo loquente, cantavit gallus.

61. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini: sicut dixerat: Quia prius quàm gallus cames, ter me negabis:

62. Et egressus foras Petrus flevisit amarè.

63. Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cadentes.

64. Et volaverunt eum, & percussiebant faciem ejus: & interrogabant eum, dicens: Prophetiza quis est, qui te percussit?

65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

66. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, & Principes Sacerdotum, & Scribæ, & duxerunt illum in concilium suum, dicentes: Si tu es Christus, dic nobis.

59. Environ une heure après, un autre assurait la même chose, en disant: Certainement cet homme étoit avec lui; car il est aussi de Galilée.

60. Pierre répondit: Mon ami, je ne sais ce que vous dites. Au même instant, comme il parloit encore, le coq chanta.

61. Et le Seigneur se retournant, regarda Pierre. Et Pierre se souvint de cette parole que le Seigneur lui avoit dite: Avant que le coq ait chanté, vous me renoncerez trois fois:

62. Et étant sorti dehors, il pleura amèrement.

63. Cependant ceux qui tenoient Jésus, se moquoient de lui en le frappant.

64. Et lui ayant bandé les yeux, ils lui donnoient des coups sur le visage, & l'interrogeoient, en lui disant: Devine qui est celui qui t'a frappé?

65. Et ils lui disoient encore beaucoup d'autres injures, & de blasphèmes.

66. Dès qu'il fut jour, les Sénateurs du peuple Juif, les Princes des Prêtres, & les Scribes s'assemblèrent, & l'ayant fait venir dans leur Conseil, ils lui dirent: Si vous êtes le CHRIST, dites-le-nous.

## COMMENTAIRE.

¶ 61. **CONVERSUS DOMINUS, RESPEXIT PETRUM.** Le Seigneur se retournant, regarda Pierre. Quelques uns (a) ont crû qu'il le regarda simplement des yeux de l'esprit, & qu'il lui toucha le cœur, & lui inspira une vive horreur de son crime. Mais il paroît, en confrontant les Évangélistes entre eux, (b) que JÉSUS-CHRIST étoit descendu de la sale, où il avoit été interrogé, & déclaré coupable, & qu'on l'avoit amené dans la cour, sous la garde des soldats, & des serviteurs, parmi lesquels saint Pierre, s'étoit mêlé. Jésus put donc jeter les yeux sur Pierre; & sa seule vûe le fit rentrer en lui-même, & le toucha jusqu'aux larmes.

¶ 63. **ET VIRI QUI TENEBANT EUM, ILLUDEBANT EI.** Ceux qui tenoient JÉSUS, se moquoient de lui, en le frappant. Saint Matthieu, & saint Marc (c) placent ces outrages que JÉSUS-CHRIST souffrit,

(a) Aug. de gratia Christi, lib. 1. c. 45. & de consensu, lib. 3. c. 6. alii plures Brug. Tir.

(b) Voyez S. Matth. xxvi. 67. 68. Marc. xiv.

65. 66. & Luc. xxii. 66.

(c) Matth. xxvi. 67. Marc. xiv. 65.

67. Et ait illis : Si vobis dixero , non  
er: letis mihi :

68. Si autem & interrogavero , non  
respondetis mihi , neque dimittetis .

67. Il leur répondit : Si je vous le dis ,  
vous ne me croirez point :

68. Et si je vous interroge , vous ne me  
répondrez point , & ne me laisserez point  
aller.

## COMMENTAIRE.

immédiatement après que l'assemblée des Prêtres fut séparée , & avant le renoncement de saint Pierre. Saint Luc rapporte ceci par récapitulation , & il insinué que ce jeu sacrilège continua jusqu'au matin.

¶ 66. UT FACTUS EST DIES. Dès qu'il fut jour. Les autres Evangélistes (a) remarquent que ce fut de grand matin que les Prêtres , & les Juges de la nation s'assemblèrent , pour interroger JESUS-CHRIST juridiquement ; car l'assemblée de la nuit ne pouvoit passer pour juridique. Plusieurs croient qu'ils le firent comparoître dans la sale du Sanhédrin , qui étoit dans un des parvis du Temple.

¶ 67. SI VOBIS DIXERO , NON CREDETIS. ( ¶ 68. ) SI AUTEM ET INTERROGAVERO , &c. Si je vous le dis , vous ne me croirez point : Et si je vous interroge , vous ne me répondrez point , & ne me laisserez point aller. Il est donc inutile de vous parler. Je sais que vôtre résolution est prise de me perdre à quelque prix que ce soit. Ainsi toutes ces formalitez que vous faites semblant d'observer , ne sont que de pures affectations. Si je vous dis la vérité , prévenus comme vous êtes , vous la mépriserez : Et si je vous fais quelques questions , pour vous conduire à reconnoître mon innocence , & à me déclarer absous , vous ne me répondrez point , & ne me laisserez point aller. Faites donc ce que vous jugerez à propos.

Mais on peut traduire le Grec (b) dans un autre sens ; Si je vous dis que je suis le Christ , vous ne le croirez point : Et si je vous demande grace , vous ne me répondrez point , & ne me renvoyerez pas en liberté. Le verbe Grec , qui signifie proprement *interroger* , se prend souvent dans saint Luc , & dans saint Jean , (c) pour *supplier* , demander une grace. Par exemple : (d) Ils l'interrogèrent pour rendre la santé à la belle-mère de saint Pierre , au lieu de : ils le supplièrent , &c. Et ailleurs : (e) Il les interrogea de s'éloigner un peu de la terre. Et encore : (f) Ils l'interrogeoient ( ils le supplioient ) qu'il vint guérir son serviteur. Et : (g) Un Pharisien l'interrogeoit ,

(a) Matth. xxvii. Πρωίνοι δὲ ἑταράσαντο. Marc. xv. 1. Πρὸς ἑσπέρην ἔτι τὸ πρῶτον.

(b) Εἰς αὐτὸν λέγει , ἢ μή πιστεύετε. Ἐὰν δὲ ἐπιπείθω , ἢ μή ἀποκρισῆτε μοι , ἢ ἀπολείψετε. Vide Hensl.

(c) Vide ad Joan. iv. 31.

(d) Luc. iv. 38. Ἐπιπέθει αὐτῷ πάλιν αὐτῶν.

(e) Luc. v. 3. Ἐπέπειθον αὐτῷ , &c.

(f) Luc. vii. 3.

(g) Luc. vii. 36. & xi. 37.

69. *Ex hoc autem erit Filius Hominis sedens à dextris virtutis Dei.*

70. *Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Quis ait : Vos dicitis, quia ego sum.*

71. *At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? Ipsi enim audivimus de ore ejus.*

69. Mais désormais le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

70. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc Fils de Dieu ? Il leur répondit : Vous le dites, je le suis.

71. Et ils dirent : Qu'avons-nous plus besoin de témoins, puisque nous l'avons ouï nous-mêmes de sa propre bouche ?

## COMMENTAIRE.

le prioit de venir manger chez lui. Et : (a) Tout le peuple des Gérâzèniens l'interrogeoit, le conjuroit de sortir de leurs terres. Et en d'autres endroits : (b) Je vous interroge, je vous supplie ; tenez-moi pour excusé. Enfin on peut dire que saint Luc n'emploie presque jamais le verbe Grec *erôto*, que dans le sens de demander une grâce. Et ce qui suit : *Vous ne me renvoyerez pas en liberté*, prouve encore que c'est ici la vraie signification de ce verbe, & que JESUS-CHRIST vouloit dire aux Principaux des Juifs qu'il étoit superflu de leur répondre, puisqu'ils étoient résolus de n'écouter ni ses raisons, ni ses prières.

ÿ. 69. *EX HOC ERIT FILIUS HOMINIS, &c. Désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la Puissance de Dieu.* J'aurai mon tour, & je vous jugerai dans toute la sévérité de ma justice. J'exercerai contre vous la juste vengeance de mon Pere. JESUS-CHRIST veut principalement marquer le jugement qu'il exerça contre Jérusalem par les mains des Romains. Voyez S. Matth. xxvi. 64. Marc, xiv. 62. & Matt. xvi. 27. xxiv. 31. xxv. 31.

ÿ. 71. *AUDIVIMUS EX ORE EJUS. Nous l'avons ouï de sa bouche.* Nous avons ouï son blasphème ; il a prononcé sa propre condamnation. Il se déclare Fils de Dieu ; nous n'en demandons pas davantage.

(a) Luc. viii. 37.

(b) Luc. xiv. 18. 19. Vide & xiv. 31. xvi. 27.





## CHAPITRE XXIII.

JESUS devant Pilate ; puis devant Hérode. Il est renvoyé à Pilate. Barabbas préféré à JESUS. Pilate abandonne JESUS aux Juifs. Il est conduit au Calvaire , & crucifié entre deux Larrons. Outrages qu'il endure sur la Croix. Le bon Larron mérite que JESUS-CHRIST lui promette le Paradis. Eclipse du Soleil, Mort de JESUS. Il est enseveli par Joseph d'Arimathie.

¶. 1. *ET surgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum ;*

2. *Ceperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram , & prohibentem tributa dare Casari , & dicentem se Christum Regem esse.*

¶. 1. **T**oute l'assemblée s'étant levée , ils le menèrent à Pilate ;

2. Et ils commencèrent à l'accuser , en disant : Voici un homme que nous avons trouvé qui pervertissoit nôtre nation , & qui empêchoit de payer le tribut à César , & qui se disoit être Roi , & le CHRIST.

## COMMENTAIRE.

¶. 1. **D**UXERUNT ILLUM AD PILATUM. *Ils le menèrent à Pilate.* Comme les Juifs n'avoient plus le droit de vie , & de mort , (a) la condamnation qu'ils venoient de faire de JESUS-CHRIST , leur étoit inutile , si Pilate ne la confirmoit par sa sentence. Ils le conduisent donc à ce Gouverneur , pour le presser eux-mêmes de le condamner. De Juges ils deviennent parties , & accusateurs de l'innocent. Tout le Sanhédrin vint en corps : *Omnis multitudo eorum ;* afin que Pilate ne pût leur refuser ce qu'ils lui demandoient comme une justice , & comme une grace.

¶. 2. **HUNC INVENIMUS**, &c. *Voici un homme , &c.* Les Juifs ne parlent point ici de blasphème , ni de vouloir renverser le Temple , ni de violement des Loix de Moÿse ; il n'en étoit plus question devant le tribunal de Pilate. Ils accusent JESUS-CHRIST de trois Chefs. Le premier : C'est un séducteur. 2°. Il empêche de donner le tribut à César. 3°. Il se dit le Messie , Roi des Juifs. (b) Il ne fut pas mal-aisé au Gou-

(a) *Christi. in Joan. homil. 87. Theophyl. in Joan. 18. Erasim. Casaub. Beza. alii.*

(b) Marcion ajoutoit ; *Και ουλοδωτη τον εβ-*

*ραη , οτι οτι Προφητα.* Il détruit la Loi , & les Prophètes. *Epiphani. hær. 42.*

3. *Pilatus autem interrogavit eum, dicens: Tu es Rex Judaeorum? At ille respondens ait: Tu dicis.*

4. *Ait autem Pilatus ad Principes Sacerdotum, & turbas: Nihil invenio causae in hoc homine.*

5. *At illi invalescebant, dicentes: Commovet populum, docens per universam Judaeam, incipiens à Galilaea usque huc.*

3. Pilate l'interrogea donc, en lui disant; Etes-vous le Roi des Juifs? JÉSUS lui répondit: Vous le dites: *Je le suis.*

4. Alors Pilate dit aux Princes des Prêtres; & au peuple: Je ne trouve rien de criminel en cet homme.

5. Mais eux insistant de plus en plus, ajoutèrent: Il soulève le peuple par la doctrine qu'il répand dans toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.

## COMMENTAIRE.

verneur de voir que tout cela étoit frivole, & ne parloit que d'un esprit de jalousie. JÉSUS étoit connu dans tout le pays pour l'homme du monde le plus pacifique, & le plus humble. Il s'étoit déclaré plus d'une fois sur la soumission qu'on doit aux Puissances temporelles. Un homme comme lui pauvre, & sans appui dans le monde, n'étoit pas un objet qui pût donner de la jalousie aux Romains, comme s'il eût voulu se faire reconnoître pour Monarque. On ne devient pas tout-à-coup séducteur, rébelle, ambitieux, jusqu'à se faire reconnoître pour Roi. Jamais on n'avoit formé d'accusation pareille contre JÉSUS. Toutes les apparences y étoient contraires. Pilate découvrit sans peine le piège qu'on lui tendoit, & que les Principaux des Juifs vouloient se servir de lui, pour satisfaire leur passion.

ÿ. 3. *TU ES REX JUDAEORUM? TU DICIS.* *Etes-vous le Roi des Juifs? Vous le dites.* Il faut ajouter ce que dit saint Jean: (a) *Je suis Roi; mais mon Royaume n'est pas de ce monde: S'il en étoit, mes sujets prendroient ma défense. Mais mon regne n'est pas de ce monde. . . Je suis venu pour rendre témoignage à la vérité; & quiconque aime la vérité, écoute mes paroles.* C'est ensuite de cette réponse, que Pilate dit aux Juifs, ÿ: 4. *Qu'il ne trouve rien de criminel en cet homme.* Saint Luc abrège le récit des circonstances de la Passion.

ÿ. 5. *COMMOVET POPULUM. . A GALILAEA USQUE HUC.* *Il soulève le peuple depuis la Galilée, où il a commencé de prêcher, jusqu'ici.* Voyant que l'accusation du Royaume affecté ne faisoit pas impression sur l'esprit de Pilate, & qu'il en avoit vu la vanité, ils ont recours à une autre plus plausible. Il étoit notoire que JÉSUS-CHRIST étoit accompagné par tout par un grand nombre de peuple, que l'on accouroit à lui de tous côtez, pour entendre ses discours, pour le voir, & pour recevoir la guérison des maladies. Les Juifs traitent cela de soulèvement, & d'émotion

(a) Joan. XVIII. 35. 36. 37.

6. Pilatus autem audiens Galileam, interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui & ipse Hierosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem viso Jesu, gavisus est; valde erat enim cupiens ex multo tempore videre eum; et quod audierat multa de eo, & sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

6. Pilate entendant parler de la Galilée, demandant s'il étoit Galiléen :

7. Et ayant appris qu'il étoit de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui étoit aussi alors à Jérusalem.

8. Hérode eut une grande joye de voir JESUS ; car il y avoit long-tems qu'il souhaitoit de le voir, parce qu'il avoit ouï dire beaucoup de choses de lui, & qu'il espéroit de lui voir faire quelque miracle.

## COMMENTAIRE.

populaire ; quoiqu'on sût que jamais il n'étoit arrivé aucun soulèvement à sa suite, & qu'il avoit évité avec une prudence infinie tout ce qui pouvoit donner aux Juifs le moindre ombrage sur cet article. JESUS-CHRIST venoit de Galilée, où il avoit sa demeure, & alloit de bourg en bourg, & de ville en ville, prêchant, & enseignant jusqu'à ce qu'il arrivât à Jérusalem. C'est la méthode qu'il suivit dans les voyages qu'il fit de Galilée à Jérusalem, pendant le tems de sa mission. Il venoit ainsi à Jérusalem tous les ans au moins trois fois, aux trois principales Fêtes de l'année.

¶ 6. SI HOMO GALILÆUS ESSET. *Il demanda s'il étoit Galiléen.* Le Gouvernement de Pilate ne s'étendoit pas jusques sur la Galilée. Il ne comprenoit que la Judée. Hérode Antipas étoit Roi, ou Tétrarque de Galilée ; & ainsi JESUS étoit son sujet. Il étoit du devoir de Pilate de le renvoyer à son Souverain, conformément aux Loix Romaines ; (a) particulièrement étant accusé de rébellion, & d'affecter le Royaume. Pilate fut bien-aisé apparemment de rencontrer cette occasion, pour se débarasser des poursuites des Juifs, dans une cause qui lui paroissoit très-injuste, (b) & de faire à Hérode un plaisir, en lui marquant une déférence qui ne lui couvoit rien. Il renvoie donc JESUS à Hérode, afin que ce Prince pût l'envoyer en Galilée, pour être informé contre lui sur les lieux. On ne doute pas qu'Hérode ne fût venu à Jérusalem pour la Fête de Pâques, car il étoit Juif, ou au moins Prosélyte.

¶ 8. CUPIENS EX MULTO TEMPORE VIDERE EUM. *Il y avoit long-tems qu'Hérode souhaitoit de le voir.* Hérode avoit ouï parler de JESUS-CHRIST il y avoit long-tems. Le bruit de ses miracles étoit répandu dans toute la Galilée. Ce même Prince avoit crû que JESUS-CHRIST étoit Jean-Baptiste ressuscité. (c) Il désiroit s'assurer par ses propres yeux si cette conjecture qu'il avoit eue, étoit vraie ; il vouloit l'entretenir. Il se

(a) Vide Gros. Brug. Theophylact. hic.

(b) Byza. Gerbard. Mill.

(c) Luc. IX. 7. 8. Marc. VI. 16.

f. 9. *Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.*

10. *Stabant autem Principes Sacerdotum, & Scribae constanter accusantes eum.*

11. *Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo : & illi sit indutum veste alba, & remisit ad Pilatum.*

9. Il lui fit donc plusieurs demandes. Mais **J** e s u s ne lui répondit rien.

10. Cependant les Princes des Prêtres, & les Scribes étoient là, qui l'accusoient avec une grande opiniâtreté.

11. Or Hérode avec sa cour le méprisa ; & le traitant avec moquerie, le revêtit d'une robe blanche, & le renvoya à Pilate.

### COMMENTAIRE.

faisoit que le Sauveur feroit quelque miracle en sa présence : *Sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.* Mais il ne faisoit pas ses miracles par ostentation, ni par incérêt, comme les imposteurs font leurs prestiges ; il ne les faisoit pas pour contenter la vaine curiosité d'un homme, qui n'avoit en cela point d'autre intention, que de s'en divertir, ou de les admirer. Les vrais miracles ne doivent s'employer que dans une extrême nécessité, ou pour une très-grande utilité du prochain, & de la gloire de Dieu.

Y. II. SPREVIT ILLUM HERODES CUM EXERCITU SUO. *Hérode avec sa Cour ; à la lettre, avec son armée ; ou, suivant le Grec, (a) avec ses armes, avec ses gardes, ses Officiers, sa Cour, le méprisa, & le traita avec moquerie, comme un insensé, qui n'avoit osé ouvrir la bouche en sa présence : Car JESUS ne répondit rien à toutes ses questions, comme l'Evangéliste l'a marqué au Y. 9. Le mot Hébreu (b) qui signifie faire la guerre, & d'où vient celui d'armée, se prend aussi pour servir un Prince, l'accompagner, comme les gardes accompagnent les Rois. Il est dit par exemple, que les femmes picufes faisoient la guerre, ou la garde, à la porte du Tabernacle. (c) Elles servoient comme de sentinelles au Palais du Roi d'Israël ; elles composoient une espèce de milice au service du Très-Haut. (d)*

INDUTUM VESTE ALBA. *Il le revêtit d'une robe blanche, par dérision ; peut-être pour se railler de sa prétendue ambition de devenir Roi ; (e) car le blanc étoit la couleur de l'habit Royal chez les Perses, chez les Egyptiens, & ailleurs ; ou comme s'il eût été Candidat, ou vêtu de blanc, pour briguer le Royaume ; comme à Rome ceux qui briguoient les Charges, paroïssent avec des habits blancs. (f) Le Grec à la lettre : (g) Un habit éclatant, brillant ; ce qui marque plutôt l'éclair, que la cou-*

(a) *Sur les espérances d'Israël.*

(b) *מִלְחָמָה Tz. b. חַיִּים. Exercitus.*

(c) *Exod. xxxviii. 28. & 1. Reg. 11. 12.*

(d) *Vide Syr. Gros. Ham. vii. 8.*

(e) *Calaub. in Baron. Exer. 16.*

(f) *B. x. hic. Byna lib. 3. c. 2. art. 11. de morte Christi.*

(g) *Εὐσπιν δέλας.*



11. *Et facti sunt amici Herodes, & Pilatus in ipsa die: nam antea inimici erant ad invicem.*

13. *Pilatus autem convocatis Principibus Sacerdotum, & magistratibus, & plebe,*

14. *Dixit ad illos: Obtulistis mihi hunc hominem quasi avertentem populum, & ecce coram vobis interrogans, nullam causam inveniri in homine isto, ex his in quibus eum accusatis.*

12. Et ce jour-là même Hérode, & Pilate devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.

13. Pilate ayant donc fait venir les Princes des Prêtres, les Sénateurs, & le peuple,

14. Il leur dit: Vous m'avez présenté cet homme comme portant le peuple à la révolte; & néanmoins, l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez,

## COMMENTAIRE.

leur de l'habit. (a) Le Syriaque: *Un habit couleur de cramoisi*, ou de pourpre; ce qui est suivi par plusieurs Savans. (b) D'autres sont pour l'habit blanc, (c) comme la Vulgate. Hérode renvoye JÉSUS-CHRIST à Pilate, comme un homme dont il ne faisoit nul cas, & dont l'ambition prétendue de devenir Roi, ne lui donnoit aucun ombrage.

¶ 12. ANTEA INIMICI ERANT AD INVICEM. *Ils devinrent amis, d'ennemis qu'ils étoient auparavant.* On croit que la cause de l'inimitié qui étoit entre eux, venoit de ce que Pilate avoit fait mourir quelques Galiléens, pendant qu'ils sacrifioient à Jérusalem, & avoit, comme dit saint Luc, (d) *mêlé leur sang à celui de leurs sacrifices.* Mais j'ai peine à le croire. Les Galiléens dont parle saint Luc, étoient apparemment des Disciples de Judas le Gaulonite; & Hérode n'avoit aucun intérêt à soutenir le parti de cet homme. Si ceux qui étoient dans les principés de Judas, sont nommez Hérodiens dans l'Evangile, c'est plutôt parce qu'ils étoient originaires de la Galilée, qui étoit le Royaume d'Hérode, que pour aucun attachement à sa personne, ou à sa domination.

¶ 14. CORAM VOBIS. *En votre présence.* Il l'interrogea d'abord en présence des Magistrats qui le lui présentèrent. Mais comme leurs accusations étoient vagues, & qu'on ne produisoit ni témoins, ni preuves positives, & de fait contre lui, il n'y eut point d'égard. Il l'interrogea ensuite dans le Prétoire, & en particulier; (e) car les accusateurs n'osèrent y entrer, de peur de se souiller, & de se mettre hors d'état de manger la Pâque le même jour. (f) Après cela il le ramena en leur présence, leur rendit compte de ce qu'il venoit de faire, & déclara qu'il ne trouvoit

(a) *Græc. Brug. B. c. alii plures.*

(b) *Baron. ad an. 34. n. 39. Montacut. orig. Eccl. t. 1. parte 2. p. 387. Sinh. antiq. covovo. lib. 2. c. 26.*

(c) *Priscian. hic. Casaub. contra Baron. exercit.*

(d) *Heins. exercit. hic. Lud. de Dieu. alii.*

(e) *Luc. XIII. 2.*

(f) *Joan. XVIIII. 33. 34.*

(g) *Joan. XVIIII. 18.*

15. *Sed neque Herodes : nam remisit vos ad illum, & ecce nihil dignum mortis actum est ei.*

16. *Emendatum ergo illum dimittam.*

17. *Necessè autem habebat dimittere eum per diem festum, unum.*

18. *Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, & dimitte nobis Barabbam.*

15. Ni Hérode non plus : car je vous ai renvoyez à lui ; cependant on ne lui a rien fait, qui marque qu'on l'ait jugé digne de mort.

16. Je m'en vais donc le renvoyer, après l'avoir fait châtier.

17. Or comme il étoit obligé à la fête de Pâque de leur délivrer un criminel,

18. Tout le peuple se mit à crier : Faites mourir celui-ci, & nous donnez Barabbas.

## COMMENTAIRE.

point en lui matière de condamnation. Les Juifs insistèrent ; & Pilate continua d'interroger JESUS : mais le Sauveur ne répondit rien. Son silence n'étoit pas une cause pour le condamner, sur tout pendant que ses accusateurs ne produisoient rien de distinct, & d'articulé contre lui. C'est pourquoy Pilate leur dit ici qu'il l'a interrogé en leur présence.

ÿ. 15. NIHIL DIGNUM MORTE. *On ne lui a rien fait, qui marque qu'on l'a jugé digne de mort.* Hérode ne l'a point traité en criminel, & en homme qui auroit mérité la mort ; il l'a simplement regardé comme un insensé. S'il eût été criminel, il n'auroit pas manqué de le punir, ou de me mander que je le fesse mourir. D'autres traduisent le Grec : (a) *Il n'a été rien fait par lui qui mérite la mort.* Le premier sens paroît meilleur.

ÿ. 16. EMENDATUM ERGO ILLUM. *Je m'en vais le renvoyer, après l'avoir fait châtier ;* après l'avoir fait fouetter. (b) C'étoit une peine fort commune parmi les Juifs, & on l'employoit pour punir les fautes qui étoient au-dessous de celles qui méritoient la mort. Les Juifs exerçoient ce châtiment d'une manière assez différente des Romains. Chez ceux-ci le nombre des coups étoit arbitraire. Chez les Hébreux il ne passoit pas trente-neuf coups. (c) Pilate n'ose condamner JESUS à la mort, parce qu'il le croit innocent ; & pour ne pas défobliger le peuple, & les Magistrats, qui demandent qu'il le fasse mourir, il prend un milieu, qui est de le faire fouetter. Mais comme il arrive d'ordinaire dans ces rencontres, il ne contente ni les uns, ni les autres. Il ne sauve pas JESUS, & ne met pas la justice à couvert. Au lieu d'un supplice, l'innocent est obligé d'en souffrir deux. Il est à la fin fouetté, & crucifié.

ÿ. 17. NECESSE HABEBAT. *Il étoit obligé* par la coutume de leur dé-

(a) ἢ τίς τίς τίς ἔστιν ἡ δίκη ἐπὶ τῷ ἄνθρωπῳ  
ἀπὸ τοῦ Θεοῦ καὶ ἀπὸ τοῦ ἄνθρωπου. Ita Erasmi. Illyr. Bez.

(b) Pat. Grot. Ham.

(c) Deut. xxv. 1. Cor. xi. 14. Voyez la Dissertation sur les supplices, à la tête du Deutéronome.

19. *Qui erat propter seditionem quandam factam in civitate, & homicidium, missus in carcerem.*

20. *Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.*

21. *At illi succlamabant, dicentes: Crucifige, crucifige eum.*

22. *Ille autem tertio dixit ad illos: Quid enim mali fecit isto? Nullam causam mortis inveni in eo: corripiam ergo illum, & dimittam.*

23. *At illi instabant vocibus magnis postulantes ut crucifigeretur: & invalescebant voces eorum.*

24. *Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.*

25. *Dimisit autem illis eum qui propter homicidium, & seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant: Jesum vero tradidit voluntati eorum.*

26. *Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa: & imposuerunt illi crucem portare post Jesum.*

19. *C'étoit un homme qui avoit été mis en prison à cause d'une sédition qui s'étoit faite dans la ville, & d'un meurtre qu'il y avoit commis.*

20. *Pilate leur parla de nouveau, ayant envie de délivrer JESUS.*

21. *Mais ils se mirent à crier, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le.*

22. *Il leur dit pour la troisième fois: Mais quel mal a-t'il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je le vais donc faire châtier, & puis je le renverrai.*

23. *Mais ils le pressoient de plus en plus, demandant avec de grands cris qu'il fût crucifié, & enfin leurs clamours l'emportèrent.*

24. *Et Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient fût exécuté.*

25. *Il leur délivra en même tems celui qu'ils demandoient, qui avoit été mis en prison pour crime de sédition, & de meurtre, & il abandonna JESUS à leur volonté.*

26. *Comme ils le menoient à la mort, ils prirent un homme de Cyrène, appelé Simon, qui revenoit des champs, & le chargèrent de la croix, la lui faisant porter après JESUS.*

## COMMENTAIRE.

livrer un criminel. Voyez ce qui a été remarqué sur S. Matth. xxvii. 15.

¶ 19. IN CIVITATE. *Dans la ville.* Dans Jerusalem, appelée la ville par excellence. (a)

¶ 24. ADJUDICAVIT. *Pilate ordonna que ce qu'ils demandoient, fût exécuté.* Il prononça l'arrêt de condamnation contre Jesus. On doit suppléer plusieurs particularitez à la narration de saint Luc. Voyez l'Harmonie des quatre Évangélistes, à la tête de S. Matthieu.

¶ 26. SIMONEM QUEMDAM. *Un certain Simon.* Voyez S. Matth. xxvii. 32. C'est une tradition populaire, que Notre Seigneur allant au Calvaire, une femme nommée Véronique, ou peut-être Bérénice, lui donna son mouchoir, pour essuyer son visage, & que JESUS-CHRIST en s'y essuyant, y imprima son portrait; & que c'est cette image que l'on conserve à Rome, & que l'on appelle *la sainte Face*, ou *Véronique*. (b)

(a) *Matt. xxi. 10. xxvi. 12. xxviii. 11. Luc. xix. 41. & alibi passim.*

(b) *Voyez Bolland, 4. Février, p. 449. 450. Tillemont, note 33. sur J. C.*

27. *Sequebatur autem illum multa turba populi, & mulierum: que plangebant, & lamentabantur eum.*

28. *Conversus autem ad illas Jesus, dixit: Filie Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, & super filios vestros.*

29. *Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent: Beata steriles, & ventres qui non genuerunt, & ubera que non lactaverunt.*

27. Or il étoit suivi d'une grande multitude de de peuple, & de femmes qui se frappaient la poitrine, & qui le pleuroient.

28. Mais J E S U S se retournant vers elles; leur dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes, & sur vos enfans:

29. Car il viendra un tems auquel on dira: Heureuses les stériles, & les entrailles qui n'ont point porté d'enfans, & les mammelles qui n'en ont point nourri.

### COMMENTAIRE.

Dés l'an 1011. on connoissoit à Rome le sacré Suaire, ou la Véronique. On a fait une Sainte de cette femme, & on a placé sa Fête le 4. de Février, & en d'autres jours. On dit qu'il y a une Histoire manuscrite de cette Sainte, que l'on donnera quelque jour, & on veut qu'elle soit morte à Rome. Mais des personnes fort intelligentes doutent qu'il y ait jamais eu une personne de ce nom. Ils croyent que *Véronique* est venuë du mot *vera Icon*, qui signifie *la vraie Image*; à cause de quelque ancien Suaire, où l'on a crû avoir la vraie Face de nôtre Sauveur. De-là le peuple aura fait une sainte Véronique, ou Béréniç. L'Eglise use de prudence, en tolérant ces sortes d'opinions populaires. Mais son silence ne peut passer pour une approbation.

ÿ. 27. *MULTA TURBA MULIERUM, &c. Une grande multitude de femmes, qui se frappaient la poitrine, & qui le pleuroient.* C'étoit apparemment la coutume que les femmes suivissent ceux qu'on conduisoit au supplice, & qu'elles les pleurassent par compassion; car nous n'oserions assurer qu'elles désapprouvassent l'injustice de leurs maris, qui avoient fait condamner le Sauveur. Ce sont des larmes purement naturelles, & point du tout des larmes de pénitence, & de repentir. (a)

ÿ. 28. *NOLITE FLERE SUPER ME. Ne pleurez point sur moi; mais sur vous-mêmes, & sur vos enfans.* Si vous saviez les maux qui vous menacent, & qui doivent tomber sur vôtre ville, sur vos maris, sur vous-mêmes; & sur vos enfans, vous conserveriez vos larmes, pour déplorez vos propres malheurs. Ma mort est pour le bonheur de tout le genre humain. Elle ne fera fatale qu'à vôtre nation; & encore ne le sera-t'elle que par accident, & parce que vous le voudrez bien. Il parle de la ruine future de Jérusalem par les Romains.

ÿ. 29. *BEATÆ STERILES. Heureuses les stériles, & celles qui*

(a) Vide Leon. Magn. serm. 59.

30. *Tunc incipient dicere montibus :  
Cadite super nos ; & collibus : Operite  
nos.*

31. *Quasi in viridi ligno hac faciunt,  
in arido quid fiet ?*

30. Ils commenceront alors à dire aux mon-  
tagnes : Tombez sur nous ; & aux collines :  
Couvrez-nous.

31. Car s'ils traitent de la sorte le bois verd,  
comment le bois sec sera-t'il traité ?

## COMMENTAIRE.

n'ont point d'enfans : Elles n'auront pas au moins la douleur de voir la dif-  
grace, & la mort de leurs fils, & de leurs filles. Elles ne peuvent perdre  
que leur vie ; au lieu qu'une mere la perd en quelque sorte aurant de fois  
qu'elle voit mourir ses enfans à ses yeux. Durant le dernier siège de Jérusa-  
lem, une mere (a) mangea la chair de son propre fils, qui étoit à la  
mammelle.

ÿ. 30. **INCIPIENT DICERE MONTIBUS.** *Ils diront aux mon-  
tagnes : Tombez sur nous.* Expression imitée des Prophètes, (b) lorsqu'ils  
veulent marquer le désespoir d'un peuple accablé de maux inévitables.  
Montagnes, pûssiez-vous tomber sur nous, & nous servir de tombeau,  
plûtôt que de nous voir réduits entre les mains de nos ennemis. La Judée  
étoit un pays de montagnes. On se fauvoit sur les hauteurs, ou dans les  
cavernes, en cas d'allarmes. Mais lorsqu'on étoit surpris par l'ennemi jus-  
ques dans ces lieux de retraite, il étoit comme naturel de demander que  
les montagnes se renversassent, & servissent du moins de sépulcre à des  
gens, dont le moindre mal devoit être la captivité, & l'esclavage. Isaïe (c) dit  
que les méchans se cacheront dans les creux des rochers, & dans le centre  
de la terre, à la vûe de la colère de Dieu. Et Joseph (d) raconte que plu-  
sieurs Juifs, après la prise de Jérusalem, se cachèrent dans des égouts, &  
des sépulcres, & y périrent, plûtôt que de se rendre aux Romains.

ÿ. 31. **SI IN VIRIDI LIGNO HÆC FACIUNT.** *S'ils traitent  
de la sorte le bois verd, que deviendra le bois sec ? Si moi qui suis juste,  
& innocent, suis traité de cette sorte, comment seront traités les mé-  
chans, & les impies ? Si Dieu le Pere a traité avec tant de rigueur son  
propre Fils, qui s'étoit rendu caution, & qui s'étoit chargé de l'iniquité  
des hommes, que fera-t'il à ces hommes mêmes, qui ont méprisé sa mi-  
séricorde, & les trésors de sa bonté, & qui l'ont comme forcé à les  
traiter dans toute sa rigueur ? Ces personnes n'entendirent pas alors  
toute la force, & l'étendue des paroles de JESUS-CHRIST ; mais*

(a) *Joseph. de bello, lib. 7. c. 8. in Lat. pag. 254.*

(b) *Osai x. 8. Apoc. vi. 16.*

(c) *Isai. 21. 19. Introibunt in speluncas petra-*

*rum, & in voragine terra à facie formidinis Domini.*

(d) *Joseph. lib. 7. de bello, cap. 27. in Lat. in Gr. p. 2. 269.*

32. *Ducebantur autem, & alii duo mequam cum eo, ut interficerentur.*

32. On menoit aussi avec lui deux autres hommes, qui étoient des criminels qu'on devoit faire mourir.

33. *Et postquam venerunt in locum, qui vocatur Calvaria, ibi crucifixerunt eum: & latrones, unum à dextris, & alterum à sinistris.*

33. Lorsqu'ils furent arrivez au lieu appelé Calvaire, ils y crucifièrent JÉSUS, & ces deux voleurs, l'un à droite, & l'autre à gauche.

## COMMENTAIRE.

elles comprirent aisément qu'il vouloit se désigner sous le nom de bois verd; & le peuple de Jérusalem, sous celui de bois sec. C'est encore aujourd'hui un proverbe parmi les Hébreux, que si deux bois secs se trouvent avec un bois verd, le sec consume le verd. Les méchants oppriment les gens de bien: Le Seigneur dans Ezéchiel (a) menace de *conper le verd, & le sec*; le bon, & le méchant. C'est ce qui arrive dans les calamitez publiques, où les bons sont souvent enveloppez dans les disgraces des méchants. Dans le siège de Jérusalem, il en arriva autrement; le Seigneur fit recirez les Chrétiens en lieu de sûreté avant le commencement du siège.

Y. 33. *IN LOCUM CALVARIÆ.* (b) *Le Calvaire* étoit une montagne au nord-ouest de Jérusalem. Il s'appelloit en Hébreu, ou en Syriaque *Golgotha*, le Crâne; soit à cause des cranes des criminels qu'on y avoit exécutez, & qu'on y avoit laissez pourrir; soit à cause de sa stérilité, qui le faisoit regarder comme un crâne nud, & dégarni de chair, & de cheveux. Nous ne relevons point ici ce que l'on a prétendu, que le premier homme avoit été enseveli en cet endroit. On en a parlé ailleurs. (c)

*ET LATRONES, UNUM A DEXTRIS, ET ALTERUM A SINISTRIS.* On crucifia aussi les deux voleurs; l'un à droite, & l'autre à gauche. Les Rabbins soutiennent que dans leur nation l'on ne crucifioit pas les hommes vivans, ni en leur attachant les pieds, & les mains avec des cloux. Cela peut être pour les anciens tems, & avant la captivité de Babylone: Mais depuis ce tems, il est certain qu'ils ont crucifié comme les autres peuples. (d) La croix étoit le supplice ordinaire des voleurs, des esclaves, des gens de la lie du peuple. Saint Hilaire (e) met le bon larron à la droite, & le mauvais à la gauche de JÉSUS-CHRIST. Saint Augustin (f) suppose que le bon larron étoit assez près de JÉSUS-CHRIST, puisqu'il dit

(a) Ezéch. xx. 47. xi. 1.

(b) *Avēpāyā, avēpāyā*, appelle le crâne. Quelcuns: *Kēpāyā*, du crâne. Vide M. l.

(c) *Matth. xxviii. 11.*

(d) Voyez notre Diction. sur le supplice, à la

tête du Deutéronome.

(e) *Hilar. in Matth. c. 33.*

(f) *Aug. de animā, & Jesu origine, lib. 2. c. 9. p. 141.*

24. *Jesus autem dicebat: Pater, dimitte illis: non enim sciunt quid faciunt. Dividentes verò vestimenta ejus miserunt sortes.*

34. Et JÉSUS disoit: Mon Pere, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Ils partagerent ensuite ses vêtements, & les jetterent au sort.

## COMMENTAIRE.

que le Sang, & l'Eau qui sortirent du côté du Sauveur, lorsqu'on l'ouvrit, purent rejaillir jusqu'à lui, & lui servir de Baptême. Les Rabbins (a) enseignent qu'on ne faisoit pas mourir à la fois deux criminels, à moins qu'ils ne fussent coupables d'un même crime. Ils regardoient JÉSUS-CHRIST comme un séditieux, un Chef de voleurs, un perturbateur du repos public.

ÿ. 34. DIMITTE ILLIS; NON ENIM SCIUNT QUID FACIUNT. *Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font.* Ne les abandonnez pas à la malice, & à l'endurcissement de leur cœur; ne vous retirez pas entièrement de ce peuple; donnez lieu à son retour, & à sa pénitence. Son cri ne est grand; il est inexcusable. Si je n'avois pas fait parmi eux des miracles, que nul autre n'a fait, on pourroit les excuser; mais après tout ce qu'ils ont vu, peuvent-ils ignorer ce que je suis? Il est pourtant vrai en un sens qu'ils ne savent ce qu'ils font; car s'ils me connoissoient pour le Dieu de gloire, (b) pour le vrai Messie, pour le Fils de Dieu, oseroient-ils porter la main sur moi? Les Prêtres, les Pharisiens, les Docteurs qui poursuivirent la mort de JÉSUS-CHRIST avec tant de chaleur, étoient infiniment plus coupables que le peuple. (c) L'excuse d'ignorance pouvoit mettre à couvert une partie du peuple; mais pour ceux-là, ils savoient au moins que JÉSUS-CHRIST étoit juste, qu'il étoit innocent des crimes dont ils l'avoient chargé. Ils ne pouvoient ignorer ses miracles; & s'ils vouloient rentrer dans eux-mêmes, pouvoient-ils ignorer que la haine, l'envie, la passion, le ressentiment ne fussent le premier motif de leur conduite? Jésus ne regarde ici l'action des Juifs que par l'endroit favorable: il en éloigne tout ce qui est odieux; comme c'est l'ordinaire dans les occasions où l'on implore la clémence d'un Juge en faveur d'un coupable.

DIVIDENTES VESTIMENTA EIUS. *Ils partagerent ses vêtements, & les jetterent au sort.* Après qu'il fut attaché à la croix, les soldats qui l'avoient crucifié, se partagerent ses habits, qui leur appartenoient

[a] Sanhédrin. c. 14. Vide Schikard. in Reg.

c. 4.

(b) 1. Cor. 11. 8. Si enim cognovissent, num

quam Dominum gloria crucifixissent.

(c) Act. 111. 17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut & Principes vestri.

35. *Et stabat populus spectans, & deridebant eum Principes eum eis, dicentes: Alios saluos fecit, se saluum faciat, si hic est Christus, Dei electus.*

36. *Illudebant autem ei, & milites accedentes, & acetum offerentes ei,*

37. *Et dicentes: Si tu es Rex Iudaeorum, saluum te fac.*

38. *Erat autem, & superscriptio scripta super eum litteris Graecis, & Latinis, & Hebraicis: Hic est Rex Iudaeorum.*

35. Cependant le peuple se tenoit là, & le regardoit; & les Sénateurs aussi-bien que le peuple se moquoient de lui, en disant: Il a sauvé les autres, qu'il se sauve maintenant lui-même, s'il est le CHRIST, l'Elu de Dieu.

36. Les soldats même lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentôient du vinaigre,

37. En lui disant: Si tu es le Roi des Juifs, sauve-toi toi-même.

38. Il y avoit aussi au-dessus de lui une inscription en Grec, en Latin, & en Hébreu, où étoit écrit: CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS.

## COMMENTAIRE.

selon les Loix. On verra cela plus au long dans S. Jean. (a)

ψ. 35. SI EST CHRISTUS DEI ELECTUS. *S'il est le Christ, l'Elu de Dieu.* Le nom d'Elu, ou de Choisi, est une épithêse du Messie: (b) *Voici mon serviteur; je le recevrai: Mon Elu; j'ai mis en lui ma complaisance. J'ai fait reposer sur lui mon Esprit; il annoncera la justice aux nations.* Les Ebionites (c) abusoient de cette dénomination, pour dire que JESUS-CHRIST étoit un simple homme, né, & conçu à la manière des autres hommes; mais qui avoit été choisi, & élu de Dieu, pour être élevé à la qualité de Messie, & pour être rempli de son Esprit.

ψ. 36. ACETUM OFFERENTES EI. *Les soldats lui présentôient du vinaigre,* pour lui insulter, comme saint Luc semble l'insinuer ici: *Ils lui insultoient, s'approchant de lui, & lui présentans du vinaigre.* C'étoit la boisson ordinaire des soldats Romains. (d) Comme ils devoient demeurer là jusqu'au soir, pour garder les Crucifex, de peur qu'on ne les détachât de la croix, & qu'ils prévirent qu'ils seroient obligez d'y dîner, ils y apportèrent à boire, & à manger. JESUS-CHRIST fut mis en croix vers midi. Il est probable que les soldats en dinant, présentôient par moquerie du vinaigre au Sauveur, comme pour se rafraîchir, & prendre part à leur repas. Ceci est fort différent de la portion du vin avec de la myrrhe, qu'on lui offrit avant qu'il fût mis à la croix; (e) & du vinaigre qu'on lui présenta, après qu'il eut crié: *J'ai soif.* (f)

ψ. 38. HIC EST REX JUDÆORUM. *Celui-ci est le Roi des Juifs.*

(a) Joan. XIX. 11.

(b) Isai. XLII. 1.

(c) Epiphanius. hær. 30. Vide Græc. hic.

(d) Vide Ælii Spartiani. in Pescennino & Capitolino, in Geraciano. & Trebell. Poll. in Claudio.

Vide Ligfoot hic.

(e) Matt. XXVII. 34. Marc. XV. 23.

(f) Joan. XIX. 29. Matt. XXVII. 48. Marc. XV. 36.



39. Unus autem de his, qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum dicens: Si tu es Christus, salvans fac te ipsum, & nos.

40. Respondens autem alter increpabat eum, dicens: Neque timemus Deum, quod in eadem damnatione es.

39. Or l'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiés avec lui, le blasphémoit, en disant: Si tu es le CHRIST, sauve-toi toi-même, & nous avec toi.

40. Mais l'autre le reprenant, lui disoit: N'avez-vous donc point de crainte de Dieu, non plus que les autres, vous qui vous trouvez condamné au même supplice?

## COMMENTAIRE.

Il est condamné, pour avoir voulu passer pour le Roi des Juifs. Saint Jean (a) dit qu'on écrit: JESUS le Nazaréen, Roi des Juifs.

ÿ. 39. UNUS DE LATRONIBUS. L'un de ces deux voleurs qui étoient crucifiés avec lui, le blasphémoit. Les Evangélistes saint Matthieu, & saint Marc (b) disent au pluriel que les voleurs insultoient à JESUS-CHRIST; & quelques Peres (c) ont crû que d'abord l'un & l'autre l'avoit blasphémé; mais que le bon larron touché intérieurement par la grace du Sauveur, & extérieurement par la vûe de sa patience, & par les miracles qui arrivèrent à sa Passion, (d) se convertit, & reprit son compagnon de ses emportemens. Saint Léon (e) dit toutefois qu'il se convertit avant les miracles du Sauveur: Et cela est bien plus vraisemblable, puisque les principaux miracles n'arrivèrent qu'à la mort de JESUS-CHRIST, & que le bon larron étoit mort avant lui. Aussi Origènes ne nomme que l'éclipse qui commença vers midi, lorsqu'il parle des prodiges qui pûrent contribuer à la conversion du bon larron.

D'autres Peres (f) croient que lorsque saint Matthieu, & saint Marc ont dit en pluriel que les larrons blasphémoient contre JESUS-CHRIST, ils l'ont fait par une figure du discours, qui fait qu'on parle d'un seul, comme de plusieurs. Le faux Evangile de l'Enfance de JESUS, qui est un Ouvrage très-ancien, raconte que pendant la fuite du Sauveur en Egypte, saint Joseph, & la sainte Vierge tombèrent dans une bande de voleurs, qui étoient tous endormis, à l'exception de deux, dont l'un vouloit tuer Joseph, & Marie, & l'Enfant JESUS. L'autre l'en détourna, & lui offrit même quelque chose pour l'en dissuader. Alors le Sauveur prédit qu'un jour ces deux voleurs seroient attachés à côté de lui à la croix; que l'un entreroit en Paradis avec lui, & l'autre iroit en Enfer. Le premier s'appelloit Titus, & le second Dumachus. Le faux Evangile de Nicodème les nomme

(a) Jo. 19. 19.

(b) Matt. 27. 44. Marc. 15. 32.

(c) Origen. in Matt. homil. 35. Hieronym. in Matt. & Ambros. in Luc. Christ. lit.

(d) Hieronym. in M<sup>o</sup>r. Origen. loc. citato.

(e) Leo Mag. serm. 53.

(f) Aug. lib. 3. c. 25. de consensu Ambros. in Luc. Hieronym. in Matt.

41. *Et nos quidem justè, nam digna factis recipimus: hic verò nihil mali gessit.*

41. *Es dicebat ad Jesum: Domine, memento mei, cum veneris in Regnum tuum.*

43. *Et dixit illi Jesus: Amen dico sibi: Hodie mecum eris in Paradiso.*

41. Encore pour nous, c'est avec justice; puisqu'on nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée: mais celui-ci n'a fait aucun mal.

42. Et il disoit à JESUS: Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé en votre Royaume.

43. Et JESUS lui répondit: Je vous dis en vérité, que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.

### COMMENTAIRE.

*Demus, & Gestas.* Une fausse Histoire Persanne de la Vie de JESUS-CHRIST leur donne les noms de *Vicimus*, & de *Justinus*. L'Auteur des Fleurs, ou Recueils attribuez à Bède, *Matha*, & *Joca*. On comprend bien que rien de tout cela ne mérite aucune créance.

¶ 41. *NIHIL MALI GESSIT. Celui-ci n'a fait aucun mal.* Le Grec: (a) *Il n'a rien fait d'indécens*, de mauvais, qui mérite répréhension. Non-seulement il n'est pas coupable de crime; il n'a même rien fait de rant soit peu contraire aux règles de la bienséance.

¶ 42. *MEMENTO MEI, DUM VENERIS IN REGNUM TUUM. Souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé dans votre Royaume.* Le bon larron parle à JESUS-CHRIST, comme au vrai Messie, au Roi d'Israël. Il ne doute pas qu'après sa mort il ne ressuscite, & n'entre en possession de son Royaume. Il ne demande pas les premiers rangs dans ce Royaume; il se contente que le Seigneur daigne se souvenir de lui. Plusieurs Peres (b) ont donné au bon larron le nom de Martyr, à cause du témoignage qu'il a rendu à la vérité, dans un tems où elle paroïsoit presque entièrement abandonnée. Il fut baptisé dans son propre sang; & sa mort soufferte dans un esprit de foi, & de charité, lui mérita la grace de la Béatitude immédiatement après sa mort, comme le Sauveur l'en assûre au verset suivant.

¶ 43. *HODIE MECUM ERIS IN PARADISO. Vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* Ce nom de *Paradis*, suivant son étymologie, signifie proprement un verger environné de murailles. Pollux dir qu'il vient de la Langue des Perses. On le trouve dans le Livre de l'Ecclésiaste (c) composé par Salomon, & dans le second Livre d'Esdras,

(a) Οὐδὲν ἄδικον ἔπραξε.

(b) Hilar. de Trinit. lib. x. & in Psalm. lxxv. Hieronym. ep. 13. rimif. pag. 65. Aug. lib. 1. cap.

9. de anima, &c.

(c) Eccl. 11. 5. עֵדֶן הַגִּבְרֹת.

ou de Néhémie. (a) Dans les Auteurs sacrez, il se prend assez souvent pour le lieu de la demeure des Bienheureux. Les Juifs s'étoient formez une idée du Paradis, à peu près pareille à celle du *Jardin d'Eden*, où Adam, & Eve furent mis après leur création ; & à ces Champs Elisiens, dont nous parlent les Auteurs profanes. (b) Encore aujourd'hui les Hébreux souhaitent aux ames des trépassés qu'elles soient rassemblées dans le *Jardin d'Eden*. Ils croyoient (c) que les ames ne parvenoient que par degrés à ce souverain bonheur, & que celles qui n'étoient pas entièrement épurées, demeuroient quelque tems ou sur la terre, ou ailleurs, avant que d'avoir entrée dans le Paradis. C'est pourquoi le Sauveur dit ici à cet homme qu'il sera *aujourd'hui* avec lui dans le Paradis. Voilà quelle étoit la créance des Juifs du tems de nôtre Seigneur.

L'ame du bon larron fut donc ce jour-là même avec JESUS-CHRIST dans la félicité des Saints ; (d) dans le sein d'Abraham, où reposoient Abraham, Isaac, & les autres Patriarches ; ou même dans le Ciel, comme le disent plusieurs Peres, (e) où JESUS-CHRIST étoit toujours par sa Divinité. Saint Cyrille de Jérusalem (f) dit qu'il entra dans le Ciel avant Abraham, Moïse, & tous les Prophètes. Saint Chrysostome, (g) & quelques autres croient de même que le Paradis lui fut ouvert, & qu'il y entra avant tous les hommes. Saint Cyprien (h) se sert de son exemple pour montrer que le sang des Martyrs est un véritable baptême, qui leur ouvre l'entrée du Ciel.

L'Eglise Latine, & la Grecque honorent le bon larron le 25. de Mars, que l'on a crié pendant plusieurs siècles, être le jour de la Passion de nôtre Sauveur. Quelques-uns lui donnent le nom de Dimas, ou Dismus, & en rapportent diverses fables tirées du faux Evangile de Nicodème. Mais nous n'entrons point dans ces détails. En voilà assez pour un Commentaire comme celui-ci.

Marcion, au rapport de saint Epiphane, (i) avoit retranché ce verset de ses Exemplaires de saint Matthieu ; & Origènes (k) remarque que quelques Catholiques par simplicité l'avoient de même effacé de leurs Livres, croyant qu'il y avoit de la contrariété à dire que JESUS-CHRIST fut ce jour-là dans le Paradis avec le bon larron, pendant que son Corps étoit dans le tombeau, & que lui-même étoit descendu dans le sein d'Abraham, pour en tirer les ames des Patriarches. Ils croyoient que ce verset

(a) 2. Esdr. 11. 8.

(b) Vide Joseph. lib. 2. de bello, c. 7. & nos  
sup. ad Cap. XVI. 23.

(c) Vide Grot. loc.

(d) Aug. Ep. 187. nov. edit. n. 5. 6. 7.

(e) Aug. ibidem. n. 6. 7. Vide & Hist. Joh. Jerom.  
solymit. de hoc loco.

(f) Cyrill. Jerusol. Cathec. 11.

(g) Chrysost. tom. 5. homil. 32. Emisen. homil.  
23. alii.

(h) Cyprian. Ep. 73.

(i) Epiph. hares. Marcian.

(k) Origen. in Joan.

44. *Erat autem ferè hora sexta, & tenebra facta sunt in uniuersam terram, usque in horam nonam.*

45. *Et obscuratus est sol : & velum Templi scissum est medium.*

46. *Et clamans uoce magna Jesus ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hoc dicens, expirauit.*

44. Il étoit alors environ la sixième heure du jour, & toute la terre fut couverte de ténèbres, jusqu'à la neuvième heure.

45. Le soleil fut obscurci, & le voile du Temple se déchira par le milieu.

46. Et JÉSUS jetant un grand cri, dit ces paroles : *Mon Père, je remets mon ame entre vos mains.* Et en prononçant ces mots, il expira.

## COMMENTAIRE.

avoit été mis dans le Texte de saint Luc par quelques Hérétiques, ou par quelque Corrupteur du Texte sacré. Hétychius de Jérusalem dit que d'autres lisoient le Texte avec une virgule après *aujourd'hui*, de cette sorte : *Je vous dis aujourd'hui, que vous serez avec moi dans le Paradis.* Mais ces inquiétudes sont absolument frivoles, puisqu'il le Texte peut s'expliquer d'une manière fort Catholique, sans avoir recours à ces retranchemens, ni à ces changemens.

Ÿ. 44. TENEBRÆ FACTÆ SUNT. *Il étoit alors environ la sixième heure, environ midi ; & toute la terre, toute la Judée fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure, jusqu'à trois heures après midi.* On s'explique plus au long sur cet événement dans le Commentaire sur S. Matthieu, xxvii. Ÿ. 45. Quelques Exemplaires Grecs (a) portent : *Il étoit déjà la sixième heure.* Origènes, (b) ou plutôt Rufin son Interprète, dit que quelques autres Exemplaires lisoient : *Toute la terre fut couverte de ténèbres, le soleil étant éclipse.* Ce qu'il attribue à quelques ennemis de l'Eglise, qui cherchoient à la calomnier, en montrant des faussetez dans le Texte de l'Ecriture.

Ÿ. 45. VELUM TEMPLI SCISSUM EST. *Le voile du Temple se déchira.* On peut voir ce qui a été dit sur S. Matt. xxvii. 51. C'est apparemment le voile qui pendoit à la porte du Saint, & qui le séparoit du parvis des Prêtres. Il ne fut rompu qu'après la mort de JÉSUS. Saint Luc n'a pas suivi exactement l'ordre des événemens.

Ÿ. 46. CLAMANS VOCE MAGNA. *JÉSUS jetant un grand cri, &c.* Marque de sa force, & que ce n'étoit ni l'épuisement, ni la violence de la douleur, ni la défaillance qui lui caufoient la mort ; mais qu'il rendoit son ame par sa seule volonté.

IN MANUS TUAS COMMENDO. *Je remets mon ame entre vos mains.* Le Grec : (c) *Je remettrai mon ame entre vos mains.* Ce qui est la

(a) Vide Var. Lect. Mill. hic.

(b) Origen. tract. 35. in Matth.

(c) Et ἐπέειπε ἐν μεγάλῃ φωνῇ τὸ πνεῦμα αὐτοῦ. Plures Mss. apud Mill. ἠὲ τὴν ἑσπέρην, vel μαγνὰ φωνῇ.

47. *Videns autem Centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens: Verè hic homo iustus erat.*

48. *Et omnis turba eorum, qui simul aderant ad spectaculum istud, & videbant quæ fiebant, percussientes pectora sua revertebantur.*

49. *Stabant autem omnes noti ejus à longè, & mulieres quæ secuta eum erant à Galilea, hæc videntes.*

47. Alors le Centenier ayant vu ce qui étoit arrivé, glorifia Dieu, en disant : Certainement cet homme étoit juste.

48. Et toute la multitude de ceux qui assistoient à ce spectacle, considérant toutes ces choses, s'en retournoient en se frappant la poitrine.

49. Tous ceux qui étoient de la connoissance de JESUS, & les femmes qui l'avoient suivi de Galilée, étoient là aussi, & regardoient de loin ce qui se passoit.

## COMMENTAIRE.

vraie Leçon des Septante dans le Pseaume xxx. 5. d'où ce passage est tiré. Il y a toutefois plusieurs Manuscrits qui lisent comme la Vulgate au présent : *Je remets mon ame.* JESUS-CHRIST remet son ame à son Pere, comme ayant la puissance de la remettre, & de la reprendre quand il voudra. (a) Cette prière étoit une espèce de prédiction de sa Résurrection future. (b)

ÿ. 47. GLORIFICAVIT DEUM. *Il glorifia Dieu.* Il rendit gloire à Dieu. Il reconnut que sa main étoit là, & que tout ce qui se passoit, n'étoit pas naturel. Il comprit qu'une telle mort ne pouvoit être celle d'un scélérat. Dieu lui toucha le cœur, & lui ouvrit les yeux de l'esprit, pour comprendre que cet homme, qui s'étoit dit Fils de Dieu, & qui avoit persisté jusqu'à la mort dans cette confession, l'étoit véritablement : *Verè Filius Dei erat iste*, dit-il, dans S. Matthieu. (c)

ÿ. 49. STABANT NOTI EJUS A LONGE. *Tous ceux qui étoient de la connoissance de JESUS, regardoient de loin.* Il n'y eut que saint Jean de tous les Apôtres, qui osa se trouver à ce spectacle. Les autres n'étoient pas revenus de leur frayeur. Ils craignoient qu'étant connus comme ils l'étoient, pour Disciples de JESUS-CHRIST, on ne les fâsît comme on avoit fait leur Maître, & qu'on ne les punit comme complices de ses prétendus crimes. Ces personnes donc qui se tenoient sur le Calvaire, mais loin de la croix, pouvoient être des gens de la connoissance de JESUS, & quelques-uns de ses Disciples moins connus. Pour les femmes, elles n'avoient pas les mêmes raisons de craindre que les Apôtres. Toutes celles qui le suivoient ordinairement, s'y trouvèrent : *Et mulieres quæ secuta eum erant à Galilea.* Leur nom est marqué dans S. Matthieu, & dans S. Marc. (d)

(a) Joann. x. 18.

(b) Brug. his.

(c) Matt. xxvii. 54.

(d) Matt. xxvii. 56. Marc. xv. 40.

50. *Et ecce vir nomine Joseph , qui erat decurio , vir bonus , & iustus :*

51. *Hic non consenserat consilio , & actibus eorum ; ab Arimathæa civitate Judæa , qui expellabatur , & ipse Regnum Dei.*

52. *Hic accessit ad Pilatum , & petiit corpus Jesu :*

53. *Et depositum involvit sindone , & posuit eum in monumento exciso , in quo nondum quisquam positus fuerat.*

54. *Et dies erat parasceves , & sabbatum illuceſcebat.*

50. Dans le même tems un Sénateur appelé Joseph , homme vertueux , & juste ,

51. Qui n'avoit point consenti au dessein des autres , ni à ce qu'ils avoient fait : qui étoit d'Arimathie , ville de Judée , & du nombre de ceux qui attendoient le Royaume de Dieu.

52. Cet homme , dis-je , vint trouver Pilate , lui demanda le corps de JÉSUS ;

53. Et l'ayant ôté de la croix , il l'enveloppa d'un linceul , & le mit dans un sépulcre taillé dans le roc , où personne n'avoit encore été mis.

54. Or ce jour étoit celui de la préparation , & le jour du sabbat alloit commencer.

## COMMENTAIRE.

¶ 50. JOSEPH DECURIO. Un Sénateur , appelé Joseph. Le Grec : (a) Un homme qui étoit Conseiller ; apparemment Membre du Grand Sanhédrin , ou de quelqu'autre Chambre de Justice de Jérusalem. Le nom de *Décursion* signifie à la lettre celui qui commande à dix soldats ; ou un certain Magistrat des villes municipales parmi les Romains. Joseph étoit d'*Arimathie* , qu'on croit être l'ancienne *Ramathaim Sophim* , dans la montagne d'Ephraïm , qui étoit la patrie de Samuël. (b)

¶ 51. HIC NON CONSENSERAT. Il n'avoit point consenti au dessein des autres Sénateurs. Ceci confirme ce que nous avons dit , que Joseph étoit apparemment un des Membres du Sanhédrin , qui avoit livré JÉSUS-CHRIST à Pilate. Joseph n'avoit point été de ce sentiment ; mais il étoit seul contre tous.

¶ 53. IN QUO NONDUM QUISQUAM POSITUS FUERAT. Dans un sépulcre , où personne n'avoit encore été mis ; afin qu'on ne pût pas dire que ce n'étoit pas JÉSUS , mais un autre qui étoit ressuscité ; ou qu'il n'étoit pas ressuscité par sa propre vertu , mais par celle d'un autre ; comme cet homme , qui ayant été jetté dans le tombeau d'Elisée , (c) ressuscita par l'attachement des os de ce Prophète. L'ancien Manuscrit de Cambridge ajoute ici , (d) que quand il fut mis dans le tombeau , on roula à l'entrée une pierre , qu'à peine vingt hommes auroient pu rouler. D'autres Manuscrits Grecs , & la Version Cophte ajoutent simplement : Et il roula sur l'entrée du tombeau une grande pierre.

(a) Βουλῶτες ὑπάδχων.

(b) 1. Reg. 1. 1.

(c) 4. Reg. XIII. 10. 21.

(d) Καὶ δὶπλῶ ἀπὸ τῆς ἐπιθῆνης τῆς μνημείῳ λίθου , ἢ μίγισ ἀκούσ σαύλων. Alii quidam, Εὐφ' ἠρροει-ἄλλοι λίθου μίγισ ἰαί τῆς δέπης τῆς μνημείῳ.

55. *Subsecuta autem mulieres, quae cum eo venerant de Galilea, viderunt monumentum, & quemadmodum positum erat corpus eius.*

56. *Et revertentes paraverunt aromata, & unguenta: & sabbato quidem sinnerunt secundum mandatum.*

55. Les femmes qui étoient venues de Galilée avec JÉSUS, ayant suivi *Joseph*, considérèrent le sépulcre, & comment le corps de JÉSUS y avoit été mis.

56. Et s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates, & des parfums: & pour ce qui est du jour du sabbat, elles demeurèrent sans rien faire, selon l'ordonnance de la Loi.

## COMMENTAIRE.

¶ 54. **DIES ERAT PARASCEVES, ET SABBATHUM ILLUCESCEBAT.** C'étoit le jour de la Préparation, & le jour du Sabbat alloit commencer. La Préparation, ou la *Parascève*, est le Vendredi, dans le langage des Juifs; parce que ce jour-là on dispoit tout ce qui étoit nécessaire pour le Sabbat, où la Loi défendoit de préparer à manger. (a) Le Sabbat commençoit le Vendredi au soir: Et ces paroles: *Illucescebat Sabbathum*: Le Sabbat commençoit à luire, signifient que le soleil étoit couché, & que le repos du Sabbat commençoit. C'étoit au lever des astres, de la lune, ou des étoiles, que commençoit l'obligation du repos. Dans toutes les Langues, on dit le lever des étoiles, comme celui du soleil. Les Rabbins appellent souvent le commencement de la nuit, le jour, ou le point du jour. (b) Quelques-uns (c) croient que cette manière de parler est prise de la coutume qu'ils avoient d'allumer de la chandelle au commencement, & à la fin du Sabbat. Ils appelloient cela, la lumière de séparation, parce qu'elle séparoit le jour profane, du jour sacré. Que celui qui n'a pas de quoi allumer une lumière le jour du Sabbat, se passe plutôt de manger, & mandie de porte en porte, pour avoir de l'huile, & allumer une lampe ce jour-là, dit Maimonides. Elles demeurèrent en repos cette nuit-là, & tout le jour suivant: *Et Sabbatho quidem sinnerunt.*

¶ 56. **ET REVERTENTES, PARAVERTUNT AROMATA.** S'en étant retournées, elles préparèrent des aromates, pour embaumer le Corps du Sauveur, qu'on n'avoit pas eu le tems d'embaumer comme elles auroient voulu: Car on fait par l'Evangile de saint Jean, (d) que Nicodème avoit employé environ cent livres de myrthe, & d'aloës, pour l'embaumer. Ce qui est marqué ici, qu'étant retournées d'auprès du tombeau, elles préparèrent des aromates, est dit par anticipation. Elles n'en achetèrent

(a) Exod. xvi. 5. 22.

(b) Vide Ligfoot. Hor. Hebr. in Luc. bis.

(c) Zeger. Lud. de Dieu. Clar. Vide & Ligfoot.

(d) Jean. xix. 39.

rent que le lendemain au soir, lorsque le Sabbat fut passé. Voyez S. Marc, XVI. 1. *Et cum transisset Sabbathum, emerunt aromata.*



## CHAPITRE XXIV.

*Les femmes vont au sépulcre pour embaumer JESUS-CHRIST. Un Ange les avertit qu'il est ressuscité. Pierre accourt au sépulcre. JESUS apparôit à deux Disciples qui vont à Emmâüs. Ils le reconnoissent à souper. Il apparôit à tous les Apôtres ensemble. Il mange avec eux. Il leur promet le Saint-Esprit, & monte enfin dans le Ciel.*

ψ. 1. *UNā autem sabbati valdē diluculō venerunt ad monimentum, portantes, quā paraverant, aromata:*

2. *Et invenerunt lapidem revolutum à monimento.*

3. *Et ingressa non invenerunt corpus Domini Jesu.*

ψ. 1. *M*Ais le premier jour de la semaine ces femmes vinrent au sépulcre de grand matin, apportant des parfums qu'elles avoient préparéz;

2. Et elles trouvèrent que la pierre, qui étoit au-devant du sépulcre, en avoit été ôtée.

3. Elles entrèrent ensuite dedans, & n'y trouvèrent point le corps du Seigneur Jesus.

### COMMENTAIRE.

ψ. 1. *UNA SABBATHI.* *Le premier jour de la semaine, de grand matin.* Le Dimanche avant le jour, (a) ces saintes femmes partent de Jérusalem, pour aller au mont Calvaire, où étoit le tombeau de Joseph d'Arimathie, où Jesus avoit été mis. Elles y arrivèrent vers le lever du soleil. (b) Le Grec ajoute à la fin du verset, (c) qu'elles étoient accompagnées de quelques autres femmes. L'Arménien: *Et les autres femmes avec elles.* Ce qui paroît tiré du ψ. 10. où il est dit que Marie Madeleine, Jeanne, & Marie mere de Jaques, & les autres avec elles, vinrent dire ces choses aux Apôtres. En effet ces femmes étoient plusieurs, quoique saint Matthieu (d) ne nomme que Marie Madeleine, & une autre Madeleine. Saint Marc en nomme trois; (e) Marie Madeleine,

(a) Vide Joan. XX. 1. *Πρωι ουλλος ην ημε.*

(b) Marc. XVI. 1. *Αυρι' αυρι' ον εν εδω.*

(c) καὶ τισιν αλλοις.

(d) Mat. XXVIII. 1.

(e) Marc. XVI. 1.



4. Et factum est, dum memento conser-  
vata essent de isto, ecce duo viri stete-  
runt secus illas in veste fulgemi.

5. Cum timerent autem, & declina-  
rent vultum in terram, dixerunt ad il-  
las: Quid quaritis viventem cum mor-  
tuis?

6. Non est hic, sed surrexit: recor-  
damini qualiter locutus est vobis, cum  
adhuc in Galilea esset,

7. Dicens: Quia oportet Filium Ho-  
minis tradi in manus hominum peccato-  
rum, & crucifigi, & die tertia resur-  
gere.

8. Et recordata sunt verborum eius.

9. Et regressa à monumento nuntiave-  
runt hæc omnia illis undecim, & cete-  
ris omnibus.

4. Ce qui leur ayant causé une grande  
consternation, deux hommes parurent tout  
d'un coup devant elles avec des robes bril-  
lantes.

5. Et comme elles étoient saisies de frayeur;  
& qu'elles tenoient leurs yeux baissés contre  
terre, ils leur dirent: Pourquoi cherchez-  
vous parmi les morts celui qui est vivant?

6. Il n'est point ici, mais il est ressuscité.  
Souvenez-vous de quelle manière il vous a  
parlé, lorsqu'il étoit encore en Galilée,

7. Et qu'il disoit: Il faut que le Fils de  
l'Homme soit livré entre les mains des pé-  
cheurs, qu'il soit crucifié, & qu'il ressuscite  
le troisième jour.

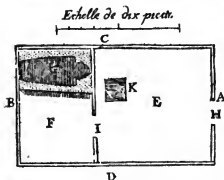
8. Elles se ressouvirent donc des paroles  
de JÉSUS.

9. Et étant revenues du sépulchre, elles ra-  
contèrent tout ceci aux onze Apôtres, & à  
tous les autres.

## COMMENTAIRE.

Marie mere de Jaques, & Salomé. C'étoit les trois principales. Elles avoient d'autres femmes en leur compagnie, pour les aider. Saint Jean ne nomme que Marie Madelcine. (a)

ψ. 4. ECCE DUO VIRI STETERUNT. Deux hommes parurent  
sous d'un coup devant elles. Saint Marc (b) dit qu'érant entrées dans le  
monument, (F) elles virent un Ange assis à la droite, c'est-à-dire, à la



tête du tombeau. (G) Il n'y eut  
que cet Ange qui parla: D'où  
vient que cet Evangéliste ne  
dir rien de l'autre Ange, qui ne  
parla point.

ψ. 9. NUNTIAYERUNT  
HÆC OMNIA UNDECIM.  
Elles racontèrent tout ceci aux  
onze Apôtres, & à tous les autres  
Disciples, qui se trouvoient avec  
eux dans la maison. Saint Jean  
(c) nous apprend que Marie

Madelcine vint à Jérusalem avant les autres femmes, & qu'ayant averti

(a) Joan. xx. 1.  
(b) Marc. xvi. 7.

(c) Joan. xx. 1. . . 8. 9.

10. *Erat autem Maria Magdalene, & Joanna, & Maria Jacobi, & cetera que cum eis erant, qua dicebant ad Apostolos hac.*

11. *Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista: & non crediderunt illis.*

12. *Petrus autem surgens concurrens ad monumentum: & procumbens vidit linteamina sola posita, & abiit secum mirans quod factum fuerat.*

13. *Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, namine Emmaüs.*

10. Celles qui leur firent ce rapport étoient Marie Madeleine, Jeanne, & Marie mere de Jacque, & les autres qui étoient avec elles.

11. Mais ce qu'elles leur disoient leur parut comme une rêverie, & ils ne les crurent point.

12. Néanmoins Pierre se levant, courut au sépulcre; & s'étant baissé pour regarder, il ne vit que les linceuls qui étoient par terre; & il s'en revint admirant en lui-même ce qui étoit arrivé.

13. Ce jour-là même, deux d'entr'eux s'en alloient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné de soixante stades de Jérusalem,

### COMMENTAIRE.

Pierre, & Jean, ils accoururent aussi-tôt au sépulcre; pendant que Marie de son côté y retourna avec précipitation. Saint Jean y arriva le premier; mais il n'y entra pas. Saint Pierre vint après, & entra dans le tombeau, (F) & y remarqua les linges qui avoient servi à envelopper le Corps du Sauveur. De-là ils s'en retournèrent à Jérusalem. Pendant ce tems-là, JESUS s'apparut d'abord à Madeleine; (a) puis aux autres femmes, (b) qui revenoient du tombeau. Alors elles vinrent à la maison où étoient les Apôtres, comme le marque ici saint Luc. Cet Evangéliste abrégé beaucoup cette Histoire.

Ÿ. II. NON CREDIDERUNT ILLIS. *Ils ne les crurent pas.* Ils ne purent se persuader que JESUS fut ressuscité, malgré les promesses qu'il leur en avoit faites si souvent. On ne croit que difficilement les choses qui sont si extraordinaires, & qu'on désire avec tant d'ardeur. On ne peut croire que l'on voye ce que l'on voit, & que l'on entende ce que l'on entend.

Ÿ. 12. PETRUS SURGENS, CUCURRIT. *Pierre se levant, courut au sépulcre*, pour la seconde fois; à moins que ceci ne soit rapporté ici par récapitulation, & hors de sa place. Saint Jean parle du premier voyage, dont il étoit. (c) Ici Pierre y va seul; du moins saint Luc ne parle que de lui.

Ÿ. 13. DUO EX ILLIS IBANT IPSA DIE IN CASTELLUM.

(a) Marc. XVI. 9.

(b) Matt. XXVIII. 9. 10.

(c) Jean. XX. 3.

14. Et ipſi loquuntur e d invicem de his omnibus qua acciderant.

15. Et factum eſt, dum fabularentur, & ſecum quarerent: & ipſe Jeſus appropinquans ibat cum illis.

14. Parlant enſemble de tout ce qui s'étoit paſſé.

15. Et il arriva que lorsqu'ils s'entretenoient, & conſéroient enſemble ſur cela, JESUS vint lui-même les joindre, & ſe mit à marcher avec eux :

## COMMENTAIRE.

Ce jour-là même, le Dimanche, jour de la Réſurrection du Sauveur, & ſecond jour de la Fête de Pâque, deux Diſciples de JESUS-CHRIST, dont l'un s'appelloit Cléophas, (a) & l'autre eſt inconnu, alloient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné de ſoixante ſtades de Jérusalem, ou d'environ ſept mille pas, qui font un peu plus de deux lieuës, à trois mille pas la lieuë. Quelques Manuſcrits (b) liſent cent ſoixante ſtades, au lieu de ſoixante. Mais Joſeph (c) revient au Texte ordinaire du Grec, & de la Vulgate, qui porte ſoixante ſtades. Emmaüs eſt ſituée au nord-ouieſt, c'eſt-à-dire, au ſeptentrion occidental de Jérusalem. Son nom d'Emmaüs ſignifie des bains d'eau chaude. Sozoméne (d) dit qu'il y a près de cette ville une fontaine qui fert à guérir pluſieurs maladies; mais il ne dir pas que les eaux en ſoient chaudes. Cette ville porta dans la ſuite le nom de Nicopolis, étant devenuë Colonie Romaine. Tite l'abandonna à huit cens de ſes ſoldats, à qui il avoit donné leur congé. (e)

Saint Jérôme (f) a crû que Cléophas, l'un de ces deux Diſciples, étoit bourgeois d'Emmaüs, & qu'il invita le Sauveur à ſouper chez lui. Sa maiſon fut changée en une Eglise, qu'on voyoit encore de ſon tems. On croit (g) que Cléophas étoit frere de ſaint Joſeph, & pere de Siméon Evêque de Jérusalem; & par conſéquent oncle de JESUS-CHRIST, au moins ſelon l'opinion des hommes, qui tenoient JESUS pour ſils de Joſeph. D'autres (h) croient qu'il étoit époux de Marie, ſœur de la ſainte Vierge, & pere de ſaint Jaques le Mineur; & de cette ſorte encore, vraiment oncle du Sauveur ſelon la chair. L'Eglise Latine fait la Fête de ſaint Cléophas le 25. de Septembre; & les Grecs le 13. d'Octobre, & lui donnent le nom d'Apôtre. Uſuard, & Adon diſent qu'il fut martyriſé par les Juifs.

Quant au Compagnon de Cléophas, que l'Evangile ne nomme pas, quelques-uns (i) croient que c'eſt ſaint Luc même, qui nous raconte

(a) Ci-après §. 18.

(b) Cyprian. & Cod. Veneſt. Bibl. Vign. apud Lambec.

(c) Joſeph. de B. illo. lib. 7. c. 27. Appuntis àvlyon vîn Veyro) ſpous e adius iſtânsia.

(d) Sozomen. lib. 5. c. 21. h. ſ. Eccl.

(e) Joſeph. lib. 7. c. 27. de bello.

(f) Hieronym. Ep. ſt. 27. & in locis.

(g) Euſeb. lib. 3. c. 21. & lib. 4. c. 22. & Epiphani. hereſ. 66 c. 19.

(h) Voyez Bolland, 1x. April. p. 811. & Tillemont, Note ſur S. Jacques le Mineur, p. 668.

(i) Gregor. in Job. lib. 1. c. 1. Theophyl. hieo Nicophor. lib. 1. c. 34. Dorothe. alij

16. *Oculi autem illorum tenebantur, ne enim agnoscerent.*

17. *Et ait ad illos : Qui sunt hi sermões, quos confertis ad invicem ambulantes, & estis tristes ?*

16. Mais ils avoient les yeux comme bandez, enforte qu'ils ne pouvoient le reconnoître,

17. Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi dans le chemin, & d'où vient que vous êtes si tristes ?

## COMMENTAIRE.

ceci. Mais saint Luc lui-même au commencement de son Evangile, nous avertit qu'il n'est point du nombre de ceux qui ont eu le bonheur de voir, & d'entendre le Sauveur ; & qu'il a seulement appris de leur bouche ce qu'il nous en raconte. Origènes (a) en plusieurs endroits, saint Basile, & quelques autres ont cru que c'étoit un nommé *Simon*. Grotius croit que c'est ce qui est dit ci-après, *ψ, 34. Le Seigneur est vraiment ressuscité, & il est apparu à Simon*, qui a donné lieu à ce sentiment. Ligfoot veut que saint Pierre lui-même ait été le Compagnon de Cléophas, & que ces paroles que nous venons de citer, soient celles des autres Apôtres, qui voyant Pierre revenir si-tôt, en conclurent qu'assûrément le Seigneur étoit ressuscité, & avoit apparu à Pierre ; Autrement il ne seroit pas revenu si promptement. Saint Ambroise (b) lui donne souvent le nom d'*Ammoas*, ou *Ammaan*. Saint Epiphane (c) croit que c'étoit Nathanaël. On peut assûrer qu'il n'y a rien de bien certain sur cela. On ne fait pas non plus certainement s'ils étoient du nombre des soixante & douze Disciples, ou simples Disciples de JESUS-CHRIST, comme quantité d'autres, qui n'étoient pas attachez à le suivre par tout ; quoique la plupart des Anciens tiennent qu'ils étoient du nombre des septante-deux Disciples.

*ψ. 16. OCULI EORUM TENEBANTUR. Ils avoient les yeux comme bandez.* Le Grec ; (d) Leurs yeux étoient retenus, arrêtés, comme ceux à qui on met les mains sur les yeux ; en sorte qu'ils ne le reconnoissoient point ni à l'air, ni au visage, ni au marcher. Ils ne le distinguèrent pas même au son de la voix ; soit que le Fils de Dieu suspendit l'activité de leur sens, (e) pour avoir le loisir de les mieux instruire ; soit que depuis sa Résurrection, son visage, son air, ses yeux, sa taille, sa voix ayent été si notablement changez, (f) qu'on n'ait pû le reconnoître, qu'en y faisant attention de plus près. On peut ajouter que les Disciples accablez

(a) Origen. in Jerem. homil. & in Joan. p. 7. & lib. contra Celsum Basil. in Isai. vi.  
(b) Ambros. Apolog. David. lib. 2. c. 8. in Luc. xxi. in Symbol. c. 29.  
(c) Epiphani. heres. 23. c. 6.

(d) Ος δὲ ἐφθαλμοὶ αὐτοῦ ἐκπέπλητο.

(e) Vide Aug. lib. 3. de consens. cap. 25. Hieron. ad Pammach. Mald. hic. alii.

(f) Aug. Ep. Olim. 59. nunc. 149. Beda. Theob. pbyl. hic. Alger. contra Berengar. lib. 2. c. 5.

18. *Et respondens unus, cui nomen Cleophas dixit ei: Tu solus peregrinus es in Jerusalem, & non cognovisti qua facta sunt in illa his diebus?*

19. *Quibus ille dixit: Qua? Et dixerunt: De Jesu Nazareno, qui fuit Vir Propheta, potens in opere, & sermone, coram Deo, & omni populo:*

18. L'un d'eux appellé Cléophas, prenant la parole, lui répondit: Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?

19. Et quoi, leur dit-il? Ils lui répondirent: Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un Prophète puissant en œuvres, & en paroles devant Dieu, & devant tout le peuple:

## COMMENTAIRE.

de tristesse, & occupez de toute autre chose, ne soupçonnoient pas même que ce pût être lui. Ils auroient plutôt crû que c'étoit un homme qui lui ressembloit. Saint Marc (a) y insinué une autre raison, qui est qu'il s'apparut à eux *in alia forma*, sous une autre forme. C'est ce qui empêcha qu'ils ne le reconnussent d'abord. Il parut apparemment en habit de voyageur, (b) & autrement qu'il n'avoit accoutumé de marcher.

ÿ. 18. *TU SOLUS PEREGRINUS?* *Etes-vous seul si étranger à Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?* (c) Ou bien: *Etes-vous le seul de tous les étrangers qui ont été à Jérusalem pour la Fête de Pâque, qui ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?* Cette dernière traduction n'est pas à mépriser. A vous entendre, on diroit que vous êtes d'un autre monde. Pouvez-vous venir de Jérusalem, & ignorer ce qui s'y est passé ces jours-ci? Ce sens est le plus suivi. (d)

ÿ. 19. *POTENS IN OPERE, ET SERMONE.* *Puissant en œuvres, & en paroles, devant Dieu, & devant tous le peuple.* Jésus de Nazareth, qui a paru avec éclat devant tout le peuple, par l'excellence de sa Doctrine, & par la grandeur de ses miracles; chéri de Dieu, estimé, & honoré des hommes; à qui Dieu rendoit témoignage, par les merveilles qu'il opéroit par son moyen; & les hommes, convaincus par les preuves qu'ils avoient de l'Esprit saint qui étoit en lui. Saint Etienne (e) dans les Actes, donne le même éloge à Moÿse: *Potens in verbis, & in operibus suis.* Et saint Luc dit ailleurs, (f) que l'Enfant Jésus avançoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu, & devant les hommes. Cette manière de parler: *Puissant devant Dieu, & devant les hommes*, est emphatique. Elle signifie que le Sauveur étoit d'une piété, d'une éloquence, d'une doctrine, d'une

(a) Marc. xvi. 12.

(b) Aug. ser. 144. unus, 231. Beda. Theophyl. hic.

(c) Σὺ μόνος παρεστὴς ἐν Ἱερουσαλὴμ, καὶ οὐκ οἶσθα.

ÿvous vâ Jérusalem.

(d) Vide Jac. Castell. Præf. Bez. Græc.

(e) Act. vii. 22.

(f) Luc. ii. 52.

20. *Et quomodo eum tradiderunt summi Sacerdotes, & Principes nostri in damnationem mortis, & crucifixerunt eum.*

21. *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël: & nunc super hac omnia tertia dies est hodie quod hac facta sunt.*

22. *Sed & mulieres quadam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum,*

23. *Et non invento corpore ejus venerunt, dicentes se etiam visum Angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.*

20 Et de quelle manière les Princes des Prêtres, & nos Sénateurs l'ont livré pour être condamné à mort, & l'ont crucifié.

21. Or nous espérons que ce seroit lui qui rachetteroit Israël; & cependant après tout cela voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées.

22. Il est vrai que quelques femmes de celles qui étoient avec nous, nous ont étonné; car ayant été avant le jour à son sépulcre,

23. Et n'y ayant point trouvé son corps, elles sont venues dire, que des Anges mêmes leur ont apparu, qui les ont assurées qu'il est vivant.

## COMMENTAIRE.

puissance toute divine, & toute extraordinaire; comme on dit que *Nemrod étoit un grand Chasseur devant Dieu.* (a)

ψ. 20. **ET CRUCIFIXERUNT EUM.** *Ils l'ont crucifié;* non par leurs propres mains, mais par les mains des Romains, auxquels ils l'ont livré. Cleophas exprime en termes odieux une action qu'il avoit en horreur. Les Juifs qui avoient livré le Sauveur, méritoient qu'on les regardât comme les exécuteurs de son supplice; ils en méritoient toute la haine. Voyez Act. II. 36. & IV. 10. où on leur fait le même reproche d'avoir crucifié JESUS-CHRIST.

ψ. 21. **NOS AUTEM SPERABAMUS.** *Nous espérons que ce seroit lui qui rachetteroit Israël.* Ces deux Disciples étoient dans l'erreur de tous les autres Juifs, qui s'imaginoient que le Messie les délivreroit de la domination des Etrangers, & les rétablirait dans leur ancienne liberté. La Croix, & la Passion de JESUS-CHRIST avoient été pour eux un sujet de chute, & de scandale. Ils disent: *Nous espérons,* comme si leurs espérances eussent été entièrement évanouies. (b) Ce qui augmentoit leur défiance, c'est que JESUS-CHRIST avoit promis qu'il ressusciteroit le troisième jour, & que quelques femmes assureroient qu'il étoit vraiment ressuscité: Mais ils attendoient une Résurrection aussi publique, & aussi glorieuse, que sa Passion, & sa Mort avoient été ignominieuses, & connues de tout le monde. *Voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées:* S'il avoit voulu faire éclater sa puissance, il devoit l'avoir déjà fait; il

(a) Genes. x. 9.

(b) Theophyl. Mald. Græc.

24. *Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum : & ita inuenerunt sicut mulieres dixerunt : ipsum verò non inuenerunt.*

25. *Et ipse dixit ad eos : O stulti , & tardis corde ad credendum , in omnibus qua locuti sunt Prophete !*

26. *Nonne hæc oportuit pati Christum , & ita intrare in gloriam suam ?*

27. *Et incipiens à Moÿse , & omnibus Prophetis , interpretabatur illis in omnibus scripturis , qua de ipso erant.*

24. Et quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulcre , ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avoient rapportées : mais pour lui ils ne l'ont point trouvé.

25. Alors il leur dit : O insensés , dont le cœur est tardif à croire tout ce que les Prophètes ont dit !

26. Ne falloit-il pas que le CHRIST souffrit toutes ces choses , & qu'il entrât ainsi dans sa gloire ?

27. Et commençant par Moÿse , & ensuite par tous les Prophètes , il leur expliquoit dans toutes les Ectitures , ce qui y avoit été dit de lui.

### COMMENTAIRE.

devoit être ressuscité : mais puisqu'il ne l'est pas , nous ne devons plus rien compter sur lui. Voilà le faux raisonnement de ces deux Disciples ; comme si ce troisième jour étoit passé , & comme s'il étoit indubitable que JESUS ne fût pas ressuscité. On ne croit pas aisément ce que l'on désire beaucoup.

ÿ. 25. O STULTI. O Insensés , dont le cœur est tardif à croire ce que les Prophètes ont annoncé. Il reprend leur incredulité , qui ne se rend pas aux preuves certaines qu'il leur avoit données qu'il étoit le Messie ; & leur stupidité , qui ne voyoit pas que tout ce qui étoit arrivé , étoit prédit par les Prophètes. JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisième jour. Ce troisième jour étoit venu. Des femmes assureroient que des Anges leur étoient apparus , & les avoient assurées que le Sauveur étoit ressuscité. Quelques Apôtres étoient allés au sépulcre , & avoient rapporté que les choses étoient comme le racontaient ces femmes. Je veux que tout cela ne fût pas suffisant pour fixer tous leurs doutes , & pour les convaincre absolument que JESUS fût ressuscité : mais ç'en étoit assez pour leur faire au moins suspendre leur jugement , & pour relever leurs espérances chancelantes.

ÿ. 26. NONNE HÆC OPORTUIT PATI CHRISTUM ? Ne falloit-il pas que le Christ souffrit toutes ces choses ? C'est par ces souffrances qu'il devoit entrer dans sa gloire. C'étoit une nécessité non absolue , mais conditionnelle , que le Christ souffrit ce qu'il a souffert , pour satisfaire à la volonté de son Pere , & pour accomplir les Prophéties. S'il n'étoit pas mort , nous ne serions point rachetés ; & s'il n'avoit pas souffert , nous ne le reconnoîtrions pas pour le Messie ; puisqu'un de ses caractères essentiels lui manqueroit.

28. *Et appropinquaverunt castello quod ibant : & ipse se finxit longius ire.*

28. Lorsqu'ils furent proches du bourg ; où ils alloient , il fit semblant d'aller plus loin.

## COMMENTAIRE.

§. 27. **INCIPIENS A MOYSE, ET OMNIBUS PROPHEtis.** *Commencant par Moÿse, & ensuite par les Prophètes*, il leur montrait que tout ce qui étoit arrivé, étoit dans les desseins éternels de Dieu ; que tout avoit été prédit, & qu'en sa Personne, en sa Vie, en sa Mort, en sa Croix, en sa Résurrection, tout se trouvoit accompli. Les travaux de Jacob, le sacrifice d'Isaac, la vente, & la prison de Joseph, l'exil de Moÿse, les différentes sortes de sacrifices de la Loi ; tout cela marquoit la Mort, & la Passion du Sauveur. Le retour glorieux de Jacob dans la terre promise, la délivrance d'Isaac prêt à être immolé, l'élevation de Joseph, la gloire de Moÿse ; tout cela figuroit sa Résurrection. Les Prophètes l'ont dépeint dans tous ses Etats ; ils ont prédit sa Naissance, sa Vie, sa Mort, sa Résurrection. C'est ce que JESUS-CHRIST montra à ces deux Disciples.

§. 28. **FINXIT SE LONGIUS IRE.** *Il fit semblant d'aller plus loin.* Ce n'est point là une mauvaise fiction, & contraire à la bonne-foi, & à la droiture. En vain quelques Anciens (a) ont employé ce passage, pour prouver que dans certaines circonstances le mensonge n'étoit pas défendu. Lorsqu'il s'agira d'une chose pareille à celle-ci, & dans de semblables circonstances, on avouera sans peine que la feinte n'est pas défendue. Que l'on feigne sans envie de tromper, sans malice, sans fraude : Que dans une circonstance, où l'on n'est pas entièrement déterminé à faire une chose, ou une autre, on prenne un parti, comme si l'on y étoit fixé, quoiqu'au fond on soit encore dans l'équilibre : Qu'un Voyageur pour éprouver la bonne volonté de ses Compagnons de voyage, fasse semblant d'aller plus loin, afin qu'on le prie de rester ; dans tout cela, il n'y a ni mensonge, ni feinte dangereuse ; non plus que dans l'ironie, dans les paraboles, & dans l'hyperbole. Ce sont des manières de parler, & d'agir, auxquelles les hommes n'ont point attaché l'idée odieuse de mensonge, & de tromperie. (b) Il étoit apparemment encore assez bonne-heure ; & le Sauveur seroit allé effectivement plus loin, si ces Disciples ne l'eussent invité à demeurer avec eux. Il voulut avancer de quelques pas, pour éprouver la disposition de leur cœur : Comme dans une autre occasion, marchant sur la mer de Galilée, il vouloit passer ses Apôtres, qui étoient dans la barque, s'ils ne l'eussent prié d'entrer. (c)

(a) Prifilliniſta apud Aug. lib. contra Men-  
d. c. 13.

(b) Vide Græc. 28 v. d. Mensch.

(c) Marc. vi. 48. Voluit eos praterire.



29. *Et cœgerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, & inclinata est jam dies ; & intravit cum illis.*

30. *Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, & benedixit, ac fregit, & porrigebat illis.*

29. Mais ils le forcèrent de s'arrêter, en lui disant : Demeurez avec nous, parce qu'il est tard, & que le jour est déjà sur son déclin; & il entra avec eux.

30. Etant avec eux à table, il prit le pain, & le bénit; & l'ayant rompu, il le leur donna.

## COMMENTAIRE.

¶ 29. QUONIAM ADVESPERASCIT, ET INCLINATA EST IAM DIES. Il est tard, & le jour est déjà sur son déclin. Il n'étoit pas si tard, qu'on ne pût encore voyager. Jesus faisoit semblant de vouloir aller plus loin; & les deux Disciples, après avoir reconnu le Sauveur à la fraction du pain, eurent encore assez de loisir, pour s'en retourner à Jérusalem, qui étoit à deux bonnes lieuës d'Emmaüs, & ils arrivèrent encore avant que les Apôtres fussent couchés.

Les Anciens ont crû que Cléophas avoit sa maison à Emmaüs; & saint Jérôme (a) dit que le Sauveur la consacra, & en fit une Eglise, par sa présence, & en y faisant la sainte Eucharistie : *In fractione panis cognitus Dominus, Cleophas domum in Ecclesiam dedicavit.*

¶ 30. DUM RECUMBERET, ACCEDIT PANEM, ET BENEDIXIT. Etant avec eux à table, il prit le pain, & l'ayant rompu, il le leur donna. Les anciens Peres, (b) & plusieurs Commentateurs Catholiques croyent que le Sauveur consacra le pain en son Corps, & donna l'Eucharistie à ces deux Disciples. C'est à cela qu'ils le reconnurent. Dans les Actes (c) des Apôtres, la fraction du pain s'explique sans difficulté de l'Eucharistie. C'est une manière de parler, dont saint Luc aime à se servir, pour désigner ce Sacrement. Mais comment ces deux Disciples purent-ils reconnoître JESUS-CHRIST à la Consécration de son Corps, eux qui n'avoient point assisté au dernier souper, où JESUS-CHRIST l'infirmité, trois jours auparavant, & qui probablement ne l'avoient pas appris des Apôtres, alors tout occupés d'autre chose? Quelques-uns (d) veulent que ce fut par un miracle, & par la vertu de cette nourriture céleste, que tout-à-coup leurs yeux s'ouvrirent, lorsque le Sauveur la leur présenta. D'autres croyent que ce fut naturellement, & qu'ils étoient déjà instruits de ce que JESUS-CHRIST avoit ordonné dans la dernière Cène.

(a) Hieronym. Epistol. Paulæ. c. 3.

(b) Chrysoſt. seu alius hemil. ix. de Par. in Matth. locis August. lib. 3. de consens. c. 15. Theophyl. Bed. Strab. Janf. Mald. Beng. Men.

Vide & Aug. serm. Olim. 27. de divers. nunc. 234. & serm. Olim. 140. de temp. nunc. 235. 1<sup>o</sup> Act. 11. 42.

(d) Vide Mald. hic.

31. Et aperti sunt oculi eorum, & cognoverunt eum: & ipse evanuit ex oculis eorum.

31. En même tems leurs yeux s'ouvrirent; & ils le reconnurent; mais il disparut de devant leurs yeux.

## COMMENTAIRE.

D'autres Auteurs Catholiques, (a) & la plupart des Protestans croyent que JESUS-CHRIST ne fit pas l'Eucharistie, mais un simple souper, avec ces deux Disciples. Ils le reconnurent premièrement, parce qu'il fit avec eux la fonction de Maître, en prenant, en bénissant, en distribuant le pain. 2°. Il pouvoit avoir une manière particulière de bénir, à laquelle ses Disciples le reconnurent. 3°. Il ne paroit pas qu'il ait consacré le calice, ni qu'il ait proferé sur le pain ces paroles essentielles à la Consécration: *Ceci est mon Corps*. 4°. Il n'est pas certain que ces Disciples ayent mangé le pain qu'il leur avoit présenté; mais aussi-tôt qu'ils l'eurent reconnu, & qu'il se fut évanoui à leurs yeux, ils se levèrent, & allèrent à Jérusalem. 5°. Enfin ces mots: *Il prit du pain, il le bénit, il le rompit, il le distribua*, ne marquent pas nécessairement l'Eucharistie, puisque les Evangélistes n'en servent dans le récit des pains que JESUS-CHRIST fit distribuer aux peuples qui le suivoient. (b) A l'égard de l'autorité des Peres que l'on apporte, on peut la concilier avec ce sentiment, en disant que ce souper, cette fraction du pain, étoit une figure de l'Eucharistie.

¶ 31. APERTI SUNT OCULI EORUM. *Leurs yeux s'ouvrirent, & ils le reconnurent*. Les yeux de leur esprit s'ouvrirent. (c) Ils firent des réflexions, & des attentions qu'ils n'avoient pas faites jusqu'alors. Ainsi Adam, & Eve ouvrirent les yeux sur leur nudité, après leur péché; (d) & Agar ouvrit les yeux, & découvrit un puits, qu'elle n'avoit pas vû auparavant. (e) Ces deux Disciples observèrent de plus près les traits du visage du Sauveur, & tout son air; & alors ils le reconnurent. (f) Je ne vois pas de nécessité de recourir ici au miracle.

IPSE EVANUIT EX OCULIS EORUM. *Il disparut de devant leurs yeux*. Quelques-uns (g) l'entendent simplement comme si le Sauveur s'étoit retiré promptement; en sorte que dans un moment on ne le vit plus. D'autres veulent qu'il ait disparu comme une ombre, ou une fumée. Origènes (h) veut que le Sauveur, pendant les quarante jours qui s'écoulerent depuis sa Mort, jusqu'à son Ascension, se soit rendu visible, ou

(a) Liran Donyf. Corth Jans Gand. Natal. Alex. alii.

(b) Matth. XIV. 19. XV. 36. Marc. VI. Joan. VI. &c.

(c) Chrysof. apud D. Th.

(d) Genf. 311. 7.

(e) Genf. 321. 19.

(f) Brug. Grot. alii.

(g) Erasf. Vat. alii.

(h) Origen. contra Cæs. Vide Grot. hic.

31. *Et dixerunt ad invicem : Nōne cor nostrum ardens erat in nobis , dum loqueretur in via , & aperiret nobis Scripturas ?*

33. *Et surges eadem hora regressi sunt in Jerusalem : & invenerunt congregatos undecim , & eos qui cum illis erant ,*

34. *Dicentes : Quod surrexit Dominus verè , & apparuit Simoni .*

32. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nōtre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous , lorsqu'il nous parloit durant le chemin , & qu'il nous expliquoit les Ecritures ?

33. Et se levant à l'heure même , ils retournèrent à Jérusalem , & trouvèrent que les onze Apôtres , & ceux qui demeuroient avec eux , étoient assemblez ,

34. Et disoient : Le Seigneur est vraiment ressuscité , & il est apparu à Simon .

## COMMENTAIRE.

invisible , quand , & à qui il vouloit . Il est indubitable qu'il avoit son véritable Corps . Mais qui nous dira les facultez des Corps bienheureux , ou qui osera donner des bornes , & des règles à la toute-puissance de Dieu ? Dans ces sortes de questions , le plus sûr , & le meilleur est de demeurer dans le silence , & de réprimer sa curiosité . Nous savons que JESUS-CHRIST disparut ; mais la manière ne nous est pas connuë .

ÿ. 32. **NONNE COR NOSTRUM ARDENS ERAT IN NOBIS ?** Nōtre cœur n'étoit-il pas tout brûlant dans nous , lorsqu'il nous parloit ? Ils s'étonnent qu'ils ne l'aient pas reconnu plùtôt , puisqu'ils sentoient bien qu'il leur parloit avec une force , & une énergie toutes surnaturelles . N'étions-nous pas bien aveugles , de ne pas le reconnoître à la force de ses raisons , à son éloquence toute divine , à sa manière insinuante , & persuasive ?

ÿ. 33. **INVENERUNT CONGREGATOS UNDECIM .** Ils retournèrent à Jérusalem , & trouvèrent les onze Apôtres assemblez . Il paroît par saint Jean , que Thomas , l'un des onze , n'étoit pas alors avec eux : ( a ) Mais l'Evangéliste met le nombre d'onze , pour marquer le Collège des Apôtres , qui depuis la trahison , & la mort de Judas , étoit réduit à onze . Saint Paul dans l'Épître aux Corinthiens , parlant de la même apparition , met les douze Apôtres ; au moins c'est la Leçon du Grec ; au lieu des dix . Les Apôtres , & les Disciples s'étoient tous rassemblez le Dimanche de la Résurrection , pour s'entretenir ensemble de ce que chacun avoit vu , & oïi sur ce grand événement . Les deux Disciples arrivèrent assez-tôt à Jérusalem , pour les trouver encore assemblez .

ÿ. 34. **SURREXIT VERE , ET APPARUIT SIMONI .** Le Seigneur est vraiment ressuscité , & il est apparu à Simon . Les Evangélistes ne

( a ) Joan. xx. 24.

35. *Et ipsi narrabant que gesta erant in via : & quomodo cognoverunt eum in fractione panis.*

36. *Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, & dixit eis : Pax vobis : ego sum, nolite timere.*

37. *Conturbati verd, & conterriti, existimabant se spiritum videre.*

38. *Et dixit eis : Quid turbati estis, & cogitationes ascendunt in corda vestra ?*

35. Alors ils racontèrent aussi eux-mêmes ce qui leur étoit arrivé en chemin ; & comment ils l'avoient reconnu dans la fraction du pain.

36. Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi, JÉSUS se présenta au milieu d'eux ; & leur dit : La paix soit avec vous ; c'est moi ; n'ayez point de peur.

37. Mais eux étant tout troublez, & saisis de crainte, s'imaginoient voir un esprit.

38. Et JÉSUS leur dit : Pourquoi vous troublez-vous, & pourquoi s'éleve-t'il tant de pensées dans vos cœurs ?

## COMMENTAIRE.

marquent pas expressement cette apparition de JÉSUS-CHRIST à S. Pierre : mais elle est assez marquée ici ; & par saint Paul aux Corinthiens : (a) *Visus est Cepha, & post hoc undecim.* C'est ainsi que l'entendent les Interprètes. (b) On a déjà remarqué qu'Origènes semble avoir pris ce Simon pour le Compagnon de Cléophas.

¶ 36. STETIT JESUS IN MEDIO EORUM. *JESUS se présenta au milieu d'eux.* Il entra dans la chambre, les portes étant fermées, (c) dit saint Jean. Il parut tout-à-coup, sans que personne se fut aperçu de son arrivée. Ceci le passa le soir même du Dimanche de la Résurrection. *Ego sum ; nolite timere.* Ces paroles ne sont pas dans le Grec : mais le Cophte, le Syriaque, le Persan, l'Arabe, l'Ethiopien, l'Arménien, saint Ambroise, saint Augustin les lisent.

¶ 37. EXISTIMABANT SE SPIRITUM VIDERE. *Ils s'imaginoient voir un Esprit,* un phantôme ; un Esprit bon, ou mauvais, qui auroit pris la forme de JÉSUS-CHRIST, pour les tromper : Car ils ne doutoient pas qu'il ne revint des Esprits, comme on le voit dans tout le nouveau Testament. Et le Sauveur au lieu de détruire cette opinion, a semblé la confirmer en plus d'un endroit : (d) En sorte qu'on ne peut sans témérité (e) nier qu'il n'arrive quelquefois des apparitions des Esprits, des Anges, des Démon, ou des âmes des morts. Quant à la manière dont se font ces apparitions, c'est ce que nous n'examinons pas ici. Ce qui donna du soupçon aux Apôtres que ce ne fut un Esprit, c'est qu'il en-

(a) 1. Cor. xv. 4. 5.

(b) Brug. Mald. Grot. alij passim.

(c) Joan. xx. 10.

(d) Vide Matt. xviii. 4. xiv. 26. Marc. vi.

49. Luc. xxiv. 39.

(e) Aug. de cura pro mortuis, c. 10. 11. 16. 16.

39. Videte manus meas & pedes, quia ego ipse sum : palpare, & videte : quia spiritus carnem, & ossa non habet, sicut me videtis habere.

39 Regardez mes mains, & mes pieds ; & reconnoissez que c'est moi-même : touchez, & considérez qu'un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai.

## COMMENTAIRE.

tra sans ouvrir la porte, comme le raconte saint Jean.

ÿ. 39. SPIRITUS CARNEM, ET OSSA NON HABET. *Un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'en ai.* Le Sauveur donne ses pieds, & ses mains à considérer, & à toucher à ses Disciples, pour les persuader de la vérité de son Corps, & qu'il n'est point de ces phantômes qui apparoissent, & qui n'ont aucune solidité :

*Par levibus ventis, volucrique simillima somno.*

C'est un air, ou un brouillard, ou quelquefois une simple fascination dans les yeux des assistans : Ici c'est un Corps palpable, un Corps réel ; & le même qui a été attaché sur la Croix ; conservant ses playes, & ses cicatrices, (a) pour marque de la vérité de sa Passion. L'Evangeliste ne dit pas que les Apôtres ayent porté la main, pour toucher ses playes, & ses cicatrices ; & on peut le croire, ou ne le pas croire ; mais enfin JESUS-CHRIST le leur offrit ; & il ne tint qu'à eux de se convaincre par leur propre expérience, de la vérité de ce qu'il leur disoit. Saint Jérôme (b) croit que par respect, ils n'osèrent porter leurs mains dans ses playes ; & que pour les convaincre par un autre endroit, le Sauveur demanda à manger, & mangea en leur présence. Ainsi il prouva la réalité de son Corps par la parole, & par le manger ; & les Apôtres pûtent s'en convaincre par leurs yeux, par leurs oreilles, & par leur toucher.

A ces paroles de JESUS-CHRIST : *Un Esprit n'a ni chair, ni os*, on objecte que les Anges qui apparurent à Abraham par exemple, & celui qui conduisit le jeune Tobie, avoient de la chair, & des os. Ils parloient, ils marchaient, ils mangèrent. On les touchoit, on les voyoit, on les entendoit. Le Démon qui tenta JESUS-CHRIST, qui le transporta sur une haute montagne, & sur le toit du Temple ; celui que l'Ange Raphaël chassa par la fumée du foye d'un poisson, & qu'il enchaîna dans le désert de la haute Egypte, n'avoient ils pas aussi de la chair, & des os ? Ces Démons parloient, marchaient, agissoient, comme des hommes vivans. Enfin si la vue, si l'ouïe des Apôtres pouvoient se tromper, le toucher ne

(a) Vide Leon. serm. 1. 1. de Ascens. Domini : Parisi nunc 116. Euthym B da hic. alii passim. Aug. tracl. 121. in Joan. & serm. Olim. 4. ex | (b) Hieronym. ep. advers. errores Joan. Jerosol.

40. *Et cum hoc dixisset, ostendit eis* | 40. Après avoir dit cela, il leur montra ses  
*manni, & pedes.* | mains, & ses pieds.

## COMMENTAIRE.

Le pouvoit-il pas? Ce dernier sens est-il plus infaillible que les deux autres? Voilà ce que l'on dit contre ce passage.

A l'égard des apparitions des bons Anges, on répond qu'ils peuvent se revêtir d'un corps, & par conséquent avoir de la chair, & des os: mais ce corps leur est étranger: Et ici le Corps de JESUS-CHRIST lui est propre: *Visi sunt in carne vera, & solida, etsi non nata*, dit Tertullicien. Et quant aux mauvais Anges, on ne peut prouver qu'ils aient paru en chair, & en os, ni qu'ils aient eu la confiance de se laisser toucher, & manier par des personnes attentives; & non prévenuës. Ce que l'on a rapporté du Démon qui tenta JESUS-CHRIST, & de celui qui fut rélégué par Raphaël, ne prouve pas qu'ils aient été en chair, & en os. Ce qui paroïssoit aux Apôtres, ne pouvoit donc pas être un mauvais Ange. Ce ne pouvoit être non plus un bon Ange. Un bon Ange ne ment point; & celui qui apparoissoit, faisoit un mensonge, s'il n'étoit pas JESUS-CHRIST.

Au troisième argument on répond qu'encore que le tact ne soit pas infaillible, non plus que la vue, & l'ouïe, toutefois quand ces trois sens déposent en faveur d'une chose qui est de leur compétence, je veux dire, de la présence d'un corps, on peut s'y rendre sans inquiétude; à moins qu'il n'y ait d'autres raisons de douter. Or ici il n'y en avoit aucune. JESUS-CHRIST avoit prédit qu'il ressusciteroit. Il avoit apparu déjà plus d'une fois ce jour-là. Tous les miracles qu'il avoit fait antérieurement, étoient autant de preuves de la vérité de celui-ci. Tout concouroit à affermir la créance des Apôtres, & rien ne pouvoit favoriser leur doute.

Les Marcionites (a) expliquoient ce verset d'une manière toute différente de celle des autres Chrétiens. Ils prétendoient prouver par-là que JESUS-CHRIST n'avoit pas eu un Corps réel; mais un Corps phantastique. Voici comme ils le traduisoient; *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que je n'en ai point.* Ils répétoient dans le second membre de la proposition, la négation qui est dans le premier. Ou bien; *Considérez qu'un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que je suis; c'est-à-dire, sans chair, ni os.* Mais cette explication est visiblement violente, & contraire au Texte de l'Evangéliste. Saint Ignace le Martyr dans

(a) Tertull. lib. 4. contra Marcion. *Valt ita non habet, sicut me videtis habentem, id est, non que sic dicunt, quasi spiritus carorem, & ossa habentem ossa, sicut spiritus.*

41. *Adhuc autem illis non credentibus, & miramibus pro gaudis, dixit: Habes hic aliquid, quod manducetur?*

42. *At illi obtulerunt ei partem piscis assi, & favum mellis.*

43. *Et cum manducasset coram eis, sumens, reliquias dedit eis.*

41. Mais comme ils ne croyoient point encore, tant ils étoient transportez de joye, & d'admiration, il leur dit : Avez-vous ici quelque chose à manger ?

42. Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti, & un rayon de miel.

43. Il en mangea devant eux, & prenant les restes, il les leur donna,

## COMMENTAIRE.

L'Épître aux Smirnéens, (a) lisoit ainsi ce passage : *Prenez, souchez-moi, & voyez, que je ne suis pas un Démon sans corps ; car un Esprit n'a ni chair, ni os.* Ce que saint Jérôme assûre être tiré de l'Evangile des Nazaréens.

¶ 41. ADHUC AUTEM EIS NON CREDENTIBUS. *Mais comme ils ne croyoient point encore.* Leur incrédulité n'étoit pas une résistance à la vérité connue, ou une défiance mal-fondée contre ce qu'ils voyoient ; c'étoit un désir ardent que la chose fût comme elle leur paroïssoit. On ne peut croire si promptement ce qu'on désire beaucoup, & ce qu'on fait être extraordinairement difficile. Ainsi Jacob ne pouvoit croire ce qu'on lui disoit de son fils Joseph, qui vivoit, & qui regnoit en quelque sorte en Egypte. (b) Ainsi saint Pierre délivré de prison par un Ange, marcha assez long-tems, sans être bien persuadé de la vérité de ce qui se passoit. Il croyoit que ce fut un songe, jusqu'à ce que l'Ange ayant disparu, il se trouva seul. (c) Ainsi les Hébreux délivrez de la captivité de Babylone, regardoient cette délivrance comme un songe. (d) C'est le défaut ordinaire de ceux qui sont dans la disgrâce : ils se défient de tout ce qui leur paroît favorable : (e)

*Proprium hoc miseros sequitur vitium  
Numquam rebus credere letis, &c.*

¶ 43. ET CUM MANDUCASSET CORAM EIS, SUMENS RELIQUIAS, DEDIT EIS. (f) *Il en mangea devant eux ; & prenant les restes ; il les leur donna.* Le Sauveur voyant la peine de ses Disciples, leur fournit une nouvelle preuve de sa Résurrection, & de la vérité de son

(a) Ignat. Ep. ad Smirn. Advers. I. ἀναφύετο πρὸς τὸ εἶναι ἐν τῷ σώματι ἀσώματος, ἢ ἐν ψυχῇ σώματος, ἢ ἐν οὐρανῷ ἐν τῷ οὐρανῷ.

(b) Genes. XLV. 26.

(c) Act. XII. 9.

(d) Psalm. CXXVI. 1. Facti sumus latantes.

Heb. כְּחֹלְמִים Sicut somniantes.

(e) Senec. Thyest.

(f) Ces mots : *Prenant les restes, il les leur donna,* ne se trouvent point dans le Grec ; mais plusieurs Anciens l'ont lu. Voyez Mill.

43. *Et dixit ad eos : Hæc sunt verba , que locutus sum ad vos , cum adhuc essem vobiscum , quoniam necesse est impleri omnia que scripta sunt in Legge Moysi , & Prophetis , & Psalmis de me.*

44. Et il leur dit : Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit lorsque j'étois encore avec vous , Qu'il étoit nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse , dans les Prophètes , & dans les Pseaumes , fût accompli.

## COMMENTAIRE.

Corps. Il mange en leur présence ; mais il mange à la manière des corps glorieux , & ressuscitez : (a) non par aucun besoin qu'il en eût ; mais pour montrer son pouvoir , & la réalité de sa présence : (b) *Ad exhibendam fidei veritatem in Corpore , dignatus est etiam non necessitate , sed potestate cibum sumere* , dit saint Augustin. Il avoit averti ses Disciples qu'à la Résurrection , les Bienheureux seront comme les Anges de Dieu , (c) ayant des corps , comme n'en ayant point. Il n'avoit pas nié qu'ils ne pussent manger ; mais il vouloit dire simplement qu'ils n'en auroient nul besoin. Nous lisons bien que des Anges ont véritablement mangé ; mais ils l'ont fait sans aucune nécessité : *Nec tamen necessitate ; sed potestate*. Car , ajoute le même Pere , (d) il y a bien de la différence entre la terre qui boit l'eau dont on l'arrose , & le soleil qui dessèche la terre , & qui consume l'eau qui y est répandue : *Aliter enim absorbet terra aquam siccans ; aliter solis radius candens : Illa indigentia ; iste potentia*. Les Corps bienheureux ne jouiront pas d'une béatitude parfaite , s'ils ne peuvent plus goûter la nourriture ; & leur bonheur sera imparfait , s'ils ont besoin d'en goûter : *Futura Resurrectionis Corpus , imperfecta felicitatis erit , si cibos sumere non poterit ; imperfecta felicitatis , si cibis egerit*.

¶ 44. ET DIXIT ADEOS : HÆC SUNT VERBA , &c. Il leur dit : Vous voyez l'accomplissement de ce que je vous avois dit. Ces paroles ne doivent pas être jointes immédiatement à ce que l'on vient de voir. Le Sauveur ne les prononça que long-tems après , & un peu avant son Ascension. C'est comme la conclusion de tout ce qui s'étoit passé depuis la Résurrection. (e) Vous voyez à présent que tout ce qui a été prédit de moi dans la Loi , & dans les Prophètes , est accompli. Il ne me reste plus que d'aller à mon Pere , & de vous envoyer l'Esprit consolateur , qui achevera dans vos cœurs , & dans vos esprits le changement que j'y ai commencé.

(a) Aug. lib. 13. de civit. c. 22. Euthym. Be-  
da hie.

(b) Aug. serm. Olim. 147. de tempore , nume-  
242. B. 12.

(c) Matt. xxii. 30.

(d) Aug. Ep. Olim. 149. nume cxi. qm. 1.

(e) Vide Grat. hic. Teynard. Harmon. alii-



45. *Tunc aperuit illis sensum ut intelligerem Scripturas.*

45. En même tems il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures;

## COMMENTAIRE.

IN LEGE MOYSI, ET PROPHETIS, ET PSALMIS. *Dans la Loi de Moÿse, dans les Prophètes, & dans les Pseaumes.* Dans ces trois classes, il comprend tous les Livres de l'ancien Testament. Les cinq Livres de Moÿse, sous *la Loi*; les Livres historiques, & les seize Prophètes, sous le nom de *Prophètes*, & enfin les Hagiographes, ou les Livres moraux, & sapientiaux, sous le nom de *Pseaumes*, qui en font la plus considérable partie, & celle où le Messie se trouve marqué plus visiblement. Nôtre Sauveur semble avoir suivi la division des Livres sacrez qui étoit en usage de son tems; car Joseph (a) nous dit que les Hébreux n'ont que vingt-deux Livres sacrez, dont les cinq premiers sont ceux de Moÿse. *Depuis Moÿse jusqu'à Artaxercès, les Prophètes ont écrit l'histoire de leur tems en treize Livres. Les autres quatre Livres contiennent des hymnes, & des préceptes de morale.*

Du tems de saint Jérôme, (b) on les partageoit un peu autrement. Les vingt-deux Livres saints qui répondoient au nombre des vingt-deux lettres de l'alphabet, étoient distinguez en trois classes. La première contenoit *la Loi*, ou les cinq Livres de Moÿse. La deuxième comprenoit *les Prophètes*, c'est-à-dire, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, les deux de Samuël, les deux des Rois, puis Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les douze petits Prophètes. La troisième classe étoit des Hagiographes, dont le premier est Job, puis David, ou les Pseaumes; Salomon, ou les Proverbes, l'Ecclésiaste, & le Cantique des Cantiques; Daniel, les Paralipomènes, Esdras, Esther. Les Juifs d'aujourd'hui ont varié, & ne s'accordent ni avec Joseph, ni avec saint Jérôme. Ils distribuent les Livres sacrez en quatre classes. La première contient *la Loi*, ou les cinq Livres de Moÿse. La deuxième, *les premiers Prophètes*, qui sont Josué, les Juges, les deux Livres de Samuël, & les deux des Rois. La troisième comprend *les derniers Prophètes*, qui sont Jérémie, Ezéchiel, Isaïe, & les douze petits Prophètes. Enfin la quatrième classe renferme *les Hagiographes*, qui sont Ruth, les Pseaumes, Job, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, les Lamentations, Daniel, Esther, Esdras, & les Paralipomènes.

Ÿ. 45. APERUIT ILLIS SENSUM UT INTELLIGERENT

(a) Joseph. contra Apian. lib. 1. p. 1036.

(b) Hieronym. Prolog. Galent.

46. *Et dixit eis : Quoniam sic scriptum est , & sic oportebat Christum pati , & resurgere à mortuis tertia die :*

47. *Et predicari in nomine ejus penitentiam , & remissionem peccatorum in omnes gentes , incipiemibus ab Jerosolyma.*

46. Et il leur dit : C'est ainsi qu'il est écrit ; & c'est ainsi qu'il falloir que le CHRIST souffrit , & qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour ,

47. Et qu'on prêchât en son nom la pénitence , & la rémission des péchez dans toutes les nations , en commençant par Jérusalem.

## COMMENTAIRE.

**SCRIPTURAS.** Il leur ouvrit l'esprit , afin qu'ils entendissent les Ecritures. Jusques-là les Apôtres avoient été fort peu instruits du vrai sens des Ecritures , non seulement parce qu'ils les avoient peu étudiées ; mais aussi parce que remplis de faux préjugés , ils en expliquoient les principaux articles dans un sens fort éloigné du véritable. Par exemple , ils se figuroient le regne du Messie , comme un regne temporel , où l'on devoit jouir de toutes sortes de bonheurs , & où l'on devoit goûter toutes sortes de plaisirs sensuels. Ils attendoient des charges , des dignitez , des emplois honorables dans ce Royaume. JESUS-CHRIST leur ouvre l'esprit , & leur découvre le vrai sens des Ecritures sur ces articles , & sur une infinité d'autres qu'ils entendoient mal. Il leur montre que tout ce qui étoit arrivé , étoit parfaitement conforme aux Ecritures ; qu'elles s'étoient accomplies dans sa personne : qu'il avoit fallu pour leur accomplissement littéral , que le CHRIST souffrit , qu'il fût crucifié , & qu'il ressuscitât le troisième jour. Voilà proprement l'époque de la rupture du voile qui avoit jusqu'alors convert les saintes Ecritures. Depuis ce tems , on a vu distinctement que JESUS-CHRIST étoit la fin de la Loi , & des Prophètes , qu'en lui toutes les contrariétés apparentes des prophéties se concilioient ; qu'en lui se réunissoient les deux peuples , les Juifs , & les Gentils , que par lui le mur de séparation étoit rompu ; enfin que dans sa personne tout s'expliquoit aisément , & que hors de lui tout demouroit inexplicable.

¶ 47. **ET PRÆDICARI IN NOMINE EIUS PENITENTIAM.** Et qu'il falloit qu'on prêchât en son nom la pénitence. Il leur montra ce qui étoit accompli , & ce qui restoit à accomplir pour l'entière exécution des Prophéties. Il falloit que la pénitence fût prêchée par tout le monde , non-seulement aux Juifs , mais aussi aux Gentils , en commençant par Jérusalem , & en continuant par tout le reste du monde. Cette pénitence consiste à reconnoître , & à detester ses péchez ; à satisfaire à Dieu par la conversion de son cœur , & par de dignes fruits de pénitence.

48. Vos autem testes estis horum.

49. Et ego mitto promissum Patris mei in vos: vos autem sedete in civitate, quoad usque induamini virtute ex alto.

48. Or vous êtes témoins de ces choses.

49. Et je m'en vais envoyer sur vous le don de mon Pere, qui vous a été promis: mais cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.

## COMMENTAIRE.

ence; à croire à JESUS-CHRIST; à recevoir le baptême, & à vivre suivant les Loix de l'Evangile. Voilà ce qui restoit à faire, & ce que JESUS-CHRIST laissoit à exécuter à ses Apôtres. Il n'est pas mal-aisé de montrer que la conversion des Gentils, leur pénitence, leur créance en JESUS-CHRIST, & l'établissement de l'Eglise parmi toutes les nations, ne sont pas moins marquez dans les Ecritures, que la Naissance, la Vie, la Mort, & la Résurrection du Sauveur.

¶ 48. VOS AUTEM TESTES ESTIS HORUM. Or vous êtes témoins de ces choses. Vous êtes témoins de tout ce qui s'est fait; de ma Prédication, de ma Vie, de ma Mort, & de ma Résurrection. Vous irez dans toute la terre rendre témoignage à ces vérités; vous commencerez par Jérusalem, par les Juifs; & à leur refus, vous vous répandrez par tout le monde. Vous y serez mes témoins, & mes Ambassadeurs. Quand on veut mettre un Apôtre en la place du traître Judas, saint Pierre dit qu'il faut choisir un homme parmi ceux qui ont été présens à tout ce que le Sauveur a fait, & dit depuis son baptême, pour servir de témoin à la Résurrection: (a) *Testem Resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.*

¶ 49. ET EGO MITTO PROMISSUM PATRIS MEI IN VOS. Je vais envoyer sur vous le don de mon Pere; qui vous a été promis. Pour vous disposer aux fonctions auxquelles je vous destine, & pour vous fortifier dans l'emploi de Prédicateurs, & de témoins de la vérité, je vous enverrai de la part de mon Pere le Saint Esprit, qui vous fortifiera, qui vous éclairera, & vous instruira. Cet Esprit divin a été promis par le Pere dans les Prophètes: Par exemple: (b) *Je répandrai mon Esprit sur vos enfans, & ma bénédiction sur votre race.* Et ailleurs: (c) *Je vous donnerai un cœur nouveau, & un esprit nouveau: j'ôterai de vous le cœur de pierre qui est dans votre chair, & je vous donnerai un cœur de*

(a) Act. 1. 21. 22.

(b) Isai. XLIV. 3.

(c) Ezech. XXXVI. 16.

50. *Eduxit autem eos foras in Bethaniam : & elevatis manibus suis benedixit eis.*

50. Après cela il les mena dehors vers Béthanie, & ayant levé les mains, il les bénit :

## COMMENTAIRE :

*chair ; & je mettrai mon Esprit au milieu de vous, & je ferai que vous marchiez dans mes Commandemens.* Et le Prophète Joël : (a) *Je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils, & vos filles prophétiseront, & je donnerai mon Esprit à mes serviteurs, & à mes servantes,* dit le Seigneur. Le Sauveur avoit aussi souvent promis à ses Apôtres cet Esprit consolateur : (b) *Je prierai mon Père, & il vous donnera un autre Paraclet, pour demeurer éternellement avec vous ; il vous donnera l'esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir.* Et encore : (c) *Lorsqu'il sera venu cet esprit de vérité, il rendra témoignage de moi, &c.*

**VOS AUTEM SEDETE IN CIVITATE.** *Cependant demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut ; jusqu'à ce que vous ayez reçu cet Esprit saint, qui vous remplira de force, de courage, & d'une vertu toute surnaturelle.* JESUS-CHRIST disoit ceci à ses Apôtres le jour même qu'il monta au Ciel. Ils étoient à Jérusalem ; il leur dit de ne point sortir de la ville, jusqu'à ce qu'ils ayent vu l'exécution de ses promesses. Il ne fut pas long-tems sans leur en faire connoître la vérité. A dix jours de-là, au jour de la Pentecôte, l'Esprit saint descendit sur eux. Il faut joindre à ce verset ce qui se lit dans les Actes : (d) *Jean a donné le baptême de l'eau : mais pour vous, vous serez baptisés du baptême du Saint Esprit dans peu de jours.* Les Apôtres étant donc assembles, lui demandoient : *Seigneur, est-ce dans ce tems que vous devez rétablir le Royaume d'Israël ?* Mais il leur répondit : *Ce n'est point à vous à connoître les tems, & les momens que le Père a mis en sa puissance : Mais vous recevez le Saint Esprit, & vous me servirez de témoins dans la Judée, à Jérusalem, dans la Samarie, & dans toute la terre, &c.*

†. 50. **EDUXIT EOS FORAS, IN BETHANIAM.** *Il les mena dehors, vers Béthanie.* Il les conduisit hors la ville de Jérusalem, vers le bourg de Béthanie, qui étoit au pied du mont des Oliviers, au midi de Jérusalem, à quinze stades de la ville, selon saint Jean, (e) ou à deux mille pas, selon saint Jérôme ; (f) c'est-à-dire, une bonne demie lieuë,

(a) Joël. II. 28.

(b) Joan. XIV. 16.

(c) Joan. XV. 26.

(d) Act. I. 5. 6. 7. 8.

(e) Joan. XI. 18.

(f) Hieronym. in locis Hebr.

51. Et factum est, dum benediceret  
illis, recessit ab eis, & ferebatur in  
Coelum.

51. Et ipsi adorantes, regressi sunt in  
Jerusalem cum gaudio magno :

51. Et en les bénissant, il se sépara d'eux,  
& fut enlevé au Ciel.

51. Les Disciples l'ayant adoré, s'en retour-  
nerent comblez de joye à Jérusalem :

## COMMENTAIRE.

Le Sauveur ne conduisit pas les Apôtres précisément jusqu'à ce bourg ; mais au voisinage, sur la montagne des Oliviers, à la distance de Jérusalem d'autant de chemin qu'on en peut faire un jour de Sabbat : *Sabbathi habens iter.* (a)

**ELEVATIS MANIBUS, BENEDIXIT EIS.** *Ayant levé les mains, il les bénit.* Il étendit ses mains vers eux, comme il étoit ordinaire parmi les Juifs dans leurs bénédictions : *Extendens manum ad populum, benedixit ei*, dit l'Écriture, en parlant d'Aaron, qui donne la bénédiction au peuple assemblé. (b) Dans les autres occasions, où l'on ne donnoit la bénédiction qu'à une seule personne, on lui imposoit les mains ; comme on le voit dans l'exemple d'Isaac, qui bénit Jacob ; (c) & dans celui de Jacob, qui bénit Ephraïm, & Manassé. (d)

Ÿ. 51. **RECESSIT AB EIS, ET FEREBATUR IN COELUM.** *Il se sépara d'eux, & fut enlevé au Ciel*, en leur présence, & par sa propre vertu. Il s'éleva insensiblement de terre, & une nuée le déroba enfin à leurs yeux. Act. 1. 9. *Videntibus illis, elevatus est, & nubes suscepit eum ab oculis eorum.* Il ne disparut pas tout-à-coup ; ils le suivirent des yeux assez long-tems.

Ÿ. 52. **ADORANTES, REGRESSI SUNT IN JERUSALEM.** *Les Disciples l'ayant adoré, s'en retournèrent à Jérusalem.* Ils lui rendirent les hommages, & l'adoration de latric, comme à un Dieu. Jusques-là quoiqu'ils connussent sa Divinité, ils ne lui rendoient pas ordinairement ces honneurs souverains ; ils les lui rendent, lorsqu'il se sépare d'eux. La manière familière dont jusques-là il avoit daigné vivre avec eux, sembloit les dispenser de ce devoir, au moins à l'extérieur. (e) Jusqu'alors ils avoient connu JESUS-CHRIST selon la chair : mais depuis son Ascension glorieuse, ils ne le connoissent plus selon la chair, mais selon l'esprit : (f)

(a) Act. 1. 12.

(b) Levit. 1x. 22.

(c) Genes. xxvii. 4. 7. 27. 28.

(d) Genes. xlviii. 14.

(e) Vide Mald. Græc. Brug.

(f) 2. Cor. v. 16.

53. *Et erant semper in Templo, laudantes, & benedicentes Deum. Amen.* | 53. Et ils étoient sans cesse dans le Temple ; louant, & bénissant Dieu. AMEN.

## COMMENTAIRE.

*Et si cognovimus secundum carnem Christum ; sed nunc jam non novimus.*

53. ET ERANT SEMPER IN TEMPLO, LAUDANTES, &c. Ils étoient sans cesse dans le Temple, louant, & bénissant Dieu. JESUS-CHRIST leur avoit ordonné de ne pas sortir de Jérusalem, (a) qu'ils n'eussent reçu le Saint Esprit ; ils obéissent ponctuellement à ses ordres ; ils se retirèrent dans cette ville ; ils y demeurèrent continuellement occupés aux exercices de piété, dans la prière, & dans les louanges du Seigneur. Ils étoient sans cesse dans le Temple ; c'est-à-dire, ils y passoient une grande partie du jour, & y demeuroient aussi long-tems que leur dévotion le demandoit ; n'ayant aucune autre occupation que celle de prier, & de louer le Seigneur pendant tout ce tems.

Dans les Actes des Apôtres (b) il y a une chose, qui paroît contraire à ce qu'on lit ici. Il y est dit que les Apôtres, & les Disciples étant de retour du mont des Oliviers, où ils avoient vu JESUS-CHRIST s'élever au Ciel, ils montèrent dans une sale en haut, où demeuroient Pierre & Jean, Jaques & André, Philippe & Thomas, Barthélemy, &c. lesquels persévéroient unanimement en oraison, avec Marie Mere de JESUS, &c. Comment accorder ce qui est dit ici, qu'ils étoient continuellement dans le Temple, avec ce qui est dit de leur demeure dans une maison particulière, où ils étoient occupés à une oraison continue ?

Pour résoudre cette prétendue contrariété, les uns croient que les Apôtres, & les Disciples étoient continuellement en oraison, ou dans le Temple, ou dans leur maison : Etant dans le Temple aux heures ordinaires de la prière ; & dans leur maison, aux autres tems, pour ne pas se faire trop remarquer. D'autres (c) conjecturent que cette sale haute où ils demeuroient, étoit dans le Temple, où l'on sait qu'il y avoit plusieurs appartemens, où les femmes mêmes pouvoient entrer ; témoin ce qui se passa dans l'éducation du jeune Roi Joas, (d) qui fut élevé dans le Temple avec sa Nourrice, pendant quelques années. Ce qui peut confirmer ce

(a) Luc. XXIV. 49.

(b) Act. I. 13.

(c) Clapenburg. Collat. critic. num. 19. Ludov.

de Dieu hic.

(d) 4. Reg. XI. 2. §. 1. Par. XXII. 11. 14.

sentiment, c'est qu'au sortir de cette sale, le jour de la Pentecôte, les Apôtres rencontrent une grande multitude de peuple dans le parvis du Temple, (a) auxquels ils prêchoient la parole du salut. D'ailleurs il étoit convenable que le Saint Esprit descendit sur les Apôtres dans le Temple du Seigneur, afin que la grace de l'Évangile, & la conformation des figures artivaissent dans le lieu, qui étoit le centre de la Religion Ju- daïque.

Mais ce sentiment, qui a plû à d'habiles Critiques, n'est pas sans difficulté. Qu'un homme ait pu demeurer quelques jours dans le Temple, dans l'appartement d'un Prêtre son ami, ou son parent, la chose ne paroitra peut-être pas impossible: Mais qu'un nombre d'environ cent vingt personnes étrangères soit demeuré dans le Temple pendant dix jours, sans qu'on les y ait inquiétéz, c'est ce qui nous paroît impossible: Car les Prêtres, & les Lévites eux-mêmes n'y habitoient que pendant la huitaine; & les appartemens du Temple étoient tellement affectez aux Prêtres, qu'il n'y demuroit aucun étranger. Sur tout il n'y entroit point de femmes, & toutefois il est dit dans les Actes, (b) que Marie Mere de Jesus, & quelques autres femmes étoient avec les Apôtres. Le cas du jeune Roi Joas, avec sa Nourrice, est un cas singulier, qui ne doit point tirer à conséquence. De plus les Apôtres étoient aussi odieux qu'ils l'étoient aux Prêtres, puisqu'ils étoient connus pour Disciples de JESUS-CHRIST, est-il croyable qu'on les auroit laissez si long-tems demeurer paisiblement dans le Temple? Enfin saint Luc autoit-il omis une circonstance aussi remarquable que celle-là, que les Apôtres se soient retirez dans le Temple, & y ayent reçu le Saint Esprit; lui qui nous a parlé deux fois, ici, & dans les Actes, de la même chose, avec assez d'étendue?

Il est bien plus vraisemblable que les Apôtres avoient un appartement dans la ville, où ils demuroient tous ensemble; & qu'ayant reçu le Saint Esprit le matin du jour de la Pentecôte, ils montèrent aussi-tôt au Temple, où s'étant mis à parler de diverses Langues, le peuple s'assembla autour d'eux. Et alors on vit arriver ce qui est décrit au Chapitre second des Actes. Ce que saint Luc dit ici de leur application, & de leur assiduité à la prière, doit s'entendre du tems qui suivit la descente du Saint Esprit. Il nous décrit en cet endroit l'occupation des premiers Fidèles après la Pentecôte.

*BENEDICENTES DEUM. AMEN. Bénissant Dieu. Amen. Ce mot, Amen, ne se lit pas à la fin de plusieurs anciens Exemplaires de saint*

(a) Act. 11. 4. 5. 6.

(b) Act. 1. 15. & 11. 1.

Luc. (4) Il y a beaucoup d'apparence que c'est une addition faite au Texte par la piété des Fidèles, qui avoient accoutumé de conclure ainsi leurs prières, & les lectures de l'Évangile dans l'Eglise. (b)

(a) Non legitur Amen, in Cantabrig. Colb. (b) Vide 1. Cor. xxiv. 16. & Græc. hiæ, & Coptæ. Arab. Armen. Latin. quibusd.

*Fin du Commentaire sur S. Luc.*



TABLE





TABLE DES MATIERES  
DE L'EVANGILE  
DE SAINT LUC,  
PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

*Le Chiffre Romain marque les pages de la Préface, & des Dissertations ;  
& le chiffre ordinaire, les pages du Texte, & du Commentaire.*

## A

**A** *Bandes de Dieu*, la plus terrible marque de sa colère contre le pécheur, 215  
**Abila**, capitale de l'Abilène, & située entre le Liban, & l'Anti-Liban, au-dessus des sources du Jourdain, 69. 70  
**Abraham**, Justes portez dans le sein d'Abraham, 261. Dialogue entre Abraham, & le mauvais riche, 261. & *serv.*  
**Adam**, Représenté par l'homme qui fut bûché entre Jérusalem, & Jéticho, 175  
**Adamm**, Vallée de ce nom entre Jérusalem, & Jéricho ; fameuse par les meurtres qui s'y commettoient, 175  
**Adoption**, Depuis quand usitée chez les Juifs, 21. Jésus-Christ fils de Joseph par adoption, 21. 217 Cette adoption a suffi pour le faire entrer dans tous les droits de la famille de saint Joseph, *là-même.*  
**Alia**, bâtie des ruines de l'ancienne Jérusalem ; sa situation, 339. Elle fut peuplée de Payens, & de quelques Chrétiens, *là-même.* Les Juifs achetoient la permission de la voir de loin, *là-même.*  
**Africanis**, Tradition qu'il dit avoir apprise touchant les deux petes que l'Evangile donne à Joseph, 20  
**Afflictions**, Motifs de Dieu dans l'affliction des Justes, 214. 215 Les Juifs regardoient toutes les afflictions comme la suite de quelque péché, 214  
**Age**, Dispense en quelques lieux de payer le tribut, 45  
**Agneau Pascal**, Figure de Jésus-Christ, 353. Immoié dans le Temple dans le même tems

que J. C. mourut sur la Croix, 348. 349. Vin bûché au souper de l'Agneau Pascal, 351. 353.  
**Agonie de Jésus-Christ** Sa cause, 305  
**Agles**, assemblez par tout où est le corps, figure des Romains qui ont persécuté les Juifs en tout lieu, 284  
**Air**, Démon appelé Prince de la puissance de l'air, 1x. Sentimens des Anciens sur le lieu qu'ils y occupent, 1ix. Tourment qu'ils y souffrent, 1xj  
**Amc**, Plusieurs Anciens ne la croyoient pas purement spirituelle, xxxij. xxxij. Preuves de son immortalité, 147. 319. 330. Préexistence des ames cruës des Juifs du tems de vôtre Seigneur, xxxv. xxxvj  
**Amen**, Coutume des premiers Chrétiens de conclure leurs prières, & la lecture de l'Evangile par *Amen*, 416  
**Ames bonnes, & mauvaises**, créées selon les Rabbins, dès le commencement du monde, 151. Leurs différentes révolutions, 150. 151. Apparitions des ames après la mort, 404. On doit reconnoître qu'il en arrive quelquefois, *là-même.* La justice de Dieu veut qu'elles soient récompensées, ou punies après cette vie, 266. Sentimens des Juifs sur cela, 262. 263. 264. Possession du Démon attribuée aux ames des méchans, 150  
**Amour de Dieu**, au moins commencé, nécessaire pour obtenir la rémission de ses péchés, 175  
**Anathème**, suivi de mort chez les Juifs, 110  
**Anges**, Leurs noms inconnus aux Juifs avant la captivité de Babylone, xxvij. Tobie est le premier qui les ait désigné par un nom propre, *là-même.* D'où sont venues les différentes dénominations qu'on leur donne, 150

Fff

xxxviii. xlv. Noms des Anges que les Cabalistes donnent aux Patriarches pour précepteurs, xxviii. Diversité de sentimens sur le sens, & sur la manière dont les Anges ont été créés, xxviii. xxix. Leur nature toute spirituelle, xxxiv. Corps subtils que plusieurs Peres leuts ont donnez, xxx. xxxi. xxxii. Pourquoi ? xxxiii. Rabbins qui les ont eru de different sexe, & sujets à la mort, xxxj. xxxij. Anges immortels de leur nature, xxxvj. Leurs fonctions selon les Peres, & les Rabbins, xxxvj. xxxvii. xxxviii. xxxix. Différens Etats coniez aux Anges depuis la confusion attribué à Babel, xl. Anges Gardiens, *là-même*. Les Juifs donnent à chacun de nous un bon Ange, & un mauvais, xxxvii. Nombre des bons, & des mauvais Anges, xli. xlii. Subordination qui est entre eux, xlii. Différens sentimens des Peres sur leur Hierarchie, xliii. xlv. Dix Chœurs que les Juifs y reconnoissent, xliij. Langages des Anges, xlv. Manière dont ils se paient, xlv. xlvj. Culte que les Juifs rendoient aux Anges imité par les Chrétiens, xlvj. xlvij. xlviii. Ils sont sensibles à la perte, & à la conversion des pécheurs, 139. Ils appatoissent dans une chair étrangère, 406

**Mauvais Anges.** Noms que l'Ecriture donne à leur Chef, xlix. Chûte des mauvais Anges selon le Livre d'Enoch, 1. l. Réveries des Rabbins sur leur nature, & leur origine, liij. liij. Sentimens de quelques Peres, & des Grecs modernes sur cela, liij. liiv. lv. Deux sortes de mauvais Anges, selon quelques Anciens, lv. Révolte des mauvais Anges, lvj. Intervalle qui se passa entre leur création, & leur chûte, lvj. lvij. Subordination qui est entre eux, lvij. lviii. Leurs fonctions, lviii. lix. Lieu, & nature de leurs supplices, lix. lx. Presque tous les Anciens ont eru qu'ils ne souffriroient le peine du feu, qu'après le Jugement dernier, lix. lixj. Leur culte parmi les Payens, lixj. lixij. Mauvais Ange donné à chaque homme, à chaque vice, lviii. lix. Voyez *Démon*.

**Animaux.** Jésus-Christ fut-il mis dans la crèche entre deux animaux ? 177. Qualitez nuisibles de certains animaux représentées comme des effets de la malice du Démon, 171

**Anne.** Reconnuë de tout tems pour mere de la sainte Vierge, xix. xxj

**Anne la Prophétesse,** fille de Phanuël; son éloge, 59. 60. Elle étoit du nombre des femmes occupées au service du Temple, 61. Elle rend témoignage à la naissance du Messie, *là-même*.

**Anneau.** C'étoit un ornement propre aux personnes riches, & de condition, 144

**Apôtres.** Leur élection, & leurs noms, 108. Discours que J. C. leur fait sur la montagne, 109. & suiv. Leur dépouillement pour J. C. 127. Récompense qui leur est promise, *là-même*. Leur mission, 148. Ils meuoient des femmes

à leur suite, suivant l'usage du pays, 118. Idee qu'ils avoient du Messie, 355. Leur contestation touchant les premières places de son Royaume, 374. Prédiction de leurs souffrances, 461. 462. Jésus-Christ leur apparoit, 404. Preuves qu'il leur donne de sa Reluctation, 405. 407. Il leur donne l'intelligence des saintes Ecritures, 409. 410. Il leur promet le Saint-Esprit, 411. Le reçurent-ils dans le Temple ? 414. 415

**Apôtres des Juifs.** Leurs fonctions, 108

**Apparitions des esprits.** On ne peut nier sans témérité qu'il n'en arrive quelquesfois, 404. Elles passoient pour fatales chez Juifs, 2

**Arabelaüs,** fils du grand Hérode; ce que dit J. C. de l'homme qui est allé recevoir un Royaume dans un pays éloigné, vérité dans la personne d'Arabelaüs, 107

**Arimate,** Dieu mauvais que les Peres reconnoissoient dans la nature, liij. Sacrifice qu'ils lui faisoient pour l'apparter, *là-même*.

**Arimateüs,** la même que *Romathaim Sepulchrum* dans la montagne d'Ephraïm, 390

**Auxesie,** dénombrement qu'il fait faite de ses sujets, 45. 43. Son motif dans ce dénombrement, *là-même*.

**Aumône,** obligation, & manière de la faire, 114. Elle est dûe aux pauvres à titre de justice, 152. La faire d'un bien assez légitimement, 151. 154

**Aumône,** mise pour toutes les œuvres de charité, 130. 132

## B

**B**

**Baptême de Jésus-Christ,** 26

**Baptême de Jean-Baptiste,** 20. & suiv. Esoit-il du Ciel, ou des hommes ? 23

**Baptême,** pour désigner la passion de Jésus-Christ, 502

**Barabbas,** préféré à Jésus-Christ, 372. 379

**Bath,** mesure des Hébreux; ce qu'elle contenoit, 257

**Béatitude.** Divers degrés de béatitude dans le Ciel, 357

**Bélséub.** Jésus-Christ accusé de chasser les Démon au nom de Bélséub, 188

**Bénédictions.** Manière dont les Juifs donnoient leurs bénédictions, 411

**Besoins.** Se reposer sur la Providence des besoins de cette vie, 200. Y penser sans inquiétude, 201. 202

**Bethanie,** bourg au pied du mont des Oliviers, au midi de Jérusalem, 419

**Bethléem,** au midi, & à deux lieus de Jérusalem, 44. Naissance de J. C. dans une caverne à l'extrémité de la ville de Bethléem, 46. 47

**Bethphagé.** Sa situation, 330

**Bethsaïde,** ville au-delà du Jourdain, sur la mer de Tibériade, 351. Son endurcissement, 168

**Biens.** Pourquoi appellees des richesses d'iniquité,

**117.** Les employez pour le faite des amis dans le Ciel, *là-même*. Malheur à ceux qui y sont attachez, **111**. Les perdie plutôt que la charité, **115**  
**118.** *Supplément* conere le Saint-Esprit, **128**  
**119.** Les Anciens en nourridoient exprés pour les Saerifices solemnels, **145**  
**120.** Parabole de la brebis égarée, **138**  
**121.** *Byssa*, espere de loyete tirée d'un poisson nommé *Pinna*, **160**

## C

**Cabalistes.** Leur application à découvrir le nom de quelqu'un des soixante & dix Anges qui portent en eux le nom de Dieu, xxvij. Anges qu'ils donnent aux Patriarches pour précepteurs, *là-même*.  
**Cain**, le premier de tous les excommuniés, 110  
**Caïnán** Superflu dans la Généalogie de Jésus-Christ, **79**. Y a-t'il été inféré par S. Luc, ou par les Copistes, **78. 79**  
**Calvaire**, montagne au nord-ouest de Jérusalem ; Jésus y est crucifié, **382**  
**Cantiques**, faits exprés chez les Juifs pour louer le Seigneur dans des cas extraordinaires, **18**  
**Capharnaüm** Jésus-Christ y établit sa demeure, **91**. L'entrée de cette ville, **169**  
**Captivité du Temple**, pris du nombre des Léviens, **147**. Endroits du Temple confiez à leur garde, *là-même*.  
**Captifs**. Nombre des Juifs captifs après la prise de Jérusalem par les Romains, **115**  
**Caravanne** Res-conterre où les Juifs alloient en caravane à Jérusalem, **62**  
**Carouge**. Fruit d'un arbre de même nom en Egypte. Nature & usage de ce fruit, **243**  
**Caravanseras**. Maison publique en Orient, où l'on reçoit les étrangers, **46**  
**Caverne**, taillée dans le roc à l'extrémité de la ville de Bethléem ; lieu de la naissance de Jésus-Christ, **48. 47**  
**Cedre**, propre à fumer les tetres, **216**  
**Centenier Payen** Son servitour guéri, & sa fol recievre par J. C. **121. 122**  
**Centenier**, converti à la mort de J. C. **189**  
**César**. Payete tribue à César, **327. 318**  
**Chair** Jésus-Christ en a-t'il mangé pendant la vie ? **350** Les Ebionites avouent horreur de la chair, *là-même*.  
**Chaux** entre le Paradis, & l'enfer, **262. 263**  
**Charité** Règle de la charité chrétienne, **115**. Cette regie admitté des Payens, *là-même*.  
**Chœurs des Anges**. Les Hébreux en comptent dix, xliij. Différens seritimens des Petes sur le nombre, & sur l'ordre des chœurs des Anges, **xliij. xliij**  
**Chomer**, mesure des Hébreux ; ce qu'elle contenoit, **253**  
**Chrétiens**. Epreuvez par la Croix de J. C. **129**.  
**60.** Caractère qui les distingue des Juifs, **273**

Devoirs des Chrétiens, **235. 236**. Vigilance recommandée aux Chrétiens, **204**. *Et suiv.* Ils peuvent porter les armes dans une guerre juste, hors le danger de tomber dans l'infidélité, & dans le crime, **74**  
**Chrétiens**, maudits trois fois le jour par les Juifs, **112**. Heureux les Chrétiens qui sont persécutez pour J. C. **110**. *Et suiv.* Posture des premiers Chrétiens dans leurs prières, **121**. Mauvais Chrétiens comparé au sel devenu insipide, **216. 217**  
**Ciel**. La porte qui conduit au Ciel est étroite, **221**.  
**Cieux**. Vertus des Cieux ébranlées avec la ruine de Jérusalem, **141**. Les Anciens croyoient qu'après une certaine révolution d'années, les Cieux changeoient de situation, **141. 142**  
**Classe** Vingt-quatre Classes des Prêtres Juifs, **5**  
**Clef de la science**, inutile entre les mains des Docteurs de la Loi, **124. 125**. On leur donnoit une clef en main dans leur prononcion, *là-même*.  
**Cléophas**, un des deux Disciples à qui J. C. apparut sur le chemin d'Emmaüs ; qui il étoit à **129**. Sa maison changée en Eglise, **125. 401**  
**Comme**, motifs de la confiance au Dieu, **100. 101** *Et suiv.*  
**Constantin**, il rend la paix à l'Eglise, **139**. Le tems des nations a duré jusqu'à son regne, *là-même*.  
**Corozaim**, ville de Gaillée, au-deçà de la mer de Tibériade, **168**. Son endurcissement, *là-même*.  
**Correction fraternelle**, Règles que l'on y doit observer, **269**  
**Coups**, bente par le pere de famille dans les repas des Juifs, **351**. On en benissoit quelquefois plusieurs au repas de la Pâque, **353**  
**Croix** Supplice ordinaire des voleurs, des esclaves, & des peis de la lie du peuple, **181**. Bons & mauvais Chrétiens épreuvez par la Croix de J. C. **59. 60**. La porter avec persévérance, **154**

## D

**Danse**, usitée chez les Anciens, même dans les réjouissances de Religion, **246**  
**David** mange les pains de proposition à Nobé, **105. 106** Apôtres justifiez par son exemple, *là-même*. Les deux bras-ches de la famille de David réunies par le mariage de Joseph, & de Marie, xvij. Jésus-Christ fils de David par l'un, & par l'autre, **xiv**  
**Débiteur**. Paraboles des deux débiteurs, **111**  
**Déluge** Avenement de J. C. contre les Juifs comparé au déluge, **180. 181**  
**Démon** Lui faire une guerre continuelle, **255**. Armes qu'un Chrétien doit lui opposer, **216**. Li ne peut rien qu'avec la permission de Dieu, **359**. Pourquoi est-il appelé le Prince de ce

monde ? **11.** Il vient tenter Jesus-Christ, **80.**  
 Il se retire de lui pour un tems, **81.** Maladies  
 attribuées au Démon, **118.** Qualitez nuisibles  
 de certains animaux représentées comme des  
 effets de la malice du Démon, **173.**  
**Démons**, désignez sous le nom de ténébres, **169.**  
 Leurs apparitions, **404.** Ont-ils apparu en  
 chair, & en os ? **406.** Leur nombre comparé  
 à celui des saints Anges, **xlj.** Distinguez des  
 mauvais Anges par quelques Anciens, **lv.** lix.  
 Pourquoi ils sont appelés les Princes de la  
 puissance de l'air ? **lx.** Peine qu'ils y souffrent,  
**lix.** Pourquoi ils prioient J. C. de ne pas les  
 précipiter dans l'abîme ? **lxj.** Nature du feu  
 dont ils doivent être punis, **lxij.** Hon-  
 neurs divins que leur rendoient les Payens,  
**lxij.** Voyez *Anges, mauvais Anges.*  
**Dénombrément**, fair par les ordres d'Auguste des  
 habitans de toute la terre, **41.** Il se fit en  
 Judée avant que Quirion fut Gouverneur de  
 Syrie, **41.** Joseph, Marie, & J. C. inferits  
 dans ce dénombrement, **44. 45.**  
**Devoirs des Chrétiens**, **314. 315. 316.**  
**Dieu.** Tous les hommes recourent naturellement  
 à Dieu dans leurs disgrâces, **294.** Comment  
 vent-il être prié ? **385.** & suiv. **391.** Il accor-  
 de ce qu'on lui demande avec persévérance,  
 là même. Il est toujours disposé à exaucer nos  
 prières, **384.** Motifs de confiance en Dieu,  
**201. 202.** Combien il est sensible à l'égaré-  
 ment, & au retour du pécheur, **318. 343. 344. 311.**  
 ne doit ses grâces à personne, **89.** Compte  
 qu'il demandera des grâces qu'il nous a don-  
 nées, **406.** Motifs de Dieu dans l'affliction  
 des justes, **314. 315.** Sa colère n'est jamais  
 plus à craindre au pécheur, que quand il l'a-  
 bandonne à lui-même, **315.** Ses desseins com-  
 ment rendus inutiles par les Phariséens, **117.**  
**318.** Il exerce un pouvoir absolu sur nos  
 cœurs, sans dégrader notre liberté, **117.** Sa  
 conduite comment justifiée par les Publicains,  
**126.**  
**Disciples** choisis par Jesus-Christ, **165.** Leur  
 nombre, là-même. Leur mission, **166.** In-  
 structions qu'il leur donne, **167.** & suiv. Leurs  
 noms écrits dans le Livre de vie.  
**Disciples** à qui Jesus-Christ apparut sur le che-  
 min d'Emmaüs, **195.** Qui étoient-ils ? **395.**  
**396.** Pourquoi ne le reconnurent-ils pas d'a-  
 bord, **396. 397.** Leur doute, **398. 399.** Ils le  
 reconnoissent dans la fraction du pain, **402.**  
 Leur donna-t'il l'Eucharistie ? **405. 402.**  
**Discours sur la montagne**, **309. & suiv.**  
**Dispositions pour bien prier**, **185. & suiv. 292.**  
 & suiv.  
**Dixmes.** Revenus sujets à la dixme parmi les  
 Hébreux, **293.**  
**Docteurs de la Loi.** On leur mettoit en main une  
 clef, & des tablettes dans leur promotion,  
**195.** Reprehes que Jesus-Christ leur fait,

**193. 194.** Leur manière d'enseigner dans les  
 Synagogues, **24.** Ils avoient seuls le droit d'y  
 parler assis, **27.** Leur vaüité, **331.** Leur con-  
 damnation plus rigoureuse, là-même.  
**Dragme.** Parole de la dragme égarée, **132.**

## E

**E** Au destinée à paltrir les pains sans levain,  
 elle devoit reposer douze heures, **349.**  
**Ebionites.** Ils avoient horreur de la chair, **350.**  
**Ecales des Hébreux.** Manière d'y enseigner, **65.**  
**Ecrivains.** Ils écrivoient assis par terre, **157.**  
**Eglise**, représentée sous l'idée d'une sale de festin,  
**230.** Douce violence que Dieu a faite aux  
 Gentils, pour les y faire entrer, **231. 233.**  
**Eglises**, autrefois bâties sur les Corps des Mar-  
 tyrs, ont donné lieu à l'usage d'enterrer des  
 morts dans les Eglises, **123.**  
**Egrogri**, ou *Veillans.* Nom que les Caldéens  
 donnoient aux Anges, **1.**  
**Egypte.** Lieu où se rerita l'enfant prodigue, **242.**  
**Egyptiens.** Trois parties dont ils eroyoient l'hom-  
 me composé, **lv.**  
**Elie**, témoin de la transfiguration de J. C. Sujet  
 de leur entrecien, **155.**  
**Elisabeth**, de la race d'Aaron, comment alliée  
 à la sainte Vierge, **xiv.** Si c'est par ses Anéc-  
 dotes que saint Luc a tiré la généalogie de J. C.  
 xij. **xiv.** Elle se cache, après avoir conçu  
 Jean-Baptiste, **16.** Elle est visitée par la sainte  
 Vierge, **17.** & suiv. Elle connut par révéla-  
 tion le nom qu'elle donna à son fils, **33.** Sa  
 retraite dans le désert, **40.**  
**Elus**, opprimez en ce monde par les méchans,  
**287.** Vengeance que Dieu tirera de leurs en-  
 nemis, **287. 288.** Petit nombre des Elus, **121.**  
**Emmaüs** signifie des bains d'eau chaude. Bourg  
 de ce nom au nord-ouest, & à soixante stades  
 de Jérusalem, **385.**  
**Empire Romain**, désigné sous le nom de toute la  
 terre, **42.**  
**Encens**, offert deux fois le jour dans le Temple  
 de Jérusalem, **6.** Le Prêtre qui devoit l'offrir,  
 déterminé par le sort, **5.**  
**Enfans**, soumis chez les Juifs à la rigueur de la  
 Loi après l'âge de douze ans, **61.** Ils étoient  
 en droit chez les Juifs de demander leur légi-  
 time, lorsqu'ils avoient atteint l'âge de pleine  
 puberté, **140.**  
**Enfans**, bénis par J. C. **295.** Royaume des Cieux  
 destiné à ceux qui leur ressemblent, **295. 296.**  
**Enfans du siècle**, plus prudents que les enfans de  
 lumière, **121.** Parole de l'enfant prodigue,  
**240. 241.** & suiv. Il est la figure des Gentils,  
**240.** & le modèle des vrais péçiteus, **244.**  
**Enfer.** Chaos que les Juifs concevoient entre le  
 paradis, & l'enfer, **162. 165.**  
**Enoch.** Précis du Livre d'Enoch touchant la chü-  
 se des mauvais Anges, **1. ij.**

*Saint Epiphane* Généalogie de J. C. selon Saint Epiphane, **xxv**  
*Eslaves*, servis par leurs Maîtres à certains jours dans la Grèce, à Rome, & à Babylone, **204. 205.** Esclave préposé aux autres, **206.** Les Maîtres avoient droit de vie, & de mort sur leurs esclaves, **207**  
*Esprit bon, ou mauvais*, mis pour les bonnes, ou mauvaises qualités du corps, & de l'esprit, **xxxvij. 162**  
*Saints-Esprits*, promis aux Apôtres, **411. 422.** Descendit-il sur eux dans le Temple, **414. 415.** Il est donné à ceux qui le demandent, **284.** Pourquoi lui rapporte-t'on l'Incarnation du Verbe? **23.** Blâphème contre le Saint-Esprit, **198**  
*Esprits*. Apparitions des Esprits, **404**  
*Esfimens*: laissoient mourir de faim ceux qu'ils avoient excommuniés, **117**  
*Eftha*. Affricain la fait femme de Mathan, & de Melehi, & mere de Jacob, & d'Heli, **xv**  
*Eucharistie* Son institution, Vérité du Corps, & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, **352.** Usage des Juifs auquel Jesus-Christ se conforma, en la distribuant à ses Disciples, **352. 353**  
*Evêques*, ne sont entez dans la discussion des affaires temporelles, que pour éviter de plus grands maux, **159**  
*Excommunication*. On doit craindre l'excommunication même injuste, **120.** Antiquité de l'excommunication chez les Juifs, **120.** Trois sortes d'excommunication parmi eux, **121.** Excommunication dont ils ont usé envers les Chrétiens, **122**

## F

*Fac.* Tradition touchant la sainte Face conservée à Rome, **379. 380**  
*Faim spirituelle*; suite de l'égarement du pécheur, **242**  
*Famille*. Filles héritières chez les Juifs obligées de se marier dans leur famille, **xij. xij.** Si ce fut pour obéir à cette Loi que Marie épousa Joseph, **là même.**  
*Femmes*. Coutume des Hébreux de ne pas tirer les généalogies des femmes, **xj**  
*Femmes*, déçartes impures après leurs couches, **53.** Loix pour leur purification, & pour le rachat de leur premier-né, **54**  
*Femmes* à la suite de Jesus-Christ, & des Apôtres, suivant l'usage du pays, **138**  
*Femmes* occupées au service du Temple de Jérusalem, **67**  
*Femme Pécheresse*. Paifum qu'elle répand sur les pieds de Jesus-Christ, **130.** Son grand amour lui fait mériter le pardon de ses péchez, **132.** *Es. sur.* Doit-on la confondre avec Marie Madeleine, & Marie sœur de Lazare? **129.** Voyez *Maria.*

*Fermier*. Tous les hommes sont les fermiers de Dieu, **250.** Parabole du fermier infidèle, **259. Es. sur.**  
*Festin*. Y inviter les pauvres préférablement aux riches, **229.** Les Juifs concevoient les délices du paradis sous l'idée d'un festin, **262**  
*Festin du Pere de famille*, **230.** Ceux qui y étoient invités indignes de s'y trouver, **231. 232.** Pauvres, & cétropies que l'on force d'y entrer, **232. 233**  
*Feu*, désigne souvent la guerre dans l'Ecriture, **208.** Feu que Jesus-Christ est venu allumer sur la terre, **là même.** Nature du feu qui doit brûler les Démons dans l'enfer, **lxij.** Presque tous les Anciens ont cru qu'ils n'en souffriroient la peine qu'après le jugement dernier, **lxj**  
*Figues*. Parabole du figuier infructueux, **216.** Sens de cette parabole, **216. 217**  
*Figures*, qui ont marqué la mort, & la réurrection de Jesus-Christ, **400**  
*Filles héritières*, obligées par la Loi de se marier dans leur famille, **xij. xij.** Marie fille héritière de sa famille, **là même.**  
*Fils*. Etenduë du nom de fils dans l'Ecriture, **78**  
*Foi*, est un pur don de Dieu, **270.** Excellence de la foi, **28. 270.** Lorsque Jesus-Christ viendra, trouvera-t'il de la foi sur la terre? **289. 290.** L'Eglise promet-elle qu'on conduise les Infidèles à la foi par des voies de violence? **232. 233**  
*Foi des miracles*, **269. 270**  
*Fort*. Parabole du Fort atmé, **186**  
*Foiet*. Peine du foiet commune chez les Juifs, **378.** Le nombre des coups de foiet étoit arbitraire chez les Romains, **là même.**  
*Franges*. Les Juifs devoient en porter au bas de leur manteau, **245**

## G

*Gabriel*, signifie la force de Dieu, **15.** Il promet à Zacharie la naissance d'un fils, **9.** Il est envoyé à Nazareth, **17.** Son entretien avec Marie, **28.** *Es. sur.*  
*Galiéens*. Leur humeur guerrière, **167**  
*Galiéens*, dont Pilate mêla le sang avec celui de leurs victimes, **213. 214**  
*Généalogie*. Coutume des Juifs de ne tirer les généalogies que des hommes, **xj**  
*Généalogie de Jesus-Christ par sa Mere*, **77. 78.** Le nom de Caïnan y a-t'il été inséré par saint Luc, ou par les Copistes? **78. 79**  
*Généalogie de la sainte Vierge*; la même que celle de saint Joseph, **xij**  
*Générations*, mise pour toute la conduite de la vie, **253**  
*Gentils*. Leur vocation à la foi, à l'exclusion des Juifs, **222. 223.** Douce violence que Dieu leur a faite, pour les faire entrer au festin du Pere

de famille, 232. 233. Ils sont figurés par l'enfant prodigue, 140. Rapport entre lui, & les Grecs, 240. 243  
**Centils du siècle.** Nom que les Juifs donnoient aux Payens, 202  
**Gergesa,** ville de Judée sur la mer de Tibériade, 141  
**Glaive.** Quel est le glaive qui a percé le cœur de Marie? 38. 59  
**Gloire,** plus, ou moins grande dans le Ciel, selon la diversité des mérites, 307  
**Golgotha,** le crane Montagne de ce nom au nord-ouest de Jérusalem, 382. Pourquoi ainsi appelée? là-même.  
**Grâce,** donnée aux humbles, 30. 173. Elle n'est due à personne, 89. Douce violence qu'elle fait à la volonte, 233. Volonté libre sous l'impression de la grâce la plus efficace, 127. Compte qu'on rendra des grâces qu'on a reçues de Dieu, 306  
**Guerre,** déclinée souvent dans l'Écriture sous le nom de feu, 208  
**Guerre,** permitte contre les ennemis de l'État, 74. Est-il permis aux Chrétiens de s'y engager? là-même.

## H

**Habits blancs,** propres aux Rois chez les Perses, & chez les Égyptiens, 376  
**Habits de résurrection** chez les Anciens, 244 245  
**Habitudes.** Ce que coûtent les mauvaises habitudes à ceux qui y sont engagés, 245  
**Haine,** mise pour un moindre amour, 235  
**Hébreux.** Leur coutume de ne donner les généalogies que par les hommes, 23  
**Hébron.** Ville sacerdotale dans les montagnes de la partie méridionale de Juda, 25. On voit que Zacharie, & Elisabach demouroient à Hébron, là-même.  
**Héli.** Sentimens des Anciens, qu'il est père de saint Joseph, xiv. xv. C'est e même que Joachim, père de la sainte Vierge, xxi. xxiiij. 77. Saint Joseph fils, c'est-à-dire, gendre d'Héli, xvi. xvij  
**Hémerosse,** entrée en souchant le vétement de Jesus-Christ, 145. Statue qu'elle lui érigea à Panade, là-même.  
**Hérodé Antipas,** fils du Grand Hérodé, & Tétrarque de Galilée, 69. Il fait arrêter Jean-Baptiste, 76. Son caractère, 224. Il attribue les miracles de Jesus-Christ à Jean ressuscité, 149. Croyoit il la météphysique? là-même. & suiv. Il souhaite de voir Jesus-Christ; il le méprise, & le renvoie à Pilate, 375. 376. Pensa-t'il à faire mourir Jesus-Christ? 213. Il se réconcilia avec Pilate: Sujet de leur division, 377  
**Hérodiens,** Disciples de Judas de Galilée, opposés au paiement des tributs, 327  
**Hierarchie.** Trois Hiérarchies des Anges, &

différens Chœurs dont elles sont composées, xliiv  
**Hommes,** composés de trois parties, selon les Égyptiens, liv. Leur état après la résurrection, 329  
**Horos.** Un des Dieux que les Perses reconnoissoient dans la nature, lixij. Sacrifices d'actions de grâces qu'ils lui faisoient, là-même.  
**Humble.** Le plus grand dans le Royaume des Cieux, 258. Grâces données aux humbles, 373  
**Humilité.** En quoi elle consiste, 229. Prier avec humilité, 291. Leçons d'humilité que J. C. fait aux Apôtres, 355. & suiv.  
**Hypocrisie.** Se garder du levain de l'hypocrisie, 196.

## I

**Jacob,** fils de Mathan, & d'Estha, & père de S. Joseph selon la nature, xv  
**Jair.** Sa fille ressuscitée par J. C. 246  
**S. Jacques,** fils de Zébédée, s'attache à la suite de J. C. 96. Il est appelé fils du tonnerre, 361  
**S. Jacques,** Protévangile de S. Jacques; où dans les Égiles d'Orient, xxj. Allusion que les Anciens y ont faite, xxij  
**S. Jean-Baptiste.** Promesse de sa naissance; 9. Sa conception célébrée par les Grecs, 12. Il est prophète, & sanctifié dès le sein de sa mere, 11. 12. 16. Sa naissance, elle a été toute miraculeuse, 6. Réjoissances offertes au jour de sa naissance, même chez les payens, 10. Eut-il l'usage de la raison dès la plus tendre enfance, 12. 39. Il se retira de bonne heure dans le désert, 39. 40. Il sort du désert, 70. Lieux où il a baptisé sur le Jourdain, 72. Gens de différens états viennent le consulter; Instructions qu'il leur donne, 72. 73. Peu de fruit de ses prédications, 14. Témoignage qu'il rend à Jesus-Christ, 75. Son zèle égal à celui d'Elie, 13. Il envoie deux de ses Disciples à J. C. 124. Éloge de Jean-Baptiste, 125. 126. Son Baptême rejeté, & sa conduite censurée par les Pharisiens, 127. 128. Formule de prière qu'il donna à ses Disciples, 181. Il est mis en prison par les ordres d'Hérodé Antipas, 76  
**S. Jean l'Évangéliste** s'attache à la suite de Jesus-Christ, 96. Il est appelé fils du tonnerre, 161  
**S. Jean Damascène.** La Généalogie qu'il donne de J. C. ne peut être d'aucune au orient, xxiiij. xxiv  
**Jeanne,** femme de Chuzas, à la suite de J. C. 138  
**S. Jérôme,** forcé d'applaudir à S. Grégoire de Nazianze, 105  
**Jérusalem,** seule capable de faire mourir les Prophètes, 224. Son opposition à l'Évangile, là-même. Tous les Juifs obligés de y

rendre trois fois l'année, [62. 5](#) Joseph n'y alloit-il qu'à la fête de Pâque ? [62. 65](#)

**Jérusalem.** Larmes que J. C. versa à la vue des maux dont elle est menacée, [93.](#) Son endurement, [110. 111.](#) Prières de sa ruine, [135.](#) *Ch. suiv.* Elle est environnée par l'armée des Romains, [132. 133.](#) Elle a été saccagée comme Sodome dans le crime, & dans l'impénitence, [138. 139.](#) Sa ruine, [134. Ch. suiv.](#) Elle a été le cinquième de la plus grande partie de la nation des Juifs, [137.](#) Comment a-t-elle été foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à la fin du tems des nations ? [139.](#) Splendeur qu'elle reconva sous le regne de l'Empereur Constantin, *là-même.* Les Juifs s'ont-ils sentez à Jérusalem ? [139. 140.](#)

**Jésus-Christ.** Sa naissance à Bethlèm, [41.](#) Jour & lieu de sa naissance, [46.](#) Il sortit du sein de Marie sans rompre le sceau de sa virginité, [48.](#) Fut-il mis dans la crèche entre deux animaux ? [47.](#) Il fut inscrit dans le dénombrement, [45.](#) Sa Généalogie par sa *Mcté*, [77. 78.](#) S'il est fils de David par Joseph, & par la sainte Vierge, [xiv.](#) Pour être de la race de David, il n'a pas dû être fils de Salomoo selon la chair, [xvii.](#) Saint Joseph a pu en adoptant, le faire entrer dans tous les droits de sa famille, [xj. xij.](#) Il a réuni dans la personne les privilèges de la Royauté, & du Sacerdoce, [xiv.](#) Il se soumet à la loi de la circoncision, [52.](#) Étendu du nom de Jésus qu'il y reçut, [51.](#) Il est présenté au Temple, *là-même.* Témoignage rendu à sa naissance par Siméon, & par Anne la Prophétesse, [56. 57. 60.](#) Comment est-il né pour la perte des incrédules ? [57. 58.](#) Comment a-t'il pu croître en science, & en sagesse ? [62.](#) Son premier voyage à Jérusalem, [63.](#) Il est trouvé dans le Temple au milieu des Docteurs, [64.](#) Il obéit à Joseph, & Marie, [67.](#)

**Jésus-Christ.** Son Baptême, [76.](#) Il est conduit dans le désert, & tenté par le Démon, [80. Ch. suiv.](#) Le Démon se retire de lui pour un temps, [81.](#) Il enseigne dans la Synagogue de Nazareth, & tombe sur un passage du Prophète *Isaïe*, [84.](#) Application qu'il en fait à sa mission, [88.](#) Comment se vit-a-t'il des mains des habitants de Nazareth, qui voulaient le précipiter ? [90. 91.](#) Il établit là demeure à Capharnaïm, [91.](#) Péché miraculeux qu'il fait faire à S. Pierre, [94.](#) Lépreux, & Paralytique qu'il guérit, [97. 98.](#) Il appelle S. Matthieu à sa suite, [100.](#) Il justifie ses Disciples accusés de ne pas jeûner, & de violer le Sabbat, [101. 102.](#) J. C. choisit douze Apôtres d'entre ses Disciples, [102.](#) Discours qu'il leur fait sur la montagne, [103. Ch. suiv.](#) Il relève la foi du Cénœnien, & guérit son serviteur, [111. 112.](#) Il résuscite le fils de la veuve de Naïm, [113.](#) Sa conduite scandaleuse des Juifs, [128.](#) Eloge

qu'il fait de Jean-Baptiste, [125.](#) Repas qu'il prend chez Simon le Pharisien, différents de celui qu'il prit à Béthanie, [129.](#) Il fait l'apologie de la femme pécheresse, & lui tenet ses pieds, [131. Ch. suiv.](#) Femmes à la suite, suivant l'usage du pays, [138.](#) Ses Disciples battus de la ceinture, & l'appaise, [141.](#) Démon qu'il chasse du corps d'un possédé, & qu'il envoie dans un troupeau de porceaux, [143.](#) Hémorroïsse guérie en touchant la frange de son vêtement, [145.](#) Statue que cette femme lui érigea à Pausade, *là-même.* Hécubise la fille de Jair, [146.](#)

**Jésus-Christ.** Il envoie ses Apôtres prêcher l'Evangile, [148.](#) Il multiplie les cinq pains, [150.](#) Sa Divinité reconnue de S. Pierre, [153.](#) Sa Transfiguration, [155.](#) Sujet de son entretien avec Moïse, & Elie, *là-même.* Il délivre un enfant possédé du Démon, [157.](#) Il est rejeté des Samaritains, [160.](#) Dispositions qu'il demande de ceux qu'il appelle à sa suite, [161. 164.](#) Son Esprit est un esprit de douceur, [161.](#) Il choisit soixante & douze Disciples, & les envoie prêcher l'Evangile, [165.](#) Instructi on qu'il leur donne, [167. Ch. suiv.](#) Charitable Samaritain, figure de J. C. [175.](#) Marche le reçoit, & lui donne à manger ; Marie à ses pieds, [177. Ch. suiv. Exemple de prière qu'il donne à ses Disciples, \[181.\]\(#\) Il est accusé de chasser les Démon au nom de Bécélzébub, \[185.\]\(#\) Il promet aux Juifs le signe du Prophète Jous, \[187. 188.\]\(#\) Reproches qu'il fait aux Pharisiens, & aux Docteurs de la Loi, \[190. 191. 193.\]\(#\) Il refuse de faire le partage entre deux freres, \[198.\]\(#\) Feu de la persécution qu'il est venu allumer sur la terre, Sa Passion déguisée sous le nom de Baptême, \[209.\]\(#\)](#)

**Jésus-Christ** guérit une femme courbée depuis dix-huit ans, [212.](#) Il est accusé de violer le sabbat, [214. 219.](#) Les Pharisiens viennent lui conseiller de se retirer, [221.](#) Herodes pensoit-il à le faire mourir ? *là même.* Menaces qu'il fait aux Juifs de les abandonner, [225.](#) Mydropique qu'il guérit au jour du Sabbat, [226.](#) Murmure des Pharisiens contre J. C. [226.](#) Combien il est sensible à l'égarement, & au retour du pécheur, [228. 229. 244.](#) Instructions qu'il donne à ses Disciples touchant le scandale, & le pardon des injures, [268. 269.](#) Il relève le métre de la foi, [270.](#) Il guérit dix Lépreux près de Samarie, [274.](#) Son avancement contre les Juifs incrédules, [277. Ch. suiv. Il les suspendra dans le crime, & dans l'impénitence, \[282.\]\(#\) Il prédit les souffrances, & celles de ses Disciples, \[279. 280. 288.\]\(#\) Il les précautionne contre les faux Prophetes, \*là même.\* Lorsqu'il viedra, trouvera-t'il de la foi sur la terre ? \[289. 290.\]\(#\)](#)

**Jésus-Christ.** Il apprend à ses Disciples la manière de bien prier, [285. Ch. suiv.](#) [291. Ch. suiv.](#) En-

L

à Jérusalem trois fois l'année, 62. Posture des Juifs durant leur priere, 291. Idée qu'ils avoient du Messie, 178. Réurrection générale attendue des Juifs au tems du Messie, 328. 329.

**Juifs.** Usage d'excommunier ancien parmi eux, 110. Ils avoient trois fortes d'excommunications, 121. Excommunications dont ils ont usé envers les Chrétiens, 122. Ils les maudissoient trois fois le jour, *là-même*. Leur sentiment sur les biens, & les maux de cette vie, 263. Espéroient-ils une autre vie que celle-ci ? 173. Idée qu'ils avoient du paradis, 265. Ils le plaçoient dans des lieux souterrains, 262. Leur haine pour les Samaritains n'empêchoit pas qu'ils ne leur rendissent les devoirs de l'humanité, 261. Secours qu'ils se promettoient de l'intercession des Saints auprès de Dieu, 264. Ils avoient des jeûnes d'obligation, & de dévotion, 292. Jeûnoient-ils le jour du Sabbat ? 293. Vin benu qu'ils boivent à la ronde dans leurs repas de cérémonie, 351. 352. Distribution qu'ils font des Livres sacrez, 409. Leur manière de benir, 433. Dix chœurs des Anges qu'ils reconnoissent, xliij. Culte qu'ils ont rendu aux Anges imité par les Chrétiens, xlvij. xlvijij. Ils donnent à tous les hommes un bon, & un mauvais Ange, lix. Désignent par le pete de l'enfant prodigue, 246. Leur vaine confiance, 247.

**Juifs,** comparez à un arbre stérile, 216

**Juifs.** Ils croyoient du tems de J. C. la préexistence des ames, & la métempsychose, xxxv. xxxvj. 149. 150. Ils refusaient d'entser dans la sale du festin, 230. 231. Ils sont inexcusables, 217. Gentils appelez à l'Eglise à leur exclusion, 222. 223. Leur endurcissement, 311. Mesure de leurs iniquités combite par la mort du Messie, 111. 115. Leur réprobation, 222. Présages de leur ruine, 335. *Ch. suiv.* Vengeance que J. C. a exercée contre eux par les armes des Romains, 277. *Ch. suiv.* Ardeur de leurs ennemis à les persécuter en tout lieu, 284. Ils ont été surpris comme Sodome dans le crime, & dans l'impénitence, 281. Extrémitez où ils furent réduits durant le siège de Jérusalem, 140. Cette ville devient le cimetière de presque toute leur nation, 117. Grand nombre de leurs capifs disperséz dans tout l'Empire Romain, 128. Défense qui leur est faite de rentrer à Jérusalem, 112. Ils achetoient la permission de la saluer de loin, *là-même*. Leur conversion à la fin du monde, 127. 226

**Justes.** En quel sens les justes n'ont-ils pas besoin de pénitence ? 232. 239. Moxifs de Dieu dans l'affliction des justes, 214. 255

K

**K Anani,** peut signifier un homme zélé, ou Cananéen, 109

**Lampe.** Parabole de la lampe sous le boisseau, 188

**Ben Larran.** Blasphéma-t'il d'abord contre J. C. 181. Sa conversion, *là-même*. Son baptême dans le Saug de J. C. 182. 183. Il entra dans le paradis le premier de tous les hommes, 387. Son culte dans l'Eglise, *là-même*

**Lazare;** le même nom qu'Eliazar, qui signifie le secours de Dieu, 260. Parabole de Lazare, & du mauvais riche, 259. *Ch. suiv.*

**Lépreux.** Les Prêtres les examinoient hors du camp, chez les Juifs, & jugeoient de leur guérison, 27. Comment on les rétablissoit dans le commerce des autres hommes, 28. Guérison des dix lépreux, 274. Gentils figurez par celui qui revint à J. C. 275

**Levain.** Se garder du levain de l'hypocritie, 196

**Lévi;** le même que saint Matthieu. Sa vocation, 300

**Léviites.** Garde qu'ils faisoient aux portes du Temple, 147

**Libéral.** Les Princes recevoient autrefois le titre de Libéral, 355

**Liberté.** Notre liberté perfectionnée par le souverain domaine que Dieu exerce sur nos cœurs, 217

**Lilith.** Femme que les Rabbins donnent à Adam, & qu'ils supposent ennemie des enfans nouveau-nés, liij. Précaution des Juifs pour les garantir de la cruauté, *là-même*

**Lit. de table.** Leur usage parmi les Anciens, 262. Livres sacrez. Leur distribution du tems de nôtre Seigneur, 409

**Lit. Evangélique.** Son esprit est un esprit de douceur, 162

**Lot.** Vaine curiosité de la femme de Lot, 282.

Est-elle changée en staué de sel ? *là-même*.

**Saint Luc.** S'il fut d'abord Juif, ou Payen, j. vj.

A-t'il été du nombre des 72 Disciples ? ij. En quel tems il commença à suivre saint Paul, li. liij.

Quand, en quel lieu, & pourquoi écrivit-il son Evangile, 1. 2. iv. v. Il l'a écrit en Grec, v. Il cite par tout l'Ecriture conformément aux Septante, vj. 79. Il n'a pas prétendu donner la généalogie Sacerdotale de J. C.

xiv. Celle qu'il a donnée est celle de la sainte Vierge, xvj. xvij. *Ch. suiv.* Que s'ensuit-il de ce qu'il a donné la généalogie de la sainte Vierge ? xj. Pourquoi a-t'il supprimé le nom de Marie, en faisant la généalogie ? xvij. Son Evangile admis seul, & tronqué par les Marcionites, v. vj. Son stile, vj. vij. Lieu, & genre de la mort, liij. Ouvrages qu'on lui a attribuez, iv. On l'a pris mal-à-propos pour un des deux Disciples à qui J. C. apparut sur le chemin d'Emmais, 127. 128.

**Lucifer,** rombé du Ciel comme un éclair, 170

Ggg



*Lumière de séparation.* Ce que c'est chez les Juifs, 131  
*Lune.* Signes dans la lune avant la ruine de Jérusalem par les Romains, 140  
*Lysanias*, Tétrarque de l'Abilène. *Qui* est ce Lysanias? 62

## M

*M Adeline.* La même que la femme pécheresse, 136. Démon dont elle fut délivrée, 137. Voyez *Marie*.  
*Magen*; sient des petits présens à J. C. 54  
*Magdeda*, ou *Magdala*, ville de la Galilée; sa situation, 137  
*Mains.* Coutume des Juifs de les étendre, & de les imposer dans leurs bénédictions, 413  
*Maire.* Avait droit de vie, & de mort sur ses esclaves, 207. Esclaves servis par leurs Maîtres en certains jours, dans la Grèce, à Rome, & à Babylone, 204, 205  
*Maladies*, attribuées au Démon, 218  
*Mammon*, les richesses. Étendu de ce terme dans la Langue des Hébreux, 254  
*Marriage*, indissoluble de sa nature, 158  
*Marie*, héritière de sa famille, & de la même maison que S. Joseph, xij. xliij. xvj. Comment elle étoit aliée à sainte Elizabeth, xiv. Généalogie de Marie donnée par S. Lue, xvj. Réponses aux difficultez formées contre ce sentiment, xvij. xviii. & *suiv.* Si S. Lue a fait la Généalogie de Marie, que s'ensuit-il? xj. Joachim & Anne reconnus de tout temps pour pere, & mere de Marie, xix. xxj. Marie fiancée à Joseph, lorsque l'Ange vint lui annoncer l'incarnation du Verbe, 18. Plénitude de grâces dont elle a été comblée, *là-même.* Avoit-elle fait vœu de virginité? 22. Sa foi, 22. 27. Son humilité, 25. Elle devient Mere de Dieu, *là-même.* Sa plus grande gloire prise de sa fidélité à pratiquer la parole de Dieu, 187. Eroit-elle obligée de se trouver à Bethléem pour le dénombrement? 44. Jésus-Christ sort de son sein sans rompre le sceau de sa virginité, 48. Son voyage à Hébron, 35. 26. Son Cantique, modèle parfait d'actions de grâces, 28. Elle ne partit d'Hébron qu'après les couches de sainte Elizabeth, 32. Elle porte J. C. au Temple, 33. Elle y donna les cinq sicles pour le racheter, 34. Glaive dont Siméon lui prédit qu'elle auroit le cœur percé, 38. 39. Son voyage à Jérusalem, 62. Comment Joseph & Marie purent-ils perdre de vûe Jésus-Christ? 64. Pourquoi le cherchèrent-ils avec inquiétude? 65. 66. Il leur est soumis, 67. Mort de la sainte Vierge, 58  
*Marie*, sœur de Marthe, assise aux pieds de Jésus-Christ, 128. Elle est le symbole de la vie contemplative, 120  
*Maris.* Différens sentimens sur les trois Maries, liv. lxx. Les Petes partages sur cette que-

stion, lxx. Etat de la question depuis le quinzième siècle, lxxj. lxxij. Raïsons pour l'unité des Maries, lxxij. lxxij. Leur pluralité, lxx. lxx. & *suiv.* Ont-elles été trois personnes différentes, lxxvij. & *suiv.*  
*Marie Magdaleine*, la même que la femme pécheresse, & différente de Marie sœur de Lazare, lxxij. & *suiv.* 129, 136  
*Marna*, propre à fumer la terre, 136  
*Marthe* reçoit J. C. à Béthanie, 177. Elle se plaint de Marie sa sœur, 178. Dans quel motif? 179. Elle est le symbole de la vie active, 180  
*S. Matthieu.* Sa vocation à l'Apostolat, 120  
*Maux.* Sentiment des Juifs sur les biens, & les maux de cette vie, 163  
*Méchans*, connus par leurs discours, 119. Dieu les rappelle à lui par l'affliction des Justes, 114, 115. L'abandon de Dieu est pour eux la marque la plus terrible de sa colère, 115. Il coûte cher d'être méchant, 143. Possession attribuée par quelques Juifs à l'âme des méchans, 170  
*Médians*, comparez aux chiens qui léchoient les os nées de Lazare, 160  
*Mérez*, excommunié par Barac au son de quatre cents trompettes, 110  
*Messe*, attendu des Juifs dans le tems qu'il parut, 76. Sa venue comparée au Jubilé, 87. Il a été la fin de la Loi, & l'objet de toutes les prophéties, 31. Noms que l'Ecriture donne au Messie renfermez dans celui de Jésus, 53  
*Messe.* Idée que les Apôtres avoient du regne du Messie, 155, 158. Sa vengeance contre les Juifs, exprimée sous le nom de Royaume de Dieu, 157. Tradition des Rabbins sur la fréquente retraite du Messie sur la montagne des Oliviers, 144. Résurrection générale attenduë des Juifs au tems du Messie, 128, 129  
*Métempsychose.* Les Juifs la croyoient du tems de J. C. 149. xxxv. xxxvj. Sentiment des Rabbins sur la Métempsychose, 150, 151  
*Michel*, Chef de l'Eglise, & de la Synagogue, xliij. Prérogatives que les Juifs lui donnent au-dessus des autres Anges, *là-même.*  
*Milice*, condamnée par les anciens Chrétiens, 74. Devoits de ceux qui y sont engagez, 74, 75  
*Millénaires.* Source de l'erreur des Millénaires, 318  
*Mine.* Valeur de la mine Hébraïque, & des Grecs, 106. Parabole des dix mines, 107. & *suiv.*  
*Miracles.* Foi des miracles, 169, 170. Verru des miracles représentée comme un agent animé, 102, 145. Vaine excuse de ceux qui demandent des miracles pour se convertir, 166, 167  
*Miséricorde.* Oeuvres de miséricorde accordées à J. C. dans les membres, 129, 130  
*Mort*, pour marquer un état de disgrâce, ou de

péché, 246. Motifs de vigilance pris de l'incertitude de la mort, 204. 207. & suiv.  
**Morts** Israélites fouillées par l'atrocité d'un mort, 197. Ils étoient obligés de marquer les morts qu'ils rencontroient dans les chemins, *là-même*. On les enterrait hors des villes chez les Juifs, 111. D'où est venu parmi les Chrétiens l'usage d'en enterrer dans les Eglises? *là-même*. Preuve de la résurrection des morts, 330. Leur état après la résurrection, 329 330  
**Morse**, témoin de la Transfiguration de Jésus-Christ. Sujet de son entretien avec lui, 155

## N

**N**  
**Nim**, ville au pied, & au midi du mont Thabor, sur le torrent de Cifon, 121. Résurrection du fils de la veuve de Naïm, 123. 124  
**Nathan**, fils de David. Famille de Nathan réunie avec celle de Salomon par le mariage de Joseph, & de Marie, xvij. Marie héritière de la famille de Nathan, xij. xiiij  
**Nations**. Jérusalem prophétée par les Gentils jusqu'à la fin du tems des Nations, 118. 119. Ce tems a duré jusqu'au règne du grand Constantin, 339  
**Nazariens**. Chrétiens maudits des Juifs sous le nom de Nazaréens, 112  
**Nazareth**. Reproches que J. C. fait aux habitants de cette ville sur leur incrédulité, 22. & suiv. Leur faux zèle pour la Loi les fait résoudre à vouloir précipiter J. C. du haut de leur montagne, 50  
**Néivistes**, condamneront les Juifs au jour du Jugement, 188  
**Nobé**. Dédicteion du Tabernacle qui étoit à Nobé, 106. David y mange les pains de proposition, 105. 106  
**Noces**, mises pour toute sorte de festins, 101. 118  
**Nom**, les enfans le recevoient chez les Juifs du père, ou de la mère, 10. Ou le leur donnoit solennellement avec la circoncision, 33

## O

**O**  
**Oblivance**. L'exiger, & la rendre avec humilité, 67  
**Océanome**, pris anciennement du nombre des cleaves, 149. Parabole de l'économiste infidèle, 249. & suiv. But que J. C. s'est proposé dans cette parabole, 250  
**Oeil**, lampe du corps, & de l'ame, 188. 189  
**Oeuvres**. Jésus-Christ puissant en œuvres, & en paroles, 327  
**Oeuvres de miséricorde**. J. C. tiendra compte de celles qu'on aura exercées envers ses membres, 229. 230  
**Ofrandes**. Dieu ne fait attention qu'à la volonté

de celui qui les fait, 133. Troncs pour les offrandes, à la porte du Temple de Jérusalem, 332.  
**Oliviers**. Tradition des Rabbins sur la fréquence retraiée du Messie, sur la montagne des Oliviers, 344  
**Omani**, herbe dont les Perses se servoient pour sacrifier au Démon, lxiiij  
**Ozer**, un trésor; étendu de ce mot dans la langue des Hebreux, 354

## P

**P**  
**Pain**, mis pour toute sorte de nourriture, 226. Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu, 250. Parabole des trois pains empruntés par un ami, 181. Multiplication des cinq pains, 152. En venoit-on autrefois chez les boulangers, 183  
**Pains sans levain**, pétris avec une eau qui avoit reposé douze heures, 349  
**Pains de la face**, ou de proposition, mangés par David à Nobé, 105. 106  
**Paix**, se prend quelquefois pour toute sorte de prospérité, 167  
**Paix**, annoncée aux hommes à la naissance du Messie, 50. 51. Ne l'a-t'il apportée qu'aux hommes de bonne volonté? 50  
**Paulier**, un des yeux de Jésus-Christ selon S. Jean Damascène, xxiv. Les Juifs le lui donnent pour Pere, *là-même*.  
**Pâque**, vin béni que les Juifs buvoient à la ronde au repas de la Pâque, 331. 332. J. C. a-t'il fait la Pâque légale la dernière année de sa vie? 148. & suiv.  
**Pâque**, accomplie dans le Royaume de Dieu, 350. 351  
**Paraboles**, fondées sur les usages du pays où Jésus-Christ les a prononcées, 240  
**Parabole du figier infructueux**, sens de cette parabole, 216. 217. 218  
**Paraboles des trois pains empruntés par un ami**, 182. 183. Les serviteurs vigilans, & fidèles dispensateurs, 203. 204. & suiv. Sens de cette parabole, *là-même*.  
**Paraboles du semeur**, 118. Du festin du père de famille, 250. 251. & suiv. Sens de cette parabole, *là-même*.  
**Paraboles du riche avare**, 100. Du mauvais riche, & de Lazare, 159. & suiv. De la brebis, & de la drague égarées, 238. 239. De la lampe sous le boisseau, 188. 189. Des vignons, & de la pierre angulaire, 124. 235. 316. Du fort armé, 186. Des dix mines, 305. & suiv. Application, & objet de cette parabole, 107. 306. Du grain de sénévé, 210. De l'économiste infidèle, 249. & suiv. But que J. C. s'est proposé dans cette parabole, 250. Des deux débiteurs, 131. De l'enfant prodigue, sens de cette parabole, 240. & suiv. Du

Ggg ij

**Porte** Celle qui conduit au salut est étroite, 211.  
 222. Dieu ne la ferme à personne, 221  
**Porte**, au milieu du roïen de Palestine, 22  
**Possession des Démons**, attribuée par quelques  
 Juifs à l'ame des méchans, 150  
**Porreur**. Celle de Tyr la plus belle, & la plus  
 précieuse de toutes, 160  
**Prédestination**. Deux sortes de prédestination,  
 171  
**Premier-né**. Loi pour le rachat des premiers-nés,  
14. J. C. le soumet à cette Loi, là-même.  
**Présage**. Les Anciens étoient persuadés qu'il  
 n'arrivoit rien de fâcheux à un Etat, qu'on  
 n'en vit auparavant quelque présage, 340.  
 Présages de la ruine de Jérusalem, & des  
 Juifs, 335. & suiv.  
**Présens**. Petite valeur de ceux que les Mages of-  
 firent à J. C. 14  
**Prêtres**, appelez souvent dans l'Ecriture les  
 Anges du Seigneur, xxxix. Ils étoient parai-  
 gez en vingt-quatre classes sous le regne de  
 David, 1. Ils entroient en service sous les Sa-  
 medis matin, là-même. Garde qu'ils faisoient  
 aux portes du Temple, 147  
**Prêt** Sorte de prêt usité chez les Grecs, 116.  
 Ce que c'est que prêter, sans en rien espérer,  
116. 117  
**Prier** avec humilité, 123. & suiv. & avec per-  
 sévérance, 182  
**Prière**. Posture des Hébreux, & des premiers  
 Chrétiens durant leur prière, 291. Formule  
 de prière, 182. Quelle étoit celle que saint  
 Jean-Baptiste donna à ses Disciples, 182  
**Prince des Démons**. Noms que l'Ecriture lui  
 donne, xlix  
**Prochain**. Quel est nôtre prochain, 124. &  
 suiv. Ce que c'est que l'aimer de tout son  
 cœur, là-même. Juger de ses actions sans  
 passion, 188. 189 Règles de charité envers le  
 prochain, 114. & suiv. Les Juifs ne recon-  
 noissoient pour prochain que ceux de leur  
 nation, 175  
**Prophètes**, désignez souvent sous le nom d'Anges  
 dans l'Ecriture, xxxix. Pouvoit-on en faire  
 mourir hors de Jérusalem? 124. 125. Juifs  
 coupables de la mort des Prophètes, 191. 194.  
 125. Leurs tombeaux bairés par les Pharisiens,  
 191. Leur mort yengée sur toute la nation des  
 Juifs, 124  
**Prophétiser**. Etendu de ce terme dans le stile des  
 Hébreux, 11  
**Protévangile de saint Jacques**, lu dans les Eglises  
 d'Orient, xxj. Allusion que les Anciens y ont  
 faite, xxij  
**Providence**. Motifs de confiance en la Providen-  
 ce, 201. 202. Se reposer sur elle des besoins  
 de cette vie, 100. & suiv.  
**Provisions**. Coutume des Orientaux d'en porter  
 en voyage, 176. 161  
**Personnes mis pour tous les Livres moraux de**

l'Ecriture, 409  
**Publicains**. Devoirs des Publicains, 73. La Loi  
 ne leur défendoit l'entrée du Temple, que  
 lorsqu'ils étoient Gentils, ou soüillez, 194.  
 Conduite de Dieu comment justifiée par les  
 Publicains, 126  
**Publicain**, venu au Temple pour prier, 291. Il  
 en sort justifié, 295. Il est le modèle des  
 vrais pénitens, 124  
**Purification** Loi pour la purification des femmes  
 après leurs couches, 14. Marie se soumet à  
 cette Loi, 11

## Q

**Q** **Quirinus**. Dénombrement fait en Judée,  
 avant qu'il fût Gouverneur de Syrie, 42  
41

## R

**R** **Abbins**. Leurs sentimens sur la temple-  
 cose, 150. 151. Différence de sexe qu'ils  
 reconnoissent parmi les Anges, xxxj. Ils les  
 tiennent pour corporels, & sujets à la mort,  
 xxxj. xxxij  
**Récompenses**. La justice de Dieu veut qu'il y ait  
 des récompenses, & des supplices après cette  
 vie, 166. Sentimens des Juifs sur cela, 162  
**Renoncement**. Jusqu'où doit aller le renoncement  
 des Chrétiens, 233. 234. 236  
**Repas** Coutume des Juifs de tenir le vin dans  
 leurs repas de cérémonie, 351. 353  
**Resurrection**. A qui doit-on la faire? 251. 302. Les  
 Loix Romaines condamnoient les concussion-  
 naires à la faire quatre fois au double, 302  
**Résurrection**, mise pour le passage d'un état de  
 disgrâce, ou de péché, dans un état contraire,  
146. Preuves de la résurrection contre les Sa-  
 ducéens, 330. Etat des hommes après la ré-  
 surrection, 329. Résurrection générale atten-  
 due des Juifs au remès du Messie, 118. 129  
**Riche**. Ce que c'est qu'être riche devant Dieu,  
 201. Malheur aux riches attachés à leurs ri-  
 chesses, 113. Salut des riches moralement im-  
 possible, 197. Parabole du mauvais riche, &  
 de Lazare, 119. & suiv.  
**Riche avare**, enlevé du monde lorsqu'il ne pu-  
 soit qu'à amasser, 100  
**Richesses**, étrangères à l'homme qui les possède,  
116. Richesses d'iniquité, 151. 154. S'en  
 faire des amis dans le Ciel, là-même. Obstacle  
 qu'elles forment au salut, 197. Récompense  
 de ceux qui les abandonnent pour J. C. là-  
 même. Malheur de ceux qui en abusent, 162.  
164  
**Royaume de Dieu**, pris pour la vengeance que J.  
 C. a exercée contre les Juifs, 177. Il viendra  
 sans se faire remarquer, 177. & suiv. En quel  
 sens J. C. a-t'il dit aux Pharisiens que le  
 Royaume de Dieu étoit au dedans d'eux-  
 mêmes? 178. 179

**Temple de Jérusalem**, bâti de pierres choisies, 111. Présens dont il étoit enrichi, *là-même*. On y prioit de bout, 121. Le Roi, & le Grand-Prêtre seuls avoient droit de s'y asseoir, *là-même*. Appartemens du Temple ass. & aux Prêtres, 415. Les Apôtres reçurent-ils le Saint-Esprit dans le Temple, 414. 415. Services de dévotion que certaines femmes rendoient au Temple de Jérusalem, 61. Tous les Juifs obligés de s'y rendre trois fois l'année, 62. Préfages de sa ruine, 335. Sa destruction par les Romains, 333. & *suiv.* Capitaines du Temple, 347.

**Ténébreux**, pour désigner le démon, 169.

**Ténébreux**, répandus sur toute la Judée après le étucissement de J. C. 188.

**Tentation** Crainde la tentation, 167.

**Theophile**. Quel est le Theophile à qui saint Luc a adressé son Evangile, 4.

**Tite**. Son expédition contre Jérusalem, 312. 317. & *suiv.* Captifs qu'il prit sur les Juifs, 338.

**Toits** en platte-forme, & couverts de brique, en Palestine, 29.

**Tombeau**. Juifs fouillez par l'approche d'un tombeau, 121. Signes qu'ils y mettoient pour les faire évier, *là-même*.

**Tour**. Maisons en Palestine bâties en forme de tour, 137. **Tour de Siseb**, 115.

**Transfiguration de J. C.** Elle arriva la nuit, 156.

**Trésor**. En quoi les Hébreux faisoient consister leurs trésors, 354.

**Tributs**, permis lorsqu'on les impose pour l'utilité publique, 71. Devoins de ceux qui les lèvent, *là-même*. Payer le tribut à César, 127. Nature du tribut que les Romains exigeoient des Juifs, *là-même*. Hérodien opposez au paiement du tribut, 317.

**Tromes**, pour les offrandes à la porte du Temple de Jérusalem, 332.

V

**Vœux**, nourris exprés pour les sacrifices solennels, 145.

**Verbe**, désigné sous le nom de Saint Esprit, 13. Incarnation du Verbe faite dans un moment, 15.

**Vérité**, révélée aux humbles, & cachée aux faux sages, 171. 173.

**Véronique**. Nom donné par quelques-uns à l'Hermorroïlle guérie par J. C. 245. Tradition populaire touchant la Véronique, 379. Y a-t'il eu une Sainte de ce nom? 180.

**Vertus des Croix**, ébranlées avant la ruine de Jérusalem par les Romains, 141.

**Veuves**, estimes des Juifs, lorsqu'elles vivoient dans le veuvage sans reproche, 40.

**Veuvs**, qui par les instances obtient ce qu'elle demande, nous apprend à prier avec persévérance, 185. & *suiv.*

**Vies**. Il coûte cher à ceux qui y sont engagés, 209.

**Vin éternelle**. Ce qu'on doit faire pour la mériter, 174. Les Juifs espéroient-ils une autre vie que celle-ci? 173.

**Vigilance**, recommandée aux Apôtres, & à tous les Chrétiens, 304. & *suiv.* Motif de vigilance, pris de l'incertitude de la mort, 104. 105.

**Vignerons**, punis pour avoir tué les serviteurs, & le fils du pere de famille; figure des Juifs réprouvez, 114. 115.

**Vin**, béni & donné à la ronde dans quelques repas des Juifs, 151. 353. Vin de palmier en usage en Orient, 11.

**Vinaique**. Boisson ordinaire des Soldats Romains, 184.

**Violence**. L'Eglise n'a jamais permis qu'on usât de violence pour faire embastler la foi aux Infidèles, 111. 131. Douce violence que la grace fait à la volonte, 511.

**Vigilier**. Ce terme pris dans l'Ecriture eu bonne & en mauvaise part, 318.

**Vocation**. L'assûter par ses bonnes œuvres, 171.

**Volens**, punis anciennement par le supplice de la croix, 181. Nom de ceux qui furent crucifiés avec J. C. 181. 186. Blasphémèrent-ils tous les deux contre lui? 185.

**Volonté**, conserve l'équilibre nécessaire à la liberté, sous l'impression même toute-puissante de la grace, 117.

**Volonté de Dieu**. Punition de ceux qui la transgressent, proportionnée à la connoissance qu'ils ont eue, 107.

Y

**Yeux simples & mauvais**, source des jugemens favorables, ou défavorables que l'on porte du prochain, 181. 182. Sentiment naturel de tous les peuples, qui leur fait élever les mains, ou les yeux au Ciel dans leurs disgraces, 194.

Z

**Zacharie**, Prêtre de la famille d'Abia. A-t'il été Grand-Prêtre? 7. Sa demeure à Hébron, 25. Temps de son ministère dans le Temple incertain, 8. L'Ange Gabriel lui apparoit, & lui promet la naissance d'un fils, 9. Il devient sourd & muet, en punition de son incredulité, 15. 14. Son Canique, 15. & *suiv.* L'adressa-t'il à Jean-Baptiste, 11. 17.

**Zachée**, Chef des Publicains, étoit il Gentil? 301. Il reçoit J. C. dans sa maison, *là-même*. Restitution qu'il fait du bien qu'il avoit mal acquis, 102. A-t'il été Apôtre, & Evêque de Césarée, 103.

**Zèle**. Jugement de zèle autorisé chez les Juifs contre les violeurs de la Loi, 124.

**Zénodote**. Seigneurie de Zénodote, partagée entre Philippe, & Lyfania, 69.

*Fin de la Table des Matières.*

ERRATA.

- P**age xxiv. ligne 15. Nathan, *lisex*, Mathan.  
 Page 1. ligne dern. Sonoût, *lisex*, son goût.  
 Page 28. lig. 7. du Texte, *generaciones*, lisez, *generations*.  
 Page 60. (d) lig. 2. *divices*, lisez, *divites*.  
 Page 75. (d) *évulsat*, *lisex*, *évulsus*.  
 Page 78. lig. 1. du Texte, *qui sui suis*, lisez, *qui suis*.  
 Page 90. lig. 4. du Comm. *Élisée*, *lis*, *Elic*.  
 Page 101. (a) lig. 2. *veridus*, *lisex*, *veridus*.  
 Page 119. lig. 8. de bons fruits, par des mouvemens de la crainte de Dieu, ou par des sentimens de charité, *éfacez*, par des mouvemens de la crainte de Dieu.  
 Page 120. lig. 4. du Texte. une Heuve, *lisex*, un Heuve.  
 Page 134. (b) *Σωιδότων*, *lisex*, *Σουιδότων*.  
 Page 159. lig. 2. *ωγγράμος*, *lisex*, *ωγγρωμος*.  
 Page 183. *ne improbus sit*, lisez, *ne improbus sit*.  
 Page 187. lig. 18. ma Mere n'est parvenue à la gloire de Mere de Dieu, que par sa foi, *lisex*, encore que ma mere soit devenuë Mere de Dieu par une faveur toute gratuite, elle a toutefois en quelque sorte mérité cette grace par sa foi, &c. Et lig. 21. *lis*, vous le pouvez avec le secours de Dieu, par votre foi, &c.  
 Page 197. lig. 10. abrogation de la Loi & des cérémonies, *lisex*, abrogation des cérémonies de la Loi.  
 Page 200. (a) lig. 3. *Ἐραρυότων*, *lisex*, *Ἐραρυότων*.  
 Page 217. lig. 18. du Comm. de fêtes, *lis*, de folles.  
 Page 266. lig. 1. par des moyens surnaturels, &c. *lisex*, par des moyens miraculeux, mais par la révélation des vérités qu'il nous a fait connoître dans ses Ecritures, & dans celles qu'il a confirmées à la tradition de son Eglise. Ce sont là, &c.  
 Page 270. lig. 3. l'une & l'autre de ces deux fois, est un pur don de Dieu. *Ajoutez* : Et la foi des miracles dont les Apôtres demandent ici l'accroissement, & celle des articles de nôtre créance, dont parle saint Augustin, en ces termes : *Utrumque*, &c.  
 Page 273. lig. 18. nous tenir compte de nos petits services. *Ajoutez* : & contonner les dons, en couionnant nos mérites. *Effacez*, & à l'égard de ceux qui par un zèle, &c. cela est superflu.  
 Page 275. lig. 4. l'inutilité de la Loi & des cérémonies, *lis*, l'inutilité des cérémonies de la Loi.  
 Page 295. lig. 9. du Comm. par le Publicain, *ab ille*, *Publicano*, *lisex*, par le Pharisien, *ab illo Pharisæo*.  
 Page 314. lig. 14. du Texte, ils le bâtirent, *lis*, ils le battirent.  
 Page 328. lig. 10. du Comm. indissoluble, *lis*, insoluble.  
 Page 387. lig. 30. S. Matthieu, *lisex*, S. Luc.  
 Page 400. lig. 12. on prenne un parti, comme si l'on y étoit fixé, quoi qu'au fond on soit encore dans l'équilibre; *lisex*, on paroisse prendre un parti, comme si l'on étoit résolu, quoi qu'au fond on soit encore irrésolu, & indéterminé.



005657399

Digitized by Google

